This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

4 5

REVUE MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — 1900

LAUSANNE

Imprimerie CORBAZ & Cie

1900

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC - 3 1973

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres. Mobilisation. Armées étrangères.

Pages

Du devoir militaire 643
Exercice de marche 198
Impressions de manœuvres, par le colonel P. Isler 1
La manœuvre de Gurmels 648
L'artillerie aux manœuvres du IIIe corps d'armée, par le lieutenant-colonel Ed. Manuel 894
Le cours préparatoire aux manœuvres du IIIe corps d'armée 465
Le détachement des subsistances aux manœuvres du Ier corps d'armée *(avec trois planches)* 424
L'instruction tactique de l'infanterie austro-hongroise 617
Le maniement de l'infanterie aux manœuvres du Ier corps d'armée . . . 553
Le nouvel équipement de chevaux d'officiers *(avec une planche)* 277
Les manœuvres du IIIe corps d'armée, par F. Feyler, major d'infanterie . 888
Les manœuvres impériales austro-hongroises en Carinthie *(avec une carte)* 268, 333
Manœuvres de montagne. Gothard et Bernardin *(avec cinq planches)*, par F. Feyler, major d'infanterie. 695, 769
Pistolets automatiques *(avec une planche)*, par le major E. de Meuron 342, 413

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Appréciation des manœuvres du Ier corps d'armée dans le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion de 1899. 363
A propos d'absinthe. 723
Ateliers fédéraux de construction 209
Création de deux bataillons d'infanterie. 904
Effectif de l'armée au 1er janvier 1900 206
L'affaire de Wallenstadt 46, 203
La fusion des fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef . . . 205
La mort du soldat Knecht et le contrôle des cartouches à balles. . . 819
La réorganisation militaire en Grèce. 128
L'armée au Parlement : confusion des « démolisseurs » 279
L'assurance militaire contre les accidents et la maladie 907
La suppression des exercices du landsturm 45
L'attaché militaire français 211
La tenue bourgeoise dans les fêtes de sociétés militaires. 210
Le règlement d'habillement et l'ordonnance sur l'équipement des officiers 129, 204
Le règlement de service 511
Le recrutement en 1899 361
Les armes et la toge 721

Pages

Les manœuvres du IIIe corps d'armée 160, 514, 582
Les tentes-abris 613
Le tableau des écoles militaires pour 1900. 130
Marches-reconnaissances 131
Mobilisation. Recensement des chevaux 396
Nominations, mutations, promotions, démissions . 44, 48, 130, 168, 201, 206
433, 814, 905
On demande un général 907
Patrouilles de sous-officiers 542
Places d'armes et cantines 905
Règlements et prescriptions de service au 1er janvier 1900. 907
Confédération suisse 539, 611
Société romande des armes spéciales. 908
Une opinion sur l'armée suisse 239

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

La guerre dans le Sud-Africain . 58, 76, 139, 156, 290, 435, 520, 828
La guerre en Chine 585, 605, 609, 656, 661, 672, 753, 827
[illegible] en 1800, par F. Feyler, major d'infanterie
349, 401, 484, 573
Dans la *Chronique suisse :*
Les Vetterli en Chine 584

Infanterie.

Exercice de marche 198
L'allure en flexion, par le colonel-brigadier Nicolet 11, 124
L'armement de l'infanterie. Aperçu historique *(avec cinq planches)*, par le colonel Rubin 782 849
Le fusil de cadets, modèle 1897, et le fusil court, modèle 1889-1900 *(avec une planche)*, par le colonel-brigadier Nicolet 480
Le maniement de l'infanterie aux manœuvres du Ier corps d'armée . . . 553
L'instruction du tir de guerre de l'infanterie, par le capitaine Marc Warnery. 81, 169
L'instruction tactique de l'infanterie austro-hongroise 617
Les nouvelles méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie *(avec une planche)*, par le colonel-brigadier Nicolet 249, 322
Un tir à 2500 m. avec le fusil modèle 89 *(avec un croquis)*, par le capitaine Jaccard-Lenoir 422
Dans la *Chronique suisse :*
La rouille du fusil 820
Le Canton de Genève et l'encouragement au tir. 433
Le fusil court de 1889-1900 208
Le nouveau chef d'arme de l'infanterie 284
Le nouvel instructeur de tir de l'infanterie 206
Les examens des instructeurs de 2e classe de l'infanterie 359
Réforme de l'instruction de tir dans l'infanterie. 47

Cavalerie.

Pages

Course de fond de 1899 organisée par le Reit Club de Zurich, par le major-vétérinaire Dutoit 350
Le nouvel équipement des chevaux d'officiers *(avec une planche)* 277

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Cours de mitrailleurs à cheval à Yverdon 583
Course de fonds 242
Organisation des compagnies de mitrailleurs à cheval. 283
Recensement des chevaux 396

Artillerie.

Emploi de l'artillerie dans le combat, par le colonel Pagan. . . . 631, 681
L'artillerie aux manœuvres du IIIe corps d'armée, par le lieutenant-colonel E. Manuel 894
L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux, par le lieutenant-colonel E. Manuel 260
Les artilleries à pied avec attelages et l'artillerie de position suisse, par le capitaine de Vallière 193
Le tir indirect, par le major d'artillerie H. de Loës 25
L'obusier de campagne, par le capitaine d'artillerie de Vallière. 98
L'obusier de campagne allemand 98 *(avec trois planches)*. 563
Matériel d'artillerie de campagne de 7.5 à tir rapide *(avec cinq planches)* . 499

Dans la *Chronique suisse :*

Dîner d'adieu du colonel Schumacher, ancien chef d'arme de l'artillerie. 364
Essais de canons de campagne à tir rapide 282, 813
L'armement du personnel de l'artillerie. 283
L'artillerie de campagne a-t-elle besoin d'obusiers? 650
Le nouvel instructeur en chef de l'artillerie 363
Les derniers renseignements sur le nouveau canon. 209

Génie. Fortifications, topographie, etc.

Les fortifications en Autriche-Hongrie. 38, 117, 178
Les pontonniers du 1er corps d'armée, par le colonel P. Pfund 106

Dans la *Chronique suisse :*

Aux fortifications de St-Maurice 653
La retraite du colonel Lochmann, chef d'arme du génie 814
Nos cartes topographiques 721

Aérostation, Cyclisme et Automobilisme militaires.

L'aérostation militaire en Suisse *(avec sept planches)*, par le premier lieutenant d'artillerie Ph. Bardet 710, 761, 879

Pages

Dans les *Chronique et informations suisses :*
Aérostiers 397, 583
Automobiles aux manœuvres. 820

Administration et Service sanitaire.

Le détachement des subsistances aux manœuvres du Ier corps d'armée en 1899 *(avec trois planches)* 424
Dans la *Chronique suisse :*
A la recherche de quartiers-maîtres 905
Le service de santé de l'armée suisse jugé par un étranger 903

Nécrologies.

Le colonel Berlinger 651
Le colonel Charras. 651
Le colonel Sacc 237

Chroniques de l'Etranger.

Chronique allemande.

L'Allemagne au XIXe siècle; coup d'œil rétrospectif. — Mutations et décès de généraux. — Suppression de notre attaché militaire à Paris. — Le budget militaire de 1900. — Les professeurs civils au corps des cadets. — Création de camps d'instruction dans les XVe et XIXe corps. — Recrutement des chevaux des bataillons du train. — Adoption de chevaux de bât pour le transport de la munition dans les chasseurs. — Réorganisation de l'armée bavaroise. — Ecoles de tir pour officiers généraux. — Petites nouvelles 48
Mutations à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur. — Projets en vue pour les manœuvres d'automne. — Le nouveau *Règlement de service en campagne.* — Effectif des officiers retraités de l'armée allemande. — Transformation de journaux militaires. — Le *Feldmaréchal von Steinmetz,* par le major v. Krosigk; autres livres. — Dotation en munitions des canons et des obusiers de campagne. 134
Les manœuvres impériales de cet automne. — Nécrologie d'un vivant. — Le *Règlement sur le service en campagne* du 1er janvier 1900. — Une nouvelle *Instruction sur le tir de l'infanterie.* — Le budget militaire au Reichstag : nos forteresses, essais d'armes à feu portatives, automobiles. — Quelques livres 211
Composition de l'armée bavaroise à partir du 1er avril. — Les officiers en retraite. — Permission accordée aux officiers pour se rendre en France. — Une réforme dans les examens au corps des cadets. — Le commandant du nouveau 3e corps bavarois, général Henri von Xylander. — Les livres. — Encore le *Règlement sur le service en campagne.* — Essais d'alimentation au 174e régiment à Metz. — Mitrailleuses d'infanterie . 285

Pages

Mutations du mois d'avril. — Mort des généraux de Rosenberg et de Treskow. — Cinquantenaire de service du général comte de Waldersee. — Encore quelques innovations indiquées par le budget. — *Monographies* du grand état-major; publications nouvelles 364

L'*Annuaire* de l'armée de 1900 — La maison militaire de l'empereur. — Effectif des officiers en 1900. — Les décorés. — Mutations depuis un an. — Modifications récentes dans les hauts grades. — Exercice à feu réel par un détachement combiné devant l'empereur d'Autriche. — Guillaume II feld-maréchal. — Les prochaines manœuvres impériales. — Un nouveau règlement pour l'artillerie lourde de campagne. — L'*Instruction sur les cibles pour l'infanterie.* — Les nouveaux forts de Metz. — Quelques livres 514

L'expédition de Chine. — Force et composition du corps expéditionnaire; ses officiers. — Envoi de généraux aux écoles de tir d'autres armes. — Les mitrailleuses Maxim distribuées aux chasseurs et à l'infanterie. . 585

Troupes de renfort du corps expéditionnaire de Chine; son effectif total. — Les manœuvres impériales en Poméranie. — Manœuvres combinées du XVIe corps à Metz. — La nouvelle *Instruction de tir pour l'artillerie à pied.* — Les livres. — Une rectification 656

Manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées. — L'obusier de 15 cm. prend le nom d'obusier lourd de campagne. — Insuccès de l'obusier de 10,5 cm. — Démantèlement de Spandau. — Création de batteries de montagne. — Nos mitrailleuses. — † Le lieutenant-colonel Max Jähns; ses ouvrages. — Quelques publications 725

L'obusier de campagne. — Les boucliers protecteurs et l'artillerie à tir rapide. — Le canon Cockerill-Nordenfelt. — Deux anniversaires. — Le fusil 98. — A l'Exposition universelle 821

L'obusier lourd de campagne en Chine. — Une victime de l'expédition : colonel comte York de Wartenbourg. — Le canon Ehrhardt 909

Chronique anglaise.

La guerre dans le Sud-Africain 53

La guerre dans le Sud-Africain. — Etat d'âme. — L'armée. — Les dernières opérations 139

La guerre sud-africaine. — Lord Kitchener de Khartoum. — Désir de réformes militaires. — The Shamrok 290

Une brochure anglaise sur les milices suisses. — L'affaire du Spion-Kop. L'infanterie montée. — L'invasion des républiques sud-africaines . . 435

Les enseignements de la guerre sud-africaine 520

La guerre en Chine 661

Le successeur de lord Wolseley. — La réorganisation de l'armée. — En Chine. — L'armement dans la guerre sud-africaine. 826

La réforme militaire. — Les lectures d'hiver pour l'instruction de l'armée. — La question de l'infanterie montée 912

Chronique autrichienne.

La nouvelle organisation de l'état-major général. — Le nouveau casque de la gendarmerie autrichienne. — L'instruction de tir des détachements des subsistances 144

Pages

Réorganisation des cours supérieurs d'artillerie. — Le personnel d'instruction et d'éducation des écoles de cadets d'infanterie. — Un exercice d'hiver dans les environs de Vienne 223

Anniversaire du feldzeugmeister baron Beck; son influence en Autriche. — Les commandants de division de landwehr. — Attribution d'officiers d'état-major aux commandements supérieurs de l'artillerie. — Un exercice de campagne en skis. — Essais de nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. — Innovation dans les exercices de l'artillerie de campagne 296

Réorganisation de l'Ecole de guerre et suppression du cours supérieur d'artillerie. — Conditions d'admission aux établissements d'instruction militaire. — Manœuvres d'armée en automne 1900. — Les pigeons-voyageurs au service des aérostiers 368

Le budget de la guerre et le budget de la marine. — Canons à tir rapide. — Pistolets automatiques. — Ecoles d'équitation 457

Réorganisation de la landwehr autrichienne. — Allocation de subsides aux médecins militaires de la landwehr. — Manœuvres impériales de 1900. — Cours préparatoires dans les écoles de cadets d'infanterie. — Pontons en aluminium pour la cavalerie. — Un exercice de patrouilles dans la haute montagne. — Concours hippique de 1900. — Marche-épreuve d'un bataillon de campagne. — Une marche forcée 591

Expérience de tir d'infanterie 669

Manœuvres impériales en Galicie. — Essais de voitures automobiles. — Expériences nouvelles d'aérostation. — Lancement d'un navire de guerre à Trieste. — Mission militaire austro-hongroise aux manœuvres françaises 729

Les dernières manœuvres. Considérations générales. — L'aéronef à hélices, système Kress. — Les prochaines grandes manœuvres. — Manœuvre combinée d'une brigade d'infanterie et de la flottille du Danube. — Une brillante performance équestre. — Lancement d'un nouveau navire de guerre. — Une école d'application pour médecins militaires 914

Chronique espagnole.

La régénération militaire de l'Espagne. — Les effectifs de l'armée. — Les bataillons d'infanterie de montagne n'existent plus. — L'obusier de campagne en Espagne 218

Projets de lois : passage des colonels au cadre de réserve de l'état-major général; abaissement de la limite d'âge des officiers de tout grade; réforme des corps d'administration militaire. — Achat de canons à tir rapide. — Champs de tir. — Admission aux académies et collèges militaires et à l'Ecole de guerre. — Nouvelle composition de la Junte consultative de la guerre. — Modifications à l'organisation de l'armée. — Mission militaire en Suisse. — Un attaché à Berne. — Pensions et soldes des anciens régiments suisses au service de l'Espagne 372

Obstacles qui s'opposent aux réformes. — Création de la Société nationale de tir. — Anniversaire de la bataille de Baylen. — Possessions espagnoles en Afrique. — Les attelages de l'artillerie de campagne. — Achat d'aérostats. — Projet de mariage de la princesse des Asturies . 595

Pages

Nécrologie : Le maréchal Martinez Campos. — Fin des vacances. — Projets de réformes : nouvelles zones de recrutement; — suppression des régiments de réserve; — création de nouvelles batteries; — nouvelle organisation d'une partie du génie; — service obligatoire. — Acquisition du matériel à tir rapide. — Propagande du tir. — Réglementation des cercles militaires. — Une opinion sur l'armée suisse. 785

Chronique française.

Coup d'œil sur l'année 1899. — L'armée et la nation. — Les tendances du général de Galliffet. — La « tenue du jour ». — Le style militaire. — Simplifions! — Adoption par l'armée des usages de l'industrie et du commerce. — Quelques écrivains militaires contemporains : G. G., A. G., G. L. M. — L'*Almanach du drapeau*. — Le *Paris* de M. Alfred Duquet. Les attachés militaires. — Le Règlement définitif d'exercice de l'artillerie de campagne. 65

L'armée coloniale. — La milice suisse en France et en Angleterre. — L'avancement. — Le logement des troupes en marche. — Encore l'*Almanach du drapeau* 149

Le budget de la guerre : le rapport de M. Camille Pelletan et sa discussion à la Chambre. — La santé du général de Galliffet. 225

La santé du général de Galliffet. — Les adjoints au trésorier. — Les pontonniers. — Le service de l'état-major en campagne. — Publications récentes. — La conférence du colonel Panizzardi. — Le cyclisme militaire 301

Au ministère de la guerre. — Nouvelles diverses. — Modifications apportées à la tactique par suite de l'adoption des canons à tir rapide. — L'abus de la réglementation. — Sur la frontière allemande. — Quelques livres 379

Changement de ministre. — Le général André. — Le colonel Percin. — Le général Tricoche. — Dans l'artillerie. — Petites nouvelles. — A l'Exposition. — L'auteur de *La guerre future* — Les derniers actes du général de Galliffet. — Quelques ouvrages. — Un héros vaudois . 443

Les débuts du général André. — Le changement de généralissime. — A l'Exposition. — Les procédés d'instruction en usage dans l'armée. — Un panégyrique de la défensive tactique. — Quelques publications . . 528

La revue du 14 juillet. — Nominations et mutations : nouveaux chefs d'armes. — L'expédition de Chine. — A l'Exposition : le catalogue officiel. — Quelques livres 600

L'expédition de Chine. — La promotion « des manœuvres ». — Les manœuvres d'armée. — Menus faits. — Les effets des projectiles actuels. 672

Une amnistie générale. — A Saint-Cyr et à l'Ecole Polytechnique. — Le mariage des militaires. — La question de l'avancement. — Quelques disparitions. — Impressions des grandes manœuvres : considérations préliminaires; — les effectifs; — la transmission des ordres 743

Au ministère de la guerre. — Bibliographie. — Au camp de Châlons. — Impressions de manœuvres (suite et fin) : L'automobilisme; — les généraux; — cyclistes; — en vrac; — la clôture; — ministre et généralissime. 831

Le ministre de la guerre. — Quelques livres. — Le budget de la guerre. . 920

Chronique italienne.

Pages

[illegible] l'armée italienne. — Dépenses extraordinaires. — S. A. R. [illegible] de Turin. — Nos alpins. — La remonte 234

[illegible] des recrues. — Les cours agraires. — Le fusil automatique du capitaine Cei Rigoti. — Courses de vitesse. — Encore la tunique d'officiers. — La défense des Alpes. — Création de trois compagnies cyclistes. — Sociétés de tir volontaires 390

Les troupes italiennes en Chine. — Les réservistes alpins. — Manœuvres de campagne en 1900. — Les skis dans l'armée 609

Le roi Humbert. — Les grandes manœuvres. — Cyclistes militaires. — L'artillerie italienne. — A l'Ecole militaire de Modène. — Les officiers de complement. — Situation de l'armée. — Le cas du lieutenant Bechi. — Mutations et promotions 842

Chronique russe.

Augmentation d'effectifs. — La Russie et le Japon. — L'opinion russe sur la guerre du Transvaal. — Les hypocrisies de la presse. — La question finlandaise. — Un cuirassé naufragé 155

Réorganisation des écoles militaires préparatoires. — L'envoi de troupes et l'expérience de mobilisation au Turkestan. — Mystères de la presse russe. — Transport au Turkestan de la Ire brigade d'infanterie du Caucase. — Petites nouvelles 314

La politique du tsar. — Les lois d'avancement. — Le centenaire de la mort de Souwaroff. — Les Finlandais et le général Bobrikof 460

Les opérations russes en Mandchourie 758

Informations.

Allemagne. — Le nouveau règlement de tir de l'infanterie 464
Les mitrailleuses dans les places fortes 847

Angleterre. — Canons de position dans l'Afrique du Sud *(avec une planche)* 76
Exercices de volontaires cyclistes 758
Les approvisionnements de l'armée 759
Locomotive routière 545
Une critique des manœuvres d'Aldershot, par lord Wolseley 678
Wagons blindés et boucliers blindés *(avec trois planches)* 160

Belgique. — A propos du canon Nordenfelt-Cockerill 929
Le nouveau matériel de l'artillerie de campagne 318
Les mitrailleuses Hotchkiss 847, 930
Manœuvres 614
Pistolet automatique 930

Etats-Unis. — Renforcement de l'armée et de la flotte 162

France. — Armée et marine 319
Ballon dirigeable Santos-Dumont 163
Curieuse expérience balistique 318
La batterie de campagne à quatre pièces 244
L'armée en échasses 163

Pages

Les manœuvres en 1900 163
M. Canet 245

Hollande. — Le nouveau fusil. 678

Italie. — Conférence du colonel Panizzardi 546
Recrutement des officiers 397

Norvège. — Remparts de neige 398

Portugal. — Presse militaire 647

Russie. — Artillerie 245
Contingent de 1899 399
L'artillerie à tir rapide. 399
Les communications en Sibérie 759
Un nouveau règlement russe. 760

Suède. — Un fusil automatique 679

Bibliographie.

Almanach du drapeau 1900. . . . . 72, 153

Armées étrangères, par Emile Manceau 70, 150

Bonaparte en Italie, par Félix Bouvier 388, 456

Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870, par le lieutenant-général de Woyde 78

Contribution à l'instruction de l'artillerie de campagne, par O. Layretz, lieutenant-colonel A. D. 680

Die Kämpfe von Belfort in Januar 1871 und die historische Warheit, par Fr. von der Wengen 548

Die Schlacht von Vionville-Mars-la-Tour und das Königl. X. Armee-Korps, par Fr. von der Wengen 931

Dokumentarisch Kritische Darstellung der Strategie für die Schlacht von Vionville-Mars-la-Tour, par Fritz Hœnig 931

Encyclopédie scientifique des aide-mémoire 319

Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900, par le commandant Lauth 150, 312

Etudes d'histoire militaire, tome III, par F. Lecomte, colonel fédéral . . 164

Etudes de marche, par le général Fay 310

Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du Premier Empire par le lieutenant-colonel de Philipp 247

Histoire militaire de la révolution de Saint-Domingue, par le colonel H. de Poyen 464

Infanterie cycliste en campagne, par le capitaine Gérard 309

Infanterie. Méthode de commandement, d'éducation et d'instruction, par le général H. Bonnal 306

Je dois aller en avant-poste avec ma section. Comment l'établir ? par le général Pierron 454

Kriegsgeschichtliche Studien, par le bureau de l'Etat-major fédéral . . . 614

La campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche, par le commandant Saski 549

La campagne de 1813 et la campagne de 1814, par Clausewitz 387

MATIÈRES

Pages

[illegible] d'après le colonel, vol. [illegible]

[illegible] 366

[illegible] 415

[illegible] 365

[illegible] 474

[illegible] 486

[illegible] 550

[illegible] 680

[illegible] 766

[illegible] 538

[illegible] 760

[illegible] par

[illegible] 167

[illegible] 314

[illegible] 748

[illegible] 320

[illegible] 923

[illegible] 608

[illegible] 550

[illegible] 74

[illegible] 616

[illegible] 931

[illegible] 848

[illegible] 551

[illegible] 167

[illegible] 552

[illegible] 551

[illegible] 246

[illegible] 691

[illegible] 932

[illegible] 400

[illegible] 248

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 1. Janvier 1900.

IMPRESSIONS DE MANŒUVRES[1]

Si les grandes manœuvres ont pour but de préparer les troupes et les chefs à la guerre, elles servent aussi, par le simulacre d'une campagne auquel elles donnent lieu, de pierre de touche pour juger les institutions militaires. Une grande partie de l'armée est sur pied et les unités les plus hautes opèrent en face d'un adversaire. En aucune autre circonstance, en temps de paix, on ne saurait mieux se rendre compte si l'organisation des corps de troupes, leur instruction ainsi que l'administration militaire répondent aux exigences.

Ce n'est pas une étude complète de cette matière que j'entreprends. Je désirerais seulement faire part au lecteur de quelques impressions que m'ont laissées à ce sujet nos dernières manœuvres, impressions dont la plupart du reste ont été formulées déjà par d'autres officiers avant moi.

A. Organisation des corps de troupes.

I. *Infanterie.* — 1. Le commandant de compagnie devrait être monté ; cette exigence s'impose. Le commandement d'un effectif de 200 fusils demande une telle somme de travail physique et intellectuel qu'un capitaine à pied approchant de la quarantaine ne peut y suffire. Erreur dans les premières dispositions soit pour le combat soit pour le service de sûreté, manque de surveillance dans les marches et dans les quartiers... tous les manquements proviennent en grande partie du fait que le capitaine à pied n'a pu se rendre compte assez rapidement de la situation, et qu'à la fin d'une journée, il est trop las pour pouvoir encore vaquer à sa besogne.

[1] Communication présentée à la Société romande des armes spéciales, dans sa séance du 9 décembre 1899.

2. L'effectif de mobilisation du bataillon devrait être porté à 1000 hommes, soit à 220-230 fusils par compagnie. Les dépôts de malades de cette année ont prouvé que, même sans engagement, l'effectif des bataillons a diminué en huit jours d'une centaine d'hommes. Nous ne pourrons jamais nous défaire de toutes les non-valeurs au moment d'une mobilisation hâtive. Il faudra donc compter avec le déchet initial et, pour amener 200 fusils par compagnie au premier combat, en mobiliser une trentaine de plus. D'après les effectifs de contrôles, ce serait chose faisable.

3. On pourrait se passer de l'échelon de la brigade en tant que la plus haute unité de l'infanterie. Je ne connais pas les expériences faites à ce sujet dans les Ire et IIe divisions. Quant à la division combinée, le commandant, malgré ses efforts pour laisser intactes les brigades, a dû les morceler au début de la journée, trois fois sur quatre, et n'a jamais réussi à les réunir au cours de l'action. Dans le corps d'armée, quand on est obligé de détacher une brigade, le brigadier qui reste fait souvent double emploi avec le divisionnaire. Lors des stationnements, la brigade n'est presque jamais réunie, et cet échelon constitue toujours un retard dans la transmission des ordres.

Le régiment est proposé par plusieurs de nos officiers comme échelon supérieur. Il serait commandé par un colonel auquel il faudrait adjoindre un lieutenant-colonel. Celui-ci serait d'une grande utilité autant pour l'instruction que pour l'administration du régiment. Il en conduirait les fractions importantes et même le régiment entier lorsque le colonel aurait à prendre, pour une action commune, le commandement de deux régiments. De cette manière, nous confierions un commandement important aux mains d'un officier expérimenté et, en même temps, nous le mettrions au niveau de ce qu'il a été de tous les temps et dans toutes les armées ; nous aurions enfin une réserve d'officiers supérieurs qui nous manque aujourd'hui complètement.

Quand au commandant de division, il peut facilement, même au combat, avoir sous ses ordres directs cinq unités soit quatre régiments d'infanterie et le régiment d'artillerie.

II. *Cavalerie.* — 1. Il faudrait pouvoir disposer d'un plus grand nombre d'officiers formés au service d'explorations. La connaissance des trois armes leur étant indispensable

il y aurait lieu de les envoyer aux Ecoles centrales dans une proportion plus grande que ce n'est le cas actuellement.

2. Le terme de brigade de cavalerie pourrait être remplacé avantageusement par celui de régiment comme cela a été le cas pour l'ancienne brigade d'artillerie. Il y aurait alors conformité dans les trois armes où le régiment constituerait l'échelon le plus élevé. Cependant, une répartition du régiment à six escadrons, en groupes de 2-3 escadrons, serait probablement nécessaire.

III. *Artillerie.* — L'utilité du fractionnement du régiment d'artillerie de corps en deux groupes à trois batteries a fait ses preuves. Le groupe de trois batteries ne demandant qu'un front de 300 m. est très maniable même dans un terrain accidenté. Cette organisation permet en outre de détacher du groupe une batterie — mesure qui s'impose parfois, ne fût-ce que pour tromper l'adversaire sur la force d'un détachement — sans que pour cela le groupe soit entièrement disloqué.

Il est désirable qu'une réorganisation de l'artillerie qui s'imposera avec l'introduction d'un nouveau matériel, nous donne aussi dans le régiment divisionnaire deux groupes à trois batteries, les batteries ne fussent-elles que de quatre pièces.

IV. *Vélocipédistes.* — La question des vélocipèdistes reste toujours ouverte. On a reconnu que les subdivisions actuelles de vélocipédistes militaires suffisent à peine à doter les états-majors jusqu'au régiment du nombre d'estafettes indispensables. On a permis en conséquence à l'infanterie d'en commander parmi la troupe : un par Etat-major de bataillon et un par compagnie.

C'est un expédient momentané. L'entraînement systématique fait défaut à ces cyclistes temporaires, et je doute qu'ils aient répondu partout à ce qu'on en attendait. En outre, les autres armes : la cavalerie, l'artillerie et le génie ont aussi besoin de ce moyen rapide et économique pour la transmission des ordres et des rapports. Enfin, une petite troupe de cyclistes par division ou par corps d'armée pourrait rendre de bons services comme infanterie montée et éviter souvent des détachements soit d'infanterie soit de cavalerie. En France, on réclame, par exemple, par corps d'armée un bataillon de cyclistes à quatre compagnies de 125 hommes.

Probablement qu'une compagnie de 200 hommes par corps

d'armée pourrait nous suffire. Après en avoir détaché les estafettes nécessaires aux divers états-majors jusqu'au bataillon, il resterait encore une petite compagnie d'environ 100 fusils pour servir à des expéditions soit sur le front, soit sur les flancs ou les derrières du corps d'armée.

V. *La Division.* — En comparant l'effectif de l'état-major divisionnaire avec celui d'autres armées, on trouve parfois le nôtre trop riche en personnel. En Allemagne il n'y a, en effet, qu'un seul officier d'état-major et un seul adjudant attachés à titre permanant à la division. Par contre, en manœuvres et en campagne, le divisionnaire s'entoure d'officiers d'ordonnance pris dans la troupe. Notre personnel combattant, comprenant deux officiers d'état major et deux adjudants, n'est nullement trop nombreux. Au combat, si le divisionnaire veut rester orienté sur l'action de celles de ses troupes qui échappent à sa vue, ainsi que sur l'ennemi, il ne dispose que d'un seul moyen : envoyer, pour le renseigner, des officiers de son état-major accompagnés d'estafettes à cheval ou de cyclistes.

Il faut donc prévoir le cas où l'état-major divisionnaire aura besoin d'être renforcé ou complété. Des officiers surnuméraires des troupes montées se prêteront le mieux à cet emploi, à condition que leur instruction tactique soit suffisamment développée. Ainsi, un recrutement d'officiers montés dans une proportion supérieure aux besoins de leur arme s'impose.

VI. *Corps d'armée.* — Cette formation a ses adversaires. Je ne veux pas répéter les avantages qu'elle présente mais poser simplement la question suivante : Dans la situation du 11 au 13 septembre, cas qui pourra se présenter en campagne, comment le commandant en chef de l'armée du Nord aurait-il pu assurer l'unité de l'action des divisions I et II vers Fribourg si elles n'avaient pas été réunies en un corps d'armée ?

B. Instruction.

1. *Marches.* — Des progrès sérieux ont été réalisés depuis 1895. J'ai vu une brigade combinée traverser dans un ordre parfait les marais du Seeland le matin du 8 septembre.

Cependant, il y a encore des améliorations à obtenir dans le sens d'une allure plus rapide dans certains cas urgents, tels que : passage d'un défilé, proximité de l'ennemi qu'on veut

aborder ou éviter, etc. Dans ces circonstances, les chefs doivent savoir demander aux troupes un plus grand effort; elles peuvent parfaitement, pendant 1-2 heures, faire un pas accéléré, 5 km. à 5 $^1/_2$ km., si on les a entraînées à cette allure.

2. *Combats.* — *a)* Dans les évolutions de la troupe sur le terrain de manœuvre, on a pu constater des formations plus nettes et une allure plus décidée que par le passé. Elles iraient encore mieux si les chefs subalternes, auxquels incombe le maniement direct de la troupe, voulaient s'appliquer tous à travailler sur le terrain comme sur la place d'exercice, c'est-à-dire employer des commandements directs ou des ordres brefs et clairs, seul moyen pour maintenir une bonne discipline tactique pendant les péripéties du combat.

b) Dans les dispositions prises, il y a en général encore trop d'erreurs frappantes. Elles proviennent surtout du manque de coup d'œil tactique et d'habitude à prendre une décision rapide et à la traduire immédiatement dans le langage militaire par des ordres ou des commandements.

Comment faire disparaître cette pierre d'achoppement à laquelle tant de nos officiers se heurtent encore trop souvent? Avec d'autres, nous avons proposé il y a quelques années, des cours de répétition annuels. Je crains que nous ne les voyions guère dans un avenir prochain. Ils imposeraient de nouveaux sacrifices à la grande masse de nos concitoyens auxquels une absence du foyer une fois tous les deux ans suffit.

J'entends par contre parler autour de moi de cours tactiques pour officiers de troupes. Ils feraient pendant aux cours pour officiers supérieurs que vous connaissez. Ce cours pour officiers de troupes pourrait avoir lieu par bataillon ou par régiment dans l'année qui précède le cours de répétition. En lui donnant une durée de 8 jours, il coûterait environ 2000 fr. par bataillon. Avec 100 000 fr. — somme épargnée par la suppression des exercices du landsturm — on pourrait donner chaque année aux officiers d'infanterie de deux corps d'armée une préparation en vue du service de l'année suivante, préparation qui augmenterait beaucoup l'aptitude de notre infanterie à faire campagne.

c) Dans un cours de répétition, il faudrait éviter de recommencer les exercices purement formels, même dans la com-

pagnie et dans le bataillon. On peut exercer la troupe, c'est-à-dire lui demander des formations et allures correctes, tout en travaillant avec une supposition tactique. Ce serait très utile pour les chefs qui auraient à préparer des thèmes multiples et cela contribuerait à rendre le travail plus intéressant pour les exécutants de tout grade.

d) Pour les exercices dans la brigade — j'entends de régiment contre régiment, ainsi que de la brigade réunie contre un ennemi marqué — il faut arriver à former des détachements composés des trois armes.

Déjà le commandant de régiment doit avoir l'occasion de les manier, car rarement, en campagne, un détachement de 2-3 bataillons opérera *sans* le concours des deux autres armes.

Des exercices de ce genre ont eu lieu l'année passée et cette année dans les IIIe et IIe corps; dans le Ier corps on se souvient certainement encore des exercices semblables de 1892. Partout ils ont été fort instructifs. Rien n'empêcherait, me semble-t-il, l'adjonction dans ce but de un à deux escadrons et d'un groupe d'artillerie à chacune des brigades déjà pendant cette période des manœuvres.

e) Il y aurait lieu, en outre, de réformer les exercices de détachements quant aux thèmes qui leur servent de base. Il est d'usage, à présent, de donner aux détachements le caractère d'une couverture éloignée du flanc d'une colonne supposée en marche ou en retraite, et de leur laisser une grande indépendance pendant plusieurs jours.

En réalité, cette tâche serait, surtout dans la plaine, au-dessus des forces d'un petit détachement qui, dans la plupart des cas, tout en étant inutile, constituerait un affaiblissement de la colonne principale. Exemple : Le commandant de la division A apprenant que l'ennemi a fait passer l'Aar à un fort détachement, ferait autrement mieux, à la place de répondre par un détachement analogue, de garder sa division réunie et d'écraser par sa supériorité numérique la division B affaiblie, la rivière le couvrant suffisamment sur son flanc. Même sans cet obstacle, il n'a rien à craindre, si sa colonne est forte ; car il peut, au moment où le détachement ennemi le menace, détacher la force nécessaire pour lui faire face, sans pour cela se priver d'elle pendant toute la journée.

Le rôle d'un détachement en campagne est très éphémère ;

il dure quelques heures et il importe de donner déjà ce caractère passager aux exercices. Des thèmes d'avant-gardes, d'arrière-gardes et de flancs-gardes s'y prêtent le mieux, de pareils détachements acceptant le combat dans le but spécial de faire gagner du temps et de l'espace au gros ; la direction et l'envergure à donner au déploiement des forces et la durée du combat sont dictées par la situation par rapport au gros.

De cette manière l'exercice gagne en simplicité et surtout aussi en utilité, car il prépare les chefs aux tâches qui leur incombent journellement dans les opérations de la division, du corps d'armée et de l'armée.

Mais ce n'est pas seulement pour ces exercices à double action que des tâches simples, en rapport immédiat avec l'action du gros, s'imposent. Elles doivent aussi servir de base aux exercices de combat proprement dits (*Gefechts-Exercicien*) du régiment et de la brigade : action d'un régiment ou d'une brigade de 1re ou 2me ligne, encadré ou se trouvant à une aile de la ligne de bataille ; attaque frontale, attaque enveloppante, emploi des réserves, contre-attaque... Voilà les nombreux rôles que les grandes unités de l'infanterie sont appelées à jouer dans le combat de la division, et il importe de les y préparer par des exercices spéciaux et avec le concours des autres armes qui pourront, très utilement, servir de cadre à l'action de l'infanterie.

F. *Les fronts de combat.* — La critique est prompte à nous reprocher des fronts trop étendus. Aujourd'hui, au combat, la parole est aux armes à feu ; pour les employer nombreuses, il faut de l'espace, *au minimun* 100 m. par compagnie, 300 par bataillon, 600 par régiment, 1200 par brigade. On remarque que, trop souvent, les unités envoyées au combat manquent de place, le point de direction leur ayant été mal donné ; elles se rapprochent trop des troupes voisines, d'où, par la suite, le mélange des unités qu'on ne saurait trop éviter.

Les fronts se rétrécissent aussi au cours du mouvement en avant, parce que toutes les fractions d'une unité se dirigent sur le même point. Il faut que la fraction de direction seule marche sur le point principal de direction et que les fractions voisines prennent chacune un point de direction plus à droite ou plus à gauche avec un intervalle égal au front de combat. C'est seulement de cette manière que chaque unité ou fraction d'unité parviendra à maintenir, jusqu'à la fin de l'action,

le front de combat nécessaire à un déploiement. En d'autres termes, dans la défense, comme chaque unité ou fraction d'unité a son soutien, il lui faut aussi dans l'attaque une zone de terrain à elle, aboutissant à une section déterminée du front ennemi.

Le même principe doit être suivi dans les ordres pour la retraite; il sera même avantageux de choisir pour les différentes unités des points de direction légèrement excentriques les uns par rapport aux autres, afin d'éviter aussi bien l'encombrement des routes que l'enveloppement de la poursuite.

g) Dans les engagements, on voit généralement l'infanterie de l'assaillant se porter trop tôt sur la position principale de feu, soit à 600-500 m. de l'ennemi, et y rester trop longtemps avant de passer à l'assaut.

Munie de 120 cartouches par homme, la ligne de tirailleurs doit employer 10 à 20 coups déjà aux moyennes distances pour se frayer le chemin, et garder 20 à 30 coups au moins pour le feu de magasin final : elle ne disposera donc que de 80 cartouches environ pour le combat principal et 20 suffisent pour les brûler au feu lent de 4 coups par minute.

Avant d'amener des troupes dans cette position, il faut donc attendre que toutes les forces destinées au combat de la première ligne soient prêtes, puis les y faire avancer à la fois. Une demi-heure après, les munitions étant épuisées, la préparation de l'attaque par le feu sera terminée ; il faudra passer à l'assaut. Afin que les réserves puissent rejoindre à temps la première ligne, elles devront donc être mises en marche dès que celle-ci s'établit sur la position principale de feu.

Certains écrivains militaires prétendent même qu'un arrêt prolongé dans cette position est superflu et qu'avec le fusil à répétition, la supériorité du feu s'acquiert tout naturellement par le tir alternant avec les mouvements par bonds.

h) Inspection. — Le défilé des troupes devant l'inspecteur a bien marché. Mais le nombreux public qui s'étendait le long de la ligne du défilé environ 200 300 m. plus à droite, a eu le spectacle peu imposant d'un trot parfois désordonné, exécuté par les troupes à pied aussi bien que par celles à cheval.

Quand on peut, après le défilé, parquer les troupes sur des places de rassemblement et qu'elles peuvent s'y rendre dans

la formation adoptée pour le défilé, il est tout à fait inutile d'accélérer l'allure; il suffit de la conserver telle quelle tant qu'on occupe encore la ligne du défilé. Ce procédé est employé aux inspections des autres corps; il serait à désirer que dans le Ier corps, qui nous a donné ce spectacle déjà une fois, on se décidât aussi à l'adopter.

C. Administration militaire.

1. Quiconque a eu à s'occuper des préparatifs d'un rassemblement de troupes, a dû remarquer combien la centralisation de tous les services à Berne est nuisible à une prompte solution des questions à étudier.

Une saine décentralisation en matière administrative, rendant les divisions et corps d'armée plus autonomes, constituerait un progrès et faciliterait grandement la mobilisation.

2. Le manque d'officiers et de sous-officiers dans certains bataillons d'infanterie réclame impérieusement des mesures permettant d'y remédier.

Il faudrait que la Confédération eût, comme c'est déjà le cas pour la cavalerie et l'artillerie, quelques corps de troupes fédérales d'infanterie. Ces bataillons fédéraux serviraient à recevoir le supplément des officiers, sous-officiers et soldats de tous les cantons qui ont un recrutement trop nombreux pour leurs effectifs actuels. Dans chaque division on pourrait commencer par faire du bataillon de carabiniers un bataillon fédéral, en le levant sur le territoire entier de la division et en prenant les recrues de préférence dans les arrondissements dont les bataillons de fusiliers sont au complet. Ensuite, on pourrait créer dans un des corps d'armée I, II et III, un nouveau bataillon fédéral de carabiniers (il y a par corps d'armée 6000 surnuméraires, dans le IVe seulement 3000).

Dans ces 11 bataillons fédéraux on ferait instruire des officiers et sous-officiers surnuméraires destinés à combler les lacunes que présentent les cadres de certains bataillons cantonaux.

3. Les trois bataillons fédéraux surnuméraires serviraient soit à remplacer dans l'armée de campagne les bataillons attachés aux fortifications, soit à modifier l'ordre de bataille de la VIIIe division.

On pourrait en effet rectifier la composition peu heureuse de la VIIIe division qui, lors d'une mise sur pied, aurait de la peine à rallier ses bataillons valaisans, et dont l'instruction, qui se fait actuellement dans les trois langues nationales, présente de sérieuses difficultés.

Voici ce qu'il faudrait faire :

Transférer le bataillon 88, de langue française, à la Ire division, pour remplacer le bataillon 12 de St-Maurice;

Attacher le bataillon 89, de langue allemande, au Gothard, dont il défend tout naturellement les accès par le Simplon et le Haut-Valais.

Ces deux bataillons pourraient être remplacés dans la VIIIe division soit par des bataillons fédéraux de carabiniers, soit par des bataillons que les divisions VI et VII paraissent à même de lui céder en vue d'arrondir la région de la VIIIe division du haut lac de Zurich jusqu'à Sargans.

Mais me voici bien loin de mon point de départ et je m'empresse de conclure :

Puisse l'approbation générale que les efforts et le dévouement de nos troupes dans les manœuvres des dernières années ont trouvé dans le pays, encourager nos autorités et nos officiers à persévérer dans la voie du progrès.

Que notre mot d'ordre soit : En avant ! Toujours en avant !

Colonel P. Isler,

Instructeur en chef de l'infanterie.

L'ALLURE EN FLEXION

Sous le titre: « *Comment on marche* »[1], le Dr Félix Regnault et le commandant de Raoul ont publié une étude de *la marche* et de *la course en flexion*, que l'un a expérimentée et pratiquée et que l'autre a étudiée scientifiquement.

Il y a une foule de modes de progression ; le pas varie suivant la profession, la condition sociale, le caractère, la race, le milieu où l'on vit ; l'homme du monde, le campagnard, le marin, le cavalier ont chacun leur façon de marcher ; l'homme fatigué et celui qui est reposé ne marchent pas de la même manière. A côté de cela les conventions et le costume ont aussi leur influence sur la marche : il est admis qu'il n'est pas distingué de marcher à grands pas, aussi pour aller vite il faut multiplier les pas ; le musulman, embarrassé dans ses longs vêtements, ne peut avancer qu'à petits pas ; il en est de même du Chinois perché sur ses hautes semelles s'arrêtant à la naissance du gros orteil, etc.

Suivant que l'on veut aller vite ou que l'on veut aller longtemps, le pas se fait d'une manière différente. La vitesse ou vélocité d'une part, la durée on le fond d'autre part, sont ainsi deux facteurs qui influent sur le pas ; sur la manière dont le pied est posé à terre ; sur les mouvements imprimés aux membres, violents et amples chez les coureurs de vitesse, réduits à leur strict minimum chez les coureurs de fond ; sur l'attitude du corps, que le coureur de vitesse tient presque droit et que le coureur de fond incline en avant ; sur le port de la tête ; sur le mode de départ, etc.

Toutefois il n'existe pas une méthode unique pour la marche rapide ou pour la course ; il y en a eu et il y en a encore plusieurs. Toutes ne conduisent pas au but recherché ;

[1] *Comment on marche.* Les divers modes de progression. — De la supériorité du mode en flexion. Par Félix Regnault, ancien interne des hôpitaux de Paris et ancien major civil de l'Hôtel-Dieu de Marseille, et de Raoul chef d'escadron au 34e régiment d'artillerie. Préface de M. Marly, membre de l'institut. Dessins de Collombar. Paris. Henri Charles-Lavauzelle.

La Chronique française de juillet 1898 a déjà cité cet ouvrage.

quelques-unes produisent au contraire une rapide fatigue. Tel est le cas du *pas gymnastique* tel qu'on l'enseigne et qu'on le pratique couramment, le principe de ce pas étant de lever le membre inférieur et de retomber sur la pointe des pieds, ce qui produit à chaque pas un sautillement et un déplacement vertical très appréciable [1].

Une autre allure de durée est la marche anglaise dite des *pédestriens;* elle rappelle le trot à l'amble des montures par ce fait que quand le coureur projette en avant le membre inférieur, il projette en même temps le bras et la partie du corps correspondant. Or c'est le contraire qui se produit dans la marche ordinaire. Cette méthode, qui demande à être longuement exercée avant que le sujet cherche à acquérir de la vitesse, n'offre pas d'avantages pour l'économie des forces. Les Anglais l'ont adoptée et rigoureusement réglementée pour empêcher les concurrents de tricher en courant. Elle n'est utilisée que pour les concours et pas pour les longs trajets de fond.

L'*allure en flexion* consiste « à ne lever les pieds que juste ce qu'il est nécessaire pour éviter les aspérités du sol, les jarrets ployés, le haut du corps penché en avant le plus possible, et reposer le pied bien à plat sans bruit. »

Si cette méthode est juste, on doit en retrouver le trait distinctif dans la démarche des individus qui, par nécessité ou par profession, pratiquent la marche et spécialement la marche de durée. C'est ce que les auteurs cherchent à établir dans un chapitre de leur étude consacré à « la course dans l'histoire et à travers les peuples. »

Après avoir fait cette constatation, que de nos jours l'homme civilisé, grâce aux multiples moyens de transport dont il dispose, ne sait plus bien marcher, en général, ils observent qu'il n'en est pas de même pour tous. Certaines catégories d'individus font exception : les paysans, les chasseurs, les facteurs ruraux, pratiquent instinctivement la marche en flexion. On retrouve le même caractère de la marche chez les porteurs de dépêches ou rekas de Tunisie, chez les coureurs hindous et cinghalais, chez les extraordinaires coureurs nippous qui font

[1] *Le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* (1893) décrit le pas de gymnastique comme suit : « On court sur la pointe des pieds, le haut du corps un peu en avant, les épaules effacées, la bouche fermée. »

cent kilomètres en vingt-quatre heures et recommencent tous les jours.

En étudiant les dessins anciens, les statuettes et bas-reliefs et les reproductions graphiques de toutes sortes que l'on possède, on constate encore les caractères essentiels de la marche en flexion chez les coureurs basques que l'on entretenait autrefois, dans la noblesse française, pour transmettre les nouvelles; chez les coureurs originaires de Perse, des sultans de Turquie, et, en général, chez les coureurs de l'antiquité.

De nos jours, certains coureurs professionnels ont pratiqué instinctivement la marche en flexion. L'un deux, Firmin Weiss, qui se vante d'exploits de course extraordinaires qu'il est impossible de contrôler, employait une méthode dont les principes se rapprochent de ceux du commandant de Raoul. Voici comment il la décrit dans un ouvrage publié en 1887 :

» On rase le sol avec les pieds, on évite de lever les jambes pour obtenir l'immobilité du corps et diminuer le mouvement du buste de bas en haut. Ce qu'on obtient en ployant modérément les jarrets, en lançant bien la jambe en avant, en posant le pied tout entier bien à plat par terre et non d'abord la pointe.

» En prenant ces précautions, on diminuera, dans la mesure du possible, les contractions désordonnées qui amènent la fatigue et l'essoufflement. Il faut bien se persuader que le corps ne doit pas être projeté en avant par la détente des jarrets, mais qu'il doit être projeté naturellement par son propre poids et que les jambes ne sont là que pour l'empêcher de tomber.

» Pour respirer il faut entr'ouvrir légèrement les lèvres et faire l'inspiration et l'expiration entre les dents serrées.

» Dans la théorie militaire, il est recommandé de fermer la bouche dans l'accomplissement du pas gymnastique ; je ferai observer qu'il est impossible d'exécuter une longue course la bouche fermée ; et d'abord les fosses nasales peuvent être embarrassées, soit par un rhume, soit par toute autre cause, ce qui incommode fortement le coureur et l'oblige à s'arrêter pour ne pas suffoquer.

» Il faut avoir, malgré le buste en avant, la tête haute et tromper la longueur du trajet en regardant au loin, en pensant à autre chose qu'à la course ; il ne faut jamais regarder à

terre, ce qui fatigue énormément sans que l'on s'en doute. »

Appliquant la méthode de ce précurseur du commandant de Raoul, les gymnastes de la « Lyonnaise » firent une course de résistance sur piste, dont les résultats furent pour quatre des coureurs les suivants :

1er	18 kil.	en	1 h. 9′
2e	16 » 500	»	1 h. 1′
3e	14 » 1	»	0 h. 57′
4e	12 » 5	»	0 h. 52′

Voyons maintenant, par le détail, quelle est l' « allure en flexion » du commandant de Raoul. Cette allure, pour être bien pratiquée, demande à être apprise, comme tout autre exercice physique, et il faut observer qu'un mauvais marcheur n'est pas nécessairement un homme impropre à la marche, mais peut-être un homme qui ne sait pas marcher.

Le commandant de Raoul étudie successivement :

1° L'attitude de départ ;
2° Le pas ;
3° L'attitude du corps ;
4° La progression ;
5° La respiration ;
6° La circulation.

« 1° *L'attitude de départ* dans la course en flexion est la suivante :

» Le coureur doit prendre une attitude dégagée, inverse de celle de l'homme fourbu, dont le dos est voûté, la tête baissée, les bras pendants. Son corps sera redressé, le dos en rectitude, la poitrine bombant en avant ; les yeux regarderont l'horizon ou même un peu en haut de façon à incliner la tête en arrière. Les coudes seront pliés en arrière des hanches mais sans raideur, les avant-bras horizontaux, les poings en avant.

» 2° *Le pas.* — Les genoux sont fléchis, les pieds rasent le sol et ne sont soulevés que juste ce qui est nécessaire pour en éviter les aspérités. Quand le pied vient sur le sol, il convient de le poser bien à plat, orteil et talon à la fois autant que possible. La progression s'effectuera aisée et sans bruit avec la souplesse du chat.

» Les pas seront d'abord petits et nombreux ; on augmentera progressivement leur longueur.

» 3° *L'attitude du corps.* — Le corps sera penché en avant,

mais tout en conservant sa rectitude, le dos toujours droit et la tête levée. L'erreur des débutants consiste, lorsqu'on dit de pencher le corps en avant, à n'incliner que le haut du corps vers le sol, ce qui fait un dos voûté et une tête abaissée. Le penché du corps en avant doit se faire sur le bassin comme axe, le dos restant toujours droit, la poitrine bombée, les épaules affacées et la tête élevée. »

Au début, on peut exagérer la position de la tête et regarder le ciel ; de même, pour maintenir les épaules effacées et donner à la poitrine tout son développement, « on prend un bâton quelconque qu'on tient des deux mains, la gauche à hauteur des seins, les doigts en dessus, la droite vers la hanche. »

Il faut porter les fesses en avant ; cela donne plus d'impulsion au « penché en avant » et facilite le mouvement qui consiste à se laisser entraîner par son centre de gravité (à courir après lui). Mais il faut éviter d'exagérer la flexion des jambes, ce qui arrive quand on accentue trop le « penché en avant. » Un coureur qui s'exerce sans guide arrivera peu à peu et par tâtonnements à trouver la position correcte, après quoi la pratique fera le reste.

La principale science du coureur consiste dans le degré du « penché en avant, » dans sa souplesse et sa régularité. C'est par le degré d'inclinaison du corps qu'il réglera la vitesse, le mouvement du corps entraînant celui des jambes ; mais jamais il ne doit commander à ces dernières pour obtenir la vitesse.

C'est l'inclinaison du corps aussi qui déterminera la vitesse à atteindre aux montées et aux descentes ; le corps s'inclinera davantage aux montées pour obtenir la même vitesse que celle qu'on atteint en plaine avec une inclinaison moindre. Pour la descente, on continue à pencher légèrement le corps en avant et l'on augmente d'autant plus le fléchissement des jambes que la descente à effectuer est plus raide et que l'on veut progresser plus rapidement. Le coureur se fait « tout petit » et se laisse glisser sur la pente en faisant tous ses efforts pour conserver la souplesse des membres.

4° *La progression.* — Il faut acquérir progressivement l'allure rapide ; ne jamais partir à une allure rapide, même si l'on est exercé. Le départ doit s'effectuer à la vitesse d'un bon marcheur et l'on augmente peu à peu insensiblement la longueur et la cadence du pas.

[illegible]

[illegible]

3° La respiration. — [illegible]

4° La circulation. — L'allure en flexion [illegible] la circulation et [illegible] le nombre des pulsations à 140 et même à 150 ; mais elles restent égales et régulières. La respiration, au contraire, est peu accélérée : 18 à 22 respirations à la minute.

* * *

[illegible] maintenant comment le commandant de Raoul expose la méthode d'enseignement aux soldats de la course en flexion.

Il faut un instructeur [illegible] marche [illegible] la théorie [illegible] posséder à fond [illegible] la méthode et [illegible] pour être capable d'enseigner aux autres.

On [illegible] les soldats sans armes.

» Un seul instructeur peut donner la leçon à une section [illegible].

» Les soldats sont en bourgeron et pantalon de treillis ; [illegible] Quand la température [illegible] prennent leurs capotes pour se rendre au lieu de rassemblement, les déposent au moment de partir et les reprennent au retour pour rentrer au quartier....

» La section est conduite sur une route kilométrée, de façon à pouvoir régler facilement la progression des exercices.

» L'instructeur fait face à sa troupe et lui explique que pour courir longtemps, sans fatigue appréciable et sans gêne dans la respiration, il faut prendre la position suivante :

» Le corps droit, la tête haute et bien dégagée des épaules, les poings ployés, tendre la poitrine sans effort en portant les

coudes en arrière des hanches, mais sans les fixer ; les poings dans la direction de l'avant-bras.

» Ils se mettent en marche doucement à l'avertissement de l'instructeur. Ils marchent en se réglant sur le pas de l'instructeur. Celui-ci, tout en marchant, rectifie les positions défectueuses. Il prescrit au premier rang de quatre de ne jamais le dépasser et donne toute son attention à bien régler la vitesse de la course.

» Partant avec une cadence très lente, en faisant le pas de 35 centimètres, il augmente progressivement et insensiblement la cadence et la longueur du pas, de manière à faire le premier kilomètre en 10 minutes au minimun et 12 minutes au maximun ; à peu près la vitesse d'un marcheur ordinaire. L'instructeur continuant sa progression ascendante fait parcourir à ses hommes le deuxième kilomètre en neuf minutes ou neuf minutes trente secondes, toujours en employant les mêmes moyens.

» La grande difficulté pour l'élève consiste à obtenir cette gamme de la vitesse sans fausse note. Le moyen le plus pratique pour atteindre ce résultat est le suivant :

» Pendant les premières leçons, l'instructeur désigne un des coureurs et lui donne pour consigne de prendre le pas accéléré en même temps que la troupe se mettra en marche par la course en flexion. Le coureur qui marche au pas accéléré prend d'abord une grande avance qu'il perd petit à petit au fur et à mesure que la vitesse de ses camarades augmente.

» Pour bien opérer, l'instructeur doit calculer sa progession de façon à éviter le moindre à-coup, ayant l'intention de ne jamais rattraper l'homme qui marche au pas accéléré que dix ou douze minutes après son départ et lorsque celui-ci a parcouru de 1000 à 1100 mètres....

» Le premier kilomètre demande beaucoup d'attention, la difficulté est moins grande pour les suivants ; il faut seulement se garder d'aller trop vite.

» Pour remédier à l'emballement, si fréquent chez les commençants, la meilleure des précautions à prendre est de faire tout son possible pour conserver la vitesse à laquelle on marche. Malgré soi la progression ascendante continue, mais alors dans d'excellentes conditions.

» Une fois la troupe bien dressée à entamer toutes les courses par la progression que nous venons d'indiquer, l'en-

traînement n'est plus qu'une question de temps et de méthode.

» Les trois premières leçons comprennent le même parcours sans rien changer aux conditions d'exécution.

» Pour les leçons suivantes on devra se rapprocher autant que possible du tableau ci-dessous, qui donne les vitesses qu'on doit s'efforcer de maintenir pendant les trois premiers kilomètres :

Ordre des leçons	Distances en mètres	TEMPS EMPLOYÉ A PARCOURIR LE			Ordre des leçons	Distances en mètres	TEMPS EMPLOYÉ A PARCOURIR LE		
		1er KILOM.	2me KILOM.	3me KILOM.			1er KILOM.	2me KILOM.	3me KILOM.
1	3000	10′	9′,30″	7′,45″	19	6000	8′,30″	7′,30″	6′,30″
2	3000	10′	9′,30″	7′,45″	20	6000	8′,30″	7′,30″	6′,30″
3	3000	10′	9′,30″	7′,45″	21	6000	8′,30″	7′,30″	6′,30″
4	3250	9′,30″	8′,15″	7′,30″	22	6500	8′,15″	7′,15″	6′,15″
5	3500	9′,30″	8′,15″	7′,30″	23	7000	8′,15″	7′,15″	6′,15″
6	3750	9′,30″	8′	7′,15″	24	7000	8′,15″	7′,15″	6′,15″
7	4000	9′,30″	8′	7′,15″	25	7500	8′,15″	7′	6′
8	4000	9′,30″	8′	7′	26	8000	8′,15″	7′	6′
9	4000	9′,30″	8′	7′	27	8000	8′,15″	7′	6′
10	4250	9′,15″	7′,45″	6′,45″	28	8500	8′,15″	7′	6′
11	4500	9′,15″	7′,45″	6′,45″	29	9000	8′	6′,45″	5′,45″
12	4750	9′,15″	7′,45″	6′,45″	30	9000	8′	6′,45″	5′,45″
13	5000	9′	7′,30″	6′,30″	31	9500	8′	6′,45″	5′,45″
14	5000	9′	7′,30″	6′,30″	32	10000	8′	6′,30″	5′,45″
15	5000	8′,45″	7′,30″	6′,30″	33	10000	8′	6′,30″	5′,45″
16	5250	8′,45″	7′,30″	6′,30″	34	10000	7′,45″	6′,15″	5′,45″
17	5500	8′,45″	7′,30″	6′,30″	35	10000	7′,45″	6′,15″	5′,45″
18	5750	8′,45″	7′,30″	6′,30″	36	12000	7′,45″	6′,15″	5′,45″

De 12000 à 20000 mètres, ne jamais faire le premier kilomètre en moins de 7′30″.

» A partir du troisième kilomètre, la vitesse continue à s'accroître par le seul fait de la continuation de la course. L'instructeur doit s'attendre à obtenir une progression d'autant plus faible qu'il est plus éloigné du point de départ et que sa troupe est partie plus vivement. Cependant il ne doit jamais atteindre la vitesse du kilomètre en 5′ 30 « avant le cinquième kilomètre et lorsque sa troupe est déjà très exercée. »

Quand les hommes ont reçu une instruction suffisante sur route et que le degré d'entraînement le permet, on entame les exercices en terrain varié. On y applique les mêmes règles et on emploie les mêmes moyens ; dans les terres labourées et quand le terrain est inégal de même que dans les terrains

glissants et sur les routes couvertes de neige ou de verglas, on ploie davantage sur les jarrets pour augmenter encore la souplesse de la course.

Avec une troupe non choisie il ne faut pas dépasser le kilomètre en cinq minutes.

Quand on ne veut pas atteindre une vitesse aussi grande on *marche en flexion*, suivant les règles exposées ci-dessus, mais il n'est pas nécessaire de se mettre en mouvement par le moyen de la progression compliquée employée pour la course.

La mise en marche a lieu à la cadence du pas accéléré et l'on augmente progressivement la longueur et la cadence du pas de façon à faire le premier kilomètre en dix minutes, le second en neuf et le troisième en huit. Le kilomètre en huit minutes représente la vitesse moyenne de cette marche.

Quand la troupe travaille en armes, ce qui ne doit avoir lieu que quand elle a déjà pris une habitude suffisante de la course en flexion, on porte le fusil suspendu, ou sur l'épaule ou bien encore à deux mains. Dans cette dernière manière l'homme saisit son fusil avec la main droite à la poignée et avec la gauche à 50 centimètres au-dessus de la droite et tient le fusil obliquement devant son corps, le canon dirigé vers l'épaule gauche. On laisse les hommes choisir celle de ces trois positions qui leur convient.

Après, on exerce avec le bagage mais en graduant le chargement de manière à arriver en plusieurs fois à la charge de campagne complète. Les hommes pratiquant bien la marche en flexion peuvent maintenir la vitesse du kilomètre en huit minutes pendant sept à huit heures et recommencer les jours suivants.

* * *

Il n'est pas possible d'exposer ici la demonstration scientifique que font MM. Regnault et de Raoul, de l'allure en flexion ; le chapitre qu'ils y consacrent ne se prête pas à l'analyse ; il faudrait le citer tout entier et l'accompagner des figures et des épures qui l'illustrent. En voici les conclusions :

« Il est à remarquer que cette théorie de la marche et de la course en flexion est conforme à la théorie générale de progression de tout animal ou de tout véhicule sur le sol. Un cheval est d'autant plus rapide qu'il a plus de souplesse dans les membres ; de même c'est un principe fondamental en

mécanique qu'un véhicule peut acquérir une vitesse d'autant plus grande que l'on diminue ses à-coups. Cette théorie trouve son application dans l'emploi pour la bicyclette des bandages pneumatiques, sans lesquels on n'aurait jamais pu atteindre les vitesses que l'on connait. Or, bien que l'on marche depuis des siècles, l'homme s'est habitué à cette marche fière et raide qu'il trouve sans doute seule digne de sa grandeur, mais qui a permis à Maissiat de le comparer à juste titre à une voiture dont les roues, dépourvues de jantes, avancerait en passant de rayon en rayon. »

* * *

Jusqu'à maintenant l'allure en flexion a été relativement peu pratiquée dans l'armée française. On n'arrive pas facilement à vaincre la routine. Toutefois le commandant de Raoul cite un certain nombre de faits intéressants.

C'est en 1887 qu'il fit ses premiers essais sur les troupes ; déja à cette époque il arrivait à faire une étape de 32 kilomètres avec une batterie du 16e bataillon de forteresse en employant la marche en flexion. Les artilleurs, qui avaient deux mois de dressage et portaient la charge réglementaire, exécutèrent l'étape en cinq heures, haltes horaires comprises, sans laisser un seul trainard et visiblement peu fatigués.

Ce n'est guère qu'en 1889 qu'on commença, dans certains corps de troupes, à exercer la marche en flexion. Au 11e corps, alors qu'il était commandé par le général de Négrier, il fut fait des essais au 116e régiment d'infanterie, sous la direction du commandant de Raoul, par une troupe de deux officiers, deux sergents et une trentaine de caporaux et soldats. Trois mois après, cette troupe exécuta sous les yeux du général Fay, qui avait succédé au général de Négrier, une course de 20 kilomètres 500 mètres en 1 h. 46′, de Vannes à la gare d'Auray ; après une halte de deux heures, le retour se fit, y compris deux haltes de dix minutes, en 3 h. 5′. Elle avait donc fait 41 kilomètres en 4 h. 55′ ; les hommes portant leur fusil, 100 cartouches et un repas froid.

Deux jours après les mêmes hommes faisaient une course avec la *charge complète de campagne*, de onze kilomètres à travers champs en 1 h. 20′, en présence du général Colonieu. Un tir exécuté aussitôt après leur arrivée donna des résultats dépassant ce qu'on attendait.

Au 16e bataillon de forteresse, le commandant de Raoul obtint de réservistes, en 18 leçons, huit kilomètres en armes en 46 minutes et quatre kilomètres avec le chargement complet en 26 minutes.

D'autres officiers, instruits ou renseignés par le commandant de Raoul, firent aussi pratiquer à leurs troupes l'entraînement à l'allure en flexion. Voici comment le capitaine Faure, du 138e régiment d'infanterie, raconte une course de 7 kilomètres, faite avec sa compagnie neuf jours après qu'il avait commencé son entraînement.

« Hier matin nous avons fait une course de sept kilomètres en 45′ ; premier kilomètre en 8′ 30″, deuxième kilomètre en 7′ 30″, troisième en 6′ 30″, quatrième et cinquième en 6′, sixième en 5′ 30″ et septième en 5′.

» L'allure était un peu vive aux deux derniers kilomètres, d'autant plus que la route est accidentée.

» Néanmoins j'avais 87 hommes, trois officiers, moi compris et mon moutard de treize ans ; nous avons fait la course sans fatigue appréciable. Un seul homme, de faible complexion, qui n'a jamais pu faire les grandes manœuvres ni une étape forte, est resté un peu en arrière et a mis deux minutes de plus que ses camarades. »

Le capitaine de Soultrait a été chargé, au 60e régiment d'infanterie, d'appliquer la méthode du commandant de Raoul ; à la suite de ces essais il a fait un travail dont voici les conclusions :

« La course en flexion est à elle seule une gymnastique parfaite complète. Elle donne au plus haut degré la santé, la vigueur, l'énergie. Elle développe les poumons, endurcit et fortifie tous les muscles.

» Elle a pour résultat d'amener l'homme en peu de temps à son maximun d'énergie physique.

» Elle s'impose de plus en plus à notre époque de locomotion mécanique à outrance. Personne ne marche plus aujourd'hui. En quelques semaines elle permet de former un marcheur de premier ordre. »

Voici enfin un dernier témoignage, celui de l'auteur de la brochure : *Ma compagnie* (J. G. M. R.) qui fit grand bruit en son temps :

« C'est si merveilleux que c'était à peine croyable il y a quelques années ; mais des expériences ont été faites par des

régiments entiers, on en a vu l'application aux grandes manœuvres ; les médecins ont reconnu qu'aucun inconvénient n'en pouvait résulter pour la santé....

» Voyez-vous la révolution que le nouveau pas gymnastique apporterait dans toute la tactique ! Tous les savants calculs des grands faiseurs de livres, les vitesses de marche, les durées d'écoulement, les distances d'avant-garde, la relation entre le temps et l'espace, tout cela s'écroulant comme un château de cartes devant cette phrase si simple, aux conséquences si grandes : L'infanterie ne marche plus, elle court....

» Ma compagnie sera entrainée à la méthode de Raoul : la démarche souple, les jarrets ployés, la poitrine ouverte, elle glissera moelleusement sur les routes, prête à sauter d'un bond à l'avant-garde ou à un point menacé ; j'aurai une compagnie de coureurs. »

* * *

Si l'on se reporte au tableau reproduit plus haut, on constatera que la progression indiquée par le commandant de Raoul comporte 36 leçons ; ailleurs il fixe à trois mois le temps nécessaire à un entraînement complet. Si ces chiffres avaient une valeur absolue ou pourrait dire : « A quoi bon nous occuper de cette méthode ; elle est trop longue ; la courte durée de nos périodes d'instruction nous interdit d'en tenter l'essai et de chercher à l'acclimater chez nous. » Mais dans les exemples cités, on a certainement remarqué la marche exécutée au 16e bataillon de forteresse, par des canonniers réservistes, après dix-huit leçons, et la marche exécutée par le capitaine Faure, avec sa compagnie, neuf jours après avoir commencé son entraînement.

Mais il y a plus ; parlant des réservistes le commandant de Raoul s'exprime comme suit : « Pour ceux qui n'ont jamais pratiqué ces exercices, on peut parfaitement, en vingt-huit jours, leur donner une instruction suffisante pour suivre le gros de leurs camarades déjà au courant de la méthode. » Et ailleurs : « La rapidité avec laquelle on peut obtenir un entraînement relatif montre bien quel parti on pourrait tirer de ces exercices pour les réservistes et même les territoriaux. »

S'il est possible, dans un temps relativement court, d'obtenir des résultats suffisants, et cela paraît prouvé par les exemples rapportés plus haut, on pourrait donc en Suisse,

malgré la brièveté des périodes d'instruction, appliquer, la méthode qui vient d'être exposée et utiliser les avantages qu'elle comporte.

L'avantage qu'il y aurait, en guerre, à faire progresser l'infanterie à des vitesses approchantes de celles que donnent la course et la marche en flexion, ne peut échapper à personne.

« Une troupe instruite par des instructeurs au courant de cette méthode, dit le commandant de Raoul, fait facilement, d'une seule traite, sans repos, avec ses armes, ses cartouches et ses vivres vingt kilomètres en 1 h. 50 minutes ou 2 heures au maximun avec beaucop moins de fatigue que si elle avait fait le même parcours en cinq heures au pas ordinaire et dans les mêmes conditions.

» Avec la charge complète de campagne, on peut demander à la troupe huit, neuf et même dix kilomètres à la vitesse du kilomètre en six minutes ou six minutes trente secondes suivant que la route est plus ou moins accidentée.

» A travers champs, dans n'importe quel terrain, dans des cultures coupées, de grands labours, des routes détrempées par les pluies, glissantes, couvertes de neige ou de verglas, la vitesse n'est pas sensiblement diminuée. Sans le sac, elle varie de 5′ 30″ à 7′ le kilomètre ; avec la charge, de 6′ 50″ à 8′. Jamais elle ne dépasse 8′. Les distances de 10 000 mètres peuvent être parcourues dans ces conditions sans qu'on ait besoin de mettre les pieds sur une route. — L'extrême souplesse de cette course, son glissement sur le sol, lui permet d'affronter tous les terrains avec une extrême facilité. »...

« Tous les hommes qui sont capables de faire une étape, sac au dos, sont susceptibles, sans aucune exception, de prendre part à ces exercices. »

Ne vaudrait-il donc pas la peine de faire l'essai de substituer à nos méthodes d'enseignement de la marche [1] et surtout du pas gymnastique, celle préconisée par le commandant de Raoul. Il est malheureusement trop évident que les résultats que nous obtenons avec le pas de gymnastique sont nuls

[1] Notre méthode d'enseignement de la marche, d'après le chiffre 15 du règlement d'exercice pour l'infanterie suisse (1892), est l'inverse de celle du commandant de Raoul ; c'est la marche en extension poussée à ses dernières limites ; au lieu de rechercher la souplesse et l'aisance, elle recherche la raideur : Un officier instructeur supérieur qui, disait-il, parvenait à faire exécuter la marche cadencée avec correction, ajoutait toutefois que jamais il n'avait observé autant d'inflammations du tendon, ce qu'il attribuait à l'extension exagérée que nécessite le pas cadencé.

et que nous ne pouvons pas l'employer, pour opérer des déplacements d'une certaine importance, à peine de voir arriver la troupe essoufflée et incapable de produire aucun travail ; cela tient apparemment à ce que nos méthodes sont mauvaises.

Nous exigeons d'emblée des pas de 80 et de 90 centimètres, avec une position du corps qui oblige à une violente extension pour y parvenir ; tandis que le commandant de Raoul débute par un pas de 35 centimètres et parvient, quand l'homme est bien lancé, et par le simple fait de l'impulsion que donne le penché du corps, à un pas de 1m14. On conçoit dès lors comment, avec une moindre dépense de force, on parvient, dans le même temps, à parcourir une distance bien plus considérable.

Il vaudrait la peine de mettre à l'épreuve la méthode du commandant de Raoul et, si les résultats répondent aux espérances, de former des instructeurs et de l'introduire dans l'armée [1].

N.

[1] L'intéressant volume du commandant de Raoul et du Dr Regnault est suivi de deux appendices traitant de la *Suggestion dans la guerre* et de la *Manière de porter*, dus, non pas entièrement à la plume du Dr Regnault. Il ne pouvait pas entrer dans le cadre d'une étude forcément raccourcie de l'allure en flexion, d'analyser les développements que les auteurs donnent sur ces sujets. Ils ne s'y prêteraient d'ailleurs que difficilement. Ceux que ces questions intéressent liront avec plaisir ces deux curieux chapitres, de même que celui consacré à l'*Utilité de la marche en flexion dans les maladies*.

LE TIR INDIRECT

Quelques officiers semblent regretter que la nouvelle *Instruction sur le tir de l'artillerie de campagne* ne réglemente pas les méthodes du pointage indirect d'une manière plus détaillée qu'elle ne le fait. Ils désireraient même que cette soi-disant lacune fut comblée.

Ce désir est-il pleinement justifié? Il est permis d'en douter, car, celui qui étudie avec soin tant notre règlement d'exercice que cette nouvelle instruction, y trouve toutes les données nécessaires à l'exécution du tir indirect. Il y aurait eu, il est vrai, un certain avantage à reproduire dans cette instruction quelques-uns des préceptes émis sur le sujet dans le règlement d'exercice. On aurait ainsi un tout homogène qui dispenserait de devoir consulter deux règlements différents. Mais, à ce compte-là, on n'en finirait pas avec les répétitions. L'instruction sur le tir, constituant en quelque sorte une suite aux parties du règlement d'exercice qui traitent du service de la pièce, doit forcément partir du point de vue que ce règlement est connu.

Il est du reste une question beaucoup plus importante — une question de principe — qui s'oppose à ce que le tir indirect soit réglementé plus en détail que ne le fait notre instruction. Cette question la voici : Le tir indirect s'effectue pour ainsi dire toujours dans des conditions si différentes les unes des autres qu'à vouloir prescrire des règles fixes, on créerait de véritables entraves dans lesquelles on s'embarrasserait et qui, tout en paralysant l'initiative des sous-ordres, seraient préjudiciables au résultat cherché. A ce titre, un règlement dégénérerait au point de n'être plus qu'un recueil d'exemples et un recueil nécessairement très incomplet. Mieux vaut donc y renoncer.

Et tout d'abord qu'entend-on par « tir indirect » ?

L'instruction le dit au ch. 72 : « Lorsqu'on fait du tir indirect (ou mieux du pointage indirect), on ne vise pas sur la partie

du but que l'on cherche à atteindre, mais sur un point de mire auxiliaire. »

Or il arrive fréquemment que l'on vise, même lorsqu'on fait ce qu'on appelle du « tir direct » sur une autre partie du but ou sur un autre point que celui qu'on veut atteindre. Les nouvelles poudres, qui permettent à l'adversaire de se dissimuler presque complètement, en sont la conséquence.

Précisons et prenons un exemple de tir contre une batterie.

L'ennemi est à genoux, les pièces sont pour la plupart complètement cachées dans un pli de terrain et la flamme des coups seule révèle de temps à autre leur position. Soit à hauteur de cette batterie, soit plus en arrière se trouvent un certain nombre de points nettement visibles, tels que des buissons, des arbres et des taches quelconques pouvant tenir lieu de repères.

Il est bien évident que dans ce cas le chef de batterie procédera, en ce qui le concerne personnellement, comme s'il s'agissait d'un simple tir direct. S'il le juge nécessaire, il orientera d'abord les chefs de section sur le front qu'occupe le but, ainsi que sur la position exacte de la pièce qui va lui servir de point de réglage.

Les chefs de section, une fois rentrés à leurs postes, orientent à leur tour leurs chefs de pièce. Comme la pièce sur laquelle il s'agit de régler le tir percutant n'est peut-être pas très visible à l'œil nu, il donnent l'ordre de viser sur tel ou tel point de repère situé plus à droite ou plus à gauche et commandent une dérive en conséquence. S'il n'y a pas précisément de point de repère à la hauteur même de cette pièce, mais seulement un peu plus haut, les canonniers devront viser à l'intersection de la verticale abaissée de ce point et de l'horizontale qui correspond au but.

Lorsqu'on passera au tir fusant et qu'il s'agira de répartir le feu, les chefs de section procéderont encore d'une manière analogue. Si les divisions de la dérive le permettent, ils transporteront tout simplement le tir de leurs pièces à droite ou à gauche, au moyen d'une correction de dérive et sans rien changer au pointage. Cette manière de faire est souvent plus expéditive que de nouvelles explications et, la plupart du temps, applicable aux pièces qui doivent tirer contre celles qui avoisinent immédiatement le point de réglage. Pour les autres pièces il faudra généralement faire choix de nouveaux points

de repère et proportionner la dérive à l'intervalle qui sépare ce repère de la partie du but à battre.

Si nous faisons surtout intervenir ici les chefs de section pour la recherche et la détermination de ces points de repère, c'est que nous admettons le cas d'un pointage compliqué et nécessitant de fortes corrections de dérive. Toutefois, cette tâche incombera d'ordinaire, si ce n'est déjà au pointeur, tout au moins au chef de pièce.

Dans cet exemple, nous voyons donc la batterie exécuter en apparence du tir direct, puisque le capitaine n'a en effet pris aucune disposition spéciale pour la mise en direction des pièces, et pourtant nous faisons du tir indirect, car la plupart des pièces, peut-être même toutes, visent sur un point autre que celui à battre. En pratique, il est donc difficile de préciser où s'arrête le tir direct et où commence le tir indirect. On pourrait multiplier les exemples et montrer combien souvent le pointage s'en va chevauchant tantôt sur la méthode directe, tantôt sur la méthode indirecte et cela non pas seulement d'un cas à l'autre, mais aussi entre les différents éléments de la batterie dans un tir contre un même but.

Un développement de ce genre nous porterait trop loin, aussi, sans passer en revue toutes les méthodes intermédiaires de pointage que l'on peut être exposé à appliquer entre le tir purement direct et le tir indirect, examinons les différents cas qui se présentent dans ce que l'on est convenu d'appeler le tir indirect et donnons-en quelques exemples :

On s'accorde généralement à distinguer dans le pointage indirect trois cas :

1. Celui où l'on donne la direction latérale en visant un ou plusieurs points de mire naturels pris dans le terrain et où la pièce reçoit son inclinaison au moyen du niveau.

2. Celui où l'on procède comme ci-dessus, mais avec cette différence que l'on crée des points de mire artificiels pour donner à la pièce sa direction latérale.

3. Celui où l'on supprime le niveau de pointage et où, visant sur un point de mire naturel, on donne du même coup à la pièce sa direction et son inclinaison.

I

Les pièces sont absolument dissimulées derrière une crête ou un masque quelconque. Le pointeur, lorsqu'il se fend, ne

voit ni le but, ni même le terrain qui l'avoisine immédiatement. Il n'a des vues que plus haut et plus loin, par exemple sur des collines qui constituent une sorte d'arrière-plan pour la position ennemie. Les chefs de section, et même les chefs de pièce, distinguent par contre plus ou moins nettement le but.

Ici deux cas peuvent se présenter. Ou bien il y a assez de points de mire pour que chaque pièce puisse en prendre un, ou bien il n'y en a qu'un de suffisamment visible.

A.

Chaque pièce a à sa disposition un point de mire.

Le chef de batterie appelle à lui les chefs de section et les oriente, par exemple en ces termes :

Devant nous, un grand bois. A droite de ce bois, deux maisons, puis un petit arbre rond. De là, et jusqu'à un groupe de peupliers, une crête verte. Plus ou moins en arrière de cette crête, entre l'arbre rond et les peupliers, se trouve une batterie. Point de réglage : la 3me pièce à partir de la droite, celle qui vue d'ici, se profile sur un champ jaune. La pièce de droite mesurera l'angle du terrain ; faites-la avancer en conséquence. Durée 140.

Chaque chef de section retourne à sa section, oriente à son tour ses chefs de pièce sur la position du but, puis, leur donnant un point de repère pour la pièce sur laquelle on réglera le tir, commande la dérive et donne l'ordre de charger avec durée 140. Le chef de la section de droite fait en plus mesurer l'angle du terrain.

Quand la batterie est orientée, que les pièces sont chargées et que l'on a mesuré l'angle du terrain, les chefs de section, tout en laissant les hommes au repos, en font rapport au chef de batterie.

Ce dernier commande alors :

Garde à vous — Fixe ! Angle du terrain (par ex.) 1032 ! Elévation (par ex.) 100 ! Feu à droite !

Remarquons ici en passant qu'il est absolument inutile de répéter à nouveau sous forme de commandement, ce qui a déjà été dit précédemment sous forme d'ordre.

Lorsque viendra le moment de passer au tir fusant et que les chefs de section commanderont : « Répartissez le feu ! »,

chaque chef de pièce fera choix d'un point de mire auxiliaire correspondant à la pièce qui lui est directement opposée et le chef de section, tout en contrôlant ce choix, modifiera, le cas échéant, la dérive suivant l'écart qu'il pourra y avoir entre la verticale abaissée de ce point et la pièce à battre.

B

Il n'existe qu'un seul point de mire suffisamment bien visible.

L'orientation que donnera le chef de batterie sera, par exemple, la suivante :

La grande cheminée de fabrique de droite. A hauteur du milieu de la cheminée et à gauche, le lacet d'un chemin ; plus à gauche encore et émergeant d'un groupe d'arbres, un toit rouge. Une batterie a pris position au dessous de ce groupe d'arbres. La seconde pièce depuis la droite se trouve, vue d'ici, légèrement à gauche du toit rouge. Point de mire auxiliaire, le côté gauche de ce toit. Je règle le tir sur la 3me pièce à partir de la gauche. Durée 140.

Si nous choisissons comme point de réglage cette 3me pièce, c'est que nous la supposons plus visible que la seconde de droite. La facilité d'observation détermine donc seule ce choix.

Il serait sans cela plus naturel de régler son tir sur la pièce la plus rapprochée du point de mire.

Nous admettrons ensuite ici que la mesure de l'angle du terrain n'est possible d'aucune des pièces et cela par le fait que la batterie se trouve placée derrière un masque (champs de blé, haies, etc.) qui, quoiqu'on fasse, ne permet pas au pointeur de viser sur le but. Dans ces circonstances, ce sera l'affaire du chef de batterie de chercher à estimer la valeur de cet angle.

Cette estimation sera évidemment peu aisée, car, privé de tout moyen de joindre, par une ligne continue, la pièce au but, il sera presque obligé de s'en remettre à son sentiment pour cette appréciation. Dans tous les cas, il cherchera des points de comparaison, de manière à éviter de trop grossières erreurs.

Un système qui peut être employé utilement, quoique fort rudimentaire, consiste à donner à l'une des bouches à feu la direction qu'on lui ferait prendre si l'on pouvait pointer sur le but avec hausse zéro, autrement dit, lui donner une incli-

naison telle que le prolongement supposé de l'axe de l'âme aboutisse au but tout en traversant le masque. Cela fait, on mesure avec le niveau cette inclinaison de la bouche à feu, et on obtient ainsi à peu près la valeur de l'angle cherché. Plus on pourra s'éloigner de la pièce pour voir en même temps une partie de l'avant-terrain, meilleure sera cette mise en direction approximative. Tout grossier qu'il soit, ce procédé peut cependant rendre de bons services.

Le chef de batterie dispose-t-il par contre de cartes à grande échelle ($^1/_{25\,000}$ ou $^1/_{50\,000}$), et peut-il y déterminer l'emplacement de la batterie et la position du but, il lui sera alors facile, en calculant la différence de hauteur et en mesurant la distance, de déterminer cet angle de terrain. En pratique, ce mode de procéder est cependant encore sujet à erreur, car l'on ne peut pas toujours repérer exactement les points où se trouvent la batterie et le but. Il ne faudra donc jamais trop tabler sur les données qu'il pourrait bien fournir.

Mais revenons à notre exemple.

Une fois orientés par le commandant de batterie, les chefs de section expliquent, comme tout à l'heure, à leurs chefs de pièce où se trouve le point de mire auxiliaire. Suivant la manière dont ce point de mire se présente à eux par rapport à la 3me pièce, ils commandent une dérive plus ou moins forte à droite ou à gauche, puis font charger avec une durée 140 et, quand leur section est prête, l'annoncent au chef de batterie.

Sitôt que ce rapport lui parvient, ce dernier commande :

Garde à vous — Fixe ! Angle du terrain (par ex.) 970 ! Elévation 80 ! Feu à droite !

La répartition du feu se fera ici uniquement au moyen de la dérive. Les chefs de section, partant de celle qu'ils ont dû donner pour amener leurs coups en ligne, transporteront le tir de leurs pièces de 15, 30 ou 45 mètres à droite ou à gauche, suivant qu'il s'agit pour eux de battre les pièces qui se trouvent immédiatement à côté de celle sur laquelle on a réglé le tir ou de pièce plus éloignée.

Enfin, comme la valeur de l'angle du terrain marqué sur les niveaux n'est qu'approximative, le chef de batterie devra vraisemblablement procéder ici à un réglage du tir fusant plus complet encore que d'ordinaire. Il ne devra pas s'étonner, si, à l'origine, il a des points d'éclatement trop hauts, ou des

coups percutants. Il commandera évidemment sa première durée suivant le rapport connu. Si les hauteurs d'éclatement sont normales, son estimation de l'angle du terrain était exacte. Ce sera l'inverse dans le cas contraire, de sorte qu'il devra, s'il en est ainsi, régler d'abord sa hauteur d'éclatement, avant que de passer aux corrections parallèles de hausse et de durée.

II

C'est au moyen des jalons de pointage, qu'à défaut de points de mire auxiliaires naturels, on crée pour chaque pièce un point de mire artificiel. Il va cependant de soi que, si l'une ou l'autre des pièces de la batterie dispose d'un bon point de repère dans l'alignement du but, elle se dispensera de faire usage du jalon. Du reste, les circonstances où l'on sera obligé de recourir aux jalons seront plutôt rares ; on trouvera presque toujours, surtout dans un pays aussi accidenté que le nôtre, des points de mire naturels, ne serait-ce qu'un sommet de montagne, et il sera rare que la crête couvrante limite complètement votre horizon. Toutefois, et en particulier lorsque durant un tir direct, on observera que le but et le terrain avoisinant deviennent indistincts et que la précision du tir risque d'en souffrir, il sera tout indiqué de faire planter les jalons [1].

Les jalons seront disposés p'utôt en arrière qu'en avant de la batterie. On pourra ainsi faire charger les pièces pendant qu'on les aligne et les hommes qui les tiendront ne risqueront pas de révéler à l'ennemi la position que l'on occupe.

Prenons un exemple.

Les pièces sont dissimulées derrière la crête d'une colline. De la batterie, on ne voit, au dessus de cette crête, que le ciel. La pièce de gauche seule a des vues sur l'avant-terrain ; pour apercevoir quelque chose plus loin, il faut s'élever d'une façon ou d'une autre.

L'orientation que donnera le chef de batterie à ses sous-ordres sera, dans ce cas, la suivante :

Devant nous, dans la plaine, ce pont. A gauche, en arrière de ces prés jaunes, une longue ligne de buissons. L'artillerie

[1] En Allemagne et en Autriche, les chefs de section doivent, sans en attendre l'ordre, faire planter les jalons et mesurer l'angle du terrain dès qu'on tire contre de l'artillerie. Il serait à souhaiter qu'on pût en arriver aussi là chez nous.

ennemie est masquée derrière cette haie. Nous tirons sur la batterie de droite, laquelle se trouve à peu près devant la maison blanche qu'on voit dans le lointain. Faites mettre les pièces en direction sur cette maison avec dérive 15. Jalons en arrière du front. Je règle le tir sur la seconde pièce depuis la gauche. La pièce de gauche mesurera l'angle du terrain en visant sur le sommet de la haie. Durée 140.

Les chefs de section retournent à leurs postes et procèdent comme le prescrivent les ch. 50-53 du règlement d'exercice. Ils mettent d'abord rapidement au courant les chefs de pièce sur la position de la maison blanche, puis commandent :

Dérive 15 ! Mettez les pièces en direction !

Le chef de pièce, se hissant par exemple sur les épaules d'un canonnier et improvisant un genre de fil à plomb quelconque, met sa pièce en direction, puis donne l'ordre de repérer les roues.

Cela fait, le chef de section ordonne :

Jalons à 30 m. en arrière du front !

Durée 140 ! Chargez !

Ces ordres une fois exécutés, il en rend compte au chef de batterie en ces termes :

Pièces repérées et chargées !

A la section de gauche, il n'y aura donc que la pièce de droite qui plantera le jalon. La pièce de gauche visera sur la maison blanche et, pendant que l'on aligne les jalons, mesurera l'angle du terrain que son chef de section communiquera au chef de batterie en même temps qu'il annonce sa section repérée et chargée.

Les commandements du chef de batterie seront ici analogues à ce qu'ils étaient précédemment :

Garde à vous — Fixe ! Angle du terrain (par ex.) 994 ! Elévation (par ex.) 120 ! Feu à gauche !

La répartition du feu sera très simple pour la section de gauche. Quant aux chefs de section du centre et de droite, ils devront y pourvoir en cherchant à estimer l'espacement des pièces ennemies à la droite du point de réglage et en commandant, d'après le rang de leurs pièces, des dérives, par exemple, de 4 en 4 inférieures à celle qui avait été trouvée bonne lors du tir percutant.

Comme les chefs de section de droite et du centre ne peuvent pas juger de la direction de leurs coups, c'est au chef de bat-

terie à donner, le cas échéant, les indications nécessaires pour corriger la dérive et cela de la manière qui est prescrite au ch. 34 de l'instruction sur le tir.

Prenons un autre exemple et supposons le cas où, durant un tir direct, la brume, la fumée, etc., rendraient le but et le terrain avoisinant tout à fait indistincts. Les jalons seront naturellement ici d'un grand secours.

Le chef de batterie interrompra le tir par un « *Halte!* » et commandera sans autre :

Mesurez l'angle du terrain! (éventuellement).

Puis quand cet angle lui aura été communiqué :

Repérez les roues! Jalons à 20 m. en avant du front!

Et enfin, sitôt que les chefs de section lui auront fait rapport que leurs pièces sont repérées :

Angle du terrain (par ex.) 1010! (soit la moyenne des angles trouvés).

Elévation (par ex.) 82! (on avait auparavant hausse 82).

Coup!

Si l'on estime que le but est à la même hauteur que la batterie, il sera naturellement superflu de mesurer l'angle du terrain. Du reste, bien que ce soit un contrôle, surtout lorsque le but est peu visible, de faire faire cette mesure par toutes les pièces, le chef de batterie sera toujours libre de ne l'ordonner qu'à la pièce qui est la plus rapprochée de lui. De cette manière il gagnera du temps.

A partir du moment où les jalons sont plantés, on pointe sur les jalons seuls et l'on donne l'élévation avec le niveau. Si le but redevient suffisamment distinct, on visera de nouveau directement, mais cela *seulement sur l'ordre du chef de batterie.*

Pour le cas où l'on aurait planté les jalons avant de répartir le feu, il est évident que la répartition de feu se fera comme précédemment, c'est-à-dire uniquement au moyen de la dérive.

III

Etudions maintenant la méthode qui ne conçoit que l'emploi de la hausse et dans laquelle on donne simultanément à la pièce sa direction et son inclinaison en visant sur un point de mire auxiliaire.

Cette méthode était surtout en faveur alors que la construction du niveau de pointage ne permettait pas encore de distinguer l'angle du terrain de l'angle de mire.

Elle a toujours encore pour elle l'avantage de réunir pour ainsi dire en un seul mouvement ces deux opérations du pointage — la mise en direction et le fait de donner l'élévation — qui sont si nettement différentes l'une de l'autre lorsqu'on emploie le niveau. On gagne ainsi du temps.

Elle a par contre l'inconvénient d'obliger le chef de batterie à se souvenir, jusqu'au moment où il passe au tir fusant, d'un chiffre que les préoccupations du feu ou les émotions du combat risquent de lui faire oublier.

Ce chiffre n'est autre que la valeur en $^0/_{00}$ de l'angle que forment la ligne de mire et la ligne qui joint la pièce au but. Lorsque le point de mire auxiliaire est situé plus haut que le but, la durée à commander est égale à la hausse augmentée de la valeur de cet angle. C'est l'inverse dans le cas contraire. (Nous admettons, pour plus de simplicité, qu'il n'y a pas de différence dans les tirs ordinaires entre la hausse et la durée).

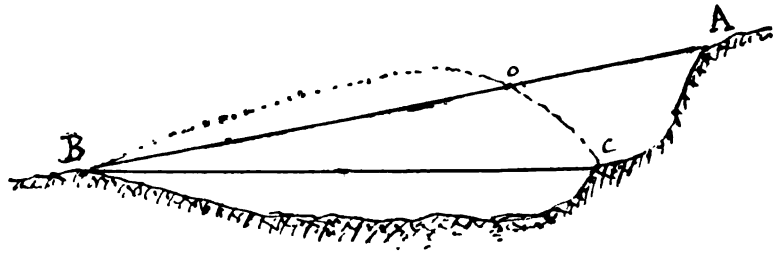

Soient B la batterie, A le point de mire auxiliaire et C le but.

Toutes les pièces pointent sur A.

Le tir percutant a permis d'encadrer le but C à 4 $^0/_{00}$ et la limite inférieure de l'encadrement est 78. Si nous commandons durée 78, le shrapnel éclatera 50 m. devant le point d'intersection O de la trajectoire et de la ligne de mire B A. Pour qu'il éclate 50 m. devant le but C, il faut évidemment augmenter cette durée 78 de la valeur de l'angle A B C.

Avec le niveau de pointage actuel, une fois l'angle du terrain corrigé, on ne s'en occupe plus et lorsqu'il s'agit de commander la durée, on n'a qu'à la prendre égale ou à peu près égale à l'élévation. Il n'y a donc ni chiffre spécial à se

remémorer, ni addition ou soustraction à calculer. C'est certainement un grand avantage. Ajoutons-y la précision due à l'emploi du niveau et l'on comprendra que la méthode de la hausse seule tende à tomber en désuétude.

Comme elle a toutefois ses bons cotés et que l'on pourra être obligé d'y avoir recours quand les niveaux seront détériorés, prenons un exemple de son application.

Supposons un éclairage tel que le but soit si peu net que la précision et la vitesse du tir en souffriraient dans un pointage direct. A l'horizon se profile cependant un arbre susceptible de fournir un bon point de mire auxiliaire.

Le chef de batterie oriente comme d'ordinaire ses chefs de section sur le but et sur le point de mire, leur indique la pièce qu'il choisit pour régler son tir et, après leur avoir commandé une durée, les renvoie à leurs sections.

Cela fait, il se rend à l'une des pièces et, estimant par exemple la distance à environ 2200 m., il donne l'ordre à cette pièce de pointer avec hausse 70 sur l'une des parties les plus visibles du but, puis de mesurer la différence de hauteur entre le point visé et l'arbre qui va tenir lieu de point de mire auxiliaire.

A cet effet, on pointera donc d'abord la pièce sur le but avec le nombre de millièmes indiqué, puis, conformément à ce que dit l'instruction sur le tir au ch. 19, sans rien modifier à la position de la bouche à feu, on déplacera la hausse et la dérive jusqu'à ce que la ligne de mire corresponde au point de mire auxiliaire.

Nous voyons ici le capitaine faire mesurer cette différence de hauteur par une seule pièce et non par toute la batterie. S'il procède de cette manière-là, c'est afin d'éviter des erreurs de pointage. Les pièces ne devant en effet viser pendant le tir que sur l'arbre que l'on a choisi comme point de mire auxiliaire, il est suffisant que les pointeurs connaissent cet arbre. Ils n'ont pas besoin d'en savoir plus long et il serait même dangereux de vouloir les orienter sur la position du but pour leur faire estimer l'angle en question. On risquerait avec ce système-là de voir plus tard des pièces viser sur but lui-même au lieu du point de mire auxiliaire.

Quant aux chefs de section, sitôt rentrés à leurs sections, ils mesurent d'abord au moyen de la dérive l'écart latéral entre le point de réglage et le point de mire, puis entre le

point de mire et les pièces qui leur échoiront en partage lors de la répartition du feu. Pour cela ils procéderont de la même manière que lorsqu'il s'agit de mesurer la différence de hauteur, c'est-à-dire qu'après avoir visé sur le but avec la dérive normale, ils pousseront le curseur à droite ou à gauche jusqu'à ce que la ligne de mire aboutisse au point de mire auxiliaire. (Ce mode d'appréciation de la quantité de millièmes de dérive qu'il faut donner pour transporter horizontalement son tir d'un point à un autre peut être d'un usage fréquent et n'est pas seulement applicable à ce cas particulier.)

Cette mesure faite, les chefs de section appellent à eux les chefs de pièce, leur expliquent où se trouve le point de mire auxiliaire et, leur commandant la dérive qui correspond à l'écart latéral mesuré plus haut, donnent l'ordre de charger, par exemple, avec durée 100.

Supposons que pour un point de mire auxiliaire situé plus haut que le but, l'angle trouvé soit de 24 ‰.

Cela étant, une fois la batterie orientée, le capitaine commandera :

Garde à vous — Fixe! Hausse 46 ! Feu à droite!

Et tout en observant la position des coups par rapport au but modifiera la hausse comme si l'on pointait sur le but lui-même. (Instruction sur le tir, ch. 19.)

La fourchette est-elle maintenant suffisamment resserrée pour que l'on puisse passer au tir fusant, le chef de batterie commandera sa durée en tenant compte de cette différence de hauteur qu'il faisait mesurer avant d'ouvrir le feu. Si la limite inférieure de l'encadrement obtenu est par exemple 48, la durée à commander sera 72.

Quant à la répartition du feu, elle s'effectuera uniquement au moyen de la dérive.

* * *

Ces quelques exemples suffisent à montrer quelles seront parfois les dispositions préliminaires à prendre dans le pointage indirect et comment il faudra donner ses ordres. Mais, encore une fois, il ne s'agit ici que d'exemples et pas le moins du monde de « normes » à appliquer coûte que coûte à tous les cas qui pourront se présenter. Les variantes du tir indirect sont en effet trop nombreuses, — à lire ce qui précède, il en vient à l'esprit une infinité, — pour qu'en procédant

d'après un type, on ne risque pas de tomber à faux. Suivant les circonstances, chacun prendra ses dispositions comme bon lui semblera, c'est-à-dire de la manière qui lui paraîtra la plus logique et permettant le mieux d'atteindre le résultat cherché. Mais pour cela, il faut du coup d'œil et de la décision ; il faut aussi donner des ordres clairs et précis. Or, le malheur est que nous ne savons pas donner des ordres. Nous voulons trop en général parer à tout au moyen de commandements et de phrases faites correspondant à des « clichés » que nous estimons devoir faire face à toutes les éventualités. C'est une erreur en même temps qu'un mauvais oreiller de sécurité avec lequel on sera fréquemment au bout de son rouleau et qui, annihilant toute espèce de jugement, vous laissera coi précisément au moment où il faudrait faire acte de décision. Les commandements sont sans doute nécessaires, mais il n'en faut pas abuser, surtout lorsqu'ils ne suffisent plus à rendre à eux seuls la pensée du commandant. Il importe donc de s'affranchir de ces vieilles « marottes », car dans le tir indirect, comme dans toute autre circonstance, on n'agira correctement qu'en s'inspirant exactement de la situation où se trouve la batterie et en déduisant de cette situation les meilleures dispositions à prendre pour les formuler ensuite en des ordres nets et précis.

Nous n'avons envisagé dans cette étude que le côté technique de la question. Les exemples sont en conséquence choisis pour les besoins de la cause. S'ils ne traitent que de tirs contre artillerie, c'est que cet objectif est vraisemblablement le seul qui, par sa fixité, permette l'emploi de la méthode indirecte (abstraction faite des obstacles, retranchements et buts inanimés). Qu'il soit cependant bien entendu que l'on ne recourra à ce procédé que lorsque le tir direct est absolument impossible. Or ce genre de tir sera la plupart du temps praticable, car, même lorsqu'on s'abritera derrière une crête, on pourra presque toujours, — à moins qu'il ne s'agisse de prendre l'ennemi absolument par surprise, — porter les pièces assez en avant pour qu'elles puissent pointer au ras du couvert tout en restant dissimulées. Le mauvais éclairage du but et la difficulté de le distinguer seront, en général, seuls les motifs qui obligeront à recourir au tir indirect.

H. de L.

LES FORTIFICATIONS EN AUTRICHE-HONGRIE

La conférence de la Haye, dont l'insuccès éclatant a trompé les espérances des plus optimistes partisans de l'initiative du czar, n'a pas mis un terme, même momentané, aux armements incessants des grandes puissances. Au contraire : pendant l'année qui vient de finir, l'Allemagne et la Russie, pour ne citer que ces deux puissances, ont poursuivi avec activité la réalisation de leurs réformes militaires, préparées, il est vrai, de longue date. Les augmentations d'effectif et les autres améliorations introduites dans les armées de ces deux Etats, ont attiré l'attention de tous les militaires.

Le développement de l'armée austro-hongroise n'a pas suivi, dans ces dernières années, une marche aussi rapide ; cependant l'Autriche-Hongrie a entrepris la réorganisation complète de sa landwehr ; bientôt il y aura, dans chaque corps d'armée, une division complète de troupes d'infanterie de landwehr qui renforcera le contingent de troupes mobiles formé par les divisions de l'armée active.

En 1898, la réorganisation de la landwehr à pied du XIe corps (Lensberg) a été activée par la création de deux nouveaux régiments d'infanterie et d'un commandement de brigade. La division de landwehr du IXe corps (Josefstadt) avait déjà été complétée précédemment ; enfin, après le IIe corps, est venu le tour du VIIIe (Prague), dont la landwehr a été réorganisée l'année dernière [1].

Chacune de ces divisions d'infanterie de landwehr compte cinq régiments, soit un régiment de plus que les divisions de l'armée active. Mais l'égalité est rétablie par le fait que les régiments de Landwehr sont composés de trois bataillons seulement, tandis que les régiments de l'armée active en ont quatre.

Cette année et les suivantes, les autres corps seront successivement renforcés, et selon toutes les prévisions, la réorganisation de la landwehr sera terminée dans quatre à cinq ans. Les effectifs actuels des troupes combattantes austro-hongroises seront alors sensiblement augmentés.

[1] Ces lignes ont été écrites en août 1899. *(Réd.)*.

Dans le domaine de l'artillerie, l'Allemagne a devancé les autres grandes puissances en introduisant un nouveau canon de campagne à tir rapide. La France a dû en faire autant, et la Russie se propose également de doter son artillerie de pièces à tir rapide. Elle adoptera probablement le modèle français, si les essais entrepris avec des pièces de ce modèle donnent de bons résultats.

Bien que, par leur transformation, opérée en 1895, les pièces légères de campagne aient beaucoup gagné en rapidité et en précision de tir, on ne saurait nier que l'artillerie russe resterait en état de grande infériorité tactique vis-à-vis des artilleries étrangères qui possèdent des canons à tir rapide, si la Russie ne se hâtait de transformer à son tour son matériel de campagne.

En Autriche-Hongrie, la situation est analogue. Les améliorations importantes apportées au canon modèle 1875 ne dispensent pas ce pays de la nécessité d'introduire un nouveau canon, répondant à toutes les exigences de la tactique et de la technique modernes.

On se préoccupe aussi, en Autriche-Hongrie, d'armer l'artillerie d'obusiers courts de campagne. Les essais faits soit avec les pièces à tir rapide, soit avec les canons courts, ne sont pas encore complètement terminés.

Il ne nous est pas possible de parler ici des progrès accomplis en Autriche-Hongrie et dans d'autres Etats militaires en matière de fortifications permanentes, car les détails publiés à ce sujet sont naturellement très clairsemés.

Dans sa chronique de juin de l'année dernière, le correspondant allemand de la présente *Revue* a annoncé qu'on avait décidé d'étendre la ligne des forts de Metz par la construction de nouveaux ouvrages extérieurs. Metz prendrait alors rang dans la catégorie des forteresses à grand développement. On se proposerait, paraît-il, de raccorder cette place forte à celle de Thionville, au nord de Metz.

Rien ou presque rien n'a été publié sur les considérations tactiques et techniques qui présideront au choix des emplacements, sur le type des forts à créer, sur leur mode d'occupation et sur leur armement, sur leur tracé, leur écartement et les détails de leur construction et sur leur organisation à l'intérieur du noyau d'enceinte.

Etant donné le caractère même de ces ouvrages de défense,

les détails qui s'y rapportent échappent nécessairement à toute publicité. Tous les Etats militaires travaillent à fortifier leurs frontières, et bien qu'elle ait été contestée par certains auteurs, l'utilité de ces travaux de défense permanente est unanimement admise en pratique. En 1898, le lieutenant-colonel autrichien Carl Kuk, de l'état-major du génie, a publié dans l'*Organ der militär wissenschaftlichen Vereine* (cinquième livraison, 1898), sous ce titre : « Où doit-on établir des forteresses? » une très intéressante étude, où il cite toute une série d'écrivains étrangers qui ont traité le même sujet.

Moins on a de données sur les forteresses existantes et sur les dispositions effectives prises en vue de leur attaque et de leur défense, plus on en est réduit à consulter les traités spéciaux parus à l'étranger, si l'on veut se faire une idée quelque peu exacte des systèmes de fortifications adoptés dans chaque pays et des idées en cours sur la guerre de siège moderne.

Parmi les traités de fortifications qui ont vu le jour en Autriche-Hongrie, il faut citer au premier rang ceux du lieutenant-feldmaréchal actuel, Moritz Ritter von Brunner, puis l'ouvrage vraiment classique du colonel à l'état-major du génie Ernst, baron de Leithner : *Die beständige Befestigung und der Festungskrieg*, et enfin les *Vorträge über Festungskrieg* rédigées par le lieutenant-colonel d'artillerie Rollinger à l'usage des auditeurs du cours supérieur d'artillerie.

Les écrits nombreux, mais déjà anciens, du général Brialmont, le célèbre auteur belge, sont bien connus. Plus récemment, les ouvrages du capitaine de génie belge V. Deguise : *Forteresses à grand développement* et *Attaque et défense des Forteresses* ont attiré l'attention. Dans deux études très intéressantes publiées par le périodique : *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie- Wesens*, le capitaine à l'état-major du génie autrichien Skwor s'est livré à une discussion approfondie des vues émises par le capitaine Deguise et les considérations qu'il y a ajoutées l'ont amené à conclure que l'on doit, déjà en temps de paix, organiser complètement tout le service de forteresse, afin de réduire le plus possible les travaux à exécuter au moment où la guerre est imminente ou la mobilisation déjà effectuée.

Un des derniers venus parmi les nombreux auteurs allemands qui ont écrit sur ce sujet, le lieutenant-colonel d'ar-

tillerie Gerwien, a fourni en 1898, dans *der Festungskrieg* une contribution à la fois condensée et très solide à l'étude de l'attaque et de la défense des places fortes.

En Russie, le capitaine d'état-major attaché au corps d'ingénieurs, E. Engemann, a écrit sur les fortifications et la guerre de siège la première partie d'un ouvrage qui a été fort bien traduit en allemand par le capitaine Cremat [1]. La deuxième partie, qui doit paraître prochainement est attendue avec intérêt.

Si l'on veut se documenter sur les vues qui, en cette matière, dominent dans d'autres pays, on pourra consulter, pour l'Italie, le volumineux traité du colonel Borgati : *La Fortificazione permanente contemporanea 1898 ;* pour le Danemark, le *Manuel de Fortification et Guerre de siège;* pour l'Espagne, les *Leciones de fortification 1898* du colonel de génie de la Blave y Garcia, etc.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre ici l'étude comparative de tous les progrès qui ont été accomplis depuis quelques années en Autriche-Hongrie et à l'étranger, dans les diverses branches de l'art militaire. Ce travail nous mènerait trop loin. Notre champ d'étude sera plus restreint. Nous nous occuperons exclusivement, dans les pages qui vont suivre, de fortification, nous bornant à analyser la littérature austro-hongroise la plus récente pour en extraire les principes qui dominent aujourd'hui dans la doctrine et qui, pour la plupart, sont déjà entrés dans le domaine de l'application pratique.

Au lecteur qui voudrait s'orienter sur les progrès de la fortification en Europe de 1871 à 1898, on peut conseiller la lecture de l'étude publiée par un écrivain militaire bien connu : le lieutenant-colonel en retraite Frobenius, dans les *Jahresberichte de Lòbell*, XXVe année, 1899.

* * *

Nos manuels d'instrucion qui, sur les points essentiels, concordent absolument, précisent le type des ouvrages de ceinture.

Ce type est le « fort cuirassé », dans lequel les bouches à feu destinées à battre l'avant terrain sont placées sur la calotte du « refuge », dans une coupole tournante équilibrée ;

[1] La défense des forteresses modernes au point de vue tactique. 1re partie 1898.

les pièces des traditores — destinées au flanquement des intervalles — dans des casemates ; enfin les canons flanquant les fossés, dans les coffres de la contre-escarpe.

Dans les fortifications de montagne, les pièces principales sont dans des casemates cuirassées ; sur les côtes, elles sont dans des batteries ouvertes, protégées par des cuirasses.

Les ouvrages des fortifications de ceinture se divisent, suivant leur importance, en ouvrages avancés et ouvrages intermédiaires ; les uns et les autres sont du même type ; ils diffèrent au point de vue de la solidité de la construction et de l'artillerie.

Selon l'emplacement de l'ouvrage et la tâche qui lui est dévolue, on en fera un fort cuirassé avancé, ou seulement un point d'appui pour le combat rapproché.

Ce dernier ne renferme, — en dehors de l'infanterie destinée à s'opposer à une tentative d'assaut sur le rempart ouvert, — que des pièces cuirassées légères pour la conduite du combat rapproché. Le fort cuirassé avancé, par contre, est pourvu de bouches à feu pour la défense éloignée et pour la défense rapprochée, placées dans des coupoles rotatives cuirassées.

La présence, dans les forts de ceinture, de canons pour la défense éloignée (l'armement de sûreté, comme on l'appelle), rend toujours nécessaire la protection de ceux-ci au moyen d'une cuirasse ; les « soutiens du combat rapproché », par contre, peuvent, dans certaines conditions bien déterminées de terrain, se passer de la protection de la cuirasse, et l'artillerie légère utilisée sur le rempart ouvert, peut se réfugier, pendant le tir de l'ennemi, dans des casemates à l'épreuve des projectiles.

Ce type sans cuirasse du « point d'appui du combat rapproché » est une réminicence de l'ancien « fort d'artillerie », en faveur vers 1870 et qui ne renfermait à chaque face que l'emplacement pour 4 à 8 canons pour le combat éloigné, entre de puissantes traverses-abris ; pour 2 à 4 pièces sur chaque flanc, destinées à battre les intervalles, enfin pour des bouches à feu ambulantes. La protection de l'infanterie — au moyen de courtes banquettes — aux angles de traverses y était insuffisante et ne venait d'ailleurs, qu'en seconde ligne. Dans le fort à double rempart, l'infanterie était complètement séparée de l'artillerie et reléguée dans l'arrière-rempart. Elevés sur les points tactiques les plus importants, ces « forts d'artillerie »

devaient, non seulement garantir la sécurité de l'emplacement, mais encore prendre part à toutes les phases du combat. Grâce à la puissance de leur armement pour le combat éloigné, et à leur position dominante, il leur était possible de commencer le combat déjà au point extrême de leur portée et d'agir d'une manière efficace sur la seconde position de l'artillerie, alors décisive. Ces ouvrages étaient également en état, grâce à leurs « bouches à feu ambulantes », à leur garnison d'infanterie et au fait que leur position les mettait à l'abri d'un coup de main, — de résister avec succès à une attaque rapprochée.

L'introduction d'un projectile brisant et des obus à balles, soit shrapnels, a rendu absolument nécessaires les cuirasses protectrices. Le rempart ouvert ne pouvait plus être utilisé comme emplacement pour les batteries que dans certains cas tout à fait exceptionnels, notamment, lorsque la perspective semble exclue d'un combat d'artillerie prolongé.

Abstraction faite des projets idéaux (Brialmont), l'armement du « fort cuirassé » moderne, comparé à celui de l'ancien « fort d'artillerie », est réduit à un minimum.

Dans l'ouvrage mentionné plus haut, du colonel baron Leithner, l'armement des types représentés dans l'atlas de plans qui l'accompagne, consiste principalement en obusiers, en mortiers cuirassés, en canons de petit calibre et de tir rapide. L'installation sous cuirasse de pièces lourdes à grande portée et à trajectoire tendue nécessite des frais énormes, ce qui oblige, dans la plupart des cas, à en faire abstraction.

Mais, dans l'intérêt d'une défense efficace et portée jusqu'à l'extrême limite de l'avant-terrain, il importe que l'armement des « forts d'unité » en artillerie pour le combat éloigné consiste en pièces à trajectoire tendue, afin que son effet sur l'assaillant se fasse sentir d'une manière sensible dès la première phase de l'attaque, et le force de rester, avec son matériel de siège, en dehors de la portée maxima de l'artillerie du fort et, par conséquent, très loin de la ceinture.

Comme, cependant, on recule devant les frais d'installation, sous cuirasses, du nombre nécessaire de lourdes pièces pour la défense éloignée, celles-ci sont fréquemment réunies en « batteries annexes » où elles sont sous la protection du fort et où elles peuvent tenir, si les installations sont convenables, même pendant la dernière phase du combat d'artillerie.

Les ouvrages de fortification eux-mêmes ou bien ne pos-

sèdent pas d'artillerie pour la défense éloignée (comme les « points d'appui pour la défense rapprochée »), ou bien, — lorsque les circonstances locales permettent de réunir les bouches à feu pour la défense éloignée à celles pour la défense rapprochée dans les forts cuirassés d'unité, — n'ont de cuirasses que sur les obusiers et les mortiers.

* * *

Ce mode d'armement est maintenant combattu par deux officiers autrichiens, qui démontrent la nécessité qu'il y a d'installer, sur les points tactiques importants, dominants, décisifs, de la ceinture, des bouches à feu à grande portée et à trajectoire tendue, et qui demandent d'une manière pressante, vu l'importance de ces pièces, leur réunion dans des « batteries cuirassées. »

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Nominations. — La suppression des exercices de landsturm. — L'affaire de Wallenstadt. — Réforme de l'instruction du tir dans l'infanterie. — Une démission.

Avant de terminer l'année 1899, le Conseil fédéral a repourvu les deux commandements vacants, par la nomination du colonel de cavalerie Ulrich Wille au commandement de la VIe division, et par celle du colonel d'infanterie Hermann Heller au commandement des « troupes de la défense du Gothard »; le commandant du Gothard a rang de colonel-divisionnaire.

Sur le nouveau commandant de la VIe division il y a peu de chose à ajouter à ce qu'en a dit la Chronique du mois de décembre 1899. Cette nomination était prévue; elle était désirée aussi par tous ceux qu'avaient affligés les circonstances qui avaient amené la démission du colonel Wille et qui regrettaient que ses incontestables talents demeurassent inutilisés.

Il y a à apporter aux renseignements donnés sur sa carrière antérieure une rectification. Lorsqu'il fut appelé aux fonctions d'instructeur en chef

de la cavalerie, le colonel Wille n'était pas, ainsi que cela a été dit, instructeur de Ire classe d'artillerie, il était officier de tir de la place de Thoune.

La nomination du colonel Heller au commandement du Gothard était moins attendue; son nom n'était pas de ceux que l'on mettait en avant; après le colonel-brigadier Geilinger on avait prononcé le nom du colonel-brigadier de Sprecher; c'est le colonel Heller qui l'a emporté sur ses concurrents, si concurrents il y avait.

Le colonel-divisionnaire Heller est né en 1850; il est colonel depuis 1894; jusque dans le courant de 1899 il a commandé la VIIIe brigade d'infanterie; il s'était démis de ce commandement, dit la *Gazette de Lausanne*, à l'occasion du grand remaniement qui eut lieu dans les commandements l'hiver dernier, et il était « à disposition ». Le colonel Heller est au civil un juriste ; successivement président du tribunal et député au Grand Conseil de Lucerne, il est depuis 1891 président de la ville de Lucerne et député au Conseil national.

* * *

La croisade annoncée contre les dépenses militaires et contre ce que certains appellent le « militarisme » s'est apaisée; le budget militaire pour 1900 a été voté à peu près tel que le proposait le Conseil fédéral. Il n'y manque d'important que le crédit pour les exercices du Landsturm dont les Chambres avaient décidé, antérieurement déjà, la suppression.

N'est-il pas curieux de constater que pendant que dans les manifestes électoraux ou dans les discours des députés on s'élevait contre le « Moloch militaire », le landsturm, rendu à ses loisirs et à ses paisibles et pacifiques occupations, s'agitait, s'assemblait et protestait contre la suppression de ses exercices ?

Qui se serait attendu à ce que des gens d'âge mûr, dont plusieurs, sans doute, avaient accompli dans leur jeunesse, en gémissant, les obligations militaires que la loi leur imposait, en viendraient à protester parce qu'on ne leur permettait plus de s'assembler en armes et en uniformes pour se livrer à ces fantaisies tactiques dénommées exercices du landsturm ?

C'est que le landsturm était venu à point et à son heure pour permettre la création d'une nouvelle société fédérale (il en manquait!). C'est que, les exercices étant supprimés, les présidents et les comités n'ont plus de raison d'être, que les fêtes et les réunions joyeuses doivent prendre fin.

Aussi, il faut espérer que malgré la protestation ronflante du « comité central des sociétés de landsturm » les autorités laisseront les choses au point où elles les ont mises.

Il n'y aurait rien d'étonnant non plus à ce que ce mouvement fût le fait des comités seuls, dépités de voir disparaître leur seule raison d'être. Il

n'est pas douteux que les soldats du landsturm, dans leur immense majorité, ont applaudi à la mesure qui les a exemptés d'une corvée onéreuse.

* * *

A l'heure actuelle l' « affaire de Wallenstadt » n'est pas encore terminée; depuis le 22 décembre 1899 l'enquête confiée au colonel Schultess est close; quoi qu'on en ait dit, on en ignore les conclusions et le Département militaire fédéral ne s'est pas encore prononcé.

Mais qu'est-ce donc que l' « affaire de Wallenstadt » ?

Un caporal genevois ayant été appelé, l'automne dernier, à participer à une école de tir à Wallenstadt, écrivit à son retour dans le journal *Le Genevois* un article où il faisait connaître la façon grossière et brutale dont les soldats ayant pris part à la dite école avaient été traités. Il avait aussi, pour son compte personnel, des plaintes à formuler. Le chef du Département militaire du canton de Genève, l'honorable conseiller d'Etat Boissier, adressa au Département militaire fédéral la demande d'une enquête afin d'établir la réalité ou l'inanité des faits reprochés aux officiers de l'école de tir de Wallenstadt. Le Département militaire fédéral donna suite à cette demande, ordonna une enquête administrative qui fut confiée au colonel Schultess, instructeur de la IIIe division, sans préjudice, si les faits révélés étaient d'une nature particulièrement grave, d'une instruction judiciaire ultérieure.

Au cours de l'enquête qui, commencée à Berne, s'est poursuivie et terminée à Genève, un correspondant (on dit que c'est celui de l'Agence télégraphique suisse) télégraphia à son agence des renseignements n'ayant aucune valeur officielle, peut-être inspirés par le premier promoteur de l'enquête et dont la tendance était par conséquent intéressée. La plupart des journaux suisses ont reproduit ces renseignements sans les faire suivre d'aucun commentaire; quelques-uns, le *Vaterland* et la *Neüe Zürcher Zeitung* ainsi que l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* les ont commentés, les considérant comme provenant de source officielle et par conséquent comme exacts.

La vérité est que de l'enquête on ne sait que ce qu'ont voulu dire les témoins entendus et que du rapport du colonel Schultess on ne sait rien. Il convient donc de suspendre tout jugement et d'attendre la solution que donneront à cette affaire les autorités militaires supérieures.

On peut toutefois supposer que les plaintes sur la manière dont on traite les soldats à Wallenstadt ne sont pas absolument dénuées de fondement. Mais il faut, en passant, détruire une légende : c'est que ce sont les soldats *welsches* qui seraient seuls exposés à ces désagréments. Si l'on en croit les bruits qui circulent, on n'y ménage pas plus les *Allemands* que les *Welsches*, seulement ces derniers ont ce tort de se croire

plus particulièrement « tâchés »; leurs camarades de la Suisse allemande, paraît-il, en entendent autant qu'eux, mais en supportent peut-être davantage.

Il y a trois ans environ, une enquête analogue à celle qui vient d'avoir lieu fut ouverte sur des plaintes faites par des soldats de la Suisse allemande, cette fois; elle aboutit à la punition de quelques officiers-instructeurs. Avait-on atteint les vrais coupables? C'est peut-être douteux, puisque, paraît-il, cela n'a pas fait cesser l'abus.

Malgré les défenses réitérées des autorités militaires; malgré les punitions qui ont dû être infligées parfois; malgré les rappels à l'ordre fréquemment répétés, il existe encore en Suisse une école d'officiers qui pensent se distinguer avantageusement, se faire respecter et se faire obéir en affectant vis-à-vis du soldat, des manières, un ton et un langage absolument inadmissibles. Quand cela est le fait de jeunes officiers de milice, le mal, quelque grand qu'il soit, ne peut porter aux institutions un préjudice profond. Mais quand ces écarts sont imputables à des officiers-instructeurs, appartenant par conséquent à la carrière, comme cela a été le cas antérieurement et comme ce serait encore le cas dans les faits qui ont motivé l'enquête actuelle, le mal est plus grand; le mauvais exemple vient de ceux qui donnent le ton; aucune mesure ne sera trop énergique pour arrêter ces fâcheux procédés.

Il ne s'agit pas ici de suivre la bannière de tel ou tel; on n'encourt aucun ridicule à réprimer les écarts quels qu'ils soient et quels qu'en soient les auteurs. Il faut attendre avec confiance la décision de l'autorité militaire; elle fera son devoir.

* * *

Une commission d'officiers-instructeurs, présidée par le colonel J. Isler, instructeur de la VIe division, est actuellement chargée d'étudier la réforme des méthodes et des programmes de tir. Cette étude a été provoquée par une série d'articles publiés en 1899 par le lieutenant-colonel E. Fiedler, professeur de sciences militaires au Polytechnicum, sous ce titre : *Kriegsmässige Schiessausbildung* [1]. Il s'agirait, en même temps, de transformer complètement les cibles actuellement en usage; elles seraient remplacées par des cibles d'un système rationnel, tant pour le tir d'école que pour le tir de guerre.

Il est certain que nous pouvons réaliser encore beaucoup de progrès dans ce domaine. Mais l'instruction du tir exige beaucoup de temps. On ne peut pas négliger, pour lui faire place, d'autres branches également essentielles! Actuellement, le temps qu'on consacre au tir est insuffisant et l'on ne forme pas des tireurs. Si la commission

[1] La *Revue militaire suisse* exposera dans son prochain numéro les méthodes proposées par le lieutenant-colonel Fiedler.

parvient à résoudre le problème qui lui est posé, sans qu'il soit nécessaire de prolonger la période d'instruction des recrues, elle aura accompli une œuvre méritoire. On ne voit pas bien comment, en définitive, on échappera à cette obligation : prolongation des écoles de recrues. Il est à craindre qu'à vouloir, quand même, conserver aux écoles de recrues de l'infanterie leur durée actuelle on ne soit entraîné, comme on dit, à déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul.

Il y aura, en 1900, dans un arrondissement de division, des essais d'un nouveau programme et de nouvelles cibles.

* * *

Les derniers renseignements venant du Département militaire mentionnent la mise à disposition, conformément à l'art. 58 de l'organisation militaire, des officiers suivants : le colonel d'infanterie Alfred Zemp, de Lucerne, qui commandait la XVe brigade d'infanterie (Landw. Ier ban) ; le colonel d'artillerie Joseph Schobinger, de Lucerne, à l'état-major du IIe corps d'armée; le colonel d'administration Emmanuel Walker, de Bienne, commissaire des guerres du IIe corps, et le colonel de cavalerie Eugène Lecoultre, d'Avenches, commandant la Ire brigade de cavalerie.

Le colonel Lecoultre avait été breveté le 6 janvier 1898; il avait été investi à la même date du commandement de la Ire brigade de cavalerie; pourquoi donc se retire-t-il déjà de l'activité ? Certes il aurait pu rendre encore d'utiles services; il avait le goût du service et l'amour de son arme. Ne disait-il pas, aux dernières manœuvres, après avoir chargé à la tête de neuf escadrons : « C'est le plus beau jour de ma vie ». Cette exclamation était loin de faire prévoir une retraite aussi prompte et qui nous attriste. Que ce bon camarade reçoive ici l'expression de nos regrets.

Le Conseil fédéral a adopté une ordonnance sur l'équipement des chevaux d'officiers; il y aura lieu d'en parler plus longuement.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Allemagne au XIXe siècle; coup d'œil rétrospectif. — Mutations et décès de généraux. -- Suppression de notre attaché militaire à Paris. — Le budget militaire de 1900. — Les professeurs civils au corps des cadets. — Création de camps d'instruction dans les XVe et XIXe corps. — Recrutement des chevaux des bataillons du train. — Adoption de chevaux de bât pour le transport de la munition dans les chasseurs. — Réorganisation de l'armée bavaroise. — Ecoles de tir pour officiers généraux. — Petites nouvelles.

Au seuil du XXe siècle — nous venons en Allemagne d'y entrer de par la volonté des autorités —, il est intéressant, avant de reprendre ma

chronique de chaque mois, de jeter un rapide coup d'œil sur le siècle qui vient de s'éteindre et de retracer le développement qu'il a apporté à nos institutions militaires. Ce n'est pas un historique que je veux faire, il faudrait un volume; je me bornerai à quelques notes rapides. Et, en parlant de notre situation militaire, j'aurai, cela va sans dire, à tenir compte de notre état politique pendant cette période de cent années.

En 1800, l'Empire allemand était à l'agonie. La soi-disant armée de l'Empire, la *Reichsarmée*, avait cessé d'exister. Les armées des principaux Etats de l'Allemagne étaient toutes indépendantes les unes des autres dans leur développement : l'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe ayant toutes leurs institutions propres. Cependant, chez toutes, l'organisation des armées était à peu près identique; on y voyait des troupes mercenaires, recrutées même à l'étranger, un service extrêmement long et des lois militaires extrêmement sévères, presque cruelles. Les officiers appartenaient presque exclusivement à la noblesse.

Après la dissolution de l'Empire, en 1806, la plupart des Etats qui continuèrent à exister, copièrent l'organisation française, liés qu'ils étaient par la Confédération rhénane à l'Empire de Napoléon. La tactique surannée de la Prusse la faisait succomber au génie de Napoléon, à Iéna et à Auerstedt. Survint la réorganisation de 1808, qui, sous l'influence des Scharnhorst, des Gneisenau et des Boyen, transforma l'armée sur des bases toutes nouvelles; si on n'y introduisit pas du coup le service militaire personnel et obligatoire, du moins on s'y acheminait à grands pas. On prépara les opérations qui devaient libérer la Prusse du joug napoléonien et on encadra très habilement la levée en masse qui s'opéra en 1813. Après la campagne de 1813-1814, le service obligatoire devint légal et réglementaire, et on le conserva durant la longue période de paix qui suivit la guerre de 1815.

La Prusse demeurait seule de son organisation dans la Confédération germanique ; les autres Etats en restèrent à leur système de conscription, et dans la majeure partie d'entre eux, la troupe n'avait qu'un effectif extrêmement réduit, les cadres seuls étant présents sous les drapeaux. Seule aussi, pour ainsi dire, de tous les Etats allemands, la Prusse faisait encore les frais en sang et en argent de la défense militaire nationale. On y travaillait avec le plus grand zèle et le meilleur succès dans le domaine militaire. L'état militaire de la Confédération dans son ensemble n'était cependant pas ce qu'il aurait dû être; l'unité manquait. Même en Prusse on se prit à remarquer une certaine décadence, un recul dans son développement et dans son esprit militaires; on manquait de cadres pour former toutes les recrues, l'instruction de la troupe laissait à désirer, l'âme faisait défaut. Il appartint à Guillaume Ier d'avoir été cette âme, et d'avoir, par la réorganisation de 1860, opéré le rajeunissement de l'armée de première ligne, en doublant les cadres, en augmentant le nombre des recrues

et en appelant la landwehr à former l'armée de seconde ligne. La réforme porta rapidement ses fruits; les campagnes de 1864 et de 1866 montrèrent qu'il avait touché juste. La Prusse, renforcée par les annexions que lui procurèrent ces campagnes, prit un rang prépondérant parmi les Etats allemands, tandis que l'Autriche perdait la position qu'elle avait occupée jusqu'alors.

Ce fut à ce moment que se constitua l'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Les Etats du Midi, devenus alliés de la Prusse, adoptèrent ses institutions militaires. Fort peu de temps après, la guerre de 1870-71 devait amener la création de l'Empire allemand, érigé sur sol français, au château de Versailles. L'unité politique eut pour conséquence l'unité militaire de l'Empire. Le succès sans pareil des armes allemandes dans cette campagne amena la plupart des pays européens à adopter des institutions militaires analogues à celles de la Prusse, en les adaptant, cela va sans dire, aux conditions spéciales et au système propre de chaque Etat. Le service militaire est maintenant presque partout obligatoire et l'organisation militaire générale de la plupart des grandes puissances a, dans ses lignes principales, des analogies frappantes.

Depuis la campagne de 1870-71, et après l'unification allemande, on n'est pas resté inactif. Ce qu'on a commencé sous Guillaume Ier, on le continue avec Guillaume II. En 1871, l'Allemagne comptait 18 corps d'armée, elle en a 23 aujourd'hui; de 148 régiments d'infanterie en 1871, elle passe à 216 en 1900; ses 36 régiments d'artillerie de campagne de 1871 sont devenus 86 actuellement. La force totale de son armée, alors de 400000 hommes, s'élève maintenant à 570000 hommes, officiers non compris. L'avance est, vous le voyez, considérable. Elle ne porte pas seulement sur les effectifs et sur le nombre des combattants, elle est partout, aussi bien en quantité qu'en qualité; on en a la preuve lorsqu'on observe nos grands exercices de troupes et nos manœuvres. Il saute aux yeux qu'entre la situation militaire de l'Allemagne en 1900 et celle de 1800, on a le contraste du jour et de la nuit; aussi a-t-on, à bon droit, des motifs de donner une certaine solennité militaire au nouveau siècle, ainsi que l'a ordonné l'Empereur.

Dans l'art de la guerre, le siècle dernier est bien celui qui a produit les progrès les plus remarquables depuis que le monde existe, et ces progrès on les doit, en majeure partie, aux perfectionnements incessants de la technique, aux découvertes modernes et à leur immédiate application au domaine militaire. On pourrait déjà s'en convaincre en ne comparant que le seul armement des troupes. Durant les guerres de l'Empire, de 1800 à 1815, on ne connaissait alors que le fusil lisse qui tirait à 200 mètres un coup par minute et avec quelle précision!... Aujourd'hui, la portée est de 2000 mètres .la vitesse de tir de 20 à 30 coups, la précision incomparable; sou peu, le fusil automatique augmentera encore cette vitesse;

je ne parle pas des mitrailleuses Maxim, qui tirent 600 coups par minute.

Même constatation pour les bouches à feu. Les canons d'il y a cent ans étaient lisses et ne produisaient aucun effet au delà de 1200 mètres; aujourd'hui, le canon de campagne tire 10 ou 20 coups par minute, à une distance de 5000 à 6000 mètres. Dans d'autres domaines, les chemins de fer, les télégraphes, le téléphone, l'éclairage et l'énergie électriques, l'aérostation, les pigeons-voyageurs, les voitures automotrices, que sais-je encore, sont venues révolutionner les institutions militaires et leur apporter des moyens absolument inconnus ou fort rudimentaires il y a seulement cinquante ans. Et les inventions de se poursuivre...

Il ne s'agit pas seulement des procédés et des inventions du domaine de la technique. Le côté intellectuel, les sciences militaires, la tactique ont fait de remarquables progrès dans le siècle passé. Il en faudrait aussi parler, j'y renonce faute d'espace. Un mot cependant. La dernière année du siècle a ouvert à la Haye de solennelles délibérations sur le désarmement général et l'arbitrage international. Quels sont les fruits de cette Conférence ? Voyez plutôt les événements du sud de l'Afrique, l'Angleterre sur le point d'introduire le service personnel et obligatoire... et tout ce que l'avenir nous réserve. *Sapienti sat !*

* * *

Avant la mutation du siècle, se sont produites en décembre dernier quelques mutations dans le monde militaire. Je dois, en chroniqueur consciencieux, signaler les principales, celles d'officiers connus ou de situation marquante.

Un major-général, le général de Wulffen, à Deutsch-Eylau, passé à disposition, a pour successeur notre ancien gouverneur-suppléant et commandant de la troupe d'occupation de l'Afrique orientale, de 1894 à 1897, le colonel de Trotha. Un major de Wallenberg a été nommé chef de la 2me section du grand état-major. Enfin, on vient de désigner en la personne du major de Zglinitzky, depuis longtemps attaché au corps des cadets, le commandant de l'Ecole de cadets qui s'ouvrira le 1er avril à Naumbourg.

Parmi les généraux récemment décédés, j'ai à signaler quelques noms qui sont connus dans l'histoire des guerres, en premier lieu celui du général d'infanterie Freiherr v. Wrangel, mort le 28 novembre au grand âge de 87 ans, un vieux de la vieille, et un nom glorieux dans nos annales. Lieutenant en 1830 au 1er régiment à pied de la Garde, il démissionna en 1841 à la suite d'une blessure grave reçue à la tête dans un duel. Il rentra au service en 1843, et se fit recevoir en 1848 dans la petite armée du Holstein pour combattre contre le Danemark. Il y fit les deux campagnes de 1848 et de 1849 avec un brillant succès Ce fut lui qui au combat de

Kolding, voyant dans une panique un bataillon s'enfuir, arracha à un tambour sa caisse, battit la charge et ramena la troupe au combat. On le surnomma depuis lors : le tambour de Kolding.

Dans la campagne du Mein en 1866, Wrangel commandait une brigade d'infanterie de la division Gœben; il prit part à neuf batailles et fut décoré de l'ordre Pour le Mérite. En 1870, il était à la tête de la 18e division d'infanterie du IXe corps et se fit remarquer dans les combats de Colombey, Gravelotte, Noiseville, Orléans, Beaugency et Le Mans. A Colombey, un obus éclata sous son cheval et tua sa monture. Il échappa par miracle. A Orléans, ce fut lui qui s'empara de la ville. La campagne de 1870-71 lui valut quatre décorations. A la conclusion de la paix, il fut nommé gouverneur de Posen. Il prit sa retraite en 1876.

Le général d'infanterie Freiherr v. Rössing, qui est mort le 1er décembre, naquit à Hanovre en 1836; il entra dans l'infanterie de ce royaume. Il prit part à la bataille de Langensalza et passa en 1867 au service de la Prusse comme capitaine aux grenadiers de la Garde. Il se distingua à Saint-Privat. Au siège de Paris, il fut un des premiers à forcer l'entrée du village de Lebourget qu'on venait d'abandonner à l'adversaire. Il démissionna en 1895 après avoir commandé trois ans la 28e division à Carlsruhe.

Le lieutenant-général Freiherr de Meerscheidt-Hüllessen, décédé le 3 décembre, avait soixante-neuf ans. Il sortait aussi de l'infanterie. En 1848, il combattit contre l'insurrection de Pologne; en 1864, on le voit à la guerre contre le Danemark où il se fit remarquer à l'assaut des redoutes de Duppel, en 1866 dans la campagne de Bohême, en 1870-71 dans celle de France, montrant une rare bravoure à la bataille de Vionville, ainsi que dans les opérations de la Loire.

— Vous aurez appris, par les journaux politiques, le rappel — ou plutôt par euphémisme — la suppression du poste d'attaché militaire d'Allemagne à Paris. Ce poste, qu'occupait le major baron de Süsskind, ainsi que les postes d'attachés des autres puissances de la Triplice, restera vacant pendant un temps illimité. C'est une conséquence des révélations faites au cours du procès Dreyfus, preuve en est le maintien du poste de notre attaché naval à Paris le capitaine de vaisseau Siegel. La France ne paraît d'ailleurs pas vouloir user de représailles et n'a pas l'intention de supprimer ses attachés auprès des Etats de la Triplice, comme l'annonçaient certaines publications. Il est d'ailleurs probable que dans quelque temps, on enverra à Paris un nouvel attaché, les états-majors ayant un grand intérêt à avoir des officiers dans les ambassades et n'ayant d'ailleurs pas vu de très bon œil la mesure qui vient d'être prise, toute temporaire qu'elle soit.

Susskind appartient maintenant au 2e régiment de la garde à pied; il a été promu lieutenant-colonel *depuis* son rappel. Les journaux ont fait erreur en lui attribuant ce grade par anticipation.

— L'*Etat militaire de l'Empire*, nous entendons par là le budget militaire pour 1900, a paru les premiers jours du mois de décembre. L'effectif en simples soldats continuera à être le même que pendant le second semestre de 1899 et cela jusqu'au 1er octobre 1900, où il s'augmentera de 2919 hommes. On créera le 1er avril, en Saxe, un régiment d'infanterie à deux bataillons en supprimant un bataillon de chasseurs et en prélevant des hommes sur les corps d'infanterie existants. Le nouveau régiment prendra le no 181, chiffre le plus élevé dans l'armée de l'Empire allemand. Toutefois n'oublions pas que la Garde prussienne et l'armée bavaroise ne figurent pas dans la numérotation des régiments.

D'autres formations nouvelles seront effectuées en Prusse le 1er octobre 1900. Ainsi on créera : 3 escadrons de chasseurs à cheval, 19 batteries montées — dont 8 à l'effectif moyen et 11 à l'effectif faible, — un groupe d'artillerie montée, dit « groupe d'instruction »(Lehrabtheilung), à l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne de Juterbogk. Cette école aura comme chef un commandant de brigade, avec rang de major-général, et les trois groupes d'instruction, composés de chacun trois batteries, formeront un « régiment d'instruction » (Lehr-Regiment) sous les ordres d'un colonel.

Enfin, pour compléter le personnel d'instruction de l'Académie de guerre, on va créer des emplois permanents de professeurs de sciences militaires. Il en faudra neuf en tout, on se bornera pour le moment à trois. C'était jusqu'ici les officiers du grand Etat-Major qui étaient appelés à donner les cours en dehors de leurs occupations réglementaires; aussi, outre qu'il était parfois difficile de trouver des officiers aptes à l'enseignement, on devait trop souvent en changer à mesure que les officiers d'état-major permutaient.

Dans le corps des cadets, on projette également des améliorations; elles ne pourront toutefois s'exécuter que par un vote du Reichstag, en raison des dépenses auxquelles elles donneront lieu. En effet, les professeurs civils appelés à donner des cours à l'Ecole des cadets se trouvent dans une position moins privilégiée que leurs collègues des lycées; tandis que ces derniers peuvent avancer en grade, c'est-à-dire devenir directeurs d'écoles supérieures, ceux des écoles de cadets n'avancent pas, la direction de divers dicastères de l'Ecole relevant d'officiers supérieurs. Le commandant du corps des cadets, le major-général de Seckendorff (ancien attaché militaire en Suisse) désire avoir à sa disposition un philologue distingué, qui lui servira d'adjoint dans la direction de l'enseignement en même temps que de conseil dans les questions d'ordre pédagogique.

On établira aussi une certaine hiérarchie entre les professeurs du corps des cadets à laquelle correspondra une échelle d'appointements graduée et plus élevée que l'actuelle.

Les différents degrés de cette hiérarchie professorale comprendront un Directeur supérieur des études (Ober-Studiendirector), adjoint au chef

du corps, sorte de chef d'état-major civil, deux Directeurs d'études à l'Ecole principale de Gross-Lichterfelde, directeurs qui existent déjà d'ailleurs, un Conseiller d'études à chacune des huit écoles préparatoires de province. Les Directeurs et les conseillers d'études recevront des appointements correspondant à ceux des Directeurs de lycées. Il appartient au général de Seckendorff d'avoir su témoigner aux professeurs civils une sollicitude que ne leur avaient pas montrée ses prédécesseurs. Elle aura pour effet de lui procurer des professeurs beaucoup mieux qualifiés et d'en avoir un plus grand choix, alors que la disette s'en faisait sentir, la plupart des professeurs à ambition ou à talents préférant rester dans l'enseignement civil supérieur, qui les conduisait à de plus hautes destinées.

— L'artillerie à pied verra son effectif renforcé en sous-officiers à partir du 1er avril 1900 et en simples soldats à partir du 1er octobre. A la même dernière date, on rétablira l'effectif de l'artillerie à pied comme avant 1893. On l'avait réduit à cette époque afin de permettre les formations d'infanterie de 1897 sans trop grever les budgets. On compte augmenter également le nombre des commandants d'arrondissements (Bezirks-Kommandos) pour le proportionner à l'accroissement de la population, surtout dans les districts industriels.

— On profitera de la création des chasseurs à cheval pour doter la 38e division (XIe corps d'armée) de cavalerie dont jusqu'ici elle était dépourvue.

Cette division sera pourvue de deux escadrons sous les ordres d'un major. Vous n'ignorez pas que le Reichstag avait repoussé la formation des chasseurs en régiments sur l'instance des conservateurs qui ne voulaient pas entendre parler de régiments de cavalerie à quatre escadrons. Il a bien fallu se tirer d'affaire d'une autre manière.

La formation de batteries de campagne en Prusse sera achevée par les dispositions qui entreront en vigueur le 1er octobre; en Saxe, il faudra attendre jusqu'en 1901. Pour la Bavière, le budget présenté au Reichstag ne fait mention que d'un petit nombre de simples soldats en plus. Le budget de la Bavière dépend d'ailleurs des délibérations des Chambres de ce royaume. Le budget parle aussi de l'augmentation des colonnes de munitions. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir une autre fois.

— Le camp d'instruction du Ve corps d'armée sera installé sous peu; le budget porte un article relatif au commandant du camp avec le personnel qui lui est adjoint. Le camp portera le nom de « Posen » et non de Biedrusko comme on l'avait désigné jusqu'ici.

On va faire l'acquisition de terrains pour établir un camp d'instruction au XVe corps en Alsace. Il s'agit d'un territoire, couvert en grande partie de forêts, propriété de l'administration du Reichsland, et de terrains con-

tigus appartenant à des particuliers. Il importe d'agir au plus vite afin que ces derniers ne profitent pas de la situation et n'élèvent pas outre mesure leurs prétentions; aussi l'Etat demande-t-il un premier crédit de 1915000 marks pour les acquisitions urgentes, tandis que l'ensemble de la superficie à acquérir coûtera environ neuf millions de marks. Le territoire dont il s'agit est situé près de la petite forteresse de Bitche, bien connue par sa longue défense dans la campagne de 1870-71.

On va également commencer sous peu les acquisitions nécessaires au camp d'instruction du XIXe corps saxon de nouvelle formation.

— Jusqu'à présent les bataillons du train devaient se contenter pour leurs attelages des chevaux réformés de la cavalerie et de l'artillerie. On va faire l'essai de leur fournir des chevaux de remonte provenant soit de dépôts de chevaux, soit d'achats directs.

Quatre bataillons en seront les premiers dotés et recevront chacun 15 chevaux: deux bataillons des chevaux de remonte, et deux des chevaux achetés. D'après le budget on emmènera dans les exercices et manœuvres 125 voitures de guerre par bataillon. On comprend qu'on ne puisse employer dans les exercices futurs des chevaux de rebut d'autres corps, encore que ceux provenant de la cavalerie ne s'attellent pas toujours.

— Nos quatre bataillons de chasseurs de l'Alsace vont être dotés de chevaux de bât pour transporter les munitions. Le transport des munitions dans les caissons est cependant maintenu, mais, en terrain accidenté, ces caissons ne pouvaient s'avancer assez près de l'emplacement des tirailleurs; il fallait mieux. Les chevaux auront la faculté de se réapprovisionner auprès des caissons qu'on laissera plus en arrière sur les routes et chemins. Chaque bataillon comprendra 8 chevaux de bât conduits et soignés par des conducteurs du train. Un sous-officier monté du train par bataillon en aura la surveillance.

— Ma dernière chronique parlait des essais d'automobiles aux manœuvres impériales. On compte continuer ces expériences spéciales en 1900, mais seulement pour le transport des approvisionnements et des munitions. On demande à cet effet un crédit de 175 000 marks. On a acquis la conviction que des voitures automotrices rendraient de bons services pour ce genre de transports, mais on sait aussi très bien qu'on ne peut guère compter sur un rendement immédiat de ces voitures, ni sur une marche assurée et à l'abri de tout accroc. Il importe de se rendre compte des systèmes les meilleurs et les mieux appropriés. On compte terminer les expériences en 1901.

— Je vous ai déjà signalé, je crois, les lacunes nombreuses que présentait le corps des médecins militaires. On s'en est ému en haut lieu. On espère attirer de nouveaux jeunes militaires dans le corps de santé en

leur accordant une indemnité pour leurs études. Le budget parle de 300 à 1500 marks par médecin; on n'est pas d'avis que cette indemnité soit capable de combler ces vides. Il s'agit moins pour eux du remboursement d'une partie des dépenses nécessitées par leurs études que de l'abandon d'une position civile. D'autre part, les autorités militaires n'acceptent pas n'importe qui comme médecins, elles réservent leur choix et ne prennent que les officiers dont les qualités personnelles paraissent devoir cadrer avec les exigences militaires. Ce sont autant de facteurs qui tiendront à l'écart encore nombre de candidats.

— Les difficultés qu'a entraînées le service de deux ans pour le recrutement des sous-officiers et des anciens premiers soldats continuent à se faire sentir; aussi se propose-t-on d'essayer dans les troupes à pied d'engager des soldats pour une troisième année de service. Ils recevraient la haute paye et une prime de réengagement (Handgeld). On commencera cet essai en 1900.

— Le budget parle de tout, même... de la littérature militaire. On demande des crédits pour une relation des manœuvres impériales à l'usage des autorités et des corps de troupes, ainsi que pour un aide-mémoire relatif à la législation et à la procédure pénale militaire, aide-mémoire fort utile, convenons-en, mais bien peu attrayant pour les profanes!

— La nouvelle organisation de l'armée bavaroise commencera à s'effectuer le 1er avril prochain. Elle ne sera achevée que le 1er octobre 1902. Au 1er avril 1900, on formera le IIIe corps d'armée à Nuremberg. Il sera composé :

1° De la 3e division (Nuremberg), fournie par la 6e brigade (Nuremberg) et par la 8e brigade (Bayreuth), cette dernière prélevée sur le IIe corps.

2° De la 6e division, de nouvelle formation, à Ratisbonne, fournie par la 4e brigade (Ingolstadt), prélevée sur le 1er corps, et par la 5e brigade (Ratisbonne).

On adjoindra au corps un bataillon de pionniers n° 3, à créer.

Après les prélèvements effectués pour le IIIe corps, les deux autres corps bavarois se trouveront composés comme suit: Ier corps (Munich), avec la 1re et la 2e division à chacune deux brigades; IIe corps (Wurzbourg) : 4e division (Wurzbourg), formée des brigades n° 7 et de la brigade n° 12 (Zweibrücken) qui viendra remplacer la brigade n° 8; — la 5e division (Landau) avec sa 9e brigade à Landau et la 10e brigade à Metz.

Une des divisions du nouveau IIIe corps restera au préalable sans cavalerie; on la dotera plus tard de deux escadrons de chasseurs à cheval.

L'organisation de l'artillerie de campagne bavaroise commencera à partir du 1er octobre 1900. On créera d'abord les états-majors d'une brigade, de trois régiments et d'un groupe, ainsi que six batteries d'obusiers, un

bataillon et une compagnie du train. On supprimera par contre à la même date quatre batteries à cheval et deux compagnies de santé.

Un an plus tard, c'est-à-dire le 1er octobre 1901, on constituera en plus les états-majors de deux brigades, de trois régiments, de quatre groupes, de même que trois batteries montées, une compagnie de télégraphes et une du train.

Enfin, le 1er octobre 1902, on complètera les formations en créant encore les états-majors d'une brigade, d'un régiment, d'un groupe et de trois batteries montées. La réorganisation opérée, l'artillerie de campagne bavaroise comptera 6 brigades, 12 régiments, 24 groupes montés, 1 groupe à cheval, soit 60 batteries montées et 2 batteries à cheval. Les régiments auront, en temps de paix, un groupe à trois batteries et un groupe à deux batteries, portées à trois à la mobilisation. Les brigades auront leur garnison à Munich, Augsbourg, Wurzbourg, Landau, Nuremberg et Ratisbonne.

Un détail à signaler avant de quitter la Bavière : le manteau gris et la pèlerine grise des officiers ont été adoptés et introduits dans l'armée bavaroise.

— Afin d'initier davantage les officiers généraux sortant de l'infanterie et de la cavalerie au tir de l'artillerie de campagne, on va ouvrir prochainement, en janvier et février, deux cours de tir d'une durée de quinze jours chacun, auxquels on appellera les commandants de division et un commandant de brigade par corps d'armée. Ce cours aura lieu chaque année. Réciproquement, à l'école de tir d'infanterie, on créera un cours de tir à l'usage des généraux provenant de l'artillerie et de la cavalerie.

Ces dispositions sont excellentes et contribueront pour une large part à amener la fusion des trois armes principales. Elle se justifie d'ailleurs par l'incorporation de toute l'artillerie de campagne aux divisions.

— L'empereur vient de donner sa sanction au nouveau *Règlement de service en campagne,* dont j'avais touché quelques mots dans ma dernière chronique. La commission, chargée de préparer ce règlement, était présidée par le général de Hæseler. Ses délibérations ont duré près de deux mois. Dans son ordre, l'empereur insiste sur la liberté qui doit être laissée aux chefs de tout rang dans l'application du règlement. Les chefs ne doivent pas être gênés (beengt) dans son emploi. Le ministre de la guerre, seul, a le pouvoir d'en donner des commentaires. Le règlement paraîtra peut-être déjà en février.

— La Société militaire de Berlin a entendu, dans sa séance du 13 décembre, un très intéressant exposé du colonel comte York de Wartenbourg (qui a assisté à vos manœuvres) sur : *L'Afghanistan et la rivalité de la Russie et de l'Angleterre en Asie.* L'empereur assistait à la séance.

Cette conférence a été publiée en brochure, sous le titre : *La pénétration de la Russie en Asie* (Das Vordringen der Russischen Macht in Asien) ; elle a été très remarquée.

Vous aurez certainement relevé dans le discours de l'empereur du 1er janvier, son intention de donner à la marine un développement égal à celui de l'armée de terre. On reconnaît fort bien dans son discours la nation à laquelle il a fait allusion. Cette indication de l'empereur est suggestive, non moins qu'instructive. Les Etats qui s'endorment dans une paix éternelle auront à leur heure un terrible réveil. Songer à temps voulu à sa défense et à son armement est la sagesse des nations ; le petit peuple des Boers en fournit aujourd'hui un éclatant exemple.

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre dans le Sud-Africain.

Avant de reprendre le récit des événements, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'organisation de l'armée anglaise. Les renseignements qui suivent sont en majeure partie empruntés au livre de M. Charles S. Ferram : *The Armies of the World*, qui a paru dans le courant de 1899.

Le Royaume-Uni est divisé en quinze districts militaires : dix en Angleterre, quatre en Irlande, et le district d'Ecosse. Les trois districts d'Aldershot, Woolwich et The Curragh sont formés seulement par ces localités et les environs immédiats. Les douze autres districts se divisent dans leur totalité en soixante-sept districts régimentaires, chacun sous l'autorité d'un colonel et devant recruter chacun deux bataillons de l'armée active.

Le service militaire dans l'armée anglaise est volontaire. L'âge d'entrée, la taille, le poids varient, mais, généralement, l'âge d'entrée est compris entre dix-huit et vingt-cinq ans, la taille minimum 1 m. 63, avec 0 m. 84 de thorax. Le service se divise en service long et service court. Le premier comporte douze ans sous les drapeaux ; il est limité à la *House hold Cavalry* et à quelques corps spéciaux. Le service court est de trois, quatre, sept ou huit ans sous les drapeaux, avec neuf, huit, cinq ou quatre ans dans la réserve. Les prolongations de service et les réengagements sont en outre grandement facilités. La réserve se divise en trois classes qu'on appelle successivement pour renforcer l'armée en cas de mobilisation. L'armée active comprend 230 000 hommes environ, et la réserve quelque 80 000.

A côté de l'armée active, nous avons la milice, dont le but primitif était

de fournir un corps exercé en cas de danger national, et qui se recrute également parmi les volontaires. Le service est de six ans, avec faculté d'y entrer de dix-huit à trente-cinq ans, ou même quarante-cinq pour d'anciens soldats. Quelque temps après leur enrôlement, les recrues sont réunies pour une instruction préliminaire de six mois. L'instruction annuelle ne doit pas excéder vingt-sept jours, ou cinquante-six en cas de nécessité. On peut évaluer l'effectif de la milice à 130 000 hommes, primitivement destinés à ne servir que dans le royaume.

Les volontaires sont au nombre de 225 000 hommes, formant trente-trois brigades. Ils sont équipés à leurs frais, et ne font que quelques jours de service par an. La *yeomanry* est la cavalerie des volontaires, formant dix-huit brigades, recrutée en grande partie parmi les jeunes fermiers. L'effectif en est généralement évalué à 11 800 hommes, chiffre probablement exagéré; c'est tout au plus 9000 qu'il faudrait compter.

Voyons maintenant comment sont organisées les différentes armes:

Infanterie: Dans chacun des soixante-sept districts régimentaires on recrute un régiment d'infanterie à deux bataillons de ligne, deux bataillons de milice, le dépôt régimentaire et les bataillons de volontaires du district. Les Gardes, soit les *Grenadiers Coldstream*, *Scots-Guards*, ont leur quartier général à Whitehall. Chaque régiment devrait avoir trois bataillons, mais les Coldstream et les Scots ne sont pas encore au complet. Il y a en outre deux *Rifle regiments*, savoir le *King's Royal Rifle Corps* et la *Rifle Brigade*, ayant chacun quatre bataillons et qui ne sont pas des régiments territoriaux.

Le dépôt régimentaire a généralement quatre compagnies et a à sa charge le recrutement et l'instruction. L'état-major permanent des bataillons de milices lui est attaché. Dans chaque régiment, un bataillon — le *Home battaillon* — est ordinairement destiné à rester au pays; son effectif est de 26 officiers et 775 sous-officiers et soldats. Le *Foreign battaillon* a sur pied de guerre l'effectif de 29 officiers et 982 sous officiers et soldats. Chaque bataillon d'infanterie a huit compagnies dont les soldats sont armés de fusil Lee-Metford à magasin, avec mire graduée jusqu'à 2800 *yards* (le yard = 0m914) et ayant comme extrême portée 3500 yards. Le magasin, qui contient dix cartouches, est mobile, et le fusil peut servir comme arme à un coup. Le calibre est d'environ 7,7 millim. (0,303 inches); le projectile pèse 13,9 grammes, il est en plomb recouvert de cuivre et de nickel. Vitesse initiale $v^o = 610$. Ce fusil doit être remplacé par le Lee-Enfield avec rayage Enfield. Le soldat anglais porte 150 cartouches sur lui; dans les chars de bataillon et dans la première réserve il en a en outre 172. Le bataillon est suivi de quinze chars à quatre chevaux et de trois mulets.

L'*infanterie montée*, non encore organisée, comprend quelques bataillons à effectif plus faible, composés d'hommes choisis dans les bataillons

d'infanterie et ayant reçu une instruction spéciale de deux à trois mois. Un petit corps de cyclistes est actuellement en formation.

La *cavalerie.* — Pour le recrutement, le pays est divisé en trois districts. Elle forme trente et un régiments, dont cinq de cavalerie lourde, treize de *medium cavalry* et treize de cavalerie légère, plus trois dépôts. Le régiment a quatre escadrons, chacun avec trois à quatre *troops* ou pelotons; son effectif varie, mais on peut admettre comme moyenne 664 hommes avec 618 chevaux. La cavalerie anglaise est armée de la carabine Lee-Metford, un peu plus courte que le fusil et de même calibre; chaque homme porte trente cartouches sur lui; elle a en outre un sabre ou une lance pour les régiments de lanciers et pour les premiers rangs des régiments de dragons comme essai.

Il existe pour l'*artillerie* dix districts de recrutement. Toute l'artillerie anglaise est divisée en deux régiments: le premier, comprenant l'artillerie à cheval et l'artillerie de campagne; le deuxième, l'artillerie de forteresse et celle de montagne. Les batteries à cheval sont au nombre de 21 (11 en Inde) et les batteries de campagne 103 (42 en Inde). De nouvelles batteries de campagne sont en formation. Il y a en outre à Woolwich trois batteries d'obusiers à quatre pièces. L'effectif de guerre d'une batterie à cheval est de cinq officiers, 179 hommes et 201 chevaux; celui d'une batterie de campagne, de cinq officiers, 170 hommes et 138 chevaux. Les batteries ont quatre ou six pièces (généralement six) du calibre de 7,62 cm., avec six caissons et sept autres voitures. Elles sont actuellement en train d'être transformées en pièces à tir rapide. Le calibre des obusiers est de 12,7 centimètres.

Le *Génie* (*Royal Engineers*) comprend des pontonniers, des télégraphistes, des compagnies de chemins de fer, des sections aérostatiques, etc.

Quant au détachement de subsistances et au service médical, il faudrait entrer dans trop de détails pour donner simplement une idée de la complication de ces institutions.

* * *

Le mois de décembre fut désastreux pour les armées anglaises, si désastreux qu'il a arraché quelques lignes de sympathie à tel journal boerophile ou pour mieux dire anglophobe. Car c'est par haine des Anglais que l'on montre souvent sur le continent tant de sympathie pour les Boers, qui sont en général très mal connus. Mais il paraît qu'on n'a pas besoin de connaître pour se faire une opinion, c'est une question de sentiment; et un peuple dont les ressortissants à l'étranger prennent les meilleures places dans un compartiment de chemin de fer n'a évidemment droit à aucune sympathie. Et pourtant quelles leçons pour toute nation européenne que la simple constatation du calme avec lequel le peuple de Londres et

l'Angleterre tout entière ont appris les nouvelles de jour en jour plus navrantes. Au bout de plus de deux mois de lutte, pas un pouce de terrain gagné et près de 8000 hommes hors de combat; partout des insuccès, et la nation conserve cependant son calme et sa dignité, comprenant qu'il vaut mieux essayer de réparer les fautes commises que de crier à la trahison ou de pleurer comme des enfants. Et qu'on ne vienne pas parler de guerre injuste quand on ne s'est pas donné la peine d'examiner par quel enchaînement de circonstances elle a dû éclater et qu'on ignore qu'environ les quatre-cinquièmes des habitants des deux républiques, les noirs, préféreraient de beaucoup la domination anglaise au demi-esclavage où ils croupissent actuellement.

Arrivons-en aux événements. Dans l'ouest, après le combat de Modder-River, lord Methuen a établi son camp sur les bords de la Modder. Il est en communication optique avec Kimberley. C'est par ce moyen qu'on apprit la sortie opérée le 28 novembre par les assiégés, qui parvinrent à s'emparer de quatre redoutes; ce fut là que le colonel anglais Scott trouva la mort avec vingt-quatre des siens. Mais entre Kimberley et l'armée de secours, à Spytfontein, les Boers ont pris position, et les retranchements qu'ils élèvent témoignent de leur intention de défendre sérieusement le passage.

Le général Methuen avait encore à veiller sur ses derrières. Il avait appris qu'un détachement d'un millier d'hommes avec un canon avait coupé, dans les environs de Graspan, le télégraphe et un pont de la voie ferrée. Il envoya, pour mettre à la raison cette petite troupe, un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie; l'opération réussit pleinement et les dégâts furent bientôt réparés. Le dimanche 10 décembre l'artillerie anglaise se mit à bombarder, avec un grand succès prétendait-on, les retranchements ennemis à Maggersfontein, position au sud-est de Spytfontein. C'était le lendemain que le combat devait s'engager; ce fut le combat de Maggersfontein, qui, s'il ne fut pas un désastre, doit être regardé comme un échec sérieux.

« Lundi à l'aube, » dit l'*Army and Navy Gazette*, « l'infanterie fut engagée dans des circonstances désastreuses, surtout pour une brigade, les » Highlanders, commandée par le brave et populaire major-général Wauchope, qui fut tué dans l'action et que l'armée entière regrette. Les forces » engagées étaient les 9e et 12e lanciers, une batterie d'obusiers, les 18e, » 62e et 75e batteries de campagne, la brigade de la garde, le 2e bataillon » des Black-Watch, le 1er bataillon des Argy and Suntherland Highlanders, le 1er bataillon de la Highland-Light-Infantry et le 1er bataillon des Gordon-Highlanders. L'action commença, il est vrai, dimanche, quand l'artillerie bombardait les positions ennemies. Le dimanche » soir, l'infanterie quitta le camp de Modder-River, marchant au nord-» est. L'objectif de la brigade des Highlanders était l'éperon méridional

» de la position des Boers. A la pointe du jour, elle se trouve à moins » de 200 mètres d'un retranchement ennemi, sans qu'on puisse croire » qu'elle a eu le moindre soupçon de sa présence. Les Highlanders sont » reçus par un feu terrible sur leurs flancs et doivent se retirer en laissant » beaucoup de monde sur le terrain. Ils se reforment dans un bas-fond, » puis s'élancent en avant, avec la plus grande bravoure. »

Ils durent reculer. Lord Methuen avait affaire à trop forte partie, sa tentative échoua. Il doit attendre des renforts.

Au sud de l'Orange, la situation du major général Gatacre reste sensiblement la même pendant les premiers jours de décembre. Autour de lui, quelques petits détachements ennemis qui l'inquiètent sans qu'il puisse pourtant agir sérieusement contre eux. Le 8, il avait son quartier-général à Putters-Kraal, avec un poste avancé à Molteno. C'est dans cette dernière localité qu'il concentra, le samedi 9, environ 2500 hommes, soit 2 bataillons d'infanterie, 2 batteries d'artillerie et de l'infanterie montée. Ces troupes quittèrent la ville à 9 heures du soir dans le but d'attaquer Stormberg à la pointe du jour. On peut croire que la distance avait été mal calculée vu que, malgré une marche forcée de près de sept heures, l'aube surprit la colonne encore loin de son but et marchant insouciante, sans se douter le moins du monde qu'il put y avoir des ennemis dans les environs.

Tout à coup, sur la droite, éclate une vive fusillade, un feu terrible qui jette d'abord un peu de trouble dans les rangs des Anglais. Mais l'ordre finit par se rétablir et le combat s'engage. Tandis que le Royal and Prish Rifles avec l'infanterie montée parvenaient à s'installer sur un mamelon, le 2e Northumberland Fusiliers essaya, sans y réussir, de tourner la position ennemie. L'artillerie fit également tous ses efforts, mais en vain. Vers 7 heures, le général Gatacre dut ordonner la retraite que soutinrent les deux batteries. De son côté, l'artillerie boère, tirant jusqu'à 5 kilomètres, poursuivait, par un tir bien dirigé, la colonne en fuite. Environ 600 hommes tombèrent entre les mains de l'ennemi.

Ce fut un sérieux échec pour les armées anglaises, surtout par l'effet produit dans la colonie sur les Afrikanders qui, de plus en plus nombreux, vont se mettre du côté des Boers.

Les journaux anglais sont sans pitié pour le général Gatacre, chacun surenchérit sur les défauts de cet officier. Il faut bien dire que, sciemment, il exécuta sa marche dans des conditions désavantageuses, de nuit, par des chemins qui n'étaient souvent que de petits sentiers et, comme ses collègues, sans prendre les mesures de sûreté les plus élémentaires. « Toute l'affaire, dit l'*United Service Gazette*, est tout ce qu'il y a de plus déplorable et le général peut remercier son étoile d'avoir eu affaire à un ennemi incapable de profiter des avantages acquis. Il a pu se retirer mais en abandonnant plus de 600 officiers et soldats qui avaient eu la mal-

chance de servir sous ses ordres. Nous ne pouvons que regretter que ce ne soit pas le contraire qui ait eu lieu, c'est-à-dire que toutes les troupes soient rentrées et que le général soit resté. »

Pour compenser la fâcheuse impression produite par ce mouvement manqué, le War Office reçut le 13 un télégramme du général French l'informant qu'une partie de ses troupes, sous le commandement du colonel Porter, avait réussi à repousser une tentative des Boers contre Naauw-Port. Opération purement défensive de la cavalerie anglaise, qui éprouvait le besoin de faire parler d'elle. Quinze jours plus tard, elle se montrera plus audacieuse à Colesberg.

Au Natal, on ne bouge pas non plus pendant la première moitié du mois de décembre; on se prépare; *slow but sure* (lentement mais sûrement) disent les journaux anglais; si c'était seulement vrai.

Le général Buller est arrivé au camp de Frere, d'où l'on peut communiquer par signaux optiques avec Ladysmith; les nouvelles sont bonnes Dans la nuit du 8 au 9, une colonne de 500 volontaires du Natal et de 100 hommes de cavalerie légère parvint à détruire un canon de 6 pouces, un obusier de 4,7 et à s'emparer d'une mitrailleuse Maxim, opération bien dangereuse, paraît-il, puisqu'on ne cesse de porter aux nues les 600 héros qui sont parvenus à surprendre dans la nuit une trentaine de Boers endormis. Deux jours plus tard, manœuvre analogue à Surprise Hill pour détruire un obusier. Ces sorties se produisent du reste fréquemment, avec plus ou moins de succès et sont absolument nécessaires pour entretenir l'ardeur belliqueuse des assiégés.

Le 12 décembre, le général Buller indiqua par un premier mouvement en avant son intention d'attaquer l'ennemi : le major-général Barton occupa, sans rencontrer de résistance, une forte position à 4 ou 5 kilomètres de Colenso et s'y établit. Le 14, une dépêche publiée par le *Times*, en seconde édition, annonçait que le matin même le bombardement de Colenso avait commencé. Et au reçu de cette nouvelle, chacun de crier à la victoire, à l'écrasement des Boers qu'on attendait depuis si longtemps. Mais il est plus facile de prendre ses désirs pour la réalité que de vaincre un ennemi qui sait se défendre et qu'on ne sait pas attaquer convenablement.

La bataille véritable commença le lendemain : Les Boers occupaient les hauteurs de la rive gauche du Tugela. Ce fleuve, le plus long et peut-être le plus large du Natal, était guéable aux environs de Colenso, en deux endroits éloignés l'un de l'autre d'environ 3 kilomètres (les ponts avaient été détruits). Le général Buller, installé depuis la veille à Chieveley, quitta son camp à 4 heures du matin avec toutes ses troupes, comptant forcer le passage aux deux gués. La brigade du major-général Hart devait attaquer à gauche, celle du major-général Hildyard à droite, celle du major-général Lyttletton se trouvait au centre, appuyant les deux autres. La

tentative du général Hart ne réussit pas, il fut accueilli par un feu si terrible que sir R. Buller lui ordonna de renoncer à son attaque. Quant au général Hildyard, il put envoyer un bataillon de l'autre côté du fleuve, mais l'artillerie, 2 batteries de campagne et 6 canons de marine à tir rapide, qui devait soutenir son attaque, s'approcha trop du fleuve et fut reçue par un feu nourri; les canonniers durent abandonner leurs pièces. Presque tous les chevaux furent tués et lorsqu'il fallut battre en retraite, on dut laisser 10 pièces sur place. La brigade Hildyard dut aussi se retirer. La fameuse attaque, qui devait sauver l'honneur des forces britanniques, échoua piteusement.

Depuis lors, on n'entend presque plus parler des généraux Methuen, Gatacre et Buller; de temps en temps, une canonnade, une sortie ou une rencontre de patrouilles, de petits détachements sans importance.

En Angleterre, on ne s'est pas laissé abattre par ces revers successifs. Le conseil des ministres a décidé de continuer la guerre jusqu'au bout et le maréchal lord Roberts de Kandahar a été nommé général en chef de toutes les troupes de l'Afrique méridionale, avec lord Kitchener de Khartoum comme chef d'état-major. A eux deux la direction de la troisième phase de la campagne.

Qu'il me soit permis, en terminant, de transcrire brièvement les opinions du nouveau chef d'état-major : « La presse jingoïste anglaise croyait que nos soldats auraient affaire à des sauvages. Au contraire, nous nous trouvons en face d'un ennemi redoutable, parfaitement organisé, à des Prussiens de l'Afrique du Sud. On aurait dû connaître, à Londres, les armements que faisait le Transvaal; mais on n'a pas seulement lu les rapports du général Butler. J'espère toutefois qu'il ne sera pas trop tard. Mon premier soin sera d'habituer les troupes et les officiers à une tactique réfléchie et prudente. L'Angleterre tout entière devra apprendre ce qu'est la patience, car je ne crois pas qu'avant une année les républiques africaines puissent être vaincues, encore nous faudra-t-il peut-être 150 000 hommes pour arriver à chef. »

Si lord Kitchener avait cette opinion en septembre dernier déjà, on eût bien fait de l'envoyer tout de suite dans le sud de l'Afrique.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil sur l'année 1899. — L'armée et la nation. — Les tendances du général de Galliffet. — La « tenue du jour. » — Le style militaire. — Simplifions ! — Adoption par l'armée des usages de l'industrie et du commerce. — Quelques écrivains militaires contemporains: G. G., A. G., G. L. M. — L'*Almanach du drapeau*. — Le *Paris* de M. Alfred Duquet. — Les attachés militaires. — Le Règlement définitif d'exercice de l'artillerie de campagne.

Un correspondant spécial et des chroniqueurs occasionnels, que je suis appelé à l'honneur de remplacer définitivement, ont tenu les lecteurs de cette *Revue* au courant des faits les plus saillants de l'année écoulée. Il ne me reste donc guère à glaner, après eux, que ce que nous appelons de la broutille. On me pardonnera pourtant si, avant d'entrer dans l'étude des menus détails dont j'ai à parler, je commence par jeter un coup d'œil sur les douze derniers mois.

J'y suis d'autant plus impérieusement poussé que la fin du XIXe siècle est pour la France une époque décisive. A la suite d'événements qui sont trop récents et qui ont trop marqué pour qu'il soit utile de les rappeler, un désaccord a éclaté entre l'armée et la nation. Il n'est pas de ménage qui ne soit à l'abri des dissentiments. Ces dissentiments, on les supporte avec d'autant plus d'aigreur, d'autant plus de tristesse, qu'on s'est plus follement, plus tendrement, plus passionnément aimé. Et c'est le cas. Quand on est amené à se rendre compte qu'on a cessé de s'entendre, on en vient aux querelles, aux gros mots, souvent aux actes irréparables, aux paroles ineffaçables. Le mieux alors est de se séparer plus ou moins à l'amiable ou de divorcer. Mais le devoir des amis est d'intervenir, quand il en est encore temps, de prêcher la conciliation, de dissiper les malentendus.

C'est à quoi nombre de gens se sont appliqués. Si quelques-uns ont pris plaisir à envenimer le débat et à pousser des ksss, kssss, comme on en pousse pour exciter des chiens qui se battent, les esprits sages ont essayé de ramener la paix dans la maison et ils ont conseillé tant à l'armée qu'à la nation de « laver leur linge sale en famille ». Ils ont exhorté les deux partis en présence à descendre au fond d'eux-mêmes, à s'interroger consciencieusement, à ne pas se dissimuler leurs propres torts et à inaugurer le régime des concessions mutuelles sans lesquelles il n'y a pas de bons ménages.

Parmi les hommes qui ont tenu ce langage avec le plus d'autorité, il importe de citer le « colonel » dont les « lettres libres », publiées par le *Temps*, ont eu, à si bon droit, un très grand retentissement. Elles en auraient eu plus encore si les nécessités de la politique, les débats de la

Haute Cour ou les nouvelles de la guerre du Transvaal, n'avaient rempli le journal et si l' « abondance des matières » n'avait obligé à échelonner cette série d'articles à intervalles si éloignés que le lecteur, perdant un peu le fil, n'entrevoyait pas la conclusion à laquelle on voulait le conduire et qui, d'ailleurs, n'a pas encore été formulée. Dès qu'elle aura paru, il est probable que « le colonel » réunira ses études en une brochure. En tous cas, je me propose de les résumer et, s'il y a lieu, de les discuter.

M. Lavisse, dans la *Revue de Paris*, M. Gervais, dans la *Revue bleue*, bien d'autres encore, ont prêché la conciliation et émis sur ce sujet extrêmement délicat des vues dont beaucoup sont très justes. Je ne m'engagerai pas sur ce terrain. Il me suffit d'avoir indiqué quelles préoccupations hantent les penseurs. Mais je me demande si le pays les suivra, ou si tout se réduira à l'élégant et frivole passe-temps d'une controverse purement académique et platonique. L'avenir nous le montrera, un avenir qui ne peut être que prochain. Malgré la distraction qu'apportera au monde, et à nous tous les premiers, la gigantesque Exposition qui se prépare sur les bords de moins en moins fleuris de la Seine, il semble indispensable que la dernière année du siècle apporte une solution. Ou bien alors celle-ci se trouvera par la force des choses, reculée jusqu'aux calendes.

Les novateurs impatients se demandent avec quelque inquiétude si le général Galliffet est bien l'homme qu'il faut pour accomplir un changement qui n'est rien moins qu'une révolution En comprend-il la nécessité ? En mesure-t-il la portée ? En démêle-t-il le caractère ? Et, si oui, emploiera-t-il à cette œuvre capitale, mais difficile, son indéniable énergie, qu'il a appliquée, jusqu'à ce jour, à de moindres objets ? Il s'est montré peu pressé d'innover. Il a voulu plutôt restaurer d'anciennes traditions. C'est ainsi qu'il a rétabli l'obligation du port de l'uniforme et exigé qu'on se conformât aux prescriptions des *Règlements sur le service intérieur* du 20 octobre 1892, déjà tombées en désuétude depuis longtemps, si tant est qu'on les ait jamais appliquées, et aux termes desquelles la « tenue du jour se prend à partir de une heure ».

La jeune école, dont la décentralisation est le grand cheval de bataille, regrette une détermination qui ne fait aucune différence entre une capitale et un village. Que les officiers et les soldats ne sortent dans une cité populeuse que bien vêtus et avec leurs beaux atours, à l'heure où les bourgeois se promènent, on conçoit les raisons de convenance qui en font une loi. On ne veut pas que des militaires flânent, dans le négligé du matin, au milieu d'une population plus ou moins endimanchée et, en tous cas, élégante. Mais d'abord on se demande s'ils ont à flâner, s'ils peuvent flâner. Que s'ils ont du service à faire, — ce qui est, à tous égards, désirable, — ils ont à porter l'attirail qui convient à ce service : corvée, exercice, manœuvre. Les gants blancs de la « tenue du jour » conviennent aux oisifs et ne conviennent qu'à eux. Dans les places où il y a plus de sol-

dats que d'habitants, dans les camps où il n'y a que des soldats, pourquoi imposer aux officiers et aux soldats de revêtir. à partir du milieu de la journée, une tenue de parade ? Or, les règlements ne font aucune différence entre la garnison d'un poste isolé ou celle d'une grande ville. Mais qui trop embrasse, mal étreint. Les exigences excessives produisent le laisser aller. Et c'est ainsi que peu à peu, dans les bourgades d'abord, puis de proche en proche partout, ou presque, on s'est soustrait à la rigueur de la règle. La plupart des chefs ont fermé les yeux ou ont donné l'exemple. Il était urgent qu'on fît cesser un état de choses contraire à la discipline. Et alors il fallait ou imiter le général Thibaudin et dire : « Puisqu'on n'obéit pas aux ordres donnés, je les annule », ou, maintenant ces ordres, obtenir qu'on s'y conformât, ou bien encore les modifier, en laissant dans chaque place le commandant d'armes régler la question du port de la tenue du jour sous la responsabilité et d'après les indications du commandant du corps d'armée, lequel eût tenu compte des habitudes locales, du caractère des garnisons et des circonstances exceptionnelles. Il est clair que, si petite que soit la ville de Rambouillet, il suffit que le président de la République y habite pour que, pendant son séjour, on impose aux troupes de ne se montrer qu'avec leurs effets les plus beaux. Non seulement même la « tenue du jour », mais même la « tenue du dimanche » ne serait pas déplacée en pareille occurence. Mais non : on préfère l'égalité brutale. Et tenez : un détail encore me le prouvait récemment. Par la pluie ou les gros froids, nos factionnaires revêtent un affreux « surtout » fait d'une sorte de gros feutre gris-beige et qu'on appelle capote de guérite : c'est un vêtement chaud, laid, quelconque, sous lequel on ne reconnaît pas l'homme qui le porte, et semblable à ces manteaux couleur de muraille sous lesquels se dissimulent les malfaiteurs classiques. Eh bien, l'amour de l'uniformité est telle, chez nous, qu'on n'a pas adopté un modèle spécial de capote de guérite pour les sentinelles qui montent la garde aux portes devant l'Elysée. L'élite de nos soldats s'affublent de cette horreur, et c'est ainsi accoutrés qu'ils rendent les honneurs aux souverains ou aux hôtes princiers qui viennent saluer, dans sa demeure, le chef de notre Etat.

L'énergie du général de Galliffet s'est manifestée encore dans une question dont la portée est plus haute que l'« affaire », de la « tenue du jour ». Un jeune général de division, qui passe pour avoir en politique, en philosophie et en mathématiques des idées ou des connaissances très avancées, et de qui nous aurons certainement à parler un jour ou l'autre, a défendu qu'on tolérât dans les casernes et les quartiers placés sous son commandement, les journaux hostiles à la République. Cette prohibition a effaré certaines gens, qui se sont mises à pousser des cris comme s'il s'agissait de sauver le Capitole. Le ministre n'a pas hésité à couvrir son subordonné et à interdire « de la façon la plus absolue l'introduction, par un moyen quelconque, dans les cercles d'officiers ou de sous-officiers et dans tous

les bâtiments militaires, des journaux, revues, brochures et autres écrits qui attaquent, de parti-pris, les institutions nationales, le Président de la République et le Gouvernement. Parmi ces publications, les unes excitent les soldats à l'indiscipline et au mépris de leurs chefs ; les autres excitent ces chefs à la révolte et au mépris du pouvoir établi. Les unes et les autres seront comprises dans la même mesure d'exclusion. » Voilà ce qui s'appelle n'y pas aller par quatre chemins.

L'exécution des ordres du ministre, il faut le reconnaître, ne paraît pas devoir être facile. Les officiers qui paient les abonnements de journaux et les achats de livres dans leurs cercles, s'y considèrent comme étant absolument chez eux, hors de la tutelle de l'autorité supérieure. De leur part il y aura de la résistance. Et puis, quand et à quoi reconnaîtra-t-on, non pas, certes, qu'il y a attaque, mais que cette attaque est « de parti-pris » ? Car l'attaque involontaire, accidentelle, elle, est permise. Va-t-on rétablir la censure *ad usum militum?* Dressera-t-on une liste des suspects ? Divisera-t-on les livres en gouvernementaux et anti-gouvernementaux ? La « mesure d'exclusion » ou de proscription atteindra-t-elle tous les journaux politiques ? Mais, n'arrive-t-il pas fréquemment aux autres de pousser à l'indiscipline et au mépris du pouvoir établi, ne fût-ce que lorsqu'ils publient des lettres comme le singulier manifeste que s'est laissé aller à écrire un ancien chancelier de la Légion d'honneur ? Je parle ici du général de qui Rochefort disait : « Ce Février, qui n'a rien de Mars... » Il n'aime pas le gouvernement actuel, et il ne le lui a pas envoyé dire. Il ne peut pardonner à la République, bien qu'il lui doive beaucoup, d'avoir été dégommé par elle des hautes fonctions qu'il occupait et d'avoir été délogé du quai d'Orsay.

Médiocrement inspiré en maintenant le formalisme du décret du 20 octobre 1892 en ce qui concerne la tenue, le ministre a eu la main plus heureuse en rappelant l'interdiction, que renferme le même décret, de saupoudrer les lettres officielles de formules oiseuses : « Mon cher colonel j'ai l'honneur de vous inviter à vouloir bien donner l'ordre... » Le libellé vraiment militaire est le suivant : « Colonel, donnez tel ordre. » L'autorité n'invite pas, elle ordonne. Elle ne prie pas, elle prescrit. Il n'y a pas pour elle de « cher » ceci ou de « cher » cela. Son honneur, elle le met ailleurs que dans les préambules de la correspondance. N'ai-je pas vu une note de service ainsi conçue : « Mon cher lieutenant, j'ai l'honneur de vous infliger quinze jours d'arrêts » ! On ne saurait trop se débarrasser des superfluités encombrantes. Le protocole doit se réduire, comme l'indique le Règlement, à employer « des termes courtois envers l'inférieur, respectueux envers le supérieur ». On ne peut donc qu'approuver le général de Galliffet d'avoir prêché (et tout d'abord prêché d'exemple) la sobriété dans le style ; mais notre armée est pleine d'esprits critiques et on ne s'est pas gêné pour reprocher au ministre de n'avoir pas su appliquer la

loi qu'il avait faite. En effet, si j'ouvre le *Bulletin militaire*, je trouve, à la page 979 (29 novembre 1899) :

Mon *cher* général, *j'ai l'honneur* de vous adresser ampliation...
Afin de remédier à cet abus, *je vous prie de veiller* à...

ou bien, à la page 1033 (14 décembre) : « Mon *cher* général..., *je vous invite* à rappeler aux officiers... » Ce sont là puériles chicanes. Elles prouvent simplement que le ministre ne lit pas toujours tout ce qu'il signe et que, d'autre part, il y a dans les bureaux une certaine inertie qui les empêche de suivre tout de suite le mouvement que leur imprime l'autorité supérieure. Il suffit de retenir une tendance très louable et qu'il conviendrait, surtout en vue de la guerre, de généraliser. J'estime, en particulier, que nos « Instructions pratiques » sur le service des armées en campagne ont grand tort en proscrivant absolument les abréviations. La correspondance des états-majors serait accélérée si on en autorisait l'emploi, sous la réserve qu'elles fussent minutieusement réglementées, bien entendu. Les commerçants ont adopté des conventions qui facilitent leurs relations et qui, étant entrées dans leurs habitudes, ne provoquent pas la moindre équivoque. Que ne les imiterait-on ?

A ce propos, que ne se débarrasserait-on de la coutume vraiment surannée de parler de soi à la troisième personne, comme le faisait César en écrivant ses *Commentaires?* Je sais bien que le « moi » passe pour être haïssable ; mais alors pourquoi les généraux l'emploient-ils quand ils arrivent et quand ils s'en vont, tandis qu'ils le repoussent dans l'intervalle? Voici l'ordre par lequel le général Duchesne vient de faire ses débuts dans son nouveau corps d'armée :

Placé par décret du Président de la République à la tête du 7e corps d'armée, *je* salue les drapeaux et étendards des régiments, et *je* prends le commandement à la date de ce jour.

Quand il sera déplacé, il prendra congé de ses subordonnés sous une forme analogue. Mais d'ici là, je parie qu'il rédigera ses ordres sous la forme impersonnelle :

Le général a remarqué...
En conséquence, le général prescrit...

(Signé) Général DUCHESNE.

Pourquoi pas : « J'ai remarqué », « Je prescris » ? Quelle utilité peut-il y avoir à compliquer les choses alors que, à la guerre, tout doit être simple, comme le disait le Grand-Frédéric? Tenez! Ouvrez le tome II des *Méthodes de guerre au XIXe siècle*, du général Pierron. Vous trouverez aux pages 729-730 la liste des formules de politesse employées par le major-général de l'armée du Rhin dans sa correspondance avec les officiers et employés

militaires. C'est un tableau de soixante-deux lignes. Je dis bien : 62. Le maréchal Lebœuf n'avait-il pas mieux à faire, le 23 juillet 1870, qu'à dresser ce formulaire ? Mais allez donc décider les militaires à faire usage du style commercial ! Comme s'ils avaient des leçons à demander à des gens qui font du trafic ou de l'industrie !

Ce dédain pour d'autres classes de la société, c'est une des forces de votre armée de ne le point connaître. Vos officiers et vos soldats ont un pied dans la nation : ils sont négociants et tiennent tour à tour une balance et une épée, un outil et un fusil, un mètre ou une bourse et une épée. Dès lors, ils ne distinguent pas les occupations en deux catégories : les nobles, qui seules conviennent à l'uniforme, et les autres. Cette différence, non seulement nous la faisons, nous autres Français, mais encore les Anglais, mais encore les Américains. Ces deux nations ont pourtant un sens pratique extrêmement avisé, et elles passent pour ne point se payer de mots. Eh bien, leur armée vit absolument en dehors des traditions nationales : leurs officiers sont des gentlemen qui ne fraient pas avec les hommes d'affaires, qui ne veulent en rien les imiter, prendre modèle sur eux, qui ne veulent pas entendre parler des procédés qui leur donnent le rendement maximum dans leurs entreprises, exploitations agricoles, usines ou bureaux. Conclusion : ils obtiennent un rendement dérisoire de la machine militaire. La guerre des Philippines le montre (si, à Cuba, on a eu des succès, ce n'est pas à l'armée régulière qu'on les doit), et encore plus la guerre du Transvaal. Une des forces de votre armée est l'introduction dans les institutions militaires de ce qui réussit dans les institutions civiles, de ce qui en fait la valeur.

Je faisais ces réflexions en feuilletant les bonnes pages d'un livre consacrées à quelques *Armées étrangères* par un de nos compatriotes bien connu dans votre pays. Les articles qu'il a donnés à la *Bibliothèque universelle*[1] ont eu quelque retentissement et l'ont obligé à quitter le service actif. Reprenant dès lors son indépendance, il vient de réunir en un volume qui doit paraître ces jours-ci chez Fasquelle (Bibliothèque Charpentier) les monographies qu'il avait consacrées aux armées de la Triple-Alliance, à la puissance militaire de la Russie, aux armées de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique. Il y a ajouté une étude spéciale sur l'armée suisse ; mais il n'a guère fait qu'y reproduire le travail si complet de M. Gaston Moch dans son *Armée d'une démocratie*, à laquelle vous avez décerné de si justes éloges.

Je suis heureux de pouvoir dire, à mon tour, tout le bien que je pense de cette étude. L'auteur en est un polygraphe dont on ne saurait trop admirer la variété et la fécondité : politique, science pure et appliquée, phi-

[1] Rappelons que M. Abel Veuglaire a aussi collaboré à notre Revue. Il nous a donné en 1898 deux études l'une sur l'*Artillerie de campagne*, l'autre sur les *Grandes manœuvres*. *(Note de la Rédaction.)*

losophie sociale, tactique générale, art militaire et pacification, que de sujets il a abordés avec une égale précision d'esprit, un complet dédain des formules toutes faites, un détachement profond des opinions préconçues, et une indifférence bien rare au « qu'en dira-t-on ? » Ancien capitaine d'artillerie, il a marqué sa trace dans sa spécialité. Mais ce militaire, fils de militaire (son père était colonel d'infanterie), ne s'occupe plus guère que des œuvres de fraternité et de concorde. Sous le nom de *Patiens*, dont il avait signé de fortes études sur la défense des côtes, il a consacré de très intéressants ouvrages à la question si épineuse de l'Alsace-Lorraine.

Un autre capitaine d'artillerie, que de douloureuses infirmités ont obligé à prendre prématurément sa retraite, est aussi un de nos plus remarquables publicistes. Mais il s'est confiné, lui, dans les sujets purement militaires, rappelant le héros d'une des nouvelles les plus touchantes de votre spirituel Töpfer *(La Traversée)* qui s'intéressait d'autant plus vivement aux choses de l'armée qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'agir, étant bossu. Des idées de gloire hantaient son cerveau. Il ne rêvait que chevauchées, que batailles, qu'actions d'éclat. Et toutes les ambitions guerrières lui étaient interdites par la disgrâce de la nature. Il en était réduit à jouer au soldat et à regarder les inutiles évolutions du Champ-de-Mars. Le capitaine Gilbert aura eu un plus beau rôle (dont vient de le récompenser — bien tardi ement ! — la croix de la Légion d'honneur), car il a exercé une influence considérable sur notre armée. Ses *Etudes militaires*, publiées primitivement dans la *Nouvelle Revue* sous la signature G. G., sont, pour la plupart, des modèles achevés. On y trouve une foule d'idées justes et de considérations remarquables dont plus d'une fois se sont inspirés et les professeurs de notre Ecole de guerre et nos écrivains militaires les plus en renom et des officiers de tous grades et de toutes armes, sinon de toutes nationalités. C'est même un spectacle curieux celui qu'ont donné, dans une hiérarchie connue pour être jalouse et formaliste, des colonels et des généraux qui n'ont pas craint de venir emboiter le pas derrière un simple capitaine, auquel ils reconnaissaient la supériorité incontestable d'un grand talent.

N'est-il pas surprenant aussi que ce soit un artilleur, voire un balisticien, qui, sous la signature « A. G., ancien élève de l'Ecole Polytechnique », a publié sur les *Maximes de guerre de Napoléon* de petits articles qui sont de vrais chefs-d'œuvre. Et je pourrais citer ses autres écrits s'ils n'étaient trop connus pour que je croie oiseux de le faire. Artilleur aussi, d'ailleurs, ce G. L. M. qui, ayant commencé à se faire connaître par des traductions, a été amené à nous donner une série d'études originales et vraiment magistrales sur l'*Officier*, sur le *Sous-officier*, sur le *Soldat*, dans lesquelles son analyse pénétrante met bien à nu ce qu'on appelle quelque peu prétentieusement l'âme de l'armée.

Décidément, notre littérature militaire, avec des penseurs comme ces

pseudo-anonymes, avec des Lewal, des Ladmiraux, des Bonnal, des Rousset, et tant d'autres, notre littérature militaire fait encore assez bonne figure, encore que, depuis quelques mois, bien des voix se soient tues. Les écrivains dont je parle ne nous ont rien donné en 1899 de vraiment notable. Faisant le tour de mes souvenirs pour vous signaler les publications de l'année écoulée qui méritent une place à part dans les bibliothèques d'officiers, je n'y retrouve rien qui marque, en fait de tactique, de stratégie. Des traductions importantes, comme celle du livre d'York sur Napoléon considéré comme homme de guerre ou comme celle des Mémoires du feld-maréchal de Moltke; des études d'organisation, — d'organisation sociale autant que militaire, — comme celle de M. Gaston Moch; voilà ce qui me paraît le plus saillant, encore qu'il y en ait beaucoup d'autres dignes de mention. Dans le nombre, je citerai un petit volume que je trouve excellent, mais auquel je reproche le mensonge de son titre. C'est intitulé *Dans le rang*[1], avec l'indication : « Notes d'un dispensé ». L'auteur y retrace ses souvenirs de la vie de régiment, et il nous y montre un capitaine qui est le capitaine idéal. Que ce merle blanc ait existé, je n'en doutais pas, puisqu'un de ses anciens subordonnés nous le disait. Sa plume alerte faisait revivre une figure extrêmement sympathique : celle d'un homme intelligent et crâne, bon et noble, aussi préoccupé de l'âme de ses soldats que du bien-être de leur corps. Hélas! Quand un prix eût été décerné à cette œuvre réconfortante et saine par l'Académie des Sciences morales et politiques, j'ai appris qu'elle avait été écrite par un officier en activité, gendre d'un de nos généraux les plus connus. Son héros, ce n'est donc plus un capitaine tel qu'il y en a un, mais bien un capitaine tel qu'il devrait y en avoir un. Si cette différence n'enlève rien à la valeur du livre, elle en change le caractère, et j'avoue que je regrette d'avoir fait fausse route dans mon appréciation. Je ne pense pas que cette peinture du véritable commandant de compagnie français puisse être intéressante pour vous, mais elle serait bien utile à nombre d'entre nos officiers. Je souhaite que beaucoup la regardent attentivement et qu'elle leur serve à quelque chose.

Ceux de vos compatriotes qni s'intéressent à notre armée, je les engage vivement à se procurer l'*Almanach du drapeau,* petite encyclopédie militaire très substantielle, très bien faite, que vient de publier la maison Hachette. Sans doute, dans la masse des renseignements qui y sont entassés, on peut signaler quelques petites inexactitudes. Sur certains points il y a peut-être trop de choses, et pas assez sur d'autres. Qu'importe? Pour un prix modique, on a réuni dans un volume maniable, abondamment illustré, d'une lecture qu'une excellente exécution typographique rend on ne peut plus facile, une foule de données précieuses qu'on aurait grand peine à se procurer autrement et ailleurs, éparpillées qu'elles sont dans des

[1] Et édité chez Delagrave sous la signature Féli Brugière.

documents très divers Et les questions traitées ne se rapportent pas à notre armée seulement : presque toutes les puissances peuvent faire leur profit de certaines d'entre elles. Je dois avouer pourtant que la part faite à votre pays est moins que petite. Cependant je répète que c'est un livre à acheter.

J'appelle, en particulier, votre attention sur les pages 286 et 287. Vous y trouverez d'intéressants renseignements sur le canon de 75 et même trois dessins représentant cette pièce d'abord réunie à son avant-train et attelée, puis en batterie et enfin la munition. Quant au texte, j'en transcris les passages suivants [1] qui donnent des chiffres précis (car je fais toutes mes réserves sur les considérations techniques et. .. philosophiques qui y sont mêlées et qu'on ne s'attendait guère à voir sans doute en cette affaire :

La nouvelle pièce est en acier et sa fermeture de culasse est à vis. Elle pèse 1750 k. avec son avant-train chargé de 24 projectiles ; avec le caisson, elle pèse 2000 k. La longueur du canon proprement dit est de 2 m. 50. L'épaisseur, près de la culasse, est de 80 millimètres, et près de la bouche, de 35 millimètres. Un canon de 75 coûte 6000 fr., le projectile environ 12 fr.

Le nouveau canon emploie des cartouches semblables à celles du fusil de l'infanterie. Le projectile, de forme allongée, fait corps avec la douille de la cartouche, en laiton, qui contient la poudre sans fumée. L'ensemble est d'une longueur de 75 centimètres...

Dans les pièces ordinaires, l'effet du recul se produit sur l'affût. Ici, le mouvement de la pièce en arrière agit sur un frein à glycérine et la pièce est ramenée en avant par l'air qu'elle a comprimé par son recul. Ce dispositif a reçu le nom de frein *hydropneumatique*. Néanmoins, une partie du recul se transmet à l'affût. Pour obvier à cet inconvénient, les roues ont chacune un patin qui, au premier coup, glisse jusqu'au sol, s'y fixe par les pointes et cale ainsi le canon en même temps qu'une bêche, dont la crosse est munie, s'enfonce solidement en terre. L'affût étant ainsi immobilisé sur le sol, deux servants, le pointeur et le tireur, peuvent s'asseoir contre cet affût pour faire le service de la pièce....

.... La pièce tire ordinairement cinq coups par minute ; mais, lorsque la rapidité du tir l'exige, elle peut arriver à tirer vingt coups par minute. Le canon est muni de chaque côté d'un bouclier protecteur en acier. Le caisson contient 72 cartouches. Pour en faciliter la distribution, il se renverse au moment du tir et s'ouvre comme une armoire....

.... Une pièce placée à 6000 mètres de distance, a suffi pour anéantir un ballon planant à 600 mètres

Hum !... Heureusement l'*Almanach du Drapeau* n'est pas un document officiel et il n'a pas force de règlement !

Je comptais vous parler d'autres ouvrages encore : de ceux, notamment, que les docteurs Laval et Nimier ont publiés chez Félix Alcan sur les effets des projectiles actuels et où on voit que les balles humanitaires, les fameuses « balles qui ne tuent pas », font bel et bien de très sérieuses blessures.

[1] La plupart de ces données concordent avec les informations précédemment publiées dans la *Revue*. (*Note de la Rédaction.*)

J'ai aussi sous les yeux deux très intéressantes lettres écrites en mars et avril 1899, par le général Beziat, au ministre de la guerre, pour protester contre le projet de déclassement de certaines de nos places. Le démantèlement ou plutôt « le nouveau classement des ouvrages fortifiés » a été partiellement commencé, comme vous l'avez annoncé dans vos « Informations » du mois de juin dernier (page 426). Les principes du projet de loi déposé le 24 février 1899 à la Chambre des députés peuvent pourtant encore être discutés : la question de la défense des Etats par les camps retranchés est toujours d'actualité, comme aussi la question des effets vuinérants de la mousqueterie et de la canonnade. C'est pourquoi, si intéressant que soit le sujet, je remets à plus tard l'examen des lettres du général Béziat, celui des ouvrages de la maison Alcan, celui d'un livre du général Castets (*Ce que j'ai vu*, chez Capiomont) et d'autres publications qui nous entraîneraient en de trop longs développements, mais qui ne perdront rien pour attendre.

Au contraire, je veux me débarrasser une fois pour toutes du *Paris* de M. Alfred Duquet. On sait que ce publiciste a consacré une série d'ouvrages à la guerre de 1870-71[1]. Deux sont relatifs à Metz; huit au siège de Paris. (Ces derniers ont été couronnés par l'Académie française.) Celui qui vient de paraître traite de « la Capitulation et l'entrée des Allemands ». Comme les précédents, il témoigne d'un labeur sérieux et on peut dire qu'il ne dépare pas la collection. Mais vous trouverez sans doute que les polémiques de l'heure présente y tiennent une trop grande place, qu'elles y sont pourtant quelque peu déplacées et qu'elles risquent de priver l'historien de cette impartialité qui est une de ses principales vertus. Je sais bien que le regretté colonel Ferdinand Lecomte, dont vous déplorez la perte, faisait cas des travaux de M. Alfred Duquet. Mais je suis certain qu'il n'eût pas approuvé les tendances qui se font jour dans cette compilation où des renseignements précis sont mis en œuvre dans un esprit de dénigrement haineux, inspiré par les passions politiques. Que gagne un écrivain à traiter d' « outre militaire » ce brave et honnête Trochu auquel, certes: il manqua bien des qualités et surtout du génie, mais qui eut bien des vertus? De ce livre, au milieu d'une hécatombe de réputations, deux figures émergent seules, autour desquelles l'écrivain fait flotter l'éclat d'une auréole : le comte Palikao et le général Vinoy. C'est peu. J'oubliais, à la vérité, un troisième personnage auquel il rend justice, et avec raison: cette admirable population parisienne qui a conservé jusqu'au bout une si belle attitude. Si elle « ne fut pas appelée à braver la mort sur le champ de bataille, elle brava les maladies, qui, chaque jour, frappaient tant de victimes, avec une constance et un courage extraordinaires. Pas une seule fois elle ne faillit, pas une seule fois elle ne demanda la fin de cette cruelle épreuve, et, pour ne pas ouvrir les portes de l'immense forteresse, toutes

[1] Paris, Fasquelle (Bibliothèque Charpentier).

les classes furent d'accord ». Cette note bienveillante soulage de l'amertume enfiellée qui se dégage de la critique inlassable dont sont remplies les 350 pages du volume Aucun des hommes n'y est épargné : un seul, je crois, trouve grâce dans le passage que voici et qui me paraît bien caractéristique :

M. Quesnay de Beaurepaire, orateur médiocre et écrivain de grand mérite, nommé, plus tard, procureur général à Paris et président de Chambre à la Cour de cassation, joua un assez vilain rôle dans les affaires Boulanger et du Panama, mais se releva, aux yeux des honnêtes gens, lors de l'abominable affaire Dreyfus, en défendant courageusement le droit et la justice.

A une prochaine chronique, la suite de la bibliographie.

Un mot de nécrologie, avant de finir, pour signaler la mort du général Guioth qui fut un homme distingué, intelligent et aimable. Et deux informations dont l'une technique et l'autre politique, en réponse aux questions que vous m'avez posées.

Ou plutôt, non : je ne vous dirai pas ce qu'on pense ici du retrait des attachés militaires de la Triplice. Les circonstances, le hasard, la volonté des souverains ont eu leur part dans cette affaire, qui n'a pas laissé d'émouvoir l'opinion publique. Mais ce sentiment s'est à peine manifesté. Contre leur ordinaire, les journaux ont été sobres de commentaires. Trouvez bon que j'imite leur réserve.

Je serais plus disposé, si cette lettre n'était déjà bien longue, à m'étendre sur le maintien en vigueur, pendant au moins un an encore, du « Projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne », approuvé le 18 juillet 1898[1]. Les corps de troupes ont été « *invités* à consigner dans des rapports les observations que leur a suggérées la pratique de ce règlement, ainsi que les propositions qu'*ils ont cru devoir* présenter en vue d'en améliorer la rédaction ». Il paraît que les rapports forment un dossier volumineux dont le dépouillement durera longtemps. Le règlement définitif ne sera prêt que pour l'année scolaire 1900-1901, au plus tôt. En attendant, le « Projet » continuera, dit la circulaire ministérielle du 21 novembre 1899, à être appliqué « strictement et sans discussion ».

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir prendre connaissance sinon des rapports eux-mêmes, du moins d'un résumé qui en a été fait par un officier supérieur que ses qualités manœuvrières rendent particulièrement compétent et qui doit à sa haute situation d'être parfaitement informé. Son impression générale est qu'une foule de critiques de détail ont été formulées, dont la majeure partie se retrouvent dans tous les rapports : ceux-ci, ou du moins beaucoup d'entre eux, n'ont pas grand intérêt ni grande portée. Il aurait été très facile de donner satisfaction aux desiderata qu'ils expriment. Mais il en est d'autres, au contraire, devant lesquels le Comité

[1] Et dont nous avons parlé à cette époque. *(Note de la Rédaction.)*

d'artillerie se trouve fort embarrassé. Son président actuel, le général Gras, le créateur du fusil modèle 1874, est un ingénieur militaire plutôt qu'un officier de troupe, et ses études n'ont que très peu porté sur la tactique de détail de son arme. Or, il se trouve en présence de principes opposés qui ont été formulés et présentés avec une grande force d'argumentation, par certaines commissions régimentaires. Et c'est, paraît-il, l'impossibilité de concilier des opinions si contraires et la difficulté de faire un choix entre elles qui ont déterminé le maintien du « Projet » de 1898. Nous aurons donc occasion d'en reparler.

Puisque je parle de l'artillerie, laissez-moi ajouter que sa Section technique a lu avec un intérêt particulier votre article du mois dernier sur les Maxims. Pour beaucoup d'officiers, l'emploi que vous faites de cet engin est une véritable révélation. Vous savez que nous cherchons, nous aussi, une mitrailleuse et que nous la voudrions du même modèle que la vôtre. Mais nous y mettons comme condition qu'elle tire la munition du fusil Lebel. Or, la poudre sans fumée de notre cartouche a une détente si progressive et produit un recul si doux qu'elle a grand'peine à actionner le mécanisme de répétition. Le fonctionnement de l'arme est donc insuffisamment assuré, et il paraît que c'est cette difficulté qui retarde les essais, au grand déplaisir de beaucoup de nos militaires, à commencer par le général de Négrier, partisan déterminé de la mitrailleuse, et dont l'autorité reste grande, en dépit de la disgrâce qui l'a atteint.

INFORMATIONS

ANGLETERRE

Canons de position pour l'Afrique du Sud. — L'*Engineer* du 5 janvier dernier donne une description des deux pièces de 12 cm. « improvisées » dernièrement à Wolwich en deux ou trois jours pour l'armée du Natal ; il l'accompagne des dessins que nous reproduisons (Pl. I) Ces dessins sont intéressants et suggestifs et nous espérons que jamais notre pays ne sera forcé de recourir à de pareils expédients, faute d'avoir préparé à temps un matériel suffisant.

Au moment de l'investissement de Ladysmith, le général White ne possédait que quelques batteries montées ou à cheval, armées de canons de 15 et de 12 livres. L'escadre réussit à jeter dans la place un certain nombre de canons de bord, soit quelques 12 livres de 12 quintaux, sur

affûts à roues improvisés, et quelques 4-7 pouces — 12 cm — sur affûts à pivot central, qu'on boulonnait dans les batteries sur quelques gîtes ou sur un massif de béton. Les principales données de ces pièces sont les suivantes :

Revue Militaire Suisse

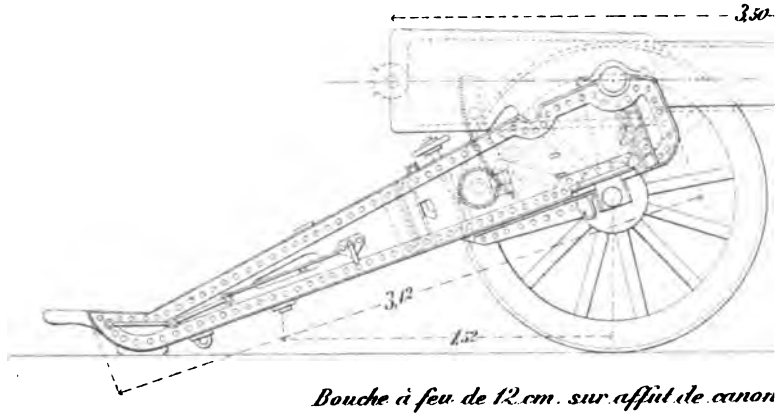

Bouche à feu de 12 cm. sur affût de canon

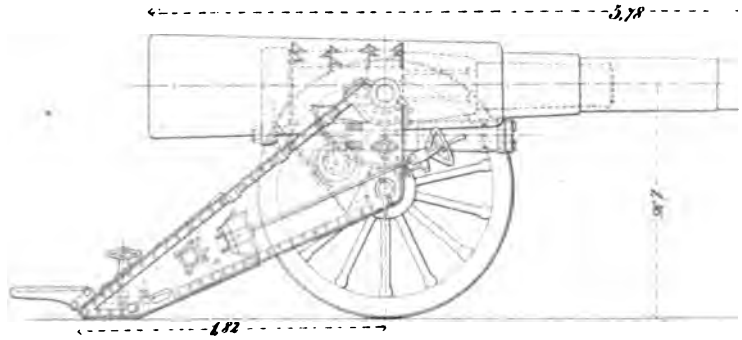

Canon de 12 cm. à tir rapide sur affut d'ob.

L'envoi de ces pièces sera suivi par celui d'un certain nombre d'obusiers de 15 cm. à tir rapide, dont on aurait peut-être mieux fait de ne pas employer l'affût à porter un canon de 45 calibres de longueur.

Devant cette pauvreté de matériel et ce manque de préparation, on comprend la campagne violente de certains journaux anglais contre la Direction de l'artillerie. DE V.

BIBLIOGRAPHIE

Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870. — Essai de critique de la guerre franco-allemande jusqu'à la bataille de Sedan, par *de Woyde*, lieutenant-général de l'état-major général russe. Ouvrage traduit avec l'autorisation de l'auteur par le capitaine *Thiry*, du 79e régiment d'infanterie. Deux volumes in-8o avec un atlas. Paris, 1900. R. Chapelot et Ce, éditeurs.

Nous avons pris, à lire ces deux volumes, un plaisir extrême. Ils constituent un traité de haute science militaire, d'une lecture non seulement intéressante, attachante, grâce aux aperçus originaux qu'ils renferment, mais encore instructive plus que maints ouvrages quotidiennement cités.

Rechercher à l'aide de procédés purement scientifiques, c'est-à-dire par l'analyse méthodique des faits, la cause des constants échecs des Français pendant la guerre de 1870 et celle des non moins constants succès des Prussiens, tel est le problème que pose et que résout d'admirable façon l'auteur.

Il est surabondamment établi, en effet, qu'à plus d'une reprise les Français ont eu la victoire entre les mains; elle dépendait d'eux; leurs adversaires la leur offrait pour ainsi dire. A Spikeren, à Frœschwiller, où malgré leur infériorité numérique, ils auraient dû l'emporter; plus encore, à Mars-la-Tour, à Noiseville, où, à l'avantage de la situation s'ajoutait pour eux la supériorité, une très grande supériorité du nombre, les Français avaient tous les moyens d'infliger à leurs adversaires des défaites sérieuses, parfois décisives.

Ils n'y parvinrent pas. Pourquoi ?

Leurs généraux manquaient-ils d'intelligence ? Sans doute, quelques-uns n'avaient peut-être pas le développement intellectuel que l'on est en droit d'exiger d'hommes ayant autant qu'un chef de troupes la responsabilité de centaines, de milliers de vies humaines. Cependant, dans l'ensemble, leurs facultés individuelles leur auraient permis d'être, non seulement de bons manieurs d'hommes, mais des cerveaux capables de réflexion, de raisonnement et d'initiative. En tant qu'intelligence et qualités morales, leur recrutement était certainement suffisant.

Est-ce la troupe qui manquait de bravoure, de dévouement, d'entraînement ? Quelle erreur ce serait de le croire. Admirables soldats au contraire que ces lignards, ces zouaves, ces turcos, qui, contre des forces dix fois supérieures quelquefois, se cramponnent au sol, ne reculant que semelle après semelle, jouant de la bayonnette comme pas un, intrépides dans leurs retours offensifs, et qui, après avoir perdu le 50, le 60 % de leurs effectifs, en imposent encore à leurs vainqueurs par leur attitude martiale, par leur ténacité dans la résistance.

Non, non; ces soldats sont bien toujours du bois dont les taillait un

Napoléon. Sous un chef comme lui, ils auraient, tout comme autrefois, fait leur tour d'Europe et proclamé leur valeur sur cent champs de bataille.

L'armement était donc inférieur à celui des Allemands? Celui de l'artillerie, oui. Cette dernière ne put pas toujours procurer à l'infanterie l'appui dont elle aurait eu besoin. Sa grande mobilité ne parvint pas à compenser la médiocrité de ses projectiles. Quant aux trop célèbres mitrailleuses, mieux vaut n'en pas parler.

Mais l'armement de l'infanterie française était incontestablement supérieur à celui de l'infanterie allemande. Le chassepot permit fréquemment de pousser jusqu'à l'héroïsme la défense des positions.

Comment donc, par quel extraordinaire concours de circonstances l'armée française subit-elle, sans même un retour momentané de la fortune, une série de revers dont l'histoire des guerres ne fournit aucun précédent? Ce ne peut être l'effet du hasard. Les défaites françaises ressemblent trop les unes aux autres pour que le hasard soit le coupable; et les victoires allemandes témoignent d'une méthode trop constante dans son application pour être des cas fortuits.

Si les Français ont été si effroyablement battus, « c'est qu'il y a des systèmes vicieux, qui pèsent sur une armée entière, comme sur les individus en particulier, et leur enlèvent la liberté de déployer toute leur intelligence et leur force de volonté. »

« Tel est, dit le général de Woyde, le système néfaste de centralisation à outrance, qui enchaînait le génie français. Il a frappé de stérilité les efforts les plus héroïques, tentés par l'armée française dans cette malheureuse guerre de 1870-1871

» Dans une étude sur cette guerre, je suis arrivé à cette conclusion que la *véritable cause des malheurs immérités qui ont frappé la valeureuse armée française et ses chefs est à chercher dans le système de commandement, et non dans les personnes qui en ont été les victimes* »

Et plus loin, l'auteur ajoute, précisant encore sa conclusion :

» *La véritable cause des fautes et négligences des chefs français en sous-ordre doit être attribué à la fausse conception qu'avait le commandement français de ses droits et devoirs, à l'habitude invétérée de la subordination aveugle et inerte, érigée systématiquement en principe absolu et ayant force de loi à tous les degrés de la hiérarchie.* »

Napoléon Ier avait légué aux Français le principe dirigeant de haut commandement quand il avait dit :

« En règle générale, le haut commandement doit indiquer seulement la direction générale, déterminer simplement les buts à atteindre; quant aux moyens à employer pour y parvenir, ils doivent être abandonnés au libre choix des organes d'exécution, sans quoi le succès est impossible ».

Les Français du second Empire ont oublié ce précepte. Les Allemands, au contraire, l'ont repris, l'ont médité; ils en ont recherché la mise en pratique la plus intensive, celle qui devait leur permettre de déployer son maximum d'effet. Là est le secret de leur force. Par l'initiative intelligente des chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, ils ont capté la victoire. En plus d'une circonstance, ils l'ont enrôlée sous leurs drapeaux, malgré les fautes initiales du commandement supérieur, comme dans les opérations devant Metz, malgré l'absence de tout commandement supérieur, comme à Forbach, comme à Frœschwiller aussi, au moins pendant la première partie de la bataille, comme à Borny le 14 août. Dans tous ces cas, les vrais vainqueurs furent les chefs en sous-ordre, qui, à la passivité des sous-ordres français attendant toujours l'impulsion de dehors, surent opposer une initiative intelligente, hardie, ravissant le succès.

Cette vérité, le général de Woyde la fait ressortir de l'étude de toutes les batailles où fut engagée l'armée impériale, depuis la simple et ridicule affaire de Sarrebruck jusqu'à l'affreux désastre de Sedan. Forbach, Frœschwiller, Borny, Rezonville, Saint-Privat, Noiseville, Nouard, Beaumont, Sedan, lui fournissent la matière de parallèles saisissants entre les procé-

dés des deux belligérahts. Et chaque fois ressort des faits avec plus de clarté, avec plus de force, cette vérité que dans la guerre contemporaine la victoire est à celui dont les chefs possèdent le plus ces qualités primordiales : *le courage de la responsabilité, et, par suite, l'esprit de décision et d'initiative.*

Le système du commandement français non seulement ne permettait pas le développement de ces qualités chez les sous-ordres, mais encore le comprimait chez ceux qui, d'eux-mêmes, auraient été tentés de le rechercher. Le général de Woyde en fournit des preuves multipliées, ce qui lui permet de conclure par les thèses suivantes, qui formulent autant de conséquences du système français :

I. — Reconnaissance de la haute importance de l'offensive, qui est le moyen essentiel, pour ne pas dire unique, d'atteindre le but poursuivi à la guerre ;

II. — Centralisation purement théorique, ne répondant nullement aux besoins de la pratique et déniant à tout inférieur le droit de penser et d'agir sans ordre. A côté de cela, une connaissance complète de la nécessité d'organiser solidement, et d'une manière permanente, tous les rouages du commandement d'une grande armée et d'en vérifier constamment le bon fonctionnement ;

III. — Abstraction complète faite de la personnalité des sous-ordres, — par suite d'une centralisation à outrance ;

IV. — Absence de toute initiative chez les subordonnés, qui avaient contracté l'habitude d'attendre, pour agir, qu'on les mît en branle, — toujours par suite de l'annihilation de leur personnalité ;

V. — Inaptitude à se servir de la cavalerie et méconnaissance complète de son rôle, dans le service de découvertes, — par suite de la passivité des chefs en sous-ordre ;

VI. — Incertitude au sujet de l'ennemi, due à l'absence de renseignements ; elle eut pour conséquence des tâtonnements à l'aveuglette, qui se produisaient sur de simples bruits alarmants ;

VII. — Renonciation complète à l'initiative, parce que toute volonté avait été tuée chez les subordonnés par une centralisation poussée à l'extrême.

Dans notre armée de milices, où les officiers ne peuvent, au milieu des multiples occupations de leur carrière civile, consacrer que des loisirs limités à leur instruction militaire, il n'est pas toujours aisé de choisir les lectures les plus utiles, et qui peuvent procurer le maximum de connaissances dans un minimum de temps.

Les deux volumes du général de Woyde apportent aux officiers une des solutions du problème. Nous recommandons vivement leur étude, d'ailleurs pleine d'attrait, à nos camarades. Ils y trouveront un excellent complément à l'enseignement de nos écoles centrales. Ils y trouveront aussi d'abondants sujets de méditations, et comparant certaines situations des combats de 1870 à certaines situations de nos manœuvres, ils verront plus nettement, d'une façon plus vivante, les fautes qu'il faut savoir éviter, et les qualités qu'il faut savoir acquérir.

Que ceux qui tiennent à se créer une bibliothèque militaire réellement utile, composée des quelques livres — il n'en faut pas beaucoup quand on s'attache à la qualité — qui peuvent illustrer d'une manière instructive et complète les préceptes de notre règlement d'exercice, que ceux-là jettent un regard, avant d'arrêter leur choix, sur l'ouvrage que nous leur recommandons. Au plaisir qu'ils éprouveront à lire, dans un très bon français, qui ne rappelle nullement la traduction, un récit clair et sans longueur, de la campagne de 1870, s'ajoutera celui de compléter les connaissances indispensables à l'exercice d'un commandement.

F. F.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 2. Février 1900.

SOMMAIRE

L'instruction du tir de guerre. — L'obusier de campagne. — Les pontonniers du Ier corps d'armée. — Les fortifications en Autriche-Hongrie. — L'allure en flexion. — Chroniques. — Informations. — Bibliographies.

L'INSTRUCTION DU TIR DE GUERRE

de l'infanterie

M. le lieutenant-colonel Fiedler, professeur de sciences militaires au Polytechnicum, a publié l'année dernière dans la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* une série d'articles sur l'instruction du tir de guerre de l'infanterie. Les observations qu'on y trouve ont été remarquées et ont amené, dans les milieux militaires, un mouvement qui aboutira à de profondes modifications dans l'instruction du tir de l'infanterie et de l'estimation des distances. Il importait donc de ne pas laisser passer cette publication sans en donner connaissance aux lecteurs de la *Revue militaire*. Je vais m'efforcer de le faire en quelques pages. Mon intention est simplement d'exposer les remarques judicieuses du professeur zurichois, afin que chacun puisse se rendre compte des erreurs dans lesquelles nous avons longtemps vécu et des réformes qu'il y a lieu de poursuivre, si l'on veut que l'instruction militaire du tir soit conforme à son but. Ce but, c'est la guerre. Il faut donc exercer pendant la paix ce que la guerre réclame. Comme le dit le règlement allemand : « La troupe a été instruite dans de justes conditions, si elle peut accomplir ce que la guerre exige et si, sur le champ de bataille, on n'a rien à

retrancher de ce que l'on a appris sur la place d'exercice. » Cette règle s'impose aussi bien pour les armées de milices que pour les autres, peut-être même davantage; la grande difficulté pour elles est de savoir ce qu'il faut exercer à fond et ce que l'on peut négliger à l'occasion.

Trois mots suffisent pour indiquer l'essentiel dans l'instruction de l'infanterie : obéir, marcher, tirer.

En ce qui concerne le tir, nous avons vécu de longues années dans la conviction absolue que les descendants plus ou moins directs de Guillaume Tell ne pouvaient être que des tireurs de première force. Il suffisait pourtant de regarder tirer nos recrues et nos soldats pour se convaincre du contraire.

Il faut savoir gré à M. Fiedler de nous avertir, chiffres en mains, que nous déchoyons et qu'il s'agit de travailler tout autrement pour retrouver notre ancienne prédominance dans le tir, le seul domaine où nous puissions prétendre à une certaine supériorité.

Le travail de M. Fiedler est divisé en quatre chapitres, que nous allons examiner successivement, ce sont : le tir individuel, le tir de subdivisions, l'estimation des distances et le tir de combat.

I. Le tir individuel.

1. Tir d'école.

Dans son instruction sur le tir, le lieutenant-colonel von Lichtenstern dit « qu'on ne devrait demander au tireur que ce qu'il peut fournir au combat; mais dans ces limites il faudrait l'exercer pendant la paix avec tant de soins et de persévérance que ce qu'il a appris lui devienne une habitude. L'exécution des mouvements élémentaires doit lui entrer dans le sang, pour qu'il arrive finalement à les exécuter sans réfléchir, d'après le seul instinct du tireur ». C'est peut-être beaucoup demander, mais ce n'est que le nécessaire.

Il s'agira donc en tout premier lieu d'arriver à une sûreté et à une habileté mécaniques dans la mise en joue, cela non par le drill, mais par l'exercice intelligemment adapté aux dispositions physiques différentes de chaque recrue. A l'officier incombe cette tâche, car seul il est capable de se rendre compte de ce que chaque homme peut fournir.

En outre, les positions qui devront être enseignées avec le

plus de soin ne seront pas nécessairement les plus difficiles, comme on le pratique actuellement pour la mise en joue debout. Cette position ne sera pas souvent employée à la guerre; elle ne vaut guère que pour elle-même ; il ne faut la considérer que comme la base d'une instruction subséquente, en dehors du service. C'est à genou et surtout couché, avec ou sans appui, que l'on tirera en campagne; c'est donc ces positions-là qu'il s'agit d'exercer à fond. Il faut avoir en vue l'utile, et, à ce propos, on pourrait désirer un perfectionnement dans notre pointage au chevalet, où l'on se borne à contrôler le résultat obtenu, au lieu d'examiner la manière de viser correctement.

A côté de cela, un facteur qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut obtenir de bons résultats, c'est l'éducation de la volonté du tireur; on doit l'amener à vouloir à tout prix atteindre la cible, en le persuadant qu'il le peut s'il le veut.

Jusqu'à présent, on n'est pas encore arrivé à de bien brillants résultats chez nous ; le temps manque pour l'instruction individuelle, qu'on ébauche seulement, et dont on cache les imperfections dans des exercices d'ensemble. Ce sont des jours et non des heures qu'il nous faudrait ; en tout cas, ce n'est pas dans la réduction du nombre des cartouches qu'il faut chercher le progrès, car ce n'est qu'en tirant qu'on devient tireur. A cet égard, quelque désavantage que présentent les exercices obligatoires de tir au point de vue purement militaire (viser lentement, abaisser lentement l'arme, etc.), ils sont un précieux auxiliaire de l'instruction du tir et du maintien des connaissances acquises.

Il est aussi facile de constater que l'on ne se donne pas toute la peine possible. Preuve en est les résultats auxquels sont arrivés certains bataillons qui ont cherché à améliorer leur tir, en s'occupant par exemple d'une manière toute particulière des mauvais tireurs. Ajoutons que les conditions actuelles d'acuité visuelle paraissent insuffisantes pour le tir de l'infanterie.

Pour bien tirer, deux choses sont nécessaires : 1° *bien viser ;* 2° *peu disperser*, autrement dit : 1° amener le point d'impact moyen d'un groupe de touchés près du point visé, c'est-à-dire diminuer les écarts constants du tireur ; 2° maintenir le groupe des touchés dans d'étroites limites, c'est-à-dire diminuer les écarts accidentels. Ni l'une ni l'autre de ces

exigences ne paraît être poursuivie chez nous avec méthode. Nous avons donc de grands progrès à réaliser, et M. Fiedler est convaincu que l'on peut les obtenir, tout au moins d'une façon convenable, en adaptant mieux à leur fin les cibles, les conditions et le programme de tir.

Notre cible I, sur laquelle devrait s'exécuter tout le tir d'école proprement dit, a précisément le grand inconvénient d'empêcher de bien centrer à cause du cercle bleu et de la dimension du noir. C'est un fait connu que la plupart des bons tireurs ont l'habitude de viser au bas du noir avec le guidon plein. On ne peut pas parler de guidon plein aux recrues, mais on peut fort bien leur indiquer de viser au bas d'un cercle noir placé excentriquement dans une cible, la partie inférieure se trouvant à environ 5 cm. au-dessous du centre, à cause de l'irradiation du noir sur le blanc.

La division de la cible I est encore plus défectueuse. La valeur actuelle des points favorise les mauvais tireurs en récompensant les touchés de petite valeur. Les touchés éloignés du centre doivent bien servir à l'instruction du débutant, surtout pour la correction de son tir ; mais de tels touchés ne devraient pas compter comme points. Le champ des points doit être plus petit ; un cercle de 60 cm. de rayon suffirait pour renfermer la moitié de tous les touchés, et on le diviserait en cercles de 20, 30, 40 cm., valant 4, 3, 2 et 1 (pour les 60 cm.) points. Cette division ne devrait naturellement être visible que pour le marqueur. Après avoir montré l'endroit touché, comme cela se fait aujourd'hui, il indiquerait la valeur par un drapeau rouge qu'il montrerait à un des quatre angles de la cible numérotés à cet effet (fig. 1).

Ainsi, par une plus grande tension de la volonté de toucher, on diminuerait la dispersion, ce dont on peut facilement se rendre compte en constatant les meilleurs résultats obtenus actuellement sur nos petites cibles, en particulier sur la cible VII, dont la surface n'est pas même égale au noir de la cible I. En 1898, les recrues de la VIe division ont eu à 200 mètres, couchées, 35 %, tandis que, d'après la dispersion sur la cible I, on aurait pu s'attendre tout au plus à 30 %. Même en tenant compte de l'habileté acquise une fois arrivé à ce tir, il reste encore une sensible diminution de la dispersion.

Il y a lieu également d'observer que lorsque les exigences diminuent, le tir devient moins bon. On tire plus mal les exer-

cices sans conditions que les exercices à conditions. Le tir sans conditions à 500 m. de nos recrues sur la cible I [1] devrait comporter un écart en hauteur de 43,5 cm. d'après les résultats du tir à conditions : l'écart réel est de 46 cm. La dispersion est donc plus grande dans le tir sans conditions.

Maintenant, comment procédera-t-on avec une telle cible, pour instruire et exercer la précision, le *Genauschuss ?*

Tout d'abord, les programmes de tir devront avoir soigneusement en vue le développement de la volonté de toucher. Ensuite, au lieu de faire alterner les distances avec les différentes positions, il faudrait plutôt tirer à chaque distance dans plusieurs positions. En outre, quatre exercices sur la cible d'école ne suffisent pas, il en faut dans tous les cas six, pour chacun desquels, par contre, huit cartouches paraissent suffire ; car chaque exercice prépare le suivant. Mais les conditions ne devraient pas permettre à l'homme de réussir rien qu'avec des touchés de peu de valeur, rien qu'avec des 2, par exemple, comme c'est le cas pour nos recrues, c'est-à-dire avec un écart absolu de 75 cm. Il s'agit de compter le nombre des touchés aussi bien que le nombre des points.

Il serait désirable aussi que l'on s'occupât davantage de l'homme qu'on ne le fait. Il faut du temps, du repos, de l'observation et des conseils. A chaque exercice l'instructeur veillera au groupement des trois premiers coups, afin d'arriver à connaître l'écart constant de l'homme et de sa mise en joue.

Pour cela, il est utile de savoir que nos angles de mire sont calculés pour un poids moyen de l'atmosphère, correspondant à une situation barométrique de 715 mm., avec une température de + 10° C. Les variations atmosphériques extrêmes du poids de l'air sur le plateau suisse seul vont jusqu'à 100 gr., ce qui peut modifier à 500 m. de 15 cm. dans les deux sens la situation du point touché. A 500 m. également, un vent latéral tout juste perceptible déplace déjà d'environ 40 cm.

En ce qui concerne le groupement des touchés, si le point

[1] Sans vouloir contester le moins du monde les assertions de M. Fiedler sur ce point, je me permets d'ajouter que ce tir à 500 m. couché et appuyé peut être difficilement comparé aux autres tirs sur la cible I. Tous ceux qui l'ont pratiqué connaissent la difficulté, vis-à-vis d'autres tirs exécutés dans les mêmes circonstances, de trouver le point de mire, qui est presque toujours excentrique ; ils savent aussi combien il est difficile de faire viser les recrues ailleurs qu'au centre et qu'on s'en soucie souvent fort peu dans un exercice dont on a hâte de voir la fin. Il faut enfin tenir compte du désir bien légitime d'avoir de bons résultats, surtout dans les tirs à conditions, désir qui se manifeste malheureusement trop souvent par de complaisantes cartouches de contrôle.

du groupement ou son étendue n'étaient pas convenables, il faudrait renvoyer la recrue à la préparation au tir, sans la punir pour cela, puis la reprendre un autre jour. Il serait même très avantageux de pouvoir faire deux fois cet essai dans les premiers exercices. Enfin, l'instruction ne pourrait que gagner à l'adoption de feuilles ou carnets de cibles, comme on en voit en France, sur lesquels chaque touché est marqué à sa place sur le figuratif de la cible.

2. Tir de campagne d'école.

Après la technique du tir de stand, vient la technique du tir de campagne, le *Feldschulschiessen*, où les cibles seront des buts de campagne *(feldmässige Ziele)*, que les hommes doivent arriver à toucher avec une certaine rapidité et en changeant éventuellement le point de mire. Aujourd'hui de pareils buts existent déjà. Ce sont nos cibles-silhouettes ou cibles-figures en termes officiels ; mais elles sont loin de remplir les conditions requises. Premièrement leurs dimensions ne correspondent à rien de réel. Notre cible V qui représente l'homme debout a 180 cm. de hauteur, quand la grandeur moyenne des hommes au recrutement est de 163 à 164 cm.; elle a, en outre, 50 cm. de large, ce qui est également exagéré. Il paraîtrait raisonnable de la réduire à 160 cm. sur 45 cm. Par contre la cible VI (90 cm. sur 50 cm.) est un peu trop basse pour un homme à genou et pourrait être portée à 1 m. sur 45 cm. Pour la cible VII (60 cm. sur 50 cm.) on devrait se contenter de 50 cm. sur 45 cm., mais lui donner par un autre dessin un peu plus de surface de façon à mieux représenter le tireur couché. Enfin, nous ne possédons pas du tout de cible de tête de 25 cm. de hauteur dont le besoin se fait pourtant vivement sentir.

Malgré ces modifications, ces cibles ne seraient pas encore tout à fait appropriées au tir de campagne d'école. En effet, sur nos cibles actuelles, environ le 60 % des cartouches employées est brûlé presque sans aucune utilité. Ce sont les coups qui manquent la cible, et dont on ne peut pas voir la direction. Il serait bien simple de faire ici ce que font déjà les sociétés de tir, c'est-à-dire de coller ces cibles sur de plus grandes, ce qui permettrait de voir où portent la plupart des manqués et de faire les corrections nécessaires. Cela serait surtout de grande utilité pour la cible buste *(Brustscheibe)* ou cible VII

modifiée. Quoi de plus conforme à une instruction en vue de la guerre que des tirs couchés à 200 et 300 mètres sur une pareille cible ? C'est là seulement qu'on aurait la véritable occasion d'apprendre à connaître le changement de point de mire.

En outre, on pourrait compter pour 2 points les touchés dans la figure et pour 1 point ceux dans l'intérieur d'une circonférence de 40 cm. de rayon, tangeante à la partie supérieure de la silhouette (fig. 2). On fixerait les conditions d'après les figures et les points. Un exercice analogue, par exemple à 300 mètres, remplacerait très avantageusement l'exercice sur la cible V dans les tirs hors du service.

Somme toute, le mannequin debout devrait complètement disparaître du tir individuel, où cependant il tient encore le rôle principal. Cette silhouette n'est aucunement nécessaire, si l'on introduit la cible buste dont il vient d'être question, parce qu'un homme exercé à tirer sur un ennemi qui se cache pourra tout aussi bien atteindre celui qui ne se cache pas.

Mais le plus grave défaut du mannequin debout, c'est d'habituer le tireur à diminuer sa dispersion latérale en lui laissant beaucoup de latitude dans le sens de la verticale. Et pourtant dans le combat, c'est le contraire qui se présente ; il faut s'efforcer d'arriver à la plus petite dispersion verticale possible, es buts en guerre étant généralement des lignes étendues mais basses. C'est seulement en accoutumant le soldat à une grande précision dans le sens de la hauteur que l'on évitera les coups trop longs et que l'on pourra compter sur la supériorité du feu.

Le vrai but type pour le tir de campagne d'école devrait être trois cibles bustes collées sur un fond pâle qui aurait les dimensions de notre cible I. Toute la cible serait divisée en 4 zones horizontales dont les 3 supérieures auraient 50 cm. de haut et celle du bas 30 cm. Dans la zone supérieure, les touchés ne compteraient pas ; ils compteraient 2 points dans toute la zone suivante qui renferme les 3 cibles bustes, 1 point dans la troisième zone, zéro dans la quatrième (fig. 3). Si l'on compte 1 point pour les touchés dans la troisième zone, c'est afin de favoriser le coup bas vis-à-vis du coup trop haut. On fixerait les conditions d'après les touchés et les points. Cette cible suffirait jusqu'à 600 mètres, distance à laquelle on tirerait alors sur un but analogue : 7 cibles à genou (1 mètre) collées

sur une paroi de 4 mètres de large sur 1m80 de haut, avec une zone inférieure de 60 cm. (Il resterait donc au haut de la paroi une bande horizontale de 20 cm. de hauteur où les touchés ne compteraient pas.) (Fig. 4 : moitié de gauche de la cible.) Les exercices à exécuter sur ces cibles à zones ou bandes se feraient à 350, 450, 500 et 600 mètres, à genou et couchés, avec un maximum de 8 cartouches par exercice. Il y aurait lieu aussi de mettre un exercice de ce genre dans le programme des cours de répétition.

Quant au tir individuel avec la baïonnette, M. Fiedler n'en voudrait plus. Quelque soit l'apparence contraire, il n'y a rien là de conforme à ce qui se passe au combat dans le tir avec baïonnette sur un adversaire isolé. Ce tir ne peut être qu'un feu de masse à courte distance, après que la supériorité du feu a déjà été acquise. Il appartient donc plutôt au tir d'instruction.

Pour le feu de magasin il faut aussi se servir des cibles à bandes, car là encore il est fort important d'apprendre à disperser peu dans le sens de la verticale. Mais il ne faut pas oublier le § 258 du Règlement d'exercice, qui recommande de ne pas négliger ici non plus la précision du tir. Le feu de magasin devrait combiner l'exactitude et la rapidité et produire en temps de paix des résultats meilleurs, ou tout au moins aussi bons que le feu d'une cartouche. En réalité, nous constatons le contraire, et la trop grande dispersion ne peut venir que d'une trop grande rapidité. Il s'agira donc de limiter la vitesse suivant le degré d'instruction, suivant la distance, suivant le but, et de rendre responsables ceux qui dirigent le tir du maintien de cette vitesse. Le seul fait d'avoir reculé le feu de magasin dans la série des exercices a procuré une diminution de la dispersion. Il ne faut pas vouloir tirer rapidement, avant d'avoir appris à tirer avec précision.

3. Tir individuel d'application.

L'instruction individuelle du tir telle que nous venons de l'exposer suffirait, si, dans toutes les circonstances de la guerre, le soldat se trouvait sous la direction immédiate de son chef. Mais il n'en est pas ainsi. Le combat et le service de sûreté demandent fréquemment à chaque soldat d'agir de lui-même et

en particulier de se servir intelligemment de son arme, suivant les circonstances dans lesquelles il se trouve. Cette partie-là de l'instruction constitue le tir d'application, dont le règlement d'exercice parle à son § 10 et où il faut veiller à exercer le tir lui-même et non pas seulement les formes tactiques qu'il revêt.

L'exercice sans conditions sur but disparaissant (ex. 2) est actuellement le seul qui ait quelque ressemblance avec un tir d'application. Il est excellent en ce qu'il fait voir au tireur qu'il ne peut ni ne doit tirer sans but, mais il laisse de côté une partie de ce que demande le § 57 de notre Règlement qui veut que les hommes apprennent, par exemple, à « se lever vivement pour tirer, s'ils n'ont pas de champ de tir à genou ou couché ». Nous avons grand tort de négliger le tir d'application, car il est impossible de s'imaginer que nos hommes sauront agir pour leur compte, d'une façon raisonnable, si on ne s'est pas donné la peine de les instruire. Le Règlement d'exercice prescrit aussi (au § 53) d'enseigner en terrains variés les différentes positions du corps et la manière de manier son arme, de mettre en joue, d'appuyer l'arme, l'emploi des parapets, de troncs d'arbres. etc... Il ne faut pas se borner à donner cette instruction concurremment à la préparation au tir, il s'agit d'y revenir une fois le tir d'école terminé. On placera l'homme dans un certain nombre de situations typiques, on lui fera bien saisir les conditions dans lesquelles il se trouve, puis on le laissera agir, tout en le contrôlant. Après viendra la critique sur sa façon de procéder et sur le résultat obtenu.

II. Tir de subdivisions.

1. Tir d'école.

Il résulte de l'examen des exercices de tir actuels qu'il y a entre la dispersion du tir individuel et celle du tir de subdivisions, une différence plus grande qu'on ne se le figure au premier abord. Il est facile de se représenter qu'ici entrent en jeu de nouvelles causes d'écarts : ainsi le dérangement qu'occasionne la simultanéité du tir et le fait d'un contrôle moins sévère et d'une moindre responsabilité. L'effet produit par la simultanéité n'est pas bien grand chez nous ; plus que dans aucune autre armée, nos tireurs y sont habitués. C'est donc

surtout la diminution de l'attention individuelle, amenée par le sentiment d'un contrôle moins sérieux du supérieur et par une répartition des responsabilités.

La conséquence est que beaucoup d'hommes lâchent leur coup d'une manière négligente, ne visent qu'à peu près et manient leur arme de façon à pouvoir tout juste éviter d'être pris en faute par leur chef, qui forcément ne peut pas voir tout ce qui se passe. Ce n'est donc pas autre chose qu'un relâchement de la discipline de la troupe. Mais depuis dix ans nous avons fait des progrès dans le domaine de la discipline et il y a lieu d'espérer que l'on continuera dans cette voie. Les résultats de tir de nos écoles de sous-officiers fournissent aussi la preuve d'une meilleure discipline de feu, ce qui laisse espérer que, par une prolongation du temps de service, on arrivera à faire pénétrer plus profondément le sentiment de la discipline, auquel des civils ne s'acclimatent pas si facilement. Car, si l'instruction préparatoire et les sociétés de tir peuvent préparer, maintenir et développer l'habileté au tir, elles n'arriveront jamais à améliorer la discipline de feu, qui ne s'acquiert et ne se maintient qu'au service.

Il importe d'exercer avec soin le tir de subdivisions, mais de tout autre manière qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Qu'est-ce, dans les conditions actuelles de la guerre, que cet antique combat de sections en ordre serré à 600 mètres? Ce ne peut être qu'un souvenir des anciens temps et il faut se creuser la tête pour trouver une idée tactique qui s'adapte à des exercices pareils. Nous avons, en outre, le grand tort de confondre l'instruction technique et l'instruction tactique du feu et, nous attachant trop à la seconde, de perdre des yeux ce que la première a d'essentiel. Ce n'est guère qu'à l'exécution tactique de la tâche que s'adressent les critiques. Pourrait-il en être autrement quand on n'observe pas l'effet du feu? Cette observation n'est du reste pas facile pour l'infanterie si l'on se borne à examiner le sol ; la nécessité s'impose absolument de cibles disparaissant d'elles-mêmes quand elles sont touchées.

Notre artillerie possède déjà depuis quelques années des cibles tombantes dont elle se sert pour le tir à shrapnels. Ces cibles sont dues au capitaine d'artillerie français Jouinot. Le principent est une sorte de marteau fixé à la partie supérieure d'une cible V ou VI en sapin, et dont une des extrémités peut

tourner sur elle-même, tandis que l'autre repose très délicatement sur une cheville de bois. Il suffit que la cible soit très légèrement ébranlée pour déclancher le marteau, qui vient alors dégager la cible d'une corde qui la maintenait debout; la cible tombe d'elle-même.

Mais il n'est pas possible d'employer ces cibles pour les tirs de l'infanterie, car les projectiles actuels traversent, aux distances de 500 et 1000 mètres, deux fois plus facilement les objets qu'ils rencontrent, que ce n'est le cas pour les balles de shrapnels. Même en plaçant beaucoup plus délicatement le marteau, le fonctionnement n'est pas assuré.

M. le lieutenant-colonel Fiedler, aidé de M. le lieutenant d'artillerie A. Tobler est arrivé, après beaucoup de recherches, à simplifier le système du capitaine Jouinot. Ils l'ont même passablement modifié pour son adaptation aux cibles plus petites que la cible V, en remplaçant la corde par un ressort en spirale. Entrer dans les détails m'entraînerait trop loin, d'autant plus qu'il y aura lieu d'y revenir, une fois le modèle adopté. J'ajoute seulement que M. Fiedler est également parvenu à adapter son système de cibles tombantes aux appareils à éclipse, mais je crois qu'il y aura encore quelques perfectionnements à introduire, la délicatesse de l'agencement des cibles tombantes se combinant difficilement avec les mouvements violents d'un appareil à éclipse manœuvré à distance. En outre, on pourrait remplacer les cibles de bois par des cibles en carton comprimé, telles qu'on en voit en Allemagne, tandis que nos cibles actuelles ne valent rien pour l'appareil à éclipse.

En tout cas, quels que soient le système ou la matière adoptés, des cibles de ce genre s'imposent pour l'instruction de nos troupes. Comme le dit très bien M. Fiedler, « une armée de milices, précisément parce qu'elle en est une, doit adapter son matériel d'instruction le mieux possible au but, celui-ci devant être atteint dans le moins de temps possible. »

Il s'agit surtout ici d'étudier la manière d'instruire la subdivision devant des cibles tombantes et des appareils à éclipse. D'après le règlement, ce qu'il faut travailler à fond, c'est le feu d'une cartouche d'une section en tirailleurs, en dirigeant son feu où l'on veut. Pour cela, il faudrait placer, non pas seulement les cibles nécessaires, mais tout un théâtre de cibles tombantes,

qui permettrait de constater la moindre erreur dans le choix du but et d'éviter ainsi l'éparpillement.

Ensuite, là aussi, les buts doivent être de longues lignes basses, irrégulières, telles qu'on peut s'imaginer des hommes au combat, des lignes non encore fractionnées pour chaque section, puisque la répartition des buts appartient précisément à la conduite du feu. En principe, le secteur ne doit pas dépasser le front, sans cela le feu s'éparpille ; aux grandes distances il faut même arriver à le concentrer sur une étendue égale à la moitié du front. Les cibles tombantes indiqueront d'une façon très nette si la concentration s'opère réellement et si le chef a bien sa troupe dans la main. Enfin, si l'on veut se rapprocher de la réalité, il faut que ces lignes représentent un mélange de cibles, têtes, bustes, à genou, qui oblige celui qui commande à observer continuellement la répartition de son feu pour corriger l'attraction des buts bien visibles au préjudice de ceux qui le sont moins.

Nos appareils à éclipse actuels ont pour premier résultat de produire une ouverture et une concentration du feu beaucoup trop promptes. On s'est laissé séduire par l'expression de « utiliser le moment favorable » et l'on est arrivé à une telle précipitation dans l'ouverture du feu, que les commandements se succèdent en moins de temps qu'il ne faut pour les prononcer. Cette agitation, qui amène bien des officiers à bredouiller, est très préjudiciable au calme que le chef doit posséder et communiquer à sa troupe. Si l'on veut qu'un tir réussisse, chaque ordre doit être donné clairement, avec précision, mais surtout tranquillement et exécuté de même.

Puis la précipitation se fait encore sentir dans le tir lui-même où les commandements de « coup » s'entassent les uns sur les autres au détriment de la précision et des munitions. Tirer trop lentement est évidemment contraire à l'essence d'un feu dirigé contre un but connu, cela peut diminuer l'effet moral à produire ; mais il ne faut pas non plus sauter de l'autre côté de la selle et tirer sans compter, quand la provision de cartouches n'est pas inépuisable. Pourtant aucune autre armée ne peut plus facilement que la nôtre régler la rapidité du tir que par le commandement de « coup », prévu par le règlement. Les sept coups par minute de nos tirs de subdivisions actuels sont presque trop ; 5 coups précis sur des buts plus bas seraient amplement suffisants. Les avantages de tirs exécutés

dans ces conditions sont de permettre une observation prompte et sûre des coups, en guerre, ou devant des cibles tombantes, et de rappeler constamment au tireur que chaque cartouche appartient à son chef ou plutôt à toute la subdivision.

Mais ces avantages ne peuvent guère se manifester qu'aux distances moyennes et aux grandes distances, lorsque la subdivision qui tire ne souffre pas trop du feu de l'adversaire. Plus tard, dans l'ardeur du combat, alors que les pertes sont nombreuses, aux petites distances, il ne faudra plus songer à donner ce commandement de coup ; du reste notre règlement ne nous le demande pas. Nous lisons en effet ce qui suit au § 28 : « Si la situation du combat rend impossible la direction du feu de la subdivision, le fantassin doit employer son feu d'après les principes suivants... etc. ». Il faut donc habituer la troupe par des exercices répétés aux situations de combat dans lesquelles la direction du feu est impossible. Il n'est pas nécessaire pour cela que, comme on le croit souvent, tous les chefs aient été mis auparavant hors de combat. Cet exercice prescrit du tir sans direction directe, nous ne pouvons pas le laisser de côté ; il nous faut l'exercer, au moins une fois la supériorité du feu obtenue, sur des cibles tombantes, ce qui nous donnera le seul moyen de porter un jugement sur la manière dont il doit être exécuté.

Quant au feu de magasin, il faudrait s'appliquer à en modifier l'allure trop rapide et la durée trop grande. Là aussi il faut inculquer le désir, la volonté d'atteindre et non pas l'unique souci de manier sa culasse le plus rapidement possible. Habituons le soldat à repousser une attaque de cavalerie, en se limitant sagement à un feu court et tranquille et qui n'épuise pas son effet sur les premiers échelons, pour laisser aux autres la possibilité d'arriver. Habituons-nous enfin à amener la cessation du feu par les moyens réglementaires et non pas seulement en faisant disparaître le but.

Les exercices d'école de la subdivision peuvent parfaitement s'exécuter sans beaucoup de cartouches et sans grand déploiement de données tactiques. Une demi-douzaine d'exercices de tir proprement dits aux moyennes distances, avec distance connue et sur des buts étendus et pas trop favorables, suffiront pleinement à l'instruction des éléments de la discipline de feu. Quant aux exercices spéciaux dans le groupe, on ne voit guère que ceux qui se présenteront d'eux-mêmes dans le tir non di-

rectement dirigé ; et là, ce n'est plus qu'un tir individuel de plusieurs tireurs dans un but commun. Il appartient à l'école de sous-officiers d'éduquer avec soin les chefs de groupe, tandis qu'à chaque occasion il y aura lieu d'habituer les sergents à remplacer leur officier dans le commandement d'un feu. Pour la compréhension de la troupe, on pourrait réunir un tir d'instruction à un tir individuel d'application, où, par exemple, on ferait tirer à 600 mètres sur une ou plusieurs cibles tombantes, d'abord de bons tireurs isolés, puis un groupe de tireurs moyens.

2. Tir d'application de la subdivision.

Après que le tir d'école a rendu la subdivision capable de tirer, le tir d'application consistera à l'exercer, sous la direction indépendante de son chef, à la solution technique d'une tâche de tir de campagne. C'est un dernier pas à franchir, qui doit amener l'unité entre le chef et sa troupe.

D'après le §104 du Règlement d'exercice, le chef de section fixe le genre de feu, indique la hausse, règle l'intensité du feu et en observe les effets ; en outre, sitôt qu'il n'est plus à portée de son chef de compagnie, il choisit l'emplacement de la ligne de feu et détermine le but. C'est là qu'il s'agira de savoir utiliser avec soin les couverts du terrain, s'y jeter, les yeux pour ainsi dire rivés sur l'adversaire, et pouvoir même y disparaître complètement dans les moments où l'on ne tire pas.

Pour apprendre à viser à la subdivision, M. Fiedler recommande l'emploi de cibles silhouettes au $^1/_{10}$, déjà utilisées en Allemagne pour remplacer les buts lointains. On place ces cibles à une distance égale au dixième de celle que l'on veut marquer, et, si l'on ne descend pas au-dessous de 100 mètres, l'impression correspond assez exactement à celle que produirait un but dix fois plus grand à une distance dix fois plus grande. C'est contre ces buts réduits que l'on pourra exercer la mise en joue aux grandes distances, qu'il est important de connaître. Une autre nécessité de la guerre, est le tir sur des parties de terrain complètement découvertes. En effet, si l'on n'aperçoit pas un ennemi à la lisière d'une forêt, derrière une haie, on ne le voit pas non plus toujours devant ces mêmes couverts ; il ne se détache pas sur un fond sombre, ou bien il

se confond avec le terrain. Il s'agit de s'habituer à le découvrir, à le viser quand on le voit à peine et même à prendre un autre point de mire avec changement de hausse Ce dernier cas procurera la seule occasion du tir indirect en rase campagne.

Dans un tir d'application, la détermination de la hausse est d'une grande importance; seulement ce n'est pas seulement la distance géométrique qu'il faut déterminer, mais encore la hausse journalière. Abstraction faite du vent, les influences atmosphériques peuvent modifier la portée jusqu'à peu près au 4 % de la distance, ce qui signifie que, depuis 1400 mètres, elles peuvent abaisser de moitié l'effet à attendre. Et pourtant pas une âme ne se soucie de ces influences journalières, tandis qu'on consulte le baromètre et le thermomètre pour des questions bien moins importantes.

Mais une circonstance bien plus défectueuse qu'aux grandes distances inconnues nous n'arrivons que par des moyens artificiels ou par l'effet du hasard à étendre réellement la gerbe des projectiles sur le but. Il est en effet très difficile, pour ne pas dire complètement faux, de corriger son tir d'après les ricochets. Nos officiers d'infanterie en sont arrivés à considérer le réglage du tir comme un mystérieux privilège de l'artillerie, ce qui se comprend si l'on se borne à observer les ricochets ; mais ce que demande le Règlement, c'est l'observation de l'effet du feu sur l'ennemi. C'est à cela qu'il s'agit de préparer nos officiers par des tirs sur cibles tombantes, car ce réglage demande du coup d'œil et de l'exercice. Il est compréhensible, en outre, que le réglage par la fourchette comme le pratique l'artillerie, n'est pas possible ; on doit commencer par une hausse trop courte que l'on augmente tant que cela est nécessaire. Le réglage ne doit pas non plus s'opérer sur des formations quelconques, mais seulement sur celles qui restent sous notre feu d'une manière durable. On ne peut tirer sur des buts de grandeur d'homme ou de cavalier que quand ils se meuvent, et sur des buts de colonnes pendant de courts instants seulement. Il faudra donc apprendre le réglage entre 600 et 1400 mètres sur des buts en ligne plus bas que le mannequin debout, les buts d'artillerie n'appartenant pas à l'instruction de la section.

On peut se représenter le réglage comme devant s'opérer de la manière suivante : Le directeur du feu choisit une hausse

sûrement trop courte, puis fait tirer en visant sur tout le front si le but représente de l'ordre serré, et sur la moitié du front s'il y a des intervalles entre les cibles. Après chaque salve [1], il observe l'effet. Si, visant en plein, il n'est pas tombé plus de deux cibles, il élève la hausse de 100 mètres. (En visant au pied, la correction ne devrait se faire qu'après deux salves.) Si, avec la nouvelle hausse, l'effet n'augmente pas, il faudra revenir, après deux observations, à la hausse précédente. Dans la règle, une à deux corrections suffiront — c'est-à-dire une à quatre cartouches — pour amener la gerbe sur le but. Pour les distances entre 1000 et 1400 mètres, il sera préférable de ne pas changer la hausse après une seule observation. Il faudra aussi veiller à ce que les officiers apprennent à observer réellement et sérieusement et comprennent que, si on leur donne des jumelles, c'est probablement pour s'en servir. Habituons-les aussi à prendre rapidement une décision, ce qui leur sera d'une grande utilité pour tirer sur des buts mobiles où le réglage est forcément très écourté et ne doit consister qu'à chercher à mettre le noyau de la gerbe là où l'ennemi passera. — Après le réglage vient le tir proprement dit, et, là encore, ce n'est que par l'observation des cibles tombantes que l'on peut être fixé sur l'efficacité de l'emploi de la munition et du temps.

Un tir d'application comporte des tâches tactiques à résoudre. Ou bien le chef de la subdivision doit atteindre le succès par le feu contre un but d'une signification tactique déterminée, ou bien il doit se choisir lui-même sa tâche dans une situation tactique donnée. Mais il faut pour ces exercices une convention positive sur ce que l'on entend par succès par le feu. En guerre, on voit facilement si l'ennemi arrête sa marche en avant, ou si la force de son feu est brisée. En temps de paix, il en est autrement. On a coutume d'admettre, d'après les expériences de la guerre, que des pertes du 30 % brisent en peu de temps la volonté ennemie et que des pertes de 50 % rendent une subdivision complètement hors d'état de combattre.

Il est enfin évident que celui qui donne une tâche de tir ne doit pas se borner à juger le côté tactique, mais doit aussi considérer la technique du tir. La critique doit porter sur les

[1] Je traduis par « salve » le mot *Lage*, quoique, bien entendu, il ne s'agisse pas ici de salves proprement dites.

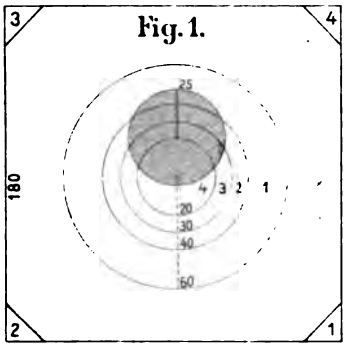

Cible d'école

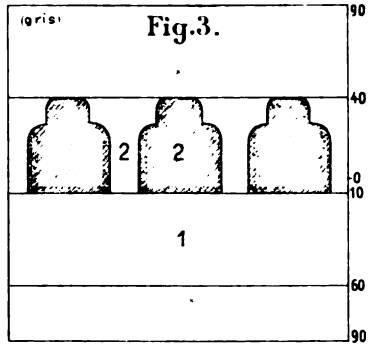

Cible-buste de campagne

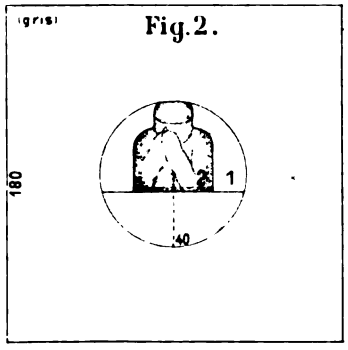

Cible-buste d'école.

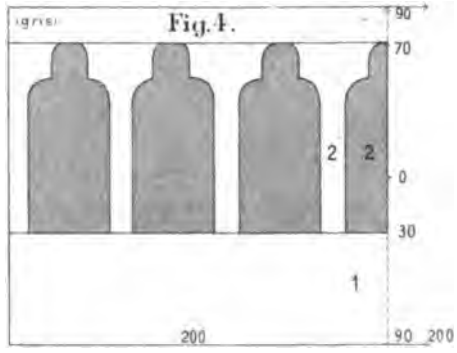

¼ Cible de groupe à genou.

deux éléments, et celui qui l'adresse comme celui qui la reçoit doivent prêter toute leur attention à ce qui se passe, pour en retirer l'utile enseignement de ce qui aurait convenu le mieux en la circonstance. Il serait bon de tenir pour chaque exercice un procès-verbal renfermant d'abord les indications générales sur la distance, la température, les hausses, etc., puis sur les mesures prises et peut-être le résultat d'après les données théoriques, que l'on comparerait au résultat obtenu. Quelque compliqué que cela puisse paraitre, ça ne l'est guère; il s'agit seulement de demander davantage à l'instruction spéciale de l'officier et de la part de chacun un travail plus conforme aux nécessités. Les exercices actuels n'apprennent pas à l'officier la conduite du feu de sa subdivision. Or il n'y a aucune raison de la négliger quand on peut la lui enseigner sans dépenser plus de cartouches qu'on en emploie aujourd'hui dans les fameux exercices de combat du groupe et de la section.

(A suivre.) M. WARNERY, capitaine.

L'OBUSIER DE CAMPAGNE

Dans son numéro d'août dernier, la *Revue* a publié une étude de M. le lieutenant-colonel Repond sur l'obusier de campagne. Cette question est une de celles qui préoccupent les artilleries européennes et qui partout recevra sa solution en même temps que celle des canons à tir rapide ou peu après. Nous avons donc cru intéressant de rechercher comment sont actuellement représentés les obusiers dans les artilleries des différents pays de l'Europe.

On sait comment le besoin d'une pièce à tir courbe est né de l'impuissance du canon de campagne contre les retranchements turcs de Plewna : tous les assauts échouèrent, l'artillerie de campagne ayant été incapable de préparer l'attaque à elle seule. Todleben parle d'une batterie de campagne russe qui tira toute une journée pour ne mettre hors de combat que *un* homme.

On dut amener de l'artillerie de siège, et même alors 510 pièces de campagne et 40 pièces de siège ne parvinrent pas à réduire la place qui ne se rendit qu'après un blocus étroit.

La nécessité d'adjoindre à l'artillerie de campagne une pièce dont les effets fussent capables de battre une position fortifiée était ainsi clairement démontrée.

En Suisse, on s'occupa bientôt de la question, et dès 1884 notre artillerie de position était dotée d'un mortier de 12 cm. transportable, construit au moyen d'anciens canons de 10 cm. de campagne transformés.

Cinq ans plus tard, en 1889, la Russie — la première parmi les grandes puissances — introduisait son mortier de 15 cm. Elle sacrifiait ainsi l'unité de calibre de l'artillerie de campagne, unité qu'on avait réalisée à peu près partout et qui était considérée comme nécessaire pour la simplification et la sûreté du service. Aussi, les autres pays ne s'empressèrent-ils pas de la suivre dans cette innovation ; ils cherchèrent à atteindre le même but par une autre voie qui leur permit de

conserver cette unité de calibre si longtemps recherchée. L'obus brisant avec fusée à double effet devait leur en fournir le moyen.

En Allemagne, vers 1890, on crut avoir atteint le but : « D'après nous [1], on obtient avec l'obus brisant, tiré par des » canons de campagne, une aussi grande efficacité contre » les buts vivants qu'avec les shrapnels de 12 cm. » On ne tarda pas cependant à être déçu : la grande ouverture du cône d'éclatement — 140° — donnait bien des atteintes derrière un parapet, mais, d'un autre côté, les 500 éclats produits par ce projectile perdaient si rapidement leur vitesse par suite de leurs formes irrégulières, qu'ils ne traversaient plus une planche à quelques pas. Il était donc facile de se garantir de ces éclats dans de simples tranchées-abris. De plus, comme l'effet en profondeur ne dépassait pas une quinzaine de mètres, le réglage exigeait une précision que le tir fusant, avec sa dispersion moyenne d'une cinquantaine de mètres, ne permettait pas d'obtenir.

Et puisqu'il était difficile d'atteindre un but derrière un parapet avec l'obus brisant à faible charge, tiré fusant, il était naturel de chercher à détruire le parapet lui-même, d'où « l'obus-torpille ». C'est ainsi qu'en France, on porta la charge de l'obus à 1,700 kg. de mélinite. Mais, outre que de ce fait on renonce à la sécurité de la batterie, puisqu'un éclatement dans l'âme provoquerait celui de la bouche à feu, les probabilités d'atteintes restent assez faibles. D'après la table de tir de notre canon de campagne de 8,4 cm., elles sont de 14 % à 2500 m. pour un parapet de 0m60 de relief.

La dépense de munitions reste donc considérable de même que le temps employé à la destruction de l'objectif.

Toujours pour respecter l'unité de calibre, quelques voix demandèrent l'adoption d'une charge réduite, permettant à l'artillerie de campagne de tirer ses projectiles ordinaires sous de plus forts angles.

Là encore se présentaient de nombreuses objections : irrégularités dûes à un abaissement de la densité de chargement, diminution de la force vive des balles du shrapnel, difficultés de construction d'un affût se prêtant également bien au tir courbe sous des angles jusqu'à 40° et au tir de plein fouet.

[1] V. Lœbell. *Jahresberichte*, 1890.

Cette solution fut également rejetée et on en revint bientôt à l'étude de l'obusier de campagne.

Nous avons réuni dans le tableau suivant, les principales données relatives aux obusiers actuellement en service.

Obusiers en service dans les principaux Etats d'Europe.

	Angleterre 1897	France 1890-91	Russie 1889	Krupp 1891	Krupp 1897-98	Autriche	Espagne	Suisse	Allemagne
Calibre : mm. . . .	127	120	152,4	120	120	149	150	120	10,5
Longueur de la bouche à feu en calibres	L. 10	L. 14	L. 9	L. 11,6		L. 13,3		L. 12	L. 12
Affût	berceau frein hydrauliq. ressorts de remise en batterie freins à patins.	berceau frein hydro-pneumatique bêche de crosse.	déformation tampons caoutch. béquilles d'essieux	rigide.	bêche de crosse mobile oscillante.	rigide.	Plate-forme mise sur roues p r le transport.	rigide, plate-forme p r soulager l'essieu.	rigide, bêche de crosse.
Elévation maxima .	45°	44°	47°	45°	40°	45°	—	40°	
Dépression maxima.	5°	12°	—	6°	5°	2°	—	5°	
Poids de la bouche à feu	480	690	460	450	450	1060	442	534	
Poids de la pièce en batterie	1165	1475	1140	1115	1005	2410	1204	1377	
Poids de la voiture-pièce :									
sans servants . .	2285	2365	2100	2100	1870	2810	2527	2111	1850
avec servants . .	2465	2575	2340	2340	2116				2130
Poids traîné par un cheval	410	430	390	390	352	468	421	352	355
Poids du shrapnel .	22,7	20,35	31,0	20,0	16,4	36,9	38.0	18	
Poids de l'obus ordinaire	22,7	18,625	—	20,0	—	31,9	—	18	16
Poids de l'obus brisant	—	20,350	28,4	20,0	16,4	33,0	38,0	18	
Charges maxima .	323	550	1740	500	430	740	1700	300	
V° maxima . . .	248	290	232	290	300	291	210	225	
Force vive tm. . .	71,1	87,2	76,5	85,7	75,2	142,4	85,2	46,4	
Force vive par kg. de bouche à feu .	148,0	126,4	166,0	190,5	167,1	135,1	192,7	86,9	
Force vive par kg. de la pièce en batterie	61,07	59,1	67,1	76,9	74,8	59,1	70,0	33,8	

Allemagne.

Bien que le règlement de l'artillerie de campagne ait paru en octobre dernier, on n'a pas encore publié de données pré-

cises sur l'obusier, dont on ne connaît que ce qui peut se déduire de l'étude du règlement et ce qu'un certain nombre de journaux ont publié, renseignements très incomplets ou souvent invraisemblables. Aussi les chiffres concernant cette pièce donnés au tableau ne sont-ils qu'approximatifs.

La bouche à feu est du calibre de 10,5 cm. Elle a une longueur de douze calibres, c'est-à-dire de 1 m. 26. L'affût, semblable à celui des nouveaux canons, est muni d'une bêche de crosse pouvant être rabattue. Il est pourvu de sièges d'essieu. La fermeture s'ouvre et se ferme par un seul mouvement à l'aide d'un levier ; les charges se placent dans une cartouche métallique. Il y a sept charges différentes permettant de faire varier les angles de chute à toutes les portées : la seconde charge, par exemple — deux gargousses — donne une portée de 2400 m. pour 26 degrés d'élévation, la sixième — six gargousses — de 4200 m. pour 27 degrés.

La charge maximum donne une trajectoire suffisamment tendue pour permettre, à défaut de buts spéciaux, d'employer les obusiers à côté des canons pour la lutte d'artillerie. Le projectile principal est l'obus brisant avec fusée à double effet. Son poids est d'environ 16 kg [1].

Le poids de la pièce attelée « se rapproche beaucoup de celui de la pièce de campagne ». La batterie d'obusiers a la même composition que celle de canons, c'est-à-dire 6 pièces, 6 caissons, 2 chariots de batterie, 1 char à vivres et 1 char à fourrages. Un groupe de trois batteries (exceptionnellement de deux batteries) est attaché à chaque corps d'armée.

Angleterre.

L'Anglerre possède 102 batteries montées, dont un certain nombre — il y en avait trois au milieu de l'année dernière — ont reçu le nouvel obusier de 127 mm.

La batterie d'obusiers est à 6 pièces, 9 caissons, 7 voitures diverses; elle compte 5 officiers, 194 sous-officiers et soldats, 28 chevaux de selle et 129 de trait. La batterie transporte 88,5 coups par pièce, dont les $^2/_3$ sont des obus, $^1/_3$ des shrapnels.

Depuis peu de temps, ces batteries sont pourvues d'obus

[1] La *Chronique allemande* de la présente livraison indique la dotation en munitions dans le corps d'armée des batteries de campagne de canons et d'obusiers. *(Réd.)*.

chargés à lyddite, un dérivé de l'acide picrique, comme la mélinite, l'écrasite ou l'éversite.

Autriche-Hongrie.

L'Autriche, après avoir essayé un obusier de 12 cm. en bronze acier, paraît avoir renoncé à l'étude d'un matériel spécial, dans l'idée d'employer l' « obusier de batterie » (tableau) pour les cas où la guerre de campagne exigera le tir courbe. Cet obusier fait partie des parcs légers de siège ; il est donc servi par l'artillerie à pied. Les cinq groupes mobiles d'artillerie de siège sont servis chacun par une compagnie de forteresse qui reçoivent, dès le temps de paix, un détachement du train leur permettant d'exercer les manœuvres avec pièces attelées. La compagnie est forte de 6 officiers et 240 sous-officiers et soldats. Chaque groupe mobile comprend[1] 3 batteries de 4 obusiers de 15 cm. attelés de 6 chevaux et dispose de 32 voitures diverses dont 23 caissons à munitions. Il lui est en outre attaché un parc de munitions de siège comprenant 58 caissons.

Belgique.

Pas d'obusiers de campagne. — Peut-être se servirait-on des mortiers de 15 et de 9 cm. du parc de siège.

Bulgarie.

Les 5 batteries d'obusiers de campagne de 12 cm. — fort probablement du modèle Krupp 1891 du tableau — sont rattachées aux 3 bataillons d'artillerie de forteresse à 5 compagnies chacun, que possède cet Etat.

Espagne.

Un obusier de 12 cm. est à l'étude. En attendant, on emploie le mortier de 15 cm. des parcs de siège, sur affût à plateforme dont on enlève les roues pour le tir (tableau). Il existe en outre un mortier de 9 cm.

[1] Suivant la *Revue d'artillerie*, tome 41, page 577, le groupe mobile serait composé d'une batterie de 4 canons de 12 cm. et de 2 batteries d'obusiers de 15 cm.

France.

La France a adopté en 1894 un obusier de campagne à tir rapide — le 120 court — (tableau).

L'affût est fixé au sol par une bêche de crosse rigide; le recul de la bouche à feu s'effectue dans un manchon réuni par les tourillons à l'affût; il est limité par un frein hydropneumatique, qui la ramène ensuite à la position de tir. Ce frein est celui dont on a tant parlé dans ces deux dernières années à propos de l' « Affaire » et dont plusieurs journaux quotidiens ont donné une description. La bouche à feu est pourvue d'un appareil de pointage en hauteur et d'un appareil de pointage en direction. Le *Règlement sur le service du 120 mm. court* donne une description très complète et accompagnée de nombreux dessins de ce matériel, qui est d'autant plus intéressante que tant qu'on en peut juger jusqu'ici, les appareils servant à limiter le recul du nouveau canon de campagne sont, dans les grands traits, analogues à ceux du 120.

La batterie est à 6 pièces et 9 caissons. Elle transporte dans ses coffres 88 coups par pièces, soit 288 shrapnels et 240 obus brisants; ces derniers ont une charge d'éclatement de 6 kg. de mélinite.

Un groupe de deux batteries est attaché à chaque corps d'armée.

Italie.

Pas de mortiers ou d'obusiers de campagne, ni de pièces pouvant en tenir lieu dans les parcs de sièges mobiles, à part le *mortier de montagne* de 87 mm. transportable à dos de mulet. Ce mortier tire les projectiles de l'artillerie de campagne, entre autres un obus brisant avec charge de 1,800 kg. d'éversite.

Russie.

Le mortier de 15 cm. (tableau) a été introduit en 1889. Il arme 26 batteries, formées en 7 régiments à 4 batteries, sauf le 6me et le 7me qui n'en ont que 2. La batterie est à 6 pièces, 18 caissons, 6 chars à 1 cheval pour le transport des munitions de l'échelon à la batterie et 11 voitures diverses à 1, 2 ou 4 chevaux.

La batterie transporte 92 coups par pièce. *L'obus brisant* de 28,4 kg. a une charge de 5,700 kg. de mélinite.

Suède et Danemark.

La question est à l'étude.

Turquie.

La Turquie possède 12 batteries d'obusiers Krupp, modèle 1891, dont quelques-unes ont joué un rôle à Domokos.
Pas d'obus brisants.

En examinant le tableau, on voit que partout, la préoccupation d'obtenir le maximum d'effet du coup isolé a fait sacrifier la mobilité à la puissance.

Malgré cela, la Russie, la France et l'Angleterre ont formé leurs batteries d'obusiers ou de mortiers en batteries de campagne. Pourtant, ces pièces sont loin d'être légères : leur poids moyen est supérieur à celui de nos 10 cm. ord. 1869 qui pesaient 2345 kg. avec les servants, ou au canon allemand c/73 2285 kg., jugés trop lourds.

Cette même préoccupation de puissance a régné un peu partout et l'année dernière encore, il ne manquait pas de voix en Allemagne pour trouver qu'on devait simplement employer comme obusier de campagne celui de 15 cm. de l'artillerie à pied.

L'Autriche et l'Espagne ont suivi cette idée, en employant simplement une pièce de leurs parcs de siège. C'est aussi le cas chez nous tant que nous ne possédons que le mortier de 12 cm. de position, dont le rendement, comme le montre le tableau, est bien insuffisant.

L'Allemagne ayant renoncé à cette idée, et créé un obusier de campagne d'un poids correspondant à peu près à celui du canon de campagne, il est fort probable que l'exemple de cet Etat entraînera des transformations dans les matériels existants ou guidera pour ceux à créer.

Le choix du calibre dépend de l'effet à obtenir : destiné à battre des buts de campagne, il suffit que l'obusier soit capable de détruire ces objectifs. Il n'est pas nécessaire d'employer du 15 cm. pour traverser les revêtements de 0,50 m. à 1 m. de la fortification de campagne ou pour atteindre d'une façon efficace les troupes qu'ils protègent. On peut, il est vrai, objecter à cette affirmation que la puissance et l'étendue de l'effet du

projectile isolé a, dans bien des cas, une importance considérable, ainsi lorsque la position ennemie est bien dissimulée, malaisée à reconnaître et que le tir est difficile à observer.

Le calibre joue encore un grand rôle dans la question du ravitaillement, du transport des munitions et de la longueur des colonnes, ainsi que dans celle de la rapidité du tir.

La batterie russe de 15 cm., par exemple, qui exige une longueur de colonne de 350 m, et qui emmène 92 coups par pièce, serait en mesure d'en transporter environ 170 de 10,5 avec le même nombre de caissons, ou bien ne demanderait pour 92 coups que 9 caissons, ce qui ramènerait sa longueur de colonne à celle d'une batterie de campagne.

Quant au personnel, il paraît naturel que la batterie d'*obusiers de campagne*, n'étant plus une batterie *de position*, attelée à l'occasion pour résoudre une tâche spéciale, soit exercée comme batterie attelée. Les batteries d'obusiers de campagne seront donc, surtout chez nous, rattachées à l'artillerie de campagne.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la question du recrutement des nouvelles batteries, traitée par M. le lieutenant-colonel Repond. Qu'on transforme en batteries d'obusiers quelques batteries d'artillerie de corps, ou qu'on les crée de toutes pièces, le fait que l'*obusier de campagne* prendra sa place naturelle dans l'*artillerie de campagne* et ne sera pas attribué à l'*artillerie de position*, n'en rend pas moins hasardée la proposition de supprimer cette dernière, même sous le prétexte d'éviter une réorganisation qui en effet s'impose.

Dans un prochain article, nous examinerons comment, à notre avis, on pourrait réorganiser.

DE VALLIÈRE,
capitaine d'artillerie.

LES PONTONNIERS DU Ier CORPS D'ARMÉE

Ainsi que dans une longue course, le coureur reprend de temps en temps haleine et s'oriente pour continuer sa route, l'homme qui poursuit le but de sa vie sent parfois le besoin de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru, de se recueillir et de puiser des forces pour de nouveaux efforts.

Il en est de même des peuples qui comptent garder leur place dans le monde. La commémoration chez nous des événements d'il y a cent ans, commémoration joyeuse pour quelques cantons, douloureuse pour d'autres, a cependant été à tous égards vivifiante. N'avait-elle pas pour but, en rappelant les faits du passé et les changements survenus depuis un siècle, de rechercher, après expériences faites, des enseignements pour le présent et un nouvel élan pour l'avenir ?

C'est dans une sphère bien plus modeste, mais dans un même esprit, que les officiers de pontonniers de la Suisse romande et leurs amis se sont réunis aujourd'hui. Eléments de l'armée, ils veulent passer en revue leur existence de vingt-cinq années, marquer le point où ils sont arrivés et voir dans quelle direction ils doivent porter leurs efforts pour contribuer, avec leurs camarades des autres armes, à la force et à l'honneur de notre armée.

Le corps des pontonniers suisses n'est pas ancien. C'est, en effet, en 1820 seulement que la Diète accorda le premier crédit pour la création d'un train de pontons, comprenant 120 mètres courants de ponts et 25 voitures que devaient atteler une centaine de chevaux de réquisition. Le canton de Zurich fournit les pontonniers. Le matériel, bientôt reconnu insuffisant, fut porté à 160 mètres courants, de manière à permettre

[1] Conférence présentée par M. le colonel Pfund aux officiers du génie et de pontonniers du 1er corps d'armée à l'occasion de l'assemblée du 6 janvier. Cette réunion avait pour but de célébrer le jubilé de vingt-cinq ans de la fondation du corps des pontonniers de la Suisse romande.

de ponter au moins une fois le cours inférieur de l'Aar. En même temps, on forma une deuxième compagnie au moyen de bateliers argoviens, tirés des bords de l'Aar, de la Reuss et du Rhin.

Le système de pont d'alors était « à pontons unitaires », c'est-à-dire d'une seule pièce, très légers, comme la plupart des types du temps, mais aussi d'un tonnage trop faible ; les chevalets à quatre pieds ; les voitures lourdes et peu mobiles.

Aussi le besoin se fit-il sentir dans la suite, un peu partout, d'avoir des pontons plus grands, surtout pour les forts courants, des chevalets plus maniables et en même temps des voitures plus mobiles et d'un meilleur rendement. Cette tendance amena le colonel autrichien Birago à créer — c'était en 1841 — son remarquable matériel, à pontons divisibles, à chevalets à deux pieds et à voitures tournant sur place. En 1844 et 1845, le canton de Berne fit fabriquer par ses arsenaux 72 mètres courants de ponts de ce système et ordonna d'instruire une compagnie de sapeurs dans le maniement de ce nouveau matériel.

Dans la guerre du Sonderbund, on disposait de 232 mètres courants de pont. Ils furent divisés en trois trains de force à peu près égale. Deux d'entre eux, ceux de l'ancien système, trouvèrent leur emploi pour les passages de la Reuss à Eyenfahr et à Sins.

En 1849, le matériel cantonal bernois passa à la Confédération, et l'ancien matériel fut soumis à différentes modifications, afin de permettre la combinaison, dans un même pont, des deux systèmes. Puis l'année suivante, en 1850, on porta le corps des pontonniers à six compagnies de cent hommes, trois d'élite et trois de réserve, à fournir par les cantons de Zurich, Berne et Argovie. Le matériel fut également augmenté et successivement porté à quarante-cinq unités, réparties en dix unités à chaque compagnie d'élite et cinq à chaque compagnie de réserve. Remarquons que l'effectif des pontonniers avait été calculé à raison de dix hommes par unité.

La réorganisation militaire de 1874 apporta un profond changement dans le corps des pontonniers, tout comme elle modifia l'armée en lui imprimant une impulsion puissante.

La dotation de chacune des huit divisions d'armée d'un bataillon du génie portant le nombre des compagnies de pontonniers à huit dans l'élite et huit dans la landwehr, de même

que le recrutement d'après le principe territorial, rencontrèrent une forte résistance parmi des officiers les plus élevés en grade de notre arme. Non seulement ils estimaient que les pontonniers devaient se rattacher à l'armée et non à la division, mais ils croyaient impossible de former, dans le temps disponible, des riverains du lac au service de pontonniers.

Malgré cette opposition, le projet de la nouvelle formation du génie, élaboré par M. le colonel Dumur, et présenté par lui avec cette conviction et cette assurance qui dictent le succès, passa haut la main. L'année suivante, on effectua le premier recrutement de pontonniers sur les bords de nos lacs et en 1876 se réunit la première école de pontonniers romande.

L'instructeur-chef d'alors, le colonel Schumacher, hochait tristement la tête à la vue des premiers exercices de navigation. L'entrechoquement de pontons entraînés à la dérive sur la tête de l'île bien connue, les mouvements désespérés des gaffes, s'agitant cahotiquement en tous sens, souvent au milieu de vociférations, comme dans des scènes d'anciennes batailles navales, des pontons luttant de vitesse, mais dans des directions opposées à celles qu'il fallait, nécessitaient à chaque instant l'envoi de la nacelle de sauvetage et faisaient mal présager de la réussite de l'école. Pourtant lorsque, après les premières « débattues », les mouvements des agrès devinrent plus calmes, plus réglés, que les pontons finirent par obéir aux bras vigoureux des recrues, le visage de notre vénéré instructeur chef se dérida. Quand enfin ses élèves eurent montré, dans les manœuvres d'inspection, que la confiance du colonel Dumur — devenu entre temps chef de l'arme — n'avait pas été vaine, le colonel Schumacher, l'ancien adversaire des nouvelles formations, déclara les recrues dignes de faire partie de l'armée. Il était content et nous prit même en amitié.

La semence de sa sollicitude n'était pas tombée en terre ingrate. C'est qu'il avait su inculquer à nos jeunes recrues cet esprit qui fait supporter joyeusement les fatigues et éviter tout relâchement. Mais aussi qui ne se souvient de cette figure militaire, exemple de tenue correcte, d'autorité et de commandement. Ce qui l'avait touché le plus, c'est que, tout en s'adonnant aux plus rudes exercices, les turbulents welsches n'étaient pas aussi réfractaires à la discipline qu'on l'avait supposé.

Cette première école eut une grande importance. Elle effaça les craintes du commandant et lui donna la confiance, la foi dans la réussite des écoles suivantes. Il avait reconnu que si beaucoup de choses avaient laissé à désirer, cela provenait de ce que le jeune instructeur qui devait remplacer le vieux capitaine Finsterwald, — figure présente également à tous, le maître de la navigation, — que ce jeune instructeur n'avait ni l'expérience, ni le coup d'œil de son ancien.

Les écoles suivantes furent au bénéfice des précédentes et marquèrent un progrès dans les résultats. Ceci me rappelle la réponse, sur le front de bandière, de la recrue Colomb, de Portalban, à une question du colonel Schumacher : « Eh bien, Colomb, lui demanda le colonel, vous avez mis l'autre jour pour construire le pont sept minutes par travée, aujourd'hui cinq ; si ça continue de la sorte, qu'en direz-vous ? » — « Ça ira bien, mon colonel », fut la réponse de Colomb. En effet, ça alla bien ; aussi bien dans les écoles purement welsches, qui, fortes de 60 à 80 hommes, se succédèrent jusqu'en 1879, que dans les écoles communes aux deux langues, qui se tinrent depuis 1880 et dans lesquelles les Welsches repréprésentèrent assez régulièrement le quart de l'effectif total des recrues. Il y avait, il y a encore aujourd'hui, une différence notable dans les premières manœuvres sur l'eau entre les Welsches et leurs camarades de langue allemande. Cette différence provient du maniement, tout nouveau pour les Welsches, de la rame et de la gaffe ; mais les premières difficultés vaincues, nos hommes regagnent rapidement le terrain, et vers la fin de l'école le niveau est entièrement rétabli.

Le premier cours de répétition fut aussi le premier baptême d'eau de la Ire compagnie. C'était à Brugg. Les eaux étaient hautes. Elles n'étaient plus qu'à 0m60 au-dessous du parc. L'Aar roulait des vagues couleur café au lait, à la vitesse de près de 4 mètres. Le pont fut jeté quand même. La construction marcha bien, le repliement s'effectua de même jusqu'à la 9e travée. A ce moment, un arbre énorme, déraciné par les eaux, vint s'appliquer par le travers sur les câbles d'ancre, et, faisant plier le pont, le rompit comme une allumette. Cinq travées avec cinq pontons et un chevalet furent emportés. Deux des pontons avaient eu les câbles cassés, les trois autres traînaient leurs ancres ; l'arbre était resté appliqué contre cette partie de pont.

A l'approche de l'arbre amené par le fleuve, voyant l'impossibilité de le faire passer entre deux pontons, l'officier de construction n'eut que le temps de faire évacuer le pont. Mais quelques hommes, parmi eux le sergent Derivaz, arrivèrent sur la 4e travée au moment où elle se brisa ; ils furent précipités à l'eau. Le sergent pris entre deux poutrelles qui allaient l'écraser, ne dut son salut qu'en plongeant sous l'eau. L'officier de construction avec six hommes était resté sur le tronçon emporté. Sans perdre une minute, ils se mettent en devoir de replier la travée extrême afin de disposer d'un ponton de sauvetage ; ils dégagent l'arbre accroché par les branches aux câbles, puis, se répartissant dans les pontons, ils font force rames pour amener le bout de pont de la rive. Enfin, à 3 km. en aval, un peu au-dessus des rochers de Lauffohr, les ancres mordent et le pont s'arrête. Au même instant arrivent les pontons de sauvetage montés par les hommes qui avaient eu le temps de gagner la rive, et peu après des haquets pour recharger le matériel. Pendant cet épisode, les hommes firent preuve d'une agilité et d'une adresse remarquables ; mais ce qui parut non moins réjouissant, c'est qu'ils avaient travaillé avec sangfroid, au commandement, comme si la rupture du pont avait été un exercice ordinaire.

Deux ans plus tard, au cours préparatoire du rassemblement, à Genève, nos pontonniers eurent de nouveau l'occasion d'être mis à l'épreuve. Le Rhône avait été démesurément grossi par l'Arve. Après en avoir fait une descente mouvementée jusqu'à 700 m. en amont du pont de Penay, un pont volant fut jeté sur la rivière, dont le courant était à ce moment de 4 mètres. L'essai du passage ayant réussi, on laissa passer du personnel. Tout à coup, le dernier ponton porte-câble se détache de son câble et arrive comme un trait sur la portière. Par le choc, le bordage du ponton est enfoncé ; trois hommes, parmi eux le sergent Rouge, sont jetés par-dessus bord du côté d'amont et viennent s'aplatir par la force du courant contre le bordage ; un quatrième est couché sans connaissance au fond du ponton ; le cinquième a juste le temps de sauter sur la portière. L'accident n'a pas duré une seconde. Déjà le ponton allait chavirer vers l'amont et engloutir les trois hommes, quand, sur un ordre donné, le câble est coupé. La portière devenue libre cède au courant, le ponton se redresse, les hommes sont tirés de l'eau et, à force rames, on ramène por-

tière et ponton à la rive, dont les arbres à moitié immergés permettent l'amarrage. Pendant cet accident, pas un bruit, ni un mot. On n'entend que les commandements du chef et les mouvements de la manœuvre. Le bac fut aussitôt rétabli, mais les six ancres dérapant et l'heure du retour étant proche, on effectua à la rame la fin du passage.

Il ressortit des expériences faites dans le cours de cet exercice que la portière est un mauvais bateau en rivière rapide.

Tandis que le ponton simple et les pontons jumelés de trois pièces manœuvraient aisément, la portière eut grand'peine à éviter un écueil vers lequel le courant l'entraînait. Sa trop grande largeur la rend du reste dangereuse pour le passage sous les ponts Quant au pont volant, on constata que l'emploi d'un câble double était une faute. On en avait mis deux à Penay, parce que dans un exercice précédent le câble simple s'était rompu (il était alors en mauvais état). L'emploi du câble double avait conduit à une autre erreur : pour mieux le soustraire à l'action du courant, on l'avait relevé au moyen d'un petit chevalet placé en avant de l'entretoise des pontons porte-câble, comme on le fait en Allemagne et en France. C'est ce chevalet qui se rompit avec sa commande sur le dernier ponton porte-câble et qui causa l'accident. Lorsque le pont volant fut rétabli, les petits chevalets avaient été enlevés, mais les câbles doubles, plongeant davantage dans l'eau, offrirent au courant une telle résistance, que les ancres dérapèrent.

Ces expériences furent répétées plus tard. Il ressort de ces leçons qu'on ne doit employer qu'un câble simple, fixé directement sur l'entretoise, comme le prescrit l'instruction.

En 1881, nous revoyons la Ire compagnie à Brugg, lançant des ponts sur l'Aar, la Reuss et la Limmat. Le pont jeté sur la Reuss à Fahrwindisch peut être cité comme l'une des constructions les plus rapides que l'on connaisse. A partir du moment où l'équipage arriva sur place et fit halte, jusqu'au moment où le train s'engagea sur le pont, il s'écoula 2 heures 24 minutes. Le lancement même du pont, qui comptait dix travées, n'exigea que 24 minutes, soit 2,4 minutes par travée. Je ne sache pas que cette rapidité de construction, dans un pont par travées successives, ait jamais été dépassée. Elle a été atteinte il y a quelques années par l'école de recrues qui jeta un pont de vingt-une travées en 50 minutes. Les difficultés ici

étaient plus grandes, les hautes eaux exigeant à chaque instant la consolidation de nombreux pontons, mais le nombre d'hommes était le double de celui du cours de répétition.

Les années 1883 et 1886 ramenèrent nos pontonniers à Genève. En 1888, on les trouve à Berne, puis de nouveau à Brugg en 1890 et 1892, cette dernière fois avec la IIe compagnie sous un seul et même commandement.

La compagnie de pontonniers n° 2 débuta par le rassemblement de 1878 avec cours préparatoire à Aarberg. Les années 1880 et 1882 la conduisirent à Brugg. En 1884, elle apprend à connaître le Rhône, à Genève, où elle retourne deux ans plus tard. Puis elle fait son apparition à Berne en 1888. Le rassemblement de division de 1890 l'envoie à Wangen sur Aar pour son cours préparatoire. Puis après dix années d'éloignement de Brugg, la compagnie II y revient, en 1892, rejoindre la compagnie sœur n° I.

Comme la Ire compagnie, la IIe eut fréquemment l'occasion d'être mise à l'épreuve. C'est elle qui la première — depuis de longues années du moins — alla ponter l'Aar à Stilli.

Malgré les difficultés d'ancrage du côté de la rive gauche, la gêne dans l'apport du matériel et le faible effectif des hommes (la compagnie en comptait une centaine à peine), le pont fut lancé avec la même régularité et la même rapidité que s'il se fût agi d'une manœuvre sur la place d'exercice.

Plus tard, le pontage « chatouilleux » du Rhône, au Canada sous Genève, montra que les bateliers de Portalban, de Chevroux, d'Estavayer, d'Auvernier, comme ceux du lac de Bienne, ne le cédaient en rien aux bateliers d'autres contrées.

Entre les compagnies I et II, il y a bien la différence du caractère des populations du Léman et de celui des habitants des lacs du pied du Jura; au point de vue de la valeur, on n'en remarque aucune. Elles sont l'une et l'autre à la hauteur de leur mission.

La formation des corps d'armée amena la réunion des deux compagnies sous un même commandement pour constituer l'équipage de pont du Ier corps. Après un cours de tir de six jours à Yverdon en 1894, l'équipage exécuta ses exercices de cours ordinaire : en 1895 à Wangen et en 1897 à Brugg. L'an dernier, l'équipage de pont prit part aux manœuvres de division et de corps, après avoir passé son cours préparatoire près d'Aarberg, où la IIe compagnie avait débuté 21 ans auparavant.

Les commandants de compagnie ont été successivement :

Pour la Ire compagnie, les capitaines Eynard, de Rolle ; Pfund, de Rolle ; Paul Manuel, de Lausanne ; Bonnard, de Romainmôtier, et aujourd'hui, depuis 1897, le capitaine Etier, de Nyon.

Pour la IIe compagnie, les capitaines Schneider, de Neuveville ; Wolf, de Nidau ; Baillot, de Boudry ; Cartier, de Genève ; Hammer, de Neuchâtel ; de Steiger, de Nidau ; Blanc, de Lutry, et actuellement, depuis 1898, le capitaine Dumur, de Genève.

Les officiers qui ont commandé les cours de répétition ont été :

Pour la Ire compagnie, les majors Pictet et Emery ; le lieutenant-colonel Lochmann ; les majors Folly et Pfund ; le lieutenant-colonel Pfund ; le major Cartier.

Pour la IIe compagnie, les majors de May et Hotz ; Gysin et Cartier.

Les deux compagnies, réunies en équipage de pont de corps, ont eu leur cours de tir sous les ordres du major Gautier, et le cours de répétition à Wangen sous ceux du lieutenant-colonel de Tscharner. Depuis lors, c'est le lieutenant-colonel Cartier, commandant de l'équipage, qui a dirigé les deux derniers cours.

Dans le nombre des officiers cités, nous avons des pertes à regretter.

Les capitaines Baillot et Hammer, les majors Pictet et de May, les lieutenants-colonels Emery et Gysin, nous ont quittés pour la.... grande armée. Il nous reste cependant de ces braves officiers, chefs bienveillants et camarades dévoués, le souvenir de l'exemple qu'ils nous ont donné, souvenir que le temps n'effacera pas.

* * *

Dans ce court résumé, je ne me suis arrêté un instant qu'aux premières années de début. C'est qu'il importait de démontrer que le doute qu'on émettait sur l'aptitude de nos hommes n'avait pas été fondé. Nous avons vu comment, dans des cas périlleux, nos pontonniers ont manœuvré lestement, adroitement, sans se laisser gagner par la surexcitation, attentifs aux commandements. Ils ont prouvé également qu'ils étaient capables de coups de collier peu ordinaires. Qu'il

nous suffise de rappeler que, dans un cours de répétition, cent pontonniers ont, dans une journée, fait la descente par eau de Brugg à Stilli de douze unités, déchargé le matériel, lancé sur l'Aar un pont de vingt-deux travées, fait passer les voitures, puis replié le pont et rechargé les trente-six voitures. Je dis tout cela dans une journée avec cent hommes. C'est un travail de géants. Ce même travail fut exécuté plus tard par trois cents hommes, non en un jour, mais en deux ; non que ces derniers pontonniers eussent été incapables d'en faire autant, mais on avait jugé que c'était assez.

Nous avons eu à l'origine depuis 1874 un magnifique élan, que l'on a constaté, du reste, dans toute l'armée. — A cette période, en a succédé une autre, faite de hauts et de bas, pendant laquelle l'impulsion s'était affaiblie, où on remarquait même parfois un triste relâchement. La Ire compagnie, au début si brillante, on l'a vue indisciplinée; des hommes se dérobaient à la marche et au travail, et ont refusé même une fois l'obéissance à certains de leurs officiers. La IIe compagnie a eu également sa période de défaillance. N'a-t-on pas remarqué des soldats des deux compagnies traîner le pied à la manœuvre, prendre une position aisée sans en attendre l'ordre, s'asseoir même ou quitter le rang sans permission. On a entendu les chefs crier, appeler, répéter des ordres que les hommes n'exécutaient qu'à moitié et à contre-cœur.

Comment était-il possible que des hommes, habitués à l'école de recrues à manœuvrer au pas rapide et décidé, l'oreille tendue au moindre commandement, l'œil attentif aux signaux, dressés à exécuter tous les mouvements comme ceux de l'école de soldat, comment était-il possible que ces hommes pussent désobéir à ce point? Il est évident que si le service extérieur se faisait de la sorte, le service intérieur, dans les cantonnements, ne marchait pas mieux. Et on sait les conséquences funestes en campagne d'un service intérieur négligé. Peut-on excuser ces négligences par le fait que les bateliers sont gens grossiers, intempérants, batailleurs ? Il est vrai que piller un jardin, faire de la contrebande, rosser un gendarme, ne troublent guère leur conscience, et que plus d'un de ces gaillards a dû faire, pour se remettre, des séjours au Château de Chillon... ou ailleurs ; mais, sauf ça, ces hommes ont le cœur sur la main et sont dévoués à leur chef dès qu'ils sentent qu'il s'occupe d'eux. Ils ne connaissent pas les astuces des gens raffinés et blasés. Tenez, voici un petit exemple entre mille :

Le premier-lieutenant Wolf, en service à Brugg, se trouvait sur une portière de transport du poids de 12 tonnes, en dérive. Dans l'une des tentatives d'atterrissement, une ligne de halage brusquement tendue jette par-dessus bord le pontonnier Jaquet, lui casse la jambe à angle droit, le précipite à l'eau et le traine sur le fond de la rivière. Jaquet se débarrasse de la corde et gagne à la nage la rive. Il y demeure presque inanimé, incapable même de retirer ses jambes de l'eau.

Un ponton et une nacelle de sauvetage suivaient à toute vitesse. Le ponton allait à la recherche de la portière ; la nacelle file sur Jaquet. C'est entre l'île et Lauffohr. La nuit tombe, il fait froid.

Le sergent Fassnacht, qui monte la nacelle avec une recrue, couvre le blessé de sa blouse et de sa chemise, ne gardant sur lui que ses pantalons, il bande la jambe de Jaquet, le couche délicatement dans la nacelle, qu'il a capitonnée de branchages, remonte la rivière jusqu'à ce qu'il trouve un passage à travers les épais fourrés de la rive, accoste et porte Jaquet jusqu'à la ferme voisine en lui prodiguant les soins de la plus tendre diaconesse ; il le réconforte enfin d'un verre de vin. Ce sergent, si doux à l'égard de cette recrue, est l'un des plus rudes bateliers d'Ouchy. Voilà ces hommes ! Malgré leur condition sociale, ils sont très sensibles à l'appel au devoir et à l'honneur. Ils sont faciles à conduire, ne craignent aucun danger, ne reculent devant rien. J'ai vu les pontonniers de France, j'ai suivi à différentes reprises les pontonniers de la Prusse, de la Saxe, de la Hesse, du Wurtemberg, j'ai assisté aux exercices des pontonniers autrichiens ; eh bien ! je puis affirmer sans forfanterie qu'au point de vue de l'habileté, nos pontonniers suisses se mesurent haut la main avec n'importe qui. Ils ont tout : caractère, adresse et aptitude physique.

Non, lorsqu'il y a des défaillances, ce n'est pas dans la troupe qu'il faut en chercher la cause, c'est dans les cadres. Si ceux-ci avaient été toujours à la hauteur, nous n'aurions jamais assisté à ces moments pénibles de relâchement. Nous convenons que l'instruction y avait été pour quelque chose. L'instructeur voulait tout faire ; l'officier, trop bridé, ne pouvait se développer à son gré, ni acquérir l'indépendance et l'initiative indispensables. Aujourd'hui, tout est changé. Sans diminuer les soins que nécessitent l'instruction et l'éducation des jeunes recrues, on cherche à élever les cadres ; le but est considéré comme atteint, quand, vers la fin de l'école, les

instructeurs deviennent superflus. Il y a cependant un point auquel l'instructeur doit vouer une plus grande attention ; c'est la préparation plus complète des cadres au service général en campagne : cantonnements, bivouacs, marches. Ceci dit, l'officier, de son côté, a le devoir de se préparer au service et de tout faire pour répondre, aussi bien lui que ses soldats, à ce que la guerre exige de lui. Les « cours de répétition » ne doivent pas être de simples « répétitions », ils serviront à continuer et à développer l'instruction et l'éducation des hommes. Qu'on se rappelle combien il est difficile de « remonter » les soldats qui ont subi l'influence d'un cours mollement conduit. Le fameux mot de *feldmässig* n'est pas synonyme de *nachlässig*. Et pour les pontonniers qui ont à braver le danger aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, l'exactitude et la rigoureuse discipline de l'école de soldat dans tous les détails du service sont de première nécessité.

On exige beaucoup des cadres ; on doit exiger beaucoup. Si difficile que paraisse la tâche de l'officier, il la remplira facilement, si, à côté des connaissances nécessaires et animé d'une volonté forte, il aime son métier et il aime ses soldats. Tel est tout le secret du maniement des hommes.

Eh bien, je suis heureux aujourd'hui de pouvoir dire qu'après cette période de flottement, les deux compagnies se sont ressaisies. Le même esprit qui leur avait donné la belle impulsion du début les anime de nouveau. Aux dernières manœuvres, entre autres, nos pontonniers ont été remarqués par leur tenue correcte, leur discipline, leur endurance et leur aptitude non seulement au service technique, mais aussi au service d'infanterie. Espérons que les mauvais moments sont pour toujours passés, et que, comme le jeune homme qui, après avoir franchi la crise du doute et de la défaillance, entre dans la carrière vigoureux et vaillant, nos braves pontonniers continueront à suivre fièrement la voie qui leur est tracée.

Réjouissons-nous aujourd'hui du résultat obtenu. Réjouissons-nous doublement de ce que le même esprit anime nos camarades, pontonniers de la Suisse allemande.

Que le corps de pontonniers suisse tout entier continue sa tradition d'habileté et d'audace et porte toujours haut le drapeau du devoir et de l'honneur !

Colonel Pfund.

LES FORTIFICATIONS EN AUTRICHE-HONGRIE [1]

(SUITE.)

M. le major d'artillerie Paul de Rehm, qui, en 1895 déjà, dans ses *Considérations tactiques sur l'attaque de forteresses* et *les fortifications permanentes modernes*, soumettait également à la critique les types modernes du « fort cuirassé », se prononce délibérément dans ses nouveaux ouvrages : *Principes de l'attaque de forteresse* (1898), et : *Aperçu sur le développement futur des fortifications* (1899), pour les batteries cuirassées.

Dans la dernière des deux brochures sus nommées, il le dit expressément :

« Ainsi, au lieu de disposer les canons (à longue portée et à » trajectoire tendue) sous les coupoles dans des ouvrages visi- » bles de loin, ou de les enterrer, comme on le fait habituelle- » ment, dans des batteries ouvertes au fond de la basse-enceinte » ou fausse-braie, où le « commandement » et la protection » leur font également défaut, qu'on les place, sur les points » tactiques importants de la ceinture, dans des batteries cuiras- » sées, petites, étendues dans le sens de la longueur et peu » vulnérables. »

Le second auteur-artilleur, le capitaine Carl Ontl, a publié, dans les fascicules 8 et 9 des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie-Wesens, 1898,* une étude approfondie et très instructive où, à côté d'autres desiderata, il formule également le vœu que l'armement pour le combat éloigné des ouvrages modernes de ceinture comprenne au moins 8 pièces de 12 cm. à trajectoire tendue, disposées dans des casemates cuirassées à embrasure minima. Ce n'est qu'en cas de besoin réel que de 2 à 4 de ces pièces seraient remplacées par des mortiers ou des obusiers de 15 cm.

La batterie cuirassée, employée jusqu'ici presque exclusivement pour les fortifications de montagne, deviendrait ainsi —

[1] Pour la première partie, voir la livraison de janvier 1900. Cette étude est la traduction d'un article écrit en allemand et dû à la plume d'un de nos collaborateurs de l'étranger. *(Réd.)*

à supposer que les vues des deux auteurs sus nommés prévalussent dans les cercles compétents, — un facteur important de la fortification de ceinture, même dans un terrain peu accidenté; dans celui-ci, elle remplacerait en une certaine mesure la « batterie annexe » qui, actuellement, constitue la plus grande partie, si ce n'est la totalité, de l'armement de sûreté du combat éloigné.

Rappelons ici que l'armement de sûreté est formé de pièces légères (combat rapproché), et de pièces lourdes (combat éloigné), ce qui, d'après la définition donnée par le colonel baron Leithner, signifie le petit nombre de bouches à feu reconnu nécessaire pour tenir, autant que possible, l'adversaire éloigné du terrain en avant de la ceinture pendant les préparatifs du combat, et d'autre part pour repousser un coup de main ou s'opposer à une attaque de vive force jusqu'à l'arrivée des réserves de la garnison.

L'introduction dans les batteries annexes ouvertes des lourdes pièces de l'armement de sûreté offre cependant un danger : celui de voir ces pièces facilement démontées. Si l'on veut que ces pièces puissent effectuer un tir direct, cette condition et la nécessité d'un raccordement immédiat avec l'ouvrage de ceinture, imposeront pour la batterie un emplacement étroitement limité, constituant un but que l'artillerie de siège moderne battra avec d'autant plus de succès qu'elle connaîtra mieux les conditions de terrain de la ceinture. Il arrive fréquemment que ces « batteries annexes », — car l'armement de sûreté de la ceinture doit entrer en activité déjà dans les premières phases de l'attaque, — sont déjà construites en temps de paix, d'une façon permanente, près des fortifications de frontières. L'emplacement de ces batteries annexes n'échappera certainement pas à un adversaire attentif ; c'est pourquoi les bouches à feu dans les batteries annexes permanentes ouvertes ne sont pas dans une situation beaucoup plus favorable que sur le rempart ouvert de l'ancien « fort d'artillerie ». Dans les deux positions, les pièces insuffisamment protégées seront vite ou en peu de temps mises hors de combat.

Ce sont surtout des raisons d'économie qui accentuent la tendance à éloigner les canons d'artillerie de forteresse des ouvrages de ceinture et à les reléguer dans les courtines ou intervalles, où les batteries intermédiaires édifiées lorsqu'on aura discerné le front de l'attaque, ou armées seulement à ce

moment-là, auront à soutenir le combat décisif d'artillerie, avec les batteries d'attaque de l'adversaire.

Le capitaine Ontl insiste avec raison sur le fait qu'un espace restreint est réservé à l'artillerie défensive dans les intervalles de la ceinture, et qu'on ne peut pas se montrer trop difficile dans le choix de l'emplacement des batteries intermédiaires, tandis que l'assaillant peut se déployer sur le terrain comme il l'entend.

La fortification doit donc soutenir le plus énergiquement possible le développement du feu de l'artillerie et assurer le placement de l'artillerie de la défense à l'endroit où, dans le plus court espace de temps, elle pourra obtenir le maximum de l'effet et éteindre rapidement l'artillerie de l'assaillant.

Mais la fortification ne saurait prétendre aux positions les plus favorables pour obtenir une action vigoureuse de l'artillerie, uniquement en vue de l'aménagement des points d'appui pour le combat rapproché, ceux-ci ne seront utilisés que dans la dernière phase du siège ou ne serviront même pas du tout.

L'artillerie de forteresse placée dans la courtine ne trouve donc sa couverture qu'aux dépens de l'efficacité de son tir; dans cet emplacement, elle ne subira peut-être que des pertes minimes, mais elle n'obtiendra non plus pas grands résultats.

Au lieu de prodiguer les précieux espaces des ouvrages de ceinture pour l'installation de pièces à tir vertical, qui peuvent être aussi bien placées sur le terrain et couvertes extérieurement sans que l'efficacité de leur tir en souffre — ce tir est indirect — il faut sans contredit doter les ouvrages principaux de la fortification de ceinture d'un plus grand nombre de pièces lourdes pour le combat éloigné.

Si le terrain rend nécessaire l'installation de canons à longue portée et à trajectoire tendue, pour lesquels une coupole à rotation occasionnerait des frais relativement considérables, on peut, par concession à des raisons d'ordre financier, se borner à placer les bouches à feu sous des casemates blindées et tirer par l'embrasure minimale.

Pour les coupoles rotatives, le champ de tir à 360°, soit au tour complet, ne saurait être admis de prime abord. L'expérience enseigne, en effet, que la coupole cuirassée à développement linéaire pour canons à trajectoire tendue ne peut utiliser tout au plus qu'une zone de tir de 130 à 160°, et que

seules les coupoles placées aux ailes ou dans les angles saillants ont un champ de tir aussi étendu.

Avec un canon ou avec une batterie, on ne peut agir, dans un temps donné, que dans une seule direction. Mais s'il devenait nécessaire de faire feu, simultanément, dans des directions divergentes, il faudrait alors avoir à sa disposition plusieurs pièces ou plusieurs batteries. L'avantage d'une grande amplitude de rotation pour les canons sous coupoles cuirassées est donc nul.

Le capitaine Ontl dispose, selon les besoins, ses pièces pour le combat éloigné dans les ouvrages de ceinture, de la manière suivante : quatre pièces dans une « batterie frontale »; de deux à quatre pièces dans chacune des deux « batteries de flanquement »; de la sorte, six à huit pièces déploieront leurs effets — avec un angle de rotation de 75° — dans le champ avancé frontal de l'ouvrage; de deux à quatre pièces sur les flancs, et la zone balayée par le feu atteindra jusqu'à 1000 m. du front de l'ouvrage voisin.

Tandis que le capitaine Ontl se borne à faire entrer les pièces à trajectoire tendue dans l'armement de l'ouvrage de ceinture, et qu'il ne voit dans les casemates cuirassées qu'un moyen d'atteindre son but sans frais trop considérables, le major de Rehm réclame une réforme beaucoup plus radicale du type moderne du fort cuirassé. Pour lui, la batterie cuirassée avec ses longs canons, ses canons pour le combat rapproché, ses pièces du tradittore, ne constitue que la position de combat proprement dite. Partisan du principe de la séparation de la position de combat et de la position de repos, il place la traverse-abri pour la garnison d'infanterie et la manœuvre des pièces en dehors de la zone probable d'éclatement des projectiles ennemis. Outre les avantages résultant d'une sécurité plus grande pour la garnison, cette disposition permet à celle-ci de prendre réellement son repos, et d'éviter, ainsi que cela arrive avec le type usuel du fort cuirassé d'unité, qu'elle ne soit affectée tout entière déjà pendant la lutte pour la prise de la position de combat. Dans ces circonstances, une garnison peut être gardée intacte pendant tout le temps que dure le combat éloigné et le combat décisif, et prendre part avec sa force entière au combat rapproché.

La séparation, réclamée par de Rehm, entre la ligne de feu et la traverse-abri, avec l'installation d'un fort armement, approprié au but, dans des ouvrages de combat, plus dévelop-

pés au point de vue linéaire, semble avoir été réalisée dans les « batteries cuirassées » avec traverses-abris séparées, un type qui, vraisemblablement, conservera toute son importance et toute son efficacité, même dans le cas d'un nouvel accroissement de la puissance de l'artillerie de siège.

Sur tous les points tactiques importants des places fortes, où se trouvent actuellement des ouvrages cuirassés d'unité, seront construites des « batteries cuirassées » armées de gros canons à grande portée et, dans les terrains très mouvementés des obusiers de calibre moyen ; sur les ailes, des casemates, d'observation ou observatoires blindés, qui seront moins exposés aux coups que les coupoles d'observation, placées sur la calotte de l'ouvrage ; des canons à tir rapide pour la conduite du combat rapproché, en position linéaire, sous la coupole, sur les deux flancs de la batterie frontale, et assez éloignés de celle-ci pour balayer efficacement en avant et de côté le terrain le plus rapproché. Les casemates du tradittore sont annexées à la position de combat rapproché comme flancs rentrés, et les lignes de feu de l'infanterie, intercalées selon la configuration du terrain, entre les diverses batteries, jointes à celles-ci ou placées devant. Un obstacle met cet organisme complexe à l'abri d'un coup de main. Une poterne le met en relations avec la traverse-abri placée très loin en arrière, où sont emmagasinées les munitions, et où se trouvent tous les autres locaux nécessaires.

Contre de semblables fortifications, essentiellement linéaires et de profondeur très restreinte, le tir des lourds mortiers de l'assiégeant sera bien moins efficace que contre les ouvrages d'unité du type à coupole, car le pour cent des touchés est réduit du quart, toutes conditions restant les mêmes. Tandis que les ouvrages actuellement en usage ont une profondeur de 50 à 100 m. et une largeur de 80 à 150 m., la « batterie cuirassée » de Rehm n'a que 10 m. de profondeur. Le mortier de 21 cm. tirant à une distance de 4000 m. contre un « fort d'unité » fait 62 % de touchés, et dans les mêmes conditions, contre une « batterie cuirassée », 16 seulement. Mais même à la plus courte distance où les grosses pièces pourront être placées, dans la future guerre de forteresse, soit à 3000 m. environ, on peut prévoir, contre les « batteries cuirassées » seulement 21 % de touchés, et contre les « forts d'unité », à la même distance, 70 %.

Pour combattre avec succès la « batterie cuirassée », le

lourd mortier seul ne suffira plus; il faudra lui adjoindre, pour soutenir son feu, les grosses pièces à trajectoire tendue, afin de pouvoir démonter par le tir direct dans les embrasures des casemates les pièces qui s'y trouvent.

De plus, l'assaillant sera obligé d'employer, pour le combat rapproché et contre les batteries du tradittore, des batteries qu'il aura lui-même élevées, car, avec le développement linéaire du point d'appui, il sera hors d'état de bombarder simultanément, avec une seule position de ses batteries, toutes les constructions défensives de celui-ci.

Le major de Rehm espère de l'adoption du système linéaire de défense un avantage considérable pour l'assiégé: la force de résistance sera augmentée dans une large mesure; mais la force active elle-même des « batteries cuirassées » sera plus grande; elles engagent une plus grande partie des forces de l'adversaire; elles permettent de ménager la garnison; elles rendent plus facile l'observation des coups, la conduite du feu, le remplacement des munitions, etc.

Le reproche qui peut être fait aux batteries cuirassées — il en a déjà été question plus haut — et qui est relatif au peu d'amplitude, dans le sens horizontal, du champ de tir, le major de Rehm l'atténue en s'appuyant sur un exemple concret. Avec un rayon de ceinture de 8 km. et un intervalle de 2 km., les feux extrêmes des pièces casematées, avec un angle de rotation de 80° se croisent à 1600 m., avec un angle de rotation de 60°, à 2400 m., en avant du milieu de l'intervalle. Tout le terrain au delà est tenu sous les feux croisés de l'artillerie des forts; non seulement la zone où sont établies les batteries de l'attaque, mais aussi tout l'espace, non moins important, derrière celles-ci, où se fait le remplacement des munitions, où se trouvent les lignes d'approche de l'ennemi, en un mot la ligne formant la base des opérations de celui-ci.

Ainsi, malgré le peu d'amplitude angulaire de leurs pièces, les batteries cuirassées peuvent venir à bout des tâches qu'impose le combat éloigné, plus facilement que les ouvrages actuels à coupoles, dont l'armement de sûreté consiste en pièces dont la portée et le tir plongeant sont insuffisants.

En tous temps, dès que s'est dessinée la direction de l'attaque, l'intervalle doit être pourvu de canons qui tiendront sous leur feu l'espace en avant des batteries cuirassées qui ne sera pas battu par celles-ci. Mais, même avec les ouvrages d'en-

semble actuels, malgré le tour complet de leurs canons sous coupoles, il est nécessaire, pour certaines tâches du combat éloigné, d'installer encore des canons à trajectoire tendue en batteries annexes ou batteries intermédiaires.

Il résulte de ce qui précède que les deux auteurs cités ont, sous le rapport de l'artillerie pure, le même point de vue. L'un et l'autre préconisent l'emploi de gros canons à longue portée et à trajectoire tendue, d'un armement de sûreté, logé dans une « batterie cuirassée », sur les points dominants de la ligne de ceinture.

Leurs exigences, il faut le reconnaître, sont absolument justifiées dans un terrain où cet armement pourra résoudre avec succès toutes les tâches du combat éloigné. Mais dans un terrain très onduleux, montagneux, où la vue est limitée et où la portée ne peut guère dépasser 5 à 6 km. — à cause de l'impossibilité d'une observation précise et sûre — les gros canons seront avantageusement remplacés par des obusiers qui, en raison de la courbure de leur trajectoire, conviendront bien mieux à un semblable terrain. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que, dans les terrains montagneux, les mortiers seront nécessaires pour compléter l'effet du tir des pièces pour le combat éloigné ; ils seront alors disposés sur le terrain — éventuellement derrière des masques — sans bouclier cuirassé. Ceci peut fréquemment s'appliquer aussi aux obusiers de l'armement de sûreté. Mais si ces derniers sont indispensables pour la protection de la fortification, la « batterie cuirassée » ne peut plus être considérée comme la formation la plus avantageuse de la fortification.

L'inconvénient d'un champ de tir restreint se fait sentir davantage avec les casemates cuirassées d'obusiers, à cause de la faible portée de ces derniers. Il en est de même pour l'embrasure immobile et par conséquent plus facilement atteinte. Mais ce désavantage est compensé par le facteur économique; si l'on compare à ce point de vue, la coupole à rotation et la casemate cuirassée, pour une longue bouche à feu à trajectoire tendue, l'avantage reste sans conteste à cette dernière.

Ainsi, par exemple, une tour cuirassée complète, pour deux canons de 12 cm., coûte, en chiffres ronds, 120 000 florins, une coupole à rotation avec l'installation pour un obusier, seulement 30 000 florins environ. Avec la première somme, on peut monter, dans une casemate cuirassée, 6 canons; avec

la seconde, tout au plus 2 obusiers, et encore faut-il faire entrer en ligne de compte la moindre étendue de la zone battue. Il y a donc lieu de préférer, pour les canons, la casemate cuirassée ; pour les obusiers, la coupole à rotation.

Renonce-t-on au tir direct, on pourra placer également des obusiers dans des batteries ouvertes sous des abris à shrapnels. On n'emploiera que rarement, par contre, la tour cuirassée pour des canons longs et, avant tout, dans des forts cuirassés d'unité bien situés, avec vue étendue, et champ de tir illimité.

(A suivre.)

L'ALLURE EN FLEXION

Les figures que nous publions ici auraient dû accompagner l'article : « *L'allure en flexion* », paru dans le numéro de janvier ; les clichés nous sont malheureusement parvenus trop tard. Il nous a paru toutefois qu'il y avait intérêt à les reproduire.

Il n'est pas nécessaire d'accompagner les figures d'un commentaire ; il faut dire toutefois que ce ne sont pas des figures théoriques, construites pour donner un corps au texte et rendre sensible, par un moyen graphique, la pensée de l'auteur. Elles sont tirées de séries d'épreuves chronophotographiques ayant servi à étudier le mécanisme de l'allure en flexion et de l'allure en extension. Groupées deux par deux, elles représentent chaque fois le même moment de la marche ou de la course, en flexion et en extension, de manière à permettre la comparaison des deux modes de progression. Elles pourront aussi guider, à défaut d'instructeur, celui qui voudrait faire l'expérience du mode de progression en flexion.

Nous devons la communication des clichés de ces figures à l'obligeance du Dr Regnault, un des auteurs du volume « *Comment on marche* », et de l'éditeur, Henri Charles-Lavauzelle.

Fig. 1

Course en flexion. — Le corps est en l'air et privé de point d'appui, le pied droit va retomber sur le sol.

Fig. 2

Course en extension. — Le corps est en l'air et privé de point d'appui, le pied droit va retomber sur le sol.

Fig. 3

Course en flexion ou de fond. — Le corps prend point d'appui sur le pied droit, le membre gauche se porte en avant.

Fig. 4

Course en extension ou de vélocité. — Le corps prend point d'appni sur le pied droit, le membre gauche se porte en avant.

Fig. 5

Marche en flexion. — Le pied droit se pose sur le sol.

Fig. 6

Marche ordinaire. — Le pied droit se pose sur le sol.

* * *

Un de nos abonnés de France nous communique, sur le même sujet, les réflexions suivantes :

« L'article de M. le colonel-brigadier Nicolet, dans votre livraison de janvier, m'a remis en mémoire un problème qui préoccupe beaucoup l'infanterie française : Faut-il marcher au pas ? En d'autres termes, s'astreignant à l'obligation d'un certain rythme, y gagne-t-on de moins se fatiguer ?

A défaut d'une étude expérimentale de la question, qu'il conviendrait que fissent les laboratoires de physiologie, les opinions des hommes du métier sont très contradictoires.

Sur un phénomène connexe, qui est l'influence de la musique sur la marche, l'accord règne, au contraire, encore que l'explication théorique qu'on en donne laisse à désirer. Je parle de celle qu'a donnée Gratiolet en son traité *de la Physionomie et des mouvements d'expression* (§ LXXII). Je ne connais que celle-là :

L'habitude seule nous empêche d'admirer cette harmonie merveilleuse qui enchaîne des milliers d'hommes, leur inspire une volonté commune, les anime d'un même mouvement, quand les sons d'une marche guerrière se font entendre. Chez tous les peuples du monde, les sons cadencés règlent le mouvement

de la danse et les évolutions des troupes armées. Ces sons éveillent à la fois l'action et la règlent victorieusement, et leur puissance est telle que des gens d'intelligence, qui se piquent d'être maîtres d'eux-mêmes, s'appliquent vainement à ne point céder à leur impulsion dominatrice.

Ce prodige, cette merveille que la philosophie et la poésie ont tour à tour célébrée, n'échappent point à l'analyse de la physiologie rationnelle.

Nous partirons, dans nos explications, d'un fait simple et facile à constater.

Supposons un homme plongé dans une préoccupation profonde, et dans ce moment étranger aux choses extérieures. Qu'un son éclatant et subit se fasse entendre ; éveillé soudainement, il se dresse et demeure fixé dans un état plus ou moins marqué d'extension et de roideur.

De ce fait, que démontrent l'observation et l'expérience, résultent deux conséquences immédiates :

1° Le son est une cause d'excitation ; il arrache subitement l'organisme au repos.

2° Le son est fixant, si je puis ainsi dire : il détermine une sorte d'extension générale. Or, dans ce mouvement, en même temps que la tête s'élève, la jambe s'allonge ; de là, une tendance naturelle à frapper la terre du pied.

Ces choses étant posées, supposons que des sons se succèdent à intervalles égaux. A chaque émission nouvelle du son, la tendance au mouvement sera de nouveau excitée, le corps se dressera, le pied pressera sur la terre.

Or, ce qui a lieu dans un homme se produira également dans un autre homme ; ainsi dix hommes, cent hommes, mille hommes, réunis en un même lieu, ressentiront l'excitation au même instant ; ils se redresseront à la fois, tous à la fois frapperont du pied la terre. Si donc ces bruits cadencés se produisent pendant le mouvement de la marche, la marche sera réglée : toute cette foule semblera n'avoir plus qu'un seul corps et qu'une âme, et c'est dans ce sens qu'on a pu dire, avec beaucoup de justesse : un corps de troupe, un corps d'armée. Ainsi, toute une armée sous l'influence de ces sons, ou de ces bruits, s'avance d'un même pas.

» Malgré la haute et légitime autorité dont jouit celui qui l'a produite, cette explication me paraît peu satisfaisante. Le redressement violent et la contraction musculaire qu'il a observés dérivent de la surprise. Il a pris un homme que ses préoccupations distraient du monde extérieur. Un fait soudain vient le tirer de sa rêverie. Aussitôt il se « rassemble » et se met sur le qui-vive. Elle éprouve un sursaut analogue, la sentinelle qui somnole la nuit et qui, tout à coup, croit apercevoir dans l'ombre une forme inconnue et mouvante. Voyez, au contraire, les auditeurs d'un concert qui suivent de l'œil la baguette du chef d'orchestre, ils ne sourcillent pas aux premiers accords, parce qu'ils les attendent. Le fait qui sert de base à l'argumentation de Gratiolet n'a donc aucun rapport avec la sensation auditive ; la surprise éprouvée, d'ailleurs, ne se renouvelle pas, et la tendance au mouvement n'est pas concomitante de chaque émission de son.

» Est-il exact d'affirmer, d'autre part, qu'il soit dans la nature de l'homme de se régler sur la musique et de marcher au pas ? N'y faut-il point un apprentissage ? N'est-ce pas le résultat d'un dressage qui est même quelquefois malaisé ? Deux chevaux d'un même attelage marchent-ils le même

pas? Les porteurs sauvages dans les expéditions s'astreignent-ils à la règle de poser tous ensemble le pied à terre au même instant, et le même pied? Ne savons-nous pas que, pendant des siècles, l'usage s'est perdu de s'y conformer, et qu'aucun instinct ne l'a fait retrouver? En ses *Rêveries*, le maréchal de Saxe dit *(De la manière de former les troupes pour le combat)* que, pour remédier au désordre, il y a un moyen « bien simple, » puisque la nature nous le dicte. Le dirai-je, ce grand mot, en quoi consiste » tout le secret de l'art, et qui va sans doute paraître ridicule? Faites-les » marcher en cadence. Voilà tout le secret, et c'est le pas militaire des » Romains. C'est pourquoi les marches sont instituées, et pourquoi l'on bat » la caisse : c'est ce que personne ne sait, et dont personne ne s'avise. »

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation militaire en Grèce. — Le règlement d'habillement et l'ordonnance sur l'équipement des officiers. — Le tableau des écoles militaires. — Promotions, transferts de commandements, libération de service. — Marches. — Reconnaissances.

Est-ce sortir du cadre de la Chronique suisse, de signaler une curieuse correspondance adressée d'Athènes à la *Gazette de Lausanne* (nº 15 du 19 janvier 1900) et traitant de la réorganisation militaire de la Grèce? Retraçant les phases de cette question depuis la guerre de 1897, l'auteur expose que l'idée fut plusieurs fois émise de réorganiser l'armée hellénique sur le modèle de l'armée suisse, avec le concours d'officiers suisses, et que cette idée avait réuni de nombreuses adhésions; un des chefs de l'opposition, M. Carapanos, ancien ministre, l'avait fait figurer sur son programme électoral. « D'autres hommes politiques, dit le correspondant de la *Gazette*, des plus sérieux, partagent cette idée avec une conviction raisonnée et profonde. Ils prennent surtout en considération la ressemblance des conditions en Grèce et en Suisse, et ils estiment que l'organisation d'une nombreuse milice, bien instruite, avec un noyau permanent comme point d'appui, est ce qui conviendrait le mieux aux conditions actuelles de la Grèce. »

Plus loin le correspondant ajoute :

« Il ne me coûte pas d'ajouter comme Hellène, qu'une armée qui arriverait en Grèce à avoir la valeur de l'armée suisse vaudrait pour le pays, malgré quelques imperfections de détail, une force de résistance et au besoin d'attaque incomparablement supérieure à celle que pourra jamais lui procurer une armée permanente dispendieuse et forcément réduite qu'on voudrait former d'après d'autres modèles. »

A ces citations, fort honorables pour notre pays et qui témoignent de l'estime que l'on a, dans certains milieux, pour nos institutions et pour notre caractère, je me contente d'ajouter que ces projets, si projets il y a eu, ont fort peu de chance d'aboutir et qu'il est peu probable que la Suisse soit appelée à l'honneur de fournir un organisateur à l'armée hellénique ; non pas qu'on soit hostile, en Grèce, à cette idée, mais pour des considérations auxquelles le bien de l'armée grecque et l'avantage du pays paraissent n'avoir aucune part. Mais je m'arrête, je m'aperçois que je vais m'aventurer sur le terrain brûlant de la politique internationale.

Heureux notre pays, me dis-je, qui peut s'organiser à sa guise, sans rien demander à personne et auquel est épargné le dangereux honneur d'être le protégé, malgré lui, des grandes puissances.

* * *

Revenons aux affaires suisses.

Le 1er janvier 1900 est entré en vigueur, définitivement et intégralement, le règlement d'habillement actuel pour l'armée suisse. Les années 1898 et 1899 avaient été des années de transition ; toutes les acquisitions nouvelles devaient se faire suivant le nouveau règlement ; les effets anciens pouvaient encore être portés et usés. Actuellement c'est fini ; plus aucun effet d'habillement non conforme à la moderne ordonnance n'est toléré. Avis aux officiers que cela concerne ; et cela concerne tous les officiers de l'élite et de la landwehr Ier ban. Il ne s'agit pas seulement de la suppression des velours, du remplacement des anciens insignes des grades par les nouveaux, mais de la mise à l'ordonnance de tous les effet d'habillement d'une nature quelconque. D'ailleurs, le règlement actuel, quant à la coupe des uniformes, n'a fait que confirmer, en la fixant, la façon que la mode avait imposée. Le Département militaire suisse a clairement fait entendre sa volonté de faire respecter, désormais, rigoureusement, le règlement dans toutes ses parties, et il a bien fait.

Comment, s'écrieront certains, il y a, en matière d'uniformes, une mode ? — Mais certainement ! La mode, ce fléau des costumes modernes, sévit sur les uniformes avec plus de tyrannie encore que sur les costumes civils, parce qu'ils sont... uniformes. Elle va s'inspirer de l'autre côté du Jura, par exemple, pour les dimensions et le chic particulier des casquettes et de l'autre côté du Rhin pour la hauteur des cols des habits. Or comme, là aussi, la mode fait des siennes, et que les petits ont la manie

d'imiter les gros, plus ils changeaient, plus nous changions, sans jamais réussir à les égaler en chic et en élégance. — Alors? — Alors dorénavant nous ne serons plus à la mode mais, peut-être, à l'ordonnance.

L'ordonnance récemment adoptée par le Conseil fédéral sur l'équipement personnel et l'armement des officiers n'a pas encore été rendue publique, à l'heure où je trace ces lignes. L'administration veut être en mesure d'équiper elle-même les officiers, d'abord ceux nommés en 1899, puis ceux des années précédentes, aux conditions les plus favorables de bienfacture et de prix et leur éviter, si possible, les déboires qui résulteraient de l'achat à l'industrie privée, à des prix généralement hauts, d'effets d'armement et d'équipement non strictement conformes.

L'administration profite ici de l'expérience qui fut faite lorsque parut le règlement d'habillement. Elle n'était pas en mesure, alors, de livrer aux intéressés les insignes des grades conformes aux prescriptions qui avaient été adoptées; elle s'en remit à l'industrie privée et, d'emblée, on dut constater que le règlement n'était pas respecté. Les officiers feront donc sagement de ne pas trop se hâter de faire de nouvelles acquisitions, d'autant qu'il leur est facultatif de continuer à porter les sabres et accessoires anciens, non soumis à la mesure qui frappe les effets d'habillement.

* * *

Le tableau des écoles militaires pour 1900 a été adopté par le Conseil fédéral et publié. Il n'offre pas d'autre particularité que celle de mentionner, pour la première fois, l'école de recrues des aérostiers; elle aura lieu à Berne, du 2 août au 22 septembre.

Pour la première fois aussi, nous voyons figurer des cours de répétition pour compagnie de mitrailleuses, et je remarque qu'ils ont lieu, non pas avec les unités de la cavalerie auxquelles elles seront dorénavant attachées, mais isolément.

Le tableau nous donne aussi déjà quelques renseignements préliminaires sur les *manœuvres d'automne du IIIe corps d'armée* (*Divisions VI et VII*). Après des cours préparatoires, les manœuvres commenceront le 8 septembre (régiment d'infanterie contre régiment d'infanterie) et se poursuivront jusqu'au 20, jour du licenciement des troupes. Le terrain des manœuvres (régiments et brigades), est la contrée Wyl-Zurich.

* * *

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions, aux transferts, remises de commandement et libérations de service. Le mouvement de cette année est réduit au strict nécessaire: il avait déjà été pourvu aux grands commandements devenus vacants. Toutefois, on remarque l'habituel chassé-croisé entre le corps d'état-major général et les armes combattantes; un certain nombre d'officiers quittent l'état-major et rentrent à leur arme

d'origine ; d'autres, au contraire, passent de leur arme au corps d'état-major. Combien je plains ceux qui sont renvoyés à la troupe et qui ne trouvent pas à s'y caser ; ou bien il n'y a pas de places vacantes pour eux, ou bien on leur préfère des officiers restés à la troupe et dont leur rentrée arrêterait l'avancement ; c'est souvent le cas dans les corps de troupes dont les officiers sont à la nomination des cantons. Pourquoi en est-il ainsi ? Pourquoi cette sorte de jalousie contre les officiers ayant passé par l'état-major, quand leur retour à la troupe n'est que la conséquence de la décision qui veut qu'après quatre années passées au corps d'état-major, les officiers reviennent à la troupe pour y exercer un commandement de leur grade ?

Je ne sais, mais je constate que cette mesure, dont le but est de rajeunir le corps d'état-major et de rendre aux officiers sortant de ce corps le contact avec la troupe, a parfois pour effet de laisser dans l'inactivité des officiers qui auraient rendu d'utiles services.

Je crois aussi que cela compromet, dans une certaine mesure, le bon recrutement du corps d'état-major et que des officiers, de tous points qualifiés pour en faire partie, ont préféré rester à la troupe, où un avancement, un peu lent, leur était du moins assuré, plutôt que de s'exposer à faire une brillante, mais éphémère carrière au corps d'état-major. Si la Confédération disposait, dans l'infanterie surtout, d'un plus grand nombre de charges (majors et capitaines), l'inconvénient que je signale ferait moins sentir ses effets.

Pour la première fois, je le crois, le Conseil fédéral vient de conférer le commandement de corps de troupe, temporairement, à deux officiers d'état-major en les conservant au corps ; ce sont, il est vrai, deux chefs de subdivisions du bureau d'état-major, qui, en cas de mobilisation, ne pourraient conserver leur commandement ; mais qu'importe, cette mesure ne pourrait-elle pas s'étendre à d'autres officiers, destinés à continuer à servir à l'état-major, mais auxquels on voudrait donner l'occasion d'exercer un commandement de troupe, lorsque ce commandement est à la nomination du Conseil fédéral.

Je note encore cette particularité de l'attribution du commandement d'un régiment d'infanterie (Landwehr II) à un officier venant de l'artillerie de position.

* * *

Depuis l'initiative prise par la Société des officiers de Lausanne, dans l'hiver de 1898-1899, d'autres sociétés d'officiers ont organisé et fait exécuter des marches-reconnaissances par des officiers : la Société militaire de Genève, la Société des officiers de Morges, d'autres encore.

Genève vient de renouveler cet exercice par une marche qui a eu lieu

le 28 janvier écoulé. La tâche consistait dans la reconnaissance des moyens de passage existant sur un affluent de la rive droite du Rhône. La London (ou Allondon), entre le moulin Fabri et le viaduc de La Plaine, La distance à parcourir, mesurée à vol d'oiseau, était de 29 km. 500, mais, en réalité, elle était d'au moins 33 kilomètres. Le plus rapide des concurrents a mis 4 h. 38 m. pour franchir cette distance et exécuter la reconnaissance dans les conditions requises, soit une moyenne de 8 m. 42 s. par kilomètre.

Dans le rapport que fit sur cet exercice le lieutenant-colonel Galiffe, il tire cette conclusion qu'une colonne d'infanterie qui serait partie en même temps que les patrouilles d'infanterie chargées de l'éclairer, serait renseignée une à deux heures avant d'arriver au but, si ces patrouilles avaient marché avec la vitesse des officiers qui ont exécuté la marche du 28 janvier. Mais voici précisément les questions qui se posent: en guerre, pourrait-on opérer comme on opère en pleine paix; pourrait-on arriver droit sur le but, le reconnaître, faire son rapport ou son croquis; ne se manifesterait-il pas une certaine hésitation; ne devrait-on pas opérer avec une certaine prudence, qui diminuerait la rapidité, etc.?

Le journal auquel j'emprunte ces détails ne dit pas quel était l'état physique des coureurs à leur retour à Genève; il est essentiel qu'ils fussent eux et les soldats qui les auraient accompagnés, en état de continuer la marche avec leur corps et de prendre leur part de toutes les fatigues. S'il en était autrement, l'exercice serait trop exclusivement sportif et la course aurait trop le caractère d'une course de vitesse, tandis qu'elle doit être une course de fond.

Assurément, il importe d'exercer les officiers d'infanterie à conduire des patrouilles indépendantes, à se former rapidement une opinion et à faire un rapport. Cependant, il serait plus conforme à la situation servant de cadre à l'exercice que l'officier en reconnaissance ne rapportât pas lui-même son rapport, mais que ce rapport fût envoyé par bicycliste, par télégraphe, par téléphone, etc., car, en guerre, à défaut de cavalerie, on emploierait tel de ces moyens qui présenterait le plus d'avantages.

Pourquoi, enfin, n'intéresserait-on pas aussi à ces exercices des sous-officiers et même des soldats? cela rendrait la tâche de l'officier directeur de la patrouille plus complète.

Que l'on ne prenne pas ce que je viens de dire pour une critique; ce n'en est pas une. On ne saurait trop louer les sociétés d'officiers de rechercher de nouveaux champs d'activité et d'imaginer des occasions d'instruire leurs membres. Mais, autant que cela est possible, il faut se mettre dans des conditions se rapprochant de l'état de guerre, et il faut donner la prédominance, dans les exercices de ce genre, à l'élément tactique.

A Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds, il a été fait par des sous-officiers

des exercices analogues, dans lesquels la vitesse paraît avoir été surtout prise en considération.

Quatorze sous-officiers de la Société des sous-officiers de Neuchâtel avaient répondu à l'appel; ils devaient exécuter, en tenue de campagne, une marche forcée de 20 kilomètres; le but tactique était de reconnaître l'état d'avancement du pont du chemin de fer de la directe Berne-Neuchâtel sur la Thièle, de constater si l'on y pouvait faire passer une troupe d'infanterie et de dire comment, en cet endroit, on pourrait faire passer la rivière par de petits détachements d'infanterie ou des patrouilles. Mais ce but tactique ne paraît avoir joué, dans l'exercice, qu'un rôle secondaire.

Le sous-officier arrivé premier exécuta la marche en 164 minutes (7 km. à l'heure) et le dernier en 196 minutes. Tous les coureurs avaient diminué en poids de 1 kg. à 1 kg. 600. Auraient-ils été en état de fournir encore un travail utile? c'est ce qui n'est pas dit.

L'exercice exécuté par les sous-officiers de la Chaux-de-Fonds a compté onze participants. L'itinéraire, mesuré sur la carte, était de 11 kilomètres; mais il convient de dire que ceci se passait à 1000 mètres d'altitude, après une récente tombée de neige, que le parcours ne pouvait se faire, d'un bout à l'autre, sur de bonnes routes, qu'il fallait, en partie, suivre des chemins non battus, couverts parfois d'une neige profonde ou de glace, et par surcroît, coupés de montées et de descentes. Il y avait donc de vraies difficultés matérielles à vaincre.

Le premier sous-officier arrivé a effectué le parcours en 1 h. 39 m. 37 s., le dernier en 2 heures. Tous paraissent être arrivés en bon état; mais encore, sans qu'on nous dise s'ils auraient été en état de se livrer à un travail utile.

Les exercices des sous-officiers de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds se ressemblent en ceci, que la rapidité de la course et l'arrivée en bon état ont surtout été prises en considération. Il serait à désirer qu'on adoptât dans les exercices de ce genre, un moyen pratique, à côté de la visite médicale, pour constater l'état physique des hommes. Ce moyen, employé à la suite d'une reconnaissance faite par des élèves sous-officiers de la VIIIe division, et dont la *Revue militaire* a donné un compte-rendu [1], consiste à faire exécuter, aussitôt après le retour, un tir à la cible.

[1] N° 11, novembre, p. 727, *Patrouille de sous-officiers.*

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur. — Projets en vue pour les manœuvres d'automne. — Le nouveau *Règlement de service en campagne.* — Effectifs des officiers retraités de l'armée allemande. — Transformation de journaux militaires. — Le *Feldmaréchal v. Steinmetz* par le major v. Krosigk; autres livres. — Dotation en munitions des canons et des obusiers de campagne.

L'anniversaire de l'empereur, le 27 janvier, a donné lieu à un avancement considérable dans les hauts grades de l'armée..., mais avant de parler avancement, voyons d'abord — et c'est par là qu'il aurait fallu commencer — ceux qui sont partis, ceux qui ont été mis à la retraite ; de ce nombre se trouvent trois généraux et un commandant de régiment. L'un de ces généraux est le général d'infanterie v. Mikusch-Buchberg, commandant le VIIe corps d'armée à Münster. Cet officier avait pris part avec son corps aux manœuvres impériales de Minden en 1898.

Il est né en 1842; son père s'appelle Melzer, le fils porte son nom actuel depuis 1869 par adoption. Il entra en 1860 au 7e chasseurs comme lieutenant — il sortait du corps des cadets — et prit part aux campagnes de 1864 contre le Danemark et de 1866 contre l'Autriche. En 1870-71, il remplissait les fonctions d'officier d'état-major auprès du même corps d'armée que celui qu'il quitte. Après la guerre, on le transféra à l'état-major général où il resta longtemps, remplissant diverses fonctions, entre autres et en dernier lieu celle de Quartier-maître principal au Grand Etat-Major. Après avoir commandé une division dès 1895, il passa à la tête du VIIe corps en avril 1898. On ne s'attendait guère à sa démission; il s'y attache même un racontar qui aurait pour origine la grève des mineurs de Westphalie en 1899 et l'inauguration par l'empereur du canal du Rhin à Ems, que le général aurait trouvé inopportun. On parlait même d'une disgrâce dont il aurait été l'objet lors de la fête du nouveau siècle à Berlin. Tout cela, je le répète, me paraissent des bruits sans fondements ou de simples suppositions.

Les deux autres généraux démissionnaires sont des commandants de division : les lieutenants-généraux Freiherr v. Schlotheim de la 16e division à Trèves et Freiherr Schilling von Canstatt de la 25e à Darmstadt. Tous deux sortaient de l'infanterie. V. Schlotheim a été en Wurtemberg comme commandant de régiment, puis de brigade. Schilling est Badois. Après la guerre de 1870-71, il passa dans l'armée prussienne avec le contingent badois. Il a 58 ans ; v. Schlotheim 56 ans.

Le VIIe corps a été dévolu au lieutenant général Freiherrr Ernst v. Bülow, qui commandait à Berlin la 1re division d'infanterie de la Garde. Bülow

est né à Hanovre en 1842 ; il a servi dans l'infanterie de 1859 à 1866. En 1867, il entra au service de Prusse comme premier-lieutenant au 8e *Leib-grenadiere*. Il a fait comme capitaine la campagne de 1870, puis fut transféré à la Garde. Il commanda six mois en 1897 la 29e division à Fribourg i/B. et rentra la même année à la Garde comme divisionnaire. Il a comme états de service deux campagnes : celle de 1866 contre la Prusse (bataille de Langensalza), et celle de 1870 dans laquelle il participa aux nombreuses actions du IIIe corps d'armée. Il est décoré de la Croix de fer de Ire classe.

Son successeur est le lieutenant-général v. Kessel, commandant de la 2e division de la Garde, remplacé à son tour par le lieutenant-général von Krosigk de la 3e brigade d'infanterie de la Garde. Cette brigade a été conférée au colonel v. Schwarzkoppen, ancien attaché à Paris, — d'épisodique mémoire — qui commandait les grenadiers Empereur François Ier et, dans le même régiment, on a incorporé le lieutenant-colonel v. Süsskind, l'autre ancien attaché, rappelé dernièrement, de Paris, dont parlait déjà ma dernière chronique.

La 25e division sera commandée par le lieutenant-général v. Perbandt, commandant de la 62e brigade à Strassbourg, et qui, aux dernières manœuvres impériales, était à la tête de la 41e division d'infanterie provisoire. Enfin, au nombre des huit autres lieutenants-généraux qui sont devenus généraux d'infanterie ou de cavalerie, je relève le nom du grand-duc de Hesse. Je vous fais grâce des autres promotions, mais vous aurez une idée de la poussée d'avancement à laquelle a donné lieu l'anniversaire de l'Empereur par le chiffre des promus, lequel s'élève, lieutenants compris, à 478. Vous pensez si cette date du 27 janvier est attendue avec impatience dans les milieux militaires !

— Encore un vétéran qui s'en va, c'est un Wurtembergeois, le général d'infanterie v. Knœrzer, à l'âge de quatre-vingts ans. Il commandait dans la guerre franco-allemande le 2e bataillon de chasseurs et se fit remarquer à la bataille de Champigny, le 30 novembre, où il fut grièvement blessé. Après avoir commandé la 26e division, il prit sa retraite en 1884. Il jouissait d'une grande estime de la part du roi de Wurtemberg et de l'armée de son pays. Au 25e anniversaire de Champigny, le 30 novembre 1895, on le plaça « à la suite » du régiment de grenadiers reine Olga, qu'il avait commandé en qualité de colonel.

— Je vous avais parlé, dans une de mes précédentes chroniques, de deux éminents généraux de l'artillerie de campagne qui appartenaient encore à la roture : les majors-généraux Schmidt, inspecteur de l'artillerie de campagne, et Dulitz, commandant la 2e brigade d'artillerie de la Garde. Ces deux généraux ont été anoblis lors de la fête du nouveau siècle, en même temps qu'un certain nombre d'autres dignitaires.

— On parle déjà des grandes manœuvres de l'automne et on a, paraît-il, l'intention d'organiser des manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte, en présence de l'Empereur. Elles remplaceraient les manœuvres impériales. Le corps de la Garde et le IIe corps y seraient appelés. Les manœuvres auraient lieu sur la Baltique. Leur point initial serait le petit port militaire de Swinemunde à l'embouchure de l'Oder. Quelques régiments du IIIe corps y participeraient également. L'ordre prescrivant ces exercices paraîtra probablement déjà ce mois-ci. Quant aux exercices de la réserve et de la landwehr (Uebungen des Beurlaubt-standes) pour 1900, on leur donnera la même importance que l'année dernière.

L'effectif des hommes appelés aux exercices de l'artillerie de campagne sera augmenté d'un quart (15 000 hommes au lieu de 12 000), conséquence forcée des nouvelles formations ; l'infanterie verra par contre son effectif légèrement réduit. Les télégraphistes paraîtront pour la première fois. Dans ces « cours de répétition », il importe surtout de raffermir l'instruction de détail et consolider la discipline du soldat.

Une nouveauté à signaler est celle des voyages d'état-major (*Generalstabsreisen*) des médecins militaires. En décembre, on avait organisé à Hagenau un voyage de ce genre, sous la direction d'un lieutenant-colonel d'infanterie et d'un médecin-général. Douze officiers de santé de divers grades y ont été appelés et ont suivi le service à cheval. Ces voyages sont pour ces officiers de santé une excellente préparation à la guerre ; il est en effet fort difficile de choisir judicieusement des places de pansement, sans avoir des notions de tactique et sans connaître les effets du feu.

— Le nouveau règlement sur le service en campagne (Felddienstordnung) paraîtra sous peu. On a remanié complètement les chapitres relatifs aux télégraphistes, aux trains, aux colonnes de munitions et de bagages, ainsi que celui du ravitaillement des munitions. Le détachement de pionniers attaché aux divisions de cavalerie sera monté à bicyclette. L' « ordre de bataille » et la répartition des troupes (Truppeneinteilung) présenteront aussi des modifications, toutefois, rien ne sera prescrit à l'égard du nombre d'escadrons attribués à la cavalerie divisionnaire. La nouvelle instruction sera naturellement en corrélation avec le nouveau règlement de l'artillerie de campagne. Sa publication est attendue avec impatience.

— Il me tombe sous les yeux une statistique des officiers en retraite et pensionnés dans l'armée allemande ; laissez-moi en extraire quelques chiffres, ils donnent à réfléchir. Au 1er juillet 1899, on comptait en Prusse 7086 officiers et médecins touchant une pension, 615 en Saxe, 388 en Wurtemberg. Le total de la Prusse se répartit comme suit : 30 généraux commandants de corps d'armée, 143 commandants de division, 390 commandants de brigade, 1665 officiers supérieurs, 1554 capitaines de Ire classe

689 de IIe classe, 923 premiers-lieutenants, 681 lieutenants. On voit les sacrifices qu'on s'est imposé pour le rajeunissement des cadres ; cette dépense est irréductible, puisque, comme l'a déclaré récemment le ministre de la Guerre de Bavière, interpellé à ce sujet, on ne veut pas créer deux catégories d'officiers.

— La nouvelle année a apporté quelques modifications aux publications des périodiques militaires. La *Revue internationale des armées et des marines* a été entièrement remaniée. Elle paraît maintenant en trois parties. Une première partie est plutôt une statistique traitant des questions militaires, maritimes, techniques ou scientifiques des divers Etats ; la deuxième, le supplément (Beiheft), renferme des articles de fond ou des relations sur différents sujets : on y trouve par exemple des comptes rendus des manœuvres d'automne de Suisse, de Belgique, des exercices de marche et de tir de votre artillerie de montagne ; la troisième partie enfin donne des traductions en français d'articles de revues parus dans des publications allemandes.

La *Deutsche Heereszeitung* s'est transformée également ; elle ne paraît plus sous forme de journal, mais bien comme Revue. Cette rénovation est tout à son avantage, je l'avoue ; j'y ai rencontré dernièrement des articles des plus instructifs.

Comment trouvez-vous la citation lancée dernièrement par le tribunal contre le *Militär-Wochenblatt ?* Ce journal avait refusé de faire paraître une rectification qu'on lui avait demandée, conformément à l'article 11 de la loi sur la presse. Il s'agit, inutile de le dire, de l'interminable débat ouvert entre Fritz Hönig d'une part et Bernhardi et Scherff d'autre part, sur la bataille de Vionville. Le *Wochenblatt* a été condamné à publier la rectification qu'on exigeait de lui ; cependant son rédacteur responsable a été libéré de toute autre pénalité, ayant prouvé qu'il avait agi de bonne foi.

— Au nombre des publications récentes les plus remarquables, il convient de relever tout d'abord le livre sur le *Feldmaréchal von Steinmetz*, commandant en 1870 de la 1re armée allemande. On sait que Steinmetz fut révoqué vers le milieu de septembre à la suite du conflit survenu entre lui et le prince Frédéric-Charles qui commandait l'armée d'investissement de Metz Le Feldmaréchal, qui a déjà fait les campagnes du commencement du siècle, de 1813 à 1815, jouissait d'une certaine autorité. Il passait depuis la campagne de 1866, dans laquelle il commandait le 5e corps, pour bon général. Les combats victorieux de Nachod et de Skalitz lui avaient acquis un grand renom. En 1870, âgé alors de soixante-quatorze ans, il ne montrait cependant plus les aptitudes nécessaires à un général d'armée et ne voulait entre autres pas se soumettre aux instructions du grand état-major. Le livre que vient de publier le major von Krosigk, son beau-

frère, contient un assez grand nombre de lettres et d'écrits du maréchal, ainsi qu'une biographie complète.

L'infatigable major Kunz continue la série de ses *Exemples d'histoire de guerre,* tirés de la guerre franco-allemande, par la publication d'un onzième volume sur la *Fortification sur le champ de bataille* (Geländeverstärkung). Le lieutenant-colonel Frobenius donne une suite à ses ouvrages précédents sur les *Exemples de la guerre de forteresse* (Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutschfranzösischen Kriege von 1870-71) par un traité sur le *Siège de Paris.* Cette publication présente un certain intérêt par le fait que Paris en 1870 ressemblait plus que d'autres places fortes à la forteresse moderne. Tous ces ouvrages paraissent chez Mittler.

— En terminant, permettez-moi de donner quelques indications sur le ravitaillement en munitions des batteries de campagne. Le sujet intéressera vos artilleurs, d'autant plus que la récente publication du général Rohne sur *La tactique de l'artillerie de campagne* ne fournit pas à cet égard de renseignements complets, leur auteur n'ayant eu à sa disposition que le règlement seul. Ces renseignements, je les trouve consignés dans un extrait de notre nouvelle instruction sur la *Dotation en munitions* (Munitionsausrüstung), publié par les *Neue militärische Blätter* de décembre. La batterie de canons de campagne emmène avec elle dans les avant-trains de pièces et dans les caissons 744 shrapnels, et dans l'avant-train du premier chariot de batterie, 36 obus.

La colonne légère de munitions de *canons* comprend 21 voitures : 12 voitures de shrapnels, 9 d'obus, soit au total 1056 shrapnels et 792 obus. Au total, munitions des batteries et des colonnes légères comprises, on dispose *par pièce* de 154 shrapnels et de 28 obus.

La batterie d'*obusiers de campagne* est dotée dans les avant-trains et dans les caissons ensemble de 326 shrapnels et de 192 obus.

La colonne légère de munitions d'obusiers comprend pour le groupe d'obusiers de trois batteries : 174 shrapnels, 1044 obus. Au total, batteries et colonnes légères comprises, chaque obusier a une dotation de 64 shrapnels et de 90 obus.

La division de cavalerie a pour son groupe de deux batteries à cheval une colonne légère de neuf voitures : six de shrapnels et trois d'obus.

Au corps d'armée se trouvent également réparties d'autres colonnes de munitions au nombre de huit, dont une pour obusiers, augmentant la dotation de chaque *canon* de 128 shrapnels et 26 obus; celle de chaque *obusier* de 13 shrapnels et 58 obus.

La récapitulation fournit le tableau ci-après :

RÉPARTITION DES MUNITIONS DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE	Par Canon de campagne.		Par Obusier de campagne	
	Shrapnels	Obus	Shrapnels	Obus
A la batterie.	124	6	54,4	32
Aux colonnes légères de munitions . .	30	22	9,6	58
Aux colonnes de munitions du corps .	128	26	13,0	58
TOTAL	282	54	77	148

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre dans le Sud-Africain. — Etat d'âme. — L'armée. — Les dernières opérations.

Partout en Angleterre la guerre est devenue une obsession. On ne parle plus que de cette terrible lutte qui a déjà fait couler tant de sang et dont on ne voit pas arriver la fin. Cela a ses bons côtés : on apprend ainsi la géographie de ces pays lointains, qu'on connaissait un peu par le souvenir des défaites de 1881, mais dont on ignorait les caractères ethnographiques et géographiques. Ainsi le monde s'instruit, les journaux se vendent ou plutôt s'arrachent sitôt parus, les commerçants lancent des cigarettes patriotiques, des cravates, des chapeaux et jusqu'à des souliers patriotiques. Aux théâtres, aux concerts, dans les cafés, on entend partout des chants patriotiques que répétent dans les rues les orgues de barbarie.

Les autorités militaires, elles, ne chantent pas, elles s'inquiètent devant ces échecs continuels ; elles se souviennent qu'il a fallu Iéna à la Prusse et Sedan à la France pour faire comprendre à ces deux nations les graves défauts de leur organisation militaire. Elles se demandent si leur armée de mercenaires n'est pas démodée ; car elles sont assez clairvoyantes pour ne pas attribuer l'insuccès de leurs armées uniquement à la tactique spéciale de leurs adversaires. Elles se rendent peut-être compte qu'une armée mieux organisée et mieux instruite aurait plus vite compris que les leçons de tactique ne doivent pas être des leçons de dogmatique, et que se préparer à la guerre, c'est développer son génie et ses institutions militaires, de façon à pouvoir les adapter aux circonstances diverses que présente la guerre. Et tous ceux, bien nombreux encore, qui voient

dans le formalisme étroit, dans le schématisme, l'idéal du développement tactique des officiers, ceux là n'ont qu'à ouvrir les yeux pour constater où conduit l'absence d'indépendance et de réflexion.

Je ne m'en prends pas aux règlements, aux préceptes de tactique ; ils sont excellents — c'est étonnant ce qu'on est intelligent autour de la table d'une commission ou dans un cabinet de travail — c'est dehors, dans tous les exercices d'application qu'il serait beau d'assister au développement tactique des officiers en laissant parler leur esprit et leur bon sens, au lieu de les mener par la main. Que l'on se garde, au militaire comme dans tout autre domaine, d'empêcher l'éclosion des idées chez tous ceux qui sont susceptibles d'en avoir, et qu'on ne prenne pas de parti pris pour des imbéciles ceux qui pensent autrement que vous! Que l'on se contente simplement de diriger les idées de chacun vers le but à atteindre, de les remettre en chemin quand elles dévient, de les calmer quand elles s'échauffent, mais surtout qu'on les respecte! Si l'on veut former des officiers réfléchis et capables d'agir d'eux-mêmes, permettons-leur de réfléchir et faisons-leur l'honneur de respecter les idées qu'ils peuvent avoir.

Un fait qui a été parfaitement constaté, c'est que les Anglais n'étaient guère au courant des préparatifs belliqueux que depuis plusieurs années faisaient leurs ennemis. Un homme, le général Butler, avait connaissance de ce qui se passait dans les deux républiques, mais ses avis l'ont tout simplement fait rappeler en Angleterre. Quand quelqu'un vous donne des conseils qu'on ne veut pas entendre, on lui tourne le dos, et quand on le peut, on lui ferme la bouche. Un journal, parmi plusieurs autres, le *Manchester Guardian*, releva, dans un article attribué à lord Wolseley, cette négligence du gouvernement. Il est évident que l'on peut se demander pourquoi ce gouvernement, au lieu de confier le commandement suprême au général en chef de l'armée anglaise, l'a confié au Comité de Défense nationale, aux séances duquel lord Wolseley ne peut pas même assister. D'après ce même article, le général Buller, qui avait carte blanche, influencé dès son arrivée au Cap par des arguments politiques, aurait modifié son premier plan d'envahir l'Orange et divisé ses forces de la manière que l'on connaît. Accusation bien vague, car on ne dit pas quels sont ces argument politiques. Il serait pourtant intéressant de savoir pourquoi le général Buller a changé d'avis.

Pendant tout le mois de janvier les préparatifs et les armements on continué en Grande-Bretagne. La 6e division a débarqué au Cap, la 7e s'est mise en route et chaque départ auquel il assistait était l'occasion pout le peuple de Londres de manifestations enthousiastes. La plus délirante de toutes est celle qui a eu lieu en l'honneur des volontaires de la Cité. La veille du départ, service religieux en grande pompe à Saint-Paul et le lendemain, dès le matin, les rues où ils devaient passer regorgeaient de

monde. Quand ils arrivent, déjà en désordre à cause des parents, amis et amies qui les accompagnent dans les rangs mêmes, on les reçoit avec les mots les plus doux, les dames leur jettent des fleurs, on veut les voir de près, les toucher et ils se confondent bientôt avec la foule. Eux essaient d'être calmes, défilent comme ils peuvent, la cigarette à la bouche pour se donner un air indifférent, puis en grande quantité, las des embrassades, s'échappent des rangs et s'en vont à la station du chemin de fer par une autre route, à pied, ou en voiture. Bel enthousiasme mais triste discipline.

Et ce n'est peut-être pas seulement dans ces troupes irrégulières que le manque de discipline se fait sentir. Des scènes pareilles ont eu lieu lors du départ de l'armée active, et, des parages lointains de l'Afrique méridionale, il nous revient quelquefois des échos qui pourraient faire supposer du relâchement dans la discipline. Il n'y aurait pas lieu de trop s'en étonner quand on sait de quoi se compose l'armée active : « de l'élite et de l'écume de la nation », a dit un membre du Parlement. En Angleterre le soldat ne jouit pas de la même considération qu'ailleurs sur le continent et cela par la seule circonstance qu'il est un mercenaire. Ceux qui s'engagent, à part les officiers, qui sont en général des gens très distingués, le font rarement par goût, mais plutôt par paresse ou pour échapper à des embarras de toutes sortes. Il y a quelques mois le lieutenant-colonel Douglas, de l'Army Medical Service, déclarait dans une conférence qu'on était obligé de recruter des jeunes gens de 18 ans, de taille et de thorax trop faibles, parce qu'il ne s'en présentait pas d'autres. Le 50 °/o de ceux qu'il a vus se sont engagés parce que n'ayant pas de travail, ils ne savaient que faire d'autre; beaucoup n'étaient que des vagabonds et des gens incapables d'aucun travail suivi. On n'ignore pas que les désertions sont fréquentes parmi ces gens de mauvais aloi.

D'autres points faibles, plus frappants peut-être, apparaissent au grand jour maintenant qu'on voit à l'œuvre cette armée anglaise dont on parlait peu jusqu'à présent. On se plaint des armes, des carabines Lee-Metford, de la cavalerie, et surtout de l'artillerie dont le matériel est incontestablement inférieur à celui des Boers, soit comme portée, soit comme perfectionnement et rapidité. A quoi donc ont abouti les modifications dont on parlait l'année dernière? En outre, on n'en a pas en suffisance; à peine 3 canons pour 1000 fusils, quand il en faudrait 4 et même plus dans les conditions de la guerre actuelle dans le Sud africain.

D'autres plaintes encore se font entendre au sujet des projectiles. Il y a bientôt deux ans que les autorités compétentes ont étonné beaucoup de monde en déclarant que l'obus devait disparaître de l'artillerie de campagne. Séduites par le shrapnel, *the man-killing projectile*, elles en proclament l'efficacité supérieure contre des troupes à découvert, contre la cavalerie et les attelages de l'artillerie, contre des troupes cachées à la

lisière des forêts, etc. Mais avant d'enlever l'obus à l'artillerie de campagne, on aurait dû songer que l'ennemi peut se trouver dans d'autres situations, qu'il peut éviter constamment de se montrer, de sortir de ses retranchements, comme le prouve la guerre actuelle. Contre des retranchements en terre que peuvent les shrapnels? Et, ce qui est encore plus grave, comment une artillerie qui ne tire qu'à shrapnels peut-elle aider efficacement une infanterie qui s'élance à l'attaque? Elle fera peut-être mieux d'y renoncer si elle veut éviter que les balles de ses projectiles viennent frapper précisément cette infanterie qu'elle voudrait aider. Et ce n'est pas une crainte chimérique puisque cela se passe ainsi dans la guerre qui nous occupe.

Si l'on récapitule les forces engagées par l'Angleterre dans le Sud de l'Afrique, nous voyons que jusqu'au 1er janvier, cette puissance avait envoyé sur les différents théâtres des opérations un peu plus d'une centaine de mille hommes : d'abord les troupes déjà en Afrique avant la guerre (entre autres la 4e division, major-général White), puis le Ier corps d'armée (divisions 1, 2 et 3), un premier contingent colonial, des brigades navales, les forces locales de police du Cap et du Natal et enfin la 5e division. Dès le 1er janvier ont débarqué, ou débarqueront avant qu'il soit longtemps, les 6e, 7e et 8e divisions, des réserves régimentaires, des bataillons de milice, de la yeomanry, des volontaires et un second contingent colonial, au total environ 60 000 hommes. Il s'agit encore de déduire à peu près 15 000 hommes assiégés, 10 000 hommes hors de combat (tués, blessés, prisonniers) et 5000 malades. En comptant enfin 15 000 hommes pour le service d'étapes, on voit qu'il reste environ cent vingt mille hommes au maréchal Roberts, qui du reste demande encore des renforts. Et des renforts on en trouvera, preuve en soit la manière dont le peuple anglais a répondu à l'appel qui lui a été adressé. Sept bataillons de milice sont déjà destinés au Sud de l'Afrique, les autres remplacent des bataillons partis ; la Yeomanry (où il ne faut guère compter plus de trois mille hommes capables de servir sur les 11 000 inscrits) est formée en bataillons de 4 compagnies à 121 hommes et les volontaires sont organisés en compagnies de 116 hommes choisis, attachés aux bataillons de ligne déjà en Afrique. Espérons que ces troupes nationales seront d'un utile secours pour l'armée régulière. Mais on ne s'improvise pas soldat, et si les Boers paraissent donner la preuve du contraire, c'est qu'ils se trouvent dans des conditions toutes particulières, habitués dès l'enfance à monter à cheval et à manier un fusil et soumis à la discipline paternelle la plus sévère ; ils reçoivent par cela même l'éducation qui convient à des jeunes gens dont on veut faire des soldats. Et dans la vieille Europe, des utopistes, partisans de la levée en masse, et de la suppression des armées permanentes, voudraient en faire autant avec des bonshommes qui souvent n'ont jamais vu de près un fusil, et qui dès l'âge le plus tendre sont habitués à se moquer de ceux qu'ils appellent leurs ancêtres !

Les opérations du mois de janvier sont à peu près nulles dans l'ouest et dans le sud. Quelques coups de canons, quelques conps de fusils, des reconnaissances de peu d'importance et c'est tout. Il faut pourtant mentionner la concentration de la 6e division, dans le nord de la colonie du Cap, prête à donner la main aux généraux Gatacre et French.

Au Natal, il en a été autrement : le général Buller, repoussé à Colenso, n'attendait que des renforts pour reprendre l'offensive. Comme il n'y avait pas moyen de songer à forcer directement le passage du Tugela, il ne s'agissait plus que de savoir si le mouvement s'opérerait par Weenen, c'est-à-dire en aval de Colenso, ou par Springfield, en amont. Le passage par Weenen avait comme sérieux avantage de menacer la principale ligne de retraite de l'ennemi : Ladysmith, Glencoe, Newcastle ; mais ce mouvement était peut-être un peu long à exécuter et obligeait d'affaiblir les troupes qui en étaient chargées pour garder les lignes de communication. Le général Buller, probablement pour agir avec plus de sécurité, ne choisit pas cette direction, il se décida à opérer par l'ouest.

Le 10 janvier une reconnaissance de cavalerie sous les ordres du colonel Dundonald alla surveiller les abords de Potgieter Drift. Une colonne d'infanterie la suivit, c'était la division Clery, dont la brigade Lyttleton, avec des obusiers et des canons de marine, devait passer le fleuve le 16 à la suite de lord Dundonald ; l'autre brigade de la division (brigade Hildyard) se contentait d'occuper Springfield. Le général Barton couvrait le mouvement à Chieveley, où, le 15, il repoussait une tentative de reconnaisnaissance de la part de l'ennemi. La division Warren, après avoir feint un mouvement vers l'est, passa également le fleuve le 16, à Trichard Drift, 10 kilomètres à l'ouest de Potgieter Drift.

Dès lors la situation s'obscurcit : pendant quelques jours la division Warren paraît gagner du terrain ; elle n'avance du reste que pas à pas, l'ennemi se défendant opiniâtrement. Le 26 un télégramme annonçait la prise de Spion Kop qui était la clef de l'extrême droite des positions boères. Mais dès le lendemain, on apprenait que cette position, prise dans la nuit, avait été reprise le jour suivant et que toute la division Warren avait repassé le fleuve, sans perdre dans son retour un seul homme ni une livre de provisions.

Que s'était-il passé? On l'ignore. Les promesses du général Buller n'inspireront plus confiance maintenant. Après avoir affirmé à ses soldats que, partant pour délivrer Ladysmith, il ne reviendrait pas en arrière (*there will be no turning back*), il a esquissé une attaque avec le tiers de ses forces et est retourné sur ses pas en laissant 279 morts et 1032 blessés. Ce sont les chiffres que donne le War Office, qui y ajoute 68 disparus, mais ne parle pas des nombreux prisonniers que mentionnent plusieurs journaux. C'est donc encore une tentative infructueuse, qui pourtant avait été préparée et exécutée avec une telle lenteur, qu'elle permettait de croire qu'on n'avançait qu'à coup sûr. Espérons que les vaillants

défenseurs de Ladysmith ne se laisseront pas décourager par ce nouvel échec de l'armée qui doit les secourir.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle organisation de l'état-major général. — Le nouveau casque de la gendarmerie autrichienne. — L'instruction de tir des détachements de subsistances.

En parlant du budget de la Landwehr pour 1900 [1], nous avons déjà fait allusion à la réorganisation projetée de notre état-major général. Disons maintenant quelle en a été la genèse et en quoi consistera cette réforme, imminente, et qui aura pour principal résultat de donner en peu de temps plus d'unité à l'état-major général de notre armée.

Depuis des années, le chef de l'état-major général porte le titre de « chef de l'état-major général de la force armée de l'Empire ». Comme tel, il exerce, immédiatement après l'Empereur, le commandement suprême de toute l'armée commune (*des gesammten Heeres*), y compris les deux Landwehrs. La réforme projetée consistera en ce que les attributions du commandant en chef seront étendues à tout le corps placé sous ses ordres directs. Ce corps d'officiers prendra le titre d'« Etat-major général de la force armée de l'Empire », et aura la direction suprême et unique de toutes les troupes, très différentes d'origine, de langues, etc., dont se compose l'armée commune austro-hongroise.

Cette réforme est née du désir que l'on a eu d'adapter, déjà en temps de paix, l'organisation de l'état-major général aux besoins de la guerre. Les armées austro-hongroises appelées aux opérations en campagne seront divisées en corps d'armée qui, selon toute probabilité, seront composées chacun de deux divisions d'infanterie de ligne et de deux divisions d'infanterie de Landwehr. Les états-majors supérieurs de l'armée commune seront formés d'officiers appartenant à l'état-major général. Dans les deux Landwehrs, plusieurs de ces états-majors ne seront créés qu'en cas de mobilisation ; ceux qui existent déjà en temps de paix sont formés d'officiers de troupe faisant le service des officiers de l'état-major général.

Dans la Landwehr hongroise, ces officiers ont tous, après leur sortie de l'Ecole de guerre, fait du service pratique à l'état-major général, dans les bureaux de l'administration centrale et auprès de la troupe ; ils ont subi des épreuves écrites et ont pris part aux voyages et aux reconnaissances de l'état-major général, ensorte qu'ils ont reçu à peu près la même ins-

[1] V. Chronique autrichienne de décembre 1899, p. 821.

truction que les officiers de ce corps. Il ne leur resterait, pour être sur le même pied que ces derniers, qu'un service spécial à faire dans les bureaux de l'état-major général, et qu'à subir l'examen pour l'obtention du grade de major dans l'état-major général, examen imposé à tous les capitaines de ce corps[1].

Dans la Landwehr autrichienne, les grandes unités ne sont pas encore réparties en temps de paix comme elles le seront probablement en cas de guerre. La réorganisation, actuellement commencée, de ces troupes a pour but de créer, déjà en temps de paix, des divisions d'infanterie de Landwehr. La création des nouveaux états-majors de division amènera une pénurie d'officiers d'état-major général. A elle seule, la Landwehr autrichienne ne pourra pas fournir le contingent nécessaire d'officiers aptes à entrer dans les états-majors de division, parce qu'elle ne possède qu'un nombre très restreint d'officiers de troupes ayant été formés théoriquement et pratiquement au service d'état-major.

Cette lacune sera moins sensible dans la Landwehr hongroise, qui est aussi en voie de réorganisation, parce qu'ici les éléments dont on aura besoin pour la formation des nouveaux états-majors de division existent déjà en fait dans les commandements de districts.

La coexistence de deux catégories d'officiers d'état-major dans la Landwehr hongroise et le manque d'officiers de ce corps dans la Landwehr autrichienne sont la cause de conflits et de frottements entre les organes supérieurs de l'armée. La réorganisation projetée mettra fin à cet état de choses. Tous les officiers d'état-major honveds recevront désormais la même instruction que ceux de l'armée commune, et, d'autre part, on formera des officiers en nombre suffisant pour les états-majors de division de la Landwehr autrichienne.

D'après les informations publiées par le *Danzers Armee Zeitung* et par la *Wiener Sonn- und Montag Zeitung*, tous les officiers, — y compris ceux des deux Landwehrs —, reconnus aptes au service d'état-major, seront réunis pour suivre leurs cours en commun. Les officiers des deux Landwehrs auront ainsi la possibilité de se former complètement au service d'état-major, comme leurs camarades de l'armée commune, et les conditions d'avancement seront les mêmes pour les uns et pour les autres, ensorte que l'on aura peu à peu un état-major général composé de façon absolument homogène.

Pour combler les vides qui existent actuellement dans les deux Landwehrs — surtout dans la Landwehr autrichienne — on fera appel à des officiers d'état-major général de l'armée commune. Ils devront être ressortissants de la partie de l'Empire dans laquelle s'exercera leur activité, et ceux d'entre eux qui seront attachés à la Landwehr hongroise, devront parler le hongrois ou le croate, suivant les cas.

[1] V. Chronique autrichienne d'août 1899, p. 541.

Pour la formation des nouveaux officiers d'état-major général, dont le projet de réorganisation prévoit le recrutement, on augmentera le nombre des places disponibles dans les écoles de guerre des deux parties de l'Empire. Dans la Landwehr hongroise, on envoyait jusqu'ici à l'Ecole de guerre les meilleurs élèves du cours supérieur donné aux officiers à l'Académie militaire Ludovica En Autriche, il n'existait pas d'établissement préparatoire analogue à l'Académie Ludovica, mais bientôt on instituera, dans cette partie de l'Empire, un cours spécial pour l'instruction générale des officiers et pour leur préparation à l'Ecole de guerre [2]. Les détails des dispositions organiques concernant le « corps d'état-major général de la force armée de l'Empire ne sont pas encore connus à l'heure qu'il est, mais ce qu'il est permis de constater dès maintenant, c'est que la création prochaine d'un corps d'état-major général homogène constituera un notable appoint de force morale et intellectuelle pour l'armée.

A la réorganisation du corps d'état-major général correspondra tout naturellement une augmentation notable du personnel enseignant supérieur. Un bureau spécial, organiquement rattaché aux six bureaux actuels de l'état-major général [1], s'occupera de tout ce qui concerne l'instruction des officiers de ce corps.

Dans ces dernières années, la direction du haut enseignement militaire était confiée chaque fois à l'un des colonels de l'état-major général. Dorénavant, cet officier, entouré du personnel nécessaire, fonctionnera comme chef du nouveau « bureau d'instruction », lequel ne sera pas, comme on l'a dit à tort à l'étranger, un bureau de renseignements.

Pour faire cesser toute équivoque à ce sujet, disons quelques mots de l'instruction que reçoivent nos officiers d'état-major général.

Cette instruction a pour but de maintenir les officiers d'état-major dans la pratique constante des devoirs qui leur incomberont devant l'ennemi et de les mettre à même de revêtir avec succès, dans la suite de leur carrière militaire, de hauts — voire même les plus hauts — commandements de l'armée.

Les moyens employés pour atteindre ce but sont essentiellement le jeu de guerre, les travaux écrits et les voyages de l'état-major général.

Le *jeu de guerre* se pratique réglementairement dans toutes les garnisons. Les officiers d'état-major y prennent part quand ils sont sur les lieux. A Vienne, où résident, pour leur service, un grand nombre d'officiers d'état-major, on organise chaque année de grands jeux de guerre, dirigés par le chef de l'état-major général et auxquels assistent tous les

[1] V. Chronique autrichienne, décembre 1899, p. 821.

[2] 1. Bureau de direction pour les affaires personnelles et économiques. 2. Bureau des opérations stratégiques et tactiques et des travaux spéciaux de l'état-major général. 3. Bureau topographique. 4. Bureau d'études comparées (Evidenzbureau). 5. Bureau des chemins de fer et de la navigation. 6. Bureau des télégraphes.

officiers de ce corps, ainsi que bon nombre d'officiers appartenant aux armes spéciales.

Les *travaux écrits* consistent en des solutions de tâches tactiques imposées. Ces épreuves ont lieu chaque hiver pendant deux jours consécutifs. On y appelle un certain nombre d'officiers de troupes choisis, ainsi que des capitaines d'état-major général appartenant aux classes d'âges les plus anciennes. Les concurrents sont enfermés et ne peuvent pas communiquer entre eux.

Les compositions des officiers de troupe sont examinées par un officier d'état-major général spécialement commis à cet effet, tandis que les travaux livrés par les capitaines sont appréciés par un des officiers adjoints au chef de l'état-major général. Cet officier examine à nouveau les travaux déjà revisés des officiers de troupes.

Les *voyages de l'état-major général* ont lieu chaque année dans différentes parties de la monarchie sous la conduite d'officiers supérieurs de l'état-major général. Les officiers d'état-major général qui prennent part à ces reconnaissances sont habituellement accompagnés d'officiers appartenant aux états-major du génie, de l'artillerie et du train, ainsi que de fonctionnaires du service des intendances.

Outre ces « petites » reconnaissances de l'état-major, il y a chaque année, sous la conduite personnelle du chef de l'état-major général, une « grande » reconnaissance, où les généraux et les autres officiers d'état-major doivent donner des preuves de leurs aptitudes pour le haut commandement.

Ainsi, au jeu de guerre et aux travaux en cellule, qui ont lieu pendant l'hiver, viennent s'ajouter en été les voyages et surtout les grandes manœuvres, auxquelles presque tous les officiers d'état-major général prennent part dans leurs états-majors respectifs et qui leur offrent l'occasion de s'exercer à la pratique du commandement.

Il est clair que les officiers supérieurs chargés de l'instruction théorique donnée, d'une façon presque ininterrompue, à l'état-major, doivent posséder les connaissances militaires les plus étendues, jointes à beaucoup d'habileté, de routine et d'imagination. Il faut, en effet, que les thèmes imposés soient toujours très correctement et très largement conçus, variés, constamment renouvelés et appropriés à la culture professionnelle déjà passablement avancée des officiers auxquels s'adresse cet enseignement. Dans ces conditions, la tâche d'instructeur de l'état-major est évidemment des plus délicates et des plus pénibles.

Le nouveau « bureau d'instruction », dont la création est prochaine, aura pour mission exclusive de surveiller l'instruction du corps d'état-major général, d'élaborer les tâches à résoudre, de préparer les sujets pour les examens de major à l'état-major général, enfin de revoir et d'apprécier tous les travaux livrés par les officiers de ce corps.

— La gendarmerie autrichienne est coiffée depuis le milieu de décembre dernier du casque nouvelle ordonnance dont nous avons parlé dans notre chronique d'août. Les ordres prescrivent le port du nouveau casque pour tous les services en général; dans le service de patrouilles et de rondes, la jugulaire devra être baissée. En dehors du service, le casque pourra être porté dans certaines occasions solennelles.

Les casques sont vernis en noir et ornés sur le devant de l'aigle impérial doré. Les garnitures, la pointe et la jugulaire sont en métal brillant. Le casque pèse entre 540 et 600 grammes : c'est à peu près le double du poids de l'ancien chapeau à plumes.

— Le train d'armée ayant très peu de troupes de réserve, les détachements de subsistances qui l'accompagnent seront souvent dans le cas, soit pour leur propre sécurité, soit pour repousser une attaque contre les colonnes de vivres ou contre les institutions de campagne, de faire usage de leurs armes.

Ces détachements sont actuellement armés de carabines à répétition de sabres-bayonnettes et de 30 — les sous-officiers 20 — cartouches par homme.

Au sujet du tir de ces détachements de subsistances, une circulaire récente du Ministère impérial de la Guerre prescrit en résumé ce qu suit :

1. Pour les troupes formant l'effectif de paix, la quantité de munitions qui sera distribuée à chaque homme armé de la carabine à répétition est fixée à 25 cartouches à balle et à 10 cartouches d'exercice; en service, chaque homme recevra en outre 10 cartouches à balle.

2. Pour les tirs à la carabine de chambre, les détachements de subsistances utiliseront les stands aménagés dans les magasins d'approvisionnements. Les troupes d'administration en général utiliseront les stands réservés, dans chaque garnison, aux autres troupes.

3. Une indemnité annuelle de 6 kreuzer est accordée à chaque homme faisant partie de l'effectif de paix pour l'acquisition du matériel nécessaire au tir à la carabine de chambre.

4. L'indemnité allouée à titre de prime de tir est fixée à 5 kreuzer par homme et par an.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée coloniale. — La milice suisse en France et en Angleterre. — L'avancement. — Le logement des troupes en marche. — Encore l'*Almanach du Drapeau*.

Le ministre actuel de la guerre continue à déployer beaucoup d'activité, et il oblige les autres à en déployer aussi. Stimulées par lui, les commissions chargées d'établir les tableaux pour l'avancement se sont acquittées de leur tâche avec une promptitude inaccoutumée. On a paru, en général, satisfait de leur travail. Une part plus grande a été faite, dans le choix, aux officiers sortant des rangs, conformément aux recommandations que M. de Freycinet avait formulées à l'instigation de certains journalistes et de certains députés. Désormais, d'ailleurs, les choses se passeront autrement, car un décret récent, sur lequel nous reviendrons plus loin, a modifié les règles d'après lesquelles seront dressées les listes des élus.

Un projet de loi relatif à l'armée coloniale a été déposé. On affirme que tout le monde est décidé à le faire aboutir. Qui vivra verra. Je ne peux oublier, pour ma part, qu'une loi a été votée qui tranche la question : après de longs débats, très passionnés, très intéressants, on a fixé tout le détail du mode de recrutement des troupes, de leur composition, de leur commandement, etc. On a accompli une œuvre aussi parfaite que la jument de Roland, mais, comme à celle-ci, il ne lui manquait que de vivre. Un petit article de rien du tout, glissé dans un coin, permettait au gouvernement d'attendre, pour appliquer ces dispositions, objets de controverses si vives, le moment qui lui paraîtrait convenable. Depuis ce temps, on guette l'instant propice. Ou il ne s'est pas présenté, ou on l'a maladroitement laissé passer. Toujours est-il que voici bien du travail perdu, bien de l'éloquence inutilement dépensée, bien des séances vainement employées. Espérons qu'il en sera autrement pour la proposition présentée par M. de Montebello et que le gouvernement a prise à son compte moyennant quelques amendements. Cependant on en a ajourné la discussion qu'il avait été question d'entamer d'urgence, toutes affaires cessantes. On s'est décidé à donner le pas au budget (vous savez que nous continuons à ne vivre que de douzièmes provisoires); mais il est convenu que, aussitôt après, on s'occupera de l'armée coloniale.

Le pivot de la mesure est son rattachement au ministère de la guerre. C'est par un abus de mots que nous appelons infanterie « de marine » et artillerie « de marine » des troupes qui sont proprement des troupes *d'outre-mer*. La flotte a ses fusiliers et ses canonniers qui font le service à bord des bâtiments. L'infanterie et l'artillerie de marine se battent sur la terre ferme, comme l'infanterie et l'artillerie de terre. Il

n'y avait donc aucune bonne raison pour les soumettre à l'autorité du ministre de la marine, lequel n'est chargé que d'assurer leur transport. Ou, du moins, les bonnes raisons qu'on pouvait avoir pour le faire ont disparu du jour où les colonies ont formé un département spécial. Il est vrai que la question s'est posée d'attribuer les troupes d'outre-mer au ministre des colonies, plutôt que de les laisser à celui de la guerre, qui les prêterait le cas échéant à son collègue, tout de même qu'il prête des troupes de terre à son camarade de l'intérieur lorsque la paix publique est menacée : en cas de grève, d'émeutes, etc.

Ah! vous avez de la chance de ne pas avoir de flotte et de colonies! Cette circonstance facilite singulièrement pour vous la solution du problème militaire. J'en faisais la réflexion en lisant, dans les *Armées étrangères*[1], le conseil donné aux Anglais de s'inspirer de votre exemple dans la reconstitution de leur armée, œuvre considérable qui s'impose dès maintenant et à laquelle les publicistes d'outre-Manche songent déjà. Dans le *Nineteenth Century* de janvier, les deux articles de tête sont consacrés à cette question de la milice. Le premier dû à un professionnel, le colonel sir George Sydenham Clarke, parle à la page 9, de *the admirable milicia of Switzerland (providing on a war footing about four hundred thousand trained and organised men)*. Et, à la page 11, il est dit que le vieux système des armées permanentes a du plomb dans l'aile, tandis que, par contre, les

[1] Ce livre, dont j'avais annoncé la publication, a fini par paraître chez Fasquelle (Bibliothèque Charpentier), sous le pseudonyme d'Emile Manceau. En ne le signant ni de son vrai nom ni du pseudonyme que des incidents retentissants n'ont que trop fait connaître, l'auteur a voulu montrer qu'il tient à fuir le scandale et à ne pas spéculer avec la notoriété que sa disgrâce lui a fait acquérir. Il voudrait ne devoir le succès de son travail qu'à son mérite seul.

A ce propos, je dois mettre les lecteurs suisses en garde contre une méprise. Le titre peut les induire en erreur, en leur faisant croire qu'il s'agit de monographies objectives dans lesquelles chaque armée est complètement étudiée. L'Introduction nous apprend que tel n'est pas le dessein dans lequel l'ouvrage a été écrit : il a été composé avec l'arrière-souci du profit que les officiers français pourraient tirer de la connaissance des armées étrangères. On y trouvera donc mis plus particulièrement en relief ce qu'elles présentent de frappant et de caractéristique au point de vue de ces officiers. Tout le livre, d'ailleurs, est manifestement tendancieux : il a pour but ostensible de faire valoir les vertus de l'initiative, du travail, de l'éducation militaire de la jeunesse, etc., toutes choses dont il est inutile de recommander l'acquisition à vos compatriotes. A quoi sert d'enfoncer des portes ouvertes ?

Quoiqu'il en soit, ce livre, examinant les armées étrangères par leur côté psychologique et philosophique, se trouve être le complément tout naturel de l'*Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900*, du commandant J. Lauth, ouvrage devenu classique et dont la 7e édition vient justement de paraître à la librairie Berger-Levrault. L'envoi de livres de cette maison nous arrive trop tard pour que nous puissions en rendre compte en détail ce mois-ci : ce sera pour une prochaine livraison. Mais un premier examen nous a montré que cette 7e édition égale les précédentes en exactitude et qu'elle les surpasse par son ampleur et par sa perfection typographique.

Sauf les Etats-Unis, il y est question des mêmes puissances militaires que dans *Armées étrangères*. On y retrouve en plus la Belgique, l'Espagne et la Roumanie.

armées intermittentes comme la vôtre gagnent tous les jours en faveur. Dans le second article, un profane, un *civilian*, M. Sidney Low, n'hésite pas à proposer la milice suisse comme modèle à l'armée métropolitaine (pages 24-28). Il est certain que ce type convient à la Grande-Bretagne mieux qu'à la France, par le fait que, protégée par la mer, condamnée à rester sur la défensive, étant plus industrielle que guerrière, l'Angleterre a moins besoin d'une armée toujours sur pied et prête à courir, au premier signal, sur la frontière menacée. D'autre part, le sujet de la reine Victoria est plus énergique, plus vigoureux que ne le sont nos compatriotes et il n'est pas moins capable d'enthousiasme et de chauvinisme. Il est plus foncièrement discipliné, et il paraît devoir mieux se plier à la préparation à la guerre en fréquentant les stands, en s'entraînant à la marche, en se livrant à des exercices physiques qui développent les muscles. D'après l'*Almanach du Drapeau*, dont je ne me gênerai pas tout à l'heure pour critiquer certaines erreurs, mais dont je crois que les renseignements statistiques sont généralement exacts, nous n'avons, sur une population de 36 000 000 d'individus, que 40 000 citoyens environ qui fréquentent les tirs et un même nombre qui soient membres de sociétés de gymnastique. A supposer que ce ne soient pas les mêmes gens qui pratiquent les deux sortes de sport, c'est donc 80 000 Français qui se préparent aux exercices militaires, soit un habitant sur 450 ! On comprend aisément, en présence d'une telle proportion, les doléances de M. Mérillon, président de l'Union des Sociétés de tir. Parlant des leçons fournies par la guerre du Transvaal, il s'exprimait ainsi :

« De tous côtés, on n'entend plus que de braves gens proclamer bien haut qu'il faut apprendre à tirer pour être fort et respecté.

« Mais c'est ce que *nous crions dans le désert depuis trente ans ;* c'est ce que nos sociétés de tir s'efforcent de réaliser avec une remarquable tenacité au milieu d'*une indifférence qu'on arrive péniblement à secouer de loin en loin.* »

Pour ma part, je sais une région très rapprochée de chez vous, la Franche-Comté, où on s'en désintéresse de plus en plus. Les Sociétés qui y existaient se sont dissoutes, leurs champs de tir ont été désaffectés, les bâtiments de leurs stands ont été vendus. Tant qu'il en sera ainsi chez nous, ce sera folie de songer à adopter en France le système suisse. Il n'en est pas de même pour l'Angleterre qui pratique avec conviction tous les sports, et qui semble capable de plus de continuité que nous dans ses efforts. Mais il faudra, entre autres modifications nécessaires, y introduire des dispositions spéciales pour tenir compte de l'émigration, pour ne pas faire obstacle au mouvement qui entraîne les jeunes gens vers les colonies. On ne pourrait, sans de graves inconvénients, les rappeler annuellement dans la métropole pour y effectuer quelque période d'instruction, quelque cours de revision. Et c'est, je le répète, ce qui complique le problème.

— J'ai dit qu'un nouveau décret règle les principes d'après lesquels sont établis les tableaux d'avancement au choix. Je laisse au *Temps* le soin de l'apprécier et d'en montrer les caractères essentiels.

« Que vaudra-t-il ? Comme toujours, ce que vaudront les hommes chargés de l'appliquer, et principalement ce que vaudra le ministre qui en devient la pierre d'angle, prenant en dernière analyse tout le pouvoir et aussi toute la responsabilité.

Si le ministre était, par malheur, l'homme d'une coterie militaire ou civile, il pourrait faire à l'armée un mal incalculable et introduire chez nous des habitudes analogues à celles de l'armée espagnole.

Mais, s'il est réellement et avant tout un chef militaire, s'il ne recherche que le bien du service et l'intérêt de la patrie, s'il sait se dégager, non seulement des pressions politiques ou électorales, mais aussi de celles non moins dangereuses des « camarades » de l'armée, s'il veille, par-dessus tout, au maintien de la justice due au mérite, il obtiendra des résultats certainement plus sûrs que ne pouvaient en donner les commissions anonymes et irresponsables que nous avions jusqu'à présent...

Les membres des diverses commissions feront désormais connaître tous leurs votes, assumant ainsi une responsabilité personnelle qui évitera bien des « surprises », dit le rapport du ministre, c'est-à-dire les marchandages de membre à membre, les compromissions secrètes pour les « amis » bien apparentés ou « bons conducteurs de cotillon », suivant une expression qu'on n'a pas dû oublier à la Chambre. C'est là une réforme qui était réclamée depuis longtemps.

Mais surtout les dispositions actuelles marquent un pas nouveau dans l'exercice du contrôle indispensable sur les commandants locaux de tout ordre, depuis le chef de régiment jusqu'au commandant de corps d'armée. Il faut avoir vu, pour s'en rendre compte, comment la plupart de ces chefs subissent, dans leurs milieux, des influences de toutes sortes : mondaines, familiales, religieuses même, qui viennent obscurcir leur jugement quand il s'agit d'apprécier leurs officiers. Désormais leurs propositions, jusqu'au plus haut échelon, ne seront plus définitives : le ministre, intervenant dans tout le travail d'inspection, se réserve le droit de les apprécier et de « repêcher » au besoin les sujets méritants qu'ils auraient laissés de côté.

Responsable de tout ce qui touche à l'armée, il règle les difficultés qui pourraient se produire entre commandants de corps d'armée et inspecteurs généraux d'armes; il désigne le président de chaque commission d'armes; il se réserve de décider seul des nominations de généraux, d'après les avis très détaillés des inspecteurs d'armée, ainsi que les désignations des commandants de corps d'armée, avec l'avis du généralissime, vice-président du conseil supérieur de la guerre. C'est aussi le généralissime et non plus un commandant de corps d'armée, qu'il charge de présider la commission supérieure de classement.

En somme, centralisation entre les mains du grand chef de l'armée responsable en dernier ressort, les inspecteurs généraux redevenant les *missi dominici* qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être ; contrôle effectif sur les commandants locaux; grand jour et responsabilité personnelle introduits dans toutes les commissions. »

— C'est avec une satisfaction profonde que j'ai lu le décret supprimant les gîtes d'étape. Depuis bien des années, je m'élève contre l'obligation

pour les troupes de loger dans certaines villes à l'exclusion d'autres, ce qui conférait aux premières une charge, et aux secondes une immunité, également inexplicables. On fatiguait les populations de certaines communes en leur imposant de recevoir des troupes que d'autres localités eussent acceptées de bon cœur. On se lasse des meilleures choses, et, au surplus, si c'est une bonne chose de montrer les pantalons rouges aux civils, il n'y a pas de raison pour en réserver le monopole à certaines bourgades, à l'exclusion d'autres. Au point de vue patriotique, la mesure prise par le général de Galliffet est excellente.

Au point de vue militaire, je le répète, elle ne me paraît pas moins louable. La législation qui régit le logement des troupes en faisant coucher les hommes par deux est certainement surannée. Sans même parler des questions de moralité et de santé, on voit sans peine que le commandement était paralysé par l'obligation de suivre des itinéraires invariablement fixés. Aujourd'hui il jouit d'une certaine indépendance. Ainsi, en cas d'épidémie ou de manque de ressources locales, les jours de foire ou de marché, le chef d'une colonne peut s'arrêter en des lieux autres que ceux qui sont mentionnés sur son « ordre de mouvement ». Il lui est même recommandé, en pareil cas, de ne jamais hésiter à engager sa responsabilité. Il va sans dire que, personnellement, je souhaiterais qu'on poussât la chose plus loin et que, ouvrant le droit de réquisition sur tout le territoire national, avec certaines restrictions cependant, l'état-major renonçât à dresser des « ordres de mouvement » assignant des gîtes. On devrait se contenter de fixer les dates de départ et d'arrivée. Il va sans dire aussi que le cantonnement concurremment avec le logement devrait devenir la règle : en d'autres termes, la troupe devrait utiliser (à raison d'un homme par lit) les ressources de couchage que les municipalités mettraient à sa disposition, le surplus de l'effectif étant cantonné, voire bivouaqué. S'il n'a pas osé réaliser ces progrès, le décret du 20 décembre 1899 y achemine, du moins, et on ne peut que s'en féliciter.

— L'*Almanach du Drapeau*, dont j'ai précédemment loué l'idée, tout en disant que certains détails y laissent à désirer[1], contient à la page 365 un dessin qui m'a laissé rêveur. C'est un pauvre petit fantassin qui tombe à la renverse et à côté duquel se dresse une colossale cartouche. Et voici la légende : « Il faut, pour tuer un combattant, 32 à 33 kilos de plomb qui, » fondus en une seule balle, lui donnent 39 m. de hauteur soit à peu près » 25 fois la taille humaine moyenne. » — Eh ! quoi ! un mètre de plomb ne pèse pas même un kilo ? — Reportons-nous au texte :

A Solférino, les Autrichiens ont tiré 8 400 000 coups de fusil. Il y eut 12 000

[1] Les renseignements sont enchevêtrés les uns dans les autres ; leur mélange produit une impression de confus, de surchargé, et rend les recherches difficiles. Quelques erreurs se sont glissées dans ce fatras de documents indigestes, au milieu d'une foule de données précieuses.

hommes hors de combat : 2000 tués, 10 000 blessés. Chaque blessé a donc coûté 708 coups de fusil (*sic*), et chaque mort 4200.

Le poids de la balle étant de 30 grammes, sa hauteur de 30 millimètres, il a fallu pour tuer un homme une masse de plomb de 126 kilogrammes et de 126 mètres de haut (*sic*), soit le double du poids du corps humain et 80 fois sa hauteur.

Mais les perfectionnements apportés à l'art de la guerre ont réduit ces chiffres. Des 4200 balles nécessaires à Solférino, il n'en faut plus que 1300 à Gravelotte. Il suffit de 32 à 33 kilos de plomb pour tuer un combattant.

Mais alors quelle hauteur aura la balle correspondant à ce poids ? Le volume étant proportionnel au cube des dimensions homologues, c'est seulement 30 cm. de haut qu'elle aura, avec un diamètre de 10 cm., c'est-à-dire que ce projectile idéal aura à peu près les dimensions du mollet d'un homme bien constitué. Il y a loin de là à « 39 mètres, la hauteur de l'Opéra. »

Mis en éveil par cette faute de calcul un peu grosse, sinon grossière, j'ai voulu voir si les autres figures schématiques et symboliques de la nouvelle publication de la maison Hachette ne seraient point également sujettes à caution. J'en ai pris deux au hasard : l'une page 294 *(Les armées comparées)*, l'autre page 223 *(Les gymnastes)*.

Voici un pioupiou français côte à côte avec un fantassin russe. Le képi du premier arrive un peu au-dessus du nombril du second. Si c'est à la taille que se mesurent les effectifs, j'en conclus que l'infanterie russe compte une fois et demi autant de soldats que l'infanterie française, et en effet, voici les chiffres qui nous sont respectivement donnés : 585 000 et 368 000. Si c'eût été la corpulence ou le poids, qui eût marqué le nombre des soldats, le rapport des tailles, au lieu d'être de 1.5, eût dû être seulement de 1.15.

Passons à la page 223. Nous y trouvons un gymnaste français placé près d'un gymnaste allemand. Le rapport des tailles est de 1 à 6 environ. Or, les chiffres que représentent les deux « bonshommes » sont respectivement 41 265 et 544 757, dont le rapport est de 1 à 13 environ. Si on avait voulu figurer par les corpulences l'effectif des gymnastes tant en France qu'en Allemagne, les deux pays eussent dû être représentés par deux personnages dont l'un deux fois et demi plus grand que l'autre, et non six fois plus haut.

La conclusion de tout ceci, c'est que les images très parlantes de l'*Almanach du Drapeau* parlent..... un langage de convention dont on a oublié de nous donner la clef. Et c'est grand dommage.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Augmentation d'effectifs — La Russie et le Japon. — L'opinion russe sur la guerre du Transvaal. — Les hypocrisies de la presse. — La question finlandaise. — Un cuirassé naufragé.

Moscou, le 25 décembre 1899.

Le seul fait important qui se soit passé en Russie durant les trois derniers mois de l'année 1899, a été l'augmentation considérable des forces armées de l'empire dans la Sibérie orientale et dans le territoire du fleuve Amour. Cette augmentation a été obtenue soit par la création de nouvelles unités, soit par une augmentation de l'effectif des unités existantes. Voic l'énumération des mesures ordonnées à ce sujet par un décret impérial[1] publié le 28 novembre dernier :

1° Le détachement local de Bernaoul en Sibérie a été transformé en un bataillon-cadre qui, en cas de mobilisation, formera un régiment d'infanterie à 4 bataillons.

2° Les 7 bataillons-cadres en garnison dans le district militaire de Sibérie ont été renforcés de manière à pouvoir, en cas de mobilisation, former chacun 5 bataillons d'infanterie dont 4 de marche et un de dépôt.

Les deux modifications ci-dessus indiquées permettent donc à elles eules à la Russie de mettre sur pied en cas de guerre 2 nouvelles divisions (à 4 régiments de 4 bataillons) d'infanterie tout en conservant dans chaque garnison un bataillon de dépôt.

3° Les bataillons de Nertschinsk et de Strétensk cantonnés tous deux dans le district militaire de l'Amour, sont transformés chacun en un régiment de ligne de 4 bataillons, plus un bataillon de dépôt. En d'autres termes, ils sont quintuplés.

4° Un nouveau régiment d'infanterie de forteresse (à 3 bataillons) est formé à Wladiwostok qui possédait déjà auparavant un régiment pareil.

5° Les 5 bataillons qui font partie de la 2me brigade de ligne de la Sibérie orientale se voient transformés chacun en un régiment à 2 bataillons à effectif renforcé. En cas de mobilisation, chacun de ces régiments à 2 bataillons est dédoublé en un régiment à 4 bataillons. Les troupes de la 2me brigade de ligne de la Sibérie orientale sont échelonnées le long de la frontière de la Corée, dans le district de l'Amour.

6° Une compagnie de train capable d'être dédoublée en cas de guerre en un bataillon de train est formée à Nikolsk, dans le district de l'Amour

Tout importantes que soient les mesures ci-dessus mentionnées et l'augmentation des forces russes qu'elles entraînent, il n'en est pas moins évident qu'elles n'impliquent aucunement de la part de la Russie une politique agressive en Extrême-Orient. Ces mesures ont été rendues néces-

saires par l'attitude de plus en plus hostile du Japon et leur caractère purement défensif ressort clairement du fait qu'en cas de guerre dans ces parages, le gouvernement russe se verrait obligé de doubler au moins l'armée de l'Asie orientale pour assurer une défense effective de ses possessions du Pacifique.

Le Japon n'a jamais pardonné à la Russie l'intervention européenne de 1895, et cette animosité n'a fait qu'augmenter à mesure des progrès de la politique russe en Chine. L'occupation de Port-Arthur, de Talienvan et celle projetée de Cargodo, l'extension du protectorat russe sur la Mandchourie, les concessions de chemins de fer accordées aux Russes, l'achèvement prochain du Transsibérien qui mettra la Russie en mesure de jeter au besoin en Extrême-Orient une armée supérieure à celle du Japon, toute cette série de succès remportés par l' « ennemi héréditaire », pour employer les expressions de certain journal de Tokio, a porté au paroxisme la haine que les Japonais ont vouée à la puissance qui les empêche de prendre pied sur le continent asiatique. Cette haine se traduit par les crédits de plus en plus considérables demandés et toujours accordés par le Parlement pour l'augmentation des moyens de défense, sur terre et plus encore sur mer, par la recherche d'alliances étrangères avec les Etats-Unis, l'Angleterre et enfin dernièrement avec la Chine, par le langage de plus en plus violent de la presse. En présence d'une telle attitude il est évident que la Russie devait prendre ses précautions. C'est ce qu'elle a fait.

A part cette question d'Extrême-Orient, il n'y a rien d'important à mentionner.

* * *

Pour ce qui concerne la guerre du Transvaal, l'opinion publique en Russie est unanimement pour les Boers. La presse russe, toujours « très inspirée », bat la grosse caisse en faveur des opprimés et ne trouve pas d'expressions suffisamment fortes pour stigmatiser la conduite de l'Angleterre, son manque de justice, d'équité, sa fausseté, la poltronnerie de ses soldats et l'incapacité de ses officiers. Tout cela est fort bien et, venant des classes cultivées (le peuple en Russie n'a pas d'opinion personnelle), de la presse libérale, très sincère. Des enthousiastes, et il n'en manque certes pas ici, sont partis pour s'enrôler dans les rangs boers; la Croix-Rouge leur a envoyé des ambulances et bon nombre de dames de la Société se sont offertes comme gardes-malades.

Mais où les démonstrations en faveur de la justice, du droit, des opprimés et de l'humanité sonnent faux, c'est dans les organes de la presse gouvernementale et panslaviste, dans les articles des *Novoje Vremja*, des *Sviet*, etc., etc. Les plus belles causes peuvent être déshonorées par le fait seul d'être défendues par des avocats tarés et indignes. Il en est ainsi dans le cas présent. Au travers des protestations humanitaires, des

phrases à grands mots de la presse panslaviste, on sent poindre une joie maligne des désastres de l'Angleterre et l'espoir que ces désastres pourront peut-être servir aux appétits du colosse moscovite. Magersfontein pour ces gens-là, c'est un pas de plus vers Hérat, et Colenso pourrait peut-être bien les mener à Ceuta. S'ils applaudissent au triomphe du droit, des opprimés, de la justice, ce n'est que parce qu'ils entrevoient, grâce à ce triomphe, la possibilité future d'oser un jour, si l'occasion s'en présente, se précipiter, dans un élan de « désintéressement civilisateur », à la « délivrance » des Afghans, des Afridis et autres peuples « gémissant sous le joug » de la perfide Albion.

Venant des représentants de la clique panslaviste, les mots d'honneur, de droit, de justice et d'humanité sont déflorés et souillés. Si même ils ont oublié la Pologne et les provinces Baltiques, où l'application pratique que font ces gens-là de leurs théories humanitaires fut mise en évidence, ils devraient du moins avoir la pudeur de ne pas exagérer ainsi leurs divagations pseudo-humanitaires, au moment où, grâce à une longue et systématique suite de falsifications et de mensonges prémédités, ils ont réussi à faire commettre au gouvernement russe un crime plus inique encore que celui de la guerre du Transvaal — la violation de la constitution solennellement garantie et jurée du grand-duché de Finlande. Il faut être doué d'un cynisme extraordinaire, d'un manque bien absolu d'honnêteté et de vergogne, pour oser simultanément prêcher l'infamie de l'Angleterre qui viole les droits des Boers par calcul égoïste et le droit de la Russie à violer la constitution de la Finlande par jalousie mesquine de se voir intellectuellement et matériellement dépassée par cette nation énergique et loyale.

Le prétexte qui fut invoqué pour la violation de la constitution de la Finlande était l'organisation militaire du pays, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir et qui, en raison de l'organisation partiellement milicienne de l'armée du grand-duché, ne peut manquer d'intéresser tout spécialement les lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Je me bornerai aujourd'hui à mentionner qu'au jour du nom de l'empereur, le 18 décembre, date qui donne toujours lieu à une distribution libérale des marques de la bienveillance impériale, la Finlande aussi reçut son petit cadeau, sous la forme.... d'un escadron de gendarmerie russe. Le caractère réel de cet escadron, celui de gendarmerie pure, de policiers, est, il est vrai, déguisé sous le nom de « gendarmerie de campagne » octroyé à la nouvelle troupe. L'absurdité évidente de placer en Finlande un escadron de « gendarmerie de campagne » démontre à elle seule que ce nom sert de masque et cache d'autres intentions. Le nouvel escadron sera cantonné à Helsingfors.

* * *

Pour terminer, quelques mots sur la marine. Un des plus beaux cui-

rassés de la flotte russe, le *Général amiral Apraxine,* s'est échoué il y a quinze jours sur les récifs de l'île de Hogland (golfe de Finlande). On espère toutefois le remettre à flot à moins que des tempêtes, si fréquentes à cette époque, ne viennent entraver les travaux de renflouement. Aucune perte d'hommes à noter. L'équipage entier a été sauvé.

INFORMATIONS

SUISSE

Nominations. — Parmi les récentes promotions et remises de commandements, on remarque les suivantes :

v. Planta, Rodolphe, à Zurich, promu colonel d'infanterie.

Dick, Rod., à Berne, promu colonel-médecin.

Kohler, Alf., à Lausanne, promu colonel-médecin.

De Loys Treytorrens, de Lausanne, lieut.-colonel de cavalerie.

Ont été nommés aux commandements suivants :

Leupold, Ed., colonel, VIIIe brigade d'infanterie (continue d'appartenir à l'Etat-major général).

Zwicky, Théod., colonel, XXe brigade d'infanterie.

De Loys Treytorrens, lieut.-colonel, Ire brigade de cavalerie.

Buser, Jacques, colonel, chef de l'artillerie du IVe corps.

Frey, Jules, lieut.-colonel, commandant du 10me régiment d'artillerie de campagne.

Fierz, Théod., lieut.-colonel, commandant du 6me régiment d'artillerie de campagne.

Brunner, Rob., lieut.-colonel, commandant du 12me régiment d'artillerie de campagne (continue d'appartenir à l'Etat-major général).

Une rectification. — Lorsque a paru dans notre livraison d'octobre dernier le compte rendu des manœuvres du 1er corps, M. le colonel Nicolet ne disposait pas encore des rapport de combats et d'opérations de la « Division de manœuvre » ; il a indiqué les mouvements de la brigade X, dans la journée du 13 septembre, d'après les documents et les indications qu'il possédait.

Le commandant de la brigade X, M. le colonel Bertschinger, nous prie de publier la rectification suivante, rétablissant les faits tels qu'ils se sont déroulés pour son parti. Nous accédons très volontiers à ce désir.

Il s'agit principalement de l'engagement de la brigade X avec la brigade IV, colonel Courvoisier, dans les environs de Berg-Lanthen.

Nous lui laissons la parole :

« L'action s'est déroulée comme suit :

La brigade Bertschinger se mit en marche, suivant l'ordre qu'elle avait reçu, à six heures du matin, dès Menzishaus dans la direction de Vetterwyl. Elle laissa, d'après l'ordre de division, un bataillon, le n° 60, à Nieder-Muhren, comme flanqueurs de droite.

La brigade marcha par régiments accolés : régiment 19 à droite, régiment 20 (moins bataillon 60) à gauche.

Un peu après 6 heures, le bataillon 60, à Nieder-Muhren, fut attaqué par la brigade de cavalerie n° I, qui marchait en tête de la brigade Courvoisier. L'attaque fut repoussée. La cavalerie, poursuivie par le feu des fusiliers n° 60, se retira dans la direction de Lanthen-Berg.

Sur ces entrefaites, la brigade Bertschinger avait franchi le Tafersbach et, refoulant les avant-postes ennemis, avait atteint le chemin conduisant de Lanthen à Tützenberg. A ce moment, — il était environ 6 h. 50, — le bataillon de l'extrême droite, n° 55, surprit dans leur position de rendez-vous les bataillon 20 et 24, qui apparemment ne s'étaient pas couverts. Il ouvrit immédiatement le feu sur ces troupes. La contre-attaque d'un de ces bataillons fut repoussée avec le concours du bataillon 56. Les deux bataillons, d'après décision des juges de camp, durent se retirer ; ils rallièrent le gros de leur brigade sur les hauteurs de Bager.

Le commandant de la Xe brigade ne rencontrant dans la direction de Vetterwyl aucun ennemi, envoya l'ordre aux deux bataillons du 20e régiment, qui formaient l'aile gauche, de converser au nord, de rejoindre le régiment 19 et d'occuper la lisière septentrionale de la forêt de Lanthen.

Les bataillons 57 et 60 qui, pendant le mouvement en avant de la brigade, avaient marché : le 57e comme réserve de brigade derrière l'aile droite, le 60e avec le gros de celle-ci, reçurent l'ordre d'envelopper la gauche de l'ennemi et de l'attaquer dans la direction de Schmitten.

Lorsque les bataillons 57 et 60, débouchant de Lanthen et de Schmitten se furent approchés de l'ennemi et eurent ouvert leur feu sur lui et qu'en même temps les bataillons de la lisière nord de la forêt de Lanthen le couvraient de ses feux et obligeaient même l'artillerie ennemie à changer de position, le commandant de brigade fit attaquer les hauteurs de Bager. L'attaque fut déclarée réussie par les juges de camp. La brigade Courvoisier dut se retirer sur Berg et fut mise hors de combat pendant une demi-heure.

Au moment où les bataillons de l'aile droite se portaient à l'attaque de la *Bager Höhe*, vers 9 heures du matin, parvenait à la brigade l'ordre de se porter au secours du gros de la division, engagée avec le corps d'armée tout entier, et de se rendre à Wiler. Le commandant de brigade laissa deux compagnies pour observer l'ennemi qu'il venait de battre, et marcha avec son gros à travers la forêt de Lanthen sur Wiler, où la brigade arriva juste à temps pour appuyer l'attaque dirigée contre Lustdorf.

Il résulte de ces indications, que l'attaque des hauteurs de Bager fut exécutée par la seule Xe brigade. La VIe brigade ne prit aucune part à l'action dirigée contre la IVe brigade combinée. L'attaque, manquée d'ailleurs, du régiment de carabiniers eut lieu environ trois-quarts d'heure avant celle de la brigade Bertschinger. L'asssillant ne disposait que de ses six bataillons, tandis que le défenseur comptait 6 bataillons, 2 batteries et 6 escadrons, dont il convient toutefois de déduire les pertes qu'il aurait subies dans les combats du matin de Lanthen (Batt. 20 et 24) et de Nieder-Muhren (Brigade de cavalerie I). »

Manœuvres de 1900. — Pour les manœuvres de 1900, le Département militaire, tenant compte des objections de la commission du budget, fait les propositions suivantes pour la formation de la division dite « de manœuvres ». Elle comprendrait 10 bataillons du IVe corps d'armée, soit la VIIIe brigade d'infanterie (Bat. 43, 44, 45, 46, 48 et car. 4) ; le 29e régiment d'infanterie (Bat. 85, 86 et car. 8), et le bataillon 90 du 30e régiment. Pour porter à 12 bataillons l'effectif de cette division, un régiment serait formé du 90e bataillon et des carabiniers 6 et 7, à moins que l'on ne préfère deux bataillons de recrues — ce qui, soit dit en passant, ne nous paraît pas désirable. Comme cavalerie serait attachée à cette division une compagnie de guides, et comme artillerie le régiment de corps du IVe corps d'armée.

Les bataillons valaisans 88 et 89 du 30e régiment avec armes spéciales manœuvreraient en détachement contre des troupes du Gothard. Les régiments 31 (Grisons) et 32 (Tessin), avec armes spéciales également, exerceraient des manœuvres de détachement dans les Grisons.

ANGLETERRE

Wagons blindés. — Boucliers portatifs. — La guerre sud-africaine a fait beaucoup parler des wagons et des trains blindés que les Anglais ont employés dans quelques-unes de leurs expéditions. Nous reproduisons à la fin de la présente livraison (Pl. III et IV) deux types de wagons blindés : couvert et découvert. Le toit et les parois sont à l'épreuve de la balle. Les parois sont percées, à hauteur de poitrine, de meurtrières. Ce genre de voitures permet de prendre position sur la voie ferrée dans un terrain n'offrant pas d'autres couvertures pour les tireurs ; il offre quelque protection pour la défense d'un convoi de chemin de fer dans une contrée peu sûre et infestée de partis ennemis ; il ne paraît cependant pas d'une grande portée dans la guerre de campagne. Les parois ne résistant pas au feu de l'artillerie, on se représente l'effet d'un obus éclatant dans un wagon ; la difficulté d'entrer et de sortir de la voiture ne permettent pas non plus aux défenseurs de quitter rapidement le train pour poursuivre

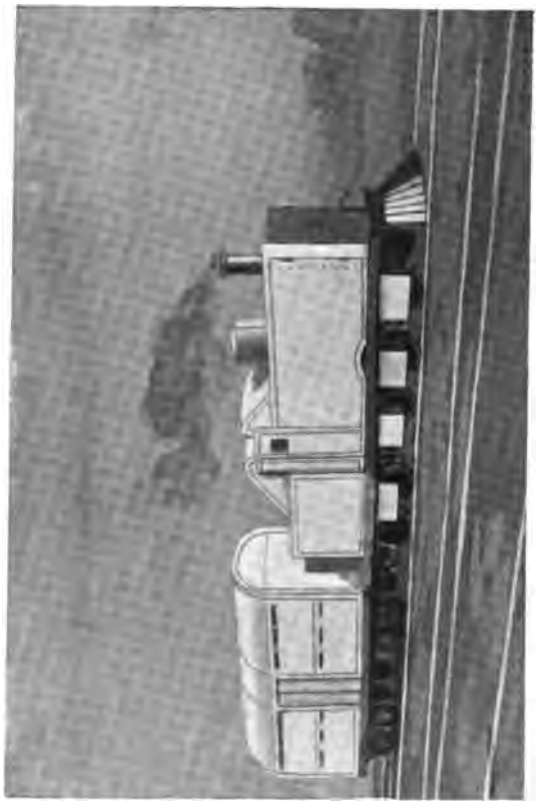

Train blindé.

Vagon blindé découvert.

Boucliers portatifs.

un ennemi ou pour échapper eux-mêmes. Aussi les soldats anglais ont-ils, à juste titre, surnommé ces voitures des « souricières ».

Afin d'économiser du personnel et d'obtenir des effets plus puissants et plus rapides qu'au moyen de simples tireurs, il semblerait bien plus naturel d'armer ces wagons blindés de mitrailleuses, à raison de deux par wagon, par exemple. Au surplus, ce genre de voitures devrait être pourvu de cuirasses à l'épreuve des projectiles d'artillerie ; il nous paraît d'ailleurs ne pouvoir servir que dans la guerre de siège, pour une défense sur des points déterminés, dans des ouvrages réunis à la place par une ligne ferrée et de façon à porter rapidement du matériel d'artillerie et des batteries prêtes au tir d'un des fronts sur celui contre lequel l'attaque se dessine. Les pièces seront alors des canons à éclipse, découverts ou entièrement revêtus d'une coupole.

Pendant que nous parlons de cuirasses il convient de signaler les *boucliers portatifs* proposés par le capitaine anglais Boynton dont l'*Engineer* du 12 janvier donne la description. Le bouclier consiste en une plaque d'acier qui doit servir de protection au tireur isolé ; on peut aussi en juxtaposer un certain nombre de façon à former paroi (Voir Pl. V, à la fin de la présente livraison) et à fournir un abri à un groupe de tireurs.

Le bouclier a une épaisseur de 4,8 mm. ($^3/_{16}$ pouces) et résiste à toutes les distances au feu du fusil Lee-Metford[1] avec la poudre de cordite. Les boucliers de la dimension des figures, pèsent 5 kg. 840. Un bouclier du poids de 3 kg. 175, de 3 mm. d'épaisseur, résiste à une portée de 367 m. (400 yards); une épaisseur de 2,5 mm. est suffisante à 548 m. (600 yards) et au-dessus.

A quoi serviront ces boucliers ? C'est la question que pose l'article de l'*Engineer*. Le sujet a d'ailleurs déjà été traité dans ce journal, dit-il : « En 1894, divers modèles de boucliers ont été expérimentés à Londres, entre autres ceux des maisons Maxim, Dowe et Loris. En terrain accidenté, l'homme trouvera facilement un couvert. Il n'en est pas de même dans la marche en avant et dans l'attaque à courte distance, sous le feu de l'ennemi. C'est alors que se fera sentir l'utilité du bouclier. Il permet au fantassin de se couvrir la tête et le cœur, seuls points du corps où, au dire des Afridis, les balles soient dangereuses... Il y a à la guerre des moments critiques, l'assaut d'une position fortifiée en est une. Beaucoup dépend de la réussite d'une attaque, et un détail de peu d'importance (*a slight thing*) peut faire pencher la balance entre un succès et un revers. Nous croyons que les boucliers rendront d'excellents services dans les attaques, principalement aux troupes de seconde ligne ; il serait bon d'entreprendre des expériences sur la façon de les porter et de s'en servir. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces essais.

[1] Le Lee-Metford a une vitesse initiale de 680 m.

ÉTATS-UNIS

Renforcement de l'armée et de la flotte. — On nous écrit de Washington :

« Toute guerre entraîne, comme conséquence inéluctable, un nouveau développement militaire. Nous en faisons l'expérience aux Etats-Unis, comme le fera, après nous, l'Angleterre.

» Par trois fois déjà, notre armée a eu ses effectifs augmentés. Au début, et pendant longtemps, 10 000 hommes nous suffirent. Nous ne connaissions pas l'impérialisme. Les Indiens étaient nos seuls adversaires sérieux ; mais. contre eux, une simple force de police était nécessaire.

» Quand notre effectif fut porté à 25 000 hommes, les protestations furent vives ; les institutions républicaines parurent en péril ; on cria au militarisme.

» Survint notre guerre contre l'Espagne. Elle démontra, — vérité que nos militaires avaient exprimée depuis longtemps — que 25 000 soldats réguliers étaient un cadre insuffisant pour une grande armée de volontaires. Car nos volontaires n'ont aucun rapport avec vos milices suisses, et ne sauraient, au point de vue de l'instruction militaire, leur être comparés.

» Les militaires revinrent donc à la charge ; ils réclamèrent du Congrès l'organisation d'une armée de 100 000 hommes au maximum.

» Ils ne réussirent qu'à moitié. Les tacticiens de la politique obtinrent que ce maximum fut réduit à 65 000 hommes, avec un supplément possible de 35 000 volontaires mobilisables en cas d'urgence et pour un temps réduit.

» Cette demi-mesure n'a pas satisfait les cercles militaires qui continuent l'agitation, et vont saisir le Congrès d'une nouvelle demande d'armée de 100 000 hommes, avec supplément possible de volontaires.

» De son côté, l'Administration se propose de demander le développement de la marine de guerre. Depuis que nous avons des colonies lointaines et que nous commençons à nous intéresser aux événements de l'Orient du Vieux-Monde, cette mesure s'impose. Elle a grande chance d'être adoptée. Nos législateurs paraissent gagnés, pour la plupart, à l'idée d'une marine assez puissante pour pouvoir montrer le pavillon américain dans les mers éloignées, sans que soit affaiblie la défense de nos côtes. »

FRANCE

Les manœuvres en 1900. — Des manœuvres d'armée seront exécutées, en 1900, sous la haute direction du général Jamont. Les 4e et 10e corps, auxquels sera rattachée la 1re division de cavalerie, formeront une armée sous les ordres du général Brugère; les 5e et 9e corps, auxquels sera rattachée la 5e division, formeront une seconde armée commandée par le général Lucas.

Ballon dirigeable Santos-Dumont. — M. Santos-Dumont, le jeune et brillant aéronaute, a fait à Paris, le 14 novembre dernier, de très remarquables expériences avec un ballon-cigare de 500 mètres cubes.

Parti à quatre heures des ateliers Lachambre, à Vaugirard, il s'est d'abord laissé porter par le vent, qui était assez violent, jusque dans les environs de la Tour Eiffel. C'est alors qu'il a lutté contre la brise et a réussi à se maintenir contre elle pendant plus de vingt minutes.

Puis, il a plané au-dessus de la Seine, à la hauteur de 300 mètres, et s'est décidé à aller atterrir à Bagatelle.

La descente s'est faite à six heures.

M. Santos-Dumont se propose de recommencer sous peu cette expérience et d'atterrir, cette fois-ci, en pleine place de la Concorde.

(*Armée et Marine*, 17 décembre.)

L'armée en échasses. — On sait trop comment souvent la presse écrit l'histoire. Les journaux militaires n'échappent pas toujours au sort commun, quoique le souci de l'exactitude doive leur tenir à cœur plus encore qu'à la presse civile. Nous lisons dans la *France militaire* :

« Tous les journaux ont parlé d'expériences pratiquées au 34e de ligne, à Mont-de-Marsan, avec les soldats-échassiers, pour le service de reconnaissance et l'installation de lignes télégraphiques. Quelques-uns ont même reproduit un dessin du *Petit Bleu*, représentant une voiture télégraphique et une équipe d'échassiers accrochant le fil aux arbres.

» Cette nouvelle a donc fait son tour de presse et, en ce moment, elle parcourt l'étranger. Or, la vérité indéniable est que, du 34e d'infanterie, recruté en grande partie dans les Landes, il n'y a pas seulement quatre soldats capables de se servir des échasses! Il y a longtemps que cet accessoire de la marche a été abandonné. Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on avec beaucoup de peine quelques « échassiers » dans le sud de la Gironde — nous ne parlons pas des oiseaux.

» Encore une légende que l'on aura de la peine à démolir, surtout si les journaux de la région ajoutent foi aux fantaisies de leurs confrères parisiens. »

BIBLIOGRAPHIE

Etudes d'histoire militaire, par F. Lecomte, colonel fédéral suisse, membre de l'Académie royale des Sciences militaires de Suède. 3me volume : *Frédéric — Washington — Napoléon*, avec six planches. Lausanne 1900. F. Rouge, éditeur.

Ce volume est le dernier qu'ait écrit le colonel F. Lecomte. L'auteur est mort alors qu'il venait d'y mettre la dernière main. Comme s'il avait le pressentiment d'une fin prochaine, il avait dit, en donnant le bon à tirer de la couverture : « Maintenant, j'ai fini ; je puis mourir tranquille ».

Cependant, pour compléter l'œuvre considérable qui fait l'objet des *Etudes d'histoire militaire*, il caressait l'idée d'un quatrième volume qui eût embrassé les principaux faits militaires de l'époque contemporaine, et dont Moltke eût été le nom en vedette. Nous eussions eu ainsi un abrégé de l'histoire militaire de tous les temps, depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours.

Telle qu'elle est, l'œuvre suffit pour montrer qu'à travers les transformations dans l'application de l'art militaire, certains principes restent immuables, ceux-là mêmes que, le premier, Jomini mit en lumière dans ses travaux révélateurs.

Aujourd'hui, ces principes font l'objet d'études et de cours détaillés dans toutes les écoles militaires de l'ancien et du nouveau monde. Théoriquement, le moindre lieutenant en sait autant sur ce sujet que maints grands capitaines des temps passés. Et si les connaissances académiques suffisaient pour faire des chefs victorieux, on verrait en foule les Frédéric et les Napoléon.

Mais la théorie ne suffit pas, n'a jamais suffi ; il faut l'étincelle qui jaillit du génie pour former le plus utilement et employer de même les armées. Créer une armée, l'entretenir, l'instruire, enfin l'employer en campagne, sont quatre exigences difficiles à satisfaire et qui, dans la pratique, se manifestent différemment suivant le milieu et les moyens dont

on dispose. L'art consiste précisément à mettre ces exigences en accord avec le milieu et les moyens de manière à produire le plus grand effet utile.

Les *Etudes d'histoire militaire* permettent de déterminer comment cet art fut appliqué dans le cours des âges et de la vie des peu les, et le volume dont nous parlons montre la résolution du problème par trois génies militaires bien divers, qui, chacun dans sa sphère, furen des créateurs.

Frédéric garde l'armée permanente, à large recrutement, très instruite, très manœuvrière, très disciplinée surtout. Elle lui donnera sur les troupes étrangères moins correctement dressées une incontestable supériorité. Son armée sera un admirable instrument de conquête.

Washington, le chef d'une guerre nationale, guerre non de conquête, mais d'indépendance et de défense du foyer, revèle la valeur des milices, quand le cadre est bon et que le patriotisme et le sentiment d'une cause juste les animent. Ici, l'élément individuel joue un rôle plus actif. Nous voyons s'esquisser la ligne de tirailleurs. La discipline réside non plus dans le drill en vue de l'action massive sous le commandement et l'œil du chef, mais dans le désir et la volonté de chaque soldat de combiner ses efforts pour l'obtention du but indiqué par ce chef.

Enfin, Napoléon arrive, et, combinant les deux systèmes, en tire des effets inédits.

Dans cet ouvrage, comme dans la plupart de ceux qui sont dus à sa plume, le colonel Lecomte se contente d'esquisser les conséquences à tirer des faits qu'il expose. Il tient à provoquer la réflexion chez ses lecteurs, non à la remplacer. Aussi pour tirer de son travail tout le profit possible, il faut reprendre les deux premiers volumes de ses *Etudes* qui préparent et éclairent le troisième, puis, carte en main, il faut étudier, à l'aide d'un travail personnel, ce qu'en guide fidèle et discret, il résume brièvement. L'ensemble des *Etudes* est un excellent fil d'Ariane. Il conduit sûrement le lecteur à travers le labyrinthe, au premier abord si touffu, de l'histoire militaire.

F. F.

La guerre avec l'Angleterre, par le lieutenant X. Vol. in-12 de 176 pages, avec 3 cartes stratégiques et 16 tableaux statistiques. Paris, Berger-Levrault, 1900. — Prix : 3 fr.

En principe, nous ne nous occupons ici que des armées de terre et des guerres qu'elles peuvent faire. La stratégie maritime et la tactique des flottes ne sont pas de notre ressort. Ce n'est pas une raison pour ne pas signaler à ceux de nos camarades que ces questions intéressent (et ils sont heureusement nombreux, ceux qui ne se confinent pas dans le « terre

à terre » de leur profession!) cette étude vigoureuse, hardie et originale sur la politique navale de la France.

Le règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne allemande, approuvé le 10 août 1899. (Extrait de la *Revue d'artillerie*), 1 volume in-8° de 90 pages avec figures et une planche. Paris, Berger-Levrault, 1900. — Prix : 2 fr.

Cette brochure n'est pas une traduction, mais une analyse accompagnée d'un commentaire discret qui met en relief les points principaux du nouveau règlement, les innovations qu'il a sanctionnées et qui constituent son originalité. Ainsi nous trouvons comme préambule une description sommaire du matériel auquel le texte s'applique, c'est-à-dire du canon à tir rapide, modèle 1896, et de l'obusier de campagne modèle 1898. Ailleurs (à la page 36 par exemple), ce sont des réflexions judicieuses sur les imperfections du matériel ou de la manœuvre. Notons encore que la partie relative au *combat* a été traduite *in extenso*, en raison des additions assez nombreuses qu'elle a reçues et des remaniements dont elle a été l'objet, encore qu'elle continue à être rédigée dans le même esprit qu par le passé et à s'inspirer des mêmes principes.

La maison Berger-Levrault, toujours au courant de tout ce qui intéresse l'artillerie, annonce la mise en vente prochaine d'une « Etude sur le *Manuel de tir allemand* du 10 août 1899 ». Cette publication complétera heureusement la brochure dont nous venons de rendre compte, et par là nous connaîtrons l'ensemble des mesures prises par l'Allemagne pour tirer de son nouveau matériel le meilleur parti possible.

La cavalerie allemande dans la prochaine guerre, d'après le colonel von Bernhardi. Brochure de 40 pages. Paris 1900. R. Chapelot et Cie, éditeurs.

Nous avons, dans le courant de l'année dernière, publié les appréciations de M. le colonel Wildbolz sur le récent ouvrage du colonel de Bernhardi. Cet ouvrage, qui s'efforce d'élucider le rôle de la cavalerie dans la guerre prochaine, a provoqué, dans la presse militaire, des polémiques assez animées, mais, en résumé, favorables à l'œuvre et à son auteur. Les officiers de cavalerie allemands en ayant fait, entre autres, une étude de nature à exercer quelque influence sur l'exercice de leur commandement, il était intéressant de procurer au public de langue française une analyse quelque peu détaillée de l'œuvre. C'est à quoi s'est appliqué l'auteur anonyme de la brochure que nous signalons. A la suite

du colonel allemand, il examine tour à tour l'emploi et la conduite de la cavalerie, soit son rôle au début et dans le cours de la guerre, sa répartition stratégique, sa conduite tactique à cheval et en vue du combat à pied; il termine en résumant les questions d'organisation et d'instruction.

F. F.

Manuel de l'organisation de l'armée et du fonctionnement des services militaires, par *Ch. Lassalle*, archiviste d'état-major de 1re classe au Ministère de la guerre. Un beau volume in-8° de 1651 pages, 2me édition. Paris, Berger-Levrault, 1900. — Prix : 15 fr.

D'ores et déjà, ce Manuel est aussi connu que l'était jadis le « Beaugé » qui, après une longue série d'éditions, a fini par tomber dans le discrédit. Les compilations du même genre doivent leur valeur à l'exactitude des renseignements qu'elles renferment, à leur disposition méthodique, à la facilité plus ou moins grande avec laquelle on y trouve ce qu'on cherche, à la certitude plus ou moins grande qu'on a de l'y trouver, à la perfection enfin de l'exécution typographique, voire à des détails matériels comme le choix d'un papier assez mince, tout en étant suffisamment résistant et opaque, pour qu'une volume de 1650 pages, comme celui-ci, reste maniable.

L'auteur et l'éditeur ont réussi à résoudre ce problème compliqué. Aussi le manuel de M. Lassalle est-il appelé à rendre les plus grands services aux personnes qui ont à s'occuper de l'organisation de l'armée française et du fonctionnement de ses services. Quoique cet ouvrage soit forcément d'un prix élevé, sa première édition a été enlevée en peu de temps. La seconde, que voici, qui a été « entièrement revue et considérablement augmentée » se trouve être mise à jour jusqu'au mois de mars 1899, et l'auteur promet de la tenir au courant par des suppléments successifs. On ne saurait donc en recommander trop l'acquisition aux bibliothèques militaires.

Russes et Anglais en Asie Centrale. Vers l'Inde. — Esquisse militaire statistique et stratégique. Projet de campagne russe par V.-T. *Lebeder*, traduit du russe par le capitaine du génie breveté *Cazalas*, de l'état-major de la 16e division d'infanterie. Librairie militaire R. Chapelot et Cº, successeurs de L. Baudoin, rue et passage Dauphine, 30, Paris, 1 vol. in-18 avec croquis et une carte, 3 fr. 50.

Les bruits qui ont couru récemment de l'occupation de Hérat par la Russie, donnent à l'ouvrage russe que vient de traduire le capitaine Cazalas, un intérêt particulier d'actualité, en montrant que la première étape du plan qu'il nous révèle est parcourue ou à la veille de l'être, et en con-

firmant ce fait évident pour le lecteur, que le problème de l'expansion russe du coté de l'Afghanistan, « Vers l'Inde », doit un jour prochain être remis sur le tapis.

La gigantesque réalisation du Transsibérien et l'affermissement de la Russie en Extrême-Orient, loin d'absorber tout entière son exubérante vitalité, lui laisse encore le temps de préparer, pas à pas, la réalisation de son rêve séculaire.

Déjà vieille de deux cents ans, la question russe en Asie centrale est de celles dont la solution s'impose, en dépit de tous les atermoiements. Cet événement consacrera, en effet, la puissance de la Russie, en lui donnant peut-être l'empire des mers.

Sans débouchés sur ses côtes, la mer Blanche étant fermée par les glaces, la Baltique et la mer Noire par leurs détroits, la Russie n'a qu'un but, celui de s'ouvrir une porte sur une mer tempérée. La mer du Japon, ne serait-ce que par son éloignement, ne répond qu'imparfaitement à ses désirs. C'est par l'Afghanistan qu'elle atteindra la mer libre par excellence, l'océan Indien « où elle ne rencontrera pour lui barrer la route, dit M. de Tréveneuc, ni les protocoles des diplomates, ni les banquises du pôle ».

Comment se fera cette conquête ? Quels moyens faudrait-il mettre en jeu, quelles seront les difficultés à surmonter ? C'est ce que M. Lebedev, officier au régiment de grenadiers de la garde impériale russe, a esquissé dans son ouvrage : « Vers l'Inde », qui a obtenu une recommandation spéciale de l'état-major général russe.

Cette étude, appuyée sur les documents les plus autorisés, a l'avantage de nous faire connaître comment la question est envisagée dans les milieux militaires russes, et, à ce titre, il a paru intéressant de la publier.

ERRATUM

Quelques erreurs se sont glissées dans la composition de notre dernière livraison.

A page 8, 1re ligne, il faut lire :

« En autres termes, de même que dans la défense chaque unité ou fraction d'unité a son secteur, de même, il faut à l'attaque une zone de terrain à elle, aboutissant à un secteur déterminé du front ennemi. »

Page 8, 20me ligne, lire *20'* (minutes) au lieu de 20.
» 8, 36me » » 200 *à* 300 m. » 200 300.
» 9, 27me » » *chacun* » un.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 3. Mars 1900.

SOMMAIRE

L'instruction du tir de guerre dans l'infanterie. — Les fortifications en Autriche-Hongrie. — Les artilleries à pied avec attelages et l'artillerie de position suisse. — Exercice de marche. — Chroniques. — Informations. — Bibliographies.

L'INSTRUCTION DU TIR DE GUERRE

de l'infanterie

(FIN [1])

III. Estimation des distances.

1. Estimation d'école.

Les avantages d'une exacte appréciation des distances sont évidents ; elle abrège le réglage, économise le temps et les munitions et permet de conclure plus sûrement. Considérons d'abord l'estimation comme art particulier, l'estimation d'école.

Il n'est pas donné à chacun d'estimer bien les distances, même avec de l'exercice; c'est un talent qui veut certaines dispositions naturelles. Il faudrait donc se borner à développer les spécialistes, au lieu de vouloir, comme aujourd'hui, amener chacun à peu près au même degré. Nous promenons nos recrues à travers les dix-huit estimations du programme, pour donner aux meilleurs estimateurs jusqu'à concurrence du 6 % la marque distinctive de bon estimateur. Au lieu de développer les spécialités, nous nous contentons d'en créer d'artificielles, auxquelles on peut tout juste se fier. Ce sont précisément nos porteurs d'insignes qu'on pourrait songer à

[1] Pour la première partie, voir la livraison de février.

pousser, et l'on se contente pour eux d'une instruction inférieure !

On a malheureusement dans notre infanterie des préjugés contre toute spécialité ; pourtant, dans quelques branches, patrouilles, estimation des distances, il n'est pas nécessaire d'élever chacun au-dessus d'un certain minimum de prestations. Tout au plus, dans la zone du feu non directement dirigé, peut-on demander à chaque soldat de pouvoir estimer la distance ; mais cette zone ne s'étend que jusqu'à 800 mètres et non jusqu'à 1500.

D'ailleurs ce sont surtout les officiers et les sous-officiers qui ont à apprécier la distance ; si on veut leur donner des aides, il faut qu'on puisse absolument compter sur les capacités de ceux-ci. Seuls nos officiers reçoivent une véritable instruction (mais une seule fois) dans l'estimation des distances, à l'école de tir pour officiers où ils font une centaine d'estimations. Les résultats ne sont pas mauvais ; ils arrivent à un écart probable de 15 %, mais sont favorisés sans doute par le fait que les exercices ont lieu dans un laps de temps fort restreint. On peut se demander ce que serait cette habileté dans la pratique.

Notre mode de procéder, qui nous vient d'Allemagne, paraît trop géométrique par sa division en secteurs de l'espace intermédiaire. Il n'est pas probable que l'on estime ainsi en guerre, mais bien plutôt par l'impression instinctive. Il semble que l'élément principal devrait être la netteté apparente de l'objet et de ses environs. On n'ignore pas que dans un pays étranger, où les cultures sont différentes des nôtres, les yeux les plus sûrs perdent beaucoup de leur sûreté ; rappelons-nous nos expériences de touristes en pays de montagne. En outre, chaque individu a sa manière particulière de voir ; son degré d'aptitude se règle d'après son acuité visuelle et la fidélité du souvenir de ce qu'il a vu. L'exercice ne peut que lui enseigner à voir plus sûrement et à impressionner plus fortement sa mémoire. Toute instruction dans l'estimation des distances doit d'après cela être purement individuelle, et ne peut être donnée que par quelqu'un qui sache estimer. Car il s'agit de questionner, non de poser des règles. La méthode de l'estimation d'école consistera donc à imprimer dans la mémoire des images bien nettes qu'on puisse comparer entre elles. On pourra, par exemple, faire considérer chaque jour aux recrues un objet à 300 mètres et à 600 mètres à

différents moments du jour, par des temps différents, en terrains variés, et, ce qui est également important, dans les diverses positions du corps, en s'efforçant de varier la couverture du sol de l'espace intermédiaire et en plaçant aux distances observées différentes silhouettes militaires. Ce n'est que plus tard que l'on pourra parler des distances intermédiaires. Ensuite on étendra le système jusqu'à 900 mètres. Pour ceux qu'on aura jugés susceptibles d'une instruction plus complète, on continuera ces estimations d'après la même méthode jusqu'à 1800 m. Le choix des bons estimateurs ne devra du reste se faire que d'après des exercices d'application. Il importe aussi de confier cette instruction à un officier instructeur particulièrement apte.

Avant d'aller plus loin, il y a encore un mot à dire au sujet de notre procédé d'appréciation des estimations ; s'il est commode, il est fondamentalement faux. Nous commettons une grave erreur en comptant pour zéro toutes les fautes depuis 250 mètres y compris. Nous effaçons tout simplement les erreurs grossières dont le nombre devrait pourtant être décisif pour déterminer le degré de certitude d'un estimateur. Cette façon de compter améliore les résultats moyens d'un bon tiers. Si l'on veut conserver le même système, il faut, pour être honnête, compter 1 point par erreur de 50 mètres. Ainsi on compterait 0 pour l'exactitude, 4 pour une erreur de 200 mètres, 7 pour une autre de 350 mètres et ainsi de suite. Même par ce procédé, le résultat ne sera pas tout à fait exact. Il procure un écart absolu, tandis que l'examen des résultats ne donne aucun écart constant en mètres. Ce qui, en quelque mesure, reste constant, c'est l'écart moyen du pour cent, soit 16 % de la distance dans chaque école et probablement 18 % en mélangeant davantage les distances et les difficultés. Si l'on veut rendre possible une appréciation exacte d'après le procédé proportionnel, il faut calculer les écarts moyens des estimations de divers groupes de distances et juger séparément. On peut estimer à peu près également difficiles les écarts moyens qui comportent 80 mètres de 300 à 600 mètres, 155 mètres de 600 à 1000 mètres, 215 mètres de 1000 à 1400 mètres et 305 mètres de 1400 à 2000 mètres. Il faudra donc compter le nombre moyen des points aux quatre groupes de distances comme valant 1 ½, 3, 4 ½, 6.

2. Estimation d'application.

Ce que M. Fiedler entend sous ce titre, c'est l'estimation dans les conditions du combat par le feu, c'est-à-dire dans la manifestation de son but militaire. Déjà les épreuves de la troupe devraient avoir lieu sous cette forme entre 300 et 900 mètres. Dans au moins cinq exercices de l'école de section en terrains variés, on devrait donner chaque fois trois tâches indépendantes d'estimations, depuis des points de départs différents et contre des adversaires différents. En général il vaudrait mieux prendre deux distances plus grandes avant une courte et ne communiquer la distance qu'après la troisième estimation. Dans chaque tâche, afin d'indiquer ainsi le but réel de l'exercice, l'homme placerait sa hausse comme il l'entend, le chef de groupe en prendrait note en faisant annoncer « haut » ou « bas ». Celui qui dans dix estimations de 600 à 900 mètres ne s'est trompé en moyenne que de 100 mètres et dans cinq estimations de 300 à 550 mètres que de 50 mètres, celui-là mérite qu'on poursuive son instruction.

Il restera probablement pour l'instruction spéciale environ un dixième de la troupe. Ces hommes perdront-ils quelque chose à être réunis en un détachement pour les marches, les exercices de campagne et de combat, sous la direction d'un instructeur spécial, qui pourrait du reste les instruire dans toutes les branches du service? Ne peut-on pas plutôt profiter de la circonstance pour obtenir un certain nombre d'hommes exercés dans le service de patrouilles de combat et de découverte, et qui soient habitués à observer avec sagacité le terrain et l'ennemi? Il faudra du reste opérer encore un triage au bout d'un certain temps, et l'on peut compter que près de la moitié des examinés devra être laissée de côté. Ceux qui restent feront le dernier pas jusqu'à 1800 mètres et seuls s'émanciperont de l'obligation d'un adversaire marqué. L'estimation des points du terrain est trop difficile pour être enseignée à tous, mais elle a une utilité incontestable et l'on ne doit pas manquer d'y initier les spécialistes.

Tout le monde reconnaît qu'une bonne estimation des distances produit nécessairement un tir meilleur et diminue forcément la dépense de munitions. Quelle que soit l'adresse au tir, elle peut ne pas signifier grand chose en campa-

gne (du moins aux grandes et moyennes distances) si les distances sont mal estimées. Dans une section, un seul homme sûr de son estimation peut rendre d'excellents services, tandis que l'effet produit par un bon tireur ne se fait guère sentir et est encore subordonné à une juste estimation. Il faut donc s'occuper avec soin de tous les hommes capables d'estimer sans trop d'écart, pour maintenir et développer en eux cette faculté. On ne devrait pas se contenter de leur donner une décoration extérieure, mais encore augmenter quelque peu leur solde. Dans chaque cours de répétition il y aurait lieu d'examiner sérieusement leurs capacités. On les répartirait entre les compagnies et les sections et, dans l'ordre dispersé, placés à côté du chef de section ils lui indiqueraient les distances, ce qui est plus compatible avec la discipline que de les crier depuis la ligne de feu. Dans les diverses écoles, il s'agirait naturellement d'instruire les officiers et les sous-officiers dans l'estimation des distances, de les examiner et de les qualifier dans cette branche.

Un palliatif à la difficulté d'établir exactement les distances est indiqué au § 109 du Règlement d'exercice, qui prescrit aux distances moyennes et aux grandes distances d'employer deux hausses différant de 100 mètres, quand on n'arrive pas à règler son tir ou quand le but est en mouvement. Mais ce n'est qu'un palliatif : on se contente de vouloir produire, non pas l'effet le plus grand, mais un effet suffisant et encore, si l'espace dont je dispose me permettait de suivre M. Fiedler dans ses démonstrations, je serais à même de prouver qu'il ne faut pas trop compter sur ce *Strichfeuer*.

Enfin, malgré les résultats auxquels on peut amener les bons estimateurs par l'instruction, par le développement de leurs capacités naturelles et acquises par l'exercice, rien ne nous garantit qu'en guerre, dans l'excitation du combat, ils ne commettent pas des erreurs très graves, d'autant plus graves qu'on a confiance en eux. C'est à cause de cet inconvénient que M. Fiedler recommande l'essai dans notre armée de la jumelle-télémètre Souchier employée en France et en Russie, où elle rend de grands services.

III. Tir de combat.

Une fois le tir de subdivision travaillé à fond, on pourra songer à entreprendre le tir de combat, mais dans la compagnie seulement qui, par la divison en sections, dispose de moyens d'action que n'a pas la section. Ce qui se passe aujourd'hui n'est guère ce qu'on peut désirer de plus logique et il y a lieu d'examiner les conditions dans lesquelles cet exercice doit être entrepris.

Le tir de combat doit se faire dans le terrain, mais il est évident que tout terrain de manœuvres ne peut convenir, étant données les précautions qu'exige un tir à balles.

M. le lieutenant-colonel Fiedler prétend que des terrains pour un tir de combat doivent être faciles à trouver dans les environs de chaque place d'armes. Il ne s'agit que de quatre kilomètres de long sur deux de large, étendues de terrain que l'on doit rencontrer dans notre pays, où depuis une dizaine d'années l'artillerie a l'habitude de tirer dans le terrain. Mais une seule place ne suffit pas ; il faut pouvoir changer au bout de quelque temps ; c'est pourquoi l'on doit profiter des exercices en campagne dans les cours de répétition et des sorties des écoles de recrues pour chercher les places convenables et les utiliser. Il y a du reste un autre motif pour profiter de ces occasions pour les tirs de combat : Les marches et les fatigues produites par ces sorties ou ces exercices en campagne, mettront la troupe et les officiers à peu près dans la situation où ils se trouveraient en guerre. Tout officier connait l'effet déprimant et démoralisateur que produit sur les hommes la fatigue provenant des marches ou des manœuvres et l'influence désastreuse qu'elle exerce sur la discipline ; il sait comment l'indolence et l'indifférence ont vite remplacé la bonne volonté, le sentiment de l'obéissance et celui du devoir. Cela donnerait donc l'occasion d'exercer contre cette résistance passive toute la force de volonté dont un officier doit être capable, et l'on habituerait les hommes à agir correctement dans de mauvaises conditions.

Tout en reconnaissant les avantages d'un tir dans le terrain, on regrettera peut-être nos installations coûteuses des places de tir actuelles. Elles trouveront leur emploi dans les tirs de subdivisions. En outre une installation volante est parfai-

tement possible, puisque cela se fait en Allemagne, et si cela demande un peu plus de peine et de préparatifs, le but en est digne.

Quant à la situation tactique dans laquelle il s'agira de placer la compagnie, il est évident qu'il faut éviter ces tirs décousus sur artillerie, infanterie, cavalerie, passant constamment d'un but à l'autre. Il faudra donner à la compagnie la tâche spéciale qui lui incomberait dans le bataillon, ou à elle seule, suivant les circonstances du moment. Cette tâche, elle pourra facilement la résoudre avec en moyenne 30 cartouches. Si l'on ajoute aux 40 cartouches actuellement prévues pour le tir de combat les 20 cartouches permises pour le tir d'instruction, on en aura suffisamment pour deux exercices.

Si l'on veut tirer sur artillerie, on constatera aisément que là aussi les cibles tombantes pourront seules donner une idée de l'effet que l'on peut obtenir. M. Fiedler considère comme une utopie que, dans l'état actuel de l'instruction de l'infanterie, une compagnie puisse, à 1000 mètres, lutter avec succès contre une batterie (règlement § 265). Par contre c'est une nécessité que, dans notre pays, elle soit préparée avec soin à cela et qu'elle soit même rendue capable d'obtenir la supériorité jusqu'à 1200 mètres. C'est au capitaine à diriger le feu sur l'artillerie ; toutes les fois qu'il le peut, il réunit sa compagnie et commande le réglage avec une certaine hausse sur une pièce déterminée permettant une bonne observation. Les chefs de section corrigent la direction des coups, les changements de hausse concernent le chef de compagnie. Les salves *(Lagen)* par sections produisent trop peu d'effet et rendent l'observation trop difficile; il vaudra mieux faire tirer la compagnie entière, ce qui permettra une plus rapide correction. Le réglage établi, le capitaine répartit le feu à ses sections, en attribuant à chacune d'elles une ou deux pièces. Le feu de magasin est tout indiqué, mais il doit être réglé par section au moyen d'arrêt dès qu'il menace de dégénérer.

Il se présente encore d'autres tâches de tir aux grandes distances. Ainsi il serait bon que chaque compagnie de recrues fît un exercice à plus de 1400 mètres, ce qui fait partie intégrante d'une défense rationnelle. On néglige peut-être trop la défensive chez nous, où l'on dépense tout son temps à exercer

l'offensive, et pourtant là aussi les tâches abondent et, si l'on consulte l'histoire de la guerre, on voit que les armées de milices sont fréquemment forcées à la défensive tactique. Savoir tenir ferme est aussi nécessaire que savoir attaquer. Quant à la conduite tactique du feu d'offensive, ce sont surtout les distances moyennes qui y sont propres et aujourd'hui cependant on tire le plus de munitions aux courtes distances, en dessous de 500 mètres.

Il ne s'agit ici de rien autre que d'amener la compagnie à acquérir la supériorité du feu, et ce n'est qu'aux distances moyennes que ce travail opiniâtre doit se faire, lorsque la marche en avant vient se briser contre le premier bon feu du défenseur. Depuis 1000 mètres, c'est par son feu que l'assaillant doit préparer l'acte décisif, en enlevant à son adversaire la supériorité du feu; il ne doit pas se borner à courir en avant en s'arrêtant tout juste pour reprendre haleine. La supériorité du feu une fois obtenue, alors commence le tir sans direction immédiate, dont l'exercice peut être mieux fait et surveillé dans le tir de subdivisions. Cette division est du reste conforme au plan d'instruction qui désire que les exercices n'embrassent qu'un fragment de combat. D'autre part, on peut encore recommander d'éviter de faire tirer sur le même but dans plusieurs phases du combat. Cela empêche de constater le résultat dans chacune d'elles, et l'on ne peut parler sérieusement du produit des touchés.

Il serait aussi très avantageux d'exercer la compagnie encadrée dans le bataillon. Cela demande malheureusement une installation de cibles correspondant à cette plus grande unité et l'on n'en trouve presque nulle part. On ne pourrait pourtant que gagner à exercer le secours réciproque que peuvent se porter par leur feu les sections et les compagnies (§ 252).

Un dernier mot au sujet de la munition : Les articles du règlement qui en parlent (§ 268-277) sont restés dans l'oubli le plus profond. Cependant, à juste titre on attache une grande importance au remplacement des munitions. Pourquoi laisser de côté un exercice aussi essentiel et ne pas pratiquer de temps à autre la distribution d'un supplément de cartouches pendant la marche, ou faire porter ce supplément par les organes que prévoit le § 272 ?

En terminant, disons que la solution du problème est dans la possibilité de consacrer assez de temps à l'instruction des

recrues pour transformer des bourgeois en soldats, et pour faire du premier venu un tireur convenable. Même avec la durée actuelle de l'instruction, il s'agit de consacrer plus de temps et de travail au véritable tir de guerre, et de développer bien davantage l'instruction de nos officiers dans ce domaine de toute importance. Souhaitons que tout officier d'infanterie mette son orgueil à élever le tir le plus haut possible, car s'il s'agit jamais de protéger notre patrie en danger, c'est en tirant bien que nos milices agiront le mieux.

M. W.

LES FORTIFICATIONS EN AUTRICHE-HONGRIE

(Fin [1].)

Si l'on doit adhérer sans réserves aux modifications proposées dans l'armement des ouvrages principaux de ceinture, on ne peut en dire autant de la configuration technique extérieure des constructions que le major de Rehm propose pour sa « batterie cuirassée ». Sa théorie du développement, autant que possible linéaire, des ouvrages de défense, et de la complète séparation de la position de combat et de la position de repos, offrent indubitablement d'incontestables avantages, mais leur réalisation pratique présente de sérieuses difficultés, comme on peut facilement s'en convaincre en établissant, dans un terrain donné, un projet détaillé.

Comment doit-on appliquer la forme linéaire pour la partie en pente et restreinte de l'emplacement? Comment peut-on obtenir un flanquement utile sans profondeur? La complète séparation de la position de repos et de la position de combat ne soulève-t-elle pas au point de vue technique, économique ou même purement militaire, de sérieuses objections ?

* * *

Dans le fascicule 4 des *Mittheilungen*, de 1899, sous le titre « Les types de forts de ceinture et leurs éléments », le capitaine Zell apporte une contribution à la solution de ces questions.

Partant de l'idée qu'un mur de contre-escarpe, au moins sur les faces et, tout autour du fort, de profonds fossés avec de bons flanquements, sont absolument nécessaires pour mettre un fort de ceinture à l'abri d'un coup de main, le capitaine Zell préconise un « type de fort minimal », le meilleur marché possible, où les pièces, sous coupoles pour le combat éloigné, de même que les logements-abris de la garnison, sont reportés *devant* le fossé. On suppose qu'ainsi placés, ces logements-

[1] Pour la première partie, voir les livraisons de janvier et février.

abris réduits souffriront moins en cas de bombardement du fort, que s'ils étaient placés à l'intérieur de la ligne de tir des canons. On pourrait objecter que cette disposition des réduits (position de repos) *devant* la position de combat est en contradiction avec le sentiment tactique, et que le chemin est trop long de la position de repos à la position de combat. C'est pour cela que le capitaine Zell laisse les places de rassemblement *derrière* le fossé, le plus près possible de la position de combat, et qu'il prévoit une poterne couverte établissant une communication par-dessous le plafond du fossé, entre les logements-abris et les places de rassemblement.

De plus, comme le front des fenêtres des casemates-abris près de la contre-escarpe paraît exposé aux éclats de bombes faisant explosion dans un fossé étroit, et par la chute de charges brisantes, les fenêtres, ouvertes en temps de paix, seront, si besoin est, complètement bouchées au moyen de briques, et l'on ne laissera, en fait d'ouvertures, que d'étroites meurtrières, qui seront protégées contre les chutes de charges brisantes par l'adjonction d'une grille un peu inclinée au-dessus de la contre-escarpe.

La solution est satisfaisante au point de vue technique, mais surtout au point de vue économique ; mais il est plus que douteux que la séparation des abris et de la position de combat — solution que préconise de Rehm — épargne à la garnison la dépression que produit sur les hommes le bombardement du fort au moyen de gros mortiers.

Au reste, le capitaine Zell fait remarquer d'une manière expresse que l'idée d'une communication entre les logements-abris et la contre-escarpe n'est pas du tout nouvelle. Welitschko l'applique à la batterie intermédiaire. A vrai dire, les logements-abris ne sont pas en communication directe avec la batterie, mais plutôt disposés dans la ligne d'infanterie de l'intervalle, en relations avec les uns et les autres.

Le colonel baron de Leithner, dans son grand ouvrage : *Les fortifications permanentes et la guerre de forteresse*, cite l'exemple d'un ouvrage d'ensemble dans lequel tous les moyens du combat rapproché sont disposés en avant du fossé principal.

Le capitaine Zell s'écarte — avec raison — de cette disposition, en ce sens qu'il dispose — ainsi que cela a été dit plus haut — en *avant* du fossé, non pas les bouches à feu pour le combat rapproché, mais pour le combat éloigné. « Si jamais

» la nécessité est reconnue d'avoir un fossé profond, avec flan-
» quements, la position pour le combat rapproché sera en
» *arrière* du fossé », dit excellemment le capitaine Zell. « Ce
» fossé aura justement pour principal avantage de donner au
» défenseur qui s'abritera derrière, le sentiment d'une ab-
» solue sécurité, aussi longtemps que l'assaillant ne se sera
» pas emparé du fossé. De plus, tous les moyens du combat
» rapproché se trouveront ainsi en sécurité. »

Le capitaine Zell estime que les pièces à longue portée pour la défense frontale éloignée — des canons de 15 cm. à tir rapide dans une ou deux tours cuirassées disposées autour du glacis — sont suffisamment protégées, contre une attaque de vive force ou par surprise, par un réseau de fil de fer disposé à terre en avant de ces pièces; car il admet que n'importe quelle garnison sera assez vigilante pour ne pas laisser l'ennemi franchir ces obstacles et arriver sur le glacis servant de couverture au logement-abri. Cela peut être admis, mais non l'assertion de Zell d'après laquelle l'assaillant, dans les entreprises violentes un peu préparées, ne s'arrêtera pas sur le glacis, mais poussera plus avant le plus rapidement possible. Mais, avec cela, les tours cuirassées resteraient à peine intactes.

Dans la dernière phase du siège seulement, au moment de l'assaut, une semblable inutilisation serait superflue, car à ce moment-là, les pièces pour le combat éloigné ont accompli leur tâche.

Comme on le voit, les propositions du major de Rehm et du capitaine Zell ont ceci de commun que les unes et les autres dotent les ouvrages d'unité de gros canons à trajectoire tendue, et qu'elles tendent, les unes comme les autres, à soustraire la position de repos de la garnison à l'effet pernicieux, au moral comme au physique, du bombardement des gros mortiers de l'assiégeant.

En application des principes qu'il a précédemment développés, aussi bien pour le point de soutien du combat rapproché que pour l'ouvrage avancé, le capitaine Zell a élaboré des projets dont le coût éventuel, sans canons et sans les terrains, est devisé à 250 000 et à 640 000 florins, avec couverture en béton, murs d'élévation en briques et mortier de ciment Portland, et fondations en pierres.

Comme armement, il y aurait dans l'ouvrage pour le combat rapproché : 4 canons de 57 mm. à tir rapide, avec affûts

cuirassés ; 4 canons de 75 mm. à tir rapide dans les casemates cuirassées avec embrasures à volets et 6 mitrailleuses de 8 mm. pour le flanquement des fossés ; dans l'ouvrage avancé : 2 pièces de 15 cm., des tours cuirassées, 2 observatoires cuirassés à rotation.

La garnison d'infanterie consiste en une demi-compagnie.

Les projets de Zell, étant soigneusement étudiés jusque dans leurs détails, ont cet avantage d'être, sans conteste, pratiquement réalisables.

Sans doute ce « type du fort minimal » correspond beaucoup mieux au type de fort actuel que le « fort d'ensemble avec batterie cuirassée » de Rehm et la position linéaire pour la défense rapprochée.

Le major de Rehm, dans sa brochure déjà citée : *Considérations sur le développement futur des fortifications*, s'appuie aussi sur l'écrivain militaire allemand, capitaine Schröter, et sur le lieutenant-colonel Gerwien, et il constate que ses idées concordent, dans leur principe, avec la récente publication du colonel baron de Leithner, qui parut, alors que l'ouvrage de Rehm était encore sous presse, dans le 1er fascicule de 1899 des *Mittheilungen*, sous le titre : « Les groupes dans les fortifications de ceinture, leurs subdivisions, et leurs éléments », et dont les lignes qui suivent sont un résumé.

D'après les principes de la complète séparation de la défense éloignée et de la défense rapprochée, chaque groupe devrait se composer d'ouvrages des deux catégories. Les ouvrages pour la défense éloignée, qui conviennent moins à la défense propre, y seraient rejetés sur la partie centrale, sous la protection des ouvrages pour la défense rapprochée élevés un peu en avant, sur les ailes. Les distances et les intervalles entre les divers éléments de ces groupes seraient déterminés par la configuration du terrain ; celle-ci peut entraîner une augmentation ou une modification des membres des groupes. Des formes de terrains nettement caractérisées peuvent autoriser, même exiger la réunion des ouvrages pour la défense éloignée et pour la défense rapprochée, en « ouvrages d'ensemble ».

Dans l'examen auquel il se livre des divers éléments des fortifications de ceinture, le colonel baron de Leithner considère d'abord la batterie pour la défense éloignée. La tâche initiale réservée à celle-ci rend nécessaire l'installation au point cul-

minant du secteur, du groupe de pièces lourdes à longue portée et à trajectoire tendue. La protection et la couverture de ces pièces sera subordonnée aux circonstances locales.

Dans un terrain mouvementé, où le champ de tir est borné, et pour les groupes qui ne font pas saillie d'une façon spéciale sur la ceinture, la casemate — telle que la proposent Ontl et de Rehm — peut être considérée comme la règle.

La construction de ces batteries pour la défense éloignée peut être d'autant plus simple qu'elles se trouvent sous la protection des ouvrages des groupes pour la défense rapprochée. Dans le sens indiqué par de Rehm, elle ne contiendra que les espaces pour le combat et le rassemblement, avec un dépôt de munitions suffisant pour 3 à 5 jours.

Le colonel baron de Leithner dote les ouvrages pour la défense rapprochée de canons à tir rapide de 5,7 cm. et 8 cm.; les pièces lourdes sous coupoles à rotation, les pièces de petit calibre sur affûts cuirassés à éclipse. Les cages cuirassées (boucliers) ne peuvent être recommandées que pour les pièces des fossés et des tradittores; ces derniers peuvent aussi recevoir des canons de 12 et 15 cm.

En ce qui concerne la configuration des ouvrages pour la défense rapprochée, le colonel baron de Leithner estime que ceux-ci ne peuvent renfermer que l'espace pour le combat et pour le rassemblement, pour autant qu'ils possèdent des moyens de communication — défilés aux vues de l'adversaire — moyens permettant de relever périodiquement la garnison. Toutefois, ces ouvrages doivent avoir des espaces suffisants pour loger quelques heures, si possible pendant toute une nuit, la garnison nécessaire à leur défense ; ils doivent également être assez commodes pour qu'une garnison de sûreté puisse y demeurer un certain temps.

« Le temps devrait être depuis longtemps passé des caser-
» nes casematées », dit le colonel baron de Leithner. « A l'heure
» qu'il est, les précautions à prendre contre les effets des
» lourdes bombes brisantes, exigent l'éloignement d'installa-
» tions jadis considérées comme indispensables pour rendre
» habitables les ouvrages, de sorte que ceux-ci ne peuvent plus
» être employés comme caserne. »

La séparation demandée par le major de Rehm entre la position de combat et la position de repos est donc aussi appuyée par le colonel baron de Leithner. Par contre, ce dernier

met en garde contre le danger qu'il y aurait à trop réduire la profondeur des ouvrages, en négligeant la fermeture de la gorge, ou en renonçant à l'effet du flanquement, spécialement sur les ouvrages des ailes des groupes.

Les ouvrages doivent être le plus possible à l'abri d'une attaque par surprise.

Pour les fossés revêtus, très coûteux, avec flanquements permanents, des treillis et obstacles permanents en fil de fer constituent, s'ils sont habilement disposés, d'excellents moyens de compensation qui trouveront surtout leur emploi lorsque l'avant-terrain de l'ouvrage peut être parfaitement embrassé d'un coup d'œil, ce qui exclut presque complètement la possibilité d'une surprise.

Outre la garnison de l'ouvrage, chaque groupe a besoin d'une réserve extérieure qui pourvoit au service de sûreté, et qui pourra, pendant l'attaque, renforcer ou relever la garnison. Les abris des réserves de groupes sont autant que possible couverts, sous terre, en dehors de la zone de dissémination des éclats des obus et des balles des shrapnels destinés à l'ouvrage, soit à environ 1 km. en arrière de celui-ci, mais en relations avec lui au moyen de communications masquées et couvertes.

Le génial auteur du traité que nous analysons termine son très instructif exposé par l'examen de l'ouvrage d'ensemble (Einheitswerk) : « Ici, bien moins encore que dans les ou- » vrages pour la défense rapprochée, il paraît inadmissible » qu'un ouvrage ainsi isolé et destiné à agir de tous les » côtés, n'ait qu'un développement linéaire sans profondeur. »

La batterie pour la défense éloignée, disposée le plus souvent sur le centre et destinée principalement à la défense frontale, peut être très superficielle, aussi bien lorsque les pièces sont dans des casemates que si elles sont sous coupoles. Par contre, les ouvrages des ailes, destinés à la défense rapprochée, devront présenter un certain développement en profondeur. Leur gorge sera couverte par une traverse d'où on pourra riposter aux feux de revers.

Bien que les considérations et les propositions des divers auteurs relatives aux effectifs des forts avancés de ceinture modernes ne puissent être passées en revue que d'une façon incomplète, le lecteur emporte l'impression qu'une évolution se prépare.

Le colonel baron de Leithner, qu'ont fait connaître de remarquables travaux sur les fortifications[1], va publier un nouvel ouvrage sur l'organisation des places de ceinture modernes. Et l'on pourra se rendre compte de l'écho qu'ont rencontré dans les cercles influents les divers projets de réforme.

*
* *

Une autre question attend sa solution, question d'un caractère plutôt tactique, qui touche à la guerre de forteresse, et qui ne peut guère être résolue d'une façon définitive par des discussions de publicistes. Il s'agit de la guerre souterraine, de la « guerre des mines » pendant les sièges, question d'une extrême gravité, non pas seulement au point de vue de la théorie objective de la guerre de forteresse, mais encore à celui de l'organisation et de la formation des troupes qui y seront employées, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Sauf en France, on a partout renoncé à l'attaque au moyen de sapes ; on veut faire avancer l'infanterie pas à pas, graduellement. Mais on ne peut faire abstraction du fait que les formes actuelles des couvertures ne peuvent plus être employées vis-à-vis d'un adversaire un tant soit peu actif; que l'artillerie ne réussira plus à rendre possible la prise d'assaut des ouvrages, c'est-à-dire à détruire leurs moyens de défense active et de défense passive, pas plus que l'on a trouvé un moyen sûr de franchir les obstacles.

Ainsi en juge, dans les *Jahresberichte* de Löbell (1899), le lieutenant-colonel Frobenius; dans la revue qu'il y fait du développement de l'art des fortifications de 1874 à 1898 il écrit :

« On doit admettre comme démontré que de ses positions

[1] Jusqu'ici ont paru trois volumes de l'ouvrage : *Die beständige Befestigung und der Festungskrieg*) : I. *Allgemeiner Theil 1894*, von Ernst Freiherr von Leithner, K. u. K. Oberst im Geniestabe : II. *Fortificatorische Constructionen und Entwürfe*, von mehreren Offizieren. Les deux ouvrages avec un atlas de 18 planches, 15 florins. III. *Neueste Anschauungen*, von Ernst Freiherr von Leithner, K. u. K. Oberst im Geniestabs, 120 Seiten mit 4 Tafeln, 1 fl. 80 im. Selbstverlag durch die Redaction der *Mittheilungen über Gegenstande des Artillerie- und Genie-Wesens*, Getreidemarkt, 9, Wien VI. 1899.

L'apparition de cet ouvrage a été un événement dans les cercles militaires spéciaux. C'était l'exposé le plus complet des idées actuelles en matière de fortifications. L'auteur dès lors l'a complété, en tenant compte des progrès réalisés et des modifications apportées dans l'art des fortifications. Chaque volume a été accueilli avec une faveur marquée. Dans le premier, le baron de Leithner oppose les unes aux autres les diverses écoles en matière de fortifications; dans le troisième, il expose les principes généraux pour l'organisation et l'emploi des fortifications, et surtout des ouvrages de ceinture. Le second volume est dû à la collaboration d'un certain nombre d'officiers. *(Réd.)*.

» d'artillerie, l'assaillant ne pourra ni détruire les ouvrages ni
» ébranler les intervalles (il faudrait pour cela des meilleurs
» postes d'observation et de plus grandes facilités de poin-
» tage), au point que l'assiégeant n'y puisse plus tenir.

» On se convainc de plus en plus que le mineur va de
» nouveau reprendre son importance et son efficacité pour
» compléter l'ouvrage; l'artillerie ne pourra que frayer le che-
» min (Brialmont). La Russie munit ses forteresses de mi-
» neurs. »

En Autriche-Hongrie, ce n'est que peu à peu et lentement que s'accomplit l'évolution des idées en matière de fortifications. On paraît vouloir, provisoirement, conduire d'une manière analogue la guerre de campagne et la guerre de forteresse, même dans les dernières phases de cette dernière. On entend ébranler l'objectif par le feu de l'artillerie de siège, lancer à l'attaque une infanterie très mobile en se bornant à détruire ou à éloigner les obstacles des points où se donnera l'assaut et où on veut ouvrir la brèche.

C'est l'opinion que soutient le colonel baron de Leithner dans son ouvrage déjà cité : *Die beständige Befestigung und der Festungskrieg*. De même le lieutenant-colonel Rollinger, dans ses *Vorträge über Festungskrieg*, estime que l'attaque au moyen de mines ne peut plus être considérée comme étant la règle; il veut que les troupes de l'attaque traversent rapidement le terrain en avant du fort, afin que la défense n'ait pas le temps de faire jouer ses mines.

Nous trouvons par contre un défenseur convaincu et éloquent de la guerre souterraine dans le lieutenant feld-maréchal von Brunner, qui dans la 8me édition, récemment [1] parue de son ouvrage sur la guerre de forteresse [2], consacre un chapitre à la guerre souterraine, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans les précédentes éditions de ses ouvrages sur les fortifications permanentes.

Dans son *Leitfaden für den Unterricht in der beständigen Befestigung* (1896), Brunner insiste sur le fait que, lorsque l'assaillant ne réussit pas à détruire au moyen de bombes les obstacles que lui opposent murs et casemates, il peut être

[1] Ces lignes ont été écrites en août 1899. (*Réd.*).

[2] Une notice biographique sur cet ouvrage a paru dans la *Revue militaire suisse*. Livraison d'avril 1894.

obligé, pour rendre l'assaut possible, de ruiner au moyen de mines placées à l'extrémité des galeries de mines, le mur et les casemates de contre-escarpe; et même, dans le cas où les attaques échoueraient, à faire placer par les pionniers, depuis la crête du glacis, des mines contre les embrasures des flanquements.

Dans son ouvrage : *Festungskrieg* 1899, Brunner s'exprime en ces termes : « Le défenseur doit détruire les travaux d'ap-
» proche de l'assaillant par un système de contre-mines ; par
» ce moyen on fera sauter les troupes donnant l'assaut, ou on
» les terrifiera tellement qu'elles renonceront à l'attaque. »

Il a paru récemment dans les *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Geniewesens*, sur la guerre souterraine, deux articles plutôt historiques mais qui cependant paraissent de nature à faire connaître, même en dehors des cercles militaires spéciaux, l'évolution de la guerre souterraine et son avenir, ainsi que les opinions des spécialistes sur l'application pratique du système de mines dans la guerre de forteresse.

Le premier article des *Mittheilungen* (1899; 4e livraison) est intitulé : *Aperçu historique du développement de la guerre des mines* [1]. L'auteur, le capitaine prussien a. D. W. Stavenhagen, introduit ainsi son sujet :

« On est chaque jour plus convaincu de l'importance crois-
» sante de la guerre souterraine, consistant à opérer récipro-
» quement au moyen de mines d'attaque et de contre-mines,
» principalement pour les forteresses, mais également pour
» les fortifications provisoires et les positions fortifiées. Der-
» nièrement encore, des auteurs comme Brialmont, von
» Brunner, Deguise, Frobenius, Hennebert, Wagner, We-
» litschko, etc., sont entrés en lice pour attirer de nouveau, sur
» cette branche du service technique, l'attention qu'elle mé-
» rite. Dans plusieurs pays, notamment en France et en An-
» gleterre, une large place lui est faite dans les manuels offi-
» ciels d'instruction, et, surtout en Russie, on utilise les mines
» dans la construction des forteresses. »

L'auteur fait ensuite, d'une façon aussi approfondie que complète, l'histoire de la guerre souterraine, en commençant par l'Aïneas Taktikos (Manuel du stratège, 367 av. J.-C.), jusqu'aux combats de forteresse du XIXe siècle, où Braïla

[1] *Überblick der geschichtlichen Entwicklung des Minenkrieges. — Mittheilungen.* 1899. 4ter Heft.

(1828), Silistrie (1829 et 1854), l'instructif et intéressant exemple de Sébastopol (1854), fournissent à l'auteur l'occasion de nombreux détails. Les sièges, faits en 1864, des fortifications provisoires, mais défendues par d'excellentes armes de guerre, de Vicksburg, Richmond, Petersbourg et Duppel, font toucher du doigt les successives transformations de la guerre souterraine.

Pendant la guerre de 1870-71, vu la configuration du terrain, elle disparut complètement ; mais dans les grandes guerres de ces dernières années, par exemple devant les fortifications provisoires de Plewna (1877), on tenta de nouveau de prendre, au moyen d'une attaque de mines, la redoute Grivica n° 2. Dès lors la guerre souterraine a été de plus en plus négligée. Les tâches qui lui étaient réservées incombent maintenant à l'artillerie, dont les grands progrès réalisés depuis 1880 ont amené une évolution radicale dans la construction des fortifications. Sauf en Russie, il n'existe plus d'ordonnances relatives aux travaux de mines ni à la formation technique de troupes destinées à la sape et aux mines. Et cependant d'indestructibles obstacles et les flanquements des ouvrages fortifiés modernes défient toute tentative de prise d'assaut. Les grilles élevées de la contre-escarpe rendent impossible toute escalade et empêchent de franchir les fossés.

La marche en avant rapide, à ciel ouvert, de l'infanterie pour le combat rapproché, ainsi que la prise de position d'infanterie, est presque impossible contre un assaillant disposant d'appareils pour l'éclairage électrique de l'avant-terrain, d'armes à tir rapide et de mortiers, repérés avec soin et lançant des shrapnels.

« C'est une erreur complète de croire que l'artillerie seule » sera capable de préparer l'assaut, d'anéantir complètement » la défense ou de la réduire au silence, et par conséquent » qu'il sera possible de franchir l'avant-terrain avec les formes » des fortifications de campagne. »

Dans cette dernière thèse se trouve le nœud de toute cette question, si discutée.

La prochaine grande guerre montrera peut-être (si elle comporte le siège d'une forteresse moderne) si l'erreur est bien du côté des adversaires des travaux de mines, ou bien si Stavenhagen — et avec lui tous les partisans de la guerre sou-

terraine, — font trop peu de cas de l'artillerie et de ses effets, ou s'ils exagèrent la force de résistance de la défense.

A la fin de son article, où sont passées en revue toutes les phases de la guerre souterraine dans l'histoire militaire et dans l'histoire littéraire de tous les pays et de tous les temps, Stavenhagen insiste sur la nécessité d'utiliser pour la guerre souterraine toutes les ressources qu'offre la technique moderne, et de créer un corps spécial de troupes de mineurs.

Seule la Russie possède onze compagnies de mineurs de forteresse et deux compagnies de mines fluviales, et cela en dehors des troupes suivantes spécialement destinées à la guerre de forteresse.

16 régiments (à 2 bataillons de 5 compagnies) d'infanterie de forteresse ;

1 régiment (à 5 bataillons de 4 compagnies) d'infanterie de forteresse ;

13 bataillons indépendants (à 5 compagnies) d'infanterie de forteresse ;

54 bataillons d'artillerie de forteresse ;

6 batteries de sortie ;

4 batteries d'artillerie de siège, de forteresse ;

10 compagnies d'artillerie de forteresse ;

12 compagnies de sapeurs de forteresse ;

7 subdivisions de télégraphe de forteresse ;

6 subdivisions (avec parc) d'aérostiers.

Cette organisation donne une idée très nette de la façon dont la Russie a compris ce côté tout spécial de la guerre de forteresse, et cela en opposition aux autres puissances qui ne vouent qu'une insuffisante attention à la formation d'unités de pionniers en vue des travaux de sapes et de mines.

* * *

Le second article des *Mittheilungen* (7e livraison de 1899) est dû à la plume du capitaine du génie autrichien Kutzlnigg. Celui-ci y traite à fond la question de savoir s'il y a lieu d'employer les mines dans la guerre de forteresse, ainsi que le réclament les écrivains spécialistes et les cercles officiels ; puis si, dans telles ou telles conditions techniques, la guerre souterraine aura des avantages ou des inconvénients.

L'auteur offre un choix très intéressant de citations concordantes des plus récents ouvrages des auteurs célèbres de tous

les pays : les Brunner, les Leithner et les Rollinger pour l'Autriche; Stavenhagen, Gerwien, l'*Officieller Leitfaden für den Unterricht in der Befestingungslehre und im Festungkriege an den königlichen Kriegsschulen* (Berlin 1899), pour l'Allemagne; le lieutenant-général belge Brialmont, et le capitaine Deguise, pour la Belgique ; le lieutenant-colonel français Hennebert, pour la France ; le major anglais Lewis et le Manuel officiel pour l'Académie militaire de Woolwich, pour l'Angleterre ; le lieutenant-général Iocher, le lieutenant-colonel Engmann, le colonel Welitschko, le capitaine ingénieur Friman, le général Pljuzinski, le Comité des Ingénieurs, pour la Russie ; les majors Rocchi et Borgati, pour l'Italie, et enfin l'éminent écrivain militaire, une autorité en matière de fortifications, le colonel ingénieur don Joaquin de la Llave y Garcia, professeur de fortification à l'Académie militaire de Madrid.

Presque partout, sans exception, — et en Russie avec beaucoup d'énergie — on reconnaît la nécessité ou la probabilité de la guerre souterraine ; de plus en plus s'affirme la conviction que l'ingénieur, avec les moyens qu'il a actuellement à sa disposition pour les constructions militaires — le béton et la cuirasse — peut rendre impossible à l'artillerie, la plus moderne et la plus perfectionnée, la destruction, à distance, des ouvrages permanents et la préparation de l'assaut.

« L'exécution de l'attaque rapprochée contre de tels ouvra-
» ges, qu'à cause de leurs traditores on ne peut laisser de
» côté, se heurte à des difficultés telles que l'on n'est pas
» complètement au clair sur la marche à suivre pour les sur-
» monter, et qu'il est douteux que l'on puisse les écarter. »

Ici comme chez Stavenhagen, se retrouvent les mêmes doutes sur l'efficacité de l'artillerie. Quelle évolution, en peu d'années, depuis Sauer et Scheibert !

Après un rapide exposé du système des mines jusqu'à l'époque actuelle, et des difficultés que rencontre maintenant l'application de ce système, le capitaine Kutzlnigg montre que les progrès dans la technique des fortifications souterraines pourront être réalisés, en substituant les forces mécaniques au travail à la main, et aux méthodes longues et compliquées utilisées jusqu'ici.

L'électro-mineur de Grasern creuse une galerie cylindrique de 2 m. de diamètre, et, dans ses derniers perfectionnements, avec un avancement de 5 m. à l'heure.

La perforatrice de Gillet, à air comprimé à 7 atmosphères et avec un moteur de 7 chevaux, avance en creusant une galerie ogivale de 1 m. de hauteur et 1 m. de large, de 1 m. par 15 minutes, de sorte qu'elle creusera en 24 heures une longueur de galerie qui peut atteindre jusqu'à 100 m.

Les anciennes méthodes d'attaque de la guerre souterraine, comme l'attaque souterraine avec galeries, l'attaque superficielle avec puits à la Boule, l'attaque de vive force, l'attaque par surprise, le coup de main contre le système des mines de la défense, sont supposées connues ; par contre on trouve l'exposé détaillé d'autres systèmes nouveaux.

L'attaque selon la méthode Wermann s'avance par des galeries majeures au devant de celles de l'adversaire, mais — contrairement à ce qui se fait en général — elle protège ses galeries non par des galeries latérales, mais par des sapes et des puits à la Boule.

Dans la méthode Maywald, l'attaque part de la dernière parallèle, la nuit, avec des sapes volantes contre la galerie majeure du système de mines de l'ennemi, en deux boyaux d'approche; à l'extrémité du premier boyau, on creuse un puits profond de 2 m. et chargé de 200 kg. de poudre ; à l'extrémité du second, un autre puits profond de 4 m. et chargé de 800 kg. de poudre; après quoi l'on provoque l'explosion.

Ce travail est répété chaque nuit sur une circonférence de terrain de 20 m. plus rapprochée, jusqu'à ce que la « galerie majeure » soit complètement détruite.

D'après la méthode Brunner, l'attaque se fait au moyen de galeries de mines et de puits partant de la dernière parallèle de chaque côté des chapiteaux de l'ouvrage attaqué, galeries où sont disposées des mines fortement chargées. Immédiatement après l'explosion de celles-ci, dans la terre meuble qui vient d'être rejetée, on creuse des tranchées volantes au-dessus des galeries ennemies encore intactes et, au moyen de puits que l'on y creuse et que l'on charge de 600 à 1000 kg. de poudre et de dynamite, on amène leur effondrement.

L'attaque Brunner, avec mines à aiguillettes, part également de la dernière parallèle; des trous de mine distants de 12 à 15 mètres sont creusés obliquement dans le sol et chargés de dynamite, de façon à détruire les galeries ennemies avancées. Pour l'attaque d'après cette méthode, comme pour la défense, Brunner propose de disposer, dans le bourrage, à la limite de

la sphère de destruction de la mine proprement dite, une seconde mine qui reste intacte et qui peut à tout instant être utilisée contre la formation de l'entonnoir proprement dit.

Brunner propose encore, dans le but de renforcer le système des mines de la défense, de disposer en avant de celui-ci des fourneaux de mine détachés.

L'auteur de l'article ne manque pas de faire ressortir qu'avec les perfectionnements apportés dans le feu de l'infanterie et de l'artillerie, dans l'éclairage, dans la disposition des torpilles, l'attaque dirigée contre un système de mines est d'une exécution bien plus difficile que par le passé.

Il termine par un exposé du « système de mines de l'avenir » et des moyens d'en conduire l'attaque.

Disposer un système de mines accédant à la contre-escarpe — ainsi que le veut encore Brialmont dans son récent ouvrage : *Progrès de la défense des Etats et de la fortification permanente depuis Vauban*, 1898 — est une opération qui présente des difficultés au point de vue de l'enlèvement de la terre des galeries, du logement du matériel, des accessoires, et des mineurs eux-mêmes.

C'est pour cela qu'en 1864 déjà, Brunner a proposé son dispositif de mines. Depuis ces propositions, l'offensive de la défense doit partir des annexes placées sur les flancs de l'ouvrage, lesquelles sont pourvus de galeries de mines.

Engmann propose d'entourer le front de l'ouvrage de fougasses dont la tête serait pourvue de trous de mines poussés jusqu'à la contre-escarpe. La complète ignorance de l'emplacement de ces fougasses, la possibilité de disposer plusieurs mines dans ces trous de mines, et de les renouveler rapidement, forcent l'assaillant à pratiquer des travaux souterrains.

C'est ce même but que poursuivait Brunner en 1867, par son système de mines à tuyaux : on distribue en rayons, sous le glacis, des tuyaux d'argile longs de 16 m., où l'on place les fougasses destinées à miner les sapes et à arrêter les colonnes d'assaut.

Pour attaquer le système de mines d'un fort, on pousse, à partir de la position d'assaut (soit à environ 1500 m. de distance du fossé) — plusieurs galeries percées à la main ou à la perforatrice et accompagnées, si possible, de galeries latérales — jusque sous le fort lui-même, ainsi que cela s'est fait à Pétersbourg et à Plewna.

En lisant les deux articles que nous venons de résumer, on ne peut se défendre de l'impression que l'abandon complet — en théorie et en pratique — de la guerre de mines n'est absolument pas justifié et qu'il sera chèrement payé dans une future guerre de forteresse par le belligérant, — assiégeant ou assiégé, — dont l'adversaire saura la pratiquer.

Même si ce qu'on a dit de l'impuissance de l'artillerie dans l'attaque des fortifications modernes permanentes était erroné ou exagéré, il n'en reste pas moins vrai que l'attaque rapprochée sera facilitée, si elle est soutenue par des pionniers de forteresse bien exercés, tout comme la défense, par un bon dispositif de mines, causera à l'assaillant de fortes pertes de temps et d'hommes pendant le dernier acte du siège.

En Autriche-Hongrie aussi, l'attention du monde officiel se porte de nouveau sur la guerre souterraine. On a créé, il y a deux ans déjà, deux subdivisions de mineurs et on a complété, en vue d'une mobilisation, l'organisation du corps des pionniers.

LES ARTILLERIES A PIED AVEC ATTELAGES

ET

l'Artillerie de position suisse

Sentant la nécessité de faire suivre l'armée de campagne par une artillerie puissante, plus mobile cependant que l'artillerie de siège, la plupart des Etats européens ont créé des détachements d'*artillerie à pied avec attelages* ou parcs mobiles de siège.

Le capitaine Weigelt dans son *Handbuch* de 1894 sur l'artillerie à pied allemande les définit comme étant destinés à rester en contact immédiat avec les troupes de campagne et à coopérer à l'action de ces troupes dans l'attaque des positions fortifiées, des ouvrages d'arrêt et des petits forts.

L'importance toujours plus grande donnée à la fortification du champ de bataille a encore étendu leur rôle, et toujours plus liés à l'armée de campagne, lui servant dans l'offensive et la défensive, ils sont en quelque sorte le modèle de ce que devrait être notre artillerie de position.

L'étude de leur organisation dans différents pays — surtout en Allemagne — pourrait donc fournir des indications sur la formation à donner à notre artillerie de position.

Une étude complète en serait intéressante, mais sortirait de notre cadre, aussi devons-nous nous borner à un court résumé.

Allemagne.

L'artillerie à pied avec attelages est dotée des pièces suivantes[1]:

Le mortier de 21 cm. en bronze durci avec âme d'acier.

L'obusier de 15 cm. en acier nickel.

Le canon lourd de 12 cm. en bronze durci avec âme d'acier.

Cette artillerie est organisée en compagnies; chaque compagnie ne sert qu'une seule espèce de bouche à feu, savoir :

[1] *Revue d'artillerie*, tome 47, page 170.

4 mortiers pour les compagnies de mortiers ;
6 obusiers » » » d'obusiers ;
6 canons » » » de canons.

A chaque compagnie de mortiers sont affectées trois colonnes de munitions, et deux à celles d'obusiers.

Nous laissons de côté, comme intéressant moins directement notre artillerie, la composition de la batterie de mortiers de 21 cm.

Celle *d'obusiers de 15 cm.* est approvisionnée à 360 coups, soit 60 coups par pièce transportés dans deux caissons.

La batterie se compose donc de :

6 pièces ;
12 caissons ;
6 chars à plate-formes ;
1 chariot de batterie ;
1 forge ;
2 fourgons.

28 voitures.

L'obusier attelé pèse environ 2600 kg.. soit 433 kg. par cheval. Dans la règle, il tire sur plateforme, exceptionnellement sans plate-forme.

Le projectile est l'obus brisant, du poids de 40 kg. environ.

La *batterie de canons de 12 cm.* transporterait, en lui supposant une composition analogue à celle d'obusiers, 120 coups par pièce.

Le poids de la pièce attelée est de 2770 kg.

Les hommes de ces compagnies sont armés du fusil modèle 1891 avec sabre-baïonnette d'artillerie modèle 71.

Un certain nombre de bataillons du train sont pourvus, dès le temps de paix, d'un groupe d'attelages destiné aux compagnies attelées et comprenant chacun :

1 premier-lieutenant ;
49 sous-officiers et soldats ;
7 chevaux de selle ;
44 chevaux de gros trait.

Autriche-Hongrie.

A la mobilisation, l'artillerie de siège forme cinq groupes mobiles comprenant chacun plusieurs batteries de quatre obusiers de 15 cm.[1] avec 32 voitures diverses et un parc de munition de siège, comptant 67 voitures dont 58 caissons.

Italie[2].

L'Italie a trois *groupes mobiles de siège :* Alexandrie, Plaisance, Mantoue.

Chacun de ces groupes comprend 9 batteries, savoir : 2 batteries de canons de 12 cm. à 8 pièces et 28 voitures, 157 chevaux.

2 batteries de mortiers de 15 cm. à 8 pièces, 20 voitures et 113 chevaux.

1 batterie d'obusiers de 15 cm. à 4 pièces, 34 voitures et 165 chevaux.

1 batterie de mortiers de 21 cm. à 54 voitures et 283 chevaux.

1 batterie de mortiers de montagne à 8 pièces et 140 bêtes de somme.

1 batterie de canons à tir rapide de 42 mm. à 6 pièces et 46 bêtes de somme.

1 batterie de mitrailleuses Gardner à 6 pièces et 28 bêtes de somme, soit au total 44 pièces, 278 voitures et 1537 chevaux.

Le groupe est servi par 4 compagnies commandées par un colonel avec un effectif total de 58 officiers et 2151 sous-officiers et soldats.

* * *

On peut prévoir que l'emploi que les Boers ont fait de leurs canons de position pendant la guerre actuelle, augmentera l'importance des batteries lourdes et amènera des changements dans leur organisation, de façon à les rattacher plus étroitement à l'armée d'opération. Ces changements mériteront d'être suivis attentivement et peut-être fourniront-ils des indications utiles. En tous cas la comparaison de ce qui existe actuellement et de notre artillerie de position fournit déjà maintenant des points intéressants.

L'artillerie de position suisse n'a pas été créée pour coopérer aux opérations de l'armée de campagne; son organisation la force à se limiter à la défensive : Jusqu'en 1898 elle n'était pourvue d'aucun attelage. L'organisation du service prévoyant plusieurs poses pour les batteries, la rapprochait du reste davantage d'une artillerie de place que d'une artillerie mobile, et ça

[1] *Revue d'artillerie*, février 1899.

[2] *Streffleur militärische Zeitschrift*, novembre 1898.

n'a été qu'à force de suppositions, qu'on a pu lui faire prendre part aux grandes manœuvres.

Actuellement, la *division de position* se compose de 2 compagnies d'élite, et 3 compagnies de landwehr dont une est formée par des canonniers provenant des régiments de corps de l'artillerie de campagne, plus une compagnie du train avec 150 chevaux.

L'effectif réglementaire de la division est donc, officiers compris, de :

Etat-major	3
5 compagnies à 170 hommes	850
1 compagnie du train	110
Total . .	963

avec 21 chevaux de selle et 150 de trait.

Mais en réalité il y a un déchet d'environ 200 hommes sur les deux compagnies de landwehr correspondant à celles d'élite, de sorte que l'effectif total est de 760 hommes dont 480 à 500 seulement connaissant le service des pièces de position.

Si les effectifs sont plutôt faibles, le matériel est considérable et comprend 40 bouches à feu avec 79 voitures. En comparant ces effectifs à ceux des parcs mobiles italiens avec leurs 44 pièces et 2209 officiers, sous-officiers et soldats, ou aux batteries à pied avec attelages, de l'artillerie allemande, on voit que, question d'attelages à part, celles-ci disposent d'un personnel plus que double du nôtre.

Un personnel très nombreux est en effet une nécessité si l'on tient à la mobilité. Or puisqu'il ne peut être question d'augmenter les effectifs de notre artillerie de position, il faudrait, pour la rendre plus mobile, diminuer le matériel. Le diminuer de combien? La question ne peut être résolue ici. Mais il parait évident que ce ne serait pas une perte si on la débarrassait d'une partie de son matériel, qu'on aurait sans doute déjà mis de côté si les crédits l'avaient permis.

La réduction du matériel admise, la solution qui parait la plus en harmonie avec l'organisation actuelle de l'armée, consisterait à transformer les sept compagnies d'élite, non attachées aux fortifications du Gothard ou de St-Maurice, en *batteries de position avec attelages*. Ces batteries seraient armées soit de nos canons de 12 cm., soit d'obusiers plus puissants que ceux de l'artillerie de campagne. La proportion entre le nombre de batteries d'obusiers et celui de batteries de canons

dépendrait naturellement de la solution adoptée pour les obusiers de campagne. Les quatre compagnies du train prévues à l'organisation actuelle, renforcées de 150 chevaux environ, suffiraient à l'attelage des compagnies mobiles.

L'artillerie de position non mobile, en ce sens que comme c'était le cas de toute l'arme, jusqu'en 1898, elle ne disposerait pas d'attelages réglementaires, serait destinée à l'occupation de points importants préparés à l'avance ; elle servirait aussi de dépôt aux compagnies avec attelages et se composerait : 1° des sept compagnies de landwehr provenant des compagnies correspondantes d'élite et servant le même matériel que ces dernières ; 2° des quatre compagnies de landwehr provenant de l'artillerie de campagne et dont une partie des canonniers aurait servi dans les batteries d'obusiers, l'autre dans les batteries de canons, ce qui faciliterait grandement leur répartition aux différents calibres.

Les hommes ne seraient instruits qu'à une seule bouche à feu ; on gagnerait ainsi du temps pour le maniement du fusil ; l'instruction à la pièce y gagnerait aussi.

Le matériel serait complété par un certain nombre d'obusiers, remplaçant les mortiers de 12 cm. Une partie du matériel actuel encore utilisable resterait en réserve.

Organisées ainsi, les *batteries de position avec attelages* pourraient être utilisées par l'armée de campagne, qui, avec l'organisation actuelle, hésitera toujours à cause de leur manque de mobilité à emmener ses divisions de position, sauf dans quelques cas spéciaux. Mieux vaudrait, semble-t-il, un outil simple et léger, dont on pourrait se servir, qu'une machine si lourde et si compliquée qu'on hésite à l'employer.

Dans l'organisation de ces compagnies, comme dans celle de leurs colonnes de munitions, il y a bien des problèmes intéressants, qui n'ont pas même été effleurés. Peut-être, entre autres, celui de la traction mécanique s'y posera-t-il. Les expériences qui se font en grand actuellement au sud de l'Afrique et en Allemagne lui donnent en tous cas de l'actualité.

Malgré l'introduction de l'obusier de campagne, ce sera donc bien le problème de la réorganisation de l'artillerie de position qui se posera, plutôt que celui de sa suppression. Puisse la solution être trouvée dans un avenir pas trop éloigné.

De Vallière
Capitaine d'artillerie.

EXERCICE DE MARCHE

Le second exercice de marche organisé par la section genevoise de la société des officiers, a eu lieu dimanche, 28 janvier dernier.

Le jury avait cherché, en fixant le programme et l'itinéraire, à mettre les concurrents en présence de difficultés plus sérieuses que lors du premier exercice, tout en leur laissant plus d'indépendance dans le choix du chemin.

L'ordre donné était d'aller reconnaître les points qui se trouvent sur Allondon entre Fabry et le viaduc de La Plaine : des contrôles étaient établis au moulin de Fabry, aux granges de Malvel et à Russin où une halte de $^3/_4$ d'heure était imposée. La longueur de ce parcours est d'environ 33 kilomètres.

Entre Fabry et les granges, le terrain est très difficile, il faut traverser un bois taillis épais, coupé dans toute sa largeur par plusieurs ravins profonds, encaissés et souvent transformés en fondrières. Aucun chemin direct ne relie les deux localités, mais le fourré est sillonné de petits sentiers qui, se croisant en tous sens, facilitent la confusion, et son épaisseur masque toute espèce de vue ; aussi est-il impossible de prendre des points d'orientation.

Aucun des concurrents ne connaissait la contrée, et la carte au 250 000e était seule autorisée ; elle ne donne aucune indication sur les trois routes qui franchissent l'Allondon entre Fabry et le Rhône. Les pluies persistantes des jours précédents avaient complètement détrempé le sol, il était tombé pendant la nuit une couche de neige qui atteignait sur le versant nord du coteau du Mandement, une épaisseur suffisante pour nécessiter l'ouverture des routes au triangle. Enfin, les départs ont eu lieu sous une pluie abondante mêlée de neige et accompagnée de violentes rafales, mais le temps se rétablit au bout de deux heures.

L'organisation générale était la même que précédemment. Diverses circonstances avaient au dernier moment réduit le nombre des concurrents, et 5 officiers seulement, sur 12 ins-

crits, se sont trouvés au rendez-vous fixé au local de la société à 7 h. 30 du matin. Il est impossible, avec un nombre d'éléments aussi restreint, d'établir des moyennes ayant quelque valeur.

Les durées extrêmes du trajet ont été de 4 h. 38 pour le premier et 5 h. 42 pour le dernier arrivé, halte déduite, supposant une allure de 7 kil. 142 à 5 kil. 825 à l'heure, soit 8 m. 24 s. et 10 m. 18 s. par kilomètre. Il y a lieu cependant d'observer que le dernier arrivé avait, dans un moment de découragement, renoncé à la course, et s'est bientôt ressaisi mais n'en a pas moins perdu ainsi un temps suffisant pour abaisser sensiblement sa moyenne. Celle de ses autres camarades se rapproche plus de celle du premier que de la sienne.

La vitesse maximale a été fournie par tous les concurrents dans le premier secteur, entre Genève et Fabry, où elle a varié de 8 km. à 7 km. 792 à l'heure, soit 7 m. 30 à 7 m. 42 pour le kilomètre.

Dans le secteur en terrain difficile (Fabry-Granges), l'allure a diminué chez tous à peu près de moitié. Un ralentissement très sensible s'est également produit dans le dernier secteur (Russin-Genève), où le kilomètre a exigé de 8 m. 48 à 9 m. 54 (6 km. 818 à 6 km. 60 à l'heure).

Il y a loin de ces chiffres aux vitesses maximales de 9 km. 720 à l'heure (6 m. 6 s. par kilom.) obtenues lors du premier exercice, mais si l'on tient compte des circonstances exceptionnellement favorables dans lesquelles il avait eu lieu, la comparaison est tout à l'avantage du second. La moyenne des 13 concurrents n'avait été alors que de 7 km. 891 à l'heure (7 m. 30 s. pour le kilomètre), sur un parcours de 18 à 19 km. seulement.

Aucun des coureurs ne présentait à l'arrivée de signes apparents de fatigue, et les constatations médicales ont démontré que tous étaient en état de continuer la marche pendant encore plusieurs heures. Le rapport présenté par M. le lieutenant-colonel docteur Wartmann signale une diminution de poids extraordinaire de *six* kilos chez un officier de mince corpulence qui ne paraissait nullement éprouvé par cette énorme élimination; chez les autres, la perte n'était que de 1 à 2 kilos. En ce qui concerne la longueur de la taille, les diminutions ont varié de 0 à 2 centimètres. Enfin, la commission médicale

a procédé sur les urines émises avant le départ, au milieu de la course et au retour, à une série d'analyses dont le résultat est d'un intérêt un peu trop exclusivement médical pour que nous puissions en parler.

Quant aux travaux fournis, ils sont de valeur très variable. Le jury a cependant constaté dans tous les croquis une sûreté de main qui dénote chez les auteurs un sang-froid et une tranquillité remarquables après un effort aussi soutenu.

En résumé, l'exercice a été intéressant et les résultats individuels très satisfaisants, les concurrents ont tous montré un entrain, une énergie, une endurance dont ils ont été justement félicités.

En terminant, nous souscrivons entièrement aux observations présentées par le chroniqueur de la *Revue*, dans un article du 15 février. Il est incontestable que c'est du côté purement tactique qu'on doit chercher à développer l'officier, et que dans les exercices du genre de celui dont nous nous occupons, c'est surtout le côté sportif qui domine; mais ne nous a-t-on pas souvent reproché de n'être pas suffisamment entraînés et de négliger en dehors du service les exercices corporels?

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Deux démissions. — La fusion des fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef. — Le nouvel instructeur du tir de l'infanterie. — L'affaire de Wallenstadt — Questions d'habillement et d'équipement. — Le fusil court de 1889/1900. — Les derniers renseignements sur le nouveau canon. — Ateliers fédéraux de construction. — La tenue bourgeoise dans les fêtes de sociétés militaires. — L'attaché militaire français.

Bien qu'elle fût depuis longtemps prévue, la démission donnée par le colonel Rudolf de ses fonctions de chef de l'arme de l'infanterie, n'a laissé personne indifférent. Terrassé par la maladie impitoyable qui l'avait atteint il y a déjà plusieurs années, usé au service du pays, cet homme modeste et dévoué, travailleur infatigable, chef juste, bon et bienveillant, a dû abandonner son poste, emportant pour récompense les remerciements d'usage pour les services rendus et le souvenir respectueux et reconnaissant de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont servi sous ses ordres et ont pu apprécier ses rares mérites.

Le colonel Auguste Rudolf est né en 1834 à Rietheim, dans le canton d'Argovie ; encore jeune, il se rendit à Aarau et entra dans la maison de commerce Hunziker et Co où il fit un apprentissage et dans laquelle il occupa, ensuite, une place de commis. De là il passa, comme employé de bureau, au Département des travaux publics de son canton d'origine ; il s'éleva successivement jusqu'au poste de secrétaire du Département, puis devint ensuite, sous le colonel Welti, depuis conseiller fédéral, secrétaire du Département militaire cantonal ; plus tard il fut directeur d'une fabrique d'horlogerie fondée à Aarau par une maison du Jura.

En 1875, le colonel Welti qui dirigeait alors le Département militaire de la Confédération suisse, le fit nommer aux fonctions d'instructeur d'arrondissement de la IVe division à Lucerne ; il était lieutenant-colonel. Auparavant, il avait servi dans les troupes d'infanterie de son canton, avait commandé l'ancien bataillon no 38 et, en 1871, avait passé à l'ancien état-major fédéral.

Le lieutenant-colonel Rudolf dirigea pendant deux ans l'instruction de l'infanterie de la IVe division, vouant une sollicitude particulière à l'instruction militaire des instituteurs, dont les écoles de recrues avaient lieu alors à Lucerne et en qui il voyait, avec raison, les premiers éducateurs militaires de la jeunesse suisse par l'enseignement de la gymnastique.

Dans le même temps, ayant passé dans le nouvel état major-général, il fut chef d'état-major de la Ve division sous le colonel Rothpletz.

Lorsque, en 1877, le colonel Denzler, commissaire des guerres en chef, donna sa démission, le lieutenant-colonel Rudolf fut appelé à le remplacer ; il fut promu en même temps colonel des troupes d'administration. L'armée suisse ne possédait pas encore de règlement d'administration ; c'est au colonel Rudolf qu'elle doit celui qui est actuellement en vigueur. Il ne devait pas rester longtemps à la tête de ce dicastère ; en 1881, quand le colonel Stocker, instructeur en chef de l'infanterie, se retira, le colonel Rudolf fut nommé à sa place, et ici commença la partie de sa carrière militaire, non pas la plus laborieuse, mais la plus longue et celle qui donna les résultats les plus fructueux. Il donna à l'instruction militaire du corps des officiers, en particulier, un développement remarquable par la manière distinguée dont il dirigea les écoles centrales et l'ampleur qu'il sut imprimer à l'enseignement qui s'y donnait. Avant lui, les officiers d'infanterie seuls étaient admis à ces écoles ; le premier il eut l'idée d'y appeler des officiers de toutes armes ; ce ne fut pas sans peine qu'il triompha des jalousies, des susceptibilités et des mesquines rivalités qui élevaient entre ces armes et entre ces différents services de véritables barrières ; mais grâce à sa persévérance et à son esprit conciliant, il eut la joie de voir les préjugés tomber et d'amener successivement toutes les armes sœurs et tous les services à envoyer quelques-uns de leurs officiers profiter du haut enseignement qui se donne dans les écoles centrales, et de recueillir les témoignages d'affection et de reconnaissance de bon nombre d'officiers étrangers à l'infanterie qui avaient eu la bonne fortune de s'instruire à son école.

Le nombre et l'importance des questions attribuées à l'instructeur en chef de l'infanterie devenant de plus en plus considérables, le colonel Rudolf avait dû renoncer à commander personnellement toutes les écoles centrales. Il demanda et obtint l'autorisation de déléguer le commandement des écoles centrales I et II à un des instructeurs de Ire classe qui lui étaient attribués, ne conservant que la haute surveillance sur ces écoles et le commandement effectif des écoles III et IV pour majors et lieutenants-colonels. Ce fut-là le premier pas qui aboutit, l'année dernière, à l'organisation actuelle qui donne aux écoles centrales un commandant immédiatement subordonné à l'instructeur en chef, sur le même pied que les instructeurs d'arrondissement.

Entre temps, le colonel Rudolf avait été appelé à exercer temporairement le commandement de la Ve division ; en 1893, il devait la commander aux manœuvres du IIe corps d'armée. Sa santé, déjà gravement atteinte par le surmenage auquel il s'était astreint, ne supporta pas ce surcroît de fatigues ; il fut frappé au moment où il allait commencer la critique, devant le corps des officiers réunis, d'une manœuvre de brigade qu'il avait diri-

gée et fut remplacé dans son commandement par le colonel de Crousaz. Il sortit heureusement de cette crise et reprit son travail, avec la même ardeur et la même activité consciencieuse qu'auparavant, sans vouloir écouter les conseils des médecins, les sollicitations du Chef du département militaire et les prières de ses amis, ni ménager désormais davantage sa santé.

C'est dans ces circonstances qu'il recueillit, en 1895, après la mort du colonel Feiss, sa succession comme chef de l'arme de l'infanterie. Au moment où il fut revêtu de cette haute fonction, la plus élevée de l'administration militaire avec celle de chef du bureau d'état-major, sa santé était déjà profondément atteinte et bien qu'on lui ait donné un adjoint pour le décharger d'une partie de son travail, il n'y put résister. Après une période pendant laquelle il fut alternativement mieux et plus mal, il dut définitivement renoncer à tout travail.

Le colonel Rudolf a été un officier d'un rare mérite ; il a servi son pays comme soldat pendant un quart de siècle avec la plus grande distinction ; il lui a rendu des services inappréciables. Arrivé à la position éminente qu'il occupait par son seul travail, il restera pour tous un exemple de ce que peuvent l'énergie, la volonté et le sentiment du devoir.

Aucun de ceux qui l'ont connu ne l'oubliera; il savait être ferme et bienveillant avec ses subordonnés ; la bonté, qui n'excluait pas la sévérité à l'occasion, était le trait dominant de son caractère. Peu causeur à son habitude, il aimait se trouver dans la société de ses camarades et de ses subordonnés et à entendre leurs causeries.

Il fut dans son temps un gymnaste émérite ; il avait conservé, dans sa carrière militaire, un goût prononcé pour ce sport et consacra ses soins les plus constants à développer l'instruction gymnastique préparatoire de la jeunesse. Ceux qui l'ont connu quand il était instructeur de la IVe division se souviennent de l'avoir vu, dans les marches en montagne des écoles de recrues, franchir avec l'agilité d'un jeune homme les barrières et les murets séparant les pâturages.

D'une charité inépuisable, il donnait tout ce qui n'était pas nécessaire à ses besoins, et ceux-ci n'étaient pas considérables, sans que sa main gauche sût jamais ce que faisait sa droite.

Les vœux de tous l'accompagnent dans sa retraite.

* * *

Après le chef de l'arme de l'infanterie, celui de l'artillerie, le colonel Schumacher, vient à son tour de donner sa démission. Des raisons de santé l'obligent à se retirer; le colonel souffre de sclérose ; il ne peut plus monter à cheval, il ne marche même plus allègrement. Il n'est cependant pas âgé, il est de 1840.

Tout jeune, dès l'âge de quatre ans, nous dit-il, il ressentit un goût

très vif pour les canons. Toutefois, rien alors ne semblait indiquer ses destinées futures, puisque, élève de l'Ecole réale de Berne, il se préparait à devenir forestier. Il ne suivit pas cette idée, mais bien un apprentissage de deux années comme pharmacien. Les cornues et les drogues n'étaient cependant pas pour plaire au futur artilleur, aussi, en 1859, il part pour l'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, à la recherche d'une position. Peu après éclate la guerre de Sécession. Son goût pour les canons se réveille, et, en 1861, il s'engage comme volontaire dans une batterie fournie par les particuliers de la ville de la Nouvelle-Orléans, batterie dite Watson, du nom du principal donateur.

La batterie se compose de six canons et deux obusiers. Le canonnier Schumacher se fait bientôt remarquer; il devient promptement chef de pièce et subit peu après l'examen d'officier à Grenade. En sa qualité d'étranger, il ne put cependant pas être nommé à ce grade. Il n'en reste pas moins dans sa batterie, continuant la guerre jusqu'en 1863, où, dans le siège de Viksbourg, il fut fait prisonnier avec tout ce qui était dans la ville. Libéré sur parole, il rentra à la Nouvelle-Orléans et prit part encore à de nombreux engagements. Le colonel Schumacher aurait de nombreux épisodes à raconter sur cette campagne, dont il parle souvent dans l'intimité, mais il se refuse à rien publier; peut-être se ravisera-t-il un jour.....

Rentré en Suisse à la fin de l'année 1863, il commença son service militaire, tout en préparant ses examens de géomètre. Au mois d'octobre de l'année suivante, il devenait sous-lieutenant d'artillerie. Deux ans plus tard, en 1866, il passait son examen de géomètre et recevait le même jour un appel à l'Ecole de Thoune comme instructeur secondaire. Depuis lors, le corps d'instruction ne le lâcha plus. Au printemps de 1867, il fut nommé premier-lieutenant, puis instructeur définitif, aux appointements de 2000 francs par an — on n'était pas large à l'époque — et on le classa avec son grade dans l'ancien état-major d'artillerie. Il en fit partie jusqu'à la suppression de ce corps, à la réorganisation militaire de 1874, passant successivement au grade de capitaine (1869) et de major (1873).

Le remaniement qui suivit la loi de 1874 le fit instructeur de Ire classe en 1875. Ses élèves se souviennent de l'enseignement original, émaillé d'opinions personnelles et de l'esprit qu'il apportait aux leçons d'artillerie et d'organisation de l'armée données aux aspirants officiers. Les questions de tir avaient — elles ont toujours eu — un grand attrait pour lui. Il fouillait la balistique et Dieu sait la place immense qu'occupait il y a vingt-cinq ans la Théorie du tir et les théories en général dans le monde de l'artillerie.

Bien des années plus tard, en 1889, lors de la retraite du colonel Bleuler de ses fonctions d'Instructeur en chef, le major Schumacher, devenu entre-temps lieutenant-colonel (1877) et colonel (1884), était appelé à remplacer cet éminent officier. Il ne devait pas occuper longtemps ces

fonctions, puisque, cinq ans après, à la mort du général Herzog, en 1894, il prenait la succession du vénérable organisateur de l'artillerie suisse.

Très fatigué l'année dernière et douloureusement affecté par un deuil de famille, le colonel Schumacher avait depuis plusieurs mois annoncé son intention de se démettre des fonctions de chef de l'arme, qui lui devenaient à charge et qu'il ne se sentait plus la force de remplir avec toute la conscience et l'activité qu'il aurait voulu.

* * *

A propos de la démission des deux chefs d'armes, on a mis en avant l'idée de profiter de l'occasion pour ne pas les remplacer et pour fusionner, dans chaque arme, les fonctions devenues vacantes avec celles d'instructeur en chef. Il n'appartient pas à un modeste chroniqueur de trancher une aussi grave question ; mais je suis amené à constater que pour ce résultat il faudrait reviser la loi du 13 novembre 1874, ce qui est une première difficulté ; cela ne se fait ni aussi vite ni aussi aisément que parfois on le désirerait. Et puis, s'il est possible, pour les autres armes, de concevoir la fusion des deux fonctions, il me semble que ce n'est pas aussi simple pour l'infanterie. D'abord l'arme est beaucoup plus nombreuse et donne lieu, par conséquent, à plus de travaux. Ensuite le chef de l'infanterie a dans sa compétence des questions que n'ont pas les autres chefs d'armes : « La mise sur pied, le rassemblement et l'équipement des corps de troupes, ainsi que toutes les mesures à prendre au sujet de l'armée dans son ensemble. L'effectif et l'équipement des états-majors des grands corps de troupes. Les manœuvres des corps de troupes combinés. » En voilà assez pour imposer une sérieuse étude de la question.

Et l'instructeur en chef de l'infanterie n'a-t-il donc rien à faire ? Après 1875, il avait, à côté de son administration générale, à commander toutes les écoles centrales ; petit à petit il a dû y renoncer et il a fallu instituer un commandement spécial de ces écoles. Il a fallu également donner au chef de l'arme un adjoint. N'est-ce pas la preuve que le travail, dans ces deux fonctions, tend à augmenter ? Serait-il possible, désirable même, dans ces circonstances, de les réunir définitivement en un seul et même poste ? Sans répondre à cette question, on peut dire qu'elle mérite d'être examinée à fond, dans tous ses détails et dans toutes ses conséquences, mais il ne me paraît pas qu'elle puisse être tranchée à l'occasion de la démission de deux fonctionnaires. D'ailleurs les Chambres fédérales ne le permettraient probablement pas.

* * *

Appartient-il au chroniqueur d'émettre une supposition sur le remplacement des chefs d'arme de l'infanterie et de l'artillerie ? Cela me paraît assez oiseux. Quand ces lignes paraîtront, l'une ou l'autre de ces deux

nominations sera faite et mon pronostic viendra comme la grêle après vendanges. Je note simplement les on-dit, pour qu'on ne m'accuse pas de ne pas chroniquer consciencieusement et je constate qu'on désigne comme devant prendre les places vacantes, les instructeurs en chef des armes considérées, les colonels P. Isler et Hebbel. Pour l'artillerie, il serait aussi fortement question du colonel Wille qui reviendrait ainsi à son arme d'origine.

* * *

Le Conseil fédéral a donné au colonel Veillon un successeur, comme instructeur du tir de l'infanterie, dans la personne du lieutenant-colonel Schiessle, instructeur de première classe de l'infanterie, qui était attaché en cette qualité, jusqu'à sa nomination, au commandant des écoles centrales. On dit du nouvel élu le plus grand bien et l'on fonde sur ses connaissances, sa jeunesse et son entrain, les meilleures espérances pour le développement de l'enseignement technique et tactique du tir aux officiers de tous grades.

* * *

L'instructeur en chef des troupes d'administration, le colonel Pauli, a été relevé de ses fonctions. Il occupait ce poste depuis 1875, le cumulant avec celui de commissaire des guerres de la place d'armes de Thoune qu'il remplissait déjà antérieurement. Il conserve ces dernières fonctions.

* * *

L'irritante affaire de Wallenstadt est terminée ; irritante parce qu'elle servait de tremplin à certains patriotes qui se taillent de faciles succès à « tomber » la généralité des officiers chargés de diriger l'instruction militaire et, par-dessus leur tête, le « militarisme », comme ils qualifient nos institutions militaires. Le Département militaire fédéral a prononcé ce qui était juste ; il n'est pas nécessaire de connaître les détails de l'enquête ni les conclusions de l'officier enquêteur pour affirmer qu'il en est ainsi ; aussi n'ai-je pas l'intention de commenter ce verdict, ce qui, d'ailleurs, n'appartient à aucun officier. Il eût été désirable de voir adopter cette ligne de conduite par toute la presse ; cela aurait évité à certain correspondant genevois de la *Liberté* des réflexions de mauvais goût et qui sentent la menace ; les éloges qu'un correspondant vaudois cité par le *Confédéré* du Valais décerne à un des officiers punis ne sont pas moins déplacés et l'officier lui-même, qui sait à quoi s'en tenir et qui est un soldat discipliné, n'en aura guère été flatté.

Je dois pourtant relever l'étonnement causé à quelques officiers par la non punition du caporal et des soldats dont les publications dans la presse ont provoqué l'enquête ; ces officiers s'attendaient à ce que ces hommes fussent punis à teneur du deuxième alinéa du chiffre 35 du règlement de

service[1]. Mais il paraît qu'on ne peut pas l'appliquer, la *Loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales du 27 août 1851* ne contenant aucune disposition à cet égard. Or il est bon de rappeler qu'aucune peine disciplinaire ne peut être infligée si elle ne s'appuie sur un article de la loi précitée. Si les renseignements qui ont couru sur la genèse de cette affaire sont exacts, le caporal B. et ses camarades avaient réclamé à la fin du service, en vain, contre les traitements qui leur avaient été infligés. Alors ils ont nanti la presse de leurs doléances. Ce faisant ils n'ont pas commis une faute de discipline, suivant les dispositions de la loi sur la justice pénale ; ils auraient toutefois mieux agi en renouvelant leur plainte au Département militaire de leur canton; celui-là l'aurait certainement prise en considération.

Oh, cela n'efface pas la déplorable impression faite par le caporal B. sur les chefs qui l'ont eu sous leurs ordres, ni le souvenir de son indiscipline et de sa mauvaise conduite ; mais il avait été puni pour ces faits, il n'y avait pas à y revenir.

Les officiers de tout grade et de toute position ont une leçon à tirer de ce regrettable incident : c'est que s'ils ont le droit et le devoir d'user des moyens que la loi met dans leurs mains pour maintenir et ramener la discipline, il leur est interdit de se faire justice par des traitements déplacés d'une nature quelconque envers leurs subordonnés ; en agissant ainsi ils se déconsidèrent, affaiblissent la discipline et ruinent les institutions défensives du pays.

* * *

Si l'on en croit certains journaux, il paraît que la mise en vigueur définitive du règlement d'habillement de 1898 ne s'obtient pas sans quelques grincements. Il fallait s'y attendre. On ne passe pas d'un état à un autre sans quelques soubresauts, mais cela se calmera promptement. Un journal a établi un compte fantastique des frais occasionnés par les changements obligatoires ; je dis fantastique; car la pèlerine n'est pas obligatoire pour les officiers non montés, et ni le sabre, ni le havresac nouvelle ordonnance n'appartiennent au règlement d'habillement ; les officiers nommés avant l'adoption d'un nouveau sabre et de nouveaux effets d'équipement, peuvent donc continuer à porter et à utiliser les armes et les effets qu'ils possèdent, pourvu qu'ils soient à l'ancienne ordonnance. On voit donc que les frais de transformation se réduisent, en somme, à peu de chose. Et puis, si les officiers tiennent absolument à se mettre à la dernière mode, c'est leur affaire et il ne faut pas qu'ils se plaignent, ni, surtout, que d'autres se plaignent pour eux.

* * *

— Le Conseil fédéral a pris la décision suivante au sujet de l'habille-

[1] Celui qui ne se plaint qu'après que le service est terminé ou qui se plaint par la voie de la presse, est punissable.

ment et de l'équipement des hommes appartenant à la Compagnie d'aérostiers :

Les hommes faisant partie de la Compagnie d'aérostiers seront habillés et équipés comme les troupes du génie, à l'exception de l'outillage portatif. Ils porteront, comme signe distinctif, une ancre ailée sur leur képi. Ils auront les mêmes boutons que les pontonniers. Ils ne porteront de numéro ni sur le képi, ni sur les pattes d'épaule.

On sait que la première école de la Compagnie d'aérostiers aura lieu cet été à Berne, du 2 août au 22 septembre. Le matériel est prêt ou va l'être. On en est très satisfait.

*
* *

— Le Conseil fédéral demande en outre aux Chambres l'autorisation de fabriquer encore 5000 fusils courts, du calibre de 7,5mm, destinés à l'armement des troupes de forteresse, des compagnies de position, des cyclistes, des compagnies de télégraphes et des aérostiers. Le fusil long d'infanterie ne convient pas à ces troupes. C'est pourquoi on a déjà fabriqué 5000 fusils courts sur les crédits disponibles ouverts par l'arrêté fédéral du 24 mars 1897.

A l'avenir, la fabrication du fusil court pourra être limitée régulièrement aux besoins courants, et elle entraînera un supplément annuel de dépenses de 13 640 fr.

Le fusil court a le même système de fermeture et tire la même munition que le fusil modèle 1889-96. Il portera le nom de fusil court modèle 1889-1900.

On remarquera que parmi les troupes qui en seront dotées ne figurent ni les artilleurs de campagne et de montagne, ni le parc ; l'armement de ces troupes a, en effet, été laissé en suspens. Bien qu'en principe, on soit d'accord pour armer les canonniers de fusils courts et qu'on en ait reconnu la nécessité, on veut cependant attendre la fin des essais entrepris avec les pistolets automatiques pour prendre une décision définitive, ce qui ne tardera pas.

L'artillerie de position se plaindra peut-être de ce que l'on la dote d'un armement personnel que, pour notre part, nous estimons indispensable ; elle a déjà prétendu n'avoir pas le temps de former en huit semaines son personnel au service de ses diverses pièces, au maniement du fusil et aux travaux de terre qui lui incombent. On peut ce que l'on veut. Il suffira de spécialiser un peu plus le personnel aux divers calibres de pièces à desservir, pendant le temps encore où nous utiliserons tel qu'il est le matériel de la Position.

Quant au Parc, le fusil court s'impose, la défense d'un convoi ne peut s'effectuer au moyen d'un pistolet ou d'une arme à courte portée. Pendant que nous parlons du Parc, disons quelques mots de ses voitures et de

l'intention qu'on aurait de changer le mode de conduite des caissons à munitions d'infanterie. On voudrait revenir pour tous ces caissons, ceux des bataillons compris, à la conduite depuis la selle. On n'en donne pas les motifs; il s'agirait, dit-on, d'*uniformiser* la façon de conduire les voitures. L'uniformité est une belle chose, encore faut-il l'appliquer avec discernement; à ce régime, tous les chars d'infanterie, toutes les voitures des trains, devraient être conduits de la selle...

Non, le caisson d'infanterie est une de nos rares voitures roulant bien, elle va partout dans le terrain, même dans de mauvais terrains, — les dernières manœuvres et les exercices du Parc de l'année dernière, l'ont prouvé. C'est une de celles dont un commandant supérieur d'infanterie disait: « La seule bonne voiture que nous ayons. » Pourquoi changer? Pourquoi donner au cheval la surcharge de son conducteur et pourquoi, si le conducteur est mis hors de combat, se priver de la faculté de le remplacer par un homme de troupe qui saura conduire, mais ne saura pas monter et qui n'est pas équipé pour le cheval?

De grâce, ne gâtons pas ce qui est bien!

— Les journaux politiques ont parlé des essais de tir d'artillerie qui ont eu lieu à Thoune à la fin de février, avec des pièces de campagne à tir rapide de construction française, allemande et belge, essais auxquels assistaient les représentants des divers fournisseurs. « On mande, disait la *Gazette de Lausanne*, que les bouches à feu, très longues, sont placées sur des affûts presque aussi bas que nos affûts de montagne actuels. Elles tirent une vingtaine de coups à la minute. Il s'agissait surtout d'expérimenter les appareils destinés à limiter le recul. » Nous reproduisons ces renseignements pour ce qu'ils valent; la « Commission du nouveau canon » ne laisse pas divulguer les résultats de ses expériences.

— Lorsque nous avons parlé en juillet dernier, des ateliers fédéraux de construction de Thoune et de leur activité, nous avons signalé le désir de leur directeur, M. le major Muller, d'améliorer les installations mécaniques qui utilisent la force motrice. Il s'agissait de transformer la force en énergie électrique, capable d'être conduite à plus grande distance, d'être mieux répartie entre divers ateliers et susceptible à la fois de fournir de la lumière à tous les établissements militaires de Thoune.

L'étude de ce projet a été effectuée. Le Conseil fédéral soumet aux Chambres, par son message du 23 janvier, une demande de crédit de 354 200 fr. pour son exécution. Cette somme comprend la réfection des turbines, — réfection qui s'imposait déjà, — la construction d'une salle de machines, l'acquisition de deux dynamos, d'une batterie d'accumulateurs, et l'établissement de six moteurs secondaires pour activer l'exploitation dans les ateliers. On compte également faire l'acquisition d'une locomobile de réserve de 130 chevaux, qui entrera en activité pour renforcer la production de la lumière électrique lorsqu'il y aura pénurie de forces, pendant

les réparations ou les arrêts momentanés et pour assurer l'exploitation pendant les quelques semaines qu'exigera la reconstruction.

Les installations prévues permettront d'actionner et d'éclairer non seulement les ateliers fédéraux, elles fourniront la lumière à la plupart des bâtiments militaires adjacents : la caserne et les écuries, la fabrique de munitions, le contrôle de la munition, la station d'essai d'artillerie, le dépôt de matériel de guerre, le dépôt de munitions, ainsi que la nouvelle régie des chevaux.

En raison de leur éloignement des turbines, l'ancienne régie ainsi que le bâtiment des postes et télégraphes du quartier militaire, devront se relier au réseau électrique de la ville de Thoune.

On ne saurait qu'appuyer cette demande de crédit. La transformation qu'on propose améliorera énormément les importantes installations de notre principale place militaire de la Suisse. Elle permettra aux fabriques et aux ateliers de la Confédération de travailler dans de meilleures conditions, plus rapidement. et d'organiser, si besoin est, du travail de nuit.

L'éclairage de la caserne et du quartier militaire constitue en même temps un utile progrès et r. chètera en partie les défectuosités d'aménagement de la caserne. On va d'ailleurs aussi y porter remède en ce sens que, pour la session des Chambres de ce mois, le Conseil fédéral propose la construction d'une annexe destinée à recevoir des cantines pour les officiers, pour les sous-officiers et pour les soldats, des chambres d'officiers et des salles de théorie.

Le bâtiment serait élevé à l'est de la caserne, le long de la rue du Stockhorn, entre la caserne et les écuries, et à une distance de 15 m. de la caserne, de façon à laisser à celle-ci de l'air et du jour.

Le rez-de-chaussée recevrait les cantines, une salle de lecture pour officiers, une seconde pour les sous-officiers et soldats. Le premier étage, les bureaux et les chambres du commandant de l'Ecole centrale, de grandes salles de théorie dont une de 100 places, une de 50 places et deux plus petites, la bibliothèque et les archives; une salle de bains avec douches ; les deuxième et troisième étages seraient aménagés en chambres d'officiers.

Ces installations permettraient d'organiser les écoles centrales et les cours d'instruction dans des conditions bien meilleures qu'aujourd'hui et de concentrer à Thoune un plus grand nombre d'écoles. Le coût de cette annexe est devisé 590 000 fr., que les Chambres accorderont, il faut bien l'espérer.

* * *

Dans l'assemblée de ses délégués tenue le 24 février écoulé, la Société vaudoise des officiers a entendu une proposition, à propos de la prochaine fête fédérale, tendant à ce que les fêtes d'officiers eussent lieu en tenue bourgeoise et non en uniforme. Un journal de la Suisse allemande a relevé

cette proposition et s'est prononcé en sa faveur ; pour mon compte je m'y joins aussi avec empressement. Ou bien les réunions d'officiers en dehors du service ont un but sérieux : alors le port de l'uniforme est absolument superflu ; ou bien ce sont de simples occasions de banqueter : alors on peut y renoncer. Ceci me rappelle certaine fête fédérale de sous-officiers, ayant eu lieu à Bâle et dans laquelle un officier-instructeur, qui avait été appelé à fonctionner comme membre du jury des travaux, dut rappeler aux participants, en termes sévères, à cause des faits dont il était témoin, la dignité de la tenue et de la conduite sous l'uniforme. Cela parle contre le port de l'uniforme dans les fêtes, bien que militaires.

Si nous, officiers, nous sommes amenés à reconnaître que le port de l'uniforme dans ces circonstances peut présenter des inconvénients, donnons l'exemple ; ne cessons pas de nous réunir pour nous entretenir des questions intéressant le bien de notre armée, et aussi pour renouveler des liens d'amitié ou en former de nouveaux, mais renonçons à l'uniforme ; nous donnerons ainsi le bon exemple et j'ai la conviction qu'il sera suivi.

* * *

Le colonel du Moriez, attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Berne depuis le 2 septembre 1892, va prochainement quitter son poste pour prendre le commandement du 31e de ligne à Paris. Son successeur a été désigné en la personne du commandant Vittu de Kéraoul, de l'état-major de l'artillerie. Le commandant de Kéraoul faisait partie de la mission française aux manœuvres du Ier corps d'armée. Nous exprimons au colonel du Moriez nos regrets de son départ et nous souhaitons la bienvenue à son successeur ; nous ne doutons pas que son amabilité, son caractère sympathique et la connaissance qu'il possède de notre pays et de nos institutions militaires ne lui ménagent partout un amical accueil.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales de cet automne. — Nécrologie d'un vivant. — Le *Règlement sur le service en campagne* du 1er janvier 1900. — Une nouvelle *Instruction sur le tir de l'infanterie.* — Le budget militaire au Reichstag : nos forteresses, essais d'armes à feu portatives, automobiles. — Quelques livres.

L'ordre de cabinet qui règle les manœuvres de cette année, et spécialement les manœuvres impériales, porte la date du 1er février. Ce sont le corps de la Garde et le IIe corps d'armée (dont le quartier-général est à

Stettin) qui seront appelés à manœuvrer devant l'empereur. Les deux corps seront l'un et l'autre renforcés par des unités empruntées aux corps voisins et chacun sera doté d'une division de cavalerie. Il avait été question d'organiser cette année une manœuvre combinée de l'armée de terre et de la flotte ; on a, paraît-il, abandonné cette idée.

Le corps de la Garde est commandé depuis la fin de 1897 par le général d'infanterie von Bock und Polach. Cet officier a fait les campagnes de 1864 et de 1866 dans le 55e régiment d'infanterie, et celle de 1870-71 comme adjudant de la 13e division d'infanterie. Depuis 1871, il a fait partie de l'état-major général en diverses qualités, en dernier lieu comme quartier-maître principal. Il devint ensuite divisionnaire à Hanovre.

Le commandant du IIe corps d'armée, le général de cavalerie v. Langenbeck, a déjà été présenté aux lecteurs de la *Revue* [1]. Il remplissait dans la guerre franco-allemande les fonctions d'adjudant du général de Obernitz, commandant des troupes wurtembergeoises. De 1871 à 1884, il fit partie de l'état-major général, puis commanda un régiment de uhlans, devient successivement chef d'état-major du IVe corps, commandant de brigade de cavalerie quartier-maître principal, enfin chef de la 2e division. Les deux futurs adversaires aux manœuvres ont, vous le voyez, des états de service qui présentent une grande analogie.

On adjoindra à la Garde pour les manœuvres une troisième division d'infanterie provisoire, composée de la 5e brigade d'infanterie de la Garde et d'une brigade mixte du IIIe corps, fournie par les régiments de grenadiers nos 8 et 12. La 1re division d'infanterie de la Garde comprendra une première brigade à deux régiments, plus deux bataillons indépendants et une seconde brigade de trois régiments. Les brigades de la 2e division seront renforcées, l'une par le bataillon de chasseurs de la Garde, l'autre par l'école de sous-officiers de Potsdam (deux compagnies). Les 1re et 2e divisions auront à leur disposition un régiment de cavalerie à quatre escadrons, la 3e division seulement deux escadrons.

Pour la première fois apparaîtra aux manœuvres la brigade complète d'artillerie divisionnaire, à deux régiments. La 3e brigade d'artillerie, incorporée à la 3e division provisoire de la Garde, se composera du régiment d'instruction (Lehr-Regiment), de l'Ecole de tir, soit deux groupes à trois batteries, et d'un régiment du IIIe corps d'armée. Les quatre compagnies du bataillon de pionniers de la Garde seront réparties aux divisions (deux compagnies à la 1re division). Enfin, le corps sera doté d'une section d'aérostiers et d'un escadron de chasseurs à cheval (Meldereiter). Il comprendra, outre les troupes spéciales, 40 $^1/_2$ bataillons d'infanterie, 11 escadrons et 35 batteries.

Le IIe corps comptera ses propres 3e et 4e divisions d'infanterie à l'ef-

[1] *Chronique allemande* de février 1898, p. 102, qui fait mention de sa nomination, en janvier 1898.

fectif normal, soit à 12 bataillons, 4 escadrons et une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments de six batteries et une ou deux compagnies de pionniers. La 41e division d'infanterie provisoire, attachée au IIe corps pour les manœuvres, sera composée de la 74e brigade à deux régiments de deux bataillons, et de la 71e brigade, du XVIIe corps, à deux régiments de trois bataillons; puis de deux escadrons comme régiment de cavalerie mixte, d'*un seul* régiment d'artillerie et d'une compagnie de pionniers. Le IIe corps comptera en somme : 34 bataillons, 10 escadrons, 30 batteries, 4 compagnies de pionniers et une section d'aérostiers. Il est, on le voit, sensiblement plus faible que celui de la Garde.

Les deux divisions de cavalerie ont une composition identique : 3 brigades à 2 régiments, 1 groupe à cheval de 2 batteries, un détachement de pionniers. La division A du IIe corps sera composée de la 3e brigade du corps même, de la 9e brigade (5e hussards et 10e uhlans) et de la brigade des *Leib-Husaren*, nouvelle formation qu'on appelle aussi la « brigade noire » en raison de la couleur de son uniforme. Chaque division de cavalerie forme un effectif de 30 escadrons, 2 batteries à cheval (12 pièces) et un détachement de 60 pionniers.

Les troupes représentent des forces plus faibles que celles des manœuvres de l'année dernière, sauf en ce qui concerne l'artillerie, dont la proportion, relativement aux autres armes, se trouve ainsi augmentée. C'est une conséquence des nouvelles formations. Le régiment no 17 du IIe corps et un régiment de la Garde ont un groupe d'obusiers de campagne.

— Les IVe et XVIe corps d'armée prendront part cette année à des manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées (Angriff auf befestigte Feldstellungen), auxquelles participeront des batteries lourdes de l'armée de campagne. Elles n'y tireront cependant qu'à blanc. Un autre corps exécutera des manœuvres du même genre, mais avec tir réel.

— Pas ou peu de mutations en février. A signaler seulement la démission du lieutenant-général v. Cæmmerer, commandant de la 26e division à Stuttgart. On parlait de la démission attendue du général de Lentze, commandant le XVIIIe corps à Dantzig. Les journaux avaient même déjà publié la « nécrologie » de sa carrière militaire. Le général, lui, déclare, dans la *Gazette de Danzig*, n'avoir jamais eu la moindre intention... de se laisser enterrer vif. Ah! les journalistes, les perfides insinuations qu'ils lancent!

Au lieutenant-général v. Cæmmerer a succédé le major-général v. Schnürlen. Celui-ci a été remplacé à la tête de sa brigade à Ulm par le major-général *v. Hoiningen dit Huene* qui commandait le régiment de la « Leibgarde » no 115 à Darmstadt. Huene fut attaché militaire à Paris du temps de Boulanger et plus tard encore, jusqu'en février 1891. Un

autre attaché à Paris, de Schwarzkoppen, de célèbre mémoire, vient d'être promu major-général. Il conserve son commandement de la 3e brigade d'infanterie de la Garde. Son avancement a été rapide, il était lieutenant-colonel de 1894.

— Le nouveau *Règlement sur le service en campagne*, du 1er janvier 1900, vient de paraître. L'édition précédente datait de 1894. Elle avait été complétée et modifiée en 1898 et j'avais eu alors l'occasion d'en parler[1]. La nouvelle édition présente quelques modifications de forme, de terminologie (on a germanisé certains termes), de distribution de matière et surtout de fond. La rédaction a été fortement remaniée et la division des paragraphes radicalement réformée. Le nouveau Règlement, sans être plus volumineux que l'ancien, — il ne contient que six pages de plus, — compte 725 articles au lieu de 544. Le terme « Ordre de bataille » est remplacé par celui de « Kriegsgliederung », ceux de « Generalidee » et de « Specialidee » deviennent « Allgemeine » et « besondere Kriegslage ».

On a fait entrer en ligne de compte dans le Règlement tous les progrès militaires modernes: les bicycles, téléphones, appareils à signaux optiques, automobiles, ballons, pigeons-voyageurs, etc. On y a tenu compte également, cela va sans dire, des changements survenus dans les règlements et l'organisation des diverses armes, entre autres de l'artillerie de campagne.

L'importance des batteries lourdes de l'armée de campagne y est mise en relief plus encore que dans le règlement modifié de 1898. On a créé une formation toute nouvelle : les *bataillons d'obusiers et de mortiers*. Ces bataillons correspondent aux groupes de l'artillerie de campagne. Le bataillon d'obusiers est à quatre batteries de six pièces, celui de mortiers de deux batteries, probablement de quatre pièces.

La batterie d'obusiers lourds, de 15 cm., compte 6 pièces, 10 caissons, 1 chariot de batterie, une voiture pour l'appareil d'observation, 4 voitures d'administration, au total 16 voitures. On a supprimé les 6 voitures de plate-formes [1], rendant ainsi l'obusier lourd plus apte au service de campagne, plus *feldmässig*. On emploiera l'obusier aussi bien contre des troupes, contre l'infanterie et contre l'artillerie de campagne, que contre des travaux de terre et des abris.

Les mortiers de 21 cm. seront par contre employés contre des ouvrages permanents, des forts d'arrêt par exemple. Les mortiers exigent, pour être amenés en batterie, de bonnes routes et des emplacements bien préparés et pourvus de plate-formes. Ces conditions ne sont nullement indispensables pour les obusiers, qu'au besoin on peut faire voyager en rase campagne.

[1] *Chronique allemande*, août 1898, p. 484 et 485.

[1] Voir *Revue militaire suisse* 1898, p. 485.

Le Règlement parle d'ailleurs, comme canons de gros calibre, de pièces autres que celles à tir courbe ; il mentionne celles qui sont destinées à agir par le tir de plein fouet, à shrapnel. Les canons de 12 cm. lourds rentrent dans cette catégorie. Ils tirent un obus de 15,64 kg. et un shrapnel de 19 kg. contenant 592 balles de 13 grammes.

Il me semble ressortir de ces indications qu'on s'est un peu inspiré des enseignements de la guerre sud-africaine dans l'emploi de ces gros calibres.

Dans le « Kriegsgliederung », on trouve qu'un corps d'armée est composé de 2 à 3 divisions d'infanterie et que la division est à 2 à 3 brigades d'infanterie. Il n'est plus question de l'artillerie de corps. Un corps d'armée est donc composé aujourd'hui de 2 à 3 divisions d'infanterie, d'une section de télégraphistes du corps, des colonnes de munitions et des trains. Si besoin est, on le dote d'artillerie lourde et d'un deuxième bataillon de pionniers. Pour la division d'infanterie, le Règlement ne fait qu'indiquer la présence de la « Divisions-Kavallerie » sans déterminer le nombre d'escadrons. Il parle d'une brigade d'artillerie de campagne et de colonnes légères de munitions. Au lieu d'un « détachement de santé » figure une « compagnie de santé », une division en compte une ou deux le détachement attribué à l'artillerie de corps étant devenu disponible.

Assez pour aujourd'hui sur ce Règlement sur lequel j'aurai probablement l'occasion de revenir. Voyons-en un autre.

— La nouvelle *Instruction sur le tir de l'infanterie* est datée du 16 novembre 1899. Il a fallu modifier l'Instruction afin de tenir compte du nouveau fusil M. 1898 [1] et des différences qu'il présentait d'avec l'ancien. Pour connaître plus en détail l'arme, il convient d'attendre la publication du *Guide pour le fusil et la baïonnette 98*. Vous n'ignorez pas que le fusil 98 est du même calibre que le fusil 88 et qu'il tire la même munition, les trajectoires des deux armes sont en conséquence identiques. Pour la hausse, on a conservé la hausse fixe (Standvisir) qui correspond à la portée de 200 mètres et on a supprimé la petite lamette (die kleine Klappe). La hausse mobile est graduée par 300 mètres jusqu'à 2050 m.

Un certain nombre de nouvelles cibles ont été créées, ainsi la cible de tête avec cercles (Ring-Kopfscheibe), la cible de buste avec cercles, (Ring-Brustscheibe) et les cibles de section pour tirs aux distances de 400, 500 et 600 mètres. On recommande d'instruire les hommes dans le tir contre l'infanterie et contre des tirailleurs couchés ou à genou, même aux distances moyennes. Il faut également, dit l'Instruction, tenir compte du tir aux grandes distances et de celui de la guerre de siège. Le tir dit d'expériences (Prüfungsschiessen) n'aura plus lieu que dans le terrain.

[1] Voir dans *Revue militaire suisse*, 1899, p. 331, l'article sur le *Nouveau fusil allemand*.

Les cyclistes recevront l'instruction de tir avec leur corps de troupe; plus tard on leur enseignera le tir avec le fusil 91 court dont ils sont armés [1] dans leur service spécial.

— La discussion du budget militaire vient de se terminer au Reichstag. La presque totalité des crédits a été votée sans restriction. Devant la commission du budget, on a abordé un assez grand nombre de sujets d'intérêt général ; au Parlement même, les débats n'ont rien présenté d'extraordinairement palpitant. On entend chaque année la chanson du député Bebel sur les mauvais traitements des soldats; malheureusement pour lui, mais pour le plus grand bien de nos hommes, ses assertions manquent souvent de fondement et de justesse.

Une des questions les plus intéressantes présentées au Reichstag est celle qui se rapporte à nos places fortes. Il s'agit pour plusieurs d'entre elles de les reconstruire du tout au tout. En même temps, on réformera le matériel d'artillerie et on introduira des pièces à tir rapide et à plus longue portée, ainsi que des pièces de position cuirassées L'approvisionnement de munitions sera également augmenté. Le Reichstag a voté sans sourciller le crédit de 20 millions de marks qui lui était demandé de ce chef; il y va d'ailleurs aussi du développement des villes dotées d'une enceinte fortifiée, que le régime actuel met dans l'impossibilité de s'étendre. Cette mesure contribuera, elle aussi, à augmenter la force défensive de l'Empire. Faisant allusion aux événements récents de la guerre sud-africaine, le ministre de Gossler a montré l'utilité de posséder des fortifications étendues et bien comprises pour immobiliser le plus longtemps possible le gros des forces ennemies.

Le budget prévoyait une dépense de 600000 marks pour les essais d'armes à feu portatives. Le Ministre a profité de la discussion pour émettre son opinion sur les effets des balles de petit calibre et pour déclarer qu'une réduction du calibre actuel est inadmissible. La guerre actuelle en est une preuve. Les blessures produites dans les chairs par les Mauser de 7 mm., dont sont armés les Boers, guérissent très rapidement. Or il importe au contraire de mettre hors de combat, pendant un temps plus long, hommes et chevaux. Les expériences de la guerre hispano-américaine avaient déjà fourni les mêmes indications à l'endroit du fusil espagnol qui est du même calibre que le Mauser. Le Ministre ne se fit cependant pas faute de recommander les excellentes qualités du fusil Mauser que fabrique à Berlin l'établissement Lœwe.

On a également parlé au Reichstag des automobiles. Ainsi que je le disais dans ma chronique de décembre, il ne s'agit nullement de voitures pour le transport de personnes, mais uniquement de camions pour convoyer les vivres et les munitions à l'arrière de l'armée, au second échelon

[1] Voir *Revue militaire suisse*, 1899. Le *nouveau Règlement allemand sur les vélocipédistes*, p. 526.

de l'armée d'opérations. Les voitures automobiles sont à benzine ou à alcool. Les essais commencés depuis un an ont démontré leur utilité; toutefois il ne faut pas compter qu'ils amènent à bref délai une révolution dans les moyens de transport, et pour se prononcer, il convient d'attendre les résultats des essais en cours, essais qui ne seront terminés qu'en 1901.

Il a été question de bien d'autres choses encore lors de la discussion du budget: du poste d'attaché militaire à Paris qu'on ne veut pas repourvoir pour le moment, de la nouvelle pèlerine des officiers, qui a, paraît-il, fait ses preuves, des chevaux de remonte, du culte divin des soldats, du service de deux ans, que sais-je encore! D'une façon générale, le Ministre de la guerre a dû être satisfait de la façon dont le Reichstag a accueilli les propositions présentées par son budget.

— Les journaux annonçaient qu'on allait armer tous les bataillons de chasseurs d'une batterie de mitrailleuses Maxim. Je transcris cette nouvelle s. g. d. g. et sous toutes réserves.

— Le prince royal Guillaume, qui atteindra le 6 mai l'âge de dix-huit ans, a subi son examen de maturité à l'école des cadets de Plön. Il suivra un cours de trois mois à l'école de guerre de Potsdam, puis entrera au 1er régiment de la Garde à pied pour s'y former au service avec la troupe.

— Au nombre des publications récentes les plus remarquables, signalons le dernier ouvrage du général R. Wille, sur le *Canon de campagne Krupp à tir rapide de 1899*[1]. Le canon ne présente pas de différences bien saillantes, je crois, d'avec le canon d'essai que doit vous avoir fourni Krupp. Elles ne porteraient peut-être que sur le poids et le rendement. Le canon c/99 en batterie ne pèse que 901 kg., la voiture-pièce sans servants 1588 kg. Ces poids sont très réduits en comparaison de la vitesse initiale de la pièce, 513 m., du poids du projectile, 6,5 kg., et de la force-vive initiale, 87,2 tm. Le livre est fort intéressant, attendu que pour la première fois on trouve une description et une critique détaillée du canon moderne Krupp. Recommandé à vos officiers d'artillerie.

Le lieutenant-général v. Janson a publié la première livraison de: *L'emploi stratégique et tactique combiné de l'armée de terre et de la marine de guerre* (Das strategische und taktische Zusammenwirken von Heer und Flotte). Le sujet présente aujourd'hui de l'actualité en raison du Projet de loi relatif à l'augmentation de la marine allemande.

Un capitaine saxon, Théodore Wagner, vient d'écrire un historique abrégé de l'*Ecole de tir prussienne d'infanterie*. Son ouvrage aurait gagné

[1] *Fried. Krupps Schnellfeuer-Feldkanone c/99* von R. Wille, Generalmajor Z D. 1 vol. in-8°, avec 41 figures. Berlin, R. Eisenschmidt, 1900.

en intérêt si l'auteur n'avait pas été lié par le secret professionnel dans la publication des documents tirés des archives de l'école où il est attaché lui-même.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

La régénération militaire de l'Espagne. — Les effectifs de l'armée. — Les bataillons d'infanterie de montagne n'existent plus. — L'*obusier de campagne* en Espagne.

Après la terrible catastrophe dans laquelle ont sombré les derniers restes de l'empire colonial espagnol, tout le monde était d'avis qu'il fallait remanier de fond en comble nos institutions militaires. Nous aurions dû le faire déjà après la malheureuse affaire de Melilla. Peut-être qu'alors la faiblesse de nos armées de terre et de mer ne se serait pas ajoutée aux autres raisons d'ordre politique, économique et même social qui ont amené le désastre.

Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront sans doute, qu'en 1894, et à la suite d'un incident de frontière, quelques milliers de Maures du Riff attaquèrent les forts de la place de Melilla et enserrèrent de près les garnisons; celles-ci se défendirent vaillamment. Au bout de trois jours de combat, elles réussirent à repousser l'ennemi et à se donner de l'air. Cette échauffourée nous coûta pas mal de morts et de blessés, et, au nombre des premiers, le général Margallo, gouverneur de la place.

Ce fut une véritable consternation lorsqu'on apprit, en Espagne, le cours des événements et les pertes qui en étaient résultées. On se souvenait des lauriers que l'armée espagnole avait remportés au Maroc, durant la guerre de 1860, et l'opinion publique exigea que des mesures immédiates fussent prises pour laver l'offense au drapeau national et obtenir une éclatante revanche.

Hélas! pour nous venger, il fallait envoyer des troupes à Melilla, mais nous ne possédions ni les effectifs, ni les grandes unités, pas plus que le matériel et les services auxiliaires indispensables. Tout dut en conséquence être improvisé, et, comme il arrive toujours en pareil cas, il n'en résulta rien de bon. Il est hors de doute que ce fut alors que notre ennemi, qui depuis longtemps nous guettait, décida notre perte.

Après Melilla, on ne fit rien pour remédier à un état de choses que l'expérience nous avait révélé déplorable, en sorte que, quand surgirent les insurrections des colonies, notre administration militaire se trouva aux prises avec des difficultés insurmontables, au-dessus desquelles se dressait la face hideuse de la défaite. Nous crûmes envoyer, en Amérique et en Océanie, de puissantes armées; ce n'étaient que des masses

d'hommes, sans instruction militaire, trop jeunes pour la plupart, ignorant l'usage des armes modernes qui leur étaient confiées, et qui, une fois dispersés dans la brousse, ne tardèrent pas à succomber sous l'influence du climat et des privations de tous genres.

Tout ceci est déjà vieux et a été répété maintes fois ; mais, chez nous, on trouve nombre de personnes qui croient aveuglément que nous vivons dans le meilleur des mondes et que notre armée n'est pour rien dans nos récents malheurs. Cette aberration de beaucoup d'esprits, cette obstination à ne pas reconnaître ce que les faits, dans toute leur brutalité, ont surabondamment prouvé, ces optimistes-nés, voilà les vrais obstacles à la « régénération » militaire de l'Espagne.

D'autres pays avant le nôtre ont payé, d'une partie de leur territoire, la faiblesse de leurs armées ; mais, après avoir rendu compte au passé, ils n'ont pas perdu une minute pour réparer leurs fautes et entrer énergiquement dans la voie des réformes.

C'est ce que fit la Prusse, après Iéna ; l'Autriche, après Sadowa ; la France, après la guerre de 1870-71. Les efforts de la République française sont éloquemment exprimés dans les pages émouvantes et vécues que consacre le colonel Fix à ce qu'il appelle « la Renaissance morale et intellectuelle de l'armée française » [1].

Nous autres Espagnols, nous avons trois défauts caractéristiques. Ils nous sont légués par nos ancêtres, ceux qui luttèrent, durant sept siècles, contre les Infidèles et qui, en nous transmettant la tradition de leur glorieuse épopée, nous laissèrent aussi un lourd fardeau moral. Ce fardeau, c'est notre esprit réactionnaire, intolérant et intransigeant. Voilà la véritable entrave à notre développement rationnel ; nous nous débattons, impuissants, sous son étreinte, comme des êtres condamnés à demeurer mineurs à perpétuité. Cet esprit, incompatible avec les exigences de notre époque, règne dans toutes les manifestations de la vie espagnole ; il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de notre déplorable lenteur à accomplir, dans le domaine militaire, les grandes réformes qui sont déjà l'apanage d'autres nations.

Chacun sait que nous ne pourrons jamais faire œuvre solide tant que nous aurons le nombre disproportionné d'officiers, qui, à eux seuls, absorbent la majeure partie du budget de la guerre. Dernièrement, on a décidé d'amortir le 50 % des vacances définitives qui se produiront ; au lieu de cette timide mesure, il eût été plus sage de nommer, comme en France, après la guerre de 1870-71, une commission de revision des grades, puis de suspendre tout avancement aussi longtemps qu'il resterait des cadres surnuméraires en excès. De cette manière nous eussions fait un grand pas vers notre régénération militaire et tout le monde y aurait gagné.

[1] Colonel Fix : *Souvenirs d'un officier d'état-major*, 1870-94. — Paris, F. Juver, éditeur.

En outre, la méthode d'enseignement, dans nos écoles militaires, réclame, elle aussi, des réformes. Mettons de côté le système pédagogique suranné, qui demande tout à la mémoire, lui imposant une gymnastique exagérée, au détriment de l'esprit de synthèse. Renonçons à voir dans le « Manuel » l'incarnation de la science; tâchons d'arriver à ce que le professeur ne soit plus un simple répétiteur; habituons les élèves à faire usage de leur jugement et de ce don d'induction spontanée, qui est le privilège de toute étude vraiment scientifique. Nous créerons de la sorte des techniciens, des hommes pratiques qui sont si nécessaires aujourd'hui. Et, dans le même ordre d'idées, combien le temps que passent au tableau noir nos futurs officiers, absorbés dans des hautes spéculations mathématiques, serait mieux employé, si on l'appliquait aux branches professionnelles proprement dites !

Enfin, si nous tenons à effacer complètement les traces de nos erreurs, il est un dernier point, des plus indispensables, en même temps que des plus difficiles à atteindre : il importe d'empêcher, à tout prix, la politique de pénétrer dans les hauts grades de l'armée.

En résumé : réduction au minimum des cadres des officiers, modification absolue des méthodes d'instruction et bannissement de la politique, telles sont les trois bases de la rénovation militaire de notre pays.

Puis, à côté de ces réformes, qu'on établisse le service militaire obligatoire, sans exonération, ni substitution, qu'on constitue un grand état-major, de façon à séparer le haut commandement de l'administration, qu'on revienne franchement au système des corps d'armée, les pourvoyant de tout le nécessaire et qu'on fixe un plan définitif de défense du territoire. Sur ce canevas, on pourra broder les points de détails qui font encore défaut comme, par exemple, un bon corps de sous-officiers, une bureaucratie peu nombreuse et diligente, un contrôle efficace de la comptabilité, et tant d'autres améliorations d'importance moins capitale.

Avec les qualités sans pareilles de nos braves soldats, la noble ambition de nos officiers et la vitalité de la nation, nous sommes sûrs que l'armée espagnole reprendra le rang auquel elle a droit. C'est dans ce sens que le général Azcàrraga, ministre de la guerre actuel, s'est exprimé il y a quelques jours au Parlement.

Dieu le veuille et je souhaite ardemment que dans mes prochaines chroniques, je puisse annoncer la mise à exécution de plusieurs de ces réformes.

Elles sont cependant, il faut l'avouer, lentes à venir, ces réformes, et le ministre de la guerre n'a pas toujours les coudées franches pour proposer tel changement qui semblerait marquer un pas dans la voie du progrès. C'est ainsi que le 17 février dernier, il a présenté à la Chambre des députés (Congreso) un projet de loi d'après lequel les effectifs de l'armée seraient, jusqu'au 31 décembre de cette année, les mêmes que ceux qui

avaient été fixés par la loi du 1er août dernier, pour l'année administrative 1899-1900. Nous continuerons donc à avoir 7600 officiers et 80 000 hommes de troupes sous les armes, mais ce ne sont que des *effectifs budgétaires*. Chez nous, la plaie des « *embusqués* » est un vrai cancer, d'autant plus terrible que personne n'a l'air de s'en préoccuper, les uns par suite de cette insouciance typique de notre race, les autres, faute de comprendre pourquoi ils s'inquiéteraient d'un état de choses qui n'a pas su émouvoir nos devanciers. Du reste pour guérir ce mal, il faudrait tailler dans le vif et souvent ceux qui pourraient manier le bistouri se verraient obligés de s'opérer les premiers; aussi ne devrons-nous pas nous étonner si l'« opération » est renvoyée aux calendes grecques.

Et voilà pourquoi, si l'on ne veut être par trop optimiste, il sera bon d'en rabattre des chiffres donnés par le chef d'escadron Lauth[1] pour les effectifs de nos unités organiques. On sera plus près de la *réalité officielle* en acceptant les effectifs suivants:

Infanterie	45.000	hommes.
Cavalerie	12.388	»
Artillerie	12.834	»
Génie	4.277	»
Administration	1.460	»
Services spéciaux	2.501	»
Etablissements d'instruction	554	»

Ces données ont déjà été publiées par la *Revue du Cercle*, dans son numéro 4 du mois de janvier dernier. On y lit que nos régiments d'infanterie comptent de 542 à 579 hommes, à l'exception des régiments d'Afrique et des régionaux des Baléares et des Canaries, qui en comptent, sous les drapeaux, en temps ordinaire, de 840 à 982. En réalité, je ne crois pas que les chefs de nos 132 bataillons actifs puissent réunir, sur le champ des manœuvres, plus de 250 fusils; vous voyez d'ici ces compagnies squelettes et les difficultés auxquelles doit se heurter un capitaine dans l'accomplissement de sa tâche. Dans la cavalerie et surtout dans l'artillerie, les capitaines sont plus favorisés sous ce rapport.

La *Revue du Cercle* parle également de nos bataillons d'infanterie de montagne ; ces bataillons n'existent plus. Créés, lors de son court passage au Ministère de la Guerre, par le général Polavieja, — qui copia les bataillons de chasseurs alpins français, — ils furent réintégrés dans les bataillons ordinaires de chasseurs par le successeur de ce général. Leur vie a donc été bien éphémère et, de leur existence, il ne reste que le souvenir de l'argent gaspillé dans le chassé-croisé imposé à ces malheureux bataillons, qui échangèrent pour peu de temps le « ros » classique contre le béret des montagnards. A notre avis, le général Azcàrraga a bien fait de

[1] L'Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900.

supprimer des corps dont la nécessité, au point de vue de la défense de nos frontières, ne se fait nullement sentir, et auxquels s'opposent les principes de notre système actuel de recrutement et voire même des raisons d'ordre politique. En effet, le personnel des bataillons de montagne devait être fourni tout d'abord par les contingents des provinces basques et de la haute Catalogne; or le spectre du carlisme se dresse justement dans cette région assez haut pour nous empêcher de commettre pareille imprudence.

* * *

Dans l'article sur *L'obusier de campagne* que vous avez publié le mois dernier, M. le capitaine de Vallière parle de l'intéressante étude de M. le lieutenant-colonel Repond, contenue dans la *Revue*, d'août 1899, sous le titre de *L'obusier de campagne et la réorganisation de l'artillerie*. Ce travail remarquable a été également signalé aux lecteurs de notre *Memorial de artilleria* (livraison de décembre 1899) par le lieutenant-colonel de Ugarte, technicien distingué, qui s'occupe depuis longtemps de la question du dualisme des calibres de l'artillerie de campagne. Le colonel de Ugarte est l'auteur d'un « Mémoire » sur un projet d'obusier de 10cm5, projet dont je l'espère, on tiendra compte lorsqu'il s'agira de construire, dans notre usine de Trubia, le nouveau matériel d'artillerie.

M. de Ugarte est d'avis que les mêmes raisons, alléguées par le lieutenant-colonel Repond en faveur de l'adoption, en Suisse, d'une pièce légère à tir courbe, s'imposent en Espagne, où, étant donné le terrain accidenté de certaines régions, qui pourraient devenir le théâtre d'une guerre, il sera parfois difficile de trouver de bonnes positions dominantes, permettant de fouiller les dépressions et les replis du sol. A ce propos, il rappelle ce qui se passa lors de la dernière guerre carliste. Il est certain que, si alors nous avions eu un obusier léger, tirant un projectile brisant, notre infanterie n'aurait pas, dans nombre d'engagements, subi des pertes absolument disproportionnées aux résultats obtenus. A l'appui de cette opinion, nous trouvons de fréquents et éloquents exemples dans les opérations de l'armée du Nord, lors de la délivrance de Bilbao ou du siège d'Estella. Dans toutes les affaires de Somorrostro, de San Pedro Abanto, de Monte Jurra, les Carlistes, protégés par leurs tranchées, fusillaient impunément nos colonnes d'assaut et les décimaient, par suite de l'impuissance de notre artillerie à battre, par le tir direct, les positions de l'ennemi.

Je suis sûr que cette mention de l'article du lieutenant-colonel de Ugarte intéressera les lecteurs de la *Revue*; ils verront avec plaisir que les travaux de vos excellents collaborateurs sont appréciés, en Espagne, comme ils le méritent.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation des cours supérieurs d'artillerie. — Le personnel d'instruction et d'éducation des écoles de cadets d'infanterie. — Un exercice d'hiver dans les environs de Vienne.

Dans notre chronique d'août de l'année dernière, nous avons parlé en détail de la réorganisation des cours techniques supérieurs qui se donnent à Vienne. Cette réforme n'est pas encore définitive, semble-t-il, car déjà les journaux réclament de nouvelles modifications au cours supérieur d'artillerie. Ils demandent que l'on rompe avec l'unité du plan d'études pour les élèves des cours d'artillerie de campagne et d'artillerie de forteresse.

La séparation complète de ces deux branches d'instruction avait été motivée, en son temps, par l'introduction des pièces modernes de forteresse et de défense des côtes. On avait pensé que les officiers d'artillerie de forteresse devaient apprendre, non seulement à connaître théoriquement le nouveau matériel, mais aussi à s'en servir, ce qui supposait des exercices pratiques presque ininterrompus.

Le programme d'études actuel exige que les officiers d'artillerie de campagne arrivent au cours supérieur d'artillerie préparés de la même façon que leurs collègues de l'artillerie de forteresse et qu'ils y suivent tous les cours spéciaux de balistique, de construction et de guerre de siège donnés à ces derniers.

On oblige ainsi l'officier d'artillerie de campagne à apprendre beaucoup de choses dont il n'aura pas emploi dans son service, car il n'a qu'une seule pièce, de même que le soldat d'infanterie n'a qu'une seule arme. Les notions qu'il possède sur la trajectoire, sur le calcul des touchés et sur l'effet du tir à toutes les distances utiles lui suffisent. Il n'est pas nécessaire qu'il soit particulièrement versé en balistique et en construction.

Il n'en va pas de même pour les officiers d'artillerie de forteresse. Etant donnés les perfectionnements continuels apportés au matériel d'artillerie de forteresse, il est absolument indispensable qu'un certain nombre d'officiers de cette arme possèdent une culture technique supérieure, afin d'être en mesure de diriger l'industrie privée ou tout au moins de contrôler ses produits au point de vue de leur utilisation en temps de guerre. S'il n'est pas nécessaire qu'ils soient aptes à construire eux-mêmes, il faut en tous cas qu'ils puissent juger des qualités pratiques du matériel dont ils auront à se servir.

L'officier d'artillerie de campagne a surtout besoin de connaissances

militaires; les branches purement techniques lui sont beaucoup moins utiles, tandis que, pour les officiers d'artillerie de forteresse, la situation est exactement inverse.

L'organisation actuelle des cours techniques supérieurs est défectueuse en ce que l'on oblige les officiers d'artillerie de campagne et ceux d'artillerie de forteresse à parcourir en commun le même cycle d'études.

On pourrait remédier à ce défaut en rattachant ces cours plus étroitement à l'Ecole de guerre, où les élèves des cours supérieurs qui n'ont pas l'intention de se vouer à des études techniques spéciales suivent un enseignement portant sur des branches exclusivement militaires.

Les cours techniques seraient alors réservés aux officiers d'artillerie de forteresse et serviraient à former de bons cadres pour les troupes de siège et de forteresse, des membres du Comité technique militaire et de la Commission d'essais de tirs, des directeurs des fabriques de poudre et de munitions, etc.

Les cours supérieurs d'artillerie seront-ils transformés en une sorte d'Ecole de guerre nouvelle ou fondus avec l'Ecole existante, ou se propose-t-on d'améliorer l'état de choses actuel en reconstituant l'état-major de l'artillerie sur le modèle de celui du génie? Ces questions ne sont pas encore résolues à l'heure qu'il est, mais elles le seront sans doute dans un avenir peu lointain.

— Il a paru au commencement de l'année une « Liste de répartition du personnel enseignant des écoles militaires impériales et royales ». Cet opuscule jette un jour intéressant sur le régime d'éducation militaire en vigueur dans la monarchie.

Nous avons déjà parlé l'année dernière [1] des réformes les plus récentes introduites dans ce domaine. Elles concernent essentiellement les écoles de cadets, dont le programme d'instruction sera désormais — c'est-à-dire à partir de la fin de la présente année scolaire — exactement le même que celui des écoles réales civiles. D'après la brochure précitée, les écoles de cadets d'infanterie auront à leur tête des officiers d'état-major d'une capacité éprouvée, bien que trois seulement d'entre eux aient déjà rempli précédemment des fonctions pédagogiques. Le corps enseignant sera divisé en personnel d'instruction et en personnel d'éducation. Il y aura en outre des maîtres aspirants, adjoints et externes.

Le personnel d'instruction des écoles d'aspirants d'infanterie comprendra en tout 140 officiers appartenant à l'état-major général et aux régiments d'infanterie et de chasseurs, plus 3 officiers de cavalerie, 3 d'artillerie, 1 de pionniers, 3 du train, 10 en disponibilité, 5 fonctionnaires militaires et enfin des aumôniers et des médecins.

Les professeurs civils seront au nombre de six; ils enseigneront les

[1] Livraison de juin, p. 405.

sciences naturelles, la langue allemande, les mathématiques, la géométrie descriptive, la géographie et l'histoire. Il eût peut-être mieux valu que ces deux dernières branches fussent enseignées, au point de vue strictement militaire, non par des civils, mais par des officiers. Les professeurs n'eussent pas manqué, notre corps d'officiers comptant justement un certain nombre de personnalités très expertes dans ces deux branches militaires.

— D'après la *Militär Zeitung*, un intéressant exercice de marche et de combat, exécuté par une partie de la garnison de Vienne, a eu lieu le 15 janvier, par un froid assez vif, sur les hauteurs du Wiener-Wald, non loin de la capitale.

Les troupes qui y ont pris part — savoir le 3e régiment de chasseurs impériaux, commandé par le grand-duc Ferdinand-Charles, neveu de l'Empereur, puis le régiment d'infanterie Hoch und Deutschmeister no 4 et le 4e bataillon du régiment d'infanterie no 84, enfin une batterie d'artillerie, un peloton de uhlans et un détachement de pionniers pourvus de skis — se sont rassemblées à 7 $^1/_2$ heures du matin sur la place d'exercice Schmelz, d'où elles se sont mises en marche dans la direction des villages de Dornboch et de Neuwaldegg, situés à l'ouest de Vienne.

A 11 heures du matin, elles ont pris position sur les hauteurs, couvertes de neige, de Neuwaldegg, où elles ont exécuté un exercice de combat à double action, qui s'est terminé à 1 $^1/_2$ h. de l'après-midi. Pendant le combat, les troupes enfonçaient dans la neige jusqu'à mi-jambe. Le détachement des pionniers, avec ses skis, s'est particulièrement bien comporté.

Après un repos d'une demi-heure, les troupes rentrèrent à Vienne, où elles arrivèrent, dans d'excellentes conditions, à 4 h. de l'après-midi.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre : le rapport de M. Camille Pelletan et sa discussion à la Chambre. — La santé du général de Galliffet.

Un nouveau rapporteur du budget de la guerre, M. Camille Pelletan, a remplacé M. Boudenoot. Nous n'avons pas lieu de nous en plaindre, parce que le rapport de cette année doit au changement de personnes d'avoir pris un certain air de nouveauté. On y trouve des arguments inédits, un ton différent, une ardeur.... de néophyte. L'an prochain, si M. Camille Pelletan conserve ses fonctions, il est vraisemblable que, mieux éclairé sur certains points et ayant reçu satisfaction sur d'autres, il se radoucira. Par la suite, il se considèrera comme l'inspirateur, comme le conseiller des bureaux de la guerre, et insensiblement il deviendra ministériel. C'est, du moins, ce qui est arrivé à ses prédécesseurs.

Il est vrai qu'ils n'étaient peut-être pas partis d'aussi loin que lui et avec d'aussi hostiles intentions. M. Pelletan porte dans la discussion une ardeur de passion qui altère parfois la netteté de son jugement sur certains points. Outre qu'il lui arrive d'entrer trop dans le détail pour avoir une vue juste de l'ensemble et que, s'attachant à regarder les arbres, il n'aperçoit pas toujours la forêt, outre que, ayant accompli un travail de bénédictin, il se laisse un peu déborder par la masse des matériaux qu'il a su accumuler, en outre, dis-je, il ne considère pas toujours les choses par le côté qu'il faudrait.

J'en veux pour preuve sa campagne contre les officiers « embusqués ».

Il démontre — et il n'a pas grand'peine à le faire — que nombre d'officiers sont, pendant des années et des années, employés à des services qui les détournent de se préparer à la guerre. Il voudrait qu'ils fussent tous à la caserne, occupés à faire faire l'exercice aux recrues. — Qu'est-ce qu'un militaire qui passe sa vie dans les bureaux ou les usines? — C'est un scribe ou un industriel. Et donc autant donner sa place à un civil, archiviste ou ingénieur. — Halte-là! N'oublions pas que la guerre est une grande mangeuse d'hommes, et qu'elle est particulièrement friande d'officiers. La longueur des périodes de paix et la constitution actuelle des armées sont de nature à entraîner une consommation considérable de gradés. Les jeunes gens et les réservistes que nous mènerons sur les champs de bataille n'ont pas moins besoin d'être encadrés que les mercenaires anglais, encore que ce soit pour de tout autres motifs. On sait combien il en est tombé, hélas! de l'aristocratie britannique sur les rives de la Tugela et de la Modder. Et malheureusement on n'a personne pour les remplacer. On lève de nouvelles troupes pour aller écraser les Boers, mais on ne trouve pas d'instructeurs pour les former, de chefs pour se mettre à leur tête L'Angleterre n'avait pas constitué de fonds de réserve pour parer à pareille éventualité. Ce fonds de réserve, notre prévoyance a su nous l'assurer en créant des postes d'officiers en surnombre. Mais ces futurs bouche-trous, ces suppléants en expectative, ils sont un capital dormant. La question se pose dans les grandes industries de savoir si mieux vaut payer de fortes primes d'assurance ou, courant le risque d'un sinistre, mettre plus d'argent dans ses affaires et disposer d'un fonds de roulement plus considérable. Cette question, notre armée l'a résolue en majorant le nombre des gradés qui lui sont nécessaires. En prévision de ce que la guerre exigera, elle a des officiers à n'en savoir que faire. Elle les utilise tant bien que mal, plutôt mal que bien. Elle en fait des comptables insuffisants ou des ingénieurs médiocres. Mais ces comptables, elle les paie peu, et ils lui donnent des garanties d'honorabilité qu'elle trouverait difficilement ailleurs, pour le même prix. Ces ingénieurs, s'ils sont trop incapables, elle peut les déplacer et les remplacer, jusqu'à ce qu'elle ait mis la main sur quelqu'un qui fasse son affaire. Si elle avait confié à des civils la direction de ses bureaux, de ses

manufactures, de ses ateliers, de ses fonderies, elle aurait grand'peine à se débarrasser d'eux. De plus, le traitement de ce personnel viendrait s'ajouter à la solde des officiers auxquels il serait substitué. — Mais, dira-t-on, ces officiers rentreraient dans les régiments où ils se prépareraient à leur rôle de combattants? — Ah! pardon : les corps de troupe ne sont déjà que trop riches en cadres. Un capitaine, destiné à conduire 250 hommes dans les difficultés d'une campagne, n'en commande qu'une centaine (et encore!) en temps de paix, alors que tout est facile. Peut-on dire qu'il se prépare aux besognes de la guerre? Il serait paradoxal de soutenir que pour manier aisément à la guerre un effectif de 250 hommes, il faudrait être habitué à en commander plus de 300 en temps normal, de même que, pour donner de la vigueur aux muscles du soldat romain, on attachait une semelle de plomb à son cothurne, pendant les exercices de marche. Mais, enfin, il est évident qu'elle n'est pas rationnelle, la proportion d'un officier pour trente hommes, qui est à peu près celle qui est admise dans nos régiments. Et vous voudriez l'abaisser à un pour vingt hommes, c'est-à-dire à ce qui correspond au commandement d'un simple sous-officier en campagne!

Former des chefs, ce n'est pas se borner à les envoyer sur la place d'armes, ou même en terrain varié. C'est aussi affermir leur caractère, éclairer leur intelligence, meubler leur esprit. Quel intérêt prendre à des fonctions qui ne sont qu'une réduction de celles qu'on est appelé à remplir? Mettre quatre officiers dans une compagnie au lieu de trois, c'est diminuer la part d'autorité de chacun. Laissez donc un de ces quatre en dehors des corps de troupe. Il changera d'air, verra les choses autrement qu'à la caserne, et en verra d'autres; il se renouvellera, en s'occupant de questions étrangères à sa spécialité. Il serait bon qu'un quart de nos officiers fût à tour de rôle en congé, courant le monde, observant, étudiant, comparant, réfléchissant. Je disais récemment combien il me semble heureux pour la Suisse que ses militaires ne servent que par intermittence qu'ils passent incessamment de l'uniforme à la jaquette. Rien ne contribue davantage à la culture et à l'ouverture de l'esprit. Mais si chaque officier restait un an sur quatre à se promener, c'est pour le coup que les contribuables crieraient, et M. Pelletan conduirait le chœur. Aussi, au lieu d'envoyer les officiers en congé, en fourre-t-on dans les états-majors ou dans les établissements, où ils rendent des services d'une valeur contestable. Certes, cette solution n'est point parfaite; mais c'est la moins mauvaise qu'on ait pu trouver. Quoi qu'on fasse, du moment qu'on prévoit une majoration dans les cadres, ce surplus formera poids mort et ne servira qu'en cas d'accident, de même que l'argent versé aux compagnies d'assurance est de l'argent perdu, tant qu'il ne se produit pas d'incendies.

Si la multiplicité des officiers est un de ces « dadas » que la presse enfourche périodiquement, la question des « masses noires » est aussi de

celles qui font couler beaucoup d'encre. Je ne suivrai pas M. Pelletan dans sa discussion, me bornant à dire que je ne vois, pour ma part, aucun mal à s'en remettre à l'honorabilité des hommes qui portent l'épaulette et à les autoriser à engager des dépenses non prévues. L'Allemagne donne à ses commandants de compagnie une somme déterminée, de l'emploi de laquelle ils n'ont d'autre justification à apporter que le résultat final. Les magasins sont-ils au complet, l'équipement bien tenu, la santé des hommes florissante, on n'a pas besoin d'en savoir davantage. Tout le monde connaît l'institution des *Krümper*. C'est une sorte de masse noire, en chair et en os, et on n'ignore pas les services qu'elle rend.

En ne permettant dans l'armée que des dépenses qui rentrent dans des catégories rigides comme les prescriptions du codex, on enlève à l'administration toute élasticité, toute souplesse. Outre qu'une telle mesure a quelque chose de blessant et de rapetissant pour le corps des officiers, qu'elle les soumet à un misérable régime de suspicion, elle paralyse leurs actes et anéantit en eux toute faculté commerciale. C'est un peu, à la vérité, ce qu'on désire. On craint de voir les officiers s'occuper de négoce, c'est-à-dire de ce qu'on appelle dédaigneusement du tripotage ; on veut qu'ils voient les choses en grands seigneurs, plutôt qu'en gens d'affaires. Mais le malheur veut qu'ils se trouvent quelquefois aux prises avec des problèmes économiques. Qu'il s'agisse d'acheter les denrées nécessaires à l'ordinaire de la troupe, ou d'entretenir des magasins d'habillement, ou de gérer les fonds mis à la disposition des conseils d'administration, ou de diriger les finances de grands établissements comme nos fonderies ou nos arsenaux, nos officiers mal préparés montrent surabondamment leur inexpérience en ces matières, et M. Camille Pelletan n'a pas grand'peine à prouver que, entre les mains de ces messieurs, l'argent des contribuables passe un mauvais quart d'heure. Pareille chose n'arriverait pas si on les avait chargés d'administrer les deniers de leurs compagnies non point d'une façon purement livresque, mais d'après les principes de l'économie domestique, qui exige beaucoup de souplesse et d'élasticité. Actuellement, ils en sont à se demander non ce qui est utile, mais ce qui est permis, non ce que conseille le bon sens, mais ce qu'ordonne le règlement.

Je ne suivrai pas plus loin le rapporteur du budget de la guerre. Il m'entraînerait dans des questions de personnes sans intérêt en dehors de notre armée. Lavons notre linge sale en famille. Il est vrai que le paquet que nous fournit M. Pelletan est terriblement gros : la lessive sera longue et difficile, à en juger par l'aspect du tas qu'il a accumulé, par le nombre des pièces qu'il a étalées. A-t-il eu tort de montrer le mal ? On le lui a reproché : on lui a dit qu'il généralisait des cas particuliers, qu'il semait l'indiscipline dans l'armée et qu'il faisait la joie de nos ennemis. — Beaucoup de petits ruisseaux font de grandes rivières, a-t-il répondu : une

foule de cas particuliers, c'est ce qui fait un cas général. D'autre part, de quoi nos ennemis se réjouissent-ils, s'il vous plaît ? Est-ce de ceci que nous sommes faibles, ou de cela que nous savons que nous le sommes ? On a blâmé naguère le général Wolseley d'avoir annoncé *urbi et orbi* que la puissance militaire anglaise n'était pas solide. On s'est indigné de ce qu'il la calomniât, ou, s'il disait vrai, de ce qu'il livrât son pays à la risée du monde. Ce pays n'y est-il pas bien davantage aujourd'hui, s'y étant mis par les preuves qu'il a données de son incapacité, de son indiscipline, de son ignorance des lois de la guerre ?

Il est clair que si le Parlement, usant de son droit de contrôle, dénonce des abus, elle flétrit les hommes qui se sont rendus coupables de ces abus : en donnant de la publicité à leurs fautes, elle les signale au mépris et de leurs concitoyens et des étrangers. La charte constitutionnelle qui a octroyé ce droit de critique à nos assemblées les exposait à ce reproche. Reste à savoir si les avantages de la libre appréciation et de la publicité ne l'emportent pas sur les inconvénients : on a jugé que si, et il n'y a plus à revenir là-dessus.

La discussion générale du budget a été entamée par M. Aimond, un ancien polytechnicien, qui a apporté dans le débat les qualités de netteté et aussi un peu de l'intransigeance qu'il doit à son éducation scientifique : les calculateurs sont de terribles hommes qui croient tout résoudre avec des chiffres et se flattent d'enserrer dans des formules rigides les complexités ondoyantes de la vie. Voici, par exemple, le dogme de l'égalité : sa netteté satisfait les esprits habitués à poser des équations. Mais n'y a-t-il pas quelque exagération à vouloir que les charges militaires soient égales pour tous les Français ? Pourquoi, comme le demande le colonel Odier, cette péréquation ne se ferait-elle pas plutôt par famille. Si un père a *n* fils, dit-il, chacun d'eux ne ferait qu'un $n^{\text{ième}}$ du temps de service exigé par la loi. De la sorte, la repopulation se trouverait encouragée. En décrétant l'égalité de l'impôt du sang payé par chaque famille, on aurait accordé une prime à la fécondité ! Hélas ! il y a une limite à tout, même à l'égalité : celle-ci a beau être dans les lois, elle n'est pas dans la nature. Et il faut compter avec la nature.

Ceci dit, il convient de rendre hommage à la modération de M. Aimond, à la clarté de son discours, à l'intelligence avec laquelle il a traité diverses questions qui se rattachaient au budget de la guerre. On aurait pu souhaiter plus d'ampleur, et il est certain détails dont la place se fût mieux trouvée dans l'examen des articles que dans la discussion générale ; mais l'ensemble place M. Aimond au nombre des députés qui connaissent le mieux l'armée et qui en parlent avec le plus de compétence.

Comme il fallait s'y attendre, les doctrines socialistes se sont fait jour à la tribune : on a beaucoup critiqué les gros traitements des hauts grades et on s'est efforcé de relever la situation des humbles ; les crédits ont été

majorés de façon à permettre d'augmenter les salaires des vieux ouvriers, des brigadiers-poudriers, des concierges des établissements militaires, etc. Quelle est l'utilité de cette mesure, étant donné que ce personnel se trouve, en quantité et en qualité suffisantes, aux prix actuels ? Pourquoi l'offre n'est-elle pas en rapport avec la demande ? Qu'on améliore le sort de ceux qui souffrent sans qu'il y ait de leur faute, soit : j'admets qu'on relève le taux des secours et gratifications accordés aux soldats victimes d'accidents et réformés, et assurément on a eu raison de transformer en allocations de droit ces allocations attribuées à titre purement gracieux, en manière de faveur. Mais pourquoi modifier les stipulations de contrats librement consentis? On l'a fait, je le sais bien, dans l'intérêt des humbles. Mais on a agi contrairement à l'intérêt des contribuables.

En vue d'améliorer la situation des militaires, on a demandé que le transport à quart de place leur soit assuré sur les chemins de fer d'intérêt local, où la réduction accordée n'est que de moitié. Cette mesure n'est pas d'ordre exclusivement financier. Elle se lie à une question de principe, qui est de savoir si on doit encourager les relations du soldat avec sa famille. On n'ignore pas que, si le recrutement régional existe en fait dans notre armée, il est officiellement condamné et réprouvé.

Dans l'ordre des considérations morales, on peut se demander si les sujets qui ont subi des peines antérieurement à leur entrée au service militaire doivent être incorporés dans les régiments, au risque de contaminer la chambrée, ou s'ils doivent être relégués dans des troupes spéciales, en perdant ainsi la chance de se réhabiliter, de se régénérer, et en subissant de fait une aggravation de peine et une tare ineffaçable. Les criminalistes *certant, et adhuc sub judice lis est.* Toujours est-il que la réforme du code de justice militaire s'impose, que l'usage des casiers judiciaires a besoin d'être très soigneusement réglementé, que le problème du travail des prisonniers, faisant concurrence à celui des fournisseurs civils, est assez délicat à résoudre. Ces divers sujets ont été abordés, mais plutôt effleurés que traités à fond, au cours de la discussion.

On s'est davantage appesanti sur la durée du service, c'est-à-dire du séjour sous les drapeaux tant pour les hommes « appelés » que pour les hommes punis, tant pour les réservistes que pour les territoriaux. On a incidemment réclamé la revision de la loi du 15 juillet 1889. Personne n'a osé conseiller la transformation de l'armée en milice; mais il a été fortement question du service de deux ans, contre lequel s'élèvent et M. Mézières, président de la commission de l'armée, et M. Jules Roche, qui est assez écouté, sans avoir des titres spéciaux pour traiter des choses militaires. Ces messieurs, l'un à la Chambre, l'autre en chambre, luttent pour le maintien du *statu quo*, et la majorité semble portée à les suivre.

Pour ce qui est des soldats qui ont subi une punition de prison et que l'article 47 de la loi oblige à rester au régiment, après le départ de leur

classe, pendant un nombre de jours égal à celui pendant lequel ils ont été incarcérés et donc n'ont rendu aucun service, on a demandé qu'on leur supprimât cette aggravation de peine. Le ministre a répondu par un *non possumus* justifié par les prescriptions formelles de la loi. Le malheur est que la prescription légale n'est jamais appliquée. On ne libère pas en même temps que leurs camarades les hommes qui sont sous le coup dudit article 47, c'est vrai; mais, plus ou moins tôt, plus ou moins tard, vers le 1er de l'An, en général, l'ordre arrive de les renvoyer dans leurs foyers, eussent-ils trois mois de supplément à subir ou un an. Pas une fois, je crois, sous prétexte d'économie ou pour toute autre raison, on n'a manqué à faire usage, à l'égard de ces soldats, d'une sorte de droit de grâce qu'on s'est arrogé en violation de la loi. On aurait pu le faire remarquer au général de Galliffet. Mais, par une entente tacite, tous les partis ont également ménagé le ministre de la guerre; on lui a pardonné de s'être montré faible dans la discussion; on n'a pas tenu compte de paroles malheureuses qui lui ont échappé. On savait qu'il était malade ; il était visible qu'il souffrait et que c'était par un effort de sa volonté qu'il assistait aux séances de la Chambre. On admirait sa crânerie et on lui a épargné de trop faciles plaisanteries.

C'est ainsi que, lorsqu'il a repoussé les propositions ayant trait au raccourcissement, voire à la suppression, des périodes de 28 et de 13 jours imposées aux réservistes et aux territoriaux, on ne lui a pas joué le mauvais tour d'en appeler du ministre au publiciste. Il est de notoriété que *L'Armée et la Démocratie* est l'œuvre du général de Galliffet en collaboration avec M. Etienne Lamy, celui-ci n'ayant guère fait que donner une forme éloquente aux idées de celui-là. Or, on lit tout au long, dans cette remarquable étude, un passage où il est dit que ces convocations annuelles coûtent cher au budget et qu'on en tire un bien maigre profit, hors de proportion avec le prix qu'on y met, car les appels sont loin d'augmenter les qualités militaires des réservistes : ce qu'ils ont oublié, « ce n'est pas le maniement des armes, y lit-on, mais l'obéissance. Ce qu'ils ont besoin d'apprendre, c'est la régularité de la vie qu'ils ont autrefois menée. »

Or, ils rentrent dans l'armée au moment où, à l'ordre de la caserne, succède le désordre inévitable des marches et des cantonnements. Ils ont gardé le souvenir d'une discipline supérieure à celle qu'ils contemplent, et le double sentiment qui survit en eux est la répugnance d'avoir à subir de nouveau les rigueurs de l'armée et le désenchantement de ne pas la retrouver égale à celle qu'ils ont connue. Les hommes de l'armée territoriale sont soumis à une épreuve d'une autre nature, mais non moins funeste à la discipline. Les cadres de cette armée n'ont pas toujours une grande expérience militaire. L'œil du soldat est toujours ouvert sur la faiblesse de ses chefs. Les convocations sont des rendez-vous donnés à l'esprit de critique, et, le plus souvent, quand elles sont achevées, l'homme a perdu sa confiance dans ceux qu'il devrait suivre en temps de guerre. *Supprimer ces appels sera un moyen de maintenir l'esprit militaire et de rayer au budget une dépense annuelle de 25 millions.*

Le ministre n'a pas promis cette suppression ; il a maintenu ferme le principe ; mais... mais il s'est engagé à multiplier les dispenses le plus qu'il le pourrait, et on peut s'attendre à le trouver très accommodant. Il a, d'ailleurs, consenti de bonne grâce à remédier à un certain nombre des défectuosités qu'on lui signalait. Quoiqu'il proclame l'intégrité de notre administration militaire, il va créer des « contrôleurs-comptables » pour la surveiller. Il compte rétablir les capitaines-majors de l'armée territoriale, ce qui enlèvera encore des occupations aux officiers en surnombre de l'armée active. Il annonce qu'il demandera ultérieurement des crédits pour donner de l'extension aux champs de tir et aux camps d'instruction. Il réduira au minimum les changements de garnison. Il s'efforcera d'éloigner des centres habités les bâtiments dangereux, tels que les poudreries. S'il peut abaisser le prix des cartouches vendues aux sociétés de tir, il les leur fera payer moins cher. Si des fraudes sont commises par la Société des lits militaires, il les réprimera. Quand on aura trouvé le moyen de supprimer certains inconvénients que présentent les radiographes et les radioscopes, il en dotera les services sanitaires de l'armée en campagne. Il mettra à l'étude l'adoption d'un étui de caoutchouc pour envelopper la veste du soldat, afin que ce vêtement ne se mouille pas les jours de pluie, lorsqu'il est porté sur le havre-sac. Les jeunes soldats seront dorénavant appelés à indiquer dans quelle arme ils désirent servir, et on tiendra compte, — si on le peut ! — des préférences qu'ils auront exprimées. Dans les bassins houillers, les régiments pourront acheter leur charbon en gros, à la mine, si les ressources du casernement permettent de le loger. Déjà des ordres sont donnés pour faire cesser les distributions de pain de guerre, conformément au vœu exprimé par le rapporteur, dans une page que je vais reproduire, parce qu'elle donne bien le ton de son travail et qu'elle est un échantillon très caractéristique de sa « manière » incisive, alerte et voisine du journalisme. Ah ! on ne s'ennuie pas en lisant des chroniques de ce style !

Les rapports du contrôle tracent un tableau navrant des magasins où le pain de guerre attend le moment d'être distribué. Quelque précaution qu'on prenne, la plupart des caisses sont toutes grouillantes de vers, et leur transformation ultérieure en papillons, si intéressante qu'elle puisse être au point de vue entomologique, ne rend pas au pain la qualité qu'il a perdue. L'officier comptable d'un de nos grands magasins déclare « que toutes les galettes ren- » ferment ou ont renfermé des vers. » Le contrôleur qui examine les caisses n'en trouve aucune intacte. Etc., etc.

Aussi le soldat ne l'appelle-t-il plus « pain de guerre », mais « pain de » vers ». Quand il trouve à le vendre, il se hâte de saisir cette occasion fructueuse de s'en défaire. Dans telle de nos grandes villes, on peut en voir aux devantures des épiciers au prix de trois galettes pour un sou, prix notablement inférieur à celui que les contribuables ont donné pour le fabriquer. On en a vu d'exposé chez un marchand d'engrais chimiques, à 26 francs les 100

kilogrammes, sous cette inscription : *Biscuits de mer pour chiens de chasse.* Quand on ne peut pas le vendre, on se garde bien d'y toucher du bout des lèvres ; et, si l'ordre de le consommer arrive, on le jette. Dans la cavalerie, on a la ressource de le donner aux chevaux. (Tous ces détails sont extraits des rapports du contrôle.)

On invoque la nécessité d'entretenir et, par conséquent, de renouveler, les approvisionnements, afin de les avoir complets en cas de guerre. Un rapport du contrôle présente à ce sujet une observation qui nous semble digne de fixer l'attention : « Avec le tempérament et les habitudes des armées modernes », dit le contrôleur, « il suffirait de distribuer aux soldats, au début d'une campa- » gne, une douzaine de caisses comme celles que j'ai fait ouvrir au hasard, » pour occasionner la plus fâcheuse indiscipline. » Imagine-t-on l'état d'esprit des soldats marchant à l'ennemi, si, pour entrée de jeu, on leur offrait une telle nourriture? Assurément, un homme en campagne ne doit pas être difficile. Mais si le désagrément matériel paraît peu de chose, l'effet moral pourrait être désastreux : on aurait l'impression que les négligences et les désordres administratifs de 1870 recommencent.

La dépense assez lourde faite pour le pain de guerre (pour laquelle on demandait 3 200 000 francs) n'est donc pas une dépense heureuse. Nous avons obtenu qu'elle fût réduite. Il faut étudier les moyens de faire plus et mieux, de ramener au strict minimum, si la suppression totale est impossible, cette détestable alimentation, et d'améliorer pour la quantité conservée le produit et son mode de conservation.

Une note officieuse communiquée aux journaux nous a appris que le Ministre avait fait vérifier l'exactitude des dires de M. Pelletan, chose assez extraordinaire, puisque ces dires étaient la reproduction de documents officiels, de rapports faits par le service du contrôle à l'usage du Ministre lui-même et dont celui-ci avait eu la primeur. Toujours est-il, je le répète, qu'il a pris les mesures nécessaires pour donner un commencement de satisfaction aux vœux émis par la Commission du budget. Pour le reste, tout s'est borné à des paroles plus ou moins en l'air, à des promesses plus ou moins vagues. Les commissaires du gouvernement ont promis de « rechercher la solution », d' « étudier la question », et on sait ce que parler veut dire.

Sur certains points, d'ailleurs, le général de Galliffet s'est montré irréductible. Avec sa netteté et sa brièveté toutes militaires, il a repoussé l'idée d'une enquête parlementaire sur les désordres de son administration ; il a maintenu le chiffre des crédits qu'il avait demandés pour les frais du culte et les inhumations religieuses ; il s'est opposé à la suppression des attachés militaires ; il a déclaré que, si on rognait un sou des indemnités accordées aux inspecteurs généraux, il ne pourrait plus répondre de rien. Enfin, il a très énergiquement soutenu ses officiers soupçonnés d'incapacité financière. Etant en veine de réhabilitation, il a célébré les mérites trop méconnus du général Delloye, aux efforts duquel sont dus la réfection de notre matériel d'artillerie et la modification, d'ailleurs

légère et d'un prix minime qui, avant six mois, aura fait de notre lebel « le premier fusil du monde ».

J'ai dit que, en général, l'intervention du ministre avait été bien accueillie. On ne lui a pas ménagé les applaudissements ; on ne lui a pas (et c'est plus solide) refusé les crédits pour le maintien desquels il insistait. On a été indulgent pour ses écarts de langage. L'état de sa santé disposait tout le monde en sa faveur. Peut-être s'exagérait-on la gravité de sa maladie. Déjà, dans les couloirs, on se préoccupait de sa disparition. Du moins on émettait l'avis qu'il serait pendant longtemps incapable de diriger son département et qu'il ferait bien, en conséquence, de déposer son portefeuille. On insinuait qu'il devrait se retirer et on considérait déjà sa succession comme ouverte, ce qui mettait en jeu bien des convoitises. Donnerait-on sa place à un civil ou prendrait-on un de nos deux ou trois généraux authentiquement républicains ?... Les gens que vous tuez se portent assez bien, Messieurs les hommes politiques, et nous paraissons devoir conserver notre ministre qui, en dépit de son indisposition passagère, recouvrera bon pied, bon œil, bonne langue, bonne plume... et le reste ! Mais il y faudra assurément du temps : il a été « touché », comme on dit, et, pour qu'il se tire de ce mauvais pas, il faut sa vitalité exceptionnelle, la résistance opiniâtre dont il a déjà donné des preuves.

CHRONIQUE ITALIENNE

(D'un correspondant spécial.)

Une opinion sur l'armée italienne. — Dépenses extraordinaires. — S. A. R. le comte de Turin. — Nos Alpins. — La remonte.

Est-ce trop tard pour parler de nos manœuvres de l'automne dernier ? Je ne puis passer sous silence l'article que leur a consacré la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen.* L'auteur m'est inconnu, mais la lecture laisse supposer un officier allemand. L'article est d'ailleurs plutôt flatteur pour notre armée, et l'auteur paraît au courant d'une façon suffisamment approfondie de nos choses militaires. Qu'il me soit permis cependant de relever quelques observations sur les points qu'il considère comme des points faibles de notre armée.

Parlant du passage au cadre de réserve de la dernière classe active et de l'appel des conscrits, il estime trop long l'intervalle qui sépare celle-là de celui-ci.

Ce procédé a ses inconvénients, c'est vrai, mais ils sont compensés par

le temps laissé ainsi à l'officier de compléter son instruction personnelle et d'instruire mieux les cadres. D'autre part, notre soldat est très bon ; il se plie facilement et avec bonne volonté aux rigueurs de la discipline militaire; il est tenace dans sa résistance aux fatigues du service, et, ce qui vaut mieux encore, il est intelligent et d'esprit alerte. Ces qualités très réelles chez la plupart de nos soldats permettent d'abréger la durée de l'instruction et de la permanence sous les armes.

Enfin, motif non moins important qui engage le gouvernement à retarder la convocation des conscrits: on évite nombre de maux à nos jeunes soldats qui, de la Sicile ou du Midi de l'Italie, sont envoyés en Piémont ou en Lombardie au milieu de l'hiver.

L'auteur que je cite trouve insuffisante la nourriture du soldat. Il invoque comme preuve les discussions du Parlement.

Tout en reconnaissant qu'en comparaison du soldat allemand, le nôtre a une nourriture modeste, il ne saurait néanmoins se plaindre de ce qu'il reçoit, ni pour la qualité, ni pour la quantité. En réalité il ne le fait pas. Au début, les conscrits trouvent bien un peu petite leur ration ; ils regrettent les belles portions de polenta et de pâtes qu'ils ont à la maison. Mais l'infériorité n'est qu'apparente. La ration de viande ne remplit pas autant l'estomac, mais elle ne nourrit pas moins. La meilleure preuve que l'on en peut donner est qu'au bout de quelques mois de ce régime, le conscrit est mieux en chair qu'à son arrivée, malgré les fatigues du service.

Enfin, l'écrivain de la *Monatschrift* trouve que l'on donne trop de repos aux troupes pendant les manœuvres. Cela n'est vraiment pas le cas, mais, comme il le constate lui-même, les manœuvres ont été malheureusement gênées par des pluies torrentielles et par une exceptionnelle chaleur. Ce serait vouloir abattre inutilement le moral des soldats que de leur demander de résister à des fatigues que seul l'enthousiasme, en temps de guerre, fait supporter sans se plaindre.

Néanmoins, en terminant, l'auteur reconnaît les mérites et les progrès réalisés par l'armée italienne, d'autant plus que l'Italie, ainsi qu'il en fait très justement la remarque, ne dispose pas des ressources des autres grandes puissances.

* * *

Le 31 janvier, le Président du Conseil, ministre *ad interim* de la guerre, d'accord avec le ministre du Trésor Botelli et le ministre des finances Carmine, a déposé à la Chambre le projet de loi sur les dépenses militaires extraordinaires pendant le quinquenium 1er juillet 1900-30 juin 1905. Dans l'exposé des motifs, le ministre annonce que malgré les études et les expériences faites, on n'a pas encore déterminé le nouveau type de canon et d'affût. Cependant le nouveau type de canon de montagne de 7 cm. sera arrêté d'ici au 1er juillet. Notre pièce actuelle, adoptée il y a 20

ans, exige une transformation urgente, tandis que le canon de campagne de 9 cm. a subi déjà une transformation tant du canon que de l'affût, qui permet de le maintenir en service quelque temps encore.

La somme prévue pour les dépenses extraordinaires est de 393 millions de lires, dont 95 millions à la charge du premier quinquenium, et le solde réparti sur les vingt-quatre années suivantes. Le ministre déclare, en même temps, qu'il croit bon de vendre nos fusils 1870-1887 qui ne font plus qu'occuper inutilement de la place dans les magasins et arsenaux, tout en exigeant de gros frais de manutention. « Nous disposons aujourd'hui, explique-t-il, d'à peu près 900 000 fusils M. 1891 ; nous pouvons donc et nous devons nous débarrasser d'une quantité correspondante de nos vieux fusils. »

Les 393 millions de dépenses extraordinaires reçoivent les affectations suivantes :

Fortifications	L.	130,000,000
Leur armement	»	80,000,000
Parcs	»	30,000,000
Cavalerie	»	20,000,000
Armes portatives	»	24,000,000
Artillerie de campagne et de montagne	»	68,500,000
Dotations	»	8,500,000
Casernes	»	2,000,000
Ecoles militaires, personnel, services divers, etc.	»	30,000,000
	L.	393,000,000

— Le 28 janvier dernier on a terminé, à Casavalta, près de Bologne, le « million » de boîtes de viande en conserve. Ce travail a été confié pour la première fois à la direction technique d'un médecin militaire distingué, le lieutenant-colonel Cav. Claudio Sforza, directeur de l'hôpital de Bologne. Cet officier présida la commission chargée de visiter les fabriques militaires de conserves alimentaires de Bruck, de Spandau et de Mayence· commission composée, outre lui-même, du capitaine de génie d'Havet, et du capitaine-commissaire d'Erasmo. Le résultat de son étude fut parfait Nos boîtes de viande de bœuf en conserve peuvent, sans crainte, être rangées parmi les meilleures du genre. La commission a conclu à la création d'un institut de fabrication qui sera établi à Bologne.

Concurremment avec les boîtes de viande en conserve, on a fabriqué des capsules de bouillon concentré d'après un système proposé par le major-médecin Bonavoglia. Ces capsules seront d'une grande utilité en guerre dans les hôpitaux de campagne, où elles mettront à la disposition des malades et blessés un bouillon agréable et nutritif.

* *

S. A. R. le comte de Turin, Victor-Emmanuel de Savoie, a été nommé

colonel commandant le 5e régiment de cavalerie « Novara », à Florence. Il a été présenté le 15 février à son régiment par le général Berta, commandant de la 7e brigade de cavalerie. Le jeune prince a toujours montré une vive sympathie pour la ville de Florence, aussi la population, parmi laquelle de nombreux étrangers, lui a fait à son arrivée une chaude manifestation. Depuis son fameux duel avec le prince Henri d'Orléans, qui semble maintenant renouveler son jeu avec les Anglais, le comte de Turin est, chez nous, le prince favori de tout le monde.

Ces jours-ci, le bruit public voulait à toute force le marier avec l'infante d'Espagne. On assure que le pape verrait ce mariage d'un bon œil. La nouvelle en est pour le moins prématurée ; la politique doit, auparavant, aplanir bien des difficultés.

— Ces jours-ci, nos alpins sont en pleine excursion. Ils abandonnent momentanément leurs garnisons d'hiver, et pendant deux ou trois semaines reprennent leur vie nomade sur les Alpes, au milieu de la neige et des glaces. Le régiment de Vérone est parti le 4 février avec l'itinéraire suivant : Crête du Mont-Baldo, Haut-plateau des Lerinia, vallées de l'Agno des Scogra, de Posina et contreforts avoisinants.

— Chaque année, le gouvernement envoie à l'étranger un certain nombre d'officiers chargés d'acheter des chevaux, notamment des chevaux de cavalerie. Nos écuries ne suffisent pas à nous assurer une bonne remonte. Notre race équine a été beaucoup améliorée, c'est vrai ; nous dépensons chaque année dans ce but une somme considérable, avec l'espoir de nous affranchir de l'étranger. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Dernièrement, le général Volpini a été envoyé dans les Indes pour y étudier la question d'une acquisition de chevaux. D'autre part, à Buenos-Ayres, le général Roca, président de la République Argentine, nous a honoré d'un don de deux cents chevaux, choisis parmi les meilleurs de la production indigène. Il sera intéressant de voir si et comment ces sujets s'acclimateront en Italie.

INFORMATIONS

SUISSE

Nécrologie. — Le *colonel Sacc* est mort le 11 février à Colombier. Né en 1829, il fit son premier service militaire en 1847 comme recrue dans les chasseurs, et fut promu la même année au grade de sergent-major

Adjudant en 1854, il fit le rassemblement de troupes à Yverdon en 1856 et l'école d'application à Thoune en 1857.

Il fut nommé officier en 1858 et entra en 1861 dans l'état-major fédéral où, après une école centrale de neuf semaines, il passa capitaine. Suivant l'usage de l'époque, il est alors employé en qualité d'adjudant dans les différentes écoles militaires fédérales.

En 1864, il fonctionne comme adjudant de place à Genève ; en 1865, muni de recommandations du Conseil fédéral, il visite les établissements militaires du Grand-duché de Bade.

Henri Sacc, nommé major fédéral en 1868 et lieutenant-colonel en 1872, commanda dans ces grades plusieurs cours de répétition de carabiniers. Pendant l'occupation des frontières en 1870 il fit partie de l'état-major de la IIe division comme 1er adjudant du colonel de Salis qu'il avait déjà accompagné une année auparavant dans sa mission aux manœuvres du corps de la Garde à Berlin.

En février 1871, le major Sacc fut l'organisateur à Colombier d'un dépôt important de troupes, de chevaux et de matériel de guerre de l'armée de l'Est.

En 1875, le lieutenant-colonel Sacc est nommé chef du 8e régiment d'infanterie. Au rassemblement de la IIe division en 1878, il commande *ad interim* la IVe brigade dont il obtient le commandement définitif en 1879, avec le grade de colonel. Il dirige enfin, en 1884, les manœuvres de cette brigade dans le Jura.

L'état de service du colonel Sacc présente ainsi une page bien remplie. Mais cet officier occupa encore plusieurs fonctions dans l'administration militaire, postes moins en vue que ceux d'un commandement actif, mais qui exigent néanmoins à un haut degré les qualités du vrai soldat.

Le colonel Sacc fut un certain temps Directeur de l'arsenal de Colombier. Il remplissait depuis une vingtaine d'années les fonctions d'officier de recrutement dans le IIe arrondissement de division et depuis douze ans celles de commandant du landsturm; il a voué à leur accomplissement, et cela jusque dans les derniers mois de sa vie, un entrain tout juvénile et une grande ponctualité, rendant ainsi, dans ses vieux jours encore, de signalés services à son pays.

Les jeunes officiers trouvaient toujours auprès de lui un accueil plein d'amabilité et ne recourraient jamais en vain à ses précieux conseils.

Il était depuis quelque temps l'un des derniers survivants des officiers de la IIe division qui aient occupé une position supérieure lors de sa mise sur pied pour le service actif de 1870. Son divisionnaire, le colonel de Salis, est mort depuis longtemps. Le chef d'état-major, le colonel Lecomte, et les brigadiers, les colonels Favre, Wieland et de Gingins sont morts également. Le colonel Sacc est allé les rejoindre au sein de la grande armée. Que la terre lui soit légère! I.

Une opinion sur l'armée suisse. — Notre correspondant de France nous a signalé dans sa dernière chronique l'apparition du volume du commandant Manceau sur les *Armées étrangères*. Le sous-titre nous renseigne sur les intentions de l'auteur : *Essais de psychologie militaire.*

« La raison de la victoire, disait le maréchal de Saxe, est dans le cœur des humains. On doit l'y chercher ; or, personne n'a traité cette matière, qui est la plus considérable du métier de la guerre, la plus savante, la plus profonde. »

Cette si délicate recherche de l'âme des peuples à travers les institutions militaires, tel est le but poursuivi par le commandant Manceau. But d'une obtention malaisée, car sa réalisation exige la réunion de qualités qu'il n'est donné qu'à de rares élus de posséder au degré nécessaire, le sens de l'histoire, les connaissances du démographe, le coup d'œil du psychologue, l'érudition d'un Pic de la Mirandole. Mais l'auteur nous avertit d'emblée qu'il n'a point la haute ambition de traiter à fond la question qu'il aborde. Il en a pris les éléments non dans les bouquins indigestes des érudits accumulateurs de menus documents, ni dans les œuvres de philosophes fendeurs de cheveux en quatre ; il les a trouvés dans des romans et des journaux, dans des récits de voyage et des conversations autant et plus encore que dans les ouvrages spéciaux des écrivains militaires. Ce sera son excuse s'il s'est glissé, ici ou là, quelque inexactitude. L'essentiel est que l'impression d'ensemble soit juste.

L'auteur a-t-il réussi ? Nous allons en juger par son chapitre sur l'armée suisse.

Constatons d'abord que par l'espace qu'il lui consacre, il ne la traite point par-dessous jambe. Elle lui a paru mériter autant de pages que telle armée plus puissante et dont les prétentions ont le droit d'être plus hautes. Cela flatte notre amour-propre, et nous prédispose en faveur du commandant Manceau.

Quant aux sources où il a puisé, elles ressortent clairement de la lecture ; il ne les eût pas indiquées, nul ne s'y serait trompé. C'est en toute première ligne le volume récent de Gaston Moch : *L'Armée d'une démocratie*, puis un certain nombre d'articles épars dans des périodiques ou des journaux quotidiens, un article de la *Revue bleue* que nos lecteurs connaissent, certaines études de Malo, dans les *Débats*, d'autres de la *Revue militaire suisse*; et le sens critique, ainsi que l'esprit de perspicacité aidant, l'auteur trace de notre psychologie militaire un tableau dans lequel — réserve faite de certains détails — nous nous reconnaissons assez volontiers, trop volontiers peut-être, car le miroir est un tantinet flatteur ; les détails ci-dessus réservés en accentuent le teint.

Voyons-les d'abord; la critique mérite le pas sur l'éloge. Toutefois, dans le cas particulier, elle n'a pas le droit d'être trop sévère. Comment nous plaindrions-nous de la sympathie évidente qui nous est témoignée ?

Et puis l'auteur n'a-t-il pas pris le soin de nous dire que de ses sources, il n'avait même pas exclu le roman? Cela se voit. Ecoutez plutôt. Il s'agit de l'amour du tir:

Ah! les tirs surtout, il en est de fédéraux, de cantonaux, de communaux; il en est pour officiers, pour sous-officiers, pour jeunes gens, pour vieux messieurs. Les dames mêmes y sont admises. Comme la Française monte à bicyclette, comme l'Allemande devient cuisinière pour complaire à l'époux aimé, *ainsi la Suissesse qui se pique de quelque attention conjugale apprend l'usage du revolver et du fusil et y devient experte.*

Toujours les mêmes, ces excellents voisins de France. Le pittoresque est chez eux un besoin. Ecoutez encore:

Un plaisant prétendait que, si un Allemand est toujours reconnaissable à ses mains tendues et à son échine souple, un Suisse le devient à ses grands pieds et à ses gros mollets; ce n'est pas étonnant, disait-il: à force de gravir les montagnes, le bas des jambes se développe au détriment du reste.

Si seulement c'était vrai, notre infanterie marcherait mieux. Mais maintenant que des chemins de fer à crémaillère conquièrent tous les sommets, et que dans nos moindres localités les tramways et les voies étroites incitent notre jeunesse à l'éternelle paresse, nos grands pieds et nos gros mollets sont allés rejoindre Guillaume Tell dans le pays brumeux des vagues légendes.

Continuons:

Les innombrables sociétés de gymnastique dont s'honorent *les moindres communes des vallées les plus reculées* continuent cet enseignement depuis la sortie de l'école jusqu'à l'entrée au régiment. Par une belle journée d'été, traversez la place publique de *n'importe* quel village suisse, et je parie que vous apercevrez un escadron de jeunes gens à culottes blanches et à ceintures voyantes, qui s'exercent aux pyramides ou aux cannes. Ce sont les recrues volontaires qui, tout en s'amusant, font leurs années de service.

Ces lignes sont tirées, si nos souvenirs nous servent bien, de la *Revue bleue*. Avant de les écrire, l'auteur n'a évidemment pas consulté la statistique des sociétés suisses de gymnastique.

Un dernier exemple:

Une recrue qui, en arrivant au corps, *marche et tire comme un vétéran*, qui, par surcroît, est docile, disciplinée, etc.

Une recrue qui tire comme un vétéran! Encore du pittoresque. M. le commandant Manceau n'a pas lu les articles du lieutenant colonel Fiedler dont la *Revue militaire suisse* a commencé le résumé dans sa livraison de février.

Mais pourquoi appuyer sur ces détails? Ce sont bagatelles de la porte. L'essentiel est que le tableau d'ensemble soit ressemblant. A cet égard, nous avons dit notre impression, et si le portrait rappelle parfois ce que nous voudrions être plutôt que ce que nous sommes, les traits principaux

n'en sont pas moins justes. Tout le chapitre sur l'armée suisse se résume en cette phrase : « Ce qui fait la force de l'armée suisse, c'est la militarisation de toute la nation. » Il est certain qu'une milice ne peut être solide qu'à cette condition : que la nation recherche et cultive le goût des choses militaires Pourquoi le Suisse est-il soldat ? C'est que la législation de son pays ne lui laisse jamais oublier qu'il doit l'être.

La continuelle obsession d'un prochain appel sous les armes, écrit notre auteur, imprègne le peuple du sentiment de son devoir. L'idée d'aller au tir ou d'assister aux manœuvres hante sans relâche les esprits. L'armée tient de plus près que partout ailleurs à la nation : le citoyen tient tour à tour la bêche et le fusil, l'aune et le revolver, la plume et le sabre. C'est le même qui porte à de certaines heures la tunique et à d'autres, la jaquette ou la blouse. Il en résulte que les habitudes de la vie civile ne répugnent pas aux mœurs militaires, et que les procédés de l'industrie ou du commerce pénètrent dans l'armée. Par contre, le bourgeois et l'ouvrier conservent quelque chose du soldat, dans leur allure et leur tournure d'esprit. C'est grâce à cette disposition préexistante que la milice suisse est bonne. La façon dont elle est organisée maintient et accentue cette prédisposition.

Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans l'examen des faits apportés en preuves de ces conclusions. Une de ces preuves cependant intéressera particulièrement nos lecteurs ; elle est destinée à faire ressortir la coexistence chez nos miliciens de l'esprit de liberté civique avec les exigences de la subordination militaire. L'auteur l'emprunte à la récente polémique de la *Revue militaire suisse* au sujet de l'artillerie de montagne. Il est curieux de constater l'impression produite sur les officiers d'armée permanente par des faits de ce genre qui, chez nous, paraissent absolument naturels, et n'ont jamais nui à la discipline sous les armes :

A côté des qualités physiques et morales, il convient de louer dans cette armée un esprit d'initiative qui s'allie d'une façon curieuse (et que nous sommes portés à trouver un peu déconcertante) au sentiment de la subordination. Le temps de service est assez long pour qu'on enseigne aux hommes le maniement des armes et les formations tactiques ; mais il est trop court pour qu'on puisse asservir les âmes et transformer en machines passives des êtres de libre volonté et habitués à une grande indépendance. On a beau obéir à ses chefs, on leur parle franchement et avec la liberté d'un citoyen (car le temps n'est plus où les soldats avaient le monopole de la sincérité), avec la liberté, dis-je, d'un citoyen qui sait mal farder la vérité. Tout récemment je lisais, dans la *Revue militaire suisse*, les répliques provoquées par un article sur l'artillerie de montagne, article précédemment publié dans ce recueil par le lieutenant-colonel Repond. Un simple chef d'escadron d'artillerie, officier d'instruction de l'arme, M. Souvairan, ne craignait pas de répondre :

« L'opinion de M. le lieutenant-colonel Repond et celle des artilleurs qu'il invoque reposent certainement sur notre ancien système d'instruction, sur notre ancien règlement : juste peut-être (le « peut-être » est poli !) à cette époque, cette opinion est actuellement complètement erronée, et je considère comme de mon devoir de ne pas la laisser s'accréditer. »

Un autre officier de l'arme protestait avec non moins de netteté, mais avec moins de formes :

« ... Il serait cependant bon de donner à l'artillerie de montagne une consolation des attaques téméraires et injustifiées que lui adresse M. le lieutenant-colonel Repond. Je connais fort bien l'artillerie de montagne pour en avoir fait partie, et j'estime que les conclusions de M. Repond témoignent de plus de parti-pris que de connaissance... »

On n'admettrait guère, en France, qu'un militaire le prit sur un tel ton à l'égard d'un plus haut gradé, et encore moins qu'il signât de son nom des critiques aussi amères. Avec le service intermittent, la subordination ne saurait avoir le même caractère que dans les armées permanentes. Par contre, les individualités s'y conservent, et, tout compte fait, qui sait si on n'y gagne pas plus qu'on n'y perd.

Et maintenant, tirons nos conclusions. Du chapitre sur l'armée suisse, nous pouvons conclure que dans ses études des armées étrangères, le commandant Manceau a fait preuve de l'esprit critique et de perspicacité indispensable pour mener à bien son œuvre délicate. S'il sacrifie au pittoresque ici et là au détriment de l'exactitude absolue du détail, s'il charge sa palette de couleurs parfois un peu vives, l'ensemble n'en ressort qu'avec plus de netteté. Le but est donc atteint ; l'auteur a su mettre en relief avec autant d'art que d'utilité, ce que chaque armée, au point de vue de ses officiers surtout, présente de plus frappant et de plus caractéristique. A l'officier à mettre en pratique et à répandre autour de lui les enseignements qu'il retire d'une lecture aussi intéressante.

Course de fond. — La Société bernoise des officiers de cavalerie adresse à ses membres la circulaire suivante :

« Cher camarade,

» Encouragée par le succès des courses de fond organisées depuis deux ans, la Société bernoise des officiers de cavalerie a décidé de provoquer une course de ce genre. Elle aura lieu les 9 et 10 juin prochain aux conditions suivantes :

» 1° Tout officier suisse est admis à courir ;

» 2° Le parcours, de 200 km. environ, sera communiqué aux participants le 9 juin, à 11 h. du matin, à l'Hôtel du Schweizerhof, à Berne. Il comportera certaines difficultés de terrain et d'orientation.

» Livraison sera faite aux participants des cartes de topographie nécessaires ;

» 3° Aucune distinction de poids ne sera établie ;

» 4° Tenue : vareuse, casquette, sabre ;

» 5° Départs successifs, le 9 juin, de quart d'heure en quart d'heure, dès 2 h. après-midi. L'ordre de départ sera fixé par le sort. Une partie du parcours se fera de nuit ;

» 6° Les cavaliers qui, depuis leur inscription, mais avant la course seraient empêchés de prendre part à l'épreuve, pourront se faire remplacer par un camarade, moyennant avis au comité.

» Le parcours doit être accompli sur le même cheval ;

» 7° Les entraîneurs ne sont pas autorisés ;

» 8° Au retour, les chevaux seront immédiatement examinés par le jury qui appréciera leur état sanitaire. Dans les huit heures qui suivront, chaque cheval devra être à même de reprendre la course et subira une épreuve au trot d'environ 1 km. et au galop d'environ 1 km. aussi avec franchissement de petits obstacles.

» Les chevaux qui reviendront en mauvais état ou qui ne pourront supporter l'épreuve complémentaire, seront disqualifiés ;

» 9° Outre les prix d'honneur éventuels, six prix de 500, 300, 250, 200, 100 et 80 fr. seront décernés aux vainqueurs.

» La durée de la course ne doit pas dépasser 32 heures ;

» 10° Les participants qui auront rempli les conditions du concours, recevront une indemnité de transport de 25 cent. par kilomètre dès le lieu de leur domicile jusqu'à Berne. Les 30 premiers kilomètres sont décomptés ;

» 11° Coût de l'inscription : 20 fr., définitivement acquise à la caisse ;

» 12° Délai d'inscription : 2 juin, auprès du lieutenant de cavalerie Alphonse Bauer, à Berne, qui fournira tous renseignements désirables ;

» 13° Les détails de l'organisation seront communiqués aux concurrents au commencement de juin.

» Cher camarade,

» Nous référant au programme ci-dessus, nous vous convions cordialement à notre course de fond de cette année-ci.

» Nous avons à cœur d'obtenir une nombreuse participation à notre entreprise et ce désir nous a dicté notre plan de concours. Tout cheval, un tant soit peu entraîné, doit pouvoir participer à la course.

» La circonstance que le parcours ne sera indiqué aux partants que peu d'instants avant le départ ajoute à l'attrait de l'épreuve, et la nécessité de faire appel aux facultés d'orientation plus que dans les concours précédents, favorisera l'instruction militaire des participants. La durée et le choix du trajet excluent l'obligation de posséder des connaissances topographiques spéciales.

» Les exigences relatives au cheval, sa résistance et son maintien en bon état, sont en première ligne prises en considération. Mais, outre ces exigences, le programme en pose d'autres qui permettront au cavalier de faire utilement appel à ses qualités personnelles.

» Nous espérons donc que nous vous compterons parmi les participants, et vous présentons nos sentiments de bonne camaraderie.

» *Le Président d'honneur :*

» Colonel WILDBOLZ,

» Instructeur en chef de la cavalerie.

» Au nom de la Société bernoise des officiers de cavalerie :

» *Le Secrétaire,* — *Le Président,*

» E. NEHER, premier-lieutenant. — C. WÆBER, capitaine. »

L'appel des officiers bernois ne manquera pas de trouver de l'écho en Suisse. Nous espérons notamment que les cantons romands enverront à Berne, les 9 et 10 juin prochain, de nombreux représentants.

FRANCE

La Batterie de campagne à quatre pièces. — *Le Bulletin militaire* publie une circulaire ministérielle du 30 janvier qui modifie la composition de la batterie montée et fixe à quatre le nombre des maîtres pointeurs. Ceux-ci remplacent les artificiers devenus inutiles par suite du nouveau système de munitions. Un des maréchaux des logis devient sous-chef mécanicien.

S'il n'y a que quatre maîtres pointeurs dans la batterie armée du nouveau matériel, c'est que cette batterie n'aura définitivement que quatre pièces.

Nous pouvons affirmer, dit la *France militaire*, que cette constitution est adoptée en principe et qu'elle sera la base du projet de loi qui sera bientôt soumis au Parlement sur la réorganisation de notre artillerie de campagne. La batterie aura neuf caissons.

Le même journal justifie la nouvelle formation par un certain nombre de considérations qui expliqueraient cette mesure. Il signale l'intention qu'on aurait d'incorporer à la division un régiment ou une brigade d'artillerie, à l'instar de ce qu'on a fait en Allemagne et il discute le nombre de canons à tir rapide dont il faudrait doter le corps d'armée.

Voici ce qu'il dit :

Il a été prouvé qu'un capitaine ne peut diriger le feu d'une batterie de six pièces exécutant le tir rapide.

Il a été constaté également que, dans le tir par rafale, alors que chaque pièce lance vingt projectiles par minute, il y a une différence de temps presque inappréciable dans un feu consécutif de cent obus par la batterie à quatre ou à six pièces.

Nous sommes en mesure d'ajouter à ce premier renseignement formel l'assurance que les généraux d'artillerie sont prêts à la création d'un régiment ou d'une brigade divisionnaire, d'après la répartition récemment introduite dans l'armée allemande. Ils ne feront à cet égard aucune objection et n'hésiteront pas à faire le sacrifice de l'intérêt particulier de leur arme dans l'intérêt général de l'armée, sous la réserve que les généraux de division seront exercés à manier leurs batteries le plus souvent possible en combinaison avec leurs bataillons.

Reste la question du nombre des pièces par corps d'armée.

Les Allemands en ont 144.

Il est proposé de ne nous en donner que 120.

Les partisans de ce second chiffre font remarquer :

1° Que la supériorité de notre tir étant de vingt coups à la minute et par pièce pour quatre coups à la minute et par pièce allemande, 120 pièces sont largement suffisantes à chacun des corps d'armée ;

2° Que, si l'on portait ce chiffre à 144, il faudrait une augmentation d'officiers, d'hommes et de chevaux qu'il serait difficile d'obtenir, tant elle aurait d'importance :

3° Que cette majoration des cadres, des effectifs et des attelages entraînerait des dépenses considérables.

Les partisans du premier chiffre répondent :

1° Que la supériorité d'aujourd'hui dans la rapidité du tir peut disparaître demain ;

2° Que les troupes seront fâcheusement impressionnées en allant au combat si elles savent que l'artillerie ennemie peut mettre en batterie un nombre de pièces supérieur au nôtre, car rien ne leur aura prouvé que l'artillerie allemande est techniquement inférieure à la nôtre ;

3° Que la perte d'une de nos pièces, en raison même de notre supériorité technique, a plus d'importance sur le champ de bataille que la perte d'une pièce allemande ;

4° Qu'en ce qui concerne la majoration des cadres, elle donnera de l'avancement aux officiers d'artillerie qui en ont si peu ;

5° Que la majoration des effectifs et des attelages sera fortement réduite par l'adoption de la traction mécanique pour les sections de munitions ;

6° Qu'il y a des dépenses qui s'imposent en temps de paix, sous peine de courir le risque d'échecs irréparables en cas de guerre et d'une rançon ruineuse.

Une partie de ces arguments sont déjà ceux que nous avons publiés dans notre livraison de décembre dernier. D'autres sont nouveaux. La question nous intéresse puisque nous serons en Suisse également appelés à nous prononcer sur la composition de la batterie lorsque nous adopterons notre futur canon de campagne.

M. Canet, président de la Société des Ingénieurs civils de France. — M. Canet, l'éminent directeur du service de l'artillerie du Creusot, a été appelé cette année aux fonctions de Président de la Société des Ingénieurs civils de France. C'est à lui que reviendra l'honneur en même temps que la charge de représenter la Société pendant cette année de l'Exposition.

En prenant le fauteuil de la présidence, M. Canet a fait aux membres de la Société un historique succinct du développement de l'artillerie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, depuis les mortiers du XIVe siècle jusqu'aux canons du XXe, tirant vingt coups par minute. Il a été très applaudi.

RUSSIE

Artillerie. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Morning Post* que les autorités militaires ont l'intention de recommander à l'approbation du conseil de l'Empire l'armement de toute l'artillerie avec des canons à tir rapide du modèle présenté par l'usine russe Pontilow.

(Gazette de Lausanne.)

BIBLIOGRAPHIE

Vive la milice! par GASTON MOCH, ancien capitaine d'artillerie. — Un vol. in-8° de 61 pages. Paris, Georges Bellais, 1900. — Prix : 30 cent.

En une élégante plaquette, d'un prix extrêmement modique, M. Gaston Moch reprend, pour les vulgariser et les populariser, l'argumentation et la conclusion de son *Armée d'une démocratie.* Là encore, il donne comme un exemple à suivre, pour la France et les autres nations européennes, la constitution militaire de la Suisse. Nous retrouvons donc des développements déjà connus, mais qui ont gagné de la force et du relief à se condenser en un petit volume, à se résumer dans quelques formules nettes, saisissantes et tranchantes. En outre, l'auteur a consacré une demi-douzaine de pages à répondre à diverses objections qui lui avaient été adressées, et il s'élève avec force contre l'*erreur du service d'un an,* considéré à tort comme un acheminement vers le système des milices, par des gens qui ont l'air de croire que, entre l'armée actuelle et l'armée future, il n'y a qu'une différence de plus ou de moins.

Il y a davantage. Il y a une question de principe. Et cette question consiste à savoir si, pour assurer la défense du pays, il est nécessaire d'avoir une armée *permanente,* ou s'il suffit d'une armée *intermittente* (appuyée, bien entendu, sur un bon corps d'instructeurs et de fonctionnaires permanents, et sur une organisation convenable des régions les plus menacées de nos frontières).

Je ne saurais trop insister, en effet, sur cette différence essentielle. La milice n'est pas simplement une armée permanente où le temps de service est très court : *elle est tout autre chose qu'une armée permanente.* Elle est une armée *intermittente,* dont la grande supériorité consiste en ce que *chacune de ses réunions est une mobilisation véritable* : quand elle fonctionne, c'est toujours sur le pied de guerre, avec ses formations mêmes de guerre et pour exécuter exclusivement des exercices de guerre.

Ainsi, la milice et l'armée permanente reposent sur l'application de deux principes opposés ; et ce fait exclut la possibilité de passer de l'une à l'autre par l'intermédiaire d'une organisation de transition.

On ne saurait mieux dire, ni poser le problème en termes plus précis. Or, ne prétend-on pas qu'un problème bien posé est déjà à moitié résolu ?

Thèmes tactiques gradués, par le major *Griepenkerl.* Application des règlements sur le service en campagne et sur les manœuvres à un détachement de toutes armes. Traduit de l'allemand par le commandant *Richert,* de l'Ecole supérieure de guerre. 1 vol. in-8°, avec nombreuses cartes. Paris, 1900. R. Chapelot et Cie, éditeurs

On sait qu'en Allemagne un des moyens considérés comme les meilleurs pour compléter l'instruction pratique des cadres est l'application des règlements à des cas concrets, traités sur le terrain ou sur la carte. Le jeu de guerre n'a pas d'autre but.

De nombreux auteurs se sont appliqués à fournir des exemples d'exercices pratiques. La nomenclature en serait longue. Chaque chef d'unité

peut se former une bibliothèque complète d'ouvrages de « tâches tactiques ».

Parmi les meilleurs, on peut citer les *Thèmes tactiques gradués*, du major Griepenkerl, qu'une excellente traduction du commandant Richert vient de rendre accessible aux officiers de langue française. Ce volume a eu en Allemagne un très grand succès ; quatre éditions ont été épuisées en quatre ans. En France, le succès paraît devoir lui sourire également ; une deuxième édition vient de paraître, et selon toute probabilité une troisième suivra avant qu'il soit trop longtemps.

L'art de commander n'est inné chez personne, voilà le point de départ de l'auteur. En outre, aucun manuel ne l'enseigne. Il n'y a qu'un moyen de l'apprendre, *c'est de résoudre des questions de tactique.* Mais encore faut-il, dans cette étude comme pour tout autre, savoir partir du simple pour ne passer que successivement à des exercices plus compliqués. L'auteur s'est inspiré de cette méthode ; il dose sagement ses thèmes et ne passe à un nouveau sujet que si l'élève a été mis en mesure de « piocher » à fond le sujet précédent.

Sa première lettre, qui sert d'introduction à l'ouvrage, développe la méthode à suivre. Elle est remplie d'excellents conseils, frappés au coin du sens pratique le plus éclairé :

Prenez l'habitude de traiter chaque question en une seule séance de travail sans interruption. Chaque nouveau thème vous demandera moins de temps que le précédent.

Il importe peu que vous tombiez précisément sur la solution que je propose pour chaque cas. Loin de moi la prétention de donner des solutions brevetées s. g. d. g. En matière de tactique, plusieurs solutions sont toujours admissibles. Dans la pratique, on peut arriver au même but par plusieurs moyens. Il arrive très fréquemment qu'on n'a rien à objecter à telle ou telle mesure, sauf qu'une autre aurait pu être *encore* plus efficace.

Puis viennent les conseils sur la manière de traiter les thèmes, et l'indication raisonnée des points auxquels il faut s'attacher dans la rédaction d'un ordre. Ces quelques pages à elles seules sont une leçon des plus instructives.

En fin de lettre vient l'indication du thème à résoudre. La lettre suivante en fournira le commentaire ; mais gardez-vous d'y jeter un regard avant d'avoir mis le point final à votre travail personnel. Tout le bénéfice de l'effort serait perdu.

« Rien ne serait plus facile que d'écarter certaines difficultés, pour vous mettre plus à votre aise. Je ne le ferai pas pour que vous appreniez à travailler plus longtemps, plus rapidement et plus vivement. Il n'y a pas grand mal à ce que vous commettiez quelques fautes, tout au contraire ; c'est surtout en tactique que les fautes apprennent quelque chose. »

Arrêtons-nous ici : L'espace dont nous disposons nous oblige à nous restreindre. Le lecteur peut juger d'ailleurs par cette trop courte bibliographie de l'esprit dont le volume est animé.

F. F.

Etude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier Empire, par le lieutenant-colonel d'artillerie *de Philip*, breveté d'état-major. 1 vol. in-8°. Paris. 1900. R. Chapelot et Cie, éditeurs.

Ça n'était point une sinécure d'être officier à l'état-major du grand Napoléon. Chacun sait ça. Mais on en est plus convaincu encore après avoir lu le volume que nous annonçons. On ne sait qui le plus admirer, de l'empereur qui savait s'adjoindre des aides d'une pareille bravoure et les discerner au milieu de la foule de ses subordonnés, ou des aides eux-

mêmes, dont le service exigeait un ensemble aussi rare de qualités d'énergie, de courage, d'endurance et de dévouement.

Le volume traite d'abord de l'historique du service d'état-major sous la monarchie et pendant les guerres de la Révolution, puis entrant dans les détails de ce service pendant les guerres de l'Empire, il nous initie au service de bureau, au service de guerre, soit au quartier-général de l'empereur, soit dans les états-majors, au service des renseignements, enfin aux missions des officiers d'état-major.

Quant au directeur vrai de l'ensemble de ce service, c'était bien l'empereur lui-même. Berthier n'était qu'un auxiliaire. L'empereur, tout comme Frédéric, était son propre chef d'état-major. La correspondance et de nombreux témoignages prouvent surabondamment que chef de tous ses services, il savait diriger à la fois l'administration, la comptabilité, l'armement, l'artillerie, les travaux de défense des places, etc., etc. Aussi le chapitre où l'auteur, s'appuyant sur les mémoires et souvenirs de plusieurs des premiers généraux de l'Empire nous montre Napoléon agissant de sa personne, est un des plus intéressants de l'ouvrage.

F. F.

Infanterie. Méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction, par le général *H. Bonnal*. 1 vol. in-8°. Paris 1900. R. Chapelot et Cie, éditeurs.

Ce livre spécialement destiné aux officiers des corps de troupes d'infanterie se compose, en majeure partie, d'instructions rédigées par l'auteur à l'adresse des officiers du régiment qu'il a commandé pendant trois ans. Ce n'est donc pas une œuvre de théoricien, un ouvrage de dogmatique. L'auteur s'inspire constamment des nécessités pratiques du commandement, et des exigences d'un système d'éducation et d'instruction rationnels du soldat et des unités de troupe. Il faudrait ne pas connaître l'auteur de *Frœschwiller* pour ne pas savoir combien chez lui la préoccupation du réel, et la méfiance des jugements tout faits et des formules apportent leur indispensable correctif aux notions de la science pure.

Le but à poursuivre est d'obtenir au plus haut degré les qualités manœuvrières, qui permettent d'évoluer le plus utilement et le plus rapidement sur le champ de bataille. Ces qualités doivent être inculquées par des procédés d'assouplissement simples, rapides, exempts de tout pédantisme. Ils doivent s'adresser à tous les éléments du corps, depuis le soldat considéré isolément, jusqu'aux unités tactiques supérieures. Quand ces dernières auront été exercées intelligemment, depuis la compagnie jusqu'à la division, à la manœuvre du champ de bataille, c'est-à-dire aux évolutions en masse, on pourra attendre de l'infanterie l'accomplissement de toute sa tâche.

C'est en s'inspirant de cette nécessité que le général Bonnal parcourt successivement la gamme de l'instruction tactique de l'infanterie, passant de celle du soldat à celle de la compagnie pour finir par le bataillon et par le régiment. Il le fait en ne négligeant aucun détail, en n'omettant rien de ce qui doit favoriser l'instruction de la troupe par ses officiers. Le volume, dans son ensemble, constitue un commentaire pratique autant qu'instructif du règlement d'exercice. Après l'avoir lu et médité, aucun officier d'infanterie ne pourra prétendre que sa lanterne n'a pas été allumée. L'essentiel pour lui sera d'en maintenir la flamme. La réflexion et le bon sens lui en fournissent le moyen.

F. F.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 4. Avril 1900.

SOMMAIRE

Les nouvelles méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie. — L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux. — Les manœuvres impériales austro-hongroises en Carinthie. — Le nouvel équipement de chevaux d'officiers. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

LES NOUVELLES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT du tir de l'infanterie.

Le Département militaire suisse avait chargé une commission d'officiers-instructeurs d'étudier la question de l'enseignement du tir militaire et d'examiner s'il y avait lieu d'apporter des changements aux cibles en usage et de modifier les programmes et les méthodes. Cette commission a adopté une série de mesures et fait des propositions qui ont été approuvées par le Département militaire en date du 26 janvier dernier. De tout cela il est sorti, en particulier : une *ordonnance sur les cibles de l'infanterie*, un *programme pour l'estimation des distances* et divers *programmes de tir pour les écoles de recrues de l'infanterie, les cours de répétition*, etc.

En outre, le Département militaire a fait publier l'exposé des motifs par lequel la commission a justifié ses propositions.

La *Revue militaire suisse* se propose d'exposer cet ensemble d'ordonnances, de programmes et d'instructions ; c'est à cet effet qu'est jointe au présent numéro une planche représentant les nouvelles cibles de l'infanterie. Le contenu des pages suivantes est donc, pour la plus grande partie, emprunté aux publications précitées.

Les programmes de tir en général.

Notre armée ne peut prétendre à la supériorité sur les armées des Etats qui nous environnent ni par le nombre, ni par le degré d'instruction des hommes. Dans un seul domaine elle peut tenter de les égaler et même de les dépasser : celui du tir. Pour atteindre ce but elle doit mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa portée : armes, matériel, méthodes, etc.

Si, dans le service, on ne peut pas consacrer davantage de temps à l'enseignement du tir, au moins faut il y mettre, si possible, plus de soin qu'on ne l'a fait par le passé, aussi bien concernant la préparation au tir que le tir lui-même.

L'enseignement tout entier du tir doit être compris et dirigé d'une manière plus conforme aux exigences de la guerre, sans toutefois abandonner la tradition nationale du tir de précision ; le tir individuel, soit de précision, doit servir de préparation au tir de la subdivision qui est celui que l'on emploiera surtout au combat. Il faut qu'on s'exerce au tir aussi hors du service et l'on doit même attribuer aux sociétés volontaires de tir une part dans le développement de l'instruction du tir, ce qui ne peut être obtenu qu'au moyen d'une organisation judicieuse du travail.

L'*Ecole de recrues* a pour mission d'initier la recrue au tir et d'en faire un tireur qui, dans la subdivision, joue son rôle utilement; la *Société de tir* doit développer chez le tireur l'habileté qu'il a acquise à l'école de recrues, l'entretenir et la confirmer; le rôle du *Cours de répétition* est de constater, au moyen du tir individuel, l'état de l'instruction de chaque tireur, de rétablir militairement le maniement de l'arme, la mise en joue, etc., et, surtout, de développer l'instruction de la subdivision dans le tir de combat. Dans les *Ecoles de cadres* on forme les officiers et les sous-officiers en vue de les rendre aptes à enseigner le tir et à en diriger les exercices au service d'instruction et dans les sociétés de tir ; on leur enseigne aussi la technique du feu pour les rendre capables de commander une subdivision.

Pour faire ce travail considérable on ne dispose que d'un temps parcimonieusement mesuré et il faut, pour en tirer le meilleur parti, mettre en œuvre tous les moyens propres à le faciliter et à le rendre profitable.

Les programmes d'instruction doivent être établis avec beaucoup de soin et il faut employer tous les moyens pouvant provoquer le goût du tir (récompenses, distinctions, etc.) pour autant que cela est compatible avec la discipline. Il faut que les *programmes de tir* soient établis de telle sorte que tout ce qu'ils exigent des hommes comme adresse, ceux-ci puissent le faire, sinon tous, du moins le plus grand nombre, pourvu qu'ils en aient fermement la volonté. Du facile au plus difficile, il ne doit pas y avoir de saut, mais la progression doit être douce.

Avant qu'on lui fasse commencer le tir, chaque tireur doit être soigneusement préparé, individuellement; ce n'est pas sur la place de tir que l'on doit commencer le dressage de l'homme et s'il n'a pas acquis auparavant une habileté suffisante, on la complète par des exercices subséquents.

Seuls les *tirs à conditions* fournissent les moyens d'acquérir et d'entretenir l'habileté du tir; mais ils ne remplissent leur but que si l'on peut les exécuter dans les conditions les meilleures et tout à fait tranquillement. Ce n'est donc que dans les écoles militaires et dans les sociétés que cela peut se passer ainsi ; dans les cours de répétition, le manque de temps ne permettant pas de réaliser ces conditions, on n'y exécute pas des tirs à conditions.

Les exercices figurant aux programmes de tir se divisent en :

Tir individuel,
Tir de subdivision et, s'il y a lieu,
Tir démonstratif.

Appartiennent au *tir individuel* tous les exercices ayant pour but le dressage de l'homme. Dans les écoles de recrues et dans les écoles de tir, le tir individuel se divise en :

Tir d'école (qui est *à conditions*) et en
Tir d'application.

Les nouveaux programmes de tir attribuent plus d'importance au coup centré et donnent aussi à chaque coup plus de valeur que ce n'était le cas auparavant. Cela ressort soit de la division nouvelle adoptée pour la cible, soit de la réduction du nombre maximum de cartouches disponibles pour remplir les conditions. Ce chiffre est abaissé de 10 à 8, car l'expérience démontre qu'il n'y a qu'un infiniment petit nombre de

tireurs qui arrivent à remplir les conditions au moyen de la neuvième ou de la dixième cartouche.

Quant au feu de magasin, il a été proposé qu'on ne fît plus de la vitesse un facteur essentiel entrant dans l'appréciation de ce tir. On doit par conséquent s'efforcer d'obtenir de préférence un feu de magasin calme, bien visé, plutôt que de rechercher la rapidité, c'est-à-dire le tir d'un nombre de cartouches plus grand mais moins bien visées.

Le *tir de subdivision* se divise en tir d'école et tir de combat (dans les écoles de recrues et dans les écoles de tir pour officiers); dans les écoles de tir pour sous-officiers et dans les cours de répétition il n'y a pas de tir d'école par subdivision.

Le tir d'école par subdivision est le principal moyen pour dresser l'officier et pour lui apprendre la direction technique du feu de sa subdivision ; il sert aussi à donner à la troupe une stricte discipline de feu et à établir l'unité nécessaire, au point de vue du feu, entre le commandant et sa troupe.

Le tir de combat par subdivision a pour but d'ajouter à cet enseignement celui de la conduite tactique du chef et de la troupe ; on y parvient en donnant des tâches qui sont autant de petits problèmes tactiques que le chef doit résoudre et faire résoudre par sa subdivision.

Dans le tir d'école et le tir de combat par subdivision les cibles tombantes[1] rendront de grands services et permettront d'apprécier plus promptement, plus clairement et plus justement qu'on ne le pouvait faire jusqu'ici la valeur technique et tactique de la subdivision, au point de vue du tir.

Les *tirs démonstratifs* comprennent des feux individuels et des feux de subdivision ; ils sont obligatoires dans les écoles de tir et facultatifs dans les écoles de recrues.

Il serait désirable qu'on pût se baser pour la remise de l'*insigne de bon tireur* sur l'accomplissement de certaines conditions bien déterminées, et qu'on ne la donnât pas, comme cela a eu lieu jusqu'ici, dans chaque école ou dans chaque compagnie à un certain pour cent fixe de tireurs, ce qui crée des différences entre les concurrents. Malheureusement, il ne semble pas possible de modifier présentement ces conditions à cause des différences considérables existant entre les installations de tir des places d'armes. Il faudra donc se contenter

[1] Ce sont des cibles qui s'abattent automatiquement dès qu'une balle les a touchées

de rechercher, à titre d'expérience, quelles conditions minimales il faudrait fixer, dans chaque arrondissement de division, pour obtenir l'insigne de bon tireur. Ces conditions feraient règle pour l'année suivante.

Pour que la revision des programmes de tir atteignît son but, il fallait aussi modifier les cibles. C'est ce qui a été fait. Cependant les anciennes cibles peuvent être utilisées, à peu d'exceptions près, en y collant de nouvelles figures. Les cibles tombantes, qui n'existaient pas, devront être construites ; elles sont indispensables pour apprendre aux officiers à diriger le tir dans le combat de la subdivision, à le régler et à déterminer le moment où, dans le combat, on a acquis la supériorité du feu.

* * *

Telles sont, en résumé, les considérations que la commission a fait valoir en faveur de la transformation des méthodes d'instruction du tir. Avant d'exposer les nouveaux programmes il est nécessaire, au point de vue de la clarté de l'exposition, de placer ici la description des nouvelles cibles. (Planche VI.)

Les cibles de l'infanterie.

L'infanterie emploie onze cibles différentes ; elles se divisent en deux catégories : des *cibles d'école* au nombre de quatre et des *cibles de campagne* au nombre de sept. Les premières servent au tir d'école proprement dit, les autres au tir d'application. Pour éviter la confusion qui aurait pu s'établir avec les anciennes cibles, les nouvelles sont désignées par des lettres (A à K) et par un nom ; on range sous la lettre K les deux cibles représentant un but d'artillerie. Les planches donnent le dessin et les dimensions des cibles.

Cibles d'école.

A. *Cible à cercles* (fig. 1). — Les dimensions de cette cible sont 180/180 cm. ; le fond est en papier blanc ; le centre est occupé par un visuel noir de 60 cm. de diamètre à l'intérieur duquel est un carton de 40 cm. de diamètre, indiqué par un trait blanc. Le visuel est entouré de deux cercles, l'un de 100 et l'autre de 150 cm. de diamètre. La surface totale de la cible est de 324 dm², mais seuls les coups qui touchent à l'intérieur du

cercle de 150 cm. comptent ; la surface de cette partie de la cible est de 177 dm².

Cette cible remplace la cible I [1] au sujet de laquelle il s'élevait depuis longtemps dans les cercles de tireurs des plaintes justifiées.

Sa bigarrure empêchait de bien viser et rendait le tir centré difficile; à 400 m., elle pouvait même l'empêcher complètement. Or, le tir contre la cible I n'a pas d'autre but que d'habituer au coup centré et le tir militaire seul ne peut pas donner cette habitude et la rendre durable si le tir dans les sociétés civiles ne lui vient en aide. C'est pourquoi il faut utiliser dans le tir militaire les moyens dont les tireurs ont constaté la valeur en dehors du service.

Actuellement, on emploie partout une cible blanche ayant à son centre un visuel noir de 60 cm. de diamètre pour le tir à 300 m. et de 70 cm. de diamètre pour le tir à 400 m. Cette cible, sur laquelle rien ne distrait l'attention, offre les meilleures conditions pour bien viser. Les dimensions adoptées pour le visuel reposent sur l'expérience. Une cible militaire ne peut avoir que le même visuel pour le tir à 300 et pour le tir à 400 m. Le visuel de 50 cm. de la cible I est trop petit et les essais faits par la commission ont démontré qu'un visuel de 60 cm. est encore suffisant à la distance de 400 m. Quant, à 300 m., on a mis la balle dans le noir, le coup peut être qualifié « bon »; le tireur militaire, vraiment bon, mettra plus de la moitié de ses coups dans ce noir, le tireur de force moyenne en mettra à peu près le quart.

Une cible carrée de 180 cm. de côté n'est-elle pas hors de proportion avec la précision des armes? Pour des commençants, une grande cible seule convient afin que, par exemple, voyant où ont touché toutes leurs balles, ils apprennent à corriger leur tir. Aussi la cible proposée n'est-elle pas trop grande pour satisfaire à cette condition. Mais, d'autre part, la commission était énergiquement convaincue qu'il convenait de diminuer le champ de la cible dans lequel les touchés *comptent*, au point de vue des conditions à remplir; elle a donc admis que seuls les touchés obtenus en dedans d'un cercle de 150 cm. de diamètre seraient valables.

[1] Un carton noir de 30 cm. ayant à son centre une mouche de 25 cm.; autour du carton un anneau blanc (100 cm. de diamètre); autour un anneau bleu (150 cm. de diamètre), le cadre et les angles gris.

Mais, entre le visuel noir de 60 cm. et le cercle de 150 cm. de diamètre, il fallait encore faire une division intermédiaire; la commission s'est prononcée pour un cercle de 100 cm. de diamètre. On y est déjà accoutumé, la cible I possédant aussi le cercle de 1 m.

La commission a estimé qu'il fallait encore subdiviser le visuel noir et elle a admis, à l'intérieur de celui-ci, le tracé d'un carton de 40 cm. de diamètre; cela correspond assez exactement au carton adopté par les sociétés civiles de tir. La cible A se trouve ainsi divisée en quatre partitions dans lesquelles les touchés sont comptés :

4	à l'intérieur de	40	cm.
3	»	60	»
2	»	100	»
1	»	150	»

B. *Cible-buste à cercles* (fig. 2). — Dans un carré de 180 cm. de côté sont inscrits deux cercles, l'un de 100, l'autre de 70 cm.; à l'intérieur de ce dernier on colle une figure de 45 cm. de largeur et de 50 cm. de hauteur, touchant le bord supérieur du cercle et représentant la tête et le haut du corps d'un tirailleur. La surface dans laquelle les touchés comptent est de 79 dm ^{2}; le papier de la cible est gris-brun clair.

Jusqu'ici, on passait directement du tir contre la cible I au tir contre les buts de campagne, représentés par des cibles-silhouettes. La transition était brusque et le saut grand. On a pensé qu'il fallait habituer d'abord les recrues à viser sur des buts représentant des tirailleurs. Pour rendre la transition moins brusque, on colle ces figures sur un fond de couleur neutre.

La cible B, qui est une combinaison du cercle et de la figure, a pour but d'amener le tireur à centrer toujours son tir, tout en visant sur une figure, moins visible que ne l'était le visuel noir sur la cible blanche, les touchés dans la figure et dans son voisinage immédiat comptant seuls, comme suit :

3 dans la figure;
2 à l'intérieur du cercle de 70 cm., entourant la figure;
1 à l'intérieur du cercle de 100 cm.

En collant la figure contre la partie supérieure du cercle et en ménageant au-dessous d'elle et des deux côtés des segments où les touchés valent 2, on a aussi voulu systématiquement habituer l'homme à tirer bas ou court.

C. *Cible buste à bandes* (fig. 3). — Le carré de 180 cm. de côté est partagé horizontalement en quatre bandes dont les trois supérieures ont chacune 50 cm. et celle du bas 30 cm. Sur la bande intermédiaire de 50 cm. sont collées trois figures-buste à 10 cm. les unes des autres et des bords de la cible. Le papier du fond est aussi gris-brun. La surface dans laquelle les touchés comptent est de 180 dm².

Il faut commencer de bonne heure à enseigner au soldat comment il doit tirer quand il fait partie de la subdivision; cela fait partie de l'instruction individuelle de l'homme. Comme les buts sur lesquels on a à tirer au combat sont habituellement des lignes basses, il faut enseigner à l'homme que devant une tâche plus difficile il ne doit rien négliger et que, en première ligne, il doit s'appliquer à ce que les coups portent à une bonne hauteur. Pour lui enseigner cela, il faut lui donner l'occasion de tirer sur des buts formés de lignes horizontales mais dont la hauteur totale permette de faire subir au tir les corrections nécessaires. Ces buts doivent être formés de figures collées les unes à côté des autres, séparées par de petits intervalles, et disposées de manière à ne pas détruire l'impression d'unité que doit produire la cible. Sur nos cibles carrées, on pourrait coller les unes à côté des autres, sans intervalles, quatre figures de 45 cm. de largeur ou trois figures séparées par des intervalles de 10 cm. C'est cette dernière disposition qui paraît la plus convenable, la figure du centre offrant un point de mire naturel.

Il faut apprécier les coups touchés sur cette cible exclusivement d'après leur valeur militaire. Les touchés dans les figures et dans les intervalles qui les séparent ont la même valeur. Les coups touchés dans la bande se trouvant immédiatement au-dessous des figures ont aussi une valeur militaire, soit parce qu'ils peuvent encore avoir agi comme ricochets, soit parce qu'ils témoignent chez le tireur de toute absence de cette tendance si dangereuse à la guerre à tirer trop haut.

La cible-buste à bandes doit servir au tir de précision en hauteur jusqu'à 400 m. La valeur des touchés est la suivante :

2 dans la bande où sont collées les figures;
1 dans la bande immédiatement au-dessous.

D. *Cibles à genou, à bandes* (fig. 4). — Elle est analogue à la pré-

I. CIBLE J.

Fig. 9

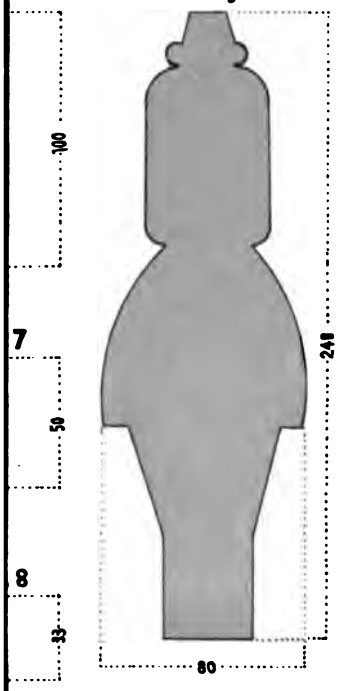

CIBLE K.

Fig. 10 a

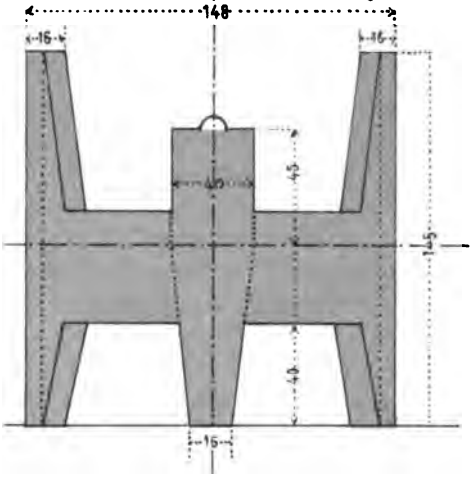

Fig. 16

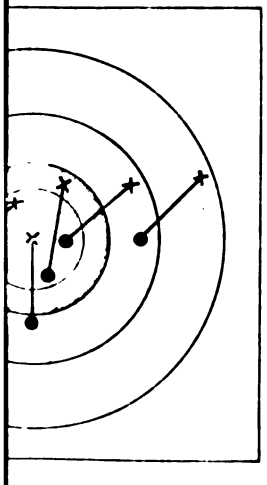

CIBLE K.

Fig. 10 b

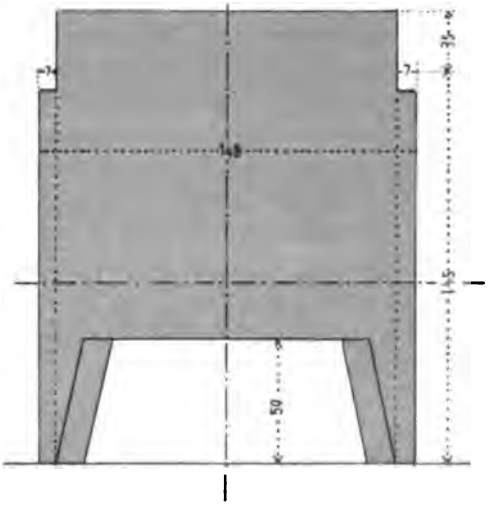

Lith. L. Magnenat & Fils, Lausanne.

cédente; dans un carré de mêmes dimensions on trace horizontalement trois bandes ayant les hauteurs suivantes : celle du haut 20 cm., celle du milieu 100 cm., celle du bas 60 cm. Sur la bande du milieu on a collé trois figures ayant la hauteur de la bande et représentant le tirailleur à genou; papier de fond gris-brun; surface des touchés valables : 288 dm².

Aux grandes distances et dans les tirs rapides, la cible-buste à bandes ne convient pas pour des recrues; la cible à genou, à bandes, est donc destinée aux tirs à 500 m. et au feu de magasin. A la vérité, on tire le feu de magasin à 200 m. et, à cette distance, la cible-buste à bandes serait aussi parfaitement appropriée. Toutefois, c'est précisément au feu de magasin qu'on remarque la tendance si néfaste à viser trop haut; la cible à bandes, à genou, présente aussi l'avantage de donner le point de mire naturel : « viser au pied du but » et amène ainsi un bon groupement des touchés. La bande étroite de 20 cm. au-dessus des figures est destinée à permettre la correction des coups trop haut.

La valeur des touchés est :

2 dans la bande des figures;

1 dans la bande inférieure.

La grandeur des figures collées sur les cibles B, C et D a été calculée de manière à donner le plus exactement qu'il est possible la surface de la partie de l'homme qu'elles représentent. On les a coiffées de la casquette et non du képi, parce que cette dernière coiffure augmentait la surface et que l'exécution des cibles était plus facile en casquette.

Cibles de campagne.

Il a été unanimément reconnu par les membres de la commission que les cibles-silhouettes d'infanterie (cibles V, VI et VII) sont anormales en grandeur et en forme. Elles ne représentent ni la hauteur, ni la surface des hommes qu'elles doivent figurer. Ainsi, un tirailleur à genou et visant, a une hauteur de 100 cm. au moins, présente une largeur de 45 cm. et couvre une surface de 40 dm² ; tandis que la cible VI qui représentait le tirailleur à genou mesurait 90 cm. de haut, 50 cm. de large et une surface de 35 dm². Il a donc été décidé de mettre ces buts de campagne (fig. 5 à 8) d'accord avec les surfaces apparentes des tirailleurs qu'elles figurent.

Il manquait aussi dans la série de cibles un but de toutes

petites dimensions, comme il s'en présentera très fréquemment en guerre ; tel un but représentant la tête du tirailleur, couvert dans le terrain. Toutefois à la tête, il a paru nécessaire d'ajouter la ligne des épaules. En conséquence, on a adopté quatre cibles de campagne (fig. 5 à 8) représentant des buts d'infanterie et ayant les dimensions suivantes :

	Hauteur	Largeur	Surface
E, mannequin-debout .	165 cm.	45 cm.	60 dm²
F, mannequin à genou .	100 »	45 »	40 »
G, mannequin-buste . .	50 »	45 »	20 »
H, mannequin-tête . .	33 »	45 »	10 »

La cible de campagne J (fig. 9) représente le contour d'un cavalier; ses dimensions sont de 240 cm. de hauteur et 80 cm. à sa plus grande largeur.

Surtout en vue d'assurer la solidité du matériel, le contour des cibles d'infanterie est fait, autant que possible, de lignes droites. Pour le même motif, on a supprimé à la cible représentant le cavalier, le bras étendu et les pointes des pieds.

Il y a enfin deux cibles de campagne K (fig. 10 *a* et *b*) comme butsd'artillerie; elles représentent, vues de devant, les silhouettes, l'une d'un canon, l'autre d'un avant-train.

Toutes ces cibles sont faites en carton ou en bois ; elles ne sont recouvertes d'aucun dessin, leur surface est uniformément d'une couleur neutre gris brun ou gris-bleuâtre.

Il fallait aussi imaginer une manière simple et pratique d'indiquer les touchés et leur valeur, à distance, sur ces diverses cibles. On s'est arrêté au procédé suivant : Deux palettes[1] seulement sont nécessaires ; l'une est peinte, d'un côté rouge avec une bande blanche, de l'autre côté blanc ; l'autre palette est orange d'un côté, noir de l'autre. Pour simplifier la marque, on a admis que la même couleur indique toujours la même valeur, comme suit :

Rouge et blanc = 4
Blanc = 3
Orange = 2
Noir = 1

Les coups touchés dans les parties de la cible où ils ne comptent que pour le réglage du tir, sont montrés au moyen de la palette rouge et blanc. Les coups manqués sont fouettés

[1] La palette est un disque en carton de 40 cm. de diamètre, fixé au bout d'un manche.

également au moyen de la palette rouge et blanc. Sur les cibles de campagne tous les touchés sont indiqués au moyen de la palette orange.

CIBLES TOMBANTES.

Les cibles tombantes sont ainsi désignées parce qu'elles sont construites de telle façon que quand elles sont touchées par une balle elles tombent, comme un soldat frappé au combat.

L'idée première de ces cibles est due à un officier français, le capitaine Jouinot qui a proposé le premier appareil destiné à réaliser la chute de la cible. La commission a essayé différentes modifications de cet appareil ; d'autres variantes ont aussi été proposées. Toutes ces dispositions reposent sur l'existence d'un marteau fixé sur pivot et dont la tête, le marteau étant horizontal, repose légèrement sur un arrêt ; au moment où la cible est touchée par la balle, l'ébranlement produit suffit à faire tomber le marteau qui déclanche l'appareil qui maintenait la cible verticale ; celle-ci s'abat alors sur le terrain.

La commission ne recommande aucun modèle ; les essais qui se feront pendant l'année établiront quel appareil répond le mieux aux conditions.

Les cibles tombantes sont destinées aux tirs d'application et aux tirs de combat ; elles sont le moyen de rendre sensible l'effet obtenu par le feu (réglage ou supériorité). Par le moyen de ces cibles seulement, l'officier commandant une subdivision et qui, dans un exercice de tir, a reçu la tâche de régler son tir à une distance inconnue, pourra se rendre compte, en voyant régulièrement tomber les cibles, du moment où son tir est réglé. De même, l'officier qui doit anéantir son adversaire ne pourra reconnaître que par la chute d'un certain nombre de cibles s'il a accompli sa tâche. Qu'importerait, en effet, de percer dix fois le même homme, si les autres combattants ne sont pas mis hors de combat.

(A suivre.) N.

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

inspectée par les officiers généraux

Que de fois ne s'est-on pas élevé dans notre armée sur le manque de liaison de nos armes principales, l'infanterie et l'artillerie. Que de fois n'a-t-on pas entendu des plaintes à nos manœuvres sur l'arrivée tardive de l'artillerie, sur son manque d'unité d'action avec l'infanterie, sur son immobilité, sur l'absence de sens tactique de ses chefs. C'est — ou plutôt c'était — le cliché habituel des rapports de manœuvres et la formule *ne varietur* des comptes rendus officiels. Nous disons « c'était », car on doit convenir que, chaque année, on constate un progrès marquant dans les liaisons à établir entre les deux armes — les exercices du 1er corps d'armée l'ont manifestement prouvé.

Ce progrès, on le doit en majeure partie aux écoles centrales, encore que celles-ci, en ce qui concerne les officiers supérieurs de l'artillerie, ne sont pas organisées de façon à leur en faciliter l'accès. Tandis que dans l'infanterie, les commandants sont appelés à l'école centrale qui suit immédiatement leur nomination au grade de major ou de lieutenant-colonel, ceux de l'artillerie n'y sont commandés que très tard, trop tard, à la fin de leur stage dans leur grade, presque au moment d'avancer à un commandement supérieur. Il perdent ainsi, pendant une longue durée de leurs fonctions, le bénéfice de l'instruction de cette école. Il est indispensable qu'on accorde aux officiers d'artillerie des places plus nombreuses à ces écoles de façon à les y faire arriver de bonne heure et dans les mêmes conditions que les officiers de l'arme principale.

Les écoles centrales supérieures offrent non seulement l'utilité immense de développer les connaissances militaires et d'amener la coordination des efforts d'après certains principes et suivant les prescriptions de notre *Instruction pour les Etats-majors*, elles présentent en outre cet avantage incontestable de fournir aux officiers-commandants une occasion d'apprendre

à se connaître. Or, dans notre armée, malgré notre organisation territoriale, on ne peut pas dire que, d'arme à arme, on se connaisse. Les trop courtes durées du service, son intermittence, la spécialisation, sur des places d'armes distinctes, de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, n'ont pas pour résultat d'établir ce contact, ni de le maintenir si jamais il avait été pris. Il en est tout autrement dans les armées permanentes où les officiers occupent la même garnison et se voient tous les jours.

Et pourtant, que d'avantages en campagne de se connaître, de se comprendre, de s'entendre. « Vous savez aussi bien que » moi, écrivait en 1886, le prince de Hohenlohe dans ses » *Lettres sur l'artillerie*, l'influence énorme qu'exercent les » relations sociales sur la coopération tactique. Les hommes, » en effet, ne sont pas des machines, et ceux des êtres hu- » mains qui se connaissent bien et qui vivent ensemble de la » même vie, en égaux, agissent de concert durant le combat » bien mieux que ceux qui sont étrangers les uns aux autres. » Or, si entre officiers supérieurs de grade égal, le contact et les relations sociales sont déjà difficiles à établir, combien ne le sont-ils pas plus, à quelques exceptions près, entre les divers échelons de la hiérarchie supérieure, entre un officier général, par exemple, et le chef de sa cavalerie ou de son artillerie. Là, plus d'écoles communes, plus de cours spéciaux; on se rencontrera une fois tous les quatre ans comme arbitres aux manœuvres, on travaillera ensemble l'année suivante quelques jours aux exercices de division et de corps. Voilà tout. Quatre ans plus tard, l'un ou l'autre aura permuté, on ne se verra plus.

Dans l'infanterie, l'officier général connaît la plupart de ses officiers, souvent jusqu'au dernier des lieutenants. Dans les armes spéciales, dans l'artillerie, il n'en connaît aucun, parfois même à peine les officiers supérieurs. Le fait est très explicable. Le commandant de division est appelé à inspecter les écoles de recrues d'infanterie et à suivre les exercices de ses bataillons, de ses régiments et de ses brigades; il ne se risquera par contre jamais auprès de ses batteries et de ses groupes d'artillerie. Le commandant de corps, malgré le pouvoir qu'il en a, ne le fera souvent pas davantage. Discrétion ou égard pour les inspecteurs propres de l'arme, crainte de ne pas pénétrer les mystères... de l'arme savante, ou de ne pas comprendre

son esprit « particulariste » — pour employer l'expression du prince de Hohenlohe — nous ne savons... Il n'en est pas moins vrai que l'artillerie est inspectée par des spécialistes et pas du tout par les officiers qui sont appelés à s'en servir à la guerre. Or c'est précisément ce que nous déplorons et ce que nous voudrions voir disparaître.

Cette réforme a été depuis longtemps introduite dans les autres pays, en Allemagne notamment. Elle n'est nullement irréalisable, même avec notre organisation à nous. Un commandant de division sortant de l'infanterie se mettra rapidement au courant des questions d'artillerie, aussi bien que l'officier général provenant de l'artillerie doit aujourd'hui se faire au service du fantassin. Il en résultera cet avantage énorme que connaissant mieux l'arme, il l'emploiera avec plus d'à-propos, que mieux renseigné sur les aptitudes et la valeur de ses officiers, il saura mieux aussi leur répartir leur mission.

Quelques officiers généraux redouteront peut-être, au premier abord, de devoir passer l'inspection de leur artillerie. Leur appréhension n'est cependant pas fondée et des officiers d'artillerie se sont déjà employés à les rassurer à cet égard. Lorsqu'en 1889, les commandants de corps de l'Allemagne furent chargés de l'inspection de l'artillerie qui leur était subordonnée, le prince de Hohenlohe, dans une brochure qui fit alors sensation [1], se chargea de leur donner quelques conseils. Malgré les transformations qu'a subies dès lors l'artillerie de campagne, plusieurs de ces préceptes sont encore excellents et n'ont rien perdu de leur valeur.

Hohenlohe disait entre autres :

« Il résulte qu'en dehors d'une revue à pied qu'il pourra désirer passer, le général n'a à voir que la *manœuvre des batteries attelées* pour entrer dans les détails de l'artillerie dans les seules limites qui conviennent à son rang élevé. Sur ce point, à titre de chef de toutes les armes, il fera prévaloir ce principe, que l'artillerie doit être en mesure de donner ce qu'il demande d'elle en campagne. Et que lui demandera-t-il? Il est clair qu'elle doit se trouver à temps en position là où il a besoin d'elle, et qu'elle doit tirer juste là où il l'emploie. Pour arriver à temps en position, elle doit être en mesure de

[1] *L'artillerie de campagne subordonnée aux généraux commandants de corps*, par le *Prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen*. — Traduction par *H. Monet*. — Paris 1889.

fournir aux allures vives (au trot) des parcours d'une étendue égale à ceux qu'elle peut avoir à franchir dans la réalité, aussi bien en colonne qu'en bataille, cette dernière formation étant réservée à la fin du parcours et pouvant comporter alors l'emploi du galop ; elle doit le faire sans arriver au désordre, sans surmener les chevaux ; enfin il lui reste à se mettre en batterie avec méthode, calme et assurance.

» Si toutes les évolutions sont exécutées par une masse d'artillerie (groupe de batteries ou régiment), aux allures réglementaires (300 pas à la minute au trot et 500 au galop), en silence et sans intervention des chefs en dehors des moyens réglementaires, de telle sorte que finalement la ligne d'artillerie se trouve formée sur la position indiquée et prête à faire feu, le général reconnaîtra que cette artillerie a donné ce qu'il doit demander d'elle, et il peut se dispenser d'entrer dans les détails de la manœuvre. Pour formuler sur de telles évolutions un jugement fondé, *il n'a certainement pas besoin d'être un homme du métier. Au contraire, je suis presque tenté d'avancer qu'un général étranger à l'arme inspectera mieux des masses de ce genre au point de vue de la guerre qu'un artilleur de profession.* Ce dernier a plutôt une tendance à s'occuper de marottes d'artilleur, à demander des évolutions artistiques, à s'attacher outre mesure à la conduite des voitures, à la précision mathématique des angles, à la correction méthodique des déploiements, etc., tandis que le général, qui est purement un commandant de troupes, ne demandera pas plus en temps de paix que ce qu'il doit obtenir en campagne. Le général passera donc une inspection plus appropriée aux exigences du champ de bataille, et sa critique « sentira plus la poudre et le plomb », comme on dit.

» Après la mise en batterie, le général parcourra la ligne et verra si le service des pièces se fait avec ordre et assurance : c'est de cette façon qu'il examinera la manœuvre de la pièce, comme je l'ai déjà dit.

» Il pourra se faire, ce qui lui est toujours loisible, que le général désire de plus avoir, au cours de son inspection, une idée plus précise de la valeur des différentes batteries et de leurs chefs. Le moyen le plus simple est une mise en batterie par échelons[1]. Dans cette manœuvre, il est facile d'observer

[1] Contre un objectif marqué et suivant une idée tactique déterminée.

exactement chaque batterie et chaque commandant de batterie ; et si cette évolution est exécutée avec ordre et correction, on peut dire que la troupe est affermie dans sa tactique élémentaire. C'est en même temps l'évolution la plus appropriée aux conditions de la guerre, car c'est la plus fréquemment usitée en campagne.

» Il va de soi qu'un général appelé à inspecter l'artillerie doit savoir assez profondément la nature de cette arme pour connaître les conditions de son emploi au combat. Or, nous devons supposer que c'est le cas de tous nos généraux commandants de corps, puisqu'ils sont appelés à faire usage de toutes les armes en campagne, et qu'ils doivent par conséquent être fixés dès le temps de paix sur la manière de s'en servir. »

Rappelons que ces lignes étaient écrites en 1889, à une époque où on n'avait pas encore la poudre sans fumée et où on ne tenait pas, comme aujourd'hui, à une arrivée en ligne simultanée de toutes les batteries. Aujourd'hui, l'inspecteur porterait son attention pendant une période de la manœuvre plus particulièrement sur une ou deux batteries et pendant une autre période sur d'autres subdivisions.

Dans le grand ouvrage qu'a publié, en 1892, le colonel, aujourd'hui général, Langlois : *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*, l'ancien et éminent professeur à l'école de guerre a fait aussi ressortir d'une façon magistrale la nécessité de cette liaison et de ce contact entre les armes.

« Il importe encore aujourd'hui, écrit-il, à l'artillerie et au commandement d'assurer cette intimité entre les armes qui est d'autant plus indispensable qu'elles peuvent moins, dans le combat, se passer les unes des autres. »

Et ailleurs :

« Le commandement doit avoir une notion assez exacte des moyens d'action de l'artillerie pour savoir ce qu'il peut exiger d'elle... »

Les quelques passages que nous détachons de ces divers ouvrages sont accompagnés et complétés d'indications qu'il serait trop long de reproduire ici.

Quant au tir, cette affaire capitale de l'artillerie et ce par quoi elle combat, le prince de Hohenlohe cherche à rassurer les officiers sortant d'autres armes en leur annonçant que les

tirs de guerre de l'artillerie ne sont pas entourés d'autant de mystères et de difficultés qu'on se l'imagine. Il affirme que tout officier, qui a dans la pratique un certain jugement des tirs de l'infanterie, sera en mesure d'émettre un jugement sur celui de l'artillerie.

Cette idée était juste. Elle avait, il y a onze ans, une grande vérité, à une époque où on tirait à des portées relativement courtes et à une faible vitesse de tir, et où par conséquent les observations étaient encore relativement faciles. On ne saurait plus l'affirmer avec autant d'assurance de nos jours, alors que les portées atteignent jusqu'à 5000 mètres et que les artilleurs les plus exercés ont eux-mêmes peine à se faire un jugement sur le réglage, la précision, l'habileté et la bonne direction du tir d'un chef de batterie. Aussi, il nous paraît que si l'officier général est appelé, comme nous le désirons, à juger des aptitudes tactiques d'un groupe de batteries, à lui donner le thème d'après lequel la manœuvre qu'il inspecte doit se dérouler, les objectifs que l'artillerie doit battre, il est préférable — à moins qu'il ne provienne lui-même de l'artillerie et en ait conservé le contact — qu'il s'en remette à un inspecteur de l'arme du soin de juger de la technique et de l'exécution même du tir et de les critiquer. Ce dernier aura, en même temps, à se prononcer sur certains détails de service, qui ne sautent pas aux yeux d'un inspecteur non exercé et non rompu comme lui aux choses de l'artillerie[1].

Dans une récente publication : *La tactique de l'artillerie de campagne*[2], que vient de publier le lieutenant-général Rohne, de l'artillerie allemande, ce point de vue est mis en lumière et nous devons transcrire quelques-uns des motifs qui nous amènent à conserver aux côtés de l'officier général inspecteur un spécialiste de l'arme.

Il écrit à propos de ces inspections :

« ...L'inspection commence en général par un examen de

[1] Nous ne cherchons nullement à amoindrir le rôle de l'officier inspecteur de l'artillerie; nous estimons au contraire qu'il lui sera extrêmement utile de connaître les intentions et les exigences de l'officier général qui commandera l'artillerie en campagne, de manière à préparer ses batteries dans l'esprit et suivant les besoins du commandement supérieur.

Nous ne voudrions pas non plus qu'on cherchât dans les lignes que nous écrivons la moindre idée de personnaliser.

[2] *Die Taktik der Feldartillerie für die Offiziere aller Waffen* von *H. Rohne*. — Berlin. S. Mittler und Sohn, 1900.

l'équipement des chevaux et des pièces. Le soin minutieux qu'y apporte l'artillerie paraît souvent pédant et mesquin aux officiers des autres armes. Il est cependant absolument indispensable puisque de lui dépend en somme les prestations de l'arme. Si l'équipement des chevaux : selle, bride, harnachement et paquetage ne sont pas ajustés conformément aux ordonnances, il en résulte facilement des blessures. C'est la même chose pour la cavalerie, à cette différence près que dans l'artillerie la réduction d'un seul cheval compromet tout l'attelage et peut même le faire rester en panne. Dans aucune autre arme, on est aussi solidaire que dans l'artillerie. Si l'équipement des pièces n'est pas strictement conforme au règlement, on perdra facilement des objets nécessaires au service des pièces ». « En campagne, la surveillance est plus difficile qu'en temps de paix, aussi il est doublement nécessaire d'habituer le personnel à l'observation stricte des prescriptions réglementaires. »

Parlant de l'inspection du tir proprement dit et indiquant que l'inspection du tir de guerre et des exercices de combat d'artillerie est dirigé par un officier général, le général Rohne ajoute : « Il est bon de remarquer que pour l'infanterie l'inspection du tir *(Prüfungsschiessen)* est faite par le commandant de brigade, tandis que pour l'artillerie, l'inspection s'effectue par des supérieurs qui, dans la règle, ne sortent pas de l'artillerie. Il en faut chercher le motif dans le fait que le tir étant pour l'artillerie le *summum* de son développement, il importe que les officiers généraux le connaissent à fond pour faire au combat un emploi judicieux de cette arme. Toutefois, d'après les prescriptions de l'*Instruction de tir pour l'artillerie de campagne* (article 274), le commandant de brigade d'artillerie assiste aux tirs de guerre de ses unités ; il n'a donc pas besoin d'une inspection spéciale pour juger de l'instruction des subdivisions placées sous ses ordres et pour exercer sur elles son influence. »

Cependant, comme l'inspection comprend en général des groupes et même des régiments, elle porte surtout sur l'exécution d'un problème tactique simple, accompagné d'un tir de guerre, et beaucoup moins sur la *technique* du tir ; or, pour juger de cette technique — qui a aussi son importance — le général Rohne recommande de faire tirer une batterie isolément, car, dit-il, « la manière dont on inspectera une troupe est celle d'après laquelle on l'instruira ».

On voit bien la tendance de conserver, à côté de l'officier général, l'inspecteur de l'artillerie, qui aura aussi son opinion à émettre sur les questions spéciales.

Ce que nous avons dit des inspections en Allemagne et les citations que nous avons faites font ressortir les avantages de la méthode employée de l'autre côté du Rhin. On ne risque rien d'imiter ce qui est bien, partout où il se trouve, pour autant que ce mieux cadre avec notre organisation et dénote un réel progrès. Or, non seulement ce mieux s'accommode parfaitement de nos institutions, mais il les perfectionne, puisqu'il rend l'artillerie moins isolée, qu'il établit entre officiers généraux et officiers d'artillerie un contact qui manquait jusqu'ici, et qu'il oblige les officiers supérieurs à entrer plus avant dans la tactique, la technique et le tir de l'artillerie de campagne. Tout cela sans diminuer notamment le prestige et l'utilité des commandants supérieurs et des inspecteurs de l'artillerie. Nous croyons donc qu'il y aurait un avantage marqué à apporter dans notre armée une réforme de ce genre.

Voici comment ce programme pourrait être exécuté :

Les écoles de recrues d'artillerie ayant lieu en général par corps d'armée, l'inspection de l'école serait effectuée par le commandant de corps accompagné du ou des divisionnaires intéressés. Le chef de l'arme de l'artillerie y participerait également et aurait voix au chapitre, principalement pour la partie technique et les tirs, au même titre que l'officier inspecteur.

Les cours de répétition seraient inspectés :

a) les régiments divisionnaires par le commandant de division ;

b) les régiments de corps par le commandant de corps.

Dans les deux cas, ces officiers généraux seraient accompagnés du colonel chef de l'artillerie du corps d'armée, qui remplirait le rôle tenu par le chef de l'arme de l'artillerie dans l'inspection des écoles de recrues.

Il semble à première vue que le nombre des officiers supérieurs présents à l'inspection ne soit pas en rapport avec l'importance des effectifs et qu'on mette en scène bien des galons et des bandes rouges pour un petit nombre de batteries. Cela est peut-être vrai, mais ne perdons pas de vue le but, ni le désir bien justifié de l'artillerie de ne pas demeurer à l'écart des états-majors supérieurs et de se savoir utilisée d'une

manière judicieuse et conforme à ses moyens. L'artillerie n'apparaîtra plus comme jusqu'ici aux grandes manœuvres comme une visiteuse inconnue, même importune et encombrante, qui n'est pas de la maison.

Une réforme analogue pourrait, à notre avis, être introduite dans la cavalerie. A Messieurs les cavaliers de se prononcer.

Lieutenant colonel Ed. MANUEL.

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES AUSTRO-HONGROISES

EN CARINTHIE

Dans la livraison de novembre de notre *Revue*, nous avons déjà sommairement rendu compte des manœuvres impériales austro-hongroises qui ont eu lieu en automne 1899 dans le Tyrol oriental et la Carinthie centrale. Nous avons dit, entre autres, comment, par un temps extraordinairement mauvais, une division de troupes d'infanterie franchit le col très difficile des Tauern (1763 m.) et rencontra ensuite puis refoula une brigade ennemie postée sur les hauteurs de Turrach, à une altitude de 1782 m.

Il vaut la peine de revenir plus en détail sur ces manœuvres de corps, car — ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer — elles présentent un intérêt tout spécial pour les officiers suisses, en raison du caractère très montagneux du terrain dans lequel se sont déroulées les opérations.

Les troupes qui ont pris part à ces manœuvres étaient composées — rappelons-le — du 3e corps — parti Est — et du 14e corps — parti Ouest.

Nous renvoyons le lecteur à notre précédent article pour les détails concernant les « ordres de bataille » des deux corps, l'idée générale, la caractéristique du terrain et les mesures administratives et sanitaires prises en vue des manœuvres.

La *situation initiale*, le 10 septembre au soir, était pour les deux corps la suivante :

Le *3e corps* avait sa *6e* et sa *28e division* d'infanterie con-

centrées près de Villach, tandis que la *22e division d'infanterie de Landwehr* qui, d'après l'ordre de bataille, faisait partie du 3e corps, se trouvait en Styrie, à quelques journées de marche de distance.

Pour protéger le camp de Villach, en attendant que le 3e corps ait eu le temps de se reformer pour passer à l'offensive, quelques détachements de ce corps avaient été poussés dans la direction des lignes ennemies, avec l'ordre de retarder autant que possible l'approche de l'adversaire.

Dans ce but, le commandant du 3e corps avait posté :

Dans la vallée de la Drave, pour refouler les forces ennemies venant de la vallée de la Puster :

4 bataillons
1 batterie } près de *Spital* a/Drau.
½ escadron

Pour fermer l'entrée de la vallée du Gail :

3 bataillons
1 batterie } près de *Saint-Stephan* (vallée du Gail).
¼ escadron

Pour repousser l'attaque de détachements ennemis venus de Salzbourg et ayant franchi les Tauern : la 11e brigade d'infanterie renforcée, soit :

8 bataillons
1 batterie } près d'Ebene Reichenau [1],
¼ escadron

avec leurs avant-postes sur la route des Tauern-la chaussée tendant du lac Millstädt à Ebene Reichenau.

Le *14e corps* avançait par les vallées de la Drave et de la Möll.

La *13e division d'infanterie de Landwehr* se trouvait dans la vallée du Gail.

La *3e division d'infanterie* opérait encore isolément. Après avoir franchi les « petites Tauern », elle avait atteint la partie supérieure de la vallée de la Mur dans la région de Tamsweg.

Pour arriver à cette situation initiale depuis leurs lieux de dislocation de paix, les deux partis avaient exécuté, chacun pour leur compte, avec suppositions, une série de marches qui s'étaient terminées presque chaque jour par un exercice de combat.

[1] Voir le croquis planche XVII de l'année 1899.

Du 10 au 17 septembre, le 14e corps, continuant à avancer vers l'Est, les deux corps d'armée se rencontrèrent d'abord dans les vallées de la Drave et du Gail, puis dans les plaines de Villach et enfin dans les hautes régions des Alpes Muraniennes. Le parti Est battit spontanément en retraite jusqu'à Völkermarkt, point de départ du passage conduisant de la vallée de la Drave dans celle de la Gurk, pour y attendre la 22e division d'infanterie de Landwehr, restée en arrière, et reprendre ensuite l'offensive.

Le parti Ouest poursuivit sa marche en avant pour atteindre, le 17 septembre, la région de Glan, ligne Klagenfurt-Maria Saal. (Voir la carte annexée à la présente livraison, pl. VII.)

Alors commencèrent les manœuvres impériales proprement dites. Elles eurent lieu les 18 et 19 septembre sous les yeux du chef suprême de l'armée, et elles clôturèrent toute la période des grandes manœuvres par de vastes et imposants combats.

La description authentique de ces intéressantes journées de manœuvres — combat de rencontre le 18 septembre et attaque du parti Est le 19 — fera l'objet d'une de ces brochures officielles que le grand état-major rédige chaque hiver d'après les rapports envoyés pendant le combat et les communications des juges de camp et des officiers rapporteurs.

Pour la rédaction de notre compte-rendu très sommaire des opérations, nous avons utilisé les rapports à la fois très concis et très clairs dressés après chaque exercice par la Direction des Manœuvres. Ces rapports ont été reproduits jour par jour par plusieurs feuilles quotidiennes. Nous les avons complétés par quelques renseignements empruntés à divers articles sur les manœuvres parus dans la *Reichswehr* et la *Danzers Armee-Zeitung*.

Depuis la situation initiale des deux partis, telle que nous l'avons indiquée plus haut, plusieurs combats eurent lieu dans les

Journées du 11 et du 12 septembre

entre les divisions du 14e corps et les détachements avancés du 3e corps.

Attaqués par des forces supérieures, le 11 septembre, dans les vallées du Gail et de la Drave, les détachements du 3e

corps se virent forcés de battre en retraite, mais ils renouvelèrent leur résistance le lendemain, 12 septembre. Par une contre attaque habilement exécutée, le détachement de la vallée du Gail contraignit la 13e division d'infanterie de Landwehr à déployer toutes ses forces et retarda ainsi la marche en avant de l'adversaire, mais sans réussir à empêcher la jonction de la 13e division avec la 8e division ennemie qui avait avancé par la vallée de la Drave.

Nous avons déjà parlé, dans notre précédent article, de la rencontre de la 11e brigade et de la 3e division d'infanterie sur les hauteurs de Turrach, dans des régions d'une altitude très supérieure à 1000 m. Ainsi que nous l'avons dit, la température se refroidit inopinément et une violente tempête de neige éclata pendant ces combats, qui se terminèrent par la retraite de la 11e brigade sur Feldkirchen, où elle reprit position pour essayer encore, sans succès d'ailleurs, de résister.

Journées des 13 et 14 septembre.

Le *13 septembre* fut un jour de repos général, bien nécessaire après les fatigues endurées, les jours précédents, par les troupes dans leurs combats de haute montagne.

Pour le *14 septembre*, le commandant du 3e corps fut informé par la Direction des Manœuvres qu'un combat livré près de Villach contre le 14e corps, au moment où il déboucherait de la vallée de la Drave, pourrait offrir des chances de succès.

Il y eut donc lutte, ce jour-là, entre les forces principales des deux corps à l'est de Villach. Après un combat opiniâtre, le parti Est réussit à sortir de ses défilés de montagne et à déboucher dans la plaine de Villach, d'où il délogea l'adversaire, le forçant à battre en retraite par la ligne Velden-Rosegg.

Journée du 15 septembre.

Dans la *journée du 15 septembre*, le 3e corps, poursuivi par le 14e, continua sa marche en retraite, sans combattre, jusqu'à la ligne Maria-Saal-Klagenfurt. Le but du commandant du parti Est était de se rapprocher de la *22e division d'infanterie de Landwehr* qui venait de Graz, le même jour, puis de

reprendre l'offensive après avoir opéré sa jonction avec cette division.

En conséquence, la *6e division* se mit en marche le 15 septembre par Ober-Jeserz, Kerschdorf, St-Martin, Moosburg, Ponfeld sur Maria-Saal et la *28e division* par Pörtschach sur Klagenfurt. L'état-major du corps établit son quartier-général à Maria-Saal.

Le *commandant du corps Ouest*, continuant la poursuite, fit marcher la *13e division d'infanterie de Landwehr* de Villach par Rosegg sur Schiefling, la *8e division d'infanterie* de Seebach par Wernberg-Velden sur Pörtschach-Winklern et enfin une colonne de communication, composée de trois bataillons, par les rives sud du lac de Wörth sur Dellach. Il n'y eut donc ce jour-là, à l'exception de quelques escarmouches d'arrière-garde, aucun engagement sérieux entre les forces principales des deux corps.

En revanche, la journée fut marquée par le combat livré près de *Feldkirchen*, à l'est du lac d'Ossiach, par la *11e brigade*, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait occupé, sur les hauteurs au sud-est du village, une position renforcée par des ouvrages de fortification volante, contre la *3e division d'infanterie* ennemie.

Cette dernière, après avoir franchi, le 14 septembre, par une violente bourrasque de neige, les hauteurs de Turrach, avait bivouaqué près de Gnesau, pour gagner le lendemain les régions encore plus élevées de Maria-Feicht-Tauchendorf-Friedlach, à l'est de Feldkirchen.

Pour l'attaque contre la position occupée par quatre bataillons de la 11e brigade — quatre autres bataillons avaient été placés comme réserve derrière le centre — la 3e division fut répartie en deux colonnes : une colonne Ouest — huit bataillons avec l'artillerie — avançant par Himmelberg-Waiern et une colonne Est — cinq bataillons — marchant par Powirtschach sur Feldkirchen. Lorsque, vers les 8 ½ h. du matin, l'artillerie de la 11e brigade, postée à l'est de Rottendorf, aperçut la colonne ouest sortant de Waiern, elle ouvrit aussitôt le feu, tandis que l'infanterie dirigeait le sien contre la colonne est, dès qu'elle la vit déboucher au sud de Powirtschach.

La colonne Ouest avait l'ordre de marcher directement sur Feldkirchen, de prendre d'assaut les hauteurs situées au sud de cette localité et de s'y établir. L'attaque principale devait

être conduite par la colonne Est, que suivaient trois bataillons de réserve divisionnaire, et dirigée contre l'aile droite ennemie et, depuis les positions qu'elle occupait au sud de Waiern, l'artillerie divisionnaire devait appuyer le mouvement par son feu.

Vers les 11 heures du matin, l'attaque menée par les huit bataillons de la colonne Est contre l'aile droite fortifiée de la brigade ennemie se prononce.

L'importante supériorité numérique des groupes d'avant-ligne de la colonne d'attaque permit au commandant de disposer de deux bataillons et demi pour tourner l'aile droite ennemie. Ce mouvement réussit — non sans difficultés — et peu à peu, la brigade dut plier devant les forces supérieures de l'adversaire.

Après 11 heures, le commandant de la brigade résolut de se soustraire à l'assaut final et la retraite commença, efficacement couverte par le feu d'un des bataillons de réserve posté dans une excellente position de flanc.

La brigade, poursuivie jusqu'à St-Martin par la 3e division, atteignit encore le 15 septembre la région de Maria-Saal.

Le chef de l'état-major général, ainsi qu'une fraction de la Direction des manœuvres, assistèrent au combat de Feldkirchen.

Journées des 16 et 17 septembre.

Aucune action sérieuse n'eut lieu ces jours-là.

Les deux partis continuèrent l'un à se porter en avant, l'autre à battre en retraite pour gagner les lieux où chacun d'eux se proposait de rallier toutes ses forces pour frapper un coup décisif.

En exécution des dispositions de marche prises de part et d'autre, les deux partis atteignirent dans la soirée du 16 septembre les points suivants :

Parti Est : *22e division de Landwehr*, la région de St-Johann-Klein-St-Veit (vallée de la Gurk).

6e et 28e divisions, la ligne Waisenberg-Völkermarkt

Parti Ouest : *3e division :* Maria-Saal et la contrée au nord de cette localité.

8e division : la contrée de St-Georgen-St-Thomas, au sud de Maria-Saal.

13e division de Landwehr : Klagenfurt.

Ainsi s'était effectuée la réunion de toutes les fractions du 13e corps dans la plaine de Klagenfurt et, d'autre part, les forces des deux partis s'étaient égalisées par l'arrivée dans la vallée de la Gurk de la 22e division de Landwehr appartenant au 3e corps.

Le 16 septembre, l'Empereur arriva sur le champ de manœuvres pour prendre, à partir du surlendemain 18 septembre, le commandement supérieur des manœuvres finales.

Le 17 septembre fut un jour de repos.

Journée du 18 septembre.

Le *18 septembre* et le jour suivant eurent lieu les manœuvres impériales, en vue desquelles les troupes avaient occupé les points que nous venons d'indiquer.

Le territoire des manœuvres limité par ces points apparaît comme un triangle ayant pour base une ligne partant au sud de Klagenfurt pour suivre la Glan inférieure jusqu'à Aich, puis la Gurk jusqu'à son embouchure dans la Drave et enfin la Drave elle-même jusqu'à Völkermarkt. Au sommet du triangle, se dresse le massif de montagnes boisées situées entre la Gurk et la Glan et dont le point culminant est le « Steinbruchkogel » (1075 m.).

Le 18 septembre, il y eut un intéressant combat de rencontre entre les deux partis.

Les deux commandants de corps s'étant décidés à attaquer ce jour-là, le parti Ouest continua sa marche en avant — marche qui, à partir de Villach, était au fond une marche de poursuite — tandis que le parti Est suspendit sa retraite volontairement commencée à Villach et, après avoir rallié sa 22e division de Landwehr, fit de nouveau front à l'ennemi et se disposa à reprendre l'offensive.

Le *14e corps* (Ouest) se mit en marche depuis la ligne Klagenfurt-Maria-Saal en *quatre colonnes :* à l'aile droite (sud), la *13e division de Landwehr*, par la route de Völkermarkt; au centre, la *8e division*, par les routes carrossables Poggersdorf-St-Thomas, avec une brigade et l'artillerie de corps détachées comme *réserve de corps*; à l'aile gauche, la *3e division* en deux colonnes contre la ligne Windisch-St-Michaël St-Fi-

lippen, la colonne de l'aile extérieure couverte par une flanc-garde.

Le *3e corps* (Est), de son côté, se mit en route, depuis la ligne Völkermarkt-Waisenberg-Klein-St-Veit, en *six colonnes :* à l'aile gauche (sud), la *28e division* en deux colonnes par la chaussée Klagenfurt-Völkermarkt et par les routes carrossables Wabelsdorf-Leibsdorf ; au centre, la *6e division* en deux colonnes depuis Waisenberg et environs, la colonne de gauche par les hauteurs au nord d'Eiersdorf et celle de droite par les chemins carrossables tendant à Windisch-St-Michaël ; à l'aile droite enfin, la *22e division de Landwehr* en deux colonnes, la colonne principale par St-Filippen-Freudenberg, la colonne de gauche par le « Steinbruchkogel » ; la *réserve de corps*, formée de huit bataillons, avait été dirigée sur Windisch-St-Michaël.

D'après la situation réciproque et l'heure de départ des troupes, la rencontre devait avoir lieu à la lisière d'un plateau couvert de pâturages, d'une altitude moyenne de 500 m. (point le plus élevé, 677 m.), qui s'étend entre la Gurk et la chaussée de Klagenfurt à Völkermarkt, et qui est limité par les villages de Sillebrücke, Leibsdorf et Klein-Venedig.

Le 14e corps, qui avançait en échiquier, courrait le danger d'être enveloppé par le 3e corps, dont une division entière couvrait le secteur Freudenberg-Steinbruchkogel. D'autre part, malgré la situation plus favorable qu'elles occupaient à la lisière du plateau, les deux divisions du 3e corps qui s'avançaient entre la chaussée de Klagenfurt et la Gurk pouvaient être facilement refoulées par les forces supérieures du 14e corps — presque trois divisions — qui marchaient à leur rencontre.

Le cours réel des opérations, qui consistèrent en une série de combats partiels, répondit en général à ces prévisions.

Le premier choc eut lieu vers les 8 ½ h. du matin, près de Leibsdorf, entre les avant-gardes de la 13e division de Landwehr (aile sud du corps Ouest) et de la 28e division (aile sud du corps Est). Après une lutte de trois-quarts d'heure, qui offrit pour chacune des divisions en présence des succès alternatifs, le combat se termina par une victoire de la Landwehr du corps Ouest.

Tandis que, pendant ce temps, dix batteries du 14e corps venaient prendre position en face de Leibsdorf, l'artillerie de

la 28e division, postée près de Klein-Venedig, entrait aussi en action et le combat d'artillerie, préparant l'attaque qui se dessinait, commença.

Vers les 9 heures du matin, le commandant du 14e corps fit marcher sa réserve de corps, composée de sept bataillons, sur Sillebrücke, avec l'ordre de suivre la 3e division; en même temps, il envoyait un régiment de chasseurs à Poggersdorf pour renforcer, comme réserve de corps, la division de Landwehr qui s'avançait à l'aile sud. La 13e division de Landwehr devait garder la ligne Poggersdorf-Pirk, tandis que la brigade de tête de la 8e division, suivi de la nouvelle réserve de corps, devait chercher à envelopper Leibsdorf et les hauteurs au nord de cette localité. Le mouvement, bien préparé, fut exécuté par un groupe d'attaque fort de douze bataillons, tandis qu'un autre groupe, fort de dix bataillons, contenait l'adversaire aux ailes — en tout vingt-deux bataillons contre les seize bataillons de la 28e division ennemie et dix batteries contre quatre. En outre, cinq bataillons de la 3e division avançaient au nord de Leibsdorf, en sorte que cette localité était cernée par dix-sept bataillons du parti Ouest.

Sur le front du combat du 14e corps se trouvaient donc aux deux ailes des groupes ayant pour mission de contenir l'adversaire : la 13e division de Landwehr au sud et la 6e brigade d'infanterie (de la 3e division) au nord, tandis qu'au centre la 8e division et la 5e brigade (de la 3e division) marchaient à l'attaque de Leibsdorf et des hauteurs circonvoisines.

Le but du commandant du 14e corps était, on le voit, de passer au travers des lignes ennemies, mais cette tentative ne réussit pas complètement, car l'aile gauche (nord) du 14e corps, repoussée par l'aile droite (nord) du 3e corps, dut abandonner ses positions et se replier sur Sillebrücke. Tandis que l'artillerie de la 6e division du corps Est venait s'établir sur les hauteurs au nord de Linsenberg et ouvrait son feu contre Poggersdorf, la colonne de droite de la 6e division, renforcée et portée à treize bataillons, recevait l'ordre d'attaquer Sillebrücke. Bien que le mouvement tournant tenté, sur ces entrefaites, par la 28e division à l'aile gauche du corps Est n'eût pas réussi, le commandant du corps Ouest se décida néanmoins, pour sauver son aile gauche qui courait le risque d'être coupée, à mettre fin au combat.

Le 14e corps se retira de nouveau derrière la Gurk et son

commandant reçut de la Direction des manœuvres l'ordre de couvrir Klagenfurt sans reprendre l'offensive.

L'Empereur s'était fait conduire en voiture, après 7 heures du matin, à Haidach, d'où il se rendit à cheval au lieu de stationnement de la Direction des manœuvres à l'est de Poggersdorf. Il revint dans l'après-midi à Klagenfurt.

Le temps, d'abord froid et brumeux, s'éclaircit plus tard et resta favorable jusqu'à la fin de la journée.

(A suivre.)

LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE CHEVAUX D'OFFICIERS

ESSAIS

de nouveau paquetage de chevaux d'artillerie.

Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance de chevaux d'officiers dite *ordonnance 1900.*

Nous en donnons avec la présente livraison une phototypie (pl. VIII), le cavalier portant également le nouvel équipement personnel de l'officier monté.

Voici quelques indications explicatives.

Bride et licol. — La bride et le licol sont indépendants l'un de l'autre. Ils ne sont reliés que sur la têtière par une courroie à boutons. La bride est semblable à notre bride actuelle ; le licol est pourvu d'une longe qui se porte autour de l'encolure du cheval.

L'ordonnance prévoit en outre un licol d'écurie.

Selle. — La selle est à bandes. Les deux bandes appuient sur les côtes du cheval et débordent en arrière du siège de la selle. Elles offrent donc une grande surface d'appui et laissent complètement libres le garrot, le dos et les reins du cheval ; et on évitera de la sorte les trop fréquentes blessures produites par l'ancienne selle anglaise. Un poitrail empêche la selle

de glisser en arrière[1]. Le troussequin (arrière du siège) est muni d'une « cuillère », sorte de bec, dévissable à volonté, sous laquelle on fixe le manteau du cavalier, assez haut pour qu'il ne touche pas les reins du cheval. Le manteau est enveloppé d'un fourreau en toile à voile brune, imperméable.

Couverture. — La couverture en laine noire, souple, est pliée sous la selle. Elle a une longueur de 205 cm. et 165 cm. de largeur.

Paquetage. — Il se compose de deux sacoches, bouclées à l'avant de la selle, pour le linge de rechange, la ration de fer, et la gourde du cavalier. Au-dessus des sacoches, dans un sac double en toile à voile brune, la ration d'avoine. L'ordonnance décrit la place du sac à avoine *sur* les sacoches, notre phototypie l'indique en avant, ce qui paraît plus naturel, les couvercles des sacoches demeurant ainsi libres.

Le poids total de l'équipement du cheval, le paquetage non rempli, est de 17 kg. environ.

Le *sabre* de l'officier se suspend à la selle, bouclé à une courroie passée dans l'anneau carré du fourreau. A la courroie correspondante, du côté droit, se fixe la *sabretache*.

Le *revolver* est porté par le cavalier au ceinturon de campagne, devant à gauche ; les *jumelles*, devant à droite, ou si on préfère, derrière le dos.

Rappelons que tout l'équipement personnel de l'officier : ceinturon, sabretache, étui à jumelles, étui à revolver, bélière du sabre, est en cuir naturel, légèrement coloré.

Essais de nouveau paquetage des chevaux d'artillerie.

On sait que le paquetage actuel des chevaux de batteries attelées se compose du sac du conducteur et du sac dit « du cheval », portés en équilibre de chaque côté de la selle du sous-verge. Ce paquetage présente des inconvénients. Le poids des deux sacs est rarement égal, de plus, les deux sacs, au trot surtout, flottent et battent les flancs du cheval[2]. Il en résulte inévitablement des blessures.

[1] Le poitrail, simple courroie en forme de V très ouvert, manque dans la phototypie.

[1] Ces deux sacs donnent en outre au cheval paqueté une grande largeur et le gênent pour entrer dans nos écuries à portes étroites et pour les transports par chemin de fer.

On va faire dans les écoles de cet été des essais pour supprimer le sac du cheval et le remplacer par des sacoches de devant dont chaque cheval, porteur et sous-verge, aurait une paire. Le manteau du conducteur serait fixé derrière la selle de celui-ci. Le sac du conducteur ainsi que la couverture du porteur seraient arrimés *sur* la selle du sous-verge. Ce mode de fixation serait en effet infiniment supérieur au système actuel. Le conducteur montant sans la couverture sera en même temps moins éloigné du cheval et conduira mieux en conséquence.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'armée au Parlement ; confusion des « démolisseurs ». — Essais de canons de campagne à tir rapide. — Organisation des compagnies de mitrailleurs à cheval. — L'armement du personnel de l'artillerie. — Le nouveau Chef d'arme de l'Infanterie.

L'événement marquant, dans le domaine militaire de la session du mois de mars au Conseil national, a été la discussion des cinq motions présentées dans une précédente session. Cinq motions ! s'accordant toutes sur ce point : diminution des dépenses militaires. Il semblait que l'édifice ne résisterait pas à une pareille attaque ; pourtant il a résisté victorieusement et, une fois encore, le bon sens des représentants de la nation les a rangés, en majorité, du côté du Conseil fédéral dont le porte-parole, M. le conseiller fédéral Muller, a défendu en véritable homme d'Etat le budget de son département.

La situation, au moment où a commencé le débat, ne manquait pas de piquant ; le Conseil, que l'on allait inviter à se prononcer pour la diminution des dépenses militaires, venait de voter, sur le préavis du Conseil fédéral, et sans qu'il se fut manifesté aucune opposition, un crédit de 300 000 fr. pour l'achat d'une batterie de pièces d'artillerie nouvelles en vue d'essais, et de la munition nécessaire. M. Wullschleger, en prenant la parole pour défendre sa motion, ne manqua pas de rappeler ce vote ; il lui semblait, sans doute, de mauvais augure pour sa proposition. Il est

à remarquer d'ailleurs que ni M. Wullschleger, ni aucun des autres motionnaires, n'a apporté d'argument technique démontrant la possibilité de dégrever le budget ; ils se sont bornés à signaler quelques postes que l'on pourrait diminuer ou supprimer, mais ils ne les ont pas discutés à fond et ils n'ont pas cherché à démontrer que l'adoption de leurs propositions ne diminuerait en rien la valeur défensive de nos institutions militaires.

Ainsi M. Wullschleger demandait la suppression des grandes manœuvres comme coûtant des sommes hors de proportion avec l'instruction qu'en retirent quelques officiers ; la réduction à huit du nombre de classes appelées aux cours de répétition ; mais il a pris soin, en terminant, de se défendre de vouloir affaiblir notre système défensif ; seulement il estime que notre défense nationale se compose d'éléments multiples, et que le facteur technique n'est pas le plus important.

Au cours de son discours, l'orateur a émis le vœu que la loi de 1874 fût appliquée en son entier et qu'on réalise l'instruction militaire de la jeunesse de 16 à 20 ans qu'elle prévoit et qui, dans quelques cantons seulement, a été partiellement organisée par l'initiative individuelle. Seulement il pense que cette instruction militaire préparatoire permettrait de diminuer les programmes des écoles de recrues et des cours de répétition et d'en diminuer la durée. En cela il se trompe. S'il est désirable, au plus haut point, que cette instruction préparatoire soit un jour organisée, et le plus prochainement qu'il se pourra, il restera encore assez à faire pour remplir entièrement les écoles de recrues dont la durée, dans l'infanterie en particulier, est manifestement trop courte, et ne permet pas de former un fantassin.

A M. Wullschleger succède M. Jeanhenry, député du canton de Neuchâtel, où les deux partis politiques principaux, le parti radical et le parti libéral, avaient inscrit dans leurs programmes électoraux la diminution des dépenses militaires. M. Jeanheury voudrait que le budget « ordinaire » fût délimité à un chiffre fixe dont on ne sortirait pas. Les arguments par lesquels il a appuyé sa motion n'avaient rien de militaire. Il a montré le peuple inquiet du grossissement perpétuel des dépenses militaires ; et puis il s'est demandé si l'existence d'une armée était compatible avec une démocratie ; si l'obéissance passive est possible dans une armée de milice ; ensuite il a fait part au Conseil de l'inquiétude qu'il a éprouvée au lendemain des dernières manœuvres, de voir un pétitionnement populaire s'organiser spontanément contre nos institutions militaires. Abordant le côté financier de la question, il cherche à prouver que la Suisse dépense proportionnellement davantage pour son armée que les grands Etats qui l'avoisinent. Mais, dans tout ce discours, aucun argument propre à démontrer que, techniquement, le dégrèvement proposé est possible sans porter atteinte à la force défensive du pays.

Il en est de même du discours de M. Favon, qui demande la suppression des manœuvres de corps d'armée et verrait, sans regret, disparaître les corps d'armée eux-mêmes.

M. le député Péteut avait aussi présenté une motion tendant à réduire le service militaire des instituteurs et les effectifs dans les rassemblements de troupes. M. Boéchat reprend pour son compte la première partie de cette motion et sans contester l'utilité que peut avoir dans les rangs de l'armée la présence des instituteurs, spécialement pour la composition des cadres, il dit qu'ils ne peuvent être à la fois à l'armée et à l'école et que leur place est à l'école.

C'était soulever une grosse et intéressante question que la loi de 1874 a d'ailleurs, par avance, déjà résolue. Elle établit, en effet, que les cantons ont la faculté, après une première école de recrues, de dispenser de tout service ultérieur les membres du corps enseignant. Or, bien des cantons en usent; certains même en abusent. D'autres, au contraire, sont trop heureux de trouver parmi les instituteurs des hommes qualifiés pour le recrutement des cadres; quelques cantons, sans cet appoint, ne parviendraient probablement pas à compléter les cadres d'officiers. Et puis, les instituteurs, qui doivent enseigner la gymnastique, prélude aux exercices militaires de l'école de recrues, ne sont-ils pas les premiers éducateurs militaires de la jeunesse et n'est-il pas logique, nécessaire, qu'ils soient membres de cette armée à laquelle ils sont chargés de fournir des éléments.

Mais c'est une question trop complexe pour être tranchée dans une chronique; il serait intéressant qu'elle fût exposée intégralement, d'une manière documentaire, permettant de voir quelle situation est faite, dans chaque canton, aux membres du corps enseignant, concernant le service militaire. Il semble aussi qu'il serait juste que leur situation fût réglée d'une manière uniforme pour toute la Suisse.

Aux motionnaires, M. le conseiller fédéral Muller a répondu avec la netteté et l'autorité d'un véritable homme d'Etat; toutes les questions soulevées par eux, dit-il, ont déjà été étudiées et résolues; il n'est par conséquent nullement nécessaire de les renvoyer au Conseil fédéral. Puis il entre dans le vif du débat et, reprenant un à un les divers points soulevés, il démontre qu'aucune des propositions faites n'aboutirait à faire des économies.

Après ce discours, le débat était, en fait, épuisé; deux orateurs toutefois prennent encore la parole, MM. Wyss et Secretan. Répondant à M. Jeanhenry, qui avait parlé de l'incompatibilité existant entre la discipline passive qu'on exige à l'armée et l'état de citoyen, le colonel Secretan définit la discipline existant dans l'armée suisse comme suit :

« La discipline enseignée et exigée dans l'armée suisse n'est pas fondée sur l'obéissance passive, mais sur l'obéissance active. L'ordre du

supérieur, pour s'imposer irrésistible et impérieux au subalterne doit être conforme à la loi ; il se confond alors avec la loi elle-même, dont l'officier qui commande est l'organe autorisé. La discipline, telle que le règlement la définit, est fondée sur l'obligation morale du devoir ; elle demande au soldat le don spontané, complet, joyeux, de sa volonté pour la défense du pays et dans cet intérêt supérieur seulement. Cette discipline-là porte à l'action, en stimulant les plus nobles impulsions de l'homme. Il n'y a rien là qui soit incompatible avec la dignité d'un citoyen; au contraire. Ainsi comprise, la discipline grandit l'homme par le sacrifice qu'il fait de lui-même. »

Le débat clos, M. Wullschleger retire une partie de sa motion, M. Boéchat retire la sienne et, après une série de votations, le conseil rejette, à une assez grosse majorité, la motion Wullschleger, amendée par son auteur lui-même et qui seule restait en cause.

On s'est étonné que ce rejet n'ait pas réuni, après les explications de M. le conseiller fédéral Muller, une plus grosse majorité. Vraiment, réduite presque à un simple vœu que le Conseil fédéral étudiât les économies possibles, cette motion aurait pu même être adoptée sans qu'il en résultât rien pour l'avenir de nos institutions militaires. Mieux vaut toutefois que le débat ait été clos par un vote de rejet.

Après ce vote on aurait pu croire le débat définitivement clos et la question enterrée. Nullement. Un certain nombre de journaux continuent la discussion et, l'un d'eux, inspiré par un des motionnaires, déclare sans ambage que « si M. le conseiller fédéral Muller et le Conseil fédéral croient la question enterrée, ils se trompent ». Les voilà dûment avertis et ils n'ont qu'à se bien tenir. Pour ce journal, la démonstration du conseiller fédéral Muller, qui pourtant a convaincu le Conseil national, n'a rien prouvé, et l'opinion seule de son inspirateur compte pour quelque chose.

Mais, en réalité, tout ça c'est de la prose pour les électeurs.

En votant le rejet de la motion Wullschleger, le Conseil national n'a nullement montré le parti pris de s'engager dans des dépenses militaires exagérées; le budget, qu'on lui proposait de faire réduire, il l'a examiné de près et il l'a voté, peut-être, dans le fond, à contre cœur, mais bien convaincu qu'on ne pouvait faire moins pour assurer la défense du pays.

Les éloges que la presse unanime, après les motionnaires, a décerné au langage de M. le conseiller fédéral Muller et le vote du Conseil national sont, pour le Conseil fédéral, la meilleure garantie qu'il possède, dans cette question, l'approbation et la confiance du peuple et de ses représentants.

— Comme nous le disions dans notre chronique du mois passé, des essais

de tir avec de nouveaux canons à tir rapide ont eu lieu à Thoune à la fin de février. La Commission a examiné des pièces de construction française, allemande et belge. Les modèles pourvus de freins hydropneumatiques ont été définitivement écartés par la commission d'expériences qui les trouve, avec raison, trop délicats et trop gros consommateurs de munitions. La commission n'a gardé qu'un Cockerill-Nordenfelt avec lequel les essais vont continuer concurremment à la pièce Krupp, déjà expérimentée en 1898 et 1899.

Dans son message du 13 mars à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral a demandé à cet effet l'ouverture d'un nouveau crédit de fr. 300 000 (qui a été accordé par les Chambres). Cette somme, avec le reliquat du crédit précédemment alloué, permettra de continuer aussi les essais de l'obusier de campagne, dont l'adoption est en partie liée avec celle de l'artillerie de campagne à tir rapide.

On va faire l'acquisition d'une batterie de quatre pièces Nordenfelt-Cockerill[1] de l'usine de Seraing avec la munition nécessaire, et on compte instituer cet automne un cours spécial de quatre semaines, avec cours de cadres de quatre jours, pour exécuter les essais comparatifs de cette pièce et du Krupp. La troupe sera composée de volontaires, comme l'année dernière, pour les essais de mitrailleuses.

Les expériences porteront aussi bien sur la valeur du matériel que sur les essais tactiques destinés à déterminer la composition à donner à la batterie, à savoir si elle sera de six ou de quatre pièces.

— Le Conseil fédéral vient d'adopter une ordonnance sur l'organisation, l'instruction et l'équipement des compagnies de mitrailleurs à cheval. Ces compagnies reçoivent les nos 1 à 4, et sont affectées aux quatre corps d'armée. Elles se recrutent dans les cercles de division des différents corps d'armée.

Une taille minimum de 1m58 et la mesure visuelle 1 sont exigées des recrues.

Les mitrailleurs montés recevront leur première instruction dans les écoles de recrues, qui dureront 80 jours. Ils feront un cours de répétition de 10 jours par an, lequel pourra concorder avec les cours de répétition de la cavalerie. Les officiers, les sous-officiers et soldats seront équipés et armés comme les cavaliers.

Leurs places de mobilisation sont : Compagnie 1, Fribourg ; compagnie 2, Berne ; compagnie 3, Zurich ; compagnie 4, Lucerne.

— L'armement du personnel de l'artillerie continue à donner lieu à une vive polémique et à un grand nombre d'articles de journaux et de revues.

[1] La Belgique vient d'adopter cette pièce pour son artillerie de campagne. (Voir aux *Informations.*) — *Réd.*

Elle paraît, et à bon droit, passionner les artilleurs. Nous recevons sur ce sujet la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Votre excellente *Revue*, dans sa livraison du mois dernier, annonçait qu'avant de se prononcer définitivement sur le fusil court pour en armer les artilleurs de la campagne, de la montagne et du parc, on voulait attendre la fin des essais entrepris avec les pistolets automatiques.

Je crois devoir mettre en garde ces camarades de l'artillerie contre l'adoption — si elle devait se faire — d'un *pistolet* automatique pour notre personnel. Ce que nous avons à redouter, et ce pourquoi il nous faut un armement portatif, ce sont les surprises. Or, ces surprises se produiront par le feu, et on ne nous abordera pas à courte portée à 50 ou 100 mètres par exemple, mais à 300 ou 400 mètres, distance où le pistolet, si bon soit-il, ne portera pas. Il est donc indispensable que nos hommes soient dotés d'une arme qui leur permette de répondre avec efficacité à des attaques de ce genre.

Je dois encore ajouter que l'instruction du fusil pour nos hommes est extrêmement simple et rapide. Les canonniers sont déjà habitués au pointage, ils se mettent en « un rien de temps » au fusil. J'ai eu encore une fois l'occasion de le constater l'année dernière à la compagnie de position n° 3 attachée à Saint-Maurice, troupe qu'on avait doté pour la première fois du fusil [1]. »

Nous sommes entièrement de l'avis de notre correspondant et aux officiers qui désirent suivre cette question d'armement, nous leur recommandons la lecture d'un intéressant article, paru sous les initiales G. I., dans la livraison de mars de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*.

— Le Conseil fédéral vient de nommer le Chef d'arme de l'Infanterie en la personne de M. le colonel Hungerbühler, commandant de la VIIe division. Le colonel Hungerbühler a été longtemps professeur de tactique aux Ecoles centrales. Il dirige avec distinction la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, un aimable confrère de notre *Revue*. Sa nomination nous fait en conséquence le plus grand plaisir; elle sera aussi chaleureusement accueillie de tous les officiers, et plus particulièrement peut-être des officiers de la Suisse française, envers lesquels le nouveau chef d'arme a toujours témoigné beaucoup de bienveillance et dont il possède admirablement la langue. Il faut savoir gré à M. le colonel Hungerbühler, qui comptait se reposer d'une carrière de travail passée tout entière dans l'activité du service, d'avoir consenti à mettre de nouveau ses connaissances et sa grande expérience à la disposition de l'armée.

— Après le remplacement des chefs d'arme de l'infanterie et de l'artillerie, on annonce maintenant la retraite prochaine du chef d'arme du génie, M. le colonel Lochmann. Cette nouvelle est inexacte ou tout au moins prématurée. Nous désirons au contraire voir cet officier supérieur conserver son pose où il rendra encore d'éminents services.

[1] C'est ce qui avait déjà été dit pour les troupes du parc. — *Réd.*

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Composition de l'armée bavaroise à partir du 1er avril. — Les officiers en retraite. — Permission accordée aux officiers pour se rendre en France. — Une réforme dans les examens au corps des cadets. — Le commandant du nouveau 3e corps bavarois, général Henri von Xylander. Les livres. — Encore le *Reglement sur le service en campagne.* — Essais d'alimentation au 174e régiment à Metz. — Mitrailleuses d'infanterie.

L'armée bavaroise aura à partir du 1er avril la répartition et la dislocation suivante :

Le Ier corps d'armée, à Munich, comprendra la 1re division (Munich) et la 2e (Augsbourg). La 1re division se composera des brigades d'infanterie 1 et 2, la 2e division des brigades 3 et 11. Chaque brigade a deux régiments de trois bataillons, la 2e brigade sera renforcée du 1er bataillon de chasseurs. A chaque division sera attachée une brigade de cavalerie, la 1re à Munich, la 2e à Augsbourg. L'artillerie de campagne ne sera pas encore organisée au complet, la 1re brigade (Munich), composée des 1er et 3e régiments, ne sera renforcée qu'à partir du 1er octobre de son 7e régiment

Au corps d'armée seront attachés le 1er bataillon du train, le 1er régiment d'artillerie à pied (Ingolstadt), le bataillon de chemins de fer, le 3e bataillon de pionniers et une section d'aérostiers.

Le IIe corps, à Wurzbourg, aura sa 4e division dans cette ville, la 5e à Landau. La 4e division se compose de la 7e brigade (Wurzbourg), de la 10e (Metz); la 5e division, de la 9e brigade (Landau) et de la 12e (Zweibrücken). Toutes les brigades à deux régiments de trois bataillons, sauf la 12e, dont les régiments n'en comptent que deux.

Un bataillon de chasseurs (no 2) est attribué à la 12e brigade. La 4e division a sa 4e brigade de cavalerie à Bamberg, la 5e division sa 5e à Dieuze en Lorraine. Le corps ne dispose que d'une brigade d'artillerie (Wurzbourg), qui comprend les 2e et 5e régiments, de chacun trois groupes, le 2e régiment avec un groupe de deux batteries d'obusiers, le 5e régiment avec un groupe de deux batteries à cheval, à l'effectif renforcé. Comme le Ier corps, il comprend des troupes auxiliaires, dont le 2e régiment d'artillerie à pied, qui tient garnison à Metz, le 2e bataillon du train et le 2e bataillon de pionniers. Ce corps est, comme on le voit, réparti sur deux régions distinctes : le Palatinat et le Reichsland.

Le IIIe corps (Nüremberg) sera formé avec la 3e division (Nüremberg), empruntée au IIe corps, et avec des unités fournies par les Ier et IIe corps d'armée, qui constitueront la 6e division, dont l'état-major sera installé à Ratisbonne. La formation du IIIe corps d'armée ne nécessite la création

que des unités suivantes : un escadron, deux batteries et une compagnie du train.

La 6e division n'aura pour le moment pas de cavalerie; plus tard, elle sera dotée de deux escadrons de chasseurs à cheval. Le corps d'armée terminera la formation de sa brigade d'artillerie le 1er octobre. Celle-ci comprendra le 4e régiment qui existe déjà et les 6e et 8e régiments qui se constitueront le 1er octobre. A cette même date, on formera le 3e bataillon du train, comme je vous l'annonçais dans ma chronique de janvier. L'organisation de l'armée bavaroise ne sera terminée que le 1er octobre 1902.

— *Le budget militaire de l'Empire* pour 1900 sera mis en vigueur le 1er avril, et pour les nouveaux corps de troupe le 1er octobre ; il a été ratifié presque tel quel par le Reichstag. Je ne reviens pas ici sur les nouvelles fonctions dont il prévoyait la création ; j'en ai déjà parlé en janvier.

— Des plaintes s'élèvent souvent dans le Reichstag et dans la presse sur le grand nombre d'officiers qui passent chaque année à la retraite. Lorsque ce sujet est venu devant la commission du budget du Reichstag, le Ministre de la guerre a prouvé, chiffres en mains, que ce nombre n'est nullement exagéré, en comparaison de ce qui se produit dans les armées étrangères et parmi les employés civils. Le Ministre a d'ailleurs ajouté qu'on va établir les pensions d'officiers et des grades inférieurs sur de nouvelles bases, et qu'on compte reviser les sommes à allouer aux ayants-droit des officiers décédés. On présentera trois projets de loi sur la matière.

— Après la publication de la loi sur l'espionnage en France, en 1886, les officiers allemands ne purent plus obtenir de congé pour se rendre en France; il leur fut même interdit, sous les peines les plus sévères, d'y aller incognito, et sans permission officielle. L'interdiction du 8 mai 1886 a été abrogée le 6 mars dernier. Les officiers pourront donc à l'avenir obtenir « une permission » pour se rendre en France, aussi bien que dans d'autres pays étrangers; toutefois, on cherchera à éviter que des congés ne soient accordés — sauf cas de force majeure ou exceptionnels — pour des places fortes de la frontière de l'Est ou dans leur voisinage. Tout officier porteur d'une permission pour la France devra, dans les villes de garnison, se présenter au commandant de place ou à l'officier le plus ancien. A Paris, il s'annoncera à l'ambassade. Tout cela se fait ou personnellement ou par écrit. Il va sans dire qu'ils auront à éviter toute démarche qui puisse les rendre suspects d'espionnage. Cet ordre aura pour effet de permettre aux officiers de l'armée active de visiter l'Exposition de Paris. On sera aussi bien satisfait de cette mesure de l'autre côté des Vosges.

— Notre Institut des cadets est établi sur les mêmes bases qu'un Realgymnasium. Les élèves peuvent y passer également leur examen de maturité, mais très minime est le nombre des jeunes gens qui aspirent à ce diplôme. La carrière d'officier, pour un élève qui sort du corps des cadets, est infiniment plus favorable, lorsque, renonçant à son examen de maturité, il suit la « Selecta », dont le programme correspond à peu près à celui de nos écoles de guerre. Le brevet d'officiers des élèves sortis de la Selecta leur conférait en effet une avance de un ou deux ans sur les élèves porteurs d'un diplôme de maturité. C'était une injustice. Aussi, sur les instances du major-général de Seckendorff, chef du corps des cadets, l'Empereur a émis un ordre conférant le même brevet aux élèves provenant de ces deux filières, la maturité et les Selecta, à la condition que l'examen d'enseigne (Fähnrich) ait eu lieu en même temps. A l'avenir, il se présentera sans doute un beaucoup plus grand nombre de cadets pour l'examen de maturité, ce qui contribuera à élever encore le niveau intellectuel du corps d'officiers. Au surplus, ces mesures ne s'appliqueront pas uniquement aux cadets, les élèves porteurs d'un diplôme de maturité des gymnases et des « Realgymnasien » en bénéficieront également. Les autorités, c'est-à-dire « l'Inspection générale des instituts militaires » et les corps de troupes auront à faire leurs propositions pour les diplômés des gymnases qui seront porteurs d'un brevet plus ancien, lorsque ceux-ci présenteront des aptitudes militaires et un caractère apte à devenir un bon officier.

— Les mutations du mois de mars ont été fort nombreuses, mais ont porté en grande partie sur des officiers subalternes. Il s'en est produit pas mal, entre autres parmi les officiers des instituts de cadets et ceux attachés aux établissements techniques. Le grand jour des mutations était le 22 mars, anniversaire de Guillaume Ier. A cette date, les cadets qui avaient passé leur examen d'officiers et d'enseignes ont été répartis dans l'armée. Il s'en trouvait 221. Sur le nombre, 83 ont été incorporés comme lieutenants, 2 comme enseignes brevetés, 136 comme enseignes non brevetés. On en a attribué 118 à l'infanterie, 59 à l'artillerie de campagne, les autres à diverses unités. La garde en a pris 29. Un prince de Siam, élevé au corps de cadets, a été incorporé comme enseigne aux Grenadiers d'Augusta.

— Le commandant du nouveau IIIe corps bavarois a été désigné en la personne du général d'infanterie Henri Ritter von Xylander, frère du général commandant du IIe corps (dont le prénom est Emile). Henri v. Xylander commandait la 1re division à Munich. Il est entré dans l'armée en 1859, a fait les campagnes de 1866 et de 1870-71, et est décoré de la Croix de fer de 1re classe. En 1876-77, il a fait un stage de dix-huit mois à l'état-

major général à Berlin ; plus tard, il a appartenu à l'état-major général de Bavière. Son successeur est le lieutenant-général Freiherr von Kœnitz, inspecteur de cavalerie. La 6e division, de nouvelle formation, a été remise au lieutenant général Freiherr von Horn.

Au nombre des officiers décédés figurent quelques vieux généraux, qui occupaient une place dans notre histoire militaire. Laissez-moi vous citer spécialement le général Emile von Berger, mort à Berlin le 23 mars. Il commença sa carrière militaire en Hanovre en 1829, à l'âge de seize ans, dans l'infanterie, et prit ensuite service en Prusse au 2e régiment de la Garde à pied. Plus tard, en 1848, attaché à l'armée du Schleswig-Holstein, il combattit contre le Danemark. En 1864, on le retrouve à la tête des Leibgrenadiere dans la nouvelle campagne contre ce pays. Il s'empara même de deux redoutes à Duppel, ce qui lui valut l'ordre « Pour le mérite ». En 1866, toujours avec le même régiment, il fit la guerre d'Autriche et combattit à Gitschin et à Kœnigsgrætz. En 1870, à la tête de la 4e brigade d'infanterie de la Garde, il participa à l'assaut de St-Privat où sa brigade perdit 65 officiers et 1922 hommes. On le retrouve aux batailles de Beaumont et de Sedan, au siège de Paris, et surtout à la sanglante affaire du Bourget. Il était décoré de la Croix de fer de 1re classe. Sa dernière situation militaire fut celle de gouverneur d'Ulm, où il démissionna en 1876. Je cite encore les généraux v. Zychlinski et Kühne. Ce dernier était bien connu par son ouvrage : *Kritische und unkritische Wanderungen über die Gefechtsfelder der preussischen Armee in Böhmen* qui a fait merveille et a vu quatre éditions.

— Au nombre des publications récentes qui méritent votre intérêt, j'ai à signaler deux ouvrages qui traitent de la guerre sud-africaine : *Der Burenkrieg in Sud-Afrika*, par le major au grand Etat-Major von Estorff (1re livraison qui s'arrête à la bataille de Colenso), et *Lehren aus dem Südafrikanischen Kriege für das deutsche Heer*, par le major en retraite de François. Cet officier a été capitaine, chef de district de la « Deutsch-Südwes-Afrika » et connaît admirablement l'Afrique. Les conclusions de son livre sont en conséquence des plus instructives. A recommander à vos officiers qui s'occupent de la guerre du Transvaal.

La *Tactique de l'artillerie de campagne* du général Rohne vient de paraître en seconde édition, quatre mois à peine après la première, ce qui indique son grand succès. La nouvelle édition comprend la dotation en munitions des deux genres de pièces de l'artillerie de campagne : le canon et l'obusier.

Une autre publication, utile aussi bien à des officiers d'autres armées, est de Lehnert : *Handbuch für den Truppenführer* qui paraît en 17e édition. Cet ouvrage vous est connu, il a été complété cette année. Il con-

tient comme autrefois un appendice contenant des ordres-types de divers genres.

Le général von Janson publie la deuxième livraison de son ouvrage : *L'emploi stratégique et tactique combiné de l'armée de terre et de mer*, que je vous ai déjà signalé, et l'infatigable major Kunz, la 12e livraison de sa série d'*Exemples d'histoire de guerre tirés de la guerre franco-allemande*, relative cette fois-ci au *Combat et au service de sûreté de l'infanterie.*

Enfin un dernier sujet, des plus modernes, a été abordé par le lieutenant-colonel Layriz : *Considérations sur l'avenir de la traction mecanique principalement pour les transports routiers et son application à la guerre.* Il s'agit bien entendu des automobiles. Cet ouvrage contient vingt illustrations ; il est fort intéressant.

Quelques mots encore sur le *Règlement sur le service en campagne* dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. La deuxième partie de ce règlement comprend un certain nombre de prescriptions sur les grands exercices de troupe ou les manœuvres. Autrefois, il n'était question que de manœuvres d'*automne*, aujourd'hui le mot automne a disparu et on ne se bornera pas à en exécuter à cette seule époque. Il est question pour la première fois d'exercices de régiments et de brigades d'artillerie de campagne. Les exercices auxquels prend part l'artillerie lourde de l'armée de campagne prennent le nom de « exercices d'attaque », ou lorsqu'il s'agit de simples manœuvres, ils s'appellent « exercices de combat avec l'artillerie lourde ».

Pour la première fois aussi, on voit figurer dans un Règlement des manœuvres impériales composées de plusieurs corps d'armée dans chaque parti. Ceux-ci prennent définitivement le nom de parti « rouge » ou parti « bleu » comme lors des dernières manœuvres impériales. D'une manière générale, le Règlement dénote l'intention de rendre les manœuvres aussi rapprochées que possible des situations de guerre. Tout doit être « Kriegsmässig », même l'influence que peut exercer la Direction des manœuvres. Les arbitres sont autorisés à se servir de diastimètres pour mesurer les distances.

Quant aux batteries d'obusiers de campagne, il est dit que leur tir à shrapnels équivaut à peu près à celui des canons, mais que pour l'effet des obus contre des buts couverts, l'obusier est de beaucoup supérieur.

Les obusiers de 15 cm. et les mortiers de 21 cm. ont des portées jusqu'à 6000 m. Le Règlement donne quelques conseils aux arbitres pour juger des effets de l'artillerie lourde.

— Votre chronique suisse du mois dernier parle des essais de tir des nouveaux canons à tir rapide à Thoune, mais n'entre pas dans le détail. Les journaux de Berlin nous apprennent qu'on n'en continue pas les essais avec les pièces du Creusot, qui se sont montrées trop délicates et qui exi-

gent de la part des canonniers-servants une instruction que la courte durée du service ne peut assurer. L'emploi d'une pièce de ce genre conduirait aussi à une trop grande dépense de munitions. On cite aussi les essais qu'on compte poursuivre chez vous avec les Nordenfelt-Cockerill. On suit, vous le voyez, beaucoup votre pays.

— On a fait une série d'essais d'alimentation à Metz, au 174e régiment, avec du biscuit aux œufs et des conserves de viande. Les hommes ont reçu une ration journalière de 250 gr. de biscuit aux œufs et de 150 gr. de poudre sèche de viande et 500 gr. de légumes. On exécuta une marche de sept jours avec une moyenne de 27 km. par jour, et à la halte principale de route, on faisait cuire. Le poids des hommes a été contrôlé jour par jour. Les résultats de cet essai ont été, dit-on, favorables, mais les hommes s'habituent très difficilement à la viande sous forme de poudre.

Quant aux mitrailleuses, aux *Maschinengewehre*, comme on les appelle en Allemagne, je crois être en mesure de dire qu'on en dotera sous peu une douzaine de bataillons de chasseurs et d'infanterie. Chaque bataillon recevrait une batterie de quatre pièces avec les attelages nécessaires. L'avenir dira si je me trompe.

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre sud-africaine. — Lord Kitchener de Karthum. — Désir de réformes militaires. — The Shamrock.

Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, la situation s'est considérablement modifiée dans le Sud de l'Afrique. Les premiers jours de février le général Buller, revenant une troisième fois à la charge, avait encore essayé de forcer le passage de la Tugela. Un moment on crut au succès, mais son attaque, dirigée cette fois sur le centre, aboutit au même résultat que les deux autres. Les quelques troupes que le général anglais avait engagées se virent forcées de repasser le fleuve. La situation de Ladysmith s'aggravait de jour en jour, on n'avait plus d'espérance qu'en une tentative de sortie en masse, bien périlleuse à entreprendre, et dont le succès était fort douteux. Heureusement la garnison n'eut pas à recourir à ce moyen extrême ; le général Buller ne parvenant pas à la délivrer, le secours vint d'ailleurs.

Dans le nord de la colonie du Cap, la situation était toujours la même, les généraux French et Gatacre n'avaient guère gagné de terrain Le mouvement victorieux des troupes anglaises devait partir de l'ouest, des bords de la Modder, où le maréchal Roberts le préparait depuis quelque temps.

Il réunit sur les bords de la Modder et de Riet 40 à 50 000 hommes, comprenant une forte proportion d'infanterie montée et de cavalerie, à la tête desquelles il mit le général French. Afin d'éviter les indiscrétions inévitables des correspondants de journaux, il interdit l'expédition des dépêches jusqu'à ce qu'il eut exécuté son mouvement. C'est ce que lord Kitchener avait déjà fait lors de la bataille de l'Atbara, et l'on ne pourrait blâmer un général de prendre des mesures pareilles. Le 16 février au soir, un télégramme parvint au War Office annonçant que le général French avec sa cavalerie, son infanterie montée et de l'artillerie, était arrivé la veille à Kimberley. Pendant qu'une partie de l'armée menaçait les lignes fortifiées de Maggersfontein, il s'était lancé audacieusement au delà de l'aile gauche ennemie et, protégé dans son mouvement par les 6e et 7e divisions, il l'avait tournée et était parvenu après quelques petits engagements à dégager Kimberley.

On ne peut que constater l'habileté avec laquelle cette entreprise a été conçue et menée ; elle délivra une ville assiégée depuis quatre mois et amena la retraite vers l'est des Boers de Maggersfontein, retraite qui fait plutôt penser à un éparpillement, presqu'à un évanouissement Le télégramme annonçant la nouvelle de la délivrance de Kimberley avait été expédié de Jacobsdal, dans le territoire de l'Etat libre d'Orange, que le maréchal Roberts avait occupé le jour même, le 16 février. Il avait fallu plus de quatre mois de luttes et de persévérance pour arriver à poser le pied sur le sol ennemi. Certes, pendant ces 125 jours, bien des fautes ont été commises dans tous les domaines que comporte la guerre, fautes souvent graves qui ont dû donner d'excellentes leçons à tous les chefs, du général jusqu'au lieutenant.

Dès le 17 la poursuite des détachements boers commença. Grâce à leur extrême mobilité ils semblent un moment se soustraire à leurs ennemis ; mais, dès le 19, ils se voient vivement attaqués à Koedoes Rand, non loin de Paardeberg, où, après une résistance opiniâtre, ils restent sur leurs positions. Leur situation n'avait pourtant rien de brillant ; au contraire, ils se trouvent bientôt entourés de tous côtés par les Anglais qui les bombardent sans trêve. Pendant huit jours ils tentèrent une résistance désespérée mais inutile ; le 27 au matin, à bout de forces, le général Cronje, qui les commandait, vient se rendre sans conditions avec 4000 hommes et quelques canons.

Dès lors la marche sur Bloemfontein n'offrait plus de difficultés ; quelques combats, dont un le 7 mars à Poplargrove la retardent quelque peu. Le soir du 13 mars lord Roberts expédiait de la capitale de l'Etat libre d'Orange la dépêche suivante : « Grâce à l'assistance de Dieu et à la valeur des soldats de Sa Majesté la Reine, mes troupes ont pris possession de Bloemfontein ; l'étendard britannique flotte actuellement sur le palais de la présidence abandonné hier par Stejin, ex-président de l'Etat

libre d'Orange. Le syndic et le secrétaire de l'ex-gouvernement, le Landrost et les autres fonctionnaires vinrent à ma rencontre à deux milles de la ville, m'offrant les clefs des offices ministériaux. Tout le pays est calme. L'ennemi s'est retiré dans les environs. Les habitants de Bloemfontein ont fait à nos troupes une cordiale réception. »

La marche victorieuse du maréchal Roberts amena par contre-coup la retraite des Boers qui assiégeaient Ladysmith ou qui tenaient sur la rive gauche de la Tugela. Les attaques renouvelées du général Buller ne se heurtèrent plus qu'à de petits détachements chargés de protéger la retraite; le 19 mars Colenso est repris, le 26 c'est le tour de Pieters, et le 28 le colonel de cavalerie Dundonald entre dans Ladysmith qu'il délivre des souffrances qu'elle endurait depuis longtemps; le siège avait commencé le 17 octobre 1899. La tenacité de Sir R. Buller a pourtant servi à quelque chose; en maintenant en échec pendant des mois de grandes forces ennemies, elle a facilité la marche en avant de lord Roberts et elle lui a permis à lui-même de recueillir, quand le moment est venu, les troupes épuisées du général White.

C'est également grâce aux opérations de l'armée de l'ouest que le général Gatacre put avoir raison de la résistance qu'on lui opposait sur l'Orange et passer ce fleuve, prêt à tendre la main aux troupes que le maréchal Roberts avait envoyées au-devant de lui. La communication par voie ferrée entre Bloemfontein d'une part et East London et Port Elisabeth de l'autre est désormais établie.

Bloemfontein occupé, la guerre n'est pas encore finie; quelques mauvais plaisants prétendent même qu'elle ne fait que commencer; en tout cas il reste encore beaucoup à faire, et de l'ouvrage qui ne sera pas facile si le découragement ne gagne pas les Transvaaliens. Les troupes de lord Roberts sont épuisées, les chevaux en grande quantité fourbus et blessés; il faut leur laisser le temps de se refaire avant de marcher sur Prétoria. On peut entrevoir que le plan du généralissime sera de faire marcher parallèlement son armée et celle du général Buller pour se joindre ensuite vers Prétoria, tandis que le général Methuen, poussant directement au nord depuis Kimberley, ira délivrer Mafeking de son long siège puis marchera vers l'est pour rejoindre ses camarades. Enfin il y a en plus le corps Carrington qui, en vertu d'un traité entre l'Angleterre et le Portugal, et à la grande indignation des puissances européennes, doit débarquer à Beïra, à 1250 kilomètres au nord de Durban, traverser en chemin de fer le territoire portugais pour pénétrer dans la Rhodésia et menacer le Transvaal du côté du nord. La quatrième période de cette longue guerre va bientôt commencer, mais il faut longtemps pour remettre des troupes fatiguées. Pourtant chaque jour qui passe est un jour perdu, pendant lequel les Boers perfectionnent leur défense, ou bien même se hasardent à des expéditions heureuses, comme celle du 31 mars à Bushman-Kop, où

ils anéantissent presque un détachement avancé et prennent 7 canons et 200 fourgons.

Le général Joubert est mort, mais son remplaçant, le général Louis Botha, ne lui cède en rien en fait d'habileté manœuvrière sur le champ de bataille et de conceptions subtiles avant ou après le combat.

* * *

Il ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt de s'arrêter un instant sur le bras droit du maréchal Roberts, le major-général lord Kitchener de Khartum, l'homme de fer et de glace. Cet homme, sur lequel l'Angleterre compte pour amener les victoires décisives qui briseront les forces des deux républiques, a la réputation de ne jamais se tromper comme de ne jamais se fatiguer. Dès le début de la guerre il demande d'aller dans le Sud de l'Afrique, mais la confiance en Buller était alors si grande qu'on lui opposa un refus. Après les défaites des premiers mois, on dut pourtant s'adresser à lui, mais il n'accepta qu'avec la promesse d'une entière liberté d'agir. Le journaliste anglais Steewens, qui est mort à Ladysmith et qui l'avait suivi dans la campagne, en a tracé le portrait suivant : « Il a un peu plus de six pieds de haut, il est droit comme une lance et a l'aspect impérieux, décidé et fort. Les yeux sont durs, sans passion, les traits sont réguliers ; il porte de grandes moustaches. Du reste vous pouvez bien vous l'imaginer sous un autre aspect, cela revient au même. On dirait qu'il n'a un corps que pour porter la tête et que sa tête ne sert qu'à renfermer son cerveau. Le cerveau et la volonté sont l'homme tout entier, un cerveau et une volonté si parfaits que devant les difficultés les plus grandes ils ne paraissent pas se douter qu'il y ait lutte. Vous ne pouvez vous imaginer le Sirdar que comme un homme qui voit les choses telles qu'elles sont et qui les exécute comme il faut les exécuter. Sa précision est telle qu'il paraît plutôt une machine qu'un homme. Quant il avait devant lui les immenses étendues du Soudan, il commença à faire construire des chemins de fer, et pendant ce temps-là ses soldats se reposaient sans rien faire. Puis, quand le chemin de fer fut construit jusqu'au point déterminé, les derviches, qui s'étaient tranquilisés en le voyant agir de cette manière, le virent un beau matin s'avancer contre eux avec toutes ses troupes ; à midi ils sont presque tous hors de combat. Patiente, sûre et inexorable, la machine du Soudan marche vers le Sud. Ses officiers, ses hommes, ne sont que des roues de la machine ; il les nourrit ce qu'il faut pour qu'ils puissent agir, et quant à la fatigue il ne les ménage pas comme il ne se ménage pas lui même. C'est pour cela qu'il ne désire pas dans son armée des officiers mariés ; le mariage est un obstacle au travail. Ne croyez pas pour cela que le Sirdar soit impopulaire ; un général qui bat toujours l'ennemi ne l'est jamais. Lorsque le soir les colonnes quittent le camp et marchent toute la nuit dans l'obscurité, sans même

savoir où, chaque homme va tranquillement devant lui. Qu'il en réchappe ou non, personne ne le sait, mais chacun est sûr du résultat. Si Kitchener n'était pas sûr de vaincre il ne combattrait pas. D'autres généraux peuvent être plus aimés que lui, aucun ne jouit d'une plus grande confiance. Il ne s'est jamais trompé. Extrêmement ambitieux, s'il vainc il a satisfait son unique sentiment fort : l'ambition. S'il perdait, il sait qu'il perdrait en même temps toute la grande réputation qu'il s'est attirée. »

* * *

Les envois de troupes dans l'Afrique méridionale se renouvelant chaque semaine, l'Angleterre a senti la faiblesse numérique de son armée. Devant les Chambres le ministère de la guerre a déclaré qu'il fallait songer à renforcer les effectifs. Voilà pourtant plusieurs années que l'on y songe et l'on ne peut que reconnaître que les progrès ont été insuffisants; on parle maintenant de créer 12 nouveaux bataillons d'infanterie de ligne, 43 batteries d'artillerie, et d'augmenter aussi la cavalerie et le génie. Pour cela il faut des hommes et la grande question est de les trouver. Comme on le sait, l'armée anglaise diffère complètement dans son essence des armées du continent; l'Anglais repousse vivement toute institution qui diminuerait la liberté individuelle ; le service obligatoire lui semble indigne de lui.

On ne conçoit pas en Angleterre qu'on ait le droit d'enlever arbitrairement un homme à ses occupations habituelles pour prendre les armes ou pour le préparer à la défense éventuelle de la patrie. Le soldat fait un métier, il a conclu un contrat avec l'Etat et, moyennant un certain salaire, il remplira les obligations du soldat en paix et en guerre. C'est en un mot le soldat mercenaire mais enfant du pays. La nation et le soldat n'ont en quelque sorte rien de commun ; on paie les soldats comme on paie des employés, ils n'ont qu'à bien faire leur service. C'est pour ces raisons que le gouvernement anglais ne songe pas et ne peut pas songer à la conscription comme on lui en a quelquefois prêté l'intention. Il est alors obligé de chercher les moyens d'augmenter les enrôlements volontaires et — qu'on me pardonne la comparaison — comme un cafetier qui embellit son local pour attirer la clientèle, il embellit l'existence du soldat pour en recruter d'autres. Le soldat anglais jouit d'un confort sérieux : chambres chauffées en hiver, ventilées en été, une solde élevée et peu de travail, jeux de cricket et autres à sa disposition. Il faut cela pour attirer les désœuvrés, les incapables de travailler, qui se trouvent tout heureux de porter de beaux habits et de mener une vie en somme peu fatigante. On entre dans l'armée comme soldat, presque toujours parce qu'on n'a rien d'autre à faire, et l'on a la perspective de se retirer après avoir amassé une petite somme. Pas question d'avancement au grade d'officier; ceux-ci sont une classe absolument à part. Et pourtant le soldat anglais,

le *Tommy Atkins* comme on l'appelle d'après une sentinelle du 32e régiment d'infanterie qui, en 1857 en Inde, refusa de quitter son poste à l'arrivée des rebelles et qui, naturellement, fut égorgée par eux, le soldat anglais, dis-je, jouit d'une certaine popularité. On ne l'estime généralement pas, on en laisse tuer des milliers sans trop s'apitoyer sur leur sort, mais on aime à entendre raconter des anecdotes sur ses manières d'être, sur ses frasques, sur ses bévues. Du reste je crois bien que dans le monde entier cette partie là de l'existence du soldat servira longtemps encore à défrayer les conversations, à nourrir des cafés-concerts et à exciter la verve des journalistes d'occasion.

En ce qui concerne l'officier, qu'on me permette de citer quelques lignes d'un article de l'*United Service Gazette* du 24 mars 1900, qui font bien saisir les conditions dans lesquelles se trouve l'officier anglais : « En premier lieu l'officier anglais dépasse considérablement tous les autres dans cette guerre en bravoure, en dévouement et en services utiles. Sa conduite dans l'action a excité l'admiration et les louanges des autorités militaires sur le continent et en Amérique. Jamais l'Etat n'a eu de meilleurs serviteurs. » Puis on constate qu'il est notoirement trop peu payé et que malgré cela on en a en abondance. Il faudrait cependant aider aux officiers à supporter les dépenses du mess, car c'est grâce à leur position spéciale, en quelque sorte au-dessus de leurs hommes au point de vue social, qu' « ils ont sur ceux-ci une influence qu'aucun officier européen ne possède ». Ce n'est qu'en maintenant leur prestige qu'on pourra leur conserver cette influence et non pas, comme d'aucuns le proposent, en abolissant le mess et en faisant sortir les officiers du rang.

* * *

La reine d'Angleterre a donné une excellente leçon à l'intransigeance de nombre de ministres en autorisant les soldats irlandais à porter la feuille de trèfle, *the Shamrock*, le jour de St-Patrice. Et ce mouvement spontané de la souveraine, qui sera suivi de la création d'un régiment de gardes irlandais, a été la juste récompense de leur bravoure dans cette campagne où les braves ne sont pourtant pas l'exception. A propos de cette feuille de trèfle, il faut remarquer que bien d'autres régiments portent des insignes à certain jour de l'année : ainsi, le Royal Welsh Fusiliers (Galles) porte à la St-David un poreau à la coiffure, le 5e Fusiliers une rose à la St-Georges, le Lancashire Fusiliers une rose le 1er août, anniversaire de la bataille de Minder, et le Cheshire Regiment une branche de chêne le jour de naissance de la reine.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Anniversaire du Feldzeugmeister baron Beck ; son influence en Autriche. — Les commandants de division de Landwehr. — Un exercice de campagne en skis. – Essais de nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. — Innovations dans les exercices de l'artillerie de campagne.

Le Feldzeugmeister baron Beck, chef de l'état-major général de l'Empire, a atteint, le 21 mars, sa 70e année, ayant conservé sa remarquable élasticité corporelle et son étonnante vigueur intellectuelle. Non seulement l'état-major général, dont l'infatigable Feldzeugmeister est le chef vénéré depuis près de vingt ans, mais encore l'armée entière aurait fêté cet anniversaire avec enthousiasme si un deuil cruel, frappant le jubilaire presque en même temps, n'avait transformé les brillantes ovations qui lui étaient destinées en témoignages de douloureuse sympathie. Le 28 mars est décédée, après de longues souffrances, la noble baronne Beck, la meilleure des épouses et des mères et, brisé de chagrin, le Feldzeugmeister s'est réfugié, en compagnie de son fils, dans les solitudes alpestres du Semmering pour y échapper aux manifestations de condoléances et y passer, au milieu d'une retraite profonde les journées qui, dans d'autres circonstances, auraient été pour lui des journées de grande fête.

Nous n'avons pas à faire ici la biographie du Feldzeugmeister baron Beck, puisque sa longue carrière n'est pas encore terminée. Disons seulement qu'il a exercé, depuis 1866, une influence considérable sur le développement des institutions militaires de l'Autriche-Hongrie et que, comme chef de l'état-major général, il a rendu à l'armée et à l'Etat toute une série de services éminents. L'Empereur le tient en si haute estime qu'il a pour lui les égards qu'il réserve d'ordinaire aux membres de la famille impériale.

Parmi les réformes les plus récentes dues à l'initiative du baron Beck, il faut citer la réorganisation de l'état-major général, c'est-à-dire la création d'un état-major unique pour l'armée commune et pour les landwehrs des deux parties de la monarchie. Tous les journaux de Vienne, même les feuilles non militaires, ont reconnu la haute portée de cette réforme, qui est aujourd'hui un fait accompli, car le rescrit qui l'institue a été publié le 15 février dans le *Bulletin officiel* pour entrer immédiatement en vigueur.

Nous avons déjà expliqué, dans notre chronique de février, en quoi consistait cette réorganisation : les Landwehrs des deux parties de la monarchie se sont considérablement développées dans ces dernières années.

Le niveau d'instruction de ces troupes s'est élevé avec l'augmentation croissante de leurs effectifs. Actuellement, les deux Landwehrs, qui ont été dotées, par la création d'un Landsturm, d'une réserve dont l'effectif n'est pas encore exactement connu, font, en somme, partie intégrante de l'armée active, ce qui démontre déjà le fait qu'il n'y a pas de généraux de Landwehr, les deux Landwehrs étant sous les ordres des généraux qui commandent aussi l'armée commune. Il fallait donc, pour autant que les institutions politiques de la monarchie le permettaient, unifier le haut commandement, de façon que les deux Landwehrs et l'armée commune forment un seul et même organisme commandé par un corps d'officiers homogène et bien hiérarchisé.

C'est ce qu'a fait le Feldzeugmeister baron Beck. L'importante réforme dont il est le promoteur consiste en ce que, désormais, tous les états-majors des grandes unités de troupes seront subordonnés au chef de l'état-major général et tous les officiers qui se destinent à l'état-major général recevront la même instruction et devront être porteurs du même brevet de capacité pour être admis à exercer les plus hauts commandements de l'armée.

L'état-major général « homogène » se composera de 315 officiers de l'armée commune, 24 de la Landwehr autrichienne et 61 de la Landwehr hongroise. Tous devront être sortis de l'Ecole de guerre, où des cours théoriques, qu'ils suivront en commun, ont été institués à leur intention, et avoir fait ensuite du service pratique à l'état-major général.

Dans le but de prévenir l'opposition que cette réforme aurait pu soulever en Hongrie, on a fait, dans le projet, certaines concessions au patriotisme hongrois. Ainsi, les officiers qui seront employés dans les états-majors de la Landwehr hongroise devront être ressortissants de la moitié hongroise de la monarchie et posséder à fond la langue du pays — hongroise ou croate. Ils porteront l'uniforme de l'état-major général, mais avec certaines particularités de l'uniforme hongrois : les brandebourgs, le shako et le ceinturon honvèdes, etc. Les officiers d'état-major de la Landwehr autrichienne seront vêtus exactement comme leurs collègues de l'armée commune.

La réorganisation de l'état-major général a eu son corollaire dans la création du « Bureau d'instruction » dont nous avons parlé dans notre dernière chronique, à laquelle nous renvoyons le lecteur sur ce point.

— A la même date que l'ordonnance réorganisant l'état-major général, ont été publiées de nouvelles dispositions concernant les commandements supérieurs de la Landwehr autrichienne.

Jusqu'ici, les brigades d'infanterie de Landwehr étaient placées sous les ordres directs des commandants de corps de la Landwehr. En temps de paix, elles n'étaient réunies aux divisions de troupes que dans certains

cas exceptionnels. A chaque commandant de corps était adjoint un général, qui portait le titre de « divisionnaire de Landwehr » et qui fonctionnait comme suppléant territorial du commandant.

Désormais, les troupes à pied de Landwehr — à l'exception du régiment d'infanterie Zara nº 23 — seront réparties en brigades et en divisions et dans chacun des 14 corps d'armée il y aura un « commandant de division de Landwehr »; seul, le régiment Zara restera sous les ordres directs du commandant en chef de la Landwehr. Les troupes de Landwehr montées, composées de six régiments de uhlans et de deux escadrons de chasseurs tyroliens, seront placées sous le commandement de l'inspecteur de cavalerie de Landwehr, lequel sera lui-même subordonné aux commandants de division.

D'autres modifications, offrant un intérêt plus restreint que les précédentes, ont été encore apportées aux commandements supérieurs de la Landwehr autrichienne. Disons seulement qu'il y aura, par division de Landwehr, un « chef de l'état-major général », qui disposera du personnel militaire attaché au commandant de la division, un « intendant chef » pour l'expédition des affaires administratives et un « auditeur-chef » pour l'administration de la justice militaire. Un officier de l'état-major de division et un officier de troupes désigné à cet effet auront à s'occuper spécialement du Landsturm.

Dans la Landwehr hongroise, les fonctions de commandants de division seront remplies par les « commandants de districts » existants, avec cette différence que ces derniers seront aussi chargés de la direction du Landsturm. Il y a déjà, dans la Landwehr hongroise, 14 commandements de brigades d'infanterie et 4 de brigades de cavalerie, avec un inspecteur de cavalerie de Landwehr.

Des officiers d'état-major général seront adjoints à tous les commandants supérieurs des deux Lanwehrs, comme à ceux de l'armée commune.

Seront également remplacés par des officiers d'état-major général les adjudants actuels des commandants de brigade d'artillerie, des directeurs d'artillerie du 14e corps et de l'arrondissement militaire « Zara » et des directeurs d'artillerie de forteresse de Cracovie, Przemysl, Pola, Trente et Cattaro.

— On mande au *Reichswehr* qu'une course en skis fort intéressante a été effectuée à Niederdorf (Tyrol) par une subdivision du 14e régiment d'infanterie en garnison dans cette localité.

La subdivision, composée de 4 sous-officiers et de 9 hommes commandés par un lieutenant qui pratique le ski depuis quatre ans déjà, partit de Niederdorf le 9 février, à 8 heures du matin, pour faire, par la vallée de la Pragser, l'ascension de la Plätzwiese, dont elle atteignit le sommet à midi, effectuant ainsi en quatre heures, sur une neige d'une

épaisseur de deux mètres, un trajet de 20 kilomètres en s'élevant de 1000 mètres au-dessus de son point de départ.

Après un repos d'une heure au sommet, la subdivision commença la descente qui, bien qu'elle ait eu lieu en une seule glissade avec une rapidité vertigineuse, s'acheva sans accidents. A 2 h. 25 m. de l'après midi, nos skieurs étaient rentrés à la caserne de Niederdorf. Ce tour de force, vraiment remarquable, fait honneur à la petite troupe qui l'a exécuté et surtout au lieutenant qui conduisait l'expédition.

— L'intérêt que prennent d'autres Etats à l'introduction en Autriche d'un canon de campagne à tir rapide est curieux à observer. On voit à chaque instant des articles de journaux sur ce sujet. Dernièrement encore, la *Militär-Wochenblatt*, du 17 mars, en publiait un, dont nous extrayons ce qui suit :

« On sait que l'artillerie de campagne autrichienne possède un matériel de 1875 qui comporte deux calibres, le 7,5 cm. et le 8,7 cm. Les pièces de ce dernier calibre, officiellement désigné sous le nom de canon de campagne de 9 cm. M. 75, arment les batteries légères et les batteries à cheval [1]. Diverses modifications ont été apportées en 1897 au matériel existant afin d'augmenter son efficacité. On a pu de cette façon procéder sans précipitation à l'étude du canon à tir rapide et profiter de toutes les expériences faites entre temps par d'autres Etats dans l'adoption de leur nouveau matériel.

» Les pièces essayées à l'origine en Autriche étaient entièrement en acier, puis on a expérimenté des pièces en bronze-acier, avec noyau (tube intérieur) en acier [2]. Les essais ultérieurs conduisirent cependant à l'adoption définitive de l'acier et on doit avoir décidé l'introduction d'une pièce à tir rapide et d'un obusier de campagne. D'après diverses sources, entre autres la *Revue d'artillerie* et la *Rivista di artigleria e genio*, les essais ont porté sur quatre modèles differents ; dans trois d'entre eux, le recul était limité soit par un frein hydraulique, soit par un frein à corde ou à chaîne Deux systèmes de fermeture restaient en présence : une fermeture à coin, ouvrant à gauche, et une fermeture à vis.

» Dans toutes les pièces à l'essai, on a exigé le déplacement de la pièce sur l'affût pour la correction du pointage en direction. Tous les modèles d'affûts avaient des freins de roues. La charge était contenue dans une cartouche métallique. Le recul ne comportait pas plus de 50 cm. Les projectiles étaient des shrapnels modèle 1896, longs de trois calibres, du poids de 6 kg., remplis de 250 balles de 13 gr. La cartouche renfermait une charge de 500 gr.; la vitesse initiale était de 550 m.

[1] L'auteur du *Militär-Wochenblatt* fait erreur en ce sens que l'artillerie autrichienne a réalisé depuis des années l'unité de calibre. Elle n'a que le 9 cm. et on ne distingue plus comme autrefois des batteries légères et des batteries lourdes.

[2] Voir Chronique autrichienne 1899, p. 825.

» Outre les shrapnels, il y a des obus brisants avec fusée à double effet, dans la proportion d'un quart de l'approvisionnement total de munitions. »

L'article se termine par ces mots : « Nous prenons, et à bon droit, un grand intérêt au matériel d'artillerie autrichien, attendu que non seulement l'artillerie en Autriche compte des officiers de grande valeur dont on peut attendre beaucoup, mais qu'en outre cet Etat est à même de profiter de toutes les expériences faites jusqu'ici avec les canons à tir rapide. »

Indépendamment des quelques manifestes erreurs contenues dans l'article que je reproduis ici, les indications qu'il donne méritent une certaine attention. On s'attend chez nous à ce que les essais, en ce qui concerne du moins la pièce de montagne, seront sous peu terminés et qu'une décision ne va pas tarder à intervenir.

— J'avais dit quelques mots dans la chronique d'août dernier[1] sur la mise en vigueur du *Projet de règlement d'exercice pour l'artillerie*, IIIe partie : *L'artillerie de campagne*. Peu après, parut l'été dernier un *supplément* dont il a peut-être quelques nouveautés à tirer à l'usage de vos lecteurs de l'artillerie.

Ce supplément indique l'emploi d'un appareil pour calculer la dérive, celui d'une réglette à mesurer, en nickel, de 100 mm. de longueur et de 23 mm de largeur, destinée à mesurer les hauteurs d'éclatement, la dérive et l'angle du terrain[2]. L'Instruction montre aussi comment placer la pièce en direction lorsqu'on fait un tir masqué soit au moyen du coup qui sert à donner la direction (Richtschuss), soit au moyen de jalons de repérage, elle fournit enfin des indications sur le service des éclaireurs d'objectifs.

Le règlement prescrit qu'on forme dans chaque batterie un officier et deux à quatre sous officiers montés, que ce personnel peut être réuni pour former une patrouille d'artillerie et qu'il est chargé de fournir des renseignements sur les objectifs les plus importants de leur artillerie.

Afin de fournir des rapports sûrs et complets sur l'ennemi, en particulier sur l'artillerie ennemie, ces éclaireurs doivent connaître à fond la tactique et l'action du feu de l'artillerie. Cette institution des éclaireurs, qui a fait ses preuves en Allemagne et en France, est certainement appelée à rendre chez nous les meilleurs services.

[1] Page 537.

[2] On trouvera des problèmes que permet de résoudre l'emploi de la réglette à mesurer dans la brochure du major d'artillerie Benedict Schöffler : *Anweisung zum Gebrauche des Sprenghöhenmessers*, Wien, 1897.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La santé du général de Galliffet. — Les adjoints au trésorier. — Les pontonniers. — Le service de l'état-major en campagne. — Publications récentes. — La conférence du colonel Pannizardi. — Le cyclisme militaire.

Comme je l'avais annoncé le mois dernier, le général de Galliffet s'est rétabli avec une rapidité qui a paru suspecte à bien des gens ; on a parlé de maladie diplomatique ; on a évoqué le souvenir du général de Palikao, ministre de la guerre en 1870, qui, lorsqu'on lui posait une question embarrassante ou lorsqu'il venait de lâcher maladroitement quelque parole imprudente, souffrait tout à coup cruellement d'une blessure reçue en Chine, il se trouvait mal, et ses adversaires n'avaient qu'à mettre sur le compte de la douleur qu'il avait éprouvée soit son silence soit son langage. En fait, la prompte guérison de notre Ministre prouve seulement sa prodigieuse vitalité Mais elle a cruellement déçu certaines impatientes convoitises. Ce sera pour une autre fois, messieurs !

Pendant qu'il était éloigné des affaires, les bureaux ont repris leurs habitudes d'indépendance : quand le chat n'y est pas, les souris dansent ! On a mis sa signature au bas d'une circulaire prescrivant que les sous-lieutenants d'infanterie, nouvellement nommés à la sortie de l'Ecole de Saint-Maixent, fussent exclusivement employés dans les compagnies pendant leurs deux premières années. « Sous aucun prétexte, ils ne devront être distraits du service pratique qui seul peut compléter leur instruction. » Or, à la date du 14 mars, il faisait présenter à la signature du Président de la République un décret employant comme adjoints aux trésoriers une demi-douzaine de sous-lieutenants d'artillerie sortant de l'Ecole de Versailles. Ce qui est vrai pour une arme serait-il faux pour les autres ? Non certes, mais chaque direction se considère comme autonome et n'en fait qu'à sa tête... quand on la laisse faire. Le général de Galliffet n'est pas homme à tolérer cette anarchie, et la meilleure preuve de sa maladie c'est qu'il s'en soit produit des symptômes du genre de celui que je viens de signaler.

Depuis son rétablissement, le Conseil supérieur de la guerre s'est réuni sous la présidence du chef de l'Etat. Dans cette séance, le généralissime a, dit-on, demandé le rétablissement des deux régiments de pontonniers et leur rattachement à l'artillerie, qu'on replacerait comme par le passé à Angers et à Avignon. (N'oublions pas que le général Jamont est un artilleur). Il sera temps d'examiner la mesure dont on lui attribue l'initiative, si elle arrive en discussion. Car il semble impossible que, sur ce point, le gouvernement viole une loi récemment adoptée après des débats extrê-

nement longs et passionnés. Certes, il arrive qu'on en prenne à son aise avec le Parlement. Pas plus tard que le 30 janvier dernier, par une simple circulaire, et sans même demander à un décret présidentiel de ratifier cette violation de la loi des cadres, le Ministre modifiait la composition des batteries d'artillerie, « en attendant, disait il, que le pouvoir législatif ait été mis à même de statuer. » Il est vrai que, dans l'espèce, il pouvait invoquer l'urgence, la mise en service du nouveau matériel nécessitant impérieusement, paraît-il, la transformation du sous-chef artificier en sous-chef mécanicien, le transfert aux maîtres-pointeurs des prérogatives précédemment attribuées aux artificiers, le remplacement de l'un des ouvriers en bois par un troisième ouvrier en fer. Il n'est pas douteux que l'excuse invoquée sera admise. Aucun contrôle régulier n'est exercé sur l'application des lois. On se donne beaucoup de mal pour les voter. Une fois promulguées, qu'on les respecte ou qu'on les foule aux pieds, personne ne s'en préoccupe. Vice très grave de notre organisation politique parce qu'il se répercute partout. Mieux vaut ne pas donner d'ordres que d'en donner sans exiger qu'on y obéisse.

— Il a paru, le 20 février, une Instruction ministérielle sur le service des états-majors, laquelle a provoqué, elle aussi, des protestations comme ayant violé un décret présidentiel, aux termes duquel, à grade égal, le commandement revient au plus ancien. Il est vrai qu'il lui revient seulement « en tout ce qui concerne le service général et l'ordre public », d'après le Règlement sur le service intérieur. Quant au décret du 28 mai 1895, il dit, en son article 4:

Tout officier chargé d'une mission spéciale exerce, à grade égal, le commandement sur tous les autres officiers employés dans la même mission.

Avec une légère interversion de mots, l'Instruction du 20 février n'a fait que reproduire ce texte (à la vérité, on peut se demander si c'en était bien la peine) lorsqu'elle dit, en son article 22:

A grade égal, l'officier d'état-major chargé d'une mission exerce le commandement sur tous les autres officiers employés à la même mission.

Il n'y a même pas là délégation permanente du commandement, comme dans le cas du campement, cas dans lequel, aux termes de l'article 72 du Service des armées en campagne, le commandement appartient, à grade égal, à l'officier d'état-major commandant le campement du quartier général cantonné dans la même localité. Et qu'est-ce donc que d'investir un factionnaire du droit de faire respecter sa consigne, fût-ce par « le Petit Caporal », si ce n'est lui conférer temporairement, mais par une délégation permanente, une fraction de l'autorité souveraine. L'exercice de sa fonction (ou de sa faction) met la sentinelle au-dessus de ses supérieurs hiérarchiques, par un renversement des rôles qui est indispensable.

Oui, bien des officiers savent se plier à cette nécessité, et ils s'arrêtent docilement quand un de leurs subordonnés leur crie : « Halte-là ! » en croisant la baïonnette, et ils se laissent tutoyer par lui, lorsqu'il leur dit : « Avance au ralliement ! » Mais ces mêmes officiers n'admettent pas qu'un de leurs camarades de l'état-major, encore que confident du général en chef et dépositaire de ses secrètes pensées, se permette de leur donner spontanément un avis. Aussi ont-ils fait insérer dans l'Instruction du 20 avril l'article 23 que voici :

Les officiers d'état-major envoyés auprès d'un commandant de troupe ou d'un chef de service n'ont pas d'observations à formuler ; ils ne doivent pas s'immiscer dans le commandement de la troupe ou le fonctionnement du service.

Leur mission consiste à porter les ordres du commandement, à répondre aux demandes d'explication qui leur sont posées, à transmettre les réponses ou comptes-rendus qui leur sont remis, à voir et à rendre compte à leur chef.

Ces prescriptions sont un peu restrictives. Il en est de même de la rédaction nouvelle du premier devoir des chefs d'état-major. Il était dit précédemment (article 6 du Service des armées en campagne) qu'ils avaient « à transmettre les ordres du général et *à exécuter ou faire exécuter ceux qu'ils en reçoivent* pour toutes les parties du service. » Donc, ils avaient un rôle actif à jouer. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une boîte aux lettres intelligente, car l'article 21 les charge exclusivement « de transmettre les ordres du général relatifs aux opérations militaires et au fonctionnement des différents services. » C'est les réduire à la portion congrue et diminuer singulièrement leurs attributions.

— Comme je l'avais prévu, le colonel qui a publié dans le *Temps* des « lettres libres » très remarquées sur *la Nation et l'Armée*, les a réunies en un volume qui vient de paraître chez Armand Colin. Cette même librairie nous adresse aussi sur le *Rôle colonial de l'armée* une mince plaquette due au colonel Lyautey, l'auteur bien connu de l'étude sur le *Rôle social de l'officier*, inséré il y a une dizaine d'années dans la *Revue des deux mondes*. Je ne saurais trop louer l'esprit qui a inspiré son nouveau travail, mais il est d'ordre politique ou administratif plutôt que militaire, et, au surplus, le problème de la colonisation ne saurait prendre une grande place dans cette Revue. Aussi, sans m'attarder davantage à en parler, en viendrai-je aux lettres du colonel anonyme, lettres sur lesquelles je désire m'étendre quelque peu. Elles le méritent assurément, étant l'œuvre d'un bon militaire et d'un excellent citoyen, qui, par surcroît, est un véritable écrivain. Son préambule, dans lequel il montre le désaccord qui existe entre la nation et l'armée, me paraît irréprochable dans la forme et dans le fond. Mais j'ai hâte d'examiner avec lui quelles en sont les causes.

Personnellement, les officiers sont bien vus, dans le monde, traités

avec égards et considération. Mais, en tant que corporation, ils n'existent pas : ils n'ont place dans aucune des assemblées qui détiennent une fraction du pouvoir et qui, à ce titre, ont à s'occuper d'eux ; ils ne siègent ni dans les conseils municipaux, ni dans les conseils généraux. Au Parlement, ils sont, à la vérité, représentés par le Ministre de la guerre. Mais, si celui-ci est l'avocat de l'armée devant les Chambres, « c'est » un avocat d'office [1] qui ne doit de compte à personne de ceux » pour lesquels il parle, et puis il est seul contre sept cents autres » avocats qui ont tous des clients, et des clients payants. » D'ailleurs, il ne peut « toujours être là, ni tout prévoir, ni veiller à tout, » tandis que la sollicitude des sept cents autres est constante et inlas- » sable, pour le bien public, je l'entends, mais aussi pour leurs électeurs. » De là résulte que, forcément, les intérêts matériels des officiers sont négligés. Comparez ces officiers à d'autres fonctionnaires français, comparez leur situation matérielle à celle de leurs camarades de l'armée allemande, il ne faura pas longtemps pour vous en convaincre.

Mais la contrariété qui résulte de ces ennuis est peu de chose à côté de « l'affliction profonde qui résulte de la crise de l'avancement. » A l'appui de cette assertion, le « colonel » fait des procédés employés chez nous pour arriver aux divers grades une description qui est un véritable modèle d'argumentation simple et nette, un chef-d'œuvre d'ironie, une merveille d'analyse.

Ces chapitres à l'emporte-pièce et écrits avec une bonhomie souriante qui en masque seule la cinglante vigueur, ils mériteraient assurément d'être transcrits ici ; malheureusement la place me fait défaut, et j'en suis réduit à citer deux remarques lapidaires, deux aphorismes d'une justesse... douloureuse :

Il n'y a pas d'exemple d'un officier auquel le fait d'être républicain n'ait pas nui.

Il paraît qu'un fonctionnaire civil compromet sa carrière en allant à la messe ; je puis vous dire qu'un officier nuit à la sienne en n'y allant pas. Ces civils et ces militaires seraient-ils donc au service de deux peuples hostiles ou simplement différents ?

Comment donner satisfaction aux officiers ? En leur accordant de bonne heure le droit de quitter l'armée avec une retraite proportionnelle qui n'est autre chose que la rente correspondant aux rete-

[1] Ils (les ministres de la guerre) sont montés à la tribune, et ils ont dit : « L'armée » a un représentant au Parlement, et ce représentant, c'est le ministre de la Guerre, c'est » moi. » Eh bien, non. Le ministre de la Guerre n'est pas plus le représentant de l'armée que le ministre des Postes n'est celui des facteurs, que le ministre des Travaux publics ne représente les cantonniers. Il est le chef, il a la charge des intérêts de ses subordonnés, il en a presque toujours le souci, mais il n'est à aucun titre leur mandataire ; *il est même le contraire du mandataire, car ils dependent de lui et lui ne dépend pas d'eux.* Il n'y a aucune raison nécessaire pour qu'il soit en communion d'idées avec eux.

nues faites sur leur traitement. Ils pourraient donc, sans rien perdre de ce qui leur est légitimement dû, se retirer à un âge où l'homme est en possession de toute sa vigueur physique, où il jouit de la plénitude de ses facultés intellectuelles, où, par conséquent, il peut choisir une nouvelle carrière, faire l'apprentissage d'un métier nouveau. Et ces jeunes retraités encadreraient mieux les réserves que les vieux retraités d'aujourd'hui qu'on renvoie à la limite d'âge parce qu'on les considère comme hors de service, mieux aussi que les soldats libérés après un an de service et qu'on a surchauffés en vue des examens, pendant leur séjour à la caserne.

Par suite de la sélection qui s'opérerait ainsi, il ne resterait au service que ceux qui en auraient le goût, disons mieux : la passion. Et ceux-là seraient assurés d'un avancement rendu rapide par les départs anticipés des autres, avancement dont l'octroi serait entouré de garanties sérieuses. Pour la défense de leurs intérêts, d'ailleurs, on rendrait aux officiers leurs droits électoraux; on leur permettrait de se faire représenter dans l'Etat, dans le département, dans la commune.

— Le chef actuel de la librairie militaire Baudoin, M. R. Chapelot, m'adresse une demi-douzaine d'ouvrages qui font le plus grand honneur à sa maison. Il ne faut pas se dissimuler que celle-ci, au cours de ces dernières années, avait quelque peu baissé. Elle paraît en train de se relever aujourd'hui, sous l'impulsion du tout jeune officier démissionnaire qui a assumé cette lourde tâche. Il semble avoir pris pour règle (et c'est une règle excellente, que nous voudrions qui fût suivie par certains de ses concurrents!) de n'éditer que des ouvrages qui en valent la peine. Et il apporte un soin évident à leur exécution matérielle. Je ne ferai guère qu'une réserve. Les reports de la carte d'état-major, insérés dans le beau livre du général Bonnal, sont écrasés et peu lisibles. C'est grand dommage. Au contraire, dans la traduction que le capitaine Cazalas nous donne du projet de campagne russe rédigé par V.-T. Lebedev, traduction qui me semble être un modèle du genre, je trouve une carte et des croquis (surtout les deux derniers) dont la netteté est parfaite, et qui constituent une interprétation du texte singulièrement intelligente, pénétrante et parlante. Ah! combien la collaboration d'un tel traducteur est précieuse pour un auteur, et qu'on souhaiterait donc que pareille bonne fortune fût advenue à des chefs-d'œuvre comme la *Nation armée* de von der Goltz ou les *Lettres militaires* du Prince de Hohenlohe. M. Chapelot a eu encore la main heureuse en confiant au capitaine Veling le soin de nous faire connaître les parties intéressantes du *Journal* tenu par le sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815). Ancien professeur d'allemand à Fontainebleau et à Saint-Cyr, lauréat de l'Institut pour ses publications sur les armées étrangères, le capitaine Veling sait faire valoir par un style alerte les ouvrages qu'il traduit. Il sait aussi les

faire valoir par beaucoup de savoir-faire, ne fût-ce qu'en faisant un brin de toilette au manuscrit du sénateur Gross et en l'intitulant *Souvenirs inédits sur Napoléon* alors que Napoléon n'y occupe qu'une quinzaine de pages ou une vingtaine sur deux cents.

Au fond, un professionnel ne trouvera guère à glaner dans cette adaptation. Aussi me contenterai-je de l'avoir signalée.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'étude de M. Lebedev. La pénétration de la Russie en Asie n'offre pour nous qu'un intérêt médiocre.

Plus volontiers, je m'appesantirais, si vous ne leur aviez déjà consacré une notice bibliographique, sur les *méthodes de commandement, d'éducation et d'instruction* dans l'infanterie, dont le général Bonnal nous parle dans un gros volume in-8° de plus de 400 pages. Que de conseils excellents! Que de bonnes choses! Et ce qui est digne de remarque, ce n'est pas seulement ce que l'auteur dit, c'est encore ce qu'il tait. Je lui sais particulièrement gré de n'avoir pas prononcé le mot, si fort à la mode, d'initiative, ou, du moins, d'avoir attendu plus de cinquante pages pour en parler. Le mot eût été d'autant plus déplacé dans sa bouche qu'il paraît quelque peu hostile à la chose. Entre les lignes de son ouvrage apparaît un esprit un peu autoritaire, centralisateur, préoccupé de faire sentir son action jusque dans les moindres détails, contrairement à l'adage latin : *De minimis non curat prætor*, c'est-à-dire en bon français : « Il y a des minuties dont un colonel ne devrait point s'occuper. » Bref, le général Bonnal se rattache plus à la vieille école classique qu'aux nouveautés qu'on préconise aujourd'hui. Mais par une application intelligente il rajeunit les bons vieux principes, qui ont fait leur preuve, et c'est peut-être le parti le plus sage. Pour ma part, je préfère dans l'armée l'esprit conservateur à l'esprit révolutionnaire Et puis, nous sommes si souvent dupes des mots. Tel se proclame libéral qui est un affreux réactionnaire inconscient Tel prétend ne pas lâcher la bride qui a une main légère au point qu'on ne sente pas le mors. J'ai sous les yeux une instruction rédigée par un officier du plus haut mérite. Ce document débute ainsi :

> Au moment où va s'ouvrir une nouvelle année d'instruction, le Général de division indique dans la présente note le *but* qu'il désire voir atteindre ; il laisse à chacun des échelons hiérarchiques le choix des *moyens*, dans la limite de ses attributions réglementaires.
>
> Les Généraux de brigade répartiront en trois parties les diverses branches d'instruction théorique que doivent posséder les officiers...

Ne voyez-vous pas que de scinder les matières d'enseignement en trois, c'est un *moyen*, non un *but*, et que l'obligation d'opérer ce fractionnement va à l'encontre de l'objet même que l'Instruction déclare se proposer?

Signalerai-je encore cette phrase du général Bonnal : « Dans l'armée, comme dans toutes les collectivités, le mensonge, sous quelque

forme qu'il se présente, doit être combattu à outrance! » Si j'en parle, c'est que j'ai connu un chef de corps qui ne voulait pas admettre que le mensonge fût condamnable, sous prétexte qu'il ne figure pas dans la nomenclature des actes « réputés fautes contre la discipline et punis comme tels, suivant leur gravité », nomenclature que donne le Règlement sur le service intérieur et qui comprend « tout murmure, mauvais propos ou défaut d'obéissance...; l'infraction aux punitions; l'ivresse, dans tous les cas, même quand elle ne trouble pas l'ordre; le dérangement de conduite; les dettes; les querelles entre militaires ou avec des citoyens; le manque aux appels, à l'instruction, aux différents services; les contraventions aux ordres et aux règles de police; enfin toute faute contre le devoir militaire provenant de négligence, de paresse et de mauvaise volonté. » Dire : j'ai fait telle chose, quand on ne l'a pas faite, ce n'est ni de la négligence, ni de la paresse, ni de la mauvaise volonté, ni rien de ce qui est spécifié dans la liste que je viens de transcrire Donc, concluait-on, c'est peccadille innocente.

Le même Règlement sur le service intérieur débute par un préambule resté fameux : « La discipline faisant la force principale des armées...» Dans ce passage, on lit que « les membres de la hiérarchie militaire, à quelque degré qu'ils y soient placés, doivent traiter leurs inférieurs avec bonté, être pour eux des guides bienveillants, leur porter tout l'intérêt et avoir envers eux tous les égards dus à des hommes dont la valeur et le dévouement procurent leur succès et préparent leur gloire. » Le général Bonnal proteste à bon droit et avec vigueur :

Cet exposé de principes, dont la forme ne manque pas d'une certaine valeur littéraire, serait excellente si sa dernière phrase ne faisait appel à un sentiment dépourvu de grandeur.

Non! les soldats ne sont pas uniquement les artisans du succès et de la gloire de leurs chefs ; leur valeur et leur dévouement ont un mobile plus noble, *le patriotisme*, un mot que l'on regrette de ne voir figurer dans aucun des règlements français énumérant les droits et les devoirs des militaires de tout rang et de tout grade.

A notre sens, la discipline est une vertu qui nous porte à réaliser les instructions du chef, par devoir et dans l'intérêt général, en développant dans ce but toute l'activité physique, morale et intellectuelle dont nous sommes capables.

Si l'on admet cette définition de la discipline, les moyens de l'obtenir seron purement moraux, et point ne sera besoin de recourir aux punitions.

Bien entendu, le général Bonnal ne se borne pas à des considérationst philosophiques et morales : son livre est surtout une étude de la façon dont il convient d'instruire et de commander un régiment. La discussion des théories qu'il émet à cet égard nous entraînerait très loin, et elle n'aurait guère d'intérêt que pour l'armée française. En tous cas, elle n'aurait pas d'application en Suisse, où il n'y a pas de vie régimentaire, à pro-

prement parler. Tout ce qui concerne l'éducation des recrues ne peut être mis en pratique dans les pays de milices, attendu que c'est dans leurs foyers et non sous les drapeaux que les miliciens ont à acquérir les vertus civiques d'où dérivent les qualités militaires. Sans doute, il en va de même dans bien des armées permanentes... mais c'est un ordre de considérations sur lequel autant vaut ne pas s'appesantir.

Je me contenterai donc de transcrire un passage où il est question de vous, et où l'auteur confirme ce que je vous ai déjà dit bien des fois :

Les feux de guerre devraient pouvoir s'effectuer dans des conditions très rapprochées de celles du champ de bataille.

Malheureusement, les camps d'instruction se prêtant au tir en tous sens, nous font presque entièrement défaut.

Or, les tirs de combat, utiles surtout aux officiers, ne procurent les résultats qu'on doit en attendre que si les directeurs du feu, depuis le chef de bataillon jusqu'au lieutenant, sont mis à même de prendre des décisions rapides, au cours d'un combat simulé découlant d'un thème connu.

Le terrain de l'action doit être mamelonné, afin de permettre d'apprécier l'efficacité du feu d'après le site, et il faut que les objectifs représentant de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie donnent l'illusion d'un ennemi réel. De plus, ces objectifs doivent apparaître inopinément, comme à la guerre, soit devant le front du combat, soit vers un des flancs.

Des silhouettes peintes et soigneusement découpées sont donc indispensables, et leur apparition subite, obtenue par un système de relèvement mécanique, n'est pas moins nécessaire.

Ces conditions, en apparence irréalisables, nous les avons vues parfaitement remplies, lors d'un récent voyage en Suisse, *à l'école de tir d'infanterie de Wallenstadt*. Sur le champ de tir de cette école, douze dispositifs représentant, les uns de l'infanterie, les autres de l'artillerie ou de la cavalerie, sont dressés verticalement ou bien rabattus sur le sol au moyen de fils de fer souterrains partant d'un abri blindé où chacun d'eux s'enroule autour d'un tambour actionné par une manivelle à bras.

Au cours de chaque manœuvre avec cartouches à balles, le directeur donne ses ordres, par téléphone, au chef des employés de l'abri pour faire lever, à tel ou tel instant, les objectifs qu'il veut faire apparaître.

Certains de ces objectifs se trouvent à plus de 400 mètres de l'abri, et, pourtant, leur rotation autour de l'axe horizontal en fer qui les supporte s'opère très vite.

Je crois que nulle part chez nous pareille organisation n'existe, pas même à l'Ecole normale du camp de Châlons. En tous cas, le général Bonnal dit que, quand il était colonel à Laval, et que son régiment fut envoyé exécuter « des feux de guerre au camp d'Auvours, près du Mans, durant la période comprise entre le 24 avril (1898) et le 6 mai », il put organiser des tirs à grandes distances, mais qu'il dut renoncer à des séances de manœuvre avec tir réel. Il en avait pourtant arrêté le programme et préparé le thème; « mais elles n'ont pu se produire, en raison de consignes nouvelles restreignant considérablement l'espace réservé aux tirs de

mousqueterie sur le polygone d'Auvours. » Plus la portée du fusil augmente, plus il importe qu'on apprenne à se servir de cette arme. Mais comme, en même temps, elle devient plus dangereuse pour les populations riveraines des champs de tir, on empêche les troupes de s'en servir. Comment alors peuvent-elles apprendre?

— La question du cyclisme est toujours actuelle ; aussi n'ai-je aucun scrupule à vous parler, bien qu'on en ait déja parlé ici même de la brochure (*Infanterie cycliste en campagne*) du capitaine Gérard, l'inventeur de la bicyclette pliante. D'abord, j'estime que les créateurs doivent toujours présider à la mise en exploitation de leur œuvre. Nul n'est mieux qualifié qu'eux pour en diriger l'emploi, pour faire disparaître les obstacles auxquels vient s'achopper l'application. Le prince de Hohenlohe raconte que, pendant le siège de Duppel, où les pièces rayées faisaient leurs débuts, on avait convoqué certain des constructeurs qui avaient préconisé l'adoption de ces bouches à feu. Dans les batteries où ils vinrent indiquer la manière de s'y prendre, dit-il, on ne tarda pas à constater des rendements beaucoup supérieurs à ceux qu'on obtenait avant. Le capitaine Gérard est donc l'homme du monde qu'il convient le mieux d'écouter quand il parle de la bicyclette pliante et du parti qu'on en peut tirer. Il inspire d'autant plus confiance au lecteur qu'il n'est pas, comme tels autres le seraient à sa place, aveuglé sur les imperfections, les défauts, les insuffisances de la vélocipédie militaire. Il s'en explique très franchement, sans cacher qu'il a cédé, comme tout le monde, à un premier mouvement d'emballement, après quoi il est revenu à une plus saine appréciation des services que pouvait rendre sa bicyclette, services qu'il énumère en se plaçant dans la situation où il aurait été si sa compagnie cycliste avait pris part aux opérations de guerre décrites par le colonel Cherfels en son étude si connue sur la *Cavalerie en campagne*. Mais, tout en reconnaissant de bonne grâce les imperfections de son appareil et en fixant les limites de son action, il n'admet pas la thèse soutenue ici même en 1897, à savoir qu'une troupe de 200 cyclistes n'est pas maniable et que la bicyclette sans cadre doit être rejetée comme produisant d'insupportables trépidations. « Ce n'est pas seulement *pliante* que cette machine » doit être, écrit-il, c'est surtout *portative*, ce que ne peut être, quoi qu'on » fasse, une bicyclette à cadre. »

Au surplus, la théorie est peu de chose. Dans la pratique, la troupe du capitaine Gérard m'a paru admirablement prête à jouer, entre ses mains et celles de ses lieutenants, le rôle qu'il lui assigne et dont l'importance est indiscutable. Je n'ai guère perdu de vue ses évolutions pendant les grandes manœuvres de 1897, exécutées par un temps épouvantable, et j'ai été émerveillé de l'endurance du personnel, de ses qualités manœuvrières, de sa tenue et de sa discipline, ainsi que de la solidité du matériel.

Pourquoi donc n'a-t-on pas confié à cet officier l'organisation des compagnies de cyclistes ? Pourquoi ne l'a-t-on pas mis à la tête d'une de ces unités ? Beaucoup se le demandent. La raison en est, m'a-t-on dit, qu'on estime mauvais de laisser un inventeur mettre en œuvre son invention. Celle-ci n'est véritablement pratique que si le premier venu peut s'en servir, après un certain apprentissage. Cette thèse n'est pas insoutenable, et on comprend que, après avoir confié la mise en train au capitaine Gérard, on lui ait retiré la direction, une fois l'initiation acquise, sauf à recourir de nouveau à lui si quelque difficulté surgit. Il n'en reste pas moins que tout le monde reconnaît que sa conception a eu quelque chose de génial (le mot a été prononcé en Allemagne) : elle dénote un esprit ouvert et, à la fois, — chose rare ! — inventif et équilibré. La lecture de la brochure que j'ai sous les yeux est on ne peut plus attachante et instructive. Je la recommande à toutes les personnes qui s'intéressent à la question du cyclisme militaire.

* * *

— On sait quelle est la haute valeur du général Fay, un grand travailleur, consciencieux et instruit. Son *Etude de marches* est un modèle excellent pour les officiers studieux qui veulent étudier la stratégie. Il l'a écrit, dit-il modestement, dans l'unique but de leur « indiquer une méthode de travail ». Il y a plus que ne l'avoue l'auteur, dans ces quelques pages. Si des cartes remarquablement parlantes, si des tableaux très exacts et un texte nourri de documents fournissent cette indication et constituent, je le répète, un excellent modèle, on trouvera par-ci par-là l'empreinte de la griffe du maître. Il lui échappe des réflexions qui, d'abord, n'ont l'air de rien, mais qui ne tardent pas à frapper le lecteur. On sent en elles une autorité qu'on chercherait en vain dans un « devoir » d'élève, et c'est pourquoi il n'est pas mauvais qu'un ancien commandant de corps d'armée, au risque de paraître déroger, condescende à rédiger des « travaux d'hiver », comme il semble qu'un jeune officier serait capable d'en écrire au sortir de l'Ecole de guerre.

J'appellerai particulièrement l'attention sur l'historique sommaire de l'évolution accomplie en 1870 par la tactique de la cavalerie. On y verra quelles difficultés le commandement éprouve à improviser des manières d'agir nouvelles en plein cours d'une campagne. Il en résulte qu'il faut préparer de bonne heure les esprits à la perspective d'improvisations de ce genre, dont la nécessité s'imposera. Je signalerai encore, à propos de Steinmetz[1] et de von der Goltz, de judicieuses réflexions sur l'exercice de

[1] Le nom de Steinmetz rappelle la récente publication de ses Mémoires : *Le Feld-maréchal de Steinmetz*, par le major de Krosigk, dont parlait la *Chronique allemande* de février dernier.

Cet ouvrage contient un document resté inédit qui n'est pas sans importance pour

l'initiative, sur ses limites, sur ce qui en sépare l'usage de l'abus. La maîtrise de Napoléon en octobre 1806 est mise avec habileté en parallèle avec l'application de son bon élève de Moltke, fort en thème... tactique. Peut-être est-ce pour faire une petite concession au sentiment national que le général Fay oppose la poursuite faite après Iéna à celle que les Allemands n'ont pas faite après Sedan. Si Murat put se lancer sur les talons de Hohenlohe, c'est que les fuyards étaient dans l'état qu'il a décrit lui-même en ces termes à l'Empereur, dès la première journée : « Jamais déroute ne fut semblable ; le désordre et le découragement sont à leur comble ; les troupes marchent sans ordre et sans aucune espèce d'organisation ; cette armée est terrifiée. La vue d'un de vos hussards fait trembler tous les fuyards, et maintenant ni infanterie ni cavalerie n'osent plus se défendre ». N'est-ce pas d'un ennemi aussi démoralisé que Maurice de Saxe disait qu'on pouvait lui donner la chasse à coups de vessie ?

Eh bien, pour comparer le rôle de la cavalerie allemande en 1870 au rôle de la cavalerie française en 1806, il ne faut pas perdre de vue que jamais, dans les plus mauvais jours de l'Année terrible, nos troupes ne se sont montrées dans un désarroi analogue à celui que Murat dépeint avec tant de vigueur. Sans doute, on peut critiquer comme une faute grave la circonspection de la cavalerie allemande qui, ayant perdu le contact le

l'histoire de la guerre de 1870-71. C'est l'ordre même, daté de Reims 12 septembre 1870, par lequel Guillaume Ier relève Steinmetz de son commandement de la Ire armée.

En voici la traduction que nous empruntons à la *Bibliothèque universelle* :

« Après avoir reçu votre lettre du 7 courant, je n'ai plus besoin du rapport que demande mon ordre du 9, car il ne subsiste malheureusement plus aucun doute sur les circonstances qui en sont l'objet.

« Le général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, avait indiscutablement le droit d'exiger de vous un rapport quand il vous a rencontré, car je vous ai placé sous ses ordres expressément et dans les termes les plus catégoriques. Vous avez commis un autre acte de désobéissance vis-à-vis du général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, en refusant de distribuer ses instructions.

« Je voudrais éviter les paroles dures vis-à-vis d'un général qui a rendu à la patrie d'aussi grands services que vous, et pour cela je ne veux pas vous rappeler combien souvent et avec quels ménagements je vous ai recommandé, au cours de cette campagne, d'accepter cette subordination sans laquelle le meilleur général devient impossible dans l'agencement d'une armée. Vous n'avez pas pu le prendre sur vous, et il ne me reste rien à faire qu'à trancher le conflit par lequel votre position de service vis-à-vis du général de la cavalerie, prince Frédéric-Charles de Prusse, altesse royale, est devenue tout à fait intolérable, en vous relevant du commandement de la première armée.

« Je vous nomme en même temps gouverneur-général de Posen, territoire des cinquième et sixième corps, et vous autorise à désigner un ou plusieurs adjudants de votre état-major actuel que vous désireriez emmener avec vous à votre nouveau poste.

« Ce qu'il y a de douloureux pour vous dans ma détermination, vous devez vous l'attribuer à vous même, car, je crois bien pouvoir le dire, j'ai usé à votre égard des plus extrêmes ménagements et rends le présent ordre d'un cœur lourd.

« A l'avenir je me souviendrai seulement, et avec gratitude, de vos éminents services et oublierai complètement que maintenant vous n'avez pas pu sacrifier à votre roi votre propre volonté. » (*Red.*)

6 août, après Reichshoffen, ne le retrouva que vingt jours après, et, en quelque sorte même, par hasard ! Mais reconnaissons que la situation n'était pas tout à fait la même. Les Français s'étaient assez crânement battus sur les champs de bataille de l'Alsace, ils avaient montré assez de solidité dans la défaite, il leur restait assez de prestige pour que la plus élémentaire prudence retînt le vainqueur et l'empêchât de se jeter inconsidérément sur leurs traces.

A quoi bon, d'ailleurs, disserter là-dessus et chercher à établir que Napoléon mérite un prix, tandis que de Moltke n'a droit qu'à un accessit ou à une mention honorable ? La note juste, nous la trouvons dans la conclusion même de l'étude du général Fay, conclusion que je transcris ici et où je ne trouve à regretter qu'un mot (le mot « dernier » auquel l'auteur paraît tenir, au contraire, puisqu'il le souligne) :

Etudions l'œuvre des élèves comme celle de leur modèle ; de part et d'autre, il y a beaucoup à apprendre, à gagner. L'action *nouvelle* de la cavalerie d'exploration, notamment, ressort très nettement de l'étude attentive des marches avant Sedan, quelque critiquable qu'en ait été l'exécution. J'ai voulu donner les éléments de cette étude à mes jeunes camarades de l'armée dans ce *dernier* travail, que je livre à leur méditation [1]. Puisse-t-il faire naître chez eux de bons élèves de celui qu'on a appelé « le Dieu de la guerre », afin qu'ils rendent un jour à nos drapeaux l'éclat dont nous les avons vus briller au temps heureux de notre jeunesse militaire !

Par l'ordre méthodique, par l'exécution typographique, par le nombre et la sûreté des renseignements qu'il renferme [2], l'*Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900* (il eût été plus correct de dire, comme précédemment : *au printemps de 1899*), la 7e édition de l'ouvage classique du général Rau mérite de trouver place dans toutes les bibliothèques militaires : seul, son prix élevé (7 fr. 50) empêchera tout officier de l'acheter et de le placer sur sa table de travail à bonne portée de sa main. On peut le regretter. On peut regretter aussi la monotonie qui résulte de l'uniformité du plan adopté. Mais ce qu'elle fait perdre en intérêt, on le regagne par la facilité que présentent les recherches. Peut-être pourrait-on encore chercher noise au commandant Lauth au sujet du choix des armées dont il s'occupe. S'il parle de la Roumanie, de la Belgique et de l'Espagne, il ne souffle mot de la Turquie, ni de la Suède, ni de la Norvège, ni des sept

[1] Le général Fay leur offre, comme sujet à traiter d'après la méthode qu'il emploie, la détermination des itinéraires suivis par les armées allemandes après Sedan. Il a pris la peine d'indiquer, dans son Avant-propos, les sources à consulter pour mener à bien ce travail. Nous ne saurions trop engager les officiers qui veulent étudier les règles pratiques de la logistique à se servir des documents qui leur sont énumérés avec tant de complaisance par un homme dont la compétence est universellement reconnue.

[2] Une petite erreur s'y est glissée, cependant, en ce qui concerne la Suisse : les uniformes des officiers ont été modifiés par l'ordonnance de décembre 1898, dont l'auteur n'a pas tenu compte. (*N. d. l. R.*)

autres Etats auxquels le commandant J. Molard a consacré la quatrième partie de son excellente étude (*Puissance militaire des Etats de l'Europe*), laquelle complète ce livre-ci, plutôt qu'elle ne fait double emploi avec lui.

Sans vouloir établir un parallèle en forme entre les deux ouvrages, je dirai que le commandant Molard a fait une œuvre plus personnelle, inspirée par le désir de supputer les chances d'une guerre, et qui repose sur l'étude de la situation géographique, ainsi que sur des hypothèses stratégiques. A chaque page, on voit, derrière les chiffres et les descriptions, transparaître l'auteur avec ses opinions, ses vues propres et ses passions. Le commandant Lauth a su rester en dehors de la polémique. Il a gardé le ton calme de l'historien, et il s'est donné l'air de ne fournir que des documents bien rassemblés, de simples instruments de travail. En fait, il a fait plus et mieux. Par la clarté de l'exposition, par l'abondance et la précision des détails, il a donné de la vie à ces matériaux, et il ne s'est pas gêné pour apprécier, pour juger, pour indiquer, — fût-ce d'un mot, fût-ce dans une simple note. avec discrétion et sobriété, mais avec beaucoup de justesse, à ce qu'il me semble, — ce qu'il y a d'essentiel dans une foule de questions délicates. J'estime qu'on ne pourrait mieux préciser, par exemple, l'état militaire de l'Empire allemand, c'est-à-dire de la situation respective des divers membres de la Confédération, et, sous les analogies des textes, mieux montrer la différence des faits, ou, au contraire, sous les divergences des conventions, faire ressortir davantage la similitude des traitements. Le renvoi de la page 78 contient en quelques lignes un historique très net, sinon très complet, des transformations successives apportées depuis 1860, c'est-à-dire au cours des quarante dernières années, dans l'organisation de l'infanterie prussienne. Et ainsi de suite. Bref, à chaque pas, on trouve de très précieux renseignements recueillis avec patience et mis en œuvre avec art.

La librairie Delagrave n'est pas une maison de spécialités militaires; mais elle publie des livres qui touchent à l'armée. Le général Niox y a fait paraître un Précis de la guerre de 1870 qu'on s'accorde à considérer comme un petit chef-d'œuvre de vulgarisation. C'est elle qui a édité *Dans le rang*, dont j'ai parlé en janvier, et elle a publié cette série de livres du capitaine Danrit, qui, sous une forme humoristique et attrayante, renferment beaucoup de suc et de substance. Ces fantaisies sont des études très sérieuses écrites par un homme du métier parfaitement au courant de ce dont il parle. On sait que le capitaine Danrit n'est autre que le commandant Driant, officier très distingué, qui fut, il y a quelques années, instructeur à Saint-Cyr.

On sait peut-être moins que M. Henry Gauthier-Villars est le pince-sans-rire, le chroniqueur étincelant, le virtuose du calembour qui signe tantôt Willy, tantôt l'Ouvreuse du Cirque d'été, ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser aux Mémoires militaires et de marcher sur les traces de

M. Lorédan Larchey, l'inventeur des Coignet, des Fricasse et autres. Donc, la librairie Delagrave m'envoie aujourd'hui les *Mémoires d'un vétéran de l'ancienne armée*, annotés par M. H. Gauthier-Villars. Le vétéran en question se nomme J.-C. Vaxelaire. Il nous promène, de 1791 à 1800, de Mayence en Vendée, de Paris à Coblentz, d'Italie en Suisse (il passa par Lausanne et Vevey, où les habitants se figuraient alors que les soldats français mangeaient les petits enfants). Il nous conduit enfin en Egypte et en Syrie, pour nous ramener dans les Vosges, son pays natal. De tout son récit, je ne vois guère à relever qu'une particularité : Vaxelaire jouait du violon. C'est peut-être ce qui l'a désigné à l'attention de M. Gauthier-Villars, qui est un grand wagnérien devant l'Eternel. Je ne vois pas que le vétéran ait eu d'autre titre à invoquer pour obtenir la publication de ses Mémoires.

... La place me manque pour vous parler des détails sur l'armée coloniale, de la lutte contre l'alcoolisme dans les casernes, des mesures prises pour mieux employer qu'on ne le fait les 28 jours de réservistes. Ce sera pour une autre fois.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation des écoles militaires préparatoires. — L'envoi de troupes et l'expérience de mobilisation au Turkestan. — Mystères de la presse russe. — Transport au Turkestan de la 1re brigade d'infanterie du Caucase. — Petites nouvelles.

Au point de vue militaire, les deux événements les plus remarquables du mois sont la réorganisation des écoles militaires inférieures et l'envoi tant discuté d'un corps de troupe russe vers la frontière afghane.

Il y a en Russie, comme vous le savez, deux catégories bien distinctes d'écoles militaires. La première catégorie, les écoles militaires proprement dites, comprend le corps des Pages, le corps des Cadets de Finlande, les écoles Michel et Konstantin d'artillerie, l'école Nicolas de cavalerie, les écoles Paul et Alexandre d'infanterie, l'école Nicolas du génie et l'école de topographie. Les deux premières sont des écoles générales c'est-à-dire dont les élèves sortants sont promus officiers dans l'arme qu'il leur plait de choisir, les autres sont des écoles spéciales ainsi que l'indique leurs noms et ne sont destinées à compléter que les armes auxquelles elles appartiennent. Les cours sont en général de deux ans (trois au corps des Pages, à celui des Cadets de Finlande, à l'école Michel d'artillerie et à l'école du génie) et pour entrer dans ces écoles les jeunes gens doivent ou bien sortir des écoles militaires préparatoires (corps des Cadets) qui n'ont du reste de militaire que le nom et sont au fond de simples lycées,

ou bien avoir leur brevet de maturité des écoles civiles. Les élèves sortant des écoles militaires sont promus directement sous-lieutenants, et les meilleurs, au nombre de quatre ou cinq dans chaque école (sauf au corps des Pages où ce nombre est plus élevé), passent directement à la Garde Impériale. Ce droit accordé aux meilleurs élèves est plus important qu'il ne paraît au premier coup d'œil; en effet les grades de la Garde correspondent au grade supérieur de l'armée et le fait d'être promu sous-lieutenant de la Garde correspond donc en fond à une promotion au grade de premier-lieutenant de l'armée.

Les cours des écoles militaires proprement dites et leur organisation correspondent, on le voit, à peu près à ceux de Saint-Cyr et de la Polytechnique. Le corps des officiers de la garde, de l'artillerie et du génie se recrute exclusivement parmi les élèves sortant de ces écoles.

Pour l'infanterie et la cavalerie il existe une seconde catégories d'écoles militaires, dites écoles de « Jounkers ». L'entrée dans les écoles de Jounkers est accordée aux jeunes gens n'ayant une instruction correspondant qu'à celle de la cinquième classe des lycées (la durée des études des lycées russes est de huit années) à condition d'avoir servi un an sous les drapeaux et d'avoir été promu sous-officiers. Le cours des écoles de Jounkers n'est que de deux ans. Le cours de première année est exclusivement civil et destiné à compléter les connaissances générales des élèves. Le cours de seconde année est militaire, mais naturellement inférieur à celui des écoles de la première catégorie. Les élèves sortant des écoles de Jounkers ne sont pas promus directement au grade d'officier, ils font un stage en qualité de « sous-enseignes » et n'obtiennent le grade de sous-lieutenant qu'à mesure qu'il se présente des places vacantes. Une fois officiers, leurs droits sont du reste absolument égaux à ceux de leurs camarades sortis des écoles militaires. Ces écoles correspondent donc à peu près à Saint-Maixent. Il existe en Russie une douzaine d'écoles de Jounkers.

Le système que nous venons d'esquisser présente de graves inconvénients. Le fait même d'avoir dans une armée des officiers d'une instruction, et il faut bien le dire, d'une éducation toute différente, est déjà un grave défaut, mais cette différence provoque un antagonisme plus grave encore. L'officier sorti de l'école supérieure conserve toujours un certain dédain pour son camarade jounker. De plus les « bons » régiments étant constamment recherchés par les élèves des écoles militaires, les jounkers sont obligés de passer aux régiments de provinces, aux régiments de la « profonde armée » comme on dit ici. Il en résulte que, tandis que les régiments des grandes villes possèdent un corps d'officiers instruit, capable et intelligent, les régiments « profonds » sont plus mal dotés à cet égard. Enfin les progrès de la science militaire ont rendu le cours des écoles de Jounkers de plus en plus insuffisant. Une réforme

s'imposait donc, et le premier pas vient d'être fait dans la voie de la réorganisation du système des écoles de Jounkers.

Une commission présidée par le général Narbuth vient d'être constituée en vue de cette réforme. Voici les principes fondamentaux qu'auront à observer les membres de cette commission :

1° Les conditions d'*entrée* dans les écoles de Jounkers ne seront pas augmentées quant aux connaissances préalables nécessaires.

2° Ces écoles auront dorénavant *trois* classes, dont *deux* spéciales.

3° Le cours des classes spéciales sera égal à celui des écoles militaires.

4° Les élèves sortants seront promus *directement* sous-lieutenants.

En dédommagement de l'année supplémentaire occasionnée par l'augmentation du nombre des classes, les candidats jounkers seront dispensés du service préalable d'un an dans le rang.

Cette réforme doit être achevée d'ici à 1903. Il est hors de doute qu'elle est appelée à élever de beaucoup le niveau moyen de l'instruction de l'officier russe et à rendre cette instruction uniforme pour toute l'armée. L'unité et la camaraderie y gagneront énormément, et le schisme, souvent profond, qui existait jusqu'à présent entre le « Saint-Cyrien » russe et le jounker disparaîtra.

Enfin, l'heureuse combinaison du nouveau projet, qui évite d'élever les conditions d'entrée aux écoles, sans toutefois augmenter la durée totale des études, garantit à l'armée russe un contingent suffisant d'officiers capables et jouissant d'une instruction spéciale suffisante et égale.

— L'envoi à Kuschk d'un corps de troupe russe a causé en Europe une émotion fort explicable, étant données les circonstances politiques de l'heure actuelle.

La note officieuse publiée par l'Agence télégraphique russe disait que cet envoi n'avait eu pour seul et unique but que d'expérimenter la capacité de mobilisation et de transport des chemins de fer de l'Asie centrale en vue des troubles qui avaient éclaté au Turkestan et qui pouvaient nécessiter d'un moment à l'autre une protection plus efficace de la frontière. A cela on objecta avec raison : 1° que tout était calme au Turkestan et que les troubles mentionnés par l'agence n'existaient pas ; 2° que le télégramme « oubliait » d'indiquer la force des troupes ainsi employées simplement comme matériel d'expérience ; 3° que les résultats de l'« expérience » eussent été encore plus concluants si l'on avait transporté les troupes aussi en sens inverse ; 4° que l'endroit et surtout le moment de l'« expérience » étaient bien malheureusement choisis, tant au point de vue de l'opinion étrangère qu'à celui des troupes elles-mêmes qu'on envoyait ainsi, quelques jours avant les grandes fêtes russes de Noël et du

Nouvel-An, manœuvrer en Asie. Pourquoi ne pas attendre quinze jours et laisser officiers et soldats passer les fêtes au sein de leurs familles ?

La presse russe, admirablement disciplinée, garda longtemps un silence absolu au sujet du fait lui-même. Ce n'est que vers le 20 janvier que parurent subitement et simultanément, dans une vingtaine de journaux, une relation du voyage à Kuschk du *1er bataillon* des tirailleurs du Caucase. Il s'agissait assurément de mettre en évidence le fait que le corps de troupes envoyé ne se composait pas comme l'avaient prétendu certains journaux anglais de 60 000 hommes, mais bien d'un seul bataillon.

Ne vous attendez pas à ce que je vous donne des « tuyaux » au sujet de ce mouvement de troupes. Tout ce que j'en sais moi-même, je l'ai appris par les journaux étrangers. La Russie est sous tous les points, mais surtout au point de vue militaire, la patrie par excellence du mystère administratif. Dans les écoles militaires, on enseigne aux élèves le système de fortification de la frontière franco-allemande, mais on se garde de leur indiquer quelles sont les forteresses de la Russie elle-même. Vous ne trouverez pas un officier russe capable de vous dire le nombre des forts qui protègent Varsovie, à part, bien entendu, les officiers de la garnison de la dite forteresse et les officiers supérieurs de l'état-major.

Aussi le transport de troupes du Caucase est-il bien moins connu ici à Moscou que chez vous. Ici tout est mystère. La presse n'est q'une mauvaise parodie de ce qui porte ce nom à l'étranger, elle ne publie que ce que les censeurs du gouvernement lui font publier. L'opinion publique n'existe pas même de nom.

La seule chose que je sache est qu'actuellement la 1re brigade entière des tirailleurs du Caucase a été transférée au Turkestan. Cette brigade comprend quatre bataillons à effectif renforcé, dont un, le 1er, est actuellement à Kouschk et les trois autres à portée de réserve à Ak Tepe.

Tout grave que puisse paraître à première vue ce transport de troupes, il ne faut cependant pas s'en exagérer l'importance. Un renfort de 400 hommes à peine ne suffirait certes pas à une invasion armée dans l'Afghanistan, aussi, *jusqu'à présent*, n'y a-t-il pas à craindre de voir éclater des complications dans l'Asie centrale.

Enfin l'armée des Cosaques de Transbaïkalie a subi quelques changements de peu d'importance : deux bataillons (à pied) de Cosaques se sont vu transformés en deux régiments de cavalerie.

Un nouveau corps des cadets a été formé à Soumi, petite ville près de Charkoff.

Je ne vous dis encore rien de la question si discutée des chemins de fer stratégiques en Perse, vu que jusqu'à présent on ne peut se baser que sur des « on-dit ». Dans ma prochaine chronique, je vous en parlerai en détail.

INFORMATIONS

BELGIQUE

Le nouveau matériel de l'artillerie de campagne. — La commission constituée à Brasschaet pour examiner les divers modèles de canons de campagne présentés depuis deux ans vient, dit la *Belgique Militaire*, d'arrêter son choix sur le matériel de la Société John Cockerill, « celui-ci battant haut la main les produits des maisons étrangères ».

On construit actuellement, dans les usines de la Société, à Seraing (8 km. S.-O. de Liège), une batterie-type qui, remise entre les mains de la troupe, sera expérimentée par elle aux divers points de vue que les essais techniques ne pouvaient mettre suffisamment en lumière.

Le canon à tir rapide adopté est du système Nordenfelt de Paris; son calibre est de 75 mm. et sa fermeture à vis excentrique; l'affût est rigide et n'a ni frein hydraulique, ni bêche de crosse, mais un frein de roues pour le tir et la route.

Poids total de la pièce sur affût avec avant-train chargé à 40 coups, 1823 kg.; poids du projectile, 6 kg. 500; vitesse initiale, 520 mètres.

FRANCE

Curieuse expérience balistique. — M. *Edward Hoyle* a expérimenté un curieux procédé pour imprimer à un projectile une vitesse énorme. Il s'est servi, à cet effet, d'un tube d'environ 1 m. 50 de longueur, représentant un canon et disposé comme suit : du côté de la culasse se trouve une chambre à poudre ; après, vient le canon proprement dit, de 51 mm. de diamètre, puis une partie rétrécie de 12 mm. 5 sur 0 m. 48 de longueur. Après la cartouche de poudre, le tube est rempli d'eau, et le projectile est placé dessus, à l'entrée de la partie rétrécie; il a donc 12 mm. 5 de diamètre et son épaisseur est de 6 mm. Il pèse environ 6 grammes (?).

Les choses étant ainsi disposées, si on met le feu à la poudre, l'explosion refoule l'eau qui agit sur le projectile et chasse celui-ci à une vitesse qui est à celle de l'eau en raison inverse du carré des diamètres, soit 16 à 1. En fait, le projectile traverse une plaque de tôle de 10 mm. d'épaisseur, placée à 2 m. 40. La formule de *Tresidder* indique, pour ces données, une vitesse de 4500 mètres par seconde.

On peut opérer en remplaçant l'eau par une matière pulvérulente; ainsi

l'auteur s'est servi de céruse. La charge consistait en 180 grammes de grosse poudre de chasse; elle devait donner à la céruse une vitesse d'environ 230 mètres à la seconde qui, multipliée par le rapport des sections, arriverait à 4500 mètres pour le projectile. Il semble même qu'on pourrait se passer de poudre, et qu'un homme vigoureux, en maniant un marteau de 6 kg. 5, pourrait imprimer à une balle Lee-Metford une vitesse initiale de 1800 mètres par seconde. Sans suivre l'auteur dans les considérations qu'il émet relativement à une réforme complète de l'artillerie basée sur ces faits, il a paru intéressant de les relater sommairement.

(Revue scientifique.)

Armée et Marine. — Parmi les journaux militaires illustrés actuellement les plus intéressants, il faut signaler *Armée et Marine*, que dirige avec une très réelle compétence M. Jules de Cuverville. Chaque numéro apporte une collection soignée de phototypies sur les sujets d'actualité militaire dans le monde. C'est à l'obligeance d'*Armée et Marine* que nous avons dû de pouvoir publier les deux clichés sur les trains blindés que nos lecteurs connaissent. La guerre du Transvaal a procuré à notre confrère français de nombreuses reproductions photographiques qui mélangent heureusement la technique et le pittoresque. Ce journal est une des publications les plus soignées que nous connaissions.

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopédie scientifique des aide-mémoire, publiée sous la direction de M. Léauté, membre de l'Institut. — Masson, 120, boulevard St-Germain et Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins. — Chaque volume broché 2 fr. 50, relié 3 fr.

C'est en 1892 que M. Léauté a présenté à l'Académie des sciences les premiers volumes de son encyclopédie. Il voulait mettre à la disposition du public, sur les sciences appliquées, un recueil d'un caractère pratique très net, conservant en même temps un niveau scientifique élevé.

L'encyclopédie comprend déjà un très grand nombre de volumes de petit format et de prix très modéré, contenant chacun d'une part un exposé théorique et d'autre part des indications techniques de toute nature; chaque volume se termine par une bibliographie où se trouve mentionné tout ce qu'il est utile de lire sur le sujet traité.

Nous recommandons spécialement les titres suivants, qui nous semblent tenir les promesses de M. Léauté et présentent une foule de renseignements nouveaux; une récente guerre maritime et les opérations actuelles au Sud de l'Afrique, donnent à ces ouvrages un haut intérêt:

Balistique des nouvelles poudres. — Balistique extérieure. — Projectiles de campagne, de siège et de place. — Cuirasses et projectiles de marine, par

le chef d'escadron d'artillerie Vallier, correspondant de l'Institut. — *Canon, Torpilles et Cuirasse*, par A. Croneau, ingénieur des constructions navales, professeur à l'Ecole d'application du génie maritime.

Outre ceux que nous venons de mentionner, les volumes destinés aux officiers sont:

Armement portatif des armées européennes. — Déculassement des bouches à feu. — Bouches à feu. — Attaque des places. — Communications militaires. — Fortification. — Travaux de campagne. — Topographie

Rappelons que le volume *Unités et étalons* est dû à notre concitoyen M. le capitaine d'artillerie Guillaume, docteur ès sciences, adjoint au Bureau international des poids et mesures. P.

Napoléon chef d'armée, par le colonel comte York de Wartenburg, traduit par le commandant Richard, de l'Ecole supérieure de guerre. 2 vol. in-8°, formant un total de 900 pages. — Prix: 12 fr. — Paris, Chapelot, 1899.

On nous a fait voir Napoléon, depuis vingt ans, sous bien des aspects: on nous l'a fait connaître comme homme d'Etat et comme organisateur politique, dans le déshabillé de la vie privée ou dans l'apparat des grandes cérémonies; on nous l'a représenté dans ses relations avec les femmes et avec les enfants; on nous a dit comment il montait à cheval, et quels étaient ses mets préférés, et quelle hygiène il suivait, et quels signes la chiromancie découvrait dans les lignes de sa main. Il était temps qu'on nous le montrât comme homme de guerre. On ne saurait trop louer le colonel comte York de Wartenburg d'avoir entrepris ce travail et de s'en être fort bien acquitté. Ajoutons que, loin de le trahir, le traducteur a fait valoir son œuvre en y mettant non seulement du sien, mais bon nombre de citations qui ont pour objet « d'agrémenter de détails, parfois » piquants, les souvenirs d'un lecteur désireux de se former une opinion » personnelle, d'après la méthode suivie par l'auteur et sur la base solide » qu'il a fournie. »

Cependant j'exprimerai le regret que cet auteur ait adopté la méthode historique. Il a suivi son héros — le héros, voulais-je dire! — depuis le début de sa carrière jusqu'à son terme, étudiant ses faits et gestes dans l'ordre chronologique. J'aurais préféré, je l'avoue, une étude plus synthétique, groupant les renseignements recueillis par cette patiente analyse, et nous montrant, par exemple, comment Napoléon lisait le terrain, quelle part personnelle il prenait à la direction des troupes, quelle latitude il abandonnait à ses lieutenants, quelle était sa méthode de travail dans la préparation de la guerre et au cours même de la campagne, comment était réglé son tableau normal d'emploi du temps, dans quelle mesure il s'astreignait à des règles fixes ou se laissait aller à sa fantaisie, à l'inspiration du moment, etc.

Et puis aussi j'aurais souhaité que l'ouvrage fût complété par une sévère critique des sources. Car les affirmations de Philippe de Ségur ou celles de Bourrienne ou celles du général Yung n'ont pas une égale valeur, ni les renseignements fournis par Mme de Rémusat ou Las Cases.

En dépit des réserves (ou plutôt des regrets) que je viens d'exprimer, je tiens le livre du colonel York de Wartenburg pour une œuvre remarquable, substantielle, fortement documentée, du plus haut intérêt, et dont la traduction excellente est encore rehaussée par la perfection de l'exécution typographique. Em. M.

Lausanne. — Imp Corbaz & Cie.

Le nouvel équipement de cheval d'officier.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 5. Mai 1900.

SOMMAIRE

Les nouvelles méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie. (Suite et fin). — Les manœuvres impériales austro-hongroises en Carinthie. (Suite et fin.) — Pistolets automatiques. — Un anniversaire : Le passage du St-Bernard en 1800. — Course de fond de 1899 organisée par le Reit-Club de Zurich. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

LES NOUVELLES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT du tir de l'infanterie.

(SUITE ET FIN [1].)

Les plans d'instruction et les programmes de tir.

Pour se rendre compte de la manière dont est organisée la progression de l'enseignement du tir, il suffira d'étudier en détail ce qui se passe dans les écoles de recrues, dans les cours de répétition et dans les écoles de tir pour sous-officiers.

On peut momentanément négliger les écoles de tir pour officiers nouvellement nommés, les exercices obligatoires de tir et le tir militaire dans les sociétés civiles de tir. Cela pourra faire l'objet, s'il y a lieu, d'une étude subséquente.

Ecoles de recrues.

Dans le cours qui précède les écoles de recrues, les cadres sont astreints à un *tir individuel à conditions*. Le but de ce tir est de se rendre compte du degré d'habileté que possèdent les officiers et les sous-officiers, et aussi de leur donner l'occasion de tirer sur les diverses cibles qui seront plus tard em-

[1] Pour la première partie, voir la livraison d'avril.

ployées pour le tir individuel d'école, pour les recrues. Les exercices prescrits sont les suivants :

Exercice	Genre de feu	Distance	Cible	Position du tireur	Conditions
1	Feu d'une cartouche	300 m.	A. Cib. à cercles	A gen., à bras francs	7 points 3 touch.
2	»	300 »	B. Cible-buste à cercles	A terre, l'arme appuyée	7 » 4 »
3	»	400 »	C. Cible-buste à bandes	A genou, l'arme appuyée	3 » 2 » En 40" : 4 cart.
4	Feu de magasin	300 »	D. Cible à genou, à bandes	A terre, l'arme charg. 4 cart. comp. avec un chargeur.	8 points 5 touch. Durée : 40"

L'enseignement du tir aux recrues comprend les exercices préparatoires pour le tir et le tir lui-même.

Malgré qu'il y ait parmi les recrues quelques hommes ayant déjà pratiqué le tir avant leur appel au service militaire et d'autres ayant participé à un enseignement préparatoire, la grosse masse n'a pas la moindre notion du tir, ni de l'emploi des armes ; quelques-uns, en plus grand nombre encore qu'on ne le croit, n'ont jamais, de leur vie, manié un fusil et sont des plus anxieux quand il s'agit, pour la première fois, de tirer à la cible. Il y a donc, avec presque toutes les recrues, tout à faire : connaissance, maniement et manipulation du fusil, exercices pour pointer, pour viser, pour presser sur la détente et faire partir le coup, dans toutes les positions, debout, surtout à terre et à genou, l'arme appuyée et à bras franc, etc. Il faut joindre encore à cela des notions élémentaires de la théorie du tir, la connaissance des forces agissantes, des lignes, des influences atmosphériques, de l'emploi de la hausse et des corrections à faire dans les cas anormaux.

Or, il est prescrit que l'on ne doit pas commencer le tir avant la troisième semaine d'instruction ; une semaine d'instruction c'est six jours ; on peut donc commencer le tir dès le treizième jour. L'instruction préparatoire au tir doit donc être achevée, en grande partie, à ce moment-là, sans que le reste de l'instruction militaire ait été négligée. On peut s'imaginer, d'une part la hâte fiévreuse avec laquelle on doit mener cette instruction, d'autre part l'état imparfait de l'instruction

des recrues quand pour la première fois elles se trouvent devant une cible, où tout ce qui manque doit être repris, corrigé et achevé. Mais, de même qu'en forgeant on devient forgeron, en tirant on devient tireur, pour peu qu'on possède les aptitudes nécessaires et, surtout, qu'on le veuille.

Dès ce moment, le tir se poursuit sans interruption, de deux en deux jours pour chaque compagnie, ou de quatre en quatre jours, suivant que la compagnie tire durant toute la journée ou durant une demi-journée seulement.

Le programme est le suivant :

I. Tir individuel d'école.

Exercice	Genre de feu	Distance	Cible	Position	Conditions	
					Points	Touchés
1	Feu d'une cart.	300 m.	A. Cible à cercles.	A terre, arme app.	9	4
2	»	300 »	A. »	» à bras franc	7	3
3	»	300 »	A. »	A genou, »	7	3
4	»	400 »	A. »	A terre, »	5	3
5	»	300 »	A. »	Debout, »	4	2
6	»	300 »	B. Cib.-buste, à cerc.	A terre, arme app.	7	4
7	»	200 »	B. »	A genou, à bras franc	7	4
8	»	400 »	C. Cible-buste, à bandes	» »	3	2
9	»	500 »	D. Cible à gen. à bandes	» arme app.	4	3
10	Feu de mag.	200 »	D. »	» à bras franc	10	5
11	»	300 »	D. »	A terre, »	8	5

Les conditions sont remplies quand le résultat, en touchés et en points, est atteint en 5 coups consécutifs (1 à 5, 2 à 6, 3 à 7 ou 4 à 8) ; l'élève qui ne remplit pas les conditions après avoir brûlé les 8 cartouches attribuées à chaque exercice, passe néanmoins à l'exercice suivant ; cette disposition, qui peut paraître illogique, a pour but de permettre à chaque tireur de participer à tous les exercices du programme ; elle prévient le découragement qui s'emparerait d'un tireur bloqué à un exercice dont il ne pourrait pas sortir et elle lui donne l'occasion de se rattraper à d'autres exercices, plus difficiles peut-être, mais convenant mieux à sa vue, à son tempérament, etc., etc.

Il est aisé de se rendre compte de la progression qui existe dans ce programme. Il débute par des exercices tout-à-fait

faciles dont il doit être possible, même aux tireurs faibles, de remplir les conditions. Il a été constaté qu'il est impossible, dans le peu de temps qu'on y peut consacrer, de dresser complètement les recrues à tirer debout ; c'est pourquoi on n'a mis dans le programme qu'un seul exercice de tir debout, à bras franc ; c'est le dernier de la série des exercices contre la cible A à cercles. Par contre, on trouve un plus grand nombre d'exercices à terre, et surtout en appuyant l'arme, que ce n'était le cas précédemment.

Les exercices 1 à 5 forment comme l'A B C du tir.

Les deux exercices suivants (contre la cible B) doivent déjà servir à préparer le tireur à tirer contre des cibles de campagne ; s'il ne touche pas la figure il a la faculté de se corriger, sachant sur quel point de la cible sa balle a porté.

Les exercices 8 et 9 (cibles C et D) sont destinés à diminuer, autant que possible, la dispersion en hauteur, puisque les touchés dans la bande au-dessus des figures ne comptent pas. En même temps, ils sont destinés à préparer au tir contre des buts de campagne placés en ligne et à habituer le soldat à tirer tranquillement et sans qu'il soit commandé, avec une rapidité raisonnable. C'est dans ce but que l'on confie à l'homme un certain nombre de cartouches sur lesquelles il doit en tirer quatre en feu d'une cartouche, sans commandement et dans l'espace de 40 ou de 50 secondes. On lui fait charger les autres cartouches dans le magasin pour l'accoutumer à tirer et à charger coup par coup et sans faire usage du magasin.

Les exercices 10 et 11 sont des feux de magasin, au moyen desquels on cherche à habituer le soldat à tirer avec soin plutôt qu'à brûler beaucoup de cartouches. C'est pourquoi la durée de ces exercices a été fixée à 40 secondes, l'arme étant chargées aux treize cartouches pour l'exercice 10, et à 50 secondes pour l'exercice 11 où l'on charge d'abord quatre cartouches, pour compléter avec un chargeur pendant le tir.

Quant aux conditions à remplir, il est à remarquer qu'elles ne consistent plus uniquement à faire un certain nombre de points, sans tenir compte du nombre de coups touchés ; elles sont une combinaison de ces deux éléments et c'est juste ; de plus, elles varient suivant la distance, la cible et la difficulté que présente l'exercice. La commission estime qu'il ne doit pas y avoir plus du sixième des tireurs ne pouvant pas remplir les conditions imposées.

II. Tir individuel d'application.

Il se compose des exercices 12 et 13, savoir :

12. Feu d'une cartouche, à 300 m., contre mannequins disparaissants représentant un homme à genou, visibles pendant 5 secondes ; 5 cartouches.

13. Feu d'une cartouche, à une distance inférieure à 300 m., contre un but formé de cinq mannequins-bustes tombants, posés normalement en ligne de tirailleurs ; 5 cartouches.

Dans les deux exercices la position et le point à viser sont au choix du tireur.

Tir de subdivision. — Il se divise en *tir d'école* et en *tir de combat* (ou d'*application*). Le but du *tir d'école* est de dresser la troupe à la discipline de feu et d'habituer l'officier à diriger le tir en tenant compte des règles techniques. Il comprend quatre exercices par section.

1. Sur un rang, à genou, feu d'une cartouche, 600 m., contre un but sur un rang de mannequins à genou tombants, intercalés de mannequins-bustes.

2. En tirailleurs, à terre, feu d'une cartouche, 500 m., contre une ligne de tirailleurs de mannequins-bustes tombants, intercalés de mannequins à genou.

3. En tirailleurs, à terre, feu d'une cartouche, 400 m., contre une ligne sur un rang de mannequins-têtes tombants, intercalés de mannequins-bustes.

4. Sur deux rangs, feu de magasin, contre un peloton de cavalerie en ordre ouvert.

Chaque exercice se base sur une tâche tactique ; on suppose à cet effet la section encadrée dans une compagnie engagée au combat. Il est suivi immédiatement d'une critique.

Le *tir de combat* doit habituer le chef à prendre une décision de sa propre initiative et à résoudre correctement une tâche au moyen du feu, au point de vue tactique et au point de vue technique. Il comprend deux catégories d'exercices :

1. Par section ; à résoudre plusieurs tâches, contre des buts d'infanterie, à distances inconnues (environ 30 cartouches).

2. Par compagnie ; deux exercices, si possible en terrain inconnu ; l'un contre de l'infanterie aux distances moyennes,

l'autre de préférence contre des buts d'artillerie (environ 30 cartouches pour les deux exercices).

Dans le tir de combat, plus encore que dans le tir d'école, il est nécessaire de baser ces exercices sur une tâche tactique. Il faut que la tâche puisse être résolue, tactiquement et techniquement, avec les cartouches dont on dispose ; elle ne doit aussi embrasser qu'une phase du combat ; on supposera, dans la règle, la subdivision encadrée dans l'unité immédiatement supérieure. L'exercice est suivi d'une critique détaillée.

Tir démonstratif. — Il est facultatif ; on y emploie la munition restante après l'exécution des tirs précédents et l'on cherche à montrer la dispersion à diverses distances, d'un tireur isolé ou d'un groupe de tireurs, l'influence de l'emploi d'une hausse juste ou fausse, la différence du tir avec ou sans la baïonnette, l'arme appuyée ou à bras franc, etc.

Il est alloué pour tous les exercices de tir 200 cartouches par recrue. On peut y employer, en totalité, quatre jours entiers, soit trente-deux heures.

Les meilleurs tireurs, jusqu'à concurrence du 10 % de l'effectif, peuvent recevoir l'insigne de bon tireur ; on délivre aussi des mentions honorables pour bons résultats de tir.

Carnet de stand. — Il n'entre pas dans le plan de cet article d'exposer les prescriptions relatives à l'enregistrement des résultats du tir, ni à la récapitulation générale ; quelques-unes sont différentes de ce qu'elles étaient précédemment ; on les trouvera, avec des exemples de tenue des feuilles de stand et des protocoles de tir, dans la brochure : « *Prescriptions sur les cibles de l'infanterie, etc.* » ; il faut toutefois faire une exception pour le *Carnet de stand.*

Chaque recrue reçoit un Carnet de stand personnel, où l'on inscrit les résultats qu'elle a obtenus dans chaque exercice avec le figuré de ce tir sur une cible en réduction.

On reconnaît un tireur au fait qu'il est capable d'indiquer pour chaque coup le point exact de la cible sur lequel son fusil était pointé au moment du départ du coup ; c'est pourquoi l'on exige de chaque recrue qu'elle « accuse le coup », c'est-à-dire qu'elle dise, avant que l'on marque en cible, comment était pointé son fusil.

Si le touché ne répond pas au pointage, c'est un indice ou que le tireur a fermé l'œil avant le départ du coup, ou qu'il

a fait un mouvement, ou qu'il a commis l'une quelconque des fautes qui peuvent se présenter au pointage (torsion de l'arme, guidon trop plein ou trop fin, etc.) On figure cela graphiquement sur la réduction de cible du Carnet de stand, comme on le voit à la fig. 16 de la pl. VI (livraison d'avril): le point accusé, c'est-à-dire le pointage du fusil est marqué par un point (•) et le touché par une croix (X); on relie ces deux points par une droite; si la balle a manqué la cible, on prolonge la droite hors du cadre de la cible dans la direction constatée ou présumée qu'a pris le projectile (trop haut, trop bas, etc.).

Par ce moyen on veut amener le tireur à corriger son pointage et son tir. Y parvient-on sûrement et dans la généralité des cas? Si, avant de commencer le tir à la cible, on avait le temps de préparer les recrues à fond, et si l'on était sûr du pointage et de la tranquillité de l'œil au moment du départ du coup, on n'aurait plus à corriger que les autres fautes pouvant se produire et le tir s'améliorerait coup après coup, exercice après exercice, plus que ce n'est le cas dans les conditions actuelles. C'est précisément la préparation qui fait défaut; le temps manque pour la faire complète et c'est devant la cible qu'un bon nombre de recrues achèvent cette préparation. Quelques-uns, en petit nombre sans doute, restent plus ou moins réfractaires à cette partie de l'enseignement et l'on n'obtient d'eux, comme « accusé du coup », que des indications de complaisance et sur lesquelles on ne peut fonder aucune certitude. Mais cela ne diminue en rien la valeur de la méthode; car il est certain que seul le tireur qui sait où son fusil était dirigé au moment où le coup est parti, peut se rendre compte, en voyant l'écart entre le pointage et la réalité, qu'il a commis une faute, et peut la corriger [1].

[1] Si les recrues arrivaient au service déjà préparées pour le tir, on obtiendrait des résultats bien plus rapides et bien plus complets; on pourrait demander cette préparation à l'instruction militaire préparatoire si elle était organisée; à défaut les corps, de cadets, là où il en existe, devraient s'en charger. Elle fait partie du programme de l'enseignement préparatoire volontaire; mais celui-ci n'existe que dans peu de localités et, comme pour toutes les initiatives privées, on ne peut pas en forcer l'éclosion.

La Confédération a fait des sacrifices considérables pour faire construire un fusil de cadets (la *Revue militaire* en parlera prochainement) du même calibre que celui d'ordonnance. Cette arme est excellente; elle tire une cartouche faible afin de pouvoir être utilisée à des distances inférieures à 300 m. Si son emploi est limité aux seuls corps de cadets existants, le profit que le pays retirera des sacrifices consentis ne sera pas grand.

Pourquoi la préparation au tir ne se ferait-elle pas dans les écoles? On y enseigne bien déjà la gymnastique. Cet enseignement pourrait comprendre la connaissance du

Cours de répétition.

On dispose de trop peu de temps dans les cours de répétition pour l'exécution d'un programme de tir d'école à conditions; on nuirait au reste de l'instruction tactique ou bien il faudrait presser le tir outre mesure, ce qui ne serait pas rationel. Aussi le nombre des exercices a-t-il été réduit, dans les cours de répétition de l'élite et de la landwehr, à deux exercices du *tir individuel :*

1. Feu d'une cartouche, 400 m., cible-buste à bandes (C), à genou à bras franc, 8 cartouches.

2. Feu de magasin, 300 m., cible-buste à bandes (C), à terre à bras franc, l'arme chargée avec 10 cartouches, durée 30 secondes.

Il ne faut pas considérer ces exercices comme un tir d'école, mais comme une sorte d'épreuve permettant de constater si et dans quelle mesure l'homme a entretenu et développé en dehors du service ce qu'il avait appris au service.

Le *tir de combat par subdivision* comprend deux exercices *par section*, pour résoudre des tâches techniques n'embrassant qu'*une phase* ou qu'*un moment* du combat et susceptibles d'être résolues tactiquement et techniquement avec le nombre de cartouches dont on dispose; l'une des tâches doit obliger l'officier à régler son tir, l'autre à anéantir l'adversaire; à cet effet, on emploiera des cibles tombantes.

Dans les cours de répétition de l'élite, il y a en outre deux exercices *par compagnie*, pris dans le domaine du combat, dans l'offensive ou dans la défensive, et proportionnés à la force que représente une compagnie et à la quantité de munitions dont elle dispose.

Ecole de tir pour sous-officiers.

Dans cette école, on poursuit le même but, quant au tir, que

mécanisme du fusil et de son fonctionnement, les notions élémentaires de balistique (les trois forces et les trois lignes), l'emploi de l'appareil de hausse et le pointage au chevalet, enfin le tir. Il y a maintenant des installations de tir à proximité de presque tous les villages et trois ou quatre fusils par école suffiraient. Quel soulagement pour tous ceux qui ont la charge de dresser les recrues d'infanterie quand le plus grand nombre d'entre elles arriveraient à l'école de recrues déjà initiées au tir et qu'il n'y aurait plus qu'à perfectionner les connaissances acquises à l'école et peut-être déjà mises en pratique dans les sociétés civiles de tir.

On ne se figure pas le nombre de jeunes gens qui n'ont jamais tiré et même n'ont jamais tenu un fusil avant leur premier service militaire.

dans les écoles de recrues : l'enseignement proprement dit du tir. Toutefois, tenant compte du degré de préparation déjà atteint par les élèves les conditions du *tir individuel d'école* sont un peu plus difficiles ; on ne peut pas tirer, pour chaque exercice, plus de 8 cartouches.

Le programme est le suivant :

N° de l'exercice	Genre de feu	Distance	Cible	Position du tireur	Conditions		OBSERVATIONS
					Points	Touchés	
1	Feu d'une cartouche	300 m.	A. Cib. à cerc.	A gen., à br. fr.	9	4	En 5 coups consécutifs
2	»	400 »	A. »	A terre, »	7	3	
3	»	300 »	A. »	Debout, »	6	3	
4	»	200 »	B.) Cib.-buste	A gen., »	9	4	
5	»	300 »	B.) à cercles	A terre, »	7	4	
6	»	400 »	C. Cible-buste à bandes	A terre, arme appuyée	5	4	En 4 coups en 40″ au max.
7	»	500 »	D. Cib. à gen. à bandes	A gen., arme appuyée	5	3	En 4 coups en 50″ au max.
8	Feu de magasin	200 »	»	A gen., à br. fr.	14	7	30″ ; arme ch. avec 13 cart.
9	»	300 »	»	A terre, »	12	6	40″ ; arme ch. 4 cart., comp. avec charg.

Si l'on veut bien comparer ce programme avec celui de l'école de recrues, on se rendra compte de l'aggravation des conditions.

Le *tir individuel d'application* compte quatre exercices, sans conditions :

10. Feu d'une cartouche, distance de 300 à 200 m., 5 cartouches, contre mannequin à genou (F), visible 5″ pour chaque coup (tir sur *cible disparaissante*).

11. Feu d'une cartouche, distance de 400 à 300 m., 5 cartouches en 50″ au maximum, contre deux mannequins à genou, tombants, placés côte à côte.

12. Feu de magasin, à 300 m., contre quatre mannequins à genou, tombants, placés en ligne serrée sur un rang ; arme chargée avec 13 cartouches ; durée maximum du feu, 30″.

13. Un exercice de 500 à 200 m., contre les cibles tombantes ou disparaissantes. On emploie pour ce tir le surplus des

cartouches restant des exercices précédents de tir individuel, la dotation étant de 90 cartouches par homme, en moyenne.

Dans les exercices 10 à 13, la position, la hausse et le point à viser sont au libre choix du tireur; dans l'exercice 13, il choisit aussi le genre de feu à employer.

Le *tir de subdivision* comprend un exercice par groupe et un par section. Le but de celui par groupe est d'apprendre à l'élève sous-officier à conduire une petite subdivision et à diriger son tir. Comme pour tous les exercices de même nature précédemment exposés, il doit se baser sur une idée tactique. On donne ainsi à chaque élève l'occasion de résoudre une tâche simple dans laquelle il soit indépendant et que l'on emprunte au domaine du combat ou du service de sûreté, à l'offensive ou à la défensive, à la poursuite ou à la retraite. Enfin, la tâche doit être posée de telle sorte qu'on puisse la résoudre avec le nombre de cartouches dont on dispose.

L'exercice par section présente cette particularité qu'il consiste en un tir sans commandements ; on déploie la section en ligne dense de tirailleurs contre un but formé de cibles tombantes placées en formation de combat et chaque tireur choisit la hausse à employer et tire à volonté.

Dans l'école de sous-officiers, on emploie le *tir* démonstratif à montrer la valeur du fusil, l'efficacité du feu, la démonstration de la trajectoire à certaines distances, la démonstration de la précision de l'arme, etc. Le choix des exercices est libre.

* * *

L'ESTIMATION DES DISTANCES

En guerre, indépendamment des autres conditions nécessaires, le tir n'acquerra sa pleine efficacité que si les distances sont exactement estimées et si la hausse est bien mise. L'art d'apprécier les distances doit donc être enseigné aux recrues avec le plus grand soin. Certains possèdent instinctivement le don de l'appréciation des distances; chez le plus grand nombre, il ne se développe que par le moyen d'exercices systématiquement réglés. Tous n'atteindront jamais un même degré de perfection ; il ne faut donc demander à chacun que ce qu'il est susceptible d'acquérir.

Tout fantassin doit cependant pouvoir estimer les distances

jusqu'à 600 m.; cela est nécessaire pour que, lorsqu'il n'y a plus de direction de feu, il puisse, de lui-même, prendre la bonne hausse.

Il faut que les *sous-officiers*, qui peuvent être appelés à remplacer le chef de section, puissent estimer les distances jusqu'à 1000 m.

Le feu de la subdivision d'infanterie (section) sera employé, en terrain découvert, tout au plus jusqu'à 1500 m.; il suffira donc que les officiers soient aptes à apprécier les distances jusqu'à cette limite; si l'on a à apprécier des distances plus considérables, il faut y employer des appareils ou la carte. Toutefois, il importe que le chef de section dispose de deux hommes au moins par section, absolument aptes à l'estimation de toutes les distances. C'est dans les écoles de recrues que l'on choisit ces estimateurs, après une instruction spéciale.

Plus tard, dans les cours de répétition et dans les écoles de tir pour sous-officiers, ces estimateurs seront encore soumis à des exercices spéciaux; il en est de même pour les élèves des écoles préparatoires d'officiers et pour les jeunes officiers dans les écoles de tir. Mais, sans entrer dans tous ces détails, il suffira d'exposer la méthode et la série d'épreuves, assez compliquées, employées dans les écoles de recrues à la formation des bons estimateurs de distances.

Dans les deux premières semaines d'instruction, soit dans les douze premiers jours de travail, on apprend d'abord aux recrues à estimer les deux distances principales de 300 et de 600 m., en les leur faisant voir dans toutes les situations dans lesquelles le tireur peut se trouver, de haut en bas, de bas en haut, éclairages différents, etc. Puis on leur apprend à estimer des distances intermédiaires à ces deux distances-bases ou inférieures à celle de 300 m. On ne tient compte que des hommes estimant juste ou 50 m. trop court et on les note; mais, après chaque estimation, on indique la distance réelle et on fait ressortir les causes des erreurs.

Pendant la troisième semaine d'instruction, c'est-à-dire pendant les six journées de travail suivantes, on fait estimer douze distances, entre 200 et 700 mètres et, à la suite de ces épreuves, on choisit les meilleurs estimateurs jusqu'à concurrence du 12 % de l'effectif.

Ces hommes, groupés en classe spéciale, reçoivent une ins-

truction appropriée, destinée à développer encore leurs aptitudes et consistant en quinze estimations entre 300 et 1000 m.; après quoi, on en élimine la moitié, et le restant, soit le 6 % de l'effectif, reçoivent encore une instruction plus étendue et dans laquelle on pousse la limite des estimations jusqu'à 1500 mètres. Cette instruction se termine par un examen portant sur trente estimations comprises entre 600 et 1500 m., la moitié en dessous de 1000 m., les autres en dessus.

Pour établir le rang des estimateurs, on tient une comptabilité assez compliquée, dont voici les principaux éléments :

On estime les distances par centaines et par cinquantaines de mètres (300, 350, 400, 450, etc.); — on divise les distances en trois groupes : 300 à 600 m., 600 à 1000 m., et 1000 à 1500 m.; — chaque erreur de cinquante mètres est comptée 1, soit + 1, + 2, + 3, etc., suivant que l'erreur est de 50, 100, 150 m. en plus, et — 1, — 2, — 3, etc., suivant que l'erreur est en moins; — la somme des erreurs faites dans chaque groupe par chaque élève est multipliée par un facteur variable et qui est : 6 pour le groupe de 300 à 600 m., 3 pour le groupe de 600 à 1000 m., et 2 pour le groupe de 1000 à 1500 m.; — on fait ensuite la somme des trois produits. Les nombres qui en résultent servent à classer les concurrents.

* * *

En terminant cet exposé des méthodes nouvelles d'enseignement pour le tir et l'estimation des distances, il faut rappeler qu'elles sont soumises pendant l'année courante, ainsi que le nouveau matériel, à des essais à la suite desquels il pourra y être apporté des modifications. Il n'y a donc pas lieu, momentanément, d'en faire une appréciation critique pour laquelle la base essentielle, l'expérience, fait défaut.

N.

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES AUSTRO-HONGROISES

EN CARINTHIE

(SUITE ET FIN [1])

Journée du 19 septembre.

Le *19 septembre*, deuxième jour des manœuvres impériales, le corps Ouest eut un rôle plutôt défensif, tandis que le corps Est poursuivit son attaque commencée le jour précédent.

Le *14e corps* s'établit à l'ouest de la Gurk [2] dans les positions suivantes, qui, bien que le commandant du corps eût reçu l'ordre de rester sur la défensive, avaient quand même un certain caractère offensif :

La *13e division de Landwehr* avec la 15e brigade d'infanterie de la 8e division, en tout dix-sept bataillons, à l'aile droite (sud) au nord-est de Klagenfurt, sur la ligne Pokeritsch-Blasendorf-Nessendorf.

La *3e division* — treize bataillons — couverte et prête à la contre-attaque, à la lisière de la forêt qui couvre les hauteurs de St-Thomas.

[1] Pour la premiere partie, voir la livraison d'avril. Voir aussi la livraison de novembre 1899.

Le territoire des manœuvres impériales de 1899 évoque involontairement le souvenir des marches et des combats qui s'y livrèrent il y a un siècle, à deux reprises, entre les armées de la République et de l'Empire et celle des Impériaux.

En mars 1797, Bonaparte, après la campagne d'Italie, marchait sur Vienne, refoulant devant lui l'archiduc Charles. Celui-ci occupait, le 31 mars, la région de Klagenfurt-Saint-Veit, cherchant à barrer la route de Vienne aux divisions de Masséna, de Chabot et de Guieux qui s'avançaient par la vallée du Gail et à celle de Bernadotte qui remontait la vallée de la Save. L'archiduc dut battre en retraite. Il essuya dans la vallée du Mur, plus au nord, les combats de Neumarkt (2 avril) et de Unzmarkt (3 avril) qui devaient conduire quelques jours après, le 18 avril, aux préliminaires de paix de Leoben.

Douze ans plus tard, en 1809, Napoléon préparait, après Essling, le nouveau passage du Danube qui s'effectua le jour de Wagram. Il avait retiré sur Graz le corps de Macdonald. L'arrière-garde de ce corps, formée par la division Ru-ca, vint aux prises les 4 et 6 juin, à Villach et à Klagenfurt avec les troupes du Feld-Maréchal Marquis Chasteler qui arrivaient du Tyrol. *(Note de la Rédaction.)*

[2] Voir la carte qui accompagnait la livraison d'avril et le croquis de celle de novembre.

La *16e brigade d'infanterie* de la 8e division — huit bataillons — détachée à l'aile gauche du corps, au nord des hauteurs de St-Thomas, avec l'ordre d'attirer à elle les forces ennemies avançant par Timenitz.

Au fond, ce n'étaient pas là des positions défensives, car la ligne Pokeritsch-Nessendorf n'étaient pas faciles à défendre, l'aile sud pouvant être facilement tournée. Si le commandant du 14e corps avait eu des intentions purement défensives, il aurait porté ses troupes plus en avant sur les hauteurs de Hörtendorf, où elles auraient trouvé un champ de tir plus favorable et d'où les ailes auraient pu être mieux protégées. La 3e division, disposée en crochet et à couvert au pied des hauteurs de St-Thomas, aurait été bien placée pour exécuter sa contre attaque. Le front des positions aurait eu aussi un développement moins considérable.

Dans le *3e corps*, les dispositions prises furent les suivantes : Le commandant fit marcher :

La *22e division de Landwehr* par Timenitz sur St-Thomas.

La *6e division* contre la ligne Guntersdorf-Pokeritsch.

La *28e division* à l'aile gauche (sud) et à cheval sur la chaussée de Klagenfurt.

La *réserve de corps* avec quatre bataillons derrière le centre près de Sillebrücke.

D'après les rapports qui lui avaient été transmis, le commandant du corps Est jugea, vers les 9 heures du matin, que l'adversaire avait beaucoup étendu son aile gauche (sud) et qu'il « paraissait vouloir prendre l'offensive ». Il se décida donc à percer les positions ennemies et dans ce but il donna l'ordre à la 22e division de Landwehr, à laquelle il adjoignit la réserve de corps — en tout quatorze bataillons — de se porter contre Timenitz, tandis que la 6e division, forte de quatre bataillons, fut dirigée, comme nouvelle réserve de corps, contre Guntersdorf.

Ces dispositions font supposer que le commandant du corps avait l'intention de contenir avec la 22e division de Landwehr, près de Timenitz, l'ennemi (3e division) établi dans la forêt de St-Thomas et plus au nord, et d'exécuter son attaque décisive avec la 6e et la 28e division contre l'aile sud ennemie, vers Pokeritsch-Nessendorf.

Le corps Est commença son attaque, vers les 9 heures du matin, à l'aile sud, où la 28e division, qui avait dix bataillons

à cheval sur la chaussée de Klagenfurt, développa son aile droite en la portant en avant, couverte par le feu de son artillerie divisionnaire. A droite de cette division, onze bataillons de la 6e division se mirent également en marche par Reigersdorf-Farchern et enfin, encore plus au nord, les quatre bataillons formant la réserve de corps se portèrent en même temps sur Guntersdorf.

Il y avait donc en tout, dans le secteur Guntersdorf-Hörtendorf-chaussée de Klagenfurt, vingt-cinq bataillons du 3e corps exécutant un mouvement offensif contre les dix-sept bataillons du 14e corps, tandis qu'à l'aile droite (nord) du 14e corps, quatorze bataillons de la 22e division de Landwehr renforcée contenaient l'ennemi dans les environs de Timenitz.

Le mouvement offensif, accompagné d'une fusillade toujours plus intense, était déjà très prononcé lorsque tout à coup, vers les 10 heures du matin, la 3e division, dissimulée au pied des hauteurs de St-Thomas, sortit brusquement de la forêt et repoussa les quatre bataillons de réserve de corps qui marchaient sur Guntersdorf, les forçant à se replier sur St-Lorenzen. Voyant cela, le commandant de la 22e division de Landwehr fit immédiatement marcher trois bataillons de son groupe sur St-Lorenzen pour soutenir la réserve de corps et lui-même, avançant avec tout le reste de sa division, se porta au devant de la 16e brigade d'infanterie du 14e corps.

De son côté, le chef de la 13e division de Landwehr du 14e corps (Ouest) dirigeait huit bataillons contre Güntersdorf, mais l'attaque n'eut pas lieu, les opérations de la journée — en même temps que les manœuvres impériales en Carinthie — s'étant terminées à 10 h. 45 du matin sur l'ordre de l'Empereur.

Au moment de la cessation de la manœuvre, le front de combat du 3e corps s'étendait de Timenitz au nord jusqu'au sud à la chaussée de Klagenfurt, où la 28e division se disposait à tourner l'aile droite de l'adversaire.

Dans le 14e corps, la 16e brigade d'infanterie, placée à l'aile nord, avait complètement rempli sa tâche primitive, consistant à attirer à elle les forces ennemies. De même, la 3e division dissimulée, près de St-Thomas, avait exécuté fort habilement et avec un plein succès sa brusque contre-attaque.

Les groupes du 14e corps chargés de contenir l'ennemi sur le front de défense véritable du corps étaient en grande partie

sortis des positions primitives — renforcées par des ouvrages de fortification volante — qu'ils occupaient au début de la manœuvre au nord de Pokeritsch, de sorte qu'en fait, l'action fut offensive des deux côtés, alors qu'aux termes des ordres donnés par la Direction des manœuvres, le 14e corps devait avoir, ce jour-là, un rôle purement défensif.

L'Empereur s'était rendu en voiture de Klagenfurt à Blasendorf, puis, à cheval à St-Thomas, où se trouvait la Direction des manœuvres. Sur les hauteurs de Blasendorf, à son retour, le chef suprême de l'armée exprima aux officiers réunis « la joie toute particulière que lui avaient causée la belle tenue des troupes, leur discipline parfaite et leur admirable résistance » et il leur donna l'ordre de communiquer, le jour même, aux officiers, sous-officiers et soldats des deux corps le témoignage de son entière satisfaction.

La dislocation des troupes qui avaient pris part aux manœuvres subit de nombreux retards dus aux perturbations dans le service des trains, causées par les inondations.

Cette dislocation commença le 20 septembre, à 10 heures du matin, et se termina le 21 septembre, à minuit. Pendant ce laps de temps et sans interrompre leur trafic ordinaire, les chemins de fer transportèrent à leurs lieux de destination 1649 officiers, 40 668 hommes, 1648 chevaux, 132 voitures et environ 2000 quintaux métriques de matériel et d'approvisionnements.

Considérations générales.

Soit à cause de la nature très accidentée du terrain, dont nous avons donné une description dans notre précédent article, soit à cause du temps très défavorable — tantôt extrêmement chaud et orageux, tantôt cruellement froid — qu'il a fait, les manœuvres de l'année dernière ont été particulièrement pénibles pour les troupes.

Les marches les plus longues et les plus fatigantes ont été accomplies par la 3e division d'infanterie qui, partie le 11 septembre de la région de Tamsweg, franchit le massif de montagnes situé entre la Mur supérieure, la Mettnitz et la Gurk, puis les hauteurs de Turrach et se fraya, en combattant, un passage à travers les défilés de Feldkirchen, pour déboucher dans la vallée et gagner Maria-Saal, le 16 septembre. Le trajet

de Tamsweg à Maria-Saal est d'une longueur de 90 km. en chiffres ronds. Les troupes l'effectuèrent, au milieu de combats presque continuels, dans l'espace de cinq jours [1] — le 13 septembre était jour de repos — escaladant, parfois en formation de combat, des pentes abruptes d'une altitude de 700 à 1200 m. Sur le col de Turrach, où la division bivouaqua une nuit, la bourrasque de neige dont nous avons parlé à diverses reprises sévissait avec une telle rage que les troupes ne purent même pas allumer du feu pour cuire dans les marmites individuelles.

D'autres troupes des deux corps d'armée eurent aussi à lutter contre des difficultés analogues. Rarement, dans les précédentes manœuvres impériales, on avait eu à noter des variations de température aussi grandes et aussi brusques et rarement aussi les troupes avaient manœuvré dans un terrain d'une configuration plus variée, passant tour à tour des plaines du Danube (Haute-Autriche) dans les solitudes du plateau de Carso (Istrie), pour s'élever ensuite dans les Alpes autrichiennes et noriques, franchir des arêtes montagneuses et des cols difficiles, puis redescendre, par des vallées de hautes régions, dans les terrains de mi-montagne qui s'abaissent vers les plaines de Klagenfurt, où eurent lieu les manœuvres des 18 et 19 septembre.

Parmi les troupes formant l'« ordre de bataille » du 14e corps, on remarquait deux escadrons de chasseurs tyroliens à cheval et trois batteries de montagne réunies en une division. Les chasseurs tyroliens à cheval se recrutent exclusivement dans les hautes montagnes du Tyrol ; ils portent l'uniforme et la coiffure des chasseurs impériaux. La mobilité dont ils ont fait preuve pendant les manœuvres, l'aisance avec laquelle ils traversaient, sur leurs montures, les terrains les plus difficiles ont démontré d'une manière éclatante l'utilité de cette vaillante petite troupe. Les batteries de montagne étaient pourvues de pièces de 7 cm., chargées sur plusieurs bêtes de somme, l'une portant la bouche à feu, une seconde l'affût, les autres les munitions et les accessoires. Elles se sont fort bien comportées.

[1] Le 8 septembre, cette même division avait déjà effectué en 20 heures le trajet de 52 km. qui sépare Radstadt de Mauterndorf (dans la vallée de la Mur à l'ouest de Tamsweg) en passant par-dessus le col très difficile des Tauern. (V. article de notre livraison de novembre 1899.)

On a naturellement cherché, dans ces manœuvres comme dans les précédentes, à faire usage de toutes les conquêtes de la technique moderne applicables à la guerre.

Les *bicyclistes*, largement employés comme ordonnances, ont rendu de grands services, même dans les contrées pourvues de mauvaises voies de communication, mais cette année encore, on n'est pas arrivé à former un détachement de vélocipédistes indépendant.

Les *aérostats* n'ont pas trouvé d'emploi dans les dernières manœuvres en Carinthie, soit parce qu'il eût été très difficile de transporter le matériel dans les hauts parages alpestres où se déroulèrent, en majeure partie, les opérations, soit parce que le terrain offrait, par sa nature même, nombre de points d'observation naturels rendant superflu l'emploi des ballons. D'autre part, on ne doit pas oublier que les nuages épais qui, le matin surtout, enveloppent fréquemment les sommets, rendent toute observation impossible, en sorte que, même en montagne, on ne pourra jamais se dispenser de faire reconnaître le terrain par des patrouilles de cavalerie et d'infanterie. Mais le plus gros inconvénient de ce système de reconnaissances par voie d'observation depuis des points élevés de la montagne consiste dans le temps énorme qu'il faut pour transmettre les rapports, si l'on ne dispose pas de moyens de communication optiques ou électriques.

Une *voiture automobile* fut adjointe à la 3e division d'infanterie pour le transport dès la plaine de Klagenfurt, par-dessus les Tauern, d'approvisionnements d'un poids net de trente quintaux métriques. Mais les trop fortes rampes de la route, jointes au mauvais temps, l'empêchèrent de remplir sa tâche jusqu'au bout. Un peu en dessous de l'auberge dite : « Am hohen Tauern », la voiture, au lieu d'avancer, glissa en arrière et vint s'embourber dans le fossé bordant la route. On dut avoir recours à des cordes et à de forts chevaux pour l'en retirer et la remettre sur pied.

Cet accident, il faut l'espérer, ne sera pas un motif suffisant pour exclure ce genre de véhicules des prochaines manœuvres, d'autant plus que l'utilité des automobiles pour le service de ravitaillement en campagne est aujourd'hui unanimement reconnue.

Grâce aux dispositions judicieuses prises par l'intendance, le *service des subsistances* fonctionna d'une manière absolu-

ment satisfaisante. Un essai fut fait de nourrir hommes et chevaux avec du sucre. Le résultat n'en est pas encore connu.

Présentons, en terminant, quelques considérations d'ordre tactique qui ressortent des dernières manœuvres :

La tactique défensive fut en général trop peu employée. A deux reprises seulement, les corps d'armée eurent un rôle défensif et chaque fois, ils en sortirent pour passer à l'offensive. Et pourtant, les contre-attaques ne réussissent bien, c'est-à-dire ne produisent tout leur effet destructeur, que lorsque l'adversaire arrive décimé et en désordre sur la position, après avoir perdu beaucoup d'officiers et s'être longtemps usé à lutter contre un corps de troupe solidement retranché dans des ouvrages de fortification passagère.

L'importance des *tranchées-abris* pour l'attaque aussi bien que pour la défense semble être trop généralement méconnue ; ce n'est qu'après de sanglantes campagnes que l'on reprend la pelle et la pioche et que l'on se remet — momentanément — à « s'enterrer ». On fait bien, sans doute, de cultiver et de développer chez le soldat l'esprit d'offensive, mais on ne devrait pas, pour cela, renoncer presque complètement à la pratique de la tactique défensive, dont, en maintes occasions, l'application n'est pas moins utile et recommandable en campagne.

D'une manière générale, l'infanterie sut bien profiter du terrain et fit un emploi très rationnel de son feu. Les manœuvres ont prouvé qu'au point de vue du commandement, de l'instruction des troupes et de leur valeur combattante, cette arme est en voie indiscutable de progrès.

L'institution, par régiments, de trompettes et d'ordonnances montées a donné d'heureux résultats. Les régiments sont maintenant bien dans la main de leurs chefs.

La discipline de marche a été bonne. Peu ou point de traînards. Même après de fortes journées de marche et de combats, les troupes arrivaient intactes et en bon ordre à leurs cantonnements.

L'infanterie s'est beaucoup plus appliquée que précédemment à exécuter ses attaques d'une manière conforme à ce qui se passerait dans la réalité. Les différentes phases du combat étaient bien marquées et les troupes ne s'élançaient sur

la position qu'après avoir longuement tenu en échec et dûment ébranlé l'ennemi par leur feu.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les troupes d'infanterie ont une tendance fâcheuse à mettre la baïonnette plus souvent que de raison. La baïonnette alourdit le fusil, dont elle déplace en outre le centre de gravité — lorsque l'arme est apprêtée — en le faisant reposer en avant de la hausse, ce qui nuit considérablement à la précision du tir. Le règlement d'exercice prescrit à ce sujet :

« En terrain non découvert (forêts, localités et en général, dans tous les endroits où l'on est exposé à une attaque *subite*), de même qu'en cas de proximité immédiate de la cavalerie, on doit mettre la baïonnette. »

Ainsi, lorsqu'un régiment en ligne de combat se trouve en présence d'une petite patrouille de cavalerie ou encore d'un bouquet de bois ou d'une ferme de peu d'importance, où il est impossible que des troupes soient embusquées, on ne doit pas, dans l'esprit du règlement d'exercice, mettre la baïonnette, d'autant qu'ensuite on ne l'ôte plus et qu'elle reste souvent au canon pendant toute la durée du combat, même en terrain complètement découvert. Si l'on veut mettre la baïonnette à tout propos, on ferait mieux d'imiter les Russes, qui l'ont constamment fixée au bout du fusil, car alors l'infanterie s'y habituerait et la précision de son tir ne se ressentirait plus du fait qu'on l'oblige à tirer tantôt avec, tantôt sans la baïonnette.

On aurait pu souhaiter aussi plus d'unité d'action entre les différentes unités, surtout à la fin du combat. Ainsi, il est fréquemment arrivé qu'au moment de la cessation des feux, telle brigade continuait à se porter en avant et à tirer, alors qu'à côté d'elle telle autre brigade avait déjà passé de la formation de combat à la colonne de marche et était prête à vider le terrain de manœuvres. C'est là une faute qui, en campagne, pourrait avoir les plus graves conséquences.

Les uniformes des troupes autrichiennes ont également donné lieu à de nouvelles critiques. La couleur des cols et des parements de tuniques variant d'un régiment à l'autre, il faut toute une étude pour se reconnaître au milieu de tant d'insignes de différentes nuances, car seuls les insignes qui distinguent entre eux les régiments cisleithaniens des transleithaniens sont caractéristiques et facilement reconnaissables au

premier coup d'œil. A ce point de vue, l'armée austro-hongroise est très en retard sur d'autres armées étrangères, où les signes distinctifs des différentes unités sont choisis et répartis de telle façon qu'à la simple inspection d'un homme, il est très facile de dire à quel corps d'armée, à quel régiment et à quelle compagnie il appartient.

Dans un ordre d'idées analogue, nous avons déjà critiqué le fait que les casquettes noires des officiers d'infanterie et d'artillerie, tranchant sur les coiffures de couleur bleue que portent leurs hommes, offrent un but trop facile aux projectiles ennemis.

Le scintillement des sabres d'officiers est aussi trop visible à distance ; il en est de même de leurs ceinturons jaunes et surtout de la courroie liserée d'or qui porte la cartouchière.

L'équipement de campagne des officiers non montés est insuffisant. Il serait urgent d'y apporter des modifications reconnues indispensables.

PISTOLETS AUTOMATIQUES

Depuis quelques années les inventeurs ont cherché à remédier aux nombreux inconvénients des revolvers, à celui entre autres qui résulte de l'utilisation défectueuse des gaz produits par l'inflammation de la poudre. Ils ont été amenés petit à petit à abandonner le système du *barillet* pour rechercher la solution du problème dans un *pistolet à répétition* en utilisant pour cela les progrès réalisés dans les différents types de fusils à magasin.

Tout en étudiant le pistolet à répétition, quelques techniciens faisant un pas de plus, eurent l'idée de rendre *automatique* le fonctionnement de l'arme en empruntant au recul la force motrice nécessaire. Le *pistolet automatique* était créé.

C'est une arme à répétition dans laquelle la force d'expansion des gaz est utilisée après chaque coup pour ouvrir la culasse, extraire et expulser la douille, armer le système de percussion et pour comprimer un ressort récupérateur qui, en se détendant, produit le chargement d'une nouvelle cartouche et la fermeture de la culasse. Le tireur n'a plus qu'à recharger le magasin, à viser et à faire partir le coup en pressant sur la détente.

Un grand nombre d'inventeurs se sont intéressés à la question des pistolets automatiques et ont fait breveter des dispositifs très ingénieux, décrits dans des articles de journaux et des brochures spéciales. Des expériences officielles furent faites dans certains pays. La Suisse, qui a toujours marché en tête du progrès en ce qui concerne les armes de guerre, n'a pas voulu rester en arrière.

L'étude des pistolets automatiques est en effet, dans ce moment, particulièrement intéressante pour notre armée. Le revolver gros calibre, modèle 1878, n'étant plus fabriqué, la question suivante se pose et doit être résolue sans retard :

Nos officiers montés doivent-ils être armés du revolver petit calibre, modèle 1882, ou bien d'un pistolet automatique ?

Pour un officier monté le pistolet automatique présente, vis-à-vis du revolver, l'avantage incontestable de pouvoir être manié *d'une seule main* par le fait du chargement et de l'extraction automatiques.

Une commission fut nommée pour l'étude des pistolets alors connus. Elle se composait de :

MM. le colonel von Orelli, chef de la Section technique de l'Administration du matériel de guerre fédéral ;
le colonel von Mechel ;
le professeur-Dr Amsler-Laffon ;
le colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions ;
le major von Stürler, directeur de la fabrique fédérale d'armes ;
Schenker, chef du contrôle fédéral de la munition ;
le capitaine Korrodi, adjoint de la Section technique.

Cette commission procéda en juin 1897, à Thoune, à des essais de tir avec quatre systèmes différents de pistolets, savoir : Mauser, Borchardt, Bergmann et Mannlicher, les trois premiers présentés par des maisons allemandes, le dernier par le célèbre inventeur de Vienne.

Un rapport très complet et très intéressant sur ces essais fut rédigé au mois d'octobre par M. le colonel von Mechel et M. le professeur Amsler. Ce mémoire, auquel la compétence de ses auteurs donne une grande valeur, fait ressortir avec beaucoup d'impartialité les avantages et les inconvénients des divers systèmes alors en présence.

Tenant compte des objections faites à leurs divers systèmes, les inventeurs cherchèrent à perfectionner leur arme; les uns se bornèrent à des modifications de détail, d'autres établirent des types entièrement nouveaux.

Les travaux ayant duré à peu près une année, les représentants des diverses fabriques furent invités à se présenter à Thoune le 23 novembre 1898 pour y exposer, devant la commission, les transformations et perfectionnements apportés à leurs armes et pour y procéder à de nouveaux essais.

Le Département militaire fédéral, voyant l'importance que prenait cette question, décida d'adjoindre aux membres déjà cités de la Commission quelques représentants des différentes armes. Il désigna dans ce but :

MM. le colonel Wildbolz, comme représentant de la cavalerie ;
le lieutenant-colonel Chauvet, comme représentant de l'artillerie ;
le lieutenant-colonel Brunner, comme représentant de l'état-major ;
le major de Meuron, comme représentant de l'infanterie.

Cinq systèmes étaient en présence, savoir :

Mauser, fabriqué par la maison Mauser, à Oberdorf (Wurtemberg), et présenté par M. Paul Mauser, ingénieur.

Bergmann, fabriqué à Suhl, et présenté par M. le colonel Gressly.

Borchardt-Luger, fabriqué par la « Fabrique allemande d'armes et de munitions », à Berlin, présenté par M. Luger, ingénieur.

Mannlicher, Ier modèle, fabriqué par la Société industrielle suisse de Neuhausen et présenté par M. Frei, directeur de la dite.
» IIe modèle, fabriqué et présenté par l'inventeur, M. Mannlicher.

Roth, fabriqué par la maison G. Roth, à Vienne, présenté par M. Roth fils.

Les essais eurent lieu d'après le programme suivant :

I. *Description des pistolets,* démontage et remontage par les inventeurs ou leurs représentants.

II. *Feu de vitesse.* Pour chaque modèle de pistolets, deux séries de 50 coups chacune tirées par les inventeurs.

III. *Essai de précision.* Trois séries de 30 coups chacune tirées à 50 m. avec l'arme appuyée par un employé du contrôle des armes.

IV. *Essai de durée.* 400 coups avec la même arme sans la nettoyer ni la rafraichir, tirés en partie par les inventeurs, en partie par les membres de la Commission.

V. *Essai du fonctionnement de l'arme* avec charge de poudre augmentée ou diminuée, avec les parties de la culasse entièrement sèches (non graissées) et graissées ensuite avec de l'huile rance et durcie.

VI. *Essai de poussière et d'eau.* 50 à 100 coups à tirer, l'arme ayant été préalablement saupoudrée de poussière de route et ensuite arrosée d'eau.

VII. *Essai de pénétration.* Trois coups à 10 mètres contre une série de plaques de tôle, de fer de 0.8mm d'épaisseur.

VIII. *Mesure de la vitesse initiale.* 5 coups par arme.

Les essais durèrent trois jours. Après exécution de l'un des points du programme avec l'un des systèmes, les membres de la commission faisaient part de leurs observations personnelles qui étaient discutées et, cas échéant, consignées au procès-verbal.

Afin de pouvoir établir d'une manière aussi exacte que possible la comparaison entre les résultats obtenus par les cinq armes essayées, la commission décida l'emploi de *notes* (de 1 à 4) attribuées à chaque arme pour les différents points suivants :

1. Avantages ou désavantages du principe même de construction de l'arme.
2. Solidité.
3. Poids.
4. Dimensions.
5. Forme de l'arme, en tenant compte :
   a) de la facilité de la porter,
   b) de la manière dont elle se tient dans la main.
6. Fermeture contre la poussière et l'humidité.
7. Fonctionnement de l'arme :
   a) dans des conditions normales,
   b) l'arme non graissée,
   c) l'arme graissée avec de l'huile rance,
   d) l'arme saupoudrée de poussière et arrosée d'eau,
   e) avec des cartouches à charge réduite.
8. Avantages ou désavantages :
   a) de la charge du magasin,
   b) de la charge coup par coup,
   c) du déchargement de l'arme.
9. Position de la culasse (ouverte ou fermée) lorsque le magasin est vide.
10. Armement automatique du chien.
11. Système de sûreté.

12. Vitesse du tir.
13. *a)* Facilité de viser et qualité de la détente.
    b) Précision.
    c) Recul.
14. Pénétration.
15. Démontage et remontage de l'arme.
16. Nettoyage de l'arme.
17. Système de chargeur.

Pour les rubriques les plus importantes, la note donnée était en outre multipliée par un coefficient (de 1 à 3)

Ce fut le pistolet *Borchardt-Luger* qui obtint le plus grand nombre de points et sortit premier avec une avance assez considérable sur ses concurrents, classés dans l'ordre suivant : 2e Roth, 3e Mannlicher, 4o Bergmann, 5e Mauser.

Ensuite de l'étude minutieuse et approfondie des divers types de pistolets présentés, la commission prit les décisions de principe ci-après :

1o L'arme doit être *entièrement* automatique (le système Roth n'est que *demi*-automatique, c'est à-dire qu'avec cette arme le tireur doit armer lui-même le chien avant chaque coup).
2o Le poids de l'arme ne doit pas dépasser 1000 grammes.
3o Le calibre doit être de 7,5 à 7,65 mm.
4o La longueur ne doit pas dépasser 275 mm.
5o Le poids de la balle doit être au minimum de 5,5 gr.
6o Le nombre de cartouches du magasin doit être de 8 à 10.
7o Le recul doit être aussi restreint que possible.

Après constatation des résultats obtenus par les divers systèmes, il fut décidé ce qui suit :

1o Des essais seront continués en premier lieu avec le Borchardt-Luger, en second lieu avec le Mannlicher.
2o Les autres systèmes sont éliminés ; les raisons de leur élimination seront communiquées aux inventeurs.
3o M. le professeur Amsler et la Fabrique d'armes sont chargés d'étudier d'une manière encore plus détaillée et spécialement au point de vue de leur construction les deux armes qui restent en présence.
4o La section technique fera procéder, par ses divers organes, à des essais relatifs à la précision, à la vitesse initiale, à la pénétration, etc.

5° La commission sera convoquée à nouveau pour prendre connaissance de l'étude et des essais prévus sous chiffres 3 et 4.

Le 1er mai 1899, la commission se réunissait de nouveau à Thoune pour y procéder aux dits essais avec les deux pistolets restant en présence.

Depuis la dernière réunion, deux offres nouvelles étaient parvenues, l'une de Hauff, à Berlin, l'autre de la Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal, Belgique (système Browning). Ces deux offres ne sont pas prises en considération, la première de ces armes étant encore dans une période d'études, la culasse de la seconde n'étant pas accouplée au canon.

La Commission décide de procéder avec les deux armes aux mêmes essais que dans la réunion de novembre 1898, avec les modifications et adjonctions suivantes :

Essai de durée, 500 coups (au lieu de 400).

Abandon de l'essai avec l'huile rance.

Tir avec des douilles entaillées.

Essai de pénétration contre le sapin et le hêtre.

Il me paraît intéressant de donner quelques indications sur les résultats comparatifs obtenus par les deux armes.

Tir de vitesse (exécuté par M. Luger).

Borchardt-Luger : 48 coups en 28 secondes, soit 103 coups en 1 minute. (Aucun dérangement dans le mécanisme, extraction des douilles très régulière.)

Mannlicher : 48 coups en 49 secondes, soit 59 coups en une minute. (Extraction très irrégulière, en avant, en arrière, de côté, douilles et arme fortement noircies.)

Essai de précision

à 50 m., tiré par M. le lieutenant-colonel Brunner.

		Borchardt-Luger.	Revolver ord. 82.	Mannlicher.
50 % de dispersion	en hauteur	4,17	6,5	8,0
	latérale	2,8	3,0	6,3
	rayon	5,3	8,0	11,7

Essai de durée

500 coups tirés par les membres de la commission. Aucun nettoyage pendant la durée du tir.

B.-L. [1] Après les 500 coups, l'arme fonctionne comme au début, la précision n'a pas changé. Encrassement très restreint, presque nul. Deux fois la culasse n'a pas été repoussée en avant. Aucune observation sur la munition.

M. [2] D'abord deux arrêts dans la charge par suite de deux cartouches ayant *chevauché* l'une sur l'autre. Après 175 coups, le pistolet ne fonctionne plus ; il doit être démonté. De nouveau deux douilles ne sont pas extraites. Extraction très irrégulière. Très fort encrassement. Le pistolet n'est pas bien en main.

Essai de tir avec charge réduite.

15 coups avec charge réduite de 10 °/₀, puis 47 coups avec réduction de 20 °/₀. Fonctionnement normal des deux armes.

Essai avec les parties de la culasse non graissées.

32 coups. Fonctionnement normal.

Essai avec douilles entaillées.

Douilles limées en long, en travers et obliquement. Le B.-L. fonctionne normalement. Pour le M., deux fois sur six coups, la culasse ne s'ouvre pas, une douille est fendue.

Essai avec sable et eau.

16 coups sont tirés avec l'arme fortement saupoudrée de poussière de route. Une deuxième série de 16 coups est tirée l'arme étant arrosée d'eau par-dessus la poussière. Fonctionnement normal des deux armes.

Essai de pénétration.

Tir à une distance de 10 mètres d'abord contre des plaques de tôle de fer de 0,8 à 0,9 mm., puis ensuite contre des planches de sapin et de hêtre de 30 mm. d'épaisseur. Dans tous ces essais, la pénétration du B.-L. se montre supérieure.

Mesure de la vitesse initiale.

B.-L. Moyenne : 323,58 m. M. 290,56 m.

A la suite de ces essais, dans lesquels le B.-L. s'était montré supérieur sur tous les points au M., la décision de la commission ne faisait plus de doutes. Après une récapitulation très détaillée des avantages et inconvénients de chacune des deux armes, elle décida à l'unanimité d'abandonner les essais avec le M. et de les continuer, et cela spécialement sur quelques points, avec le B.-L.

[1] B.-L. = Borchardt-Luger. — [2] M. = Mannlicher.

Afin de pouvoir procéder à ces nouveaux essais sur une échelle un peu plus grande, la commission, profitant du crédit mis à sa disposition dans ce but, décida la commande de 20 pistolets ainsi que d'une certaine quantité de munitions.

En outre, un certain nombre de *desiderata*, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer, furent indiqués à l'inventeur.

Dans un prochain article, nous parlerons des derniers essais ainsi que des décisions définitives qui en furent la conséquence.

UN ANNIVERSAIRE

Le passage du Saint-Bernard en 1800.

Le présent mois de mai marque le centenaire de la fameuse campagne de l'armée de réserve en 1800. Nous nous proposons de la résumer dans nos livraisons prochaines d'après les dernières publications parues.

Aujourd'hui, nous rappellerons seulement, en ce qui concerne le Premier-Consul, les dates principales de cette opération à jamais mémorable.

Le 6 mai, à 4 heures du matin, Bonaparte quitte Paris.

Le 8, il est à Genève, et y reste jusqu'au 12.

Le 12, il arrive à Lausanne et y reste jusqu'au 17.

Le 13, il y passe une revue. Le *Bulletin helvétique*, devenu la *Gazette de Lausanne*, l'annonce comme suit, sous la date du 13, dans son numéro du 14 :

« Le Premier-Consul a passé en revue, hier, dans la plaine de St-Sulpice (à une lieue d'ici), les divisions des généraux Chambarlhac et Loison. »

Le 17, Bonaparte est à St-Maurice.

Le 18, à Martigny. Il en repart le 19 à minuit, passe dans la journée du 20 le col et campe le soir à Etrouble.

Le 21, il est à Aoste et les opérations de l'armée deviennent plus actives. Elles se termineront le 14 juin à Marengo, où l'armée française, battue d'abord, finit par l'emporter, grâce à l'arrivée opportune du général Desaix.

COURSE DE FOND DE 1899

Organisée par le Reit-Club de Zurich

En 1898, la Société de cavalerie de la Suisse occidentale a organisé une course de fond de Lausanne à Berne et retour. Les camarades de la Suisse orientale n'ont pas voulu rester en arrière et en ont préparé une à leur tour, l'automne dernier.

Il nous a paru intéressant, en vue de la course qui va être courue le mois prochain à Berne, de donner quelques détails sur les méthodes d'entraînement, ainsi que sur les incidents de route de quelques-uns des gagnants de la course de Zurich.

Contrairement à ce qui s'est passé en 1898, le programme de Zurich ne prescrivait aucun arrêt obligatoire et ne fixait aucun itinéraire. Il portait simplement le parcours à suivre : Zurich, Brienz, Berne, Sursee, Zurich, ou vice-versa.

Entre Sursee et Zurich, on devait éviter la vallée de la Sihl.

Le départ des cavaliers s'effectuait de dix en dix minutes. Leur rang était désigné par le sort.

Deux catégories de cavaliers : les « poids légers » jusque et y compris 75 kg. ; les « poids lourds », au-dessus de 75 kg.

Entraîneurs interdits.

Le parcours devait être effectué en moins de 60 heures, à peine d'être déchu de tous droits à un prix ou à une indemnité des frais de transport.

Un contrôle sévère du cheval et du cavalier avait lieu à l'arrivée. De plus, huit heures après la rentrée à Zurich, le cavalier avait à se présenter devant la Commission, sur l'Allmend de Wollishofen, à y parcourir au trot ou au galop environ un kilomètre et à prendre quelques obstacles. La course avait été richement dotée par le Reitclub et le parcours arrêté d'après les conseils de M. le major de Loys.

Il s'agissait pour les concurrents de choisir le parcours le

plus réduit et le plus favorable entre les trois points de contrôle en cours de route : Brienz, Berne, Sursee. Pour ceux d'entre eux qui habitaient l'autre extrémité de la Suisse, ce choix était embarrassant, et la difficulté de la course augmentait, attendu que la vitesse dépend de la connaissance des profils et de l'état des routes et que la carte ne fournit à cet égard que peu ou pas de renseignements. Un parcours préalable, à bicyclette, de la route à suivre est utile ; si ce parcours est effectué à cheval, c'est mieux encore, car on peut être assuré que la bête n'oubliera pas le chemin et qu'elle marchera plus gaie et plus sûre, surtout lorsque au retour elle se sentira approcher du point de départ. C'est ce qu'a fait avec succès M. le major de Loys et ses concurrents zurichois, qui avaient fait de la route une étude approfondie.

Je dois à l'obligeance de M. le 1er lieutenant Baumann, secrétaire du Reitclub, l'indication du parcours le plus court, repéré en kilomètres, de station en station, ainsi qu'un plan de course qui est un modèle du genre, mais qui n'a pu, en définitive, être suivi par lui par suite de l'indisposition de son cheval.

Le manque de place m'empêche de l'exposer ici et je dois me borner à en donner les conclusions.

En divisant le parcours à suivre en étapes moyennes de 50 à 70 kilomètres, selon la configuration du terrain, en choisissant entre les différents points de ces étapes trois itinéraires les plus favorables, on obtient, tenant compte des arrêts, les temps suivants :

Parcours.	Distance. Km.	Temps nécessaire au parcours d'après l'itinéraire N° 1. Heures.	N° 2. Heures.	N° 3. Heures.
Zurich-Lucerne	50	5	5 1/2	6
Arrêt		1	1	1
Lucerne-Brienz	55	6	6 1/2	7
Arrêt		2	2	2
Brienz-Berne	65	7	7	7
Arrêt		3	3	3
Berne-Sursee	70	8	8 1/2	9
Arrêt		2	2	2
Sursee-Zurich	60	7	7	7 1/2
Total	300[1]	41	42 1/2	44 1/2

[1] Le parcours était exactement de 306 kilomètres.

Vitesse moyenne de kilomètres à l'heure :			
Arrêts non compris, km.	9,3	8,7	8,2
Arrêts compris, km. . .	7,3	7,0	6,7

Ce tableau, tout théorique qu'il est, s'est néanmoins rapproché de la réalité ou plutôt de la moyenne des vitesses. On trouve en effet que les différents coureurs ont parcouru à l'heure, arrêts compris, en moyenne : major de Loys 8 km. 240, 1er lieutenant Stoffel 7 km. 660, major Dutoit 7 km. 370, 1er lieutenant Neher 5 km. 740, lieutenant Honegger 5 km. 610, colonel Schlatter 5 km. 160.

Sauf le résultat obtenu par M. le major de Loys, les vitesses ne peuvent être taxées de fortes. Elles sont inférieures à celles qu'ont atteintes pour un parcours deux fois plus long, dans la course Vienne-Berlin, les Autrichiens (6 km. 190), les Allemands (5 km. 750), ou encore le lieutenant de dragons russe Asséef, 8 km. (arrêts *non* compris, il est vrai, mais sur un parcours de 2633 km.), dans sa course de Loubny à Paris [1]. Si l'on se reporte aux deux courses de fond italiennes, signalées en 1898 par la *Revue militaire suisse* [2], nous trouvons pour la première, d'une longueur de 390 km., une vitesse moyenne de marche oscillant entre 6,2 et à 8,4 km., avec des chevaux rentrés en condition ; dans la seconde, de 310 km., une vitesse de 9,1 à 9,9 km., avec une « casse » de près de la moitié du « matériel ». Il semblerait donc qu'une moyenne de 8,0 à 8,5 km. ne puisse guère être dépassée dès que le parcours excède 300 km., tandis que pour les parcours plus faibles, 100 km. par exemple, comme celui de Lausanne-Berne, et comme cette course l'a du reste prouvé, on arrive à couvrir impunément 13,3 km. à l'heure, la limite extrême ne dépassant pas cependant 15 km.

Commentant les résultats de la course suisse de l'an dernier, le *Journal de tous les Sports* s'exprime comme suit :

Une importante épreuve de fond a été disputée le 14 octobre dernier en Suisse. Organisée par les soins du Reitclub de Zurich, elle comportait un parcours de 300 km., dont l'itinéraire était le suivant : Zurich, Berne, Thoune, Brienz, Brünig, Lucerne, Zurich.

Ce qu'il importe de faire tout de suite ressortir, c'est la performance du

[1] Voir *Revue militaire suisse*, 1899, page 252. Cet article donne comme vitesse des Allemands dans la course Berlin-Vienne 7 km. 50. Il faut lire 5 km. 750.

[2] Page 760.

vainqueur, le major de cavalerie de Loys, qui a couvert les 300 km. de parcours en 37 h. 7 m., ce qui fait une moyenne par heure de 8 km. 220.

A prime abord, ce résultat ne paraît pas extraordinaire, mais si l'on tient compte des différences de niveau existant en Suisse, la chose change d'aspect.

Zurich, point de départ, est à 400 m. au-dessus de la mer, et Brünig à 1036 m. Entre Zurich et Berne, il y a des différences de niveau de plusieurs centaines de mètres également, et en partie de mauvaises routes.

Dans de telles conditions, la performance de M. de Loys constitue un excellent record qui méritait d'être signalé.

Le cheval que pilotait M. de Loys, *Beans*, est un hongre, bai brun, 8 ans, 1m62, par Richfield et une fille de Inchcolm, gagnant du Wood Dalling Steeple-Chase (6500 m.) et du Bungay Farmers Cup (4500 m.).

Beans a terminé très frais. Il n'a mangé en route que 16 kg. d'avoine, 8 kg. de foin, 4 kg. de pain sec et 1 kg. de sucre. Le lendemain même, M. de Loys a monté son cheval pour les exercices de l'école centrale de Thoune, où il est officier instructeur.

La distance exactement parcourue est de 305 km., couverts en 37 h. 7 m., arrêts compris. Le parcours Lucerne-Zurich, dernière étape, 54 km., a été couvert en 4 heures. Total des arrêts, 7, donnant un ensemble de 10 h. M. de Loys a marché à côté de son cheval 58 km.

L'officier arrivé second est le lieutenant Stoffel, qui, quoique n'étant pas entraîné, a réussi à faire la course en 39 h. 56 m., avec un poids de 90 kg.

A l'épreuve ont participé en tout huit officiers, dont six sont revenus, deux chevaux ayant commencé à boiter en route, mais *tous* étaient complètement mobilisables deux jours après la course.

Tels sont les résultats de ce raid hippique. Pour n'avoir pas donné un temps de record — 37 heures ne bat rien — la performance est fort appréciable et montre une fois de plus ce qu'un cavalier sachant ménager sa monture et lui donner en temps et en heure les soins et le repos nécessaires, peut obtenir d'un cheval sans risque de surmenage ni de claquage.

Regardons un peu comment les choses se sont passées d'après le récit des concurrents eux-mêmes.

A tout seigneur, tout honneur. M. le major de Loys a gagné avec *Beans*, cité dans la *Revue*, en 1899, comme le type le plus parfait qui ait couru la course de Berne, monté alors par le lieutenant Bühler, de Winterthour.

Son pedigree montre d'ailleurs qu'il n'est pas le premier venu.

Voici des renseignements complémentaires fournis par M. de Loys sur sa course :

1. *Arrêts-fourrages.*

a) Sursee,	1 h. 30,	2 litres avoine,		2 kg. pain,	½ kg. sucre.	
b) Sumiswald,	30 m.	2	»	»	—	½ kg. »
c) Thoune,	6 h.,	8	»	»	3 kg. foin,	½ kg. »
d) Lungern,	30 m.,	2	»	»	1 kg. pain,	½ kg. »
e) Lucerne,	1 h. 30,	5	»	»	2 kg. foin,	½ kg. »

Abreuvé toutes les heures environ.

2. *Arrêts-contrôles.*

15 minutes à Berne, 30 minutes à Brienz.

3. *Allures.*

J'ai considéré, dit le major de Loys, la distance à parcourir comme deux fortes étapes.

La plus grande vitesse dans la première étape a été de Berne à Thoune, 1 h. 45 (le km. en 3 m. 7 s.); dans la deuxième étape, de Lucerne à Zurich, 4 h. (le km. en 4 m. 4 s.).

Règle générale, j'ai *marché* tout ce qui se faisait au pas et les descentes au pas de course à côté de *Beans*.

D'après un pointage minutieux, j'ai fait 58 km. à pied.

Beans à l'entraînement me faisait facilement 16 km. au pas de suite en 2 heures.

4. *Heures de départ et d'arrivée.*

Départ de Zurich, 4 h. 30 matin; arrivée à Thoune, 8 h. soir.

Départ de Thoune, 2 h. matin; arrivée à Lucerne, midi.

Départ de Lucerne, 1 h. 30 soir; arrivée à Zurich, 5 h. 37 soir.

5. *Entraînement.*

a) Cheval : premièrement, période de préparations, 3 mois; période intensive, 1 mois.

b) Cavalier : période de préparations, 1 mois; période intensive, 1 mois.

Abstinent, pas de vin ni alcool depuis plusieurs années.

A l'entraînement à pied, j'ai fait facilement des étapes de 20 km. en 2 heures et des reprises de pas de gymnastique de 12 km. sans arrêt.

J'ai le sentiment que si la course était à refaire, je pourrais, sans effort, économiser 1 h. 30 à 2 heures sur le parcours total.

Pendant la course, j'ai bu beaucoup de lait. J'ai mangé : à Sursée, déjeuner léger; à Thoune, déjeuner complet; à Lungern, collation; à Lucerne, fort déjeuner à la fourchette.

J'ai mis de Zurich à Sursée 6 h. 12 m.; de Sursée à Berne 8 h.; de Berne à Brienz 11 h. 56 m.; de Brienz à Zurich 11 h. 4 m., au total 37 h. 7 m., soit 8 km. 240 à l'heure.

En déduisant les arrêts, le major de Loys a donc marché à

montées et descentes à raison de 5 m. 1 s. le kilomètre, soit à près de 12 km. à l'heure.

Malgré une vitesse bien inférieure, Stoffel n'en a pas moins mérité de la patrie. Avec 90 kg., peu d'entraînement, atteindre une vitesse de 7 m. 6 s. le kilomètre, arrêt compris, c'est un résultat magnifique, surtout avec une bête dont le ferrage laissait à désirer.

Il n'indique que trois arrêts-fourrages : Sarnen, 1 h. 30 m.; Berne, 2 h. 30 m.; Sursee, 1 h. 30.

Je crois aussi qu'il y a eu un léger arrêt à Interlaken et à Sumiswald, mais ce qui est surtout à retenir dans ce parcours, c'est la distance de Zurich-Brienz-Berne, 178 km., franchie en 20 h. 10 m., avec un arrêt-fourrage de 1 h. 30 m., pendant lequel la jument a à peine avalé 2 litres de fourrages. La vitesse dans cette étape correspond à 8 km. 8 à l'heure, arrêt compris, ou à 6 m. 8 s. le kilomètre, arrêt déduit.

Il est fâcheux que cette allure ne se soit pas soutenue de Sursee à Zurich, où le train est tombé à 7 km. 3 à l'heure.

Le troisième coureur n'a pas brillé [1]. Il aurait pu faire mieux, étant donné la qualité de sa monture et l'aptitude du cavalier à se passer de sommeil. Une seule chose à son actif : il n'a jamais été précédé par aucun domestique et il a toujours dû prendre ses dispositions d'écurie lui-même.

D'autres facteurs que la marche ont contribué à cet échec. Citons un trop grand arrêt à Interlaken (2 ¾ h.), une erreur de parcours à Thoune où il a perdu 30 minutes, une erreur de parcours provenant de l'obscurité à Riesen, d'où détour de 10 km. En partant deux heures plus tôt d'Interlaken, il aurait profité du clair de lune jusqu'à Berne et aurait ainsi évité 1 ¼ h. de fausse route, ce qui, avec les deux heures du trop long arrêt à Interlaken, constitue exactement l'avance prise sur lui par Stoffel. Le contrôle et l'arrivée en pleine nuit à Berne lui ont causé trois quarts d'heure de retard. Ce retard n'a pu être regagné vu l'ignorance complète des routes de Berne à Sursee par Worb, Sumiswald, Hutwyl et Zell, et l'obscurité profonde depuis Farwangen, facteurs qui ont ralenti considérablement le train.

Temps employé : Zurich-Brienz 12 h. 30 m., Brienz-Berne

[1] Le major vétérinaire Dutoit, auteur de ces lignes. (*Réd.*)

10 h. 30 m., Berne-Sursee 12 h., Sursee-Zurich 6 h. 34 m., total : 41 h. 30 m., soit 7 km. 37 à l'heure.

Le dernier parcours, Sursee-Zurich, est seul à relever. En effet, si l'on déduit l'arrêt (1 h. 20 m.), on voit que Dutoit a mis, de nuit, et sans connaître la route, deux minutes de plus que le major de Loys, soit 5 h. 14 m. contre 5 h 12 m. et contre les 6 h. 46 du lieutenant Stoffel. Une autre fois, il profitera mieux des lumières de la carte et de la lune.

Le nº 4, le premier lieutenant Neher, de Berne, a fait une première étape superbe. L'auteur de ces lignes l'a croisé près de Beatenberg, à minuit environ. Neher avait parcouru 176 km. en 19 ½ h., y compris les 10 derniers kilomètres à pied, traînant son cheval, tombé subitement malade, jusqu'à Interlaken. A ce moment, Neher avait une avance énorme sur ses concurrents, qui dormaient encore à Thoune, avance que malheureusement il n'a pu maintenir. Sur ce long parcours, il n'avait fait que trois haltes : à Münster 1 h., à Hutwyl 1 h. 15 et à Berne 1 h. 20. L'avoine consommée pourrait bien avoir été la cause de cette indisposition et le cheval devait être doté d'un boyau solide pour résister à 28 litres d'avoine fourragés en moins de 24 heures.

Il est quand même rentré fort honorablement à Zurich, fournissant une vitesse de marche moyenne de 5 km. 740 à l'heure.

Le nº 5, M. le colonel Schlatter, commandant de la VIIIe division, a fait la course très régulièrement, avec une moyenne d'environ 100 km. par jour, et un total de 59 h. 20 m., ce qui équivaut à 5 km. 160 à l'heure. Le cavalier et le cheval étaient en parfait état au retour et le colonel a été vivement félicité.

Le lieutenant Honegger, avec son trotteur américain, est arrivé un peu endommagé et a été disqualifié. Il a consigné ses impressions de voyage en un charmant rapport qu'il a bien voulu m'envoyer de Paris. Ses principales observations sont que, contrairement à certaines opinions, une lanterne est d'un grand secours dans la marche de nuit. Il dit que M. le major de Loys en portait une à l'étrier. Le lieutenant Honegger s'est fort bien trouvé de faire galoper son cheval chaque fois qu'un terrain propice le lui permettait ; le galop, d'après lui, remet

le cheval en verve. M. Honegger n'est pas partisan du thé ou du café en campagne; il préfère le Bordeaux ou le Champagne, qui empêchent le sommeil et mettent la « bonne humeur au cœur ». Il n'en est pas de même pour le cheval, qui, après avoir bu un litre de vin à Lucerne, s'est trouvé saoûl à Honau.

La vitesse moyenne du lieutenant Honegger a été de 5 km. 61 à l'heure.

Le premier-lieutenant Baumann, le dévoué secrétaire du Reitclub, a fait le parcours Zurich-Brienz en 13 ¼ h., mais a dû abandonner la course par suite d'une forte pression de selle au garrot.

Il en a été de même du lieutenant de cavalerie Girod, de Fribourg, qui, collé à son commandant, avait fourni jusqu'à Brienz un excellent record, soit 196 km. en 15 h. A Lungern, le cheval se tordit le boulet et se mit à boiter.

L'entraînement de M. Girod est très caractéristique. Il l'a commencé fin juillet. Au commencement d'août, il exécuta une course de distance par Château-d'Œx, Aigle, Morgins. De Morgins à Annecy, par Evian, La Roche. D'Annecy par Tanninges et Albertville sur Aix-les-Bains. Retour par Givors et par la même route qu'à l'aller sur Morgins, d'où, d'une seule traite, à Fribourg.

Cette course a duré quinze jours. En septembre, grandes manœuvres. Depuis ces manœuvres, chaque jour 40 à 50 km., sauf le dimanche, jour de repos. Le 11 octobre, au matin, départ de Fribourg pour Zurich, par Berne et Sursee. Arrivée à Zurich le 13. Le même jour, reconnaissance de 25 km. sur la route de Lucerne. Le 14, départ. Le cheval mangeait jusqu'à 24 litres d'avoine par jour avec du foin et des carottes.

* * *

En résumé, et si on mesure les résultats aux efforts entrepris pour les obtenir, on constate que si le major de Loys a gagné, c'est qu'il l'avait mérité. Son cheval, tout d'abord, était de première force, entraîné avec une méthode judicieuse. Lui-même est parvenu à acquérir un entraînement de marche et de pas gymnastique que lui envieraient bien des professionnels. Puis, chose importante, il avait reconnu la route à fond, ce qui lui a permis de gagner quatre heures dans le trajet Sursee-Berne. D'autre part, il a été servi par les circonstances. Il a pu

faire de jour, avec rapidité, le parcours Berne-Thoune et surtout le parcours final, Sarnen-Zurich, sur une bonne route, absolument plate et bien différente de celle Sursee Bremgarten-Zurich, qu'ont suivie d'autres coureurs.

Je me permettrai de lui dire, qu'à sa place, j'aurais moins dormi à Thoune.

Stoffel, lui, me rappelle de Starhemberg, le gagnant de la course Vienne-Berlin. Il a effectué le trajet sans beaucoup d'entraînement, avec une jument dodue, dénotant la bonne maison, et s'est tiré d'affaire avec sa pointe hardie de Sarnen à Berne, sans arrêt-fourrage. Notons que la bête avait peu ou pas mangé à Sarnen et qu'elle a presque marché sans un bon repas de Zurich à Berne, 178 km. L'arrivée était à peu près le maximum de ce qu'elle pouvait donner.

Le troisième a mal calculé son affaire, comme il a été dit: il aurait dû étudier le terrain, fourrager moins longtemps et moins souvent, et moins admirer la nature entre Berne et Sursee. Sa seule revanche a été la présentation de la jument sur l'Allmend. La bête était en superbe état.

Le premier-lieutenant Neher est l'homme qui convenait pour un bon record. Léger, porté par un pur sang fort et bien membré, il m'a donné l'impression à Beatenberg qu'il nous battait tous. Le cheval s'est-il arrêté pour cause de colique? Est-il cabochard? Le cavalier avait-il sommeil? *Chi lo sa?*

M. le colonel Schlatter a fait la course méthodiquement. Il avait annoncé d'avance qu'il couvrirait 100 km. par jour en marchant de 10 à 11 heures et qu'il se reposerait pendant la nuit. C'est ce que demande Maurice de Justé, qui n'est pas tendre pour les rosses. Tous ceux qui ont vu arriver le colonel et son cheval ne se seraient pas doutés qu'ils venaient de parcourir 306 km.; ils paraissaient plutôt partir pour l'inspection.

Le cheval de Honegger avait bu un verre. Cela a dû le retarder, mais l'essentiel est que son cavalier n'ait pas perdu courage. Il se propose de recommencer... à courir.

M. Baumann a dû méditer sur la valeur d'une chabraque bien adaptée à la selle pour une course de fond, M. de Lenzbourg sur l'inconvénient de la colique au départ. D'autres encore sur l'insécurité de la machine-cheval, au triple point de vue du « soufflet », de la « paillasse » et des « pattes ».

DUTOIT.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les examens des instructeurs de Ire classe d'infanterie. — Le recrutement en 1899. — Effectif de l'armée au 1er janvier 1900. — Appréciation des manœuvres du Ier corps d'armée dans le rapport de gestion du Département militaire fédéral de 1899. — Le nouvel instructeur en chef de l'artillerie. — Dîner d'adieu du colonel Schumacher, ancien chef d'arme de l'artillerie.

A la fin du mois de février, pour la première fois, on a fait subir des examens aux officiers-instructeurs de IIe classe de l'infanterie aspirant à passer à la Ire classe. C'est le développement, qui semble naturel, de l'obligation imposée depuis plusieurs années déjà aux aspirants-instructeurs de l'infanterie, de passer un examen pour devenir instructeurs effectifs. Toutefois, il semble que le Département militaire n'ait autorisé l'application de cette mesure qu'a titre d'essai ; elle n'a pas encore, en effet, reçu l'approbation du Conseil fédéral ; elle a donné lieu, par contre, à des critiques, dans les cercles militaires, et principalement parmi les intéressés. Un article paru dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* et dont l'auteur se déclare l'adversaire de cette innovation, fait ressortir les inconvénients qu'elle peut avoir ; en voici le résumé :

Jusqu'ici les instructeurs de Ire classe de l'infanterie étaient nommés sur la proposition des instructeurs d'arrondissement, bien placés, assurément, pour apprécier les aptitudes et l'activité des officiers ayant travaillé sous leurs ordres. Maintenant il en sera autrement ; le travail des instructeurs de seconde classe, pendant leurs années de pratique, ne déterminera pas l'avancement ; c'est une commission d'examen, dans laquelle, le plus souvent, ne siégera pas l'instructeur d'arrondissement sous les ordres duquel aura travaillé le candidat, qui décidera, après un examen d'une durée de deux jours, s'il peut être qualifié ou non pour devenir instructeur de Ire classe.

Eh bien, quel est le but de cette innovation ? Ses défenseurs disent que la perspective d'être obligés de passer des examens forcera les instructeurs de IIe classe à étudier avec assiduité. Sans doute ! Seulement, à cela on peut objecter que l'instructeur de IIe classe qui ne travaille qu'en vue de l'examen à subir et qui, une fois cet examen passé avec succès, se trouve en possession d'une sorte de brevet lui donnant droit à passer en première classe, pourra fort bien, ensuite, ne pas continuer à travailler avec le même zèle qu'auparavant.

Il y a autre chose encore : d'après les prescriptions admises à titre d'essai on peut passer l'examen après avoir servi deux ans comme ins-

tructeur de IIe classe. Mais après il pourra se passer un grand nombre d'années avant la promotion à la classe supérieure et le but de l'examen: obliger à un travail continu, ne sera pas atteint. Et puis, croit-on vraiment qu'un candidat puisse, en deux ans, acquérir toutes les connaissances que doit avoir un instructeur de Ire classe ? S'il le fait, ce sera aux dépens du service et de l'accomplissement de ses devoirs journaliers.

Considéré à ce point de vue, il semble donc que l'examen aille à fin contraire du but poursuivi. D'ailleurs, tout homme qui a eu l'occasion de s'asseoir devant des examinateurs sait quelle somme de chance et de hasards de toute sorte il y a dans un examen. S'il était nécessaire de réformer quelque chose dans ce domaine, il serait préférable de faire abstraction d'un examen en forme et, en son lieu et place, de donner aux officiers-instructeurs de IIe classe qui, d'après leur âge et leurs aptitudes pourraient être avancés, l'occasion d'enseigner dans des écoles spéciales, plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici. De cette manière ces officiers devraient étendre leurs connaissances dans les différentes branches et, ce qui est l'essentiel, leurs chefs auraient l'occasion de les examiner mieux que dans un examen théorique.

Il faudrait aussi que l'instructeur-chef ou le chef de l'infanterie assistent plus fréquemment et sans se faire annoncer aux exercices dirigés par les officiers-instructeurs, à leurs critiques et à leurs leçons; c'est ainsi qu'ils se rendraient le mieux compte des aptitudes des instructeurs.

Enfin, nulle part dans la hiérarchie de la Confédération il n'existe d'examens; pourquoi, parmi tous ces fonctionnaires, établir une exception pour les officiers-instructeurs ? Un examen ne peut avoir qu'un seul but: renseigner les autorités supérieures sur les connaissances que possèdent des hommes qu'elles ne connaissent pas: c'est ainsi que se justifie l'examen qui précède l'entrée dans le corps des officiers-instructeurs. Mais quand il s'agit d'officiers ayant déjà servi pendant des années, les autorités supérieures ne devraient pas avoir besoin d'un examen pour discerner leurs aptitudes.

A ces réflexions on pourrait encore ajouter ceci: c'est qu'il n'est pas juste que, dans la hiérarchie militaire, les instructeurs de l'infanterie seuls voient leur avancement soumis à un examen. Si la mesure est bonne et nécessaire pour former un bon corps d'officiers-instructeurs, elle devrait s'appliquer, sans exception, à tous les candidats, dans toutes les armes; sinon, il serait préférable d'y renoncer.

Parmi les intéressés on ne paraît pas avoir mis un grand empressement à se présenter à l'examen du mois de février; quelques-uns y ont renoncé, temporairement ou même définitivement; on n'est pas prêt, à tout instant, à se faire examiner, sur des sujets très divers et embrassant un champ très étendu. L'examen en question, en effet, comprend dans sa partie purement théorique: la tactique, la fortification, la topographie, la

théorie du tir, etc. Et puis, que l'on demande de candidats aux fonctions d'instructeurs de Ire classe de pouvoir passer un examen, suivant un programme déterminé, sur les branches des connaissances militaires dont le champ est plus étendu pour l'officier supérieur que pour l'officier subalterne, telles la tactique et la fortification, cela est encore compréhensible ; mais quand ce n'est pas le cas, comme pour la topographie, la connaissance du terrain et la théorie du tir, cela se conçoit moins. On ne peut rien demander de plus, en topographie et en théorie du tir, à un candidat aux fonctions d'instructeur de Ire classe qu'à l'aspirant-instructeur ; à moins que l'on n'exige des connaissances d'une nature purement théorique sans application directe à la guerre. Ces connaissances-là, qui exigent une étude des sciences mathématiques plus étendue qu'on ne la fait d'ordinaire, ne sont pas accessibles à la généralité des officiers-instructeurs ; ou bien ceux-ci se livreront, pour les acquérir momentanément en vue d'un examen, à un travail intense ; et le lendemain il n'en restera rien. Il faut que quelques officiers s'adonnent à ces études spéciales ; ceux que leurs goûts ou leurs aptitudes y poussent le feront d'eux-mêmes ; il ne sera nullement nécessaire de les y contraindre par la perspective d'un examen, et il peut être dangereux de décourager les autres par la crainte de se voir poser une de ces questions que nos voisins de France nomment des « *colles* », et qui semblent faites pour couler les mieux intentionnés.

Le correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* espère qu'on y réfléchira à deux fois avant d'adopter définitivement les examens pour instructeurs de Ire classe ; ce vœu est peut-être vain ; mais on peut demander au moins qu'on simplifie considérablement l'examen, et qu'on en restreigne le champ aux branches essentielles.

* * *

Le numéro du 18 avril de la *Feuille fédérale suisse* nous apporte le rapport de gestion du Département militaire suisse pour 1899 ; nous en tirons les quelques renseignements suivants :

Pendant l'année 1899, il a été exercé 16 773 recrues :

Infanterie	12,934
Cavalerie	551
Artillerie	1,776
Génie	497
Troupes sanitaires	528
Troupes d'administration	166
Troupes de forteresse	321
Total	16,773

Ce qui représente le 94 % du recrutement de 1898 (en 1898 il en avait été instruit 17 174).

Le recrutement de l'année 1899 est de 17 037 hommes ; il avait été de 17 851 en 1898.

Les recrues de 1899 se répartissent comme suit :

a) Par arrondissement de division :

Ier arrondissement de division	2,466
IIe » » »	1,822
IIIe » » »	2,363
IVe » » »	1,813
Ve » » »	2,336
VIe » » »	2,172
VIIe » » »	2,255
VIIIe » » »	1,810
	17,037

b) Par armes :

Infanterie		13,190
Cavalerie		560
Artillerie	Batteries attelées — canonniers	434
	Batteries attelées — soldats du train	559
	Batteries de montagne	75
	Artillerie de position	191
	Train d'armée	511
Génie	Sapeurs	300
	Pontonniers	95
	Pionniers	116
Troupes de forteresse		326
Troupes sanitaires		519
Troupes d'administration		161
		17,037

Au 1er janvier 1900 l'effectif de l'armée fédérale était le suivant :

	Elite	Landwehr Ier ban	Landwehr IIe ban	Total
Infanterie	113,617	40,063	21,261	174,941
Cavalerie	4,551	3,391	—	7,942
Artillerie	20,442	11,105	2,536	34,083
Génie	5,586	4,467	—	10,053
Troupes sanitaires	4,928	2,869	745	8,542
Troupes d'administration	1,451	817	33	2,301
Vélocipédistes	301	77	—	378
	150,876	62,789	24,575	238,240

A la même date le landsturm comptait aux contrôles 277,607 hommes.

Au sujet des manœuvres du Ier corps d'armée, le rapport de gestion fait les réflexions suivantes concernant les armes combattantes :

« Le Ier corps d'armée a fait au cours du dernier rassemblement un bon pas en avant. Mais il est indéniable que des progrès restent à faire sur différents points. De grosses fautes tactiques ont été commises, mais pas en plus grand nombre que dans les manœuvres des autres corps et il serait injuste de se baser sur l'attitude de certaines unités et la mauvaise conduite de quelques militaires pour émettre un jugement défavorable sur le corps d'armée tout entier. Ce qui manque dans une certaine mesure aux chefs de tout grade et aux états-majors, c'est la rapidité du coup d'œil et la prompte orientation de leurs subordonnés, l'énergie et la promptitude dans la décision ainsi que le contact permanent avec les subdivisions voisines.

» Les officiers subalternes de l'infanterie n'exercent pas toujours sur leurs subordonnés l'autorité nécessaire. Quant à la troupe, il faut reconnaître que son zèle et sa discipline aussi bien dans les marches qu'au quartier n'ont pas laissé beaucoup à désirer.

» Il y a, par contre, de grands progrès à réaliser en ce qui concerne la rapidité dans la marche et dans les mouvements. Il manque à l'infanterie les vraies qualités manœuvrières ; les changements de formations s'exécutent trop lentement et avec une certaine hésitation ; c'est la décision *(Schneid)* qui fait défaut. La discipline au feu, en revanche, est bien meilleure qu'autrefois.

» Les deux brigades de cavalerie ont fait preuve de force de résistance et d'un grand zèle. Le service continu d'éclaireurs et la rapidité dans la transmission des rapports pendant l'action laissent à désirer. D'autre part, on a observé dans les deux brigades une tendance à se livrer mutuellement des combats sans être soutenues par le gros des troupes, ce qui ne peut être la tâche d'une troupe aussi peu nombreuse que notre cavalerie.

» La rapidité et la correction de l'artillerie dans les prises et changements de position, ainsi que dans les mises en batterie, ont souvent fait défaut.

» Les troupes du génie ont eu, à maintes reprises, l'occasion d'exécuter des ouvrages techniques et ont rempli leur tâche d'une façon très satisfaisante. »

Puis, le rapport donne un juste tribut d'éloges aux guides, aux services sanitaire et administratif, à la poste de campagne et aux vélocipédistes.

* * *

Le Conseil fédéral a nommé le lieutenant-colonel Wilhelm Schmid instructeur en chef de l'artillerie ; ce choix a été accueilli non seulement dans l'arme, mais par tous les cercles militaires, avec la plus vive satis-

faction. — Le lieutenant-colonel Schmid est né en 1858; entré dans l'artillerie, il fut secrétaire de feu le général Herzog, chef de l'artillerie; puis il passa dans l'état-major général et travailla un certain temps au bureau d'état-major. Rentré à l'artillerie, il était instructeur de IIe classe lorsqu'il fut transféré dans la cavalerie comme instructeur de Ire classe, fonctions qu'il occupait lors de sa dernière nomination. Possédant une instruction militaire générale étendue, ayant le don de l'enseignement, une volonté énergique et un caractère persévérant pour la faire prévaloir, il fera faire à son arme de nouveaux progrès, il n'y a pas à en douter.

C'est là une nomination dont les artilleurs peuvent se réjouir; mais il faudra qu'ils emboîtent le pas.

* * *

— Dimanche 6 mai a eu lieu à Berne une réunion des officiers supérieurs de l'artillerie convoqués par les Colonels commandant l'artillerie de nos quatre corps d'armée. Le but en était de prendre congé du chef de l'arme démissionnaire, M. le colonel Schumacher, que l'état de santé a obligé à résigner ses fonctions.

Le colonel Roulet, commandant l'artillerie du IIe corps, a présenté le corps d'officiers à M. le colonel Schumacher et lui a exprimé les sentiments de respect et les bons vœux de ses anciens subordonnés. Le colonel Schumacher a répondu en formulant ses souhaits pour la prospérité future de l'arme dans la période de transformation qu'elle traverse en ce moment.

Un déjeuner a réuni ensuite les officiers présents, au nombre de plus de trente, à l'Hôtel de la Poste; de nombreux toasts ont été échangés.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations du mois d'avril. — Mort des généraux de Rosenberg et de Treskow. Cinquantenaire de service du général comte de Waldersee. — Encore quelques innovations indiquées par le budget. — *Monographies* du grand Etat-major; publications nouvelles.

Le mois d'avril a été marqué par de nombreuses mutations dans le personnel militaire, toutefois celles-ci n'ont en général pas affecté les hauts grades. Ont été mis à la retraite deux lieutenants-généraux, deux majors-généraux, neuf colonels et une quarantaine d'autres officiers. On a promu par contre deux lieutenants-généraux, onze majors-généraux, dix colonels, soixante lieutenants-colonels et cent trente-trois majors, capitaines et lieutenants. Un superbe avancement!

Au nombre des généraux démissionnaires se trouve un commandant de division, le général de Pfuhlstein, de la 36e division, à Dantzig. Il fut pendant quelque temps aide de camp de Frédéric III, à l'époque où celui-ci était encore prince royal; plus tard, de 1893 à 1895, il remplit les fonctions d'Inspecteur des écoles d'infanterie. Son successeur dès 1896 dans ces fonctions, le lieutenant-général de Hartmann, est aussi du nombre des démissionnaires.

A la tête de la 36e division, on a nommé le lieutenant-général v. Lübbers et à la place du général de Hartmann, le major-général de Gossler, frère du Ministre de la guerre, lequel commandait jusqu'ici le 4e régiment de la Garde à pied. Ce régiment a reçu pour chef le colonel v. Haugwitz, qui dirigeait l'institut central des cadets à Gross-Lichterfelde.

Au nombre des majors-généraux de la promotion d'avril, on trouve le chef de la section des chemins de fer à l'Etat-major général, le général Budde, ainsi que le général à la suite v. Mackensen, aide de camp en charge du roi, lequel conserve ses fonctions. Ces noms vous sont connus, je les ai cités à diverses reprises dans mes chroniques, c'est dire que ces officiers ne sont pas les premiers venus.

Un officier de l'Etat-major général, le major d'Estorff — celui qui a publié un ouvrage sur la guerre dans l'Afrique du Sud — va être attaché au bureau du commandant en chef de nos troupes d'occupation en Afrique.

— Le mois dernier a vu s'éteindre presque en même temps deux généraux distingués : le général de cavalerie de Rosenberg et le général d'infanterie de Treskow. Le premier jouissait dans la cavalerie d'une grande autorité. Il était très connu également du monde sportique et hippique. Il a remporté à plusieurs reprises, dans les courses militaires, le grand prix, institué par l'Empereur Guillaume Ier. Dans toutes les questions d'équitation, de tactique de cavalerie, de règlements d'exercice et de manœuvres de son arme, Rosenberg joua constamment un rôle important. Né en 1833. il entra en 1850 au 1er uhlans, où il passa lieutenant en 1853. En 1866, il était adjudant du général de Hartmann, commandant la division de cavalerie de la 2me armée. Il se distingua à Tobitschau, où, ayant remarqué une batterie autrichienne isolée et dépourvue de tout soutien au delà d'une petite rivière, il suggéra l'idée de la surprendre et servit de guide à une brigade de cuirassiers qui fondit sur cette artillerie et lui enleva dix-huit pièces.

Transféré au 13e uhlans à Hanovre, il organisa une société de courses de chevaux qui acquit bientôt un grand renom. En 1870, comme chef d'escadron, il se fit de nouveau remarquer à Vionville, où son cheval fut tué sous lui dans la mémorable charge de cette journée. Le commandant du régiment ayant été tué, et son officier d'Etat-major mis hors de combat, ce fut Rosenberg qui prit le commandement du régiment. Il le conserva

jusqu'à la fin de la campagne, trouvant à maintes reprises des occasions de briller. Ce ne fut qu'à la conclusion de paix qu'on le remplaça à la tête du régiment par le colonel comte de Waldersee. En 1875, on lui attribua le régiment de hussards von Ziethen, dont il conserva le commandemen t jusqu'en 1883. Il fit ensuite partie de la commission chargée d'étudier la revision du règlement de manœuvres de la cavalerie. En 1888, l'Empereur Guillaume II lui donna la division de cavalerie de Königsberg et en 1890, enfin, il fut nommé Inspecteur de cavalerie, emploi nouvellement créé, qu'il revêtit jusqu'au moment de sa démission, en 1895. Très attrayant, le petit livre qu'il laisse : *Zusammengewürfelte Gedanken über unsern Dienst*, rempli d'idées originales.

Le second de nos morts, le général de Treskow, était aussi une figure. Longtemps, il a été attaché à la personne du vieil Empereur, comme aide de camp d'abord *(Flügeladjudant)*, comme général à la suite, puis comme Chef du Cabinet militaire. Né en 1818, il entrait, à dix-sept ans, aux « grenadiers Empereur Alexandre ». Dès 1851, il fit partie de l'Etat-major général. En 1854, il était attaché militaire à Paris. En 1855, on le trouve aide-de camp de Frédéric-Guillaume IV ; plus tard, en 1860, commandant du régiment n° 27, puis, en 1864-65, de celui des grenadiers Alexandre. De 1865 à 1872, il fut chef du Cabinet militaire du roi, fonctions de haute importance à l'endroit des officiers. Il accompagna Guillaume Ier dans les campagnes de 1866 et 1870-71, pendant l'hiver 1870-71, il fut mis à la tête de la 17e division et prit part au combat de Loigny et à l'occupation d'Orléans. Il passa, en 1875, commandant du 9e corps d'armée et général d'infanterie. En 1888, après la mort de Guillaume Ier et de Frédéric III, il prit sa retraite.

— Le général-colonel comte de Waldersee vient de fêter le cinquantenaire de son entrée au service. On l'a comblé d'attentions de tout genre à cette occasion. Vous n'ignorez pas qu'il est sorti de l'artillerie, ce qui ne l'empêcha pas de commander le 13e uhlans, comme je viens de le dire, et c'est pour la cavalerie qu'il a conservé les plus chaudes sympathies.

Waldersee est né en 1832; il sortit du corps des cadets, le 27 avril 1850, comme lieutenant d'artillerie de la Garde. Il fit la campagne d'Autriche, comme aide de camp du prince Charles, frère du roi. En janvier 1870, il fut nommé attaché militaire à Paris. On lui doit de précieux renseignements sur l'armée française et sur sa manière de combattre. Pendant la guerre, on l'attacha au grand quartier-général, comme aide de camp du roi. Deux fois, pendant l'hiver de 1870/1871, on lui confia des missions spéciales auprès du prince Frédéric-Charles et auprès du grand-duc de Mecklembourg.

A la conclusion de la paix, il fut désigné comme chargé d'affaires près la République française et se fit remarquer dans le monde diplomatique

par son habileté et son savoir-faire au cours des quelques mois que durèrent ses fonctions et jusqu'à la nomination d'un ambassadeur régulier. Waldersee fut pendant sept années, de 1881 à 1888, l'adjoint de Moltke. Il lui succéda jusqu'en 1891, époque à laquelle il reçut le commandement du 9e corps d'armée. Il dirigea ce corps pendant sept années. En 1895, après les manœuvres impériales, il fut promu général-colonel de cavalerie, avec rang de Feldmaréchal. Ces manœuvres, auxquelles, pour la première fois, prirent part quatre corps d'armée, lui donnèrent l'occasion de faire voir ses capacités de général commandant d'armée. Le 1er avril 1898, enfin, il devint Inspecteur-général de la 3e « Inspection d'armée », à Hanovre. Le jour de son jubilé, on lui témoigna de toutes parts de nombreuses marques de vénération ; l'Empereur n'y manqua pas pour son compte. A l'occasion de la fête du majorat du prince royal, il a été définitivement promu général-feldmaréchal.

— Le 31 mars, l'*Armee-Verordnungsblatt* a publié les mesures qui découlent du nouveau budget militaire. La plupart de ces dispositions vous sont connues ; je tiens cependant à les compléter par quelques détails.

Je citerai d'abord la dotation de chevaux de bât pour le transport de la munition aux quatre bataillons de chasseurs de l'Alsace. Les trois escadrons nouveaux de chasseurs à cheval, dont l'un sera attaché au VIIe corps à Wesel, les deux autres, — groupés et sous les ordres d'un officier supérieur, — attachés au XIe corps, à Langensalza.

Le nombre des capitaines appelés à prendre part aux cours de tir de l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne sera augmenté d'un tiers.

Dans les corps de troupes où est institué le service de deux ans, on ouvre des rengagements pour une troisième année. Le rengagement donne droit à une prime de 50 marks et à une haute paie mensuelle de 3 marks.

On créera trois nouvelles places de professeur à l'Académie de guerre à Berlin. Cette innovation est un allégement des devoirs incombant aux officiers de l'état-major général, chargés de ces cours à côté de leur service ordinaire.

Le budget dit aussi quelques mots de la littérature militaire ; il annonce que le grand Etat-Major éditera prochainement des *Monographies critiques* (Kritische Einzelwerke) relatives à la guerre de 1870/1871. Cet ouvrage, ou plutôt ces ouvrages, — qu'il ne faut pas confondre avec les *Monographies* simples, — se rapporteront surtout aux épisodes importants, aux combats particulièrement instructifs et aux questions de conduite des troupes et des armées. Le premier volume traitera de la *Rupture d'opération et de combats d'après les expériences de la campagne de 1870/1871*[1] ; il puisera

[1] Abbrechen von Operationen und Gefechten auf Grund der Kriegserfahrungen von 1870/1871.

surtout ses exemples dans la bataille de Saint-Privat, dans la campagne du Mans, etc.

Quelques livres encore. Citons en première ligne les *Annales de Löbell pour 1899*. Le chapitre concernant la Suisse y a été traité par le lieutenant-colonel Gertsch, de Berne. Il est un peu concis, néanmoins satisfaisant. La question des canons à tir rapide s'y trouve relatée dans la rubrique du matériel d'artillerie.

Deux historiques de régiment ont paru ces derniers jours : celui du régiment d'artillerie de campagne nº 3, dit « General Feldzeugmeister », et celui, non moins complet, du régiment d'infanterie nº 67.

Le régiment nº 3 est de création fort ancienne, il date de 1816, quelques batteries datent même du siècle passé, 1716 et 1748. Le régiment a pris part comme tel aux trois dernières campagnes et a maint haut fait d'armes à son actif.

Le régiment nº 67 est de formation relativement récente, puisqu'il ne remonte qu'à 1860, lors de la réorganisation due à Guillaume Ier. Il compte dans ses états de service les campagnes de 1866 et de 1870/1871. Dans la guerre de Bohême, il se distingua, entre autres, dans le combat de la forêt de Benatek, à la bataille de Kœniggrätz, et dans la guerre franco-allemande à Gravelotte et au siège de Belfort. Les auteurs de ces historiques sont, pour l'artillerie, le capitaine v. Stumpff, et, pour l'infanterie, les capitaines Heinrich et Weberstedt.

L'Etat-major publie une monographie d'histoire de la guerre nos 28 à 30 : *L'Instruction tactique de l'armée prussienne par Frédéric-le-Grand pendant la période de paix de 1745 à 1756*[1]. Les amateurs d'histoire et d'éducation militaire y trouveront un vif régal.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation de l'Ecole de guerre et suppression du Cours supérieur d'artillerie. — Conditions d'admission aux établissements d'instruction militaire. — Manœuvres d'armée en automne 1900. — Les pigeons-voyageurs au service des aérostiers.

Dans notre chronique de mars, nous annoncions comme étant à l'ordre du jour une réforme des cours supérieurs d'artillerie. Cette question est maintenant résolue. On s'est décidé en faveur de l'alternative consistant à fondre les cours supérieurs d'artillerie avec l'Ecole de guerre.

[1] *Die taktische Schulung der preussichen Armee durch Kœnig Friedrich den Grossen während der Friedenszeit 1745/1756.*

La création d'un état-major général homogène a du reste entraîné une réorganisation de l'Ecole de guerre. Elle entrera en vigueur déjà dès le commencement de la prochaine année d'études, tandis que les cours supérieurs d'artillerie ne seront donnés qu'à partir de la fin de l'année d'études 1900-1901.

Pour faire de la place aux élèves venant de l'artillerie et des deux Landwehrs, on a créé, pour chacune des deux années d'études, trois classes parallèles pouvant recevoir chacune 50 élèves au maximum. Dans ce chiffre sont compris les élèves du cours supérieur du génie, au nombre d'une vingtaine, qui suivent quelques-uns des cours donnés à l'Ecole de guerre.

Tous les candidats à l'Ecole de guerre doivent, pour être admis, avoir subi avec succès deux épreuves préparatoires : une épreuve préliminaire et une épreuve principale d'admission. Cette dernière porte sur les sujets suivants : 1° Composition ; 2° Langue française; 3° Histoire générale de 1648 à nos jours ; 4° Organisation militaire ; 5° Règlement d'exercice des trois armes principales, règlement de service et tactique ; 6° Dessin topographique.

Les candidats appartenant à l'artillerie ont en outre à subir un examen portant sur des branches d'enseignement spéciales à l'artillerie, sur les mathématiques supérieures et sur la mécanique et la physique.

Les branches d'enseignement suivies en commun par tous les élèves sont la tactique, le service d'état-major général, la stratégie et l'histoire de la guerre. Pour les officiers d'artillerie, l'enseignement comporte en outre spécialement : la théorie du tir, la connaissance du matériel d'artillerie et la fortification. Pour les officiers des autres armes : la topographie, les sciences naturelles, le droit public et le droit des gens et l'histoire. Après la clôture des cours théoriques, jusque vers le milieu d'août, il y a des exercices pratiques auxquels tous les élèves prennent part. Les officiers d'artillerie vont visiter des forteresses importantes et des établissements techniques; ils assistent à des essais de tir, etc., tandis que les officiers des autres armes exécutent des travaux topographiques et cartographiques.

Le programme de deuxième année comprend pour tous les élèves des voyages d'études tactiques d'une durée d'environ six semaines, après lesquelles les officiers d'artillerie s'exercent pratiquement, pendant environ 15 jours, à la guerre de siège dans le rayon d'une forteresse moderne Des exercices pratiques spéciaux sont également organisés pour les officiers du génie.

L'inspection finale a lieu dans la première moitié du mois d'octobre ; elle est faite par une commission composée d'officiers supérieurs des différentes armes et présidée par le chef de l'état-major général.

Le brevet de capacité délivré aux officiers d'artillerie indique si l'of-

cier qualifié pour entrer dans l'état-major général est également apte à remplir certaines hautes fonctions spéciales dans l'artillerie.

Les réformes dont nous venons de parler profiteront aux officiers d'artillerie en ce sens qu'elles leur procureront beaucoup plus de facilités qu'autrefois d'obtenir de hautes places, non seulement dans l'artillerie, où le nombre des charges importantes est nécessairement limité, mais encore dans toutes les autres parties de l'armée. Reste à savoir si la nouvelle organisation aura une heureuse influence sur le développement de l'artillerie elle-même.

C'est ce que l'expérience démontrera.

— On ne saurait nier que, depuis quelques années, le nombre des aspirants officiers diminue en Autriche-Hongrie, aussi le ministère impérial de la guerre prend-il ses mesures pour parer en temps voulu à la pénurie d'officiers qui menace l'armée. Dans ce but, il s'efforce de perfectionner les établissements d'instruction militaire, surtout les écoles de cadets, car ce sont elles qui fournissent de beaucoup le plus grand nombre d'officiers. En effet, sur 100 officiers de l'armée active, il en sort en moyenne : 61 des écoles de cadets, 19 des académies militaires, 19 de la réserve et 1 de la vie civile, c'est-à-dire un ayant subi directement l'examen d'officier sans avoir passé par une école de cadets.

A ce sujet, il a paru récemment deux ordonnances ministérielles, l'une concernant l'admission des aspirants dans les écoles de cadets impériales et royales, et l'autre concernant l'admission des aspirants dans les académies et les écoles réales militaires et dans l'institut d'éducation pour les orphelins d'officiers.

Ces deux ordonnances, complément de la réorganisation — commencée en 1899 — des établissements d'instruction militaire, poursuivent un même but : elles tendent à assimiler aussi complètement que possible le plan d'études de ces établissements à celui des écoles civiles correspondantes. Les conditions d'admission dans les écoles de cadets seront désormais plus rigoureuses qu'autrefois ; l'examen d'entrée portera sur un plus grand nombre de branches, et le candidat ne sera reçu que s'il a obtenu partout des notes satisfaisantes. La finance d'études a été élevée (300 couronnes).

Les limites d'âge d'entrée et de sortie sont de 6 à 10 ans dans l'Institut pour orphelins d'officiers ; de 10 à 15 ans dans les écoles réales inférieures ; de 15 à 18 ou 19 ans dans les écoles réales supérieures et les écoles de cadets, et de 17 à 20 ans dans les Académies militaires (1re année).

Dans les écoles réales et les académies militaires, le prix de pension est de 800 à 1600 couronnes, mais il y a des dotations pour certains élèves

Chaque aspirant paye en outre une finance d'études annuelle de 28 couronnes.

— En automne prochain auront lieu, après un long intervalle, des « manœuvres d'armées », c'est-à-dire — à la différence des « manœuvres de corps » — des manœuvres auxquelles prendront part plus de deux corps d'armée. Les dernières « manœuvres d'armées » ont eu lieu en 1893 autour de Juns, dans la Hongrie occidentale, sous le haut commandement du grand-duc Albert, décédé depuis lors. Celles de cette année se dérouleront dans la Galicie centrale, entre la place forte de Przemysl et les Beskides. Il est probable que les principaux combats se livreront dans le voisinage de Krosno et de Jaslo ; l'Empereur aura son quartier général à Krosno.

Prendront part aux manœuvres les 1er (Cracovie), 10e (Przemysl), 11e (Lemberg) et 6e (Kaschau) corps, en sorte que des masses de troupes considérables, telles qu'on n'en aura jamais vu encore en Galicie, seront concentrées sur le champ de manœuvres. On y comptera en effet 122 bataillons d'infanterie, 10 bataillons de chasseurs à pied, 20 régiments de cavalerie, 64 batteries montées et 8 batteries à cheval. Il y a lieu d'ajouter à ces unités : 34 bataillons de landwehr, 13 bataillons de honved, 3 régiments de uhlans de landwehr, et 1 ou 2 régiments de cavalerie de honved. Le total général de ces forces s'élèvera donc à 179 bataillons d'infanterie, 72 batteries et 25 régiments de cavalerie. Les compagnies d'infanterie seront portées à l'effectif de 130 hommes au moyen de réservistes.

D'après les « on dit », l'idée générale sera la suivante : Une armée nord cherche à empêcher une armée sud de porter secours à la forteresse de Przemysl et, après l'avoir battue, s'efforce de franchir les Beskides et de pénétrer en Hongrie.

— L'élevage des pigeons-voyageurs est encore assez peu répandu en Autriche-Hongrie. Les pigeons n'y sont pas moins bien dressés que dans d'autres pays, mais ils y sont moins nombreux et il y a moins d'éleveurs. Les subsides accordés par l'Etat sont faibles, en sorte que le dressage de ces volatiles n'est guère pratiqué que par quelques amateurs riches et dévoués. L'un des plus distingués d'entre eux met souvent à la disposition de l'institut aérostatique de Vienne quelques pigeons qui accompagnent le ballon militaire dans ses ascensions et qui ont pour tâche de maintenir le contact entre l'aérostat et la terre.

A en croire la *Militär Zeitung*, ce genre d'expériences réussit assez bien. Peut-être le service de dépêches par pigeons-voyageurs est-il destiné à suppléer la télégraphie sans fils, si, comme cela est à craindre, cette découverte nouvelle ne donne pas, dans la pratique, les résultats qu'on en attend.

Toutefois, ce service ne fonctionne pas toujours d'une façon absolument sûre. Parfois les pigeons ne reviennent pas ou ne reviennent qu'après un laps de temps fort long. C'est ce qui est arrivé, entre autres. le 20 juin et le 18 août de l'année dernière. Un des pigeons lâchés le 20 juin, depuis le ballon militaire au cours d'une ascension entreprise au-dessus de Pressbourg, vient seulement de rentrer à Vienne, après une absence de plus d'une demi-année, portant encore la dépêche dont il avait été chargé. Deux autres pigeons, lâchés le 18 août dans des conditions analogues, ne sont revenus aussi que tout récemment, dépouillés de leurs dépêches, de l'anneau attaché à leurs pattes et de beaucoup de leurs plumes, ce qui prouve qu'ils avaient vécu longtemps en captivité.

— L'archiduc Eugène, le cadet des neveux du défunt archiduc Albrecht, commandait depuis quelques années une division d'infanterie à Vienne. Au commencement du mois dernier, il a été promu commandant du XIVe corps à Innsbruck ; il succède au Feldzeugmeister Baron Hold qui, depuis longtemps malade, avait demandé sa retraite[1].

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Projets de lois : passage des colonels au cadre de réserve de l'Etat-major général ; abaissement de la limite d'âge des officiers de tout grade ; réformes du corps d'administration militaire. — Achat de canons à tir rapide. — Champs de tir. — Admissions aux académies et collèges militaires et à l'école de guerre. — Nouvelle composition de la Junte consultative de la guerre. — Modifications à l'organisation de l'armée. — Mission militaire en Suisse. — Un attaché à Berne. — Pensions et soldes des anciens régiments suisses au service de l'Espagne

Le *Congreso* a interrompu ses travaux législatifs sans être parvenu à voter le projet de loi, dû à l'initiative du général Weyler et visant la réduction du chiffre de nos officiers supérieurs en excédent. Aux termes de ce projet, les colonels ayant un certain nombre d'années de service et d'ancienneté de grade pourraient, à leur demande, passer au cadre de l'état-major général, avec le grade de général de brigade. La loi en question a déjà été acceptée par le Sénat et ce n'est que grâce à la logique serrée avec laquelle l'ont combattue plusieurs députés qu'elle n'a pas encore été sanctionnée par l'autre Chambre. Les arguments de ses adversaires sont in-

[1] Voir chronique autrichienne d'octobre 1899, page 673. Pendant les dernières manœuvres de Carinthie, le XIVe corps a été commandé par le Lieutenant-Feldmaréchal von Castinelli, alors commandant de forteresse à Trient.

contestables: au point de vue économique, les résultats en seraient minimes, d'autant plus que, de deux vacances, on n'en amortirait probablement qu'une. Puis, s'agit-il même d'un bénéfice positif pour le Trésor, il faudrait toujours tenir compte des raisons d'ordre moral qui s'opposent à la proposition du général Weyler, laquelle, à la vérité, se prête peu à rendre au prestige des hauts grades de l'armée son éclat, un peu terni, à tort ou à raison, par l'issue de nos dernières guerres coloniales. En acceptant cette proposition, au lieu de nous rapprocher du *grade-devoir*, si cher à Gaston Moch et que vous avez le bonheur de posséder, nous créerions le *grade-facultatif* et donnerions raison à ceux qui aiment à nous appeler le peuple des *vice-versa*. Les 300 colonels qui pourraient avoir envie d'échanger leurs trois étoiles contre l'écharpe écarlate, aux glands d'argent et de toucher, pour ne rien faire, 6750 pesetas, au lieu des 6000 qu'ils reçoivent maintenant, ces colonels, dis-je, ne serviraient qu'à fournir à notre armée un excès de masse encéphalique, nuisible au bon fonctionnement et même à l'esthétique de l'organisme.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énoncer tous les inconvénients de la dite loi; mais il suffit, pour la juger, de se demander qui doit être placé au premier rang, de l'officier, qui préfère ne rien faire, tout en jouissant librement d'une solde élevée et revêtant une tenue et des insignes qu'il ne doit pas à son mérite personnel, ou de celui qui continue à dépenser ses forces et son intelligence au service de la patrie, renonçant peut-être à tout espoir d'avancement. Poser la question, c'est y répondre. Et pourtant, l'officier modeste, l'officier travailleur deviendra le subordonné de celui qui a simplement profité des circonstances pour s'élever au-dessus de ses camarades. Tout ceci a été dit au Parlement mais ne semble pas avoir causé grande impression à nos législateurs.

Si nous sommes de ceux qui croient que la proposition du général Weyler, loin de porter remède à un déplorable état de choses, ne fera que l'aggraver, nous sommes, par contre, persuadés que l'abaissement de la limite d'âge, pour la mise à la retraite des officiers subalternes et supérieurs et le passage au cadre de réserve des officiers généraux, est une mesure qui s'impose. Aussi serait-il à désirer que le projet de loi qui s'y réfère, actuellement à l'étude des rapporteurs, soit discuté et adopté par la Chambre. Le général Suarez Inclan, auteur de ce projet, est un des officiers les plus distingués de notre armée. Il sort du corps d'état-major, dans l'académie duquel (aujourd'hui école de guerre) il a été nombre d'années professeur de topographie et où son intelligence, son esprit pondéré et juste et sa méthode d'enseignement vraiment scientifique, étaient, à un haut degré, appréciés de ses élèves. On peut même dire que, si les travaux de cartographie de notre Dépôt de la guerre sont si justement remarqués, l'honneur en revient en grande partie au général Suarez Inclan, qui a su former d'excellents techniciens. Dans la campagne de Cuba, à la

tête de sa brigade, il se montra aussi vaillant soldat que bon tacticien. Enfin, à la Chambre, où il siège maintenant, il est classé parmi les premiers orateurs, tant pour la forme de ses discours que pour ses doctrines claires et nettement progressistes.

Un troisième projet de loi intéressant l'armée est, en ce moment aussi à l'étude d'une commission parlementaire : il est présenté par un autre député militaire, le général Aznar, qui propose de diviser notre corps d'*administration* en corps d'*Intendance* et corps de *Contrôle* (Intervencion.)

Vous voyez que tous les projets de réformes militaires dont sont saisies les Chambres sont dus à l'initiative d'un des membres de celles-ci (Weyler est sénateur) et, par conséquent, vous vous expliquerez facilement qu'on ait reproché au ministre de la guerre de se décharger un peu trop sur le pouvoir législatif. Le général Azcarraga s'est bien défendu. Il a parlé de son profond respect pour le Parlement, ajoutant qu'il se faisait un plaisir d'accepter les idées des autres, lorsqu'elles lui paraissaient bonnes et que, comme il est impossible de changer, chaque jour, les lois fondamentales de l'armée, on ne pouvait que corriger petit à petit les défauts de nos institutions militaires actuelles. Nombreux sont ceux qui reconnaissent que cette manière d'agir pourra, durant quelque temps, masquer les fissures de l'édifice, mais celui-ci n'en sera, par la suite, pas moins incapable de résister à l'ouragan.

* * *

En ce qui concerne les dernières décisions ministérielles, il faut, avant tout, parler de l'achat de quelques batteries d'artillerie à tir rapide, à l'acquisition desquelles le Conseil des ministres a décidé d'appliquer les 7 millions de pesetas qui restent du budget de la guerre, voté l'année passée. La somme n'est pas grande, d'autant plus que nous avons à payer en or l'industrie étrangère et que le change est, en ce moment, à 30 % environ. Il faudrait dépenser au moins 35 millions, pour doter du nouveau matériel les 52 batteries de campagne que nous avons en temps de paix, et même la dépense devrait être plus considérable, car ces effectifs ne sont pas, tant s'en faut, suffisants pour une armée de 80 000 hommes, chiffre prévu par le budget de cette année. Je rappellerai que nous avons 12 régiments d'artillerie montée, un dit léger d'artillerie à cheval, et 3 régiments d'artillerie de montagne; et que, par décret royal du 3 mai 1899, à chacune de nos 15 divisions d'infanterie devrait être affecté un régiment d'artillerie de 2 groupes de 3 batteries à 4 pièces. N'importe, mieux vaut peu que rien et le matériel qu'on achètera avec les 7 millions en question servira toujours à l'instruction pratique de nos officiers.

* * *

Cette considération nous amène à parler du grand désir manifesté par notre corps d'artillerie de posséder des champs de tir répondant aux exigences de l'époque, aspiration dont s'est fait l'écho, à diverses reprises, le *Memorial de Artilleria*. Chaque année, la Direction de l'artillerie a dépensé des sommes assez rondelettes pour les écoles de feu réglementaires, dites écoles pratiques; mais, comme les régiments, à l'exception de ceux en garnison à Madrid, n'ont, à leur disposition, que les champs de tir d'il y a trente ans, le profit retiré de ces exercices est assez mince, et cela au grand désespoir des intéressés et au détriment du pays, auquel on impose des sacrifices stériles.

En 1892, une batterie du 1er régiment de montagne, en garnison à Barcelone, reçut l'ordre de se rendre à la section de Madrid de l'école centrale de tir, pour y pratiquer ses exercices de feux. Les officiers étaient persuadés qu'au delà de 1400 m., leur canon court, de 8 cm. (système Plasencia), ne pouvait donner de bons résultats. Quelle ne fut pas leur surprise de constater, au polygone de Carabanchel, qu'à 2500 m. la précision de cette bouche à feu et les effets de ses projectiles étaient encore très notables! Habitués à voir fonctionner leur arme sur un champ de tir restreint, ils en méconnaissaient les qualités.

La théorie est nécessaire et la pratique ne l'est pas moins; c'est en tirant dans de bonnes conditions que l'on devient artilleur. Au point de vue de l'instruction du tir, l'infanterie et la cavalerie se trouvent encore dans des conditions plus défavorables que l'artillerie; car, bons ou mauvais, cette dernière possède des champs de tir. Ce n'est pas le cas des deux autres; ou, si elles en ont, il vaut mieux n'en pas parler, tant ils sont défectueux. On s'y rend une ou deux fois par an, on s'y trouve chaque fois en face des mêmes cibles, placées à courtes distances et soigneusement repérées; le soldat y brûle quelques cartouches au petit bonheur et l'on rentre à la caserne aussi avancé qu'au départ. Quant aux tirs de combat en terrain varié, il n'en est jamais question.

Il faudrait donc s'occuper sérieusement de la question des champs de tir, question d'autant plus facile à résoudre dans notre pays que le peu de densité de la population y permet l'acquisition de zones étendues de terrain, à peu de distance des villes et sans frais considérables. En choisissant ces terrains dans des contrées d'un abord facile, il suffirait d'un petit nombre de champs de tir, où les régiments se rendraient à tour de rôle. Mais, pour cela, ceux qui voient, dans l'éloignement des troupes de leur ville de garnison, un danger pour l'ordre public, devront changer d'avis. Cette crainte est on ne saurait plus puérile. Elle est aussi peu justifiée que celle qui hante les adversaires, malheureusement assez nombreux, des Sociétés de tir. Ces esprits timorés s'imaginent que répandre l'enseignement du tir dans le monde civil, c'est travailler en faveur des carlistes et des républicains, notion évidemment absurde, puisqu'en l'admettant on

irait loin : en premier lieu nous devrions renoncer, à tout jamais, au service militaire obligatoire, base des institutions modernes, ou refuser de faire de nos recrues des tireurs habiles de peur que, devenus des factieux, ils ne mettent à profit leur instruction. En un mot, il nous faudrait abandonner l'idée d'une bonne armée nationale et nous contenter de quelques milliers d'hommes armés, préposés exclusivement à la garde de leurs concitoyens. On arrive à de pareilles absurdités en écoutant les principes de ceux qui ne se souviennent que des errements et des malheurs du passé et qui s'obstinent à voir les nécessités de notre époque se refléter dans des verres convexes ou concaves, ne reproduisant que des images déformées.

En Espagne, comme ailleurs, les Sociétés de tir[1] rendraient de précieux services à l'éducation militaire du peuple et, plus cette éducation serait perfectionnée, mieux nous saurions défendre le sol de notre patrie contre l'ennemi du dehors et contre les insensés qui voudraient ajouter de nouvelles pages à la triste histoire de nos guerres civiles. De plus, n'oublions pas que les machines de guerre ne valent qu'autant que leur mécanicien sait leur faire rendre le maximum de leur puissance, et qu'avec les canons à tir rapide et les fusils de petit calibre, nous ne serons pas plus avancés qu'auparavant, si nous ne donnons pas à nos officiers, sous-officiers et soldats tous les moyens nécessaires pour devenir habiles et pratiques Autrement on pourrait arriver à intervertir les termes d'un vieux proverbe castillan et dire : « Las lanzas se vuelven cañas. »

* * *

Il vient de paraître, dans le *Diario oficial del Ministerio de la Guerra*, un Ordre Royal de convocation pour les examens d'entrée dans nos différentes académies militaires, lesquels commenceront le 15 courant.

Voici le nombre des élèves qui seront admis cette année :

Académie d'infanterie (Tolède) . .	80
» de cavalerie (Valladolid).	20
» d'artillerie (Ségovie) . .	20
» du génie (Guadalajara) .	18
» d'administration (Séville)	20

En outre, auront droit à l'admission les aspirants ayant passé avec succès les examens réglementaires et pouvant prouver qu'ils sont fils ou frères de militaires morts sur le champ de bataille, ou à la suite de blessures, ou, à Cuba, de la fièvre jaune. Ceux qui jouiront de cette faveur ne seront pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Le nombre des admissions à l'école de guerre (Madrid) sera de 30, de

[1] En ce moment, deux commissions s'occupent de créer des sociétés de tir en Espagne : l'une fonctionne sous les auspices du Cercle militaire de Séville et l'autre est due à l'initiative du journal *La Nacion militar*.

12 au « colegio de la Guardia civil » (qui se trouve à Getafe, à 13 km. de Madrid et est destiné aux candidats officiers de gendarmerie), et de 20 au « colegio de carabineros » (installé à l'Escorial et destiné aux candidats officiers de douanes). Les demandes d'admission à l'école de guerre devront parvenir au Ministère avant le 31 courant. Les examens, dans ces collèges, commenceront le 1er juin. Les candidats élèves de ces derniers établissements sont des militaires ayant au moins six ans de service, dont trois comme sous-officiers; au bout de deux ans d'études, les élèves reçoivent l'épaulette.

Un autre Ordre Royal a aussi paru dans l'*Officiel*, déterminant les conditions que devront remplir les premiers et les seconds lieutenants des cadres de réserve, entrés dans l'armée après le 1er mars 1895, pour être admis au cadre actif. Ils en feront la demande, avant le 31 de ce mois, au Directeur de l'académie ou du collège de leur arme ou de leur corps respectif; au mois de juillet, ils passeront leur examen d'admission, après quoi ils devront étudier les branches enseignées dans ces établissements, sans toutefois être tenus d'assister aux cours; ils sont même autorisés à fixer leur résidence à leur choix et, tout en restant astreints à subir leurs examens comme les élèves réguliers et aux mêmes époques que ceux-ci, ils pourront, après une année d'études, passer, d'une seule fois, l'examen de toutes les branches des trois cours supplémentaires. On ne saurait, au point de vue pédagogique, être plus libéral; mais, pour la même raison qui fait que les extrêmes sont toujours mauvais, nous doutons beaucoup que cette mesure compte parmi celles qui fourniront des *praticiens*. Il nous semble que mieux aurait valu grouper les lieutenants du cadre de réserve par arme et par corps, et leur faire suivre des cours spéciaux. De cette manière, il eût été facile de combler les lacunes de leur instruction militaire, sans les obliger à s'assimiler force théories d'une nécessité douteuse qu'ils répéteront, à l'examen, plus ou moins littéralement et desquelles il ne leur restera, au bout de quelque temps, que de vagues réminiscences et la conviction d'avoir inutilement fatigué leur mémoire.

* * *

Dans le but de faire des économies, on a modifié la composition de la Junte consultative de la guerre, chargée de l'étude des grandes questions se rapportant à l'armée. Au lieu de quatre sections, elle n'en aura plus que deux avec le personnel suivant : 1 capitaine-général ou lieutenant-général, président; 2 lieutenants généraux, 1 général de division, 3 généraux de brigade, 1 intendant de division et 1 inspecteur-médecin de 2e classe, membres. Les fonctions de secrétaire seront remplies par l'un des généraux de brigade. Chacune des sections comprendra, en outre, un certain nombre d'officiers supérieurs et de capitaines.

* * *

Par un ordre royal du 6 avril dernier, l'organisation des troupes stationnées aux Canaries et aux Baléares a subi quelques modifications. Les 2 bataillons de chasseurs des Canaries ont été transformés en 2 régiments à 2 bataillons de 400 hommes chacun : un régiment (nº 1) s'est organisé à Santa Cruz de Ténériffe et l'autre (nº 2) à Las Palmas ; en outre on a créé un bataillon de chasseurs (Santa Cruz de La Palma) et les bataillons d'infanterie de réserve ont été portés de 6 à 8 et rattachés : 3 au régiment nº 1, 4 au régiment nº 2, et 1 au bataillon de chasseurs.

La section des chasseurs à cheval des Canaries a servi de base à la formation d'un escadron fort de 4 officiers, 80 hommes et 77 chevaux.

Les régiments 1, 2, 3 d'artillerie de montagne, qui se trouvent respectivement à Barcelone, Vitoria et Lugo ont fourni les éléments nécessaires à la formation des 3 nouvelles batteries à 4 pièces (5 officiers, 128 canonniers, 10 chevaux et 36 mulets). L'une a été affectée au bataillon d'artillerie de place des Baléares et les deux autres ont été rattachées au bataillon de chasseurs des Canaries. Enfin on a organisé à Madrid 1 compagnie de télégraphie optique destinée aux Baléares et 1 compagnie de télégraphie optique et 1 seconde compagnie de sapeurs-mineurs pour les Canaries.

Dans la péninsule, le régiment d'infanterie de réserve nº 75, qui avait été supprimé, a été rétabli à Vitoria, en dédoublant les effectifs du régiment de réserve de Miranda, dans le contrôle duquel étaient inscrits plus de 5000 hommes.

* * *

Notre gouvernement a envoyé ce mois-ci en Suisse trois officiers supérieurs d'artillerie pour étudier les canons et munitions en usage dans votre armée. La mission, composée d'un lieutenant-colonel et de deux capitaines d'artillerie, s'est présentée à M. German M. de Ory, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne à Berne, puis est partie pour Thoune. Elle est restée plusieurs jours dans votre pays ; elle a visité la fabrique fédérale de munitions et les installations militaires, ainsi que la fabrique de poudre de Worblaufen. Elle est partie ensuite pour Cologne.

La Suisse et ses institutions militaires sont d'ailleurs très en faveur chez nous. On vient de doter notre légation à Berne d'un attaché militaire, en la personne du lieutenant d'artillerie don Adolfo-Leorens de Cordosillas.

* * *

Voici, pour terminer, une nouvelle qui vous fera plaisir : notre ministre des finances a déposé au « Congreso » une demande de crédit de 500000 pesetas, destiné au payement de l'arriéré de soldes et pensions aux anciens régiments suisses au service de l'Espagne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au ministère de la guerre. — Nouvelles diverses. — Modifications apportées à la tactique, par suite de l'adoption des canons à tir rapide. — L'abus de la réglementation. — Sur la frontière allemande. — Quelques livres.

A l'inauguration de l'Exposition, le ministre de la guerre manquait. Son absence a été vivement commentée. On l'a attribuée à une maladie plus ou moins diplomatique : le général de Galliffet ne se serait pas soucié d'assister à cette cérémonie en habit noir. A quoi il a été répondu que rien ne l'eût empêché de se mettre en uniforme. La réalité, c'est que, paraît-il, la santé de notre ministre est profondément atteinte. Comme tous les hommes actifs et vigoureux qui en sont à leur première maladie, il n'a pas pris toutes les précautions qu'exigeait la convalescence de son attaque d'influenza, et il a eu une rechute. J'ai noté, le mois dernier, les indices auxquels on pouvait reconnaître qu'il n'avait pas repris d'une main ferme la direction des affaires. J'en signalerai tout à l'heure d'autres encore. En résumé, il n'est pas guéri, et on en vient à craindre qu'il ne se rétablisse pas avant longtemps ; aussi parle-t-on de plus en plus de son remplacement. Il est beaucoup question, pour recueillir son héritage, du général Grasset, ami personnel et compatriote de M. Loubet, qui l'a fait nommer au commandement du 16e corps. On affirme que ce serait un bon choix. Neutre au point de vue politique, le général Grasset inspire beaucoup de confiance par son loyalisme envers le chef de l'Etat.

D'autres noms ont été mis en avant portés par des républicains plus authentiques, mais qui, n'étant que de simples divisionnaires, sont considérés comme moins qualifiés pour prendre le portefeuille de la guerre. L'expérience faite avec le général Chanoine n'a guère réussi, et elle ne paraît pas très encourageante à certaines gens. A quoi d'autres répliquent qu'il ne faut pas tirer de trop rapides conclusions d'un cas isolé et que mieux vaut aller chercher où ils se trouvent, puisqu'on n'en rencontre pas tout au haut de l'échelle hiérarchique, les officiers sincèrement dévoués aux institutions existantes et imbus des vrais principes démocratiques. Les plus prudents, enfin, insinuent qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours, tant que celui-ci est encore en vie....

— Parmi les symptômes dont je parlais tout à l'heure, on a enregistré la décision relative aux lieutenants-colonels stagiaires dans des régiments d'une arme autre que la leur. Il a été parlé ici même l'an dernier (page 482) de ce stage, dont on attendait un grand profit. Il paraît ne pas donner grand'chose .. si ce n'est des conflits d'attribution. Le Ministre vient de les trancher en réduisant ces officiers au rôle de spectateurs dans les régi-

ments auxquels ils sont temporairement rattachés. Il leur est interdit d'y exercer une action directe dans le domaine du commandement et de la discipline Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet.

De même, on peut trouver à redire à l'étoile dont sera dorénavant ornée la manche des cavaliers aptes à l'emploi d'éclaireurs. Non certes que cet insigne puisse permettre de les prendre pour des généraux, mais parce que l'instruction ministérielle pour l'application du décret relatif à cet objet transforme l'étoile en question en une véritable récompense : le mot y est. Or, on n'a que trop d'emplois qui sont considérés quasiment comme des grades. Un clairon ou un tambour se conduisent mal : on les prive de l'honneur de souffler dans l'airain ou on leur retire leurs baguettes. Ce serait fort bien si, en même temps, on ne se privait des services qu'ils peuvent rendre après un apprentissage long et pénible. On peut être excellent instrumentiste et noceur. Je dirai même que ce n'est pas toujours parmi les sujets les plus irréprochables qu'on trouvera les qualités requises et dont voici le programme : « lire et écrire ; se faire remarquer par une aptitude toute spéciale au service d'éclaireur et d'estafette ; savoir juger le terrain et l'utiliser ; être intelligent, énergique et particulièrement adroit dans tous les exercices de corps y compris la natation. » L'insigne devrait avoir pour unique but de désigner à première vue les cavaliers capables de bien remplir une mission difficile et importante. Et ce ne sont pas toujours les « fricoteurs » qui y sont le moins aptes Pourquoi faire des éclaireurs une catégorie de gens d'élite ? L'artillerie, en conférant à ses artificiers un véritable grade, pour les récompenser de savoir manipuler les munitions, s'est vue fort embarrassée lorsqu'elle a voulu transférer aux bons pointeurs les avantages de préséance attribués aux artificiers. Et, comme on était lié par la loi, on s'en est tiré par l'expédient du moine Gorenflot disant à un poulet, un jour de maigre : « Je te baptise carpe. » Une récente décision ministérielle vient de donner le nom d'artificiers aux maîtres-pointeurs Et... le tour est joué.

Nous sommes dans l'artillerie, restons-y.

Le Ministre y a supprimé l'obligation des études théoriques (travaux d'hiver, conférences, etc.) pour laisser aux officiers plus de loisirs à consacrer aux « études pratiques que nécessitent le bon fonctionnement en temps de paix et la juste utilisation en temps de guerre de la troupe qui leur est confiée. »

Les batteries de campagne n'exécuteront plus d'écoles à feu de siège, ou plutôt les onéreux semblants de tirs de siège dont on avait maintenu jusqu'ici l'obligation, en dépit des protestations de bien des officiers.

Ces mêmes batteries sont autorisées à emmener aux manœuvres mais à la condition de ne les y employer que comme sous-verges, ceux de leurs chevaux qui n'ont pas encore six années révolues.

En ce qui concerne les mesures générales prises par le Ministre, il

convient de noter la guerre qu'il a déclarée aux spiritueux. Défense absolue est faite de vendre dans les cantines « aucune eau-de-vie, liqueur à base d'alcool, ni aucune des multiples préparations connues sous le nom d'apéritifs..... Sont seules autorisées *(sic)* dans les cantines la vente des boissons fermentées : vin, bière, cidre, poiré, et celle de toutes les boissons usuelles (café, thé, lait, chocolat, etc.) ne renfermant pas d'alcool. » Notons, en passant, d'une part, que l'introduction des spiritueux dans les casernes n'est pas interdite, que, d'autre part, le Ministre justifie la décision qu'il vient de prendre, un peu par des considérations d'hygiène, beaucoup par l'intérêt de la discipline. Certains chefs de corps avaient pris sur eux de limiter le débit de l'alcool dans les cantines. Mais ils n'avaient pas adopté tous les mêmes règles. Cet état de choses était intolérable. Il a paru nécessaire au général de Galliffet de « faire cesser ces divergences, d'uniformiser les prescriptions relatives à la prophylaxie de l'alcoolisme..... » Dans quelle mesure peuvent s'allier le goût de l'uniformité et le développement de l'initiative ? La question est trop grave pour que je cherche à y répondre ici.

— Dans la magnifique floraison de bâtiments qui s'épanouit sur les bords de la Seine, resplendit le Palais des armées de terre et de mer. C'est un monument superbe ; mais il ressemble au buste dont parlait le renard : belle tête ; mais de cervelle, point ! J'ai pu le visiter, quoiqu'il ne soit pas ouvert au public, et j'y ai constaté le néant dans toute sa splendeur. A côté, le Creusot n'a pas encore installé son marteau-pilon et ses batteries blindés. Je n'ai guère vu que Maxim qui fût prêt. Je remets donc à plus tard le récit d'une promenade à l'Exposition. Un mot seulement à son sujet : l'Union de la société de tir a organisé plusieurs concours dont certains sont internationaux. La place me manque pour en donner la liste et les conditions. Ceux d'entre vos lecteurs que la question intéresse peuvent recourir à la *France militaire* (numéro du 13 avril dernier) ou, mieux encore, s'adresser à la Direction de ces concours. Elle est installée à Paris, 2 passage des Petits-Pères, au siège de l'Union des sociétés de tir, et elle s'empressera d'envoyer gratuitement le programme détaillé des concours, avec tels renseignements complémentaires qu'on lui aura demandés.

— M. Loubet a décrété, le 29 mars, que des changements seraient apportés à la tactique, par suite de l'adoption du canon à tir rapide. C'est sur le rôle de l'artillerie que le Président de la République a fait porter les modifications dont il s'agit. Je mets en regard les deux rédactions de l'article 135 du *Règlement sur le service des armées en campagne* du 28 mai 1895 :

TEXTE PRIMITIF	TEXTE ACTUEL
Dès le début du combat, l'artillerie doit mettre toute son énergie, tous ses moyens à prendre sur l'artillerie adverse la supériorité du feu.	Dès le début du combat, l'artillerie doit mettre toute son énergie, tous ses moyens à prendre sur l'artillerie adverse la supériorité du feu.
Ses éléments de succès dans cette lutte sont : le nombre de ses batteries que l'on doit *engager* en totalité, dès ce moment, tout en ménageant *autant que possible* le principe de ne pas séparer l'artillerie des divisions auxquelles elle est attachée ; — l'entrée en action *simultanée* et par surprise de ses batteries ; enfin la convergence de leurs feux *et leur action par masses.*	Les éléments de succès dans cette lutte sont : le nombre de ses batteries que l'on doit *se tenir prêt à faire agir* en totalité, dès ce moment, tout en ménageant le principe de ne pas séparer l'artillerie des divisions auxquelles elle est (r) attachée, l'entrée en action *instantanée* et par surprise de ces batteries, enfin la convergence de leurs feux *et l'unité d'action.*
Une fois cette lutte terminée, l'artillerie ne doit plus avoir qu'un but, celui d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes successives du combat.	*Cette lutte a surtout pour but de permettre ensuite à l'artillerie de consacrer le plus de forces disponibles à sa tâche principale, qui est* d'appuyer coûte que coûte, matériellement et moralement, l'infanterie pendant les périodes successives du combat.
Dans la préparation spéciale de l'attaque décisive, elle joue un rôle prépondérant : *tantôt* par l'entrée en action d'*une masse de* batteries aussi *forte* que possible qui vient ouvrir brusquement et violemment le feu sur le point choisi, *tantôt* par *la convergence des feux* de toutes les batteries à portée, *qui dirigent simultanément leur tir sur ce point, afin d'y écraser l'adversaire.*	Dans la préparation spéciale de l'attaque décisive, elle joue un rôle prépondérant, *tant* par l'entrée en action de *nouvelles* batteries aussi *nombreuses* que possible, qui viennent ouvrir, brusquement et violemment, le feu sur le point choisi, *que* par *l'accélération du tir* de toutes les batteries à portée *de préparer ou d'appuyer l'attaque.*

Pour être complet, il convient d'ajouter que le chef de l'Etat ne s'est pas borné aux remaniements que j'ai indiqués en italiques et à quelques changements dans la ponctuation : il a supprimé complètement certains alinéas. Je crois utile de les reproduire ici, car leur suppression signifie quelque chose, et, dans le Règlement, ce qui est passé sous silence n'a pas moins de valeur que ce qui est formulé :

L'artillerie commence le combat, prépare les attaques partielles ainsi que l'attaque décisive, et achève la lutte.

C'est sous sa protection que se meuvent les autres armes, qui, en revanche, lui garantissent la sécurité ; elle est leur point d'appui et facilite leur marche en avant en brisant les obstacles qui peuvent les arrêter.

Dans la reconnaissance qui précède le combat, il faut déterminer tout d'abord les positions qu'occupera l'artillerie : ces positions dépendent, à la fois, du dispositif général que compte adopter le général en chef, et des formes du terrain ; elles sont destinées à faciliter d'un côté le déploiement de l'infanterie et la conquête du terrain par cette arme, d'un autre côté, la lutte contre l'artillerie ennemie.

(*Ici les quatre alinéas reproduits plus haut.*)

Dans l'attaque décisive même, en suivant l'infanterie par échelons et par grands bonds, l'artillerie contribue puissamment à donner de l'entrain à l'attaque et à démoraliser l'ennemi. Elle attire sur ses batteries une partie du feu de l'ennemi, soulage d'autant l'infanterie et prend ainsi sa large part à la réussite de l'acte final et décisif du combat.

Dans le succès, elle poursuivra le vaincu de ses feux ; en cas de revers, elle retardera la poursuite, et c'est sous sa protection que pourront s'opérer les ralliements successifs.

Que conclure de tout ceci ? En effaçant les généralités sur le rôle de l'arme et sur ses relations avec l'infanterie, a-t-on cherché autre chose que de simplifier la rédaction ? Si l'objet de la reconnaissance n'est plus spécifié, est-ce qu'on prétend que les positions occupées par les batteries sont indépendantes soit des intentions du commandement, soit de la forme du terrain, ou bien est-ce qu'on a voulu, tout simplement, éviter de se prononcer ? Et, d'autre part, ne considère-t-on plus le canon comme devant participer à la poursuite ou comme l'élément principal de la résistance en cas de revers ? Je laisse à d'autres le soin de répondre. Sur le dernier point, du moins, il n'est pas douteux que le silence du Règlement n'équivale nullement à une rétractation.

Par contre, il semble bien qu'on ait renoncé à vouloir lancer des batteries à l'assaut, et que cette pratique, déjà très controversée au temps de l'ancien matériel, soit définitivement condamnée avec le nouveau, ce qui se conçoit, s'il est vrai que ce nouveau matériel tire le plus clair de sa force de son immobilisation sur le sol. Condamné aussi, le principe en vertu duquel toute l'artillerie devait être engagée, et engagée simultanément, dès le début de l'action. On se contente de « la tenir prête à agir. » Condamnée aussi, enfin, la convergence des feux [1], à laquelle supplée la rapidité du tir. Bref, le Ministre de la guerre n'a pas dérangé pour rien le Président de la République... encore que je ne croie guère à l'opportunité de réglementer la tactique.

Tout comme pour se marier, il faut être deux pour se battre. Certes, il y a des formalités à remplir pour donner au conjungo de la validité et un caractère légal ; mais les relations entre les conjoints varient suivant leurs caractères et leurs humeurs réciproques. A côté de règles fixes, qui définis-

[1] Au moins pour la préparation de l'attaque décisive, car elle est maintenue pour le début du combat.

sent la situation respective des deux époux au regard de la société, il n'y a place que pour de simples conseils, pour des recommandations relatives à la façon dont monsieur et madame doivent vivre ensemble. Toutes les femmes ne sauraient pas être traitées de même, ni tous les peuples combattus d'après un type déterminé et uniforme de tactique. On ne doit pas faire la guerre aux Italiens comme on la ferait aux Allemands, ni aux Autrichiens comme aux Russes. Dans un duel, on se comporte différemment suivant que l'adversaire auquel on a affaire est de telle ou telle école d'escrime. C'est pourquoi les armées, dans presque toutes les campagnes, sont amenées à changer de tactique au cours même des opérations. Toute notre préparation à la guerre devrait être inspirée par la perspective de cette éventualité ; la sagesse voudrait, je crois, qu'on ne formulât que les règles immuables, s'il en est, et qu'on ne donnât pas la consécration d'un décret à de pures hypothèses, à des dispositions périssables à bref délai, à des prescriptions précises et impératives.

J'ai quelque scrupule à exprimer ces idées, tant elles sont contraires à l'opinion commune. Je me souviens des haussements d'épaules et des sourires narquois qui ont accueilli un article paru le 9 décembre 1882, où je les exposais. Mais ce qui me donne le courage de reprendre cette thèse, c'est que j'ai eu la satisfaction de la retrouver émise dans la *France militaire* du 28 mai 1898, sous la signature F. G., qui est celle d'un général très autorisé, plein de verve et généralement de bon sens, sauf quand son esprit l'entraîne dans le paradoxe. Mais j'ai mes raisons pour estimer qu'il était dans le vrai, lorsqu'il écrivait ceci, qui est la reproduction à peu près textuelle, quoique inconsciente, de ce que j'avais publié quinze ans auparavant :

Que devons-nous chercher, avant tout ?

A faire des troupes « instruites », c'est-à-dire assez en mains pour qu'on puisse exécuter avec elles, si besoin, même des choses qu'elles n'ont pas faites encore.

Le 4 août, à Wissembourg, les régiments prussiens, une fois la Lauter passée, se portaient de leur mieux à l'attaque par colonnes de demi-bataillon. C'était leur ordre de prédilection, préconisé depuis la guerre de Bohême.

Ils firent de même le 6 août, après avoir passé la Sarre.

Ni à Frœschwiller, le 6, ni à Borny, le 14, nous ne vîmes ces formations compactes. Quand ils comptèrent leurs 1550 tués ou blessés du 4, leurs 4900 du 6, et qu'ils se rendirent compte qu'ils avaient, le 4, lutté avec 30 ou 40 mille hommes contre 5500 ; à Forbach, le 6, avec trois corps d'armée contre trois petites divisions, leur changement de formation fut bien vite opéré.

L'attaque des lignes de compagnie de Saint-Privat, le 18 (que nous ne remémorerons pas, et pour cause), ne s'est jamais renouvelée dans la suite des opérations.

Durant la guerre de Bohême, en 1866, les Prussiens abusaient, paraît-il, des feux de salve d'infanterie. Ils n'ont fait, en 1870, que des feux à volonté.

C'est en ce sens, pensons-nous, qu'il faut faire l'instruction des troupes, afin de *préparer les officiers et soldats à l'éventualité,* après expérience, *de changements possibles dans les formations et les habitudes générales.*

Cela paraît préférable à l'idée, qui semble être celle du jour, de leur fixer... des théories particulières qui, peut-être, n'auront pas de sanction, le moment de l'application venu.

Si, comme je le crois, l'artillerie, en accompagnant l'infanterie à l'assaut, s'exposait à une destruction absolument inutile, on a parfaitement fait de ne plus l'y obliger. Mais était-il vraiment bien nécessaire de dénombrer les éléments de succès dans le duel d'artillerie? Le principe de la convergence des feux, dans la période initiale de l'engagement, sera-t-il appliqué? De bons esprits en doutent. Or, s'il ne doit pas l'être, n'aurait-il pas mieux valu ne pas le formuler? La réglementation est indispensable; mais l'abus de la réglementation est tout ce qu'il y a au monde de plus dangereux. Rien n'est plus destructeur de l'activité intellectuelle. Liée par les textes, celle-ci n'est plus capable que d'ergoter sur les mots; aussi arrive-t-il qu'on demande, par exemple, comment il se fait que, ayant, dès le début du combat, tenu « la totalité » des batteries prêtes à agir, on puisse en faire entrer de « nouvelles » en action, dans la préparation de l'attaque décisive. La parole est d'argent, mais le silence est d'or. Je me hâte d'ajouter qu'il n'y a nulle contradiction, quoi qu'on en pense, entre ceci et cela.

— Le colonel breveté Humbert, de l'artillerie de marine, a dû quitter le service à la suite de démêlés retentissants avec le général Borgnis-Desbordes, son chef. L'armée a perdu en lui un officier intelligent, d'une forte personnalité, d'un caractère accusé, d'un savoir varié et étendu. Dans sa retraite prématurée, cet ardent esprit n'a pas renoncé à s'occuper des choses militaires, et il y apporte sa passion en même temps que sa science. On prétend que son imagination l'emporte un peu bien loin. Il a proposé un dispositif destiné à éteindre le bruit des bouches à feu, et d'aucuns prétendent que ce dispositif est de la pure utopie. Aujourd'hui c'est sur une question stratégique qu'il se jette avec sa fougue habituelle. En massant nos forces sur la frontière allemande, n'avons-nous pas fait une sottise? Telle est la question qu'il pose dans sa courte brochure (*Victoire ou défaite*) et il n'hésite pas à répondre que nous avons eu tort. Nous manquons de recul. Comme dans les corps à corps, nous ne pouvons employer nos armes. Il faut avoir du champ, pour voir venir son ennemi, deviner ses desseins, reconnaître ses forces et ses lignes de marche. Donc, nous n'avons qu'à déblayer le terrain entre nos troupes et la frontière. Sauf à Verdun, Toul, Epinal et Belfort, dont les camps retranchés seraient tenus en état de défense permanente et complète, on ferait le vide à l'est de la ligne ou plutôt de l'avant-ligne

Mezières - Rethel - Sainte-Menehoulde - Saint-Dizier - Chaumont- Langres-Gray-Besançon-Pontarlier, qui serait la limite des garnisons avancées formant couverture. Quant aux armées, elles seraient rassemblées au pied des falaises de Champagne et de la montagne de Reims, prêtes à se porter partout où besoin serait, et bien placées pour y arriver en temps utile.

La thèse, que d'aucuns traiteront de paradoxe, est fort séduisante. Elle est défendue avec talent, avec netteté, avec vigueur. Les développements dénotent une ouverture d'intelligence, une largeur de vues, qui nous font désirer vivement les publications que l'auteur annonce sur la stratégie et la tactique au XXe siècle. En attendant, souhaitons qu'on ne ferme pas l'oreille à son cri d'alarme, car il y a urgence, dit-il et répète-t-il, et il faut profiter du répit que nous donne l'Exposition de 1900 pour mettre en pratique le plan dont il nous trace les grandes lignes.

— Passons aux livres maintenant. J'en ai sur ma table de travail une pile énorme; mais le plus encombrant est le volumineux ouvrage de Jean de Bloch sur *La guerre :* six tomes grand in-octavo (Paris, Guillaumin et Cie, 1900) formant un total de plus de 3000 pages!

Vous pensez bien que je n'ai pas encore pu lire tant de choses. Je remets donc à une autre fois d'en parler, et je passe à des œuvres moins... formidables.

— Il y a deux ou trois ans, une révolution s'accomplit à Saint-Cyr : le professeur de français fut congédié, et on remplaça son cours par des conférences dont furent chargés des historiens. Ce n'est pas le lieu ici d'examiner les causes de ce changement ni même d'en indiquer les effets : il y a eu, dans cette affaire, de singuliers dessous, sur lesquels j'aurai sans doute occasion de revenir. Aujourd'hui, c'est de la publication des leçons faites en 1899 qu'il s'agit. Celles de 1898 ont été réunies en un premier volume (*L'armée à travers les âges*, librairie Chapelot). Sous la direction de M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, on y a étudié plus particulièrement l'organisation et la composition de l'armée. Cette année, c'est M. Albert Sorel, également membre de l'Institut, qui a dirigé les conférences, dont le recueil, publié par le même éditeur, sous le même titre, porte comme sous-titre : *Chefs d'armée.*

C'est assez dire qu'il se compose de biographies. Avouerai-je que, malgré leur très grand intérêt, j'ai regretté qu'elles fussent rédigées par des historiens au lieu de l'être par des militaires? Avouerai-je aussi que je ne vois pas l'enseignement qu'on peut tirer des gestes d'Arnaud de Cervole, archiprêtre de Vélines, ou des prouesses de Gaston de Foix, plutôt chefs de bandes que chefs d'armée? Avoir 20 000 hommes, c'est exercer le commandement d'une grosse division ou d'un petit corps d'armée : voilà tout.

Plus profitables assurément sont les leçons consacrées à Alexandre, à Annibal ou Hannibal (est-ce parce que le colonel Hennebert, un « sapeur », lui a consacré trois volumes, qu'on lui a donné cet H?) à Condé, à Hoche, à Souvarof, à Davout, à Bugeaud. Pour décousue que soit cette promenade à travers les siècles et les continents, elle a le mérite de nous faire connaître des hommes de guerre de différentes époques, de différents pays. L'attention de nos futurs officiers est ainsi appelée sur les caractères essentiels et en quelque sorte organiques des grands généraux, et sur les dissemblances qui résultent des temps et des lieux. En tous cas, il est excellent qu'on leur fasse connaître l'existence de ces « chefs d'armée » et qu'on leur indique par quoi ils sont dignes d'être étudiés. Mais, à propos, si c'est excellent pour les Saint-Cyriens, pourquoi ne pas le faire pour les polytechniciens? Les armes savantes n'ont-elles donc pas droit au même traitement que l'infanterie et la cavalerie?

J'ai encore à parler et à bien parler de l'excellente traduction que le commandant Thomann, professeur à l'Ecole de guerre, vient de publier (chez Chapelot) de *La campagne de 1813 et la campagne de 1814* par Clausewitz. On ne connaît pas assez, en France, le grand théoricien militaire de l'Allemagne, et c'est dommage. On tirerait, chez nous, grand profit de l'étude de son œuvre, étude que rendent facile certaines qualités de forme assez rares chez ses compatriotes. Il a de la clarté, de la simplicité, de la méthode, de la chaleur. Il allie la psychologie à la connaissance approfondie des faits. Bref, ses traités méritent l'honneur qu'on leur fait en les exhumant et en les produisant au grand jour, pour le public de langue française. En les faisant traduire successivement, M. Chapelot nous a rendu un service qui sera très apprécié de nos camarades. Je rappelle qu'il a déjà édité, l'an dernier, la *Campagne de 1796 en Italie* et, cette année-ci, la *Campagne de 1812 en Russie* ainsi que la *Campagne de 1815 en France*. Les capitaines brevetés J. Colin, Begouen et Niessel se sont chargés de nous faire connaître ces différents ouvrages, et ils se sont acquittés de cette tâche avec autant de soin que d'intelligence.

Voici maintenant un superbe volume, illustré comme un livre de luxe, documenté comme un précis historique, admirablement imprimé sur beau papier, ce qui ne gâte rien, mais surtout rédigé avec une netteté parfaite. Dans un style simple et avec concision, quoique d'une façon détaillée et très complètement, le capitaine de génie Hellot nous fait connaître, d'après les archives de l'état-major du corps d'occupation, les moyens employés pour *La pacification de Madagascar* par le général Galliéni (Paris, Chapelot, 1900). Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une discussion des procédés de colonisation adoptés par le gouverneur général de l'île. Ce n'est pas une œuvre de critique, c'est plutôt quelque chose comme un rapport officiel, que le capitaine Hellot a prétendu écrire. Mais il y a mis une chaleur contenue, une pointe d'émotion qui, jointes à l'éloquence de l'illus-

tration, enlèvent à ce grand in-octavo, de plus de 500 pages, le caractère de froideur, d'indifférence et de banalité qu'on s'applique généralement à donner aux documents administratifs. Tant par le fond que par la forme, cet ouvrage me paraît de tout premier ordre.

Aux ingénieurs militaires, à la vérité, on parle d'Erard de Bar-le-Duc et de Cœhorn, comme de Vauban et de Montalembert. Mais nos futurs artilleurs ne connaissent pas Gribeauval et son œuvre, et, si on leur parle de Treuille de Beaulieu ou de de Reffye, c'est presque en fraude. A peine entendent-ils parler d'Eblé et de Sénarmont, de Drouot et de Sorbier, de Paul-Louis Courier et du général Foy, de Hohenlohe et de Hindersin, de Whitworth et de Maxim. Et encore ! L'absence d'érudition (ou, du moins, de cette sorte d'érudition) chez nos jeunes officiers était vraiment effrayante jusqu'à ces dernières années. Si on leur exposait les transformations successives de l'armement et de la tactique, si on leur nommait Delvigne ou Chassepot, Gustave-Adolphe ou Louvois, on ne leur disait mot des hommes qui ont exercé une action morale, des entraîneurs d'esprits, de ces chefs qui ont versé dans les âmes l'enthousiasme guerrier. Une seule exception était faite : en faveur de Napoléon. On a toujours recommandé la lecture de son œuvre et, en particulier, de sa correspondance. Mais il s'en faut qu'on l'ait facilitée et qu'on ait indiqué la manière de la rendre profitable. Toujours est-il que ce n'est pas le seul écrivain qu'il faille étudier. Les lettres de Bosquet ou de Saint-Arnaud, les Mémoires des Combattants du Premier Empire, les Mémoires de contemporains (tels que le général du Barail) méritent assurément qu'on s'y arrête, et aussi Machiavel ou Folard, Mathieu Dumas ou de Brack, et tant d'autres.

Que de fois n'ai-je pas conseillé au regretté Charles Bigot, alors qu'il occupait à Saint-Cyr la chaire de littérature française, de laisser de côté les grands classiques et l'histoire de la langue, pour s'engager dans cette voie, et parcourir la galerie de nos grands écrivains militaires, de Montluc et Tavannes à Trochu et Lewal ! Mais mes conseils ont été vains. Peut-être, si l'éminent professeur les avait suivis, la révolution dont j'ai parlé ne se fût-elle point produite. En tout cas, le beau sujet que je lui avais proposé n'aurait pas été maladroitement gâté, comme vous l'avez montré ici même en 1898 (page 369). Un de mes plus vifs regrets est de ne pas avoir réussi à l'endoctriner. Un autre vient de l'insuccès de la *Collection des grands écrivains militaires* entamée par la maison Charles-Lavauzelle, et qui est restée en plan.

Voici un livre superbe, et dont le « ramage » répond au « plumage ». C'est une étude de M. Félix Bouvier sur *Bonaparte en Italie (1796)*, éditée par la maison Léopold Cerf. Je n'en saurais trop recommander la lecture. Elle est du plus haut intérêt au point de vue militaire comme au point de vue psychologique. On y voit, exposée dans un style alerte et présentée

avec une méthode qui répand la clarté sur tous les points, une critique pénétrante des faits et des hommes, des opérations et des textes. Dans ce chapitre d'histoire très fouillé et documenté, nous apprenons comment se forme une légende et jusqu'à quel point le savoir-faire en Bonaparte égalait le génie. L'auteur nous montre, en nous les démontant par une analyse subtile, les ressorts cachés de cette campagne classique. Il nous fait voir que bien des fautes ont été commises, même par le grand homme de guerre, et qu'il a subi bien des revers, mais avec quelle habileté il les a cachés et comme il a su en atténuer la gravité! Je crois inutile d'entrer dans le détail, car tout officier soucieux d'étudier le « maître » ne manquera pas de lire ce volume. Et il ne l'abandonnera pas, une fois qu'il aura commencé à le feuilleter, avant d'en avoir absorbé les 750 pages de grand format : il sera séduit, captivé, empoigné. Tout contribue à faire de cet ouvrage un modèle qu'on ne saurait proposer avec trop d'insistance aux écrivains militaires : tout, depuis l'idée première jusqu'à l'exécution, depuis la grandeur du sujet jusqu'à la ténuité des détails, depuis la chaleur de la narration jusqu'à l'impartialité du narrateur. Tout, dis-je, jusqu'à la bibliographie, jusqu'à la cartographie. C'est une idée heureuse (et que je reprochais naguère à d'autres de n'avoir pas eue, à M. Henry Houssaye, notamment) d'avoir mis sous nos yeux la reproduction de la carte même dont Bonaparte s'est servi pour arrêter ses plans et qu'il consultait journellement au cours de la campagne. Quant à la discussion des sources, il n'y aurait pas lieu de louer M. Félix Bouvier de l'avoir entreprise si, par suite de je ne sais quelle coupable indifférence ou de quelle habileté non moins coupable, la plupart des historiens contemporains n'avaient pris l'habitude de ramasser tout ce qui leur tombait sous la main, sans contrôler la valeur des renseignements qui leur parvenaient, et en ne négligeant que ceux qui se trouvaient être contraires à leurs vues personnelles ou à leurs idées la plupart du temps préconçues.

Le lieutenant-colonel breveté Frocard, directeur de la *Revue du Cercle militaire*[1], vient de publier, en collaboration avec le capitaine Painvin, du 78e d'infanterie, une très bonne relation de la première partie de la guerre dans le Sud de l'Afrique. Sous le titre *La guerre au Transvaal* et avec ce sous-titre (quelque peu inexact, ce me semble), *L'offensive des Boers*[2], il nous conte les événements de septembre à janvier. Le récit en a été contrôlé avec soin, et l'exactitude des faits paraît à l'abri d'erreurs graves, grâce aux recoupements auxquels les auteurs se sont livrés. Il est remar-

[1] Voir, à son sujet, notre Chronique française de février 1899, page 131.

[2] 1 vol. in-8° de 4 0 pages avec une carte en couleurs et de nombreux croquis (Paris Léopold Cerf, 1900).

Dans la belle carte qui orne ce livre, je n'ai pas trouvé la frontière de l'Etat libre d'Orange et de la Colonie du Cap.

quable que, si peu de temps après les opérations, on puisse les exposer avec la netteté et l'impartialité qu'y mettrait un historien auquel le temps aurait donné du recul et qui aurait pu contrôler à loisir les documents dont il s'est servi.

Ce n'est pas que la précipitation avec laquelle ce volume a été rédigé ne se trahisse par quelque chose. Si le fond en est bon, la forme laisse à désirer. L'exécution typographique n'est pas irréprochable, et le lecteur est parfois déconcerté par le décousu de la narration, encore qu'il ait pour cause le décousu même de la guerre. L'action s'éparpille, partagée qu'elle est entre l'Est, le Sud et l'Ouest de l'Etat libre d'Orange. L'attention, promenée de l'une à l'autre de ces régions, ballottée de Kimberley à Ladysmith et de Colesberg à Mafeking, se dissémine en quelque sorte au lieu de se concentrer. Il faudrait compléter ces croquis disjoints par un tableau synoptique qui, sans doute, trouvera place en tête du second volume.

Quoi qu'il en soit, au moment où le marché est inondé de publications sans valeur sur la guerre du Transvaal, nous tenons à signaler cette étude, due à la collaboration de deux officiers sérieux et compétents qui se sont donné surtout pour tâche, en écrivant cette histoire, « de chercher à en tirer des enseignements militaires », ainsi qu'ils le disent eux-mêmes (page 304). C'est, en effet, avec celle de la campagne de Plewna, à laquelle ils se réfèrent souvent, une de celles qui recèlent le plus de leçons du plus haut intérêt, de la plus grande utilité. Puisse-t-on en comprendre l'importance! Puisse-t-on en pénétrer le sens! Puisse-t-on, surtout, en profiter!

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Habillement des recrues. — Les cours agraires. — Le fusil automatique du capitaine Cei Rigoti. — Courses de vitesse. — Encore la tunique d'officiers.

Nous avons inauguré cette année-ci l'habillement des recrues aux dépôts de corps. Jusqu'ici, on les habillait dans les districts militaires. Avant d'être mis en vigueur, le nouveau système a été mûrement réfléchi tant au point de vue de la discipline qu'à celui de l'administration. L'expérience de cette année a démontré les avantages de la réforme. Elle permet d'éviter maints inconvénients que présentait l'habillement par les districts, inconvénients dont je ne citerai que les principaux : difficulté d'habiller convenablement les districts ne disposant que d'approvisionnements réduits ; d'autre part, les districts ne pouvant prévoir les différentes dimensions de vêtements qu'ils devraient demander aux corps, en récla-

maient plus que le nécessaire par mesure de précaution; de là, l'obligation de retourner le solde, d'où accroissement des dépenses et complication de correspondance. Enfin, d'interminables contestations s'élevaient entre les corps et les districts, les premiers ayant souvent à se plaindre de l'arrivée de recrues mal habillées.

A noter encore que les recrues, ayant souvent de très longs voyages à faire pour passer des districts aux corps, elles arrivaient souvent avec des vêtements sales et défraîchis.

Ces divers inconvénients ont disparu, et de plus on a donné l'occasion aux dépôts de corps de s'accoutumer, dès en temps de paix, aux opérations qui leur incomberaient en temps de guerre.

Ce n'est pas que le nouveau système n'ait aussi ses inconvénients. Au point de vue disciplinaire et moral par exemple, on peut regretter de voir les recrues circuler, en attendant d'être complètement équipées, portant le bonnet de police de leur régiment, alors qu'elles sont vêtues de leurs habits bourgeois souvent peu convenables. La presse s'en est émue; elle a formulé des critiques.

Le remède est simple : il suffit d'interdire les sorties aux recrues avant qu'elles aient été complètement habillées. Il n'y aura dommage pour personne. La discipline y gagnera, et l'amour-propre du jeune soldat ne sera pas mis à l'épreuve par les quolibets de la population. Ainsi procédera-t-on dès l'année prochaine.

* * *

Les cours agraires pour soldats de toutes armes, commencés l'année dernière ensuite de l'initiative de S. A. R. le prince de Naples, ont été continués cette année-ci pour le plus grand profit de nos soldats-agriculteurs. Ils les suivent avec un vif intérêt. Chaque garnison a son professeur qui, le plus souvent, prête son concours gratuitement.

Cette année-ci, à l'issue des cours qui ont pris fin au mois de mars, des prix ont été distribués aux élèves méritants, prix consistant en objets utiles ou livres instructifs. Les cours agraires sont maintenant acclimatés dans l'armée. Nul doute que le pays en retire de bons fruits au point de vue de sa prospérité et de ses conditions économiques et hygiéniques.

A ce propos, je dois vous parler de la cérémonie d'Agnano.

Dans le 10e corps, un conférencier avait insisté sur les inconvénients graves qu'entraînait un déboisement inconsidéré. Un riche propriétaire fournit alors 3000 arbres à la garnison de Naples, et ces arbres furent plantés par elle en grande cérémonie près de la localité voisine d'Agnano. Il est probable qu'une fois rentrés chez eux, les soldats qui ont assisté à la fête se rappelleront la leçon de choses qui leur a été donnée.

* * *

Les officiers de la garnison de Brescia ont eu la bonne fortune d'entendre le capitaine cav. Cei Rigoti leur parler de son nouveau fusil automatique. Il l'a fait sur ce sujet dans une conférence à laquelle a assisté le général Pistoia.

Après avoir passé en revue les essais faits soit en Italie soit à l'étranger avec les armes automatiques, et montré comme quoi, partout, on a cherché la solution du problème dans l'effet de la décharge — c'est-à-dire le recul et la dilatation des gaz — il a exposé le mécanisme des divers types actuellement existants, leurs avantages, leurs inconvénients. En parlant des pistolets automatiques, il s'est occupé surtout du Mauser, en usage dans notre marine Enfin, il présenta son fusil.

Le premier modèle qu'il construisit fut soumis, il y a quelques années déjà, à la Commission des armes à Parme. Celle-ci l'a trouvé trop pesant (à peu près 6 kg.) et d'un mécanisme trop compliqué

L'inventeur ne se laissa point décourager. Il se remit à l'étude cherchant à simplifier de plus en plus son arme, jusqu'à obtenir un fusil automatique réunissant tous les avantages que comporte une arme de ce genre et en éliminant les inconvénients.

Il a fini par obtenir un fusil de 3 $^1/_2$ kg., solidement construit, sur le type de notre M 91, avec un mécanisme automatique disposé latéralement et formé de trois pièces seulement. Le démontage et le montage sont faciles. On passe avec la plus grande facilité du tir de vitesse au tir coup par coup. La rapidité du tir atteint dix-sept coups à la minute.

Les essais de tir ont donné des résultats très satisfaisants. Aussi une maison de Brescia a-t-elle acheté son brevet à l'inventeur, et dans ce moment elle exécute une commande pour le Vénézuela.

En parlant de l'utilité tactique de son arme, le capitaine Cei a fait valoir ses immenses avantages dans la défensive. Pour l'offensive, il n'a pas dissimulé ses préoccupations touchant la consommation des munitions aux grandes distances. Il pense qu'on pourrait parer à ce risque en ne distribuant qu'un nombre limité de fusils à un détachement d'une cinquantaine d'hommes par bataillon; ce détachement n'entrerait en action qu'au cas où le commandant voudrait faire tomber sur l'adversaire une véritable pluie de balles.

La conférence du capitaine Cei a eu grand succès. Son fusil fait honneur à l'inventeur et au génie italien.

* * *

Voici la bonne saison : les commandants de corps d'armée ont ordonné la reprise des courses de vitesse pour officiers et troupes, à pied et en bicycle. Malheureusement, une des premières de ces courses, à Rome, a eu une issue tragique. L'officier qui arrivait premier tomba de sa bicyclette, foudroyé par la rupture d'un anévrisme. Il était fils unique d'une mère veuve.

Ces jours-ci, le 5e régiment bersagliers à Rome a fait une splendide course de vitesse et de résistance. Il s'agissait de couvrir au plus vite dix kilomètres, en équipement de guerre, havre-sac paqueté au complet Le résultat a été magnifique. Aucune compagnie ne dépassa une heure et dix minutes. La plus rapide mit une heure et quatre minutes. Voilà qui s'appelle courir et avoir de bons poumons.

* * *

Chaque année, quand revient le soleil, la presse militaire remet sur le tapis la question de la tunique de campagne pour officiers. Quand on songe que notre officier ne possède qu'une seule espèce de tunique pour l'hiver du Piémont et pour l'été de la Sicile, on se refuse à comprendre l'obstination du Ministère à ne rien concéder.

Il semblerait cependant qu'il entreprend des études pour la confection d'une tunique uniforme pour toutes armes, et qu'une mise à l'essai ne tarderait pas. Cette tunique serait à un rang de boutons, et confectionnée de telle sorte qu'elle permettrait la transformation des tuniques actuelles moyennant une minime dépense.

Le drap est noir. Sur le collet, des flammes de diverses couleurs indiqueraient l'arme et le corps de l'officier.

Tous font des vœux sincères pour que les études du ministre aient un bon résultat et permettent enfin aux officiers de l'armée italienne d'être un peu plus à l'aise pendant les grandes chaleurs.

CHRONIQUE ITALIENNE

(D'un correspondant occasionnel)

La défense des Alpes. — Création des trois compagnies cyclistes. — Sociétés de tir volontaires.

Votre chroniqueur habituel d'Italie a indiqué dans la livraison de mars le budget de la guerre pour les quelques années à venir et les dépenses proposées pour la réfection du matériel d'artillerie et l'armement des troupes. Voulez-vous permettre à un chroniqueur d'occasion d'ajouter — ce qui intéressera peut-être les lecteurs suisses — que le budget comprend aussi l'acquisition de mitrailleuses destinées, à titre d'essai, à la défense alpine.

On se préoccupe beaucoup, dans le nord de l'Italie, de la défense des Alpes. Récemment encore, en janvier, se réunissait à Rome une Commission d'officiers supérieurs des troupes alpines. appelée, vraisemblablement, à examiner certaines modifications à apporter à nos Alpini. La France a, dans ces dernières années, perfectionné d'une façon remar-

quable ses soldats de montagne. Il importait que l'Italie ne restât pas en arrière et qu'on revît sur bien des points l'organisation, la mobilisation, le recrutement, ainsi que la tactique de nos Alpini, toutes modifications qui demandent une étude approfondie.

— Depuis plusieurs années, on a expérimenté en Italie le cyclisme militaire. Des détachements avaient été formés dans divers régiments et plusieurs officiers s'étaient voués corps et âme à cette nouvelle branche d'activité militaire. L'Italie a suivi avec grand intérêt les manœuvres françaises et allemandes dans lesquelles avaient été organisées et employées des compagnies de cyclistes. A notre tour, au cours des manœuvres royales du Piémont de l'automne dernier, on put se convaincre des services importants rendus par la bicyclette.

Le Ministre de la guerre a, en conséquence, décidé la création de trois compagnies cyclistes qu'on attachera aux troupes légères, c'est-à-dire aux bersagliers. Il est juste de citer à cette occasion le nom du capitaine Carraro qui nous a doté d'une machine démontable, excellente, dont le modèle a été officiellement adopté. Rappelons aussi le voyage à bicyclette du capitaine Natali, du 11e bersagliers, à travers l'Europe centrale, dont la *Rivista militare* a publié la relation, voyage fort intéressant, il faut en convenir. Espérons que plusieurs de nos officiers suivront son exemple et se décideront à leur tour à « passare i monti » et à vous rendre visite. J'aimerais surtout qu'ils examinent chez vous votre organisation du tir volontaire et qu'ils cherchent les moyens de vulgariser le tir en Italie et à le rendre populaire. Notre gouvernement s'y est déjà employé, il est vrai, mais sans cependant que les résultats obtenus jusqu'à présent soient bien remarquables. Nous sommes loin, par exemple, de compter les quelques centaines de sociétés de tir de la Suisse, aussi nos tireurs, au sens propre du mot, sont-ils rares et dispersés sur toute la péninsule.

Le major L. Cordano publie dans l'*Ufficiale in congedo* une étude très approfondie sur les conditions actuelles de nos sociétés de tir et propose plusieurs changements à l'état de choses actuel. Il voudrait spécialement voir nos sociétés exécuter le programme suivant :

a) Elaboration d'un nouveau règlement spécialement destiné aux sociétaires et traitant de l'instruction sur les armes, de l'école du pointage et du tir, de l'instruction du peloton et aussi (cela nous paraît pourtant exagéré) des éléments du service de sûreté et des devoirs du soldat au combat.

b) Construction ou réduction immédiate et par les moyens les plus rapides et les plus économiques de tous les champs de tir.

c) Remise aux sociétés de tir du fusil 91, avec cartouches à charge réduite, spécialement fabriquées pour le tir de stand.

d) Obligation, soit de la part du gouvernement, soit des directions de

province et des sociétés de tir, de faire exécuter tous les concours de tir prescrits par la nouvelle loi.

e) Obligation de la part des présidents des sociétés de remettre chaque année, en janvier, un programme détaillé des instructions théoriques et des exercices pratiques prévus pour l'année courante. Ce programme devrait être présenté aux inspecteurs de province qui, après un minutieux examen, l'approuveraient ou indiqueraient les corrections à y apporter

f) Devoir des sociétés d'entretenir avec soin les armes reçues, d'être pourvues des règlements et de s'exercer conformément aux prescriptions.

g) Devoir des directeurs et sous-directeurs de faire subir un examen aux membres qui ont pris part aux instructions théoriques avant de les admettre à la cible. Le résultat de cet examen est consigné dans le livret personnel.

h) Des instructeurs de l'armée active seront désignés dans les lieux de garnison ; là où il n'y a pas de troupe, des officiers de complément devront fonctionner comme instructeurs.

i) Finalement, institution d'un cours d'instruction à l'école de tir pour les officiers de complément appartenant à une société.

Ce cours, de la durée d'un mois, devrait avoir lieu chaque année et serait fréquenté par tous les officiers de complément qui en feraient la demande. A la fin du cours, les officiers déclarés aptes seraient chargés d'instruire les sous-officiers des sociétés respectives. Ces divers éléments réunis composeraient les cadres d'instruction des sociétaires. Comme compensation, il faudrait dispenser tous les instructeurs des exercices militaires avec leur classe d'âge et supprimer pour eux les examens d'avancement.

L'auteur discute ensuite les différents points de son programme. Il ne se fait du reste aucune illusion sur les difficultés à vaincre et les arguments qu'il invoque sont précis.

Une commission d'étude qui serait envoyée en Suisse par exemple, où les sociétés de tir fonctionnent depuis très longtemps, pourrait nous renseigner exactement et nous fournir les bases futures d'une bonne organisation.

Une difficulté que nous avons à vaincre et que nous ne rencontrerons dans aucun autre pays, est l'adoption d'une cartouche spéciale pour le tir de stand

L'*Ufficiale in congedo* du 26 mars annonce que le Ministère fait procéder à des expériences de cartouche des types B et C et qu'un maître-tireur de Florence, M. Riccardo Linari, a inventé une cartouche à charge réduite qu'il a soumise au gouvernement.

Il ne nous reste qu'à augurer, avec tous les amis du tir, que ces efforts aboutiront sous peu à une solution concluante. F.

INFORMATIONS

SUISSE

Le Département militaire s'est fait allouer l'année dernière deux crédits de chacun 50 000 fr., l'un pour un essai de mobilisation, l'autre pour le recensement des chevaux au point de vue de leur aptitude au service.

Par motif d'économie, on a renoncé à exécuter l'essai de mobilisation, et on a eu raison, car, en somme, cet essai était à peine nécessaire. La mobilisation est dans notre pays une des opérations les mieux préparées, celle à laquelle sont déjà habituées les troupes, chaque entrée au service n'étant autre chose qu'une mobilisation effective, à cette différence près, que les chevaux ne sont pas ceux qui seraient fournis aux unités en temps de guerre. Il suffit que les contrôles de chevaux soient correctement tenus, dans tous les districts, que la revision de ces contrôles se fasse régulièrement chaque année (ce à quoi les autorités ne tiennent pas, à notre avis, assez la main, mais ce qu'un essai de mobilisation partielle n'amènerait quand même pas à produire), que les instructions relatives à la concentration des chevaux sur les places de rassemblement soient strictement observées ; il suffit, disons-nous, que ces conditions soient remplies pour que la mobilisation s'effectue sans accroc et sans retard. De fait, elles le sont bien, et on peut affirmer que l'armée mobiliserait à coup sûr et avec la plus grande aisance dans les délais prévus.

Le recensement des chevaux, qu'on n'a par contre pas abandonné, et auque lon procède précisément ces jours-ci, montrera si nos ressources chevalines suffisent aux besoins de l'armée. Il indiquera, en outre, si en dehors des exigences réglementaires, on trouvera assez de chevaux de selle pour monter les capitaines d'infanterie, pour doter les états-majors de bataillon d'un sous-officier du train monté, et les états-majors d'artillerie d'un ou deux éclaireurs. Il dira aussi si l'extension considérable qu'a prise en Suisse la traction électrique, les chemins de fer secondaires, le cyclisme et ces derniers temps l'automobilisme, ont eu leur répercussion dans nos effectifs chevalins. Nous ne le croyons pas si on en juge d'après les expériences des pays voisins[1], et d'après les chiffres connus de quelques-uns de nos cantons.

[1] La France possédait entre autres, d'après la statistique officielle de l'administration des haras, 2 881 226 chevaux en 1895, 3 005 546 en 1898, 3 025 502 en 1899.

Fait à remarquer : c'est que la même augmentation dans l'emploi des chevaux se manifeste dans la ville de Paris, où l'automobilisme semble précisément triompher. Le nombre de chevaux susceptibles d'être réquisitionnés en cas de mobilisation s'y élevait fin 1898 à 93 652. A la fin de 1899, il était de 98 284 ; ce qui correspond à une avance de 4632 unités.

Nos aérostiers. — Sans vouloir en rien effrayer nos futurs, et sans doute intrépides, aérostiers, nous voudrions signaler à l'attention de leurs officiers les faits suivants :

Le médecin-major Maljean vient de rapporter dans les *Archives françaises de médecine militaire* plusieurs cas d'accidents, du reste bénins, survenus aux 1er et 3e génie ; les manifestations principales avaient été du malaise, des vomissements, de la jaunisse plutôt verdâtre, de l'hémoglobinerie, etc. Il s'agit d'une intoxication, à marche insidieuse due à la présence de l'*hydrogène arsénié*, impureté préexistante dans le gaz industriel des ballons, dont l'odeur alliacée est bien connue.

L'absorption du gaz délétère avait eu lieu trois fois en flairant à l'orifice d'entrée du gaz, une fois pendant le gonflement, une fois pendant le dégonflement et même lors du séjour sous le hangar pour la garde de l'aérostat, c'est-à-dire dans des circonstances faciles à éviter moyennant quelques précautions.

Comme moyen préventif, le Dr Maljean recommande l'emploi du *chlorure de chaux* qu'on peut faire respirer avec précaution aux hommes exposés au gaz ; le chlore qui se dégage en petite quantité décompose immédiatement l'hydrogène arsénié et n'est toutefois pas assez concentré pour irriter les voies respiratoires.

Notre compagnie ne comptant dans son effectif aucun médecin attitré, les officiers devront savoir au besoin pratiquer, en cas d'asphyxie menaçante, la respiration artificielle, les tractions rythmées de la langue, etc.

F.

Au renseignement que j'ai déjà donné sur les intoxications par le gaz, il convient d'ajouter, ce qui malheureusement le corrobore, qu'un accident mortel s'est produit le 3 avril, au parc d'aérostation de Chalais-Meudon, pendant un transvasement de gaz, opération de pratique courante en aérostation.

La *Revue de médecine militaire allemande*, livraison de mars, signale à son tour deux cas mortels qui se sont présentés l'été dernier à Thorn. L'auteur de l'article de la revue allemande, le Stabsarzt Dr Crone, conseille de purifier l'hydrogène et de le débarrasser d'arsenic, puis surtout de munir le personnel d'appareils respiratoires convenablement appropriés.

ITALIE

On a grand'peine, en Italie, à recruter un nombre suffisant d'officiers, surtout si on se borne à puiser parmi les élèves des Ecoles militaires ou parmi les sous-officiers. On est donc obligé d'avoir recours aux officiers de complément qui peuvent entrer dans l'armée permanente comme sous-lieutenants.

C'est ainsi qu'en ce moment, le ministre de la guerre fait appel aux sous-lieutenants de complément de la cavalerie qui désirent passer avec leur grade dans l'armée permanente.

Les conditions exigées de ces officiers sont les suivantes :

Ils doivent être pourvus du diplôme de licence de lycée ou de licence d'institut technique (analogues à nos baccalauréats ès lettres et ès sciences), et avoir accompli, à la date du 1er septembre prochain, au moins six mois de service dans l'armée permanente.

En outre, ces officiers doivent avoir moins de vingt-cinq ans à la date du 1er octobre 1900; ils doivent être célibataires, ou, s'ils sont mariés, justifier d'un revenu annuel de 2200 francs.

Tous les sous-lieutenants de complément de cavalerie se trouvant dans ces conditions seront admis à prendre part à un examen qui portera, en principe, sur les matières enseignées pendant les deux années d'école que font, à Modène, les jeunes gens qui y ont été admis.

Avant d'être définitivement nommés sous-lieutenants dans l'armée permanente, les sous-lieutenants de complément devront déposer dans les caisses de l'Etat une somme de 2200 francs. Cette somme sera destinée à pourvoir d'un cheval les officiers admis. Si un officier se présente à l'Ecole de cavalerie avec un cheval jugé apte à faire un bon service, cette somme de 2200 francs lui sera rendue, après toutefois que l'autorité militaire se sera assurée que le cheval a été payé.

— L'*Italia militare e marina* annonce qu'on vient de faire, à Turin, des expériences avec un nouvel explosif inventé par le colonel d'artillerie Cornara di Cannelli d'Asti. Cet explosif, auquel on a donné le nom de *Cosmos*, est fondé sur la propriété détonante que possède l'eau fortement comprimée dans un récipient d'acier et soumise à la décomposition par l'électricité. La force explosive est, dit-on, vingt-huit fois plus forte que celle de la dynamite et cinquante-six fois plus forte que celle de la poudre.

Le *Cosmos* a, en outre, l'avantage de ne coûter que fort peu de chose et permet d'obtenir des résultats exactement proportionnés aux besoins.

NORVÈGE

Remparts de neige. — On vient de faire à l'école de tir norvégienne de Tarningmoen, des essais fort curieux sur des remparts construits en neige. Pour les uns, on s'était servi de neige fraîchement tombée, et, par conséquent, peu liable; pour les autres, de neige dont la fonte avait déjà commencé et dont la densité avait atteint son plus haut degré.

Des essais de tir avec le fusil ont été faits à 50, 120, 360 et 800 mètres.

Les résultats ont été, à peu de chose près, partout les mêmes. Les

balles Mantel de 6mm5 s'étaient arrêtées dans la neige de 80 à 90 centimètres. La déformation des projectiles était insignifiante. Elle était pourtant plus grande chez ceux tirés de loin que chez ceux tirés de près. En aucun cas, les balles n'ont traversé les remparts de 1m20. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le fusil de l'armée norvégienne possède une puissance de pénétration considérable.

Il est donc à prévoir que dans les pays du Nord la neige jouera un rôle important dans les campagnes d'hiver.

Ces expériences corroborent complètement ce que la *Revue militaire suisse* a déjà dit de la pénétration dans la neige. Elles montrent une fois de plus que les balles de petit calibre ont une pénétration moins forte que celles de gros calibre.

Les balles du Lebel accusent à 50 m. une pénétration moyenne de 1m75; celles du fusil suisse 7mm5, mod. 1889, à distances comprises entre 100 et 300 m., une pénétration de 1m60 dans la neige naturelle[1].

RUSSIE

L'artillerie à tir rapide. — Depuis quelque temps déjà, l'autorité militaire russe expérimentait des canons de campagne à tir rapide de divers modèles, entre autres celui dû au général d'artillerie Engelhardt, bien connu. Le modèle proposé par ce général ayant donné des résultats satisfaisants, le gouvernement vient de se décider à faire une commande de 1000 canons à l'industrie russe. Malgré cela, l'autorité militaire continuera à expérimenter les nouveaux modèles de pièces de campagne étrangères, avant d'adopter d'une façon définitive le canon du général Engelhardt.

Les 1000 canons de campagne commandés seront répartis entre diverses batteries de la Russie d'Europe, où leur mise en service pourra faire ressortir certains vices de construction.

Dans le cas où le ministère de la guerre se verrait obligé de ne pas adopter le canon Engelhardt pour toute l'armée, les pièces commandées à l'industrie serviraient à l'armement des batteries stationnées soit sur la frontière russo-afghane, soit dans l'Asie orientale.

(*Revue du Cercle militaire*, 10 avril 1900).

Contingent de 1899. — Un oukase du 4/16 juin 1899 avait fixé le chiffre du contingent pour 1899 à 291 100 hommes, en y comprenant ceux qui ont des exemptions de recrutement. Le chiffre des jeunes gens nés du 1er octobre 1877 au 1er octobre 1878, et ayant par suite 21 ans révolus au 1er octobre 1899, était de 966 678. Le nombre des ajournés des années précédentes et de ceux qui étaient inscrits sans tirage au sort était de 101 964,

[1] Voir *Revue militaire suisse* 1895, page 142, et 1898, page 278.

ce qui donnait pour le chiffre total du contingent soumis à l'appel 1 million 68 642 hommes.

Au point de vue de la religion, ces hommes se répartissaient en : chrétiens, 880 544 ; juifs, 53 683; mahométans, 30 582; caraïmes, 92 ; païens, 1777.

453 334 avaient droit à des dispenses, dont 219 072 de la première catégorie.

Pour choisir la classe, on a examiné, en dehors des dispensés de la Ire catégorie, 809 217 hommes. Sur ce chiffre, on a pris 262 545 de la classe 1899 et 25 082 des ajournés et punis ; 1796 ont été classés dans la réserve en vertu de leurs professions, et on a admis 39 exemptions de recrutement. Le chiffre total des hommes admis est donc de 287 627.

On a ajourné 88 365 conscrits et 22 492 doivent être mis à l'essai. On a affecté au 2e ban de la milice 83 070 hommes et réformé complètement 58 251 hommes.

On a affecté à la milice du 1er ban 226 262 hommes, soit 28 %.

Le chiffre des insoumis s'est élevé à 40 353, soit 3,8 % du chiffre total de la classe, et sur ce chiffre, 8787 sont juifs, ce qui donne un pour cent de 21,3 pour les conscrits de cette religion.

Le recrutement a inscrit sur les listes de l'armée 289 462 hommes ; il manque par suite 1638 hommes pour compléter le chiffre assigné pour le contingent.

BIBLIOGRAPHIE

Vie militaire du général Foy, par M. Maurice *Girod de l'Ain*. — Un vol. in-8, avec deux portraits, six cartes et trois fac-similés d'autographes. Paris 1900. Librairie Plon Nourrit, éditeur.

La maison Plon a déjà publié nombre d'études du plus haut intérêt sur les hommes de guerre de la Révolution et de l'Empire : Davout, Murat, Oudinot, Ney, de Saint-Chamans, etc. A cette série vient s'ajouter aujourd'hui un beau livre sur la *Vie militaire du général Foy*, dû à M. Maurice Girod de l'Ain, chef d'escadron d'artillerie.

La vie politique du général Foy est tout entière contenue dans ses discours qui lui ont valu son immense popularité ; sa vie militaire n'avait été, jusqu'ici, retracée que dans ses grandes lignes. Il nous est donné aujourd'hui de suivre pas à pas cette carrière brillante commencée à Jemmapes et terminée à Waterloo. Foy a débuté dans l'artillerie et, par là, il se rattache à la série des *Grands Artilleurs* dont le commandant Girod de l'Ain fait revivre la physionomie en d'intéressantes biographies. Nommé général dans la ligne, Foy reste voué jusqu'à la dernière heure à cette guerre fatale de la Péninsule, dont il devait plus tard entreprendre d'écrire l'histoire. L'ouvrage que publie la librairie Plon est écrit dans un style clair et concis où se révèle la compétence de l'auteur ; il est appuyé de nombreuses pièces justificatives, orné de deux portraits et complété par des cartes reproduites d'après celles de l'époque. C'est un document utile à consulter pour tous ceux qui s'intéressent à la grande épopée Napoléonienne.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 6. Juin 1900.

SOMMAIRE

Le passage du St-Bernard en 1800. — Pistolets automatiques. — Un tir à 2500 m. avec le fusil mod. 89. — Le Détachement des subsistances aux manœuvres du Ier corps d'armée en 1899. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

LE PASSAGE DU SAINT-BERNARD
en 1800

Nous avons signalé, dans notre dernière livraison, le centenaire du passage du Grand-St-Bernard par Bonaparte, premier consul. Il franchit le col le 20 mai, et le 14 juin la victoire de Marengo le couronnait d'un nouveau laurier.

Pendant longtemps, le détail des belles opérations de l'armée de réserve en 1800 est demeuré en dehors des recherches des écrivains militaires. Le plus souvent, quelques lignes seulement esquissent le récit du passage des Alpes.

Cette année-ci, cependant, comme si l'approche du centenaire avait stimulé l'ardeur des critiques, deux ouvrages ont paru, au moyen desquels nous allons retracer les phases principales des mouvements de Bonaparte en mai et juin 1800.

L'un, édité par Chapelot & Cie, à Paris, est dû au travail consciencieux et minutieux du capitaine de Cugnac. Il est intitulé *Campagne de l'armée de réserve en 1800*. Première partie : « Passage du Grand-St-Bernard »[1].

[1] *Campagne de l'armée de réserve en 1800*. Première partie : « Passage du Grand-St-Bernard », par le capitaine de Cugnac. Un fort vol. in-8°, avec 3 cartes, 12 croquis et 8 autographes. Paris 1900, Chapelot et Cie, éditeurs.

Cet ouvrage constitue une importante contribution à l'histoire des guerres napoléoniennes. Il ressuscite de nombreux documents qui depuis cent ans dormaient oubliés dans les archives de la guerre.

« En publiant aujourd'hui ces documents, appelés peut-être à détruire certaines légendes, dit l'auteur dans son avant-propos, nous n'y joindrons que le minimum d'explications et de notes indispensables pour en faciliter la lecture et combler quelques lacunes. Ce seront les ordres et les rapports qui, s'enchaînant les uns aux autres, écriront eux-mêmes l'histoire de la campagne de l'armée de réserve. . »

Le second ouvrage auquel nous nous adressons est le *Marengo* du lieutenant J. Campana[1], qui complète sur certains points l'exposé documentaire du précédent, et y joint diverses considérations raisonnées de stratégie et de tactique.

Le récit que nous entreprenons est tout entier basé sur ces deux ouvrages, dont il reproduira de nombreux fragments.

* * *

On connaît la situation au commencement de 1800. Battues par les armées de la seconde coalition qu'avait formée en 1798 l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède et la Turquie, les troupes françaises avaient dû reculer sur toute la ligne. En automne 1799, cependant, les généraux Brune et Masséna avaient partiellement réparé les désastres des débuts. En Hollande, le général Brune avait contraint l'armée anglaise à capituler. En Suisse, le général Masséna, vainqueur dans les combats de Zurich, avait chassé au delà du Rhin les Autrichiens et les Russes. Ces derniers même, abandonnant leurs alliés d'Autriche dont ils estimaient avoir à se plaindre, regagnèrent la Vistule.

La situation n'était pas moins précaire pour les Français. Ils étaient réduits momentanément à la défensive sur les deux grands théâtres des opérations, ayant été refoulés au nord, sur la rive gauche du Rhin, au sud, sur les revers de l'Apennin, de Gênes au Var.

Bonaparte, revenu d'Egypte et nommé premier consul à la suite du 18 brumaire, s'empresse de réorganiser les armées.

[1] *Marengo*, étude raisonnée des opérations militaires qui ont eu pour théâtre l'Italie et l'Allemagne au printemps 1800, d'après la correspondance et les mémoires de Napoléon. Paris 1900, A. le Normand, éditeur.

L'armée du Rhin, qui s'étend de Genève à Oppenheim, est placée sous les ordres du général Moreau. La droite, commandée par Lecourbe, occupe la Suisse, avec, dans le Valais, une demi-brigade qui fournit des postes aux cols du Simplon et du Grand-St-Bernard.

L'armée d'Italie est confiée à Masséna. Mais elle est incapable d'agir. Le 5 février, Masséna écrit :

...L'armée est absolument nue et déchaussée... La solde est arriérée de six à sept mois.

Nous n'avons pas un brin de fourrage ni approvisionnements d'aucune espèce, pas un moyen de transport...

Et le 23 :

La Ligurie n'a plus d'approvisionnements d'aucune espèce, tout est épuisé... J'ai mis toutes les troupes à la demi-ration, moi-même j'en ai donné l'exemple; l'habitant ne reçoit que trois onces de pain pour vingt-quatre heures...

Pendant ce temps, les Autrichiens s'étaient avancés jusque dans les hautes vallées des Alpes, val d'Aoste, vallée de Suze, etc. Du côté de Suze, ils étaient maîtres du plateau du Mont-Cenis, qu'ils avaient surpris le 8 février.

Bonaparte s'empresse de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation. Tout en donnant les ordres pour le réapprovisionnement des armées, il élabore ses plans pour la reprise des hostilités.

C'est le 25 janvier 1800 que, pour la première fois, un document officiel, lettre du Premier Consul au ministre de la guerre, général Berthier, parle de l'organisation d'une armée de réserve. La formation en sera tenue extrêmement secrète.

Un arrêté des Consuls parut le 8 mars. Il prévoit une armée forte de 60 000 hommes répartis en six divisions et dont Dijon sera le centre de concentration. Par décision du 2 avril, Bonaparte appelle à la commander le général Berthier, que Carnot remplace au ministère de la guerre. Commandement nominal, par respect pour la Constitution de l'an 8, qui ne permettait pas au Premier Consul de prendre lui-même un commandement. « Dans le fait, disent les *Mémoires* de Napoléon, le Premier Consul commanda l'armée de réserve et Berthier, son major général, eut le titre de général en chef. »

Le 6 mai, Bonaparte passera la première revue de ses troupes à Dijon. Jusqu'à ce moment, ils n'est pas trop des efforts réunis du Premier Consul, du Ministère de la guerre, de Ber-

thier et de ses généraux pour improviser l'armée. Tout fait défaut, les hommes, l'armement, l'habillement, l'équipement, les munitions, les attelages, les vivres, l'argent. De tous côtés s'élèvent les plaintes des chefs de corps.

Le 22 mars, le général de division Chabran écrit :

« Les armes manquent... La solde des officiers est toujours en retard et les plaintes redoublent... Hier matin, une espèce de révolte s'est manifestée parmi les conducteurs d'un convoi d'artillerie. Le motif était l'arriéré de solde. . »

Le 6 avril, il renouvelle ses doléances :

« ...Les troupes sont sans solde. Les officiers, infiniment arriérés à cet égard, n'ont plus de moyens de subsister.

» ...Il est impossible aux militaires de faire face à leurs engagements.

» ...Je n'ai pas encore obtenu des armes. »

Le 20 mars, le Premier Consul lui-même avait écrit au Ministère de la guerre :

Les régiments de cavalerie ont de très grands besoins. Mon aide de camp, qui vient de parcourir les dépôts, m'assure que nous avons 3000 hommes qui ne peuvent pas entrer en campagne, à défaut de selles et d'habits.

Quant aux lettres du général Berthier, elles sont une longue suite de plaintes entremêlées de protestations de dévouement et de promesses d'énergie. Il est arrivé à Dijon, le 8 avril, avec son chef d'Etat-major, le général Dupont, et dès son arrivée il renseigne le Premier Consul :

Il n'est encore arrivé que 1800 fusils...

Nous n'avons que 60 chevaux à Auxonne[1]....

...Nous n'avons pas une seule cartouche à Auxonne, faute de plomb.

Quinze jours plus tard, le 23 avril, il écrit :

Les armes que j'ai achetées, comme ministre, n'arrivent pas. Les transports sont paralysés faute de fonds...

...Je serais très embarrassé de faire un mouvement à l'instant : point de cartouches, point de plomb ; rien n'arrive à Auxonne parce qu'on alimente pas de fonds le service des transports.

L'artillerie venue de l'Ouest est sans chevaux... Pas un seul moyen de transport, ni pour les corps, ni pour les services de l'armée.

...Nos subsistances ne sont pas assurées hors la 18e division.

5000 conscrits sont arrivés ici ; tous ont été incorporés, à l'exception de 1000 qui ont déserté.

A cette époque, plus exactement le 21 avril, l'ordonnateur

[1] Lieu de réunion de l'artillerie.

Lambert, chargé de l'approvisionnement à Genève, n'avait réuni que 836 000 rations de biscuit au lieu de 1 500 000, 3000 sacs et 12 000 caisses pour leur transport, au lieu de 20 000 ; 45 000 pintes d'eau-de-vie, au lieu de 100 000, et 1500 barils pour leur transport au lieu de 2 000 ; 41 500 boisseaux d'avoine au lieu de 100 000 et 666 bœufs au lieu de 1000.

Le 25 avril, Berthier écrit encore :

Je serais à Genève si la formation de cette armée et tout ce qui est le plus essentiel à son organisation me le permettait; mais dans les circonstances du moment, elle est en retard de vingt jours.

...Vous verrez, par l'état de situation ci-joint, que je n'ai, dans ce moment, que 22 000 hommes d'infanterie disponibles, 6000 qui sont en marche et 3000 qui sont annoncés et non en marche.

La légion italique peut former 4000 hommes sans armes et sans habits, dans ce moment ; observez, dans le nombre ci-dessus, un quart de conscrits dont la désertion est journalière.

Le même jour, à 9 heures du soir, il accentue ses doléances dans une seconde lettre. Il n'a que 300 000 cartouches sur les 5 000 000 qui lui ont été promises. Pas de plomb, point de moules à balles. Pas un seul caisson pour faire suivre les cartouches d'infanterie lorsqu'elles arriveront. Pas un caisson pour les transports des effets des corps et pour les services administratifs. Pas de chevaux pour porter les munitions.

A la fin d'avril encore, et les premiers jours de mai, alors que les mouvements des troupes ont commencé sur Genève et Lausanne, il constate que les souliers font défaut, qu'il manque un grand nombre de gibernes, que les cartouches ne sont toujours pas arrivées ni l'artillerie de montagne. 5000 hommes sont arrivés à Genève, mais on ne leur a pas encore délivré de fusils.

Le service des étapes manque de tous côtés, écrit-il le 1er mai ; je suis obligé de donner les fonds de l'armée.

Et le 2 :

« Je l'avais prévu, citoyen Consul, il n'y a aucun approvisionnement fait à Genève pour la subsistance de l'armée.

» On ne fait rien pour assurer les étapes sur la route de Dijon à Genève...

» Le ministre n'a rien prévu de ce qui devait seconder vos dispositions. »

On se rendra mieux compte du retard dans l'organisation de l'armée quand on saura que, le 12 mai, donc très peu de jours avant le passage du Grand-Saint-Bernard, Berthier pres-

crivait qu'on « fasse tirer, dès demain, quelques coups de fusil à tous les conscrits, qu'on leur fasse connaître de quel œil on mire pour ajuster et enfin de quelle manière on charge son fusil[1]. »

Certains bataillons n'eurent qu'extrêmement tard un caisson de cartouches d'infanterie. Le 30 avril, partit encore de Paris huit de ces caissons.

Le ton de Bonaparte contraste vivement avec les plaintes de Berthier, chaque jour renouvelées.

« Je vois avec peine que le séjour de Dijon vous donne de la mélancolie, lui mande-t-il le 25 avril. Soyez gai. »

Le 26, il lui envoie sa façon de comprendre l'organisation de l'armée de réserve. Il écrit :

... Voici comment je vois votre armée :

La division Loison, composée des 13e légère, 58e, 60e de ligne : 6 à 7000 hommes ;

La division Chambarlhac, composée des 24e légère, 43e, 96e de ligne : 9000 hommes ;

La division Boudet, composée des 9e légère, 30e, 59e de ligne : 7 à 8000 hommes ;

La division Watrin, composée des 6e légère, 22e, 40e de ligne : 6 à 7000 hommes.

Ces quatre divisions disponibles et prêtes à marcher au 10 floréal ;

La 5e division du général Chabran, composée de neuf bataillons des quinze de l'armée d'Orient, que vous formerez en brigades comme je l'avais projeté : cela vous formerait une division de 6000 hommes, qui pourrait marcher après les quatre premières divisions ;

La 6e division qui pourrait partir de Dijon du 25 au 30 floréal, serait composée des 19e légère, 70e, 72e de ligne : 6 à 7000 hommes ;

La 7e division serait composée de la 17e légère et des six bataillons restant des quinze de l'armée d'Orient ;

Et, enfin, vos 4000 Italiens, en laissant un dépôt qui puisse former les 3 ou 4000 Italiens qui sont encore dans les différentes parties de la France, et qui se rendront à Dijon lorsque le mouvement sera démasqué.

Ainsi, il me semble que, le 15 floréal, vous pourrez avoir à Genève, prêts à se porter où il sera nécessaire :

1° Les quatre premières divisions . .	28 à 30 000	40 000 hommes.
2° La 5e division Chabran.	5 à 6 000	
3° Quelques jours après, les Italiens .	4 000	

[1] Le fusil d'infanterie était du modèle 1777 : son calibre était de 17,5mm ; son poids, sans bayonnette, de 4 kg 650.

La balle pesait 24 gr 5 ; la charge de poudre 12 gr. 2

La portée efficace était de 135 m. ; la portée extrême de 974 m. ; mais à partir de 234 m., tous les coups étaient incertains.

Ce fusil légèrement modifié en 1800, fut dénommé fusil mod. 1777 corrigé, et arma toutes les troupes d'origine française pendant les guerres du premier Empire.

Au 30 floréal, vous pourriez avoir à Genève :

La 6e division	6 à 7000 hommes.
Et vers le 15 prairial, la 7e division	6000 —
Le général Turreau pourrait vous seconder, avec . .	3000 —
Les troupes de l'armée du Rhin qui sont dans le Valais	3000 —

Ainsi, vous pourriez être arrivé à Aoste et à Suze du 20 au 30 floréal, avec 44 000 hommes d'infanterie, et vous seriez suivi, à dix jours de distance, par une division complète de 8000 hommes, et, à vingt jours, de six autres mille hommes ; indépendamment du détachement de l'armée du Rhin proportionné aux circonstances où elle se trouvera, et qui pourra aller depuis 30 jusqu'à 10 000 hommes, selon les événements. Mais je vous vois assuré, appartenant à vous, de 50 000 à 60 000 hommes d'infanterie.

Quant à la cavalerie, vous avez :

Les 11e, 12e de hussards	800	4000 hommes.
Les 2e, 7e, 15e, 21e de chasseurs	1400	
Les 8e, 9e de dragons.	800	
Les 2e, 3e, 20e de cavalerie.	1000	

C'est une cavalerie suffisante pour vos dix ou quinze premiers jours d'opérations...

RÉSUMÉ

Infanterie disponible tout de suite	44 000	50 000 hommes.
Cavalerie	4 000	
Artillerie	2 000	
Derrière vous :		
Infanterie	8 000	11 000 hommes.
Cavalerie	3 000	
7e division, pour mémoire.		
Total.	61 000 hommes.	

Voilà 60 000 hommes qui, après les sottises que viennent de faire les Autrichiens en s'enfournant dans la rivière de Gênes, vous mettent à même d'agir sans avoir besoin de personne.

Berthier s'empresse de suivre l'avis de Bonaparte et ordonne les formations nécessaires. Cependant, l'artillerie fut réduite à 36 bouches à feu, sans doute faute de chevaux. Les pièces en effet ne manquaient pas. Outre celles dont Berthier avait constaté la présence à Lausanne, quatre avaient été trouvées à Genève, et, le 2 mai, le général Watrin signalait au général Dupont, chef de l'état-major, l'existence à Morges, au château et au magasin à sel, de « 40 pièces de bronze de divers calibres, et la plupart de très petit calibre, tous montés sur leurs affûts. Ils appartiennent aux Suisses, et sont sans munitions. On pourra, avec très peu de frais, en mettre au moins 20 en état de marcher de suite. »

Comment la formation de cette armée a-t elle pu rester secrète? Les *Mémoires* de Napoléon vont nous fournir la réponse à cette question.

Comment tenir caché aux nombreux espions de l'Angleterre et de l'Autriche le mouvement de l'armée? Le moyen que le Premier Consul jugea le plus propre fut de le divulguer lui-même, d'y mettre une telle ostentation qu'il devînt l'objet de raillerie pour l'ennemi, et de faire en sorte que celui-ci considérât toutes ces pompeuses annonces comme un moyen de faire diversion aux opérations de l'armée autrichienne qui bloquait Gênes. Il était nécessaire de donner aux observateurs et aux espions un point de direction précis : on déclara donc par des messages au Corps législatif, au Sénat, et par des décrets, par la publication dans les journaux, et enfin par les intimidations de toute espèce, que *le point de réunion de l'armée de réserve était Dijon;* que le Premier Consul en passerait la revue, etc. Aussitôt tous les espions et les observateurs se dirigèrent sur cette ville : ils y virent, dans les premiers jours d'avril, un grand état-major sans armée, et, dans le courant de ce mois, 5 à 6000 conscrits et militaires retirés, dont même plusieurs estropiés consultaient plutôt leur zèle que leurs forces. Bientôt cette armée devint un objet de ridicule, et, lorsque le Premier Consul en passa lui-même la revue le 6 mai, on fut étonné de n'y voir que 7 à 8000 hommes, la plupart n'étant pas même habillés. On s'étonna comment le premier magistrat de la République quittait son palais pour passer une revue que pouvait faire un général de brigade. Ces doubles rapports allèrent par la Bretagne, Genève, Bâle, à Londres, à Vienne et en Italie : *l'Europe fut pleine de caricatures*, l'une d'elles représentait un enfant de douze ans et un invalide avec une jambe de bois; au bas, on lisait : *Armée de réserve de Bonaparte.*

Cependant la véritable armée s'était formée en route; sur divers points de rendez-vous, les divisions s'étaient organisées. Ces lieux étaient isolés, et n'avaient point de rapports entre eux. Les mesures conciliantes qui avaient été employées par le gouvernement consulaire pendant l'hiver, jointes à la rapidité des opérations militaires, avaient pacifié la Vendée et la chouannerie. Une grande partie des troupes qui composaient l'armée de réserve avaient été retirée de ce pays. Le Directoire avait senti le besoin d'avoir à Paris plusieurs régiments pour sa garde et pour comprimer les factieux. Le gouvernement du Premier Consul étant éminemment national, la présence de ces troupes dans la capitale devenait tout à fait inutile : elles furent dirigées sur l'armée de réserve. Bon nombre de ces régiments n'avaient pas fait la désastreuse campagne de 1799, et avaient tout entier le sentiment de leur supériorité et de leur gloire. Le parc d'artillerie s'était formé avec des pièces, des caissons envoyés partiellement d'un grand nombre d'arsenaux et de places fortes. Le plus difficile à cacher était le mouvement des vivres indispensables pour une armée qui doit faire un passage de montagnes arides, et où l'on ne peut rien trouver : l'ordonnateur Lambert fit confectionner à Lyon deux millions de rations de biscuits. On en expédia sur Toulon une centaine de mille pour être envoyées à Gênes; mais dix-huit cent mille rations furent dirigées sur Genève, embarquées sur le lac, et débarquées à Villeneuve, au moment où l'armée y arrivait.

En même temps que l'on annonçait avec la plus grande ostentation la formation de l'armée de réserve, on faisait faire à la main des petits bulletins où, au milieu de beaucoup d'anecdotes scandaleuses sur le Premier Consul, on

prouvait que l'armée de réserve n'existait pas et ne pouvait pas exister; qu'au plus, on pourrait réunir 12 à 15000 conscrits. On en donnait la preuve par les efforts qui avaient été faits, la campagne précédente, pour former les diverses armées qui avaient été battues en Italie, par ceux qu'on avait faits pour compléter cette formidable armée du Rhin; enfin, disait-on, laisserait-on l'armée d'Italie si faible, si on avait pu la renforcer. *L'ensemble de tous ces moyens de donner le change aux espions fut couronné du plus heureux succès.* On disait à Paris, comme à Dijon, comme à Vienne : « *Il n'y a point d'armée de réserve.* » Au quartier général de Mélas, on ajoutait : « L'armée de réserve dont on nous menace tant est une bande de 7 à 8000 conscrits ou invalides, avec laquelle on espère nous tromper pour nous faire quitter le siége de Gênes. Les Français comptent trop sur notre simplicité : ils voudraient nous faire réaliser la fable du chien qui quitte sa proie pour l'ombre. »

Pendant tout le temps de la formation et de la concentration de l'armée de réserve, il y eut incertitude sur ses plans d'opération. Placée à égale distance à peu près des deux théâtres de la guerre, elle devait, suivant les circonstances, fournir l'appoint décisif soit sur le Rhin, soit en Italie.

Le 18 février, une note dictée par Bonaparte à Bourienne parle de l'éventualité d'une marche sur l'Italie par le Splugen, afin de tomber sur les derrières de l'armée de Mélas.

Après avoir fait le compte des journées de marche de Coire à Bergame, soit douze jours, le Premier Consul écrit :

« Il est difficile de se hasarder à placer des magasins à Coire et au Splugen, parce que, à la première marche rétrograde, ils se trouveraient pris, et que d'ailleurs une opération de cette nature ne peut réussir qu'avec un extrême secret.

» Il faudrait donc que l'armée partît de Zurich avec des vivres pour quinze jours. Il serait facile d'avoir un entrepôt de vivres qui serait conduit jusqu'à l'extrémité du lac, par eau; ce qui diminuerait les transports de trois jours. Il ne s'agirait donc plus que de transporter des vivres pour douze jours.

» Le soldat pourrait prendre, en partant de Zurich, pour quatre jours de vivres. Il n'en faudrait donc plus que pour huit jours... »

Le 1er mars, l'idée d'opérer par la haute vallée du Rhin, et même par le Tyrol, n'est pas abandonnée; une lettre à Masséna le prouve. Toutefois, à cette date, une reconnaissance est ordonnée au St-Gothard, pour compléter une reconnaissance antérieure de l'aide de camp Duroc. Il peut se faire aussi que le Premier Consul se décide simplement à appuyer le général Moreau. Il lui écrit :

« Il n'est pas impossible, si les affaires continuent à bien marcher ici, que je sois des vôtres pour quelques jours. »

Et cinq jours plus tard, il écrit à Brune :

« Il serait possible que, vers le 10 germinal, je me portasse au Rhin. »

Cependant, dès le milieu de mars, le passage en Italie par le Gothard semble prendre de la consistance. Une note écrite vers le 15, communiquée au général Dessolle, chef d'état-major de Moreau, donne des instructions à ce dernier.

Son armée, forte de 110000 hommes environ, doit être fractionnée en quatre corps. Les trois premiers de ces corps porteront le nom collectif de corps d'armée du Rhin ; le quatrième, fort de quatre divisions, sera le corps de réserve.

La mission du corps d'armée du Rhin sera de franchir le fleuve, et de repousser l'ennemi à douze ou quinze marches en arrière. A ce moment, le corps de réserve passera en Italie par le Gothard, et sera relevé, en Helvétie, par trois des six divisions de l'armée de réserve. Les trois autres, concentrées à Genève déjà au moment du passage du Rhin par Moreau, ou bien auront suivi le corps de réserve en Italie par le Gothard en remontant la vallée du Rhône, à moins qu'elles ne passent par Berne et Lucerne ; ou bien, si les circonstances l'exigeaient, se seront transportées à Schaffhouse pour appuyer l'armée du Rhin.

Tout en élaborant ce plan de campagne, le Premier Consul complétait ses recherches par la reconnaissance des autres voies de communication avec l'Italie. C'est ainsi qu'un rapport de reconnaissance du 31 mars, rédigé par le sous-lieutenant Tourné, donne des renseignements circonstanciés sur le Valais et la route du St-Bernard. Un autre rapport, dont l'auteur est inconnu, rapport du 22 mars, fournit des renseignements sur le même passage.

Le 25 mars, un message de Berthier, alors ministre de la guerre, à Moreau, précise, en apportant une indication nouvelle, le plan du Premier Consul plus haut résumé. Moreau doit franchir le Rhin du 20 au 30 germinal (10 au 20 avril). Le corps de réserve, fort de 40000 hommes, sera aux ordres du général Lecourbe ; son avant-garde, 5 à 6000 hommes, sera au St-Gothard.

Dès qu'en Allemagne Moreau aura intercepté la communication directe avec Milan par le lac de Constance et les Gri-

sons, Lecourbe passera le Gothard, tandis que l'élite de l'armée de réserve de Dijon franchira le *Simplon* ou le St-Gothard.

Les trois dernières divisions de cette armée remplaceront Lecourbe en Suisse.

Le 9 avril, ce plan semble encore le plus probable. Carnot, devenu ministre de la guerre, le confirme au général Moreau, et en informe le général Masséna, en Italie. En outre, pour assurer mieux la concordance des diverses armes, le général Berthier a l'ordre de conférer avec Moreau. Il tombe d'accord avec lui dans une entrevue à Bâle.

Mais les événements se précipitent. Le feld-maréchal Mélas attaque Masséna, dont les forces sont inférieures et épuisées. Sur le Rhin, Moreau est inactif. Le Premier Consul ordonne un mouvement à l'armée de réserve. Pour la première fois, il va être question du Grand-St-Bernard. Il écrit au ministre de la guerre, le 24 avril :

L'armée d'Italie est aux prises avec l'armée autrichienne. Soit qu'elle vainque, soit qu'elle soit vaincue, il est indispensable que l'armée de réserve ne perde pas une heure.

Si nous sommes vainqueurs, l'armée autrichienne se trouvera considérablement affaiblie et hors d'état de résister à l'armée de réserve.

Si notre armée d'Italie est vaincue, et qu'elle soit obligée de prendre la ligne de Borghetto ou tout autre pour défendre les Alpes-Maritimes, il est encore indispensable que l'armée de réserve attaque le Piémont ou le Milanais, afin de faire une diversion et d'obliger l'armée autrichienne à revenir à la défense de la Lombardie et de ses magasins.

Je vous prie, en conséquence, de donner ordre au général en chef Berthier :

1° De porter, en toute diligence, l'armée de réserve à Genève;

2° De faire passer à Villeneuve, par le lac, tous les approvisionnements de guerre et de bouche qui ont été rassemblés à Genève;

3° De se porter, le plus rapidement possible, en Piémont et en Lombardie, soit en passant le Grand-St-Bernard, soit en passant le Simplon.

Quelle que soit l'issue des événements d'Italie, l'armée autrichienne, qui s'est enfournée sur Gênes et sur Savone, se trouve d'autant plus éloignée des passages des montagnes, et dans un état de délabrement tel, qu'elle est absolument hors d'état de tenir la campagne contre les 40 000 hommes que le général Berthier peut facilement réunir.

Je vous prie également, citoyen Ministre, d'activer le départ, de Paris, des chevaux et des pièces d'artillerie destinés pour l'armée de réserve.

Avant que cette armée n'ait franchi le St-Bernard et le Simplon, nous aurons des nouvelles positives de la situation où se trouvera notre armée d'Italie.

Le télégraphe d'aujourd'hui, de Bâle et de Strasbourg, m'apprend qu'il n'y a rien de nouveau. Réitérez l'ordre au général Moreau d'attaquer l'ennemi. Faites-lui sentir que ces retards compromettent essentiellement la sûreté de la République...

BONAPARTE.

Ainsi, la décision n'est pas encore prise du passage par le Grand-St-Bernard ou par le Simplon. Le même jour, 24 avril, dans une missive, Bonaparte écrit ce qui suit à Berthier :

...Vous sentez combien il est essentiel que l'armée de réserve donne à plein collier en Italie, indépendamment des opérations de l'armée du Rhin.

Pour cela faire, vous avez deux débouchés : le St-Bernard et le Simplon...

Par le St-Bernard, vous vous trouverez agir beaucoup plus près du lac de Genève, et dès lors vos subsistances seront beaucoup plus assurées.

Par le Simplon, vous arrivez tout de suite dans un plus beau pays.

Rien en Italie ne pourra résister aux 40 000 hommes que vous avez. Que l'armée autrichienne sorte victorieuse ou vaincue (de sa lutte contre Masséna, *Réd.*), elle ne pourra, dans aucun cas, soutenir le choc d'une armée pareille.

Avant que votre armée ne soit arrivée à Genève ou à Villeneuve, j'aurai des nouvelles positives de la situation de l'armée d'Italie, qui me mettront à même de vous donner des instructions plus précises[1].

Les nouvelles de l'armée d'Italie arrivent en effet. Elles portent que Masséna a été battu. Il faut donc se hâter et marcher par le plus court. Le 27 avril, le Premier Consul avise Berthier que l'armée de réserve franchira le St-Bernard.

Mon projet ne serait plus de passer par le St-Gothard; je ne regarde cette opération comme possible et dans les règles ordinaires de la prudence que lorsque le général Moreau aurait obtenu un grand avantage sur l'ennemi.

D'ailleurs, il est possible que ce ne soit plus à Milan où il faille aller, mais que nous soyons obligés de nous porter en toute diligence sur Tortone, pour dégager Masséna qui, s'il a été battu, se sera enfermé dans Gênes, où il a pour trente jours de vivres.

C'est donc par le St-Bernard que je désire que l'on passe. Arrivés à Aoste, on sera à même de se porter sur le lac Majeur et sur Milan en peu de marches et dans un pays abondant et tel qu'il nous le faut, s'il devenait inutile de se porter tout de suite sur la rivière de Gênes. D'ailleurs, l'opération de passer par le St-Bernard me paraît beaucoup plus proportionnée à vos moyens actuels, puisque vous n'aurez à nourrir que depuis Villeneuve à Aoste, pouvant transporter vos vivres par le lac à Villeneuve. Vous n'avez pas quatre jours de Villeneuve à Aoste.

(A suivre.)

[1] Un post-scriptum laisse même entrevoir la possibilité, si les circonstances l'exigent, d'un passage par le Mont Cenis.

PISTOLETS AUTOMATIQUES

(SUITE ET FIN [1])

Les vingt pistolets commandés furent livrés, ainsi que la munition, en octobre et novembre 1899, par la « Fabrique allemande d'armes et de munitions », à Berlin. Les modifications réclamées par la Commission et spécialement celle concernant l'adjonction d'une sûreté dite *mécanique* avaient été conçues et exécutées, par les fabricants, d'une manière à la fois simple, solide et pratique.

Conformément à la décision de la Commission, ces armes furent mises en essai, de novembre 1899 à mars 1900, dans les cours militaires et sociétés de tir dont les noms suivent :

En 1899 :

1. Cours de mitrailleurs II, à Berne.
2. Cours de tir d'artillerie I *b*, à Thoune.

En 1900 :

3. Cours de tir d'artillerie I *a* et I *b*, à Thoune.
4. Ecole centrale I *a*, à Thoune.
5. Ecole de tir pour officiers I, à Wallenstadt.
6. Société de tir au revolver de Berne.
7. Société militaire de Bâle.
8. Société des officiers de cavalerie de Bâle.
9. Société de tir au revolver de Lausanne.

Tous les rapports faits à la suite de ces essais s'expriment d'une manière très favorable sur la nouvelle arme et réclament son introduction en remplacement du revolver.

A Lausanne, le comité de la Société de tir au revolver organisa pour le dimanche 11 février, au stand de la Pontaise, un tir auquel il invita des représentants des principales sociétés de tir de la ville et un certain nombre d'officiers des troupes montées. Après un bref exposé de la question par le soussigné, quatre des meilleurs tireurs au revolver de Lausanne, MM. F. Perrin, A. Mercier, C. Secretan et C. Troyon, exécu-

[1] Pour la première partie, voir la livraison de mai 1900.

tent trois exercices à 50 mètres ; le premier sur une cible à carton et à mouche ; le deuxième sur une cible à points, et le troisième, un tir de vitesse, sur une cible à points. Les résultats furent excellents au double point de vue du fonctionnement de l'arme et de la précision. Avec leurs propres revolvers, les quatre tireurs, très exercés au maniement d'une arme qu'ils connaissaient à fond, ne purent ni dépasser, ni même égaler les résultats obtenus avec le pistolet B.-L. qu'ils voyaient et employaient pour la première fois de leur vie. La séance de tir fut suivie d'une intéressante discussion dans laquelle tous les assistants, qui avaient également eu l'occasion d'essayer la nouvelle arme, furent invités à formuler leurs remarques et leurs critiques. Ces dernières portèrent spécialement sur des points de détail, et comme appréciation générale, on fut unanime à déclarer que le B.-L. remplissait toutes les conditions requises d'une bonne arme de guerre et d'une bonne arme de stand.

Les 2 et 3 avril 1900, la Commission se rassemblait une dernière fois, à Berne, pour liquider quelques détails de construction, pour procéder à certains essais spéciaux et enfin pour formuler ses propositions définitives.

Nous résumons brièvement les principales décisions prises :

L'emploi de *cartouches d'exercice* (cartouches à blanc) n'étant pas compatible avec le système d'une arme automatique portative, on doit renoncer à les utiliser.

Ensuite d'essais sur la manière la plus pratique de transporter les *magasins de réserve* du pistolet, on est arrivé à la conclusion que l'équipement de l'officier est déjà suffisamment lourd et qu'il est impossible d'ajouter encore une cartouchière aux très nombreux objets qui le composent. Les deux magasins de réserve seront donc portés soit dans une des poches du vêtement, soit dans le paquetage, sur le cheval.

L'arme doit être réglée pour une *distance de but en blanc* de 50 mètres. A cette distance le point touché doit se trouver à 20 centimètres plus haut que le point visé, de manière à permettre le tir sur un visuel noir de 40 centimètres de diamètre, soit sur la cible actuellement en usage dans la plupart des tirs. Ensuite de cette décision, le guidon devra être relevé d'environ 0,4 mm.

La forme de la détente sera améliorée, suivant un modèle et les indications de la Fabrique fédérale d'armes.

Il fut en outre procédé aux essais spéciaux suivants :

1° Comme on le verra plus loin dans la description du fonctionnement du pistolet, tant que l'arme est chargée, *le percuteur reste toujours armé*. Par un tir exécuté avec six pistolets armés depuis une quinzaine de jours, l'on put constater que la compression continue du ressort de percussion ne présentait aucun inconvénient et que l'inflammation de la cartouche se produisait régulièrement. L'inventeur affirme qu'il en serait exactement de même avec un pistolet armé depuis une année.

2° Suivant un vœu exprimé par la Commission dans sa dernière réunion, la Fabrique fédérale d'armes a fait suspendre à l'air libre depuis une quinzaine de jours un pistolet B.-L. et un revolver modèle 82, exposés ainsi à toutes les intempéries. Tous les deux jours, on a tiré avec ces deux armes sans leur faire subir aucun nettoyage, ni graissage. Le revolver fonctionne encore bien, quoiqu'il soit très fortement rouillé; la porte de charge « grippe » passablement. Le pistolet, par contre, est beaucoup moins attaqué par la rouille. Seul, l'intérieur du canon est sensiblement atteint, ce qui provient de la composition spéciale du fulminate.

Un tir de vingt cartouches démontre que tout le mécanisme fonctionne remarquablement bien et que la dispersion des touchés est normale. Pour compléter ces essais, on décide de déposer dans une écurie à chevaux les deux armes avec lesquelles on tirera tous les huit jours, jusqu'à ce qu'on constate une diminution sensible de la précision.

3° Depuis la dernière réunion de la Commission, on a fait à Thoune des essais très complets avec des cartouches dont toutes les parties (poudre, balle et douille) ont été fabriquées exclusivement dans les ateliers fédéraux. M. le directeur de la fabrique de munitions et M. le chef du contrôle de la munition, qui ont dirigé ces essais, présentent un rapport d'où il résulte qu'il est possible de fabriquer en Suisse une cartouche remplissant absolument toutes les conditions demandées.

Avant de formuler ses propositions, la Commission constate que ses membres sont d'accord relativement à tous les détails de construction.

Les avantages du pistolet automatique B.-L. sur le revolver sont ensuite résumés comme suit :

1. Vitesse de tir plus grande.

2. Extraction automatique des douilles.

3. Charge plus rapide et plus commode (avantage particulièrement important pour un officier monté).

4. Possibilité d'employer de la poudre à faible fumée.

5. Perte de gaz absolument nulle.

6. Précision supérieure.

7. Vitesse initiale plus grande, trajectoire plus tendue et pénétration plus grande du projectile.

8. Recul en réalité plus fort, mais beaucoup moins sensible à cause de l'élasticité intérieure de l'arme, de la plus grande surface reposant dans la paume de la main et enfin par le fait du sens favorable dans lequel se produit le recul (plan horizontal).

9. Encrassement de l'arme beaucoup moindre ; en conséquence, nettoyage de l'arme beaucoup moins souvent nécessaire dans un stand. (Cet avantage sera certainement bien accueilli des malheureux tireurs au revolver qui dans les fêtes de tir passent leurs journées à se noicir les mains en nettoyant leur arme !)

10. Bonne forme de l'arme qui est bien équilibrée et se tient très bien dans la main.

11. Guidon et encoche de mire semblables à ceux du revolver ; ligne de mire plus favorable par le fait de sa plus grande longueur.

12. Bonne détente avec cran d'arrêt.

13. Système de sûreté bien compris et fonctionnant bien. Absence d'un « chien » qui augmente les chances de « ratés ».

14. Maniement de l'arme plus commode, avec un peu de pratique.

15. Démontage, remontage, nettoyage et entretien tout aussi simples que pour le revolver.

16. Protection plus favorable de l'arme contre la poussière et l'eau.

Le *seul inconvénient réel* de l'arme réside dans le fait qu'on ne peut pas distinguer à l'œil si elle est armée ou non. Mais « en campagne » on doit admettre que le pistolet sera armé d'une manière permanente. Quant au « tir de stand », s'est précisément pour remédier à l'inconvénient cité ci-dessus que la sûreté mécanique a été introduite en complément de la sûreté automatique.

Il n'est pas possible de faire entrer en ligne de compte ce

seul inconvénient si fortement compensé par des avantages aussi nombreux qu'importants.

L'augmentation de 80 à 90 grammes dans le poids de l'arme (avec son magasin) peut être considérée comme d'une importance secondaire.

Propositions de la Commission.

La Commission, unanime, décide de proposer au Département militaire fédéral l'adoption du pistolet automatique Borschardt-Lüger, calibre 7mm65, en lieu et place du revolver.

Si des considérations d'ordre pécuniaire devaient momentanément restreindre l'introduction générale de cette arme, un peu plus coûteuse, on devrait en tout cas la délivrer aux officiers des armes montées nouvellement nommés, ainsi qu'aux sous-officiers et soldats des mêmes armes, au lieu du revolver de gros calibre, modèle 78, qu'ils reçoivent actuellement.

Quant aux officiers plus anciens des troupes montées qui, depuis dix-huit ans, ont entre les mains une arme défectueuse et délaissée par le plus grand nombre des tireurs, on devrait, par une subvention suffisante, leur en faciliter l'échange ou bien leur donner la faculté de se procurer la nouvelle arme.

Les officiers des armes non montées possèdent toujours, dans le revolver de petit calibre, modèle 82, une arme excellente, très appréciée des tireurs, en Suisse et à l'étranger. Une subvention pour l'échange de cette arme ne paraît pas nécessaire.

La dotation en munition serait de 48 cartouches par pistolet, dont 24 servant à remplir trois magasins (un dans l'arme et deux de réserve), 8 transportées dans les caissons des unités (1er échelon) et 16 dans les caissons du parc de corps (2e échelon). Un paquet contiendrait 24 cartouches.

La commission considère sa tâche comme terminée en proposant l'introduction d'une arme très bien construite dans tous ses détails et qui réalise, sans aucun doute, un progrès très marqué sur celle actuellement en usage.

L'adoption d'une nouvelle arme pour les troupes montées s'impose comme une nécessité depuis longtemps reconnue. Le moment paraît des plus favorables pour résoudre la question.

Etant données les qualités indiscutables du modèle présenté, la Suisse peut sans crainte et une fois de plus donner le signal du progrès dans une question d'armement!

Données numériques.

I. — *Arme.*

1.	Constructeurs :	MM. les ingénieurs Borchardt et Luger, de la « Fabrique allemande d'armes et de munitions », à Berlin.
2.	Principe de construction :	Charge par le recul, culasse « à genouillère ».
3.	Calibre :	7,65 mm.
4.	Longueur du canon :	120 mm. (122 mm. jusqu'au culot de la douille).
5.	Parcours de la balle dans le canon :	107,2 mm.
6.	Recul du canon, jusqu'au moment où la culasse mobile se sépare :	5 mm.
7.	Recul total du canon jusqu'à l'ouverture complète de la culasse :	10 mm.
8.	Rayures :	4 rayures concentriques de 3,1 mm. de largeur, 0,125 mm. de profondeur, aux angles légèrement arrondis.
9.	Direction des rayures :	Rayures à droite, constantes ; longueur 250 mm. = 5° 29' 25".
10.	Hausse :	Hausse réglée pour une distance de but en blanc de 50 m. et placée sur l'articulation postérieure de la culasse, encoche triangulaire de même que le guidon.
11.	Longueur de la ligne de mire :	214 mm.
12.	Systèmes de sûreté :	Sûreté agissant automatiquement en saisissant l'arme à la poignée. Cette sûreté immobilise la détente, la culasse, et garantit la fermeture du canon. Sûreté mécanique.
13.	Système de magasin :	Magasin s'introduisant dans la crosse (système Lee) et contenant huit cartouches placées les unes sur les autres.
14.	Poids de l'arme, sans le magasin :	835 gr.
15.	Poids du magasin :	57 gr.
16.	Longueur totale, suivant l'axe :	237 mm.

II — *Munition.*

1.	Cartouche :	Poids : 10,3 gr. Longueur : 29,8 mm. — Douille de laiton avec gage.
2.	Charge :	0,30-0,33 gr. de poudre blanche.
3.	Projectile :	Poids : 6,0 gr. Longueur : 15,0 mm. Diamètre maximum : 7,82 mm. Plomb durci avec manteau de nickel et cuivre.

III. — *Propriétés balistiques.*

1.	Vitesse du projectile :	A 15 m. : 347 m.
2.	Pression maxima des gaz :	3160 atmosphères.
3.	Précision, à 30 m., arme appuyée :	50 % de dispersion : en hauteur 2,0 cm. : latérale 2,0 cm ; rayon 3,5 cm.
4.	Pénétration :	à 10 m. : tôle de fer de 8-9 mm. à 50 m. : bois de sapin, environ 15 cm. ; bois de hêtre, environ 7 cm.
5.	Portée maxima de la trajectoire :	Environ 1800 m. sous un angle de $27^{1}/_{20}$.
6.	Recul :	Environ 0,3 m./kg.

Fonctionnement de l'arme.

(Voir Pl. IX.)

Au moment du départ du coup, les gaz, agissant sur le culot de la douille, repoussent en arrière le *canon* et la *boite de culasse* qui coulissent le long des rainures (fig. E, chiffres 1, 1) de la *carcasse*. Pendant ce mouvement, d'une amplitude d'environ 5 mm., la *culasse mobile* et le canon sont solidement reliés ensemble.

La culasse mobile suit le mouvement. Les *galets* A 1 de la *genouillère* viennent porter contre les coursiers courbes F 1, et provoquent un mouvement circulaire de la bielle B 1 autour de l'axe B 2.

La genouillère s'élève jusqu'au moment où le *double ressort* C 1, contenu dans la crosse, se trouve entièrement comprimé, de même que le *ressort de percussion* L 3.

La douille, entraînée par l'*extracteur* L 1', vient buter contre l'*éjecteur* qui l'expulse. (L'éjecteur fait saillie sur la paroi intérieure de droite de la boite de culasse.)

Le logement de la culasse mobile étant dégagé, la cartouche supérieure du magasin, poussée par le ressort intérieur, vient se placer devant la tête du *cylindre* L 1.

Le double ressort, comprimé par le recul, repousse vivement la culasse mobile en avant par l'intermédiaire de la *chai-*

nette K 1, qui relie ces deux pièces. La genouillère s'abaisse à moitié, tout en communiquant son mouvement à la boîte de culasse et au canon. En même temps, le *percuteur* L 2 bute contre un arrêt (qui fait saillie sur la paroi intérieure de gauche de la boîte de culasse) et le ressort de percussion L 3 reste comprimé.

La genouillère est entièrement rabattue, le canon et la culasse mobile sont de nouveau solidement reliés. L'arme est de nouveau chargée, fermée, armée et prête à faire feu.

Il n'y a plus qu'à peser sur la *détente* F 2, qui, au moyen de la *transmission coudée* G, presse sur l'extrémité D 1 de la pièce D 2. Le percuteur, devenu libre, se porte en avant et frappe la cartouche.

Après que la dernière cartouche a été tirée, le *bouton du magasin* B 3 pousse un ressort spécial E 2, qui vient faire saillie dans la carcasse et s'engage dans l'entaille K 2 du cylindre. La culasse, au lieu de revenir en avant, est maintenue relevée en arrière (position de la figure B). La ligne de mire étant de ce fait entièrement masquée, le tireur est avisé que l'arme est vide et qu'il doit remplacer le magasin. Cette disposition extrêmement ingénieuse n'existe dans aucun autre pistolet automatique.

Après l'introduction d'un nouveau *magasin* dans la crosse, il suffit de retirer un peu la culasse en arrière (en saisissant les galets A 1 entre le pouce et l'index de la main gauche) et de la laisser revenir en avant. L'arme est de nouveau prête pour le tir.

Sûreté automatique. La pièce coudée F 3 se termine par la languette F 4, qui appuie sur l'extrémité droite de D 2. Dans cette position, la culasse ne peut reculer, la languette butant contre le biseau en saillie de D 2 (voir également fig. A). La pression de la détente ne peut plus se faire en D 1, la languette empêchant également la pièce D 2 de pivoter sur son centre. L'arme est donc entièrement « assurée ».

En saisissant l'arme à la poignée, la main appuie sur la partie qui fait saillie hors de la crosse (voir fig. A); la pièce coudée pivote alors sur son extrémité inférieure et la languette s'abaisse. Les mouvements de la culasse et de la détente redeviennent libres.

La sûreté automatique est spécialement destinée à l'arme de

guerre. Le tireur saisit dans son étui une arme qui se trouve immédiatement prête à faire feu ; une fois remise en place, elle se trouve assurée *automatiquement*.

La commission ayant également en vue l'arme de stand, donna à l'inventeur, pendant le cours des essais, les indications nécessaires pour l'adjonction d'une seconde sûreté dite *mécanique* qui n'est qu'un complément très simple de la première.

Sûreté mécanique. Le petit levier quadrillé C 2 étant poussé de bas en haut, pivote sur son centre ; un petit crochet qui se trouve à son extrémité inférieure vient se placer sous un léger contrefort de la pièce coudée. La pression de la main ne peut ainsi plus agir sur le mécanisme de la sûreté automatique qui se trouve immobilisée. (Comparer la position du levier C 2 dans les fig. F et C.)

Major DE MEURON.

UN TIR A 2500 MÈTRES
avec le fusil modèle 89.

Le 10 mars 1898, la sous-section des officiers de Sainte-Croix effectuait un tir sur la neige, depuis le Mont-de-Baulmes sur le plateau de Crébillon, dans le but d'établir la portée totale du fusil modèle 1889[1].

Au cours de cette expérience, pour laquelle on se servit d'un chevalet de tir, il fut constaté que, pour tirer à 2500 m., il fallait donner au canon de l'arme une inclinaison de 14°.

Pour donner à cet essai une sanction pratique, il fut décidé de faire un tir spécial à 2500 m., sur la neige, sans employer le chevalet mais en apportant une modification à la feuille de mire et en utilisant un guidon artificiel permettant au tireur d'épauler normalement son fusil.

Plusieurs essais furent faits sans donner de résultat pratique. L'allongement de la feuille de hausse entraînait un encrossement très défavorable, sinon impossible, et exigeait un guidon artificiel élevé de 15 mm. au-dessus du guidon normal. Il fallait trouver autre chose et déplacer la ligne de mire en créant sur le flanc gauche de l'arme une ligne de mire artificielle. Après quelques tâtonnements, on s'arrêta au système suivant : la partie coudée de la feuille de hausse fut prolongée de 12 mm. à gauche par adaptation d'une pièce fixée par une vis, cette pièce portant encoche de mire, et le guidon artificiel fut fixé sur un anneau pouvant se déplacer entre le battant de bretelle supérieur et l'embouchoir pour le réglage de l'arme.

Trois fusils furent agencés suivant ce dispositif et soigneusement contrôlés par des essais au Stand. Puis, avant le tir à 2500 m., ils furent placés sur un chevalet et réglés à 14° d'angle au moyen du quart de cercle, *la hausse étant placée à 2000 m.*

Ce tir, plusieurs fois renvoyé grâce à des circonstances atmosphériques défavorables et au mauvais état de la neige, a eu lieu le 7 mars dernier, sur le même terrain qu'en 1898. Le temps, très beau la veille, s'était gâté pendant la nuit. Contra-

[1] Voir *Revue militaire 1898*, page 343.

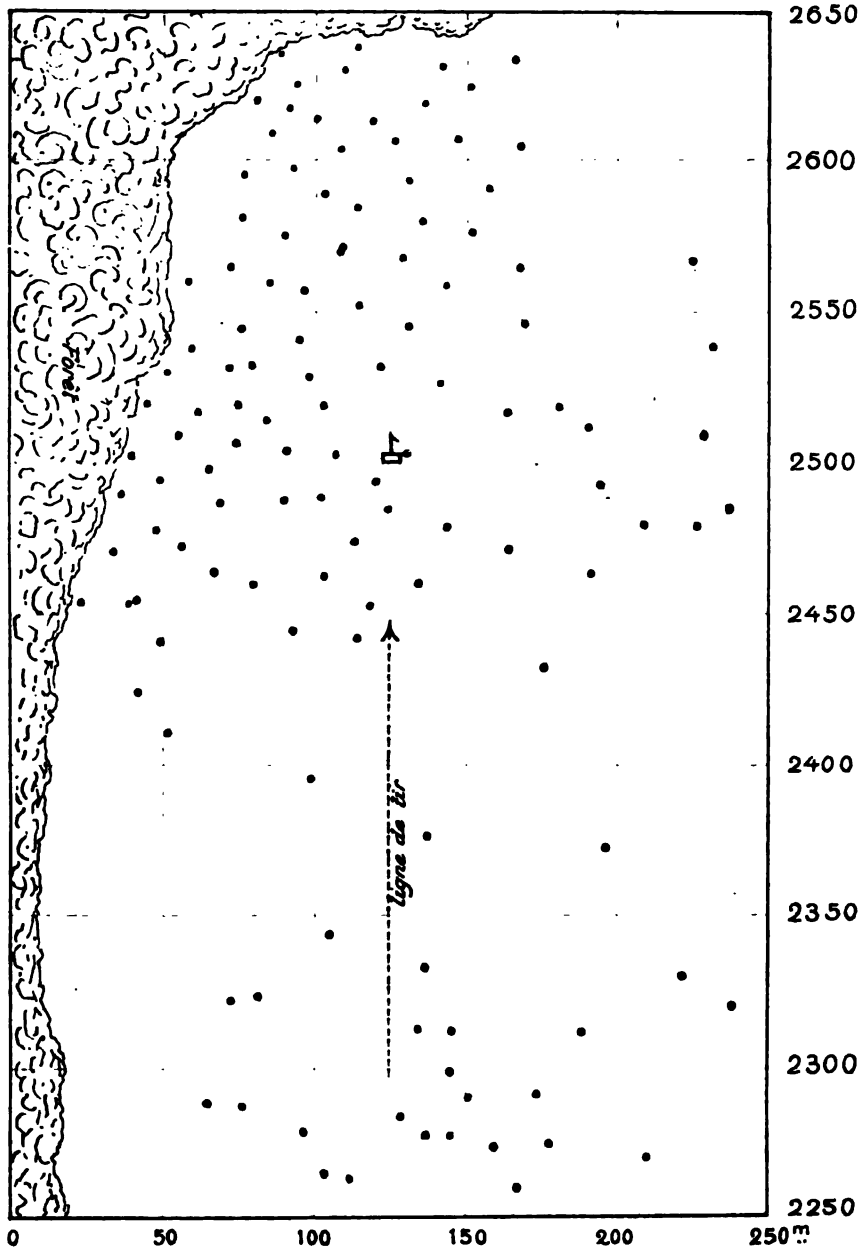

TIR à 2500m avec le fusil mod. 89

effectué le 7 Mars 1900

par la 5/section des Officiers de Ste Croix.

riés pendant plusieurs heures par le brouillard, le vent et un froid très vif (— 10° C.), trois tirs ont eu lieu successivement sur trois lignes différentes ; les deux premiers (40 cartouches chacun) pour vérifier le réglage des armes. Le troisième tir a été commencé à 5 h. 10, 200 cartouches ont été tirées en 30 minutes, sur un visuel en toile rouge de 6 m², par six tireurs à genou ou assis, utilisant alternativement les trois fusils.

Temps calme et brumeux ; température, — 6° C.

Les résultats ont été relevés, suivant le système déjà employé, par huit hommes en chaîne de tirailleurs portant un cordeau divisé et marchant à 10 m. d'intervalle. Le champ de neige est ainsi exploré, par zones successives de droite à gauche.

D'après le graphique ci-joint, dressé par M. le capitaine A. Reuge, dirigeant l'équipe des marqueurs, 122 trous de balles ont été retrouvés. Un certain nombre de projectiles ont dû se perdre dans la forêt qui borde à gauche notre emplacement de tir. Celui-ci, présentant une surface parfaitement unie, avait été choisi pour le tir principal ; plus à droite, la fonte rapide de la neige avait depuis quelques jours mis à nu, ici et là, le gazon du pâturage.

En somme, les conditions générales de ce tir auraient pu être plus favorables et ont, dans une certaine mesure, nui aux résultats obtenus.

Néanmoins, nous croyons pouvoir en inférer ce qui suit :

Conclusion.

Le fusil modèle 89 peut être utilisé avantageusement au delà de 2000 m.

Dans ce but, les légères modifications à apporter à l'arme se résumeraient en ceci :

1° Un élargissement de 8 à 9 mm. à gauche de la partie coudée de la feuille de hausse, dont l'angle tiendrait lieu d'encoche de mire.

2° Un guidon formé d'un bouton conique en laiton, fixé au point voulu sur le flanc gauche du fût. Ce bouton, à pointe arrondie, ne gènerait pas le maniement de l'arme.

Capitaine JACCARD-LENOIR.

LE DÉTACHEMENT DES SUBSISTANCES

aux manœuvres du Ier corps d'armée en 1899.

L'art de vaincre n'est rien sans celui de faire vivre les troupes.
NAPOLÉON.

L'espace nous a manqué jusqu'ici pour parler, comme nous eussions désiré — et comme nous l'avons fait pour d'autres « services » — des travaux et de l'emploi du Détachement des subsistances aux manœuvres du 1er corps. Et pourtant ce service, un des plus importants de l'armée, un de ceux auxquels les grands capitaines ont prêté une constante attention, comme le prouve du reste la devise que nous reproduisons en tête de ces lignes, mérite qu'on s'y arrête et qu'on ne le laisse pas à l'arrière-plan. Il demande à être mieux connu de l'ensemble des officiers. A ce titre, nous donnons un aperçu de son organisation et de son fonctionnement aux grandes manœuvres de 1899. On se fera une idée du travail considérable, nécessaire pour mettre en train le détachement, pour combiner les installations fournissant un maximum de rendement avec un minimum d'effectif, pour concentrer sur un point central les approvisionnements, pour préparer les vivres et assurer les distributions.

Mieux renseigné, on sera alors moins exigeant lorsque viendra à se produire un accroc dans les distributions aux troupes ; on saura mieux apprécier à leur juste mérite les efforts du Détachement, de « l'Intendance », comme on dit par delà le Jura, lorsque tout marchera « sur des roulettes » et que les subsistances seront parvenues en temps voulu aux corps de troupe.

Nous avions déjà constaté avec une vive satisfaction, en 1898, l'excellente organisation et les dispositions ingénieuses prises par le Détachement du IVe corps, à Lenzbourg. On se rendait compte que les services administratifs, sous l'heureuse et intelligente impulsion du Commissaire des guerres en chef, cherchaient à réaliser tous les progrès et s'efforçaient à mettre en pratique toutes les innovations susceptibles d'améliorer et

d'accélérer le service, de simplifier la fabrication, de hâter les distributions.

S'inspirant de ces idées et les développant encore, le chef du Détachement des subsistances du Ier corps, le lieutenant-colonel Isoz, avait combiné, à Yverdon, une installation qui peut passer pour un modèle du genre. Il va sans dire que son établissement a exigé, avant l'entrée au service, une étude préparatoire assez importante. Ainsi, sitôt l'arrivée de la troupe, le Détachement s'est mis sans aucune perte de temps et avec ardeur au travail et a entrepris, avec un entrain digne de troupes combattantes, la besogne ardue et fatigante qui lui incombe.

L'emplacement qu'avait choisi pour son parc le lieutenant-colonel Isoz, était situé au nord et à proximité de la gare d'Yverdon, entre la gare et le lac. Le parc était limité à l'est par un canal, au sud par un groupe de maisons (dont quelques-unes ont été converties en bureaux et magasins spéciaux), à l'ouest par les ateliers des chemins de fer Jura-Simplon, au nord, du côté du lac, par un chemin vicinal.

Une voie de garage, à écartement normal, reliait le parc avec la gare et permettait d'amener les wagons jusqu'à proximité du parc, d'où une voie Decauville de 500 mètres de développement, avec 10 wagonnets, desservait à la fois les magasins d'approvisionnements, la boucherie et les boulangeries des deux compagnies. Nous donnons, (pl. XI), le croquis de ces installations d'après le plan que M. Isoz a eu l'obligeance de mettre à notre disposition. Nous reproduisons également quelques photographies (pl. XII et XIII) tirées d'une collection excessivement intéressante dont il a fait hommage au corps d'instruction des troupes d'administration.

Les magasins formaient une seule ligne à chaque extrémité de laquelle se trouvait le parc d'une compagnie; chacune d'elles travaillait ainsi d'une manière indépendante tant pour la fabrication que pour la distribution aux troupes. Toutefois, l'abatage et le service de la boucherie s'est fait par une seule section composée des bouchers des deux compagnies et des soldats de renfort, fournis depuis le 1er septembre par l'infanterie.

En raison de la proximité du lac et des eaux souterraines, les fours ont dû être construits dans les parties les plus élevées de la place. Ceci explique la distance un peu forte, —

environ 250 mètres — qui séparait les deux compagnies. Les fours n'ont pas été établis, comme d'habitude, en contre-bas du sol, mais au contraire en remblai sur celui-ci, circonstance qui a exigé une augmentation de travail.

Un téléphone, installé dans le bureau du commandant, mettait en relation les organes intéressés des diverses subdivisions.

On a tiré parti du stand construit à l'occasion du tir cantonal pour y établir les magasins à provisions, les abattoirs couverts, la cuisine et les réfectoires de la troupe, et même une salle de lecture, un luxe qui, dans d'autres circonstances et si ces constructions n'avaient pas existé, on n'aurait, cela va sans dire, ni pris la peine, ni fait les frais d'installer.

Dans le magasin à pains, des bâtis de 1m40 de hauteur, à quatre rayons, recevaient les pains fabriqués, prêts à être mis en sacs et expédiés.

Les magasins avaient une surface de 900 mètres carrés. L'abattoir et le magasin à viande 250 mètres carrés.

* * *

Le service du Détachement s'est composé de fait d'un « cours préparatoire » de neuf jours et de manœuvres de campagne de treize jours.

Il n'a fourni la subsistance au corps d'armée qu'à partir des manœuvres de division, c'est-à-dire depuis le 5 septembre.

Dès la date du 1er septembre, le Détachement, qui n'avait pas un effectif assez fort pour subvenir par lui-même à l'approvisionnement total du corps, a été renforcé de soldats, boulangers et bouchers de leur état, puisés dans l'infanterie.

Nous avons entendu à diverses reprises des critiques sur ces détachements, ainsi que sur les effectifs nombreux des compagnies d'administration, qui enlèvent à l'armée un grand nombre de combattants. Il semble à quelques officiers que, pour les approvisionnements, on puisse s'adresser aux administrations civiles et traiter avec des fournisseurs. Nous ne partageons pas cet avis. Bien que dans notre pays les fournisseurs soient en général loyaux et corrects, il est cependant impossible pour un service aussi important que celui des subsistances, de s'en remettre à des civils, qui, s'ils livrent peut-être bien, ne livrent pas toujours à temps et vis-à-vis desquels on ne possède aucun moyen de pression et de coërcition. Peu

importe, en effet, les retenues qui peuvent leur être faites, d'après contrat, pour des irrégularités, si au moment du chargement des vivres, la fourniture est inacceptable ou qu'elle manque totalement. Aux officiers qui seraient peut-être partisans de ce mode de faire, usité autrefois et très pratiqué dans les guerres du premier empire et aujourd'hui encore dans quelques-unes des armées modernes, l'armée anglaise en particulier, nous les engageons à lire les articles très documentés, publiés récemment dans le *Journal des sciences militaires*[1] sur l'*Alimentation dans l'armée*, par M. Chotel, officier principal en retraite des subsistances militaires. Ils y verront le cas qu'il fait des entrepreneurs civils, des fournisseurs et des adjudications.

Le système usité en Suisse, sans être parfait, est certainement un des meilleurs. Seule aussi l'organisation militaire, et exclusivement militaire et disciplinée du service des subsistances, est la garantie la plus sûre de la régularité des distributions.

Les *effectifs* du Détachement des subsistances à Yverdon se présentaient comme suit :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.	Chevaux.
Dès le 24 août :				
Etat-major	3	—	3	3
Compies d'administration 1 et 2. . . .	13	267	280	2
Dès le 1er septembre :				
Détachés de l'infanterie	—	172	172	—
Total administration .	16	439	455	5
Train des subsist. I .	13	205	218	257
Total du Détachement des subsistances I .	29	644	673	262

Les 439 sous-officiers et soldats ont été employés :

270 à la boulangerie de campagne :
79 à la boucherie de campagne :
50 aux distributions :
12 au service des magasins :
48 au service de garde

Cet effectif, affirme le lieutenant colonel Isoz, aurait été juste

[1] Livraisons de 1900.

suffisant pour un service de longue durée. L'absence de grades intermédiaires dans le corps des sous officiers (appointés, caporaux, sergents-majors) s'est fait de nouveau vivement sentir.

Les deux compagnies du Détachement ont été administrées par un seul quartier-maître. Le train des subsistances, détaché en avant pour les distributions, avait son quartier-maître spécial.

Quant au *matériel,* on a fait usage du matériel réglementaire. Dans chaque compagnie, on a construit 48 fours, soit 3 groupes de 8 fours à « doubles garnitures ».

Les chars à approvisionnements, tous de réquisition, étaient au nombre de 54, dont 18 chars à 4 chevaux, 36 à 2 chevaux. On n'a pas trouvé dans la région d'Yverdon un effectif suffisant de chars à 4 chevaux.

Dans la *boulangerie de campagne,* le travail a commencé le 1er septembre à 5 h. 30 du soir. Il a été interrompu partiellement les dimanches 3 et 10 septembre, et a pris fin le 11 au soir. La première distribution a eu lieu le 5 septembre au matin à toutes les troupes du corps d'armée.

Le service de fabrication était assuré au moyen de 3 escouades, travaillant chacune 8 heures, dans l'ordre suivant :

1re escouade,	2 cuissons,	5 1/2 h. du soir	à	1 1/2 h. du matin.
2e »	2 »	1 1/2 h. du mat.	à	9 1/2 h. »
3e »	2 »	9 1/2 h. »	à	5 1/2 h. du soir.

Chaque compagnie disposant d'environ 135 boulangers, chaque escouade comptait 45 hommes, c'est-à-dire pour chaque « garniture » de 4 fours un peu moins de 8 hommes, sous-officiers compris. A côté des huit heures de travail employés à la boulangerie, les boulangers avaient à fendre le bois, à aider au service des magasins et au chargement des wagons.

Le Détachement a fabriqué et distribué 181 456 rations. La farine s'est trouvée de bonne qualité. Le pain, bien cuit et bien conditionné, n'a donné lieu à aucune réclamation.

Comme en 1898, à Lenzbourg, on a construit à Yverdon un four avec garniture exhaussée, c'est-à-dire surélevée, en contre-haut du sol naturel. Ce genre de construction s'emploie toutes les fois que le terrain est humide et ne permet pas de s'enterrer. Il a été proposé par M. le lieutenant-colonel d'état-major Ringier, le nouveau et sympathique instructeur en chef des troupes d'administration. Il exige un temps de construction plus long qu'un four du type ordinaire, il est aussi plus coû-

teux. On a fait usage pour le fond de ce four de plaques réfractaires de Creil qui se sont parfaitement comportées.

Nous avons vu fonctionner à Yverdon la machine à pétrir qui avait déjà servi l'année précédente au IVe corps à Lenzbourg. Elle a donné d'excellents résultats. Comme dans la boulangerie civile, on cherche à remplacer par la force mécanique l'opération du pétrissage. C'est propre et plus rapide à la fois. Il est à désirer qu'elle devienne d'ordonnance.

Il a été également mis en essai deux fours roulants de deux systèmes différents. Ces fours à double enveloppe, avec matière isolante, sont attelés à quatre chevaux. L'un des fours, d'un constructeur de Berlin, permet avec un personnel exercé de faire une cuisson dans l'espace de 1 ½ à 2 heures. Le four, à deux étages, reçoit à la fois 70 à 75 pains de 1500 grammes, soit 140 à 150 rations. En mettant les choses au mieux, il livre ainsi dans les 24 heures 2400 rations, de quoi approvisionner un régiment d'infanterie.

Le second modèle, venant de Cannstadt, d'une capacité moindre, ne fournit que 30 à 35 pains par cuisson, tout en consommant à peu près autant de bois que le précédent.[1]

[1] On vient de décider en Allemagne la construction d'un certain nombre de fours roulants.

En France, des expériences comparatives fort intéressantes ont été exécutées récemment par une section de boulangerie de campagne, composée de huit fours démontables et de huit fours roulants. Mobilisée le 25 avril à Fontainebleau, la section, d'un effectif de 154 hommes et dont les voitures étaient attelées par un détachement du train des équipages, a fourni diverses étapes, qui se sont terminées le 11 mai à Saint-Germain-en-Laye.

Il s'agissait de se prononcer sur le meilleur groupement des sections et sur le choix des appareils à adopter définitivement.

En ce qui concerne le groupement, les installations de la section, qui correspondaient aux besoins de deux divisions, ont démontré que, si l'on voulait réunir plus que les sections d'un corps d'armée, on créerait un organe encombrant difficilement maniable; en outre, il ne faut pas perdre de vue que le corps d'armée doit être, avec ses services, un tout complet pouvant se déplacer isolément.

En ce qui concerne les appareils, on se trouvait en présence :

1° Des fours roulants (montés à demeure sur roues) de deux modèles : l'ancien, qui est déjà en usage depuis vingt ans, et un nouveau, plus léger de 500 kilogrammes et dans lequel l'ancien mastic humide de la voûte, destiné à emmagasiner le calorique, mais qui, à la longue, oxydait l'enveloppe de tôle, se trouve remplacé par des carreaux céramiques qui évitent cet inconvénient ;

2° Des fours démontables de deux modèles : l'un de forme octogonale, dont les parties s'emboîtent à l'aide de chevilles dans un ordre invariable ; l'autre, plus léger, formé d'arceaux cylindriques « interchangeables ».

Deux fours démontables peuvent être transportés par une voiture à quatre chevaux, tandis que chaque four roulant constitue une voiture : à six chevaux pour l'ancien type, à quatre pour le type allégé. Mais il faut observer, d'autre part, que le travail de mon-

La *boucherie de campagne* était, nous l'avons dit, commune pour les deux compagnies. Un vétérinaire spécial et l'officier préposé à la boucherie avaient mission d'inspecter le bétail amené par les fournisseurs.

L'abattoir et le magasin à viande étaient installés sous un hangar (voir pl. XIII) ; à l'intérieur de celui-ci se trouvaient sept chantiers d'abatage et à l'extérieur, en plein air, six chantiers, ce qui permettait d'abattre treize têtes de bétail à la fois. Ces chantiers avaient été construits par la troupe pendant le cours préparatoire.

On a abattu 91 bœufs et 87 vaches, soit en moyenne 30 têtes de bétail par jour, pour les six distributions de viande fraîche qui ont été faites aux troupes.

Des essais de viande salée furent également effectués en petites quantités. Cette viande a été distribuée au personnel du Détachement des subsistances (soldats d'administration et soldats du train) ; ils l'ont trouvée excellente.

Après avoir passé huit ou dix jours au sel, la viande est prête. Elle offre une variété dans l'alimentation de la troupe. Il est désirable, dit le lieutenant-colonel Isoz, que ces essais se poursuivent, on a là un moyen excellent de conserver la

tage et de démontage est assez long et que, comme le four démontable doit être recouvert de terre, cette opération, dans certains cas, devient fort pénible. En moyenne, le four démontable ne commence à fonctionner que cinq heures après l'arrivée, tandis que le four roulant fonctionne au bout de cinquante minutes, mais ensuite le rendement du premier est supérieur.

Des pétrisseuses mécaniques, à raison d'une pour quatre fours, ont été également essayées. Elles se composent de trémies et d'un récipient à sel, placés au-dessus d'un pétrin dans lequel ils laissent tomber la farine, le levain, et de l'eau qui, après ébullition, a passé sur le sel ; le dosage est réglé par un boulanger de profession, et la pâte retournée mécaniquement. Cet appareil, qui, d'ailleurs, s'introduit aussi peu à peu dans les boulangeries civiles, est excellent.

En somme, nous croyons savoir qu'on est prêt à adopter en France :

Pour les troupes en marche, le four roulant de préférence du type allégé — bien entendu en conservant jusqu'à usure les fours de l'ancien type.

Pour les cantonnements d'une certaine durée, par exemple sur des lignes d'étape, ou encore lorsque le four roulant ne pourrait suivre (en montagne par exemple) le four démontable — de préférence à arceaux interchangeables — dont les pièces peuvent se transporter à dos de mulet.

Dans tous les cas, la pétrisseuse mécanique.

Ajoutons, pour être complet, que le four roulant, du type léger essayé en France, permettait de fabriquer 144 rations par fournée, que les tentes-baraques de la boulangerie de campagne ont des dimensions de 14 m. de long et de 6m50 de largeur, qu'enfin le travail, au cours des expériences dont nous parlons, a été effectué par deux équipes d'égale force se relevant toutes les douze heures.

Le pain fabriqué, le pain biscuité en rations de 700 grammes de l'armée française, a été expédié à la garnison de Paris.

La section a produit dans les vingt-quatre heures, avec ses huits fours roulants et ses huit fours démontables, environ 24 000 rations.

viande pendant les chaleurs. Le mode de conservation n'est d'ailleurs pas nouveau, c'est celui qu'on employait exclusivement autrefois, avant l'introduction des conserves et des frigorifiques.

Le détachement des subsistances n'a pas seulement à préparer les vivres, il a aussi à les distribuer. Cette tâche n'est pas une des moindres. Il doit expédier les subsistances dans une ou plusieurs gares les plus rapprochées des corps de troupes à ravitailler. De là, les conduire sur les places de distribution assignées aux troupes par les divisionnaires ou le commandant de corps, à moins que la place de distribution ne soit la gare de destination même. Aux dernières manœuvres, cela n'a presque jamais été le cas.

Le chargement des subsistances sur wagons s'effectuait à Yverdon, la veille du jour de distribution, de façon à pouvoir partir par les trains de l'après-midi. Le même jour, au soir, aux gares de destination, on déchargeait les wagons dans les chars du train des subsistances. On était ainsi prêt à partir le lendemain de bonne heure pour atteindre avec le convoi administratif la place de distribution des corps, vers les 7 ou 8 heures du matin.

Cinquante hommes d'administration ont été détachés complètement de la place d'Yverdon pour assurer ce service de déchargement et de distribution, le personnel étant dans l'impossibilité de rentrer chaque jour en raison de l'éloignement des places de distribution.

On se rendra compte de l'activité du Détachement des subsistances par les chiffres des approvisionnements distribués aux troupes pendant les quelques jours de manœuvres :

181 456 rations de pain.
51 060 kg. de viande.
224 913 kg. d'avoine.
46 912 rations de biscuits.
71 045 » de conserves de viande.
102 513 » » de soupe.
122 kg. de café rôti.
1 000 kg. de chocolat.
300 kg. de riz.
125 kg. de pois.
150 kg. d'orge.
175 kg. de grus d'avoine.

On le voit le Détachement des subsistances a eu, aux dernières manœuvres, « du pain sur la planche ». Nous pouvons ajouter qu'il a travaillé avec intelligence, avec zèle et avec exactitude. Son commandant avait bien tout prévu et prenait chaque jour ses dispositions pour qu'il ne se produisit aucun accident, ni aucun retard dans les distributions. Celles-ci sont toujours parvenues exactement à l'heure prescrite sur les places de distribution. Si on a entendu quelques plaintes sur les arrivées tardives des chars de vivres, il faut s'en prendre aux convois des unités et aux chefs chargés de les diriger sur les cantonnements des troupes. D'ailleurs, il faut s'y résigner, en campagne, les chars ne rejoindraient pas absolument tous les soirs de la bataille !

D'autre part, la qualité des subsistances s'est montrée toujours excellente. Le soldat suisse, avec sa ration journalière et l'allocation d'un supplément de 22 centimes par jour et par homme est un des mieux nourris que nous connaissions.

On trouverait peut-être à perfectionner l'apprêt et la préparation des vivres fournis à la troupe par l'administration et de ceux qu'elle achète au moyen du supplément « pour sel et légumes ». Cette lacune vient précisément d'être comblée. Le commissariat a préparé tout récemment une brochure que nous avons sous les yeux, intitulée Projet d'*Instruction sur la préparation des aliments dans le ménage militaire* (Anleitung für die Zubereitung der Speisen im militärischen Haushalt (Entwurf). Elle fournit des renseignements détaillés sur l'entretien de la troupe en caserne et en campagne, sur l'organisation du service de cuisine ; donne quelques recettes de cuisine, des indications sur la valeur nutritive des aliments, ainsi qu'une série de menus variés pour le service de caserne et de campagne. Emondée des quelques « hors-d'œuvre » qui l'encombrent et un peu plus condensée, cette Instruction rendra d'excellents services, nous en sommes persuadé.

MANOEUVRES DU Ier CORPS D'ARMÉE EN 18

Installations du Détachement des Subsistances à Yv

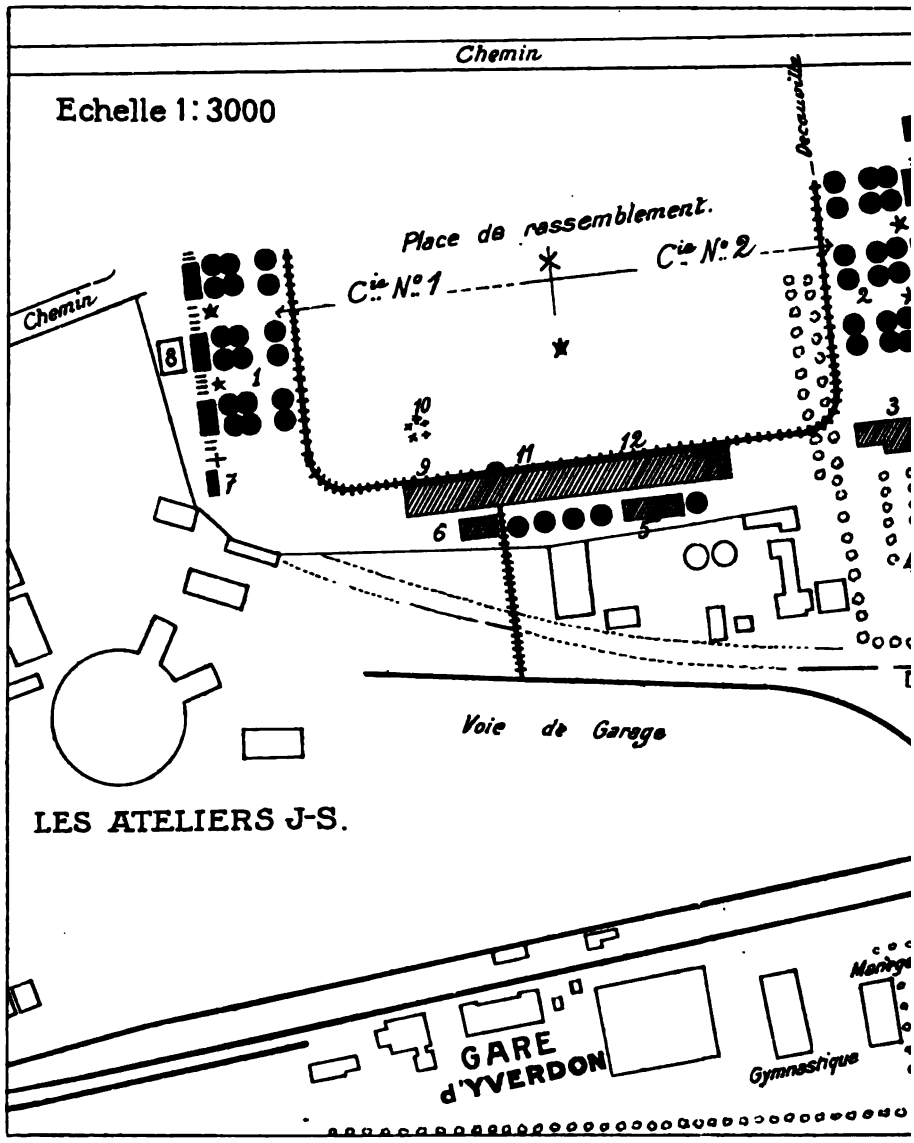

LÉGENDE:

1 Parc Cie N° 1.
2 Parc Cie N° 2.
3 Bureaux, téléphone
4 Corps de garde
5 Cuisine, réfectoire.
6 Hangar pour machines à l'essai
7 W. C.
8 Abris pour bois de chauffage
9 Abattoir couvert, magasin
10 Abattoir en plein air
11 Magasin à avoine
12 Magasins à pain, farine,
Voie Decauville
★ Eclairage Lampes Welle
● Tentes+Eau

On le vc
nières ma
ajouter qu
exactitu de
chaque jo
acciden t,
toujours
de distr-il
rivées ta
convois
canton ne
campagr
soirs de
D'aut
jours e
et l'allo
homme
On tr
ration
ceux q
gumes
comm
avons
parat
für di
(Entw
tretie
satior
sine,
qu'ur
camp
com
d'ex

1. Vue d'ensemble du parc d'une compagnie.

2. Construction des fours.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Démissions et promotion. — Le colonel-divisionnaire de la Rive. — Le Canton de Genève et l'encouragement au tir.

L'armée a perdu le colonel-divisionnaire de la Rive qui, pour des raisons de santé, a dû demander à être relevé de ses fonctions de commandant de la Ie division. Le colonel de la Rive avait trouvé, dans le commandement de la Ie division, le légitime couronnement d'une carrière militaire brillamment et utilement remplie. Déjà l'année dernière l'état de sa santé l'avait obligé à demander un congé et il n'avait pu exercer son commandement aux manœuvres de 1899. Son départ, même s'il doit être momentané, sera vivement regretté.

Le colonel de la Rive, sorti de l'arme de l'infanterie, a fait presque toute sa carrière dans l'état-major. Il étudia l'art militaire à Vienne, où il suivit les cours de l'Académie militaire et reçut les leçons du Feldmarschal von Waldstätten. Rentré en Suisse, il se consacra d'abord pendant plusieurs années au service d'état-major puis, lorsqu'on créa des postes d'instructeurs de Ie classe pour l'enseignement aux écoles centrales, il y fut nommé. Là, sous la direction du colonel Rudolf d'abord, puis comme commandant des écoles centrales, il se consacra, pendant plusieurs années, à l'instruction de nombreuses volées d'officiers de tous grades. Les services qu'il a rendus sont inappréciables. D'un vaste savoir militaire, ennemi des formules, des schémas et des recettes, possédant le don de rendre vivant son enseignement, clair et précis, il forçait l'attention de ses élèves et souvent les tenait sous le charme. Les officiers qui ont eu la bonne fortune de se former à son école lui conservent une sincère affection et une vive reconnaissance, et font des vœux pour qu'il se rétablisse et puisse reprendre sa place à la tête de nos troupes.

* * *

En même temps on apprenait la démission du lieutenant-colonel d'infanterie Al. de Meuron, commandant du 3e régiment; cet officier, obligé de partager son temps entre des affaires civiles considérables et ses mandats législatifs, a été pris du scrupule de ne pouvoir plus consacrer assez de temps à se préparer au commandemant dont il était investi, et il a donné sa démission. Nos regrets et nos vœux l'accompagnent dans une retraite certainement prématurée. Le commandement du 3e régiment

d'infanterie a été confié au major J.-J. Kohler, commandant du 1er bataillon de carabiniers, promu lieutenant-colonel.

* * *

J'ai sous les yeux les rapports du Département militaire du canton de Genève pour les années 1897 et 1898 et j'y trouve des détails intéressants sur la participation de cet état aux dépenses en vue de favoriser le tir en dehors du service et dans les sociétés civiles et sur les encouragements qu'il lui donne. La transformation récemment admise des cibles de l'infanterie a eu en partie pour but d'établir plus d'unité entre les cibles militaires et celles en usage dans les sociétés civiles, et la commission à qui ces questions ont été soumises a nettement posé la nécessité de faire intervenir le tir en dehors du service comme un auxiliaire indispensable de cette partie de notre instruction militaire :

« Il faut travailler à donner plus de développement à l'organisation du tir dans les sociétés et à attribuer à celles-ci, par la division du travail, une part bien déterminée dans l'enseignement du tir... Dans la société de tir, le tireur doit perfectionner et entretenir son adresse. »

Mais ce n'est pas tout. Il faut encore que les tireurs trouvent, en dehors du service, l'occasion de s'exercer et qu'on mette les sociétés en mesure de se procurer des places de tir répondant aux conditions voulues.

Une expertise ordonnée en 1892 et 1893 par le département militaire de Genève fit constater que les conditions de plusieurs places de tir étaient défectueuses et ne présentaient pas un degré suffisant de sécurité ensuite de l'adoption du fusil M 89; il pria alors le Département des travaux publics de faire établir les devis des réfections nécessaires et, à la suite de ce travail, le Conseil d'Etat, tenant compte de ce que ces places de tir servaient aux citoyens incorporés dans la milice à accomplir le tir obligatoire, demanda au Grand Conseil des crédits s'élevant au 71 % des frais occasionnés par ces réfections. Le Grand Conseil, entrant dans ces vues, vota en 1896 et 1897 des subsides à diverses sociétés, au total de 15 900 fr.

Le Département militaire avait fait aussi étudier la transformation de la place de tir du Plan-les-Ouates, lui appartenant, qui ne présentait également plus des conditions suffisantes de sécurité, et le Grand Conseil vota en 1896 un premier crédit de 30 000 fr. Celui-ci s'étant trouvé insuffisant, il accorda, en 1899, pour permettre de parachever les travaux nécessaires, un nouveau crédit de 44 000 fr.

Le canton de Genève a donc dépensé, jusqu'à la fin de 1898, pour améliorer les emplacements de tir existants, la somme de 89 900 fr.

Voilà pour la mise en état des places de tir. C'est une dépense faite une fois pour toutes, ou du moins pour longtemps. Il convient d'y ajouter les dépenses annuelles incombant au canton du fait des installations de tir lui appartenant; ce sont : 900 fr. pour l'entretien du matériel de tir et

2400 fr. pour la location du Plan-les-Ouates qui ne sert guère qu'aux sociétés de tir.

Les dépenses que je viens d'énumérer ont pour but de faciliter le tir aux miliciens; mais le Département militaire de Genève cherche encore à l'encourager par un subside cantonal de 2 fr. par participant au tir à conditions; en 1898 le nombre des participants ayant été de 4683, le canton a donc payé de ce chef la somme de 9366 fr., plus 700 fr. pour prix d'honneur et prix de clôture.

Ce sont là des sacrifices importants et des encouragements volontaires qui méritaient d'être signalés.

Et puisque j'en suis à parler des encouragements que le canton de Genève donne au développement de nos institutions militaires, il faut mentionner encore les allocations de 900 fr. à la Société des officiers et 600 fr. à la Société des sous-officiers, pour les loyers de leurs locaux; 300 fr. pour cours et conférences militaires; enfin 1000 fr. aux sociétés cantonales de gymnastique, aussi pour le loyer ou l'entretien de leurs locaux.

Il est réjouissant de faire des constatations de cette espèce; cela montre que bien que la Confédération ait pris à sa charge, également, toutes les dépenses militaires, les cantons, car je suis convaincu que le canton de Genève n'est pas une exception, ne se tiennent pas pour dispensés de participer aussi, volontairement et dans la limite de leurs attributions, aux dépenses ayant pour but de préparer au service militaire ou de suppléer aux lacunes de l'instruction officielle.

CHRONIQUE ANGLAISE

Une brochure anglaise sur les milices suisses. — L'affaire du Spion-Kop. — L'infanterie montée. — L'invasion des républiques sud-africaines.

Un professeur anglais, M. G.G. Coulton, a publié dernièrement à Londres une brochure[1] dans laquelle il examine si le système des milices suisses ne pourrait pas, ou plutôt ne devrait pas être introduit en Angleterre. Pour étudier cette question, l'auteur s'est adressé à environ une vingtaine de personnes différant par leur situation et par leurs opinions; il a pensé se faire ainsi une idée de ce que l'on pense en Suisse de l'armée fédérale. Les renseignements obtenus sont excellents et si l'on rencontre quelquefois de légères erreurs, elles ne servent qu'à embellir un système dont on ne tient pas, de part et d'autre, à montrer les imperfections.

Le point de départ de M. Coulton est naturellement la guerre actuelle dans le Sud de l'Afrique et l'état dans lequel s'est trouvée l'Angleterre

[1] *A strong army in a free state*, by G. G. Coulton, London : Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and C°.

dès le commencement des hostilités : ignorance de la valeur des troupes ennemies, négligence chez ceux qui étaient chargés d'organiser l'armée et de la maintenir en état d'agir, le pays dégarni de ses troupes et n'ayant pour le défendre, pendant la campagne, que des soldats trop peu expérimentés. Il s'agit ici des volontaires, surtout « cette collection d'éléments hétérogènes, sans organisation centrale, ni service de transport, ni commissariat, mal instruits dans le tir, et dont les armes sont bien souvent des vieux clous rendus il y a vingt ans par les réguliers. »

Ce n'est pourtant pas le parti au pouvoir qui est fautif, ce n'est pas le ministère actuel qu'il faut rendre seul responsable de l'état des choses, c'est la nation tout entière qui a failli, qui a manqué à son devoir. « Notre préparation militaire doit être une affaire nationale, indépendante des changements de gouvernement et suffisamment publique, suffisamment mêlée à la vie quotidienne de tout le peuple, pour croître d'elle-même quand l'empire s'accroît, au lieu de croupir dans un courant latéral, tandis que la grande vie du peuple s'écoule à part dans d'autres voies. » Il ne faut cependant pas donner à chacun la même part de responsabilité : « On peut, il est vrai, bien comprendre comment la masse de la nation ayant flotté des générations entières dans un fort courant de prospérité, doit considérer la richesse et la tranquillité comme le droit de naissance naturel aux Bretons et oublier que toute prospérité durable repose sur le travail et le sacrifice de soi, quelquefois même sur la mort ; on peut bien comprendre que cette masse ait oublié que nos libertés actuelles et la paix présente ont été acquises par le sang de nos pères, mais non pas que nos hommes d'Etat en plein Parlement tombent dans une si grave erreur et se prêtent eux-mêmes à un pareil sophisme. » Partout en Europe les revers qu'a essuyés un pays lui ont fait modifier et perfectionner son organisation militaire ; ainsi la Prusse après Jéna, la France après 1870, la Russie même après la guerre de Crimée. Seule l'Angleterre a suivi une tout autre voie et l'on en voit aujourd'hui les résultats. On a trop laissé faire un état-major nombreux et grassement payé et que le gouvernement ne contrôlait même pas. En outre, quand on entend dire par des ministres que toutes les guerres anglaises ont mal commencé et que la constitution britannique est incompatible avec une forte organisation militaire, et quand on a la conviction que ces ministres en valent d'autres, n'est-ce pas le devoir de la nation elle-même de regarder d'un peu plus près l'organisation d'une armée nationale ? En effet tous sont fautifs : « libéraux et conservateurs, ministres et fonctionnaires permanents du War office et, *last but not least*, nous, la nation, qui nous sommes permis en temps de paix d'oublier les éventualités inévitables de la guerre. » Qu'on pense aussi que quelque bonnes qu'elles puissent être, les dispositions des nations européennes à l'égard de l'Angleterre, peuvent changer d'un jour à l'autre, témoin l'incident de Fachoda. « Nous sommes, en effet, constamment représentés, et

souvent avec une entière conviction, comme des heureux imposteurs qui ont fouillé injustement dans le passé et acquis leurs gains par pure effronterie ; l'envie des nations rivales est maintenue dans un état de fièvre par les incertitudes continuelles et changeantes de la situation européenne..... Nous avons besoin de montrer clairement au monde entier qu'il n'y a rien à gagner à attaquer l'Angleterre. Mais un système composé uniquement de volontaires ne peut pas y arriver, car il ne s'en présente jamais suffisamment en temps de paix, et en temps de guerre leur manque d'organisation conduit à de terribles pertes en vies comme en énergie. »

Cependant il est bien connu qu'en Angleterre il existe un préjugé contre l'idée du service obligatoire, d'abord parce qu'on considère la chose comme non-anglaise *(un-english)*, puis parce qu'on prétend qu'elle ne peut pas convenir à un peuple essentiellement libre. C'est la fausseté de ces deux assertions que M. Coulton entreprend de démontrer dans la suite de sa brochure. en prouvant qu'elles reposent d'une part sur l'ignorance de l'histoire d'Angleterre, et de l'autre sur l'organisation de ce qui existe aujourd'hui dans l'Europe contemporaine.

En effet, si l'on jette un coup d'œil en arrière et qu'on regarde avec quelles troupes l'Angleterre a remporté ses succès de la guerre de cent ans, on verra que les batailles de Crécy et de Poitiers sont les victoires d'une armée bien organisée et relativement disciplinée sur le désordre de la chevalerie française. Edouard III avait créé une sorte de service militaire obligatoire, dans les détails duquel il ne me paraît pas nécessaire de suivre M. Coulton. Ainsi tombe la première objection contre le service militaire obligatoire en Grande-Bretagne. Quant à l'objection de l'incompatibilité de ce service avec la liberté, c'est en examinant le service obligatoire tel qu'il existe en Suisse que l'on peut y répondre. En Angleterre on ne se fait guère une idée de ce qu'il est ; on le confond généralement avec ce qui se passe en Allemagne ou en France. M. Coulton se donne la peine d'expliquer tout au long ce qu'on entend en Suisse par service militaire, « non seulement un devoir, mais la plupart du temps un réel plaisir. » Les renseignements sont en général exacts, sauf quand il prétend que le meilleur matériel en fait d'hommes se trouve dans les villes et les grands villages et qu'il considère la population des montagnes comme « *rabougrie* de corps et d'esprit par la lutte inégale qu'elle soutient depuis des générations contre les forces impitoyables de la nature, ou bien rendue avide par la générosité inconsidérée ou la lésinerie qui marchande d'un essaim de touristes toujours changeants. » Pour ne parler que d'un bataillon, je ne crois pas que les montagnards du 88 en soient arrivés là. C'est du reste une remarque sans grande importance ; dans la plupart des cas le professeur anglais voit juste : « La nation suisse, comme la nôtre, a amassé un trésor de liberté sociale et politique, non pas par une constitution battante neuve, mais par la lutte lente des siècles, non pas par la

violente élimination révolutionnaire de quelque élément, mais par le frottement régulier et productif des forces saines, cherchant chacune sa place dans l'Etat. En guerre, les Suisses arrachèrent d'abord leurs libertés aux tyrans militaires, puis ils fournirent l'Europe de soldats et de la meilleure qualité. En paix, ils ont contribué pour leur part à la science européenne ; leur éducation nationale est probablement la meilleure du monde et leur commerce suit pour le mieux son propre chemin Telle est la nation, telle sera l'armée qui est nourrie des meilleures énergies de la nation. » Et la Suisse est fière de son armée, elle a confiance en cette force qui ne peut la pousser à aucune agression, mais qui doit être invincible quand il s'agirait de défendre le pays.

Et ici le militarisme, qui donne de sérieuses inquiétudes aux autres pays du continent, n'est pas à craindre, simplement parce que les officiers suisses sont pour la plupart citoyens d'abord et militaires ensuite et qu'ils sont tous sortis du rang. « Car il faut remarquer que lorsque nous entendons parler d'un antagonisme entre l'armée et la nation chez les peuples du continent, le mot armée n'implique que les officiers. Les soldats ne sont pas contre la nation ; au contraire, ce sont eux qui sont la nation. »... Mais à côté du soldat citoyen et séparé de lui pour la vie par des limites artificielles aussi bien que naturelles, il y a la caste nombreuse et compacte des officiers qui ont un pouvoir absolu sur leurs subordonnés tout en exerçant sur la nation une influence toujours croissante. Si en France le militarisme a été rendu si visible par l'affaire Dreyfus, il n'en existe pas moins ailleurs quoiqu'on prenne plus de soins pour le cacher. Le fait qu'en Suisse l'officier ne passe au service militaire qu'une petite fraction de son existence, qu'à côté de cela il a ses affaires particulières, ou sa profession qui le font vivre, ce simple fait, s'il n'y en avait pas d'autres, lie indissolublement l'armée et la nation.

Ce qui contribue encore à rendre cette armée éminemment nationale, c'est le mélange dans le rang de toutes les classes de citoyens ; le millionnaire y coudoie l'ouvrier, et l'un comme l'autre, ils subissent cette saine éducation physique et morale que donnent incontestablement les exercices en plein air et la subordination sans bassesse. Le père qui voit son fils de 20 ans partir pour le service militaire a l'intime conviction que cela ne pourra lui faire que du bien, et en même temps il est persuadé que la caserne ne le lui prendra pas, « qu'il restera avant tout le fils de son père ».

Le panégyrique continue jusqu'à la fin de la brochure, et l'on oublie pour un moment les récriminations plus ou moins amères de ceux qui ne voient pas tout en rose dans les institutions militaires de la Suisse. Mais les Anglais n'ont pas encore adopté ce que leur propose M. Coulton. Ce ne sera pas sans une vive lutte que le service militaire obligatoire des miliciens remplacera le système actuel, quelque défectueux qu'il paraisse.

S'il n'éprouve pas le besoin de modifier le système d'enrôlements volontaires, le gouvernement anglais songe pourtant à perfectionner l'instruction du tir, soit au service, soit en dehors. C'est dans ce but qu'il a envoyé dernièrement en Suisse une mission composée de deux officiers (M. le major Fremantle et M. le capitaine d'état-major Graut) et d'un ingénieur (M. A.-P. Humphry). Ces messieurs, sous la conduite de M. le premier-lieutenant Bardet, ont visité les installations de la place de tir de Berne, la fabrique d'armes et la fabrique de munitions. Ils ont été vivement intéressés par tout ce qu'on leur a montré ; ils se sont même procuré un chevalet de précision pour le réglage des armes. De Berne ils se sont dirigés sur Aarau, puis sur Zurich et Wallenstadt. Ce qui les attirait particulièrement, c'est l'institution des sociétés de tir et leur fonctionnement, puis la manière d'installer des places de tir à proximité immédiate des localités. Si cela n'est pas toujours facile en Suisse, c'est encore bien plus difficile en Angleterre, en raison de la configuration du sol et de la densité de la population.

Du reste, la *National Rifle Association* s'occupe activement de l'amélioration des conditions du tir en Grande-Bretagne. Son comité vient de publier un projet, dont l'avait chargé le War Office, projet intelligemment élaboré, et sur lequel on compte beaucoup pour répandre davantage le goût du tir. Il lui manque encore la sanction du gouvernement, et je compte en parler quand il sera définitivement adopté.

* * *

— On se souvient des dépêches de lord Roberts à propos de l'affaire de Spion Kop. Les généraux Buller et Warren se rejetaient mutuellement la responsabilité de l'échec, blâmant ou excusant le colonel Thorneycroft d'avoir abandonné la position. Ce qui indique une fois de plus l'insouciance avec laquelle les généraux anglais agissaient dans toute la campagne, c'est le reproche de Buller à Warren d'avoir ordonné l'assaut de Spion Kop au général Woodgate après que le général Coke, qu'il voulait en charger, lui eût fait observer qu'il était dangereux de faire cette opération avant d'avoir mieux exploré le terrain. Lord Roberts, lui, blâme à peu près tout le monde, et en particulier reproche amèrement à sir R. Buller sa lenteur et son manque d'initiative. Cette publication a fait beaucoup de bruit en Angleterre, mécontentant les uns et plaisant par contre à d'autres. Ainsi que le fait remarquer l'*United Service Gazette* du 21 avril, cette façon d'agir du général en chef de l'armée d'Afrique est une innovation dans l'histoire militaire du Royaume-Uni. Dans toutes les nombreuses guerres soutenues jusqu'à présent par l'Angleterre, il y a eu des succès et des revers, des bons généraux et des mauvais, mais les officiers qui avaient eu le malheur de ne pas réussir n'avaient encore jamais été publiquement dénoncés ou renvoyés du champ des opérations comme on l'a

vu ces derniers temps. On cherchait généralement des prétextes, des raisons de santé, par exemple, pour opérer un changement ou pour motiver un départ; on n'allait pas jusqu'à blâmer publiquement un officier supérieur. Lord Roberts agit à sa manière : Il est renseigné par des dépêches sur toute opération importante qu'exécutent ses subordonnés, et celui qui n'a pas réussi est tout aussi sûr de recevoir un blâme que des éloges en cas contraire. Reste à savoir si c'est un bien ou un mal. D'un côté, ce procédé pourra faire perdre la confiance que les officiers et soldats ont en leur chef, lorsqu'ils auront vu qu'on estime en haut lieu qu'il n'est pas à la hauteur de sa tâche. Il faudrait commencer par déplacer le général en cause, puisqu'il ne convient pas au commandement qu'il exerce. Dans la marine anglaise, on a un système qui paraît bien préférable : Les désastres s'y produisent bien plus fréquemment, puisqu'ils peuvent arriver en temps de paix comme en temps de guerre. Pourtant on n'en entend pas parler dans le public; ce n'est que si elle le juge nécessaire que l'Amirauté publie des notes. Le Premier Lord en est toujours informé, et peu de temps après quelques officiers sont avisés qu'ils ne doivent plus attendre à l'avenir qu'on leur paie leur solde en entier, et l'on n'en parle plus.

Le système de lord Roberts consiste à ne rien cacher; en outre il reconnaît que la nature humaine est faillible. On connaît le mot de Napoléon : « Le plus grand général est celui qui commet le moins de fautes. » Lord Roberts paraît adopter cette théorie, en signalant et censurant les erreurs commises. Cela a au moins pour effet de prévenir de pareilles bévues dans l'avenir. Les personnes haut placées feront plus attention à leurs actes quand elles sauront que ceux-ci peuvent être à chaque instant exposés devant le public. Et les subordonnés auront la pleine conviction que, quelque position qu'on occupe, on sera récompensé ou puni suivant ses capacités.

On peut, du reste, ne pas être d'accord avec l'*United Service Gazette* dans l'approbation qu'elle donne à la manière d'agir du maréchal Roberts. Et pourtant la tâche de cet officier n'est pas une sinécure, et il n'a peut-être pour le moment pas d'autre moyen de mettre l'armée qu'il commande à la hauteur des circonstances et les officiers supérieurs à la hauteur des fonctions qui leur incombent.

Le numéro d'avril de l'*United Service Magazine* renferme un article intéressant du major John M. Macartney sur l'infanterie montée, article que lui a suggéré la guerre actuelle. L'auteur fait remarquer que l'Angleterre, le seul pays où l'on instruit ce genre de troupe, avait dès le début de la guerre quelques bataillons d'infanterie montée. Ces bataillons auraient pu rendre de grands services dans le terrain où l'on se trouvait et contre un ennemi tel que les Boers. Mais on les a détournés de leur but. On a oublié, presque depuis les premiers jours, que la principale sphère d'activité

de l'infanterie montée doit être à pied, et on les a considérés comme des cavaliers. On ne les avait pas pourtant instruits comme tels. Et, d'un autre côté, à quoi bon ces grandes masses de cavalerie, quand les charges sont devenues, à l'heure qu'il est, à peu près impossibles, depuis l'introduction des fusils à répétition. Il faut que cette arme se contente d'être les yeux et les oreilles d'une armée, tâche suffisamment honorable et suffisamment difficile pour qu'on doive constamment s'y exercer. Par contre, l'infanterie montée a sa place à part comme troupe destinée à combattre par le feu, quand les circonstances le permettent, puis elle remonte à cheval pour recommencer ailleurs. Il suffit d'ailleurs d'imiter l'exemple des Boers et ne considérer le cheval que comme moyen de transport.

* * *

Le séjour de lord Roberts à Bloemfontein a duré encore tout le mois d'avril; il lui a fallu plusieurs semaines pour mettre son armée en état de continuer la marche vers le nord. Un certain temps on le crut même dans une fâcheuse situation, on le vit déjà bloqué dans l'ancienne capitale de l'Orange, comme White l'avait été à Ladysmith. On apprenait, en effet, que des tranchées se creusaient autour de Bloemfontein, où l'eau menaçait de manquer, les réservoirs étant entre les mains de l'ennemi. On ne comprenait pas, on ne voulait pas comprendre, qu'avant d'entreprendre un nouveau bond en avant, le général anglais voulait laisser derrière lui une place de ravitaillement assurée; il lui fallait tout d'abord mettre la ville à l'abri de tentatives des Orangistes, dont les bandes reparaissaient un peu partout. Avec quelques petits travaux de défense il suffisait d'un petit nombre de bataillons pour la défendre. Il convient d'ajouter que les Boërs, profitant de l'inaction du maréchal Roberts, se rassemblaient de tous côtés en troupes plus ou moins nombreuses et menaçaient les Anglais : Methuen dans sa marche sur Mafeking ne peut, malgré ses 14 000 hommes, dépasser Warrenton; des officiers anglais en promenade se font bêtement prendre près de Kimberley; au sud, près de Bethany, à Reddersburg, un fort détachement anglais tombe entre les mains de l'ennemi et le général Gatacre qui avait volé à son secours, joue de malheur une fois de plus et arrive trop tard; il ne trouve plus personne sur le champ de bataille. Ce fut son dernier exploit dans cette campagne où bien d'autres ont commis des bévues; on le rappela en Angleterre où il rentra la tête basse quelque temps après. C'est alors que partout, en Angleterre même comme sur le continent, on s'apitoye sur le sort du maréchal Roberts. Il faudrait un nouveau succès tous les jours pour satisfaire ceux qui ne se donnent pas la peine de comprendre les difficultés d'une pareille campagne, dans les conditions dans lesquelles elle a été entreprise. On a encore parlé d'un nouveau désastre à Meerkatsfontein, localité que les cartes n'indiquent pas et où 900 Anglais auraient été faits prisonniers. La nouvelle en fut plus tard démentie et

comme ce ne fut pas la seule fois que cela se présenta, il y a lieu de faire bien des réserves quand on parle d'événements qui se passent si loin de nous et dont le télégraphe parle avec son laconisme habituel. Ce qu'il y a de certain c'est que le colonel Dalgety fut assiégé à Wepener et que l'on dut envoyer des troupes à son secours; en outre, au Natal, le général Buller fut, suivant son habitude, repoussé de ses premières attaques sur Elands-Laagte.

Il fallut plus de quinze jours aux divers détachements anglais pour débarrasser le sud de l'Orange des derniers ennemis qui disparurent vers le nord, malgré les efforts qu'on fit pour leur couper la retraite. Les premiers jours de mai lord Roberts fut prêt à reprendre sa marche sur Prétoria. Le 3 mai, Brandford est occupé sans difficultés, puis le 6, c'est le tour de Winburg dont s'empare le général Hamilton, tandis que lord Roberts occupait Smaldeel. Depuis Bloemfontein on a déjà fait 100 kilomètres vers le nord, pour la plus grande satisfaction de l'Angleterre où la confiance renaît de plus belle. Mais, comme le disait le *Times :* « Nous avons tort de qualifier de triomphe stratégique chaque pas en avant de Roberts. Il est plus juste de dire que les succès de ces derniers jours sont simplement la conséquence de mouvements bien combinés, bien coordonnés et bien exécutés. La chose la plus satisfaisante est l'harmonie qui paraît régner entre les diverses colonnes. Rien de mieux que la manière dont lord Roberts a couronné la capitulation de Winburg par Hamilton en occupant lui-même Smaldeel. » En même temps, à l'Ouest, le général Hunter, avec les brigades Barton et Paget parvenait à exécuter ce que le pauvre général Methuen essayait depuis longtemps; il passait le Vaal entre Windsorton et Fourteen Stream. Puis, le 12 mai, lord Roberts télégraphiait son arrivée à Kroonstadt, le Zand avait été passé sans trop de peine et le drapeau anglais flottait sur la seconde capitale de l'Orange.

Sur la droite, le général Rundle s'avance également, nettoyant le pays jusqu'à la frontière orientale. Au Natal, le 10 mai, le général Buller, encouragé par les succès du général en chef, se décide à faire un effort et cette fois-là il réussit : il battit d'abord les Boërs à Helpmakaar puis s'empara de Glencoe et Dundee, ensuite de Newcastle. Il a maintenant devant lui les défilés tristement fameux de Laing's Neck où il s'attend à une résistance désespérée de la part de l'ennemi. Il restera là jusqu'à la fin du mois, ne faisant guère parler de lui sauf vers le 20 où il se voit dans la nécessité d'annoncer la surprise d'un escadron d'infanterie montée qui tomba entre les mains des Boërs près de Vryheid, dans le sud-est du Transvaal.

Quant à la colonne de l'extrême gauche, elle s'est divisée : le général Methuen, sans passer le Vaal, s'est mis à remonter la rive gauche du fleuve, se dirigeant sur Kroonstadt; Hunter, sur la rive droite, marche sur Johannesburg; enfin un petit détachement, une colonne volante, conduite par le colonel Mahon, exécute une marche rapide vers le nord. Cette colonne,

de 1500 hommes environ, appartenant à la police du Cap, à la cavalerie, à l'infanterie montée de Kimberley, et à la Yeomanry, avec 3 canons Maxim, marcha directement au nord en laissant Vryburg sur sa droite. Après un court repos près de cette localité, elle reprit sa marche, faisant 32 kilomètres par jour et finit, après sa jonction avec le colonel Plumer, par délivrer Mafeking, le 16 mai. Cette ville assiégée depuis le 15 octobre avait été défendue avec la plus grande ténacité par le colonel Baden-Powel; les vivres commençaient à manquer et l'on craignait qu'elle ne fut obligée de se rendre. Sa reddition avait même été annoncée en lettres grasses dans plusieurs journaux quelques jours avant sa libération. Personne n'ignore l'enthousiasme délirant que la nouvelle de sa délivrance suscita en Angleterre et à Londres en particulier, ni les ovations chaleureuses que la ville entière fit à la mère de celui qui avait si énergiquement soutenu le siège, le colonel Baden-Powel, promu aussitôt major-général.

Après quelques jours de repos à Kroonstadt, lord Roberts reprend sa marche. Partout devant lui les Boërs n'offrent qu'une faible résistance. Le 24 mai, jour de l'anniversaire de la reine, son avant-garde passe le Vaal et quelques jours après, Johannesburg, laissée sans défense, tombe entre ses mains. Le 5 juin, ce sera le tour de Pretoria. La fin de la campagne approche. Devant les forces très supérieures de leur adversaire, les Boërs déjà fatigués d'une guerre si longue semblent être en proie à un complet découragement. On n'entend plus parler de cette lutte à outrance qu'on voulait livrer; il semble en effet que le plus sage, pour les deux partis, est d'éviter des massacres désormais inutiles.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Changement de ministre. — Le général André. — Le colonel Percin. — Le général Tricoche. — Dans l'artillerie. — Petites nouvelles. — A l'Exposition. — L'auteur de *la guerre future*. — Les derniers actes du général de Galliffet. — Quelques ouvrages. — Un héros vaudois.

Le général de Galliffet a dû sévir contre un officier qu'il a appelé criminel et que le président du conseil a traité de félon, au grand scandale d'une partie de la Chambre. Le capitaine Fritsch, de qui il s'agit, avait communiqué à des hommes politiques, afin de leur fournir des armes contre

[1] Par suite d'une erreur dans le numérotage des feuillets de ma dernière chronique, deux alinéas relatifs à *l'Armée à travers les âges* ont été rejetés à la page 388, alors qu'ils auraient dû venir page 387, avant les passages que j'ai consacrés aux traductions de Clausewitz et à *La pacification de Madagascar*.

le gouvernement, des pièces qui étaient entre ses mains pour raison de service. Notez que le général de Galliffet avait fait la grosse voix et il avait bien prévenu qu'il ne tolèrerait aucun acte d'hostilité au cabinet de la part d'un de ses subordonnés. Or, c'est dans son état-major même que cet acte s'est produit. Ceci semble prouver, ce que j'ai dit maintes fois, que le ministre, affaibli par la maladie, n'exerçait ni une grande autorité ni une surveillance active sur son entourage. Il a protesté contre cette hypothèse. Même quand j'étais « en train de *crever* », a-t-il dit, rien ne se faisait, dans l'armée, qu'avec mon assentiment. Suivant un mot de Talleyraud, ce qui est excessif est insignifiant : il y a quelque chose d'excessif à soutenir que, quand on est terrassé par la fièvre, si énergique fût-on, on reste en état d'exercer le pouvoir. Le général de Galliffet est âgé ; il ne s'est pas ménagé : on comprend fort bien un certain relâchement dans son énergie. On comprend moins qu'il se soit refusé à en faire l'aveu. C'est très beau de revendiquer la responsabilité entière, comme il l'a fait dans la tumultueuse séance du 28 mai. Encore ne faudrait-il pas être manifestement incapable de l'exercer. — Cet homme de fer a de l'argent dans le ventre... et « du plomb dans l'aile. » — Il en a plus dans l'aile que dans la tête... Tels sont les propos que j'ai entendu mes voisins échanger, dans le tapage qui se produisit après la sortie du général de Galliffet.

Le bruit courut aussitôt qu'il s'était séparé de ses collègues du gouvernement et que, s'il se retirait, c'était avec l'intention de remettre sa démission au président du conseil[1]. On ne se trompait pas. En vain fit-on courir le bruit qu'il avait tout simplement voulu changer d'air. L'atmosphère du Palais-Bourbon était devenue irrespirable en effet, même pour des gens bien portants, à plus forte raison pour un convalescent, beaucoup plus atteint qu'il ne voulait le laisser paraître et, peut-être, se l'avouer. Aussi n'a-t-on pas manqué de l'inviter à se reposer définitivement. Il est évident qu'il n'était plus énergique que d'une façon intermittente, par saccades, par boutades (peut-être même ne l'a-t-il jamais été autrement) ; il se passait dans sa propre maison et presque sous ses yeux une foule de choses coupables, qu'il ne voyait pas ; il admettait dans son entourage des gens indignes d'en faire partie ; il vivait sur son vieux fond d'idées, à un moment où il importe essentiellement de comprendre les idées nouvelles et de se les assimiler ; il n'était plus capable de se rajeunir par l'étude, dont il n'a jamais eu l'habitude :sa très vive intelligence est devenue de plus en plus superficielle, en même temps qu'a disparu sa remarquable activité physique. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, il était naturel qu'on le vit sans déplaisir céder son portefeuille à quelqu'un qui fût d'une autre école que lui. Le général André était

[1] Il aurait dit, prétend-on (et ce propos est bien caractéristique) : « J'avais le droit moi général, de juger un officier et de le qualifier sévèrement. Ce droit, M. Waldeck-Rousseau ne l'avait pas, étant un civil. »

prêt à recueillir sa succession, et, en 48 heures, l'affaire fut arrangée. Ce n'est un mystère pour personne que, sans avoir envie du ministère, il se préparait à l'occuper, comme il y a des gens qui tout en tenant beaucoup à la vie, se préparent à bien mourir. Aussi un de ses amis me disait-il ces jours-ci qu'il arrive au pouvoir avec un programme. — Et avec une doctrine ? ai-je demandé. A cette question, il n'a pas été répondu. Mais tant sont arrivés sans programme ni doctrine que nous devons nons estimer heureux.

Le nouveau ministre est un grand diable d'homme, qui n'en finit plus, sec (il l'est parfois de langage et d'allure, tout comme au physique), parcheminé, ridé; mais il a encore tous ses cheveux, qui sont encore blonds. L'œil est pénétrant derrière le monocle ou le pince-nez. La bouche est narquoise. La physionomie a quelque chose de méphistophélique, passant de la gaîté la plus cordiale et la plus bienveillante à la dureté la plus terrifiante. Sous cette enveloppe quelque peu énigmatique se cache une intelligence vive et alerte, servie par de la mémoire et de l'érudition, et qu se produit avec quelque abondance. On ne sait pas toujours ce qu'il y a de sérieux dans les saillies de ce brillant causeur, ni s'il y a vraiment de l'esprit de suite qui relie les digressions où il se complaît. Plus que personne, il a besoin d'être jugé d'après ses actes.

Ses débuts ont causé quelque surprise. On s'attendait à quelque manifeste éclatant. On n'a eu qu'un renouvellement presque complet de l'état-major particulier du ministre, et de petites mesures relatives à la tenue et aux punitions. Il n'est pas jusqu'à la forme des rapports ou ordres qui n'ait étonné. Certains pensaient que, sans en revenir aux formules républicaines et sans user du « citoyen », le général André dirait tout bonnement : « les généraux », « les commandants de corps d'armée ». Aux uns et aux autres il a donné du « Messieurs » à bouche que veux-tu. En levant les punitions, comme don de joyeux avènement, il a usé d'un droit régalien qui, à la vérité, est passé dans les mœurs, mais qu'aucun texte, sauf erreur, n'autorise. Faire grâce et accorder une ration d'eau-de-vie, c'est un reste du privilège souverain. Mais, du moins, la ration d'eau-de-vie, elle, est prévue par les règlements. Lever les punitions, c'est un moyen, en tous cas, de se faire bien voir des soldats. Et, pour se faire bien voir des officiers, il n'est tel que de leur rendre la faculté de dépouiller l'uniforme, faculté qui leur avait été enlevée il y a huit mois. Vous vous rappelez le chapitre « *des Successeurs* » du Prince de Ligne, ou ses *Préjugés militaires* (Edition Charles-Lavauzelle, page 82) :

Je passe à un fils d'abattre le dernier corps de logis du château que son père vient d'achever de bâtir. Cela est dans l'ordre, apparemment, car cela arrive tous les jours. Mais il faudrait respecter un édifice aussi respectable que celui qui est bâti sur l'exécution des ordres et sur l'uniformité. A-t-on vu souvent l'officier général qui arrive à la tête de ce que les autres armées nomment divi-

sion... faire cas des ordres qu'il y trouve?... Pour le colonel qui arrive, on sait qu'il sera doux, si son prédécesseur a été sévère...

A la forme des premiers documents émanés du nouveau ministre de la guerre, on a adressé d'autres critiques encore que celles que j'ai formulées. Est-il vrai qu'un membre du Cabinet soit appelé « par la confiance de M. le Président de la République » à recevoir son portefeuille, et n'est-ce pas de la volonté du Président du Conseil qu'il le détient? Le Ministre de la guerre est-il constitutionnellement le « chef de l'armée »? N'y a-t-il pas quelque ironie à dire au chef de l'Etat en lui présentant un décret, décret qu'il ne peut faire autrement que d'adopter : « Si vous approuvez cette mesure, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le (projet de) décret ci-joint? »

Laissons ces chicanes aux esprits vétilleux, aux chercheurs de la « petite bête ». Allons au fond des choses.

La levée des punitions a été soumise à une procédure compliquée, qui semble indiquer que le ministre n'a pas grande confiance dans le discernement des chefs de corps, puisqu'il ne laisse pas à leur appréciation les cas où la discipline est intéressée au maintien des mesures répressives Ou, s'il les croit capables de prendre une décision sensée, c'est donc qu'il suppose que quelque cause les empêchera de la prendre.

Autre sujet d'ébahissement. A la fête de gymnastique, dont il avait la présidence, le général André, qui passe pour n'être pas l'homme à donner de l'eau bénite de cour, s'est montré favorable à l'idée de faciliter l'avancement des membres diplômés des sociétés de gymnastique !... Nous verrons sous quelle forme il réalisera l'engagement qu'il a eu l'air de prendre. Il sera temps, à ce moment, d'examiner la question. La solution annoncée n'est pas sans soulever bien des objections de principe.

Mais il est évident que tout ceci n'est que bagatelle de la porte pour amuser la foule et faire patienter le client, comme dit l'autre. Le général André pelote en attendant partie. On lui prête l'intention, en effet, de ne rien entreprendre de sérieux tant qu'il ne sera pas sûr de ses bureaux, dont on connaît l'hostilité à toute réforme, et aux réformes démocratiques plus qu'à toutes autres. Il va se servir du balais qu'Hercule employa jadis. Puisse-t-il seulement avoir la poigne assez forte et le bras assez long pour le bien manier.

Déjà il a reconstitué son cabinet civil. Il a rendu au service de troupe ce général Davignon de qui le général de Galliffet disait : « Quand je lui donne un ordre, je suis sûr qu'il ne sera pas exécuté. » Inutile d'ajouter que le ministre gardait le serviteur qu'il traitait ainsi. Et les mauvaises langues prétendent qu'il tenait même d'autant plus à le garder qu'il trouvait en lui une certaine complicité de désobéissance.

Le successeur du général Davignon est le colonel Percin qui a laissé des souvenirs très vivants, comme professeur d'artillerie, à plusieurs géné-

rations de Saint-Cyriens, et que connaissent bien les lecteurs de la *Revue du Cercle militaire* et de la *Revue d'artillerie*. Esprit éminemment didactique, écrivain précis et savant, c'est un officier d'une rare valeur, et il s'est montré chef de corps tout à fait hors ligne. Et si son avancement a été retardé, c'est par ce qu'on savait de ses opinions, bien qu'il n'en fît pas montre. Le général de Galliffet avait décidé de réparer cette injustice et d'accorder les étoiles de général à ce brillant colonel : son successeur ne tardera sans doute pas à accomplir cet acte de réparation.

Le colonel Percin vient de publier, sur l'utilisation du canon à tir rapide, deux très remarquables brochures[1], qui sont malheureusement peu intelligibles pour les personnes peu familiarisées avec le nouveau matériel, car il y est fait allusion à certains accessoires, tels que les goniomètres, à certaines opérations, telles que le fauchage, dont la connaissance préalable serait nécessaire.

Nous aurons assurément occasion d'y revenir plus d'une fois, car elles sont très substantielles et contiennent une foule de choses. Elles en contiennent même trop, au gré de certaines gens qui trouvent plus simple de « blaguer » un auteur pour être entré dans des détails minutieux que d'étudier ses ouvrages, ce qui leur permettrait de reconnaître que cette minutie, loin d'être excessive, était nécessaire. L'emploi d'engins nouveaux et délicats comporte des prescriptions multiples. L'entretien des canons à culasse mobile remplit des chapitres qui n'avaient pas lieu d'exister au temps du chargement par la bouche. Faut-il s'en étonner, et n'est-il pas tout naturel que la mise en œuvre d'une bouche à feu perfectionnée, qui est une merveille d'ingéniosité et de puissance, exige l'emploi de moyens soigneusement étudiés et fort différents de ceux dont on a pu se contenter jusqu'ici ?

— Restons dans l'artillerie, puisque nous y sommes.

Le général Tricoche, qui vient de mourir à Plainpalais, a eu une action assez grande sur cette arme à laquelle il appartenait et qu'il a dirigée pendant quelque temps. On lui doit, en particulier, d'avoir fait aboutir la réforme excellente qui a séparé l'artillerie de forteresse de l'artillerie de campagne, encore que cette mesure n'ait pas été prise avec une netteté suffisante et sans que la spécialisation ait été réalisée d'une façon complète[2]. Mais, s'il s'est montré révolutionnaire sur ce point, il était resté sur d'autres extrêmement conservateur et vieux jeu. Il n'avait pas

[1] *Répartition du feu de l'artillerie* et *Emploi des feux de l'artillerie*. - Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1900.

[2] Le dernier article qu'il ait écrit était justement une protestation contre la mesure excellente, dont j'ai parlé le mois dernier (page 380), supprimant les tirs de siège pour les batteries de campagne.

su faire peau neuve et comprendre qu'à un matériel nouveau (que, d'ailleurs, il a l'air de n'avoir connu qu'imparfaitement,) il faut une tactique nouvelle et d'autres habitudes d'esprit, d'autres procédés d'instruction et d'organisation. Devenu publiciste depuis sa retraite, et inféodé à la *France militaire*, dont il était un des leaders, il a beaucoup écrit pour contrarier les novateurs, soit qu'il ait mal jugé la portée de leurs efforts, soit qu'il eût du regret de ne pas marcher à la tête du mouvement. Toujours est-il qu'en cela, tout au moins, son attitude n'a pas été très nette : il y avait chez lui un certain goût de progrès alourdi par un attachement au passé et par l'importance démesurée qu'il attachait à son expérience personnelle.

Le général Tricoche avait comme journaliste de très appréciables qualités. Il tournait en particulier les articles de réclame avec un art consomé. Il laisse un fils qui est, lui aussi, un écrivain militaire distingué. On lui doit des études excellentes sur les armées de l'Angleterre et de l'Amérique.

— Bien qu'il soit toujours impossible de se renseigner sur le matériel de 75 et sur sa manœuvre, il est acquis aujourd'hui que toute l'artillerie française est dotée du nouveau canon : on en parle couramment, ouvertement ; on vient d'inscrire d'office au tableau d'avancement les officiers qui ont travaillé soit à sa création soit à sa mise en œuvre ; on a institué dans la plupart des corps d'armée un capitaine inspecteur du matériel de 75 (ce qui paraît prouver que sa conservation, son entretien, ses réparations, ne peuvent être confiés qu'à un personnel spécial, soit que les opérations y relatives soient particulièrement délicates, soit que le mystère continue à planer sur elles et qu'on ne veuille pas initier tout le monde aux détails de construction de ces engins). Nous avons dit que, par suite de leur adoption, les principes de la tactique avaient été modifiés par voie de décret à la date du 29 mars dernier. Mais ce décret était mal rédigé : il a fallu qu'une circulaire ministérielle fît connaître que les alinéas que nous avions cru supprimés subsistaient. Mon interprétation du mois dernier (page 383) tombe donc à faux : elle doit être considérée comme nulle et non avenue. J'en conviens d'autant plus volontiers que tout le monde avait commis la même erreur que moi, et le Ministre a dû reconnaître qu'il avait soumis à la signature du chef de l'Etat un texte obscur, où celui-ci pourtant, bien entendu, « n'a vu que du feu », comme on dit.

— Notre artillerie possédait naguère à Poitiers un établissement qui servait à la fois de Cours pratique et de Commission d'expériences pour tout ce qui se rapporte au tir. Mais le polygone de Poitiers n'est pas outillé pour l'étude de la poliorcétique, par exemple, ou pour la résolution des problèmes qui se posent aux batteries côtières. Si jadis on a pu voir l'école

navale à Angoulême, sur la Charente, et si nos futurs capitaines de vaisseaux ont fait leur apprentissage sur l'eau douce... ou la terre ferme[1], il va de soi qu'on est devenu plus exigeant; le Camp de Châlons et la rade de Toulon avaient donc été mis pour les tirs de siège et de côte à la disposition de la Commission de Poitiers, et celle-ci se transportait successivement aux quatre coins de la France pour se livrer à ses petites opérations : recherches personnelles ou instruction des officiers de l'arme C'était beaucoup d'allées et venues, beaucoup de temps perdu. Et puis, c'était contraire au principe de la spécialisation, qui s'impose de plus en plus. C'est ce qui arrivait lorsqu'il voulait exercer au tir de siège, pendant les écoles à feu, le personnel des batteries de campagne : on y dépensait de l'argent sans le moindre profit.

Il était donc naturel qu'on scindât la Commission de Poitiers, qu'on en détachât une fraction dans un port pour étudier le tir de côte, et ce premier schisme date de plusieurs mois déjà, puis qu'on en installât une autre dans un endroit où elle pût s'occuper des questions relatives aux tirs de siège et de place. C'est ce dernier progrès qui vient d'être réalisé, la place de Toul ayant été choisie comme siège de la nouvelle Ecole.

A propos d'école et d'artillerie, mentionnerai-je, d'après les journaux, la façon brillante dont les élèves de l'Ecole centrale auraient manœuvré le canon et exécuté des mouvements de maniement d'arme sous le commandement de leur éminent instructeur en chef, M. le chef d'escadron de Neuville ? Je ne pense pas que vous trouviez grand intérêt à cette information, bien que tout intérêt n'y fasse pas défaut.

* * *

Pendant que l'artillerie travaillait, l'infanterie n'est pas restée inactive. De très belles recherches ont été faites, paraît-il, sur le tir du fusil et sur les projectiles. C'est aux résultats remarquables qu'elles ont procurées qu'on rapporte la faveur dont vient d'être l'objet le jeune et brillant directeur de l'Ecole normale du Camp de Châlons. Retenez le nom du lieutenant-colonel Vonderscherr, récemment maintenu d'office pour le grade de colonel : je ne doute pas que vous ne l'entendiez citer plus d'une fois. Le plus bel avenir est réservé à l'officier actif qui le porte.

J'ai dit que le Ministre vient d'interdire d'une façon absolue la vente des boissons alcooliques dans les cantines. Ce résultat est dû surtout à la propagande faite par le lieutenant Guieysse, aujourd'hui démissionnaire. Le général Galliéni l'a appuyée de sa grande autorité : il est un abstinent convaincu et déterminé, comme la plupart des généraux anglais qui ont fait

[1] Ne nous moquons pas trop de ce contre-sens. En avons-nous le droit, alors que nous avons établi notre Ecole militaire d'infanterie à Saint-Maixent, ville où tiennent également garnison deux bataillons du 114e de ligne, *mais où il n'y a pas de champ de tir*. C'est à Parthenay qu'il leur faut se rendre pour se servir de leurs fusils.

campagne en pays chauds : les Wolseley, les Kitchener et autres. La réforme effectuée par le général de Galliffet n'a pas été sans soulever de très violentes protestations : on a parlé d'une grève des cantiniers. Ce serait le cas de voir s'il ne faudrait pas chasser une fois pour toutes ces industriels de la caserne, comme ont été chassés les vendeurs du temple. Ils s'y sont implantés sournoisement. Leur raison d'être initiale était le blanchissage du linge; puis ils ont été les restaurateurs des sous-officiers; ils ont fini par devenir les grands exploiteurs du soldat et ils s'enrichissent en spéculant sur ses vices qu'ils développent de leur mieux. Devenus de redoutables agents de démoralisation, ils méritent d'être expulsés; il ne serait pas difficile de trouver, par l'établissement de casinos, gérés par les intéressés, un système qui serait à la fois aussi satisfaisant pour assurer la nourriture des sous-officiers et moins pernicieux pour la troupe.

Puisque nous en sommes au chapitre santé, signalons la loi du 21 avril qui élève à 1473 l'effectif du corps médical qui était normalement de 1400 (1404 au budget et 1398 à l'Annuaire), soit un médecin pour soigner 420 personnes. La proportion est retombée à un pour 400 (exactement 399). Mais en Allemagne, elle est de un pour 280; en Autriche, de un pour 250.

La situation médicale des chevaux est plus égale, dit M. Pelletan, après avoir cité ces chiffres : il y a dans les trois pays un vétérinaire pour un chiffre variant de 280 à 330 chevaux. Si l'on compare ces nobles animaux à la troupe au point de vue de l'importance proportionnelle de leurs corps médicaux, on voit qu'en Autriche les hommes ont l'avantage, qu'en Allemagne il y a à peu près égalité, mais qu'en France la race chevaline est presque deux fois mieux traitée que l'espèce humaine.

— Le général de Galliffet a proposé la création d'un corps latéral d'officiers comptables recruté parmi les officiers de troupe qui, limitant leur ambition au grade de major, préféreront des fonctions sédentaires et des postes de tout repos à la vie active, à l'exercice et aux manœuvres. Cette séparation aboutissant à la spécialisation des administrateurs militaires semble devoir constituer un progrès notable, bien qu'un certain nombre d'objections assez fortes se présentent à l'esprit. Mais ce n'est ni le lieu ni le moment de les énoncer. Si le projet de loi provoque une discussion, nous reviendrons sur les arguments mis en avant.

* * *

Le Palais des armées de terre et de mer, à l'Exposition, n'était pas encore complètement installé à la fin du mois dernier. Il n'y en avait guère que la moitié qui fût visible, et encore y manquait-il bien des choses; en particulier, je n'ai trouvé que très peu de notices à consulter, que très peu de personnes en état de me renseigner. Or, il va de soi que, ne voyant pas des armes ou des bouches à feu en action, on a absolument besoin de

savoir à quoi s'en tenir sur les expériences. Certes, les résultats de celles-ci sont mis sous nos yeux : plaques traversées par des obus, plastrons de cuirasses troués par les balles, tout cela en nous le montre en réalité ou par des simulacres ou en photographie. Mais d'abord il est probable qu'on nous cache tout ce qui n'est pas satisfaisant. Et puis on ne nous indique qu'en gros, alors que c'est par les détails qu'elles se différencient, les conditions dans lesquelles les expériences ont été faites. Voir un automobile au repos, un ballon en baudruche, pour en apprécier les mérites, c'est chercher à se rendre compte du talent d'un homme dont on voit le cadavre ou la statue. C'est à l'œuvre qu'on apprécie les gens et les choses.

La publicité faite dans les journaux politiques avait attiré mon attention sur l'exposition de la maison Vickers Sons et Maxim, qui est admirablement installée dans un pavillon à part. Malheureusement l'ingénieur que j'y ai trouvé ne m'a pas paru très au courant de tout et notamment des questions d'artillerie. Y a-t-il à s'en étonner, et peut-on exiger du même homme qu'il soit un polyglotte accompli pour répondre aux visiteurs de toutes les nationalités, en même temps qu'un technicien universel aussi versé dans l'étude des bouches à feu que dans la connaissance de la construction navale ?

On se heurte donc à bien des difficultés, lorsqu'on veut ne pas se borner aux apparences, pour tirer d'une visite à l'Exposition des enseignements professionnellement profitables. D'ailleurs, il s'en faut qu'on ait mis sous nos yeux les modèles les plus neufs. Si certains industriels nous montrent de l'inédit et de l'inexpérimenté (et ceci déjà enlève beaucoup de valeur à leurs exhibitions), par contre, on nous cache bien des inventions récentes qui ont fait leurs preuves[1]. En résumé donc, la partie militaire de l'Exposition est peut-être ce qu'on voit de moins intéressant dans l'admirable accumulation d'œuvres humaines qui est entassée sur les bords de la Seine. Le Palais des armées de terre et de mer est assurément une belle construction, dont la porte centrale est d'une conception originale. Malheureusement, cette porte est masquée par les fermes de la passerelle qui y accède. A l'intérieur, j'ai regardé avec curiosité des mannequins à figures de cire, comme au Palais du Costume, chez Mme Tussaud et au musée Grévin : c'est la série des uniformes de l'armée prussienne pendant près d'un siècle (1750–1850). Très pittoresques, les groupes; très remarquables, les tenues. Autre curiosité : de vieux fers à cheval antédiluviens... ou presque; des « hipposandales » de la cavalerie romaine, et d'autres semelles métalliques plus ou moins bizarres. Voilà ce que le visiteur comprend sans explications... Et encore ! Oui : on voudrait savoir quelle preuve

[1] En particulier, j'ai vainement cherché l'automobile du commandant Renard, voiture dont la légèreté de l'accumulateur employé constitue, paraît-il, le principal mérite.

on a de l'authenticité de ces objets; comment est-on sûr que celui-ci provienne de la bataille de Crécy et que cet autre soit contemporain de la conquête des Gaules? Quand c'est l'administration militaire qui s'en porte garante, quand c'est l'Ecole nationale de maréchalerie de Saumur qui nous indique l'origine des ferrures « historiques » qu'elle a mises dans ces vitrines, nous pouvons admettre qu'elle s'est renseignée auprès des érudits officiels et qu'elle ne cherche pas à nous tromper. Nous nous sentons moins en sécurité avec une maison de commerce dont c'est presque le devoir d'essayer de nous « mettre dedans ». Elle a beau jeu à nous dire qu'elle obtient telle vitesse initiale et que les empreintes qu'elle nous montre sur ses blindages ont été obtenus à telle ou telle distance. Peut-être est-ce à tort, quoi qu'il en soit, j'ai de la méfiance, et je veux contrôler avant de me prononcer. Ne vous étonnez donc pas si, cette fois encore, je me dérobe à l'obligation de vous parler de l'Exposition, quoique ce soit le grand événement du jour.

Un mot cependant sur les conférences que M. Jean de Bloch y a faites.

Vous savez que M. Jean de Bloch est l'auteur du volumineux ouvrage sur (ou plutôt contre) la guerre future dont je vous parlais le mois dernier, et qui est à la fois une sorte de grande encyclopédie militaire et un plaidoyer en faveur de la paix. M. Jean de Bloch est un haut personnage de Russie, qui s'est enrichi en enrichissant l'Etat par la direction qu'il a donnée à la gestion des lignes de chemin de fer. Il passe pour un administrateur extrêmement avisé et un financier hors ligne. Arrivé à un âge avancé, mais toujours actif d'esprit et de corps, il a mis sa fortune, son intelligence, sa vigueur, au service de la cause du désarmement et de l'arbitrage. On le considère comme un des promoteurs de la conférence de La Haye, ce qui n'aurait rien d'étonnant, car il est un conseiller très écouté du tsar. En tous cas, il ne néglige aucune occasion de répandre ses idées : par la plume et par la parole, il lutte pour la paix, car ce pacifique est un combatif. Il hait la guerre. Il la hait au point de mettre sur son compte des crimes dont elle semble être assez innocente. Ainsi il paraît que, lors de la prochaine campagne, nous sommes condamnés à mourir de faim ou à devenir végétariens. La statistique nous apprend, en effet, que les bouchers et les boulangers sont, en général, jeunes. Ils ont l'âge de servir. La mobilisation les appellera donc sous les drapeaux, et il ne restera presque personne pour pétrir la farine ou débiter le bétail dans les abattoirs. Cette perspective est évoquée pour faire prendre la guerre en horreur aux panivores et carnivores que nous sommes. M. de Bloch a heureusement d'autres arguments encore à faire valoir, d'ordre moins sentimental. Son ouvrage est rempli de graphiques très curieux qui mettent en évidence les inconvénients de la guerre. Ces graphiques, il songe à les exposer, afin de parler aux yeux des promeneurs. En attendant, il les a commentés dans des causeries qu'il a faites sous les auspices de l'œuvre des *Confé-*

rences internationales sur l'Exposition, imaginée par M. Geddes, l'ardent promoteur de tant d'entreprises remarquables.

Avant de quitter le Palais des armées de terre et de mer, un mot au sujet des « classes » qui le composent et dont voici le détail :

116. Armement et matériel de l'artillerie. — 117. Génie militaire et services y ressortissant. — 118. Génie maritime ; travaux hydrauliques ; torpilles. — 119. Cartographie ; hydrographie ; instruments divers. — 120. Services administratifs. — 121. Hygiène et matériel sanitaires.

N'êtes-vous pas frappés de voir qu'il n'est question ici que de matériel ? Ni l'instruction, ni l'éducation n'ont place dans l'énumération que je viens de reproduire. Les sociétés de tir ne rentrent sous aucune rubrique ; la librairie militaire, non plus. C'est donc artificiellement, en quelque sorte, qu'il a fallu rattacher les publications concernant l'armée à la classe 119 ! Au surplus, le jury de cette classe comprend, en tout et pour tout, un officier du génie et deux imprimeurs-libraires-éditeurs dont on est amené à se demander quelle peut bien être la compétence en matière d'hydrographie et en fait de télémètres ou de hausses surélevées, d'alidades ou de grues. Mystère !

* * *

— Liquidons quelques documents ministériels signés par le général de Galliffet.

Et, d'abord, une circulaire qui a pour objet le développement à donner au jeu de la guerre. Parfait ! Mais je voudrais bien qu'on enseignât qu'il y a des façons très différentes d'y jouer, selon l'arme des partners. On en fait exclusivement un moyen d'instruction pour l'état-major. Le commandement des grandes unités peut s'y apprendre. Mais certains officiers ont à pratiquer la tactique de détail et non la grande tactique ; on ne les y prépare pas assez et on ignore trop que le *Kriegsspiel* peut les y préparer, à condition qu'on prenne certaines précautions. Je sais que, personnellement, le général André voit d'un bon œil ces exercices de détail sur la carte, auxquels le colonel Percin a consacré un très intéressant passage (pages 40 et suivantes) de sa *Répartition du feu de l'artillerie.*

— On fait faire toutes les semaines une heure d'équitation aux officiers non montés, mais qui sont appelés à recevoir une monture ultérieurement : par exemple, aux lieutenants d'infanterie qui en reçoivent une lorsqu'ils sont nommés capitaines. Pendant les repos de la séance d'équitation, et au besoin dans des conférences spéciales, on leur parlera dorénavant des soins à donner aux chevaux, de façon à faire durer ceux-ci longtemps, à ne pas les tarer prématurément. Parfait ! Mais arrivera-t-on à ce résultat avec des instructions qui, mises bout à bout, feront tout au plus deux heures ou trois, en une année ? Et l'idée, qui est excellente, ne tournera-t-elle pas à n'être qu'un à peu près ?

— Autre circulaire : celle-là confidentielle. Non content d'avoir fixé une limite d'âge inférieure pour l'admission à l'Ecole de guerre, le ministre recommande aux chefs de corps de ne pas laisser se présenter des officiers trop jeunes et encore inexpérimentés. Il se réserve de prononcer sur les cas douteux. Parfait encore ! Il faut avoir acquis des titres aux situations élevées auxquelles l'Ecole de guerre donne accès Mais il y a des gens pour dire que la mesure qui vient d'être prise ouvre une porte de plus à l'arbitraire. Déjà, la fameuse « cote d'amour » permettait d'éliminer ou de relever qui on voulait. Chacun sait que beaucoup de candidats, très dignes d'être reçus, sont écartés pour des raisons de naissance ou autres. Les examens oraux et les épreuves écrites n'ont qu'une part restreinte dans le succès final : *Nasus mihi displicuit tuus*, dit-on aux officiers de valeur qu'on veut évincer.

* * *

Je dois aller en avant-poste avec ma section. Comment l'établir ? Sous ce titre un peu long, mais original et fort clair, le général Pierron, un de nos plus éminents écrivains militaires, un des membres de notre Conseil supérieur de la guerre, ne dédaigne pas de rabaisser ses plumes blanches et ses trois étoiles au niveau du modeste galon de sous-lieutenant. Je louais naguère le général Fay d'avoir écrit une étude du genre de celles qu'on donne à faire aux élèves de l'Ecole de guerre. Il est bon, disais-je, que les grands chefs tracent des modèles aux officiers les plus subalternes. Cet éloge, je n'hésite pas à l'appliquer à l'auteur de la mince plaquette (20 pages) dont la maison Chapelot vient de publier la seconde édition revue et... et augmentée ! (Que devait-elle bien être avant cette augmentation ?)

Du même éditeur, une bonne traduction, par le capitaine Bégouën, d'une étude du colonel comte Yorck de Wartenburg sur *La pénétration Russe en Asie*, étude historique qui peut être considérée comme servant de préface au livre de M. V.-T. Lebedev *(Vers l'Inde)*, dont j'ai parlé dans ma chronique d'avril.

De la même maison encore, la traduction, assez bien faite[1], de *La patrouille d'artillerie*, du lieutenant-colonel Rüder.

Voici comment l'auteur définit l'objet de son travail :

D'après les instructions en usage (en Allemagne), c'est la cavalerie qui éclaire le terrain pour le compte du commandant des troupes, et le règlement de l'artillerie de campagne spécifie même que la reconnaissance de l'ennemi, au début de l'action, est l'affaire des autres armes. Et pourtant ce règlement confie à l'artillerie le soin de reconnaître les buts qu'elle a à battre. — Pourquoi donc attendre que l'*ennemi* se soit changé en *but ?* Pourquoi ne pas le rechercher immédiatement, avant qu'il ait pris position et soit devenu un objectif

[1] J'y signalerai quelques petites négligences : par exemple, dire (page 14) que l'artillerie est engagée *prématurément* n'équivaut pas à dire qu'elle l'est *de bonne heure*.

difficilement visible? L'artillerie peut s'acquitter de cette mission; elle doit pouvoir la remplir, si elle ne veut pas perdre des chances de succès de premier ordre... Le but de cet ouvrage est de prouver qu'elle possède les moyens nécessaires et d'exposer comment elle pourra en tirer parti.

Je ne saurais trop dire combien la lecture de cette brochure m'a fait de plaisir : j'y ai trouvé, sur la reconnaissance du terrain sur la surveillance de l'ennemi, sur l'observation du tir, une foule d'idées justes et dont l'application est particulièrement opportune, avec le nouveau matériel. Déjà l'artillerie française s'en est occupée. Sur certains points, même, elle a pris de l'avance. L'organisation des éclaireurs de terrain, chez nous, est réglementée. Des propositions très remarquables ont été présentées (notamment dans les articles que le capitaine Morelle, aujourd'hui major, a fait paraître dans la *Revue d'artillerie*) pour l'exécution systématique et rationnelle des croquis[1] dont parle le colonel Rüder (page 73 de la traduction). Nos ministres ne cessent de recommander les exercices préparatoires, les manœuvres sur la carte et en plein air. Malgré tout, j'estime que les officiers de l'arme ont beaucoup à prendre dans cette étude. Elle est pleine de bons conseils, qui dénotent une pratique continue, une expérience personnelle du sujet, ce qui vaut mieux que des vues purement théoriques.

Et puisque j'en suis à parler des exercices sur le terrain, j'engage les officiers qui ne connaissent pas la tentative effectuée dans ce sens par le général Langlois, actuellement directeur de l'Ecole de guerre[2], à lire sa *Manœuvre d'un détachement de toutes armes avec feux réels* (Paris, L. Baudoin, 1897). Et pourtant je considère le résultat obtenu comme n'étant guère en rapport avec la grandeur de l'effort accompli. On demande des populations un sacrifice notable, puisqu'on foule aux pieds leurs récoltes; on court le risque de graves accidents, et, à ce prix, on ne réalise que des à peu près : malgré les obus qu'il y a dans les canons, et peut-être même à cause d'eux, on est obligé de subir des conventions que le général ne peut s'empêcher d'avouer. Il reconnaît (page 16) qu'il a dû pallier, au moyen d'un système de bulletins tenus avec soin, « l'invraisemblance inévitable » des dispositions adoptées. Il reconnaît aussi qu'il y a une « limite imposée par les conditions de sécurité ». Une autre limite que la sécurité impose et dont il ne parle pas : c'est celle des effectifs. Or, je considère comme fâcheux de faire exécuter une opération de guerre par

[1] On en trouvera des spécimens très réussis de ces dessins rapides dans la brochure du colonel Percin, dont j'ai parlé tout à l'heure à plusieurs reprises.

[2] On assure que cet éminent officier, dont on connaît les beaux travaux, et qui joint à ses qualités militaires un caractère sûr, qui n'est pas seulement un théoricien distingué, mais un esprit large, libéral, ouvert aux principes démocratiques, on assure, dis-je, qu'il ne tardera pas à être appelé à une situation encore plus haute où ces principes sont, aujourd'hui surtout, particulièrement nécessaires.

un « détachement » composé d'un régiment d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et d'une batterie d'artillerie. Rien ne risque davantage de fausser l'optique du commandement.

Je vous ai parlé, le mois dernier, du *Bonaparte en Italie* de M. Félix Bouvier. Je vous demande la permission d'y revenir brièvement. D'abord, parce qu'il me semble qu'on ne lui rend pas justice. La presse, si élogieuse pour les écrits de M. Henry Houssaye, garde le silence sur cette œuvre qui fait pendant au « 1814 » et au « 1815 », et qui me semble leur être, à beaucoup d'égards, très supérieure[1]. Si le déclin du maître est émouvant, l'histoire de ses débuts n'est pas moins troublante et passionnante. Aussi ai-je repris avec ardeur la lecture approfondie de ce gros volume, et c'est ainsi que j'y ai trouvé un passage qui m'amène à y revenir, parce que je pense que vous y prendrez quelque intérêt.

Vous savez que, à la veille de Montenotte, les Autrichiens attaquèrent la redoute centrale de Monte-Legino (11 avril 1796). Les défenseurs de cet ouvrage se couvrirent de gloire en résistant à des assauts furieux. Or, le mérite de la résistance est communément attribuée à Rampon, qui reçut pour récompense le grade de général de brigade. L'histoire a recueilli son nom, et la peinture, l'imagerie, ont fixé et popularisé la légende qui s'y attache. La vérité, d'après M. Félix Bouvier (pages 229 et 230), est que la position fut défendue, sans conteste, par « un vieil et brave officier d'origine suisse, Fornésy[2], qui fit son devoir simplement et modestement, » n'imaginant pas, dans sa candeur de vieux soldat, qu'il y eût lieu d'exalter si haut ce qu'il considérait comme tout naturel, et ne sachant ni se » faire valoir, ni tirer profit de ses exploits... Il importe de rétablir la vérité... Bien rares sont les historiens qui ont rendu justice à Fornésy... » Jomini, si bien informé, si équitable d'ordinaire, ne parle que de Rampon, » sans prononcer le nom de Fornésy, son compatriote cependant, Suisse » et du canton de Vaud[3], auquel il aurait dû se plaire à rendre justice ; mais » il n'a pas connu sans doute, au moment où il écrivait, les documents » officiels. Son mutisme est imité par X.-B. Saintine, par *Victoires et conquêtes*, etc. »

[1] L'Académie française, à la vérité, vient de lui décerner un de ses prix.

[2] On trouvera à la page 356 un autre épisode qui fait le plus grand honneur à la 2e compagnie du régiment suisse du Christ, capitaine Paul Schreiber. Mais, cette fois, c'est dans le camp opposé.

[3] A Orbe.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre et le budget de la marine. — Canons à tir rapide. Pistolets automatiques. — Ecoles d'équitation.

Après un intervalle de six mois les Délégations se sont réunies en mai à Budapest. Elles ont pour tâche de préaviser sur les dépenses communes des deux parties de la monarchie en 1901 et d'arrêter les recettes nécessaires aux ministères communs (affaires étrangères, guerre, finances).

Ces travaux ont un intérêt spécial pour les milieux militaires, parce qu'ils fournissent un tableau du développement de l'armée et des innovations introduites dont la répercussion atteint le budget.

Le budget militaire pour 1901 s'élève au total à	303 318 481	couronnes,
soit, dépenses ordinaires	278 649 983	»
dépenses extraordinaires	25 168 528	»
Pour la marine :		
Dépenses ordinaires	28 741 660	couronnes.
» extraordinaires	14 969 160	»
Total	43 710 820	»
L'ensemble des dépenses militaires s'élève donc en		
1901 à	347 529 301	couronnes,
En 1900, elles étaient de	331 625 982	»
Augmentation	75 903 319	»
Les recettes se sont élevées		
en 1901 à	5 410 781	couronnes,
en 1900 à	8 900 778	»
Diminution	3 489 997	»
Les chiffres nets de dépenses sont dès lors les suivants :		
1901	342 118 520	couronnes,
1900	322 725 204	»
Augmentation	19 393 316	»

On voit de suite, par cette petite différence des chiffres, qu'il n'est pas question dans le budget de réformes profondes ou d'innovations importantes. Depuis 1894, notre état militaire est dans une période d'accalmie. Elle ne sera pas rompue actuellement.

Peut-être cependant l'organisation d'un nouveau détachement du train à Marburg (Steiermark), et celle prévue, pour le cas de guerre, de trois nouveaux escadrons du train, doivent-elles être considérées comme une mesure préliminaire de la formation depuis longtemps attendue d'un nouveau corps d'armée (le 16e). Mais les deux parlements devront d'abord

voter l'augmentation du contingent de recrutement. Or, la question n'a pas encore été abordée le moins du monde.

Rien n'est prévu non plus, dans le budget de 1901, pour l'augmentation et le nouvel armement de l'artillerie de campagne. Toutefois, l'élévation à 1 500 000 couronnes du poste « essais d'artillerie » habituellement prévu à 80 000 est significative. Elle prouve que les expériences d'un nouveau système de canon de campagne et de montagne seront poursuivies, plus en grand, et qu'un matériel d'essais sera probablement remis aux mains de la troupe elle-même à l'occasion des manœuvres en Galicie.

La presse quotidienne a informé que le 8 mai avaient eu lieu des expériences de canons à tir rapide sur le polygone de Vienne-Neustadt. Ces essais ont eu lieu en présence d'une grande commission militaire. Y ont assisté également le ministre impérial de la guerre, le Chef de l'Etat major général et l'Inspecteur général de l'artillerie.

La presse a même déclaré que le ministre de la guerre avait exposé confidentiellement au sein de la délégation hongroise que les essais n'avaient pas encore permis de déterminer le choix du matériel; on ne sait s'il vaut mieux employer pour la construction de la bouche à feu le bronze-acier, ou l'acier fondu. Dans tous les cas, les frais de rénovation s'élèveront de 120 à 150 millions de couronnes à répartir en plusieurs annuités.

Comme le prix de revient de la bouche à feu est du quart de celui de la pièce complètement équipée, l'industrie des deux fractions de la monarchie trouvera dans cette transformation une occupation rémunératrice, même si les canons de bronze-acier sortent de la fabrique de matériel d'artillerie de Vienne.

Les études les plus avancées sont celles auxquelles donne lieu le canon de montagne. Une batterie d'essai sera prochainement remise à une division d'artillerie de montagne pour l'expérimenter.

Avant toute décision au sujet du canon de campagne et de l'obusier de campagne, des essais comparatifs seront faits entre les divers modèles indigènes et ceux présentés par les maisons de construction étrangères.

Parallèlement à la question des canons à tir rapide, celle des armes à feu portatives automatiques attire l'attention. Un crédit a été introduit au budget extraordinaire pour les essais nécessaires. Quoique le revolver de 8 mm, système Gauer, a été étendu à l'armement des officiers d'infanterie, on admet que les essais de pistolets à répétition conduiront prochainement à l'adoption d'un modèle de ce genre Ce sera un incontestable progrès.

L'instruction des armes et services spéciaux reçoit de nouveau des encouragements particuliers. Partout les crédits sont augmentés ; un cours de médecine militaire pour 60 aspirants sera organisé à l'hôpital de garnison n° 1 à Vienne, et le cours d'ingénieurs, constructeurs militaires à l'Ecole

technique militaire à Vienne est porté de un an à deux ans. Des modifications de moindre importance concernent l'emploi des moteurs dans les chemins de fer de fortification, des essais pour l'adoption d'un nouveau générateur du gaz pour le gonflement des ballons captifs, un nouvel appareil optique pour l'artillerie, l'acquisition de vélocipèdes, l'éclairage électrique dans les places fortifiées, etc., etc. 150 000 couronnes sont prévues pour le remplacement des vieilles fusées d'obus des canons de forteresse; 48 000 couronnes pour continuer l'acquisition du matériel de ponts en fer (système Kohn).

La plus grosse part des crédits sont destinés aux fortifications, 2 millions de couronnes; à des places d'armes, 1,1 million, et à des champs de tir d'instruction, 1 million.

Le budget de la marine ne comporte également qu'une légère augmentation de 2 965 610 couronnes des dépenses ordinaires, et une augmentation de 1 058 710 couronnes des dépenses extraordinaires. Malheureusement, il se meut encore dans les limites étroites du maintien de nos effectifs.

A côté d'une légère augmentation de l'état des officiers et des employés, les crédits nécessaires viennent d'être accordés pour des transformations navales. Les dépenses pour constructions de transports de charbon avec moteurs électriques, ont été inscrites au budget.

Un nouveau vaisseau rapide déplaçant 10 000 tonnes coûtera 16 $^1/_2$ millions de couronnes; un premier crédit de 1,2 millions est demandé. Le vaisseau (cuirassé A) remplacera la vieille frégate *London*, hors d'usage.

Quoique l'on reconnaisse généralement, le gouvernement aussi bien que les représentants de la nation, que la transformation de notre marine de guerre est d'une pressante nécessité pour le développement de notre commerce maritime et pour le maintien de notre position de grande puissances, notre budget de la marine reste, cette fois encore, — par suite de notre situation financière — dans des circonstances frappantes d'infériorité, en regard de celui de la marine de guerre des autres grands Etats

— Le *Journal officiel* du 25 avril a publié le décret organisant l'Ecole militaire d'équitation à Vienne, et l'Ecole militaire d'équitation et de conduite de Schlosshof près Marchegg, deux instituts destinés à développer l'art équestre et à former les maîtres d'équitation de la cavalerie, de l'artillerie et du train.

L'Ecole d'équitation de Vienne existe depuis plusieurs années et appartient aux institutions les plus appréciées de notre état militaire. Les prescriptions nouvelles ont trait seulement à la création de l'Ecole sœur de Schlosshof destinée à l'enseignement de l'équitation et de la conduite des seuls officiers de l'artillerie et du train.

Les élèves de l'Ecole d'équitation de Vienne sont des officiers subal-

ternes de cavalerie, 50 au maximum; à Schlosshof, ce sont 28 officiers d'artillerie et 6 officiers du train. Le cours dure 10 mois, du 15 avril au 15 juin de l'année suivante. Les officiers qui témoignent d'une aptitude spéciale (17 au plus à Schlosshof) participent à un deuxième cours. A la suite de cette instruction, il est possible de présenter pour l'Ecole d'équitation de la Cour, des officiers ayant reçu comme cavaliers une excellente éducation.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

La politique du tzar. — Les lois d'avancement. — Le centenaire de la mort de Souwaroff. — Les Finlandais et le général Bobrikof.

La visite de la Famille Impériale dans notre ville de Moscou durant la semaine de Pâques, visite à laquelle on prêtait une importance politique des plus graves, s'est passée le plus tranquillement possible. Le tsar avait ostensiblement laissé à Pétersbourg tous les personnages dont la présence aurait pu donner un cachet politique à sa visite et c'est pour ainsi dire en famille et comme pèlerin qu'il a visité notre ville, la « sainte mère » de la « sainte Russie ».

En dépit de toutes les prédictions, en dépit de l'attente universelle, aucun manifeste politique n'a paru, ni en faveur des Boers ni contre la Turquie. Il ne faudrait pas pour cela croire que le tsar ne ressente pas de profondes sympathies envers les braves petits peuples qui, dans l'Afrique du Sud, luttent, sans perdre courage, contre les appétits démesurés de John Bull. De même que la Russie entière, Nicolas II ne demanderait pas mieux que de leur tendre une main secourable, mais l'instigateur de la conférence de La Haye ne peut ni ne veut allumer le flambeau de la guerre et être le premier à déroger aux principes de paix universelle qu'il a proclamés en face du monde entier.

C'est là aussi la cause de la délicatesse, du tact infini qui a caractérisé durant cette guerre néfaste toute la politique impériale envers l'Angleterre. Il est évident qu'un signe du tsar aurait suffi pour faire tomber dans les mains de la Russie non seulement Hérat et le nord de l'Afghanistan, mais aussi la Perse, le Thibet et quelle autre partie que ce soit de l'Asie; l'Angleterre n'aurait pu empêcher un arrondissement de l'empire des Tsars.

Ce signe, ce consentement du tsar, on a tout fait pour le lui arracher; le ministre de la guerre, celui des affaires étrangères, les généraux, les grands-ducs, la presse et l'opinion publique, tous ont imploré le tsar de profiter de l'excellente occasion. Nicolas II est resté inébranlable et l'Angleterre a pu parachever ses desseins, grâce seulement à cette pitié impériale pour les souffrances, bien plus terribles que celles de la guerre sud-africaine, qu'auraient entraîné la grande guerre européenne que n'au-

rait pas manqué de déchaîner une politique plus « anglaise » de la Russie.

C'est vers les questions intérieures qu'est surtout dirigée l'attention de Nicolas II. Dans ma dernière lettre, je vous parlais des mesures prises en vue d'élever le niveau intellectuel du corps des officiers, la réforme des écoles militaires. Une réforme d'une importance encore plus grande vient d'être ordonnée. A l'occasion de son jour de naissance, le 19 mai, l'empereur a signé un décret qui modifie considérablement l'avancement dans les grades inférieurs et qui entraîne une amélioration des plus sensibles de la position économique des officiers subalternes.

Jusqu'à présent il existait en Russie trois méthodes d'avancement : 1° avancement à date fixe après un certain nombre d'années de service ; 2° avancement en vacances ; 3° avancement au choix.

Tout sous-lieutenant était promu lieutenant au bout de quatre ans de service dans son grade Une fois lieutenant, on n'était promu capitaine en second que lorsque s'ouvrait une vacance (exception faite bien entendu des cas exceptionnels, guerres, services extraordinaires, etc.). De capitaine en second à capitaine, c'était la même chose. Enfin de capitaine à lieutenant-colonel, l'avancement a lieu moitié en vacances, moitié au choix. De même de lieutenant-colonel à colonel. A partir du grade de colonel, l'avancement n'a lieu qu'au choix.

Ce système présentait de graves inconvénients. Arrivés au grade de lieutenant, toujours très encombré, les officiers devaient attendre souvent très longtemps leur tour de promotion au grade de capitaine en second. On n'était, en effet, promu que dans son propre régiment et les places étaient rares, quatre chefs de compagnie par bataillon dont deux capitaines et deux capitaines en second. J'ai connu un lieutenant qui, au bout de *dix-huit* (18) ans de service, ne voyant pas approcher son heure de passer capitaine, prit congé.

De tels cas sont exceptionnels, mais très généralement le stage dans le grade de lieutenant durait de huit à douze ans, souvent même plus. Or la paye d'un lieutenant russe n'est guère abondante ; impossible sans fortune personnelle de songer, par exemple, à se marier. L'augmentation générale du traitement des officiers subalternes décidée l'année dernière n'améliora que bien faiblement cet état de choses. Les officiers perdaient courage et quittaient l'armée. La nouvelle loi vient de changer fondamentalement cette position peu enviable. Voici en quoi elle consiste :

Le grade de capitaine (en premier) est réservé uniquement aux emplois de chefs de compagnie (ou d'escadron). Tout officier a droit, jusque et y compris le grade de capitaine en second, à être promu au grade supérieur au bout de quatre ans de service. Dorénavant tout sous-lieutenant devient lieutenant au bout de quatre ans, tout lieutenant passe capitaine en second au bout de quatre ans, et tout capitaine en second est promu capitaine aussi au bout de quatre ans, à la condition qu'une vacance de chef de compagnie lui soit offerte. Somme toute, la loi comporte cet avan-

tage considérable que la période souvent si longue d'attente de dernier grade à terme fixe au premier grade en vacances est avancée du grade de lieutenant fort mal rétribué à celui de capitaine en second relativement bien rétribué. De plus, ceux que désespère un avancement par trop lent, auront ainsi après huit ans de service le droit à la retraite de capitaine en second, tandis que le lieutenant de dix-huit ans cité plus haut ne reçut au bout de vingt-quatre ans de service (il avait servi deux ans comme soldat et quatre comme sous-lieutenant) que la pension de lieutenant.

Vous voyez donc que la loi en question marque un progrès des plus considérables au point de vue de la position économique des officiers subalternes. Attendue depuis longtemps, espérée par tous, cette loi a causé un contentement des plus vifs et entraînera sans aucun doute une augmentation du nombre des jeunes gens qui se vouent à la carrière des armes. La statistique des dernières années indique en effet une diminution du nombre des candidats aux écoles militaires, diminution due principalement à la position économique peu enviable des officiers subalternes, mais singulièrement dangereuse pour une armée dont l'effectif augmente de jour en jour. Le ministre de la guerre, le général Kouropatkine, a compris la vraie cause de cette diminution et il faut avouer que c'est avec une énergie admirable que le gouvernement russe a travaillé à améliorer la position des officiers. Les lois émanées l'année dernière auront pour effet non seulement un rajeunissement général du corps des officiers, mais aussi une amélioration économique considérable de leur existence. La loi du 19 mai est le couronnement de cette grande réforme et à l'heure qu'il est, la Russie est incontestablement un des pays de l'Europe où la position de l'officier est la mieux assurée et la plus favorable.

Cette même date du 19 mai 1900, qui marque ainsi une ère nouvelle pour l'officier russe, a de plus une importance historique. Elle est le centenaire de la mort du plus grand des généraux russes, Souvaroff.

C'est, en effet, le 19 mai 1800 que mourut ce général aussi remarquable par ses talents militaires que par ses excentricités, et à qui la patrie reconnaissante décerna le titre de prince d'Italie et de comte du Rymnik, en souvenir des deux plus beaux faits d'armes du célèbre maréchal. Le centenaire de Souvaroff a été célébré comme une fête nationale. Il n'est bourgade dans tout le vaste empire des tsars où l'on n'ait d'une manière quelconque manifesté en l'honneur de l'illustre homme de guerre, personnification de la victoire de l'aigle à deux têtes. Pendant une semaine, on n'a parlé en Russie que de Souvaroff, de ses campagnes, surtout de celles d'Italie et du Gothard, de ses victoires, de ses excentricités et de ses disgrâces. Pour perpétuer le souvenir du grand homme, l'empereur a conféré au 63e régiment Souzdal d'infanterie le titre de « 63e régiment Souzdal d'infanterie du prince d'Italie, comte du Rymnik, Souvaroff ». Un des régiments des cosaques du Don prendra aussi le nom du célèbre maréchal;

le fort de Wawre du camp retranché de Varsovie se nommera désormais fort Souvaroff, et le corps des cadets de Varsovie « corps Souvaroff », titre auquel on ajoutera en outre dix places gratuites pour fils d'officiers. Les bénéficiaires porteront le titre de stipendiaires de Souvaroff.

— Les nominations et promotions à l'occasion du jour de naissance de l'empereur n'ont, cette fois-ci, rien de bien remarquable. Le général Bobrikoff, le tyran de la Finlande, dont le nom s'est acquis une réputation aussi peu flatteuse qu'européenne, a été nommé membre du Conseil suprême de l'Empire. Je ne suis guère au courant des affaires des Finlandais, mais cette nomination ne présage, à mon avis, rien de bon pour eux. Dans ma lettre de février, j'ai déjà eu l'occasion de vous parler des Finlandais. Du reste, leur cause est probablement mieux connue chez vous qu'ici à l'ombre du Kremlin. Vous savez que cette nation énergique, honnête et industrieuse, qui est incontestablement la plus avancée tant au point de vue intellectuel qu'à celui du progrès économique et matériel de tous les peuples qui forment le vaste empire de Russie, vivait, sous l'égide d'une antique constitution, d'une vie laborieuse et tranquille sur les confins nord-ouest de l'empire. Vous savez que l'inique clique que gouverne en maître le trop célèbre procureur du Saint Synode Pobiedonostseff réussit, à force de mensonges et de falsifications, à représenter les Finlandais comme d'abominables séparatistes qu'il fallait à tout prix soumettre. Vous savez qu'on chargea de cette triste besogne le triste Bobrikoff et que le régime qu'introduisit ce satrape en Finlande éveilla l'indignation universelle du monde civilisé. Vous savez qu'on essaya d'imposer à ce peuple, dont la fidélité aux tsars ne s'est jamais démentie et dont le sang a coulé partout où l'aigle à deux têtes a combattu, une loi militaire absolument incompatible avec leur constitution et leurs moyens et que la Diète de Finlande refusa d'accepter.

Ceci se passait l'année dernière ; depuis lors une période de calme relatif paraissait avoir été inaugurée au grand contentement des amis de la Finlande, parmi lesquels on peut ranger la plus grande partie des classes réellement cultivées même en Russie, même ici à Moscou. Le bruit avait même couru que le Conseil suprême de l'Empire avait renvoyé pour un an l'étude de la loi militaire proposée. Je crains que la nomination de Bobrikoff ne vienne changer l'aspect des choses. Cet homme est capable de tout comme seul un parvenu sans mérite peut l'être.

Pour terminer, deux mots au sujet de la marine. Le 24 mai, on lancera à St-Pétersbourg deux des plus beaux nouveaux navires de la flotte russe : le croiseur de premier rang *Avrora*, et le cuirassé de haute mer *Pobiéda* (victoire). Ce même jour, on posera la quille de deux nouveaux cuirassés : le *Borodino* et l'*Imperator Alexandre III*.

INFORMATIONS

Le nouveau règlement de tir de l'infanterie allemande. — Le nouveau règlement *Schiessvorschrift für die Infanterie*, approuvé par l'empereur, est entré en vigueur cette année.

La partie générale divise l'instruction en trois parties : les exercices préparatoires, le tir d'école, le tir de combat.

En outre, elle est complétée par le tir d'inscription et par le tir d'essai.

L'instruction proprement dite est un modèle du genre et l'on ne peut qu'admirer la méthode simple et exacte prescrite pour l'assouplissement des muscles et l'habitude au fusil.

Dans l'estimation des distances, la troupe est exercée à reconnaître sûrement les terrains variés jusqu'à 600 m., les exercices sont poussés jusqu'au kilomètre pour toute la troupe. Au-delà, on forme des classes spéciales.

Aucun changement n'est apporté dans la répartition des insignes de bons tireurs.

Un chapitre spécial indique un nouveau programme de tir pour les vélocipédistes.

Le revolver, auquel le règlement donne une grande importance, est l'objet d'une étude spéciale et remarquable.

Les rapports de tir sont limités au strict nécessaire.

Il est à souhaiter que nous obtenions dans notre armée suisse un règlement complet et unique. A l'heure actuelle, notre instruction sur le tir est contenue dans une quantité de brochures plus ou moins volumineuses. Il serait pourtant facile une fois pour toutes de les résumer et d'en former un petit règlement portatif. A. F.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue par le colonel *H. de Poyen*, de l'artillerie de la marine. — 1 volume in-8° de 555 pages avec 17 cartes et plan. — Paris, Berger Levrault, 1899.

Bien émouvant, ce récit, qui nous montre une figure singulièrement attachante en Toussaint Louverture, le Bonaparte nègre, et qui retrace avec impartialité, avec clarté, avec chaleur même et non sans éclat, les péripéties de l'occupation de Saint-Domingue, puis de son abandon. Mais il faut bien reconnaître que le côté militaire de cette histoire en est peut-être ce qu'elle présente de moins intéressant. Elle n'en est pas moins d'une haute valeur. Ne suffit-il pas pour qu'on en soit convaincu, de dire qu'elle a paru dans l'excellent *Mémorial de l'artillerie de la marine* qui ne publie guère que des études de premier ordre? Quand nous aurons rappelé que l'auteur de ce travail, outre des mémoires techniques relatifs à sa spécialité d'artilleur, a déjà acquis des titres comme historien par trois précédents volumes[1], quand nous aurons ajouté que celui-ci sort des presses de l'Imprimerie nationale et que, donc, il est d'une exécution typographique parfaite, nous en aurons dit assez pour donner le désir de le lire, bien qu'il ne nous semble pas, encore une fois, qu'on ait de nombreux et probants enseignements à en tirer au point de vue de la conduite des guerres. C'est le sort commun des expéditions coloniales d'être assez peu instructives à cet égard, ce qui ne signifie pas — tant s'en faut! — qu'il n'y ait aucun profit à y trouver. Em. M.

[1] *La Guerre aux Iles de France et de Bourbon (1809-1810)*. — *Les guerres des Antilles de 1793 à 1816*. — Notice sur *l'artillerie de la marine en Cochinchine*.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 7. Juillet 1900.

SOMMAIRE

Le cours préparatoire aux manœuvres du IIIe corps d'armée en 1900. — Le fusil de cadets M. 97 et le fusil court M. 89-1900. — Le passage du Grand St-Bernard. — Matériel d'artillerie de campagne de 7,5 cm. à tir rapide. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

LE COURS PRÉPARATOIRE
AUX MANŒUVRES DU IIIe CORPS D'ARMÉE
en 1900

Nous donnons ci-après les parties essentielles des instructions émises par les commandants des divisions VI et VII en vue des cours préparatoires des troupes placées sous leurs ordres [1].

I

Instruction pour les cours préparatoires de la VIe division aux manœuvres de 1900.

Après un préambule traitant du commandement et des cantonnements, le commandant de la division s'exprime comme suit:

[1] Jusqu'ici les plans d'instruction des corps d'armée appelés aux manœuvres avaient été faits par les commandants de corps; nous saluons avec plaisir la décision qui a remis aux colonels-divisionnaires, inspecteurs permanents des troupes d'infanterie de leurs divisions, l'établissement de ces plans d'instruction.

But de l'instruction.

« Le cours préparatoire durera du 3 au 8 septembre. *A la fin de ce cours les troupes devront posséder un degré d'aptitude à la guerre suffisant pour prendre part à des manœuvres préparées et conduites comme la guerre.*

» La courte durée du cours préparatoire ne permet pas de répéter tout ce que les cadres et la troupe ont appris précédemment. Toute tentative dans ce sens serait du temps perdu et risquerait de compromettre le but du cours. Rien ne nuit plus, en effet, à l'aptitude militaire et à son développement qu'un service ou des exercices faits hâtivement et superficiellement et ne permettant pas d'arriver à comprendre clairement les ordres, à les exécuter avec précision et à remplir son devoir avec une exactitude militaire. *Tout exercice militaire fait avec l'énergie voulue et auquel on consacre le temps nécessaire éveille et fortifie la valeur militaire.* Tout exercice au contraire fait d'une façon hâtive et superficielle et pour lequel on n'exige pas un strict accomplissement du devoir militaire, non seulement ne développe pas cette valeur, mais détruit ce qu'il en peut exister.

» *Or la principale tâche du cours préparatoire est précisément de réveiller la valeur militaire de la troupe et de la développer.* Cela est d'autant plus nécessaire que c'est le caractère militaire qui disparaît le plus vite pendant ces longs intervalles qui séparent les cours de répétition et que c'est de lui surtout que dépendent les résultats utiles dans tous les domaines, quant aux connaissances et quant à leur application. Si l'on a soin de remémorer ce qui a été appris précédemment, soit comme connaissances, soit comme exercices, ce caractère militaire convenablement réveillé et affermi, permettra d'obtenir d'utiles résultats en campagne et devant l'ennemi, pourvu que l'on se conforme aux ordres et aux prescriptions.

» *Cette manière de comprendre l'instruction doit être le principe directeur de tout le cours préparatoire.*

» Ce qui doit être exercé pendant le peu de jours que dure le cours préparatoire ne fera donc pas l'objet de prescriptions mais est laissé à l'appréciation des commandants de régiments. Ceux-ci de leur côté n'édicteront pas des prescriptions uniformes pour tous les commandants des unités sous leurs ordres, mais ils devront limiter l'instruction à ce que les comman-

dants de ces unités considèreront comme le plus nécessaire pour que les cadres et la troupe acquèrrent le degré d'aptitude à la guerre le plus élevé possible.

» Cependant les commandants des bataillons et des compagnies devront rédiger un *programme d'instruction* avant le cours préparatoire. Les commandants de régiments tiendront compte pour cela le plus possible des observations faites dans les derniers cours de répétition et ils inviteront les commandants de bataillons, etc., à faire de même. Puis ils établiront avec eux le programme d'instruction de chaque unité, de préférence à l'occasion de la reconnaissance du terrain des cours préparatoires.

Après avoir fixé les prescriptions concernant l'époque de la remise des programmes, le colonel-divisionnaire Wille continue comme suit :

» Dans l'élaboration des programmes on se conformera à ce qui suit :

» 1° On tiendra compte de ce qui a été dit plus haut touchant la tâche imposée au cours préparatoire quant à l'instruction, sa courte durée et les conséquences néfastes d'un travail superficiel.

» 2° Les considérations énoncées plus loin, relatives à la façon dont l'instruction doit être dirigée, à la répartition du travail dans la journée, doivent être prises comme des indications et non comme des prescriptions obligatoires.

» 3° L'importance de la prescription exigeant que le programme d'instruction soit élaboré avant le commencement du cours et soumis au chef immédiat réside en ce qu'elle oblige les officiers à se préparer convenablement, à apprécier et à exposer à leur chef la façon dont ils pensent employer le temps si court et si précieux mis à leur disposition pour perfectionner leur troupe. Pour satisfaire à cette tâche les programmes ne doivent pas être trop concis ni se borner à rappeler les articles du règlement qui doivent être revus dans les différentes leçons : ils doivent toujours exposer les raisons des exercices, de l'emploi du temps et des heures. Pendant le cours préparatoire les exercices de campagne et de combat constituent la tâche principale ; ils doivent donc occuper dans les programmes la place principale ; on ne doit établir ces programmes qu'après avoir fait une reconnaissance consciencieuse du terrain. Cette reconnaissance doit avoir pour seul but de s'as-

surer si un exercice tel qu'on l'a conçu et avec les troupes dont on dispose peut avoir lieu dans ce terrain. Jamais la reconnaissance du terrain ne doit avoir pour but d'établir le programme d'un exercice de combat à double action et d'en prévoir le *développement* d'après *sa configuration*. Dans *chaque* exercice de combat à double action, même élémentaire, le développement de l'action doit dépendre *entièrement* des libres décisions des partis en présence. C'est pourquoi les programmes de ces exercices n'en fixeront jamais les détails, ni les « *moments* », mais seulement la nature du combat, les raisons pour lesquelles on a adopté une certaine forme de combat et les relations devant exister entre le chef de la troupe et avec le directeur de l'exercice.

» 4° L'établissement du programme suppose qu'il existe dans la troupe un certain degré d'instruction; or, pour que le cours préparatoire soit profitable il faut que tous les chefs, du commandant de brigade au commandant de bataillon, s'assurent immédiatement, dès que les troupes entrent sous leur commandement, si le degré d'instruction qu'elles possèdent est conforme à leur appréciation. Si ce n'est pas le cas, les programmes doivent être immédiatement complétés ou réduits.

» Voici pour plus de clarté quelques points de repère :

» *a*) On observera les troupes pendant la marche, de la place de rassemblement aux cantonnements assignés pour le cours préparatoire et pendant l'organisation des cantonnements et du service.

» *b*) On organisera un service de combat ou de service en campagne, simple et de courte durée, le jour d'entrée déjà et avant la prise des cantonnements, si l'on a le temps, sinon le matin du premier jour de service.

» *Puis le commandant de régiment fixera définitivement le programme de chacune des unités sous ses ordres après une discussion approfondie avec leurs commandants.*

» D'une manière générale on peut encore ajouter ceci :

» 1. La connaissance de l'arme, le service intérieur (règlement général de service), comme généralement toutes les connaissances théoriques et élémentaires du soldat, ne doivent pas former des branches d'instruction du cours préparatoire. *Il suffira entièrement d'exiger que les prescriptions réglementaires soient strictement exécutées.* C'est l'affaire des com-

mandants en sous-ordre, qui sont responsables de faire faire le nécessaire pour répondre à ces exigences soit pendant le temps largement suffisant, accordé pour les travaux du service intérieur, soit pendant le temps où la troupe n'est pas astreinte au travail. Des inspections nombreuses et faites avec le plus grand soin seront plus utiles dans ce domaine que les leçons et les répétitions les meilleurs.

» 2° La grande valeur éducative de l'école du soldat ne se manifeste que si celui qui l'enseigne parvient à la faire exécuter avec l'énergie, l'intensité et la précision pédante qui lui donnent toute sa valeur. Tout dressage autrement pratiqué, où l'on tolère ou bien où l'on n'écarte pas la légèreté, l'inexactitude ou la lenteur produit un effet tout contraire ; il conduit au relâchement et à l'inattention. D'après les rapports du dernier cours de répétition, il paraît que la plupart des sous officiers ne possèdent pas le degré voulu de routine pour enseigner. Mais comme l'enseignement de l'école du soldat est l'affaire des sous-officiers, et qu'on ne saurait le leur enlever sans porter atteinte à leur position et à leur autorité, il sera préférable de ne l'exercer que dans un petit nombre de courtes reprises; mais il faudra y préparer préalablement ceux qui doivent l'enseigner et exercer une surveillance attentive, de manière qu'on travaille avec l'énergie et la précision nécessaires.

» 3° Ce qu'il faut surtout exercer pendant le cours préparatoire, c'est les exercices en campagne et les exercices de combat, en vue de faire disparaître les fautes qui se produisent souvent aux manœuvres. L'origine de ces fautes repose moins sur une exécution insuffisante ou des connaissances incertaines *que sur un manque d'attention aux prescriptions et aux ordres directs des chefs*. Il est presque de tradition de croire que sitôt que l'on a quitté la place d'exercice pour entrer dans le terrain de manœuvre il n'est plus nécessaire de prêter ou d'exiger ce même degré d'attention. On s'imagine que l'influence dissolvante qu'exerce fatalement sur la troupe le vrai combat doit aussi inévitablement se manifester pendant les manœuvres de paix.

» *Il faut travailler avec la plus grande énergie, pendant le cours préparatoire, à détruire ce préjugé et à rétablir l'attention dans les manœuvres.* Ce n'est que lorsqu'on y est parvenu que les chefs de tous grades peuvent avoir la liberté de pensée

qui leur est nécessaire pour juger avec justesse les circonstances du combat et utiliser convenablement à la solution de la tâche tactique qui leur est dévolue les formations et le terrain.

» Le dernier jour du cours préparatoire, le samedi 8 septembre, aura lieu un exercice de combat de l'infanterie dans les brigades (le bataillon de carabiniers sera attaché à un régiment d'infanterie); ce jour-là l'artillerie exécutera un tir de combat en présence du divisionnaire, et le bataillon du génie aura à résoudre une tâche du service en campagne.

» *Ces exercices tiendront lieu d'inspection pour le cours préparatoire.*

» Le lundi 10 septembre commenceront les exercices de brigade contre brigade, avec les armes spéciales, d'après les ordres du divisionnaire.

» Pendant le cours, le *régiment d'artillerie* sera placé sous la surveillance du commandant de l'artillerie du corps; le *bataillon du génie* sera de même sous la surveillance du chef du génie du corps et le *lazaret de division* sous celle du médecin de division.

» Pendant le cours préparatoire, le *train de ligne* de la division exercera d'après les ordres et sous la direction du commandant du train de la division.

» *Répartition du temps.*

» En général, il est recommandé de commencer le travail le matin, de bonne heure; non pas toujours à l'heure fixée par l'ordre journalier pour le commencement du travail, mais tantôt plus tôt, tantôt plus tard, d'après la durée présumée de l'exercice et plusieurs fois en *alarmant* la troupe.

(En général, l'alarme suivie d'une inspection sérieuse et faite à fond est un excellent moyen pour habituer la troupe à l'ordre et à être toujours prête, et pour juger de son degré d'aptitude à la guerre.)

» Il faudra, *une seule fois*, prendre les armes pour un exercice d'une durée indéterminée, c'est-à-dire *qui ne prendra fin que lorsque l'exercice aura été poussé, sans précipitation, aussi loin que le chef se l'était proposé.* C'est cependant une très grande erreur que de faire durer les exercices jusqu'au point où l'excès de fatigue détruit l'attention et l'entrain de la troupe et compromet, pour le lendemain, la possibilité de profiter de

l'instruction. Un *travail court mais intense* donne de meilleurs résultats qu'un travail prolongé qui, à cause de cela même, ne permet ni chez les chefs, ni chez les subordonnés qu'on s'y donne à fond jusqu'au bout. On doit veiller surtout avec soin à ne pas fatiguer inutilement la troupe et à ne pas la lasser par des va-et-vient qu'on pourrait éviter ; c'est ainsi que l'on nuit au développement de l'esprit militaire. Pour la même raison on ne permettra pas qu'on attende, pour donner la tâche à résoudre, en l'accompagnant de longues explications, que la troupe soit sous les armes ; tout cela doit se faire *avant le rassemblement*, de façon que, immédiatement après, on puisse commencer à travailler gaiement et en sachant ce qu'on fait. On recommande aussi de faire rentrer la troupe, aussitôt après la fin de l'exercice, sous la conduite des sergents-majors, et sans attendre la fin de la critique faite aux officiers.

» *Il faut laisser aux compagnies le soin de fixer l'emploi des après-midi.* La conduite de la troupe, et la manière dont elle se comportera pendant les exercices fournira au commandant de compagnie des indications sur ce qu'il doit faire. Cependant il ne devra pas y avoir dans la règle plus de deux heures d'instruction l'après-midi ; à l'appel principal on fera une inspection de propreté tout à fait sérieuse, et, en outre, chaque après-midi, les chefs de sections inspecteront aussi une partie de l'équipement ou de l'habillement. Aucun homme ne pourra quitter le quartier pour la sortie du soir ni se livrer au repos avant que son équipement et ses habits aient été remis en parfait état. On s'assurera par des inspections faites au quartier que cet ordre a été exécuté, et les chefs responsables seront sévèrement punis en cas d'infraction ou de négligence.

» On recommande de faire couvrir les cantonnements, pendant toute la durée du cours préparatoire, en faisant occuper une position d'avant-postes par un ou deux pelotons dès le matin, au moment où commence le travail, jusqu'au lendemain matin ; mais cela ne doit pas être une simple *formalité ;* on s'assurera que l'instruction est donnée et que la consigne des avant-postes, de même que les devoirs de la garde et des postes sont sérieusement exécutés. Il en sera de même du service de garde de cantonnements : *Si l'on se contente de faire le service de garde pour la forme, on détruit* le sentiment militaire du devoir, autant qu'on le fortifie, au contraire, quand on le fait sérieusement et rigoureusement.

II

Plan d'instruction pour le cours de répétition de la VIIme division en 1900.

Dès la première ligne le plan d'instruction du colonel-divisionnaire Hungerbühler insiste sur la nécessité que tous les commandants d'unités et leurs subordonnés se préparent à fond *avant* le service à la tâche que leur impose l'obligation de diriger l'instruction de l'unité qu'ils ont à commander. Cette préparation consiste en particulier : à reconnaître à temps les cantonnements attribués à leurs unités pour le cours préparatoire en vue de les occuper, et les terrains d'exercice et de manœuvre avoisinants; à établir des programmes d'instruction et organiser des exercices qui permettent d'utiliser le plus rationnellement le temps et le terrain, en vue d'atteindre le but poursuivi par l'exercice.

Concernant les différentes armes composant la division, le colonel-divisionnaire Hungerbühler prescrit ce qui suit : Les commandants de la compagnie de guides, de l'artillerie divisionnaire, du demi-bataillon du génie et du lazaret de division doivent lui faire parvenir à temps (fin juin) leurs programmes d'instruction pour la durée du cours préparatoire, approuvés par leurs chefs hiérarchiques et par l'instructeur en chef de leur arme ou de leur service. L'officier du train de la division établit aussi, dans les mêmes conditions, d'accord avec l'officier du train du corps d'armée, un programme concernant l'instruction du train de ligne de l'infanterie pendant les premiers jours de la période préparatoire.

Quant à l'infanterie, c'est le divisionnaire lui-même qui donne les instructions concernant la marche générale de l'instruction jusqu'au commencement des exercices de la division, savoir : un jour d'exercice par section (école du soldat, de groupe et de section) ; un jour par compagnie ; un jour par bataillon et un jour par régiment (dès ce jour les voitures à munition et les voitures sanitaires des régiments participent aux exercices).

Le cinquième jour de travail est consacré aux exercices de régiment contre régiment, auxquels doivent prendre part des fractions de cavalerie détachées dans ce but par la brigade de cavalerie de corps et deux ambulances du lazaret de division ;

le sixième aux exercices de la brigade, et le septième aux manœuvres de brigade contre brigade (avec participation des autres armes de la division) ; la matinée du jour suivant est employée à la concentration en vue des manœuvres de division contre division, et l'après-midi au rétablissement *(Retablierung)*.

Cette série de jours de travail est coupée par un dimanche entièrement consacré au repos.

Le commandant de la VIIe division donne sur l'organisation des exercices de l'infanterie des instructions détaillées :

Les plans d'instruction établis par les chefs des différentes unités (compagnies, bataillons, etc.) doivent revêtir la forme de *programmes* s'il s'agit d'exercices proprement dits, et celle de *thèmes de manœuvres* pour les exercices du service en campagne à double action. Les exercices proprement dits, surtout ceux des unités les plus élevées, deviendront plus instructifs si l'on oppose aux troupes un *ennemi marqué*, que l'on munit d'instructions précises sur la manière dont il doit agir. On emploiera à cet effet des fanions et des pétards ; leur emploi sera surtout profitable dans les exercices de combat du bataillon, du régiment et de la brigade.

Concernant la fixation des programmes d'instruction et l établissement des thèmes de manœuvres, le commandant de la VIIe division recommande de ne pas perdre de vue les points suivants :

« *Ecole du soldat, de groupe et de section.*

» Il faut s'appliquer surtout à obtenir une bonne position de l'homme et la tranquillité dans le rang ; la dextérité dans le maniement du fusil ; un pas allongé ; de la précision dans l'exécution des mouvements qui doivent se faire simultanément et au commandement ; le passage correct de l'ordre serré à l'ordre dispersé et inversément ; le maintien correct des formations dans les mouvements, qu'ils aient lieu en ordre serré ou en ordre dispersé ; une discipline de feu absolue.

» Quant à l'instruction individuelle de l homme, on ne peut pas faire plus que de rétablir une bonne tenue militaire et la dextérité dans le maniement du fusil ; tout le reste doit être exercé dans la subdivision. Le temps manque pour étendre plus loin l'instruction individuelle.

» Il faut exercer de préférence la subdivision dans le terrain,

mais il faut exiger que le travail se fasse avec la même précision que si l'on était sur la place d'exercice.

» On doit pratiquer le service de garde avec la plus grande précision et, dans les cantonnements, il doit être absolument correct ; il a une très grande importance au point de vue de l'instruction car il constitue une des applications de l'école du soldat et de l'école de section.

» La meilleure méthode que pourra employer le chef de section pour instruire sa subdivision consistera à la faire marcher plusieurs heures de suite dans le terrain, tantôt sur les voies de communication, tantôt à travers champs, et à résoudre, à mesure qu'elles se présentent, toutes les tâches pouvant incomber à une section pendant la marche proprement dite, ou quand elle se meut sur le champ de bataille, ou dans le stationnement, etc. Mais il faut que tout cela soit fait avec la plus exacte précision et sans tolérer le moindre laisser-aller, en dehors des moments accordés au repos. Avant de l'exécuter, on fait connaître à la troupe la tâche à résoudre.

» *Ecole de compagnie.*

» Il faut amener la compagnie à se mouvoir dans n'importe quel terrain avec des formations correctes et à évoluer en ordre et avec souplesse. Il ne doit pas être difficile d'atteindre ce but si les sections ont été bien exercées dans le terrain.

» Les exercices doivent avoir lieu le plus vite possible dans le terrain ; le commandant de compagnie doit préparer et faire exécuter des tâches en aussi grand nombre que cela est nécessaire pour que la compagnie ait l'occasion d'exercer tout ce qui peut lui être demandé comme fraction du bataillon. Ne se contenter que de ce qui est exécuté d'une manière irréprochable est le meilleur moyen, ici comme dans l'école de section, d'atteindre le but.

» Voici un certain nombre de situations tactiques qui pourront servir de bases aux tâches à résoudre par la compagnie :

» La marche et le déploiement consécutif à la marche de la compagnie de tête.

» La préparation de la compagnie soit en vue de l'attaque, soit derrière une position défensive ; la compagnie établit immédiatement une forte ligne de tirailleurs ; on supposera que la compagnie est placée tantôt à une aile, tantôt qu'elle est encadrée dans une ligne.

» La compagnie, en avant-ligne, franchit une longue étendue de terrain en formation de manœuvre (les sections séparées les unes des autres en ligne ouverte de sections ou placées en échelons); elle prend les formations propres à éviter les pertes provenant du feu ennemi à grande distance; la compagnie, étant à une aile, elle prend les formations contre des attaques de flanc de la cavalerie.

» La compagnie étant en formation de combat, montrer le rôle qu'elle joue dans une attaque décisive, ou bien dans un combat traînant, ou bien dans la retraite.

» La compagnie étant réserve de bataillon, lui faire prendre, derrière un abri ou bien pendant qu'elle marche en terrain découvert, les formations propres à atténuer l'effet du feu aux grandes distances et celles propres à repousser une attaque de flanc de la cavalerie.

» Occupation d'un secteur comme compagnie d'avant-postes.

» Dans ces exercices il ne faudra pas seulement supposer l'ennemi, mais il faudra aussi parfois le marquer.

» *Préparation du bataillon.*

» Ici il faut exercer les formations de rassemblement, de marche, de manœuvre et de combat du bataillon, et aussi faire mouvoir le bataillon dans ces diverses formations, à travers champs et dans les bois, de manière que les compagnies, marchant séparées les unes des autres, conservent des directions parallèles à la direction donnée au bataillon et se tiennent à la place qui leur appartient par rapport à la compagnie de direction.

» Comme dans l'école de compagnie, il faut que le commandant de bataillon prépare d'avance les tâches qu'il veut résoudre ou faire résoudre par ses compagnies.

» On peut donner pour base aux thèmes tactiques les situations suivantes :

» Déploiement successif du bataillon d'avant-garde.

» Déploiement du bataillon, avec une forte ligne de tirailleurs, de manière à le tenir prêt pour l'attaque ou pour la défense ; on supposera tantôt que le bataillon est à une aile, tantôt qu'il est encadré ; dans le premier cas, on lui fera prendre les mesures en vue de repousser une attaque de cavalerie dirigée contre son flanc.

» Le bataillon étant en première ligne et franchissant en formation de manœuvre une longue étendue de terrain, lui faire prendre les formations propres à le préserver du feu à grande distance de l'ennemi ; passer à la formation de combat et repousser une attaque de cavalerie dirigée contre son flanc.

» Le bataillon étant dans la défensive et menant un combat traînant ou une attaque décisive ; passer de la défensive à la contre-attaque ou établir solidement le bataillon dans la position qu'il occupe ; retraite avec occupation d'une position de repli.

» Montrer comment doit agir un bataillon en 2me ou en 3me ligne, stationnaire ou en mouvement.

» Le bataillon aux avant-postes. (Le dispositif le plus avantageux pour cet exercice consiste à opposer compagnie à compagnie et à figurer les réserves.)

» Pour les exercices du bataillon, il est encore plus important de figurer l'ennemi que pour ceux de la compagnie.

» *Préparation du régiment.*

» On exercera les formations de rassemblement, de marche, de manœuvre et de combat du régiment ; on basera ces exercices sur des suppositions tactiques telles que les suivantes :

» Le régiment étant avant-garde de la division, se déploie successivement pour le combat (étant admis que les deux flancs ne sont pas appuyés et doivent être gardés).

» Le régiment prend une position gardée, avec une forte première ligne et se tient prêt soit pour l'attaque, soit pour la défense ; un de ses flancs est appuyé, l'autre pas ; il repousse des attaques de cavalerie dirigées contre son flanc.

» Déploiement du régiment depuis la colonne de marche, droit en avant ou bien obliquement à droite (à gauche).

» Après que le régiment a pris une formation de manœuvre, déploiement sous la protection du feu de troupes occupant une position dominante.

» Combat traînant du régiment ; combat décisif dans l'offensive ; combat défensif ; retraite.

» Le régiment étant en IIe ou IIIe ligne comme réserve de brigade ou de division ; son emploi pour l'occupation d'une position de repli, pour une contre-attaque ou pour la

poursuite (dans les deux derniers cas, en admettant que l'attaque est dirigée contre le flanc de l'ennemi).

» On marquera l'ennemi, ou bien on exercera à double action contre un des bataillons du régiment, qu'on remplacera alors dans le régiment en marquant le bataillon de réserve. Quand le bataillon de carabiniers est attaché au régiment, on peut l'employer dans ces exercices à figurer l'ennemi.

» *Instruction de la brigade.*

» Voici quelles sont les situations tactiques qui peuvent servir de base aux exercices de la brigade :

» Rassemblement gardé de la brigade, un de ses flancs étant appuyé et l'autre pas, ou bien les deux flancs non appuyés ; mesures à prendre pour repousser les attaques de la cavalerie.

» La brigade étant avant-garde d'un corps d'armée, déploie successivement ses unités pour ce combat, ou bien droit en avant, ou bien en avant à droite (à gauche), ou bien en débouchant d'un défilé.

» La brigade étant placée à couvert se tient prête à déployer pour prendre l'offensive, ou bien pour occuper une position défensive, étant aile droite (gauche) de la division.

» La brigade étant en réserve, achève son passage à la formation de manœuvre ; puis elle exécute un mouvement de flanc combiné avec un changement de front, hors de la zone du feu de l'ennemi. Déploiement de la brigade pour le combat en vue d'exécuter une attaque décisive combinée avec l'enveloppement d'une aile de l'ennemi. La brigade étant arrière-garde occupe une position de flanc comme position de repli. Etablissement du bivouac de la brigade avec des avant-postes pour assurer la sécurité du front et du flanc non appuyé.

» Pour les exercices de la brigade il sera de règle de marquer l'ennemi ; on peut aussi la faire manœuvrer à double action contre des bataillons que l'on remplace en marquant, dans la brigade, les bataillons de réserve.

» Quant à la manière de formuler les suppositions pour les exercices en campagne à double action, il faut employer la forme la plus simple, consistant à établir la situation tactique et à en faire découler, pour chacun des deux partis, la tâche

à exécuter, plutôt que d'adopter la forme de la supposition générale et de la supposition spéciale.

» De cette manière, la tâche à exécuter revêt la forme d'un ordre émanant du chef immédiat.

» Il importe de faire remarquer que les bataillons et les régiments ont plus souvent à agir comme fractions de corps de troupes plus considérables et en liaison avec eux, que comme détachements, et que s'il arrive qu'ils soient détachés, l'indépendance tactique dont ils jouissent en pareil cas est nécessairement limitée quant à la durée et quant à l'espace. Si l'on veut que les situations tactiques servant de bases aux exercices soient vraisemblables, il faut tenir compte en les établissant des conditions qui viennent d'être exposées.

» *Règles générales.*

» Quand ils feront la reconnaissance du terrain à eux attribué, les commandants d'unités devront choisir, parmi les exercices énumérés plus haut, ceux s'adaptant le mieux au terrain ; ce sont ceux-là qu'ils devront faire entrer dans leur programme.

» Les commandants d'unités se poseront à eux-mêmes des tâches [1], mais il faut aussi que leurs chefs directs ou les officiers-instructeurs supérieurs attachés aux unités pour la durée du cours préparatoire, leur en fassent également résoudre ; dans ce cas les officiers-instructeurs agiront comme remplaçants du chef direct de l'officier.

» Plus nombreuses et plus variées seront les tâches qu'on pourra faire résoudre dans un jour d'exercice, plus l'enseignement sera profitable. Si l'on coordonne les diverses situations par lesquelles on veut passer, de manière qu'elles découlent les unes des autres et si dans l'exécution on se borne à démontrer certains moments seulement de l'action, on gagnera beaucoup de temps et l'on pourra multiplier les exercices.

» Il en sera de même pour les exercices de campagne à double action. Il vaut mieux, dans la même journée, faire deux exercices courts, chacun ayant sa situation tactique propre, que de n'en faire qu'un ; car alors l'action d'unités de faible effectif durerait un temps invraisemblablement long. Si l'exer-

[1] Il convient essentiellement que la forme adoptée pour ces tâches soit simple; par exemple: « Nous devons occuper dans l'unité à laquelle nous appartenons, telle ou telle position et nous recevons l'ordre suivant : ..... »

cice est organisé de telle sorte que les deux partis soient dès le commencement à peu près ou tout à fait sur le point de passer à la formation de combat, il durera moins. Il faudra dans tous les cas que les exercices d'avant-postes à double action se prolongent pendant une partie de la nuit.

. . . . . .

» C'est en assistant personnellement fréquemment aux exercices et en prenant part aux critiques, que les commandants exerceront le plus puissamment leur influence sur la marche de l'instruction des unités placées sous leurs ordres ; ils veilleront que les remarques faites à la critique, concernant les commandements subalternes, arrivent jusqu'aux chefs qu'elles concernent. »

LE FUSIL DE CADETS, MODÈLE 1897

ET LE

FUSIL COURT, MODÈLE 1889-1900

(Planche XIII[1]).

Les deux fusils dérivent du fusil d'infanterie M. 1889/1896.

Depuis l'adoption du fusil d'infanterie actuel les corps de cadets, encore nombreux en Suisse, ne possédaient pas un fusil spécial à leur usage, analogue au fusil d'ordonnance ; ils étaient toujours armés du vetterli de cadets. Cette lacune a été comblée par la création du fusil dit : « *de cadets, modèle 1897.* »

Pour faciliter l'introduction de cette arme dans les corps de cadets, la Confédération, par arrêté du 21 avril 1898, décida de supporter le 50 % des frais de construction ; ainsi le fusil, dont le coût est de 73 francs, est remis aux cantons ou aux communes pour le prix de 36 fr. 50, sous la condition qu'il est interdit de les aliéner sans autorisation et que la Confédération peut en disposer en temps de guerre.

Cette arme diffère de l'arme d'ordonnance par la longueur et le poids, par la suppression du magasin, par le remplacement du poignard par une baïonnette quadrangulaire et par quelques détails de construction sans importance. Elle possède une graduation double de la hausse permettant de tirer soit la cartouche d'ordonnance, soit une cartouche à charge faible dite : « *cartouches à balle pour fusils de cadets.* A cet effet la joue gauche de l'appareil de hausse porte une graduation en centaines de mètres jusqu'à 1200 m. (pour la cartouche d'ordonnance), et, la joue droite, une graduation de 200 à 400 m. (pour la cartouche faible). Au point de vue bal-

[1] Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la reproduction de la bayonnette et de la culasse est faite à une autre échelle que celle du fusil.

Fusil court M. 1889-1900 et fusil de cadets M. 1897, avec la bretelle.

listique la construction du fusil de cadets est identique, sauf la longueur du canon, à celle du fusil d'ordonnance et sa précision égale à celle de celui-ci jusque vers 1000 m. *Le fusil de cadets constituerait donc, en cas de guerre, une réserve tout à fait appréciable.*

Ensuite de l'ordonnance du 23 décembre 1897, les exercices des corps de cadets figurent au chapitre de l'instruction militaire préparatoire, et par arrêté du 28 novembre 1899 le subside fédéral prévu a été fixé à 5 francs par cadet. En 1898, le nouveau fusil a été introduit dans la plus grande partie des corps ; il y en avait alors 35, avec un total de 4829 cadets ; dès lors, sous l'influence du nouvel armement, le nombre des corps s'est élevé à 41, avec 5512 cadets. Mais c'est peu encore, et pour que cette institution exerçât une influence sur la préparation au service militaire elle devrait être beaucoup plus développée. Il est à remarquer aussi que parmi les 12 cantons qui fournissent des cadets, un seul, Neuchâtel, appartient à la Suisse romande, qui paraît se tenir tout à fait en dehors de ce mouvement et se montre aussi réfractaire à l'instruction militaire préparatoire volontaire, comme l'a constaté M. le conseiller fédéral Müller, dans sa réponse à la motion Wullschleger et consorts. Certains corps de cadets qui existaient dans la Suisse romande ont disparu, celui de Lausanne en particulier ; quelle en est la raison ? Peut-être jouait-on trop « *au soldat* » et perdait-on trop de temps en vaines parades. Il ne nous a jamais paru que le maigre travail auquel on s'y livrait dans les derniers temps pût porter des fruits quelconques pour le service militaire ultérieur des jeunes gens qui y prenaient part. Ce n'est pas que l'institution soit mauvaise en elle-même ; ce qui l'a gâtée c'est que cela était devenu un pur amusement, et se terminait par des fêtes auxquelles les parents redoutaient de laisser participer leurs enfants.

Il est à désirer que la Suisse romande entre dans le mouvement, ou en restaurant sur des bases plus admissibles les corps de cadets disparus et en en créant de nouveaux ; ou en faisant un essai d'organisation de l'instruction militaire préparatoire volontaire ; ou en créant des écoles de tir pour les jeunes gens non encore en âge de servir ; ou même, suivant les ressources locales, en combinant ces différents moyens. C'est là une tâche que les sociétés d'officiers devraient entreprendre : elles trouveraient une coopération assurée et utile dans

les sociétés de sous-officiers et, cela est certain, elles finiraient par trouver aussi le mode d'organisation de l'instruction militaire volontaire qui convient aux populations de la Suisse occidentale[1]. Ce champ d'action rendrait au pays des services plus immédiats que les autres travaux, intéressants et utiles, sans doute, auxquels se livrent les sociétés d'officiers et de sous-officiers.

Même dans la Suisse allemande, l'effort combiné de l'instruction préparatoire volontaire et des corps de cadets est encore insuffisant. On n'atteint qu'une faible fraction des jeunes gens qui plus tard seront appelés au service. Il ne faut pas compter, M. le conseiller fédéral Muller l'a nettement dit, sur l'organisation prochaine de l'instruction préparatoire obligatoire, qui se heurte à des difficultés nombreuses dont la principale est probablement l'opposition des cantons et des communes qui redoutent de voir la main de la Confédération s'étendre sur les écoles.

Mais, sans rien changer à l'état actuel, il serait peut-être possible d'ajouter à l'enseignement de la gymnastique qui se donne dans les écoles, l'enseignement des éléments du tir. Tout instituteur n'est pas apte à enseigner la gymnastique; les uns n'ont pas eu une préparation suffisante : d'autres sont parvenus à un âge où l'on ne peut plus donner l'exemple, seul vrai moyen d'enseigner; mais tous, même sans une préparation préalable, pourraient enseigner les éléments du tir aux jeunes garçons de leurs écoles; le fusil de cadets est fait exprès pour cela ; il suffirait qu'on en eût un très petit nombre par école ; deux ou trois souvent suffiraient et, actuellenent, à proximité de chaque village on trouve un emplacement de tir où les exercices de tir pourraient avoir lieu.

Si à peu près toutes les recrues savaient viser et un peu tirer en entrant à l'école de recrues, cela assurerait à l'enseignement militaire du tir un succès bien plus grand que celui qu'on obtient actuellement.

Si le fusil de cadets n'est utilisé régulièrement que par les corps qui portent ce nom, les sacrifices que fait l'Etat ne porteront pas des fruits suffisants.

* * *

[1] Les exercices de contingents qui avaient lieu, dans le canton de Vaud, avant 1875, pour les jeunes gens de 16 à 20 ans, étaient l'instruction militaire préparatoire *obligatoire*. Chacun s'y pliait sans résistance.

Le fusil court, modèle 1899/1900. Les Chambres ont voté récemment la construction d'un fusil court; en voici l'origine.

L'arrêté fédéral de 1889 qui a doté notre armée du nouveau fusil de petit calibre destinait cette arme à l'infanterie, à la cavalerie, au parc et au génie. Plus tard on a reconnu que d'autres corps de troupes devraient aussi être pourvus d'une bonne arme à feu portative : les troupes de forteresse, l'artillerie de position, les vélocipédistes, les aérostiers et, plus tard probablement aussi, l'artillerie de campagne et l'artillerie de montagne, ainsi que les troupes d'administration.

Dès lors la cavalerie a été munie d'un mousqueton, approprié à ses besoins, mais trop court et d'une fermeture trop compliquée pour l'usage qu'en doivent faire les autres troupes. Le génie ainsi que les fractions de troupes de forteresse armées du fusil ont reçu le fusil d'infanterie. Mais l'expérience a montré que celui-ci est trop long et trop lourd pour être porté en bandoulière pendant les travaux ou en travers du sac pendant les marches en montagne dans des endroits difficiles. Il aurait les mêmes inconvénients pour les autres troupes qu'il s'agira d'armer successivement du fusil.

C'est ce qui a donné lieu à la création du « *fusil court* » ; ses dimensions sont les mêmes que celles du fusil de cadets dont il ne diffère que par un magasin, pouvant contenir 6 cartouches et sans levier de magasin (c'est-à-dire que le fusil est destiné à tirer habituellement *à répétition*) et parce que son appareil de hausse n'a qu'une seule graduation (jusqu'à 1200 mètres), le fusil devant tirer la même munition que le fusil d'infanterie.

Le fusil court est muni, comme le fusil de cadets, d'une baïonnette quadrangulaire pareille à celle du génie.

POIDS ET DIMENSIONS PRINCIPALES

	Fusil d'ordonnance modèle 1889/96	Fusil de cadets modèle 1897	Fusil court. modèle 1889/00
Longueur du fusil sans baïonnette .	13003 mm.	1100 mm.	1100 mm.
Longueur du canon	795 mm.	593 mm.	593 mm.
Poids du fusil sans la baïonnette . .	4,200 kg.	3,450 kg.	3,600 kg.
Poids de la baïonnette	—	0,310 kg.	0,310 kg.

N.

LE PASSAGE DU SAINT-BERNARD
en 1800

(SUITE)

Le 6 mai, Bonaparte quitte Paris. Il se rend à Dijon, où il passera en revue quelques menues troupes qui s'y rassemblent. De là, il filera sur Genève. Il y sera le 9. Le *Journal manuscrit d'Ami Dunant* nous apprend que Genève l'attendait le 8 déjà. « On avait construit, à la porte de Cornavin, un arc de triomphe commandé par le préfet, qui a coûté 60 louis ; il y avait d'un côté : « A Bonaparte et aux armées ; » et de l'autre : « A la Victoire et à la Paix »

« Tous les remparts étaient garnis de monde, écrit Ami Dunant... Comme l'on croyait qu'il arriverait de Dijon vers les 6 heures du soir, la Garde nationale, composée d'environ 2000 citoyens, faisait la haie. Elle fut renvoyée à 8 heures du soir ».

Bonaparte n'était pourtant pas loin. Il « était arrivé à Nyon vers les 5 heures du soir, et ayant appris les grands préparatifs qui se faisaient à Genève pour sa réception, il se fit faire un souper, puis il fut se coucher. »

Le premier Consul arriva à Genève le 9 à 3 heures du matin : Il logea « dans la maison Desaussure,... une partie de sa garde environna son domicile. »

« A 6 heures, on a tiré plusieurs coups de canon pour annoncer son arrivée au Département du Léman. »

Quelle est, à cette date, la situation militaire, soit en Allemagne, soit en Italie, soit à l'armée de réserve?

Sur le Rhin, Moreau a remporté la victoire de Stockach ; il a culbuté l'ennemi, fait 7000 prisonniers, pris 9 canons et des magasins considérables. Il a tous les bords du lac de Constance en son pouvoir.

Ce n'est d'ailleurs qu'un début. Continuant le cours de ses succès, il refoulera les jours suivants le général Kray plus au

nord, ce qui lui permettra de fournir avec plus de facilité le corps de 25000 hommes que réclame le Premier Consul pour appuyer, par le Gothard, le mouvement de l'armée de réserve. Ce corps sera sous les ordres du général Moncey, et non pas de Lecourbe, comme l'avait prévu un premier projet.

En Italie, Masséna a été battu. Il a dû s'enfermer dans Gênes où il a pour un mois de vivres. Il tiendra le plus longtemps qu il pourra, mais il faut qu'on vienne le débloquer.

Le général Suchet, séparé de Masséna, a dû battre en retraite. La marche des Autrichiens devient menaçante. Nice ne tardera pas à être évacué. Il faut hâter les opérations de l'armée de réserve.

Celle-ci est couverte, sur sa droite, par le général Thureau qui est au Mont-Cenis. Le général Chabran, dès que sa division sera constituée, ou à peu près, se rendra au Petit-St-Bernard. Il descendra de là dans la vallée d'Aoste, où il effectuera sa jonction avec la colonne principale du Grand-St-Bernard.

Sur ce dernier col se trouve déjà, depuis un an, trois compagnies de la 28e demi-brigade. « Les officiers et les moines, disent les notes manuscrites d'un religieux du Grand-St-Bernard, prenaient ensemble leurs repas et leurs innocentes récréations ; aux jours de fêtes et de dimanches ils unissaient leurs voix pour chanter les louanges du Dieu des armées. »

Enfin, au Simplon, se réunit une colonne qui descendra, elle aussi, en Italie pour y opérer sa jonction avec les troupes du St-Gothard. Elle sera commandée par le général Béthencourt.

Quant à l'armée de réserve, elle est, dès le 10 mai, organisée comme suit :

Sous les ordres du général Lannes, commandant l'avant-garde: le général de brigade Mainoni, qui tiendra les cols valaisans du St-Bernard au Simplon, le général de division Watrin, et comme commandant de deux régiments de cavalerie, le général de brigade Rivaud.

Le général Duhesme commande les divisions Loison et Boudet ; le général Victor, les divisions Chambarlhac et Chabran.

La division italique est sous les ordres du général Lechi. Elle fera partie du corps du général Victor.

Le général Murat commande toute la cavalerie ; le général Marmont, l'artillerie.

Une reconnaissance du Grand-St-Bernard a été effectuée

par le général du génie Marescot. Nous détachons de son rapport les lignes suivantes, concernant le passage proprement dit :

Pour effectuer ce passage difficile, il faut prendre plusieurs précautions essentielles.

Les troupes devront être précédées de paysans et de sapeurs pour préparer le chemin qui court dans la neige, à une lieue et demie en deçà du col et autant au delà.

Il faut tâcher surtout de se garantir des avalanches, dont la chute est capable d'engloutir plusieurs bataillons ; et, pour y parvenir, on aura soin d'éviter de passer pendant un temps humide ou après de grandes pluies. Le moment le plus favorable d'effectuer le passage est la nuit, quand il fait clair de lune, ou le matin, jusque vers midi, avant que le soleil n'ait amolli la surface de la neige.

Les gens du pays assurent que le plus léger mouvement, le pas des hommes, des animaux, que la voix même suffisent pour décider la chute d'une avalanche.

Si l'on passe par un temps douteux, il serait peut-être prudent de tirer quelques coups de canon en entrant dans la région des neiges, afin de décider d'avance, par l'explosion de l'artillerie, l'éboulement des avalanches qui se trouveraient prêtes à s'ébranler.

Le transport des vivres et des munitions de guerre ne peut se faire qu'à dos de mulets, ou par des paysans commandés d'avance, qui les porteraient dans des hottes.

Je pense que la meilleure manière de transporter les objets d'un grand poids, comme les canons, les obusiers, les affûts, les avant-trains, etc., etc., serait de les charger sur des espèces de litières, composées de deux longs brancards assemblés par deux ou trois entretoises. Deux mulets ou deux chevaux porteraient ces machines simples, dont il serait facile de fabriquer en peu de temps une grande quantité. C'est de cette manière que les gens du pays transportent, par parties, les voitures démontées des voyageurs qui passent de France en Italie, ou d'Italie en France.

Il ne faudra pas oublier de se munir de vinaigre ou d'eau-de-vie pour corriger la mauvaise qualité des eaux de neige, qui donneraient infailliblement des maladies aux soldats.

Il faudra recommander sévèrement aux chefs de corps de maintenir le plus grand ordre dans la marche, car, dans un passage aussi difficile, s'il s'établit quelque confusion, il n'est plus aisé d'y remédier.

Telles sont les précautions que je conseille de prendre, afin de passer le Mont-Saint-Bernard aussi heureusement que le passa l'année dernière, à peu près à la même époque, l'armée française qui se porta en Italie.

Le plus difficile est d'assurer les approvisionnements de l'armée. Pour le permettre le plus facilement, deux grands magasins ont été organisés, l'un à Villeneuve que l'on alimente depuis Genève par la voie du lac, et où la troupe trouve un premier approvisionnement de quatre ou cinq jours de biscuits et d'eau-de vie, et le même nombre de rations d'a-

voine pour les chevaux; l'autre à Bourg-St-Pierre. Mais les transports jusqu'à cette dernière localité ne sont pas aisés. Un rapport de Boinod, inspecteur aux revues, adressé au général en chef Berthier, nous apporte un écho des difficultés qu'il doit vaincre. Il est daté de Bourg-St-Pierre le 12 mai. A cette date, aucune troupe, sauf les compagnies de la 28e demi-brigade dont nous avons parlé, n'est engagée dans la montagne.

Boinod, inspecteur aux revues, au général en chef Berthier.

Bourg-Saint-Pierre, le 22 floréal an 8 (12 mai 1800).

Les transports de Martigny à Saint-Pierre sont assurés pour 400 quintaux par jour : ceux de Villeneuve à Martigny doivent donner davantage.

Les moyens du pays ne fourniront pas au delà, tant que les troupes qui occupent des points éloignés et auxquelles il faut porter le nécessaire garderont leur position. Si les troupes augmentent, nos transports de réserve diminueront.

Je n'ai pas disposé des mulets de Saint-Pierre ; ils sont journellement nécessaires pour le Saint-Bernard. Les chevaux d'artillerie sont sur les dents ; il faut les relever, en partie, par des mulets de trait. J'ai aussi fait donner sur la route des mulets de bât.

On doit commencer demain à monter l'artillerie. Quoique la fonte des neiges soit extraordinairement précoce, ce sera plus long qu'on ne pense. Les habitants s'empressent de travailler et d'aider de tous leurs moyens.

Saint-Pierre va être encombrée, si l'on ne dispose promptement des objets que l'on y versera. Il vient d'arriver 264 quintaux de biscuit et 20 barils d'eau-de-vie, pesant 19 quintaux et demi.

Je laisse ici le commissaire des guerres Grobert. Il ne délivrera les vivres, jusqu'à nouvel ordre, qu'aux troupes qui passeront le Saint-Bernard : le biscuit pour quatre jours et l'eau-de-vie pour un.

Il n'est pas encore arrivé d'avoine, malgré les ordres précis que j'ai donnés pour en faire l'envoi dans la proportion de 50 sacs par 30 000 rations de biscuit. L'on pourrait se procurer quelque peu de foin sur la route.

Pas un employé n'a paru.

Veuillez me transmettre des ordres ultérieurs. Je n'ai d'autres instructions que de prendre les mesures pour faire transporter, de Villeneuve à Saint-Pierre, le biscuit, l'avoine et l'eau-de-vie.

Il faut des fonds ; ce transport coûte de 14 à 1500 francs par jour. Celui de Saint-Pierre à l'Hospice ne pourra guère se faire à moins de 24 à 30 sols le quintal. Nous n'avons pas, dans le pays, d'animaux capables de monter plus de 250 à 280 quintaux par jour.

Je vais me fixer à Sembrancher. C'est le point où il y a le plus d'embarras et d'où je pourrai correspondre le plus utilement.

Salut et respect.

BOINOD.

Le biscuit se met en pièces. L'eau-de-vie est très faible ; les barils ne sont pas goudronnés. B.

De Genève à Villeneuve, le service des approvisionnements est assuré partiellement par le pays traversé. Partiellement, disons-nous, car ce pays est presque totalement ruiné par les innombrables réquisitions auxquelles il a fallu parer depuis 1798, sans parler du pillage inséparable du temps de guerre, surtout quand il s'agit de troupes non nourries et mal vêtues comme étaient celles de l'armée de réserve.

Les généraux français s'efforcent cependant de se concilier les bonnes grâces des autorités et de la population. Ils accueillent avec justice les réclamations qui leur sont adressées.

Le 6 mai, la Municipalité de Nyon envoie au général Berthier la lettre suivante :

Le 6 may 1800.

Citoyen Général,

Nous nous sommes fait jusqu'ici, et nous nous ferons toujours un devoir sacré, de ne regretter, pour nos bons alliés, les braves défenseurs de notre liberté, aucun sacrifice qui est en notre pouvoir. Nous sommes persuadés, citoyen Général, que l'intention de la nation française et la vôtre n'est pas de nous ruiner totalement pour prix de ces sacrifices. Nous ne saurions manquer de l'être, si vous ne prenez en considération les justes réclamations que nous sommes obligés de vous faire.

Le général de division Boudet a établi ici son quartier général. Le commissaire des guerres, attaché à cette division, nous a fait des réquisitions multipliées, auxquelles nous avons satisfait tant que nous en avons eu les moyens. Actuellement, toutes nos ressources sont épuisées et ledit commissaire déclare, dans sa lettre au commissaire helvétique ci-incluse, qu'il ne fournira les subsistances que pour la division Boudet, tandis qu'il passe des corps considérables de celles des généraux Watrin, Chambarlhac, Loison et autres.

On nous requiert d'y pourvoir, et nous n'avons ni blé, ni bétail, ni aucun moyen de nous en procurer ; d'autant plus que notre pays ne produit de grains que pour quatre mois, et qu'on n'en laisse point sortir de la France, dont nous tirions autrefois cette denrée de première nécessité.

Dans l'angoisse où nous nous trouvons, nous nous jetons avec confiance entre vos bras, vous priant de donner les ordres nécessaires pour que les vivres soient fournis par les commissaires français à toutes les troupes qui passeront ici.

Salut et considération.

BONNARD, *Président.*

GIGNOUX, *Greffier municipal.*

A réception de cette lettre, le général Berthier écrit à son chef d'Etat-Major :

Genève, le 17 floréal an 8 (7 mai 1800).

Je vous fais passer une lettre de la municipalité de Nyon. Vous verrez que le service n'est assuré pour aucune troupe de passage. Faites venir le commissaire des guerres qui remplace Dubreton ; voyez s'il connaît les mouvements et

l'époque de l'arrivée des demi-brigades passant par Nyon. Enfin, qu'il y ait un agent français pour assurer le service par les moyens de l'armée et sans épuiser le pays.

Ecrivez une lettre honnête à la municipalité de Nyon.

Je vous salue.

Alex. BERTHIER.

Il semble du reste que ce que l'on craigne le plus dans le pays, c'est l'intervention des agents français. Nous trouvons à ce sujet quelques lignes suggestives dans une lettre de Boinod, adressée le 9 mai au général en chef :

La Chambre d'administration du Léman s'engage à faire verser 3000 quintaux de foin à Morges et 2000 à Vevey, à commencer de demain, pour compléter, sous trois à quatre jours, la totalité du versement.

Elle se charge de la manutention et distribution ; la proposition que je lui en ai faite a été reçue avec plaisir. *On redoute plus, dans ce pays, les agents français que la réquisition elle-même.*

Boinod ajoute encore en *post-scriptum* : « Surtout point de garde-magasin français. » Il va plus loin, il propose l'ordre suivant pour être présenté en cas de besoin :

Boinod, inspecteur aux revues, chargé de mission particulière du général en chef Berthier, fait défense à tout agent administrateur ou garde-magasin français de s'immiscer en aucune manière dans le service extraordinaire des fourrages, qui doit être fait à Morges et à Vevey par les soins de la Chambre administrative du canton du Léman, pour le passage de la cavalerie et des transports. Ceux qui contreviendraient au présent ordre seraient traduits devant un Tribunal militaire.

Ce Boinod était un homme intelligent. Les nationalistes d'aujourd'hui l'auraient certainement conspué.

* * *

Les mouvements de l'armée ont commencé dès les premiers jours de mai. Mais ils sont fort lents, cela pour deux raisons. Premièrement, la division Chabran qui doit déboucher par le Petit-St-Bernard, n'est pas encore réunie le 9. Elle ne pourra atteindre le col que le 16. Impossible dès lors à la colonne principale d'exécuter un mouvement avant cette date.

En outre, cette colonne principale est loin, elle aussi, d'être suffisamment équipée et armée. Chaque jour, au fur et à mesure de ses petites étapes, on complète l'habillement et l'équipement personnel. Les souliers surtout font défaut. Le 10 mai encore, Dubreton, ordonnateur en chef, écrit :

« Nous pouvons disposer, dans ce moment, de 2500 paires

de souliers ; *je désirerais savoir quels sont les corps qui en ont le plus besoin.* »

Un incident se produit à l'occasion d'un envoi de 1000 paires envoyées le 12 depuis Aigle à la brigade Malher de la division Watrin. Les 1000 paires n'arrivent pas au complet. Les soldats de la 40e s'en sont appropriés quelques-unes au passage. Aussi le chef d'Etat-Major écrit-il au commandant du 2e bataillon de la 40e demi-brigade : « Vous voudrez bien, citoyen, faire arrêter sur-le-champ toute la garde qui se trouvait la nuit dernière à la maison que j'occupe, afin de connaître les sentinelles qui ont laissé voler des souliers confiés à leur garde. »

Les documents ne nous renseignent pas sur les suites de l'incident.

On distribue des fusils à Genève, à Villeneuve, à Bex, même à Martigny, au fur et à mesure que les troupes passent. Le 15 mai, à Lausanne, le Premier Consul constate lui-même que la moitié des hommes de la 60e demi-brigade n'ont pas d'armes. Il demande s'il en reste à Villeneuve. Dans le cas contraire, les hommes devront séjourner à Villeneuve en attendant qu'un chargement de fusils arrivent de Genève. Les hommes de la légion italique ont été armés à Genève ; on leur a distribué également 30 carouches. Mais ils n'ont pas de gibernes, ce qui fait que la plupart de leurs cartouches seront perdues.

Ainsi la marche est très lente pendant les premiers jours. Du 9 au 13 mai, l'avant-garde qui se concentre à Martigny, parcourt pendant ces cinq jours de 19 à 48 kilomètres seulement.

Le gros est échelonné sur la rive droite du lac. Il raccourcit peu à peu ses distances. Le 12 mai, au moment où Bonaparte quitte Genève pour se rendre à Lausanne, la division Boudet est à Vevey, la division Loison à Lausanne, la division Chambarlhac à Morges. La légion italique du général Lechi est encore à Genève.

Le 12 au soir, Bonaparte arrive à Lausanne. Berthier y était arrivé la veille et logeait, nous dit le *Nouvelliste vaudois* du jour, chez le citoyen Haller, qui avait dirigé les services administratifs de l'armée d'Italie en 1794, 1796 et 1797.

L'arrivée de Bonaparte est signalée entre autres par le *Bulletin helvétique* (aujourd'hui *Gazette de Lausanne*) et dans le Registre de la Municipalité de Lausanne.

« Le Premier Consul, dit le *Bulletin helvétique*, est arrivé ici vers les 4 heures du soir ; il était à cheval, précédé du superbe 12e de hussards, de la 58e de ligne et deux bataillons d'infanterie légère, et entouré du général Berthier, de plusieurs autres généraux et de l'état-major général. Une foule de peuple était accourue pour voir cet homme extraordinaire, dont le génie et la fortune ont étonné l'Europe et balancent les efforts de la coalition. Un cri général de : « Vive Bonaparte ! » s'est fait entendre de toutes parts, et le héros a paru sensible à ce transport de joie et d'admiration que sa présence excitait. »

D'autres sources prétendent, au contraire, que pendant toute cette entrée en campagne, Bonaparte fut d'une humeur massacrante.

Le registre de la Municipalité de Lausanne dit simplement :

« Le Premier Consul est entré à Lausanne au bruit du canon, environ vers les 5 heures après midi, et s'est rendu dans l'appartement qu'on lui avait préparé dans la maison du citoyen Steiner, à la descente d'Ouchy. »

Le Registre nous apprend en outre que la ville de Lausanne, soucieuse de contenter son hôte, avait poussé l'attention jusqu'à défendre à un « vendeur de vin » voisin de la maison Steiner, « de recevoir qui que ce soit dans son jardin pendant le séjour du Premier Consul, pour que celui-ci ne soit pas troublé par le bruit des buveurs et joueurs de quilles. »

Avant d'entrer en ville Bonaparte avait passé en revue les troupes concentrées aux environs de Lausanne et de Morges ; c'étaient les divisions des généraux Loison et Chambarlhac. Le *Journal du professeur Pichard sur la révolution helvétique* fournit les renseignements suivants :

Dès le matin les gardes des Consuls et toutes les autres troupes françaises qui se trouvent à Lausanne, ont été appelées sous les armes pour se préparer à subir l'inspection qui doit se faire à St-Sulpice.

A 9 heures, l'Etat-Major, composé des généraux Berthier, Murat, Marmont, s'est mis en marche dans cette direction. Il a été suivi aussitôt de la 60e demi-brigade, puis de la 58e et de la 59e, qui venaient de leurs cantonnements des districts de Lavaux et des environs. Il a défilé ensuite un régiment de hussards venant d'Orbe et de Romainmôtier. On a conduit aussi à St-Sulpice quelques-unes des pièces d'artillerie qui étaient sur Montbenon. Les troupes parties de Lausanne pour St-Sulpice se sont trouvées au nombre d'environ 7000 hommes.

Il en était venu du district de Morges et des environs 10 à 12 000.

Avant de les passer en revue, Bonaparte qui était venu en voiture de Genève

dans la matinée, est venu descendre de carrosse à Vidy. Il y est resté pendant une heure, faisant la conversation avec le jeune Picard.

Il est ensuite monté à cheval et est allé faire l'inspection des troupes, qui étaient rangées en deux divisions sur les plaines de St-Sulpice. Il a harangué toute la troupe dans un cercle formé par les officiers et les bas officiers.

Quand l'inspection a été terminée, les troupes venues de Morges sont retournées dans leurs cantonnements; celles qui étaient parties de Lausanne y sont rentrées.

Le *Bulletin helvétique* nous renseigne sur le contenu de la harangue adressée aux troupes :

« Il leur a rappelé les efforts du gouvernement français pour le rétablissement de la paix et le refus que les puissances civilisées ont fait pour y accéder. Il leur a fait remarquer qu'il aurait eu quelques raisons de se mettre à la tête de l'armée du Rhin ou de celle d'Italie, mais qu'il avait préféré combattre avec la plus petite, avec celle qui avait à surmonter les plus grandes difficultés, afin de partager ses dangers et sa gloire. »

Le lendemain, c'est le tour de la division Boudet, à Vevey. La revue eut lieu sur la place du Marché.

.... A 2 heures et $^{3}/_{4}$, dit le *Manuscrit Couvreu,* le Premier Consul est enfin arrivé, annoncé par le bruit du canon, qui n'a cessé de tirer que lorsqu'il a été sur la place. Accompagné des généraux Berthier, Victor, de l'aide de camp général et des quatre généraux ci-dessus, il a fait l'inspection des troupes en passant entre les lignes, au bruit des tambours et de la musique alternativement. Il a paru fort satisfait de la tenue de la 8e, mais peu des deux autres. Après l'inspection, l'aide de camp a commandé l'exercice de la charge et des feux; après quoi toute cette petite armée a défilé par pelotons devant lui et les autres généraux. Après quoi, tous les officiers et sous-officiers ont été appelés à l'ordre. Bonaparte leur a adressé un petit discours, dans lequel on a remarqué cette phrase : « J'ai offert la paix à l'Empereur, il ne l'a pas voulu; il ne nous reste plus qu'à le prendre à la gorge... »

Le jour même fut encore inspectée à Villeneuve l'artillerie des trois divisions du gros. Bonaparte et Berthier rentrèrent à Lausanne à minuit.

Dès le lendemain, 14 mai, le gros accentue son mouvement et serre ses distances. Les étapes deviennent plus sérieuses. Rien d'exceptionnel pour la division Boudet qui parcourt les 29 kilomètres qui séparent Vevey de Bex; mais la division Loison a, de Lausanne à Aigle, une marche de 41 kilomètres, et la division Chambarlhac, de Nyon à Villeneuve, 43 kilomètres.

Parlant de cette dernière, le *Bulletin helvétique* du jour

écrit : « Nous venons de voir passer 8 bataillons qui défilent sur le Valais ainsi que 8 pièces d'artillerie, accompagnées de leurs caissons, des forges de campagne et des attirails nécessaires parmi lesquels on a remarqué des traîneaux. »

Le *manuscrit Couvreu* signale les mêmes troupes à Vevey : « La 24e légère et la 43e ont passé dans cette ville entre 2 et 3 heures de l'après-midi, mais après les 7 heures du soir une de ces demi-brigades a rétrogradé de Montreux et Villeneuve faute de place et a surchargé la ville de troupes pour cette nuit. »

Fâcheuse surprise pour les hommes qui après avoir parcouru 43 kilomètres sont obligés, pour trouver des cantonnements, d'exécuter une contre-marche de 6 à 10 kilomètres ! Plus heureux sont leurs camarades de la 96e, au nombre de 2600 hommes, qui eux, s'arrêtent directement à Vevey où ils sont en partie casernés, et le reste logé chez le bourgeois.

Le même jour, une demi-brigade, la 70e, arrivée le jour précédent à Nyon, marche de cette ville jusqu'à Lausanne. Elle fera partie d'une division de réserve que commandera le général-divisionnaire Monnier. Compléteront cette division deux demi-brigade, la 19e légère, qui, formée à Langres, partira incessamment pour Genève, et la 44e, actuellement aux ordres du général Moncey, avec un bataillon, au Simplon.

Cependant, l'avant-garde du général Lannes commence son mouvement dans la montagne. Le 13, la division Watrin a terminé sa concentration à Martigny. La veille déjà, et l'avant-veille, l'artillerie avait été transportée à Bourg-St-Pierre. Elle avait été escortée par une partie de la 6e légère, dont une compagnie, devançant la colonne, était arrivée le 10 à l'hospice. Le 13, tandis que l'infanterie de la division achevait de se réunir à St-Maurice et commençait à remonter la vallée de la Dranse, l'artillerie, 10 pièces, une de 8, un obusier et huit pièces de 4, dont quatre genevoises, était hissée sur le col.

Outre la 6e légère, la division Watrin comportait, comme infanterie, les 22e et 40e demi-brigades. Les généraux de brigade de Gency et Malher exerçaient le commandement. Le général Hulin fonctionnait comme chef d'Etat-Major. La brigade de cavalerie du général Rivaud, était encore loin en arrière.

Nous empruntons à M. Edouard Gachot, dans son volume :

La deuxième campagne d'Italie (1800), le récit de ces premières marches dans la montagne exécutées les 13 et 14 mai. Ce sont des pages de romancier plus que d'écrivain militaire. Elles offrent cependant quelque intérêt par leur allure pittoresque, malgré le style un peu relâché. Les liront surtout avec plaisir ceux qui connaissent la contrée.

« La distance qui sépare Martigny-ville de Martigny-bourg est d'un kilomètre. Elle fut rapidement franchie. Lannes ordonna à la 22e de traverser le pays au pas gymnastique, voulant réserver les secours des habitants aux hommes de la 40e demi-brigade. Là, toutes les portes restèrent closes.

« Hors le bourg, la route monte et oblique, s'enfonce dans l'ombre des arbres. »

«.... A onze heures et demie, Lannes commanda la halte principale devant le hameau de Bovernier, à six kilomètres de Martigny. Les troupes, remplies d'entrain, s'étant rompues par demi-bataillon, formèrent leurs faisceaux au milieu d'une prairie. Chaque escouade s'assembla pour manger des vivres de réserve. L'état-major fit apporter deux cantines et déjeuna sur le terrain.

» En face, dans les sentiers du mont Catogne, des Valaisans s'éloignaient, poussant devant eux un troupeau de chèvres. Ils désertaient leurs hameaux, par crainte des réquisitions, et regardaient souvent en arrière; ils maudissaient ces républicains qui, sous prétexte de conquêtes, venaient troubler la tranquillité ordinaire de leur vallée.

» Vers midi, le ciel s'assombrit. Des éclairs glissèrent en lueurs fulgurantes à travers les pins d'un massif; un roulement sourd, encore lointain, se répercuta. C'était l'orage. Les nuages s'abaissèrent. Une trombe d'eau mouilla les hommes; Watrin fit sonner le rassemblement; et, par ordre de Lannes, les tambours battirent la charge, répondant aux éclats du tonnerre jusqu'au moment où les nuages ouverts par une tourmente de vent se disloquèrent. Une température de glace succédait brusquement à la chaleur tropicale.

» La route, entre les deux berges escarpées, ressemblait à un marais. Il fallait pourtant s'y aventurer. Hulin passa le premier, portant un fusil; Gency le suivait, chargé du sac d'un malade. Et les troupes, pataugeant, chantaient la *Marseillaise*. Elles traversèrent la gorge du val d'Entremont, sans qu'un murmure s'élevât dans les rangs des conscrits, elles arrivèrent

à Sembrancher — Saint-Branchier, écrivait-on au rapport, — à deux heures.

» Ce bourg présentait le plus triste aspect. Les murs des maisons carrées étaient bâtis en pierre à poudingue, les pierres enchâssées entre des pièces de sapin mal équarries et dressées verticalement. Des fenêtres inégales, la plupart grillagées, perçaient le bâtiment. La porte était basse dans l'étage unique. Le toit se composait de pierres plates brutes et imbriquées. Ordinairement une population besogneuse, qui n'avait pas, d'ailleurs, le courage de secouer sa misère, occupait les logements sombres et enfumés. Un lit d'herbes sèches servait de couche à toute une famille. Parfois, l'homme et le mulet habitaient le même refuge.

» En 1800, une seule rue traversait Sembrancher. Etroite et ferrée en cailloutis blancs, elle formait, par endroits, un véritable cloaque dans lequel les piétons enfonçaient. Et les cavaliers s'en tiraient avec beaucoup de peine.

» Quant aux habitants, des laboureurs ou chevriers, ils avaient fui ou s'étaient cachés dans leurs greniers.

» Lannes, exaspéré de voir les Valaisans nous craindre autant que des ennemis, ordonna aux musiciens de ne pas jouer en traversant le village. Quelques grenadiers défoncèrent des portes à coups de crosse, sans qu'on les inquiétât; et ils eurent, l'obstacle tombé, le spectacle de taudis bouleversés. Dans une chaumine, un vieillard estropié criait miséricorde.

» Après Sembrancher, il fallait passer deux fois la Dranse avant d'arriver à Orsières. Sur ce point, les équipages avançaient lentement. Des hommes exténués réclamaient un secours médical; on manquait même d'eau-de-vie.

» Orsières, dont la population était de sept cents habitants, bourgade assise au milieu d'un site pittoresque, à la jonction des Dranses d'Entremont et du val Ferret, n'avait, comme Sembrancher, qu'une rue, mais au centre, une place carrée, devant l'église. Là aussi, les maisons étaient désertes. Les régiments défilèrent en silence.

» A cinq cents mètres d'Orsières, la 6e légère, groupée par compagnies, attendait l'avant-garde. Elle se plaçait à la tête de la division au point où la route escalade un plateau, lequel va toujours s'élevant, car la différence d'altitude entre Orsières et Saint-Pierre est de 800 mètres sur un parcours de 9 kilomètres.

» Il fallut nécessairement doubler l'attelage des voitures; et le premier pont qu'on traversa se rompit sous le poids d'un chariot chargé d'outils de pionniers. Deux chevaux furent tués, un seul conducteur contusionné; les voitures et la 40e de bataille restaient immobilisées sur la rive gauche du torrent. Watrin suspendit la marche des deux premiers régiments. Un sapeur du génie, bravant les eaux furieuses de la Dranse, fixa des cordages aux roues du chariot à demi submergé. 300 hommes tirèrent sur les câbles et amenèrent.

» Un détachement de fusiliers de la 40e se portait à Orsières au pas gymnastique, pillait le hangar du charpentier et rapportait les matériaux nécessaires à la construction d'un pont que les ouvriers d'artillerie montèrent en une heure. Ensuite, la division traversa plusieurs hameaux. Partout de longs sifflements annonçaient aux montagnards l'approche des Français tant redoutés et les Valaisans attardés fuyaient au plus vite. »

Les troupes devaient toutes s'arrêter à Bourg-St-Pierre pour toucher quatre jours de vivres, soit pour les journées des 15, 16, 17 et 18 mai. Elles bivouaquaient naturellement, car les hameaux du haut de la vallée n'avaient pu fournir des cantonnements à tant de monde. Les *Notes manuscrites d'un religieux du St-Bernard*, fournissent quelques indications à ce sujet :

« ... Entre Liddes et Bourg-St-Pierre, on établit trois camps de relais. Toutes les demi-brigades y firent une halte, soit pour reprendre haleine, soit pour prendre la montagne dans la matinée. Comme les militaires ne pouvaient marcher qu'à la file et à deux pas de distance l'un de l'autre, dans un sentier étroit tracé dans les neiges, on ne laissait partir du camp le plus rapproché de la montagne que 5 à 6000 hommes par jour, afin que l'arrière-garde pût arriver avant la nuit au camp d'Etroubles, village situé à 3 lieues du St-Bernard, dans la vallée d'Aoste. »

On appelle encore dans la contrée « Camp des Français », un endroit situé entre Liddes et Bourg-St-Pierre, où fut établi un des trois bivouacs, celui de Pratz.

Reprenons le récit de M. Edouard Gachot. Nous sommes le 14, à Bourg-St-Pierre.

« A midi, la neige tombait. Un vent violent la faisait tourbillonner autour des maisons du bourg. Les chemins en étaient

bientôt recouverts et rendus presque impraticables. Un convoi de 40 voitures — dont 30 envoyées de Villeneuve par le Premier Consul — arrivait. De la première, Gency tira 300 paires de chaussures; mais il y avait 1500 hommes qui réclamaient des souliers. On dut, pour éviter des querelles, les tirer au sort, par compagnies, ensuite par escouades. Les 200 jarres d'eau-de-vie furent distribuées à l'instant. Une heure plus tard, les cantonnements si mornes le matin, s'animaient; on y chantait à tue-tête.

» Lannes et Watrin logeaient à l'ancien prieuré servant de cure, laissant le commandant d'armes occuper l'unique auberge tenue par le citoyen Moret. A minuit, ils recevaient de Berthier l'ordre de se porter à Proz avec tout leur monde. Le 25, à quatre heures du matin, on battait le rappel dans les cantonnements. Le ciel était clair; le soleil d'un rouge ardent s'élevait au-dessus des pics; les soldats, heureux de partir, poussaient de longues acclamations à la vue d'un paysage tout blanc. La 6e légère se plaçait encore en tête de la division. »

Les troupes les plus avancées bivouaquent donc à Proz le 15. Le lendemain, l'avant-garde passera le col. Le général Lannes donne l'ordre suivant :

L'avant-garde passera le Grand St-Bernard dans la nuit du 25 au 26 floréal, quelles que soient les difficultés qu'on puisse rencontrer dans la montagne. La tête de colonne partira à minuit du vallon de Proz et suivra immédiatement les dernières caisses de munitions à transporter à l'hospice par les soins du général Marmont.

» On placera les hommes sur deux rangs; les officiers montés iront à pied, tirant leur cheval par la bride ou le faisant conduire. Aucun cri ou appel retentissant ne sera poussé car ils causeraient la chute des avalanches. Dans les passages difficiles à franchir, les soldats sont autorisés à s'appuyer sur leurs fusils. Nul ne sera autorisé à quitter le chemin tracé.

» Cinquante lanternes seront distribuées dans les demi-brigades pour éclairer la marche des troupes jusqu'au bâtiment de l'hospice. Le général Marescot placera des pontonniers entre les bataillons, pontonniers qui pourraient jeter des ponts sur la Dranse, si cela devenait nécessaire.

» Chaque homme emportera mille grammes de biscuit. Des paysans de Saint-Pierre et des mulets se chargeront des vivres.

» En arrivant à l'hospice, la 6e légère recevra quelques secours des religieux, dépassera l'artillerie et se portera rapidement sur les postes autrichiens.

L'ennemi chassé de ses positions, la demi-brigade marchera avec toute la vitesse possible sur Aoste qu'il faudra enlever à tout prix.

» Le général commandant en chef l'avant-garde fait appel au dévouement des soldats de la République pour franchir un passage regardé par nos ennemis comme étant inaccessible. Il y a vingt siècles que les soldats carthaginois l'ont franchi pour aller combattre les légions romaines. L'Europe restera stu-

défaite en apprenant que nous avons marché avec des canons et des bagages sur les traces de ces héros.

» Officiers et soldats, Français sans peur, le Premier Consul a mis sa confiance dans votre courage. Et n'oubliez pas, au moment de marcher à l'ennemi, que nos frères d'armes attendent dans Gênes, au milieu des plus atroces souffrances de la faim, la délivrance que vous allez leur apporter, après avoir traversé au pas de course le Piémont et la Lombardie. »

« A onze heures, écrit M. Gachot, les tambours battirent le réveil. Des milliers d'hommes s'agitèrent autour des feux. De brefs commandements s'élevèrent. Les havresacs bouclés et les faisceaux rompus, chaque compagnie se tint prête à prendre, à son tour, le pas. Les hommes placés en file double, on porta les quatre lanternes distribuées par bataillon au bout des baïonnettes.

» D'abord le 2e bataillon de la 6e légère s'ébranla. La gorge de Minouée, brèche qui coupe le premier contrefort des Alpes, apparut noire aux soldats qui bientôt s'arrêtèrent, et reculèrent en apprenant qu'une avalanche avait fait de nombreuses victimes dans la montagne. »

Le 16 mai, à 11 h. du matin, la tête de colonne, soit la brigade Malher, 6e légère et 12e demi-brigade, entre à Aoste, après avoir culbuté un détachement ennemi qui tentait de défendre le pont de la Doire. La brigade de Gency, 40e demi-brigade, suivit le mouvement jusqu'à St-Remy et Etroubles.

La brigade de cavalerie Rivaud ne rejoignit que le 18. Le 14, elle était encore à Vevey avec l'ordre de monter à Bourg-St-Pierre le 15, ce qui représente une étape de 76 kilomètres avec 1253 mètres de différence de niveau. Elle ne le fit pas. Le 15 elle cantonna à Martigny et le 16 à Bourg-St-Pierre. Elle passa le col le 17.

Chaque brigade fit, en passant, une courte halte à l'hospice. Chaque homme reçut des moines une ration de vin et de fromage.

(A suivre).

MATÉRIEL D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE DE 7,5 cm.

à tir rapide

de la Société Nordenfelt (de Paris)

construit par la Société anonyme John Cockerill à Seraing (Belgique)

Planches XV à XIX.

A la suite des expériences effectuées en février dernier devant la « Commission du nouveau canon », la Suisse a voté l'acquisition d'une batterie d'essai de quatre pièces du matériel de campagne Nordenfelt-Cockerill de 7,5 cm. à tir rapide.

Cette batterie servira aux essais qui auront lieu cet automne, pendant un cours spécial de quatre semaines, concurremment à la batterie Krupp, déjà expérimentée l'année dernière

Nous décrivons ci-après le matériel qui, sauf quelques légères modifications demandées par la Commission, servira aux expériences. D'autre part, la Suisse construira elle-même les avant-trains et les caissons et fabriquera la munition. Les indications relatives à ces trois objets dans le présent article se rapportent au matériel fourni par les ateliers de Seraing [1].

I. Description du matériel.

Caractères généraux. — La pièce est sur affût rigide. Le recul est limité par de puissants freins de roues, en forme de sabots. Les sabots sont reliés d'une part à l'essieu par des bielles articulées pourvues de ressort, d'autre part à la flèche de l'affût par des chaînes terminées par un ressort également.

La crosse porte une semelle et des cornières remplissant le rôle de petites bêches de crosse [2].

[1] Quelques parties de notre description ont été empruntées à la *Revue d'artillerie*, tome 51, page 129, et à la *Revue de l'armée belge*, 23e année, tome VI, et 21e année, tome IV, qui ont reproduit des canons de campagne du type Nordenfelt-Cockerill.

[2] Dans le matériel d'essai suisse, la crosse sera lisse et ne portera aucune bêche.

Le [illegible] à aucun [illegible].

[illegible]

Le [illegible] se compose de trois parties principales : un tube en [illegible], un manchon qui recouvre toute la partie [illegible] du tube, une frette de renfort, vissée, à l'extrémité de la volée[1]. Le manchon et la frette sont en acier à canon, forgé et [illegible].

Le logement de la vis de fermeture excentrique est fileté à l'intérieur du manchon.

La ligne de mire est à gauche.

Le manchon est muni d'un tourillon vertical autour duquel on peut faire pivoter le canon pour achever le pointage en direction.

La chambre est construite pour tirer des cartouches métalliques.

Les rayures, au nombre de 24, sont à pas progressif ; ce pas croît de 1°32'46" à 7° mais devient uniforme vers la bouche sur une longueur égale à environ le tiers de la longueur de l'âme.

Mécanisme de fermeture.

Les filets du logement de culasse sont continus, sauf sur un faible secteur, lisse afin de faciliter le nettoyage ; ceux de la vis ne sont également interrompus que sur une petite partie de sa surface.

Quand on ouvre la culasse, la vis ne sort pas de son logement, de sorte que les filets de la vis ne sont jamais exposés à être détériorés. Ce dispositif permet en outre de manœuvrer facilement la culasse, même dans les tirs sous de grands angles, sans être gêné par les parties avoisinantes de l'affût.

L'axe de la vis ne coïncide pas avec celui du canon, d'où le nom mécanisme « à vis excentrique » qui a été donné à ce genre de fermeture[2].

Le mécanisme comprend quatre parties principales :

1° La *vis de fermeture* ;

2° Le *levier de manœuvre* portant le percuteur, la détente

[1] Dans le matériel d'essai suisse, cette frette sera supprimée.

[2] Voir à la fin du présent article la Note relative au choix du meilleur système de fermeture.

avec ressort, le levier de détente, le tout formant un ensemble quand on le retire de la vis ;

3° *L'extracteur* ;

4° *L'appareil de sûreté* contre les longs feux.

La *vis de fermeture* affecte une forme spéciale, évidée pour permettre l'introduction de la charge et l'extraction de la douille tirée ; la forme de l'évidement est telle que, dans le mouvement de fermeture, les douilles incomplètement introduites sont poussées à fond par un plan incliné ; le servant ne court aucun risque de se blesser la main.

Le filetage couvre presque toute la surface extérieure de la vis et donne ainsi à cette dernière une résistance considérable. La surface cylindrique qui se trouve à l'arrière de la vis se termine postérieurement par une partie lisse présentant une rainure en plan incliné, dans laquelle coulisse le bouton de l'extracteur.

Dans la vis, est ménagé un canal cylindrique parallèle à son axe qui sert de logement au percuteur et au cylindre porte-percuteur. Sur la tranche postérieure de la vis se trouve en outre une cavité qui sert de logement pour le bouton d'entraînement. Dans cette même tranche est aussi pratiqué un évidement dans lequel le levier de détente vient se placer.

Le fonctionnement du mécanisme de culasse est le suivant :

Ouvrir la culasse. — Le coup étant parti et la sûreté contre les longs feux ayant fonctionné, on saisit la poignée avec la main droite, tout en pressant pour dégager le cliquet de sûreté. On fait ensuite tourner la vis de culasse au moyen du levier de manœuvre jusqu'à ce que son évidement se trouve en face de la chambre. Pendant le mouvement de rotation, le bouton de l'extracteur, d'abord légèrement ramené en arrière par le mouvement de la vis, remonte brusquement sur le plan incliné d'une rainure circulaire et assure l'éjection de la douille.

Fermer la culasse. — Le chargement étant opéré, on actionne le levier en sens inverse du mouvement d'ouverture. Pendant la première partie de la rotation, la cartouche est poussée dans la chambre par le plan incliné de la vis. Vers la fin du mouvement, le levier bute contre une saillie de la culasse et le crochet de sûreté retombe dans son logement.

Mettre le feu. — On agit sur le tire-feu du levier de détente en le tirant vers l'arrière. La détente tend le ressort du per-

cuteur en amenant ce dernier en arrière. Quand le ressort est suffisamment tendu, les talons de la détente viennent rencontrer les plans inclinés dans le cylindre porte-percuteur. Ces plans relèvent la détente du porte-percuteur; celui-ci se trouve dès lors libre, d'où projection du percuteur contre l'amorce sous l'action du ressort.

Le ressort fixé sur l'axe du levier de détente ramène ensuite les organes de percussion à leur position première.

En cas de raté, on n'a qu'à agir sur le tire-feu, pour déterminer un nouveau choc du percuteur contre l'amorce.

Dans cet appareil de percussion :

a) Le ressort de percussion ne peut jamais rester tendu, d'où impossibilité de départ accidentel si on a laissé le canon chargé.

b) En cas de raté, le percuteur est amené en arrière et ainsi une nouvelle percussion de l'amorce assurée, sans qu'on ait à toucher à la culasse.

L'appareil de sûreté. — Le mécanisme de culasse est construit de façon à assurer aux servants de la pièce la plus grande sécurité pendant le tir.

On y remarque les dispositifs suivants :

1° Un appareil de sûreté contre les longs feux. Cet appareil consiste en un balancier, fixé en dessous de la culasse et dont une des extrémités se place contre la vis et l'empêche de tourner si le coup n'est pas parti. Le recul du canon fait basculer ce balancier, et la fermeture le remet dans la position de sûreté. L'appareil peut être tourné à la main pour le chargement du premier coup.

2° Impossibilité de faire feu avant la fermeture complète de la culasse. Le levier de détente ne peut pas pivoter avant que la vis ne soit parfaitement fermée. Cette disposition permet aux deux servants de remplir simultanément leurs fonctions. Le pointeur, qui est en même temps le tireur, ne peut faire partir le coup avant que le chargeur n'ait complètement fermé la culasse.

3° Sûreté contre le départ du coup par accident, si l'on déplace le canon chargé. Le ressort du percuteur ne peut être bandé qu'au moment même de faire feu. Cela est empêché par une goupille qui se trouve au bout du tire-feu et qu'on fait entrer en face du levier de détente pour éviter tout mouvement de celui-ci.

Avec ce système de fermeture, la cartouche n'est jamais exposée à un choc pendant la charge (puisqu'elle est poussée en place par la vis) et le percuteur ne se trouve jamais en face de l'amorce avant que la culasse ne soit complètement fermée.

Le montage et le démontage du mécanisme de culasse sont simples et rapides.

En réalité, il n'y a que trois pièces à enlever : le levier de manœuvre avec son percuteur, l'extracteur et le corps de la vis.

Quant au remplacement du percuteur, il se fait en quelques secondes.

Affut.

L'affût se compose de deux flasques en acier, de l'essieu en acier-nickel, creux, et du porte-canon reposant sur l'affût par deux tourillons horizontaux. La bouche à feu est reliée au porte-canon au moyen d'un tourillon vertical.

Le pointage en hauteur est effectué au moyen d'un volant placé sous la culasse. Un second volant, à gauche de l'affût, manœuvre le pointage en direction. L'amplitude de la direction va jusqu'à 3° de chaque côté de l'axe. Le champ vertical de tir s'étend de +18 à −5 degrés.

Dans le matériel suisse, l'affût sera pourvu d'un marchepied pour les deux servants comme dans notre matériel de 8,4 cm.

Freins de roues. — L'affût est pourvu d'un frein qui sert à la fois comme frein de tir et comme frein de route.

Ce frein (pl. XIX, fig. 1) comprend deux sabots d'enrayage D, sur lesquels les roues s'engagent au moment du départ du coup. Ces sabots sont reliés à l'essieu M par des tiges à excentrique G et réunis entre eux par un tube en acier ; leur semelle est convexe de façon à présenter une arête postérieure qui mord dans le sol. L'excentrique agit sur deux colonnes de rondelles de Belleville F qui entrent en action lorsque les roues montent sur les sabots. Des chaînes H, fixées aux flasques au moyen d'un ressort en spirales J, limitent le mouvement du sabot vers l'avant, et contribuent aussi à le ramener en arrière après le départ du coup. Le sabot est d'ailleurs en forme de coin et constitue ainsi un plan incliné sur lequel, à

la fin du recul, la roue a d'elle-même une tendance à descendre.

Pour le tir, les sabots sont placés sur le sol, en contact des bandages des roues. Au début du recul de l'affût, les roues s'engagent sur les sabots qui s'enfoncent dans le sol et arrêtent le recul. Quand la force de celui-ci est épuisée, les roues, descendant le plan incliné, se portent d'elles-mêmes en avant, dégageant ainsi les sabots et ceux-ci, sous l'action des ressorts, sont dès lors ramenés en arrière.

Pour les routes, le frein est relevé et accroché aux flasques au moyen du talon A qui prend sur le bec B (pl XVIII et XIX). Un volant L (pl. XIX) manœuvré par un des servants du marche-pied, permet d'actionner le frein pendant la marche. Le volant agit en tendant la chaîne K, laquelle tire sur le sabot. Pour passer à la position de tir, on décroche le sabot en tirant fortement sur le bec B[1].

AVANT-TRAIN[2]

Le corps de l'avant-train est en acier. Il porte un coffre en tôle d'acier. Le cadre d'avant-train repose sur des tampons en caoutchouc fixés sur l essieu. De même, dans le sens horizontal, le corps d'avant-train est relié à l'essieu par des ressorts, afin d'atténuer les chocs sur le timon.

Le coffre contient 10 châssis; chaque châssis reçoit 4 cartouches.

Le coffre s'ouvre à l'arrière.

Le siège permet de transporter trois servants.

Les châssis sont en tôle d'acier. Ils sont revêtus à l'intérieur d'une garniture en bois destinée à protéger les cartouches dans les transports.

Le châssis une fois fermé, la cartouche est parfaitement immobile.

Lorsque le châssis est ouvert, les cartouches sont placées avec le projectile en haut, de telle sorte qu'on peut graduer la fusée sans enlever la cartouche du châssis. Le châssis avec ses quatre cartouches pèse environ 38 kg.

[1] Par un dispositif spécial, on s'est assuré que les crochets de suspension du frein seront bloqués pendant la marche, de sorte qu'il n'est pas à craindre que le frein puisse tomber en route.

[2] Comme nous le disions en tête du présent article, la Suisse fabriquera elle-même ses avant-trains, ses caissons et ses munitions. Les renseignements indiqués ici, ainsi qu'à la page 506 pour les munitions se rapportent donc au matériel de l'usine Cockerill.

Matériel d'artillerie de la Société Nordenfelt de Paris construit par la Société anonyme John Cockerill à Seraing.

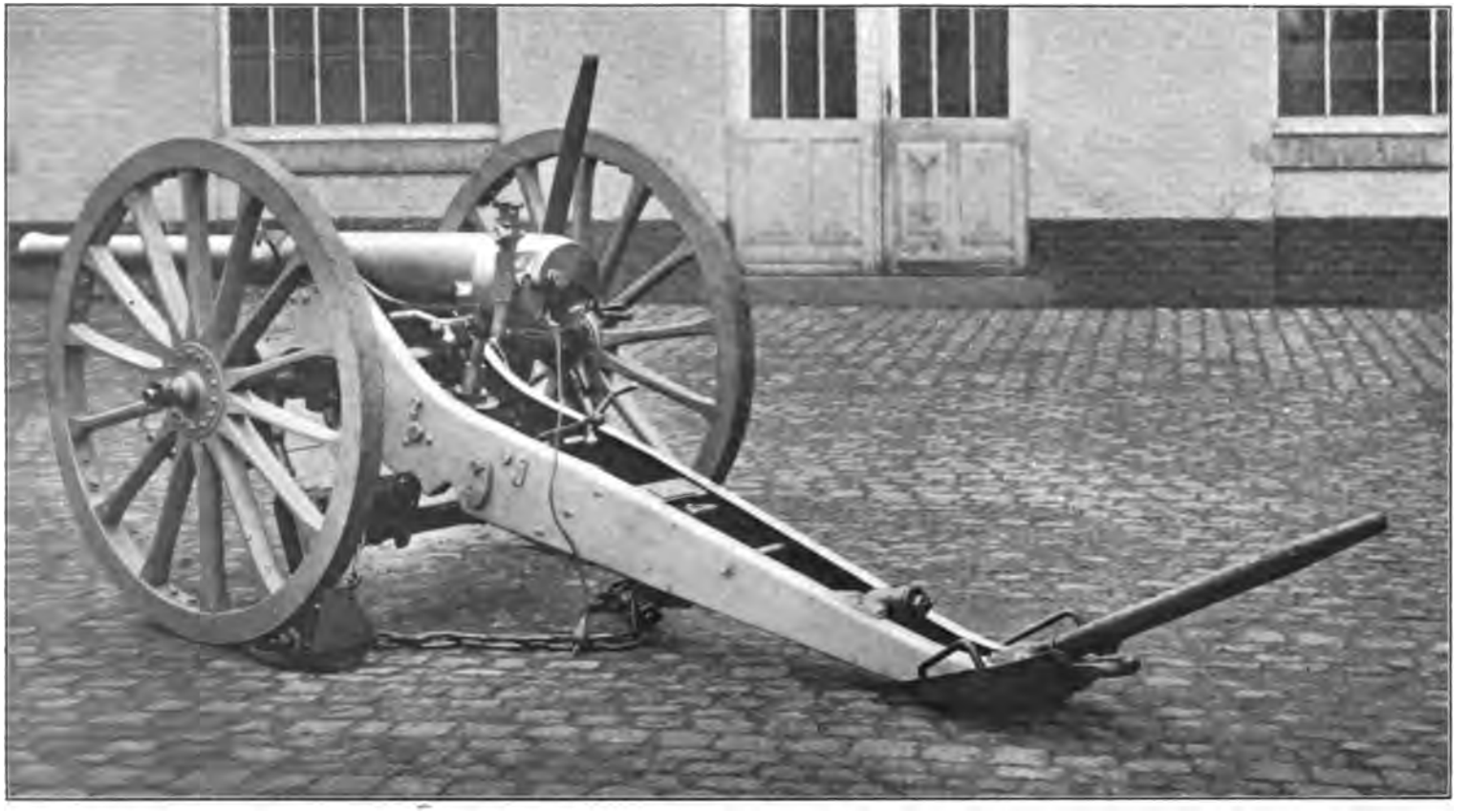

Canon de 7,5 cm. de campagne à tir rapide sur affût rigide M. 1899.

Matériel d'artillerie de la Société Nordenfelt de Paris construit par la Société anonyme John Cockerill à Seraing.

Canon de 7,5 cm. de campagne à tir rapide sur affût M. 1899, avec avant-train.

L D'ARTILLE
Nordenfelt de
anonyme John Cockeri

Planche : XIX

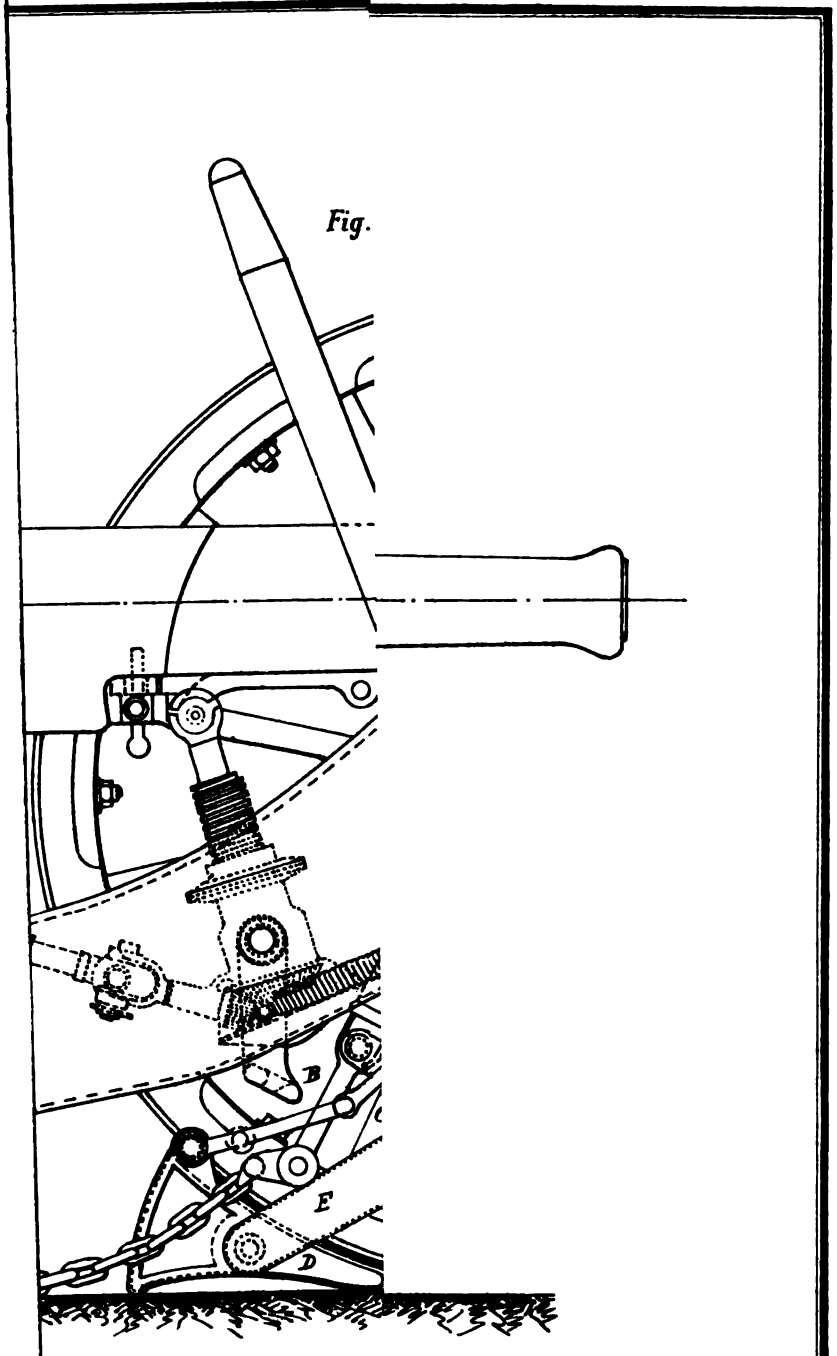

CAMPAGNE A

Ls MAGNENAT & FILS, LAUSANNE.

CAISSON [1]

L'avant-train du caisson est semblable à celui de la pièce ; il en est de même de l'arrière-train, à cette différence près que le coffre est organisé pour recevoir 14 châssis. Ceux-ci sont arrangés sur deux rangs : l'un peut être enlevé par l'avant, l'autre par l'arrière du coffre.

Le coffre d'arrière a un siège pour deux servants ; il reçoit en outre des outils et des équipements.

Le caisson est pourvu d'un frein.

L'avant-train du caisson porte 40 coups ; l'arrière-train 56.

II. — Renseignements numériques.

BOUCHE A FEU

Calibre.	mm.	75
Longueur en calibres	»	30
Longueur de l'âme jusqu'à la tête de la vis.	»	2250
Longueur totale de l'âme	»	2408
Parcours du projectile dans la bouche à feu.	»	2058,5
Nombre de rayures		24
Largeur des rayures.	mm.	7
Profondeur des rayures.	»	0,5 [2]
Inclinaison des rayures	minimum	1°32'46''
— —	maximum	7°
Le pas des rayures devient uniforme à. .	mm.	600 de la bouche
Poids du canon avec hausse et appareil de fermeture	kg.	345

AFFUT

Diamètre des roues	mm.	1320
Largeur de la voie des roues	»	1365 [2]
Poids de l'affût complet (sans canon). . .	kg.	579
— de la pièce en batterie	»	925 [2]

[1] Voir note 2 page précédente.

[2] Les pièces qui serviront à la batterie d'essai suisse auront une vitesse initiale différente, ce qui modifiera le poids du projectile. La voie des roues sera portée à 1400 mm. La pièce en batterie pèsera 902 kg., l'affût complet (sans canon), 557 kg., la profondeur des rayures sera de 0,75 mm.

MUNITIONS

Poids du projectile	kg.	6,500[1]
— de la charge	»	0,515
— de la douille métallique	»	0,818
— de la cartouche complète	»	7,833
Longueur de la cartouche complète. . .	mm.	482
Vitesse initiale.	m.	500[1]
Force vive à la bouche	mt.	82,82
— par cm.²	mt.	1,84
Pression à la culasse par cm.²	atm.	2200

VOITURE-PIÈCE

Poids de la voiture-pièce complète, sans servants	kg.	1720
Nombre de chevaux de l'attelage. . . .		6
Poids traîné par cheval.	kg.	287

RAPIDITÉ DE TIR

Rapidité de tir, avec rectification du pointage, par minute	10 à 12 coups.

Considérations sur le choix de la meilleure fermeture pour un canon à tir rapide de campagne.

En nous envoyant des renseignements relatifs à son matériel d'artillerie de campagne, la Société Nordenfelt nous a remis une Note, rédigée par elle, traitant de quelques *Considérations sur le choix de la meilleure fermeture pour un canon à tir rapide de campagne.*

Nous reproduisons plus loin presque en entier cette Note, dans l'idée qu'elle intéressera quelques-uns de nos lecteurs. Les considérations qu'elle renferme tendent à faire ressortir les inconvénients de divers systèmes de fermeture actuellement en usage. Elles indiquent les principes qui ont amené la Société Nordenfelt à introduire un système entièrement nouveau, et cherchent à démontrer la supériorité de la Vis excentrique sur d'autres genres de fermeture de culasse, sur les fermetures à vis à filets interrompus et sur les fermetures à coins.

Voici cette Note :

Lorsque le canon à tir rapide fit son apparition, il y a environ dix-huit ans,

[1] Voir note 2 page précédente et note 2 page 504.

tous les canons de cette espèce étaient munis de fermetures à coin vertical, basculant ou avec une action rectiligne.

Plus tard, parurent les canons à tir rapide de grand calibre. On chercha alors à modifier les anciennes fermetures à vis à filets interrompus pour les munir de dispositifs permettant l'ouverture d'un seul mouvement du levier.

Pour les canons de ces calibres, on émit comme considération essentielle pour une bonne fermeture que les efforts fussent distribués sur toute la circonférence pour ainsi égaliser la force. On obtient cet avantage à un plus haut degré avec une vis qu'avec un coin, et pour cette raison, les artilleurs ont généralement donné la préférence à cette classe de fermeture pour des canons de grands calibres, malgré sa plus grande complication et le très grand nombre de pièces qu'elle contient.

Le choix ne peut guère être considéré autrement que justifié lorsqu'il s'agit de canons à tir rapide employant une obturation autre que des douilles métalliques, parce que l'expérience a depuis longtemps démontré que l'obturateur de Bange, qui est applicable à une vis à filets interrompus, est supérieur aux anneaux Broadwell ou autres, dont l'emploi est de rigueur pour la fermeture à coin. Ceci dans le cas où les douilles métalliques ne peuvent être employées.

Pour les canons de campagne et généralement pour tous les canons à tir rapide employant des douilles métalliques, les arguments sont, au contraire, tous contre l'emploi d'une vis à filets interrompus. Cette fermeture entraîne des inconvénients tellement graves, qu'il est difficile d'expliquer comment cette fermeture a jamais pu être préférée, à moins que les artilleurs qui l'ont choisie n'aient gardé dans leur esprit le souvenir de sa supériorité pour les canons sans douilles, et qu'ils ne se soient pas rendu compte de la différence existant entre les conditions de fonctionnement des canons qui emploient des douilles métalliques.

Voici les inconvénients principaux des fermetures à vis à filets interrompus :

1° Pour ouvrir la vis, elle doit être premièrement tournée dans un certain angle, puis retirée et finalement détournée hors de la culasse. Pour rendre la fermeture à tir rapide, on a dû trouver un dispositif par lequel tous ces mouvements peuvent être exécutés par un seul mouvement de levier. Même le meilleur de ces dispositifs est forcément très compliqué On a tâché de supprimer le mouvement rectiligne en arrière de la vis, en donnant à celle-ci une forme spéciale, mais les complications restent toujours relativement grandes;

2° Lorsque la fermeture est ouverte, elle se trouve entièrement dehors du canon et très exposée;

3° En effectuant le chargement du canon, il est nécessaire qu'on prenne des précautions pour que la main du chargeur soit retirée hors du canon avant que le servant qui manœuvre le mécanisme opère la fermeture, sans cela la main du chargeur sera fatalement écrasée.

Ceci constitue un défaut sérieux. Toute fermeture dont la manœuvre nécessite un apprentissage spécial du servant pour éviter de blesser son camarade, est toujours dangereuse et amènera forcément des accidents au moment de l'énervement du combat;

4° Parmi les douilles métalliques, même les mieux construites, il est possible qu'il s'en trouve quelques-unes défectueuses, qui permettent à une quan-

tité de gaz plus ou moins considérable de s'échapper au moment de la décharge. Si un accident semblable arrive avec une fermeture qui n'est pas munie d'un évidement suffisant, ce qu'il est impossible d'obtenir avec une fermeture à vis de l'espèce en question, il est à craindre qu'il n'y ait des détachements de pièces ou des érosions suffisamment sérieuses pour mettre le canon hors de service.

5° Au centre de la douille se trouve une amorce. Pendant l'opération de fermeture, la pointe du percuteur se trouve en ligne droite derrière cette amorce, et cela avant que la fermeture de la culasse ne soit complète. Il est donc facile de prévoir des accidents, ce qui est d'ailleurs arrivé plusieurs fois avec de telles fermetures.

Ces défauts sont tellement graves que les fermetures que nous venons de décrire ne peuvent guère être comparées, quand il s'agit de canons à tir rapide à douilles métalliques, avec les fermetures du système dont nous allons maintenant avoir à parler.

Nous avons premièrement la fermeture à coin proprement dite.

Elle se divise en deux classes : celle à coin à mouvement vertical, et celle à coin à mouvement horizontal.

De nombreux canons à tir rapide, très efficaces, montés sur affûts fixes pour la marine et les fortifications, ont été fabriqués avec des fermetures à coin vertical, basculant ou avec un simple mouvement rectiligne. Cependant ces fermetures possèdent l'inconvénient de ne pouvoir être employées avantageusement sur des affûts à roues, parce que le poids du coin au lieu d'être supporté par la culasse, porte d'une manière ou autre, sur un levier ou une came qui sont aptes à se dégrader par les vibrations de marche.

Pour les canons de campagne, les coins horizontaux sont donc supérieurs, mais les deux systèmes partagent, avec la fermeture à vis à filets interrompus, son défaut n° 2, — quoique à un degré moindre, — et le défaut n° 4.

Une qualité essentielle pour une fermeture à canon à tir rapide, c'est de permettre que la division du travail des servants de la pièce soit parfaite.

Il faut également que chacune des cinq opérations : pointage, ouverture et fermeture de la culasse, chargement et faire feu, puisse être exécutée sans commandement, c'est-à-dire que chacun des servants puisse accomplir sa besogne sans s'occuper des autres, et qu'un servant n'ait pas plus à faire que l'autre. Il faut, de plus, qu'autant que possible ces opérations puissent être exécutées simultanément.

La fermeture à coin horizontal ne satisfait à aucune de ces conditions. La nature de la fermeture exige que la ligne de mire soit placée de sorte que le pointeur se trouve derrière le canon. Il est donc gêné par l'extraction de la douille vide et le chargement et ne peut pas commencer son opération avant que ces fonctionnements ne soient achevés, ce qui constitue une perte de temps appréciable.

Dans plusieurs canons à coins horizontaux, il y a trois servants : un pointeur, un chargeur et un homme qui manœuvre la fermeture. La distribution paraît donc bonne, mais comme le pointage ne peut avoir lieu qu'après que les autres servants auront terminé leur travail, la distribution est en réalité imparfaite. On a cherché à regagner un peu de temps en permettant à l'homme qui manœuvre la fermeture de faire feu au commandement pendant que le pointeur se retire de sa position dangereuse derrière la pièce. Cette manœuvre peut

réussir avec un personnel très exercé en temps de paix, mais sera certainement une cause d'accidents dans un combat réel, et le gain de temps est minime.

On a voulu corriger ce défaut en laissant au pointeur le soin de faire feu lorsqu'il a fini son pointage. La distribution du travail est cependant encore très défectueuse, car alors c'est le pointeur qui ouvre la fermeture, attend jusqu'à ce que le chargement soit fait, ferme la fermeture, pointe, et finalement fait feu, c'est-à-dire que c'est lui seul qui remplit tous les fonctionnements, excepté le chargement. Il a, par conséquent, trop à faire pour arriver à une bonne rapidité de tir et son attention sera distraite par ses nombreux fonctionnements de la seule préoccupation qu'il doit avoir : celle de suivre et d'atteindre le but.

Dans des fermetures de modèles les plus récents, l'armement du percuteur se fait automatiquement pendant la fermeture de la culasse. Cela peut être admissible pour un canon monté sur un affût fixe, mais ne peut être considéré que comme un défaut pour un canon de campagne, parce qu'il empêche toute manœuvre de la pièce chargée. C'est une cause de danger grave de faire rouler une pièce chargée, si derrière l'amorce se trouve un percuteur retenu contre un ressort bandé par une détente quelconque. Une secousse violente ou un contact imprévu avec la détente produit un accident. Pour une bonne fermeture de canon à tir rapide, le ressort du percuteur ne doit jamais être armé avant le moment de faire feu. Avec cette précaution, toute cause d'accident est évitée et on peut manœuvrer avec la pièce chargée sans crainte, et cela d'autant plus si la fermeture est munie d'un dispositif spécial qui empêche même la possibilité d'armer le percuteur par accident.

Le seul système de fermeture existant qui est exempt des divers défauts signalés ci-dessus, par rapport au système de la vis à filets interrompus aussi bien qu'aux fermetures à coin, et qui, de plus, possède tous les avantages qui caractérisent l'un ou l'autre de ces systèmes, c'est la fermeture à vis excentrique.

De même que sur la vis à filets interrompus, l'effort est distribué sur la vis excentrique sur une grande surface tout autour de la chambre, et cela à un plus haut degré que sur celle-là, parce que les filets sont continus et interrompus seulement à un seul endroit, qui se trouve le plus éloigné de l'âme. La fermeture à vis excentrique partage avec les fermetures à coin les qualités suivantes : La main du pointeur ne peut jamais être prise pendant la fermeture et la pointe du percuteur ne se trouve pas derrière l'amorce de la douille avant que la fermeture ne soit complète.

En plus, la fermeture à vis excentrique possède des avantages sérieux sur tous les autres systèmes.

Aucune partie de la fermeture ne sort jamais hors de la culasse lorsque la fermeture est ouverte Les filets sont toujours engagés et la vis ne prend jamais une position dans laquelle elle n'est pas protégée par la culasse.

En outre, l'évidement dans la vis qui sert pour l'introduction de la douille constitue un échappement de gaz en cas qu'on tire avec des douilles défectueuses suffisamment grand pour garantir contre tout accident.

Tous les organes de la fermeture sont robustes et le nombre des pièces excessivement réduit. Ainsi, l'application de cette fermeture, comme employée pour canons de marine et de fortifications, ne se compose que de huit pièces, et dans ce cas, le percuteur est armé par la manivelle en ouvrant la fermeture.

En appliquant cette fermeture pour canons de campagne, le nombre des pièces n'est que légèrement augmenté, et comprend trois parties principales :

1° La vis ;

2° Le levier de manœuvre portant le percuteur, la détente avec son ressort et le levier de détente, le tout formant un ensemble quand on le retire de la vis :

3° L'extracteur.

L'armement du percuteur se fait au moment de faire feu, et dans toutes les applications de la fermeture, le démontage et l'assemblage des pièces peuvent se faire à la main sans employer aucun outil.

On peut facilement se rendre compte de la grande rapidité de tir à laquelle il est impossible d'arriver avec cette fermeture quand on sait que pour ouvrir il suffit de tourner la vis d'un angle d'environ 160° et de la même quantité pour la fermer, et que la fermeture assemblée comporte la poignée faisant corps avec la vis même, ce qui n'existe sur aucun autre système et qui constitue une simplification très grande en supprimant tout engrenage ou autre dispositif mécanique.

Pour le canon de campagne, le service est fait par deux ou trois hommes : un pointeur, qui également fait feu, et un homme qui manœuvre la fermeture et qui peut aussi faire le chargement. Cette dernière opération peut également être faite par un homme à part.

Chacun de ces servants peut opérer son fonctionnement sans souci de l'autre. La fermeture est ainsi construite que les opérations qui se suivent ne peuvent pas être effectuées avant que celle qui précède ne soit achevée.

Ainsi celui qui ferme la fermeture ne peut pas le faire avant que la cartouche ne soit suffisamment introduite et comme il ne peut pas blesser la main du chargeur, il n'a pas à se préoccuper si elle est retirée ou non. Le pointeur qui se trouve seul d'un côté du canon n'est nullement dérangé par le fonctionnement de la fermeture, et ne peut pas lui-même déranger les autres servants parce qu'il ne peut pas armer le percuteur avant que leurs opérations ne soient complètes.

La distribution du travail est parfaite, parce que le pointage, qui prend le plus de temps, peut se faire pendant tout le temps du chargement et la manœuvre de la fermeture. Ce travail, en temps ordinaire, peut être effectué par un seul homme aussi vite que peut se faire le pointage. Deux hommes peuvent être employés en cas de besoin.

La fermeture est en outre munie des trois dispositifs de sûreté, indiqués page 502.

En résumé, il ressort de ce qui précède que pour un canon à tir rapide de campagne employant des douilles métalliques, les fermetures à filets interrompus et à coins verticaux doivent être franchement écartées et que celles à coin horizontal présentent les divers défauts que nous avons signalés, tandis que le système à vis excentrique paraît l'emporter sur toutes autres fermetures, principalement à cause de son extrême simplicité, sa sécurité parfaite et sa distribution équitable du travail, permettant ainsi d'exécuter un tir rapide avec la plus grande sécurité et liberté d'esprit des servants.

Ces considérations ont été appréciées, ceci est prouvé par le choix qui en a été fait par les gouvernements français, belge et norvégien, et l'approbation que la fermeture a toujours obtenue devant les commissions qui ont eu l'occasion de la voir fonctionner.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le Règlement de service — Les tentes-abris. — Grandes manœuvres.

Le *Règlement de service* qui avait été mis provisoirement en vigueur en 1896 vient d'être définitivement introduit après avoir été l'objet d'une revision. Fort heureusement, il ne diffère pas, dans ses parties essentielles, du projet, mais plutôt par des détails ; on trouvera peut-être que c'est encore trop, car, souvent, il importe peu, au fond, que les choses diffèrent les unes des autres par de simples détails. Bref, nous possédons dès maintenant un Règlement de service définitif; que chacun l'étudie et s'en pénètre, pour le bien du service.

Le commandant de l'armée, les commandants de corps d'armée, des divisions et des brigades, tous colonels d'après la loi, possèdent-ils, du fait du commandement dont ils sont revêtus, des grades différents ? Voilà une question qu'on s'est souvent posée et elle a son importance; on donne, au général et aux commandants des corps d'armée et des divisions, des marques distinctives spéciales ; on veut que par leur aspect extérieur ils diffèrent les uns des autres et des autres colonels ; et ce n'est pas tant pour qu'on reconnaisse leur qualité que pour bien établir qu'ils sont placés, les uns par rapport aux autres, à des degrés différents de la hiérarchie militaire. Si cela n'était pas ainsi et si l'on avait voulu seulement marquer le commandement dont ces officiers sont revêtus, on n'aurait pas créé un uniforme spécial pour les commandants de divisions, ni donné aux commandants des corps d'armée et de l'armée un ornement qui rehausse cet uniforme, et chaque colonel aurait pu rester revêtu de l'uniforme de son arme avec les insignes de son grade de colonel, avec une distinction temporaire, marquant le commandement dont il est revêtu, et tout à fait indépendante de l'uniforme.

La loi de 1874 nomme déjà indifféremment divisionnaire et brigadier, ou bien colonel divisionnaire et colonel brigadier, les commandants des divisions et des brigades. Cela constitue-il un grade ou bien est-ce un titre ? On ne le dit nulle part. Le Règlement de service tranche la question de la manière suivante : « Le Commandant en chef de l'armée porte le titre de : Général. Les commandants des grands corps de troupes portent les titres suivants : le commandant de corps d'armée : Colonel commandant de corps ; le commandant de division : Colonel divisionnaire ; le commandant de brigade : Colonel brigadier. »

Ne nous arrêtons pas à la longueur de ces titres ; cela n'est pas très commode, mais en somme, d'importance secondaire bien que, à teneur du règlement, dans les relations de service il devienne ainsi obligatoire de s'adresser à un chef en énonçant son titre en entier. Mais les titres ne constituent nullement des grades, le seul, commun à tous, étant celui de colonel ; pourtant rien ne prévaudra contre cette idée, fortement ancrée dans l'esprit de tous, qu'il y a, du commandant de brigade au commandant de l'armée un rang que la possession commune du grade de colonel ne saurait affaiblir, qui ne dépend pas de la date des brevets, mais de la possession de commandements subordonnés les uns aux autres et des titres qui sont attachés à ces commandements. Est-ce que cela, au fond, ne constitue pas des grades différents ? Combien il eût été plus simple d'appeler le commandant de régiment : Lieutenant-Colonel ou Colonel ; le commandant de brigade : Brigadier ; le commandant de division : Divisionnaire, et celui de corps : Général. Quelle prévention peut-on avoir contre ce titre de : Général, qui n'aurait été porté que par un très petit nombre d'officiers ?

Et puis il y a, dans les cadres de l'armée, d'autres colonels que les commandants des grands corps de troupes, qui remplissent des fonctions de la plus haute importance. Il existe entre eux et les chefs dont ils dépendent, de même que de l'un à l'autre, des rapports de subordination dérivant du service ; il semble qu'il n'eût pas été superflu de leur assigner un rang, par rapport à celui occupé par les commandants des corps de troupes. Cela ne compliquerait rien ; bien des situations, au contraire, seraient ainsi simplifiées.

Le Règlement de service ne connaît plus, parmi les sous-officiers, que l'appellation de : sergent-major, sergent et caporal ; ainsi tombent les appellations de : maréchal-des-logis-chef, maréchal-des logis et de brigadier qui étaient d'usage, en français, à teneur de la loi de 1874.

On peut regretter que les prescriptions concernant le salut militaire n'aient pas été rendues plus simples encore. Ayant moins d'occasions de servir, une armée de milice peut se montrer plus exigeante sous ce rapport ; mais pourtant tout cela reste encore bien compliqué. Il faut faire remarquer que les prescriptions du chiffre 24 sont en complet désaccord avec celles du chiffre 343 du Règlement d'exercice pour l'infanterie ; je pense que c'est le dernier texte, celui du Règlement de service, qui doit prévaloir.

La lacune qui existait dans le projet de 1896 a été comblée ; un chapitre spécial est consacré à la justice pénale et on a introduit un tableau des compétences pénales, les « Articles de droit pénal pour le service de paix » et les « Articles de guerre. »

La seule modification méritant d'être relevée, dans le reste du Règlement de service, c'est, dans le service de garde, la faculté de placer des

sentinelles simples ou doubles, suivant les besoins ; le projet n'autorisait que le placement de sentinelles doubles et ce n'était pas toujours très commode.

* * *

Les Chambres fédérales, dans leur dernière session, ont voté les crédits nécessaires à l'acquisition de *tentes-abris ;* c'est une dépense de 872 822 fr. se répartissant entre quatre exercices.

On a déja eu des tentes ; autrefois on les transportait avec les bagages de la troupe, mais il a fallu y renoncer quand les armées modernes sont devenues trop nombreuses. Dans la première moitié de ce siècle, l'armée française avait adopté une tente conique portative ; elle en était encore pourvue, en partie, pendant la guerre franco-allemande. Les Allemands n'en avaient pas ; ils préféraient le cantonnement et l'employaient le plus souvent possible ; mais, comme on ne peut pas toujours cantonner, ils souffrirent beaucoup des intempéries pendant l'hiver de 1870-71.

En Suisse même on mit à l'essai, de 1860 à 1870 des tentes portatives ; elles avaient le défaut de n'être pas imperméables, d'être d'un montage difficile et de charger outre mesure le soldat. Ce qu'il en reste est à peine utilisable.

Plus tard, suivant l'exemple des Allemands, on avait adopté comme matériel de campement des couvertures de laine ; mais elles sont encombrantes ; transportées à dos d'homme, ce à quoi on a renoncé, elles surchargent le soldat au delà de ce qu'il peut porter et, en cas de mobilisation, il ne serait pas possible de les transporter sur les voitures d'ordonnance. Et puis, placées ainsi dans les trains, il n'est pas certain qu'elles parviendraient jusqu'aux troupes quand celles-ci en auraient besoin. Aussi l'approvisionnement n'a-t-il pas été complété malgré l'augmentation des effectifs ; il en manquerait actuellement 33 000 dont l'achat coûterait près de 800 000 fr.

D'autre part, si l'on veut que l'infanterie conserve ses qualités manœuvrières, il faut qu'elle puisse s'affranchir des cantonnements, plusieurs jours de suite, quels que soient le temps, la température et l'altitude.

Ce sont ces considérations qui ont conduit le Département militaire suisse à faire faire des essais de tentes portatives, assez légères pour être portées par le soldat, imperméables, faciles à monter et à démonter, et expérimentées déjà avec succès en Russie et en Allemagne, même par de basses températures. Les essais faits en Suisse au moyen de 1600 tentes ont donné des résultats assez satisfaisants pour qu'on en puisse recommander l'introduction dans l'armée en remplacement des couvertures.

Cette tente se compose d'unités dont chacune est portée par un homme, sur le sac ; le poids de l'unité est de 1 ½ kg. environ. Cette unité se com-

pose d'une pièce de coton brun, légère et imperméable, formant un carré de 1m65 de côté et pourvue de boutons et d'œillets en aluminium; d'un montant de frêne en trois parties, avec des garnitures en aluminium; de deux piquets en tôle légère et d'une corde de chanvre de deux mètres.

Les unités peuvent se combiner de manière à former des tentes de toute grandeur. Deux unités suffisent pour construire une tente pouvant abriter trois hommes. Il suffira donc, pour loger une troupe entière, de deux unités de tente pour trois hommes et il sera possible ainsi de ne pas augmenter la charge des porteurs d'outils de pionniers et de ne pas dépasser le maximum de charge de 27 kg. fixé lors de l'adoption du nouvel équipement de l'infanterie.

Enfin, la pièce de coton peut se fixer autour du cou de l'homme au moyen de deux attaches et lui tenir lieu de manteau de pluie, ce qui pourra être d'une grande utilité pour les sentinelles.

Les acquisitions commenceront cette année et on en pourvoira le IIIe corps d'armée et deux batteries de montagne; en 1901 on équipera l'infanterie et les sapeurs du IIe corps et les deux autres batteries de montagne; en 1902 l'infanterie et les sapeurs du IVe corps et les troupes dn Gothard, et en 1903 l'infanterie et les sapeurs du Ier corps d'armée et les troupes de St-Maurice.

Les autres armes et les états-majors supérieurs conserveront les couvertures de campement.

* * *

Les grandes manœuvres d'automne seront dirigées par le colonel Fahrländer, d'Aarau, commandant du IIe corps d'armée. La division de manœuvre sera placée sous le commandement du colonel divisionnaire Schlatter, qui aura comme brigadiers les colonels Leupold et Stiffler.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'*Annuaire* de l'armée de 1900. — La Maison militaire de l'Empereur. — Effectifs des officiers en 1900. — Les décorés. — Mutations depuis un an. — Modifications récentes dans les hauts grades. — Exercice à feux réels par un détachement combiné devant l'Empereur d'Autriche. — Guillaume II Feldmaréchal. — Les prochaines manœuvres impériales. — Un nouveau règlement pour l'artillerie lourde de campagne. — L'*Instruction sur les cibles pour l'infanterie*. — Les nouveaux forts de Metz. — Quelques livres.

Ma chronique habituelle a été interrompue le mois dernier. Je la reprends aujourd'hui en venant tout d'abord vous parler d'une des publications importantes qui paraît en général au mois de mai : *L'Annuaire* de l'armée prussienne et wurtembergeoise. L'édition de 1900 a paru vers fin

mai. Elle comprend toutes les mutations à la date du 7 mai et forme un gros volume de 1367 pages, c'est-à-dire de 62 pages plus fort qu'en 1899. Les principales augmentations proviennent de la nouvelle organisation de l'artillerie de campagne et de la création des troupes de communication.

Il est toujours intéressant de feuilleter ce volume et de le comparer à celui de l'année précédente. On remarque que, cette fois-ci, les mutations parmi les officiers supérieurs ont été en général moins nombreuses que dans les années précédentes. Est-ce un signe des temps, je ne le crois pas. On a tellement « rajeuni » les cadres supérieurs dans ces dernières années qu'il peut bien se produire un temps d'arrêt.

Il est également assez curieux de jeter un coup d'œil sur le personnel qui compose la Maison militaire de l'Empereur. J'y relève un effectif de 34 officiers, dont 11 adjudants-généraux, 9 généraux et amiraux « à la suite » et 14 aides de camp du roi (Flügeladjudanten). Dans le nombre, se trouve le grand quartier-général, composé des deux adjudants-généraux (von Hahnke et von Plessen), de deux généraux « à la suite » et de quatre aides de camp du roi « en activité de service. »

L'état-major général a vu se produire depuis un an quelques changements dans ses rangs, entre autres celui d'un nouveau quartier-maître principal, de trois chefs de section et de quatre chefs d'état-major de corps d'armée.

Dans les corps de troupe et parmi les hauts grades, je relève dans l'*Annuaire* les noms des trois nouveaux commandants de corps d'armée : au VIIe corps, le lieutenant-général de Bülow qui a remplacé le général de Mikusch-Buchberg, démissionnaire ; au Xe corps, le lieutenant-général v. Stünzner, successeur du général de Bomsdorff ; au XIVe corps enfin, le lieutenant-général Freiherr v. Meerscheidt-Hüllessem, qui a recueilli l'héritage du général Freiherr v. Falkenstein, à Strasbourg, dont la mort subite a été relatée ici même dans ma chronique de juin 1899.

Le général de Bomsdorf est devenu gouverneur de Berlin. Dans l'artillerie, le général de Hoffbauer, inspecteur de l'artillerie de campagne, a été remplacé par le major-général v. Schmidt. Je passe outre les mutations survenues depuis un an dans d'autres grades supérieurs. Signalons cependant que 16 divisions, 37 brigades et 114 régiments d'infanterie ont changé de titulaires, que le nombre des brigades d'artillerie de campagne a été dédoublé, que quatre d'entre elles (deux anciennes et deux nouvelles) ont eu leurs commandants remplacés, enfin que deux inspecteurs de cavalerie, et cinq commandants de brigade de cavalerie, deux inspecteurs de pionniers et du génie ont cédé leurs fonctions à de nouveaux titulaires. Les gouverneurs des places fortes de Strasbourg, de Thorn et d'Ulm ont également permuté.

L'*Annuaire* comprend en somme dans les hauts grades : 353 généraux et 2145 officiers supérieurs ou Stabsofficiere, soit 353 colonels, 326 lieutenants-colonels, 1466 majors.

L'effectif des officiers subalternes est très variable suivant les régiments. Ainsi, tandis qu'un régiment d'infanterie de 2 bataillons, le régiment 174 à Metz, ne compte que 13 lieutenants, le 1er régiment de la Garde à pied, de 3 bataillons, en accuse 54. Le même fait se présente dans la cavalerie : le 8e cuirassiers compte 7 lieutenants, le 23e dragons 19. La totalité des lieutenants enregimentés de toutes armes s'élève à 7575 (en 1899. 7650).

Les journaux libéraux aiment beaucoup à s'occuper de la proportion d'officiers de la noblesse ou de la roture dans les divers grades. On trouve, par exemple, que parmi les généraux, 69 d'entre eux, le 19,5 %, n'ont pas la particule, ce sont 14 lieutenants-généraux et 55 majors-généraux. Au nombre des officiers supérieurs, 1190, c'est-à-dire le 52,7 % appartiennent à la roture. Dans les unités, 31 régiments ont tous leurs officiers sans exception appartenant à la noblesse; ils comprennent 5 régiments d'infanterie, les 8 régiments de cavalerie de la Garde, 17 autres régiments de cavalerie, ainsi que le 1er régiment d'artillerie de campagne de la Garde. Trois régiments n'ont aucun officier de la noblesse : le 31e d'artillerie de campagne, le 9e d'artillerie à pied et le 3e de chemins de fer.

L'*Annuaire* indique aussi les décorations dont sont « honorés » les officiers. Remarqué, le lieutenant-général, comte d'Eulenbourg, Grand-Maître des cérémonies, 63 décorations; le général v. Hahnke 55, le prince Henri 47. Le prince royal en a pour son compte déjà 31.

Laissez-moi vous signaler maintenant les mutations dans les commandements supérieurs survenues en mai dernier, celle entre autres du commandant de la 13e division à Münster, lieutenant-général v. d. Boeck (du Ministère de la guerre), celle de la 15e division à Cologne, v. Graberg, remplacé par le général wurtembergeois v. Stohrer, celle enfin de la 28e division à Carlsruhe, où le quartier-maître principal v. Lessel, de l'état-major général, a relevé le général v. Oertzen, dont la *Revue* a parlé à diverses reprises. A l'état-major, le successeur du général v. Lessel est le lieutenant-général Freiherr v. Rechenberg[1].

Le commandant du XVe corps à Strasbourg, général v. Meerscheidt-Hullessem, ne sera pas resté longtemps à son poste. Il a été mis à disposition au mois de juin. Son successeur est le lieutenant-général Herwarth v. Bittenfeld qui commandait jusqu'ici la 17e division à Schwerin et qu'on a vu exercer un commandement aux manœuvres impériales de Minden en 1898. Il est né en 1841. Son père était le Feldmaréchal, commandant en 1866 l'Armée de l'Elbe Il a fait lui-même la campagne comme adjudant de bataillon et a pris part au combat de Soor et à la bataille de Königsgrätz, où il fut décoré de l'ordre de l'Aigle rouge 4e classe aux épées. En

[1] Le général de Rechenberg n'a pas conservé longtemps ses fonctions. Au mois de juin, il a remplacé comme Directeur de la *Kriegsakademie* le général d'artillerie de Villaume, décédé.

1870-71, adjudant de la 25e brigade d'infanterie (VIIe corps), il fut gravement blessé à Colombey-Nouilly. Colonel en 1890, il passa en 1896 divisionnaire à la 12e division, à Neisse, d'où il permuta à la 17e.

L'inspecteur des écoles de guerre v. Oidtmann ainsi que l'inspecteur de la 4e inspection de cavalerie v. Engelbrecht, à Saarbruck, sont au nombre des démissionnaires. Ce dernier a été remplacé par le prince Frédéric-Léopold et l'inspection transférée de Saarbruck à Potsdam.

Un ancien gouverneur en chef des fils de l'Empereur, le général v. Deines, a été promu au commandement de la 21e division. Le commandement de la place de Coblence dévolu au major-général comte Schlieffen.

Un major-général à disposition Otto Küster, longtemps directeur de la fabrique de Spandau et qui s'était acquis un certain renom dans la fabrication de notre poudre sans fumée en feuilles *(Blättchenpulver)*, est décédé le 20 juin dernier. On lui avait accordé à l'époque de ses inventions une dotation de 50 000 marks.

Tels sont les principaux changements survenus en ces mois de printemps. A la même époque, ont eu lieu comme d'habitude les inspections des régiments de la Garde par l'Empereur. L'inspection est généralement suivie d'un exercice de combat. A la manœuvre de cavalerie, cette année, les seuls régiments de la garde avec leurs batteries à cheval y ont pris part[1]. La grande revue de printemps à Berlin n'a eu d'ailleurs que des malchances. Deux fois, il a fallu la contremander par suite du mauvais temps. A la troisième seulement, il a été possible de faire défiler les troupes.

D'autres grandes solennités militaires ont eu lieu dernièrement; celles qui se sont déroulées pendant la visite de l'Empereur François-Joseph à l'occasion de la majorité du prince royal ne comptent pas parmi les moins importantes. Elles vous sont du reste connues par les relations qu'en ont faites les journaux politiques. Je n'y reviens pas, sauf à dire quelques mots de l'exercice à feu du 5 mai, au polygone de Jüterbog, dont les détails n'ont pas été publiés. Cet exercice a été exécuté par un détachement, composé de trois régiments d'infanterie, de deux escadrons de hussards, de six batteries de l'école de tir et d'une compagnie de pionniers, formant les troupes de l'attaque. La défense était marquée par des cibles, dont une partie mobiles. L'exercice offrit à ses débuts la mise en ligne de l'artillerie des troupes assaillantes, qui couvrit d'un feu terrible à shrapnels et à obus brisants les positions de l'ennemi. Celui-ci ripostait à son tour au moyen de pétards par des salves d'artillerie et d'infanterie. Sous la protection de l'artillerie, l'infanterie de l'attaque avançait par bonds et gagnait de plus en plus de terrain; au bout de deux heures environ

[1] On y avait appelé aussi, pour corser les effectifs, une batterie à cheval de Potsdam.

d'un feu ininterrompu, l'attaque fut déclarée réussie. L'effet du tir sur les cibles fut effrayant, toutes les cibles étaient littéralement hachées. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'obtenir les résultats exacts du tir : nombre de projectiles tirés et nombre de cibles et de touchés. Il y aurait là d'intéressantes constatations à établir.

— A l'occasion de sa visite à Berlin, l'Empereur d'Autriche a nommé l'Empereur Guillaume Feldmaréchal autrichien. Depuis lors, Guillaume II, qui portait jusqu'ici les insignes de général d'infanterie ou de cavalerie allemand, revêt maintenant l'uniforme de général-feldmaréchal de notre armée. Outre l'Empereur nous avons quatre autres généraux-feldmaréchaux. Ce sont, comme vous savez : le comte Blumenthal, le prince Georges de Saxe, le prince Albrecht de Prusse, le comte Waldersee. Au même rang se trouvent placés trois colonels-généraux de cavalerie : les grands-ducs de Bade et de Saxe-Weimar et le Freiherr v. Loë. Je ne parle pas des monarques étrangers, feldmaréchaux chez nous, au même titre que l'Empereur l'est en Autriche.

— Les manœuvres impériales de cet automne en Poméranie doivent être des manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte, si les événements de Chine ne viennent pas contrecarrer ces projets. La division de cavalerie A du IIe corps d'armée sera renforcée de la 4e brigade de cavalerie, au lieu de la 3e brigade, que j'avais précédemment indiquée. Cette dernière sera répartie à diverses divisions comme cavalerie divisionnaire. Vingt-sept officiers de l'armée de terre qui ont suivi les cours de l'Académie de guerre sont appelés à un service de deux mois dans la marine.

— L'artillerie à pied vient d'être dotée d'un nouveau règlement sur l'artillerie lourde de campagne. Je me borne à le signaler aujourd'hui, me réservant d'y revenir dans une prochaine chronique. Un autre règlement qui vient de voir le jour est intitulé : *Instruction sur la manière de représenter les buts de campagne pour l'infanterie* (Anleitung zur Darstellung gefechtsmässiger Ziele für die Infanterie). Il me paraît présenter pour vous un intérêt particulier si l'on juge par la transformation de vos méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie et des articles nombreux et extrêmement intéressants que la *Revue militaire suisse* a publiés cette année sur ce sujet.

L'*Instruction* allemande se subdivise en diverses parties. La première traite des différentes espèces de *cibles* : cibles d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie. La deuxième des *buts* (Ziele), composés de trois catégories : A. Buts à éclipse (Erscheinende u. verschwindende Ziele) pour les trois armes, B. Buts mobiles (placés sur traîneaux), C. Buts fixes, pour les trois armes également. La troisième partie traite des *feux*. On y distingue les

feux : Contre buts d'infanterie et contre buts d'artillerie. Les deux derniers chapitres de l'Instruction sont consacrés à la protection des cibarres et aux signaux conventionnels à utiliser pendant le tir de guerre. La brochure est accompagnée de 101 illustrations. Je suppose bien que votre *Revue*, toujours très au courant de toutes les questions de tir, aura à revenir sur cette publication qui marque, constatons-le, un pas de plus dans le développement de nos exercices de tir.

— Les trois nouveaux forts de Metz viennent de recevoir leur dénomination définitive. Le fort du Gorgimont sera appelé : Fort du Prince royal ; celui du Point-du-Jour, Fort de l'Impératrice ; l'ouvrage de Saulny, Fort de Lorraine. On a voulu en choisissant ces appellations accentuer les liens qui unissent la famille impériale au territoire de l'Empire, revendiqué il y a trente ans.

— Venons-en à la littérature. Nous nageons ici dans l'abondance. Nos écrivains militaires ont été ces derniers temps d'une extraordinaire fécondité. Je citerai tout d'abord une nouvelle publication du lieutenant-colonel Hans Fabricius : *Auxerre-Châtillon* (chez Eisenschmid, éditeur). Son premier ouvrage[1] lui avait acquis une certaine notoriété. Aujourd'hui, il nous donne la relation des opérations de la IIe armée (Prince Frédéric-Charles) et du XIVe corps (général de Werder) pendant la période comprise entre la capitulation de Metz et la défaite de Bourbaki devant Belfort. Il ne s'agit ainsi, vous le voyez, que d'événements relevant surtout de la petite guerre, mais instructifs en ce sens que l'auteur a étudié avec zèle et avec un succès réel les archives de la Guerre. Pour vos lecteurs, ce qui me paraît devoir les intéresser dans ce volume, serait les détails de la marche des IIe et VIIe corps d'armée qui ont servi à constituer, sous les ordres du général de Manteuffel, l'armée du Sud, celle qui écrasa Bourbaki et le refoula sur le territoire de votre pays.

Le capitaine Zwenger qui s'est, semble-t-il, fait une spécialité de la description de nos nouveaux matériels de campagne, vient de publier une brochure sur *L'obusier de campagne 98*[2] avec 14 planches. On y trouve une description détaillée de notre nouvel obusier. Mais ce qu'on n'y rencontre pas, c'est précisément ce qui intéresserait le plus, les données numériques. L'auteur les a, à dessein, soigneusement passées sous silence, sans doute par ordre du Ministère de la guerre.

Le major v. Estorff du Grand Etat-major a donné une suite à sa publication sur la *Guerre sud-africaine*. Elle s'arrête au lever du blocus de Ladysmith. Il faut donc s'attendre à une troisième livraison. Cet officier a

[1] *Les combats autour de Dijon en janvier 1871 et l'armée des Vosges.*

[2] *Das Feldhaubitze Material 98* (Liebel, éditeur). Tous les autres volumes dont j'ai parlé (sauf le *Auxerre-Châtillon*) ont paru chez Mittler & Sohn.

servi dans les troupes de notre « Schutztruppe » dans l'Afrique orientale et a ainsi quelques notions de la contrée et de la situation des pays où se sont déroulées les opérations d'une campagne, riche en enseignements de toute nature.

Le général Freiherr v. Bissing à Fribourg i. B. qu'on n'avait jusqu'ici pas vu « donner » dans la littérature, vient de lancer un opuscule sur *La conduite des masses ou des détachements de cavalerie*[1]. Sa dissertation a trait aux opérations de la cavalerie sur le front de la IIme armée dans les premiers combats de 1870. Le général estime que la conduite de la cavalerie a été très défectueuse au début de la campagne par suite du manque complet d'unité. Le général v. Bissing passe pour une autorité dans son arme; ses conclusions méritent en conséquence une certaine attention.

Parlerai-je d'un petit guide : *Der Unterführer* du lieutenant v. Kietzell, qui sera de grande utilité pour l'instruction théorique et pratique des sous-officiers d'infanterie, ainsi que des *Solutions des problèmes tactiques proposés aux candidats à l'Académie de guerre de Berlin de 1886 à 1900*, par le lieutenant-colonel d'état-major ottoman Hauschild, professeur à l'Ecole d'état-major ottomane.

Pour finir, signalerai-je encore une plaquette du général v. Pellet-Narbonne : *Der Felddienst des Kavalleristen*, vingt-cinquième édition. L'infatigable et éminent écrivain, qui a déjà fourni à son arme de précieux et judicieux conseils, a continué la publication de v. Mirus : *Leitfaden für die Kavalleristen.*

CHRONIQUE ANGLAISE

Les enseignements de la guerre sud-africaine.

La guerre sud-africaine est à sa fin, et maintenant que les grandes opérations paraissent terminées, on recherche un peu partout les enseignements qui se dégagent de cette lutte dont les proportions ont de beaucoup dépassé les prévisions. Une des grandes puissances européennes a dû déployer des forces considérables pour avoir le dernier mot dans une campagne entreprise un peu trop à la légère. Chacun a pu alors toucher du doigt les graves défauts de son organisation militaire, chacun a pu voir où conduisait l'insouciance des gouvernements pour les choses militaires et se rendre compte que ce ne sont pas les soldats seuls, quelque bons qu'ils soient, qui font une armée ; il faut des chefs, et des chefs expérimentés. On a assisté de loin à des tâtonnements sans fin, à des manœuvres étranges, à des combats où l'héroïsme des sous-ordres n'avait d'égale que la faiblesse des généraux, jusqu'à ce que deux officiers éprouvés soient venus, à grands renforts de soldats, remettre les choses en état.

[1] *Massen- oder Teilführung der Kavallerie.*

On a vu quelques chefs incapables — malheureusement pas tous — blâmés sévèrement et renvoyés à d'autres occupations, et l'armée anglaise, comme rajeunie et dotée d'une nouvelle force, reprendre sa marche en avant, lentement mais avec sûreté. On a assisté au spectacle rare d'une nation qui, loin de se laisser abattre par des revers momentanés, a su se ressaisir et, sans cri de trahison ni d'accusations injustifiées, s'est efforcée de réparer les fautes commises et de profiter des leçons que l'adversité lui donnait, réservant pour les moments heureux les manifestations bruyantes dont elle était capable.

Mais pour tirer de cette campagne des enseignements utiles, il ne faut pas perdre de vue les conditions particulières dans lesquelles elle a eu lieu, il faut bien se garder de généraliser et de vouloir modifier radicalement les principes de tactique préconisés jusqu'à présent. Les leçons qu'on en déduira n'en seront pas moins bonnes et profitables, surtout si l'on se borne à examiner avec impartialité ce qui s'est passé, sans se mêler de corriger les événements par des suppositions purement gratuites, comme si l'on pouvait refaire le passé.

Nombre d'écrivains militaires de valeur ont déjà traité la question et je ne puis prétendre qu'à examiner leurs conclusions. La *National Review* publie dans son numéro d'avril un article de M. H. W. Wilson sur les premières leçons de la guerre sud-africaine *(First Lessons of the War)*. L'auteur, déjà connu par ses publications : *Iron-clads in Action* et *the Downfall of Spain*, s'attache à démontrer les trois propositions suivantes :

1° La puissance de l'artillerie ne s'est pas accrue autant qu'on le supposait.

2° L'attaque frontale d'une position fortifiée ne peut réussir que si elle est exécutée par des troupes au service de longue durée et d'une valeur morale exceptionnelle, et même dans ces circonstances, il est préférable qu'elle soit accompagnée de mouvements tournants.

3° Une force relativement petite mais mobile peut défendre avec succès une longue ligne de retranchements.

En ce qui concerne la première proposition, M. Wilson fait observer ce qui suit : On supposait avant la guerre actuelle que l'artillerie montrerait une puissance destructive cinq à sept fois aussi grande que dans la guerre franco-allemande. En effet, les méthodes d'enseignement du tir s'étaient perfectionnées, on disposait de meilleurs appareils de mire, la rapidité du tir avait considérablement augmenté, on se servait de plus forts explosifs et l'usage des shrapnels était devenu général. Il faut avouer en premier lieu que l'artillerie anglaise était en retard et insuffisante en nombre; dans le 1er corps d'armée, la proportion était de $2\,^1/_2$ canons pour 1000 combattants, tandis que dans les grandes armées modernes on arrive à près de 5 ‰. En outre, sa portée était trop faible, surtout vis-

à-vis de l'artillerie ennemie, peu nombreuse également, mais dont la portée dépassait considérablement celle des canons anglais.

Si l'on examine maintenant la performance de l'artillerie anglaise, on remarquera tout d'abord qu'à Beimont les deux batteries dont disposait lord Methuen ne produisirent aucun effet. Il en est à peu près de même à Enslin où pourtant les balles de shrapnels tombaient comme de la grêle, si bien qu'on ne supposait pas qu'un être vivant put se maintenir dans les tranchées. Mais quand la brigade navale s'élança à l'attaque, elle fut reçue par un feu si intense que dans le rang de devant deux hommes sur trois tombaient. Après le combat, on ne trouva que 21 Boers morts, dont probablement la moitié avaient été tués par le feu de l'infanterie.

A Modder River seize pièces, dont quatre de marine, bombardèrent tout le jour la position ennemie. Une nouvelle batterie arriva dans l'après-midi, mais le résultat fut piètre : une cinquantaine de morts. Il convient d'ajouter qu'il n'est pas très sûr que l'artillerie anglaise ait bombardé les retranchements boers, mais seulement ce qu'elle prenait pour ces retranchements.

A Maggersfontein même effet, malgré l'emploi des pièces de marine de 4,7 inch et des obusiers de 5 inch. A Colenso, au dire d'officiers étrangers dignes de foi, les bombardements qui précédèrent la première tentative du général Buller de passer la Tugela ont causé des pertes insignifiantes ; à Paardeberg, environ 5000 Boers, enfermés dans un mille carré, furent soumis au feu convergent de 40 canons (sans compter les 4,7 inch de marine, les obusiers de campagne de 5 inch, les obusiers de siège de 6 inch avec leurs obus à lyddite de 120 liv.) et, malgré les rectifications que pouvait apporter au tir le ballon captif, il n'y eut que 200 morts d'après le correspondant du *Times*.

M. Wilson ne voit pas de fautes dans le maniement de l'artillerie anglaise, il le trouve tout simplement superbe : les pièces fournirent tout ce qu'elles pouvaient fournir et si le résultat a été si petit, c'est grâce à l'invisibilité des tranchées des Boers et à leur habitude de n'y mettre qu'une seule rangée d'hommes, séparés par de grands intervalles. Cela n'explique guère Paardeberg et il faut admettre qu'en réalité il y a bien quelque faute à reprocher aux artilleurs anglais.

Le général allemand von Blume, dans sa *Grundlage unserer Wehrkraft*, constate également l'insuffisance et l'inefficacité de la préparation par l'artillerie ; il en suppose la raison dans le fait de la disproportion entre le nombre des pièces et l'étendue des fronts ennemis. Il fait encore remarquer le manque de lien harmonique entre l'artillerie et l'infanterie, ce qui ne peut être que préjudiciable à cette dernière.

Le colonel autrichien von Leithner, dans le fascicule d'avril des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und Genie-Wesens*, après avoir constaté à son tour le peu d'efficacité du tir frontal des canons contre une

infanterie retranchée, reconnaît que les obus sont indispensables pour obtenir un résultat utile. C'est ce que fait remarquer également le numéro d'avril des *Jahrbücher für deutsche Artillerie und Marine (Rœssler: Leistungen der Feldartillerie im Bürenkriegel*, où l'on trouve mainte autre observation intéressante : L'artillerie a eu à la vérité souvent, de par les circonstances, un rôle complètement accessoire dans cette campagne, mais à côté de cela la portée inférieure des canons anglais s'est fait vivement sentir et a même engagé quelquefois leurs artilleurs à tirer à une plus grande distance que ne le permettait le réglage de leurs shrapnels ; les balles arrivaient au but avec une force de pénétration singulièrement réduite. Même les shrapnels tirés dans de meilleures conditions n'ont souvent pas éclaté, ce qu'il faut attribuer à la détérioration que le transport ou le climat humide du sud de l'Afrique ont pu faire subir à la qualité. Il aurait été prudent de vérifier les fusées On peut encore regretter que les Anglais n'aient pas eu de chef d'artillerie au-dessus du commandant de groupe, ce qui a nui à une bonne concentration du feu.

Il paraît évident que l'on tend généralement à exagérer l'effet du feu de l'artillerie contre des troupes en rase campagne et même contre des retranchements. A l'heure qu'il est, c'est presque toujours le feu de l'infanterie qui décide dans une bataille ou dans un combat. Voici du reste la proportion des blessures par le fusil et par le canon en 1866, dans la campagne d'Autriche, et en 1870-71, dans la guerre franco allemande[1] :

1866	Autrichiens	90 %	blessés	par des	projectiles	d'infanterie ;
		3 %	»	»	»	d'artillerie.
	Prussiens	79 %	»	»	»	d'infanterie ;
		16 %	»	»	»	d'artillerie.
1870-71	Français	70 %	»	»	»	d'infanterie ;
		25 %	»	»	»	d'artillerie.
	Allemands	94 %	»	»	»	d'infanterie ;
		5 %	»	»	»	d'artillerie.

Dans la guerre qui nous occupe, la proportion sera évidemment encore davantage en faveur de l'infanterie. Et il ne faut pas se figurer que les pièces à tir rapide, introduites presque partout, augmenteront les pertes d'une façon considérable ; il est à craindre qu'il n'en advienne de même qu'avec le fusil où bien souvent on a perdu en précision ce qu'on avait gagné en rapidité.

De leur côté, les effets de l'artillerie boère ne sont pas non plus considérables ; il n'y a qu'à penser aux bombardements de Ladysmith, Mafeking et Kimberley pour en être convaincu. Ce ne fut guère qu'à Spion-kop que les troupes anglaises, agglomérées sur une position très exposée et mal fortifiée, souffrirent beaucoup des shrapnels ennemis. Il faut reconnaître que cette arme n'était pas aussi familière aux fédérés que la carabine,

[1] Brandt : *Die Zahl im Kriege*, Vienne 1897, page 156.

mais qu'ils apprirent pourtant à la manier convenablement. Ils surent également si habilement dissimuler leurs pièces que l'artillerie ennemie ne put souvent pas les découvrir avant qu'elles eussent ouvert le feu. Mais ici aussi l'ensemble manquait ; on n'entend parler que de pièces isolées, jamais de batteries ; le canon semble être pour eux l'unité tactique. Si quelquefois, il y a plusieurs pièces à côté les unes des autres, elles sont généralement de calibres et de systèmes différents, ce qui ne contribue pas précisément à l'unité.

Si l'on en vient maintenant à l'attaque frontale d'une position fortifiée, on peut remarquer que si une pareille attaque a réussi à Belmont et à Enslin, c'est, dit M. Wilson, grâce à la discipline et à la ténacité des soldats au service de longue durée. Du reste, ce n'est que l'exception : à Modder River il fallut le mouvement de flanc du général Pole Carew pour faire reculer l'ennemi ; mais là aussi l'infanterie anglaise, qui faisait l'attaque frontale, a été superbe. Il n'y avait pas moyen d'avancer quoique l'ennemi fut invisible et « le plus petit mouvement de la part des troupes couchées à plat ventre amenait un feu terrible. Une main qui se levait, une gamelle qui brillait au soleil, un bonnet d'Highlanders qu'agitait le vent, attiraient immédiatement une grêle de balles..... Les troupes enrageaient devant l'impossibilité de s'élancer sur leur ennemi ; il est probable que des soldats au service court, suivant le modèle continental, auraient à la hâte battu en retraite. » A Maggersfontein, l'attaque frontale des Highlanders échoua complètement. « Déjà, dit notre auteur, dans la guerre franco-allemande les attaques frontales échouèrent presque invariablement ou ne réussirent que si elles étaient accompagnées de mouvements tournants sur les deux flancs ou sur l'un d'eux. Les pertes causées par ces tentatives impétueuses d'attaquer frontalement une position fortifiée furent si fortes dans la première période de la guerre que le vieux roi de Prusse dut les interdire. »

La deuxième constatation de M. Wilson n'est pas une nouveauté, ce n'est que la confirmation de ce qu'on savait déjà. Il y a bien quelques années que devant une position quelque peu dominante, même non fortifiée, la moindre compagnie d'infanterie, n'eût-elle que trois sections, n'aurait jamais osé attaquer frontalement. Il aurait peut-être été avantageux à lord Methuen de faire une école de chef de compagnie en Suisse ! Ce n'est en tout cas pas excuser ce général que de reconnaître la bravoure des vétérans anglais marchant au feu comme à la parade. On aurait dû songer davantage à épargner les soldats, fussent-ils des mercenaires ; c'est le devoir d'un général tout aussi bien que de gagner des batailles.

Quant à la troisième proposition, celle qui concerne la possibilité pour une petite troupe mobile de défendre une longue ligne de retranchements, elle se démontre d'elle-même quand on examine les conditions dans lesquelles se sont trouvés les belligérants dans la défensive. A Maggers-

fontein, les lignes des Boers avaient 20 milles[1] d'étendue et étaient occupées par tout au plus 10000 hommes, ce qui fait 500 hommes par mille; à Ladysmith, les Anglais avaient moins de 1000 hommes par mille; à Colenso, sur un front de 10 à 12 milles, les Boers avaient probablement 12000 hommes environ, donc la même proportion qu'à Ladysmith On est bien loin des exigences actuelles, c'est-à-dire trois hommes par *yard* de front.

Il est de fait qu'un des plus utiles enseignements de cette guerre sera d'avoir fait ressortir fortement les avantages de la fortification du champ de bataille. Et les Boers, ces paysans sans discipline militaire, mais excellents tireurs, ont montré qu'ils étaient également d'une remarquable dextérité dans la confection de retranchements en terre. Et leurs tranchées, ils savent les disposer habilement, profitant avec intelligence de la forme du terrain, garnissant les approches de fils de fer barbelés; on prétend même qu'il y en avait jusque dans le lit de la Tugela.

Le correspondant du *Times* donne, au sujet de ces tranchées, les indications suivantes : Elles sont d'une profondeur de 1m20 à 1m50 et plus larges au fond qu'à la partie supérieure (cela afin de fournir un meilleur abri contre les projectiles de l'artillerie), en avant une ou deux rangées de sacs de sable comme parapet avec des meurtrières. On en trouve même qui ont été creusées dans le roc avec des pics. Sur les crêtes des hauteurs elles sont pourvues de traverses, celles qui sont en arrière ou en contre-bas des crêtes étant reliées aux premières par des communications couvertes. Les emplacements de bouches à feu sont placés en arrière des crêtes, à l'abri de la vue; ils mesurent environ 1m80 de profondeur et sont munis de parapets avec des sacs de terre. La plate-forme est très unie et suffisamment abaissée pour que la bouche du canon ne s'élève que très légèrement au-dessus du sol. A côté des travaux des Boers, les tranchées des Anglais, à Spion-kop par exemple, sont des enfantillages, elles sont bien souvent très mal placées et peu profondes.

Malgré l'intérêt qu'elles présentent, les observations de M. Wilson ne mentionnent évidemment pas tous les enseignements que donne la campagne sud-africaine. Bien d'autres fautes ont été commises, bien d'autres errements qu'il est peut-être intéressant de relever. Sans avoir la prétention de tout signaler, je voudrais simplement en indiquer quelques autres. Tout d'abord on ne peut guère considérer comme avantageux le démembrement au début de la guerre des quelques grandes unités existantes, les brigades d'une division envoyées l'une à gauche et l'autre à droite. Cela a peut-être été nécessité par les circonstances, mais n'en est pas moins regrettable. Il semble aussi qu'on aurait pu demander plus de cohésion entre les différentes armes, qui manœuvraient un peu trop pour leur compte particulier sans paraître se douter que c'est de leur coopé-

[1] Le mille anglais vaut 1609 m. et le *yard* 0,914 m.

rien constaté que peut dépendre le succès. Il n'y a qu'à se rappeler cette pauvre artillerie de Colenso, serrée en grande détresse, que l'infanterie ne songeait pas, n'avait même jamais songé à protéger.

Et le service de reconnaissance. Est-ce que la cavalerie a fait toujours ce qu'elle aurait pu et dû faire, ou bien n'a-t-elle pas, au début du moins, peut-être un peu négligé cette partie essentielle de sa fonction ? Et à défaut de cavalerie, est-ce que l'infanterie n'a pas trop souvent oublié de prendre les précautions les plus élémentaires ? Je n'ai qu'à citer les noms de Stormberg et de Maggersfontein, où chacun a pu constater l'impardonnable insouciance qui a abouti à des massacres que l'on aurait pu éviter. Enfin on peut relever ailleurs le même laisser-aller, à Spion-kop par exemple, où l'on néglige de consolider une position acquise avec peine, ce qui la fait perdre le lendemain.

Si l'on recherche les fautifs, ceux qui sont responsables par leur incurie des fautes commises, on trouve d'abord qu'un peu tout le monde a sa part de responsabilité ; puis que les causes d'erreurs sont assez complexes. Je cite seulement le compte rendu que donne la *France militaire* du 13 juin d'un article de M. C. A. Whitmore dans la *National Review* de mai 1900 : « *Where is the Incapacity.* » L'éminent membre du Parlement imputera les tares révélées :

1° A une cause d'ordre social : la bourgeoisie n'envisage le métier militaire que comme un pis-aller pour ceux de ses fils impropres à se tirer d'affaire dans le commerce, l'industrie ou dans les professions libérales. Pour l'aristocratie, la carrière des armes n'est qu'un stage permettant à la « gentlemanly » d'attendre de meilleurs jours.

Assurément, on ne saurait mettre en doute le courage personnel de ces gentlemen, pas plus que leur aptitude à entraîner leurs hommes ; toutefois, à notre sens, l'auteur exagère quelque peu, en affirmant « qu'à bien des points de vue, ces éléments constituent le meilleur matériel qu'une nation puisse produire ».

2° A une défectuosité dans le mode d'éducation. Les jeunes gens qui se présentent pour l'obtention d'une commission proviennent soit d'une école publique, soit d'un établissement privé, encore d'une boîte à examens. Pour des raisons sociales et morales, toutes les préférences de l'autorité sont légitimement acquises aux écoles publiques. Les maîtres ont alors été entraînés peu à peu à altérer la sincérité de leur mode de préparation, à sacrifier la quantité à la qualité ; ils font de l'enseignement et non plus de l'éducation.

3° A une insuffisance d'instruction professionnelle, autrement dit au « Lack of higher military Education », sur lequel insiste à son tour l'auteur de l'article *the Army and the Administration*, dans la livraison de mars de *Fortnightly*. M. Whitmore croit pouvoir imputer la responsabilité de cet état aux chefs de corps, lesquels n'encourageraient pas suffisamment leurs subordonnés au travail.

L'honorable membre du Parlement s'est-il tout d'abord posé cette question préjudicielle : « A quoi bon ? » A quoi bon ! puisque dans l'armée anglaise, moins que dans toute autre — et combien c'est dire — l'avancement, les récompenses sont assurés au mérite réel. Les protections, les influences féminines, le népotisme suffisent à la façon de brillantes carrières. C'est pourquoi le Sud-Africain est déjà devenu l'hypogée de la réputation de quelques généraux.

En regardant du côté des vaincus, un enseignement, d'une portée bien plus générale, se dégage de l'ensemble de la campagne. C'est que, pour faire la guerre, pour se défendre seulement, il faut, aujourd'hui comme autrefois, avoir des soldats. Une armée ne s'improvise pas, même quand on croit posséder les meilleurs éléments pour la constituer. Il manquera toujours l'indispensable, la discipline, qui seule permet aux chefs de mener leurs hommes où ils le jugent nécessaire et quand il le faut, qui permet aux soldats de supporter les fatigues et de braver les dangers d'une campagne, non pas seulement pendant quelques jours, mais pendant des mois entiers, la discipline sans laquelle une armée n'est qu'une foule aux sentiments divers et aux désirs changeants. Les Boers pouvaient posséder toutes sortes de qualités, ils pouvaient être excellents tireurs, habitués depuis leur enfance à une vie dure et pénible, ils pouvaient être des maîtres en fait de fortification passagère d'un champ de bataille, il leur manquait toujours quelque chose : ils n'étaient pas soldats. Et qu'on ne vienne pas dire que, à côté de leur infériorité numérique, ce qui a été la cause de leurs défaites, c'est leur inaptitude à l'offensive. Il n'y a qu'à regarder ce qui s'est passé à la reprise de Spion-kop quand 500 Fédéraux ont enlevé une position occupée par plus de 2500 Anglais. Ils ont montré là qu'ils étaient capables d'opérer offensivement, à condition d'être d'accord. Malheureusement pour eux, l'accord n'était que l'exception et, du reste, il ne peut prétendre remplacer la discipline. Il ne faut pas non plus enfin prendre pour de la discipline le fait de savoir attendre le moment propice pour ouvrir le feu ; ce ne fut chez eux qu'une habitude de chasseur qui ne veut pas perdre son coup de fusil.

En terminant ces quelques remarques un peu rapides, je tiens encore à mentionner les conclusions du colonel autrichien von Leithner dans l'article déjà cité :

1° Il est devenu nécessaire de rendre l'infanterie plus habile au tir, soit l'armée permanente, soit la milice.

2° Il faut reviser complètement les règlements d'exercice et les règlements tactiques de l'infanterie et des trois armes, en ce qui concerne la formation pour l'attaque et son développement, ainsi que la manière de préparer les positions de combat.

La fortification passagère étant liée intimement à la tactique de l'infanterie, il est nécessaire que, dans le règlement d'exercice, on développe

amplement la partie qui s'occupe de cette fortification et qu'on y donne toutes les prescriptions et directions nécessaires.

3° Le développement des manœuvres doit s'adapter davantage aux nouvelles exigences du combat dérivées des armes à feu modernes, même si l'action de la manœuvre devait se prolonger en demandant plus de temps pour son complet développement.

4° Il est indispensable de munir d'obus une partie de l'artillerie de campagne .

5° Le combat par le feu de la cavalerie ne doit pas être considéré comme chose accessoire, mais comme action essentielle ; c'est pourquoi il est indispensable que cette arme soit parfaitement exercée dans ce genre de combat. M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les débuts du général André. — Le changement de généralissime. — A l'Exposition. — Les procédés d'instruction en usage dans l'armée. — Un panégyrique de la défensive tactique. — Quelques publications.

Le ministre de la guerre a eu des débuts difficiles; mais la gloire est proportionnée aux périls affrontés, et on peut dire qu'il s'est brillamment tiré, par une attitude très énergique, et des pièges qu'on lui tendait et des conséquences de ses propres fautes. Car il a commis ou on lui a fait commettre quelques maladresses.

J'ai dit le mois dernier qu'il avait reconstitué son cabinet civil. Le mot « civil » était de trop, et je pense que vous l'aurez compris: les explications que je donnais par la suite ne laissaient aucun doute sur ma pensée, altérée par un *lapsus calami*. Ces remaniements du personnel ont été critiqués. Certes, on ne pouvait empêcher le général André de s'entourer d'un état-major particulier qui lui fût dévoué (ou même qui fût à sa dévotion). Il ne faisait rien là que de très réglementaire et de très logique ; mais on a trouvé que sa conduite manquait de crânerie, et on lui a opposé celle du général de Galliffet maintenant à leur poste les officiers du cabinet de son prédécesseur. Assurément, un habile ouvrier peut se servir de mauvais instruments, et, avec de l'énergie, fût-on entouré de collaborateurs hostiles, on doit pouvoir forcer leur obéissance, suivant les termes mêmes dont se sert notre *Règlement sur le service des armées en campagne.*

Mais le général de Galliffet avait trop présumé de ses forces en se croyant une assez haute autorité pour maintenir ses subordonnés dans le devoir. L'incident qui a déterminé sa retraite suffit à prouver que, malgré

son prestige et en dépit de la vigueur dont il faisait montre, il était incapable d'empêcher de graves incorrections.

Le général André n'a pas voulu s'exposer aux mêmes dangers. La lutte qu'il se propose d'entreprendre suffit à absorber ses forces, et il ne faut pas qu'il ait par surcroît à redouter d'être trahi par les siens. On ne peut donc que le louer d'avoir cherché à écarter toute cause d'inquiétudes intérieures en s'entourant d'officiers qui aient sa confiance. L'important est qu'ils méritent de la lui inspirer.

Ce qu'il a fait pour son entourage immédiat, il était nécessaire qu'il le fît pour l'état-major de l'armée, car il faudrait être aveugle pour ne pas voir l'esprit qui y règne. Mais il y avait alors à procéder avec une netteté parfaite et un égal sentiment de la hiérarchie, en commençant par le commencement, c'est-à-dire en changeant avant tout le chef de cet état-major. Après entente avec le collaborateur qu'il se serait choisi et qu'il aurait appelé à ce haut poste, le ministre aurait nommé les chefs de service en sous-ordre, et, par là, il aurait mis de l'homogénéité dans le personnel de l'état-major. Ce fut une faute de changer les chefs de service en sous-ordre et d'en imposer de nouveaux au général Delanne qu'on maintenait en fonctions. Pourquoi l'avoir commise? Est-ce parce que le général Delanne était chargé de soutenir au Parlement le projet de loi sur l'armée coloniale, projet alors en discussion? Est-ce pour d'autres raisons politiques, et en considération de certaines interventions étrangères, en tous cas, au bien de l'armée? Toujours est-il qu'il était incorrect de mettre en disgrâce, sans l'assentiment de leur chef, qu'on maintenait en place, des subordonnés qui n'avaient pas cessé de lui plaire. Il était mauvais de ne pas assurer au plus important de tous les services l'homogénéité et l'harmonie sans lesquelles rien ne peut bien marcher. Assurément, un colonel qui vient prendre le commandement d'un régiment ne peut exiger qu'on lui permette de choisir ses chefs de bataillon et ses capitaines. Mais il n'en va pas de même de l'organisateur attitré de la guerre. On ne saurait sans danger lui imposer des auxiliaires qu'il ne connaît pas et qu'il a des raisons de croire en désaccord de principes avec lui.

Il était donc tout naturel que le général Delanne adressât des représentations au Ministre : celui-ci se les était attirées, et il a trop le sentiment de la dignité humaine pour n'avoir pas compris et même approuvé les protestations formulées par le chef d'état-major, étant donné qu'elles ont été formulées respectueusement, d'une façon correcte, comme on devait s'y attendre d'un homme bien élevé et d'un militaire discipliné. C'est en vain que la presse a cherché à dénaturer les faits : le général André n'eût pas toléré un manquement à la déférence et à la subordination; mais, avant tout, le général Delanne ne s'en fût pas rendu coupable, j'aime à le croire, bien que je n'ignore pas ses secrètes préférences pour un parti différent de celui qui est au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, cet officier se trouvait dans une situation d'autant plus fausse que les passions politiques s'étaient mises de la partie. La Chambre, devant laquelle la question a été portée, s'est déclarée nettement satisfaite de l'attitude ferme et solidement républicaine du Ministre de la guerre. En accueillant ses déclarations à une forte majorité, elle l'a encouragé à persévérer dans l'œuvre d'épuration qui, je l'ai dit en juin, constitue la première partie de son programme, celle dont l'accomplissement présente un caractère d'urgence tout particulier.

Ce qu'on appelle ici « le parti de l'état-major » en a été extrêmement ému et s'est coalisé pour renverser le ministre. Le généralissime a pris fait et cause pour le général Delanne. Il a cherché à déterminer le chef de l'Etat à sortir de sa réserve constitutionnelle et à intervenir. Le tableau qu'il a fait de la désorganisation de l'armée émut M. Loubet, et on raconte que celui-ci s'est déclaré contre le ministre de la guerre. Le général André a tenu bon. Il a relevé de leurs fonctions les généraux Jamont et Delanne qu'il a remplacé par les généraux Brugère et Pendezec. En vain, le nationalisme a-t-il protesté et annoncé que cette révolution militaire amènerait d'effroyables calamités sur le pays. L'énergie du gouvernement a calmé le Parlement. Et celui-ci a compris qu'il fallait profiter de l'occasion unique qui s'offrait d'en finir avec le problème de la conciliation de l'armée avec la nation, tentative à laquelle on ne saurait trop souhaiter le succès. La Chambre a donné au ministre une majorité d'une cinquantaine de voix. Les deux tiers du Sénat ont approuvé la netteté de son attitude. Ces deux votes consolident le Cabinet, et ils en font dépendre la fortune du général André qui est en passe de devenir le maître de la situation. Puisse-t-il comprendre quelle force il a acquise ainsi ! Puisse-t-il continuer et mener à bien la transformation de l'esprit qui règne dans certaines régions de l'armée! Le mal d'ailleurs, tout aigu qu'il soit, est localisé.....

Le général Brugère est un bon républicain. Comme officier il en vaut bien un autre, et rien ne prouve qu'il n'égale pas le général Jamont sur le compte duquel l'opinion est partagée. Il s'est bien comporté pendant la guerre. On lui attribue même un exploit que la peinture a célébré, plutôt que reproduit, comme elle l'a fait pour le passage du Pont de Lodi. Ses travaux sur les propriétés de l'acide picrique, sont, paraît-il, l'origine de la découverte de la mélinite. Il a dirigé la rédaction de l'*Aide-mémoire de l'artillerie decampagne*. S'il est technicien, plutôt qu'officier de troupe, on a tort de le représenter comme un officier de salon. A la vérité, il a été pendant six ans attaché à la maison militaire du Président de la République, mais son service à l'Elysée ne l'a empêché ni d'aller faire campagne en Tunisie ni d'exercer à Vincennes le commandement d'un régiment d'artillerie. Son principal mérite aujourd'hui est qu'il professe une légitime reconnaissance pour un régime politique sous lequel il a fait rapidement une brillante car-

rière. Le voici en effet généralissime et gouverneur militaire de Paris[1] à l'âge de 49 ans et huit jours. C'est donc un vrai jeune. Il est actif et ne manque pas de vigueur, encore qu'on lui reproche d'être si foncièrement aimable qu'il a grand'peine à dire non : aussi accepte-t-il dans son entourage des gens qu'il devrait impitoyablement écarter et il accorde sa confiance à des officiers qui n'en sont pas toujours dignes.

Il a fait donner la succession du général Delanne à son propre chef d'état-major, le général Pendezec, qui n'était sans doute pas plus qualifié qu'un autre pour prendre la direction d'un aussi important service. On le considère comme capable, mais les mauvaises langues prétendent qu'il voit des espions partout, ou du moins que pour obliger ses sous-ordres à beaucoup de discrétion, il prétend, de temps en temps, tenir de source certaine que tel dossier secret confié à ses bureaux, est connu de l'étranger. Il ne dit pas comment il l'a appris, et surtout comment il a été le seul à l'apprendre; il donne à entendre qu'il a sa police à lui qui le renseigne à l'insu du ministère. « Mon petit doigt me l'a appris. »

Grâce à cet expédient, il a semé la méfiance, dans le personnel de ses subordonnés. Chacun de ceux-ci suspecte et surveille ses camarades. Aussi, partout où il a passé, les confidences officielles ont-elles été admirablement gardées.

Après tout, il est fort possible que la légende que je viens de rapporter ne repose sur rien de sérieux, et que le bénéficiaire se soit amusé à l'entretenir pour en tirer parti. Il convient donc de n'y pas attacher autrement d'importance.

Notons seulement que le nouveau chef de l'état-major de l'armée sort de l'état-major et non de l'artillerie. Ce détail mérite d'être signalé.

Commencé avec ces officiers et avec les cadres supérieurs de l'Ecole polytechnique (général, lieutenant-colonel, chef d'escadron), qui viennent d'être renouvelés, le « nettoyage » s'effectuera dans de bonnes conditions, et il n'est pas douteux que la masse de l'armée n'y applaudisse de grand cœur. Car les officiers des corps de troupe, ceux qui végètent en province, regardent avec un œil d'envie la *camarilla* qui a su s'implanter dans les bureaux du ministère, dans les « embuscades » diverses de la capitale, et qui s'arrange de façon à maintenir ses membres « près du soleil », comme on dit, qui s'arrange de façon à les pousser et à les faire profiter de toutes les bonnes occasions.

A ce point de vue, une autre nomination extrêmement importante a été celle du général commandant la 10e Division, celle à la tête de laquelle était le général André et qui tient présentement garnison à Paris. Elle est

[1] Ce cumul avait déjà duré jusqu'en février 1898, c'est-à-dire jusqu'au départ du général Saussier.

peuplée d'officiers réactionnaires, auxquels le général de Galliffet avait tenu à être agréable en leur assignant une résidence de choix. Et, quand on lui faisait remarquer qu'il donnait des postes de faveur à des ennemis du gouvernement, il répondait: « Je les mets avec André qui est sûr et qui a de la poigne : il les tiendra, et les bons républicains n'ont rien à craindre. » Avec des malices de ce genre-là, il croyait satisfaire tout le monde ; mais le plus clair de l'affaire, c'est que la réputation de républicanisme du général André prenait, par des propos de ce genre, une consistance de plus en plus grande, et le détenteur du portefeuille se prépara par là, sans qu'il s'en doutât, un successeur. On peut dire que le Ministre actuel a été désigné et presque imposé par son devancier.

Quoiqu'il en soit, il était nécessaire de pourvoir au commandement de la 10e Division qui, en raison de sa composition et aussi de son séjour dans la capitale, ne doit être confiée qu'à un officier sur qui le gouvernement puisse compter. C'est au général Mourlan qu'il a été donné. Le général Mourlan est un excellent républicain, d'un esprit très libéral, aussi le considérait-on comme « ministrable », et peut-être le choix de M. Waldeck-Rousseau se fût-il porté sur lui sans les circonstances qui ont mis en vedette le général André. J'ajoute qu'il va être bientôt atteint par l'âge de la retraite et que c'était une raison pour qu'on ne le prît pas. Par contre, il y avait pour qu'on le prît cette raison qu'il porte la plume blanche. En sa qualité de président du Comité de la gendarmerie, il marche de pair avec les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée. C'était donc pour lui une sorte de déchéance que d'accepter les fonctions de divisionnaire. Le sentiment de la situation l'y a pourtant déterminé, et cette détermination fait grand honneur à son patriotisme. D'ailleurs, par une anomalie qui, je crois, ne s'est point encore vue, il gardera son rang et sa plume blanche, car il est maintenu à la tête du Comité de gendarmerie.

Mais il n'y aura rien de fait tant qu'il y aura quelque chose à faire. Or, s'il importe d'écarter tout élément de résistance, et si c'est par la tête qu'il convient de commencer, pour ne pas renouveler la faute commise avec l'état-major, il y a à changer le personnel des directeurs, au premier rang desquels est le général Deloye, chef de l'arme de l'artillerie, dont l'opposition sourde risque de contrecarrer tous les projets du ministre, dont l'habileté éludera l'exécution de tous les ordres. Ce remarquable officier passe pour être d'une intelligence supérieure et d'une roueric extrême. On le donne comme possédant une foule de tours dans son sac. Il a organisé, paraît-il, d'une façon si compliquée le service à la tête duquel il se trouve, qu'il serait le seul homme du monde qui soit capable de s'y reconnaître. Il est si malin qu'il a trouvé le moyen de naître à Montélimart, ou dans les environs, ce qui fait de lui le « pays » du Président de la République. Il est son ami et fréquente assidûment l'Elysée. Il a poussé

la « roublardise » jusqu'à être du même âge que son ministre, jusqu'à avoir six mois de plus que lui, jusqu'à être son ancien à l'Ecole Polytechnique; il le tutoye, à ce titre, et entretient même avec lui des relations non seulement de camaraderie, mais presque d'amitié. Circonstance aggravante : il a reçu les étoiles de divisionnaire deux ans et demi avant celui dont la politique fait qu'il est aujourd'hui le subordonné! Comment espérer que le ministre arrive à se dépêtrer des liens qui l'unissent à tant d'officiers généraux dont, hier encore, il était l'inférieur? Quelle énergie ne lui faut-il pas pour rompre avec eux et pour se choisir des auxiliaires plus dociles, plus sûrs, plus dévoués? Et pourtant il est indispensable qu'il s'entoure de collaborateurs fidèles, s'il veut faire quelque chose. Pour mener à bien la révolution qu'on le prétend disposé à accomplir, rien ne lui servira d'avoir de bonnes idées, s'il ne possède pas un bon personnel. Souhaitons qu'il le trouve! En tous cas, les promotions du 14 juillet nous montreront ce qu'il est décidé à faire, ce qu'il est capable de faire. Aussi l'armée et même le pays entier les attendent-ils avec une impatience, une curiosité, une émotion toutes particulières.

* * *

Enfin l'Exposition s'organise. La rouge coupole de la maison Schneider a été inaugurée à la fin de juin. L'armée ottomane s'est décidée à exhiber les rangées de mannequins qui portent les divers uniformes turcs. Mais je persiste dans mon opinion première : la partie militaire de l'Exposition présente peu d'intérêt; on n'y saurait faire des études approfondies, ni y instituer des comparaisons probantes entre les divers pays. Les éléments de travail font défaut. Les maisons les plus importantes se sont abstenues de nous montrer leurs produits; ceux qu'on nous présente sont ou des « rossignols » ou des modèles qui n'ont pas fait leurs preuves. Pour les Français, la visite au musée rétrospectif apporte de profondes émotions. On ne peut contempler sans une impression d'angoisse respectueuse le fanion que Mac-Mahon a planté sur la tour Malakoff, ni lire sans quelque étonnement amusé le rapport du lieutenant Buonaparte sur les expériences exécutées à Auxonne, du 12 au 19 août 1788, à l'effet de rechercher dans quelles conditions un boulet peut être lancé par une bouche à feu d'un calibre différent! Mais ce ne sont pas ces impressions de badaud que nous venons chercher ici, ce sont des enseignements. Hélas! nous ne les y trouvons guère, et j'ai grand'peine à recueillir pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse* des données précises ou des descriptions inédites qui vaillent la peine d'être mises sous leurs yeux. De ce côté, mon mécompte est complet.

* * *

Revenons-en donc à ce qui peut nous apprendre quelque chose. Et, par exemple, après avoir enregistré la nomination de M. Raiberti à la place

de M. Camille Pelletan, comme rapporteur du budget de la guerre, abordons la lecture du *Bulletin officiel* du Ministère de la guerre et celle de quelques publications récentes.

Conséquent avec son prédécesseur et avec lui-même, le général André vient de supprimer les exercices de confection de fascinages et de revêtements, de construction de batteries et de plates-formes, qui continuaient d'être imposés aux régiments d'artillerie de campagne. Cette mesure est présentée comme corollaire de la suppression des écoles à feu de siège dont j'ai tout récemment parlé (pages 380 et 447). Il serait plus juste de dire que l'une et l'autre dérivent de l'application du principe fécond de la spécialisation.

* * *

Il allait de soi qu'un décret signé le 12 mai 1899 dût être remanié avant le 12 mai 1900; mais les ministres sont si occupés que le général Galliffet a laissé passer cette date, et c'est seulement le 22 mai 1900, au bout d'un an et dix jours, qu'il a fait modifier, dans le décret en question *(Règlement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie)*, les fonctions attribuées aux différents grades.

Il s'agissait de savoir si l'instruction devait se faire par peloton ou par escadron. La première solution avait prévalu l'an dernier; c'est la seconde qui l'emporte, sous le millésime actuel. A la vérité, l'instruction par peloton n'était prescrite que conditionnellement : « autant que possible, » était-il dit. Cependant le capitaine-commandant était invité à « parer aux difficultés » qui pouvaient y faire obstacle. C'est à cet officier qu'est aujourd'hui restituée la direction de cette partie du service, direction qu'on n'aurait jamais dû lui retirer. Faut-il ajouter que nous aurions souhaité qu'il ne fût entravé par aucune lisière dans son rôle de directeur? Or, s'il peut se soustraire à certaines des règles posées par le nouveau décret, c'est à la condition expresse qu'il en rendra compte, et il est tenu impérativement par des textes comme celui-ci :

Le capitaine-commandant fait *lui-même* l'instruction *pratique* de ses cadres. Il emploie les officiers de l'escadron, chacun d'eux suivant ses aptitudes, aux *théories* qu'il ne juge pas nécessaire de se réserver, ainsi qu'à l'instruction individuelle à pied et à cheval et au dressage des jeunes chevaux de 5 ans et de 6 ans; toutefois, il confie uniquement au *chef de peloton* les *théories dans les chambres* et toute instruction pour laquelle les anciens sont réunis aux recrues...

L'instruction des cavaliers est faite, sous la direction du capitaine-commandant, par les officiers qu'il désigne suivant leurs aptitudes.

Ainsi, les lieutenants enseignent les principes et le capitaine en montre l'application. Or, d'aucuns trouveront que c'est là le monde renversé. Ainsi, encore, le capitaine peut se réserver certaines théories, mais c'est à l'exclusion de celles qui se donnent dans les chambres, et certaines ins-

tructions aussi, mais c'est à l'exclusion de celles auxquelles participent les anciens! Ainsi, enfin, les officiers qui n'ont pas certaines aptitudes ne sont pas mis en mesure de les acquérir, puisque chacun est spécialisé dans l'emploi qu'il sait remplir, dont il a le goût. Alors, quels progrès peut-on espérer qu'ils feront?

Voilà des décisions que réprouve cette saine pédagogie dont l'introduction dans l'armée serait si nécessaire. Chaque arme a des règlements d'exercice et de manœuvre qui débutent par un exposé de doctrines intitulé « Bases générales de l'instruction ». Il semblerait que ces principes fondamentaux dussent être les mêmes pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, et que, seuls, les détails de leur mise en œuvre dussent présenter quelque différence provenant des circonstances spéciales et des caractères particuliers de l'arme. Eh bien, comparez, et vous constaterez l'anarchie la plus complète : l'unité de vues fait défaut. Et en faut-il une meilleure preuve que cette oscillation entre l'instruction par peloton et l'instruction par escadron? En 1899 on imposa ce procédé-là; en 1900, c'est ce procédé-ci. Un seul point demeure hors de conteste : on impose. On ne laisse pas toute indépendance sur le choix des moyens à celui qui a la responsabilité; on ne se borne pas à lui indiquer le but à atteindre.

La Revue catholique *Le Correspondant* publie parfois d'excellents articles militaires. La livraison du 25 avril dernier en contient deux qui méritent d'être signalés

Le premier est un manifeste du colonel Villebois-Mareuil, une étude qu'il avait écrite alors qu'il commandait un régiment d'infanterie et que, par suite, il ne pouvait signer. Pour cette raison, elle resta dans les tiroirs de la rédaction d'où on vient de l'exhumer. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer que l'auteur commettait une faute contre la discipline en cherchant à publier sans autorisation ses idées, et qu'il aggravait cette faute en choisissant comme éditeur un journal hostile au gouvernement de son pays. Je n'insisterai pas non plus sur le mépris dont il ne ménageait pas l'expression à l'égard de ce gouvernement, « attelage dépareillé de quelques capacités de rencontre, émanation instable d'une Chambre sans portée politique, issue elle-même de la médiocrité... Le chef de l'Etat est un comparse, le ministère un assemblage inconsistant... » Donc, passons, et venons-en à la thèse de l'auteur.

La France veut la paix, dit-il, et elle ne peut guère ne pas la vouloir. L'universalité du service militaire met la perspective d'une guerre « diamétralement en désaccord avec le génie bourgeois et les aspirations profondément égoïstes de la masse électorale ». En conséquence, il n'y a qu'à désarmer, qu'à exempter le peuple de l'impôt du sang, et à constituer une petite armée permanente de professionels, du genre de celle qui a suffi à l'Angleterre jusqu'en ces derniers temps.

Cette conclusion étonnera peut-être, venant d'un militariste avéré. Le

colonel de Villebois-Mareuil est, en effet, un type très représentatif d'une certaine sorte d'officiers qui sont d'un autre temps. Il en fait très nettement l'aveu en ces termes :

Si l'on examine de haut quelles sont les conditions de vitalité d'une armée, on les trouvera procédant de mobiles divers, mais aboutissant, tout bien pesé, à une tendance unique : l'amour de la gloire.

L'amour de la gloire! Allez donc parler, si vous en êtes possédé, de l'égoïsme d'autrui! L'amour de la gloire, donc, voilà le sentiment qui anime les vrais soldats, et non le patriotisme. Et ce qui le prouve bien, au surplus, c'est que le colonel a quitté l'armée française où on ne se battait pas, pour aller prendre du service là où il avait chance de se faire tuer, là où il a su se faire tuer glorieusement. C'est de lui cette phrase :

Mieux vaut mille fois finir comme général de brigade, après avoir conquis le Dahomey, que de rester dix ans généralissime de deux millions d'hommes, sans inscrire son nom dans l'histoire!

Il a conformé sa conduite à ces principes. Il a cherché à inscrire son nom dans l'histoire et il est mort, général de brigade, sans avoir rien conquis, à la vérité, mais ayant du moins eu l'honneur d'être du côté des faibles :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!

Passons à l'article du général Bourelly qui traite du duel et de l'escrime dans l'armée, ainsi que des tribunaux d'honneur. Ces questions n'intéressent pas directement la Suisse[1] ; mais le caractère international et universel de votre Revue l'oblige à ne négliger aucun des sujets qui, de près ou de loin, touchent à l'armée, sauf à moins insister sur ceux dont l'étude n'a qu'une importance secondaire. Je réduirai donc mon compte-rendu à l'analyse, faite par l'auteur lui-même, du travail publié par le *Correspondant* La voici :

Exposer les origines du duel militaire et les phases qu'il a traversées en France jusqu'à nos jours; montrer comment il a été envisagé, aux différentes époques, dans ses rapports avec le *point d'honneur* ; faire connaître les appréciations dont il est l'objet de la part de quelques hommes de guerre : commenter la jurisprudence actuelle: indiquer les interprétations auxquelles donne lieu l'application de ces conséquences pénales; rechercher les causes du mouvement de décroissance qu'il subit; mettre en parallèle l'armée française et les principales armées étrangères en ce qui touche à sa répression, et faire ressortir la

[1] Les Suisses, dit le général Bourelly, ne se prêtent guère à l'importation chez eux des préjugés en cours dans les pays qui les entourent; le duel est de ceux qu'ils réprouvent ; vingt-quatre lois cantonales le réprimment. Il est mal vu dans l'armée. On cite à peine, depuis bien des années, deux cas de rencontres... avortées : dans le premier, le provocateur finit par faire des excuses à son adversaire ; le second fut marqué par la réconciliation des champions auxquels l'autorité militaire supérieure infligea, d'ailleurs, des punitions disciplinaires.

mission des tribunaux d'honneur organisés chez quelques puissances pour régler les affaires d'honneur entre officiers; enfin, examiner le rôle de l'escrime militaire, les variations de son enseignement et son influence possible sur la fréquence des rencontres.

Cette monographie est succincte, mais non sèche. Quelques anecdotes, des citations bien choisies, une documentation abondante, sans rien de technique ni de doctrinal, rendent agréable la lecture de cet article très instructif.

Je regrette de ne pouvoir consacrer que quelques lignes à l' « Etude critique » si remarquable que la maison Berger-Levrault vient de publier sur *Le règlement sur le service des armées en campagne.* C'est un travail consciencieux, vigoureusement pensé, très personnel, très substantiel. On pourrait même lui reprocher la densité de sa substance. Les alinéas compactes se suivent sans interruption. Presque pas de divisions et, à fortiori, aucune subdivision. Ni titre ni sous-titre qui accroche l'œil. Peu d'italiques qui se détachent sur l'ensemble, point de petits caractères qui indiquent les citations. Tout est sur le même plan, comme dans certaines peintures japonaises, où les lois de la perspective ne sont pas observées. Il en résulte une impression pénible et on éprouve une réelle difficulté à dégager la pensée de l'auteur anonyme, à moins qu'on ne se reporte à la table analytique des matières, laquelle est fort bien faite, mais qui malheureusement ne correspond pas toujours au texte. Ainsi je vois qu'il est dit aux pages 146 et 147 « comment et dans quelles limites s'exerce, pendant le combat, l'action du commandement en chef. » La question est du plus haut intérêt, de la plus incontestable importance, et je suis naturellement curieux de me renseigner sur la façon dont elle a été traitée. Je me reporte donc aux pages indiquées, et j'y trouve purement et simplement la pauvre petite phrase que voici, et qui est, d'ailleurs, empruntée au règlement :

> Le commandant en chef reste libre d'augmenter l'intensité du combat sur les points où il le jugera utile, par l'envoi des renforts dont il croit pouvoir disposer, comme aussi de la diminuer éventuellement sur d'autres points, en y prescrivant une attitude provisoirement défensive ou la seule conservation du terrain acquis.

En dépit de la réserve que j'ai formulée et qui n'est guère, d'ailleurs, qu'une critique de forme, je signale très instamment cette excellente étude, très nourrie, très solide, à tous les officiers qui se préoccupent des problèmes du champ de bataille. La plupart des prémisses et des conclusions énoncées me semblent très justes, même (ou surtout) dans ce qu'elles ont de contraire aux opinions courantes. Quant au vœu qui constitue la troisième partie de l'ouvrage (cette troisième partie tient en *dix-huit lignes*, alors que les deux premières comprennent 321 pages !), je m'y rallie d'autant plus volontiers que je l'ai formulé bien des fois ici même et ailleurs. Oui, bien des fois, j'ai dit, moi aussi : « Qu'on abrège et qu'on simplifie

sans cesse les indications que nos règlements renferment sur la tactique. Rien n'est plus inutile que des développements sur ce sujet. » Mais je vais jusqu'à dire, moi, que rien n'est plus dangereux

* * *

Napoléon avait-il un type idéal de bataille duquel il cherchait à se rapprocher, le mieux possible, dans l'exécution ? Ou bien était-il un « éclectique » qui ne « s'est jamais laissé diriger étroitement par un système, pas plus d'ailleurs que les autres généraux qui l'ont précédé ? » La première thèse a été soutenue non sans talent par le commandant Hubert Camon dans une intéressante brochure *(La bataille napoléonienne).* La seconde est présentée avec une maîtrise incomparable, dans une mince plaquette d'une cinquantaine de pages [1], par cet « A. G., ancien élève de l'Ecole polytechnique », qui est l'auteur de tant de petits chefs-d'œuvre dont on ne saurait trop conseiller l'étude aux officiers épris d'art militaire. Le lieutenant-colonel Grouard, — ainsi se nomme ce pénétrant tacticien, — vient malheureusement de quitter l'armée où on n'a pas su l'apprécier à sa valeur. On lui a reproché de ne pas professer une doctrine assez orthodoxe, et, quel mérite qu'aient ses écrits, on l'a tenu à l'écart, alors qu'il était qualifié, plus que personne, pour occuper une chaire à l'Ecole de guerre. Puisse-t-il, maintenant que la retraite l'a libéré, continuer à nous donner de ces belles études substantielles, nerveuses, vivantes, dont sa riposte au commandant Camon est un spécimen parfait. Ne partageât-on point toutes ses idées sur la question, il n'en reste pas moins qu'elles sont présentées avec beaucoup de clarté et que son argumentation, étayée sur un savoir étendu et très sûr, amène le lecteur à bien des réflexions personnelles, de la plus incontestable utilité. Il n'est pas homme à se payer de mots, fussent-ils empruntés à la paléontologie, à la médecine ou à l'histoire naturelle, et force est bien à ceux qui veulent discuter avec lui de ne pas se contenter de vagues réponses par à peu près.

— La maison Berger-Levrault vient de m'envoyer le volume intitulé *Etat militaire du corps de l'artillerie pour 1900*, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément l'*Annuaire* de l'armée. J'y ai vu, non sans quelque surprise, que le général André y figure comme ministre avec son cabinet militaire. Un bon point à l'éditeur pour sa célérité.

J'ai constaté aussi que, sur 22 généraux de division, 9 ne sont encore qu'officiers de la Légion d'honneur. Le Ministre, qui fait partie de cette catégorie, est le camarade de promotion, l' « ancien » ou le « conscrit » de neuf de ses pairs. Autrement dit, il tutoye, selon la règle polytechnicienne, les généraux Zurlinden, Deloye, Langlois, Robineau-Bourgneuf (qui sont de la promotion de 1854), Brunet et Bourjat (qui sont de celle de 1855, comme lui), Dubouays de la Bégassière, Muzeau et Julliard (qui sont de celle de

[1] *Les batailles de Napoléon*, Paris, R. Chapelot, 1900.

1856). On comprend combien l'exercice de l'autorité doit être difficile dans ces conditions.

* * *

Puis-je signaler aux personnes qui s'intéressent au mouvement de la librairie en langue française une publication nouvelle *(La Chronique des livres)* où je me suis chargé de la bibliographie militaire? Il en paraît deux fascicules par mois. (Prix pour la Suisse: 9 fr. par an. Bureaux : à Paris 19, rue de l'Odéon).

INFORMATIONS

SUISSE

Société suisse des officiers. — Le Comité central de la Société des Officiers a adressé, en date du 19 avril, la lettre suivante au Département militaire fédéral. Il nous demande de la porter à la connaissance des officiers en l'insérant dans la *Revue*.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'assemblée générale de la Société des officiers réunie à St-Gall, en juillet 1898, et ensuite du rapport du colonel Isler, instructeur du IVe arrondissement de division, les officiers d'infanterie ont émis un certain nombre de vœux, consignés aux pages 52 et 53 du compte rendu de cette assemblée.

Ces vœux sont pour quelques-uns relatifs aux exercices de tir de l'infanterie[1].

[1] Ces vœux étaient exprimés comme suit :

1. Les hommes les plus âgés des troupes territoriales (landwehr IIe ban et landsturm depuis l'âge de 40 ans environ) sont dispensés des exercices de paix, pour autant que les inspections de l'habillement et de l'armement ne rendent pas leur rassemblement nécessaire.

2. On organisera, en échange, l'instruction militaire préparatoire IIIe degré. Les jeunes gens qui n'auront pas reçu cette instruction devront prendre part à une école de recrues supplémentaire pendant un temps équivalent à la totalité des journées d'exercices préparatoires qu'ils auront manqué.

3 L'école de recrues générale ne sera prolongée que si le temps gagné par la suppression des services de la landwehr IIe ban et du landsturm dépasse celui qu'exigera l'instruction préparatoire organisée.

4. Les cours de répétition auront lieu dans l'élite chaque année en alternant: une

Ceux des thèses 5 et 8, renvoyés à l'examen de nos sections, en raison des importantes questions qu'elles traitent, nous sont rentrés avec la réponse de celles-ci.

Les conclusions de la grande majorité de nos membres sont celles que nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après et que nous nous permettons d'appuyer auprès de votre haute autorité.

Outre les troupes de l'infanterie, celles de la cavalerie et des armes spéciales portant fusil, mousqueton ou fusil court, doivent être appelées aux exercices de tir, ceci ressort aussi des opinions émises par notre Société.

Par contre, le § 5*b* tombe, ensuite de la décision des Chambres des 5 et 6 octobre dernier qui supprime les exercices de tir du landsturm.

Le vœu que nous avons l'honneur d'exprimer au nom de la Société fédérale des officiers est en conséquence le suivant :

5. *Devront prendre part aux exercices de tir en dehors du service, dans les années où ils n'auront pas de cours de répétition*

Les cadres et les hommes d'élite et de landwehr 1er ban dans l'infanterie ; ceux de l'élite dans la cavalerie et dans les armes spéciales portant fusil, mousqueton ou fusil court.

Quant à la thèse 8, la très grande majorité de nos sections s'est prononcée dans le sens indiqué par le protocole de l'assemblée générale Nous serions très heureux que le Département militaire fédéral voulût bien entrer dans les vues de la Société des officiers,

Nous recommandons également à votre bienveillante attention les autres vœux qu'ont formulés nos membres dans leur dernière assemblée ; en particulier, celui relatif aux cours de répétition annuels.

année les unités de troupes (bataillon), une autre année les corps de troupes combinés (régiment, brigade, division, corps d'armée); dans la landwehr Ier ban tous les deux ans (bataillon).

Les cadres doivent être commandés pour tous les cours ; les soldats de l'élite portant fusil chaque année d'abord puis tous les deux ans ; en tout huit fois pendant à peu près dix jours ; dans la landwehr deux fois pendant à peu près sept jours.

5. Devront prendre part aux exercices de tir en dehors du service :

a) Les cadres et les hommes d'élite et de landwehr Ier ban dans les années où ils n'auront pas de cours de répétition.

b) Les cadres et les hommes du landsturm armé faisant partie des classes d'âge extrêmes de l'élite et de la landwehr Ier ban.

6. Les inspections d'armes et d'habillement doivent être combinées avec les cours de répétition. Pour la landwehr Ier ban et le landsturm, elles doivent être réduites autant que possible.

7. Sous réserve de la prolongation des cours de répétition, l'instruction des sous-officiers doit rester sans changements.

8 L'école de tir pour les lieutenants nouvellement promus est supprimée et l'école d'aspirants prolongée d autant.

Une nouvelle école de tir centrale pour les 1ers lieutenants nouvellement promus, d'une durée de deux semaines environ, doit être instituée.

Sous réserve de la prolongation des cours de répétition, l'instruction des officiers doit rester, pour tout le reste, sans changements.

Nous avons également à vous donner connaissance, Monsieur le Conseiller, de la demande que nous avions été chargés de vous transmettre, et dont le but, très louable, était de développer chez les officiers le goût de l'équitation, d'en faire de meilleurs cavaliers et surtout d'assurer, pour le cas d'une mobilisation générale, des chevaux de selle en nombre plus considérable. Nos membres désiraient que la Confédération accordât une *allocation journalière à tout officier possesseur d'un cheval de selle* reconnu apte au service.

Notre Comité n'a pas cru devoir, toutefois, vous soumettre cette demande dans le moment actuel, la situation financière de la Confédération, et le désir des Chambres de ne pas voir les dépenses militaires augmentées, paraissant faire obstacle à l'inscription au budget d'un crédit nouveau de quelque importance. Nous prendrons la liberté de vous soumettre plus tard une proposition dans ce sens. Cependant, dès aujourd'hui, nous vous prions, afin d'engager les officiers montés à amener au service de meilleurs chevaux encore, de vouloir bien porter à *2200 fr.* le maximum admis pour l'estimation des chevaux d'officiers et des chevaux de la régie ; ce maximum est actuellement de 1800 fr. L'augmentation de ce chiffre ne grèvera, pour ainsi dire, en rien le budget ; elle constituerait par contre une garantie complémentaire importante pour les officiers désireux de prendre au service un cheval de prix ou de meilleure qualité.

Il conviendrait également que les commissions de dépréciation reçussent pour instructions de se montrer plus larges dans l'octroi d'indemnités aux chevaux d'officiers à la sortie des cours militaires.

Nous osons espérer que, soucieux des intérêts dont vous avez la garde, et préoccupé d'améliorer les aptitudes équestres et la qualité des chevaux de service des officiers, vous voudrez bien consentir à admettre notre manière de voir et à faire adopter le chiffre d'estimation maximum de *2200 fr.*

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération et de notre profond respect.

Au nom de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le Président,

Ed. SECRETAN, colonel divisionnaire.

— Conformément à la décision prise par l'Assemblée des délégués de la Société suisse des officiers, à St-Gall en 1898, le Comité central a désigné la Commission chargée d'étudier la création d'un organe central des officiers et la fusion éventuelle des Revues existantes.

Cette Commission est composée de MM. les colonels Wille, Isler,

Audéoud, Köchlin et du lieutenant-colonel L.-H. Bornand, vice-président du Comité central.

La Commission s'est réunie une première fois à Berne le mois dernier et a adressé aux diverses Revues une demande de renseignements.

Patrouilles de sous-officiers. — Les sections de sous-officiers de Cossonay et d'Yverdon ont organisé, le 6 mai passé, un exercice de reconnaissance pour patrouilles de sous-officiers, avec marche forcée, rapport de reconnaissance, et tir à l'arrivée pour juger de l'état physique des concurrents. Cet exercice a été organisé par M. le capitaine d'état-major Deluz, à Cossonay, et M. le premier-lieutenant Fornallaz, à Yverdon.

Des rapports détaillés qu'ont bien voulu nous transmettre ces deux officiers, nous extrayons les quelques indications suivantes :

De part et d'autre, la tâche tactique comportait la marche d'une colonne précédée de patrouilles chargée d'aller à marche forcée reconnaître le lit de l'Orbe près du Day en un secteur donné. La reconnaissance de ce secteur était compliquée par l'existence d'un ennemi marqué. Aussitôt la reconnaissance effectuée, les patrouilles devaient porter leur rapport au stand de Vallorbes où avait lieu l'épreuve du tir. Celle-ci comportait un tir de vitesse de 40″ sur cible à buste C. Magasin contenant 4 cartouches et devant être complété pendant le tir à l'aide de deux chargeurs.

Tenue: Tunique, képi, fusil et cartouchière avec 12 cartouches d'exercice par homme.

Le groupe de Cossonay détacha deux patrouilles commandées par le premier-lieutenant Zimmermann et le sergent-major Thibaut.

Le parcours de Cossonay au Day comporte 19 km. 22 jusqu'au stand de Vallorbe. La cote de départ est à 564 mètres, elle tombe à 475 à La Sarraz pour remonter à 1130 au chalet de Premier. De là descente à la cote 800 au Day.

Le groupe d'Yverdon détacha trois patrouilles commandées par le sergent-major Leuenberger et les sergents Perret et Chaillot.

D'Yverdon au Day, la distance est de 23 km., de 26 jusqu'au stand de Vallorbe. La cote de départ était à 437 m. De là montée légère jusqu'à Orbe (486), et plus forte jusqu'au-dessus de Montcherand (637). Il faut ensuite descendre aux Clées à 581 et remonter au Day à 800 m.

La journée était belle, pas trop chaude, mais les chemins mauvais sur les bords de la rivière. Aucun des hommes ne s'était livré à des exercices d'entraînement ni comme marche, ni comme tir (les exercices de tir du printemps n'avaient pas encore eu lieu). Ils n'avaient pas revêtu l'uniforme depuis les manœuvres du mois de septembre.

Voici les résultats généraux :

GROUPES	Nos d'hommes	Départ	Arrivée à Vallorbe	Temps de marche moins 1/2 heure pr rapport	Coups tirés	Points	Touchés	par homme		
								Coups tirés	Points	Touchés
		h. m.	h. m.	h. m.						
Cossonay										
1er Lt Zimmermann .	5	6 45	11 18	4 03	62	44	39	12,4	8,8	7,8
Serg.-maj. Thibaud.	6	6 50	11 33	4 13	64	39	37	10,6	6,5	6,2
Yverdon										
St-maj. Leuenberger	4	6 52	11 36	4 14	40	21	23	10	5,2	5,7
Sergent Perret . . .	4	6 54	11 48	4 24	47	32	28	11,7	8,1	7,1
» Chaillot . .	5	6 56	12 13	—	49	33	27	9,9	6,5	5,5

Pour la section d'Yverdon, données spéciales relatives à la marche forcée jusqu'au Day.

DÉSIGNATION	Départ d'Yverdon	Arrivée Orbe	Kilomètres à l'heure	Arrivée les Clées	Kilomètres à l'heure	Arrivée Ballaigues	Kilomètres à l'heure	Arrivée Le Day	Kilomètres à l'heure	Distance totale horizontale Km.	Moyenne de km. à l'heure
	h. m.	h. m.		h. m.		h. m.		h. m.			
Groupe Perret. .	6 54	8 28	7.400	9 27	6.060	—	—	10.51	3.930	23.—	5.82
Groupe Leuenberg	6 52	8 24	7.500	9 23	6.060	—	—	10 44	4.080	23.—	5.946
Groupe Chaillot .	6 56	8 32	7.800	9 38	5.454	11 10	7.200	11 37	4.800	25 500	5.484
Chef de la Course	7 —	8 46	9.000	9 11	6.540	—	—	10 15	5.160	23.—	7.080

De part et d'autre, les colonnes principales exécutèrent une tâche particulière qui n'offre pas un intérêt spécial.

M. le premier-lieutenant Dr Guisan a examiné les hommes de la section d'Yverdon au point de vue sanitaire. Les observations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Nous extrayons de son rapport quelques indications.

« Dans la marche exercice pour officiers, organisée à Lausanne en janvier 1899 (v. *Rev. mil.*, fév. 1899), M. le colonel Dr Kohler avait observé que le nombre des pulsations à l'arrivée était sensiblement le même chez ceux qui avaient fait une partie de la route ensemble ou étaient arrivés en même temps. Mon honoré chef ajoutait qu'il serait intéressant de voir si cette observation se confirmerait dans d'autres exercices. Il semble que oui, puisque d'après nos observations nous relevons les faits suivants :

» Dans le 1er groupe (v. le tableau), le nombre des pulsations à l'arrivée oscillait entre 130 et 142; entre 120 et 134 pour la 2me et enfin entre 112 et 130 pour le 3me si nous faisons abstraction du soldat Meyer qui seul du groupe s'écarte de la moyenne.

» En cours de route, j'ai examiné les concurrents au contrôle d'Orbe. Les trois groupes se tenaient à deux minutes près, effectuant le trajet Yverdon-Orbe (par le marais 11 km. 5 et 12 km. 5 par Mathod) en 1 h. 35′ environ. Chez tous, le pouls était en moyenne à 140-150, donc l'allure était trop accélérée, ce que j'ai fait observer aux chefs de groupes. Mais il paraît que pour atteindre le contrôle d'Orbe, il fallait gravir une colline en prairie assez raide. Ceci peut expliquer la fréquence du pouls. Seul le premier-lieutenant Fornallaz avait 160 pulsations, il est vrai qu'il venait au pas de course, couvrant les 11 km. 5 en 1 h. 16′.

» *Entrainement.* Quelques concurrents profitant de deux conférences données à Yverdon, la première par M. le premier-lieutenant Fornallaz, sur *l'allure en flexion*, la seconde par M. Stewart lui-même sur sa *méthode d'inhalation* (v. *Rev. mil.*, févr. 1899, p. 130), ont employé soit l'une soit l'autre méthode ou même les deux à la fois, après essai satisfaisant. (Voir au tableau dernière colonne S = Méthode Stewart, A = allure en flexion.) Je ne puis malheureusement par m'arrêter sur les résultats obtenus, ne sachant si les concurrents ont persévéré jusqu'au bout et tout le temps dans l'emploi de ces procédés. M. le premier-lieutenant Fornallaz, qui a effectué le parcours complet en utilisant les deux méthodes qu'il pratique depuis peu de temps, les déclare d'une utilité incontestable. Je puis, pour ma part, en ce qui concerne la méthode Stewart, la recommander pour l'avoir essayée soit à pied soit à bicyclette. Certainement, elle d'un utile adjuvant contre l'essoufflement. J'aurais voulu pouvoir soumettre à mon examen le premier-lieutenant Fornallaz après l'arrivée, malheureusement ses fonctions de chef de course me l'ont escamoté. Nous aurions eu sans doute des données intéressantes sur l'état du cœur et la respiration. Ce sera pour une autre fois.

» *Etat sanitaire.* Excellent, durant toute la course. Je n'ai eu à m'occuper d'aucun concurrent. Trois hommes seulement sur 13 ont dû ralentir: l'un pour palpitations, et sur mon ordre ; les deux autres entre les Clées et le Day pour un peu de fatigue. Ces trois retardataires ont cependant rejoint leurs camarades et, chose à noter, ont fait les meilleurs tirs de vitesse.

» Après cette marche forcée, j'ai la conviction qu'on aurait pu demander un nouveau travail à *tous* les hommes. La meilleure preuve a été dans les résultats du tir. Du reste, ayant interrrogé bon nombre de participants, ceux-ci ont déclaré ne ressentir qu'un peu de fatigue dans les jambes, mais surtout un grand besoin de manger et boire.

» En terminant, je dois ajouter que ces notes étaient partiellement rédi-

gées, lorsque le numéro de mai 1899 de la *Revue militaire* m'a mis sous les yeux le rapport de M. le lieutenant-colonel Wartmann concernant la course des officiers genevois. J'ai constaté avec satisfaction que bien que mes données soient moins rigoureuses que celles de mon honoré chef, elles concordaient assez exactement sur plusieurs points. »

NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	Taille		Poids		Pouls		Respirat.		Observations
		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
1er GROUPE										
Perret, A., sergent carab.	1872	184,5	183,5	85	81,9	104	142	16	22	S A
Clerc, Justin, soldat	1879	179	179	73	71	90	136	20	24	
Huguet, Eugène, caporal .	1875	173	172,5	74	74	68	130	20	28	
Aeschimann, Emile, soldat	1877	173	172	66,5	65,9	100	140	24	32	
2me GROUPE										
Leuenberger, F., serg.-m.	1875	175	173	78	76,5	88	130	20	24	S A
Huber, Rodolphe, caporal .	1878	160	160	62	60,7	84	120	20	22	
Strebel, Edouard, soldat. .	1879	168	168	68	67	60	—	—	—	S
Clerc, Jules, soldat.	1874	175	173,5	73	71,5	78	134	18	20	
3me GROUPE										
Chaillot, François, sergent	1868	168	166	65	63,9	80	130	24	26	S A
Blanc, Aimé, sergent. . . .	1874	165	163,5	72	72	88	112	26	28	S A
Aeschimann, L., caporal. .	1875	177	175	68	67	82	112	22	28	
Mabille, Charles, caporal .	1878	169	168	68	66,5	80	116	26	32	
Meyer, Louis, soldat	1877	169	168	67	66	92	142	18	28	

ANGLETERRE

Locomotive routière. — Comme suite à l'information donnée en février dernier par la *Revue militaire suisse*, voici ce que dit le *Progrès militaire* du 9 juin au sujet d'une nouvelle locomotive routière :

« Tout dernièrement on a expérimenté à Leeds une locomotive routière destinée à la remorque d'un train blindé d'artillerie composé de trois voitures.

» Une commission technique présidée par le lieutenant-colonel Elmslie, attaché à la direction générale de l'artillerie au War-Office, assistait aux essais qui offraient un intérêt particulier, en ce sens que le nouveau matériel a été spécialement construit en vue du siège de Prétoria.

» La locomotive peinte de couleur kaki, comme les voitures qu'elle remorque, peut développer une force de 75 à 80 chevaux : elle est entièrement recouverte d'un blindage en acier et nickel dont l'épaisseur uniforme a été fixée à 12 $^1/_2$ mm. et pourrait par conséquent résister au tir du fusil Mauser, même à bout portant, et aux éclats d'obus à plus de vingt

mètres. Ce cuirassage est démontable au besoin. On l'a disposé de façon à permettre au mécanicien de visiter et de graisser toutes les parties de sa machine. La chaudière, à tubes d'acier, a été timbrée à 15 kg ; sa puissance de vaporisation est considérable ; quant aux roues de 2m10 de diamètre, elles ont une largeur de 60 cm., indispensable pour circu'er sur les routes mal entretenues du veldt sud-africain.

» Par surcroît, la locomotive a été munie d'un treuil à vapeur avec câble d'acier très résistant pour faciliter le démarrage des voitures blindées au cas où elles auraient brisé leurs attelages.

» La vitesse de 12 km. à l'heure en moyenne peut atteindre en palier 18 ou 20 km, ce qui est une allure très rapide pour un train sur route pesant quelque 60000 kg. Chaque voiture a été montée sur six roues plates, supportant le châssis par un jeu de ressorts en lames d'acier ; on dirait un vaste fourgon cuirassé dont les parois seraient percées de trous pour le passage des canons.

» Les voitures s'attellent entre elles par un accouplement automatique et portent sur les côtés latéraux deux plans inclinés à entretoises métalliques pour faciliter la montée et la descente des pièces d'artillerie de siège. Dans ce but, on a pratiqué deux portes à rabattement qui se manœuvrent au besoin de l'intérieur du véhicule. En temps ordinaire, elles sont assujetties par des clavettes verrouillées et l'on pénètre dans la voiture au moyen d'une sorte de trou d'homme pratiqué à la partie supérieure. En outre, des canons à tir rapide Howitzer qui forment comme l'armement propre de ce train blindé, il y a place dans les véhicules pour trois caisses de munitions et une caisse de vivres qui servent de sièges aux quatorze artilleurs dont les fusils sont placés sur un râtelier disposé au fond de la voiture.

» Les expériences ayant donné des résultats favorables et concluants, il a été décidé de démonter sans retard le nouveau matériel pour l'expédier sans retard au Cap, viâ Southampton. » M. W.

ITALIE

Conférence du colonel Panizzardi. — Le colonel Panizzardi a donné le 5 mars écoulé une conférence aux officiers du cercle militaire de Rome.

Son sujet *Notes et impressions sur l'armée française* est publié tout au long dans le numéro du 15 avril de la *Rivista militare.*

Sans s'étendre spécialement sur l'organisation de l'armée française, le conférencier résume très habilement ses impressions et ses idées sur les institutions militaires de la France et sur la vie de ses officiers en garnison et en campagne.

Nous ne pouvons ici analyser que très brièvement l'exposé de l'ancien attaché militaire.

Parlant au début de la tradition militaire qui caractérise le peuple français, le colonel cite les progrès réalisés ces dernières années et les sacrifices énormes imposés à la nation pour maintenir l'armée à la hauteur des exigences modernes.

L'instruction personnelle des officiers s'est développée depuis quelques années d'une façon réjouissante si l'on en juge d'après le nombre de candidats à l'Ecole de guerre. En outre, la littérature militaire, qui s'accorde naturellement avec l'esprit national, prend en France de grandes proportions.

Au dire du colonel Panizzardi, l'officier français est convaincu que ses écoles sont les meilleures du monde; ce sentiment, très louable d'ailleurs, peut devenir cependant la source d'amères désillusions.

La population française honore et aime son armée, riche en traditions et surtout en espérance; elle tient en haute estime les officiers qui appartiennent à toutes les classes de la société et à tous les partis. En servant l'armée, on sert la France, la patrie, non le gouvernement. Il en résulte souvent une certaine tension dans les rapports officiels entre autorités civiles et autorités militaires; toutefois, d'après l'esprit de la Constitution, l'autorité militaire cède toujours le pas à l'autorité civile.

Le conférencier discute ensuite la décision récente alors, du ministre de la guerre : suppression du port de l'habit civil pour les officiers en dehors du service. Il ne prend parti ni pour ni contre cette suppression, se bornant à énumérer les raisons qui obligent souvent l'officier à quitter l'uniforme.

Quant aux règlements français, ils laissent, semble-t-il, trop rarement l'occasion à l'officier de développer son initiative; il convient pourtant de remarquer le zèle déployé par les hauts commandements lors des grandes manœuvres, où régulièrement on cherche à expérimenter de nouvelles formations.

Le conférencier, dans sa péroraison, n'hésite pas à placer l'armée française parmi les plus puissantes de l'Europe. Nous n'hésitons pas à notre tour à lui donner raison.

A. F.

PORTUGAL

La Revista militar, dans son no 10 (mai 1900), après avoir publié la nomination du colonel Wille au commandement de la VIe division de l'armée suisse et avoir rendu hommage aux qualités de cet officier supérieur, fait connaître son article de la *Zürcher-Zeitung* dans lequel il combat l'erreur de s'imaginer que la guerre anglo-boère a prouvé la supériorité des armées de milices sur les armées permanentes et que, par conséquent, il

n'y a pas lieu de s'imposer plus de sacrifices, en vue de perfectionner les institutions militaires des pays à armée permanente. Puisque nous mentionnons cette publication portugaise, n'oublions pas de dire également que nous avons eu le plaisir d'en recevoir une autre, aussi très bien écrite la *Revista de Infanteria*, paraissant chaque mois à Oporto. Qu'elle soit la bienvenue chez nous !

BIBLIOGRAPHIE

Die Kämpfe vor Belfort im Januar 1871 und die historische Wahrheit, von *Fr. von der Wengen*. — Berlin, Militär-Verlag R. Felix, 1899.

M. le capitaine von der Wengen, l'auteur de ce livre, est le même qui publia, sous ce même titre, en 1875 (chez Brockhaus, à Leipzig) la première histoire complète et critique de la campagne du général badois de Werder dans les départements français de l'Est et, en dernier lieu, contre Bourbaki. L'ouvrage de M. von der Wengen a été, disons-nous, la première histoire complète et critique de ces opérations, le récit qu'en a donné Löhlein en 1874 *(Die Operationen des Korps des Generals von Werder)* ayant plutôt le caractère d'une relation officieuse, écrite sous l'inspiration directe de l'état-major badois.

Le volume de M. von der Wengen reçut d'abord un très mauvais accueil dans la presse militaire allemande et, tout particulièrement, dans le grand duché de Baden. Quand le général Bourbaki entreprit sa manœuvre stratégique contre l'aile gauche des armées allemandes, le bruit courut dans toute l'Allemagne du sud que son objectif était le débloquement de Belfort, puis le passage du Rhin et une incursion dans le pays badois et les Etats de l'Allemagne du sud. Ce fut une grande frayeur, en sorte que quand le général de Werder eut mené à bonne fin son héroïque résistance des 15, 16 et 17 janvier, sur la rive gauche de la Lisaine, à Montbéliard, Héricourt et Franier, on le célébra non seulement comme un général victorieux, mais comme un sauveur, qui avait su détourner de sa patrie les horreurs d'une invasion ennemie.

M. von der Wengen eut le grand tort, aux yeux des chauvins badois et des états-majors intéressés, de souffler un peu sur cette exaltation. Tout en rendant justice au très grand mérite du général de Werder, il démontra que le danger d'une incursion des troupes françaises sur la rive droite du Rhin n'avait jamais existé que dans les affres patriotiques des populations badoises et dans l'imagination du comité qui, la paix faite, se constitua pour dresser à Fribourg en Brisgau un monument au commandant du XIVe corps. Il établit que Bourbaki avait bien reçu l'ordre de faire lever le siège de Belfort, mais que cet exploit accompli, il devait marcher, soit par Epinal, soit par Chaumont, contre la ligne Metz-Châlons, de façon à menacer les armées allemandes sur leurs lignes d'étapes et à les forcer à lever le siège de Paris. Cette marche de Bourbaki devait coïncider avec une offensive combinée de Chanzy et de Faidherbe, et un effort désespéré des armées de Paris pour rompre les lignes de l'investissement.

Dès lors, la publication des actes de l'*Enquête parlementaire* ordonnée par l'Assemblée nationale française sur les faits et gestes du Gouvernement de la Défense nationale corroborèrent en tous points les affirmations

du capitaine von der Wengen. En outre, son histoire des combats devant Belfort fut reconnue si consciencieuse, si bien ordonnée, si exacte dans ses développements et si intelligente dans sa critique que tous les écrivains militaires qui se sont occupés de ces événements ont dû y recourir comme à une source à côté de laquelle on ne pouvait pas passer sans y puiser. A tel point qu'aujourd'hui, après vingt-cinq années, son ouvrage est encore, incontestablement, le plus important et le plus original à consulter, dans la littérature militaire allemande, sur cette partie de la guerre. On peut dire que le capitaine von der Wengen a gagné sa cause en dépit de toutes les polémiques et que si d'autres ont ajouté, après coup, des détails nouveaux et quelques rectifications de détail à son volume, celui-ci n'a rien perdu de sa valeur on peut dire classique.

Ainsi, le major Kunz dans son ouvrage paru en 1895 *(Die Entscheidungskämpfe des Generals von Werder im Januar 1871)*, encore qu'il ait écrit sous l'inspiration du général von Leckynski, en 1871 chef d'état-major du du général de Werder, est obligé de reconnaître la loyauté des intentions de M von der Wengen et d'exprimer ses regrets de ce qu'elles aient été si injustement méconnues. Le major Kunz maintient cependant que si Bourbaki eût réussi à débloquer Belfort, il eût très probablement tenté de franchir le Rhin et d'envahir, sinon le Wurtemberg par la Forêt noire, du moins le duché badois.

M. von der Wengen, dans le volume que nous annonçons ici, réfute à nouveau la thèse de l'état-major et il le fait de la manière la plus probante. En outre, il discute point par point le récit que le major Kunz donne des journées de Villersexel et de la Lisaine, redressant et rectifiant de la façon la plus heureuse quelques-unes des assertions de son contradicteur. En sorte qu'il apporte des faits et des documents nouveaux pour l'étude de cette campagne et complète encore, par ce débat contradictoire, les données y relatives.

En signalant ce nouveau volume de M. von der Wengen nous tenons, une fois encore, à rendre hommage à la parfaite courtoisie de sa polémique et à la clarté lumineuse de son exposition. Quant au débat lui-même, il est épuisé : les documents officiels français ont fait sur les intentions de Bourbaki et les instructions qu'il reçut du cabinet de Bordeaux la lumière la plus complète; ils démontrent que de M. von der Wengen et de ses détracteurs, c'est le premier qui avait raison.

Ed. S.

La campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche, par le commandant Saski. (Publication de la *Section historique de l'Etat-major de l'armée.*) Tome II. Un fort volume in 8°, de 386 pages, avec carte et tableaux. 1900. Paris, Berger-Levrault et Cie, éditeurs. Prix : 10 fr.

Mettre sous les yeux du lecteur non des appréciations, mais des éléments d'appréciation, non pas un chapitre d'histoire, mais les matériaux qui lui permettent de faire par soi-même ce chapitre d'histoire : telle est la pensée qui a guidé le commandant Saski. Sans prendre parti et presque sans prendre la parole, il s'est contenté d'étaler devant nous la correspondance, inédite ou non, de l'Empereur et de ses maréchaux. Il nous offre la collection des documents de première main qui nous donne la connaissance des faits et nous montre les causes des événements, au moins dans une certaine mesure. Car ni les témoignages des acteurs intéressés du drame ne nous en montrent toujours tous les dessous, ni l'intelligence de la volonté du maître ne nous éclaire complètement sur la part que s'est réservée dans la conduite des affaires cet autre maître que Frédéric II a appelé Sa Sacrée Majesté Le Hasard, souverain dont l'intervention peut faire échouer les meilleurs plans et réussir les pires. Et, s'il est exagéré de dire que le livre du commandant Saski n'est pas moins palpitant qu'un

roman, attendu que c'est de l'histoire en action, il n'est pas tout à fait exact non plus d'affirmer que cette méthode de présenter la relation d'une campagne soit la seule qui ne donne ni lieu ni prise à la critique, l'auteur s'effaçant pour laisser parler les personnages eux-mêmes qui ont pris part à l'action.

Et d'abord ce serait rabaisser singulièrement le mérite de cet auteur que de le considérer comme un simple phonographe enregistreur. Il ne peut se dispenser de faire un choix dans les textes qu'il présente, de les disposer dans un certain ordre, de combler les lacunes par un remplissage de plus ou moins de valeur, de commenter tel passage, de chercher à résoudre les contradictions que tel document présente avec tel autre, de dissiper des obscurités, de fixer des points douteux (heures mal déterminées, noms de lieux inexactement orthographiés, etc.). Bref, dans cette simple besogne d'éditeur peuvent apparaître des qualités fort appréciables. Et nous louerons volontiers le commandant Saski et d'avoir su intervenir, mais de l'avoir fait avec sobriété et mesure, et d'être resté dans l'ombre, tandis qu'il mettait bien en lumière les faits et les personnes dont il s'occupait. Un tel éloge, dans notre estime, est loin d'être médiocre.

Em. M.

Organisation de l'armée austro-hongroise, par le capitaine *Debains*, de l'état-major de l'armée. — Un vol. in-8° de 268 pages. Paris, R. Chapelot et Cie, 1900.

Ce volume, publié sous la direction du 2e bureau de l'Etat-Major de l'armée, nous met au courant de la situation de l'armée autrichienne à la fin d'avril 1900. Il constitue une excellente monographie, très complète, bien ordonnée, comme nous souhaiterions qu'on en fît paraître sur toutes les armées étrangères, encore qu'il y manque une étude critique des règlements et qu'on ne discerne pas bien quel esprit anime les institutions militaires de ce pays. Mais il est parfaitement exact de dire, comme le fait le capitaine Debains, en sa conclusion, que ce qui caractérise l'ensemble de cet organisme, « c'est la très grande continuité d'idées, l'unité d'action qui ont présidé et président à la réorganisation de l'armée austro-hongroise. Sans vouloir briser aucune des institutions fondamentales d'une monarchie plusieurs fois séculaire, les chefs de l'armée les ont modifiées, harmonisées, appropriées à la conception moderne. » Et l'auteur ajoute qu'ils ont su donner à certains problèmes d'organisation militaire des solutions remarquables, parmi lesquelles il cite, à bon droit, la création du corps des ingénieurs d'artillerie, l'institution d'un unique laboratoire de recherches divisé en sections qui correspondent à chaque arme ou à chaque service, la réunion fréquente des officiers des différentes armes dans des écoles d'application communes, écoles qui « multiplient les contacts, donnent l'unité de doctrine, apprennent aux officiers d'origine et d'armes diverses à se connaître, partant à s'estimer et à s'entr'aider. »

Em. M.

La 38e brigade allemande à Mars-la-Tour, par le capitaine d'artillerie breveté *Philippe de Rouvre*. — Une plaquette in-8° de 28 pages, avec deux planches. Paris, Chapelot et Cie, 1900.

Les *Recherches sur la tactique de l'avenir*, de Fritz Hœnig, contiennent un récit de l'affaire du 16 août 1870 où la 38e brigade, dont l'auteur faisait partie, subit un échec terrible. En isolant cet épisode de l'ensemble de la narration dans lequel il est noyé, le capitaine de Rouvre a pu rédiger une étude qui, portant sur un sujet limité, a un caractère de précision, une netteté, de nature à satisfaire pleinement l'esprit du lecteur. Les critiques

portent sur des points bien déterminés : on surprend les fautes en flagrant délit ; on assiste à la genèse des erreurs commises. Même en un sujet qui paraît étroit, le « flair de l'artilleur » et l'instinct de l'historien trouvent à se faire jour. Encore qu'il se soit attaché à extraire du livre de Fritz Hœnig les considérations qu'il nous présente, le capitaine de Rouvre n'a point souscrit aveuglément à toutes ses conclusions. Il conteste certains des faits avancés par ce témoin oculaire et, en ceci, il montre une légitime conscience de son devoir, car la postérité n'est pas tenue d'accepter sans contrôle les affirmations, même les plus sincères, et elle n'en est pas réduite à n'avoir qu'à enregistrer purement et simplement des dépositions parfois inconsciemment inexactes. D'autre part, il n'accepte pas sans protestation certains jugements émis par l'écrivain allemand, en dépit de la haute autorité dont il jouit à bon droit et dont témoigne le succès de son ouvrage.

En somme, cette petite monographie fait honneur au brillant élève de l'Ecole de guerre auquel nous la devons. Em. M.

Revista del Club militar. — Buenos-Ayres. — 1er vol., 1er numéro, mai 1900. — Une brochure de 108 pages.

En lisant le premier numéro de cette publication, que le Club militaire de Buenos-Ayres vient de créer, à l'instar de la *Revue du Cercle*, nous avons constaté, avec plaisir, les progrès récemment réalisés dans l'armée argentine.

Nous signalerons tout d'abord la transformation de l'ancienne Ecole provisoire de tir, établie dans la capitale de la république, en « Ecole normale de tir ». Désormais les jeunes officiers d'infanterie sauront où compléter leur instruction pratique, en ce qui concerne la balistique, la fortification, la tactique appliquée, etc. ; ils auront en outre des professeurs expérimentés, du matériel tout ce qu'il y de plus moderne, de vastes locaux, des logements confortables : en un mot, rien ne leur manquera.

Une autre création digne d'être mentionnée est celle de l'Ecole supérieure de guerre, dont les cours ont été déclarés ouverts, le 25 avril passé, par le général Don Luis M. Campos, ministre de la guerre.

Le directeur de cette Ecole supérieure, M. le colonel Arent, est un sincère ami de la Suisse et un enthousiaste des institutions militaires de notre pays. Nous, qui connaissons les grands talents, la vaste culture, les qualités d'organisateur et l'aptitude pour le commandement de ce brillant officier, nous sommes sûrs que le gouvernement qui l'a appelé à ces délicates fonctions n'aura qu'à se féliciter de son choix.

Nous envoyons à l'honorable et sympathique directeur un salut respectueux, et à la *Revista del Club*, nos sincères vœux de longue vie et de prospérité.

Teoria de la Tactica, par Don *Casto Barbasan Laguerueta*. — 3e édition. — 4 vol. in. 8°. — Imprenta del Cuerpo de Artilleria. Madrid, 1899.

Il suffit de dire que ce traité de tactique est à l'usage des élèves de l'Ecole supérieure de guerre de Madrid pour comprendre qu'il s'agit d'un ouvrage important. Nous l'avons lu avec un grand intérêt.

Dans l'introduction, l'auteur traite avec une clarté remarquable tout ce qui a rapport à la tactique en général et à son évolution dans les dernières campagnes. Le premier volume contient, en outre, cinq chapitres consacrés à l'action et à l'effet de l'armement et huit autres chapitres concernant la manière de combattre de l'infanterie. Le fusil, le canon, les armes blanches, la vulnérabilité relative des différentes formations, l'étude du

terrain, les formations de l'infanterie, l'ordre de combat, les dispositions de l'infanterie contre la cavalerie, les manœuvres, les feux, le combat offensif et le combat défensif, tels sont les titres de ces treize chapitres. Il faut reconnaître que ces sujets ont été bien traités tant au point de vue de la doctrine qu'à celui du style.

Le second volume étudie la manière de combattre des deux autres armes, le troisième la tactique combinée, les marches et les cantonnements et le quatrième considère le combat à tous les points de vue et, comme application des principes énumérés précédemment, il décrit, avec un grand luxe de détails, les batailles d'Austerlitz, de Sadowa, de Mars-la-Tour et de Saint-Privat.

Cet ouvrage représente un travail énorme, et cela d'autant plus que l'auteur n'a voulu avancer aucun fait sans l'appuyer de citations, de témoignages et d'avis de grands écrivains militaires, anciens et modernes, ce qui a dû lui coûter des recherches infinies.

Toutefois, s'il nous est permis de formuler une critique, nous adresserions à M. Barbasan le seul reproche de n'avoir précisement pas réussi à se soustraire à ce formalisme, à cet esprit dogmatique, caractérisques de la vieille école où se formaient des tacticiens qui prétendaient résoudre tous les problèmes au moyen de formules apprises par cœur.

Du reste, cette faute est d'autant plus excusable que cet esprit a jeté de fortes racines en Espagne, si on en juge par les règlements actuellement en vigueur dans ce pays. Ouvrons, par exemple, celui des manœuvres de l'infanterie, de 1898, nous constatons de prime-abord que, sauf les modifications exigées par le fusil de répétition de petit calibre et d'autres, d'importance secondaire, le fond, le système, la méthode, l'inspiration et même les préjugés, sont les mêmes que ceux du règlement de 1881. Celui-ci, à son tour, n'était autre chose que le règlement du marquis del Duéro, simplement rajeuni, règlement qui nous reporte directement au règlement français de 1831 de funeste mémoire.

Ce respect exagéré du passé n'enlève rien au mérite du *Traité de tactique* de l'officier espagnol si distingué dont nous parlons et c'est avec plaisir que nous signalons cet ouvrage à nos lecteurs. Ils y trouveront une foule d'idées justes à recueillir.

Karl Bleibtreu : Strategische Taktik der Schlachten, mit Berücksichtigung des Bürenkrieges. — Th. Schröter's Verlag, Zurich und Leipzig, 1900.

Titre bien pompeux pour une brochure de cent et quelques pages, où l'auteur semble ne pas beaucoup apprécier ceux qui ne sont pas du même avis que lui.

Il s'agit d'abord, dans la préface, de différencier la stratégie napoléonienne et la néo-prussienne, et c'est un malheureux Freiherr von Freyberg-Loringhofen qui se voit pris à partie. N'a-t il pas eu l'audace de prétendre qu'il y avait identité entre les deux systèmes ! Cela fait tout simplement hausser les épaules.

Ensuite, par des exemples bien choisis, l'auteur s'efforce de prouver qu'en général il se trouve une faute stratégique à l'origine de toutes les défaites. Le tout est accompagné de considérations subtiles sur les lignes internes et les lignes externes, sur la réunion devant l'ennemi ou pendant la bataille, dans le développement desquelles M. Bleibtreu paraît se complaire. La brochure se termine par quelques observations sur la guerre sud-africaine, observations qui ne manquent pas d'intérêt.

Lausanne. — Imp Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 8. Août 1900.

SOMMAIRE

Le maniement de l'infanterie aux manœuvres du Ier corps d'armée. — L'obusier de campagne allemand 98. — Le passage du Grand Saint-Bernard en 1800 (fin). — *Chroniques. — Informations. — Bibliographie.*

LE MANIEMENT DE L'INFANTERIE

AUX

MANŒUVRES DU Ier CORPS D'ARMÉE

M. le lieutenant-colonel Fisch a fonctionné comme juge de camp pendant les dernières manœuvres du Ier corps d'armée. Dans d'intéressants articles de la *Monatschrift für Officiere aller Waffen*, il communique quelques-unes de ses observations. Elles portent sur divers incidents tactiques auxquels a donné lieu le maniement de l'infanterie. Nous croyons utile de les résumer en français à l'intention des officiers du Ier corps d'armée. L'auteur nous en a accordé l'obligeante autorisation.

* * *

On se rappelle que, le 7 septembre au soir, la Ire division, division de l'Est, occupait la contrée Morat-Salvenach. Sa mission, pour la journée du 8, était d'atteindre la rive droite de la Thièle, afin d'empêcher la division Ouest de déboucher du Val-de-Travers.

Dans la nuit, son commandant fit occuper Anet par une compagnie de fusiliers, de l'infanterie ennemie ayant été signa-

lée dans ces parages. Cette compagnie reçut l'ordre de tenir à Anet le plus longtemps possible.

Le matin, de bonne heure, elle fit rapport que de nombreux partis de cavalerie sillonnaient les environs. Arrivée à 5 h. à Anet, elle en avait chassé la cavalerie, qui s'était retirée dans la direction du nord, puis elle avait occupé la sortie du village, sur la route de Gampelen.

La cavalerie ennemie (c'était tout le 2e régiment) alla occuper une position d'attente sur la hauteur au nord-ouest de la route d'Anet à Brüttelen. A 8 h., le régiment de cavalerie n° 1 ayant paru, il y eut rencontre. Le sort se prononça contre ce dernier régiment, qui se retira sur Brüttelen, tandis que le régiment Ouest mettait pied à terre et occupait, pour le combat par le feu, le Galgenhubel (cote 541, carte au 1 : 100 000).

La compagnie paraît n'avoir rien su de ces circonstances. Cela n'est pas surprenant, puisqu'elle avait laissé inoccupées les issues nord du village.

A 9 h. 15, deux pelotons de dragons de l'Ouest pénètrent par les dites issues dans Anet et donnent contre la pointe de la colonne de gauche de la Ire division. Mieux encore : l'artillerie de cette colonne veut traverser le village pour prendre position entre lui et le Galgenhubel. Alors seulement, par sa propre observation, elle constate la présence des dragons déployés en tirailleurs. Ceux-ci furent chassés par l'infanterie ; mais, à 10 h. 15 seulement, l'artillerie pourra atteindre la position désirée.

Examinons d'un peu plus près la conduite de la compagnie d'Anet.

Le combat du 8 a démontré que la clef de la position était, non le village d'Anet, mais la colline qui le domine au nord, le Galgenhubel. Si la IIe division était parvenue à s'emparer de cette hauteur, son adversaire était du même coup contraint d'évacuer le village. Un regard sur la carte permettait de s'en rendre compte avant tout mouvement.

Les collines de la rive Est du lac de Bienne vont s'abaissant dans la direction d'Anet, en terrasses successives, jusqu'au marais. Celui-ci, coupé de ruisseaux bourbeux, difficilement praticable, surtout par la pluie, ne se prête pas au déploiement pour le combat. Les routes qui, de Morat et de Chiètres, tendent vers Anet revêtent ainsi le caractère de longs défilés ; Anet, avec les hauteurs avoisinantes, formant tête de pont.

La Ire division désirant atteindre, le 8 au matin, les passages de la Thièle, devait avant tout s'assurer le libre passage du marais. Pour cela, Anet devait être occupé. Cela est si vrai que le commandant de la IIe division se proposait d'envoyer à Anet, sous la protection du régiment de dragons, une batterie. Seule l'arrivée de la compagnie de reconnaissance contraignit cette batterie à se retirer. Si elle avait pu prendre position, d'emblée les succès de la Ire division se trouvaient compromis.

Il semblerait qu'à l'ouïe de l'ordre d'occuper Anet et de tenir le plus longtemps possible, le chef de compagnie eût dû saisir, sans autre, la nature de sa tâche. L'événement a prouvé que non. Il n'a pas vu que l'occupation d'un nœud de routes n'est pas liée nécessairement au tracé même de la route, mais qu'elle est indiquée par la configuration du terrain. Les incidents signalés établissent que même le service de sûreté a été insuffisant; il paraît s'être borné à l'établissement d'un poste sur la route principale.

Une occupation rationnelle du village exigeait le placement du gros des forces sur le Galgenhubel. Certes, la tâche était difficile pour une compagnie isolée; mais il en est ainsi généralement pour tout poste avancé. La situation peut du reste être améliorée par l'emploi de la fortification de campagne.

L'attitude de la compagnie vis-à-vis de la cavalerie de l'Ouest montre assez combien peu elle s'était inspirée de sa mission. Il suffit de rappeler qu'en plein jour cette cavalerie put dépasser Anet, se porter sur Monsmier, refouler les escadrons adversaires, se retirer sur le Galgenhubel et l'occuper sans être éventée le moins du monde. Conclusion : le service d'exploration depuis Anet fut nul.

* * *

Continuant l'examen de cette journée, M. le lieutenant-colonel Fisch insiste sur l'engagement des deux avant-gardes. L'espace insuffisant dont nous disposons nous oblige à nous borner aux faits principaux.

A 9 h. 20, le régiment de tête de la colonne de gauche de la Ire division commence son déploiement contre l'infanterie ennemie, à droite de la route Anet-Gampelen, direction : hauteur cote 477. Le Galgenhubel était toujours occupé par la cavalerie Ouest. Au lieu de se fixer à la lisière supérieure du village et d'y contenir l'ennemi jusqu'à ce que le Galgenhubel

fut pris, l'infanterie se jette contre l'ennemi dans le bas-fond.

Depuis Anet, on voyait des compagnies Ouest gravir le Galgenhubel au delà de la cote 477. Quand elles aperçurent l'ennemi en marche sur Gampelen, elles infléchirent leur mouvement à droite et ouvrirent le feu dans son flanc droit. Les détachements de l'Est, même une partie de la ligne de feu, quoique ayant un ennemi devant eux, ne trouvèrent rien de mieux que de converser également à droite et d'ouvrir leur feu contre la hauteur. Ainsi, dans ce petit espace, un combat sur divers fronts s'engagea. Ici encore, l'infanterie Est avait négligé de couvrir sa droite par des patrouilles de combat et d'assurer le flanc de ses échelons extérieurs.

« J'ignore les dispositions qu'avait arrêtées le commandant du régiment d'avant-garde, écrit notre auteur, mais je doute que la situation ait été envisagée avec toute clarté, car le combat s'engagea immédiatement et se poursuivit dans le bas-fond. Ce que la compagnie citée ci-dessus avait négligé, fut négligé également dans ce nouveau mouvement. L'avant garde suivit la route principale sans se préoccuper des issues nord et supérieures du village où s'amorcent les routes d'Erlach et de Vinelz. Sur les flancs, les patrouilles chargées de contourner la localité ont fait défaut. Au moins aurait-on pu s'attendre à ce que les guides informassent à temps le commandement de la situation autour d'Anet. Or, non seulement il fut possible à la cavalerie du Galgenhubel de prononcer une vive attaque dans le flanc droit de la colonne traversant Anet, mais, comme nous l'avons vu, l'artillerie ne fut informée que par elle-même de l'impossibilité de prendre position entre le village et le mont. »

Passant à la colonne du parti Ouest, M. le lieutenant-colonel Fisch constate que son commandant paraît avoir été exactement orienté, ce qu'il dut sans doute au bon fonctionnement de sa cavalerie. Il put prendre ainsi des dispositions rationnelles. Mais l'exécution n'a pas répondu à la conception.

Il disposait de cinq bataillons. A l'aile droite, deux de ces bataillons marchèrent sur la cote 477 ; à l'aile gauche, les trois autres sur le Galgenhubel. La situation aurait demandé que l'aile gauche se contentât de fixer l'ennemi à Anet ; pour cela, la hauteur 477 lui fournissait un excellent point d'appui. Pendant ce temps, l'aile droite s'établissait au Galgenhubel, que lui avait gardé la cavalerie.

Au lieu de cela, on vit, comme pour le parti opposé, plusieurs compagnies se précipiter à la rencontre de l'ennemi dans le bas-fond, et abandonner leur excellente position, comme si, dans la plaine, ce combat pouvait aboutir à quelque chose.

De même à l'autre aile, s'opéra le mouvement à droite que nous avons déjà constaté, et qui s'effectua à un moment où l'important était d'occuper sans retard et solidement le Galgenhubel.

D'une et d'autre part, les chefs ont péché par manque d'orientation et par connaissance insuffisante de leur tâche spéciale.

* * *

M. le lieutenant-colonel Fisch s'arrête peu sur la seconde journée, plus longuement sur la troisième.

Ce jour-là, le 10 septembre, les deux divisions sont en présence l'une de l'autre sur la Biber supérieure. L'aile droite de la Ire division, un régiment, occupe le Kapitelwald, au nord-est de Gurmels. Au sud de Gurmels et au nord de Monterschu, dix batteries d'artillerie.

L'aile gauche de la IIe division, quatre bataillons, chargée de retenir devant elle le plus de force possible, marche de Liebisdorf sur le Kapitelwald, pendant que l'attaque principale est dirigée par Jeus-Cressier-Klein Guschelmuth. Au cours du combat, par deux fois, le commandant de la colonne de gauche ordonne une attaque ; par deux fois il échoue. Enfin, une troisième offensive a plus de succès. Le défenseur est obligé d'évacuer Gurmels. La ligne de feu a tenté au préalable une contre attaque, se précipitant à la rencontre de l'assaillant alors que celui-ci était encore à 300 m. de la position.

Ces divers mouvements inspirent à notre auteur les réflexions suivantes :

« Que le bataillon d'avant-garde ait pris position contre l'adversaire qui occupait le Kapitelwald, rien de plus naturel. Mais que, sous le feu de la position de Gurmels, il ait marché à l'ennemi jusqu'à la distance du but en blanc et se soit posté à dessein derrière le ruisseau, ceci est une faute qui, dans la réalité, se serait traduite, avec ou sans la volonté du commandant, par une reculade précipitée jusqu'au bois situé en arrière. La position qu'occupait le bataillon est une petite terrasse de 15 m. environ au-dessus de la Biber, et dominant légèrement la lisière du Kapitelwald. Cette dernière était occupée par six

compagnies en tirailleurs, et tout le terrain en avant était battu par les shrapnels de l'artillerie du défenseur. Je ne m'explique pas pour quels motifs les juges de camp n'obligèrent pas ce bataillon à se retirer; mais je ne m'explique pas davantage comment l'attaque du régiment sur Gurmels a pu réussir. Les juges de camp ont-ils voulu punir le défenseur du Kapitelwald de sa passivité? Que cette attaque contre des forces supérieures eût pu avoir du succès me paraît douteux, d'autant plus qu'elle était inutile. »

...Le problème à résoudre était celui d'une attaque secondaire contre un ennemi en position. Tout mouvement de ce genre doit, conformément aux leçons de la tactique et du règlement d'exercice de l'infanterie, être exécuté suivant un plan arrêté. Dans le cas particulier, il était inutile de pousser l'attaque à fond aussi longtemps qu'il suffisait de fixer les forces opposées. La solution devait être cherchée par la colonne principale dans la direction Jeus-Cressier-Klein Guschelmuth; la colonne de gauche avait pour seule mission de soutenir le mouvement.

Cette mission n'était déjà pas facile; la colonne ne disposait d'aucune artillerie et ne pouvait tabler sur le concours des batteries divisionnaires en position à Galmgut. Il importait d'autant plus de maintenir le combat d'infanterie à une distance qui permit, encore cas échéant, de le rompre. Le terrain s'y prêtait. La Biber, qui coule à 5 ou 600 m. de Gurmels, formait une limite naturelle entre les combattants.

La première chose à faire était d'éclairer le terrain couvert de bois qui s'étendait sur les flancs. A droite, les communications devaient être maintenues avec la colonne principale. Il était peu probable que des partis ennemis se glissassent dans cette direction. A gauche, au contraire, l'exploration du Kapitelwald était indiquée, même si l'on se décidait à marcher sur la rive ouest du ruisseau. Sur plusieurs points, en effet, la lisière flanque la vallée dans toute sa largeur. Cette reconnaissance paraît avoir été omise. La colonne sortit de Liebisdorf en formation de marche, sans même, sur la rive droite, un détachement pour la couvrir. Elle fut surprise par un tir accablant dans le flanc.

De Liebisdorf à la position ennemie, le terrain s'étend, découvert, sur un espace de 2 ½ kilomètres. Il fallait immédiatement prendre des formations de combat. Le commandant de

la colonne, en ne l'ordonnant pas, a montré qu'il n'agissait pas suivant un plan nettement conçu en dépit de l'orientation et de l'ordre communiqué.

Prenons néanmoins la situation à ce moment-là. Admettons que malgré les premières erreurs de sa marche, la colonne de Liebisdorf fût encore en mesure de remplir sa mission. Son gros aurait dû alors chercher à gagner du terrain du côté de Gurmels en prenant par la lisière du bois à droite et en ouvrant le feu depuis le chemin conduisant à Jeus. En fait, on le vit suivre son avant-garde à travers la terrasse découverte jusqu'à la boucle de la Biber, recevant ainsi, non seulement, à grande et à moyenne distance, le feu de l'infanterie ennemie déployée à la lisière du village et sur les hauteurs en arrière, mais aussi, à 2000 et à 2500 m., celui des quatre batteries de Gurmels, et partiellement celui des trois batteries de Monterschu, sans parler du tir en enfilade des tirailleurs du Kapitelwald.

Malgré tout, et en ce moment encore, il lui était possible de fixer les forces ennemies à Gurmels, à la condition de tenir derrière la Biber. Au cas où l'ennemi de Kapitelwald ferait mine de l'envelopper, il lui était loisible de rétrograder jusqu'à la lisière du bois, plus en arrière, et là, il pouvait tenir un certain temps. Mais l'infanterie du Kapitelwald ne prononça aucune offensive. Survint alors l'attaque sur Gurmels, déclarée réussie, quoique d'une exécution, à mon avis, impossible.

Il n'est pas douteux qu'une attaque secondaire puisse, suivant les circonstances, être poussée jusqu'à l'assaut final, même sans attendre l'attaque principale. L'attaque secondaire a pour but de fixer l'adversaire, mais si ce dernier cède, il faut le prendre à la gorge. Tel ne fut pas ici le cas. L'adversaire ne faisait pas mine du tout de retirer aucune troupe pour l'envoyer à son aile gauche où la IIe division dirigeait son attaque principale. La décision par laquelle fut, néanmoins, déclarée couronnée de succès l'attaque secondaire, constitue une erreur ; cette attaque méritait, au contraire, le blâme.

Si nous nous arrêtons à l'attitude de l'aile droite de la Ire division, nous constatons qu'elle fut exclusivement défensive de la part du régiment qui occupait le bois. Il était 8 heures du matin environ, lorsque nous rencontrâmes le commandant de ce régiment vers Gurmels. Il nous informa de l'ordre qu'il avait reçu d'occuper le Kapitelwald.

Naturellement, la tâche était avant tout défensive. Mais la règle tactique est d'accord avec notre règlement d'exercice pour estimer que qui veut obtenir un résultat doit passer à l'offensive, et qu'ainsi la défensive elle aussi doit toujours, autant que possible, se lier à l'offensive.

A noter que, ce jour-là, la Ire division possédait dix batteries. Chacun était au courant des forces disponibles. L'occupant du bois devait savoir aussi, — il pouvait le voir, — que la colonne qui, de Liebisdorf, marchait sur Gurmels n'avait aucune artillerie. Comment, dans ces conditions, s'expliquer une pareille passivité ?

Lorsque l'assaillant prononça son assaut contre Gurmels et que l'aile droite de sa ligne de feu ne fut plus distante du village que de quelque cent mètres, on vit la ligne de feu du défenseur s'élancer de la hauteur à l'ouest de Gurmels et descendre dans le bas-fond à la rencontre de l'ennemi. Je ne sais si une contre-attaque de front générale avait été ordonnée, mais il est certain qu'en ce point elle ne pouvait être d'aucun avantage. Plus l'assaillant se rapprochait du village, plus il diminuait la concentricité de son feu. En abandonnant la hauteur, le défenseur renonça au dernier moyen dont il disposait pour briser le mouvement de l'ennemi.

Il faut reconnaître que dans la Ire division on sent la valeur de la contre-offensive. Une contre-attaque bien dirigée et exécutée arrache au dernier moment le succès à l'assaillant. La tactique fondée sur l'histoire de la guerre nous l'apprend. Mais encore faut-il que le chef sache agir convenablement. Dans la règle, on utilise les réserves, mais une contre-attaque par la ligne de feu peut réussir. Si, au moment où l'assaillant hors d'haleine et les rangs clairsemés atteint la hauteur, le défenseur se jette sur lui à la baïonnette, il l'oblige sûrement au recul. Au contraire, en abandonnant sa position, alors que l'assaillant est à 200 ou 300 mètres, le défenseur se prive de sa meilleure distance de feu et épargne à l'ennemi l'effort de gagner la hauteur. La réussite de la contre-attaque devient des plus douteuses.

Ces faits sont suggestifs. La veille déjà, une partie de la Ire division avait tenté une contre-offensive analogue devant Fräschels, et s'était portée de la hauteur dans le ravin, parcourant plusieurs centaines de mètres à la rencontre de l'adversaire, jusqu'à ce que tout se confondit en un immense essaim.

Ce spectacle donnait à réfléchir. Naturellement, l'adversaire ne perdit pas cette occasion pour diriger un tir efficace.

La contre-attaque de la Ire division contre Jeus provoque aussi la critique.

La IIe division avait formé, pour envelopper la position ennemie, un vaste arc de cercle de 3 ½ kilomètres de long, depuis la Biber, vers le Kapitelwald, jusqu'à Jeus, par Cressier. Le commandant de la Ire division se proposa de rompre cet enveloppement. Sur sa gauche, un régiment devait maintenir les forces nombreuses qui se massaient à Cressier, tandis que le centre et l'aile droite prononceraient le mouvement en avant. De nouveau, dans le Kapitelwald, l'aile droite resta dans sa position ; le centre seul se porta sur l'ennemi ; il parvint jusqu'à la Biber, mais une décision des juges de camp le renvoya sur la hauteur.

On discute la question de savoir si une contre-attaque partant du front de la position peut être admise. Pourquoi pas ? Ce qui, en 1870, à Gravelotte, a partiellement réussi au général Frossard, ce que les Russes ont accompli avec succès en 1877-78, peut encore aboutir dans l'avenir. Il est très difficile d'établir en cette matière une théorie, car le facteur moral est ici l'élément essentiel. Mais dans tous les cas, l'opinion sera unanime sur les formations à adopter. Il n'y a aucune différence entre l'attaque et la contre-attaque. L'une et l'autre exigent les mêmes formes : de fortes lignes de tirailleurs suivies de soutiens et de réserves. Des masses concentrées ne sont possibles, dans la contre-attaque comme dans l'attaque, que si la puissance de feu de l'ennemi a été brisée. Tel n'était pas le cas à Jeus.

Or, le centre de la Ire division exécutant sa contre-offensive sur Jeus représentait une large et profonde colonne de plusieurs bataillons ; pas possible d'y distinguer un échelonnement en ligne de tirailleurs, soutiens et réserves. Pour peu que l'assaillant jouît d'encore un peu de sang-froid et disposât pour le feu de magasin des munitions nécessaires, cette masse ne pouvait manquer d'être dispersée.

On a souvent émis le désir que dans nos manœuvres se manifestât mieux l'union de l'offensive à la défensive, cela conformément à notre règlement d'exercice. C'est une condition de succès. La Ire division a prouvé, pendant les dernières manœuvres, qu'elle était imprégnée du sentiment de cette exi-

gence. Mais les exemples qu'elle en a donnés ont prouvé qu'elle n'était pas encore au net avec le mode d'exécution.

M. le lieutenant-colonel Fisch reproduit aussi, à propos de cette troisième journée de manœuvre, une critique bien souvent formulée, mais toujours vraie, puisque la même faute se répète d'année en année : le mépris du feu de l'artillerie par l'infanterie.

La Ire division disposait de 10 batteries ; la IIme en avait quatre seulement. Le gros de cette dernière, trois régiments d'infanterie, sortit des bois vers Galmgut. Un régiment marcha frontalement contre Jeus et s'établit à la lisière du village. Derrière lui, une brigade entière avança sur Cressier et de là conversa sur Klein-Guschelmuth. L'insuffisance en artillerie de l'assaillant permettait au défenseur de diriger contre cette infanterie le feu d'une partie de ses batteries. En réalité, toutes ces batteries n'auraient pas tardé à prendre ce but. Or, la brigade, depuis les bois vers Galmgut, parcourut un espace découvert de 2 kilomètres de long, opérant un demi-mouvement de flanc à une distance de 2 ½ à 1 ½ kilomètre de l'artillerie adverse. Bien plus, les formations adoptées ne répondaient point à la situation que faisait à cette brigade le feu sous lequel elle marchait. On vit les compagnies s'avancer en ligne sur deux rangs et effectuer leur conversion partiellement même sous le feu de l'infanterie ennemie. Une première fois l'attaque contre l'aile gauche du défenseur fut déclarée manquée ; la seconde fois elle fut considérée comme réussie. Je ne saurais trouver, ni dans la conduite tactique de cette attaque, ni dans l'effet du feu, les motifs de cette décision.

* * *

Concluant sur ces trois journées de manœuvres, M. le lieutenant-colonel Fisch résume les erreurs tactiques qu'il a relevées. Elles ont fourni, comme on vient de le voir, toute une série de solutions peu satisfaisantes. Il sera utile pour les officiers du Ier corps d'armée de les examiner de près, de telle façon que dans les occasions prochaines les mêmes fautes ne se représentent pas et que de nouveaux progrès se manifestent.

F.

L'OBUSIER DE CAMPAGNE ALLEMAND 98

Phototypies et planches XX à XXII.

La récente brochure du capitaine Zwenger sur « l'Obusier de campagne allemand 98[1] » a apporté quelques indications nouvelles sur l'obusier de campagne introduit l'année dernière dans l'armée allemande. Bien que la plupart des renseignements numériques fassent encore défaut — la brochure du capitaine Zwenger étant très sobre à leur égard — il est néanmoins possible de se faire une idée générale de ce matériel et d'en déduire quelques-unes des données qui s'y rapportent. Nous utilisons pour cet article l'excellente étude qu'en ont faite les *Mittheilungen über Gegenstände der Artillerie- und Genie-Wesens*[2].

I. Description du matériel.

Bouche a feu

La bouche à feu est en acier, du calibre de 10,5 cm. Elle a une longueur de 11,9 calibres, c'est-à-dire, en chiffres ronds, d'environ 1250 mm. Comme dans le canon de campagne allemand 96, elle se compose d'un noyau et d'un manteau (pl. XXII, fig. 1).

La volée a une forme à peu près cylindrique et porte deux tourillons venus de fonte avec le canon. Ces tourillons sont portés par des embases et se terminent par un renfort d'un diamètre plus fort que le tourillon. L'encastrement des tourillons de l'affût prend entre l'embase et le renfort.

La volée porte en dessous, à la hauteur des tourillons, un menton M, auquel est fixé l'arc denté A de l'appareil de pointage en hauteur. Sur le tourillon de droite est vissé le guidon G. La volée est reliée à la culasse Z par le cône de raccordement C (pl. XXII, fig. 1 et 2).

[1] *Das Feldhaubitz-Material 98.* — Berlin 1900. Librairie Liebel, éditeur.

[2] Année 1900, 6me livraison.

A l'extrémité de la volée se trouvent quatre tenons T (fig. 1), destinés à recevoir la plaque de repérage *(Richtfläche)*.

Sur le plan supérieur de la culasse, on remarque :

un logement *v* pour la vis de suspension de l'appareil de hausse H ;

en arrière de ce logement, une entaille *r* pour cet appareil ;

un encastrement *m* pour l'écrou de la vis de fermeture et pour la vis d'arrêt de celle-ci ;

un évidement *p* donnant passage à la tige du crochet K (fig. 2), auquel se fixe le cordeau tire-feu ;

un trou fileté *a* pour l'arrêtoir du coin ;

un logement *n*, formé de deux glissières parallèles, pour le niveau de pointage.

Sur la face gauche de la culasse, deux listes *l* reçoivent le cadre-protecteur de l'appareil de fermeture ; la liste supérieure porte un talon *g*, pourvu d'un trou dans lequel on introduit la vis servant à fixer ce cadre.

Au-dessous et en arrière de la culasse, une fourche *f* à deux joues percées d'un trou dans lequel s'engage la clavette du support de culasse R (fig. 6), destiné à immobiliser la pièce pendant les marches.

Le canon porte les inscriptions suivantes :

a) Sur la volée, l'aigle impérial avec la devise : *Pro gloria et patria*, ainsi que les armes de la maison royale et les mots : *Ultima ratio regis*. D'autres gravures et ornements recouvrent la volée et le renfort de la bouche ;

b) La tranche de culasse porte, au-dessus de l'orifice de charge, le numéro de la bouche à feu ; au-dessous de cet orifice : l'année de fabrication et le nom Friedr. Krupp ;

c) Sur la tranche de la bouche et la tranche de culasse, des traits horizontaux et verticaux dont l'intersection indique le centre de l'âme ;

d) Pour indiquer le plan horizontal de l'axe de l'âme, des traits sont portés de chaque côté de la bouche à feu, devant et derrière la mortaise, sur le renfort de volée et sur la tranche du tourillon de droite.

Le plan vertical de l'axe est indiqué par un trait : sur la culasse, sur le canon entre les tourillons, et sur le renfort de volée.

Le plan des visées par un trait : sur la tranche du tourillon de droite et sur la surface du guidon. Sur le guidon lui-même

est marqué le point d'intersection de ce plan avec l'axe du guidon.

Sur les deux tourillons, des traits horizontaux indiquent l'axe des tourillons;

c) Sur le tourillon de droite, le poids de la bouche à feu, fermeture comprise.

Le canon est rayé à droite. On n'est pas fixé jusqu'à présent sur le profil des rayures, leur nombre et leur inclinaison [1].

Le coin s'ouvre à droite.

La face antérieure de la mortaise est perpendiculaire à l'axe de l'âme. Elle porte à droite une rainure verticale *m* (fig. 2), où se loge la spirale de l'extracteur. Cette rainure se termine à ses deux extrémités par un évidement horizontal dans lequel se meuvent les griffes de l'extracteur.

A gauche de la face antérieure de la mortaise, se trouve la rainure circulaire S, dans laquelle coulisse le tenon-guide *t* (fig. 4) de la tablette de charge D, pendant l'ouverture et la fermeture du coin.

Le plafond de la mortaise présente un évidement semi-cylindrique pour recevoir la vis de fermeture V du coin, ainsi que le verrou *e* fixé sur cette vis (fig. 4). On y trouve en outre le logement des bras de l'appareil de percussion et celui de la vis du « corps moyen » *(Zwischenstück)* du coin.

Sur la paroi supérieure, comme sur la paroi inférieure, un filet directeur *c* (fig. 1) assure la régularité du glissement du coin.

Une gouttière, ménagée au-dessus et au-dessous de la face de joint reçoit la crasse qui pourrait se produire dans l'âme.

Pour faciliter la charge et l'éjection des douilles, la culasse est échancrée sur le côté gauche, en arrière du coin, comme dans le canon de campagne 96.

L'APPAREIL DE FERMETURE

La fermeture se compose d'un coin plat, de forme prismatique, à arêtes arrondies (fig. 3 et 4), et des appareils d'armé, de mise à feu, d'extraction des douilles et de sûreté.

L'appareil de fermeture s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement de gauche à droite au moyen du levier L (fig. 4).

[1] D'après les *Mittheilungen über Gegenstände der Artillerie- und Genie-Wesens*, on peut conclure de la construction du projectile que les rayures sont progressives.

L'obturation est assurée par la douille métallique.

Le coin et les diverses pièces de la fermeture ne sont pas interchangeables; fabriqués pour la bouche à feu à laquelle ils s'adaptent, ils portent tous (les ressorts exceptés) le même numéro que celle-ci.

Le mécanisme se compose des parties principales suivantes (fig. 3 et 4) :

le coin ;

la face de joint en acier A, rapportée et vissée sur le coin. Cette face de joint ferme la chambre et fournit appui au culot de la douille. Elle est percée d'une vis *v*, dont le centre livre passage à la broche du percuteur ;

le cliquet de sûreté N ;

le verrou de sûreté ;

le ressort de l'appareil de sûreté ;

l'extracteur E avec son propulseur P ;

la tablette de chargement D ;

le tenon-guide *t* de la tablette;

la vis de fermeture V ;

le levier de manœuvre L avec sa poignée M et tige d'arrêt, reliés ensemble par un joint articulé ;

le verrou *e* de la vis de fermeture avec vis d'arrêt et vis de sûreté.

Sur la face antérieure du coin, des rainures *b* donnent passage à l'extracteur; les rainures sont reliées par l'évidement *c* où se loge le propulseur. Sur les faces supérieure et inférieure, le coin présente un ressaut *a* dont l'arête, parallèle à face arrière du coin, vient glisser contre les filets-directeurs *c* (fig. 1) de la mortaise.

Le corps moyen *(Zwischenstück)* Z commande les appareils d'armé. Il communique par l'ouverture *e* avec le logement du propulseur.

L'appareil de sûreté est destiné à empêcher la mise à feu de la pièce aussi longtemps qu'elle est « assurée » ; il empêche également le coin de s'ouvrir de lui-même pendant les marches. En route, on « assure » toujours la fermeture.

Pour « assurer », opération qui ne peut s'effectuer que si la culasse est fermée, on presse sur le bouton du verrou de sûreté et on tourne le cliquet d'un quart de tour à droite jusqu'à ce que le mot *Sicher* soit découvert. On lâche ensuite le bouton. Pour revenir à la position de l'armé, on presse sur le

bouton et on tourne le verrou en sens inverse jusqu'à rendre visible le mot *Feuer*.

Pendant la marche, de même que dans les mouvements de la pièce désembrelée, il est prescrit de toujours assurer la pièce.

Il est assez difficile, d'après les publications parues jusqu'à ce jour, de se rendre compte du fonctionnement exact de toutes les pièces du mécanisme de la culasse. Il doit cependant se passer comme suit :

Ouvrir la culasse. — Après avoir placé le cliquet de sûreté sur le mot *Feuer*, on saisit de la main droite la poignée du levier de manœuvre et on tourne le levier d'un peu plus d'un demi-tour à droite de 190 degrés.

Ce mouvement dégage du verrou la vis de fermeture et entraîne, par le mouvement en spirale de la vis, le coin en arrière. Le mouvement arrière du coin dégage le propulseur de l'extracteur et fait fonctionner l'extracteur. Lorsque le coin est complètement ouvert, la demi-lunette de la gauche du coin vient se placer en face de l'orifice de charge, la tablette de chargement D se rabattant le long de la rainure demi-circulaire S.

Fermer la culasse. — La chargement étant opéré, on actionne le levier en sens inverse. Ce mouvement fait pénétrer le coin au fond de la mortaise, en engageant la vis de fermeture et le verrou dans leur logement. L'armé du percuteur ne se produit pas au moment de la fermeture, mais seulement lors de la mise à feu[1].

La hausse

La hausse est engagée dans un canal pratiqué dans une pièce métallique, la boîte de hausse *(Aufsatzgehäuse)* H (fig. 2), fixée sur le côté droit de la tranche de culasse. Le canal n'est pas incliné pour corriger la dérivation, comme c'est le cas

[1] Cette opinion est celle des *Mittheilungen*. Le mécanisme de la mise à feu, dit cette publication, a beaucoup d'analogie avec celui du canon Krupp c/99. Il n'est modifié que par la modification nécessitée pour l'obusier de placer le crochet pour le cordeau tire-feu sur le plan supérieur de la culasse. « Cette disposition — consistant à n'armer le percuteur qu'au moment de la mise à feu — a, dit le général Wille, sauvé d'une mort certaine la fermeture à coin appliquée aux canons à tir rapide, alors qu'elle avait déjà reçu le coup de grâce. » Ce principe est également mis en vive lumière dans la seconde édition, récemment parue, de l'ouvrage de Georg Kaiser sur *La construction des canons rayés* (Die Construction der gezogenen Geschützrohre, Wien 1900).

dans le canon de campagne, l'emploi de charges différentes rendant la dérivation non uniforme.

La tige de la hausse est cintrée suivant un arc de cercle ayant son centre au guidon. Elle peut coulisser dans une gaine mobile *(Aufsatzschieber)*, qui peut elle-même se mouvoir dans le canal de la hausse. A cet effet, la tige et la gaine portent l'une et l'autre une crémaillère.

La boîte de hausse est pourvue d'un niveau à bulle d'air placé parallèlement à la tranche de culasse et destiné à corriger, aux distances supérieures à 1500 mètres, la différence de niveau des roues, en ramenant la boîte de hausse dans la position verticale.

Affut

L'affût est rigide (fig. 5 et 6). Il est pourvu d'une bêche non élastique à battant, que l'on peut abattre ou relever, à volonté, d'un frein à corde et de sièges d'essieu. Il n'a aucun appareil de pointage en direction. Ce pointage s'effectue en déplaçant la crosse.

L'affût se compose des deux flasques en acier, reliés par un entretoise en acier également, par le coffret d'affût C, et par l'anneau d'embrelage.

L'entretoise est organisée pour recevoir le support de culasse P en forme de fourche. Pendant le tir et pour livrer passage à la culasse, le support de culasse est rabattu en avant et est fixé à une mince entretoise *q*.

Au-dessus du coffret d'affût, se trouve une selle S pour le canonnier-pointeur. Cette selle est traversée par une rainure dans laquelle vient se fixer, par une fourche *g*, la poignée du levier de pointage rabattu vers la culasse.

Appareil de pointage. — L'appareil de pointage en hauteur (fig. 7) consiste en un arc denté manœuvré par une vis à limaçon. L'appareil est fixé à l'extérieur de la flasque de gauche; il transmet le mouvement du limaçon à une roue dentée fixée sur l'axe Z, qui est en liaison avec l'arc denté de la pièce.

Pour les préserver de la poussière, la roue dentée et la vis en limaçon sont enfermés dans une boîte métallique à couvercle.

En tournant le volant à droite, on abaisse la culasse; en tournant à gauche, on l'élève.

D'après les *Mittheilungen*, l'élévation maximum de la pièce pourrait atteindre 40 degrés.

L'obusier de campagne allemand M. 1898.

Batterie allemande d'obusiers de campagne M. 1898.

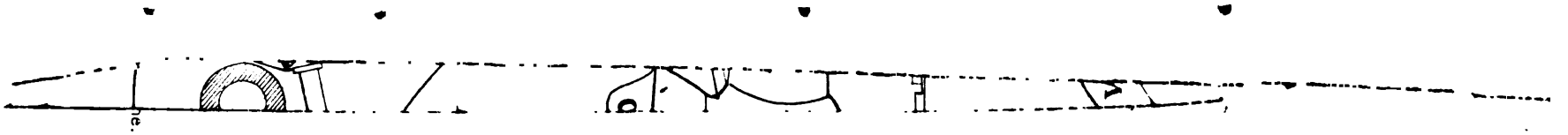

AVANT-TRAIN

L'avant-train (fig. 8) est d'un même modèle pour la pièce, pour le caisson et pour le 1er chariot de batterie *(Ersten Vorrathswagen)*.

Le coffre s'ouvre à l'arrière. Le couvercle se rabat de haut en bas de façon à former table. Il repose, ouvert, sur les deux brancards, ainsi que sur la tête du crochet d'embrelage, taillée en méplat à cet effet. Deux bandes cintrées *c*, terminées par un crochet, sont également fixées au couvercle. Les crochets viennent buter contre l'encadrement postérieur du coffre et soulagent le couvercle.

Le coffre est divisé en trois compartiments : un compartiment central pour les équipements, deux compartiments latéraux pour la munition.

L'avant-train contient vingt-quatre coups et chaque corbeille à munition en renfermant deux, chaque compartiment à munition est ainsi organisé pour recevoir six corbeilles[1]. Les cartouches, logées dans leurs châssis, sont paquetées dans les corbeilles. Les corbeilles sont attachées dans les coffres au moyen de courroies.

Trois servants prennent place sur l'avant-train.

ARRIÈRE-TRAIN

L'arrière-train est semblable à celui du canon modèle 96. Il contient trente-deux coups[2].

MUNITIONS

La munition comprend :

1. L'obus M. 98 avec fusée 92 } fusée à
2. » » » fusée retardée 92 } double effet 92 ;
3. Le shrapnel M. 98 avec fusée à double effet 98.
4. La cartouche 98.

Il existe en outre divers modèles de munition d'instruction, d'exercice et de manœuvre.

L'obus. — L'obus se compose d'une partie cylindrique et

[1] La phototypie pl. XXI montre la forme et la dimension de ces corbeilles.

[2] La *Revue militaire suisse* a déjà indiqué, dans la livraison de février dernier (page 139), l'approvisionnement en munitions de la batterie d'obusiers.

d'une tête « sphérique » *(Kugelformige Spitze*, d'après Zwenger[1]), les deux parties étant reliées par une partie d'une forme légèrement conique. Il porte une ceinture de forcement en cuivre et un anneau de centrage.

L'obus est chargé de la composition M. 98.

L'obus ordinaire est verni en jaune sauf sur les deux ceintures.

L'obus à fusée retardée est verni en jaune également, sauf sur l'espace compris entre les deux ceintures. Cet espace est noir et porte, en lettres blanches, l'inscription m. V. *(mit Verzögerung)*.

L'obus peut être tiré aussi bien par percussion (Az) que gradué à temps (Bz). Les obus à percussion, sans fusée retardée (Az. o. V., *Aufschlag Zünder ohne Verzögerung)*, conviennent mieux pour le réglage du tir, les obus à fusée retardée (Az. m. V.) étant d'une observation difficile.

Shrapnel. — Le shrapnel est à tube, avec chambre arrière. Son remplissage est de 500 balles, de balles pleines, de 10 grammes, c'est-à-dire les mêmes balles que le shrapnel du canon de campagne 96. Ce genre de shrapnel, dit les *Mittheilungen*, ne paraît pas très indiqué pour augmenter le cône de dispersion d'un projectile qui ne possède pas une grande vitesse restante. Ce cône, d'après l'*Instruction de tir* allemande, mesurerait environ 19° à 2000 m. Aux distances moyennes de combat, et avec une hauteur d'éclatement convenable, le shrapnel aurait à intervalles d'éclatement moyens — de 30 à 100 m. — un excellent effet. A distances inférieures à 1500 m., on obtient encore de bons effets avec des intervalles d'éclatement dépassant 200 m.

L'effet du shrapnel à percussion serait supérieur à celui de l'obus ordinaire tiré à percussion ; il n'équivaut cependant pas à l'effet de l'obus à percussion à fusée retardée. On ne peut attendre, avec quelque certitude de succès, d'effet incendiaire que du shrapnel.

Pour la destruction de buts offrant une grande résistance, le shrapnel à percussion est tout aussi favorable que l'obus à percussion.

Le shrapnel est toujours tiré à pleine charge.

[1] Cette indication paraît inexacte. D'après le même auteur, la pointe de l'obus de la munition d'exercice a une forme *ogivale*, ce qui impliquerait la même forme pour le projectile de guerre.

L'obus est tiré percutant avec ou sans fusée retardée en tir courbe ou en tir tendu. Il n'est tiré fusant qu'en tir tendu.

Fusée. — La fusée à double effet 92 (pl. XXII, fig. 9) est en laiton dans la plupart de ses parties. Elle sert pour l'obus.

Elle est graduée de 50 en 50 m. pour des distances comprises entre 500 et 5600 m.

La fusée porte une griffe d'arrêt G, destinée à empêcher tout mouvement de rotation du régulateur pendant les transports. A cet effet, le bec de la griffe pénètre dans une entaille *m* du régulateur. La griffe est portée par deux bras fixés à la tête de la fusée au moyen de deux œillets. Les bras sont traversés par un anneau *a*. Au moment du tir, l'anneau, rabattu autour de la tête de fusée, sert à arracher la griffe d'arrêt.

Sur le régulateur, on remarque un trou T pour le poinçon à temper. Sous la griffe, l'orifice *c* du canal de combustion. Sur la tête de la fusée, deux évidements *r* pour la clef de serrage.

Le régulateur porte en outre une croix +. Lorsque cette croix se trouve en regard de l'index *i* du plateau (fig. 9) *(Kreuz auf Marke)*, la fusée est graduée à percussion. C'est dans cette position que les projectiles sont transportés dans les coffres.

Pour graduer à temps, on amène la division commandée du régulateur vis-à-vis de l'index.

La fusée porte les inscriptions « Dopp. Z. 92. F. H. » *(Doppel Zünder 92. Feld-Haubitze)*, au-dessous, l'endroit de fabrication; ici Sp. (Spandau).

La construction intérieure de la fusée n'est pas connue.

La fusée à double effet 98 se distingue, d'après Zwenger, de celle 92, par sa forme extérieure — qui est la continuation de la partie ogivale du projectile — par son calibre plus fort et par une hauteur moindre.

Elle porte l'inscription « Dopp. Z. 98 ». Elle est employée pour le shrapnel.

La graduation correspond à des distances de 300 à 5600 m.

Les fusées sont toutes *fahrsicher*, c'est-à-dire sans danger d'éclatement pendant les transports. Toutefois, il est permis de manœuvrer seulement avec des pièces chargées à shrapnels. Cette prescription découlerait, d'après Zwenger, de « motifs tactiques » (?).

La gargousse. — La gargousse métallique se compose de la

douille, de l'amorce et de sept charges partielles, numérotées de 1 à 7. A la distance de tir la plus faible, on ne laisse dans la gargousse que la charge inférieure, qui porte le n° 1 et qui est calculée pour le tir à la distance de 2100 m. La charge n° 2, comprenant les deux charges inférieures de la gargousse, correspond à la distance de 2400 m. et à l'élévation d'environ 26 degrés; la charge n° 5 à une distance de 3800 m. avec un angle de 30 degrés; la charge n° 6 à une distance de 4200 m., élévation de 27 degrés. Si l'on voulait utiliser le tir courbe au delà de cette distance, dit l'*Internationale Revue*[1], il faudrait utiliser la charge complète, mais, vu le peu d'étendue des buts, les résultats ne sauraient être bons. Pour le tir courbe avec grande élévation, on n'emploie que l'obus gradué à percussion, avec ou sans fusée retardée.

Les sept charges partielles réunies forment la charge pour le tir de plein fouet.

II. Renseignements numériques.

Calibre	cm.	10,5
Longueur en calibres		11,9
Poids du canon avec appareil de fermeture	kg.	490
Poids de la pièce en batterie	»	1090
— de la voiture-pièce sans servants	»	1950
Nombre de chevaux de l'attelage		6
Poids traîné par cheval (sans servants)	»	325
Poids du shrapnel	»	12,8
Vitesse initiale du shrapnel	m.	330
Poids de l'obus	kg.	15,7
Vitesse initiale de l'obus suivant charge	m.	172 à 295
Charges partielles		5
— combinées		7
Nombre de coups portés par l'avant-train		24
— — — par l'arrière-train		32
Rapidité du tir, par minute		6 ou 7 coups[2].

[1] Supplément n° 14, mai 1900, qui reproduit un article du journal *Die Post*, de Berlin.

[2] *Le règlement de l'artillerie de campagne allemande* s'exprime (§ 321), sur la vitesse de tir du canon 96 de 7,7 cm., comme suit : « Dans le « feu ordinaire », une batterie de 6 pièces pourra tirer 4 à 6 coups en moyenne par minute; dans le feu rapide, jusqu'à 50 coups. La vitesse de tir des obusiers de campagne est un peu moindre ». On peut donc conclure qu'elle comporte 6 ou 7 coups.

LE PASSAGE DU SAINT-BERNARD
en 1800
(FIN)

Tandis que l'avant-garde du général Lannes passait le col et chassait devant elle les forces autrichiennes éparpillées dans la vallée d'Aoste, le gros s'engageait dans la montagne.

Nous avons laissé, le 14 mai au soir, la division Boudet à Bex, la division Loison à Aigle, la division Chambarlhac de Villeneuve à Vevey, et une demi-brigade de la division Monnier encore en formation à Nyon. La légion italique et la plus grande partie de la cavalerie sont également aux environs de Nyon. Le général Berthier a son quartier-général à Villeneuve ; dès le lendemain il partira pour Martigny et Bourg-Saint-Pierre.

Talonné par Bonaparte, Berthier hâte la marche de son monde. La tête de son gros, division Boudet, est le 16 à Bourg-Saint-Pierre, tandis que le reste de l'armée s'échelonne le long de la vallée jusqu'à Martigny. Seule, la division Monnier est toujours sur le lac de Genève. La légion italique a pris les devants, elle est à Aigle. La cavalerie est à Villeneuve. La veille, elle avait été passée en revue par le Premier Consul à Lausanne. « Bonaparte, lit-on dans le *Journal du professeur Pichard*, est allé, à midi, à la tête de son état-major et de sa garde à cheval, passer en revue plusieurs régiments de cavalerie et la légion italique, qui étaient rassemblés sur les plaines de Saint-Sulpice. Il est revenu à 3 heures... »

Bonaparte s'efforce toujours de tromper l'ennemi sur ses intentions. Le même jour, 15 mai, il écrit aux consuls :

« Restez quelques jours sans donner de nouvelles de l'armée de réserve ; dites seulement qu'elle est en pleine marche.

» Il sera peut-être bon de mettre dans quelques journaux, autres que le *Journal officiel*, que j'ai traversé la Suisse et que j'ai passé par Bâle, afin de dérouter ceux qui voudraient

répandre des mauvaises nouvelles et alarmer les bons citoyens. »

La discipline de l'armée ne paraît pas être meilleure au gros qu'à l'avant-garde. Le général Berthier se plaint amèrement. Le 16, il écrit à son chef d'état-major, le général Dupont :

Je vous prie, citoyen général, d'ordonner à l'officier d'état-major chargé du logement de remplir ses fonctions avec plus d'exactitude. Après m'avoir fait attendre longtemps une écurie, on m'en donne une remplie de chevaux étrangers et où les miens ne peuvent avoir de place.

Donnez également des ordres pour que j'aie une garde de grenadiers ou de carabiniers et que, sous tous les rapports, on ait à mon égard la décence qu'on doit au commandement qui m'est confié.

Du même au même, le même jour :

Je reçois des plaintes que les soldats vont dans les maisons sous prétexte de prendre des marmites et enlèvent le sel et tout ce qu'ils trouvent, et pillent les malheureux habitants. Envoyez des officiers d'état-major chez les généraux afin qu'ils empêchent ces abus et qu'on établisse des gardes pour qu'on ménage les propriétés des habitants qui nous ont déjà rendu tant de services.

Le même jour encore, le général Dupont écrit dans un ordre du jour à la troupe :

Le général en chef est peu satisfait d'avoir vu à la suite des colonnes des traînards qui s'amusaient à brûler des cartouches ; les chefs de corps surveilleront cet abus.

... Les chefs de corps empêcheront que la paille des bivouacs soit brûlée, afin que les troupes qui se succéderont puissent en profiter ; ils veilleront également à ce que les marmites et autres ustensiles prêtés à la troupe par les habitants soient fidèlement remis.

Deux jours plus tard, le général Dupont est obligé de renouveler sa recommandation : « Il est expressément défendu, dit-il dans son ordre du jour du 18, de tirer, dans les camps de cantonnement, des coups de fusil, et de commettre aucun pillage, sous les peines portées par la loi. »

La cavalerie, elle aussi, donne lieu à des plaintes. « Vous ferez connaître au général Rivaud, écrit Berthier à Dupont, que je suis mécontent de la manière dont s'est conduite la cavalerie à Saint-Pierre ; on a enfoncé les maisons et on a gaspillé ce qu'il faudrait pour nourrir toute la cavalerie de l'armée. »

Le 19 encore, Dupont revient à la charge :

« Le général en chef renouvelle l'ordre qu'il a donné aux généraux, aux chefs de corps et à tous les officiers de maintenir la plus exacte discipline.

» ... L'intention formelle du gouvernement est que le nom français soit également honoré par la bonne conduite des troupes et par leur courage.

» Il sera formé des commissions militaires pour punir les pillages et tous les excès qui seraient commis contre les lois et règlements militaires. »

Le général Berthier passe le col, le 17, avec la division Boudet ; la division Loison suit le 18, et la division Chambarlhac les 19 et 20. Infanterie et cavalerie passent avec facilité ; mais le passage de l'artillerie offre des difficultés extrêmes.

On se rappelle que des traîneaux spéciaux avaient été fabriqués à Auxonne pour le transport des pièces ; leur livraison tardive avait même été une des causes de retard du mouvement de l'armée. Or, à peine veut-on s'en servir, on constate qu'ils ne sauraient rendre les services espérés. L'avant-garde du général Lannes renonce à les utiliser.

« Tous nos traîneaux sont inutiles, écrit Berthier, le 16, au Premier Consul ; les gens du pays s'y connaissent mieux que nous ; ils prennent un rondin de sapin qu'ils évident à moitié, ils placent la pièce dans le creux et, avec 60 hommes, ils traînent une pièce de 8 au haut du Saint-Bernard.

» ... Une pièce de 8 coûte environ 500 francs à passer. »

Vrai le 16 mai, ce renseignement ne l'était plus les jours suivants. Les habitants trouvent trop rude le travail qu'on leur demande. On propose jusqu'à 1000 fr. par pièce, mais les communes ne parviennent pas à s'entendre. Le Premier Consul lui-même prie le canton du Valais de lui fournir immédiatement 6000 paysans avec des cordes et promet une forte récompense pécuniaire pour les attirer, 40 louis par pièce. La Chambre administrative ordonne, mais elle n'a pas plus de succès que les généraux français. Finalement, le 19 mai seulement, alors que toutes les troupes de première ligne ont passé le col, mais sont retenues devant le fort de Bard, faute d'une artillerie suffisante pour le battre, Marmont, général en chef de l'artillerie de réserve, adresse un rapport à Bonaparte, proposant de nouveaux moyens. Voici ce rapport :

Marmont, conseiller d'Etat et général commandant en chef l'artillerie de l'armée de réserve, au Premier Consul.

Saint-Pierre, le 29 floréal an 8 (19 mai 1800).

J'ai reçu ce matin, mon Général, votre lettre d'hier. Si vous avez la bonté

de penser à l'immensité du travail que le passage de l'artillerie nous cause, et si vous calculez en même temps la faiblesse de nos moyens, vous trouverez que nous avons fait beaucoup de besogne.

Les paysans nous ont abandonnés ; la rudesse du travail les en a dégoûtés ; j'ai cependant prodigué l'argent pour les faire revenir.

Je fais courir des officiers d'artillerie dans tous les villages et l'argent à la main.

J'ai mis en mouvement également le sous-préfet du district.

Je me suis adressé encore au commissaire de la Chambre administrative, Frédéric Gard, qui est passé ici ce matin. Je l'ai si vivement pressé qu'il m'a promis pour après-demain 500 paysans.

Je souhaite que ces moyens nous donnent des bras.

Les canonniers sont en petit nombre, aussi nous ne pouvons faire usage que de leur intelligence et non de leurs bras. Les sapeurs sont tous partis.

Le peu de mulets d'artillerie que j'ai m'échappent, par deux raisons : la première, c'est que le général en chef les emmène dans la vallée et les garde avec lui au lieu de me les renvoyer ; la deuxième, c'est que les muletiers, pour lesquels je n'ai pu obtenir encore une paire de souliers et un habit, désertent par dizaines et se cachent dans les bataillons.

Pour comble de malheur, nos mulets ne sont pas nourris, ou plutôt meurent de faim.

J'ai employé un bataillon de la 59e et un détachement de 600 hommes de la division Loison à monter des pièces et porter des effets d'artillerie. Ils s'en sont tirés avec une peine excessive, et grâce aux coups que les officiers ont distribués ; mais ils sont si fatigués, harassés et mécontents qu'il est impossible de les faire recommencer. C'est beaucoup que chacun fasse une fois cette corvée.

Les mulets sont bons et il faut en employer le plus possible, mais les hommes sont meilleurs. Ils ne craignent pas le verglas et ne laissent pas, comme les premiers, leur charge sur la route.

Nous ne nous tirerons jamais d'affaire sans des moyens extraordinaires ; voici ceux que je vous propose :

Ordonnez à la division Chambarlhac en entier, et par demi-brigade, et les officiers à la tête, de porter et de traîner à Saint-Rémy l'artillerie.

Faire faire la même opération à la division Monnier.

Ce secours doit porter de l'autre côté des monts toute l'artillerie des divisions.

M'autoriser à prendre, dans les conscrits des demi-brigades, 50 muletiers pour remplacer les déserteurs.

Envoyer ici par des moyens extraordinaires, un approvisionnement d'avoine, qui nous manque absolument.

Faire acheter et apporter ici tous les cordages existant dans la vallée ; nous en avons fait une consommation immense. J'en attends de Genève ; j'ai donné de tous les côtés des ordres de remplacement, ils me produiront sans doute, mais ne m'ont rien produit encore.

Avec ces moyens extrêmes, mon Général, je crois pouvoir répondre du succès ; sans eux, je ne vois pas de raison pour arriver à la fin.

Salut et attachement.

A. Marmont.

Ces propositions furent approuvées et l'infanterie de la division Chambarlhac tira ses canons avec beaucoup d'entrain. Le chef en fit rapport dans le style pompeux alors en usage.

Chambarlhac, général commandant la division, au Premier Consul de la République française.

Etroubles, le 3 prairial an 8 (23 mai 1800).

C'est avec bien de la satisfaction, citoyen Consul, que je m'empresse de vous rendre compte du zèle que toutes les troupes qui sont sous mon commandement ont mis à transporter, en deçà du Mont-Saint-Bernard, les pièces de canon et train d'artillerie qui sont attachés à la division que je commande. Nul obstacle n'a arrêté leur courage ; et, loin de laisser derrière la moindre des pièces qui leur avaient été confiées, ils ont même ramassé plusieurs roues et avant-trains qui avaient été abandonnés sur la montagne.

Qu'il était beau de voir arriver la 43e demi-brigade, parfaitement en règle et tambours battant, ayant à sa tête trois pièces de canons traînés par les grenadiers. Le restant des objets était porté par les fusiliers qui, quoique très fatigués, marchaient en vrais triomphateurs. Quel présage heureux pour le premier coup de main qu'ils vont donner.

C'est peu, mon Général, pour les braves d'être d'un courage à toute épreuve ; ils y joignent un désintéressement qui, jusqu'à présent, n'a pas eu d'exemple. Je vous fait passer ci-joint la lettre écrite par le chef de brigade Ferey, au nom de la 24e ; vous y verrez les expressions dignes des hommes qu'il commande.

Salut et respect.

CHAMBARLHAC.

Le chef de brigade Ferey, commandant la 24e légère, au citoyen Herbin, général de brigade.

Au camp en avant d'Etroubles, le 3 prairial an 8 (23 mai 1800).

Citoyen général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la 24e légère, jalouse de contribuer par tous ses moyens à la gloire et à la prospérité de l'armée de réserve, fait don des 2600 livres qui lui avaient été accordées par le Premier Consul Bonaparte, pour le transport de Saint-Pierre à Etroubles de deux pièces de 8, une de 4 et de tout leur attirail.

Elle s'estime trop heureuse d'avoir fait quelque chose qui puisse être agréable au Premier Consul, à qui elle donnera, dans toutes les occasions, des marques de son inviolable attachement.

Empressez-vous, mon cher général, de faire connaître son désintéressement au général de division et au général en chef de l'armée.

Salut et respect. FEREY.

A.-F. Lepreux, chef de la 96e demi-brigade d'infanterie de ligne, au Premier Consul de la République française.

Saint-Vincent, le 6 prairial an 8 (26 mai 1800).

Général Consul,

La 96e demi-brigade d'infanterie de ligne, glorieuse d'avoir, conjointement

avec les autres corps de sa division, contribué au transport de son artillerie, refuse l'indemnité accordée à cet effet par le général en chef de l'armée. Officiers, soldats, aucun d'eux ne voudrait diminuer l'étonnant de l'opération qu'ils ont entreprise, qu'ils ont consommée, en en recevant le prix.

Agréez, général Consul, cette somme que vous nous destiniez : qu'elle soit conservée pour des besoins plus urgents.

Le seul regret qui puisse rester à la demi-brigade, c'est de n'avoir pu que suivre l'exemple des corps de la division. Son ordre de bataille a empêché qu'elle ne le donnât.

Recevez, général Consul, de la part de tous les militaires de la 96e, l'assurance de leur dévouement à obéir à vos ordres. Ils y joignent le tribut de l'admiration générale qui vous est due.

Salut respectueux. LEPREUX.

Extrait du rapport du 28 mai sur les premières opérations de l'armée de réserve.

..... Arrivés au pied du Saint-Bernard, le premier obstacle à franchir est de faire passer de l'artillerie : la perspective d'un chemin de plusieurs lieues de long sur 18 pouces de large, pratiqué sur des rochers à pic ; ces montagnes de neige qui menacent de se précipiter sur leur têtes ; ces abîmes où le moindre faux pas peut les engloutir, rien ne peut effrayer les soldats.

On se presse autour des pièces pour obtenir l'honneur de les traîner. Dans ce conflit d'ardeur et de dévouement, divers détachements de la division Loison, les 19e et 24e légères, les 43e et 96e de ligne, se font particulièrement remarquer ; après des fatigues qu'il est impossible de peindre, après des efforts inouïs de constance, les pièces arrivent enfin au delà du Saint-Bernard. Là, on veut donner aux soldats la gratification qui avait été promise ; ils la refusent.

Les *Cahiers* de Coignet, qui était grenadier à la 96e demi-brigade, nous renseignent sur la méthode employée pour traîner les pièces dans leur auge :

« ... Au bout de cette auge, il y avait une mortaise pour conduire notre pièce, gouvernée par un homme fort et intelligent... L'attelage se montait à 40 grenadiers par pièce (le *Bulletin* de l'armée de réserve dit 100 hommes), 20 pour traîner la pièce (10 de chaque côté tenant des bâtons en travers de la corde qui servait de prolonge)... 2 hommes portaient un essieu, 2 portaient une roue, 4 portaient le dessus du caisson, 8 le coffre, 8 les fusils... »

L'*Almanach de Berne et Vevey*, numéro de 1801, donne un dessin illustrant cette méthode ; le canon est dirigé en arrière à l'aide d'un levier passé dans la bouche de la pièce.

Ajoutons que la pièce de 8 pesait 1650 kilogrammes ; son caisson 1700 ; la pièce de 4 pesait 1050 kg. ; son caisson 1500 ; l'obusier 1600 kg. ; son caisson 1600 également.

Le transport des munitions eut à lutter contre une difficulté analogue : l'absence de mulets. Le général Lannes avait réquisitionné tout ce qu'il avait trouvé en chevaux et mulets dans le val d'Entremont pour le passage de ses approvisionnements, et il ne se pressait guère de les renvoyer à leurs propriétaires. Le général Berthier s'en plaint.

« Il est bien essentiel, lui écrit-il le 16, que vous nous renvoyiez les mulets et les hommes de Saint-Pierre le plus promptement possible ; sans cela nous ne pourrions pas vous faire passer une cartouche. Réunissez même tous les mulets que vous pourriez avoir dans la vallée d'Aoste et envoyez-les à Saint-Pierre, avec une escorte suffisante, pour être chargés de munitions. Assurez les propriétaires qu'ils seront exactement payés.

» Dans toute la vallée, de Saint-Pierre à Sembrancher, sur un bruit que vous enleviez les mulets que vous trouviez dans la vallée d'Aoste, tous les paysans ont emmené ceux qu'ils avaient ; rétablissez la confiance en nous renvoyant ceux que vous avez. »

En même temps, Berthier envoie l'ordre à son chef d'état-major de lui procurer tous les mulets qui pourraient être rassemblés au dépôt de Villeneuve, « que sous aucun prétexte on n'en retarde la marche pour Saint-Pierre.

» Prévenez sur toute votre communication en arrière que c'est par le manque de mulets que l'armée ne peut avoir à Aoste les munitions nécessaires qui sont retenues à Saint-Pierre. »

Berthier se plaint de la situation même auprès du Premier Consul :

« Les 6 pièces de l'artillerie du général Lannes sont passées avec approvisionnement simple, écrit-il, toujours le 16. Je présume que demain soir elles seront à Aoste, mais le général Lannes ayant emmené 200 mulets environ et tous les hommes de Saint-Pierre, le général Marmont se trouve pour le moment sans aucuns moyens pour faire passer l'artillerie de la division Boudet qui vient d'arriver. Je prends tous les moyens possibles pour nous procurer des hommes et des mulets. »

« Si nous avions quelques affaires chaudes dans les premiers jours, écrit-il encore en post-scriptum, nous serions fort embarrassés pour les cartouches par les difficultés de passer le Saint-Bernard, faute de mulets. »

Au moment où Berthier lui envoyait ce rapport, le Premier Consul quittait Lausanne. Il était 5 heures du soir, disent le *Nouvelliste vaudois* et le *Journal du professeur Pichard*. A 8 heures du soir, il est à Vevey, constate le *Manuscrit Couvreu*. Il y change de chevaux et continue cette nuit-là jusqu'à Saint-Maurice. Le 17, il établit son quartier général à Martigny, dans la maison des religieux du Grand-Saint-Bernard. Ceux-ci ont noté ce séjour : « ...Il descendit à la maison prévôtale de Saint-Bernard. Pendant les trois jours qu'il s'y arrêta, on ne le vit pas paraître dehors ; il ne sortait de sa chambre que pour aller au réfectoire ; un silence de chartreux régna à la prévôté et à l'entour ; ni l'état-major, ni les gardes n'osaient ouvrir la bouche. »

Le 19 à minuit, Bonaparte part de Martigny, passe le même jour le col et descend jusqu'à Etroubles, où il arrive à 9 heures du soir. Voici le récit du passage tiré d'un manuscrit d'un religieux du Saint-Bernard, et confirmé par la tradition locale du village de Bourg-Saint-Pierre où vivent encore des héritiers du guide du Premier Consul :

Le 20, Bonaparte part de Martigny pour le Saint-Bernard, accompagné de deux de nos religieux, qu'il avait invités à faire le trajet avec lui. Sur la route, il ne s'arrête que quelques minutes chez le curé de Liddes, pour prendre un petit rafraîchissement. Quoique fatigué, il ne s'arrête pas plus de deux heures au Saint-Bernard, et, le même jour, il alla coucher de Martigny à Etroubles.

En chemin, il demande aux religieux qui l'accompagnaient ce que l'on disait du fort de Bard ; les religieux lui répondirent qu'on le regardait comme imprenable. « Eh bien, ajoute Bonaparte, dans quelques jours vous apprendrez qu'il est en mon pouvoir. »

Au Bourg-Saint-Pierre, le Premier Consul prit un guide pour gravir le Saint-Bernard. A quelques minutes au-dessous du Bourg, le mulet que montait le Consul butta dans un passage escarpé et fit trébucher le cavalier. Le guide, Pierre-Nicolas Dorsaz, qui avait soin de marcher à côté et de se tenir du côté des précipices, retint le Consul, qui ne laissa apercevoir aucune émotion. Dès ce moment, Bonaparte engagea la conversation avec le guide et lui demanda des détails sur sa famille, combien l'on payait les guides depuis le Bourg jusqu'au Saint-Bernard. Le guide lui répondit qu'on leur donnait ordinairement 3 fr. « Eh bien, lui dit le Consul, cette fois vous aurez quelque chose en sus. »

Arrivé au Saint-Bernard, le guide, qui ne connaissait pas le personnage et qui avait fait peu de cas de la promesse qu'on lui avait faite, reprit le chemin de Bourg, sans attendre de payement. De retour à Paris, Bonaparte se souvint de son guide ; il savait qu'il n'avait pas de maison en propre, il le fit rechercher par le résident français près la république du Valais et il ordonna de lui acheter une maison.

Dans cet intervalle, Pierre-Nicolas Dorsaz en avait acheté une pour le prix de 1200 fr., somme que le résident lui remboursa aussitôt, d'après les ordres reçus de Paris.

Naturellement le roman agrémente ce récit. Le roman en peinture d'abord ; on connaît le fameux tableau de David qui nous montre le Premier Consul sur un cheval fougueux se cabrant au bord d'un précipice. Quiconque connaît nos montagnes sait le cas que l'on peut y faire d'un cheval fougueux, même dans un passage relativement facile comme le Saint-Bernard.

Le roman écrit y est allé lui aussi de sa note sentimentale à l'usage des bons bourgeois. Voir, par exemple le récit de M. Gachot, qui renouvelle, sans beaucoup d'art d'ailleurs, la légende que Dorsaz aurait conté « au capitaine » ses peines de cœur. Il aime une voisine, mais le père la lui refuse parce qu'il est trop gueux ; il lui faudrait une maison et un enclos. Alors Bonaparte promet les 1200 francs nécessaires à l'achat de cette maison. Il les lui remet séance tenante, d'après les uns, les lui envoie depuis Paris, au retour de la campagne, suivant les autres.

Avant de passer la montagne, Bonaparte avait pris diverses mesures pour assurer ses communications par le val d'Entremont. Des soldats suisses en furent chargés. Sur demande du Premier Consul, la Chambre administrative du Valais et la Commission exécutive de la République helvétique levèrent trois compagnies valaisannes, qui furent postées au Saint-Bernard, à Sembrancher et à Martigny. Trois autres compagnies d'infanterie, levées hors du Valais, occupèrent Saint-Rémy, Saint-Pierre et Saint-Maurice. Enfin deux bataillons de 300 hommes gardèrent la route de Lausanne à Vevey.

Le 23 mai, toute l'armée, 40 000 hommes environ, avait passé le col. Les habitants du val d'Entremont qui avaient beaucoup souffert de la marche et du séjour des soldats furent indemnisés des dommages subis. Bourg-Saint-Pierre surtout avait été éprouvé. Aussi, le 24 mai, le Premier Consul écrivait-il d'Aoste au citoyen Max, président de la Municipalité, la lettre suivante, en réponse à ses réclamations :

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 20 mai. Je suis très satisfait du zèle qu'ont montré tous les habitants de Saint-Pierre et des services qu'ils nous ont rendus. Faites faire une estimation des dommages qu'aurait causé le passage de l'armée et je vous indemniserai de tout.

Ceci n'est que justice, et je désire de plus pouvoir faire quelque chose d'avantageux à votre commune.

BONAPARTE.

Les réclamations des habitants de Bourg-Saint-Pierre s'éle-

vèrent, au total, à 39151 fr., pour prairies abîmées et foin perdu, champs, blés, jardins et légumes abîmés et perdus, pour murailles abattues, pour 88 chaudières et marmites perdues, pour 18 journées de guides, et surtout pour bois coupés, 2037 pièces d'arbres pris dans la plus haute futaie qui protège le village des avalanches.

Les frais de l'hospice du Saint-Bernard furent soldés, eux aussi, par 19035 liv. 15 s., pour 20740 bouteilles de vin et 3597 livres de fromage, distribuées du 1er mars au 18 août.

* * *

Nous terminons ici le résumé de l'ouvrage du capitaine de Cugnac, renvoyant à la collection des documents qu'il a réunis ceux de nos lecteurs qui désireraient examiner avec plus de détail le récit de cette marche célèbre. On sait qu'elle se termina par la bataille si disputée de Marengo, qui consolida la gloire du général Bonaparte et prépara son avènement au trône impérial.

F. Feyler, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres du IIIe corps d'armée. — Les nouvelles formations. — Les Vetterli en Chine. — Menus faits.

Bien que nous soyons dans la période où partout, en Suisse, la vie militaire approche de son point culminant d'intensité, les faits à mentionner sont rares et le chroniqueur en est réduit, pour ne pas fausser compagnie aux lecteurs de la *Revue militaire*, à glaner les menus faits et les petites nouvelles.

Bientôt vont commencer les manœuvres du IIIe corps d'armée; on ne sait rien encore, officiellement, du terrain sur lequel elles auront lieu. On a parlé de la contrée de Rapperswyl, puis on a démenti ce bruit; ou plutôt on a dit que ce renseignement n'avait rien d'officiel et que la direction des manœuvres comptait ne pas trahir son secret pour donner aux exercices un

caractère se rapprochant, autant que possible, de ce qui se passerait à la guerre. On ne peut qu'applaudir à ce dessein. La première condition pour que des manœuvres représentent, autant qu'il est possible, l'image de la guerre, c'est qu'il ne soit pas possible de faire préalablement la reconnaissance du terrain. Cette reconnaissance devrait, au surplus, être absolument interdite, en tant que destinée à chercher les positions et les points tactiques; il manquera toujours pour qu'une reconnaissance de cette nature ne risque pas de s'égarer sur une fausse piste, un élément essentiel: l'idée stratégique qui préside à l'établissement des tâches tactiques que le directeur des manœuvres donnera à résoudre aux deux adversaires. Combien de combats en manœuvres n'ont-ils pas été faussés, dans la manière dont ils ont été conçus et conduits, précisément parce que le chef, après une reconnaissance préalable, s'était laissé hypnotiser par le terrain au point de ne plus voir autre chose et de négliger cet élément si souvent décisif: la conduite de l'adversaire.

A propos des manœuvres, un journal a annoncé que le commandant du IIIe corps d'armée, M. le colonel commandant de corps Bleuler, qui avait été remplacé, pour raisons de santé, par le commandant du IIe corps, M. le colonel commandant de corps Fahrländer, se trouvait de nouveau assez bien rétabli pour diriger les manœuvres de ses deux divisions; cette nouvelle demande confirmation; nous sommes d'ailleurs à une époque si rapprochée des manœuvres qu'il nous paraît difficile qu'un changement aussi gros de conséquences puisse encore avoir lieu sans que cela présente des inconvénients.

* * *

Le 4 de ce mois s'est terminé à Yverdon, où il avait eu lieu, le premier cours de répétition d'une compagnie de mitrailleuses de cavalerie, celui de la comp. I Les officiers qui ont eu l'occasion d'assister aux exercices de cette troupe, surtout à ceux des derniers jours, ont été vivement frappés de l'aisance avec laquelle elle se meut dans le terrain, même le plus difficile, et du peu de temps, à peine une minute et quart, qu'il lui faut pour se mettre en batterie et ouvrir le feu; il y aurait lieu de fonder les meilleures espérances sur les services que cette troupe est appelée à rendre.

* * *

Le 25 juin, s'est ouverte à Berne la première école de recrues de la compagnie d'aérostiers; encore une formation de création récente et vers laquelle, dans ce moment, tous les yeux vont rester tournés; le chroniqueur se contente, actuellement, de noter ce fait comme un événement dans le développement de notre état militaire et un nouveau pas dans le perfectionnement de l'outillage préparé pour la défense du pays.

En annonçant ce fait, quelques journaux ont mentionné, parmi le matériel affecté à cette troupe, un ballon sphérique, de fabrication française

et un ballon *dragon*, provenant d'Allemagne. Pourquoi ce nom de *dragon* donné à ce ballon ? Rien dans sa construction ni dans sa forme ne justifie cette appellation. Cela ne proviendrait-il pas de ce que en traduisant le terme par lequel, en Allemagne, on désigne ce ballon, on a pris le sens littéral ; or si *Drache* signifie dragon, il signifie aussi cerf-volant. C'est bien, en effet, d'un ballon cerf-volant qu'il s'agit; sa forme, la façon dont il plane dans les airs, tout en effet rappelle le jouet de ce nom. Dans un autre endroit, on donne à cet engin le nom bizarre de ballon tubiforme.

* * *

Un grand nombre de journaux ont mentionné le fait que des fusils Vetterli, en nombre assez considérable, auraient été expédiés en Chine; en raison des événements qui se passent actuellement dans ce pays, il n'en fallait pas davantage pour soulever un certain étonnement. Or, voici quelle serait la vérité :

La Suisse vend celles de ses armes qu'elle ne peut plus utiliser; elle s'est réellement défaite, depuis l'adoption du fusil petit calibre, d'un grand nombre de fusils Vetterli; mais, pour éviter toute interprétation équivoque, elle ne vend ses armes qu'à des particuliers de nationalité suisse et jamais à des gouvernements. Quant aux faits visés, voici ce qu'il en est :

Un parti de 5000 fusils ayant été vendu avec de la munition, et ce fait étant venu à la connaissance du gouvernement anglais, celui-ci, ayant des raisons de croire que cet envoi avait pris le chemin du Transvaal, demanda des explications au Conseil fédéral. Dans le cas particulier, celui-ci se montra disposé à s'enquérir du pays de destination de ces armes; or, ce n'est pas au Transvaal qu'elles seraient allées, mais en Chine, viâ Londres, et par l'intermédiaire d'une maison anglaise.

A ce propos, on a rappelé que, déjà en 1896, un envoi de 50000 fusils avait été dirigé en Chine; on était en pleine guerre sino-japonaise; or il arriva que le vaisseau qui portait cette cargaison fut visité par les Japonais qui s'en emparèrent. Ce ne sont donc pas ces Vetterli-là qui arment les Boxeurs d'aujourd'hui.

* * *

Puisque j'en suis à emprunter aux journaux les petites nouvelles militaires qu'ils publient, en voici une prise dans le *Genevois* de ces jours derniers. Ce journal raconte, sur la foi du journal neuchâtelois l'*Impartial*, qu'à Colombier on ne laisse pas aux recrues un seul instant de repos à l'exercice, jusqu'à les obliger à se livrer au jeu de *saute-mouton*, probablement comme gymnastique. Si le fait est vrai, il est évidemment répréhensible. Mais l'est-il ? D'autre part, on peut s'étonner que des journaux sérieux, qui ont la prétention d'éclairer et de guider l'opinion publique, se prêtent complaisamment à recueillir et à propager des racontars de cette nature et les entremêlent à l'adresse des chefs d'appréciations et de qualificatifs peu

faits pour entretenir le respect des institutions du pays et de la discipline. S'il se commet des abus, et je ne doute pas que par-ci par-là le fait ne se produise, que ceux qui en ont connaissance les signalent à qui de droit, aux commandants ou autorités militaires, qui ne les laisseront certainement pas tomber et prendront les mesures pour les faire cesser. Toute autre manière d'agir est antipatriotique.

Ailleurs, ce sont des officiers qui se plaignent et qui rentrent chez eux dégoûtés du service, ainsi que le raconte le *Freie Rhätier*, parce qu'on les astreint à se conformer aux prescriptions du règlement sur l'habillement, dont les élégances les choquent.

Ces faits, Dieu merci, sont exceptionnels, mais ils sont pourtant de trop.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Expédition de Chine. — Force et composition du corps expéditionnaire ; ses officiers. — Envoi de généraux aux écoles de tir d'autres armes. — Les mitrailleuses Maxim distribuées aux chasseurs et à l'infanterie.

La tragédie qui se joue dans l'Extrême-Orient fournit à votre chroniqueur un thème nouveau et assurément bien inattendu. Qui donc aurait songé à une expédition d'outre-mer entraînant la mobilisation d'une division entière avec tous ses services et ses impedimenta, et exigeant un branle-bas bien plus considérable qu'on ne se l'imagine. C'est à cette mobilisation qu'on s'est appliqué ces derniers temps et il faut convenir qu'on réussira à l'effectuer dans un délai relativement court.

Les difficultés qu'il s'agissait de surmonter provenaient principalement du fait qu'on avait à prendre des mesures spéciales sortant du cadre d'une mobilisation ordinaire. Les soldats engagés pour les opérations de Chine sont tous des volontaires. Les officiers ont été choisis d'après leurs aptitudes personnelles et leur goût pour une expédition coloniale. Il s'agissait en conséquence de fondre en un tout homogène des éléments disparates et d'en composer des unités offrant de la cohésion, de la résistance, et animés de cet esprit d'initiative et d'indépendance qui sont si nécessaires à des troupes appelées à opérer loin de la mère-patrie. On n'a d'ailleurs rencontré de la part des enrôlés que la meilleure volonté et surtout le grand désir de servir l'Empereur et le pays et de réparer l'outrage commis envers l'Allemagne par l'assassinat de son ambassadeur et de ses ressortissants.

Les soldats admis à faire partie de la division en partance sont tous jeunes; on n'a accepté aucun réserviste. Tout en faisant appel aux sentiments d'ambition, à l'amour de l'imprévu, à la soif de la nouveauté des

hommes appelés à composer le corps expéditionnaire, on a cherché à y faire entrer des troupes appartenant aux diverses nationalités allemandes et on a formé des bataillons prussiens et bavarois, des compagnies saxonnes et wurtembergeoises.

La plupart de vos lecteurs auront sans doute déjà eu connaissance, par les journaux quotidiens, des préparatifs de cette campagne. Aussi me bornerai-je ici à rappeler la composition des subdivisions que nous avions déjà dans le Céleste Empire et à noter la formation de celles qu'on va y expédier.

Depuis l'annexion de Kiautschou, — qui constitue un « gouvernement » — nous avions en Chine le 3e bataillon de marine (Seebataillon), à quatre compagnies d'infanterie, ainsi qu'une batterie de campagne de la marine, une compagnie chinoise et un détachement de pionniers. Pour l'occupation des forts, on disposait en outre d'un détachement d'artillerie de marine dit de Kiautschou.

A la première nouvelle de l'émeute des Boxeurs, on a mobilisé en surplus le 1er et le 2e bataillon de marine et on a constitué une deuxième batterie de campagne et un détachement de pionniers. Toutes les forces de l'armée de terre de Kiautschou et de Chine ont été placées sous les ordres du major-général v. Hœpfner, inspecteur de l'infanterie de marine.

Les bataillons de marine sont à l'effectif de 1134 hommes par bataillon. Les deux batteries de campagne sont armées de canons de 8,8 cm. (C/73), et si besoin est, de canons de montagne. Elles sont fortes chacune de 176 hommes et de 6 pièces. Le détachement d'artillerie de marine, appelé à servir les forts, s'élève à 208 hommes et dispose de 10 pièces. Au total, ainsi, pour l'artillerie 560 hommes et 22 bouches à feu. La *Militär-Zeitung* de Darmstadt, no 28, indique comme effectif général du corps de Kiautschou les chiffres de 3855 hommes et 26 pièces de canon.

Après le massacre de notre ambassadeur, M. de Ketteler, l'Empereur ordonna la formation du « Corps expéditionnaire de l'Asie orientale » (Ostasiatisches Expeditionscorps), à la tête duquel vient d'être placé le lieutenant-général v. Lessel, commandant la 28e division à Carlsruhe, auparavant quartier-maître principal au Grand Etat-Major. Le général v. Lessel aura toutes les attributions d'un général commandant de corps sur pied de guerre. Il disposera de cinq officiers d'état-major et de cinq adjudants, ainsi que d'un officier du train.

Le corps expéditionnaire représente une faible division d'infanterie. Il est composé de deux brigades d'infanterie « de l'Asie orientale » nos 1 et 2. La 1re brigade se constitue à Berlin et se subdivise en deux régiments à deux bataillons. Le 1er régiment se forme à Berlin avec son 2e bataillon à Dantzig, Königsberg et Posen ; le 2e régiment, à Berlin également, constitue son 1er bataillon à Dresde (3 compagnies) et à Breslau (une compagnie), son 2e bataillon à Magdebourg, Cassel et Francfort s/M.

La 2e brigade aura pour centre de formation Berlin et composera un de ses régiments, le no 3, d'un bataillon prélevé à Altona, Hanovre et Stettin, et d'un bataillon à Münster, Coblence et Stuttgart. Le 4e régiment enfin comprendra un bataillon provenant de Strasbourg, Carlsruhe et Metz et un second bataillon de la Bavière.

Le corps expéditionnaire comptera en outre un régiment de cavalerie à trois escadrons, un régiment d'artillerie de campagne à quatre batteries, un bataillon de pionniers à deux compagnies. La cavalerie se forme à Potsdam. L'artillerie à Jüterbog, où l'école de tir lui fournit le cadre. Elle se composera de trois batteries de canons à tir rapide C/96 et d'une batterie d'obusiers de campagne C/98. Aux trois batteries de canons sera attachée une colonne légère de munitions, à la batterie d'obusiers une demi-colonne légère de munitions d'obusiers. Enfin, au même régiment d'artillerie, on adjoindra une batterie d'artillerie lourde de six obusiers de 15 cm. Le bataillon de pionniers sera formé à Harbourg, près Hambourg. Un détachement de télégraphes — télégraphistes et subdivision du train — se constitue à Berlin, où s'organise aussi une compagnie d'ouvriers de chemin de fer.

Le ravitaillement en munitions de la division d'Asie sera assuré au moyen d'une « division de colonnes de munitions » (Munitions-Kolonnen-Abteilung) comprenant une colonne de munitions d'infanterie, une de munitions de canons, une de munitions d'obusiers de 10,5 cm. et une de munitions d'obusiers de 15 cm.

Les trains seront composés de deux colonnes de subsistances, d'une boulangerie de campagne, et de quatre hôpitaux de campagne avec une compagnie de santé. Les trains se mobilisent à Spandau, la compagnie sanitaire à Flensbourg.

Les formations d'étapes, — car vous voyez que tout est prévu, — comprennent un commandant d'étapes à Berlin, un dépôt de chevaux à Posen, une colonne de munitions d'étapes, le personnel des hôpitaux de campagne, le dépôt d'habillement, le personnel de surveillance des trains et le vaisseau-lazaret du corps.

Les troupes de dépôt du corps seront prochainement organisées à Kiel et à Wilhelmshaven et on se prépare à doter très largement le service médical et tout le service de l'entretien des troupes[1].

[1] L'habillement des troupes du corps d'expédition, dit l'*Unteroffizier-Zeitung* de Berlin, est préparé par le service de l'habillement du corps de la garde, qui a installé, dans ce but, 800 tailleurs militaires.

On y travaille jour et nuit, car, en peu de jours, il faut livrer 12000 uniformes et manteaux. Les casques en liège sont déjà embarqués à bord des transports et seront, en partie, reçus en Chine

Après leur habillement et leur équipement reçus, les troupes se rendront au champ de tir de Doberitz, où chaque homme exécutera un tir de combat de 40 à 50 coups à balle.

Disons quelques mots des officiers appelés à exercer un commandement en Chine. Le chef du corps expéditionnaire, le lieutenant-général de Lessel, a fait sa carrière dans l'Etat-major général. Entré en avril 1866 au 2e régiment de la Garde à pied comme lieutenant, il prit part aux campagnes de 1866 et de 1870/71. Il passa par l'Académie de guerre et fut transféré en 1876 à l'Etat-major. Après différents stages dans les corps de troupes comme chef de bataillon, de régiment et de brigade, il devint en 1898 quartier-maître principal à l'Etat-major et tout récemment, il y a deux mois à peine, il prenait le commandement de la 28e division à Carlsruhe. C'est là qu'on est venu le chercher pour le placer à la tête des troupes à destination de la Chine. Son chef d'état-major est le lieutenant-colonel Gundell, officier depuis 1874, qui, lui aussi, a appartenu presque continuellement à l'Etat-major général, où il dirigeait en dernier lieu la 2e section.

Au nombre des autres officiers d'état-major, figure le major de Falkenhayn, instructeur militaire en Chine de 1896 à 1899, ensuite attaché à notre gouvernement de Kiautschou. Il est rentré en février dernier à Berlin à l'Et t-major général et va s'embarquer avec le premier transport qui partira pour Takou. A côté de lui, je remarque encore le capitaine de Tiedemann qui a fait, dans l'état-major de Kitchener, la campagne du Soudan en 1898.

Les deux brigadiers sont le major-général v. Gross dit v. Schwarzhoff, représentant de l'Allemagne à la Conférence de La Haye. Il commandera la 1re brigade du corps expéditionnaire; la 2e aura pour chef le major-général de Kettler, commandant depuis juin 1900 de la 5e brigade d'infanterie à Stettin. Les commandants de régiment d'infanterie sont: 1er régiment, colonel v. Normann; 2e, lieutenant-colonel Pavel; 3e, colonel Hofmeister; 4e, colonel Freiherr v. Ledebur.

Le régiment de cavalerie sera sous les ordres du lieutenant-colonel v. Arnstedt, officier depuis la campagne de 1870. Après avoir été longtemps gouverneur des deux fils de notre prince Albrecht, il prit en 1898 le commandement des hussards de Brunswick no 17. Son officier d'état-major est le fameux major Freiherr de Reitzenstein, qui vient de faire cam-

Pendant le voyage, en plus des manœuvres sur le pont, on exécutera des exercices de tir sur des buts flottants.

La troupe reçoit, en même temps que le nouveau fusil, la nouvelle baïonnette M. 98. Les sabres des officiers et les baïonnettes seront affilés à bord pendant le voyage.

Les hommes reçoivent le manteau gris avec pattes d'épaules plus étroites que celles de la tunique.

Les subsistances pour les troupes de Chine sont des plus soignées. Elles comprennent une énorme quantité de bon vin, de conserves, etc., et, au lieu de pain, de biscuit à l'œuf. Ce biscuit forme de longues tablettes qui, en raison des entailles qu'elles reçoivent, peuvent être divisées en petits morceaux d'environ 2 1/2 cm. de longueur.

En même temps, le service des subsistances fait empaqueter sans interruption du riz, des lentilles, des pois, des haricots, des conserves de légumes, etc., pour être transportés en Chine.

pagne dans les rangs des Boers sans avoir préalablement demandé l'autorisation de ses supérieurs, comme il est de règle. Son insubordination ne lui a pas coûté cher, six semaines de forteresse. Gracié au bout de quinze jours et on le dédommage encore en l'attachant à un état-major pour une campagne qui promet de l'imprévu.

Le commandant du régiment d'artillerie de campagne est le major Hoffmann, jusqu'ici commandant du groupe à cheval du régiment n° 5; le commandant du bataillon bavarois est le major comte de Montgelus, officier distingué et très qualifié pour une expédition coloniale, dit-on.

Les bataillons du corps seront à l'effectif de 800 hommes. Les chevaux, dont il faudra en tout un millier, seront achetés en Chine ou en Australie. On ne veut pas s'exposer aux expériences qu'ont faites en 1860 les Anglais et les Français en expédiant d'Europe des chevaux qui arrivent décimés par un long transport (38 jours au minimum) et ont encore à racheter le climat.

A l'heure où je vous écris, le premier transport de troupes est déjà parti pour Gênes, où il s'embarquera sur les beaux steamers du Lloyd. Voici d'ailleurs le rôle des départs tel qu'il a été arrêté : le 27 juillet, 4000 hommes, y compris 2 escadrons; le 30 juillet, 1200 hommes; le 31 juillet, 1000 hommes; le 2 août, 2800 hommes; le 3 août enfin, 3000 hommes, dont le 3e escadron du régiment de cavalerie, au total environ 12000 hommes. Le dernier transport arrivera à Takou vers le 11 septembre.

Voilà pour les opérations en Chine. En Allemagne, le mois a été calme en somme, les événements de Chine ayant attiré toute l'attention. On vient de nommer le président du Tribunal militaire de l'Empire, qui sera créé à partir du 1er octobre, en la personne du lieutenant-général Freiherr v. Gemmingen, commandant la 38e division à Erfurt Ces fonctions lui confèrent la situation d'un général commandant de corps d'armée, elles sont inamovibles. Gemmingen appartient à l'infanterie et fit partie à deux reprises du Ministère de la guerre, en dernier lieu comme Directeur du Département de l'administration. C'est lui qui vraisemblablement aurait été appelé à remplacer le Ministre de la guerre, général v. Gossler, si celui-ci avait quitté son poste. Maintenant il faudra jeter les yeux sur quelqu'un d'autre.

— En raison des événements de Chine, il est probable qu'on réduira quelque peu l'envergure des manœuvres impériales, d'autres troupes de renfort devant sans doute être expédiées suivant la tournure que prendront les opérations.

— On vient de commander sept généraux de cavalerie et d'artillerie à des « cours d'information » à l'école de tir d'infanterie et quatorze généraux d'infanterie et de cavalerie à l'école de tir d'artillerie de campagne. Les échanges, vous le voyez, se continuent au grand avantage de toutes les armes et on ne peut qu'approuver cette excellente institution.

— Les mitrailleuses Maxim ont fait leur apparition dans quelques bataillons de chasseurs et d'infanterie, dix bataillons des premiers et trois régiments d'infanterie viennent d'en être dotés. A chaque bataillon est attachée une batterie de 4 mitrailleuses qui, jusqu'à nouvel ordre, sont attelées par des chevaux fournis par l'artillerie.

— Nos relations avec l'armée russe ont reçu une nouvelle preuve de bonne camaraderie par la récente mission à St-Pétersbourg du colonel comte York v. Wartenbourg à l'occasion du second centenaire du régiment Wyborg, dont le chef honoraire est l'Empereur Guillaume II.

— En présence des chaleurs excessives qui sévissent depuis un mois, le général de Hæseler, commandant le XVIe corps, et le général de Meerscheidt-Hüllessem, commandant le XVe, ont donné ordre d'interrompre tous les exercices de marche des corps de troupes.

Les exercices indispensables et les mouvements d'avant-poste ne devront pas dépasser 15 km. et ne seront jamais effectués après 8 h. du matin.

L'administration militaire a, en outre, invité les municipalités des villages traversés par les troupes en manœuvres de nuit à faire déposer devant les maisons des seaux d'eau fraîche permettant aux soldats d'étancher leur soif [1].

Ces mesures, appliquées depuis le 13 juillet, ont donné d'excellents résultats; on constate, en effet, que, depuis cette date, il ne s'est produit que quatorze cas d'insolation, dont trois seulement suivis de mort, dans ces deux corps formant un ensemble de plus de 100 000 hommes.

[1] Il paraît intéressant de rappeler à ce propos les prescriptions du *Règlement allemand sur le service en campagne* du 1er janvier 1900, relatives aux marches pendant les fortes chaleurs. Elles s'expriment comme suit:

§ 312. — La chaleur est le plus grand ennemi des troupes en marche. Il faut prendre de grandes précautions pour parer aux fatigues qu'elle occasionne à l'infanterie principalement, car elle éclaircit en très peu de temps les rangs de cette troupe.

§ 313. — Un des meilleurs moyens à employer, c'est de faire boire les hommes d'une façon judicieuse pendant la marche, sans que cela entraîne un arrêt dans le mouvement de la colonne.

On expédie à l'avance des officiers montés, des bicyclistes, etc., pour engager les habitants des villages à disposer des récipients pleins d'eau des deux côtés de la route. Quand les troupes ne sont pas trop nombreuses, on peut les faire boire de cette manière en très peu de temps. Cela ne peut se faire dans une colonne importante, car il en résulte des à-coups considérables pour les troupes en arrière; dans ce cas, on peut atteindre le but en faisant remplir les bidons des hommes pendant la marche. Cela disloque un peu la colonne, il est vrai, mais cela n'a pas d'inconvénients graves tant qu'on le fait par ordre.

En cas de besoin, les hommes peuvent être autorisés à sortir des rangs pour aller boire; après quoi ils rejoignent vivement la colonne.

Le chapitre « Précautions contre les accidents » contient aussi des indications sur les mesures à prendre pour prévenir les insolations (§§ 662 à 665).

— Au nombre des publications parues récemment, je dois en citer une qui me paraît présenter un vif intérêt en raison de sa nature et de son auteur, un officier très distingué et qui promet : *225 thèmes tactiques pour des exercices de tout genre et pour le jeu de guerre*, par le capitaine Immanuel. Vos officiers, ceux surtout qui sont appelés à vos « Ecoles centrales », trouveront certainement dans cet ouvrage d'utiles et intéressants enseignements.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation de la landwehr autrichienne. — Allocation de subsides aux médecins militaires de la landwehr. — Manœuvres impériales de 1900. — Cours préparatoires dans les écoles de cadets d'infanterie. — Pontons en aluminium pour la cavalerie. — Un exercice de patrouilles dans la haute montagne. — Concours hippique de 1900. — Marche-épreuve d'un bataillon de campagne. — Une marche forcée.

L'ordonnance impériale du 24 juin, que publie le *Landwehr-Verordnungsblatt* du 3 juillet, marque une nouvelle étape dans la voie de la réorganisation de la landwehr autrichienne, — réforme dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs.

Avec les trois régiments actuels d'infanterie de landwehr nos 1, 14 et 21, on formera cinq nouveaux régiments, ayant chacun trois bataillons et un corps de cadres de réserve à l'effectif de paix. Ces nouveaux régiments porteront les nos 1, 14, 21, 24 et 25.

En outre, un nouveau commandement de brigade d'infanterie sera institué à Brunn (2e corps).

Dans le courant de l'année, seront formés les huit régiments d'infanterie de landwehr encore à créer — nos 24 à 27 et 31 à 34 — et les 1er, 2e, 3e, 10e et 14e corps seront pourvus chacun d'un second commandement de brigade de landwehr. Jusqu'ici, la landwehr ne comptait que trois commandements de brigade, chacun de 6 à 9 bataillons ; le premier à Prague (8e corps), le second à Josefstadt (9e corps) et le troisième à Lemberg (11e corps).

— En vue d'augmenter le personnel médical de la landwehr, le Ministère de la Défense territoriale offre, par ordonnance du 11 juillet, les avantages suivants aux postulants qui auraient l'intention de s'engager dans la landwehr pour y faire, comme médecins, un service actif d'une durée d'au moins six ans :

1° Les officiers de santé, docteurs en médecine, admis à pratiquer comme médecins de landwehr, après une période d'épreuve de trois à six

mois, recevront, à dater de leur entrée au service actif, une « indemnité pour frais d'études » d'une valeur de 6000 couronnes, dont la moitié leur sera versée lors de leur nomination au poste de médecins supérieurs et l'autre moitié lors de leur promotion au grade de médecins de régiment de 2e classe.

2o Les étudiants en médecine attachés au personnel médical de la landwehr auront droit à un subside annuel de 1000 couronnes, payable par mensualités, et au remboursement de leurs finances d'examens et de promotions. Après avoir achevé leurs études et obtenu le diplôme de docteur en médecine, ils auront à fournir des preuves de capacité, comme assistants, pendant une période de six mois ; après quoi, s'ils sont reconnus aptes au service de médecins de landwehr, ils seront incorporés et recevront également une indemnité de 6000 couronnes, dont on déduira toutefois le montant des subsides déjà perçus par eux.

— Dans sa livraison de mai, la présente *Revue* a déjà consacré quelques lignes aux prochaines manœuvres impériales de l'armée autrichienne en Galicie. D'après les dispositions prises, ces manœuvres commenceront le lundi 10 septembre et se termineront le samedi suivant 15 septembre.

L'armée Est, composée des 10e et 11e corps et de deux divisions de cavalerie, sera commandée par le feldzeugmeister baron von Waldstätten, un des trois inspecteurs généraux des troupes autrichiennes, et l'armée Ouest, formée des 1er et 6e corps et d'une division de cavalerie, sera placée sous le commandement du feldzeugmeister von Galgotzy, commandant actuel du 10e corps. Les états-majors des deux armées seront composés en grande partie d'officiers actuellement employés dans les bureaux du grand état-major général à Vienne. Le lieutenant-feldmaréchal von Mertens, commandant de la 5e division d'infanterie à Olmutz, remplacera le feldzeugmeister von Galgotzy comme chef du 10e corps.

De même qu'aux grandes manœuvres de 1898 en Hongrie, où les aérostats ont rendu de bons services, les commandants des deux partis disposeront, cette année encore, de ballons captifs. On travaille déjà à organiser le service de logement et de subsistances des troupes, dont l'effectif sera considérable : environ 80 000 hommes et 9000 chevaux. Comme les bons cantonnements n'abondent pas sur le terrain des manœuvres, les troupes auront, cette année, de grandes fatigues à supporter. Il est même à prévoir que, dans les derniers jours, les logements feront défaut, de sorte que toutes les troupes en seront réduites à bivouaquer sous la tente.

— Nous avons déjà eu l'occasion de parler ici[1] des cours préparatoires nouvellement introduits au programme des écoles d'instruction et d'éducation militaires.

[1] V. livraison de juin 1899.

Ces cours, qui, ainsi que nous l'avons dit, tiennent compte des circonstances spéciales de langues de la monarchie, commenceront dans les écoles de cadets de Prague et de Lemberg au début de l'année scolaire 1900-1901. Ils ont pour but de mettre les jeunes candidats à même de subir avec succès l'examen pour l'admission en 1re classe et ils sont surtout destinés à ceux d'entre eux qui n'ont pas satisfait aux conditions d'admission pour cause de connaissance insuffisante de la langue allemande.

— Le 18 juin, ont eu lieu sur un bras du Danube, près de Stockerau, devant une Commission composée de l'inspecteur général de la cavalerie et des suppléants du chef de l'état-major général et de l'inspecteur général des pionniers, des essais d'utilisation de pontons nouveau modèle en aluminium. Les exercices tactiques entrepris avec ce matériel ont démontré que celui-ci pourrait être employé avec avantage non seulement pour la construction des ponts volants, mais encore pour les passages de rivières par des corps de troupes de toutes armes.

Le poids très léger de ces pontons et de leurs chariots de transport, de nouveau modèle également, permettra aux équipages de prendre des allures très rapides, même dans des terrains difficiles.

La Commission a fait le plus grand éloge de cette nouvelle invention, due à deux officiers autrichiens : le rittmeister de Vaux et le capitaine de pionniers de Vall. L'emploi généralisé des pontons en aluminium réaliserait une grande économie de temps et de forces et leur adoption en remplacement du matériel actuel des troupes de pionniers et des corps de cavalerie n'est plus qu'une question d'argent.

— On mande de Salzburg à la *Heereszeitung*, que le 11 et le 12 juin, un exercice de reconnaissance très difficile, à raison de la haute altitude et du caractère très escarpé du terrain à parcourir, a été exécuté dans les montagnes du Hagen, sur la frontière bavaroise, par un détachement du 59e régiment d'infanterie.

Ce détachement, fort de 4 officiers et de 53 hommes, se mit en route le 11 juin dans la soirée, pourvu de tentes-abris et de provisions de conserves, pour se rendre dans ses positions initiales : une des patrouilles à Golling, sur la Salzach, et l'autre plus au sud, à Sulzau.

Le lendemain, à 2 heures du matin, l'ascension du Hagen commença de part et d'autre. Après sept heures consécutives de marche extrêmement pénible, dans la neige, par-dessus le Hochfillinger Grat, les deux patrouilles se rejoignirent au Hochthor, où elles prirent trois heures de repos et allumèrent du feu pour cuire, à une altitude de 2100 m. au-dessus du niveau de la mer.

La descente s'effectua en glissades sur de vastes champs de neige, par

la Klamm jusqu'à Salzau, d'où la petite troupe regagna Golling à pied et de là, en chemin de fer, ses quartiers.

— Le 1er juin, ont été courues, sur l'hippodrome de Vienne, les courses annuelles (28mes) de la Société hippique militaire. Elles marquent chaque année, avec le steeple-chasse militaire et le Derby, qui se courent l'un le jour précédent, l'autre le lundi de Pentecôte, le point culminant de la saison sportive de printemps à Vienne.

D'après le *Danzers Armee-Zeitung*, 72 officiers ont pris part à ces courses. Ont obtenu des prix : 3 officiers de dragons, 7 de hussards, 5 de uhlans, 1 d'artillerie, 1 de pionniers, 1 de uhlans de Landwehr et 1 de hussards honvèds. Des mentions honorables ont, en outre, été délivrées à 4 autres officiers : 1 de hussards, 1 de uhlans et 2 du train. Enfin, le prix du Jubilé impérial, qui, depuis sa création en 1898, n'avait pas encore été décerné, a été remporté par un rittmeister de hussards, qui, ce jour-là, avait obtenu, en outre, trois autres prix, le premier aux courses plates, le second au saut de haies et le troisième au jeu de barre. Le jour précédent, ce même officier avait également pris part au steeple-chasse militaire et s'y était classé quatrième sur 14 concurrents.

— Un exercice de marche, ayant pour but d'éprouver la troupe au point de vue de sa résistance et de son instruction, a été organisé le 14 juillet, à Vienne, avec un bataillon porté à l'effectif de guerre. Une épreuve semblable avait déjà été entreprise, il y a deux ans, avec des compagnies d'infanterie[1].

Le bataillon qui servit à cette expérience fut composé d'hommes recrutés dans les divers régiments en garnison à Vienne. Chaque régiment fournit une compagnie forte de 265 hommes. Un détachement de pionniers et un autre de troupes sanitaires avec une voiture d'ambulance furent adjoints au bataillon. La troupe était complètement équipée et armée, chaque homme portant sac garni, 100 cartouches à balles et des rations de conserves pour trois jours.

A 8 heures du matin, le bataillon se rassembla sur la place d'exercices « Schmelz », d'où il se mit en marche par Dornbach et Neuwaldegg dans la direction de la Sophienalpe, dont l'attitude est d'environ 500 m. Il gagna ensuite Hainbach, où il arriva vers les 11 h. 30 du matin. Après un repos de 1 h. 30 m., le bataillon poursuivit sa marche par Hadersdorf, Mariabrunn et Huttelsdorf sur Baumgarten dans le Wienthal, localité qu'il atteignit vers les 3 h. 30 de l'après-midi. Après y avoir défilé d'une manière irréprochable devant le commandant du corps, la troupe reprit sans s'arrêter le chemin de Vienne, où, vers les 5 heures de l'après-midi, tous les hommes réintégraient déjà leurs casernes respectives.

[1] V. Chronique autrichienne. Livraison d'août 1899, page 538.

Bien que vers le milieu de la journée la température eût atteint 28° C. à l'ombre, aucun homme ne resta en arrière. Il n'y eut pas un seul traînard. De la place d'exercice « Schmelz » jusqu'à Baumgarten, on compte environ 30 km. de route. Les rampes à gravir avaient, par endroits, une hauteur relative de plus de 300 m. Les casernes où logeaient les différents détachements dont se composait le bataillon sont situées à une distance d'environ 10 km. de la place d'exercice « Schmelz ».

Outre les commandants des régiments et leurs états-majors, tous les officiers d'état-major de la garnison de Vienne assistèrent à cet exercice.

— Le *Reichswehr* du 2 août fait mention d'une autre grande marche analogue, accomplie les 26 et 27 juillet, dans la région de Rawa ruska (Galicie) par le 12e bataillon de chasseurs. Ce bataillon participait aux manœuvres des troupes de la garnison de Lemberg. A cette occasion, il effectua en 41 heures, avec armes et bagages au grand complet — y compris les ustensiles de campagne et les tentes-abris — un trajet de 85 1/2 km., parcourant les derniers 60 km. en 24 heures. Le détachement chargé du service des rapports ne mit que 24 heures pour franchir une distance de 70 km.

Ces marches eurent lieu par une chaleur énorme. Néanmoins, de retour à Rawa ruska, nos vaillants chasseurs défilèrent crânement et en parfait ordre à travers les rues de la ville.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Obstacles qui s'opposent aux réformes. — Création de la Société nationale de tir. — Anniversaire de la bataille de Baylen. — Possessions espagnoles en Afrique. — Les attelages de l'artillerie de campagne. — Achats d'aérostats. — Projet de mariage de la princesse des Asturies.

Le Parlement a fermé ses portes. La politique chôme, les affaires militaires également. Il en sera ainsi jusqu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, époque où reprendront les travaux législatifs, du moins si l'on en croit les déclarations récentes de M. Silvela, président du Conseil des ministres.

En attendant, on dit que le ministre de la guerre met à profit les vacances d'été pour préparer de grands projets de réorganisation militaire, projets que l'opinion et la nécessité réclament depuis longtemps. Toutefois, auprès de bien des gens, et nous sommes de ce nombre, les idées de réformes du général Azcàrraga ne rencontrent pas précisément une con-

fiance absolue, non que le général manque de bonnes intentions, mais parce qu'il a à résoudre un problème des plus difficiles. D'une part, le ministre dispose d'un budget que la situation économique du pays ne permet pas d'augmenter. D'ailleurs si cette situation était meilleure, le pays refuserait de s'imposer de plus lourds sacrifices pour entretenir ses forces militaires, estimant qu'il leur consacre, toutes proportions gardées, des sommes supérieures aux autres nations. D'autre part, le ministre doit satisfaire à la pléthore d'officiers en excédent, laquelle, à elle seule, absorbe une grande partie des ressources budgétaires. Aussi longtemps que subsistera ce poids mort, il ne sera guère possible de se laisser aller à de beaux rêves.

Ces motifs suffiraient à expliquer le silence de mauvais augure qui règne au palais de Buenavista (ministère de la guerre), à l'endroit des réformes à proposer à la Chambre. Mentionnons également l'influence néfaste des bureaux, où le nombreux personnel qui y est cantonné juge inutile, même nuisible, de rien changer à un état de choses auquel il doit une existence des plus agréables. Du reste, voulût-il y changer quoi que ce soit, qu'il ne le pourrait, tellement la vie sédentaire, la routine, la paperasserie ont atrophié, chez ces officiers bureaucrates, l'esprit d'initiative, le sens pratique et le sentiment des exigences actuelles.

Pour être tout à fait juste, nous devons avouer qu'il n'est pas toujours facile, pour un ministre qui aspire à être à la hauteur des circonstances, de briser, non seulement la résistance des fonctionnaires de son entourage, mais encore celle de l'armée en général, ou plutôt celle du corps des officiers, qui refuse, sans s'en douter, à se laisser infuser un sang nouveau. Nous possédons, en Espagne, une presse, qui se dit à tort militaire, mais dont je n'hésite pas à qualifier le labeur de malfaisant, car elle s'obstine, — je veux bien croire, au fond, avec la meilleure intention — à défendre l'élément militaire contre des attaques purement imaginaires, à le poser en victime, à crier à l'injustice dès que l'opinion impartiale signale des abus invétérés et indique les moyens de les corriger. Ce qui est pis encore, c'est de l'entendre proférer des menaces, qui montrent l'idée bizarre que certaines gens se font de la morale du soldat et des devoirs de la discipline. Ces journaux-là font un travail antipatriotique, j'ose le dire. Ils suggestionnent les officiers et finissent par leur inculquer la monomanie de la persécution ; ils éloignent ainsi tous les jours davantage les intérêts de la classe militaire des intérêts non moins respectables de la nation.

On ne saurait se faire une idée de l'acuité de la campagne entreprise par cette presse soi-disant militaire contre le parti de l'Union nationale, constitué récemment par des industriels, des commerçants, des rentiers et d'autres citoyens. Ces braves gens, voyant que la montagne ne venait pas à eux, ont voulu aller à la montagne et ont travaillé avec enthousiasme à

cette régénération que chacun s'accorde à considérer comme une de ces questions vitales, qui ne tolèrent pas d'ajournement. Cette ligue ne méritait certes pas les insultes qui lui ont été prodiguées sous le prétexte qu'elle n'aimait pas l'armée, prétexte dont l'absurdité est évidente si l'on considère que, dans son programme, il n'y a de protestations que contre les abus par trop palpables des institutions militaires ou de l'administration publique. Ce vœu légitime ne pouvait qu'amener le bien de l'armée, considérée pour ce qu'elle doit être, c'est-à-dire, non comme une réunion d'aspirations et d'intérêts individuels, mais comme un instrument de la patrie. Il en est des collectivités comme des individus : elles sont plus portées à prendre pour amis ceux qui les flattent que ceux qui souhaitent leur prospérité et mettent, devant leurs yeux, le miroir où se reflètent leurs imperfections aussi bien que leurs vertus.

Ce ne sont pas seulement les ligueurs de l'Union nationale que les journaux en question persiflent et discréditent. Tous ceux qui ont le malheur de se prononcer pour les idées modernes, tous ceux qui aiment sincèrement le progrès ont le don de déplaire à ces feuilles quotidiennes à un sou, et courent le risque de se voir gratifier d'épithètes malsonnantes et injurieuses. C'est ce qui arrive, tous les jours, à un de nos colonels du génie, grand admirateur des milices suisses, qui consacre les loisirs de sa retraite à prêcher en faveur d'un système d'organisation de notre armée, conforme à l'esprit et aux nécessités de notre temps.

* * *

Après ce que je viens de dire, il n'est guère étonnant que la Société nationale de tir, à la création de laquelle on travaille assidûment, ait de suite trouvé des détracteurs dans le camp réactionnaire ; ceux-ci ont manifesté, à diverses reprises, leurs craintes de voir les ennemis de la paix publique mettre à profit, pour la satisfaction de leurs vues, l'enseignement du tir, qu'on se propose de populariser, ainsi que l'armement destiné à cette instruction.

M. le lieutenant-colonel d'état-major Diaz Benzo, secrétaire général du Comité central de la dite Société, a adressé aux journaux une lettre destinée à rendre le calme aux timorés. Il leur fait savoir que les autorités de police seront membres honoraires des comités locaux, qu'un poste de gendarmerie sera installé dans tous les stands, qu'il sera exercé un contrôle des plus sévères sur les Mauser, et qu'au moindre indice de troubles, les armes seront gardées en lieu sûr. Espérons que l'annonce de ces mesures rendra la tranquillité d'âme aux plus circonspects. Il est encore difficile de donner un avis sur le sort qui attend ce projet de vulgarisation du tir : jusqu'à présent, on a seulement constitué le Comité central de la Société de tir, avec un nombre égal de membres militaires et civils. Avant donc de le juger, il faut le voir à l'œuvre ; cependant il est

permis d'ores et déjà d'exprimer le regret de ne pas voir figurer dans son sein des représentants de classes sociales plus distinctes, ainsi que ceux de certaines corporations, dont l'intervention, — puisqu'il s'agit d'une œuvre populaire, — aurait apporté plus de forces et contribué à aplanir bien des difficultés.

Malgré toute l'opposition qu'elle a d'abord soulevée, la question du tir paraît acquérir, chez nous, sa véritable importance, car le Ministre de la guerre vient d'approuver les plans d'agrandissement et d'aménagement des champs de tir affectés à l'infanterie, dans l'Ecole centrale de tir, et il paraît aussi que des améliorations du même genre vont être décrétées pour les autres polygones.

* * *

Puisque j'ai mentionné l'Ecole centrale de tir, je puis vous annoncer également que M. le lieutenant-colonel d'artillerie Léon G. de la Riva a repris son commandement, à la section de Madrid, après avoir passé deux mois à Genève, où il a surveillé la construction d'un télémètre, système Zaragoza, destiné au service des batteries côtières. Je suis heureux de vous répéter combien cet officier supérieur est revenu enchanté de votre pays et l'excellent souvenir qu'il garde des relations d'affectueuse camaraderie qu'il a eu l'occasion d'entretenir avec des officiers de votre armée.

Enfin, à propos des sympathies que nous autres Espagnols ressentons pour la Suisse et ses soldats, je ne puis passer sous silence le fait que la ville de Baylen vient de fêter l'anniversaire de la fameuse capitulation du général français Dupont, et qu'on a rendu hommage à la mémoire du vaillant général Castanos, commandant en chef de l'armée victorieuse, et à celle du général de Reding, dont les talents militaires et la bravoure exercèrent une si grande influence sur le dénouement de cette bataille, qui fit verser des larmes à Napoléon. Vous n'ignorez d'ailleurs pas, qu'en 1892, l'Espagne a fait ériger un monument à votre valeureux compatriote.

* * *

Je vous ai parlé, dans ma chronique précédente, des unités de renfort, destinées aux Canaries et aux Baléares. Le problème de la défense de ces possessions a acquis plus d'importance, à la suite du traité Léon y Castillo-Delcassé, signé dernièrement, comme aussi ensuite des concessions qu'a réussi à obtenir, de l'empereur du Maroc, l'ambassade extraordinaire envoyée à ce souverain. Le litige entre la France et l'Espagne, au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique occidentale, a duré plus de quarante ans. Le traité ci-dessus est enfin venu créer un état de droit, qui établit la souveraineté de l'Espagne sur une étendue de 170 000 km. carrés dans le Sahara occidental, entre les caps Bojador et Blanco, et de 25 000 km. carrés, dans la Guinée. Cette der-

nière colonie, arrosée par des fleuves importants, tels que le Muny, le Benito, le Blanco, possède un sol très fertile et pourra devenir extrêmement florissante, si notre gouvernement le veut bien et s'il se souvient des malheurs occasionnés par notre détestable politique coloniale, pour s'efforcer de les éviter. La partie de la côte du Sahara qui nous a été définitivement adjugée et sur laquelle nous n'avons eu, jusqu'à présent, que la factorerie de Rio de Oro, bien que moins fertile que la Guinée, est à même de nous rendre de grands services, par l'élevage des bestiaux, par le commerce avec les Berbères et les Tuaregs, et surtout par l'établissement de pêcheries.

Voilà donc pourquoi le commandement militaire des Canaries, duquel devront nécessairement relever les postes espagnols du Sahara, acquiert, dès aujourd'hui, une importance plus considérable.

Quant aux concessions que notre ministre à Tanger, M. Ojeda, vient d'obtenir du sultan du Maroc, vous les connaissez peut-être déjà : nous pourrons désormais établir des pêcheries à Agadir ou Santa-Cruz de Marpequena et nous installer à Ifni. Enfin, la zone que nous possédions autour de Melilla a été élargie, ensorte que, si un conflit venait à se produire, l'ennemi ne pourrait pas occuper les hauteurs dominant les chemins qui relient entre eux les forts de cette place.

* * *

Dans l'artillerie de campagne, le remplacement des mulets de trait par des chevaux continue à s'effectuer, et il est à supposer qu'à la fin de cette année trois régiments, munis du matériel de 9 cm., et sept régiments, munis du matériel de 8 cm., ne compteront déjà que des chevaux dans leurs attelages. En ce moment, quelques batteries, armées du nouveau matériel à tir rapide, sont en manœuvres, et leurs commandants auront à présenter à leur retour des rapports très détaillés sur son compte ; peut-être, dans ma prochaine chronique, pourrai-je vous informer de la façon dont se sera comporté ce matériel.

* * *

Notre Ministre de la guerre se propose de créer, à Guadalajara, un grand établissement d'aérostation. L'Officiel a publié, il y a quelques jours, un arrêté autorisant la Direction du génie à acheter de la maison Rœdinger, à Augsbourg (Bavière), deux ballons cerf-volant de 805 mètres cubes, pour ascensions captives, deux de 100 mètres cubes, pour signaux, un ballon sphérique de 816 mètres cubes, pour ascensions libres, deux ballons sphériques, pour signaux, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

* * *

Pour terminer cette chronique, j'ajouterai quelques mots sur le projet

de mariage de la princesse des Asturies, sœur aînée du roi et à laquelle, cas échéant, revient de droit la couronne. Le prétendant est un des nombreux fils du comte de Caserta, membre de la famille des Bourbon de Naples. Les fiançailles ne sont pas annoncées officiellement, mais, comme il s'agit d'une idylle d'amour, le mariage se fera, malgré la véhémente opposition de l'opinion libérale, opposition toute naturelle, si l'on considère que le comte de Caserta était le chef d'état-major de Don Carlos, lors de la dernière guerre civile. Réconcilié, après la guerre, avec la branche régnante, il obtint, comme faveur spéciale, l'admission de deux de ses fils dans notre Académie d'artillerie, où bientôt, grâce à leur nom, ils décrochèrent l'épaulette d'officier. L'un d'eux, nommé Charles, est justement le prétendant à la main de la princesse Mercedès ; il est aujourd'hui capitaine *honoraire* d'état-major et ne possède aucune fortune. L'armée aurait naturellement désiré que celui que les circonstances peuvent transformer en son chef eût au moins le prestige d'un beau nom, ou d'une alliance utile, ou le mérite d'un grand talent militaire ; mais rien de tout cela ne se rencontre chez le prétendant, et de là son mécontentement.

Notre Constitution exige que le Parlement donne son assentiment aux capitulations de mariage du roi ou de son successeur présumé. Les Cortès devront donc être nanties du mariage en question ; quelques députés, pour qui les convenances de la nation sont encore dignes de respect, répéteront les arguments parfaitement justes et logiques qu'on a déjà émis dans la presse libérale et indépendante. Nous craignons cependant beaucoup que le mariage ne se fasse ; le parlementarisme n'est-il pas souvent une pure fiction ?....

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La revue du 14 juillet. — Nominations et mutations : nouveaux « chefs d'arme ». — L'expédition de Chine. — A l'Exposition : le *Catalogue officiel*. — Quelques livres.

Bien maigre, la grande revue de la garnison de Paris. Par suite des prélèvements faits pour assurer le service d'ordre et en prévision des bagarres, c'est tout juste si chaque régiment avait pu mettre en ligne deux bataillons, pas très étoffés. Aussi le défilé a-t-il été vite terminé et n'a-t-il soulevé que fort peu d'enthousiasme. Les acclamations, proférées sans grande vigueur, étaient de pures manifestations politiques qui cherchaient n'importe quelle occasion de se produire. Et c'est par ce qu'elles n'en trouvaient pas d'autres qu'elles se sont emparées de celle-là.

Quelques petites observations.

Le Ministre a salué en levant son chapeau, en dépit du décret qui veut

qu'on porte la main à la visière de la coiffure, quelle qu'elle soit. Il est vrai que le chapeau, de même que la calotte d'écurie, de même que le bonnet de police, est une coiffure dépourvue de visière. Il est vrai aussi que le décret en question n'est relatif qu'au service intérieur dans les corps de troupe, et, par conséquent, ni l'état-major, ni les officiers sans troupes, ni le personnel auxiliaire ne sont tenus d'en observer les prescriptions.

On a également fort remarqué que, avant de faire défiler les troupes devant lui, le général André s'est mis en tête de la colonne et est venu saluer de l'épée le chef de l'Etat, comme pour bien marquer la subordination de l'élément militaire au pouvoir civil.

Pendant que j'en suis sur ce chapitre, je ne peux m'empêcher de signaler que les neuf dixièmes des officiers ont abaissé leurs sabres à n'importe quelle distance de la tribune présidentielle, bien qu'un mât orné d'écussons et de drapeaux marquât le point où ce rite devait s'accomplir. Un autre en marquait le terme. On n'a pas davantage tenu compte de ses indications.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, le général Mourlan portait la plume noire au chapeau. Ces détails de toilette, qui peut-être n'ont l'air de rien chez vous, prennent ici une importance très grande.

Un malheureux bataillon territorial en tenue de campagne, c'est-à-dire avec la lourde capote aux longues basques, avec le havresac, les outils et les ustensiles de campement, a bravé la température écrasante et a très convenablement défilé sous le commandement d'un officier dont les gants blancs contrastaient avec l'inélégance martiale de sa troupe.

Bien que le Président, après la revue, n'ait pas témoigné sa satisfaction au Ministre de la guerre et que même celui-ci, en arrivant à la tribune officielle, n'ait pu se frayer un chemin jusqu'au chef de l'Etat, le corps diplomatique ne l'ayant pas laissé passer et ne lui ayant pas davantage adressé la moindre félicitation, les congratulations d'usage ont été échangées. Et, bien entendu, le Ministre n'a pas écrit au gouverneur de Paris : « Mon cher Brugère, tu mettras la lettre ci-jointe à l'ordre et tu y ajouteras mes compliments personnels. » Il a pris les formes cérémonieuses et le « vouvoiement » officiel. (A propos, est-il correct qu'un subalterne exprime ses remerciements personnels, après que le « maître » a formulé les siens ?)

Ajouterai-je enfin que les punitions, comme de coutume, ont été levées ? Oui, je l'ajouterai, car j'y trouve l'occasion de dire combien j'aime *L'Art de commander*, du capitaine André Gavet (Berger-Levrault). Comment se fait-il que je vienne seulement de lire cet excellent livre, pourtant vieux de plus d'un an ? Pourquoi la presse l'a-t-elle si peu vanté ? Mystère. Toujours est-il qu'il me plaît fort et que je suis heureux d'appeler l'attention sur lui, encore qu'il contienne peu d'observations dont la milice suisse

ait à faire son profit; mais, partout où il y a des armées permanentes, on trouvera à en appliquer les conseils, sauf à tenir compte de la différence des pays.

J'y ai lu, aux pages 106-109, des réflexions qui corroborent celles que j'émettais ici même il y a deux mois (page 445) et qui m'ont d'autant plus touché que je n'avais jamais entendu personne, dans l'armée, s'élever contre la coutume qui me paraissait mauvaise. Nous sommes donc deux à penser de même! J'avais si peur d'être seul de mon avis! Et aussi je ne le formulais que timidement, presque honteusement. M. Gavet y va avec crânerie, lui. Car il n'hésite pas à écrire ceci :

L'usage qui s'est établi, sans qu'aucune disposition réglementaire l'autorise, de lever toutes les punitions d'un corps dans certaines occasions, est détestable ; il est en contradiction avec les principes du droit de punir... On se fait sans doute, par ces sortes d'amnistie, une popularité agréable ; mais on fausse le fonctionnement de la machine. Pour peu que chacun s'arroge ce droit à son échelon de commandement et le pratique volontiers, il arrive que le devoir de répression cesse d'être exercé par moments... Que reste-t-il alors de ce *devoir* de répression qu'on semble considérer comme malfaisant et dont on suspend l'exercice à tout propos?...

... Lever d'autorité, par l'exercice d'une sorte de droit de grâce imaginaire, des punitions méritées, est un abus de pouvoir, un manquement déconcertant à la collaboration générale, une atteinte portée aux pouvoirs des subalternes et, par conséquent, *un acte d'indiscipline*, la discipline étant aussi obligatoire de haut en bas que de bas en haut.

* * *

J'ai dit qu'on attendait avec curiosité et impatience les nominations et mutations de juillet. A l'occasion de la fête nationale, il se fait toujours de grands changements dans l'armée, et ils ont leur contre-coup dans les « mouvements » consécutifs. On savait que le ministre profiterait de cette occasion pour bien marquer ses sentiments, et il n'a pas manqué de le faire, encore que ses partisans paraissent n'avoir pas été complètement satisfaits.

Il a manifestement recherché les roturiers. Les élus n'ont point de particule. Il a aussi appelé à de hautes situations des officiers sortant des rangs, ayant été prendre pour le nommer général le seul colonel d'artillerie qui n'eût point passé par l'Ecole Polytechnique, et malgré que cet officier fût peu ancien de grade. Il a nommé commandant de corps d'armée un divisionnaire qui ne sort point davantage de Saint-Cyr.

D'autre part, il n'a pas favorisé son entourage. Les officiers de son cabinet n'ont pas reçu d'avancement exceptionnel; ils n'ont même pas obtenu les compensations auxquelles certains d'entre eux avaient tous les droits possibles. Il n'a pas davantage favorisé son arme d'origine, car il a pris dans l'infanterie les quatre commandants de corps d'armée qu'il vient de nommer. Enfin, on le soupçonnait de tendresse pour les officiers juifs, mais

il n'y paraît guère, et il n'a pas l'air de faire la chasse à l'antisémitisme comme on l'avait annoncé. Le général Hayron, qu'il a appelé au commandement du 6e corps, et qui est d'ailleurs un officier encore jeune et du plus haut mérite, passe pour s'être montré d'un antidreyfusisme tout particulièrement intransigeant.

Il a d'ailleurs assez à faire pour plaire à tout le monde : à ses collègues du cabinet, et aux ennemis du gouvernement, voire à ses propres amis. Il a commis quelques « gaffes » qu'il lui a fallu réparer; il a dû faire machine en arrière, revenir sur des décisions prises, et sa conduite a justement paru quelque peu hésitante.

Il a dédoublé les fonctions attribuées au général Brugère, qu'il a maintenu à la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre mais qu'il a dépossédé du gouvernement militaire de Paris. C'est le général Florentin qui assume ce commandement.

Le général de Négrier a été nommé membre du Conseil supérieur de la guerre. Est-ce pour donner satisfaction au nationalisme? Est-ce à titre de prix de sagesse et parce que, comme on l'on a dit, l'attitude du général après sa mise en disponibilité avait été correcte et que, à tout péché, miséricorde ? Ou bien, tout simplement, le général André n'a-t-il pas voulu que l'armée perdît le bénéfice de posséder en Négrier un officier d'une rare énergie, d'une intelligence alerte et qui a acquis de l'expérience en même temps que fait preuve de crânerie ? A la guerre, un chef de cette trempe serait utile. D'ailleurs, pour remédier au danger que pourrait faire courir au pays sa présence à la tête d'une troupe, le ministre a continué à le laisser sans commandement. Donc d'inutile qu'il était, de par sa disgrâce, le général de Négrier est redevenu utile, et des précautions ont été prises pour qu'il ne fût pas nuisible.

Il y a malheureusement d'autres considérations qui sont intervenues. On en trouvera le pressentiment dans ma chronique du mois dernier. J'y donnais clairement à entendre et que le général Brugère n'est pas très regardant sur le choix de ses collaborateurs, et qu'il n'est pas plus digne que beaucoup d'autres de la haute situation qu'il a acceptée, et qu'il souffrait d'être subordonné au général André, son subordonné de la veille, et que son principal mérite aux yeux du gouvernement était dans l'attachement qu'on lui attribuait pour la République, en raison des services que lui a rendus celle-ci, à laquelle il doit tout. En Suisse, on ne peut pas ne pas se rappeler le *Voyage de M. Perrichon*, et on ne doit pas avoir oublié la moralité quelque peu immorale qui s'en dégage. Oui, la reconnaissance pèse lourdement à certaines âmes, et elles ne demandent pas mieux que de s'en libérer.

Tout le monde sait aujourd'hui que c'est devant la volonté du généralissime que le ministre a dû plier. Croyant se donner un collaborateur en choisissant un camarade qu'il considérait presque comme un ami, avec

lequel il avait les relations de familiarité intime qu'expliquent le rapport des âges et les situations respectives de « grand-ancien » et de « petit-conscrit » à l'Ecole polytechnique, le général André s'est bel et bien donné un maître. Le général Brugère, en acceptant la succession du général Jamont, a tiré le cabinet d'un mauvais pas, et il entend le lui faire payer. On a tant dit qu'il fallait rendre le généralissime inamovible, qu'il se considère comme intangible. A vrai dire, il l'est, car on recule devant l'idée que, à son tour, il enverrait sa démission et sortirait en faisant claquer les portes. Il se trouve être, par ce fait, l'arbitre de la situation. Il en a usé et abusé pour imposer ses créatures et pour maintenir en place des gens que le premier devoir et le dessein bien arrêté du ministre étaient de renvoyer. L'impression de l'armée, c'est que, avec cette dualité de direction, le gâchis recommence. On avait espéré que des idées nouvelles se feraient jour, qui dissiperaient l'obscurité et le trouble des esprits. Hélas! hélas! l'inquiétude reparaît, et je ne vois que mécontents.

J'estime qu'on a tort de se décourager : rien n'est perdu. On a eu le tort de se faire des illusions, de croire qu'on pouvait en un clin d'œil changer la face des choses. C'est prouver qu'on manquait de sens pratique. Il n'en reste pas moins que certains résultats demeurent acquis.

Le général Maillard, atteint prochainement par la limite d'âge, a été remplacé par le général Passerien, dont on dit grand bien. S'il n'est pas un aussi éminent professeur que son prédécesseur, qui a fait à l'Ecole de guerre un très remarquable cours de tactique et de stratégie, c'est, par contre, un excellent cavalier, et un homme fort instruit. Il parle et écrit l'espagnol et l'allemand, ce qui sans doute vous paraît tout simple, mais c'est assez rare chez nous pour qu'on le signale.

Les directeurs de l'infanterie et du génie ont été changés. Restait à pourvoir aux directions de la cavalerie et de l'artillerie. Mais, comme je le disais le mois dernier, le général Deloye semblait incrusté dans son poste, et il a fallu une vigueur peu commune pour l'en déloger. — Comment fais-tu donc pour te maintenir en place sous tous les ministères ? lui demandait, l'an dernier, un de ses camarades. — Quand un « nouveau » arrive rue Saint-Dominique, répondait le « Vieux Zouave » en caressant sa barbe de palikare, je lui fais essayer plusieurs lunettes, afin de trouver les verres qui conviennent à sa vue. Une fois renseigné là-dessus, je lui choisis moi-même les numéros qu'il portera, et de cette façon je lui montre les choses comme je veux qu'il les voie.

Cette conversation a été rapportée par l'interlocuteur du général Deloye, interlocuteur qui n'était autre que son « conscrit » André. Celui-ci se flattait d'échapper au port des lunettes obligatoire. Un homme averti n'en vaut-il pas deux ? Longtemps, trop longtemps, on a pu croire qu'il n'avait pas échappé au sort commun qu'ont subi ses prédécesseurs et qu'il était envoûté, lui aussi. On prétendait qu'il avait cherché à se dérober au

charme, mais qu'il avait été retenu par l'impossibilité où il s'est trouvé de découvrir dans l'artillerie un général ou un colonel qui eût à la fois de la valeur professionnelle et des principes républicains. Tel général, auquel il a annoncé par télégramme *chiffré* qu'il allait le faire nommer directeur de l'artillerie, lui a répondu *en clair* qu'il lui était impossible d'accepter. Enfin, après bien des pourparlers et des tergiversations, il a fixé son choix sur le colonel Amourel, qui est jeune et qui passe pour être républicain. C'est un ancien protégé du général Ladvocat. Je ne vois rien d'autre à en dire, sinon qu'il assume une succession difficile.

* * *

La préparation de l'expédition de Chine incombe plutôt au Ministère des Colonies et à celui de la Marine qu'au Département de la Guerre. L'armée de terre a eu pourtant à fournir une brigade. Son commandement a été confié au général Bailloud dont j'ai longuement parlé, et fort élogieusement, en novembre 1898, lorsqu'il fut appelé à l'Elysée. C'est, à tous égards, un excellent choix.

Le général Dubois, précédemment commandant militaire du Sénat, lui succède comme secrétaire général de la Présidence. Il est remplacé lui-même par le colonel Brun, dont les opinions libérales sont connues. Le parti républicain se loue infiniment de ces choix.

Un des principaux « clous » de l'expédition de Chine est l'essai qu'on y fera de notre nouveau canon à tir rapide. Un groupe de 75 s'est embarqué ces jours-ci. On avait hésité à l'envoyer dans le corps international, à cause des difficultés qu'on redoute de conserver le secret qu'on a fait avec tant de soin planer sur lui et qu'on a eu la chance inespérée de si bien garder. Mais l'occasion de faire un essai (je ne dis pas *in animâ vili)* était trop tentante pour qu'on n'en profitât pas. Et, pour que l'expérience soit conduite dans les meilleures conditions possibles, pour que le nouvel engin soit mis à même de « faire merveille », on l'a confié aux officiers professeurs du Cours pratique de tir, aux techniciens qui ont étudié son mode d'emploi et élaboré le *Manuel de tir de campagne.* Nous suivrons avec un intérêt tout particulier les premières représentations de ce débutant, si vanté par avance, et j'avoue que, pour ma part, je serais fort étonné et terriblement déçu s'il ne plongeait amis et ennemis dans la plus profonde stupeur et la plus vive admiration.

* * *

Encore un tour à l'Exposition, s'il vous plaît.

Le *Catalogue général officiel* du groupe XVIII (Armées de terre et de mer) a fini par paraître. Sa lecture m'a montré bien des choses que mes promenades à travers les galeries ne m'avaient point fait voir. Néanmoins, je persiste à trouver que cette partie de l'Exposition est vraiment bien maigre. La participation de la Suisse y est réduite à bien peu de chose :

classe 116, rien; classe 117, rien; classe 118, rien; classe 119, rien. Ce n'est qu'à la dernière ligne de la dernière page (classe 120) que nous trouvons les envois du colonel Bircher, superbes tableaux et savants graphiques sur les effets des blessures produites par les diverses armes, intéressants documents relatifs au service de santé des armées. Et c'est tout!

Le Catalogue a ceci d'assez remarquable que, en tête de chaque classe, se trouvent des notices relatives aux objets de cette classe; ce sont des généralités, comprenant un historique, des considérations théoriques, des renseignements statistiques. Mais, quoique l'Exposition soit internationale, il est surtout question de la France dans ces résumés, qui, malgré le caractère officiel du document qui les renferme, manquent parfois d'autorité. Le chapitre consacré aux bouches à feu ne mentionne pas l'adoption de l'acier et du chargement par la culasse par la Prusse, tout de même que le chapitre consacré aux armes portatives ne souffle mot du rôle joué par la Suisse dans la réduction du calibre. Il est simplement dit que « les diverses nations continuaient (après 1875) à rechercher des perfectionnements », que, « jusqu'en 1885, tous les efforts tentés dans ce but ont échoué », mais qu'enfin, « en 1886, le problème fut brillamment résolu par la France ».

Le rédacteur anonyme du chapitre relatif au matériel nous apprend quel est le mode de fabrication actuellement employé chez nous pour la construction des canons; il nous parle des projectiles en métal dur fournis par l'industrie privée; il nous dit un mot du duel de la cuirasse et de l'obus, actuellement terminé par le triomphe de ce dernier. Dans leurs installations nouvelles d'outillage, les usines ont une « tendance à généraliser l'emploi de l'électricité comme agent de transmission de force ». Dans les cartoucheries, « le travail manuel proprement dit a presque complètement disparu, les ouvriers et les ouvrières ayant pour fonction d'alimenter et de réglementer *(sic)* les machines ».

Suit ce petit couplet qui sent fort la réclame :

« Toutes les usines françaises qui s'occupent de la fabrication du matériel de guerre sont très bien outillées, et les plus importantes ne le cèdent en rien aux plus renommées usines étrangères. En outre, elles ont une grande expérience de ces fabrications délicates, (expérience) qui ne s'acquiert que lentement, et disposent d'un personnel rompu à un genre de travail précis ; aussi, sur les marchés étrangers, nos produits luttent-ils avantageusement au double point de vue du prix et du fini du travail.

» Les nombreuses commandes confiées à nos grandes usines par les gouvernements étrangers et la faveur dont jouissent nos produits montrent, du reste, la réputation qu'elles ont acquise dans le monde entier. »

Une petite larme versée sur la disparition des batteurs d'armes, un salut à l'aube naissante de l'automobilisme, et voici terminée la notice de la classe 116.

Celle de la classe 117 traite du génie militaire et des services y ressortissant. Elle énumère les différentes attributions que cette arme possède chez nous, soit en temps de paix, soit en temps de guerre. C'est un chapitre d'Aide-Mémoire, un extrait de règlement : rien de plus.

La classe 118 comprend, sous le titre « Instruments divers », comme je l'ai dit en juin (page 453), les productions de la Librairie militaire ! Mais son objet principal est la cartographie. La notice qui en parle est rédigée avec savoir, mesure et impartialité. On en jugera par ce passage :

La carte de la Suisse, dressée par le général Dufour, à l'échelle du 100 000e, en 25 feuilles, peut être considérée comme un chef-d'œuvre cartographique. Ses caractères les plus saillants sont : l'exactitude du canevas géodésique et du figuré du terrain ; la lucidité de toutes ses indications ; enfin une exécution artistique remarquable.

A la bonne heure ! Ici nous retrouvons la courtoisie de la France, et elle y est d'autant mieux à sa place que ce pays offre l'hospitalité à toutes les nations du monde. Ajoutons qu'il ne faut voir rien de banal dans les éloges décernés à la Suisse, car l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre reçoivent sur les doigts, la première pour avoir exécuté un travail qui manque de netteté, et la seconde, pour n'avoir pas adopté le système métrique, « ce qui rend difficile le calcul des distances. »

Sous le titre « Services administratifs », la classe 120 renferme pêle-mêle tout ce qui est relatif aux « approvisionnements et fournitures militaires : draps de troupe ; passementeries militaires et broderies ; boutons et bouclerie ; objets en toile, campement, bâches, etc. ; cuirs ; aluminium ; matériel de boulangerie de campagne ; subsistances militaires ; instruments de musique en usage dans l'armée ! »

En tête de la classe 120 (Hygiène et matériel militaire), nous trouvons un hommage rendu à Pasteur ; on insiste sur le développement qu'ont reçu les procédés d'asepsie, d'antisepsie et de stérilisation ; on mentionne l'apparition encore timide de la radiographie ; on glisse un éloge de l'acétylène, qu'on ne s'attendait guère à voir figurer dans cette section de l'Exposition. Enfin un coup de tamtam en l'honneur des Sociétés de secours aux blessés :

Elles ont, à chaque Exposition, affirmé leur vitalité croissante, le perfectionnement de leur organisation, le zèle fructueux et inlassable de leurs membres. L'espace restreint, auquel les ont confinées des nécessités majeures, ne leur permet, aujourd'hui, de présenter au public que la moindre partie du matériel remarquable et des ressources, de toute nature, qu'elles ont su réunir et qu'elles ne cessent d'accroître. Ce n'est là, du reste, qu'une des faces de l'œuvre méritoire qui leur vaut la juste reconnaissance de l'Armée et de la Patrie.

* * *

La nouvelle artillerie de campagne, par M. Albert Hans, capitaine au

groupe des batteries territoriales du 12e régiment d'artillerie [1], est une de ces publications pas méchantes dont on dit qu'elles ne feront de mal à personne. L'auteur a su très bien parler pour ne rien dire : comme artilleur, il ne nous apprend pas grand'chose; comme diplomate, il montre de réels talents. Ce territorial connaît la réserve !...

De la maison Chapelot, tout un paquet de livres :

D'abord, une excellente étude sur les *Projets et tentatives de débarquement aux Iles britanniques* (de 1793 à 1805), par M. Edouard Desbrière, capitaine de cavalerie breveté, travail dont il suffirait de dire, à la rigueur, qu'il est publié sous la direction de la Section historique de l'état-major de l'armée, mais dont je compte néanmoins parler plus longuement après l'avoir relu, car je n'ai fait que le parcourir;

Ensuite, la traduction de *Rastatt*, par le capitaine Oscar Cristi, monographie copieuse de l'assassinat des ministres français le 28 avril 1799, composée à l'aide de documents inédits des Archives impériales et royales de Vienne, mais qui intéresse moins l'armée que la diplomatie et la justice ;

Puis une brochure dont le titre est suffisamment explicite, mais qui a cessé d'être d'actualité, puisque la loi est votée et promulguée, et qu'il ne reste plus qu'à... qu'à l'appliquer *[L'armée coloniale et expéditionnaire appartient au Ministère de la guerre]*;

Enfin une étude stratégique et critique on ne peut plus amusante (... oui, amusante, je maintiens le mot,) sur la campagne turco-russe de 1877-1878. Les éditeurs en attribuent la paternité au général Izzet-Fuad-Pacha, ministre de Turquie à Madrid et ci-devant commandant de la cavalerie impériale ottomane à Alep. J'ai de la méfiance. J'en ai d'autant plus qu'ils ont placé en tête du volume la petite note que voici :

> Ce livre n'est pas une traduction du turc en français. L'auteur tient à ce qu'il soit dit et affirmé par nous qu'il a été écrit et présenté en langue française.

En langue boulevardière, même. Vous ne sauriez rêver un style plus enlevant, plus entraînant, plus foncièrement cavalier; mais il sent la butte Montmartre. Tenez! Rien que le titre de l'ouvrage : « *Occasions perdues !...* » Le chapitre X est intitulé : « Les déboires du généralissime », et le suivant : « Trop tard ! » tout comme si c'étaient des chapitres de roman. Que dites-vous de cette phrase : « Notre métier (le métier militaire) ne s'acquiert pas en étudiant le poète Sadi, quoique Carnot en descende, — dit une légende ? » Et quelle érudition, et quels aperçus lumineux, quel cliquetis d'arguments, quel modernisme, quelle absence de préjugés, quelle indépendance de jugement ! Lisez ce volume. Il fera plus que de vous procurer quelques agréables heures : il laissera bien des réflexions dans votre esprit. Sous sa forme légère, il est, ce me semble, du plus haut

[1] Paris, Berger-Levrault et Cie.

intérêt. Si j'ai tenu à faire des réserves, c'est que je viens de le dévorer tout d'une traite, et je ne voudrais pas me laisser aller à mon impression première. Pour dire le mot, je crains de m'être emballé sur son compte!

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les troupes italiennes en Chine. — Les réservistes alpins. — Manœuvres de campagne en 1900. — Les skis dans l'armée.

L'Italie ne pouvait se désintéresser complètement de la question chinoise. Pour qui veut réfléchir un instant, il paraissait évident qu'une action directe, fût-ce même avec des faibles effectifs, était nécessaire. Une nation qui dépense 275 millions et plus pour son armée de terre et 125 millions pour sa marine, ne pouvait rester passive.

Au Parlement, les politiciens n'ont pas manqué de rappeler les souvenirs de l'expédition africaine; les conditions dans lesquelles la nouvelle expédition va s'effectuer ne les a pas empêchés de prédire une déroute complète. A les entendre, l'Italie est perdue si elle obtient une concession quelconque dans l'Extrême-Orient.

Le gouvernement, plus sage et plus soucieux de nos intérêts, a fini par l'emporter et par obtenir une intervention effective, intervention du reste secrètement désirée par tous.

Les bruits les plus alarmants sur l'état de la flotte furent, à l'origine, aussitôt répandus. Plusieurs de nos grands vaisseaux, disait-on, se seraient trouvés dans l'impossibilité, au moment du départ, de compléter leur dotation en munitions. Ces racontars, journellement colportés par une presse peu sérieuse mais avide de nouvelles à sensation, n'avaient, cela va sans dire, aucune espèce de fondement.

D'après les prévisions, les premiers navires de guerre arriveront à Takou vers la fin du mois d'août. L'expédition elle-même y parviendra plus tard, son départ du port de Naples n'ayant eu lieu que le 20 juillet. Le corps expéditionnaire est placé sous les ordres du colonel Garioni et comprend deux bataillons, un de ligne, commandé par le lieutenant-colonel Salsa, et un de bersagliers, avec le major Agliardi. A ces troupes, il faut ajouter une batterie de mitrailleuses, un détachement mixte du génie, les services du train et un hôpital de campagne de 50 lits.

Comme on voit, l'effectif de notre contingent est extrêmement faible et son action ne peut guère compter que comme effet moral. Les militaires auraient ardemment désiré la formation d'un régiment combiné, voire même d'une brigade. Il est naturel qu'avec si peu de troupes, on ne

peut prétendre à agir d'une manière plus ou moins indépendante. Le contingent sera placé probablement sous les ordres d'une puissance amie, d'autres supposent qu'il sera chargé de la garde d'une ville côtière.

Au départ, la population entière a tenu à accompagner les troupes soit jusqu'au chemin de fer, soit jusqu'au port d'embarquement. De tous côtés, d'imposantes manifestations ont montré la sympathie de la nation à l'égard de nos braves troupiers.

— Les réservistes des troupes alpines sont entrés au service le 15 juillet pour une durée de trente jours. Ont dû se présenter : tous les officiers de complément nés en 1876 et en 1875 et appartenant aux régiments alpins, de même les officiers de complément nés en 1875 et affectés à l'artillerie de montagne. En outre, les soldats de 1re catégorie, nés en 1875 et faisant partie des régiments alpins ou de l'artillerie de montagne, ainsi que ceux de la milice mobile de 1re catégorie, nés en 1870.

Toutes ces troupes ont à exécuter les grandes excursions de montagne et sont pourvues de l'équipement extraordinaire : couverture de campagne, capuchon, bâton de montagne, gants de flanelle.

— Le ministère de la guerre a publié le programme des manœuvres de campagne et des exercices de cavalerie en 1900, du 1er au 12 septembre.

Je me bornerai à vous indiquer les manœuvres qui se dérouleront près de votre frontière et qui intéresseront plus spécialement les officiers de votre armée.

Ier corps d'armée. — Division Novara, entre La Thuile et Aoste, avec une brigade d'artillerie de campagne, une batterie de montagne, un escadron de cavalerie légère et une compagnie de sapeurs.

IIIe corps d'armée. — Division Milano, entre le lac de Varese et le lac Majeur, avec une brigade d'artillerie de campagne, un escadron de cavalerie légère et une compagnie de sapeurs.

Du 7 au 12 septembre, manœuvre de division contre division. La division de Brescia du IIIe corps contre la division Milano, entre les lacs de Varese et de Como.

La cavalerie exécutera aussi ses grandes manœuvres dans les mois d'août, septembre et octobre. Dans quelques corps, les différents régiments réunis formeront soit des brigades, soit des divisions et auront comme troupes auxiliaires ou des batteries d'artillerie à cheval, ou des compagnies de cyclistes des bersagliers.

— Le major Zavattari publie dans la *Rivista militare* du 16 mai écoulé un article très intéressant sur quelques expériences faites en ski au 3e alpin.

En 1896 et 1897 déjà, quelques essais de ski furent tentés au point de vue militaire exclusivement ; ils ne donnèrent cependant pas les résultats

qu'on était en droit d'attendre. Depuis lors, de nouvelles études ont démontré l'utilité incontestable de ce moyen de locomotion.

Le ski expérimenté est du type norwégien, d'une longueur maxima de 2m20; une canne en bambou de 1m50 à 2 m. sert de point d'appui au marcheur. Cet équipement spécial, du poids de 4 à 6 kg., se porte aisément en croix sur les épaules ou en bandoulière.

Il est clair qu'il serait difficile de faire manœuvrer en ski de fortes subdivisions, et que l'emploi de cet engin allonge singulièrement les colonnes. Aussi l'auteur spécifie les cas dans lesquels le ski serait réellement avantageux; tels sont les services de sûreté et de communication, les surprises, l'échange des correspondances en établissant des relais de montagne, en un mot toutes les opérations exécutées par de petits détachements.

L'auteur mentionne que vos « gardes de sûreté » du Saint-Gothard sont pourvues de skis et demande que tous les refuges alpins italiens en reçoivent un certain nombre en dotation permanente.

Les exemples où les skis ont rendu d'incontestables services abondent dans l'histoire militaire. Malheureusement, en Italie, on considère l'emploi du ski presque exclusivement comme un sport; il serait éminemment utile de le voir s'acclimater auprès de nos bataillons alpins.

F.

INFORMATIONS

SUISSE

Société suisse des officiers. — Le Comité Central de la Société des Officiers de la Confédération suisse a reçu ce printemps de la Section vaudoise la lettre suivante relative à l'assemblée générale de la Société en 1901 à Lausanne et à la tenue à adopter pour cette réunion.

Le Comité Central nous prie de reproduire cette lettre ainsi que la réponse qu'il vient de donner à la Section vaudoise :

« Lausanne, le 21 mars 1900.

» *Au Comité de la Société des Officiers de la Confédération suisse.*
» *Monsieur le Colonel Secretan, Président, Lausanne.*

» Dans sa séance du 24 février écoulé, l'assemblée des délégués de la Section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse a chargé son comité de faire auprès de vous la démarche suivante :

» L'art. 12 des statuts du 20 août 1876 porte :

« Les officiers suisses assistent *en uniforme* aux assemblées de la » Société. »

» Après la dernière assemblée générale, en 1898, à Saint-Gall, certaines critiques ont été faites au sujet de cette règle, cet usage a été discuté dans le public et diverses opinions se sont fait jour.

» La prochaine assemblée générale étant fixée à l'année prochaine, les délégués des sous-sections vaudoises se sont demandé s'il ne serait pas avantageux de voir cette question discutée, avant cette date-là, dans le sein même de la Société des officiers ; il leur a paru que, puisque l'assemblée générale devait avoir lieu à Lausanne, ils étaient les plus qualifiés pour provoquer cette étude et vous demander respectueusement de bien vouloir soumettre la question aux officiers suisses

» Dans l'intention des auteurs de la motion, il ne s'agit pas, pour le moment, d'une revision des statuts ; il s'agit d'une simple discussion, dont les conclusions seront communiquées au Comité Central et dont le résultat pourra, le cas échéant, être le point de départ d'une procédure tendant à modifier l'art. 12 des statuts actuellement en vigueur.

» Cette modification éventuelle pourrait avoir lieu, avant la fête, ensuite d'une décision d'une assemblée des délégués (art 16) convoquée à l'extraordinaire comme il est dit à l'art. 7, al. 4, des statuts.

» Les délégués des sections vaudoises ont estimé que, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur l'opportunité du port de l'uniforme dans les assemblées générales, il ne pouvait être qu'utile que les principaux intéressés se prononcent eux-mêmes, nettement, sur la question et ne laissent pas à d'autres le soin de dire ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire.

» Veuillez agréer, Messieurs et chers Camarades, nos cordiales salutations.

» Pour le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse :

» *Le Président*, *Le Secrétaire*,

» R. Cossy, major d'art. Eug. Vuilleumier, 1er lieut. adjt. »

Le Comité Central a répondu à la lettre ci-dessus, en date du 30 juillet, comme suit :

« Lausanne, 30 juillet 1900.

» *Monsieur le Président de la Section vaudoise de la Société des Officiers de la Confédération suisse, Lausanne.*

» Monsieur le Président,

» Le Comité Central a pris connaissance de la lettre que vous lui avez adressée à la date du 21 mars dernier.

» Un des premiers points qu'il importait de connaître pour y donner

suite était celui de l'admission par les chemins de fer suisses du demi-tarif de transport pour les officiers se rendant *en civil* à une assemblée générale.

» Notre demande dans ce sens, adressée immédiatement à la compagnie en charge de l'Union des chemins de fer suisses, est restée jusqu'ici sans réponse, malgré plusieurs lettres. (Cette question doit, d'après la compagnie, être traitée dans une réunion plénière de l'Union).

» D'autre part, il semble que, depuis ce printemps, il se produit en Suisse un revirement dans l'opinion de beaucoup d'officiers. On a reconnu que si l'on supprimait de nos réunions tout ce qui est ostentation, parade, mise en scène, cortèges ou réceptions bruyantes, il n'y avait aucun inconvénient à ce que nos assemblées fussent tenues en uniforme, et que les arguments qu'on avait élevés contre celui-ci s'adressaient à l'abus plus qu'à l'usage.

» On a trouvé également que dans une assemblée d'officiers de la Suisse entière, où tous ne se connaissent pas, il serait difficile de prévoir une organisation qui ne risquât d'amener des erreurs de rang, de grade ou de personnes. et qui ne compliquât, dans une large mesure, les fonctions des comités.

» Il nous paraît d'ailleurs que notre Société ne doive pas craindre de s'affirmer et de faire voir au pays que, même en dehors du service proprement dit, les officiers s'occupent des questions militaires, et travaillent au développement de notre armée. Elle le peut d'autant mieux qu'elle le fera avec dignité, en conservant à nos assemblées un caractère de sérieux et de belle tenue, dont ne seront pas exclus la gaîté et les sentiments d'une bonne camaraderie. Il est d'ailleurs dans les intentions du Comité Central d'organiser dans cet esprit notre prochaine assemblée générale.

» Le délai qui nous sépare de celle-ci n'étant plus très considérable, notre comité est de l'avis que la question de la tenue civile — laquelle entraîne une modification de l'art. 12 des statuts — soit, si la proposition en est faite formellement, portée à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de 1901. Il laisse cependant la Section vaudoise, ou telle autre section, entièrement libre, cela va sans dire, de provoquer une assemblée extraordinaire des délégués, si elle estime que cette question doive être préalablement résolue.

» Il serait dans ce cas désirable que la convocation éventuelle de cette assemblée ait lieu avant la fin de septembre, afin de laisser au Comité Central un temps suffisant pour faire ses préparatifs en vue de l'assemblée générale de l'année prochaine.

» Agréez, Monsieur le Président, nos salutations les plus cordiales.

» Pour la Société des Officiers de la Confédération suisse :

Le Président,
Ed. SECRETAN, colonel-divisionnaire.

Cette lettre était écrite, lorsque le Comité Central a reçu de l'Union des chemins de fer suisses une réponse datée du 31 juillet, accordant sous quelques réserves le transport à demi-billet dans le cas où l'assemblée de 1901 ait lieu en tenue civile. Le transport à demi-billet serait entre autres soumis à certaines conditions de durée et d'acheminement et à la production d'une pièce justificative à convenir, un mois avant l'assemblée, entre les Chemins de fer et le Comité Central.

BELGIQUE

Manœuvres. — Un projet d'instruction générale pour les manœuvres de garnison et les manœuvres d'ensemble vient, dit la *Belgique militaire*, d'être approuvé par le ministre de la guerre.

Cette instruction comporte trois parties, savoir :

1re partie : exercices de cadres ; 2e partie : manœuvres de garnison ; 3e partie : manœuvres d'ensemble. Elle consacre tout particulièrement les améliorations suivantes : réduction des travaux écrits ; introduction des exercices de cadre dans toutes les garnisons de défense des positions fortifiées ; augmentation du nombre des manœuvres de garnison qui seront plus spécialement exécutées en automne ; allocation de crédits pour couvrir les quelques dégâts que pourraient causer les troupes pendant les opérations.

Sous le titre de manœuvres d'ensemble, la troisième partie traite non seulement des grandes manœuvres en terrain varié, mais encore des manœuvres dans les camps d'instruction et dans les positions fortifiées.

L'instruction va être mise en vigueur à titre d'essai ; les autorités militaires fourniront, dans quelques mois, leurs appréciations et observations, dont on tiendra le plus grand compte pour arrêter un règlement définitif.

BIBLIOGRAPHIE

Kriegsgeschichtliche Studien, tome III, publié par le Bureau de l'Etat-Major fédéral. — Une brochure in-8°. Berne 1899. Imprimerie Haller.

Pour la troisième fois, le Bureau de l'Etat-Major fédéral fait paraître une brochure d'histoire militaire. Elle est consacrée aux événements dont le sol suisse fut le théâtre en 1799. Une première étude en langue allemande est consacrée aux combats qui furent livrés dans le nord-est de

a Suisse jusqu'à la retraite de Masséna dans sa position de Zurich. Son auteur est M. le major H.-E. Bühler. Une seconde étude, en langue française, s'occupe du passage de la Linth par Soult les 25 et 26 septembre. Elle est due à la plume de M. le lieutenant-colonel Galiffe. Enfin, un troisième chapitre énumère la bibliographie si riche de la campagne de 1799 en Suisse.

Ce petit volume offre un réel intérêt. Œuvres consciencieuses, sérieusement documentées, écrites en un style clair et facile, les études de M. le lieutenant-colonel Galiffe et de M. le major Bühler apportent une contribution utile à l'histoire militaire de notre pays. Le passage de la Linth entre autres, passage exécuté sous le feu de l'ennemi, presque sans matériel de pont, comporte pour nos officiers de nombreux enseignements. Le lieutenant-colonel Galiffe en fait ressortir avec netteté l'importance dans son chapitre d'observations et conclusions. Ses camarades lui seront reconnaissants, ainsi qu'à M. le major Bühler, du service que par leurs travaux, ils leur ont rendu.

La Croatie militaire, 1809-1813. Les régiments croates à la grande armée, par le commandant P. Boppe, chef d'escadron de cavalerie territoriale. — Avec six planches en couleur et une carte. Un volume in-8°. Paris et Nancy 1900. Berger-Levrault et Cie, éditeurs.

Ce volume n'est pas le premier que l'auteur apporte en contribution à l'histoire militaire du Premier Empire. Il nous a déjà donné l'historique de la *Légion portugaise* de 1807-1813, et celui des *Espagnols à la grande armée.* Il prépare actuellement l'histoire des *Hollandais à la grande armée.*

L'étude des régiments croates présente toutefois un intérêt particulier, moins peut-être par le rôle qu'ils jouèrent encadrés dans les troupes françaises et alliées, que par leur constitution toute spéciale et les mesures d'organisation auxquelles ils donnèrent lieu.

La Croatie militaire formait comme on sait une de ces frontières armées que l'Autriche avait créées entre elle et ses voisins pillards, notamment les Turcs. Les régiments croates n'étaient pas autre chose que la population armée et organisée pour s'opposer aux attaques individuelles ou de partis plus nombreux qui continuellement venaient du dehors.

Lors de la fondation des six régiments croates qui existaient en 1809 au moment du traité de Vienne, et dont le territoire s'étendait de la rive droite de la Save à la mer Adriatique, on circonscrivit les cantons qui furent affectés à leur recrutement et à leur entretien, de manière que la différence dans la population de chacun d'eux ne s'élevât pas à plus de 5000 âmes.

Dans chacun de ces cantons se recrutait un régiment de deux bataillons divisés en compagnies et en familles.

Pour l'administration du canton fonctionnait un bataillon dit d'économie dont les officiers administraient la population en tout temps, la commandaient en temps de guerre et formaient alors le cadre d'un troisième bataillon en activité.

Enfin, sous la dénomination d'Extra Personnel, on comprenait le clergé, le service de santé, des lazarets, les écoles et les employés chargés de percevoir et de gérer les revenus du régiment.

On voit qu'il s'agit d'une véritable colonie militaire. La propriété était essentiellement foncière, cédée aux Croates en échange de leurs services militaires. La division des terres était faite en raison de l'importance des familles ; celles-ci possédaient collectivement.

La Croatie militaire ayant été cédée à la France par le traité de Vienne, le problème se posa de savoir comment utiliser ses habitants pour les

nécessités militaires de l'Empire. Le commandant Boppe nous fait l'exposé des mesures prises à ces fins, sous l'influence surtout du général Marmont, pendant près de trois ans gouverneur-général des provinces illyriennes. Il nous montre l'organisation admise, les services rendus par les Croates en Illyrie, ceux rendus également par les régiments envoyés à la grande armée. Il nous fait assister enfin à la dissolution de ces régiments que nous voyons se fondre au fur et à mesure qu'approche le déclin de Napoléon Ier.

Société fédérale de sous-officiers. — Concours de travaux écrits. Fête centrale à Bâle en 1899.

Au nombre des sujets de concours de travaux écrits de la Société fédérale des sous-officiers en 1899, figurait le suivant:

« Comment le sous-officier, chef de groupe, peut-il ou doit-il agir, afin de conserver ou même d'activer les forces de ses hommes : *a)* au cantonnement, *b)* en marche, *c)* pendant l'action ? »

La meilleure solution a été fournie par l'adjudant sous-officier d'infanterie Jules Turin, dont le travail a été couronné par le jury. Il vient de paraître en une brochure de 24 pages publiée par les soins du comité central à Vevey.

Ce travail est d'une lecture intéressante. Il ne constitue pas une œuvre théorique ; l'auteur a fait appel simplement à son expérience, et a noté consciencieusement les obligations et les devoirs qui, à son avis, incombent au sous-officier, chef de groupe, envers ses hommes. Il en résume l'esprit dans ces deux mots : ferme et affectueux.

Nous engageons vivement tous les sous-officiers à lire la brochure de l'adjudant Turin et à en faire leur profit.

Politisch-militärische Karte von Ost-Asien zur Veranschaulichung der Kämpfe in China, Korea und Japan bis zur gegenwart. Bearbeitet von Paul Langhans.

Der Kriegschauplatz der deutschen Truppen in China. Mit benützung von Hassensteins « Karte der Provinz Schantung » und anderer Quellen, bearbeitet von Paul Langhans.

Deux placards géographiques. Gotha, Justus Perthes, 1900.

A peine les troubles de Chine étaient-ils connus que l'excellente maison Justus Perthes à Gotha publiait, sous forme de deux placards, une série de cartes des lieux. Tout d'abord une carte générale de l'Asie orientale ; une seconde carte analogue, mais à plus grande échelle, faisant ressortir les voies de communications : chemins de fer, télégraphes, lignes maritimes ; une carte générale de l'Asie portant le réseau du Transsibérien et du Transmandchourien ; enfin une douzaine de papillons représentant Pékin et ses environs, le territoire desservi par les réseaux ferrés de Takou à Pékin et de Pékin à Paoting, les territoires de Canton et de Hong-Kong, la baie de Tokio, etc.

Le second placard donne à l'échelle de 1 : 1 000 000 la province du Petchili et celle de Schantung, ainsi que le nord de la province de Liaotung.

Avec ces deux placards, on est armé pour une étude complète de la campagne et l'intelligence des moindres mouvements de troupes.

Lausanne. — Imp Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 9. Septembre 1900.

SOMMAIRE

L'instruction tactique de l'infanterie austro-hongroise. — Emploi de l'artillerie dans le combat. — Du devoir militaire. — La manœuvre de Gurmels. — Chroniques et nouvelles. — Informations. — Bibliographie.

L'INSTRUCTION TACTIQUE

DE

L'INFANTERIE AUSTRO-HONGROISE

L'organisation de l'armée austro-hongroise est connue : tout récemment encore, le capitaine Debains, de l'état-major français, l'a décrite dans une monographie dont la *Revue militaire suisse* (livraison de juillet), a fait grand éloge.

L'instruction de l'infanterie austro-hongroise est actuellement conforme aux prescriptions du « Règlement d'exercice pour les troupes à pied impériales et royales » de 1889 (3e édition du règlement de 1874), lequel traite en détail non seulement des formations, mais encore de la méthode de combat et du service en campagne. Malgré ses mérites éprouvés, ce règlement aurait besoin de quelques modifications et il est question de le reviser ; du moins, la *Sonn- und Montags-Zeitung* annonce que, déjà dans le courant de l'hiver dernier, les commandants de troupes d'infanterie ont été invités à faire parvenir au Ministère de la Guerre leurs observations et leurs vœux en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement de service. La *Danzers Zeitung* écrit à ce propos : « Un nouveau

règlement d'exercice pour l'infanterie est en voie de préparation et paraîtra vers la fin de 1900. On s'est donné pour tâche, en le rédigeant, d'en écarter le « formalisme », toujours plus en honneur aujourd'hui, et la « tactique des masses », qui compte encore des adhérents et de n'admettre que ce qui est vraiment pratique, applicable et utile.

« L'infanterie — a déclaré une personnalité haut placée — n'a pas de temps à consacrer à ce qui n'est que de la parade. Elle ne peut s'occuper que de ce qui est nécessaire à la guerre. On conclut de cette affirmation et d'autres analogues qu'après bien des hésitations, on commence, en haut lieu, à étudier la question du service de deux ans et celle de l'augmentation des effectifs qui en est la conséquence. »

Les journaux militaires nous apportent déjà, depuis un certain temps, de nombreux articles[1] ayant trait aux améliorations à introduire dans le nouveau règlement. On y critique, avec plus ou moins de justesse, selon les cas, les défauts de notre système actuel d'instruction de l'infanterie et l'on est à peu près d'accord pour réclamer comme principales réformes : la simplification des commandements, la disparition de ce qui reste encore de notre ancienne tactique des masses et, avant tout, la suppression radicale du formalisme pédantesque et inintelligent qui fleurit toujours plus sur les places d'excercice de l'infanterie. A la vérité, le règlement actuel pose en principe « qu'en temps de paix, les troupes doivent être instruites exclusivement *en vue de la guerre* » et que « dans chaque exercice, on doit avoir ce but constamment devant les yeux », mais, en fait, ces prescriptions ne sont absolument pas observées. A chaque minute, les chefs les violent impunément à la caserne et sur la place d'exercices. Et pourtant, lorsqu'elles furent inscrites en tête du règlement, on les considéra comme constituant un progrès considérable sur les anciennes méthodes d'instruction de la troupe.

Si l'on veut se rendre compte de la contradiction flagrante qui existe entre l'esprit du règlement actuel et la façon dont il est appliqué dans les casernes et sur les places d'exercices, il suffit de lire un ouvrage récemment paru, dans lequel, sans craindre de froisser certaines susceptibilités, l'auteur a ouvertement et courageusement critiqué, par des thèses illustrées

[1] V. entre autres la *Danzers Zeitung* : « Dans l'attente d'un nouveau règlement d'infanterie », par le colonel W. Porth.

de nombreux exemples *vécus*, notre système d'instruction de l'infanterie.

L'Instruction de l'infanterie en vue de la guerre, par F.-C. v. H., tel est le titre de cet ouvrage dont l'apparition, au printemps de 1900, a fait grand bruit dans les milieux militaires et qui, aussitôt, a été chaleureusement accueilli de tous côtés. Dans un style énergique et incisif, l'auteur mène campagne contre tout système d'instruction qui sacrifie l'utile à l'extérieur; il s'élève contre l'ankylosage de la troupe par un formalisme à outrance; il condamne la fausse raideur, le clinquant, le *drilling* de pure parade et il veut que l'on s'adresse toujours à l'intelligence et à l'esprit d'initiative du soldat. Par une série d'exemples pratiques et d'esquisses, il indique en détail la méthode la plus rationnelle à employer pour le dressage de la troupe, depuis l'école du soldat jusqu'à l'école de régiment. Il développe ainsi un plan complet et nouveau d'instruction de l'infanterie, basé sur l'expérience et dont il élague soigneusement toutes les prescriptions contraires à l'esprit du règlement actuel.

L'instruction de l'infanterie, — l'auteur insiste sur ce point — doit procéder du simple au composé selon une *méthode* adaptée à l'intelligence et aux aptitudes individuelles de chaque soldat, — méthode dérivant d'un *système* d'ensemble rationnel et logiquement conçu.

Ce principe posé, l'auteur nous fait connaître, par des exemples tirés de son expérience pratique d'instructeur, son système et sa méthode. A la vérité, il ne formule pas expressément son système; celui-ci ressort implicitement des observations qu'il présente dans la série de petits chapitres détachés où il développe sa méthode. Il étudie, l'une après l'autre, toutes les prescriptions du règlement. Il décompose chacune d'elles en ses éléments constitutifs et il demande que chaque détail soit exercé isolément par le soldat d'abord, puis par les groupes, des plus petits aux plus grands. Pour cela, il faut que l'instructeur prenne son temps et choisisse son terrain; il faut, en outre, qu'il soit constamment au courant de ce qui a déjà été exercé et de ce qui reste encore à étudier, de façon qu'aucune branche d'instruction ne soit négligée et qu'au cas où il viendrait à être remplacé, son successeur puisse reprendre l'enseignement au point où il l'a laissé.

D'après ces données, le plan d'instruction sera le suivant :

1. On instruira séparément chacune des parties dont se compose le tout, savoir : l'homme isolé d'abord, puis le groupe, la section et la compagnie.

2. Chaque partie étudiera isolément chacune des branches dans lesquelles elle doit être instruite.

Ces branches se subdivisent en trois classes principales :

a) Manifestations diverses de l'activité des troupes au combat : Attaque ; défense ; poursuite ; surprendre l'ennemi ; repousser une attaque de cavalerie ; enlever des pièces d'artillerie, etc.;

b) Théorie et pratique des évolutions : Position militaire ; étude des formes ; utilisation du terrain ; changements de formations ; déployer ; serrer ; avancer ; bond en avant ; tout le monde à l'attaque ; s'aligner sur l'homme ou sur les détachements de direction ; commandements ; signaux ; signes, etc.

c) Service avec armes : Tir et emploi des divers genres de feux.

Pour l'enseignement des formations réglementaires, on procédera par degrés. On fera exécuter d'abord les exercices élémentaires par sections, puis par compagnies : mises en ligne, déploiements, etc ; après quoi, on passera à l'application sur le terrain : étude des diverses phases du combat ; manœuvres contre un ennemi marqué et à double action.

* * *

Les initiales F. C. v. H. désignent un de nos jeunes généraux les plus capables, qui fut longtemps professeur de tactique à l'Ecole de guerre, puis commandant de régiment et qui a publié plusieurs ouvrages, dont le principal : *Etudes tactiques,* a fait époque en son temps et en est déjà à sa troisième édition. Son dernier livre est l'œuvre d'un esprit clair, réfléchi et largement ouvert au progrès. On est frappé de la simplicité et de l'originalité de la plupart des solutions qu'il propose. L'auteur se plaint de ce qu'on ne s'adresse pas assez au simple bon sens du soldat, pour lui faire chercher et trouver par lui-même les formations à employer dans chaque situation spéciale et de ce qu'on s'applique surtout à obtenir une tenue et une discipline brillantes, mais toutes extérieures, qui font illusion autour de la caserne et qui se relâchent aussitôt

que les troupes ont quitté la place d'exercices. Il fait justement remarquer que ce qui rend cette pratique particulièrement dangereuse, c'est que l'on croit ainsi avoir tout fait pour l'instruction du soldat, alors qu'on a négligé de lui inculquer les notions qui lui seront vraiment utiles sur le champ de bataille.

Ainsi, pour lui donner une idée de ce que sera son activité au combat, on commence par lui faire « limer » des exercices formels, tels que la mise en ligne, le déploiement, etc., alors qu'on devrait d'abord le mener sur le terrain, là lui expliquer la raison d'être et le but du combat, puis lui montrer, en présence d'un ennemi figuré, que les diverses formations réglementaires ne sont que des moyens à employer pour atteindre ce but. On oublie trop que la plupart des jeunes hommes qui entrent au régiment se recrutent dans les professions civiles les plus pacifiques — ils sont agriculteurs, artisans, employés, coiffeurs, commerçants, commis, etc. — et que, pour en faire des soldats, l'instructeur doit commencer par réveiller en eux l'esprit militaire, c'est-à-dire le sens et l'intelligence des choses tactiques. Un exemple :

On prit, dans une caserne, un détachement d'environ 18 hommes arrivés à leur huitième semaine de service. On le plaça sous le commandement d'une recrue intelligente que l'on envoya sur une hauteur après lui avoir donné la tâche suivante : « Avec vos 18 hommes, pourvus chacun de 20 cartouches, vous vous porterez sur cette hauteur, que vous avez pour mission de défendre jusqu'à l'arrivée de votre compagnie. Celle-ci est restée en arrière, mais elle est en marche pour occuper la même position. De son côté, l'ennemi — marqué — s'avance à l'assaut de cette hauteur et apparaîtra très prochainement dans telle ou telle direction indiquée. »

On avait recommandé à cette recrue d'agir selon les principes que lui dicteraient son intelligence et son inspiration personnelle. Que fit notre homme? Il se mit à disposer son détachement sur deux rangs, à faire numéroter les files et à conduire sa petite troupe en ordre serré sur la position, autrement dit à chercher son salut dans la *forme*, au lieu de s'inspirer des règles de bon sens qui l'eussent certainement guidé s'il avait reçu, dès le début de son service, une instruction moins théorique.

L'auteur de l'*Instruction de l'infanterie en vue de la guerre*

cite encore plusieurs cas du même genre. D'une manière générale, sa méthode d'enseignement est purement pratique. On en jugera par les exemples suivants, qui indiquent ses procédés pour la *première* instruction des recrues :

On poste quelque part, sur le terrain de manœuvres, 20 à 24 hommes, choisis parmi les troupes ayant déjà l'expérience du service et à côté d'eux le détachement de recrues à instruire. Sur une hauteur voisine, on fait placer une dizaine d'hommes, déjà formés également, avec des fanions, les uns debout, d'autres à genoux, d'autres couchés. Ces hommes représentent l'ennemi.

Pour cet exercice, on choisira un terrain dans lequel, vers le milieu de la distance qui sépare l'ennemi de l'endroit où l'on a posté les recrues, se trouvent un mur, un fossé, un tronçon de route ou d'autres obstacles pouvant servir d'abris, puis à 500 ou 600 mètres de la position ennemie un bon emplacement de tir et plus loin encore, quelques mamelons permettant à celui des adversaires qui a l'offensive de se rapprocher de l'ennemi à couvert.

Quand tout le monde sera à son poste, l'instructeur commencera sa théorie et tiendra aux recrues le langage suivant :

« Le but du combat consiste ou bien à déloger l'adversaire de la position qu'il occupe ou bien à se maintenir soi-même dans celle où l'on se trouve. Dans le premier cas, on attaque ; dans l'autre, on se défend.

» En ce moment, votre adversaire a pris position là-bas, sur cette colline, et il s'agit pour vous de l'en faire déguerpir, c'est-à-dire d'attaquer.

» Comment vous y prendriez-vous, si vous n'aviez pas d'armes ?

» Vous avez certainement, dans votre enfance, joué aux « brigands » ou aux « Indiens ». Vous savez donc bien ce que vous auriez à faire : Fondre sur l'ennemi, l'empoigner à bras-le-corps, lutter avec lui et si possible le précipiter du haut de la colline ou le mettre en fuite.

» Que feriez-vous si vous aviez vos armes et vos bayonnettes, mais point de projectiles ?

» Et maintenant, supposez que vous soyez pourvus de votre armement complet et de cartouches à balles ? Dans ce cas, vous chercherez évidemment à mettre hors de combat tous les ennemis que vous apercevez sur cette hauteur, dont vous

prendrez ensuite possession, ou tout au moins vous épuiserez vos munitions jusqu'à ce que vous ayez réduit l'ennemi à un petit nombre d'hommes, contre lesquels vous marcherez à l'assaut avec vos bayonnettes.

» Regardez maintenant cette subdivision — ici, l'instructeur montre aux recrues le détachement d'anciens soldats formé en *colonne par files* — combien y a-t-il, *dans cette formation*, d'hommes pouvant faire usage de leurs armes?

» Deux à quatre tout au plus.

» Comment ces hommes devraient-ils être placés pour que tous puissent tirer?

» Les uns à côté des autres. »

L'instructeur explique alors le pourquoi du déploiement, de la mise en ligne, des distances à observer entre les hommes et entre les files et, peu à peu, il fait comprendre aux recrues, toujours en utilisant pour ses démonstrations le détachement d'anciens soldats, à quoi servent la formation en tirailleurs, les soutiens, les positions différentes de tir, les diverses espèces de feu, etc., etc.

L'auteur poursuit sa méthode jusqu'à l'assaut de la position ennemie et il demande que tout ce qui a trait au combat soit enseigné de la même façon, toujours sur un terrain *ad hoc*, en face d'un ennemi figuré et toujours en montrant les mouvements aux recrues et en procédant avec elles par dissertations orales, c'est-à-dire, autant que faire se peut, par demandes et par réponses.

On le voit : l'auteur cherche, avant tout, à agir sur l'intelligence des jeunes soldats ; il s'efforce de les intéresser aux exercices qu'ils exécutent, de leur communiquer le goût du métier des armes et de les habituer à l'indépendance, de façon qu'en cas de disparition de leurs chefs ou de bruit empêchant d'entendre les commandements, ils puissent prendre eux-mêmes des décisions justes sur le champ de bataille.

Les définitions de l'auteur, le langage qu'il tient aux recrues pour leur inculquer les premières notions de l'offensive et de la défensive, de l'utilisation du terrain, du choix des feux aux diverses distances, de l'emploi des munitions, du service d'avant-postes, etc., sont absolument remarquables de simplicité et de naturel. Cette méthode d'enseignement vraiment classique laisse bien loin derrière elle tous les guides, programmes, manuels recommandés jusqu'ici pour l'instruction

des recrues. L'auteur insiste spécialement sur l'importance du combat par le feu et il cite, à ce sujet, deux exemples, l'un ayant pour objet les feux dans l'offensive, l'autre les feux dans la défensive.

Aux grandes distances, on ne donnera que des *feux de salves en ordre serré*, par subdivisions, puis, dès la formation des chaînes de tirailleurs, des *feux de salves en ordre ouvert*, contre des buts compacts. Le *feu individuel lent* sera employé à grande distance contre des buts isolés, pour ménager les munitions — si l'on prévoit que le combat par le feu sera de longue durée.

Le *feu individuel rapide* est indiqué aux distances rapprochées, si l'on a des munitions en quantité suffisante, contre des buts d'une certaine importance — chaîne de tirailleurs ou soutiens — pour protéger la marche en avant de nos troupes ou pour préparer l'assaut final.

Enfin, le *feu de vitesse* — feu de magasin — a lieu soit immédiatement avant l'assaut — et après, s'il a réussi, — soit dans le cas d'une attaque subite par une subdivision ennemie, soit pour appuyer une contre-attaque exécutée par nos troupes.

* * *

Si l'auteur condamne absolument les exercices de parade pure et les manœuvres à grand effet, en revanche, il exige des troupes, en toutes circonstances, mais surtout pendant le combat, une discipline de fer. Cette discipline rigoureuse doit être, d'une part, le résultat d'un entraînement corporel systématique et, d'autre part, la conséquence d'une bonne éducation morale du soldat. Il faut que l'on fasse constamment appel à ses sentiments de dignité et d'amour-propre, afin qu'il mette son point d'honneur à ne jamais se relâcher, même au milieu des fatigues, des privations, du danger, en un mot dans les circonstances les plus démoralisantes.

Cette discipline — la seule vraie, la seule utile — ne peut être obtenue que si l'on endurcit la troupe en la faisant manœuvrer dans des terrains coupés d'obstacles de tous genres et si l'on exige d'elle, ensuite, qu'elle défile sans défaillance et dans un ordre impeccable devant ses chefs.

Pour que l'instruction atteigne son but, il est nécessaire que l'on demande à l'homme, chaque jour, tout ce qu'il peut donner et qu'on augmente peu à peu sa force de résistance

par des exercices réguliers de plus en plus pénibles, en d'autres termes, qu'on l'*entraîne*. Mais cela ne suffit pas encore. Il faut — et c'est avec raison que l'auteur insiste sur ce point — il faut qu'en dehors du travail journalier, on expose la troupe, de temps à autre, à des fatigues extraordinaires ; car l'esprit d'entreprise — condition primordiale de tout ce qui se fait de bien à la guerre — ne peut se développer que dans une troupe qui a le sentiment intime de sa force et ce sentiment lui-même ne peut s'acquérir que si chaque homme possède la notion exacte de la somme extrême de travail qu'il peut fournir sans que ses forces le trahissent.

Avant d'entreprendre ces marches ou ces manœuvres exceptionnelles, on se demandera si elles pourront être exécutées jusqu'au bout ; *pendant* leur exécution, toute la troupe concentrera son énergie et fera un effort suprême pour arriver à vaincre les fatigues ou les difficultés qu'elles comportent et, *après* en avoir triomphé, chaque homme éprouvera un sentiment de satisfaction, d'orgueil, de joyeuse confiance en ses propres forces.

Ces exercices de surentraînement réussiront toujours, si le commandant de la troupe sait s'y prendre. Il faut qu'il stimule ses hommes, qu'il distribue l'éloge à ceux d'entre eux qui se seront signalés par des prouesses particulièrement méritoires ; qu'il félicite toute la troupe au retour et qu'il lui accorde un long repos. Il importe qu'il sache exactement ce qu'il peut exiger de ses hommes et, avant tout, qu'il s'applique pendant la course à donner lui-même, en toute occasion, le bon exemple.

Seule, une troupe qui entreprend, de gaîté de cœur, les travaux les plus pénibles et qui met son amour-propre à ne jamais se laisser aller, même au milieu des fatigues et des privations les plus grandes, est capable de faire utilement campagne. A la guerre, ce qu'on exige, en effet, du soldat, c'est qu'il refoule impérieurement tous ses instincts de conservation personnelle et qu'il marche résolument à la mort ; ce qu'on lui demande, c'est encore beaucoup plus que le sacrifice de son repos et de son bien-être, c'est le sacrifice de ce qu'il possède de plus précieux au monde : sa vie. Lorsque, déjà en temps de paix, une troupe sait renoncer à ses aises et se soumettre de bonne grâce aux épreuves les plus rudes, on peut tout au moins *espérer* qu'elle fera son devoir sur le champ de bataille ; mais lorsque, amollie par un service trop facile, elle

s'abandonne ou se rebiffe dès qu'un travail quelque peu pénible lui est imposé, lorsqu'elle considère la gêne et la fatigue comme une injustice, on peut être certain qu'au moment du danger, elle se dérobera.

Celui qui, par sensiblerie exagérée ou par désir de se rendre populaire, condamne ces grands exercices entrepris *en temps utile*, se rend coupable d'une faute aussi grave que celui qui, appelé à y participer, manifeste son mauvais vouloir par des critiques à haute voix ou par des actes d'indiscipline.

* * *

Les lignes qu'on vient de lire sont tirées du chapitre intitulé : « Grands travaux » et terminent cet excellent ouvrage, dont nous pourrions extraire encore nombre d'autres vérités, auxquelles toute personne ayant à cœur le développement de l'instruction des troupes pourrait souscrire chaleureusement. L'auteur possède une connaissance si approfondie de son sujet, il a une notion si juste des besoins de la troupe et de ce que l'on peut exiger d'elle, il sait si bien *ce* qu'il faut exercer en temps de paix et *comment* on doit instruire la troupe pour la préparer sérieusement à la guerre moderne, que tous les officiers qui réfléchissent — à l'étranger, aussi bien qu'en Autriche — ne pourront que s'intéresser vivement et qu'applaudir aux recettes détaillées, ingénieuses et nouvelles, qu'il donne pour l'enseignement du service de tirailleurs, de la méthode de combat, de l'école du soldat, de section, de bataillon et de régiment. Point de phrases ; point de généralités vagues ou banales ; point de vœux pies. L'auteur est un guide réellement pratique ; il est moins préoccupé d'*expliquer* les choses que de les *montrer* par des exemples accompagnés d'un très grand nombre d'esquisses.

L'ouvrage contient *42 thèmes tactiques* pour le bataillon sur le terrain — avec des esquisses. En composant ces thèmes, tous basés sur des prescriptions du règlement, l'auteur a voulu prouver que même les prescriptions réglementaires purement formelles pouvaient être enseignées avec profit par la méthode démonstrative qu'il préconise.

L'auteur présente, en outre, *23 exemples* — vrais modèles du genre — pour l'instruction du régiment sur la place d'exercice d'une garnison d'infanterie.

Il y a ajouté : un programme pour la période d'instruction

du bataillon ; un programme pour la période d'instruction du régiment ; les plans d'un exercice contre un ennemi marqué, d'un exercice de marche avec manœuvres à double action et d'une manœuvre de régiment contre régiment ; enfin quelques considérations fort judicieuses sur le « service d'hiver » et sur le « tir de guerre ».

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, faute de place, un ou deux de ces thèmes tactiques, ou quelques-uns de ces exemples et de ces programmes d'instruction. D'ailleurs, ces citations ne seraient bien comprises que des lecteurs qui connaissent le règlement d'infanterie austro-hongrois.

Notre étude serait cependant incomplète si nous ne donnions un court aperçu des vues de l'auteur sur le « *service en hiver* » et sur le « *tir de guerre* ».

Bien que le règlement de service dise expressément que l'instruction doit être *pratique*, ce qui suppose que les troupes doivent travailler toute l'année en plein air, il est généralement admis qu'en hiver, le travail en chambre est la règle et le service en plein air l'exception.

L'auteur estime que l'on ne saurait trop réagir contre cette pratique courante, mais erronée, selon lui. Pour les travaux en chambre, les journées de très mauvais temps et les après-midi suffisent amplement. Le matin, les compagnies — complètes autant que possible — doivent sortir et travailler dehors.

Le but de l'instruction est la préparation des troupes en vue de la guerre, on ne doit jamais perdre cela de vue. Or, la guerre se fait en plein air ; c'est donc en plein air, principalement, que l'on doit instruire la troupe.

Dès le commencement de décembre — après la période de « dégrossissage » des recrues — jusqu'à la fin de mars, déduction faite des dimanches et des jours de fête, de 8 jours pour les exercices de marche et de 8 autres jours pour l'école de bataillon, il reste encore 70 jours pour le dressage du soldat, des cadres et des unités au service en campagne. L'enseignement de ce service comprendra les branches suivantes :

1. Discipline militaire.
2. Exercices gymnastiques avec et sans armes ; escrime.
3. Exercices en ordre serré.
4. Exercices de marche.
5. Méthode de combat.
6. Théorie et pratique du tir.

7. Service en campagne proprement dit (de sûreté, etc.).
8. Service intérieur ; connaissance de l'arme, etc.
9. Service de garde.
10. Autres connaissances pratiques : organisation militaire ; hygiène ; permissions et congés ; service des réservistes, etc.
11. Education morale. Théories sur les vertus viriles du soldat : amour-propre ; fidélité au devoir ; courage ; sentiment de l'honneur ; crainte de la honte, etc.

Au printemps et en été, les exercices sur le terrain seront souvent gênés par les cultures. Il est donc préférable de les pratiquer en hiver, où ils formeront la partie essentielle des occupations de la matinée. D'une manière générale, F. C. v. H. recommande, pour le service d'hiver, l'ordre journalier ci-après :

Après la diane : Gymnastique ; maniement de l'arme ; escrime au fusil.

Matin : Manœuvres en campagne et méthode de combat, puis exercice. Travaux en chambre seulement en cas de très mauvais temps.

Après midi : Instruction de détail ; théories, ensuite gymnastique et, enfin, avant la déconsignation, courts exercices d'école pour reprendre la troupe en mains : défilés individuels ou d'ensemble en ligne ou en colonne.

Il va de soi qu'en cas de beau temps, les manœuvres en campagne pourraient avoir lieu plutôt l'après-midi, si, dans la matinée, le temps était trop mauvais pour la sortie de la troupe.

Dans les exercices de marche, un des trajets — l'aller, en général — devra toujours s'effectuer en marche de guerre, avec un service de sûreté complètement organisé, et se terminer par une manœuvre tactique. Au retour, on pourra reprendre la marche ordinaire de voyage, mais on en profitera pour habituer la troupe à observer rigoureusement la discipline de marche et de haltes prescrite par le règlement, pour l'exercer au service des signaux, etc.

Après chaque manœuvre en campagne, on devra toujours, ne fût-ce que pendant quelques minutes, faire exercer la troupe en ordre serré et exiger que ces exercices s'exécutent avec une correction parfaite et dans un silence absolu.

Avant de rentrer à la caserne, on fera chaque fois défiler

la troupe en colonne par files, par exemple, et on aura soin de ne pas la licencier sans lui avoir commandé encore quelques mouvements ou un peu de maniement d'armes.

Dans ses plans d'exercices de marche à double action, l'auteur fait mention d'une assez jolie manœuvre d'hiver exécutée, sous ses ordres, par un régiment d'infanterie. Il s'agissait pour l'un des partis en présence d'attaquer une redoute de neige construite et défendue par l'autre parti. L'assaillant était déjà en route lorsqu'éclata une assez forte bourrasque de neige qui obscurcit l'atmosphère, limitant la vue à de très courtes distances. De sorte que la manœuvre se transforma tout à fait inopinément en une attaque par surprise de la redoute, non loin de laquelle le parti qui attaquait avait pu arriver, à la faveur de la tempête, sans être aperçu ni entendu de l'adversaire.

Pour finir, encore quelques lignes sur le *tir de combat*. L'auteur le considère en quelque sorte comme la pierre de touche des résultats acquis par l'instruction de l'infanterie en temps de paix.

Dès les premières pages de son livre, dans la partie consacrée aux généralités, l'auteur se plaint déjà de ce qu'on enseigne les mouvements de la mise en joue et le tir à blanc à la caserne ou sur la place d'exercices, au lieu de les faire répéter souvent, sur le terrain, par subdivisions en ordre serré, derrière des objets ou dans des endroits pouvant servir d'abris : petits murs, haies, chemins creux, lisières de forêts, etc.

Parlant du tir de combat proprement dit — à balles — l'auteur souhaiterait que le nombre de cartouches à brûler par homme soit notablement augmenté. Il devrait être porté à 60 cartouches pour les exercices préparatoires et à 100 pour les exercices principaux — par homme et par an.

En outre, on ne devrait pas se servir exclusivement de cibles fixes ; mais on devrait exercer la troupe à tirer aussi, de temps en temps, contre des cibles mouvantes et disparaissantes.

Enfin, le tir devrait avoir lieu chaque année dans un autre terrain, qui, chaque fois, ne serait connu, jusqu'au jour de l'exercice, que du commandant de la troupe et des cibarres.

Pour les exercices du tir de combat par bataillon, l'auteur demande que le bataillon soit porté à l'effectif de guerre à peu près complet et que chacune des parties dont il se compose

— compagnies, sections, groupes — exécute tous les genres de feux à toutes les distances. Les feux doivent être exercés non seulement dans l'offensive, mais aussi dans la défensive et de temps à autre, les commandements doivent être supprimés, dans la supposition que les chefs, officiers et sous-officiers, auraient tous été mis hors de combat. Les buts doivent disparaître, réapparaître et changer de place et se composer de figures — mannequins découpés, coiffures, etc. — représentations aussi fidèles que possible de celles que la troupe aura devant elle sur le champ de bataille. On attachera une grande importance au choix juste des différents genres de feux selon les distances et on exercera principalement les feux individuels ou par groupes coup par coup, lesquels, à la guerre, seront toujours les plus fréquemment employés.

Enfin, pour apprécier les résultats des tirs, on ne tiendra pas uniquement compte du % des touchés, mais aussi — et surtout — de la façon dont le tir aura été conduit *comme tir de guerre*, spécialement au point de vue du calme et de l'exécution.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DANS LE COMBAT

AVANT-PROPOS

Sous ce titre, nous avons voulu présenter à nos camarades de langue française un ensemble des principes qui forment a base de la tactique de l'artillerie allemande. Ces principes sont renfermés dans le *Règlement d'exercice pour l'artillerie de campagne*, adopté le 10 août 1899, où l'on trouve résolues plusieurs questions importantes discutées en Suisse, telles que : nécessité des obus dans l'approvisionnement des batteries, introduction des obusiers légers de campagne, organisation des échelons de munitions pour les batteries à tir accéléré, suppression de l'artillerie de corps.

Nous avons reproduit textuellement, pour ne pas en atténuer la valeur, toutes les dispositions dont la connaissance nous a paru indispensable et nous n'avons laissé de côté que l'introduction et la tactique spéciale de l'artillerie à cheval en liaison avec la cavalerie.

A l'ordre adopté par le règlement allemand dans sa quatrième partie, intitulée *Le combat*, qui renferme un très grand nombre de sous-titres d'égale valeur, nous avons préféré un groupement des diverses prescriptions tactiques en quatre chapitres :

D'abord les *Principes généraux* relatifs à la tactique de l'artillerie, comme à l'emploi des batteries de canons, des batteries d'obusiers et des divers projectiles.

Ensuite le *Rôle général de l'artillerie dans le combat*, avec tout ce qui concerne l'offensive, y compris la poursuite, et ce qui regarde la défensive, en y rattachant la retraite.

Le combat et ses phases étant ainsi sous les yeux du lecteur, on a abordé ce qui a trait à la conduite de l'artillerie en indiquant d'abord le rôle des chefs sous le titre de *Commandement de l'artillerie*, puis en groupant sous le nom de *Mesures d'exé*

cution ce qui regarde les reconnaissances, le choix et l'occupation des positions, la conduite du tir, le service des munitions et les remplacements de toute espèce.

Pour l'intelligence du texte, il convient de rappeler au moins les grands traits de l'organisation de l'artillerie allemande. Les voici :

Il n'y a plus d'artillerie de corps, toute l'artillerie de campagne ayant été formée en brigades de deux régiments, attachées chacune à une division. Le régiment se compose de deux groupes de trois batteries à six pièces de 7,7 cm. Dans chaque corps d'armée, l'un des groupes est doté de l'obusier de campagne de 10,5 cm. Le nombre des batteries est donc de 24, dont trois d'obusiers par corps d'armée à deux divisions, au total 144 pièces, soit 5,7 pièces pour 1000 fusils. Dans les colonnes de marche, l'artillerie prend les $^2/_5$ de la profondeur des troupes combattantes.

La quantité de munition par pièce ayant été augmentée, on a créé les *colonnes légères de munitions* pour alléger les batteries de combat et simplifier la tâche des commandants de groupe. Il y a une colonne légère par régiment. De plus, le régiment comprenant le groupe d'obusiers possède une colonne légère supplémentaire complète. Chaque colonne légère se compose de :

2 sections de shrapnels, chacune à 3 subdivisions de 2 caissons (6 caissons);

1 section d'obus à 3 subdivisions de 3 caissons (9 caissons);

1 chariot de batterie;

1 fourragère;

1 fourgon à vivres.

Les caissons d'une colonne légère sont ainsi au nombre de 21, à 88 projectiles.

L'échelonnement des munitions est le suivant :

Batterie de combat	6 avant-trains à 36 shrapnels .	216	480
	3 caissons à 88 shrapnels. . .	264	
Echelon	3 caissons à 88 shrapnels. . .	264	300
	1 av.-train de chariot de batterie avec 36 obus.	36	

La batterie de canons a 744 shrapnels et 36 obus, soit 780 coups.

Colonne légère de munitions	2 sections de shrapnels (12 cais.)	1056	1848
	1 section d'obus (9 caissons). .	792	

Il y a ainsi 1088 coups par batterie de canons dans les régiments à six batteries de canons, où 181 $^1/_3$ coups par pièce. Il y a environ 198 coups par pièce, si on tient compte de l'approvisionnement relativement plus considérable des régiments accompagnés d'obusiers.

Pour l'obusier, le projectile principal est l'obus. Toutefois la batterie d'obusiers transporte 326 shrapnels et seulement 192 obus. Par contre, la colonne légère de munitions pour obusiers compte 1044 obus et 174 shrapnels. Il y a donc dans la batterie 54 shrapnels et 34 obus par obusier, soit 88 coups, tandis qu'avec la munition de la colonne on trouve 92 obus et 64 shrapnels, ou 156 coups par obusier.

Si l'on admet que la colonne de munitions pour obusiers a le même nombre de voitures que celle des canons, on comptera 58 coups par caisson, dont 24 pour l'avant-train.

La colonne légère de munitions pour une division de cavalerie a deux subdivisions de shrapnels et une subdivision d'obus, chacune à trois voitures.

On dispose ainsi de 196 coups par canon du groupe des deux batteries à cheval.

Le corps d'armée dispose en outre de *colonnes de munitions d'artillerie*, formant deux groupes ou échelons, chacun à quatre colonnes.

Le premier échelon suit les troupes combattantes à une demi-journée de marche et peut ainsi parvenir sur le champ de bataille le même jour. Le second échelon est à une ou une journée et demie de marche, et peut arriver encore dans la nuit ou le lendemain matin sur le champ de bataille. Le deuxième groupe reste en liaison avec les dépôts de munitions des étapes.

TABLE DES MATIÈRES

Emploi de l'artillerie dans le combat.

I. Principes généraux.
II. Rôle général de l'artillerie dans le combat.
1. *Offensive.*
a) Combat offensif.
b) Attaque de positions de campagne fortifiées.
c) Poursuite.
2. *Défensive.*
a) Combat défensif.
b) Retraite.
III. Commandement de l'artillerie.

IV. Mesures d'exécution.

1. *Formation sur une place de rassemblement.*
2. *Reconnaissance de la position de tir.*
3. *Choix de la position de tir.*
4. *Marche d'approche et établissement des batteries sur la position reconnue.*
5. *Changement de position de tir.*
6. *Conduite du feu.*
   a) Principes généraux.
   b) Direction du feu et contrôle des effets du tir.
7. *Remplacement des munitions*
   a) Batteries.
   b) Colonnes légères de munitions.
   c) Colonnes de munitions d'artillerie.
8. *Remplacement de personnel et de matériel*

I

Principes généraux.

279. D'ordinaire, c'est l'artillerie de campagne qui commencera le combat. Dans la plupart des cas, il est important d'entrer en action dès l'abord avec un nombre de pièces supérieur à celui de l'ennemi et de mettre en jeu le plus tôt possible les effets de feux de masses. L'emploi par régiment ou par groupe est la règle. Il y a intérêt à laisser les unités réunies ; mais le groupement des deux régiments de la même brigade n'est pas toujours nécessaire ni même avantageux. L'action de batteries isolées est l'exception. Des circonstances tout à fait spéciales peuvent seules justifier l'emploi de l'artillerie par section.

280. Le choix de la première position d'artillerie dépend des intentions du commandant des troupes ; celui-ci doit donc faire connaître ses intentions au commandant de l'artillerie et lui donner des ordres sur la quantité d'artillerie à déployer dès l'abord, la position à occuper et le moment de l'entrée en action.

281. On utilisera le feu de l'artillerie surtout à des distances supérieures à celles de la zone des feux efficaces de l'infanterie. On admettra comme règle absolue que le concours de l'artillerie ne doit jamais faire défaut à l'infanterie. Aux moments décisifs, l'artillerie ne doit pas craindre d'affronter le feu d'infanterie le plus vif.

282. En principe, on protégera l'artillerie contre les feux de l'infanterie adverse au moyen de fractions d'infanterie poussées en avant. L'artillerie n'a généralement pas besoin d'un soutien spécial. Toute troupe voisine des batteries menacées est tenue de leur porter secours.

Sans préjudice des mesures prises par les autres armes, la propre vigilance de l'artillerie doit en garantir la sécurité. On veillera surtout sur les ailes non appuyées. Les mesures nécessaires d'exploration dépendent des commandants de l'artillerie, néanmoins les commandants des batteries d'aile sont sans autre avis responsables de la sûreté sur leur flanc.

283. Si la cavalerie ennemie envahit une batterie, celle-ci continue avec les armes portatives une lutte qui n'est pas sans espoir de succès. Officiers et canonniers se placent pour cela derrière les pièces et les voitures.

284. Une batterie qui a épuisé ses projectiles ne se retire pas du combat ; elle attend, dans sa position de tir, l'arrivée de munitions.

Les batteries au feu ne sont pas relevées ; elles sont renforcées par de nouvelles batteries. Même de fortes pertes ne sont pas une raison suffisante pour justifier l'abandon de la position. Les mouvements rétrogrades sont, en principe, commencés au pas.

285. Le tir par-dessus les troupes amies doit, autant que possible, être évité dans les positions d'où on ne découvre pas bien le terrain en avant. S'il devient nécessaire de tirer par-dessus des troupes amies, il faut, surtout quand elles sont en mouvement, veiller spécialement, dès qu'elles courent le danger d'être atteintes, à diriger le feu contre d'autres objectifs ou à interrompre momentanément le tir.

286. On protégera l'artillerie au moyen d'épaulements partout où le temps disponible le permettra, même dans l'offensive. On fera surtout usage de retranchements de pièces dans les positions mises en état de défense. On ne fera d'épaulements pour les caissons ou les avant-trains que dans les positions préparées longtemps à l'avance ou dans la guerre de siège.

Pour diminuer les pertes, il est avantageux, sous le feu de l'ennemi, de faire agenouiller le personnel de la batterie.

287. Les batteries de canons sont employées contre tous les objectifs, à l'exception de ceux qui sont protégés par des abris très résistants. Contre ces derniers, on se servira des batteries d'obusiers. Ces pièces sont très efficaces contre des buts placés immédiatement derrière des couverts, contre les localités, etc., de même que contre toute espèce d'objectif.

Les obusiers de campagne étant surtout destinés à ces tâches spéciales, on ne les engagera au début à côté des canons que si on ne prévoit pour eux aucun emploi répondant mieux à leurs qualités propres.

288. En dehors de leur emploi avec les divisions de cavalerie, les batteries à cheval conviennent par excellence à porter rapidement secours sur un point menacé ou à exploiter une situation favorable de combat.

289. Le tir direct est la règle. On n'aura recours au tir indirect que si la situation tactique ou le terrain obligent à masquer les pièces. Dans certains cas, le tir indirect permet d'obtenir des effets très appréciables, sans qu'on ait à montrer ses propres forces et à s'exposer à des pertes.

322. Le shrapnel fusant est le projectile essentiel de l'artillerie de campagne contre tous les buts animés, tant que ceux-ci ne sont pas défilés derrière des couverts ou placés sous des abris.

Le shrapnel percutant sert soit au réglage du tir, soit à la défense rapprochée.

L'obus fusant est employé contre les buts animés défilés derrière des couverts ou placés sous des abris. L'efficacité de l'obusier de campagne l'emporte à ce point de vue sur celle du canon.

L'obus percutant sert au réglage du tir et à la défense rapprochée quand on n'a pas le temps d'exécuter de changement de projectile ; on l'emploie aussi à défaut de shrapnels.

Les deux espèces de projectiles peuvent encore être tirés percutants sur les buts animés, au delà de la limite extrême du tir fusant ; dans ce cas, il faut donner la préférence à l'obus. Les projectiles percutants des deux bouches à feu de campagne, canon et obusier, sont propres à détruire tous les buts résis-

tants. Le shrapnel et l'obus ont dans ce cas à peu près la même efficacité ; toutefois les dégâts occasionnés par les obus dans les constructions sont plus considérables. L'efficacité de l'obusier de campagne pour cet usage est notablement supérieure à celle du canon, surtout avec l'obus percutant à retard.

On détruira les abris très résistants avec l'obus à retard de l'obusier de campagne, en employant le tir courbe. Pour pouvoir utiliser toute la force de pénétration du projectile, il convient de choisir la position des batteries d'obusiers à une distance qui ne soit pas inférieure à 2100 m.

Les shrapnels des deux calibres produisent des effets incendiaires, qu'on ne peut obtenir sûrement avec les obus.

323. La masse des obus du canon de campagne se trouve dans les colonnes légères de munitions. La raison en est que l'emploi de ce genre de projectiles doit être considéré comme exceptionnel. Ce ne sont guère que des groupes isolés qui recevront, en liaison avec des batteries d'obusiers, des missions en comportant l'emploi.

324. Les commandants d'artillerie qui sont au feu doivent surveiller constamment le terrain en avant d'eux et sur leurs flancs. Ils disposent souvent à cet effet des observateurs, au voisinage de leur troupe, sur des points appropriés du terrain, dans des maisons, etc.

La surveillance du terrain en avant prend une importance considérable lorsqu'on tire d'une position masquée. Il convient alors de se garder d'une surprise : il faut aussi éviter de compromettre par son feu la sécurité des troupes amies manœuvrant en avant.

II

Rôle général de l'artillerie dans le combat.

1. Offensive.

a) *Combat offensif.*

342. Dans le combat offensif, on distingue en principe le combat de rencontre et l'attaque d'un ennemi déjà déployé.

343. Dans le combat de rencontre, la colonne se développe de toute sa profondeur contre un adversaire qui se déploie aussi lui-même à partir de la même formation. L'avant-garde a pour mission d'assurer au gros de la colonne le temps et l'espace nécessaires à son mouvement. Ce devoir incombe dans une mesure prédominante à l'artillerie. Mieux cette arme réussira à mener tout d'abord le combat sans qu'il soit nécessaire d'engager des forces importantes d'infanterie, plus elle donnera de liberté au commandant des troupes pour prendre ses décisions.

Pour la conduite ultérieure de l'attaque, il importe au plus haut point que l'artillerie ennemie ait été au début réduite à l'impuissance. La rapidité des mouvements et la promptitude du réglage du tir peuvent assurer une supériorité telle que l'ennemi ne parviendra que difficilement à se relever dans la suite.

Cette tâche est facilitée quand le déploiement des troupes amies est opéré plus tôt que celui de l'adversaire. Si, au contraire, l'ennemi a la priorité dans son déploiement, ou s'il se trouve en partie déjà en position, il sera nécessaire de retarder la lutte décisive de l'artillerie, autant qu'on pourra le faire sans

compromettre la sécurité du déploiement du gros. On n'entamera cette lutte que lorsqu'on disposera d'un nombre de pièces à peu près égal à celui de l'ennemi.

344. Dans l'attaque contre un ennemi complètement déployé, dont la position a peut-être été renforcée par des travaux de défense, il faut qu'au moment où on entame la lutte, le déploiement des troupes amies soit terminé dans ses parties essentielles, et que la masse principale de l'artillerie soit prête à entrer en action.

L'attaque projetée n'a des chances de succès que si elle réussit à prendre la supériorité du feu tout d'abord dans la lutte d'artillerie. Pour cela, il faut, autant que possible, mettre toutes les batteries en action en utilisant complètement l'espace disponible.

La difficulté de traverser un terrain commandé par le feu de l'artillerie peut obliger à profiter de l'obscurité pour exécuter la marche d'approche. Dans ce cas, on cherchera à s'établir dès la veille à la limite de la portée efficace du feu de l'adversaire ; on amènera de nuit les pièces sur la position choisie et autant que possible préparée, et on ouvrira le feu au point du jour.

345. La distance de l'ennemi à laquelle la première position de l'artillerie doit être choisie dépend des intentions du commandant, de la situation tactique, du terrain et de l'état atmosphérique. On la prendra toujours aussi rapprochée de l'ennemi que les circonstances le permettront. Si la première position est trop éloignée pour qu'on puisse écraser l'artillerie ennemie, on avancera à une portée plus efficace.

346. Dès que la supériorité sur le feu de l'artillerie ennemie est acquise et que le commandant des troupes a désigné le secteur contre lequel il veut diriger l'attaque décisive, on concentre sur ce dernier un feu d'artillerie écrasant, dirigé autant que possible de positions enveloppantes. En même temps, une partie des batteries aura pour mission de contenir l'artillerie ennemie, particulièrement celle qui peut agir sur le terrain de l'attaque. Aussi pendant l'exécution de l'attaque, le concours de l'artillerie est nécessaire dans la plus large mesure. Si de nouvelles batteries ennemies entrent en ligne, ou si des batteries déjà engagées reprennent la lutte contre l'artillerie de l'attaque, il faut néanmoins continuer à diriger la masse principale des feux de manière à soutenir l'attaque de l'infanterie.

Il est avantageux de pouvoir battre le point d'attaque à partir d'une position ayant des vues dominantes ou obliques, car alors il est inutile d'opérer un changement de position tant que les conditions du tir (distinction facile entre amis et ennemis, dispersion du tir, observation des coups) sont telles qu'on n'a pas à craindre de mettre en danger les troupes assaillantes. Dès que l'infanterie de l'attaque se rapproche des positions ennemies, il faut aussi prendre sous le feu le terrain en arrière de celles-ci, pour rendre plus difficile l'entrée en ligne des réserves de la défense.

La juste répartition des rôles dans cette période de la lutte est une des tâches les plus importantes du commandant supérieur de l'artillerie Elle exige la pleine connaissance des intentions du commandant des troupes et une appréciation nette de la situation tactique.

347. Pour faciliter l'attaque de l'infanterie, il y a intérêt à faire accompagner sa marche en avant par des batteries isolées ou des groupes jusqu'aux distances les plus rapprochées et les plus efficaces. L'appui, surtout moral, que

l'attaque en reçoit compense amplement les pertes auxquelles l'artillerie s'expose en accompagnant ainsi l'infanterie.

348. En cas de succès, on poursuit d'abord par le feu. Là, le concours de l'artillerie doit être assuré de la manière la plus large. Dès que le succès est confirmé, une partie de l'artillerie doit se hâter d'occuper la position conquise pour soutenir l'infanterie qui s'y installe. C'est là une des circonstances où tout commandant d'artillerie, même sans qu'aucun ordre lui soit parvenu, doit prescrire de sa propre initiative un changement de position.

Dès que l'ennemi en retraite sort de la zone des feux les plus efficaces, la masse de l'artillerie suit à une allure rapide, inonde l'adversaire de ses feux et l'empêche de s'arrêter et de se rassembler.

A ce moment, où tout s'entasse sur la position conquise et où tous les efforts ont pour objet d'enlever à l'ennemi ce qui reste de ses dernières forces de résistance, toutes les considérations relatives à l'étendue du front d'une batterie disparaissent, et, s'il le faut, on réduit les intervalles entre les pièces à ce qui est strictement nécessaire pour le service des bouches à feu.

349. En cas d'insuccès de l'attaque de l'infanterie, l'artillerie, notamment celle qui s'est le plus avancée, doit couvrir l'infanterie en retraite et empêcher la poursuite de l'ennemi.

b) *Attaque de positions de campagne fortifiées.*

350. Tous les retranchements de campagne dont la garnison n'est pas défilée aux vues seront le plus rapidement et le plus efficacement battus par le feu à shrapnels.

351. Les retranchements dont les défenseurs ne sont pas visibles et se trouvent probablement sous la protection d'abris seront battus par des batteries d'obusiers de campagne, secondées par le feu à obus de batteries de canons.

L'emplacement et le genre des retranchements, surtout leur degré de résistance, ne seront en général pas clairement reconnaissables pour l'attaquant. Leur reconnaissance obligera par suite les commandants des troupes et les commandants supérieurs de l'artillerie à prendre des mesures importantes, soit déjà avant le combat, soit au début de l'action et pendant la lutte d'artillerie. Il conviendra, par exemple, d'envoyer des officiers munis de cartes et de bonnes jumelles en avant, sur les flancs et les derrières, en des points offrant de bonnes vues. Ces officiers auront à déterminer la situation, l'étendue et l'organisation de la position ennemie. La connaissance des principes en honneur chez l'adversaire pour la mise en état de défense des positions facilitera cette tâche. Les mouvements de troupes à l'intérieur de la position, de même que le feu de l'artillerie de la défense fourniront souvent des indications utiles. Les observations seront consignées dans des croquis accompagnés de remarques explicatives. Des esquisses perspectives du genre le plus simple seront avantageusement jointes aux croquis topographiques. Ces rapports, de même que les renseignements fournis par les reconnaissances des autres armes ou des ballons captifs permettront de se faire une idée de la position ennemie et d'en apprécier la valeur. Ils faciliteront beaucoup la reconnaissance ultérieure des divers secteurs.

352. Les dispositions de l'attaque de la position doivent être réglées méthodiquement. Une direction d'ensemble du feu de l'artillerie, même dans les grandes unités, est nécessaire.

Il importe de choisir soigneusement des positions de feu bien abritées, d'exécuter les terrassements complémentaires, de déposer dans les emplacements de batteries une quantité de munition suffisante, d'organiser des postes d'observation et de prendre des mesures pour la transmission rapide des ordres. Si on peut disposer d'appareils optiques, de téléphones, etc., on en fera usage.

353. Contre les ouvrages les plus importants et les plus forts ou contre le point d'attaque, on placera les groupes d'obusiers. Si on ne peut déterminer, dès le début du combat, contre quelle partie de la position il faut employer les obusiers, il est bon de les garder provisoirement en réserve.

354. On ne dirigera le feu contre les points d'appui de la position qu'après qu'on aura acquis la supériorité sur l'artillerie de la défense. On cherchera alors à concentrer un feu puissant sur les parties de la position les plus importantes par leur site et par les intentions du commandant supérieur, tout en jetant le trouble dans les secteurs voisins et en empêchant l'artillerie de la défense de reprendre la lutte.

Il ne faut pas perdre de vue que le tir d'une grande quantité de munition contre des retranchements de campagne non occupés ou faiblement garnis n'a pas une efficacité proportionnée à la dépense de munition. On doit craindre que ce soit aussi le cas dès que le défenseur pourra remarquer que le combat se compose de deux actes nettement distincts : une longue préparation par le feu de l'artillerie et une attaque subséquente de l'infanterie. L'effet de l'artillerie contre les points d'appui sera maximum lorsqu'en les attaquant avec l'artillerie on fera en même temps aborder et envelopper les positions ennemies par l'infanterie, de manière à forcer le défenseur à occuper sa position et à découvrir ses troupes. C'est une des tâches essentielles du commandant que d'obtenir une action combinée en déployant l'infanterie d'après les progrès du combat d'artillerie qui assure la protection de ce déploiement.

355. Dès que le défenseur se montre, on passe au tir à shrapnels et on bat aussi le terrain qui se trouve en arrière de la ligne de feux ennemie, surtout sur les points qui se manifestent comme les foyers principaux de la lutte d'infanterie.

c) *Poursuite.*

361. Aussitôt qu'après la réussite de l'attaque décisive les batteries sont arrivées sur la position ennemie, l'artillerie de campagne doit spécialement être employée sans réserve à exploiter le succès dans la poursuite. Unissant la rapidité des mouvements à la puissance du feu, elle convient tout particulièrement à cette mission.

362. La première phase de la poursuite consiste en un mouvement général du vainqueur en avant, mouvement qui se continue autant que les forces le permettront. Pour cela, il faut avant tout mettre et maintenir en action toute l'artillerie et la pousser aux distances les plus efficaces. Elle empêchera l'ennemi de prendre de nouvelles positions et dirigera son tir sur les colonnes qui se retireraient en ordre. On procédera ainsi même aux plus grandes distances ; souvent l'artillerie aura intérêt à prendre comme objectif les fractions les plus éloignées des troupes, car c'est là que la débandade commence le plus facilement.

Il sera fréquemment nécessaire de renoncer à maintenir les liens tactiques. Il importe avant tout d'avancer rapidement, et toutes les mesures sont permises

pour obtenir ce résultat. Il est impossible de donner en tous détails les ordres relatifs aux changements de position ; c'est à l'initiative des chefs subordonnés, y compris les commandants de batterie, à y suppléer.

Les feux de flanc sont particulièrement efficaces. Pour exercer une action sur la ligne de retraite, une artillerie très mobile (artillerie à cheval) agissant de concert avec la cavalerie peut rendre les meilleurs services.

Les commandants supérieurs de l'artillerie ne doivent pas perdre de vue qu'un ravitaillement abondant en munitions est la condition première d'une poursuite sans ménagement.

2. Défensive.

a) *Combat défensif.*

356. Dans la défense, c'est l'emploi judicieux du terrain qui permet de donner au feu son efficacité maximum.

La reconnaissance préalable approfondie de la position, l'amélioration des moyens de communication à l'intérieur de celle-ci, la détermination des distances, surtout de celles des emplacements favorables à l'artillerie ennemie, ainsi que de celles des accidents du sol dans la direction présumée de l'attaque de l'infanterie, sont des avantages sérieux dont le défenseur doit profiter dans la mesure où le temps disponible le lui permet.

357. Dans la plupart des cas, il sera avantageux de faire prendre à l'artillerie une position préparatoire, même si la position de combat est renforcée par des retranchements. C'est ainsi seulement qu'on pourra être sûr que l'artillerie fera face à l'attaque avec un front correct et ne sera pas bientôt obligée d'exécuter des changements de position. En procédant ainsi, on empêchera mieux l'ennemi de se rendre compte, avant le commencement du combat, des mesures prises par la défense et des intentions de celle-ci.

Dans la préparation des positions, on fera le plus large emploi des masses couvrantes en terre. Si on en a le temps, on élèvera des masques, on améliorera le champ de tir en abattant des haies et des arbres, etc. Il est d'une importance capitale de préparer des dépôts de munition à proximité immédiate des pièces.

On occupera les emplacements de tir dès que la direction de l'attaque sera connue dans ses grandes lignes, et autant que possible avant que l'ennemi ait amené ses batteries en position.

Parfois on pourra employer avec succès un feu flanquant d'artillerie pour battre un angle mort en avant de la ligne de combat.

358. En général, le premier coup de canon ne sera tiré que sur l'ordre du commandant des troupes. On évitera d'ouvrir prématurément le feu à une trop grande distance et sur de faibles subdivisions ennemies, car en agissant ainsi on faciliterait à l'assaillant la reconnaissance de la position occupée.

359. En règle générale, on entamera d'abord la lutte avec l'artillerie de l'assaillant et, pour obtenir la supériorité, il faudra mettre en action, dans la plupart des cas, toute l'artillerie de la défense.

Si, avant le commencement de l'attaque d'infanterie, l'artillerie ennemie se montre à ce point supérieure que la continuation de la lutte d'artillerie paraisse sans espoir de succès, on peut, sur l'ordre du commandant des troupes, retirer momentanément du feu les batteries engagées.

Les dispositions générales pour repousser l'attaque d'infanterie sont ordonnées par le commandant des troupes. Dès que l'infanterie de l'attaque se porte

en avant, l'artillerie de la défense doit la prendre comme objectif, sans se préoccuper du feu de l'artillerie ennemie et, s'il est nécessaire, en abandonnant ses couverts. Autant qu'on le pourra, on occupera en même temps les batteries adverses, mais l'essentiel est, d'une maniere absolue, la lutte contre l'attaque de l'infanterie.

Si on a retiré du feu les batteries pendant la lutte d'artillerie, celles-ci doivent, dès que l'adversaire se porte en avant pour l'attaque décisive, entrer toutes immédiatement en action contre l'infanterie de l'attaque, même sans ordre spécial et sans se préoccuper du feu de l'artillerie ennemie. Dans ce cas, il peut être particulièrement avantageux d'installer par surprise sur d'autres emplacements des batteries isolées.

360. Si malgré tout l'attaque réussit, une partie de l'artillerie s'efforce d'empêcher l'arrivée des batteries ennemies sur la position qu'on a perdue, tandis que les autres batteries de la défense concentreront leur feu sur l'infanterie qui est arrivée dans la position et aideront les réserves à en chasser l'ennemi. C'est une phase du combat où il faut jusqu'au dernier moment faire preuve d'une ténacité inébranlable. Cette ténacité doit être tenue en honneur au plus haut point, même si elle a pour conséquence la perte des pièces.

b) *Retraite.*

363. Lors de la rupture volontaire d'un combat ou en cas d'issue fâcheuse de la lutte, l'artillerie peut rendre les plus grands services en tenant tête à l'ennemi et en le couvrant de ses feux sans se préoccuper de la perte possible de ses pièces.

En terrain découvert, elle seule peut maintenir l'ennemi assez loin des colonnes de marche qui se forment dans des conditions déjà difficiles ; elle rend ainsi exécutable une retraite en bon ordre.

364. Pour couvrir une retraite, les positions en arrière de défilés sont particulièrement avantageuses, de même que celles qu'on peut abandonner à l'abri des vues.

On veillera tout particulièrement à s'assurer d'une quantité de munition suffisante, à reconnaître soigneusement les chemins de retraite ; on cherchera des routes parallèles pour se porter sur les positions de repli. On choisira judicieusement le moment de commencer le mouvement de retraite, surtout s'il faut l'exécuter par échelons.

Pour éviter les encombrements, on fera prendre les devants en temps convenable aux échelons de munitions et aux fractions des colonnes de munitions qui se seraient portées en avant.

On surveillera les flancs avec le plus grand soin, car c'est là que la retraite peut être le plus sérieusement menacée.

On facilitera beaucoup la retraite en occupant les positions de flanc qu'on pourra trouver.

III

Commandement de l'artillerie.

274. Dans la division, le commandement supérieur de l'artillerie appartient au commandant de la brigade d'artillerie. La situation du commandant d'un régiment, d'un groupe ou d'une batterie vis-à-vis du commandant de la troupe

à laquelle son unité est attachée est la même que celle du commandant de la brigade d'artillerie vis-à-vis du commandant de division.

Nous désignerons sous le nom de commandant de l'artillerie l'officier d'artillerie le plus élevé en grade d'un corps de troupes indépendant.

275. Pendant les marches ou les rassemblements préparatoires au combat, le commandant de l'artillerie se tient auprès du commandant des troupes. Il reçoit de celui-ci les premiers ordres pour le combat. Il prend alors le commandement direct de son unité ou, si cette dernière est fractionnée, le commandement de la portion la plus considérable. Il reste néanmoins avec le commandant des troupes en communication constante pour le tenir au courant de l'action de ses batteries et pour pouvoir être lui-même renseigné sur la marche du combat, même dans les divisions voisines. Les commandants subordonnés se tiennent en principe avec leur troupe. On accélère la transmission des ordres en les appelant, avant le commencement de l'action, en tête de l'artillerie de la colonne ou auprès du commandant de l'artillerie.

276. Dans certains cas, tels que l'attaque d'une position organisée, le commandant du corps d'armée peut remettre au plus ancien des deux commandants de brigade d'artillerie la direction d'ensemble du combat d'artillerie.

Si une division reçoit un renfort d'artillerie, celui-ci passe sous les ordres du commandant de la brigade d'artillerie.

Les groupes et les batteries qui, au cours du combat, viennent prendre position dans la zone d'une autre unité, passent sous les ordres du chef de cette unité. Les commandants de brigade d'artillerie ont à régler les nouveaux rapports de commandement. S'il se forme une ligne d'artillerie avec des unités de plusieurs divisions ou de plusieurs corps d'armée, le commandant d'artillerie le plus ancien répartit le terrain entre elles et dirige le feu en tenant compte toutefois de la mission précédemment assignée aux diverses unités. Une intervention pareille peut devenir nécessaire quand des groupes éloignés les uns des autres et appartenant à des unités différentes ont à battre le même objectif. Les mesures de ce genre doivent être immédiatement portées à la connaissance du commandant des troupes.

Lors d'un changement de position, on cherchera à reconstituer les unités disloquées.

277. Le commandement d'une batterie et, dans la mesure du possible, celui du groupe, s'exerce à la voix, au moyen de sonneries ou par des gestes. Dans les unités plus élevées, on emploie les ordres et les instructions.

On évitera de faire usage de sonneries dans le combat.

278. Pour assurer la transmission rapide des ordres et des rapports, les chefs d'artillerie de tout grade doivent constamment faire connaître à leurs supérieurs et subordonnés immédiats le point où ils se trouvent.

Chaque commandant d'artillerie doit disposer, pour le service d'agents de liaison ou d'éclaireurs de terrain, de quelques cavaliers qui marchent dans son voisinage.

Les missions importantes sont confiées à des officiers auxquels on donne une escorte, s'il est nécessaire.

(A suivre.)

DU DEVOIR MILITAIRE

Nous n'avons pas encore signalé jusqu'ici une publication, historique et militaire, d'un rare mérite, parue au commencement de l'année dernière et due à la plume des premiers noms de France : *L'armée à travers les âges* [1]. Cet ouvrage forme le résumé des conférences faites aux élèves de l'Ecole de Saint-Cyr par d'illustres historiens et professeurs tels que MM. Guiraud et Langlois, de l'Université de Paris ; Gebhart, Lehugeur, écrivains et professeurs ; Sorel et Vandal, de l'Académie française, enfin de M. Boutroux, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Ces conférences ont été réunies en un volume par les soins du Directeur des conférences, M. Ernest Lavisse, dont le nom a été si souvent mêlé aux conflits politico-militaires de l'année passée et dont la belle attitude a été remarquée ailleurs qu'en France.

Nous ne nous étendrons pas sur les diverses conférences et sur les sujets qu'elles traitent. L'une d'elle cependant, la dernière du volume, celle de M. Boutroux, a particulièrement attiré notre attention. Elle parle du *Devoir militaire*. Le thème est ancien, il n'est pas moins remarquable par la façon dont il est développé ; tel que M. Boutroux le présente, il s'adapte à tout militaire d'une armée nationale, n'importe quel drapeau il suive.

M. Boutroux s'exprime ainsi :

« J'ai à vous parler du devoir militaire tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, c'est-à-dire dans une armée nationale comme la nôtre. Que signifie cette spécification? Le devoir militaire a-t-il donc changé? Le soldat doit-il, pour savoir à quoi il est obligé, consulter la forme variable de la société et des institutions? Non, certes, et c'est ce que montrerait, s'il en était besoin, la comparaison de ce devoir dans le présent

[1] 1 vol. in-8. Paris 1899, librairie militaire, R. Chapelot et Cie.

et dans le passé. A travers toutes les transformations survenues soit dans les sociétés, soit dans les armées, il se résume toujours dans ces deux termes : l'exemple dans le chef, l'obéissance chez les subordonnés. Le fait que le militaire soit en même temps citoyen, et cela sous un régime politique de libre discussion n'a rien changé à la formule du devoir.

» ...Le devoir militaire n'a pas changé, parce qu'il ne peut changer. Son essence tient à la nature même des choses ; et l'on peut, à ce titre, en fournir, par le raisonnement, une théorie certaine et immuable.

» Le fait qui l'engendre et qui le détermine, c'est la guerre, dont l'idée est très simple et, quelles que soient les circonstances, toujours la même. La guerre est une lutte à main armée entre deux partis, dont chacun prétend imposer sa volonté à l'autre.

» Quel est l'instrument du succès ? La force. Quels sont les conditions de la supériorité dans le domaine de la force ?

» Quand il s'agit des choses matérielles, nous voyons que la force est le concours de deux éléments : le nombre et l'organisation. Une force naturelle, c'est une accumulation d'éléments d'énergie qui demeurent emmagasinés, jusqu'au moment où les circonstances les mettent plus ou moins brusquement en liberté. Chaque élément, en lui-même, est négligeable : concourant avec d'autres, il devient efficace. Et plus l'organisation est riche et harmonieuse, plus le nombre acquiert de puissance. Le frêle organisme d'une plante se fait jour à travers les rochers. Ce n'est point là une création de force, mais bien l'accord, le concert d'un certain nombre de forces tendant toutes au même résultat.

» Il y a, certes, une grande différence entre les conditions de la force dans les conflits de la nature brute et dans les conflits des groupes humains Dans ces derniers, le nombre joue un rôle nettement subordonné. Il est peu de chose en face de la volonté, de la bravoure, du sang-froid, de l'audace, de l'énergie, de l'intelligence, en un mot, de la valeur morale. L'histoire montre que, d'une manière générale, la victoire est aux bons bataillons bien plus qu'aux gros bataillons. C'est ce que vient de prouver une fois de plus une minutieuse étude du capitaine Berndt, intitulée : *Die Zahl im Kriege*. A Auerstædt, à Dresde, à Inkermann, les Français luttaient dans la proportion de un contre deux.

» Mais cette prépondérance des forces morales doit être interprétée correctement.

» L'objectif, à la guerre, est d'être le plus fort au moment décisif, sur le point décisif. Il ne s'agit pas de faire des prouesses individuelles et de se couvrir de gloire : il s'agit de vaincre. Pour y réussir, la condition essentielle, c'est une étroite liaison entre les différents organes du commandement, c'est l'accord résultant d'une commune subordination des parties au tout, d'une commune abnégation des individus en face de la pensée du chef suprême et du but commun que tous doivent avoir en vue. Certes, il est beau de demander des forces au désespoir quand on ne peut plus compter que sur soi. Mais cette extrémité, où l'héroïsme même risque d'être impuissant, est précisément la situation qu'il s'agit de prévenir, et on ne la prévient que par l'entente.

» Donc, il faut, à coup sûr, que les individus aient de la valeur ; mais cela ne suffit pas : il faut qu'ils emploient cette valeur à agir de concert avec le tout dont ils font partie ; il faut qu'ils soient une pièce solidaire dans un organisme. Il faut que le chef puisse compter sur l'absolue docilité et le dévouement de ses troupes ; et il faut que les soldats sachent, de leur côté, que le chef ne se propose pas un but individuel, mais est le dévoué serviteur de la cause commune. C'est donc surtout une vertu collective, un entraînement mutuel, qui est, à la guerre, la garantie du succès. »

A notre époque, où on cherche, même dans notre pays, à saper la discipline, à critiquer les organes du commandement, à détruire la confiance que la troupe a dans ses chefs, à rompre les liens qui les unissent dans la noble tâche qu'on poursuit, il convient de faire ressortir l'importance dans une armée de cette confiance réciproque, qui permet aux chefs de compter absolument sur leur troupe et à la troupe de marcher sans réticences derrière ses chefs.

L'auteur le sent bien lorsqu'il continue :

« Et il importe de remarquer que les qualités individuelles elles-mêmes sont grandement accrues par la confiance que l'on a les uns dans les autres. Une troupe à laquelle on demande un acte d'audace ou de résistance opiniâtre aura bien plus d'entrain, si elle sait que les camarades viendront au besoin la soutenir, que si elle se sent moralement isolée. Napoléon

lançait vers le champ de bataille des troupes qui, en fait, ne pouvaient pas y arriver à temps pour combattre, parce qu'il savait quelle ardeur nouvelle l'annonce de leur approche communiquerait aux combattants.

» Ainsi les forces morales qui sont prépondérantes à la guerre ne sont pas précisément la bravoure et l'énergie des individus comme tels, mais bien l'union des âmes, qui multiplie la force de chacun par la force de tous. Les forces morales sont essentiellement des forces d'unification, de cohésion, de coordination. Elles transfigurent et spiritualisent le nombre, mais elles le supposent.

» Or, l'unification et la coordination des forces humaines, sauf dans certains cas exceptionnels, ne se produit pas spontanément, comme celles des forces inconscientes dans les grands phénomènes de la nature. L'intelligence, qui est le titre de noblesse de l'homme, se traduit tout d'abord par le retour sur soi-même, par le calcul, l'égoïsme, l'estime particulière de sa vie et de son bien-être, le soin extrême de sa conservation personnelle. Et l'égoïsme n'est pas un principe d'union, mais de division. Donc l'union des hommes, si l'on veut qu'elle soit sûre et solide, doit être instituée et garantie. L'agent de cette union, nécessaire et contraire aux tendances égoïstes de l'homme, c'est la discipline. Elle est la force des armées, dit le règlement. En elle se résume le devoir militaire.

» En quoi consiste la discipline? Elle est tout d'abord l'obéissance et la soumission. Elle est même l'obéissance passive. Cette expression est-elle trop forte? Ne peut-il pas arriver que la justesse ou la légitimité d'un ordre soit discutable? Certes, le fait peut se produire. L'obéissance n'en demeure pas moins obligatoire. Le commandement est pour le militaire ce que la loi est pour le citoyen. Or c'est un pilosophe, un apôtre du libre examen, Socrate, qui, condamné injustement et pressé de se soustraire à l'action des lois, dit à ses disciples : « Justes ou injustes, les lois de la patrie sont inviolables. Le citoyen, qui n'est que par elles, ne peut sans absurdité se révolter contre elles. » Tel est est le thème de l'admirable prosopopée des lois qu'on lit dans le *Criton* de Platon. L'obéissance passive est le devoir du soldat, parce qu'elle seule peut assurer l'unité, sans laquelle il n'y a pas de force.

» S'ensuit-il que le soldat ne soit qu'une force matérielle,

analogue à l'arme dont il est chargé? En aucune façon. La volonté du chef ne s'adresse pas au corps, mais à la volonté et à l'intelligence de son subordonné. Celui-ci n'obéit véritablement que si, non content de se conformer à la lettre du commandement, il en saisit et en épouse l'esprit. C'est pourquoi il ne se borne pas à obéir dans la mesure strictement nécessaire pour se couvrir et dégager sa responsabilité : il veut atteindre effectivement le but qui lui est assigné. Tel ordre est sommaire : il le comprend à demi-mot; il le développe, en entrant, avec intelligence, dans la pensée du chef. La fin lui est prescrite : il imagine les moyens, les détails de l'exécution. Et, à son tour et dans sa sphère, il prend des décisions, il se suffit; il accepte, affronte, embrasse la responsabilité.

» Et ainsi la discipline militaire n'est pas simplement obéissance passive, elle est en même temps intelligence et dévouement. C'est l'homme même, s'employant tout entier, avec zèle et avec amour, à la réalisation de la tâche qui lui est confiée.

» La vraie discipline continue ainsi l'obéissance passive par une initiative obéissante. Dans la réalité des choses, entre l'ordre donné et les conditions de sa réalisation, il y a toujours une lacune. Celui qui veut vraiment obéir supplée par lui-même tout ce qui est nécessaire pour assurer cette réalisation.

» S'il en est ainsi, la discipline n'est pas ce lien purement extérieur et matériel, que l'on s'imagine parfois. Sans doute, elle est d'abord soumission et obéissance, mais elle est quelque chose de plus. Elle suppose, d'une part, dans celui qui commande la confiance en ses subordonnés : il faut qu'il sache que ceux-ci le suivront, et que même loin de son regard, ils se conformeront à ses ordres avec zèle et intelligence. Et, d'autre part, elle suppose chez ceux qui obéissent la confiance dans le chef, confiance qui n'est assurée qui si le dévouement, la bravoure et la capacité du chef sont au-dessus de tout soupçon. En un mot, la discipline, c'est la confiance de chacun en tous et de tous en chacun, c'est la réalisation de cette unité morale qui seule confère une véritable force.

» Tel est le devoir militaire, selon qu'il se déduit de la notion même de la guerre. Il ne peut être autre dans une armée de métier, dans une armée de mercenaires et dans une armée nationale. On peut même dire que l'homme qui n'est que sol-

dat acquiert peu à peu un sens de la guerre susceptible de lui rendre la contrainte moins nécessaire, tandis que l'homme enlevé pour un temps à ses occupations civiles ne peut devenir soldat que par une action énergique exercée du dehors sur son intelligence et sa volonté. »

Ces pages sont d'une extrême justesse; elles témoignent d'une connaissance admirable des sentiments du soldat. Il faudrait suivre l'auteur dans ses développements sur l'amour de la patrie, le dévouement, le caractère, l'importance de l'éducation morale dans la formation du soldat, mais la place nous fait défaut.

LA MANŒUVRE DE GURMELS

La Chaux-de-Fonds, 24 août 1900.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai eu connaissance des articles sur la conduite de l'infanterie du Ier corps d'armée de M. le lieutenant-colonel Fisch, dans la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. Mis en cause le jour de Gurmels comme commandant de la colonne de gauche de la IIe division, je n'avais toutefois pas l'intention de revenir sur cette histoire ancienne; mais, puisque vous avez traduit, dans votre dernier numéro, les observations de M. le lieutenant-colonel Fisch, permettez-moi seulement quelques rectifications, une fois pour toutes.

Au rendez-vous de la colonne de gauche, près de Gammen, je venais de donner les ordres pour la marche par Tönishaus sur Gurmels, donc par la rive droite de la Biber, lorsque d'autres ordres, apportés par le Chef d'Etat-Major de la IIe division, me prescrivirent de marcher par les bois à l'est de Jeus. J'ajoute que la cavalerie se trouvait sur la rive droite de la Biber.

En conséquence, la colonne de gauche de la IIe division *n'a pas passé par Liebisdorf*, mais à un kilomètre au nord, par Schönenbuhlmühle et Grabenmatt (1/25000), hors de la vue des défenseurs de Gurmels, du Kapitelwald et même de l'artillerie de Gurmels.

Elle n'a pas été surprise par un tir accablant dans le flanc, puisqu'elle a marché à couvert jusqu'à la lisière sud de Jeusgemeindewald et pu prendre ses dispositions d'attaque, front contre le Kapitelwald et Gurmels, à l'abri dans la forêt, sans essuyer ni un coup de canon ni même un coup de fusil.

Il n'y avait donc à prendre aucune formation de combat en sortant de Liebisdorf, puisque la colonne n'y a pas du tout passé, comme le raconte M. le lieutenant-colonel Fisch, et son observation concernant le manque de décision du commandant de la colonne n'a aucune valeur.

Je reconnais que la première attaque sur Gurmels a été mal réussie à cause du décousu occasionné par le passage de la Biber, et c'est pourquoi MM. les colonels juges de camp, qui se trouvaient là, l'ont fait recommencer. Le chef du régiment leur a même fait remarquer qu'au moment de l'attaque, l'artillerie ennemie avait, seulement alors, changé son but ; elle était auparavant occupée avec la nôtre à Galmgut.

Pour ne pas allonger, je poserai seulement les questions suivantes :

Comment, dans le cas particulier, l'attaque secondaire devait-elle être faite ?

1° Ou bien rester à la lisière précitée sans bouger, en ouvrant le feu à 900 m. environ sur Gurmels ;

2° Ou s'avancer jusqu'à la Biber, à 600 m. de Gurmels, et rester collé sur la rive gauche, en terrain découvert — ce que paraît préconiser M. le lieutenant-colonel Fisch ;

3° Ou, ce qui a été fait — avec des fautes d'exécution, j'en conviens — en occupant le défenseur du Kapitelwald par le bataillon de carabiniers et, avec les autres bataillons, chercher à enlever Gurmels, peu occupé d'après nos observations, d'autant plus qu'à ce moment se dessinait l'attaque principale de la IIe division par Guschelmuth, attaque à laquelle j'estime qu'il était de notre devoir de coopérer fortement.

Agréez, etc., etc.

COURVOISIER, colonel,
Commandant de la IVe brigade d'inf.

Nous avons soumis la lettre qu'on vient de lire à M. le lieutenant-colonel Fisch.

Notre honorable confrère de la *Monatschrift* reconnaît, en ce qui concerne la marche de la colonne de gauche de la IIe division, qu'il a pu être induit en erreur par l'ordre écrit qui avait prescrit la marche par Liebisdorf. Il a cru que l'ordre avait été exécuté de cette manière. Puisque tel n'a pas été le cas, son observation concernant le manque de décision du commandant de la colonne tombe.

« Quant à l'effet du feu ennemi contre la colonne développée pour l'attaque, ajoute M. le lieutenant-colonel Fisch, je ne trouve pas de raison pour abandonner mon opinion : la position du bataillon de carabiniers n'était pas tenable et un assaut contre Gurmels ne pouvait pas réussir. »

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

A propos des manœuvres. — Un bizarre projet. — Les morts : le colonel Charras, le colonel Berlinger. — Le commandant de la Ire division. — Aux fortifications de St-Maurice. — L'artillerie de campagne a-t-elle besoin d'obusiers ?

Nous sommes en pleine période de manœuvres ; mais qu'on se rassure, je ne veux pas empiéter sur la tâche des historiographes qui se chargent de nous en faire connaître les grandes et menues péripéties. Toutefois, il me semble intéressant de relater ici un épisode bien caractéristique des manœuvres que vient de terminer la Ire brigade de cavalerie. Le dimanche 26 août, le 1er régiment, cantonné à Courgenay, a assisté à un service divin présidé par un de ses officiers, le premier-lieutenant Burnat. Cet officier est pasteur de l'Eglise libre dans un village du Canton de Vaud. Son discours a été écouté avec le plus grand recueillement, tant par les troupes que par la population accourue pour assister à cette cérémonie.

Un pasteur protestant, un ecclésiastique en charge, en même temps officier de cavalerie, quittant momentanément son ministère de paix, sans y être obligé, pour remplir les devoirs du commandement militaire dont

il est investi, pour s'exercer au métier des armes, et se préparer à défendre la patrie, le fait ne mérite t-il pas d'être noté? Ne montre-t-il pas combien profond l'armée, cet instrument de la défense nationale, a plongé ses racines dans le sol suisse. Oh! le fait n'est pas général, sans doute; il n'est pas isolé non plus. Je me souviens d'avoir vu, en 1895, sous l'uniforme, un vélocipédiste barbu, pédalant lentement derrière un commandant de bataillon; c'était un pasteur protestant. Et qui ne connaît ce professeur de théologie qui se faisait un honneur, malgré les hautes fonctions universitaires à lui confiées, d'endosser à chaque période d'instruction l'uniforme du milicien et de remplir, avec la plus scrupuleuse exactitude, les fastidieux devoirs de caporal d'infanterie. Si je cherchais, je trouverais d'autres exemples encore: mais ça suffit. Ne sont-ils pas à l'honneur, tout à la fois, de ceux qui les donnent et des institutions qui les font naître?

* * *

Un bizarre projet que celui que préconise dans le *Temps* de Paris M. Marcel Monnier: mettre les légations et les étrangers résidant en Chine sous la protection d'une garde suisse. Cette proposition est-elle sérieuse? On pourrait le croire, étant données la personnalité de l'auteur et l'autorité du journal qui lui donne l'hospitalité de ses colonnes. Cela devient à la mode qu'on propose périodiquement de remettre entre les mains de la Suisse, — qui ne s'en soucie guère, — certaines besognes épineuses. N'a-t-on pas déjà parlé d'elle à propos de complications survenues jadis dans les « Principautés danubiennes » et plus récemment encore lors des affaires de Crète. Ne prenons donc pas ce projet trop au sérieux et n'ayons garde surtout de compromettre notre sécurité internationale en allant nous mêler bénévolement de ce qui ne nous regarde pas.

* * *

Qui se souvient, parmi la jeune génération, du nom du colonel Charras, dont les restes viennent d'être exhumés de l'église de Sainte-Elisabeth, à Bâle, où ils reposaient, pour être tranférés à Thann en Alsace, dans le caveau de la famille Kestner, dont il avait épousé une fille. Il fut un des adversaires du second empire; ce qui, au point de vue militaire, sauvera son nom de l'oubli, ce n'est ni son action politique, ni les commandements qu'il exerça, ni l'intérim du ministère de la guerre, qu'il géra temporairement en 1848, mais sa lutte contre la romanesque légende napoléonnienne créée par Thiers, et surtout son *Histoire de Waterloo*, qui a puissamment contribué à l'ébranler.

* * *

La mort, en frappant le colonel Berlinger, n'a pas atteint directement l'armée suisse, puisque des motifs impérieux de santé avaient contraint cet officier à renoncer au commandement du IIe corps d'armée dès la fin

[illegible] dans [illegible] des [illegible]

[illegible] », et en [illegible] ce grade [illegible] d'état-major général [illegible] commande [illegible] du commandement de la XIIIe [illegible] se distingue aux [illegible] de 1887, en 1888, [illegible] commandement de la VIIe division après la retraite du [illegible] Vœgeli-Bodmer; il la dirige aux manœuvres de la vallée de la Thur, contre la VIe division, en 1891, et, en 1895, il est appelé à succéder au colonel Feiss, qui venait de mourir, dans le commandement du IIe corps d'armée.

Mais la maladie qui devait le terrasser l'avait déjà saisi; il ne put en diriger les manœuvres en 1897 et fut remplacé provisoirement par le colonel Keller, chef du bureau d'état-major. Enfin, en 1898, il se voyait contraint de donner sa démission.

Il n'y a à son sujet aucune note discordante : de toutes parts on loue les éminentes capacités militaires qu'il possédait; on se plaisait à voir en lui un des chefs comprenant le mieux le soldat suisse et sachant exercer sur lui l'influence décisive que seuls possèdent les meneurs d'hommes. « C'était, écrit la *Gazette de Thurgovie*, une complète nature de soldat; il avait saisi mieux que personne l'art si difficile de mener une armée de milices et d'inspirer au soldat, avec la joie du service, une complète confiance en son chef. Berlinger était un de ces hommes qui peuvent exiger des troupes les plus grands efforts sans qu'elles songent à faire entendre la moindre plainte. Cela fut en particulier le cas à la VIIe division. On se souvient avec quelle habileté et avec quel succès il la commanda aux manœuvres de 1891; des journaux militaires étrangers se sont plu à reconnaître, à l'époque, les talents stratégiques que Berlinger avait montrés. »

En disant le dernier adieu au camarade qui est entré dans l'éternel repos, faisons des vœux pour que la race des officiers de la trempe et du caractère de Berlinger se perpétue dans notre armée.

* * *

La Ire division attend toujours le divisionnaire promis. Quand ces lignes paraîtront, sera-t-il nommé? Mystère. Dès le mois de juin, on avait annoncé comme décidée la permutation du colonel-divisionnaire Secretan de la IIe à la Ire division et son remplacement à la tête de la IIe par le colonel-brigadier Will ou par le colonel-brigadier Jean de Watteville; plutôt par le premier. Puis tout s'est assoupi; aucune nomination n'a été faite; les gens

les mieux renseignés d'ordinaire disent ne rien savoir; on parle, vaguement, de candidatures nouvelles et de nouvelles combinaisons. Mais que peut-il bien y avoir de si grave pour ajourner d'une manière aussi insolite cette nomination? Il est tout à fait exceptionnel qu'un commandement aussi important reste aussi longtemps vacant.

* * *

Les constructions continuent à marcher grand train aux fortifications de St-Maurice; à chaque nouvelle visite que l'on fait aux forts, on voit « s'élever » des bâtiments neufs. « S'élever » est un euphémisme, un grand nombre des travaux étant exécutés en sous-sol. C'est ainsi qu'on est actuellement très occupé à la construction des logements casematés de Savatan, de Dailly et de l'Aiguille, pour lesquels un crédit de 800 000 fr. a été voté il y a deux ans. Les excavations dans le rocher sont près d'être terminées, et l'on construit dans ce moment les revêtements intérieurs en maçonnerie, dont on avait cru à l'origine pouvoir se passer. Ces revêtements assurent la solidité des voûtes et donneront à ces locaux une salubrité meilleure, indispensable à des logements occupés par les troupes aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Sous l'habile et intelligente direction du chef du génie des fortifications, le lieutenant-colonel Rebold, les travaux sont menés très rapidement. D'ingénieuses dispositions ont été prises pour l'enlèvement des déblais et l'apport des matériaux. L'entreprise est directement entre les mains de l'Administration militaire, à l'exclusion de tout entrepreneur civil; on évite de la sorte les forfaits très élevés que demandent les constructeurs civils pour parer aux surprises de l'excavation dans le roc, et l'on se réserve en même temps la faculté d'introduire, aux cours des travaux, les modifications rendues nécessaires par la nature de la roche ou l'avancement des galeries.

Outre les logements casematés, on met la dernière main aux bâtiments destinés aux séchoirs, bains et réfectoires de Dailly et à celui de l'Aiguille. La salle des douches du casernement de Dailly est fort bien comprise. Rien n'y manque : vestiaire, grande salle de vingt places où, sous un double jet, vingt hommes peuvent se doucher en même temps, eau chaude et eau froide. Pour les officiers, deux cabines de bains et deux de douches. Bref, une installation qui, à elle seule, donnerait envie de prendre du service à Dailly et fait contraste avec le manque total ou la défectuosité de ces locaux dans d'autres casernes.

Les installations n'étaient toutefois pas assez avancées pour que les officiers qui viennent de prendre part au Cours tactique du mois d'août puissent déjà en profiter. Ceux-ci, sous la direction du commandant des fortifications, M. le colonel Geilinger, ont, pendant quinze jours, beaucoup couru la montagne dans le voisinage des forts, étudiant le terrain et pré-

parant la défense jusque dans ses moindres détails. Du reste, avec leur commandant, ils ne resteront pas inactifs et auront à grimper ferme. Le colonel est de ceux qui ne craignent ni la marche, ni l'équitation. Nous l'avons rencontré à Anzeindaz la veille du jour d'entrée au service. Il arrivait à cheval d'une reconnaissance au Pas de Cheville. La veille, il avait parcouru, sans entraînement préalable, 70 kilomètres à cheval. A Anzeindaz, il renvoie son cheval aux Plans et part allègrement à deux heures de l'après-midi pour escalader les Diablerets. Il arrive au milieu de la nuit aux Plans et gagne le lendemain matin de bonne heure Dailly par la Croix de Javernaz. Bien des jeunes n'en feraient pas autant.

* * *

Dans une conférence tenue le 17 juin dernier aux officiers de Zurich, le colonel Wille a cherché à répondre à cette question : *L'artillerie de campagne a-t-elle besoin d'obusiers?* Il avait déjà effleuré ce sujet dans un de ses précédents exposés, en 1898, sur « L'artillerie dans le combat de l'avenir », sans l'avoir cependant examiné aussi à fond qu'il ne l'a fait cette année. Il montrait alors comme quoi l'artillerie allemande en 1870 n'avait pas eu besoin de pièces à tir courbe et de canons de calibres différents pour venir à bout de la tâche qui lui avait été dévolue et comment la plupart des campagnes victorieuses fournissaient par expérience la preuve de l'obligation de simplifier l'armement.

Depuis la campagne de 1870, aucune guerre n'est venue prouver la nécessité d'introduire un canon d'un genre nouveau, attendu que, pour formuler un jugement précis, on ne peut se baser sur les opérations des armées imparfaites (ou d'adversaires à effectifs très disproportionnés) qui sont venues aux prises dans les trente dernières années. Comme toujours après une longue période de paix, on a cherché dans la modification des procédés techniques, dans la complication du mécanisme de guerre, dans les transformations incessantes de la tactique, les perfectionnements qui devaient conduire à la victoire.

J'admets sans autre, dit le colonel Wille, qu'on ne se fonde pas sur des expériences de guerre pour établir, d'après la tactique, la nécessité d'un canon à tir courbe dans la guerre de campagne et pour démontrer son utilité.

Des considérations spéculatives sur la façon dont se dérouleront les batailles et les guerres futures ont seules pu conduire à la conviction que l'introduction de batteries à tir courbe comme *organes* intégrants de l'armée de *campagne* deviendrait un élément de succès dans des opérations de campagne ou dans une guerre de rencontre.

Le conférencier souligne les mots des *organes* intégrants et d'obusiers de *campagne*, attendu que, selon les idées allemandes, c'est bien comme tels que s'emploient en Allemagne les batteries d'obusiers de campagne.

Ces batteries servent d'après les règlements aux trois destinations suivantes :

1. Battre les troupes ennemies derrière des abris et démolir ces abris eux-mêmes.

2. Battre les rassemblements de troupes ennemies qui se couvrent contre le tir tendu par les formes du terrain.

3. Battre les buts découverts ordinaires de la guerre de campagne.

Relativement au premier point, le conférencier examine si les « positions » dans la guerre de campagne ont toute l'importance qu'on leur attribue et que paraît leur conférer le perfectionnement de l'armement moderne. D'autre part, si l'armement s'est perfectionné, l'armée elle-même, les aptitudes des soldats, les capacités des chefs, ont aussi progressé et ont fourni à l'attaquant une liberté plus grande pour l'offensive. Aussi, au lieu d'aborder l'ennemi dans sa position défensive, il manœuvrera de façon à la lui faire abandonner, à la « Herausmanövriren » comme le dit si bien cette expression qui n'a pas son équivalent en français. Le « Herausmanövriren » est d'ailleurs facilité à l'assaillant par la plus grande portée et la meilleure précision des armes nouvelles qui obligent le défenseur à des mouvements plus étendus et à un éparpillement de ses forces pour faire face aux mouvements entrepris contre ses flancs. De ces considérations et d'autres moins importantes, que le conférencier met également en évidence, il résulte que les combats contre des positions préparées ne se présenteront à l'avenir probablement pas plus souvent que dans les campagnes de 1866 et de 1870 et qu'elles continueront à rester l'*exception*. A quoi bon pour ces cas spéciaux créer des engins particuliers et des subdivisions spéciales de l'artillerie de campagne ?

Voyons le second point : le bombardement des troupes en ordre serrées, masquées par des plis du terrain. Tout d'abord, dit le colonel Wille, des troupes couvertes, en formation de rassemblement, ne sont pas dangereuses : elles ne tirent pas. Elles ne commencent à le devenir que lorsqu'elles sortent de leurs positions abritées pour se porter au combat ; c'est à leur sortie qu'il convient de les couvrir de feux.

Pour atteindre des troupes dans une position abritée, il importe de connaître *exactement* leur emplacement et d'être en mesure de régler son tir, par conséquent d'observer les touchés. Cette observation est extrêmement difficile sinon impossible, les ballons ne sont pas toujours là pour fournir cette indication, et la cavalerie donnera rarement sur l'ennemi des renseignements assez précis et assez détaillés pour qu'un commandant d'artillerie risque de gaspiller ses munitions d'après des données aussi peu sûres Les rapports de cavalerie n'indiquent généralement que la *région* où se trouvent les rassemblements, rarement le *point précis* qu'ils occupent.

Venons-en au troisième point de l'emploi de l'obusier de campagne : battre les buts découverts ordinaires de la guerre de campagne. Ce but est parfaitement atteint par la pièce de campagne, surtout aux grandes dis-

tances. Mais il est certain que le perfectionnement incessant des pièces de campagne, leur précision, la tension de leur trajectoire ont spécialisé et rendu plus difficile l'emploi du canon de campagne actuel. Il semble au contraire ressortir que

... l'artillerie de campagne, ne demande pas — et ne doit même pas posséder — un canon dont les propriétés dans le tir tendu soient poussées à un tel point de perfection qu'on sente le besoin de la compléter au moyen d'un obusier.

La guerre d'opérations démontre au contraire que l'artillerie n'exige qu'un seul genre de pièce, et que celle-ci ne doit pas être d'un modèle trop perfectionné pour s'adapter à toutes les exigences du champ de bataille.

L'obusier appartient au parc de l'artillerie de position. S'il se présente des circonstances où on en ait emploi dans la guerre de campagne, on disposera toujours d'un temps largement suffisant pour faire avancer le parc. Il n'est en conséquence pas indispensable de subordonner les propriétés de l'obusier aux conditions de légèreté et de roulement qu'on exige des pièces de campagne.

Telles sont quelques-unes des considérations du colonel Wille. Contraires aux opinions habituellement en cours dans les temps présents et émanant d'un officier qui a appartenu à l'artillerie et fait partie de la Commission de l'obusier de campagne, elles sont pour le moins suggestives. Nous avons tenu à les signaler. Les officiers que la question intéresse trouveront du reste dans la livraison de juillet de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* le compte rendu détaillé de l'exposé du conférencier de Zurich.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Troupes de renfort du corps expéditionnaire de Chine ; son effectif total. — Les manœuvres impériales en Poméranie. — Manœuvres combinées du XVIe corps à Metz. — La nouvelle *Instruction de tir pour l'artillerie à pied*. — Les livres. — Une rectification.

Comme je vous le faisais prévoir dans ma chronique du mois d'août (p. 589), il a été indispensable d'envoyer en Chine des troupes de renfort pour le corps expéditionnaire. On a ajouté un 5e régiment d'infanterie de l'Asie orientale, à 2 bataillons, sous le commandement du colonel v. Rohrscheidt, et un 6e régiment qui est commandé par le colonel bavarois Grüber.

Ces deux régiments ne sont pas encore embrigadés. On a formé une compagnie de chasseurs, un 4e escadron du régiment de cavalerie et un 3e groupe du régiment d'artillerie de campagne à 4 batteries[1], dont une

[1] Dans la chronique d'août, page 587, il y a une erreur : on a créé un régiment d'artillerie de campagne qui est composé de 2 groupes à 4 batteries, etc.

d'obusiers et deux de montagne, et une demi-colonne légère de munition d'obusiers, une 2e batterie d'obusiers de campagne lourds (nouvelle expression pour les obusiers de 15 cm. de l'artillerie lourde des armées de campagne... en conséquence un « avancement » pour ces pièces que la *Gazette de Voss* avait désignées indispensables pour la prise de Pékin).

Les deux batteries d'obusiers de 15 cm. formeront un bataillon. Le bataillon de pionniers aura une 3e compagnie, on créera l'état major d'un bataillon de chemin de fer et une 2e et 3e compagnie d'ouvriers de chemin de fer *(Eisenbahn-Bau-Kompagnie)*.

Pour le ravitaillement en munitions 3 colonnes : la 2e d'artillerie, la 2e d'infanterie et la 2e de munitions de l'obusier lourd de campagne. Ajoutez encore la 3e colonne de subsistance et les hôpitaux de campagne nos 5 et 6, en outre les 4 compagnies (9es) des régiments d'infanterie nos 1 à 4 qui seront une espèce de dépôt *(Ersatzkompagnien)*.

Au ministère de la guerre, on a formé une section *(Abtheilung)* de l'Asie orientale provisoire dont le chef est le major Gayer. La 1re brigade d'infanterie de l'Asie orientale sera commandée par le major-général v. Trotha.

Vous avez appris que l'Empire allemand a désigné le feldmaréchal comte Waldersee au commandement en chef des troupes alliées en Chine. Je m'abstiens de toute remarque politique sur cette nomination, pourtant il convient de dire que si la tâche de ce général n'est pas exclusivement militaire, mais qu'elle touche à la diplomatie, Waldersee a prouvé déjà en 1870-71, comme simple lieutenant-colonel, à diverses reprises, qu'il a toutes les qualités requises pour ce double rôle. Du reste, les lecteurs de mes chroniques sont suffisamment informés sur le passé de Waldersee, militaire et diplomate. L'état-major du feldmaréchal compte une quantité considérable de personnes qui ont été déjà en rapport avec leur nouveau chef : son chef d'état-major est le major-général v. Gross dit v. Schwarzhoff, son quartier-maître principal le major-général v. Gayl, autrefois chef d'état-major du IXe corps d'armée lorsque Waldersee en était le général commandant. Aux manœuvres impériales de 1896, où Waldersee commandait une petite armée (2 corps et 1 division de cavalerie), il avait conservé Gayl comme chef d'état-major quoique celui-ci ne fût que lieutenant-colonel. Parmi les officiers d'état-major se trouve le colonel York v. Wardenburg, chef de la section russe au grand état-major. L'aide de camp personnel est le capitaine Wilberg (artillerie de campagne) qui appartenait à la 3e inspection d'armée dont Waldersee est le chef ; en outre, il a neuf aides de camp, un commandant du quartier-général, une escorte *(Stabswache)* et toute une kyrielle d'employés.

Je dois ajouter que pour les troupes de complément on a admis également des hommes de la réserve et de la landwehr, dont beaucoup ont spontanément offert leurs services.

La force totale du corps expéditionnaire s'élèvera à 14 bataillons d'infanterie (y compris 2 de marine), 1 compagnie de chasseurs, 7 batteries montées (canons M. 96), 3 d'obusiers légers, 2 de montagne, 2 d'obusiers lourds, en somme 14 batteries ou 80 pièces, en outre 4 pièces du corps de débarquement, 3 compagnies de pionniers, 3 d'ouvriers de chemin de fer, etc. Y compris le corps de débarquement de 300 hommes, le corps expéditionnaire comptera 21 000 hommes; il sera ainsi plus fort qu'une division d'infanterie. Les pièces de montagne ont les mêmes munitions que les canons 96, ce qui est un fait nouveau chez nous.

* * *

Les *manœuvres impériales* en Poméranie commenceront le 10 septembre et finiront le 14. Le quartier-général de l'Empereur et la direction des manœuvres résideront à Stettin, capitale de la province, où se tiendra le 8 la grande revue du IIe corps d'armée, celle du corps de la garde ayant eu lieu à Berlin le 1er septembre. Le corps de la garde a été mis en route le 3 septembre. Le théâtre de la guerre sera formé par la rive gauche (ou orientale) de l'Oder. Cette fois-ci peu nombreux seront les souverains qui assisteront aux manœuvres; celles-ci auront un caractère exclusivement militaire. Les représentants de la presse prendront quartier à Stettin et auront la faculté de profiter des trains de la direction des manœuvres pour se rendre dans le terrain. On leur donnera des informations encore plus étendues que dans les dernières manœuvres. — Il a fallu apporter quelques modifications pour la cavalerie, 2 régiments étant éprouvés par une épizootie chevaline. Trois officiers français, chargés d'une mission spéciale, assisteront aux manœuvres : le général de brigade Michal, le colonel Silvestre (autrefois attaché militaire à Berlin), et le major de Chazelles. C'est la première fois, depuis 1886, à ce qu'on me dit, qu'une délégation de France se rend à nos grandes manœuvres.

* * *

Le XVIe corps d'armée à Metz a exécuté, pendant la seconde moitié d'août, ses manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées (voir chronique du mois de mars, page 213). Trois bataillons de batteries lourdes de campagne y ont participé: 2 bataillons d'obusiers de 15 cm. à 3 batteries de 4 pièces et 1 bataillon de mortiers de 25 cm. avec 1 batterie de 4 pièces. Les régiments d'artillerie à pied nos 8 et 12 et le 2e régiment bavarois ont fourni ces 3 bataillons. Pour l'infanterie, 4 régiments ou 12 bataillons ont pris part à l'attaque, 2 régiments formaient l'infanterie de la défense. Les manœuvres ont eu lieu sur la rive droite de la Moselle, on a attaqué le front sud où se trouvait une position avancée sur la hauteur du Haut Guénot. L'attaque a parfaitement réussi. Le défenseur a dû abandonner sa position avancée ensuite du feu de l'artillerie lourde. Les manœuvres se sont terminées par l'assaut d'un fort détaché du front méridional. On

n'a tiré du reste qu'à blanc. Un autre corps d'armée, le Ve à Posen, je crois, a eu une manœuvre semblable avec tir réel.

* * *

Je puis vous faire grâce de l'avancement ordinaire du mois d'août; il a été insignifiant dans les hauts grades. Tout l'intérêt s'est porté sur les formations pour l'expédition en Chine. — Dix généraux en retraite purent fêter le jour où ils sont entrés au service il y a soixante ans ; vous voyez que nos vieux généraux jouissent d'une constitution bien solide.

L'armement de notre infanterie avec le nouveau fusil 98 dont est munie toute l'infanterie du corps expéditionnaire, doit être accéléré également pour les troupes qui restent dans la mère-patrie. On parle de nouveau d'essais dans quelques corps de troupes avec un fusil de 6 mm. — Je n'y crois pas, au moins on attendra les expériences qu'on aura faites en Chine pour les blessures produites par les balles des fusils à calibre réduit.

* * *

Ma dernière chronique parlait de la prochaine apparition d'un nouveau *Règlement pour l'Artillerie lourde de campagne.* En définitive, ce règlement ne sera pas publié en librairie. Les troupes seules le recevront. Mais, ce qui peut présenter plus d'intérêt pour vous, — on vient de faire paraître (chez Mittler et Sohn) l'*Instruction de tir pour l'Artillerie à pied.* Cette brochure comprend onze chapitres[1] et quelques-uns d'entre eux offrent des indications fort instructives. Laissez-moi en signaler quelques-unes.

Ainsi, pour les objectifs, il y est établi une distinction entre l'attaque de positions défendues par la fortification de campagne, celle de forts d'arrêt ou celle de véritables forteresses. Contre les deux premiers objectifs, les batteries de mortiers peuvent occuper des emplacements qui ne seraient pas complètement reconnus. Dans l'attaque de places fortes, au contraire, il importe de se répérer minutieusement ; on a d'ailleurs le temps de le faire.

Le ballon captif est susceptible de fournir d'utiles renseignements sur les objectifs. Lorsqu'on a pour but une batterie, on développe sa ligne de feu sur un front de 60 à 100 m., et on dirige son tir en premier lieu sur les abris cuirassés, en utilisant, cela va sans dire, le tir plongeant. On s'arrange à détruire tout d'abord la coupole et l'avant-cuirasse et on cherche à démolir le mécanisme-moteur de la coupole. L'observation du feu est effectuée par le capitaine pendant la période de réglage, et on se sert à cet effet des jumelles et d'une lunette. Le téléphone est appelé à rendre d'incontestables services surtout si l'observateur est placé en dehors de la batterie et à une certaine distance de celle-ci.

[1] Situation générale du combat, reconnaissance des objectifs, estimation des distances, observation, préparation de la batterie au tir, notes auxiliaires de tir, vitesse et répartition du tir, effet du tir des pièces, le tir de batterie, le tir dans le cadre du bataillon

La vitesse du feu dépend en premier lieu du réglage du tir, de la facilité à observer les coups, ainsi que la situation du combat. D'habitude, on emploie un feu passant d'une aile à l'autre de la batterie ; exceptionnellement, pour le tir accéléré, le feu par pièce. Il est également prévu que l'on puisse, dans certains cas, tirer un feu de salve.

Contre les objectifs « couverts », on utilise de préférence un tir sous des angles de 30 degrés ; si, au contraire, on recherche un grand effet de pénétration, on choisira des angles de 60 degrés. Il n'est pas avantageux de tirer avec des angles compris entre 35 et 55 degrés. Les obus ordinaires sont tirés avec des fusées à percussion, les obus brisants avec fusées à temps. Si on demande une grande force de pénétration, c'est à la fusée « retardée » qu'on aura recours. Dans le tir à shrapnels, on utilisera de préférence la fusée à temps. Lorsque l'observation des coups est difficile, ou si elle n'est pas possible, par exemple lorsqu'on en sera réduit à diriger son feu d'après la carte seulement, le tir échelonné est autorisé. Contre les ballons captifs, on fait usage du tir de plein fouet à shrapnels ou à obus brisants. Les ouvrages cuirassés sont les objectifs des mortiers, les canons ne sont employés que contre les buts découverts.

* * *

— Les écrivains militaires ont fortement « donné » ces derniers temps. Les opérations de Chine n'ont pas été pour rien d'ailleurs dans cette éclosion d'ouvrages de tout genre. Elles nous ont fourni *Les guerres de Chine depuis 1840 et ses forces militaires aujourd'hui,* puis *L'armée et la flotte de la Chine.* Les artilleurs, eux, trouveront leur compte dans une récente publication du général de Hoffbauer, sorte de testament militaire de l'officier si distingué qui fut en dernier lieu inspecteur de l'artillerie de campagne. Cet ouvrage a pour titre : *Le développement de l'emploi en masse de l'artillerie de campagne et du tir en grandes unités de l'artillerie en Prusse.* Ses idées sont des plus suggestives. Je vous recommande ce volume.

Le général v. Schlichting a publié à son tour un parallèle entre deux grands chefs d'armée : *Moltke et Benedek.* Très instructif, surtout venant de la plume d'un officier qui connaît à fond la grande tactique.

L'infatigable v. Stavenhagen édite une troisième édition de son *Traité de fortification (Grundriss der Befestigungslehre) pour officiers de toutes armes.* Un autre abondant écrivain, le major Kunz, vient à son tour de publier une nouvelle édition de ses *1736 Thèmes pour travaux d'hiver ou pour conférences puisés dans l'histoire de la guerre moderne.*

Le comte York de Wartenbourg nous donne *Dernière Publication en paroles et images sur Bismark* (*Bismark's aeussere Erscheinung in Wort und Bild),* série de 90 portraits sur l'éminent homme d'Etat, sur lequel il semblait qu'on avait tout dit. Moltke trouve également un admirateur et un écrivain en la personne du général v. Schmidt : *Unser Moltke.*

Tous les ouvrages que je viens de citer sortent de chez Mittler et Sohn ; je vous fais grâce de quelques brochures de moindre importance dont il faudrait aussi parler ; elles allongeraient trop ma chronique.

Veuillez, en finissant, m'accorder une petite rectification. Un entrefilet paru sans doute en retard à la fin de ma chronique d'août et dont je ne revendique pas la paternité, citait le général v. Meerscheidt comme encore à la tête du XVe corps, ce n'était plus le cas à cette époque. En outre, les deux corps d'armée, XVe et XVIe corps, ne présentent, réunis, qu'un contingent de 40 000 hommes tout au plus en temps de paix. Vous leur avez attribué un effectif plus élevé.

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre en Chine.

De nouveau les Chinois font parler d'eux, à la fin de ce siècle dans le courant duquel ils ont déjà, à maintes reprises, subi l'envahissement d'armées étrangères. Est-ce que l'on aboutira cette fois à une solution définitive, ou n'est-ce qu'une expédition comme les autres où l'on se contentera de promesses que les Célestes n'ont pas l'habitude de tenir ? Pourtant, cette fois, l'Europe entière, les Etats-Unis et le Japon, tous envoient des soldats et des généraux, personne ne veut être absent quand le moment des répartitions sera venu. Certes il est profondément instructif d'assister à cet accord des puissances, qui, après avoir pendant de longues années essayé d'introduire la civilisation moderne dans le vieux monde chinois, s'étonnent à juste titre que l'on ne leur en soit pas reconnaissant, et avec une touchante unanimité tiennent à faire voir une des plus belles manifestations de cette civilisation. Après les missionnaires de différentes confessions, après l'opium et d'autres bonnes choses, ils montrent aux Chinois une assemblée de créanciers avant faillite. Et ces pauvres diables ne sont pas du tout émerveillés ; n'ayant pas la force, ils ont recours à la ruse, et on leur en veut comme si la politique européenne était une œuvre d'honnêteté. Sans doute, il est inadmissible que l'on permette aux Chinois, qui ont dans le monde entier des représentants diplomatiques, dont la personne et les biens sont inviolables, de massacrer sans raison un ambassadeur, sans compter les simples mortels. Cela mérite un châtiment, cela demande des garanties pour l'avenir, et la tâche des puissances n'est pas facile, quelque désintéressées qu'on puisse les souhaiter.

Il y a plus de trois mois que les hostilités ont commencé. Le soulèvement des Boxers contre les étrangers, qui a éclaté dans le courant d'avril,

ne peut guère être considéré comme un mouvement spontané de cette secte, mais paraît plutôt avoir été préparé lentement et s'être dévoilé lorsque les sectaires se sont estimés assez forts pour agir et pour entraîner avec eux le gouvernement chinois. On se souvient de l'assassinat de l'ambassadeur allemand, de l'attaque et du siège des légations, que pendant de longs jours on crut perdues. C'est alors qu'au commencement de juin les amiraux des puissances étrangères débarquèrent leurs compagnies de débarquement pour envoyer des secours soit à Tien-Tsin, soit à Pékin. Ces derniers formèrent la première expédition, commandée par l'amiral anglais Seymour et composée d'Anglais, d'Allemands, de Russes, de Français, d'Américains, de Japonais, d'Italiens et d'Autrichiens, au total environ 2000 hommes. Comme on le sait, cette colonne ne put pas arriver à son but, malgré le courage que chacun déploya ; les communications par chemin de fer étaient coupées et Tien-Tsin était elle-même assiégée ; on dut revenir en arrière.

Dans le Peï-Ho, près de l'embouchure du fleuve, à l'ouest de Ta-Kou, six à sept canonnières des alliés sont en quelque sorte prisonnières, les trois forts de Ta-Kou ne leur permettant pas de sortir.

Au large, les escadres ne leur sont pas de très grand secours, affaiblies qu'elles sont par le départ des compagnies de débarquement. Il s'agit pourtant d'avoir le passage libre, et sans retard, car, pendant qu'on attend, les Chinois se préparent et se fortifient. Si l'on hésite, c'est qu'on a encore peur de représailles à Pékin par le massacre des légations. Enfin, comme le raconte, dans le *Figaro* du 12 août, le commandant de la canonnière française *Lion*, on se décide à agir :

« Dans la journée de samedi, nous avions envoyé un ultimatum au commandant des forts, le sommant de nous les livrer avant deux heures du matin, sans quoi on les prendrait de force ; vers onze heures du soir, arrive à bord un officier russe disant que ce Chinois avait très bien pris la chose, attendant seulement pour rendre réponse qu'il eût télégraphié à Tien-Tsin, mais ajoutant qu'il pensait bien qu'il n'y aurait aucune difficulté. Sur ces bonnes paroles, je me retourne de l'autre côté et me rendors, la nuit précédente ayant été un peu agitée. A minuit, un coup de canon, puis deux, puis trois... Le tour est joué. Les Chinois nous rendent réponse avant l'heure. »

Puis le bombardement s'engage, lent d'abord, mais augmentant et se précisant à mesure que le jour paraît, et vers 7 h. 30 le corps de débarquement s'était emparé des trois forts.

Tien-Tsin est de son côté obligée à se mettre en état de défense ; depuis la ville chinoise, les forts bombardent les concessions, et il fallut près d'un mois pour les faire taire. Le 26 juin, soit le dixième jour du siège, la colonne Seymour, revenant de son expédition manquée, parvient à pénétrer dans la ville ; elle a 210 blessés et 40 tués, et les hommes sont dans

un état lamentable, les Allemands seuls ont encore une tenue présentable. Cependant la situation de Tien-Tsin s'améliore et bientôt le grand arsenal, puis les forts tombent aux mains des alliés. La marche sur Pékin pourra être reprise avec plus de sécurité.

Je ne puis prétendre raconter ici la deuxième expédition sur Pékin, dont chacun a pu lire les progrès dans les dépêches des journaux quotidiens, et qui dans le milieu du mois d'août s'est emparée de la capitale du Céleste Empire et a sauvé les légations d'un danger chaque jour plus pressant.

Je laisse également de côté, pour le moment, l'organisation de la troisième expédition, dont les éléments sont encore en route pour l'Orient et dont la tâche est quelque peu modifiée par la prise de Pékin.

Je ne veux m'attacher aujourd'hui qu'à des considérations spéciales sur les questions de l'habillement, des convois et de la nourriture, questions peut-être secondaires, mais qui n'en ont pas moins joué un rôle considérable dans les dernières expéditions au delà des mers. L'insouciance et l'imprévoyance de certains gouvernements ont été la cause de souffrances et de privations qu'on aurait pu éviter, de pertes de temps et de vies qui n'étaient pas nécessaires.

Pour ne pas étendre outre mesure les limites de cet aperçu, je me bornerai à examiner les mesures prises par les Français et les Allemands.

Une expédition dans le nord de la Chine, à cette époque de l'année, se fera dans des circonstances tout à fait spéciales ; ce n'est pas contre la chaleur des pays tropicaux qu'auront à lutter les soldats jusqu'au mois de mars, mais contre une température extrêmement basse ; on prétend même que pendant les mois les plus froids, elle descend jusqu'à plus de 20° en dessous de zéro. C'est donc le froid qui sera d'abord à redouter et l'on sait qu'il peut être tout autant nuisible que les grandes chaleurs. En France, le ministère de la marine, qui est responsable seul de la santé des troupes expédiées (quoiqu'une bonne parties d'entr'elles soient fournies par le ministère de la guerre), a pris des précautions qu'une bonne mère de famille ne désavouerait pas. Les hommes porteront soit la tenue coloniale avec le pantalon de drap, soit la tenue de campagne (2e brigade) ; ils seront munis de la tente-abri. Chaque demi-section a un filtre au permanganate de potasse, et chaque homme une toile caoutchoutée de 2 mètres de long sur 1m25 de large, qui est destinée à être étendue sur le sol aux fins de préserver le dormeur de l'humidité. En débarquant en Chine, chaque soldat recevra un gilet de tricot de grosse laine du genre dit « islandais », un caleçon de laine, deux paires de chaussettes de laine, une paire de gros gants, un béret avec passe-montagne, des jambières de laine comme celles des alpins et une grande couverture en laine en plus de la couverture de campement. On expédie en outre à Ta-Kou 500 grandes tentes coniques pour 16 hommes, qu'on utilisera en cas de stationne-

ment. Quant au combustible, pour ne pas trop charger les navires, l'administration de la marine fait entreprendre l'exploitation de grandes forêts aux environs de Tché-Fou. Ajoutons que pour l'été, si la campagne se prolonge jusque-là, chaque homme aura une moustiquaire et un vêtement de toile couleur « khaki ». Tout cela est bien beau, mais il convient de dire qu'on a fait une réserve au sujet de la toile caoutchoutée et des tricots de laine, qu'on donnera « si possible ».

Les soldats allemands s'embarquent dans leur tenue d'hiver, où tout le nécessaire est prévu ; quant aux officiers, voici, d'après le *Progrès militaire,* une liste établie par un officier compétent et prévoyant tout ce qu'ils doivent emporter :

a) Sur le corps : chapeau de paille, vareuse, culottes, grandes bottes à double semelle, cravate, pattes d'épaule (pour l'infanterie avec le numéro du régiment), sabre, dragonne, ceinturon, gants bruns, revolver avec étui, sifflet de signaux avec cordon, poche à cartes avec cartes de correspondance, enveloppes et matériel pour faire des croquis, porte-monnaie de cuir, boussole avec boîte.

b) Comme bagages : vareuse, deux costumes pour pays tropicaux en toile treillis brun clair (couleur khaki), une paire de semelles de bottes, un pantalon de drap, deux casquettes, un casque, deux paires de bottes ou souliers, quatre cravates ou cols noirs d'uniforme, un gilet à manches ou veste de cuir, un paletot, un collet, quatre paires de gants de laine, trois paires de gants de cuir brun, une couverture de campement munie d'un oreiller à air à une de ses extrémités, une moustiquaire, une plaque d'identité avec le nom, un porte-manteau en toile grise imperméable, neuf paires de bas, douze mouchoirs, boîte à poudre insecticide, six costumes blancs d'intérieur en coton, gourde avec courroie, etc., etc.

Si l'on en vient à la question des transports et convois, on trouve les meilleurs renseignements dans l'ordre émanant du ministère de la marine (23 juillet) :

« Afin de diminuer, dans la mesure du possible les fatigues imposées aux troupes, j'ai prescrit que chaque compagnie ou batterie devrait prendre au passage à Saïgon 10 coolies annamites recrutés avec soin par le général commandant en chef en Indo-Chine. Il vous appartiendra d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, avant les premiers froids, de remplacer ces indigènes, qui résisteront sans doute mal aux rigueurs de l'hiver, soit par des Japonais, soit par des Chinois de Fa-i-Kien ou de Formose.

» La question des convois sera une des plus difficiles à résoudre, surtout si vous devez vous éloigner du Peï-Ho, ligne d'eau qui est bonne jusqu'à Palikao.

» Les animaux envoyés de France risquent de ne pas vivre longtemps en Chine et seront très éprouvés par cette longue traversée. J'ai donc décidé d'en réduire le nombre dans la mesure du possible, en les limitant

aux chiffres nécessaires pour monter les deux escadrons de cavalerie, atteler les batteries et transporter le matériel du génie. Il faudra, en dehors de cela, pour chaque brigade, environ 100 chevaux ou mulets de selle et 250 mulets de bât pour les outils, cantines médicales, munitions et bagages. Le transport des deux jours de vivres représentant les vivres de sac qui sont indispensables exigera, d'autre part, 180 mulets de bât par brigade, si le transport n'est pas possible par jonques, voitures ou coolies. Enfin, il faut prévoir le transport du parc divisionnaire du génie qui comprend du matériel en caisse du poids de dix tonnes, celui des sections de munitions d'infanterie et d'artillerie, des formations sanitaires, peut-être du matériel d'aérostiers, et enfin des convois administratifs.

» Dans le but de vous permettre de faire face à ces différents besoins, j'ai demandé au ministre des affaires étrangères de bien vouloir faire acheter 3000 chevaux ou mulets en Corée ; d'autre part, un service de remonte a été organisé pour procéder à l'achat d'animaux, soit en Chine, soit au Tonkin.

» Les véhicules qui conviendraient le mieux pour les transports seraient des voitures dans le genre des arabas, mais il n'est possible de s'en procurer qu'un nombre insignifiant en Tunisie ; j'ai donc prescrit l'achat de 450 voitures Lefèvre, qui, dans les terrains plats du nord de la Chine, peuvent rendre de bons services. »

De son côté, le corps expéditionnaire allemand prend avec lui 520 véhicules de toutes sortes pour le transport des munitions, des vivres, pour le service sanitaire, etc. Tout ce matériel, comme du reste tout matériel expédié en Chine par l'Allemagne, est entièrement neuf; en outre, chaque objet a sa destination particulière indiquée par une inscription précise.

L'importance des convois, déjà considérable dans la moindre opération militaire, l'est encore bien plus dans le pays où les troupes alliées vont combattre. Il faut se représenter que dès novembre le golfe de Pe-Tchi-li sera couvert de glace et que le ravitaillement et l'évacuation ne pourront pas se faire par eau. Quant au pays lui-même, le peu de routes qui existent, leur mauvais état, surtout en hiver, ne sont pas pour rendre facile le ravitaillement des troupes. Depuis la côte, où seront établis les magasins d'approvisionnement, il y a 180 km. jusqu'à Pékin, et comme le chemin de fer ne peut pas tout transporter, il faudra nécessairement un matériel solide et considérable pour les divers convois.

Passons à la question de la nourriture. Les navires allemands emmènent avec eux quelques bœufs vivants, mais c'est surtout de conserves que seront nourries les troupes. La *Batavia*, à elle seule, emporte 170 000 livres de viande conservée dans la glace, ainsi que de la farine et des autres vivres en proportion, puis 50 000 bouteilles d'eau minérale et 4000 tonneaux de bière.

En France, le ministre de la marine semble avoir une confiance absolue

dans les ressources du pays : « Vous utiliserez les ressources locales », dit une instruction complémentaire au général Voyron. Il est à craindre cependant que les Chinois ne cherchent à faire le vide devant les troupes alliées et rendent ainsi impossible d'utiliser les ressources locales. Quant aux pourvoyeurs habituels de bestiaux, les marchands musulmans de Chan-Si, il est probable qu'ils n'en livreront pas volontiers aux envahisseurs. Ils sont, en effet, pour la plupart, plus ou moins affiliés aux Boxers. Il faudra donc se rabattre sur les conserves de viande, quelques inconvénients que puisse en présenter la consommation habituelle. La *France militaire* du 7 août présente une solution à la question en proposant de la viande congelée :

« Il existe des bâtiments qui font le transport en grand de cette denrée de l'Amérique du Sud en Europe. Ils sont aménagés pour cet usage, et déposent, dans certains grands ports, de la viande qui est consommée à l'état frais plus d'un mois après l'abat. Il y aurait peut-être avantage, soit à louer plusieurs de ces bateaux, soit à aménager, sur leur modèle, quelques-uns de nos transports, pour procurer de cette manière de la viande fraîche au corps d'occupation.

» On amènerait aisément cette viande à Takou, d'où des voitures aménagées elles aussi pour la circonstance, la porteraient aux troupes. Cette dernière opération ne présenterait sans doute pas de difficultés sérieuses, puisqu'on se trouverait en hiver.

» Les Anglais ont fait, dans l'Afrique australe, l'essai de ce mode d'alimentation, qui d'ailleurs ne leur a pas réussi ; mais ils ont opéré au plus fort de l'été, loin de la mer, et au moyen de voitures dont l'agencement ne permettait pas d'entretenir la moindre fraîcheur. On comprend que de la viande congelée, sortie des appareils réfrigérants et soumise pendant plusieurs jours à une chaleur torride, n'ait pu se conserver en bon état.

» Les conditions de l'expédition de Chine sont tout différentes, et se présentent comme particulièrement favorables à l'usage de la viande congelée.

» C'est donc une question à étudier. »

Enfin, en fait d'alimentation, il ne faut pas non plus négliger la question de l'eau potable, et là encore je ne puis faire mieux que de citer quelques lignes de la notice sur la Chine publiée le 3 juillet 1900 par le ministre de la marine, M. de Lanessan :

« L'eau potable en Chine est de très mauvaise qualité, c'est un point hors de doute et sur lequel on ne saurait trop insister, en raison de la fréquence et de la gravité des affections intestinales : aussi les Chinois boivent très rarement de l'eau pure et la remplacent par du thé.

» Sur les navires de la division ds Chine, on fait exclusivement usage, depuis nombre d'annés, d'eau distillée comme eau de boisson, et c'est grâce à ce précepte hygiénique de premier ordre que la santé de nos

équipages ne cesse de se maintenir dans les conditions les plus satisfaisantes.

» Pour un corps expéditionnaire opérant dans ces régions, la question de l'eau de boisson est plus difficile à résoudre : on ne peut fournir aux hommes en colonne de l'eau distillée ni de l'eau stérilisée, produite par des appareils spéciaux qui doivent être réservés pour les hôpitaux et les établissements permanents à terre.

» Tout au plus pourrait-on distribuer aux hommes de l'eau bouillie, et encore la chose serait bien difficile à réaliser dans maintes circonstances.

» Mais le Chinois fait usage comme boisson du thé, et on devra l'imiter et veiller d'une manière toute particulière à ce que les hommes n'usent, comme boisson courante, que de cette infusion qui a l'avantage d'être un aliment d'épargne. Bu chaud ou froid, le thé est une boisson excellente qui n'offre pas d'inconvénients pour ceux qui n'en usent pas avec excès. Le thé chaud désaltère beaucoup mieux qu'une boisson froide, même pendant les chaleurs.

» Pendant les marches, il sera également utile de faire un usage constant de filtres de poche, du système Lapeyrère, au permanganate de potasse ; ces filtres ont l'avantage de débarrasser l'eau d'un grand nombre de ses germes les plus nocifs. Il en sera délivré aux troupes.

» Pour la désinfection des puits toujours contaminés en Chine, l'emploi facile et peu coûteux du permanganate de potasse ou de chaux doit être recommandé. Il suffit de 5 à 10 grammes de permanganate de potasse pour 1 litre d'eau. On l'emploie concurremment avec un mélange d'un quart de charbon de bois pilé et trois quarts de sable fin. Les services administratifs emportent 250 kg. de permanganate de potasse.

» Le soldat devra éviter avec un soin extrême l'usage des alcools si répandus en Chine. Depuis quatre mille ans, les Chinois préparent l'alcool et en font une grande consommation, bien que la tradition prétende que l'auteur de cette découverte ait été mis à mort. Dans le nord de la Chine, on retire du sorgho une eau-de-vie d'autant plus colorée qu'elle est moins pure et qui possède un goût empyreumatique très prononcé ; cette eau-de-vie se vend à un prix des plus minimes (60 à 100 sapèques le litre, soit de 30 à 50 cent.). »

Il me reste encore à donner quelques renseignements sur l'armée chinoise, renseignements encore bien incomplets, mais que je m'efforcerai de compléter à l'occasion.

L'armée chinoise se compose : 1° des troupes de la bannière verte, 2° des troupes des bannières, 3° des troupes de campagne.

Les troupes de la bannière verte, qu'on évalue à environ 450000 hommes, sont ce qui subsiste des armées chinoises des siècles passés. Actuellement, ce n'est plus guère qu'une sorte de gendarmerie dont disposent les gouverneurs de provinces qui les emploient à faire rentrer les taxes et

les impôts. A côté de cela, leur principale occupation est de fumer de l'opium et de jouer à différents jeux. Leurs armes sont la lance, les arcs et flèches, quelques fusils à mèches, tromblons, etc. Afin de se procurer une source de revenus, les gouverneurs en portent sur le papier beaucoup plus qu'il n'y en a en réalité.

Les troupes des bannières ou des 8 bannières, au nombre d'environ 200 000, sont les descendants des armées mandchoues qui ont envahi la Chine au commencement du XVIIe siècle Ils forment comme une caste guerrière quoique par le mélange des races ils aient perdu toute ardeur belliqueuse ; ils ne sont plus que des espèces de pensionnaires de l'Etat qui leur donne du riz et de l'argent. Leur armement rappelle celui des troupes de la bannière verte et leur valeur militaire n'est guère au-dessus de la leur, c'est-à-dire peut être considérée comme nulle.

Les troupes de campagne : Lors de l'insurrection des Taïpings en 1850 les gouverneurs de province, voyant l'incapacité des autres armées, se trouvèrent dans l'obligation de faire appel à des volontaires et créèrent chacun pour son compte des armées dont le résidu forme l'armée de campagne. C'est l'armée de la défense ou *Fang-ying*. Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé de leur armement et l'on a dépensé dans ce but des sommes considérables ; ils sont munis de fusils et de canons relativement perfectionnés, quoique fort divers en systèmes et en calibres. Pour leur instruction, on a fait venir des officiers et des sous-officiers de plusieurs pays d'Europe, voire même du Japon. Tien-tsin, Canton, Nankin, Ou-tchang, possèdent à l'heure qu'il est des sortes d'écoles de guerre. On trouve en outre dans la plupart des provinces les *Lien-chün* ou troupes d'instruction, munies d'armes modernes et soigneusement instruites.

Il n'est cependant pas facile de former des soldats avec les éléments dont on dispose en Chine. A côté de l'opposition que les mandarins font à l'armée et du peu de considération dont jouissent officiers et soldats, qui sont regardés comme des mercenaires et rien d'autre, il y a le fait que les Chinois ne sont guère aptes aux manœuvres sur le terrain ; on peut beaucoup exiger d'eux en fait d'exercice proprement dit, grâce à leur sobriété et à leur endurance étonnantes, mais c'est tout ce qu'on en peut tirer. Ils ont peur devant l'inconnu, l'imprévu qu'il y a forcément dans les exercices en campagne.

L'organisation de ces troupes de campagne est rudimentaire : L'infanterie se compose d'unités, qu'on peut comparer aux bataillons européens, fortes de 500 hommes, et la cavalerie d'escadrons de 250 chevaux ; l'artillerie est formée soit en détachements de 2, 4, 6 ou 8 pièces réparties dans les bataillons ou en détachements indépendants de 12 à 16 canons. Il existe en outre un petit nombre de pionniers. Le train est inconnu ; tout se porte à dos d'homme (chaque unité d'infanterie a environ 200 porteurs).

L'armement est bigarré : pour l'infanterie beaucoup de fusils d'Europe

se chargeant par la culasse, des Mauser, des Remington, des Enfield, des Winchester, des Henry-Martini, des Peabody et même des Wetterli, au total environ 500000 fusils. L'artillerie possède des pièces de 40, 50, 60, 75, 80, 90 mm. des systèmes Krupp, Nordenfeldt, Hotchkiss, etc., ainsi que des mitrailleuses Gatling.

En somme, cette armée n'est pas bien terrible, au contraire, et les puissances alliées auront beau jeu. Néanmoins les difficultés ne s'aplaniniront pas toutes seules et la politique des peuples dits civilisés trouvera un adversaire sérieux dans celle d'un peuple peut-être barbare, mais qui ne demandait qu'à vivre tranquillement.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Expériences de tir d'infanterie.

En 1896, 1897 et 1898 les compagnies d'instruction de l'école de tir de Bruck sur la Leitha se sont livrées à des expériences pratiques de tir qui ont apporté des éclaircissements sur divers problèmes concernant la conduite du feu et du combat, problèmes dont les récents événements ont encore accentué l'importance.

La *Vedette* du 12 août 1900 a publié un très intéressant article sur la nature et les résultats de ces expériences. Permettez-moi d'en donner connaissance à vos lecteurs.

Première expérience. Dans le combat aux courtes distances (jusqu'à 600 m.), éventuellement jusqu'à 800 m., l'efficacité du tir est-elle suffisante en conservant la hausse du but en blanc (500 pas), ou cette efficacité est-elle supérieure en faisant emploi de la hausse réelle.

On a fait tirer deux subdivisions placées dans les mêmes conditions, mais l'une avec la hausse du but en blanc, l'autre prenant la hausse réelle.

Aux distances de 700 pas et en dessous, la différence des touchés fut pour ainsi dire nulle. Aux distances de 500 et 300 pas, la subdivision tirant avec la hausse du but en blanc obtint de meilleurs résultats que l'autre. Cette constatation a été faite dans un tir que l'on peut considérer comme un véritable tir sur cibles. Si donc l'on se base sur un tir de ce genre pour en déduire les effets du tir de combat, on conclura de l'expérience que jusqu'à la distance de 700 pas, l'efficacité est obtenue avec la seule hausse du but en blanc.

Deuxième expérience. Rechercher l'influence des divers genres de feux relativement aux résultats du tir. Trouver le mode qui fournit le maximum

d'effet dans le moindre temps et avec la moindre consommation de munitions.

La conclusion fut que l'accélération du feu ne produit pas un effet supérieur. Le pour cent des touchés est le même avec un feu lent qu'avec un feu nourri, ou du moins la différence est tout à fait insignifiante.

L'expérience avait été organisée sur la base suivante : chaque homme, dans l'espace d'une minute, tira en moyenne :

Feu de salve lent, en ordre serré, 2 coups.
» rapide, » 3 »
Feu d'une cartouche lent, en tirailleurs, 1 à 5 coups.
» rapide, » 3 »
Feu de vitesse, 9 coups.

Troisième expérience. Dans quelle position les feux de salve d'une subdivision en ordre serré donnent-ils le meilleur résultat?

Le nombre des touchés augmente dès que les rangs de la subdivision prennent des positions telles que la mise en joue se fait à des hauteurs différentes.

Ce fait montre que l'on devrait vouer aux feux étagés une attention particulière.

Quatrième expérience. Résultats comparés des divers genres de feux exécutés par une subdivision en ordre serré.

L'expérience a été répétée vingt-deux fois. Elle a abouti aux résultats suivants :

Feux de salve lents,	touchés	29,73 °/o.
» rapides,	»	24,06 »
Feu de magasin,	»	24,34 »

Cinquième expérience. Elle a porté sur la précision de l'arme et sur l'importance tactique du feu aux grandes distances, ainsi que sur les moyens d'utiliser celui-ci le plus avantageusement.

Des expériences isolées, faites de 1600 à 2200 pas, ont donné les résultats suivants :

1. Les subdivisions d'une compagnie devant former la ligne de tirailleurs s'avançant sur terrain plat peuvent être complètement anéanties en trois minutes par deux subdivisions ennemies tirant en moyenne cinq cartouches par homme.

2. Une demi-compagnie, formant la réserve de compagnie et suivant à 200 pas en ligne, peut être anéantie en une minute et demie par une compagnie ennemie tirant trois cartouches par homme.

3. Une compagnie (réserve de bataillon), formée en colonne par demi-compagnie et marchant à 400 pas en arrière de la réserve de compagnie, perd en trois minutes le 50 °/o de son effectif sous le feu d'une compagnie ennemie tirant cinq cartouches par homme.

4. Une ligne de 108 hommes marchant sur un rang perd en trois mi-

nutes le 50 °/o de son effectif sous le feu d'une compagnie ennemie tirant cinq cartouches par homme.

5. Une compagnie qui avance, ayant ses sections sur une même ligne, sous le feu d'une compagnie ennemie tirant cinq cartouches par homme, perd en trois minutes le 10 °/o de son effectif.

Cette dernière expérience semble démontrer que la formation en sections marchant à la même hauteur est la plus favorable contre le feu aux grandes distances.

Sixième expérience. Quelle est la meilleure formation pour la ligne de tirailleurs ?

On dirigea un feu de tirailleurs lent sur des lignes de tirailleurs peu serrées, sur des lignes de tirailleurs serrées et sur des groupes de tirailleurs à 640 pas. Les touchés furent, en moyenne, de 14,15 °/o, 31,43 °/o et 26,19 °/o.

Septième expérience. Quelle est l'efficacité du feu de l'infanterie contre l'artillerie à de grandes distances ?

Les cibles représentent une demi-batterie en batterie.

Quatre pelotons dirigent sur elles, à des distances de 2700, 2100, 1700 et 1600 pas, des feux de salve d'une durée de trois minutes et obtiennent 0,56, 3,15, 5,8 et 7,89 °/o de touchés.

Un feu de tirailleurs rapide fut dirigé pendant trois minutes sur une demi-batterie placée à une distance de 2100 pas, par un peloton de tirailleurs brûlant en moyenne 13,9 cartouches par homme.

Répété onze fois, l'exercice donna 5 °/o de touchés. Chaque groupe de tirailleurs tirait sur une pièce différente.

Lorsque tous les groupes tiraient sur la même pièce, le nombre des touchés s'élevait à 6,4 °/o.

Les essais que nous venons d'esquisser mettent sous les yeux de la troupe, d'une façon pratique, les effets du tir ajusté; elles lui montrent d'abord l'influence sur le nombre des touchés de la hauteur du but et de la mise en joue, ainsi que celle de la profondeur et de la densité du but.

Secondement, ils prouvent la supériorité du feu d'une cartouche sur le feu de salve.

Pour le tir comme pour les autres branches d'instruction, la troupe doit être formée en vue de la guerre.

Le dressage en vue de la parade peut être un moyen de discipline ; mais si le feu est le principal facteur du combat, le tir doit être aussi, dans l'instruction de la troupe, la branche principale.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'expédition de Chine. — La promotion « des manœuvres ». — Les manœuvres d'armée. — Menus faits. — Les effets des projectiles actuels.

La division expéditionnaire de Chine a été constituée partie avec des troupes de la marine, partie avec des troupes de l'armée de terre, partie enfin avec des engagés volontaires. On a offert une prime de 200 francs à qui voudrait contracter un engagement pour la durée de la campagne. Peu, bien peu se sont présentés : le contingent fourni par Paris ne s'est pas élevé à 200 hommes. Le chiffre total a été si faible que, d'une part, on l'a caché avec le plus grand soin, et que, d'autre part, on continue à recevoir les inscriptions, alors qu'il avait été précédemment décidé et publié que la liste en serait close à la fin de juillet. Il y a plus : nombre de volontaires inscrits ne se sont pas rendus à leur corps, prétend-on, sous prétexte qu'ils se sont engagés pour la durée de la guerre, et qu'il n'y a pas de guerre ou ce qui peut légalement s'appeler de ce nom.

Autre... désagrément : certains officiers, et non des moins haut placés dans la hiérarchie, se sont dérobés à l'honneur de faire partie de cette expédition : il y a eu à ce sujet une scène très vive entre le général Bailloud et un des lieutenants-colonels qui avaient été désignés pour servir sous ses ordres. On le raconte du moins, et telle récente mutation, frappant l'officier en question d'une sorte de disgrâce, semble confirmer ce récit.

Le choix du général Voyron comme commandant de la division envoyée en Chine, a un peu surpris les personnes qui ignorent les relations personnelles de cet officier avec le Président de la République. On a critiqué le titre de « commandant *en chef* » qui lui a été décerné, faveur quelque peu exorbitante et qui lui confère des avantages marqués. Aussi bien considère-t-on toute campagne comme devant profiter à ceux qui en prennent part : c'est un honneur très recherché, malgré les actes de défaillance tout à fait exceptionnels dont j'ai parlé. Déjà même, presque avant d'être partis, certains ont reçu des récompenses ou des distinctions qu'il leur aurait fallu attendre pendant assez longtemps encore s'ils étaient restés dans les postes qu'ils occupaient : on les payait par avance de leur dévouement.

La mise en route a été solennelle. Le chef de l'Etat est allé à Marseille saluer les soldats. C'est le renversement du : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.* On a trouvé que c'était beaucoup de tapage et d'acclamations pour des gens qui allaient tout simplement faire leur devoir. Il est vrai qu'on

ne voulait pas être en reste avec l'empereur d'Allemagne et que le gouvernement cherche toutes les occasions de prouver sa sympathie pour l'armée. Il est évident que nous aimons tresser des couronnes à nos militaires. Jusqu'à présent, on les leur décernait à leur retour, qu'ils les eussent méritées ou non. On a pensé, cette fois, qu'il était tout aussi sûr de leur en décerner par avance, en bloc. Peut-être n'a-t-on pas eu tort.

Etant données les compétitions, qui ont été ardentes, on était curieux de savoir comment le ministre désignerait les élus. Il s'est montré fort éclectique. A côté de réactionnaires avérés, qu'il a expédiés là-bas comme s'il voulait s'en débarrasser, il y a envoyé des hommes qui s'étaient compromis dans l'Affaire, ou dont les opinions libérales ne sont un mystère pour personne : c'est tout l'un ou tout l'autre, et on peut dire que les opinions extrêmes sont représentées, non les opinions moyennes. Assez drôle de mélange, en somme, dont on ne voit pas très bien ce qui résultera.

Et, d'ailleurs, sortira-t-il quelque chose de tout cela ? La guerre ne sera-t-elle pas terminée, au moins provisoirement, quand ce monde panaché, états-majors et troupes, débarquera sur le continent jaune ? Et acceptera-t-il qu'elle soit terminée ? Les convoitises allumées se résigneront-elles à cette extinction prématurée ? Se rembarquera-t-on sans avoir essayé le tir rapide du 75, sans avoir déballé les lauriers qu'on a emportés dans ses cantines ? Quelques personnes pensent que le grand déploiement des forces internationales aura agi par sa grandeur même, et qu'on ne trouvera peut-être pas de résistance. Chacun s'en retournant chez soi, on laissera quelqu'un pour veiller au maintien du bon ordre. Au lieu d'y employer un détachement cosmopolite, comme pour la Crète, il s'est trouvé un publiciste, — M. Marcel Monnier, l'explorateur bien connu, — pour conseiller (dans le *Temps* du 30 août) de recourir à la Suisse. Il voudrait qu'elle fournît la garde de police chargée d'assurer l'exécution des conventions à intervenir. N'est-ce pas à votre pays déjà qu'on avait offert la direction des affaires de Crète et n'avait-on pas proposé au regretté Numa Droz d'y représenter, à titre de haut commissaire, les puissances européennes ?

On a critiqué assez justement le manque d'homogénéité de l'infanterie fournie par l'armée de terre. Elle forme, en effet, trois groupes distincts : les coloniaux, les zouaves, la ligne. De plus, telle compagnie des bataillons de ligne, au lieu d'atteindre l'effectif normal de 250 hommes, en compte seulement 210, 220 ou 230, par suite de l'insuffisance des volontaires. Quant à l'infanterie coloniale, on dit que les soldats qui en ont été prélevés pour être expédiés en Chine étaient, sinon tous, du moins beaucoup, « à la veille de venir refaire en France leur santé ébranlée. Ils sont donc partis à une époque de l'année où ils étaient très fatigués. Les effectifs se fondent, et, d'après les évaluations d'officiers de cette arme qui vont aller

les rejoindre, les maladies, les blessures et les décès ont dû les atteindre au point que les bataillons ne sont pas certainement en état de mettre plus de 400 hommes valides en ligne ». On voit que la *France militaire*, de qui sont ces doléances, n'est pas précisément optimiste. On ne saurait prétendre qu'elle ait tout à fait tort.

* * *

Contrairement aux usages, le général André a fait une grande promotion à la fin d'août. C'est celle qui avait habituellement lieu en septembre, à l'issue des grandes manœuvres. Pour la première fois, cette année, on verra des officiers conduire sur les champs de bataille (fictifs) des hommes qu'ils ne connaissaient pas huit jours auparavant. Cette expérience d'improvisation du commandement ne manque pas d'intérêt. Elle a en tous cas le mérite de se rapprocher de ce qui se passera forcément à l'ouverture d'une campagne. Dès le jour de la mobilisation, et ne fût-ce que par le fait soit de l'incorporation des réservistes, soit de la création de nouvelles unités, un grand nombre de chefs se trouveront avoir sous leurs ordres un personnel qu'ils ne connaîtront pas et qui ne les connaîtra pas davantage.

D'ailleurs, tout, dans les manœuvres de cet automne, aura le caractère d'une improvisation. Le général Brugère a été tardivement désigné pour en prendre la direction, et il a été remplacé « au pied levé » par le général de Négrier. Le théâtre des opérations n'a été reconnu et les dispositions générales n'ont été arrêtées que dans les derniers jours d'août, et certains régiments ont eu à commencer, dès le 1er septembre, leurs mouvements de concentration. A la vérité, le terrain sur lequel se déroulera la lutte est fort connu. Il est bien rare que deux années s'écoulent sans qu'il soit sillonné par des évolutions de troupes. Néanmoins, tout est loin d'être prévu, arrangé, concerté. Les « Instructions » que les « Directeurs des manœuvres » ont coutume de rédiger ont vu le jour très tardivement et sont parvenus aux corps de troupe après que certains de ceux-ci, sinon la plupart, avaient quitté leur garnison[1]. Je n'y vois, pour ma part, aucun mal, convaincu que les guerres de l'avenir, plus encore que celles du passé, nous réservent l'obligation de modifier, en cours d'exécution, soit nos formations, soit nos procédés tactiques. On doit envisager cette éventualité, et de l'avoir produite cette année, c'est une expérience qui vaut d'être suivie de près. Je me propose de vous soumettre, le moment venu, les observations que j'aurai recueillies en Beauce.

* * *

[1] Je compte consacrer aux manœuvres d'armée ma chronique de novembre. J'aurai alors l'occasion de parler de l' « Instruction » rédigée par le général Brugère, document qui donne matière à diverses observations, quoique, dans son ensemble, il ne contienne rien de bien saillant.

Pour en revenir aux promotions, j'y relève la nomination au grade de général des colonels Percin et Naquet, réparation tardive d'injustices imputables à des causes étrangères au bien du service et à l'intérêt de l'armée. Je vois aussi que le commandement de l'Ecole de Versailles, exercé successivement par MM. de Maistre, d'Astier de la Vigerie, de Guéleran, est confié à un lieutenant-colonel qui n'a pas de particule. Ça n'a l'air de rien, c'est pour cela pourtant, je pense, c'est parce qu'il n'a aucun titre qu'on a été le choisir et qu'on l'a appelé à ce poste de confiance.

* * *

Le ministre fait peu parler de lui, en ce moment : son attitude est extrêmement effacée. Un seul détail à noter : le 26 août, il réunissait à sa table 200 officiers et *sous-officiers* de la 10e division, qu'il commandait avant d'appartenir au cabinet. Une quinzaine d'adjudants, un sous-chef de musique, un tambour-major (on sait que le général André a du goût pour la musique : il joua du violon en son temps), une demi-douzaine de sergents-majors, une demi-douzaine de sergents, un fourrier, un maître d'escrime, au total une trentaine de représentants des cadres subalternes, s'assirent à la même table et se régalèrent du même menu que leurs généraux et leurs colonels. Déjà, quand il commandait le 5e d'artillerie, le colonel André conviait à ses agapes des maréchaux-des-logis de son régiment. Il manifeste ainsi sa conception démocratique de la hiérarchie. Il ne paraît pas croire, comme d'autres, qu'il soit nécessaire de séparer par une démarcation presque infranchissable le sous-officier de l'officier. Mais alors pourquoi s'arrêter en chemin et exclure le pauvre pioupiou de l'honneur de goûter de la cuisine ministérielle, *epulas accumbere divûm ?...*

* * *

Quelques nouvelles plus ou moins importantes :

L'organisation de l'artillerie vient d'être l'objet de modifications assez importantes, dont le caractère ou le résultat est de continuer à enlever à la composition des corps de troupes la fixité et l'uniformité que lui avaient attribuées les lois en vigueur. Celles-ci, d'ailleurs, n'ont pas été rapportées, et pourtant, par suite du décret du 14 juillet dernier, le 10e bataillon, primitivement à six batteries, et naguère réduit à cinq, se trouve maintenant ramené à quatre. Quant aux 8e, 12e, 31e et 39e régiments de l'arme, ils sont atteints par une nouvelle répartition des batteries à cheval : le 8e et le 31e en perdent chacun deux, le 12e et le 39e en reçoivent chacun deux. Par compensation, trois batteries montées du 12e passent au 8e.

— Les bicyclistes ne figurent pas aux manœuvres de cette année. C'est d'autant plus étonnant qu'ils avaient pris brillamment part à celles de 1897 et de 1898. (On se rappelle que la fièvre aphteuse avait été le prétexte, et l'affaire Dreyfus, la cause, de la suppression des manœuvres de 1899.) Les compagnies commandées par le capitaine Gérard y avaient

montré de quoi elles étaient capables, et la bicyclette pliante inventée par ce brillant officier avait fait preuve de qualités incomparables d'endurance et de souplesse.

A la suite de ces expériences, que l'armée avait suivi avec une attention soutenue, le Ministère avait manifesté l'intention de créer des compagnies cyclistes, et le Parlement n'avait pas marchandé les crédits nécessaires pour cette création qui avait toutes ses sympathies

Cependant, on ne tarda pas à apprendre que l'état-major était secrètement hostile à une innovation dont il n'avaient pas eu l'initiative; il comptait, une fois les fonds votés, les détourner de leur destination. Ces noirs desseins arrivèrent aux oreilles de la Commission du budget Aussi le rapporteur protesta-t-il contre leur réalisation, et voici comment il s'exprime là-dessus, à la page 271 de son rapport:

Il importe de s'entendre. Le crédit que nous accordons est destiné à la création de deux unités nouvelles, et non à un supplément de dépenses des unités existantes.

Si les unités nouvelles n'étaient pas créées, le crédit tomberait forcément en annulation. Il y aurait lieu de le regretter, et le refus d'employer la somme réclamée à un usage normal, dans les termes où le gouvernement le demandait, pourrait faire croire à une mauvaise volonté fâcheuse pour une innovation utile. Nous croyons savoir pourtant qu'on y a songé. Pour quel motif? Nous craindrions de paraître imaginer un prétexte peu sérieux en invoquant le cas où l'on évoquerait la réduction des effectifs; comme si deux cents hommes de plus ou de moins pouvaient compter comme une différence sérieuse sur les 360 000 hommes de l'infanterie!

En résumé, nous nous croyons en droit de compter que ces 75 000 francs seront affectés à l'emploi pour lequel on les a demandés au Parlement.

M. Pelletan se faisait des illusions. Soit que les remaniements de l'état-major aient fait perdre de vue la question, soit qu'ils n'aient pas modifié l'esprit qui règne en haut lieu, soit que le général André n'ait pas été mis au courant du conflit ou qu'il ne s'y intéresse pas, les compagnies de cyclistes n'ont pas encore été créées. L'occasion était pourtant bonne pour leur donner le baptême du feu... à blanc!

— Une étoile cousue sur la manche servira d'insigne distinctif aux éclaireurs de la cavalerie. On ne s'est pas mis en grands frais d'imagination en adoptant cette étoile : les troupes d'administration là portent déjà au collet.

— La loi du 2 juillet a réglé et unifié la situation militaire des « archivistes des bureaux d'état-major », des « gardes d'artillerie », des « adjoints du génie », des « officiers d'administration ». C'est sous cette dernière dénomination qu'ont été rangées toutes les précédentes catégories. Je ne vois pas qu'il y ait là autre chose qu'un changement d'étiquette. On n'en a pas moins fait un certain bruit autour de cette réforme. Mais je me rap-

pelle les débats passionnés du Parlement, les violentes polémiques de presse auxquels a donné lieu jadis telle insignifiante question, aujourd'hui oubliée : celle de savoir, par exemple, si les capitaines d'infanterie devaient être montés ou non. Et j'en conclus que le tapage qu'on fait autour de certaines propositions de loi est souvent fort artificiel et superficiel.

— Le ministre a décommandé les exercices du service de santé comme faisant en quelque mesure double emploi avec les grandes manœuvres. Il a prescrit, d'autre part, de donner de nombreuses dispenses aux réservistes, en raison de l'Exposition.

* * *

Je crois avoir déjà eu l'occasion de dire ce que je pensais des livres de MM. les docteurs H. Nimier et Ed. Laval. Ces savants médecins s'y sont montrés balisticiens médiocres, ce qui n'a rien de bien étonnant, mais pourquoi diable aussi se sont-ils mêlés de parler de choses qu'ils ne peuvent pas connaître, et qu'ils n'ont pas besoin de connaître ? On leur aurait plus justement reproché, sans doute, de ne s'être pas montrés d'impeccables logiciens et d'avoir, à la suite d'une discussion souvent confuse, admis des conclusions quelque peu aventurées. J'ai donc hâte d'ajouter que, sans avoir rien à rétracter du jugement sévère que j'ai porté sur l'œuvre de M Nimier et de son élève, j'ai fort apprécié le travail que le premier vient de publier dans la *Revue scientifique* (numéro du 18 août) sur « les effets des projectiles actuels ». En voici les conclusions :

De l'expérience des dernières guerres, il ressort que les effets des projectiles actuellement en service n'ont été ni aussi terribles que certains se plaisent à le répéter, ni aussi anodins que d'autres le font espérer. S'il nous est permis de dire notre sentiment, nous estimons que :

1° La balle actuelle d'infanterie, aussi meurtrière que ses devancières, est, par contre, moins efficace qu'elles en tant que simple mise hors de combat des blessés ;

2° Les effets de l'artillerie actuelle seront, sans doute, en campagne, bien loin de justifier les espérances basées sur les seuls tirs dans les polygones.

Voilà qui est net, et la discussion se trouve ici sur un terrain solide. La question des effets vulnérants de l'armement actuel est une des plus intéressantes qu'on puisse traiter, mais ce n'est pas dans le cadre d'une chronique qu'on peut épuiser un sujet de cette importance. Nous ne pouvons, au cours de ces causeries rapides, que signaler les études qui se produisent, résumer les travaux que nous avons occasion d'examiner, afin que chacun de nos lecteurs voie le parti qu'il en peut tirer.

INFORMATIONS

ANGLETERRE

Une critique des manœuvres d'Aldershot par lord Wolseley. – Les troupes rassemblées cet été à Aldershot et comprenant 10 brigades d'infanterie, 4 batteries d'artillerie montées et 4 régiments de cavalerie ont exécuté des manœuvres, à la suite desquelles lord Wolseley a fait une critique très sévère dans laquelle nous relevons les points suivants :

Ces troupes sont. pour employer les propres expressions de lord Wolseley, *totally unfitted, by reason of insufficient teaching, to take the field*, c'est-à-dire absolument incapables de faire campagne par suite d'une instruction insuffisante. Il est évident que l'on doit d'abord apprendre à marcher avant d'apprendre à courir. En conséquence, jusqu'à nouvel ordre, les troupes d'Aldershot n'exécuteront plus de manœuvres. Chaque commandant de bataillon devra d'abord s'efforcer d'inculquer à ses hommes les principes élémentaires du service pour la compagnie et le bataillon. Tant que les hommes n'auront pas une instruction complète, on devra se contenter tout au plus d'exercices par brigade. Lord Wolseley ajoutait que, par contre, on avait donné plus de soin à l'instruction du tir. Il terminait en disant qu'il fallait évidemment tenir compte des nombreuses mutations qui se sont forcément produites parmi les officiers dans ces derniers temps ; qu'il était convaincu que le général Montgomery Moor avait fait de son mieux, mais qu'il invitait les commandants de bataillon à s'occuper tout particulièrement des détails du service, condition indispensable pour que leurs hommes fussent aptes à faire campagne ; enfin, qu'ils devaient donner une bonne instruction à leurs capitaines afin que ceux-ci, à leur tour, pussent bien instruire leurs soldats.

Ajoutons, dit la *Revue du cercle*, à laquelle nous empruntons ces lignes, que les troupes en question étaient en grande partie composées de miliciens et de volontaires ; il n'y avait comme troupes de l'armée active que deux bataillons.

HOLLANDE

Le nouveau fusil. — Voici quelques renseignements publiés par la *Revue du cercle* sur le nouveau fusil de l'armée hollandaise :

Dès 1895, après de longues études et de passionnés débats, les Chambres ont voté les crédits nécessaires pour la fabrication, à Styer, du nouveau fusil.

Le type adopté est à répétition, système Mannlicher modifié, et porte la désignation modèle 1895. Toute l'armée en est actuellement pourvue.

En voici quelques données essentielles :

Arme :

Poids avec baïonnnette (poignard)	4 kil. 6
» sans » »	4 kil. 3
Longueur avec baïonnette (poignard)	1 m. 643
» sans » »	1 m. 287

Canon :

Calibre	6mm5
Longueur	790mm
Rayures	4

Munitions :

Balle, diamètre (de plomb durci avec enveloppe d'acier nickelé)	6mm7
Longueur de la balle	31mm4
Poids de la balle	10 gr. 15
Cartouche, longueur	77mm5
Poids	22 gr. 55
Poids du chargeur (pour 5 cartouches)	10 gr.

Bien que délicate, cette arme répond parfaitement à tous les *desiderata ;* elle est d'une grande précision ; sa portée maxima est de 2000 m. ; le coup est rasant jusqu'à 575 m. contre l'infanterie et 650 m. contre la cavalerie.

Disons également qu'après bien des tâtonnements, les maniements d'armes ont été réduits à trois : arme au pied, présentez arme (salut réservé au drapeau et à la famille royale) et arme à la bretelle. — Tous les règlements ont aussi subi des modifications dans le but de simplifier le plus possible l'instruction du soldat.

SUÈDE

Un fusil automatique. — D'après la *Gazette de Cologne,* on vient d'expérimenter à Rosersberg un fusil, qui, au dire du lieutenant-colonel Lemchen, commandant l'école de tir installée dans cette localité, répond à toutes les qualités exigées d'une arme de guerre : emploi pratique, justesse et simplicité de mécanisme. Extérieurement, ce fusil ressemble au fusil Mauser suédois ; il est du même calibre et peut, en conséquence, tirer la même cartouche. Lorsque le magasin est rempli de cartouches, ces dernières entrent automatiquement dans la chambre, sans que le tireur soit obligé, comme avec les autres fusils, de manœuvrer la culasse mobile après chaque coup tiré. Une fois le magasin chargé, le soldat n'a plus qu'à viser et à appuyer sur la détente autant de fois qu'il y a de cartouches dans ce magasin. En outre, le recul est moins fort que dans les autres armes à feu, parce qu'une grande partie de la force des gaz qui déterminent le recul est employée à recharger l'arme et à introduire une cartouche dans la chambre. L'inventeur de ce fusil est le lieutenant Friberg.

BIBLIOGRAPHIE

Le dressage des chevaux à la Régie fédérale des chevaux à Thoune (Die Pferdedressur and der Eidg. Pferde-Regie-Anstalt) par J. Schwendimann, capitaine. — Une brochure in-8. — Thoune 1900. — Editée par l'auteur.

On dit que les cavaliers n'écrivent pas. Cet axiome a des exceptions, le capitaine Schwendimann nous en donne la preuve. Il vient de publier, en une jolie plaquette d'une centaine de pages, un traité sur le dressage du cheval — et plus particulièrement du cheval militaire tel qu'il le faut en Suisse — brochure aussi soignée dans la forme que solide dans le fond. Elle dénote de la part de l'auteur, qui dirige, comme on sait, effectivement la Régie des chevaux, sous la haute supervision du colonel Vigier, une connaissance de son sujet, de ses élèves, des exigences toutes spéciales de notre pays, où les chevaux fédéraux changent si souvent de main, une connaissance, disons-nous, extrêmement complète qui inspire la meilleure confiance dans la méthode appliquée à Thoune et dans les résultats qu'on en obtient.

Dans la préface de sa brochure, le capitaine Schwendimann fait un court historique de la « Régie » ; il nous apprend qu'aujourd'hui elle compte environ 600 chevaux, au nombre desquels on trouve 240 chevaux de race irlandaise, — qu'on a reconnu convenir admirablement à notre pays, — une centaine de chevaux hongrois, environ 80 normands et 65 chevaux élevés en Suisse. On y voit également quelques pur-sang et quelques chevaux d'origine américaine. Ed. M.

Contribution à l'instruction de l'artillerie de campagne (Zur Ausbildung der Feld-Artillerie). Etude de O. Layriz, lieutenant-colonel A. D. — Une brochure in-8° de 116 pages. — Berlin. R. Eisenschmidt. — Prix 2 marks.

Développer l'instruction de l'artillerie de campagne, telle est la tâche que s'est tracée depuis quelques années le lieutenant-colonel Layriz, dont les travaux antérieurs dans le même ordre d'idées avaient déjà provoqué dans le monde artilleur un vif mouvement de sensation. On se souvient de sa première publication de 1897 sur l'*Artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son développement en vue de la guerre.*

La méthode qu'emploie l'auteur dans ses ouvrages est celle de la démonstration. Il appuie ses thèses et les motive par des exemples tirés des guerres récentes, celle de 1870-71 en particulier. Il cherche à démontrer dans sa dernière publication la nécessité du développement physique du soldat d'artillerie et l'utilité pour lui aussi de la gymnastique ; il demande qu'on s'occupe davantage de sa culture morale, ces deux facteurs réunis procurant aux hommes l'initiative, l'indépendance, le sang-froid, ces qualités précieuses à la guerre, même pour le simple soldat.

Les conducteurs doivent être à même aussi de venir en aide aux canonniers ; ces derniers, à leur tour, auront à porter secours aux attelages dans les endroits pénibles ou dangereux de la route. En outre, l'artillerie doit être exercée à fournir de longues étapes, ou à donner dans de mauvais terrains de forts coups de collier. Dans ces cas particuliers, les conducteurs auront à exécuter de fortes marches à pied à côté de leurs chevaux ; les attelages devront s'accoutumer à tirer seuls.

Pour les officiers suisses, ce chapitre est peut-être celui qui mérite le plus leur attention, à ce titre surtout que cette façon de ménager les chevaux n'est pas toujours aussi répandue dans notre artillerie qu'elle pourrait et devrait l'être.

Sachons gré au lieutenant-colonel Layriz de nous y avoir rendus attentifs et d'avoir fourni dans sa brochure de judicieux conseils, applicables dans toutes les armées. Ed. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 10. Octobre 1900.

SOMMAIRE

Emploi de l'artillerie dans le combat. — Manœuvres de montagne: Gothard et Bernardin. — L'aérostation militaire en Suisse. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DANS LE COMBAT

(FIN) [1]

Nous venons de parcourir les règles si simples et si précises du règlement allemand sur l'emploi de l'artillerie dans l'offensive et dans la défensive. Il nous reste à voir maintenant comment les chefs de l'artillerie procèdent pour engager leur arme et la conserver en action, c'est-à-dire quelles sont les opérations de détail indispensables au bon fonctionnement de l'artillerie sur le champ de bataille.

Dans bien des cas c'est moins pour avoir méconnu les règles tactiques que pour avoir omis ou exécuté trop tard des mesures de détail destinées à assurer en temps opportun et au point voulu l'efficacité de l'artillerie, que cette arme n'a pas rendu les services qu'on en attendait.

Notons que la connaissance de ces détails est insuffisante par elle-même, il faut en outre, par des exercices répétés en terrain varié, acquérir la certitude que, le moment venu, chacun exécutera rapidement et correctement la tâche qui lui incombe.

Voyons les idées allemandes sur ce sujet :

[1] Pour la première partie, voir livraison de septembre.

IV

Mesures d'exécution.

1. Formation sur une position de rassemblement.

290. Dans le choix de la formation à prendre sur une position de rassemblement, on tiendra compte des autres armes, de l'espace disponible, des formes du terrain, ainsi que de la facilité d'exercer la surveillance sur la troupe.

Si les échelons de munitions se trouvent avec les batteries, on les placera à côté des caissons des batteries de combat ou derrière ceux-ci.

2. Reconnaissance de la position de tir.

292. Indépendamment des indications données par le commandant des troupes lors de la reconnaissance générale, le choix de toute position d'artillerie doit être précédé d'une reconnaissance spéciale.

Cette reconnaissance sera exécutée d'abord par le commandant supérieur de l'artillerie, puis par les commandants d'unités subordonnées, quand ils auront reçu leur mission spéciale. Cette reconnaissance a pour objet la détermination des buts, les emplacements à occuper et les voies d'accès.

293. Dans les mouvements en avant et dans les positions défensives, le commandant supérieur de l'artillerie exécute lui-même la reconnaissance.

Pour gagner du temps, il se fait parfois précéder d'éclaireurs et prescrit même des reconnaissances spéciales pour compléter la sienne. Dans la division, il est avantageux, en raison de l'étendue de la zone à reconnaître, que le commandant de la brigade emmène avec lui en reconnaissance ses deux chefs de régiment.

Dans les mouvements en retraite, le commandant de l'artillerie doit, en règle générale, précéder ses batteries pour reconnaître les positions de repli. Les chefs des unités subordonnées restent avec leur troupe tant que celle-ci est dans la zone des feux efficaces de l'adversaire. Ils envoient en reconnaissance des officiers expérimentés, mais doivent néanmoins reconnaître rapidement eux-mêmes, avant que les batteries y arrivent, les emplacements à occuper.

294. Vu la difficulté de diriger et de déplacer de grands corps d'artillerie, une reconnaissance rapide et habile constitue la première condition du succès.

Les procédés d'exécution, le nombre et l'emploi des éclaireurs, varieront suivant la situation tactique, le terrain et le tempérament du chef. Pour bien remplir leur mission, il importe que les éclaireurs, sans s'attacher à des formes fixes, aient un coup d'œil sûr, un sens tactique exercé, soient hardis cavaliers et sachent faire à propos des rapports précis. L'emploi de signes convenus peut faire gagner du temps. Les éclaireurs ont aussi à communiquer les remarques importantes qu'ils font en dehors de la mission spéciale qui leur a été confiée.

295. On évitera d'attirer prématurément l'attention de l'ennemi sur la position qu'on va occuper. L'étude des détails de la position sera donc faite, dans certains cas, à pied, toute escorte étant laissée en arrière.

296 *(fin)*. Au cours de leur reconnaissance, les commandants de l'artillerie doivent étudier si la configuration du terrain permet des feux croisés et si toutes les batteries peuvent tirer directement.

305. Dans les mouvements en avant, le commandant de régiment apprécie, suivant la situation tactique et la configuration du terrain, quand il doit appeler à lui les commandants de groupe. Il assigne à chaque chef de groupe un secteur pour ses batteries et la tâche qui lui incombe dans le combat.

Le commandant de groupe fixe le front et partage ensuite son secteur entre ses batteries. Il indique les buts à battre, le moment de la mise en batterie, la mesure dans laquelle on doit se défiler, la manière d'ouvrir le feu, et, s'il y a lieu, l'emplacement des échelons.

Il est interdit de marquer les ailes des emplacements de batterie en y plaçant des canonniers, etc., si l'on risque par là d'attirer l'attention de l'ennemi sur la position qu'on va prendre.

On n'appellera pas les chefs de batterie sur la position plus tôt qu'il n'est nécessaire pour recevoir les ordres. Les chefs de batterie reconnaissent d'abord exactement leur objectif. Ils ont ensuite à déterminer comment ils arriveront en position.

Si l'exécution de ce mouvement comporte des indications particulières pour les chefs de section ou les chefs de pièce, ils les leur feront parvenir par une estafette.

306. Les commandants d'artillerie restent sur la position choisie et ne perdent pas l'ennemi de vue. Les chefs de batterie agissent de même quand il est nécessaire. Dans ce cas, les officiers les plus anciens amènent les batteries, mais les chefs de batterie commandent eux-mêmes la mise en batterie.

Les chefs de batteries isolées procèdent d'après les mêmes principes.

Les dispositions pour l'occupation de l'emplacement de tir doivent être prises assez rapidement pour que l'ouverture du feu ne soit pas inutilement retardée.

3. Choix de la position de tir.

291. Les conditions que doit remplir une position d'artillerie varient suivant le but du combat et la situation tactique. La configuration du terrain imposera souvent la distance de tir. Obtenir le maximum d'efficacité reste toujours la condition essentielle dans le choix d'une position.

296. On recherchera dans une position d'artillerie les avantages suivants : un champ de tir étendu et dégagé, une ligne de feu autant que possible perpendiculaire à la direction du tir, une étendue suffisante, la possibilité de battre le terrain des approches jusqu'aux plus courtes distances, des emplacements de pièce plats, une bonne protection contre les vues, des communications faciles en arrière de la ligne de feu.

Il est avantageux de placer les batteries derrière la crête d'une hauteur s'abaissant en pente douce dans la direction de l'ennemi.

En avant du front, un sol mou ou coupé est favorable, si la mobilité des batteries ne risque pas d'en être beaucoup diminuée. Les masques de toute espèce, même artificiels, offrent des avantages en augmentant pour l'ennemi la difficulté d'observer.

Il n'est pas avantageux de se placer à proximité immédiate d'objets particulièrement saillants, et encore moins de s'établir juste devant eux, car on facilite ainsi le réglage du tir ennemi. Toutefois, si on se place en avant d'un fond sombre, surtout d'un bois à feuillage foncé, l'ennemi aura plus de peine à découvrir son objectif.

Le choix judicieux du front des batteries a une grande importance, car une modification du front d'une artillerie en position diminue l'efficacité du tir, est difficile à exécuter, surtout pour les longues lignes d'artillerie, et expose souvent à de grandes pertes.

297. Le placement des batteries ou des groupes à la même hauteur les uns à côté des autres, ou en échelons, est imposé par le terrain, la marche probable du combat, ainsi que par des considérations relatives à l'efficacité du tir de l'artillerie ennemie. Dans l'ordre en échelons, les distances ne doivent pas être supérieures aux intervalles.

298. Pendant la lutte d'artillerie, on évitera autant que possible de réduire les intervalles entre les pièces au minimum admissible de 8 m. Il n'est pas nécessaire que les intervalles soient égaux.

Des intervalles de 24 mètres entre les batteries sont avantageux pour la conduite du feu ; toutefois il ne faut pas les rechercher aux dépens des intervalles entre les pièces.

De grands intervalles entre les groupes sont désirables pour la surveillance de l'ensemble, mais ils ne doivent pas retarder sensiblement la transmission des ordres dans le régiment.

299. Dans les grandes unités, il peut être prudent de réduire le front des emplacements de l'artillerie pour permettre le placement ultérieur de batteries sans qu'on ait à mélanger les unités.

A défaut d'espace, il peut être avantageux, si le terrain s'y prête, de placer deux lignes d'artillerie l'une derrière l'autre.

4. Marche d'approche et établissement des batteries sur la position reconnue.

300. Il est nécessaire de reconnaître l'accès de la position au point de vue de la viabilité comme en ce qui concerne la sécurité contre les surprises.

Les dispositions à prendre à cet effet sont du ressort des chefs subordonnés, qui marchent avec la troupe. Souvent les commandants partis en avant pour reconnaître raccourciront les chemins à parcourir par la troupe en lui envoyant des indications, et faciliteront ainsi le déploiement rapide des batteries à l'abri des vues de l'ennemi.

301. La reconnaissance qui incombe à la troupe est exécutée par des éclaireurs de terrain, qui cherchent en même temps à établir la liaison avec les commandants supérieurs partis en reconnaissance et vont à la rencontre des agents de liaison expédiés en arrière. On enverra des éclaireurs spéciaux, surtout en terrain couvert, sur les flancs menacés. Ces éclaireurs ne doivent pas, de leur propre initiative, s'éloigner beaucoup des batteries. Ils ont à ne pas perdre de vue leur troupe.

302. Pour la marche d'approche, on utilisera les routes aussi longtemps que possible. Il est avantageux de faire avancer simultanément les batteries sur plusieurs chemins parallèles. Quand on le pourra, on diminuera la profondeur des colonnes en formant les batteries par sections.

A proximité de la position de tir, on cherchera tout spécialement à utiliser les couverts. On se ménagera ainsi l'avantage de surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu et d'éviter des pertes prématurées. Les dispositions des commandants supérieurs ne peuvent pas tout indiquer à cet égard. Il doit y

être suppléé par l'expérience des commandants de batterie et l'aptitude de tous les chefs, jusque et y compris les chefs de pièce, à utiliser le terrain.

Souvent il sera avantageux d'avancer en colonne par pièces jusque tout près de la position.

Même en terrain découvert, il peut-être bon, suivant l'éclairage et la viabilité, de faire avancer l'artillerie en ligne de colonnes par pièces jusque tout près de la position au lieu de lui faire prendre la formation en ligne ouverte.

Une même manière de procéder ne s'impose pas à toutes les batteries.

La mise en ligne est exécutée quand le chef de batterie le juge convenable. On évitera de rompre et de mettre en ligne fréquemment, ainsi que d'opérer des mouvements de flanc sous le feu.

303. Les allures dépendent des intentions du commandant supérieur, de la situation tactique et de l'état du sol. Les chevaux ont accompli leur tâche, s'ils parviennent à amener les pièces sur la position de tir, fût-ce au prix de leurs dernières forces.

304. Si la situation tactique n'exige pas une action immédiate, on cherchera particulièrement à prendre position à l'abri des vues et à surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu.

L'arrivée à couvert des pièces perd cependant de sa valeur, si des parties de l'artillerie ont déjà été exposées aux vues de l'ennemi lors de la marche d'approche. Le retard qui en résulte peut même devenir nuisible.

Aussi, là où des couverts ne peuvent être complètement utilisés et là où ils manquent, on y suppléera par la rapidité de la marche d'approche et de l'établissement sur la position de feu.

307 Il sera souvent avantageux, surtout dans les grandes unités, de rassembler d'abord les batteries derrière la position de tir dans une *position préparatoire* abritée. On assure ainsi l'ouverture simultanée du feu, de même que le calme et l'ordre à l'arrivée sur les emplacements de tir. Plus la position préparatoire est rapprochée de la position de tir, plus elle est favorable.

Il n'y a point de règles fixes permettant de déterminer la formation des batteries sur la position préparatoire. On y fait tous les préparatifs de combat, tels que charger les pièces, si. par exception, cela n'a pas déjà eu lieu, placer la hausse ou graduer les niveaux de pointage. Les chefs de section, les chefs de pièce et les pointeurs peuvent aussi, toutefois si cela est possible sans attirer l'attention de l'ennemi, recevoir toutes les indications sur la tâche prochaine qui incombera à la batterie.

308. Si la configuration du sol rend nécessaire la détermination précise de l'emplacement de chaque pièce, on pourra envoyer en avant les chefs de pièce pour cette reconnaissance.

309. Le genre de mise en batterie sera choisi d'après la situation tactique et l'état du sol. La mise en batterie derrière une crête offre le meilleur couvert, mais cependant, si le terrain est difficile, elle a souvent pour conséquence l'arrivée successive des pièces sur leurs emplacements, ce qui exerce une action défavorable sur l'ouverture du feu.

Une mise en batterie par le flanc, tout près de la crête protectrice, est propre à diminuer cet inconvénient.

En terrain difficile, il est avantageux de faire exécuter le demi-tour avant de séparer les trains. Il en est de même dans les circonstances où il faut se hâter sans renoncer aux avantages du défilement.

Dans les mouvements en retraite, si on doit prendre position derrière une crête, on veillera à ce que les attelages ne dépassent pas trop la crête, afin de n'avoir pas à ramener les pièces à bras sur leurs emplacements de tir.

Surtout quand on est gêné par le feu de l'ennemi, on abordera la position de repli à partir de l'arrière, s'il est possible de le faire sans longs détours.

On peut aussi, dans la même batterie, ôter les avant-trains de diverses manières.

310. Les batteries qui entrent en ligne une fois le combat engagé éviteront autant que possible de se placer dans le voisinage immédiat ou à la hauteur d'un objectif sur lequel l'ennemi à réglé son tir. Toutefois de petites différences de distance ne mettent pas à l'abri d'un tir fusant intense à shrapnels.

5. Changement de position de tir.

340. Tout changement de position interrompt le tir. On ne changera de position que si la situation tactique l'exige.

L'initiative des changements de position appartient au commandant des troupes. A défaut d'ordre, il faut demander son approbation.

Quand la situation tactique exige que l'artillerie se porte en avant, par exemple s'il s'agit de mettre résolument à profit les avantages obtenus, on s'écartera de cette règle. Le commandant de l'artillerie agira de sa propre initiative et rendra compte. Dans ce cas, les décisions du commandant de l'artillerie et des chefs subordonnés doivent être conformes aux intentions du commandant des troupes et prévenir celles-ci.

De petits changements d'emplacement, tels que ceux qui peuvent devenir nécessaires pour accroître l'efficacité du tir ou améliorer le couvert, ne sont pas considérés comme des changements de position dans le sens indiqué ci-dessus.

341. Une batterie isolée se porte en bloc sur la nouvelle position. En règle générale, s'il s'agit d'une unité supérieure, les changements de position se font par échelon.

Pour diminuer les pertes lors des changements de position, il y a intérêt à réunir les trains à l'abri des vues de l'ennemi. On fera pour cela d'abord reculer à bras les pièces ou on les laissera reculer par l'effet du tir.

Si la nouvelle position est battue par un feu violent d'infanterie, il peut être avantageux de faire arrêter les pièces et séparer les avant-trains à couvert, puis de pousser à bras les pièces sur leur dernier parcours.

Les commandants des échelons de munition ont à observer les changements de position des batteries. Ils règlent leur mise en route et leur allure de manière à ne jamais perdre la liaison.

6. Conduite du feu.

a) *Principes généraux.*

311. Le commandant des troupes détermine l'objet du combat, et par là le but en général.

La désignation spéciale des buts, les moyens et la méthode à employer pour les battre sont du ressort du commandant de l'artillerie.

312. Sans avoir égard aux pertes subies, il faut toujours diriger le feu con-

tre le but dont l'importance est décisive pour la solution du combat. Tant qu'il s'agit de cacher à l'adversaire la position occupée, on ne tirera pas à grande distance contre les colonnes en marche.

Au commencement du combat, on aura généralement à lutter contre l'artillerie adverse. On prendra d'abord sous le feu les fractions de cette artillerie dont le tir est le plus efficace ou celles sur lesquelles on espère obtenir le plus rapidement des résultats décisifs. Si la lutte d'artillerie le permet, il sera avantageux de diriger le feu, déjà dans cette période du combat, contre l'infanterie qui se présenterait en ordre serré.

Contre l'infanterie déployée, on dirigera le feu sur la ligne la plus avancée, à moins que les troupes en arrière restées compactes n'offrent un but favorable.

Contre une ligne de tirailleurs, il faut battre successivement toutes les fractions de la ligne, même les moins visibles.

La cavalerie peut, même aux grandes distances, être efficacement battue par l'artillerie quand elle se présente en masse. Contre une charge de cavalerie, on emploie le feu rapide. Une bonne répartition du feu sur toute la ligne qui attaque, la surveillance vigilante des lignes qui suivent et des flancs des batteries sont les conditions premières du succès de la défense.

Occasionnellement on dirigera le feu contre des états-majors supérieurs et contre les ballons captifs.

313. La désignation et la répartition des buts se fera, dans la plupart des cas, d'après des points saillants du terrain.

314. L'efficacité du tir est notablement accrue par l'ouverture d'un feu bien préparé, agissant par surprise et placé sous une direction unique. La concentration des feux de plusieurs batteries sur le même but et l'augmentation de la vitesse du tir sont les conditions d'un succès rapide et décisif

315. La répartition du feu sur plusieurs buts ne peut en général être évitée, car il ne faut pas laisser certaines portions de la ligne ennemie opérer sans aucune entrave. Toutefois cette répartition raisonnée du feu ne devra jamais dégénérer en une dissémination injustifiable, car la supériorité dans le nombre des pièces n'assure une efficacité supérieure que grâce à la concentration du feu. Pour réaliser cette dernière, il sera souvent difficile d'éviter les croisements de feux. Même quand la supériorité du nombre fait défaut, il convient de rechercher pour un temps, par la concentration des feux, une efficacité supérieure sur une fraction déterminée de la ligne ennemie.

b) *Direction du feu et contrôle des effets du tir.*

216. Le *commandant de brigade* a pour tâche au début d'assigner à chaque régiment son secteur d'action. Dans la lutte d'artillerie, son effort doit tendre à la destruction systématique de l'adversaire ; il répartit pour cela les premiers buts visibles et modifie cette répartition dès que les indications sur la position de l'adversaire se complètent ou que de nouvelles forces entrent en ligne.

Dans la suite du combat, il assigne aux régiments de nouvelles missions, par exemple de soutenir certaines troupes, de tirer sur des localités, de contenir une artillerie affaiblie, etc.

317. Le *commandant de régiment,* dans les limites de la tâche qu'il a reçue, répartit entre ses groupes le secteur qui lui a été assigné et indique les points à battre spécialement.

Son rôle consiste ensuite essentiellement à surveiller l'ennemi et à suivre les mouvements des troupes amies voisines. Lorsque le front de la brigade d'artillerie est étendu, le commandant de régiment ne pourra pas toujours attendre des ordres. Il a le droit et le devoir de prendre de sa propre initiative la direction supérieure du feu, si la situation tactique vient à changer. Il en rendra toutefois immédiatement compte au commandant de la brigade.

318. Le *commandant de groupe* dirige le feu en assignant aux batteries les buts à battre et en observant les effets du tir. Il renseigne les chefs de batterie sur la nature du but et sur la distance, autant qu'il peut le faire d'après la carte, les comptes rendus, les ordres reçus ou ses propres observations.

On ne fera régler le tir simultanément par plusieurs batteries sur un même but que si chaque batterie peut observer ses coups sans confusion. Quand cette condition n'est pas remplie, il convient de faire régler le tir par une seule batterie.

Le commandant de groupe doit se renseigner sans cesse sur l'efficacité du tir pour pouvoir prescrire les répartitions ou concentrations de feu convenables.

Il peut employer à cet effet des observateurs auxiliaires et des éclaireurs d'objectif. Ceux-ci, auxquels il adjoindra, autant que possible, des ordonnances à cheval, le renseigneront sur la position moyenne des points d'éclatement par rapport au but, ou sur toute modification survenue dans l'objectif. Les effets constatés dans le but même sont la plus sûre indication du résultat du tir.

319. Un changement soudain de la situation tactique peut déterminer le chef de groupe à diriger, de sa propre initiative, le feu contre des buts qui ne lui ont pas été assignés. Il doit en rendre immédiatement compte au commandant du régiment.

Dans l'intérieur du groupe, tout changement de but est prescrit par le chef de groupe ; celui-ci en avise toutes les batteries intéressées. Un nouveau réglage, qui exige un certain temps, est en général nécessaire, aussi n'exécutera-t-on autant que possible des changements de but qu'après avoir complètement obtenu sur l'ancien objectif le résultat cherché.

Toute batterie qui entre en ligne ou qui change de but doit être renseignée sur la distance de son nouveau but, si celle-ci a déjà été déterminée. En cas de danger pressant, le chef de batterie peut aussi, de sa propre initiative, exécuter un changement de but.

320. Le réglage du tir, le choix du projectile, la détermination de l'ordre du feu incombent au *chef de batterie*.

Le chef de groupe n'interviendra dans le réglage que si, par suite d'observations certaines, il s'est convaincu qu'il y a erreur d'objectif ou fausse appréciation de la distance.

321. Une batterie de six pièces tire en moyenne par minute dans le feu ordinaire de quatre à six coups, et jusqu'à cinquante dans le feu de vitesse. La rapidité du tir des obusiers de campagne est un peu moindre.

La consommation de munition et la vitesse de feu se règlent d'après l'objet du combat et l'importance du but. En certains cas, on augmentera les intervalles entre les coups, mais ces intervalles seront aussi courts que peut le permettre un service correct des pièces, s'il s'agit d'obtenir un effet foudroyant au moment de la décision ou d'utiliser des situations favorables momentanées.

Tous les commandants d'artillerie sont tenus de régler constamment avec la plus sage économie la consommation des munitions.

7. Remplacement des munitions.

a) *Batteries.*

325. Il est de la plus haute importance d'exécuter en temps opportun le remplacement des munitions. Tout commandant d'artillerie a le devoir d'assurer constamment le ravitaillement en munitions dans son unité. En outre, tous les officiers et tout le personnel spécialement chargé du remplacement des munitions doivent être animés de la ferme volonté de pourvoir en munitions la ligne de feu, même en l'absence de tout ordre ou avis.

326. L'envoi des avant-trains en arrière pour leur mise à couvert est de règle. Si on prévoit qu'on ne restera que peu de temps en position, ou si des pertes sensibles ne sont pas à craindre, on peut cependant laisser les avant-trains auprès de leurs pièces.

Sauf pour les premiers coups, on prend la munition dans les caissons de ravitaillement de la batterie de combat, même si les avant-trains n'ont pas été renvoyés en arrière. En cas d'interruption dans le ravitaillement par les caissons, on a recours aux avant-trains.

On peut vider les avant-trains des caissons de ravitaillement en déposant leur munition à côté des arrière-trains.

Quand les avant-trains se retirent pour s'abriter, ils laissent auprès de la batterie une ordonnance montée.

327. Les échelons de munitions restent avec leurs batteries dans les marches de paix. Dans les marches de guerre, ils sont réunis par groupe de batteries et placés sous le commandement du plus ancien chef d'échelon (officier); ils marchent, dans le même ordre que leurs batteries, immédiatement après la dernière voiture du groupe.

328. Sur le champ de bataille, les échelons suivent leur groupe de batteries sans laisser perdre la liaison avec lui. Quand le groupe se rapproche de la position de feu qu'il doit occuper, chaque échelon est conduit par son chef derrière sa batterie et placé d'après le terrain dès qu'on occupe la position de tir. On veillera à la liaison avec la batterie et on couvrira l'échelon au moins contre les vues. Une distance d'environ 300 m. en arrière des batteries semble en général convenable. Par exception, on peut aussi ordonner de tenir les échelons réunis sur un même emplacement.

329. Les avant-trains de la batterie de combat envoyés à couvert se retirent dans la direction de l'échelon. Le chef d'échelon en prend la surveillance. Les avant-trains seront réunis à l'échelon sur un même emplacement ou seront disposés plus près de la batterie, selon la facilité de les mettre à couvert et la distance de la batterie.

En terrain plat, les avant-trains se retirent jusqu'à 300 mètres des pièces pour échapper aux effets du feu dirigé sur les batteries.

A défaut d'abri, il convient de mettre les avant-trains en colonne par voitures en arrière d'une aile de la batterie. Derrière un masque, on peut employer toute formation, pourvu qu'elle permette de rejoindre les pièces rapidement et et sans croisement de voitures.

330. Une fois l'échelon placé, son chef établit la liaison avec la batterie soit personnellement soit au moyen d'une ordonnance montée. On fera avancer les caissons de ravitaillement de l'échelon en temps opportun, avant que la muni-

tion de la batterie soit épuisée. Les arrière-trains seront échangés, les avant-trains seront vidés, s'il y a lieu, puis les caissons retourneront à l'échelon.

Le chef d'échelon veillera constamment à ce que la munition des avant-trains et celle des caissons soit mise en ordre et complétée.

En envoyant des munitions à la ligne de feu, on pourvoit aussi aux remplacements en personnel et en matériel, et on remet en état les avant-trains et l'échelon.

b) *Colonnes légères de munitions.*

Les colonnes légères de munitions dépendent directement des divisions. Leur place dans les marches est normalement à la suite des troupes combattantes de leur division. Le commandant de la division détermine le moment où elles doivent se porter en avant et la direction qu'elles ont à prendre.

On cherchera, sans que ce soit obligatoire, à faire ravitailler chaque régiment d'artillerie par la colonne qui lui correspond. Le commandant de division peut aussi, dès le commencement du combat, mettre les colonnes légères de munitions à la disposition du commandant de la brigade d'artillerie.

332. Dans leur marche en avant, il est de la plus grande importance que les colonnes légères de munitions assurent leur liaison avec les batteries et reconnaissent de bonne heure les itinéraires qui y conduisent. On emploiera pour cela une partie des hommes à cheval, plutôt que de les laisser auprès des voitures pour la surveillance.

La conduite des colonnes légères de munitions exige beaucoup d'expérience et d'énergie : si ces qualités font défaut, les troupes risquent de se trouver désarmées. Les colonnes légères s'établissent sur le champ de bataille à environ 500 m. en arrière des batteries.

Le remplacement de la munition a lieu normalement par échange de voitures. Il ne se fera par transbordement que dans les moments de calme.

Une colonne légère de munitions a trois sections. Les deux sections de shrapnels, chacune à trois subdivisions, répondent à la composition du régiment d'artillerie. Les mouvements de voitures dépendent néanmoins uniquement des besoins, sur lesquels le commandant de la colonne légère doit se renseigner rapidement.

La section d'obus reste groupée. En cas de besoin, on la fera avancer à proximité immédiate des batteries. Ce procédé peut aussi être employé, s'il le faut, par les sections de shrapnels.

Les voitures qui reviennent à vide seront groupées.

Les colonnes sans munitions seront arrêtées hors de la portée du feu et chercheront à établir leur liaison avec les colonnes de munition d'artillerie qui arrivent de l'arrière.

c) *Colonnes de munitions d'artillerie.*

333. Les commandants de corps d'armée règlent les mouvements des colonnes de munitions d'artillerie. Cette tâche incombe aux commandants des divisions, si les colonnes de munitions ont été mises à leur disposition. Le commandant des troupes fait savoir aux commandants d'artillerie et aux commandants des colonnes légères de munitions l'emplacement et l'heure probables de l'arrivée des colonnes.

Les colonnes de munitions d'artillerie ravitaillent les colonnes légères autant que possible sur le champ de bataille même. En cas d'urgence, on peut

faire avancer des colonnes de munitions ou des fractions de colonne à proximité immédiate des troupes. Les caissons d'obus des colonnes auront souvent à se porter tout près des batteries au feu.

Après le combat, l'approvisionnement des batteries est, en règle générale, complété directement par les colonnes de munitions qui ont été poussées en avant.

334. Autant que le permet la situation des troupes auxquelles elle est attachée, toute colonne de munition doit satisfaire aux demandes de troupes appartenant à d'autres unités.

335. Dans les batteries isolées et dans les groupes à cheval des divisions de cavalerie, le remplacement des munitions s'exécute d'après les mêmes principes. En cas d'urgence, les unités faisant partie des corps d'armée doivent ravitailler l'artillerie à cheval des divisions de cavalerie.

336. Les chefs d'échelons, de colonnes et de subdivisions de munitions ont tout particulièrement le devoir de maintenir la discipline la plus stricte et l'ordre le plus sévère dans leurs unités. Tout désordre des voitures en arrière de la ligne de feu, surtout dans les chemins et défilés, peut avoir les conséquences les plus funestes.

8. Remplacement de personnel et de matériel.

337. Une batterie engagée doit jusqu'à l'épuisement de toutes ses forces et de toutes ses ressources, y compris celles de l'échelon, soutenir son feu sans interruption.

Il faut également chercher par tous les moyens à lui conserver sa mobilité.

Les chefs de section et les chefs d'échelon prennent les mesures nécessaires pour les remplacements et les réparations. Les hommes doivent être soigneusement dressés à exécuter eux-mêmes des réparations de toute nature.

338. Si une batterie ne peut opérer elle-même les remplacements nécessaires, le chef de groupe ou le chef de régiment prescrit à une autre batterie de lui venir en aide. On doit aussi autant que possible prêter secours à des batteries n'appartenant pas au même groupement.

Les colonnes légères de munitions sont en outre tenues de céder aux régiments non seulement du matériel, mais encore du personnel et des chevaux de remplacement, même au risque d'en être désorganisées.

339. Au cours d'un mouvement, afin d'arriver aussi vite que possible sur la position de tir, on ne se préoccupera pas des dommages et des pertes qui n'empêchent pas absolument la batterie de se porter en avant.

Dans les mouvements en avant, si une pièce est obligée de s'arrêter, le chef de la section dont elle fait partie prend les mesures nécessaires pour la faire rejoindre, mais se rend cependant de sa personne sur la position de tir avec sa pièce disponible.

En retraite, le chef de section reste, à moins d'ordre contraire, avec la pièce immobilisée et cherche par tous les moyens à la mettre en état de prendre part au combat

Le chef de la pièce immobilisée fait tous ses efforts pour la remettre aussi rapidement que possible en état de marcher. Au besoin, il fait reprendre la marche avec un attelage réduit ou à bras d'hommes.

Le règlement allemand nous montre, à la base des conceptions d'ensemble relatives à l'emploi de l'artillerie, dès l'abord la *recherche de la supériorité sur l'artillerie adverse*, puis l'*action combinée de l'artillerie et de l'infanterie* dans toutes les phases de la lutte.

Si le corps d'armée marchait toujours sur une seule route, il importerait peu, au point de vue de la rapidité de la mise en ligne, qu'il y ait ou non une artillerie de corps; mais la marche sur deux routes sera fréquente et la répartition égale de l'artillerie paraît être le meilleur moyen de s'assurer l'entrée en action de toutes les batteries le plus promptement possible. Tel est le motif décisif qui paraît avoir déterminé l'affectation aux divisions de toute l'artillerie de campagne, en Allemagne comme en Russie.

A côté du déploiement moyen plus rapide, il y a encore d'autres avantages à la suppression de l'artillerie de corps :

Liaison tactique meilleure avec l'infanterie, organisation plus simple du commandement et transmission des ordres plus facile. Meilleure répartition de l'artillerie dans les cantonnements. Les partisans de l'artillerie de corps veulent la conserver comme moyen d'action du chef. Ils font ressortir aussi qu'en terrain accidenté on ne trouvera pas toujours, pour une grande unité d'artillerie divisionnaire, des positions à proximité de sa division. L'existence d'une artillerie de corps allège les divisions et donne plus de latitude dans le choix des emplacements, sans qu'on ait à morceler des unités constituées.

A cela on répond qu'on ne saurait prévoir, en la répartissant dans les colonnes, l'emploi le plus favorable de l'artillerie de corps, et qu'on pourra toujours, s'il le faut, faire un prélèvement sur l'une des artilleries divisionnaires.

On ajoute que l'expérience a prouvé que l'artillerie de corps a toujours été employée comme une sorte d'artillerie de réserve et que d'ailleurs la colonne d'artillerie de la division à laquelle elle est adjointe est trop longue; que si, le corps marchant sur une seule route, on la place entre les deux divisions, la seconde division est trop en arrière pour pouvoir renforcer rapidement celle qui est en tête.

La recherche préalable de la supériorité sur l'artillerie adverse a trouvé aussi des adversaires.

Ceux-ci veulent simplement contrebattre l'artillerie ennemie avec quelques batteries, juste assez pour la gêner dans son tir

contre notre infanterie. Si l'adversaire répond, notre infanterie peut progresser, sinon, avec peu de pièces, on inflige de grandes pertes à l'artillerie ennemie.

Pendant ce temps, la masse d'artillerie reste intacte et n'intervient qu'au moment où le développement de l'attaque de l'infanterie l'exige.

« Cette conception, dit le général Rohne, convenait à l'époque où l'artillerie ne pouvait avoir une action décisive à grande distance. Aujourd'hui, si on opère ainsi, la masse de l'artillerie adverse écrasera les quelques batteries qui lui seront opposées d'abord, et conservera toute sa puissance pour repousser l'attaque, appuyée par une artillerie réduite en nombre. Cette entrée en ligne successive des batteries fera le jeu de l'adversaire. »

On remarquera que le règlement allemand prévoit la préparation de l'attaque dès que l'artillerie de l'offensive a obtenu la supériorité sur l'artillerie adverse. Le règlement français admet auparavant une lutte d'usure par le feu de l'artillerie disponible et par le feu de l'infanterie sur tout le front. Ce n'est qu'après ce combat d'usure, caractérisé par une série d'actes offensifs ou défensifs, qu'on passera à la préparation, puis à l'exécution de l'attaque décisive, qui sera opérée par des troupes spéciales, préparées à l'insu de l'ennemi, tandis qu'il est immobilisé sur tout son front par la lutte d'usure.

Une question des plus importantes est celle de l'introduction des obusiers légers dans l'artillerie de campagne. Le général Rohne aurait voulu pour chaque division deux batteries d'obusiers de 10,5 cm. et supprimer en revanche les obus de 77 mm., dont il n'attend pas grand effet.

Le général réserve le groupe des obusiers pour l'attaque décisive, principalement si le point d'attaque a été renforcé. Il ne veut les faire participer à la lutte d'artillerie que dans le cas où l'ennemi dispose d'une forte artillerie analogue. Ils seront alors placés dans des positions abritées, où ils n'auront pas à craindre de trop grandes pertes. Il faut, en effet, qu'ils restent toujours disponibles pour leur mission spéciale : le tir sur la position d'attaque.

Si le règlement allemand les rattache à une division, c'est pour des raisons de commodité.

Dès que la position sera sérieusement organisée, il faudra avoir recours à l'artillerie lourde d'armée de campagne.

Les dispositions générales qui concernent cette artillerie de position mobile se trouvent dans le règlement du 1er janvier 1900 sur le service en campagne.

L'artillerie lourde d'armée de campagne a pour rôle l'attaque et la défense de positions fortifiées, ainsi que l'attaque de forts d'arrêt ou d'ouvrages permanents. Elle est armée d'obusiers de 15 cm. et de mortiers de 21 cm., tirant des obus à épaisses parois et des obus allongés; on prévoit aussi l'emploi de canons de 12 cm., tirant des obus et des shrapnels. Elle compte des bataillons à quatre batteries d'obusiers à six pièces et des bataillons à deux batteries de mortiers à quatre pièces.

L'obusier suffit pour battre les positions de campagne fortifiées; le mortier, employé sur plateforme, est nécessaire pour enfoncer les abris voûtés des ouvrages permanents. La zone d'action des deux pièces courtes s'étend à 6000 m.

L'artillerie lourde marche à la suite des troupes combattantes; dans certains cas, derrière le premier échelon des convois. Si son emploi est prévu, on l'incorpore immédiatement au gros de la colonne. Les batteries lourdes se font alors précéder, dès le début de la marche, par des officiers chargés de faire la reconnaissance et par les voitures observatoires. Un bataillon d'infanterie sera généralement attaché à chaque bataillon d'artillerie à pied, pour lui servir d'aide dans les passages difficiles; les bataillons affectés aux mortiers coopèrent également à la construction des batteries. C'est aux pionniers qu'incombe la mise en état des portions de chemins particulièrement difficiles que doit suivre l'artillerie lourde.

En raison de son poids, cette artillerie, liée plus que les autres armes à la première position occupée, devra, dans la plupart des cas, y mener le combat jusqu'au bout. Elle a pour première tâche d'écraser par son feu les batteries lourdes. Les obusiers, par suite de leur mobilité et de l'effet de leurs projectiles contre les buts animés, pourront prendre part à la lutte contre l'artillerie de campagne. Dans l'offensive, ils contribueront à préparer l'assaut du point d'attaque par le bombardement des tranchées-abris et des couverts de la défense.

PAGAN.

MANŒUVRES DE MONTAGNE

GOTHARD ET BERNARDIN

Pendant longtemps, les manœuvres en montagne ont été peu en honneur en Suisse. La constatation est curieuse à faire. Il semblerait que dans ce pays où le terrain de montagne est le plus fréquent, les troupes doivent être rompues, autant que le permet le système des milices, aux exercices sur les hautes Alpes. Il y faut, il est vrai, des hommes dont l'instruction militaire soit assez avancée pour surmonter, sans trop de difficultés, les obstacles inhérents à ce genre d'opérations. Il paraît que, peu à peu, nous avons atteint ce degré nécessaire d'instruction, puisque les exercices de montagne, après avoir été longtemps réservés aux bataillons de recrues d'infanterie, sont maintenant exécutés par des régiments d'élite, des régiments combinés.

Il est donc intéressant, et utile croyons-nous, d'examiner d'un peu près ce qui s'est passé au Gothard, à l'occasion des exercices du 30e régiment d'infanterie contre les troupes de la garnison, et au Bernardin à l'occasion des manœuvres des deux régiments de la XVIe brigade d'infanterie.

Notre intention n'est pas de revoir en détail tous les mouvements exécutés. A cet égard, la plupart des lecteurs doivent être renseignés. La presse quotidienne s'est abondamment occupée des manœuvres de cette année-ci, de celles du Gothard en particulier. Nous nous bornerons en conséquence à exposer sommairement l'ensemble des opérations, pour insister ensuite sur quelques points, à notre avis plus spécialement intéressants.

* * *

Les détachements en présence comprenaient : d'une part, le 30e régiment d'infanterie, dans lequel, à côté des bataillons

valaisans 88 et 89, le 90e bataillon grison avait été remplacé, pour des motifs d'économie budgétaire, par le 87e uranien, appartenant à la garnison du Gothard ; le 11e escadron bernois de dragons ; le 2e groupe, batteries no 3 fédérale et no 4 grisonne, du régiment d'artillerie de montagne. Le commandant de ce détachement, qui relevait d'un corps supposé dit de l'Ouest, était le lieutenant-colonel Brugger, commandant du 30e régiment d'infanterie.

D'autre part, les troupes suivantes de la garnison du Gothard : le bataillon 47 d'Unterwald ; la IIe division, compagnies 4 et 5 d'artillerie de forteresse, les compagnies 7 et 8 de la IVe division de position, les compagnies d'observateurs no 2, de mitrailleurs no 1, de sapeurs de forteresse no 1, enfin un détachement sanitaire. Ces troupes, qui appartiennent à un corps supposé de l'Est, ont été placées sous le commandement du lieutenant-colonel Œgger, commandant du front Ouest du Gothard.

Comme directeur des manœuvres avait été désigné le colonel Keyser, commandant du front Sud du Gothard. Voici, nous la rappelons pour mémoire, la situation générale arrêtée par le directeur, pour servir de base aux exercices des 7 et 8 septembre :

Une division Ouest remonte la vallée du Rhône, avec pour objectif le Gothard. Le 6 au soir, un bataillon de son avant-garde occupe le col de la Furka.

Le gros de la division se trouve dans la vallée supérieure du Rhône ; elle a détaché des troupes sur la Grimsel pour couvrir son flanc gauche.

Une division Est se rassemble dans la région du Gothard. Son commandant dirige un détachement combiné sur la Furka, avec ordre de s'opposer énergiquement à toute marche en avant de l'ennemi. Aussitôt que des renforts lui seront parvenus, le détachement prendra l'offensive et rejettera l'ennemi au delà de la Furka.

Du Sud, aucune attaque à redouter.

Les ouvrages fortifiés qui commandent la Furka sont censés inexistants.

Les marches de concentration commencèrent le 4 septembre.

L'escadron 11, rassemblé ce jour-là à Meyringen, passa le col de la Grimsel pour se trouver le 6, dans l'après-midi, à Gletsch.

Les bataillons 87 et 47 furent réunis à Erstfeld et à Altorf. Transportés en chemin de fer à Gœschenen, ils arrrivèrent

Phot. JULES CORBAZ, à Lausanne. Cliché CORBAZ & Cie.

Une mitrailleuse sur l'Ochsen Alp.

Phot. Jules Gorraz, à Lausanne. Cliché Gorraz & Cie.

Le bataillon 87 à l'attaque de l'Ochsen Alp.

Phot. JULES CORBAZ, à Lausanne. Cliché CORBAZ & Cie.

Le bataillon 88 en marche pour Rossmettlen sur le plateau oriental de l'Ochsen Alp.

1. Le bataillon 87 aux avant-postes à la Furka.

2. Patrouille de combat au pied du Tiefengletscher.

Phot. capit. DE BLONAY.

3. Lac et défilé devant la position de Rossmettlen.

Clichés CORBAZ & Cie.

4. Les canons de 12 à Rossmettlen.

le 6 au soir, le premier au col de la Furka, où, suivant la situation générale, il forma les avant-postes de la division Ouest, le second à Tiefengletsch, à six kilomètres en aval du col, au pied de l'Ochsen Alp.

Les bataillons 88 et 89 furent mobilisés à Sion et à Brigue. De ce dernier endroit ils se rendirent en trois étapes à Gletsch.

L'artillerie de montagne les y rejoignit, après avoir, depuis Dissentis, passé l'Oberalp et la Furka.

Quant aux troupes de forteresse, elles avaient sur les autres l'avantage d'un court entraînement. Leur cours de répétition avait commencé à Andermatt, le 23 août pour les unes, le 28 pour les autres.

Les marches de concentration s'exécutèrent en bon ordre. Aucun traînard. Nous avons vu passer à Andermatt le bataillon 87, et arriver à Tiefengletsch le 47 venant de Gœschenen (20 km. et 1000 m. de différence de niveau), nous avons vu également les 88 et 89 arriver au col de la Furka après la montée de Gletsch, le 7 septembre. Partout nous avons constaté le même ordre et la même régularité de l'allure.

Plus récemment, au col du Saint-Bernardin, nous avons suivi la marche du 32e régiment tessinois. Ici aussi, à part une exception, le 21 septembre, dans une étape de Bellinzone à Cama, faite par une chaleur étouffante le lendemain même de la mobilisation, la discipline de marche a été bien observée.

L'allure nous a paru plus lente cependant. Cela tient sans doute à une moindre habitude du port des fardeaux par certaines compagnies tessinoises ; tel le 94 recruté dans le Mendrisiotto, la compagnie de Bellinzone du 96, celle de Locarno du 95.

Or le paquetage, soit au Saint-Bernardin soit au Gothard, était exceptionnellement lourd. Outre les effets habituels de l'équipement, les hommes portaient la couverture de campement et la tente. Au Gothard, ils portaient en outre trois bûches chacun, la haute montagne ne fournissant pas le bois nécessaire au bivouac. Tout compris, la charge était ainsi d'une quarantaine de kilos. C'est énorme, et l'on comprend que par la chaleur du 21 septembre cette charge sur le dos de gens sortant des aises de la vie civile, hommes de bureau, habitants des villes, etc., ait causé les 80 traînards du 32e régiment.

Si, à ces constatations, on ajoute celles qu'ont permis les manœuvres du IIIe corps d'armée, — dont plusieurs bataillons ont fourni de longues et fatigantes étapes, — il sera permis de conclure à de sérieux progrès, réalisés depuis quelques années dans la marche et dans la discipline de marche.

L'ordre serait mieux maintenu encore si, partout, les médecins de bataillon se rendaient exactement compte de leur tâche, s'ils se rappelaient qu'ils ne sont pas des médecins seulement mais des officiers. Il leur appartient de prendre la direction des éclopés. Ils peuvent le faire aisément, étant deux par bataillon. Tandis que le médecin reste avec ce dernier, son adjoint réunit les traînards en une subdivision qui suit à distance, en prend le commandement et, sous sa direction, les éclopés regagnent en bon ordre le cantonnement du soir.

Revenons à nos moutons.

Le 6 septembre au soir, tout le détachement de l'ouest était donc réuni à Gletsch, un bataillon, le 87, tenant le col de la Furka. (V. pl. XXVII, fig. 1.)[1]

Le détachement de l'est qui, d'après les ordres, aurait dû être réuni ce même soir sur l'Ochsen Alp, sa position du lendemain, formait également deux groupes. Le bataillon 47 resta à Tiefengletsch. Il y était arrivé un peu avant 7 heures. A ce moment, il commença la distribution des tentes, des bâtons de montagne, d'une ration de vivres, et quand cette opération fut terminée, la nuit était trop proche pour permettre, avant qu'elle fût close, une ascension de 400 mètres et l'établissement du bivouac.

Nous avons pu remarquer là ce que nous avons remarqué souvent dans les troupes du Ier corps d'armée : de la lenteur dans les détails du service intérieur. La faute en est partiellement aux sous-officiers, qui ne sont pas encore parvenus à dominer suffisamment le soldat ; ils ne le commandent pas assez, ce qui rend l'obéissance de leurs sous-ordres moins immédiate. La question des sous-officiers n'est pas encore résolue dans nos milices.

* * *

Le contact entre les deux détachements ne devait être pris que le lendemain, même assez tard dans la matinée. Les or-

[1] Nous devons à l'obligeance de M. le capitaine R. de Blonay, les quatre clichés de la planche XXVII.

dres suivants furent transmis aux deux chefs par leurs divisionnaires supposés :

Au chef du détachement Ouest.

De l'infanterie et de l'artillerie ennemies se rassemblent au-dessus de la route de la Furka sur l'Ochsen Alp. Elles paraissent se disposer à la résistance.

Le gros de notre division reste de ce côté-ci de la Furka ; la Grimsel est occupée par nos troupes.

Vous recevez l'ordre d'attaquer l'ennemi demain matin et de poursuivre votre marche par les terrasses qui dominent la route, dans la direction du Bätzberg.

Obergestelen, le 6 septembre, 5 h. soir.

Au chef du détachement Est.

On signale la marche, venant du Valais, d'une troupe ennemie évaluée à l'effectif d'une division.

Les forts Bühl et Bätzberg sont occupés et armés ; la position de Rossmettlen sera occupée aujourd'hui par l'artillerie de position.

Vous recevez l'ordre de vous préparer à résister énergiquement sur l'Ochsen Alp. Vous ne pouvez compter sur des renforts immédiats.

Andermatt, le 6 septembre, 5 h. soir.

Une prescription de manœuvres interdit aux belligérants de laisser leurs patrouilles franchir le Tiefenbach avant 11 ½ h. du matin. Il fallait en effet accorder au gros du détachement Ouest, à Gletsch, le temps de serrer sur son avant-garde au col de la Furka. Pendant qu'il s'y applique, jetons un coup d'œil sur le terrain. Nous nous aiderons, dans notre description, des planches phototypiques qui accompagnent le présent article.

Si l'on remonte la Reuss de la Furka depuis Andermatt jusqu'au col, on constate que la disposition générale du sol au nord de la route est continuellement la même sur tout ce parcours de vingt kilomètres environ. D'abord, dominant immédiatement la route, qui jusqu'à Réalp tient le fond de la vallée, puis de là suit à flanc de coteau, une pente abrupte de pâturages semés de gros blocs de pierre ; au-dessus de la pente, un replat plus ou moins accidenté, variant de 200 à 400 mètres de largeur ; enfin des parois de rochers ici et là interrompues par quelque glacier tombant des plus hauts sommets.

Les torrents affluents de la Reuss, coulant perpendiculairement à son cours, au fond de ravins profondément encaissés, coupent ce long pâturage en quatre sections, quatre terrasses successives d'inégales longueurs. C'est d'abord, depuis Andermatt jusqu'au Richterenthbach, le Bätzberg, dont l'éperon

avancé au-dessus du Richterentbach a nom Rossmettlen. Longueur 3 ½ km.

Entre le Richterenthbach et le Lochbach, de beaucoup le plus important des torrents qui, sur la rive gauche, alimentent la Reuss de la Furka, la Rainbordalp, 4 km. Elle est sur tout son parcours sous le feu d'une artillerie qui aurait pris position à Rossmettlen.

Du Lochbach au Tiefenbach, l'Ochsen Alp, 3 km., et du Tiefenbach au Siedelnbach, la Stellialp, 2 km.

De même que le Rossmettlen tient sous son feu la Rainbordalp, de même l'Ochsen Alp tient sous son feu la Stellialp.

Le régiment Brügger avait pour mission d'avancer dans la direction du Bätzberg par la succession des terrasses. Mais dès les premiers pas, il allait se heurter au détachement Oegger occupant l'Ochsenalp.

Cette alpe est une véritable montagne, de 2600 m. d'altitude, dominant de 750 m. le lit de la Reuss et de 600 m. la route de la Furka. Son front, face au col, est protégé par la profonde coupure du Tiefenbach qui descend du Tiefengletscher. Sur la droite, au pied du glacier, le ravin se transforme en une dépression plus large du sol, que le sommet de l'alpe, le Gspenderboden, domine encore d'une centaine de mètres. Du côté opposé à cette dépression, une sorte de pic rocheux : l'Alpetlistock.

Notre planche XXIII, quoique ne faisant pas ressortir la coupure du Tiefenbach, permet de se faire une idée de la disposition du terrain. La ligne de tirailleurs que l'on voit à gauche domine le ravin du Tiefenbach à l'endroit où, contournant la droite de l'alpe, il aboutit à la dépression du sol. Le Gspenderboden n'est pas reproduit, il est à droite, au-dessus des mitrailleurs, son point culminant étant à peu près à la hauteur de l'Alpetlistock. Ce dernier est cette arête rocheuse derrière laquelle disparait le Tiefengletscher, lequel reparait à droite, au pied du Winterstock. La dent acérée qui se dresse derrière l'Alpetlistock, de l'autre côté du Tiefengletscher, est le Gletschhorn.

Pour l'occupation de l'Ochsen Alp, le lieutenant-colonel Oegger, profitant extrêmement bien du terrain, avait prévu une disposition éventuelle sur trois lignes.

Quelques troupes d'infanterie, de la valeur d'une compagnie occupèrent un éperon avancé, le Steck, dominant immédiate-

ment de 150 m. environ le ravin du Tiefenbach, au-dessus d'une rampe de 40 % d'inclinaison moyenne. La ligne principale s'étendait 100 à 120 m. plus haut, au pied du Gspenderboden. Inclinaison moyenne de la pente de la première à la seconde ligne : 20 %. Champ de tir : 600 m., interrompu, il est vrai, ici et là, par quelques angles morts. La troisième ligne était le Gspenderboden lui-même, d'où l'on pouvait prendre sous un tir, à la vérité un peu plongeant, l'ennemi qui, depuis le Tiefengletscher, prétendrait pénétrer dans la ligne principale par la droite.

Pour plus de clarté, que le lecteur examine la planche XXIV, fig. 1. Elle complète la planche XXIII.

Au premier plan, la compagnie du Steck se replie sur la ligne principale. Derrière celle-ci, on voit le mamelon où s'est tenu pendant le combat le chef du détachement. La troisième ligne occupe l'arête rocheuse, au-dessus à gauche.

Au début, outre la compagnie du Steck qui devait se replier en fait assez tôt, la ligne principale fut occupée par deux compagnies et deux mitrailleuses. La quatrième compagnie du 47, huit mitrailleuses, les signaleurs et les sapeurs furent gardés en réserve.

A l'extrême gauche de la position, soit au bord de l'alpe, sur un petit plateau au-dessus de la route, une batterie de quatre pièces de 8 cm. reliée avec le commandant du détachement par une ligne téléphonique.

Les sapeurs, la veille au petit jour, avaient préparé la ligne de retraite. Ils avaient, entre autres, construit quatre ponts sur le Lochbach et aplani les voies d'accès.

L'infanterie et les mitrailleurs avaient creusé des fossés de tirailleurs et construit des enrochements pour dissimuler les mitrailleuses. Notre planche XXIII reproduit un de ces enrochements. Il faut, du reste, de fort peu de chose pour rendre une mitrailleuse invisible, même à des distances rapprochées. Un pli de terrain, un bloc de pierre, un simple buisson suffisent pour masquer complètement l'arme et ses deux servants. Le tir des mitrailleuses est le vrai tir de surprise, à la fois mystérieux et violent. Une compagnie de dix mitrailleuses, bien servies par de bons tireurs et des hommes à la fois mobiles et accoutumés à se faufiler entre les obstacles du terrain de la montagne, est une arme puissante et capable de grands effets.

Nous devons un juste tribut d'éloges à la 1re compagnie de

mitrailleuses. Ses hommes nous ont paru très au courant de leur service, disciplinés, mobiles, courageux et résistants. Ils marchent dans un très bon ordre, comme du reste toutes les troupes de forteresse que nous avons vues, se déploient rapidement et se rient des difficultés du terrain. C'est un spectacle réconfortant de les voir, et qui ouvre les yeux sur certaines réformes à introduire dans nos troupes d'infanterie. Nous y reviendrons.

Notre description du terrain et de l'occupation de l'Ochsen Alp laisse prévoir les difficultés très grandes auxquelles allait se heurter le régiment Brugger. En parcourant la position, on ne pouvait s'empêcher de songer à certaines maximes de Napoléon sur la guerre de montagne :

« Dans les montagnes on trouve partout un grand nombre de positions extrêmement fortes par elles-mêmes, qu'il faut bien se garder d'attaquer. Le génie de cette guerre consiste à occuper des camps, ou sur les flancs ou sur les derrières de ceux de l'ennemi, qui ne lui laissent que l'alternative ou d'évacuer ses positions sans combattre, pour en prendre d'autres plus en arrière, ou d'en sortir pour vous attaquer. Dans la guerre de montagnes, celui qui attaque a du désavantage ; même dans la guerre offensive, l'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à attaquer. »

Ailleurs, au sujet de la campagne de 1644 par le prince de Condé :

« Le prince de Condé a violé un des principes de la guerre de montagnes : « Ne jamais attaquer les troupes qui occupent de bonnes positions dans les montagnes », mais les débusquer en occupant des camps sur leurs flancs ou leurs derrières. S'il eût pris une position dominante, le val de Saint-Pierre, Mercy eût été dès lors obligé de prendre l'offensive, ce qu'il ne pouvait faire avec une armée inférieure ; d'ailleurs cela rentrait dans les principes de la guerre de montagnes.

» L'armée française a réussi le premier jour, par des efforts inouïs de courage, à forcer la première position, mais elle a échoué le surlendemain, parce que dans les montagnes, après une position perdue, on en trouve une tout aussi forte pour arrêter l'ennemi. »

Ailleurs encore, au sujet des mouvements de Lecourbe au Splügen et au Saint-Gothard :

« Les frontières qui couvrent les empires se composent de

plaines, de pays de mamelons, de pays de montagnes. Si une armée veut les franchir et qu'elle soit supérieure en cavalerie, elle fera bien de prendre sa ligne d'opérations au travers des plaines ; si elle est inférieure dans cette arme, elle préférera les pays de mamelons ; mais pour les pays de montagnes, elle se contentera de les observer pendant qu'elle les tournera.

» En effet, une ligne d'opérations ne doit point passer par un pays de montagnes : 1° parce qu'on ne peut pas y vivre ; 2° parce qu'on y trouve à tous les pas des défilés qu'il faudrait occuper par des forteresses ; 3° parce que la marche y est difficile et lente ; 4° parce que des colonnes de braves peuvent être arrêtées par des paysans déguenillés sortant de la charrue, être vaincues et défaites ; 5° parce que le génie de la guerre de montagnes est de ne jamais attaquer ; lors même qu'on veut conquérir, on doit s'ouvrir le chemin par des manœuvres de position, qui ne laissent d'autre alternative au corps chargé de la défensive que d'attaquer lui-même ou de reculer ; 6° enfin, parce qu'une ligne d'opérations doit servir à la retraite ; et comment songer à se retirer par des gorges, des défilés, des précipices ?

» Il est arrivé que de grandes armées, lorsqu'elles ne peuvent pas faire autrement, ont traversé des pays de montagnes pour arriver dans de beaux pays et dans de belles plaines. C'est ainsi qu'il faut nécessairement traverser les Alpes pour arriver en Italie. Mais faire des efforts surnaturels pour traverser des montagnes inaccessibles et se trouver au milieu de précipices, de défilés, de rochers, sans autre perspective que d'avoir, pendant longtemps, les mêmes obstacles à surmonter, les mêmes fatigues à essuyer ; être inquiet à chaque nouvelle marche de savoir sur ses derrières tant de mauvais pas ; être tous les jours plus en danger de mourir de faim, et cela lorsqu'on peut faire autrement, c'est se plaire dans les difficultés et lutter contre des géants ; c'est agir sans bon sens, et, dès lors, contre l'esprit de l'art de la guerre. Votre ennemi a de grandes villes, de belles provinces, des capitales à protéger, marchez-y par des plaines. L'art de la guerre est un art simple et tout d'exécution ; il n'y a rien de vague, tout y est bon sens, rien n'y est idéologie. »

* * *

Depuis l'Ochsen Alp, non seulement on commande la Stelli

Alp, mais au delà du Tiefenbach, la vue porte jusqu'au col de la Furka et aux contreforts qui le dominent immédiatement. L'assaillant ne peut pas mettre un homme en ligne sans être aperçu à la distance de 5 km. par le défenseur.

A 9 ½ h. le lieutenant-colonel Brugger avait tout son monde sur le col. La troupe reçut les bâtons de montagne, et le commandant, ayant arrêté ses dispositions, orienta son monde.

L'attaque de front, par la Stelli Alp et le Tiefenbach, fut confiée au bataillon 87 et à l'artillerie de montagne. Départ à 11 heures. Le bataillon 88, partant à 10 ½ h., devait gravir les pentes à gauche, franchir le Siedelnbach, limite de la Stelli Alp à l'Ouest, au pied de la moraine du Siedelngletscher, longer au haut de la Stelli Alp la paroi de rochers du Bielenstock pour de là passer sur la pente de l'Alpetlistock et sur la moraine du Tiefengletscher, afin d'arriver dans le flanc droit de la position. Le bataillon 89, réserve de régiment, restait au col jusqu'à nouvel ordre.

Quant à la cavalerie, son rôle devait nécessairement être des plus limités, pour ne pas dire nul. Elle n'avait pour se mouvoir que la largeur de la route, entre la montagne et le ravin. On la vit plus tard, animée d'un zèle audacieux, tenter néanmoins un mouvement à pied contre l'artillerie de la défense ; mais accueillie à 500 m. par le feu de magasin violent d'une subdivision d'infanterie, elle ne put que remonter au col. A cela se borna son action. C'était déjà trop. La seule tâche qu'elle pût assumer dans ce terrain si peu fait pour elle, était l'observation de la route. Elle aurait dû s'en tenir là.

Le terrain qu'avait à parcourir le bataillon 88, major Solioz, était extrêmement difficile. A chaque instant des champs de pierres, gros blocs de granit, coupent le pâturage. Il faut sauter de roc en roc, tantôt montant, tantôt redescendant ; puis des pierriers, puis de nouveau le pâturage, mais très accidenté et parsemé de pierres roulantes ; ici et là, une petite paroi de rochers exigeant pour la franchir une attention plus soutenue. Le mouvement devait donc être lent, nécessairement ; mais il le fut plus qu'on n'avait compté. Lorsqu'à 11 h. 25 l'artillerie de la défense ouvrit son feu sur la colonne du bataillon 87 qui débouchait sur la Stelli Alp, la tête de la colonne de droite n'avait pas encore atteint, tant s'en faut, la paroi du Bielenstock. Il fallut ralentir le déploiement du 87.

Cependant l'artillerie de montagne prit position et ouvrit son feu, d'abord sur la batterie de position, à plus de 2500 m., puis sur la ligne avancée de l'infanterie ennemie. Celle-ci ne tarda pas à se replier sur la ligne principale.

Après 1 h. 15 seulement, le mouvement de l'assaillant commença à se dessiner. Le bataillon 88 longeait alors le Bielenstock, tandis que le bataillon 87, en avant de l'arête de la Stelli Alp au-dessus du ravin du Tiefenbach, entretenait un feu de mousqueterie avec l'ennemi à une distance de 1200 à 1300 m. Au centre, dans l'intervalle entre les deux bataillons, le lieutenant-colonel Brugger appela trois compagnies du 89.

Un peu avant 2 heures, la ligne de tirailleurs s'étant quelque peu avancée, l'artillerie de montagne fit un bond, successivement par batterie, et ouvrit son feu contre l'infanterie à 1500 m. Le défenseur fit entrer ses soutiens en ligne, tandis que six Maxims étaient détachés sur la droite pour flanquer le ravin du Tiefenbach.

Le bataillon 88 ne pouvait encore exercer d'influence sur le combat. A 3 h. seulement, sa compagnie de tête atteignit la pente de l'Alpetlistock, un peu au-dessous du sommet et ouvrit le feu à 1400 m.

A la même heure, l'avant-ligne du 87 étant descendue dans le ravin du Tienfenbach, avait bravement traversé le torrent et remonté la rive opposée dans l'angle mort. Elle prit une position de combat légèrement au-dessous du Steck. Notre planche XXV la montre dans cette position. On peut se rendre compte parfaitement de la coupure du Tiefenbach, derrière les tirailleurs. Au delà, on aperçoit la vallée de la Reuss.

Le bataillon 89 suivit le mouvement du 87.

Il restait maintenant au 88 à achever le sien. Déjà, les derniers Maxims entraient en ligne à droite pour le recevoir. Mais il aurait fallu attendre au moins une heure encore. Or, il allait sonner 4 heures ; le détachement Œgger devait se retirer jusqu'à Rossmettlen, par un terrain de pâturage d'un parcours difficile, avec deux ravins à passer, et un pierrier. Le directeur de la manœuvre fit sonner la cessation du combat.

* * *

Pendant la nuit du 7 au 8 septembre, le régiment Brugger bivouaqua sur l'Ochsen Alp ; le détachement Œgger sur Rossmettlen.

Le lendemain, les ordres d'opérations pour les deux adversaires furent en résumé les suivants : Pour le détachement de l'ouest, continuation de la marche dans la direction du Bätzberg. Le gros de la division reste dans la vallée du Rhône, des forces ennemies se rassemblant dans le Hasli.

Pour le détachement Est, une reprise d'offensive, si possible, des renforts lui étant arrivés, savoir, en infanterie, un bataillon, et, en artillerie, deux canons de 8,4 cm., six mortiers de 12, deux canons de 12, enfin l'artillerie des forts Bühl et Bätzberg.

Le bataillon de renfort fut figuré par deux compagnies effectives du 87 avec deux compagnies de fanions. Deux compagnies de fanions remplacèrent dans le régiment Brugger les troupes passées à l'ennemi, par ordre.

Qu'il nous soit permis de le dire, de par la supposition même aussi bien qu'en raison de la disproportion énorme des forces, l'exercice du 8 septembre fut de la plus audacieuse invraisemblance.

La supposition d'abord. La division ouest est obligée de rester dans la vallée du Rhône par crainte d'une irruption de l'ennemi qui forcerait le col de la Grimsel. Est-il admissible, dans ces conditions-là, d'éloigner encore le régiment Brugger et de courir le risque de le laisser couper? Même vainqueur à Rossmettlen, que deviendra-t-il, livré à ses faibles forces, dans le massif du Gothard? Il ne pourra songer à poursuivre seul ses avantages. Rester sur place, avec ses communications interrompues à la Furka, c'est se condamner à mourir de faim. Il ne lui restera d'autre alternative qu'une retraite par le Gothard pour remonter le val Bedretto et rejoindre au delà du Nuffenen sa division restée dans le Valais.

Disproportion des forces ensuite. L'escadron de cavalerie et le groupe d'artillerie de montagne étaient d'un secours nul. Ni l'un ni l'autre ne pouvait entrer en ligne devant la formidable artillerie à longue portée du défenseur. Restaient, seule troupe disponible, les trois bataillons d'infanterie.

Contre ce régiment, l'ennemi dispose de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie de mitrailleurs avec 10 Maxims, d'une compagnie d'observateurs, d'une compagnie de sapeurs et de la forte artillerie énumérée plus haut.

L'assaillant aura-t-il au moins pour lui l'avantage du terrain? Qu'on en juge.

Le Rossmettlen, — nous l'avons dit déjà, — est un contrefort avancé du plateau inférieur du Bätzberg. La paroi rocheuse de ce dernier le borne en le dominant au nord, soit à droite par rapport au défenseur. A gauche, le ravin abrupt, au fond duquel, à une profondeur de 400 m., coule la Reuss de la Furka.

Le plateau ne peut donc être tourné ni par la droite, ni par la gauche, et sur son front, qui ne dépasse pas 400 m., un ravin très encaissé sert de lit au Richterenthbach.

Au haut de ce ravin, à une centaine de mètres au-dessous de la crête militaire du Rossmettlen à laquelle conduit une pente de 12 à 15 %, un replat de cent cinquante mètres de largeur est occupé en partie par un petit lac. Entre le lac et le rocher qui a nom le Blackenstafel, un mauvais défilé dans lequel s'entassent les blocs amoncelés. Notre planche XXVII, fig. 3 , donne la photographie de ce front de la position, son point le plus faible !

On voit que, pour la conquérir, il faut arriver par surprise ; ou bien, aidé d'une forte artillerie, affaiblir suffisamment la défense pour pouvoir se jeter dans l'angle mort que forme le ravin du Richterenthbach et gravir la pente en enveloppant autant que possible l'aile gauche. Encore ne faut-il pas que le défenseur soit trop fort sur le flanquement que lui offre le Blackenstafel, d'où ses mitrailleuses enfilent admirablement le ravin.

Depuis l'Ochsen Alp, l'espace à parcourir est de six kilomètres. La pente orientale de l'alpe (V. planche XXVI) est d'un parcours facile, mais elle est sous le feu direct des grosses pièces de position et des canons des forts. Pas de difficultés non plus pour le passage du Lochbach. Mais quand on arrive sur la Rainbord Alp, le sol devient plus accidenté (V. planche XXIV, fig. 2) ; de plus en plus, le pâturage cède aux rocailles et aux pierriers, jusqu'à ce que l'on arrive au Richterenthbach. Sur tout ce parcours presque, l'artillerie vous tient sous son feu direct.

Ainsi, de toute manière, la marche imposée au régiment Brugger était de la plus haute invraisemblance. Il ne faut y voir qu'une manœuvre-école. Même en le prenant ainsi, il est probable que l'exercice a dû laisser beaucoup d'idées fausses dans l'esprit des hommes ; à moins qu'ils n'aient pris en pitié leurs chefs qui, de cœur joie, exposent une troupe à un pareil massacre.

* * *

La défense a disposé comme suit :

Sur le front, deux compagnies d'infanterie du 47 et du 87. Les sapeurs ont construit de solides fossés de tirailleurs, terre et rochers habilement entremêlés, masque excellent, car le relief s'en distingue à peine, et non moins excellent abri. Un peu en arrière, trois canons de 8,4 cm., et, plus en arrière encore, dans une dépression du sol qui les dissimule entièrement, trois mortiers de 12. Au sommet de la position, les deux canons de 12 (V. planche XXVII, fig. 4).

Sur la droite, au Blackenstafel, deux compagnies du 47 et les deux compagnies de fanions, plus la compagnie de mitrailleurs. Elles communiquent avec le commandant par le moyen du téléphone de campagne.

Sur la gauche, soit dans la vallée, en avant d'Hospenthal, trois canons de 8,4 et trois mortiers de 12, avec une compagnie du 47 en soutien. Cette aile est également reliée avec le centre par le téléphone.

Le reste des troupes, soit une compagnie du 87, les signaleurs et les sapeurs forment la réserve, derrière le centre.

L'intention du commandement est de laisser l'ennemi s'avancer jusqu'au ravin du Richterenthbach, puis, au moment où il s'apprêtera à le franchir, prononcer une vigoureuse contre-attaque en démasquant les troupes du Blackenstafel et le culbuter dans la vallée.

Le lieutenant-colonel Brugger marche en une seule colonne, avant-garde, bataillon 87, gros, bataillons 89 et 88. Les trois bataillons sont formés en ligne de colonnes, chaque compagnie marchant en colonne par un (V. planches XXIV, fig. 2 et XXVI). L'escadron 11 est dans la vallée. L'artillerie de montagne, dans l'impossibilité d'avancer, reste sur la grande route, entre Tiefengletsch et Realp.

La marche des trois bataillons se fait en bon ordre, bien que l'intervalle entre les compagnies soit un peu faible, pour une marche sous le feu du canon. A 8 h. 45, les deux gros canons du Rossmettlen les aperçoivent sur le plateau oriental de l'Ochsen Alp et ouvrent le feu. Deux heures plus tard, le bataillon d'avant-garde n'étant plus qu'à trois kilomètres de distance sur la Rainbord Alp, les 8 centimètres se joignent aux 12. Peu après, le fort Buhl commence son tir, ainsi que la bat-

terie d'Hospenthal. Il arrive même un malheur à cette dernière. Un peloton de son infanterie de soutien s'était avancé jusqu'au hameau de Zumdorf. Comme il se retirait, il reçoit une bordée de la batterie d'Hospenthal. Il faut croire que la liaison entre les deux armes était superficielle. Pareille aventure n'est malheureusement pas isolée dans nos manœuvres.

Un peu après midi seulement commence le combat d'infanterie. L'avant-garde de l'assaillant approche du ravin du Richterenthbach. Elle s'est déployée à l'abri des blocs qui parsèment le pâturage et a ouvert le feu à 1300 m. environ. Elle avance peu à peu, tandis que le gros serre. Le bataillon 89 vient prolonger sa ligne à droite. Peu avant une heure, les tirailleurs occupent la crête du fossé sur la rive droite et activent leur feu.

A ce moment, les mitrailleuses du Blackenstafel entrent dans la danse. Aussitôt, le lieutenant-colonel Brugger, pour forcer le défilé du lac, lance son troisième bataillon. C'est le signal de la contre-attaque. Les sapeurs et la compagnie de réserve se jettent dans la ligne de feu, dont ils entraînent l'aile droite ; le bataillon du Blackenstafel sort de ses abris et se précipite dans le flanc gauche de l'adversaire. Le combat devient général.

A 1 h. 30, le colonel-brigadier Keyser fait cesser les hostilités.

(A suivre.)

L'AÉROSTATION MILITAIRE
en Suisse.

La première école de recrues d'aérostiers à Berne en 1900.

La *Revue militaire suisse* publiait, dans sa livraison d'avril 1899, une note annonçant la prorogation de l'école d'aérostiers à l'année 1900.

Ce premier cours vient d'avoir lieu du 25 juillet au 22 septembre, à Berne. Avant d'entrer dans une description détaillée de son organisation et de ses opérations, on nous permettra de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les origines de l'art aérostatique ainsi que sur les progrès qui y ont été accomplis.

Les quelques notes qui suivent n'ont pas la prétention de former un historique complet de l'aérostation. Elles ne sont données que pour fournir un terme de comparaison entre l'aérostation d'il y a un demi-siècle et l'aérostation telle que la pratiquent aujourd'hui toutes les puissances militaires.

Puisque les Chinois doivent nous avoir devancés en tout, notons en premier lieu le rapport du missionnaire francais Bassou (1694); Bassou raconte, s'appuyant sur des actes officiels, qu'en 1306, lors de l'avènement au trône de l'empereur Fo-Kien, on voyait figurer un lancement de ballon sur la liste des réjouissances impériales.

Si nous en croyons la chronique, la première ascension sur terre d'Europe aurait été faite en 1736 par Don Gutzman, physicien portugais. L'appareil se composait d'un squelette de bois recouvert de papier. Un feu ayant été allumé sous le ballon, l'enveloppe s'enflamma à son tour; toute la machine s'éleva jusqu'au sommet du palais royal et y mit le feu. Le

malheureux inventeur n'échappa aux bûchers de l'Inquisition que grâce à l'intervention énergique du roi Jean V.

La vraie découverte des ballons appartient incontestablement à la France. Les premières expériences ont été faites par les frères Joseph et Etienne Montgolfier, fils d'un fabricant de papier, à Annonay.

C'est en voyant les nuages portés par le vent que leur vint l'idée « d'emprisonner des nuages artificiels dans de légères enveloppes ». Les premiers essais furent tentés au moyen de vapeur d'eau et ce n'est que plus tard, instruits par le travail de Priestley sur les différentes espèces d'air, que les frères Montgolfier arrivèrent à de meilleurs résultats.

Ici, comme toujours au début de toutes les sciences, on assiste à une série de tâtonnements. Les Montgolfier s'égarent dans l'étude des meilleurs combustibles à employer pour obtenir des « vapeurs électriques » possédant une force ascensionnelle suffisante.

C'est en juin 1783 qu'ont lieu les grands essais de « montgolfières » à Annonay. Les Montgolfier trouvent de suite des imitateurs. Aussi, deux mois plus tard à peine, on voit apparaître, à Paris, le premier ballon gonflé à l'hydrogène. Ce court espace de temps avait suffi au physicien Charles pour arriver à un progrès aussi considérable.

De 1783 à 1793, les Mongolfier, ainsi que Charles, auquel venait se joindre Pilâtre de Rozier, continuent leurs expériences.

A peine les ballons font-ils leur apparition, qu'on songe à les utiliser à la guerre, cela avant même de les avoir sérieusement étudiés, avant d'avoir cherché à apprécier les services qu'ils étaient en mesure de rendre et d'avoir formé des spécialistes capables de s'en servir.

Ainsi, dès 1784, on voit le général Meusnier former le projet d'employer au service de la guerre des ballons inventés en 1783. Il soumit, dans ce but, un mémoire à l'Académie des sciences, sans cependant que son projet fût mis à exécution.

En 1793, au moment où la France était en conflit avec l'Europe coalisée, on chercha à tirer parti de toutes les ressources ; l'idée d'utiliser les ballons militaires prend de la consistance.

Monge et Guyton de Mordeau proposent au Comité de Salut Public d'utiliser les aérostats, qui jusqu'alors n'avaient servi qu'à

satisfaire la curiosité de la foule. C'est à eux que revient l'idée de les employer comme observatoires en les retenant captifs au moyen de cordes. On fonde aussitôt un établissement central d'aérostation à Meudon ; la direction en est remise au célèbre chimiste Conté. Cette même année, on forme un parc d'aérostiers, à Paris, sous les ordres du commandant Coutelle.

La première compagnie d'aérostiers organisée se trouva enfermée dans Maubeuge, assiégée par les Hollandais et les Autrichiens. Elle établit les installations nécessaires au gonflement et le ballon captif effectua de nombreuses ascensions, jusqu'à la hauteur de 500 mètres. A partir de ce moment, les plans des Hollandais sont tous déjoués et les alliés forcés de lever le siège.

Le tir de l'ennemi n'étant pas parvenu à atteindre ce ballon, le général Jourdan, devant Charleroi, le fait venir et s'en sert pour reconnaître les forces de l'assiégé. Dès la première ascension captive, on s'aperçoit que l'on s'était fortement exagéré les forces de la défense. Le général Jourdan prenait ses dispositions en vue de l'attaque de la place, lorsque parvint la nouvelle du gouverneur de Charleroi demandant à capituler, parce que, disait-il, « il désespérait de cacher sa mauvaise situation à un ennemi possédant de pareils moyens d'observation ». Ceci se passait le 25 juin 1794.

En raison des grandes difficultés auxquelles donnaient lieu la fabrication de l'hydrogène et le gonflement du ballon, celui-ci fut transporté tout gonflé et assista à la bataille de Fleurus, livrée à l'armée autrichienne, qui, trop tard, arrivait au secours de Charleroi. Pendant neuf heures le ballon resta en observation, monté par le chef d'état-major de Jourdan. L'observateur communiquait avec l'état-major au moyen de billets jetés à terre. Cette observation facile des mouvements de l'ennemi contribua, dans une large mesure, à donner l'avantage aux Français.

C'est donc à l'aérostation que les Français doivent la défense de Maubeuge, la prise de Charleroi et la victoire de Fleurus.

Une deuxième compagnie d'aérostiers fit, en 1795, des ascensions fort dangereuses devant Mayence, puis à Donawert. Après avoir effectué quelques reconnaissances, elle rentra en France et cessa d'être utilisée.

La première compagnie, dirigée sur l'Egypte, ne put y ren-

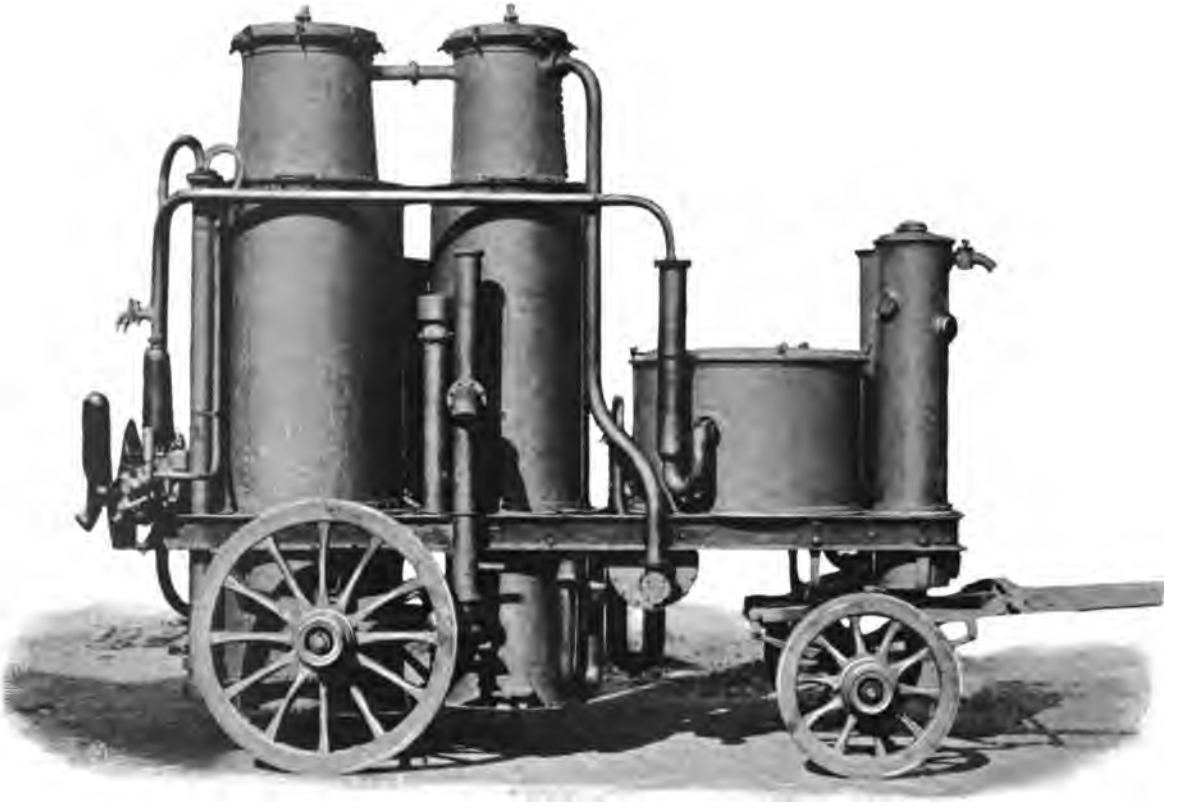

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie.

Le générateur d'hydrogène.

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie.

1. Le treuil.

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie.

2. La descente du ballon cerf-volant.

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie.

La manœuvre du treuil.

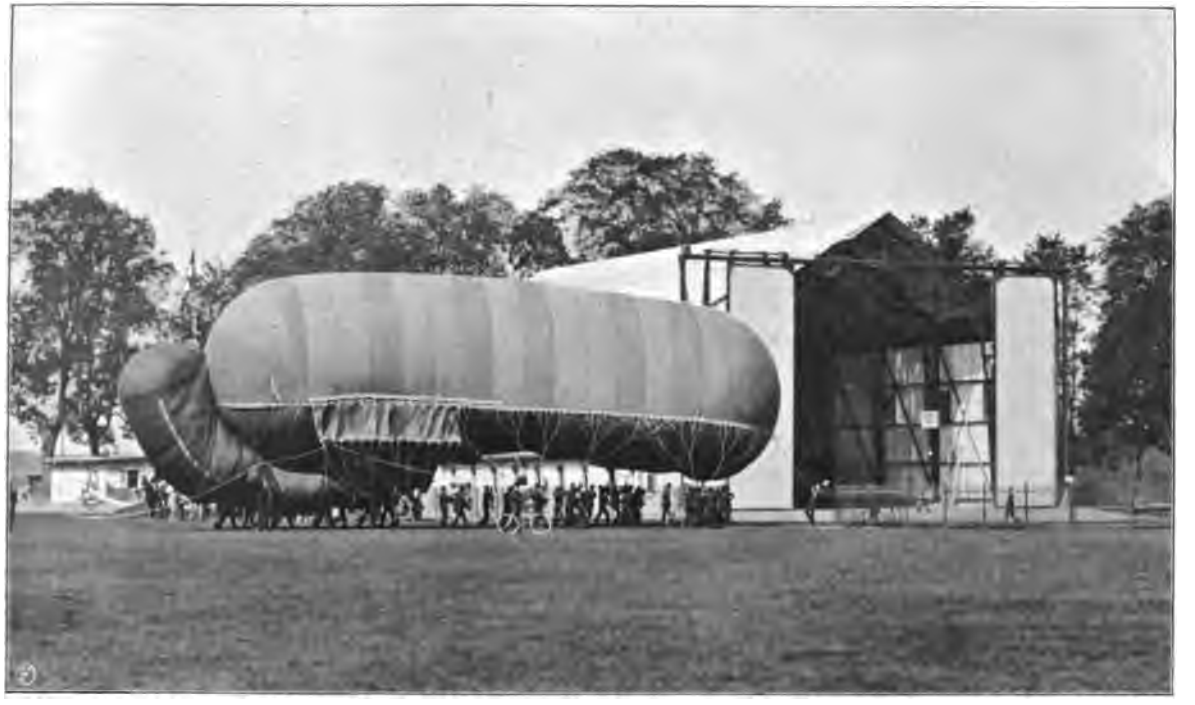

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie.

La rentrée du ballon.

dre aucun service, son matériel ayant été coulé devant Aboukir et les moyens de le reconstituer dans le pays faisant défaut.

D'ailleurs, le général Bonaparte n'aimait pas cette institution. Il licencia, en 1798, les deux compagnies d'aérostiers, fit fermer l'école de Meudon et vendre son matériel.

On ne retrouve plus les ballons militaires, tombés, semble-t-il, dans l'oubli, jusqu'aux campagnes d'Italie. Un des numéros du *Bund* publiait, en 1859, un entrefilet relatif à l'aérostation militaire italienne.

On retrouve dans les Mémoires du baron Bazaucourt et les Souvenirs du général Fleury quelques données établissant l'existence à ce moment d'un parc d'aérostation en Italie. Il se composait de quatre aérostats à gaz d'éclairage, quatre montgolfières et deux parachutes; ces ballons ne servirent qu'à faire deux ou trois reconnaissances sans résultat, toujours en raison des difficultés de gonflement.

Nouvelle éclipse jusqu'en 1870, époque où ils reparaissent dans l'armée française et où ils sont appelés à jouer un double rôle : 1° ballons-poste partant de Paris pour la province; 2° ballons captifs de l'armée de la Loire.

Les premiers ont rendu d'éminents services pendant le siège de Paris. On expédia de cette ville 64 ballons libres, par les soins de l'Administration de la poste. Ces ballons transportèrent 64 aéronautes, 91 passagers, 363 pigeons-voyageurs et 2 500 000 dépêches, formant un poids total de 10 000 kg.

Les ballons captifs, à l'armée de la Loire, firent quelques ascensions à Orléans, pendant la retraite de l'armée de la Loire, à la suite de la bataille de Loigny, mais donnèrent peu de résultats utiles. L'armée prussienne avançant à grands pas, on fut obligé de replier le parc, de le transporter en arrière et de renoncer à s'en servir.

Les Français qui avaient essayé, au dernier moment, d'organiser ce genre d'aérostation, ne tardent pas à reconnaître qu'on ne l'improvise pas. On fit, du reste, les mêmes expériences du côté de l'armée allemande.

A la suite de la guerre de 1870, à la réorganisation de l'armée, la question des ballons fut reprise, et c'est à ce moment que s'organisa, dans le courant des années 1872 à 1880, l'école de Chalet sur Meudon, école actuellement dirigée par le colonel Renard.

Tel est le véritable point de départ de l'aérostation mili-

taire qui, peu à peu, fit son entrée dans toutes les armées.

Depuis lors, aucune grande guerre n'a permis d'apprécier à leur valeur les mérites des ballons, toutes les observations se fondant uniquement sur des expériences d'opérations coloniales ou de manœuvres.

Les Américains, qui avaient été les premiers à imiter les Français, dans l'emploi des ballons captifs, et qui en avaient fait usage pendant la guerre de Sécession, les avaient ensuite abandonnés, aussi, lors de la guerre de Cuba, ont-ils dû recourir à des étrangers pour réintroduire l'aérostation militaire et pour instituer à nouveau un service qu'ils avaient laissé dépérir.

Sur terre, le général Schafter emploie deux ballons captifs aux environs de Santiago. Ils ont servi à reconnaître les positions des Espagnols dans la bataille du 1er juillet.

Les Américains ont même tenté de doter certains navires de guerre de ballons montés par des vigies chargées d'explorer l'horizon. Ces essais n'ont pas été couronnés de succès.

Les Français, par contre, ont fort bien su tirer parti des leurs dans la campagne du Tonkin. Ils s'en sont servi à plusieurs reprises, entre autre à la bataille de Bac-Ninh, où, pour la première fois, le ballon accompagna la colonne chargée de l'attaque démonstrative. Ces dispositions trompèrent les Chinois, habitués à voir le ballon avec la colonne principale et avec le général en chef. Ils furent mis facilement en déroute.

Si l'on voulait citer un emploi plus récent des ballons à la guerre, il suffirait de mentionner les trois compagnies d'aérostiers envoyées par l'Angleterre au Transvaal et dont le maréchal Roberts a signalé les services par rapport télégraphique.

Citons enfin une utilisation que préconise la *Belgique militaire* [1] et à laquelle on n'avait peut-être pas encore songé.

Elle dit :

L'idée de se servir des ballons en temps de guerre date déjà de plus d'un demi-siècle. Toutes les puissances européennes procèdent aujourd'hui à des expériences en vue de perfectionner la science de la navigation aérienne, et l'on peut dire, sans nul doute, que si jamais la science triomphe, la plus puissante marine ne pourra empêcher la destruction d'une ville par un ballon militaire armé d'explosifs.

Sans voir les choses d'aussi loin que l'auteur de ces lignes,

[1] Avril 1900.

cherchons à résumer l'utilité du ballon militaire, utilité partout admise, puisque aucune puissance n'a reculé devant les dépenses que nécessite l'organisation des compagnies d'aérostiers, ni devant l'inconvénient d'augmenter le train de leurs armées.

Le ballon captif est le mode de renseignement le plus puissant qui soit ; il constitue un observatoire très élevé, très mobile, pouvant être employé presque immédiatement, et sur n'importe quel champ de bataille.

Le ballon donne ainsi, au commandant en chef qui le possède, une supériorité considérable sur un adversaire ne disposant pas des mêmes moyens d'observation. Il permet de reconnaître les intentions de l'ennemi et de prendre des dispositions en conséquence. Aucun autre moyen de renseignement ne saurait le remplacer avec avantage. Ainsi, la cavalerie ne pourra pas toujours percer les lignes d'infanterie adverse pour reconnaître l'emplacement des réserves, et, si elle y parvient, il faudra beaucoup de chance pour que ces renseignements arrivent, en temps utile, au commandant en chef.

Il en est de même des postes d'observation sur les hauteurs. Il est rare de trouver un point suffisamment élevé, permettant d'embrasser tout ou au moins une notable partie du champ de bataille, spécialement en pays aussi couvert et coupé que le nôtre ; puis, ces renseignements demandent beaucoup de temps pour être transmis. Grâce au ballon captif, on installe, en moins d'une demi-heure, un poste d'observation élevé de plusieurs centaines de mètres, relié au sol par un fil téléphonique. L'officier, placé dans la nacelle, distingue tous les détails du terrain, dans un rayon de 15 km., et peut renseigner exactement et rapidement son chef, sur les mouvements et les dispositions des forces ennemies, ainsi que sur la situation de ses propres troupes. Il voit le champ de bataille dans toute son étendue, les angles morts n'existent plus pour lui, l'emplacement des batteries, des réserves, des points fortifiés, l'approche des renforts, tout autant de circonstances qui peuvent être signalées en temps utile.

Ainsi, le ballon captif est un élément de succès pour l'armée qui l'utilise. Nous avons vu qu'il s'était signalé comme tel dès le début de son rôle militaire.

Une des grandes objections opposées à l'emploi du ballon captif est la crainte de ne pas toujours l'avoir à disposition au lieu et en temps voulus.

Cette objection perd beaucoup de sa valeur depuis que l'on possède des moyens de gonflement très perfectionnés, exigeant pour cette opération fort peu de temps. La même objection pourrait d'ailleurs être opposée à tous les services spéciaux, pontonniers, artillerie, mitrailleuses, etc., etc.

Le ballon ne peut être utilisé par le brouillard. Ceci est exact, mais il en sera de même pour l'adversaire, et l'artillerie, elle non plus, ne peut pas tirer par le brouillard. En outre, le brouillard n'est souvent que local, régnant dans les bas-fonds seulement. Depuis le ballon, de même qu'on le constate parfois depuis une hauteur, on a des chances de jouir au moins d'une vue partielle.

Le ballon indique l'emplacement du gros et du commandant en chef. Cela n'est pas certain ; nous n'en citerons pour preuve que l'exemple de Bac-Ninh. Il ne sera pas toujours nécessaire de faire marcher le ballon avec la colonne principale ; il n'est pas nécessaire non plus qu'il soit toujours à proximité immédiate du commandant en chef, sur le champ de bataille. Au contraire, le commandant sera en général beaucoup plus près de la ligne de feu que le ballon. Il suffit de relier le poste de terre du ballon à l'état-major par un bon service d'estafettes, cavaliers ou vélocipédistes, ou par le télégraphe ou le téléphone.

Quels seront les effets du tir sur les ballons ? — Le rayon d'observation est il assez étendu pour que l'aérostat soit maintenu en dehors de l'action des projectiles ennemis ?

D'après les expériences faites en Autriche, les ballons peuvent être atteints par l'artillerie jusqu'à une distance de 5 à 6 kilomètres ; mais le réglage du tir est fort long et difficile, l'observation des effets du tir et du tir lui-même est rendue presque impossible, pour ne pas dire totalement impossible, par le déplacement du ballon soit en hauteur, soit en direction.

Quant au projectile de l'infanterie, le ballon n'a rien à en redouter, malgré la portée de 2000 mètres. La vulnérabilité du ballon n'est pas aussi grande que l'on est porté à le croire.

Ainsi un ballon de la grandeur de notre aérostat sphérique, 630 m³, percé de 240 trous de balles, a mis une demi-heure à se vider. Il n'y aurait donc pas eu chute.

Reste l'impossibilité des ascensions par un vent un peu fort ; mais si le vent est trop fort pour nous, il le sera aussi pour l'adversaire. D'ailleurs, avec le ballon sphérique, des as-

censions sont encore possibles par un vent de 7 à 8 m. à la seconde, et même davantage. Les expériences l'ont démontré. A la vérité, il faut dans ce cas un observateur expérimenté.

Les Allemands prétendent, qu'avec leur ballon cerf volant, que nous avons adopté aussi, l'ascension est praticable même par un vent de 20 m. à la seconde.

Les vents d'une violence pareille sont rares chez nous ; la vitesse moyenne, annuelle, sur le plateau suisse, varie de $1^{m}50$ à 2 m. suivant les contrées.

Les installations du parc d'aérostiers de Berne.

FABRICATION ET COMPRESSION DU GAZ

En théorie, tous les gaz plus légers que l'air peuvent servir de gaz aérostatiques ; en pratique, il n'en est pas ainsi. Les gaz toxiques, tels que l'oxyde de carbone, ou caustiques, comme l'ammoniaque, ou lourds, c'est-à-dire à densité voisine de celle de l'air, comme l'azote, doivent être écartés.

Les deux seuls gàz aérostatiques sont :

1° Le gaz d'éclairage ;

2° L'hydrogène.

Le gaz d'éclairage dont on s'est servi pour les ballons civils et en 1859 et 1870 pour les aérostats militaires, a l'avantage d'être bon marché ; en outre, les usines sont nombreuses et répandues dans tous les pays.

Les inconvénients qui l'ont fait rejeter comme gaz aérostatique militaire sont : sa faible force ascensionnelle, d'environ 30 % inférieure à celle de l'hydrogène et sa densité très variable, suivant la qualité de la houille employée à sa fabrication. Il est en outre délétère.

Il ne reste donc, pour l'aérostation militaire, que l'hydrogène. Nous avons vu que, dès le début du siècle, on s'est mis à l'employer pour les essais ; le physicien Charles l'obtenait en décomposant l'acide sulfurique par le fer. Sa méthode est connue sous le nom de méthode des tonneaux et eût été certainement perfectionnée, à ce moment, si certaines considérations militaires n'avaient attiré l'attention d'un autre côté.

La fabrication de la poudre absorbait tout le soufre disponible en France et le Comité de Salut public en avait interdit l'emploi pour tout autre usage. C'était proscrire l'acide sulfu-

rique, qui, à cette époque, n'était produit qu'en décomposant le soufre. C'est à ce moment que Lavoisier imagina de décomposer l'eau en la faisant passer, à l'état de vapeur, sur du fer chauffé au rouge. Ce mode de fabrication exigeait une installation fixe, qui enlevait toute mobilité au parc aérostatique et fut cause de sa suppression dans les armées.

Le système de fabrication actuellement en usage dans les parcs aérostatiques n'est autre que celui de Charles, perfectionné toutefois par l'invention d'appareils appelés « à circulation. »

On appelle « générateur » l'appareil destiné à la fabrication du gaz. Chez nous, il est du type semi-fixe, c'est-à-dire monté sur un cadre en métal, reposant sur le sol. Si les circonstances obligeaient à évacuer ou à transporter l'appareil d'un point sur un autre, quatre petites roues peuvent s'adapter au dit cadre, l'appareil, formant chariot, est conduit à la gare et chargé sur un wagon de chemin de fer.

L'armée française, par contre, a un générateur mobile, c'est-à-dire constituant une voiture de parc traînée par six chevaux.

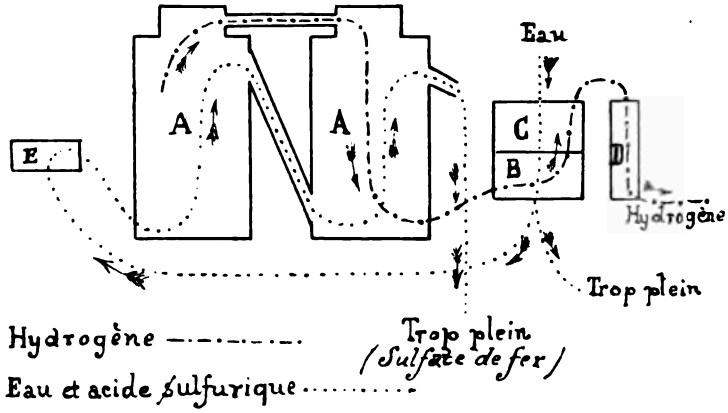

Notre générateur se compose des parties suivantes :

1° Des deux bouilleurs AA, qui sont en tôle, garnis à l'intérieur de plomb, pour soustraire les parois à l'action de l'acide sulfurique. Ils sont surmontés d'un gueulard pour permettre l'introduction du fer.

2° Des deux laveurs B et C :

Le barboteur, B, dans lequel le gaz traverse une eau sans cesse renouvelée ;

Un laveur à pluie, C, dans lequel le gaz passe à travers une pluie fine. Par ce lavage, le gaz se débarrasse de sa vapeur d'eau et de l'acide sulfurique entraîné.

3° Les deux sécheurs, D, contenant de la soude caustique et du chlorure de calcium, dont le but est d'enlever au gaz certaines impuretés et de le dessécher complètement.

4° Une pompe à acide, E, qui mélange automatiquement l'eau et l'acide sulfurique nécessaires à la fabrication du gaz.

Les bouilleurs étant remplis aux trois quarts de fer, on met la pompe à eau et acide en action. La réaction commencée, l'hydrogène se dégage. Le gaz formé dans le premier bouilleur passe dans le deuxième, par le tube de communication reliant les deux bouilleurs, à leur partie supérieure, au-dessus du fer noyé dans l'acide sulfurique. Du deuxième bouilleur, le gaz passe au laveur barboteur ; il est ensuite lavé à pluie fine, puis, après avoir passé par les deux sécheurs, il se rend soit directement au ballon même, soit au ballon gazomètre ou aux compresseurs.

La circulation de l'eau commence au laveur à pluie, puis passe par le barboteur. Une partie s'écoule par un trop-plein, l'autre, aspirée par la pompe à acide et mélangée avec ce dernier, est envoyée dans le premier bouilleur par la partie inférieure, de là dans le second. Les bouilleurs communiquent entre eux par un tuyau allant de la partie supérieure du premier dans la partie inférieure du second. Un trop-plein déverse cette eau chargée de sulfate de fer dans une coulisse.

La France emploie le zinc pour la fabrication de l'hydrogène, nous employons le fer pour des raisons d'économie. Le mètre cube de gaz de fabrication suisse revient de 80 cent. à 1 fr. au lieu de 2 fr. 50, prix du mètre cube français. Le zinc a, par contre, l'avantage de produire un dégagement plus rapide. Avec notre appareil, nous arrivons à une production de 150 m^3 à l'heure.

L'hydrogène produit comme nous venons de le voir sert à gonfler des ballons, dans le voisinage immédiat du générateur. Cette manière de procéder n'est plus praticable en campagne, car il est impossible de revenir à l'usine pour chaque gonflement ; on retomberait dans le cas des premiers aérostiers militaires. Il a fallu trouver la possibilité de gonfler les ballons n'importe où. Deux moyens étaient en présence : rendre le générateur mobile ou transporter le gaz.

Nous avons dit que les Français possèdent le générateur mobile. Ces appareils, tout en cuivre, sont fort coûteux et fort lourds. Le gonflement d'un ballon d'une contenance de 500 m³ demande 2 heures de travail, malgré l'emploi du zinc. A ces inconvénients s'ajoute celui du grand nombre de voitures exigé pour transporter le zinc et l'acide nécessaires à un gonflement, sans parler de l'eau, dès qu'on est éloigné d'un ruisseau ou d'un étang. Autant de raisons qui nous ont conduit à adopter le générateur semi-fixe avec compression du gaz.

L'hydrogène est fabriqué en dehors du théâtre des opérations, comprimé dans des tubes en acier, au moyen de compresseurs spéciaux, et chargé sur des voitures *ad hoc* appelées « voitures-tubes. »

Nous retirerons de cette façon de procéder une foule d'avantages :

Transport du gaz facile ; diminution du nombre des voitures, par conséquent plus grande mobilité du parc aérostatique ; opération du gonflement plus rapide, 15 à 20 minutes avec des aérostiers exercés.

Ces considérations se sont imposées à toutes les armées. Les Français eux-mêmes ne considèrent plus leur générateur mobile que comme réserve de matériel de place forte.

Nos tubes sont en acier, de forme cylindrique, terminés à l'une de leurs extrémités par une calotte semi-sphérique et munis à l'autre d'un robinet de bronze. La longueur d'un tube est de 3m10, le diamètre extérieur 220 mm. Un tube contient 13 m³ d'hydrogène, à la pression de 150 atmosphères.

Nos voitures-tubes portent dix récipients, ce qui donne par voiture un total de 130 m³. Il faut six ou sept voitures pour le gonflement d'un ballon. Les voitures sont de construction suisse, elles proviennent des ateliers de Thoune.

(A suivre.)

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos cartes topographiques. — Les armes et la toge. — A propos d'absinthe.

Les manœuvres du IIIe corps d'armée ont fourni l'occasion au lieutenant-colonel Becker, chroniqueur militaire de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, topographe distingué, de soulever la question d'une nouvelle carte tactique à établir pour notre armée. Avec raison il critique notre carte au 1 : 100000. La carte populaire du terrain des manœuvres publiée cette année par le Bureau topographique était d'un gris pâle et presque complètement inutilisable. Quant à la carte officielle des manœuvres, imprimée en plusieurs couleurs, elle n'était guère bonne non plus Le lieutenant-colonel Becker se demande s'il ne faudrait pas laisser la carte Dufour telle qu'elle est, — ses planches, déjà bien fatiguées par de nombreux tirages donnant un relief de moins en moins accentué, — et travailler à l'établissement *d'une nouvelle carte tactique*, plus claire et qui permettrait de distinguer, au premier coup d'œil, les parties élevées et les dépressions. Il faudrait aussi renoncer, d'ores et déjà, à indiquer les voies de communication en rouge et laisser à chaque officier le soin de tracer en couleur les routes que sa troupe doit suivre. Quant au papier, il y aurait lieu de le choisir de qualité telle que, même en temps humide, on y puisse tracer des traits au crayon de couleur.

Ces desiderata du lieutenant-colonel Becker sont tout à fait justes; nous sommes distancés maintenant par d'autres pays dans l'établissement des cartes; nous vivons sur une vieille réputation qui nous échappera sans nul doute si nous ne travaillons pas à la maintenir.

* * *

L'inspecteur des troupes, dans un rassemblement, doit-il porter l'uniforme ou des vêtements bougeois? Cette question est posée presque chaque année; elle l'a été encore, à propos de la revue du IIIe corps d'armée, par divers journaux. Voici, à ce propos, les réflexions du journal *La Suisse :*

LES ARMES ET LA TOGE

Mercredi, M. le conseiller fédéral Müller, chef du Département militaire fédéral, a passé la revue du IIIe corps d'armée dans la plaine de Wallisellen.

Conformément à un arrêté du Conseil fédéral de 1891, sauf erreur, il était en uniforme, avec les insignes de commandant de corps. C'est ainsi vêtu, d'ailleurs, qu'il avait suivi les manœuvres.

Comme cela arrive dans chaque occasion semblable, une polémique s'est alors engagée dans les journaux. Les uns, comme le *Volksrecht*, organe socialiste, ont soutenu que M. Müller aurait dû être en civil, tandis que d'autres, la *Neue Zürcher Zeitung* en tête, sont pour la tenue militaire.

Nous persistons à être de l'avis du *Volksrecht*, et nous estimons que l'arrêté de 1891, pris sous l'inspiration d'un homme qui n'a jamais redouté le panache, M. Emile Frey, alors chef du Département militaire fédéral, devrait être abrogé.

Les premières manœuvres de division (c'étaient celles de la Ire division, à la tête de laquelle venait d'être placé le colonel Ceresole, en 1879), furent inspectées par M. le conseiller fédéral Hammer, qui, tout colonel qu'il était, portait le frac, le chapeau haut de forme, des pantalons gris et des bottes à l'écuvère. Il avait fort bon air, et la présence de ce civil à la tête d'un brillant état-major d'officiers suisses et étrangers, était le symbole parfait de notre organisation militaire.

Sauf erreur, c'est M. Hertenstein qui innova : militaire dans l'âme, il eut la faiblesse de revêtir ses insignes de colonel-brigadier d'infanterie pour inspecter, en qualité de représentant du Conseil fédéral, des troupes commandées par un divisionnaire, c'est-à-dire par un officier qui, en cette qualité, lui était supérieur en grade.

C'est cette anomalie que le Conseil fédéral chercha à écarter par son arrêté de 1891. Mais, en prenant cette décision, il tomba de Charybde en Scylla. En effet, il sera rare que le citoyen chargé du Département militaire fédéral soit un divisionnaire au moment de son entrée en fonctions. Si c'est un colonel brigadier, un lieutenant-colonel, un capitaine, un caporal, un simple soldat ou un citoyen qui n'a jamais fait de service, le voilà revêtu, du jour au lendemain, du grade de commandant de corps d'armée. Et, quand il sort du Conseil fédéral, il pourra être appelé à des commandements élevés sans que son instruction tactique antérieure autorise le moins du monde cette faveur.

Mais ce n'est là qu'un très petit côté de la question.

Le principe qui est en jeu est celui de la prédominance du civil sur le militaire. En Suisse, elle est incontestée. Mais il serait bon de mettre les formes en harmonie avec les faits et le droit.

Lorsque M. Müller se rend aux manœuvres et se fait présenter un corps d'armée, il n'agit pas comme colonel. Il est beaucoup plus que colonel : il est le représentant du gouvernement, c'est-à-dire le délégué du peuple suisse. En s'embrigadant dans l'armée, il diminue son rôle, il amoindrit sa fonction. Il n'est plus qu'un membre de cette armée, qui est au service du gouvernement, au lieu d'être un membre de ce gouvernement qui dispose de l'armée.

Un inspecteur civil qui, entouré d'officiers supérieurs, passe en revue l'armée, cela veut dire : les armes cèdent à la toge. L'inverse, c'est-à-dire un membre du gouvernement qui dépose son habit pour revêtir sa tunique, cela prend un petit air césarien qui jure absolument avec nos institutions et nos mœurs.

La *Suisse* rappelle l'inspection passée en 1879, par M. le conseiller fédéral Hammer, des troupes de la Ire division; M. Hammer était colonel, c'est vrai, mais dans l'occasion rappelée, il n'était pas chef du département militaire fédéral, mais président de la Confédération, si je ne fais erreur. Alors, comme tel, il représentait l'élément civil et il convenait qu'il ne revêtit pas l'uniforme. Je ne sais ni s'il existe une décision remettant l'inspection des troupes au chef du département militaire, ni pourquoi on a renoncé à faire passer cette inspection par le président de la Confédération. Celui-ci, à la vérité, peut n'être pas en état de monter à cheval. J'ai ou raconter, à ce propos, que lorsque feu M. Fornerod était président de la Confédération, il fut appelé, lui aussi, à je ne sais quelle occasion, peut-être était-ce dans une des « écoles centrales » de l'époque, sortes de rassemblements qui se tenaient au « camp de Thoune », à passer l'inspection

des troupes; or il n'était pas brillant cavalier, paraît-il, et il devait monter à cheval; on chargea donc un officier de lui « faire » un cheval, qui fut absolument sûr, et tout se passa sans encombre. Je ne propose pas de renouveler l'expérience; peut-être, tous les présidents ne trouveraient-ils pas la représentation de leur goût.

La tradition a maintenant prévalu que c'est le chef du département militaire qui passe l'inspection; s'il est militaire, je trouve bien naturel qu'il revête l'uniforme; ce qui me le paraît moins, c'est que, s'il est colonel, il porte les insignes de commandant de corps d'armée. Notez que l'arrêté de 1891 ne dit pas qu'il revêt le rang d'un commandant de corps, mais seulement les marques distinctives. Et si le chef du département militaire n'est pas colonel, ce qui peut arriver, qu'adviendra-t-il ?

Le conseiller fédéral Hertenstein avait le rang de brigadier; il ne porta jamais, dans les inspections, les insignes d'un grade supérieur à celui-là, il en fut de même de M. le conseilier fédéral Hauser, aussi colonel. Si je ne fais erreur, il passa même l'inspection des Ire et IIme divisions en 1890 sans orner sa coiffure du panache de plumes vertes.

Et pourquoi un conseiller fédéral, chef du département militaire, s'il est officier, ne passerait-il pas l'inspection des troupes revêtu de l'uniforme et portant les insignes de son grade. Il ne faut pas confondre : dans cette occasion, le conseiller fédéral prime l'officier; et alors peu importe le grade.

* * *

Le soldat Sigg, de la Ire comp. du bat. 105.I, en même temps député au Grand Conseil du canton de Genève, a provoqué, au sein de ce corps, à propos de propagande et de lutte contre l'alcoolisme, un débat qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

On avait laissé afficher dans l'intérieur de la caserne de Plainpalais, à l'occasion du cours de répétition du bat 105.I, un avis qui donnait l'adresse d'un local de réunion et de lecture ouvert dans le voisinage par l'Union chrétienne des jeunes gens et invitait les soldats à en user; on avait également autorisé le dépôt dans les logements de la troupe de la brochure du Dr Châtelain contre l'usage de l'absinthe. M. Sigg a interpellé le Conseil d'Etat sur ces deux faits et celui-ci, par l'organe de M. le conseiller d'Etat Boissier, chef du département militaire cantonal, a répondu, après enquête, à cette interpellation.

Je dois dire que je trouve que le député Sigg était parfaitement dans son droit, après avoir rempli ses devoirs militaires comme simple citoyen, de questionner, comme député, l'autorité politico-militaire de son canton sur tel ou tel fait. Quel but il poursuivait en faisant cela, je ne le vois pas bien ; à moins que ce ne fût de mettre M. le conseiller d'Etat Boissier en fâcheuse posture ; dans ce cas, il a parfaitement réussi.

A-t-on bien ou mal fait d'autoriser l'affichage de l'invitation de l'Union

chrétienne des jeunes gens et le dépôt de la brochure du Dr Châtelain? Je ne discuterai pas ce point, quoique le procédé ne me paraisse pas plus incorrect que d'afficher dans les cantines militaires, locaux placés sous l'autorité des chefs militaires, toutes sortes de tableaux-réclames permanents ou occasionnels, pour vins, liqueurs, concerts, beuglants, etc., ainsi que j'ai eu assez fréquemment l'occasion de le constater. Et puis, si ce procédé est incorrect, c'est à l'*autorité militaire supérieure* à intervenir pour interdire tout ce qui sort de la neutralité... militaire, et alors ce ne sera pas trop d'un traité complet de casuistique pour régler tous ces cas.

Mais je reviens à l'interpellation Sigg et à la réponse du conseiller d'Etat Boissier. Il va sans dire que M. le député Sigg blâmait la tolérance dont on avait usé vis-à-vis de l'Union chrétienne et des distributeurs de la brochure du Dr Châtelain. Dans sa réponse, M. Boissier a d'abord informé le Conseil qu'il avait demandé au commandant du bataillon 105.I un rapport qui lui avait été refusé, le cas ne relevant pas de l'autorité cantonale; puis que, à une nouvelle demande, le commandant avait répondu qu'il prenait toute la responsabilité de ce qu'il avait autorisé. Là dessus, M. Boissier est parti en campagne, donnant pleine satisfaction à M. le député Sigg et blâmant qu'on eût laissé se produire les faits qu'il avait signalés; il a même affirmé que la distribution de la brochure du Dr Châtelain avait produit un effet diamétralement opposé à son but et qu'on n'avait jamais bu autant d'absinthe que ce jour-là (je crois que M. Boissier serait fort embarrassé si on le mettait en demeure de produire les preuves de cette assertion); il a annoncé en outre qu'on prendrait, à l'avenir, des mesures pour que de pareils faits ne puissent plus se produire. M. Sigg s'est déclaré satisfait, — il aurait pu l'être à beaucoup moins — le Grand Conseil a appuyé de ses applaudissements, et il ne s'est trouvé personne pour relever ce que le langage de M. le conseiller d'Etat Boissier avait d'étrange.

Eh bien! c'est ici que j'attends M. Boissier; il ne faut pas que cette affaire en reste là; il doit nantir d'une plainte en règle le Département militaire fédéral. N'est-il pas le défenseur attitré des victimes genevoises du militarisme? N'a-t-il pas déjà brillamment signalé son activité dans ce domaine? Il a fait une promesse, il doit la tenir. Il y a d'autres casernes dans lesquelles on interdit la consommation de l'absinthe; il doit faire cesser ce scandale. On trouve dans l'*Ordre général du Chef de l'Arme de l'infanterie* un § 30, dernier alinéa, qui dit: *L'usage des boissons alcooliques concentrées est formellement interdit;* il faut qu'il obtienne que cet abus de pouvoir prenne fin.

Et s'il ne le fait pas, s'il ne réalise pas sa promesse, il donnera raison à ceux qui disent qu'il a parlé pour les électeurs genevois du 11 novembre prochain.

Le correspondant genevois d'un journal politique d'un autre canton (je

crois que c'est la *Gazette de Lausanne*) feint, il est vrai, de croire que M. Boissier a fait de l'ironie; la repêche est maladroite et personne n'en croira rien. S'il en eût été ainsi, M. Sigg, qui est un malin, s'en serait bien aperçu, et il ne se serait pas déclaré satisfait.

J'attends donc la suite de l'affaire...

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres d'attaque de positions de campagne fortifiées. — L'obusier de 15 cm. prend le nom d'obusier lourd de campagne. — Insuccès de l'obusier de 10,5 cm. — Démantèlement de Spandau. — Création de batteries de montagne. — Nos mitrailleuses. — † Le lieutenant-colonel Max Jähns; ses ouvrages. — Quelques publications.

Dans les manœuvres d'attaque de positions fortifiées qui ont été exécutées, au mois d'août dernier, dans les environs de Metz, par des détachements du XVIe corps, les tirs ont eu lieu à blanc, uniquement. Il en est de même des tirs effectués dans d'autres exercices analogues au camp de Lobourg par des troupes du IVe corps. Par contre, aux manœuvres organisées au camp de Munster dans la province de Hanovre, par le Xe corps, on a exécuté des tir réels. On a, dit-on, formé à cette occasion un concours de tir, un *Wettschiessen*, contre des buts abrités, entre l'artillerie de campagne et l'artillerie à pied, la première armée de l'obusier de campagne de 10,5 cm., la seconde de l'obusier de 15 cm. Il ressort de ce concours que les résultats obtenus par l'obusier de campagne auraient été minimes, si ce n'est nuls, tandis que ceux de l'artillerie à pied se sont montrés excellents. La conséquence de tout ceci se traduit par une modification apportée à l'artillerie à pied et par un ordre de cabinet, en date du 6 septembre, qui débute comme suit : « Les manœuvres de Munster ayant démontré que l'artillerie à pied était tout à fait apte à être attachée aux troupes de l'armée de campagne (vollbefähigt der fechtenden Feldtruppen zugetheilt zu werden), l'Empereur ordonne : L'obusier de 15 cm. s'appellera à l'avenir *Obusier lourd de campagne*. Les corps de troupes qui en seront armés seront désignés sous le nom de « Régiment d'artillerie à pied No.... (obusiers lourds de campagne) ». L'obusier de 10,5 cm. sera, par opposition, dénommé *Obusier léger de campagne*.

L'artillerie de campagne subit de ce fait un échec assez sérieux qui ne sera pas pour plaire à son ancien inspecteur, le général de Hoffbauer. Je suis convaincu que, dans l'espèce, l'artillerie de campagne n'a péché que par défaut de pratique. Il est probable d'ailleurs qu'on aura quelque peu outré les difficultés du tir et la résistance des abris. Peut-être aussi les

commandants de batterie auront-ils choisi dans les tirs de l'obusier de campagne une charge qui ne correspondait pas exactement à la situation du but et au genre d'objectif. L'article que vous avez publié dans votre livraison d'août sur notre obusier indique en effet, si on veut bien s'y reporter, qu'il existe pour l'obusier sept charges différentes. Dans la pratique, il est très rare qu'un chef de batterie trouve des occasions pour exécuter des tirs réels avec des projectiles chargés en guerre, en raison des dangers que peuvent causer, aux courtes portées, les éclats projetés fort loin en tous sens et susceptibles même d'atteindre en arrière la batterie qui tire. L'*Instruction* prévoit dans ces circonstances l'obligation de construire des abris pour les servants. Dans les tirs de polygone on n'emploie de fait que des projectiles dits d'exercice, c'est-à-dire sans charge d'éclatement. On le voit, ce genre de tir exige certaines précautions et une connaissance parfaite du matériel et de son emploi, et il y aura certainement encore des expériences à faire pour se familiariser avec l'obusier et pour l'affranchir de la disgrâce dont il paraît être momentanément l'objet et de l'inaptitude dont il semble avoir fait preuve aux manœuvres de Munster.

— On va prochainement démanteler la forteresse de Spandau. Cette forteresse renferme, comme vous savez, des établissements importants de l'artillerie, la fonderie de canons, les ateliers de précision, ceux de pyrotechnie, les fabriques de poudre et d'armes, ainsi que le trésor de guerre de l'Empire. Le trésor, 120 millions de marcs, est gardé dans la tour dite de Jules, construite au quatorzième siècle, dans le style vieux-italien, par un architecte d'Italie. Cet ouvrage, qui fait partie de la citadelle, continuera à subsister. Il est entouré de murailles très élevées et de fossés inondables. La citadelle elle-même contient le palais du commandant de la forteresse et va recevoir pour l'y caserner une section attelée de l'artillerie à pied. Il y a quelque vingt ans, la forteresse a été complétée par une ceinture de forts détachés, érigés à environ 5 km. du noyau. On conservera entre autres le fort établi sur le Hahneberg, à peu de distance du camp d'instruction de Döberitz. Tout récemment, du 3 au 6 de ce mois, ce fort a servi de pivot à des manœuvres de siège. On l'avait armé en guerre; l'attaque en a été faite à la fois de Spandau et de Döberitz. Le ballon captif a naturellement joué son rôle dans ces manœuvres, ainsi que les projecteurs électriques. Dans tous les exercices, on cherche à mettre le plus possible les officiers supérieurs d'artillerie au courant des manœuvres combinées, même les officiers appartenant à l'artillerie à pied. L'Empereur vient encore d'ordonner qu'à l'avenir les commandants de brigade, les inspecteurs et l'inspecteur général du corps de l'artillerie à pied assisteraient aux manœuvres auxquelles participent les troupes placées sous leurs ordres. Ces dispositions sont une conséquence et un corollaire bien naturels des succès des 15 cm. à Munster.

On continue d'ailleurs à vouer à l'artillerie une sollicitude qui est toute à son honneur. L'école de tir de l'artillerie de campagne à Jüterbog vient de constituer un groupe d'obusiers légers, 3e groupe d'instruction, et un état-major de régiment. L'artillerie à pied compte toujours ses trois compagnies d'école. Au surplus, Jüterbog tend à devenir une vaste place d'armes. Le camp d'instruction sera, dès le 1er avril, réuni au polygone, où on a élevé de nouvelles casernes et d'autres constructions importantes. Le nouveau camp prend le nom de Neu-Jüterbog.

— Le 1er octobre, l'organisation de l'artillerie de campagne en Prusse a été achevée ; on a formé en somme 19 batteries montées nouvelles. La réorganisation, sauf 2 brigades et 2 régiments, est terminée en Saxe. Quant à la Bavière, la transformation avance, une partie de l'artillerie du nouveau IIIe corps est déjà constituée.

A côté de l'artillerie de campagne, on vient d'introduire un genre d'artillerie nouveau pour nous : l'artillerie de montagne. Il a été acheté deux batteries, dont une se trouvait déjà à Tsingtau (Kiautschou) ; une troisième batterie de montagne a été mise à l'essai à l'école de tir de Jüterbog. — On a organisé également des sections de mitrailleuses, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, en les formant sur le même pied que les batteries montées. Les mitrailleuses ont un avant-train, attelé de quatre chevaux, un affût avec deux sièges et cinq chasseurs par pièce comme servants, avec, en sus, un sous-officier chef de pièce. La section de six ou de quatre machines est commandée par un lieutenant. Les tireurs de la mitrailleuse ont un uniforme qui rappelle celui de nos troupes coloniales. Quant à la question de savoir si notre organisation est pratique et adéquate, si elle vaut celle que vous avez adoptée en Suisse en attribuant les mitrailleuses à la cavalerie, et si les nôtres ont la mobilité voulue, je préfère ne pas l'aborder ; vos lecteurs établiront eux-mêmes la comparaison.

— Pas de mutations importantes dans les grades élevés au courant de septembre, mais en dehors des cercles militaires proprement dits l'Allemagne et notre littérature militaire viennent de subir une grande perte par la mort du lieutenant-colonel Max Jähns, décédé le 19 septembre, à Berlin. Né en 1837, Jähns commença sa carrière en 1854 au 28e régiment d'infanterie ; trois ans plus tard, il passait lieutenant. En 1867, il devint membre de l' « Etat latéral » du grand Etat-Major où il était attaché à la Section historique. Quelques années plus tard, à partir de 1872, il fut nommé professeur d'histoire de la guerre à l'académie de guerre de Berlin, fonctions qu'il exerça pendant quatorze années. Lieutenant-colonel, il démissionna en 1886, pour se vouer entièrement aux études littéraires et scientifiques. Un de ses ouvrages les plus importants est certainement son *Histoire des sciences militaires, principalement en Allemagne*, qui a paru en 1890, en trois volumes. Il faudrait citer encore son *Histoire de l'armée*

française dès la révolution jusqu'aux temps modernes (1873), ainsi que son *Manuel de l'histoire militaire ancienne*, accompagné d'un *atlas historique militaire*, résumé de ses conférences à l'académie de guerre. Jähns avait comme écrivain scientifique une renommée universelle; l'université de Heidelberg lui avait conféré le grade de docteur *honoris causa.*

— Pour fêter le centenaire de la naissance de son illustre chef Moltke, le 26 octobre 1900, le grand Etat-Major, section historique, prépare sous le titre de *Thèmes stratégiques et tactiques de Moltke de 1857-71*, une collection de problèmes proposés aux officiers d'état-major pendant cette période. Il sera certes intéressant de les suivre et de chercher à les résoudre.

— En raison des mutations nombreuses qui se sont produites dans le corps d'officiers par suite de la formation du corps expéditionnaire, on va publier ce mois-ci une nouvelle édition de l'Annuaire de l'armée prussienne, arrêté au 1er octobre 1900. Une autre publication, moins aride celle-là bien que moins actuelle, est celle d'Extraits des lettres posthumes du feldmaréchal Neidhardt v. Gneisenau, chef d'état-major de Blücher dans ses campagnes contre Napoléon. Cette brochure est intitulée : *Au temps de la misère, 1806-1815* (Aus der Zeit der Noth). L'éditeur est l'archiviste Albert Pick.

Enfin, pour commémorer le bi-centenaire du royaume de Prusse (18 janvier 1901), le général Paul v. Schmidt y est allé de son volume : *L'œuvre de paix des rois de Prusse durant deux siècles*[1].

Si maintenant j'en viens aux publications périodiques et que j'ouvre des journaux comme le *Militär-Wochenblatt,* le journal semi-officiel s'il en est un, j'y trouve un article, qui a l'air d'une réclame, je l'avoue, sur le canon de campagne à tir rapide Cockerill-Nordenfeldt. L'auteur ne paraît pas d'ailleurs très au courant de la question et ignore les essais auxquels ce matériel a été soumis en Suède, en Belgique et en Suisse. Cet article a été reproduit tel quel par certaines publications, entre autres par votre *Allgemeine Schweizer-Zeitung*[2] qui le publie textuellement, sans commentaires.

A citer également pendant que je suis dans l'artillerie une intéressante critique de l'ouvrage du général R. Wille : *Le canon de campagne à tir rapide F. Krupp c/99* qui a paru dans les *Neue militärische Blätter,* livraisons des 1er et 15 août. C'est une sorte d'apologie de notre canon de campagne 1896. Enfin le même *Militär-Wochenblatt*[3] dont j'ai déjà parlé annonce que les aciéries d'Autriche, qu'on avait cru pouvoir fournir l'acier pour les

[1] Das Friedenswerk der preussischen Könige in zwei Jahrhunderten.

[2] N° 37 du 15 septembre.

[3] N° 87.

Manoeuvres impériales autrichiennes en Galicie.

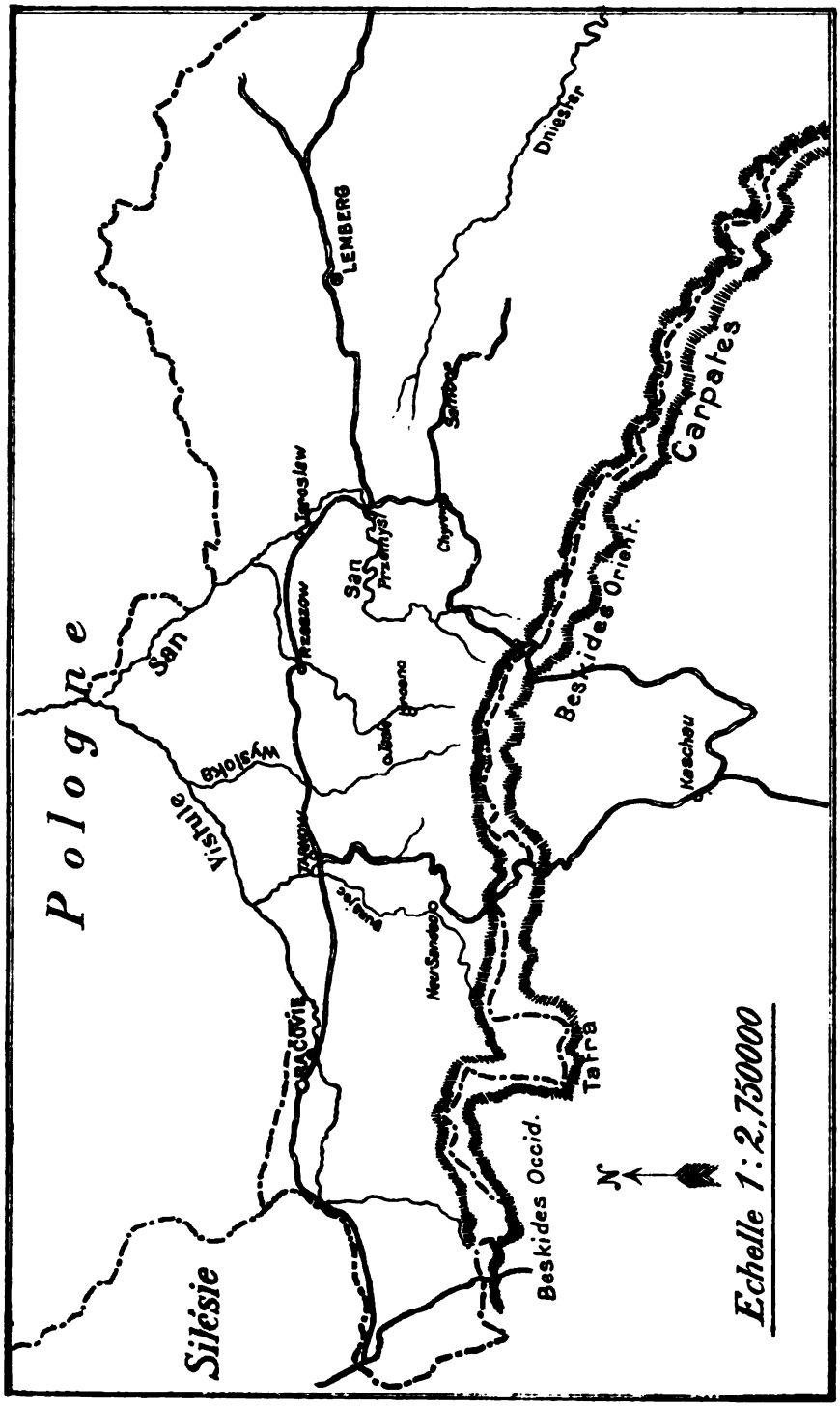

nouveaux canons à tir rapide de l'artillerie de campagne autrichienne, ne seront pas en mesure d'effectuer la totalité de cette livraison. La maison Skoda à Pilsen doit avoir entamé des pourparlers en Westphalie pour la fourniture d'une partie de ses aciers à canons.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres impériales en Galicie. — Essais de voitures automobiles. — Expériences nouvelles d'aérostation. — Lancement d'un navire de guerre à Trieste. — Mission militaire austro-hongroise aux manœuvres françaises.

Pendant la seconde semaine de septembre ont eu lieu, dans la Galicie centrale, sous les yeux de l'empereur, les grandes « manœuvres d'armées » austro-hongroises. Des masses de troupes considérables — plus du quart de l'effectif de toute l'armée — y ont pris part cette fois. Il y avait, sur le champ de manœuvres, 168 bataillons d'infanterie, 96 escadrons et 68 batteries, soit en tout environ 100 000 hommes, dont 15 000 cavaliers et 472 bouches à feu. Deux armées combinées à l'effectif normal de campagne ont été mises sur pied et pourvues de l'outillage de guerre le plus complet et le plus moderne, afin que les manœuvres offrent une image aussi fidèle que possible de la réalité.

Le *terrain* dans lequel les manœuvres se déroulèrent était formé de la zone limitée au sud par la chaîne principale des Beskides et des Carpathes et au nord par la ligne Cracovie-Tarnow--Przemysl-Sambor (v. le croquis) Coupé de petites montagnes et de collines qui s'abaissent graduellement du sud au nord pour se transformer, à mesure que l'on se rapproche de la frontière russe, en de vastes plaines unies et sablonneuses, ce terrain contraste absolument avec la région très montagneuse dans laquelle eurent lieu les manœuvres impériales de l'année dernière, ensorte que tout fut différent cette année : l'organisation et la disposition des deux partis, aussi bien que la marche des opérations dans leur ensemble et de chaque combat en particulier. Comparées aux précédentes manœuvres, celles qui viennent de se terminer furent caractérisées par le rôle beaucoup plus actif qu'y jouèrent les grands corps de cavalerie et d'artillerie.

Les *lignes de communication* ne manquent pas sur le théâtre des manœuvres. En général, les routes suivent plutôt le fond des vallées, mais on trouve aussi, sur les hauteurs, de bonnes chaussées carrossables, reliées entre elles par des voies transversales.

Le terrain adjacent laisse à désirer au point de vue de sa *viabilité*. Les couches argileuses et calcaires qui forment, à de faibles profondeurs, la substructure du sol, empêchent l'écoulement normal des eaux de surface,

ensorte que le terroir s'amollit sous de fortes pressions, ce qui gêne les troupes dans leur marche et nuit surtout à la liberté des mouvements des trains.

Au point de vue du *logement des troupes*, le terrain de manœuvres n'offre que peu de ressources. A la vérité, les villes et villages y sont assez nombreux, mais la population en est pauvre et les localités ne possèdent pas beaucoup de cantonnements spacieux, ensorte que les troupes durent fréquemment faire usage de leurs tentes-abris.

L'*ordre de bataille* pour les deux armées était le suivant :

1re armée (Parti est; point d'insigne distinctif) :

Commandant : Feldzeugmeister von Galgotzy.

1er corps, à 3 divisions : Feldzeugmeister von Albori.

6e » » Lieutenant Feldmaréchal von Pokorny.

7e division de cavalerie : Major général von Brudermann.

En tout : 82 bataillons,
38 1/4 escadrons,
204 pièces,
4 compagnies de pionniers, etc.

2e armée (Parti ouest; insignes distinctifs) :

Commandant : Feldzeugmeister baron Waldstätten.

10e corps, à 2 divisions : Lieutenant Feldmaréchal baron Mertens.

11e » » Feldzeugmeister Fiedler.

Corps combiné : Lieutenant Feldmaréchal von Horsetzky.

6e division de cavalerie : Lieutenant Feldmaréchal comte Auersperg.

En tout : 86 bataillons,
54 3/4 escadrons,
268 pièces,
4 compagnies de pionniers, etc.

Les deux quartiers généraux d'armées, ainsi que ceux de corps et de divisions, furent organisés à peu près comme en cas de guerre. L'effectif des troupes fut augmenté par l'appel des réservistes et chaque homme portait sa réserve de munitions et ses rations de vivres supplémentaires, comme encampagne.

A chaque corps fut attaché un détachement de téléphonistes avec 4 appareils et 60 km. de fils. Chaque régiment de cavalerie avait formé une patrouille de renfort indépendante de 8 cavaliers complètement équipés. La direction des manœuvres avait, en outre, à sa disposition les lignes de chemins de fer et de télégraphes situées dans la zone des opérations, ainsi que quelques lignes téléphoniques particulières.

Chaque armée possédait un détachement d'aérostiers, composé de 6 officiers et 87 hommes avec 40 chevaux, le parc nécessaire, un ballon cerf-volant complet et une installation de réserve pour une station d'ap-

provisionnement avec 120 tubes de gaz remplis et un ballon sphérique complet avec son câble.

La direction des manœuvres disposait, à titre d'essai, d'une voiture automobile à quatre places et d'une voiturette; chaque commandant d'armée d'une voiture légère et chaque quartier-général de corps — à l'exception de celui du 10e corps — d'une voiture et d'un camion automobile.

Les deux corps de cavalerie des deux armées ennemies commencèrent leur service le *10 septembre*, premier jour des « manœuvres d'armées », à 7 heures du matin.

La *supposition générale* pour le commencement des manœuvres était la suivante :

Pour la 1re armée : La 2e armée ennemie, venant de Jaroslaw-Chyrow a franchi le San et s'avance dans la direction de Tarnow-Neu Sandec. La 1re armée se concentrera dans le plus bref délai possible pour repousser l'ennemi.

Pour la 2e armée : Une armée ennemie venant en partie de la Galicie occidentale et en partie de la Hongrie, se concentre dans la région de la Wisloka supérieure.

La 2e armée s'est avancée au-delà de Jaroslaw-Chyrow et a pour mission de poursuivre sa marche offensive jusqu'à Cracovie par Jaslo-Neu Sandec.

Sur la base de cette supposition générale, la direction des manœuvres prescrivit aux deux armées en présence la situation initiale que chacune d'elles devait occuper le 10 septembre au soir. Ce jour-là, le front d'opérations de la 1re armée, non encore concentrée, avait un développement d'environ 85 km.; celui de la 2e armée s'étendait sur une longueur de 60 kilomètres. Les lignes d'infanterie les plus avancées se trouvaient à plus de 60 km. l'une de l'autre; les corps de cavalerie avaient poussé en avant jusqu'à une distance réciproque de 40 km. On avait ainsi ménagé un espace suffisant pour permettre aux deux partis de préparer et d'exécuter leur service de reconnaissance stratégique.

Le front d'opérations de l'armée est — première — qui était encore le 11 au soir de 45 km., fut réduit le 12 à 16 km. Celui de l'armée ouest — deuxième — qui mesurait, le 11 au soir, 40 km., n'était plus, le 12, que de 14 km. Les deux divisions de cavalerie se trouvaient aux ailes sud de chaque armée. La 6e division avait marché sur deux colonnes. Un de ses régiments, qui s'était laissé envelopper par une brigade de cavalerie ennemie, fut, pendant deux heures, déclaré hors de combat par les arbitres. La brigade assaillante trouva, pour son attaque, qui avait lieu à la descente, un terrain difficile. Néanmoins, elle chargea avec un bel entrain et aucun homme ne tomba de cheval, ce qui était d'autant plus remarquable que le sol était très glissant et raviné de dangereuses fondrières

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces manœuvres qui, bien qu'elles aient été peu favorisées par le beau temps, offrirent, au point de vue stratégique et tactique, une foule de particularités intéressantes et instructives. Elles se terminèrent le 15 septembre par la « bataille de Jaslo ».

Cette « bataille » fut introduite, entre 9 et 11 h. du matin, par un vaste combat, d'heure en heure plus intense, d'artillerie. Pendant ce temps, les divisions de l'armée ouest allaient se mettre à couvert derrière des ouvrages de fortification volante rapidement établis et celles de l'armée est se groupaient pour se préparer à l'attaque. A 10 h. du matin, l'infanterie ouvrait, de part et d'autre, le feu, qui redoubla peu à peu d'intensité, sur toute la ligne, lorsque les réserves entrèrent en action.

L'armée Est — 2e — effectua son attaque principale avec 38 bataillons et 96 pièces. Le commandant de l'armée ouest — 1re — fit avancer sa réserve d'armée : la 39e division honvèd, pour renforcer la ligne de feu, mais la marche de cette division fut retardée par la rareté des communications et par les difficultés du terrain qu'elle avait à parcourir, ensorte qu'à 1 1/2 h. de l'après midi, elle n'avait pas encore atteint le front du combat.

Dans ces conditions, il paraissait douteux que l'armée ouest eût réussi à résister à l'attaque vigoureusement menée de l'adversaire, à faire échouer sa tentative de percer les lignes ennemies et, conformément à la tâche qu'elle avait à remplir, à contenir l'armée Est et à l'empêcher de poursuivre sa marche sur Cracovie

A ce moment critique, l'Empereur, qui, de divers points du théâtre des opérations, avait suivi très attentivement toutes les péripéties de la bataille, donna l'ordre de faire cesser les feux, ce qui mit fin à l'exercice et aux manœuvres impériales en général.

Disons en passant que la 39e division honvèd, qui, le 14 septembre, à la « bataille » de Krosno, avait déjà joué le rôle de réserve de l'armée ouest, n'eut pas une seule fois, pendant tout le cours des manœuvres impériales, l'occasion de tirer un coup de fusil.

Notons en outre qu'en fractionnant les deux armées d'une manière différente, c'est-à dire en répartissant la première en deux corps de 3 divisions chacun et la seconde en trois corps ayant chacun 2 divisions, la Direction des manœuvres avait voulu se rendre compte de la valeur comparative, au point de vue tactique, de chacun des deux modes de fractionnement des troupes. De même qu'aux grandes manœuvres de 1893, à Guns, — les premières et les seules « manœuvres d'armée » qui avaient eu lieu, jusqu'en septembre dernier, en Autriche-Hongrie — on constata, cette fois encore, qu'il vaut mieux former des corps à 3 divisions. Le commandant du corps dispose ainsi de trois unités qu'il peut employer les deux premières en avant-ligne et la troisième comme réserve, ensorte

que, pour former ses troupes en ordre de bataille, il n'a pas besoin, dans la règle, d'emprunter des divisions à d'autres corps.

Durant les deux journées de « batailles », du 14 et du 15 septembre tous les mouvements, tant offensifs que défensifs, des troupes s'effectuèrent avec beaucoup d'ordre, de régularité et de correction. La conduite du feu, tant d'artillerie que d'infanterie, ne laissa rien à désirer et, en général, les troupes surent fort bien tenir compte des effets probables de leur propre feu.

La bonne tenue des troupes, malgré les fatigues et les privations qu'elles avaient endurées les jours précédents, leur entrain et la propreté de leurs uniformes frappèrent vivement les officiers étrangers qui assistaient aux manœuvres.

La critique eut lieu le 16 septembre dans la matinée, sous la tente des généraux et en présence de l'Empereur. Elle fut présentée par le chef de l'état-major général baron Beck, qui, en s'aidant de nombreux croquis de situations chromo-lithographiques, retraça, d'une manière très claire, la marche générale des manœuvres finales dans une conférence extrêmement instructive qui dura trois heures.

L'Empereur exprima ensuite la vive satisfaction que lui avaient procurées la bonne marche et l'heureuse conclusion des manœuvres de cette année ; il complimenta les commandants, les officiers et les troupes et remercia d'une manière particulièrement cordiale le Feldzeugmeister baron Beck de l'infatigable dévouement avec lequel il avait rempli sa tâche de Directeur en chef des manœuvres.

Après quoi, le grand-duc Rainer, en sa qualité de doyen des généraux présents, prit la parole pour haranguer l'Empereur. Il le remercia d'abord au nom des généraux et du corps des officiers, puis il lui présenta, en termes chaleureux, les félicitations et les vœux de toute l'armée à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance. S. M, profondément touchée, remercia en quelques mots.

A 5 h. de l'après midi, l'Empereur, frénétiquement acclamé par la population, monta en wagon à Jaslo pour rentrer à Vienne.

Pour le *transport des troupes* dans leurs garnisons respectives, on avait établi à Jaslo un service de campagne de transports par chemin de fer.

Devaient être transportés :

82 212 officiers, sous-officiers et soldats ;
6 223 chevaux ;
320 voitures.

Le transport fut organisé de telle façon que le Ier corps fut évacué sur la ligne Jaslo-Rzeszow-Cracovie ; le corps combiné sur la ligne Jaslo-Rzeszow-Przemysl ; le VIe corps sur la ligne Jaslo-Orla-Kaschau, et les Xe et XIe corps sur la ligne Jaslo-Neuzagorz-Przemysl-Lemberg.

Les troupes furent transportées par 151 trains complets, savoir :

Le Ier corps	par 25	trains.
» corps combiné	» 8	»
» VIe corps	» 50	»
» Xe »	» 31	»
» XIe »	» 37	»

Trois autres trains furent, en outre, nécessaires pour le transport du personnel et des chevaux de la Direction des manœuvres.

Les *départs* commencèrent le 16 et eurent lieu comme suit :

Le 16 à	6 h. 20 soir	pour le	Ier	corps	
» »	11 h. 57 »	»		»	combiné
» 17 à	4 h. — matin	»	IVe	»	
» »	2 h. — soir	»	Xe	»	
» »	1 h. — »	»	XIe	»	

Les *arrivées* des troupes à leur lieu de destination se suivent dans l'ordre ci-après :

Le 18 à	5 h. soir	pour le	Ier	corps et le	corps combiné
» »	8 h. »	»	IVe	»	
» 19	2 h. matin	»	Xe	»	
» 20	11 h. soir	»	XIe	»	

Etant donné le fait que toutes les lignes étaient à simple voie, ces transports peuvent être considérés comme extraordinairement rapides. On peut se faire une idée de leur importance par le nombre des voitures mises en mouvement. On employa :

2909	voitures	de voyageurs	
1205	»	de marchandises	couvertes
292	»	de »	découvertes

Pendant les transports militaires, le service civil des chemins de fer ne subit aucune interruption quelconque.

— Dans une correspondance datée de Przemysl, le 8 septembre, la *Militär Zeitung* écrit ce qui suit au sujet des automobiles employées aux dernières manœuvres d'armées : « Les essais ont commencé le samedi 1er septembre par une course de fond de Vienne à Przemysl, distance qui a été parcourue en 32 heures, sans aucun incident, par une voiture Leesdorfer-Bollée. La route suivie a été la suivante : Vienne-Presbourg-Sillein-Lipto-Sz. Miklos-Sandec-Jaslo-Przemysl. Les Carpates ont été franchies deux fois ; le Tatra une fois. La voiture a escaladé des hauteurs jusqu'à 1000 m. La rampe la plus forte a été de 230 m. sur 1 km. 50. »

— D'intéressantes expériences d'aérostation ont été entreprises cet été, au camp de Bruck, par l'Institut aérostatique militaire. Tandis que jusqu'ici, les ballons sphériques étaient seuls employés pour les ascen-

sions libres, on a essayé d'utiliser, pour ce genre d'ascensions, un ballon cerf-volant (Drachenballon). L'essai a parfaitement réussi. Une autre expérience, plus audacieuse celle-là, a été tentée avec un ballon captif. Il s'agissait de libérer le ballon, pour voir ce qui adviendra au cas de rupture volontaire ou involontaire du câble, par exemple au cas où il serait atteint et coupé par un projectile ennemi. Au moment où le câble fut détaché, l'aérostat subit une secousse violente et repartit d'un bond dans les airs. Là-dessus, l'appareil de ventilation automatique ayant régulièrement fonctionné, le gaz s'échappa peu à peu du ballon, en sorte que celui-ci se mit à redescendre lentement. La nacelle finit par toucher le sol et l'officier qui la montait put atterrir, sans aucune difficulté, après un voyage de 19 km.

— Le 9 septembre a eu lieu à Trieste, dans la rade du *Stabilimente tecnico Triestino*, le lancement solennel du nouveau navire de guerre, le *Habsbourg*, un cuirassier côtier d'une capacité de 8340 tonnes. Son armature puissante, ainsi que les nombreuses pièces dont il est pourvu, font du *Habsbourg* un des plus redoutables bâtiments de notre marine de guerre.

— Aux grandes manœuvres de cette année, en France, chacune des puissances de la Triple-Alliance était représentée par des délégués. La mission militaire austro-hongroise était composée du major général von Versbach, brigadier d'infanterie à Vienne; du colonel d'infanterie Tarbuck qui a servi dans le génie avant de passer à l'état-major, et du capitaine d'état-major général - sorti de la cavalerie — comte Herberstein, qui vient d'être nommé attaché militaire à Paris et qui doit se rendre très prochainement à son poste.

D'autre part, l'attaché militaire français à Vienne, marquis de Laguiche, qui, après une absence de sept mois à l'étranger, a assisté aux manœuvres impériales en Galicie, vient de rentrer à Vienne et y restera désormais.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Nécrologie : le maréchal Martinez Campos. — Fin des vacances. — Projets de réformes : nouvelles zones de recrutement ; — suppression des régiments de réserve : — création de nouvelles batteries ; — nouvelle organisation d'une partie du génie ; — service obligatoire. — Acquisition du matériel à tir rapide. — Propagande du tir. — Réglementation des cercles militaires. — Une opinion sur l'armée suisse.

Vous avez déjà appris le décès du maréchal Martinez Campos, la personnalité de l'époque la plus en vue de notre armée. Quelques mots à son sujet paraissent donc de mise.

Il naquit en 1831 et fit ses études à l'ancienne Académie d'état-major, d'où il sortit, en 1852, avec le grade de premier lieutenant. Après avoir terminé son stage réglementaire dans les corps de troupe, il fut définitivement classé dans l'état-major, où, à cette époque de barricades et de troubles continus, il était facile d'avancer rapidement. Aussi, à 39 ans, Martinez Campos avait-il déjà l'écharpe de général de brigade; mais, comme il n'avait été jusqu'alors qu'un soldat faisant bravement son devoir, son nom n'était guère connu que de ses chefs et de ses camarades. C'est en 1873 que son histoire politique et, avec elle, sa popularité commencent : il commandait une division de l'armée qui opérait, dans les provinces du Nord, contre les carlistes, en ce moment très puissants. Il se distingua dans les affaires de las Mùnecas, de Galdames, et plus particulièrement, lorsque toute l'armée dut battre en retraite, après le désastre de Montemuro, qui coûta la vie au général en chef, marquis del Duero. Déjà alors, Martinez Campos tenta de profiter du désarroi que cette défaite avait causé dans les rangs de l'armée libérale pour se prononcer en faveur du fils de la reine Isabelle II, détrônée en 1868; toutefois ses plans ne purent se réaliser, faute d'éléments disposés à les seconder.

Cependant le gouvernement de la République, qui flairait quelque chose de suspect, n'aurait certainement pas hésité à destituer cet officier général, — qui du reste ne cachait pas ses vives sympathies pour la famille royale exilée, — sans l'intervention du ministre de la guerre, qui se porta garant pour Martinez Campos et affirma que celui-ci avait des sentiments trop nobles pour nourrir aucune idée de trahison envers le pouvoir légal.

Peu de mois après, ce général demandait, pour raisons de santé, à être relevé de ses fonctions ; son vrai but était cependant de s'assurer plus de liberté, afin de travailler, de concert avec Canovas, à la restauration des Bourbons. Celui-ci ne jugeait pas les circonstances suffisamment favorables pour tenter un coup de main; mais, malgré l'opinion du chef des conspirateurs, le général Martinez Campos, n'écoutant que son caractère bouillant et primesautier, se décida à agir sur-le-champ, quitta en secret Madrid, le 23 décembre 1874 au soir, et le lendemain se mettait à la tête de la division Daban, à Sagonte (Valence), proclama roi d'Espagne, sous le nom d'Alphonse XII, le prince des Asturies. Cette restauration se fit sans effusion de sang.

On dit que les rois sont ingrats. Martinez Campos ne put en dire autant. La dynastie que le peuple espagnol avait cru enterrer pour toujours sur le champ de bataille d'Alcolea, n'oublia point celui qui lui avait rendu la couronne et le combla de biens et d'honneurs. Alphonse XII le nomma d'emblée lieutenant-général et commandant en chef de l'armée de Catalogne, à la tête de laquelle il entreprit une vigoureuse campagne contre les carlistes. Il les obligea à prendre position au delà de la ligne de l'Ebre, leur enleva la place de Seo de Urgel, qui de fait était leur arsenal, et,

après une longue série de combats, contraignit enfin les principaux *cabecillas*, Gamundi, Miret, Saballs et autres, à se réfugier en France; les bandes qui restaient encore en Espagne se dispersèrent peu à peu ou réclamèrent *l'indulto*. Castells, le dernier chef carliste, qui, avec quelques milliers de volontaires, sembla braver, pendant quelque temps encore, la poursuite des troupes libérales, se vit à son tour, le 16 novembre, forcé de passer les Pyrénées. Au bout de peu de mois, la campagne de Catalogne fut terminée, les armées du Centre et de Catalogne dissoutes et leurs éléments servirent à former, sous les ordres de Martinez Campos, une armée dite de droite ou de Navarre.

Le plan de campagne, élaboré à Madrid, consistait à isoler de la ligne des Pyrénées l'armée de Don Carlos, qui tenait encore dans les provinces basques, et cela, grâce à un mouvement combiné des armées de Guipuzcoa et de la haute Navarre. Une fois la retraite de l'ennemi coupée du côté de la France, ces deux armées, appuyées par celle du Nord, devaient, par un mouvement concentrique, resserrer de plus en plus le cercle de fer, qui était déjà fermé au Sud, de manière à rejeter le prétendant dans les montagnes. L'armée de Navarre se composait de deux corps et d'une division de réserve. Le général Martinez Campos, avec le corps de Blanco et la division de réserve, se chargea d'enlever à l'ennemi son refuge naturel et confia au général Primo de Rivera le second objectif, soit la prise des formidables positions d'Estella. Le 29 janvier 1876, le général en chef, avec la division de réserve, et le général Blanco, avec son corps d'armée, se dirigèrent vers le Nord, le premier par la route de Vera et le second en remontant l'Arga. Les deux colonnes franchirent, sans difficulté, le col de Velate, pénétrèrent dans le val de Baztàn et, le 1er février, les avant-gardes de la cavalerie atteignaient la frontière française. Obligé par cette marche hardie à porter en arrière sa ligne de défense, l'ennemi appuya sa gauche à la montagne de Pena Plata, dont le versant nord appartient à la France et, de cette manière, les carlistes échappèrent au danger d'être tournés. C'est devant cette ligne que Martinez Campos s'arrêta, afin de reconstituer ses bataillons, qu'une marche pénible dans les montagnes avait quelque peu disloqués, mais le mauvais temps le força à rester dans ses quartiers jusqu'au milieu de février.

En attendant, Primo de Rivera emportait Oteiza, les positions de Dicastillo et Monte Jurra et entrait à Estella. Le 19 février, après s'être emparé des positions de Pena Plata, Martinez Campos entrait à Vera ; la vallée de la Bidasoa était conquise. Le corps d'armée de Blanco descendit alors la rivière sans rencontrer d'obstacles et arriva le 20 février à Irun, fermant ainsi le dernier anneau de la chaîne qui enserrait complètement les restes débandés de l'armée carliste.

Tous ces succès valurent à Martinez Campos le bâton de maréchal, et, en octobre 1876, il fut nommé commandant en chef de l'armée de Cuba

recevant pleins pouvoirs pour traiter avec les insurgés. Ce fut lui qui dirigea la campagne et les négociations qui aboutirent à la paix du Zanjon, après laquelle il fut décoré de la Toison d'Or, puis, à son retour en Espagne, en 1879, il occupa divers hauts commandements. Il était capitaine général de Catalogne, lorsque, en 1893, un anarchiste du nom de Pallas, lui lança une bombe, au moment où la garnison de Barcelone défilait devant lui, et qu'il échappa miraculeusement à la mort.

Martinez Campos commandait également l'armée de Melilla, lors des événements de 1894, — événements encore trop récents pour qu'il soit nécessaire de rappeler l'insuccès de cette expédition, — conduite de façon telle qu'elle ne servit qu'à démontrer, à nos ennemis, la faiblesse de nos institutions militaires, et partant à décider de notre perte.

Nous passerons aussi sous silence le dernier commandement de l'éminent militaire à Cuba : la politique qu'il y déploya ne fut pas du goût du gouvernement de M. de Canovas et le maréchal se vit remplacer par le général Weyler.

En outre, Martinez Campos fut plusieurs fois ministre de la guerre, une fois président du Conseil des ministres et, à sa mort, il occupait le poste de président du Sénat.

Ce n'est point à un modeste chroniqueur qu'il appartient de faire une critique minutieuse du soldat de la Restauration, tâche extrêmement difficile, attendu qu'elle comprend l'analyse de toute une époque de notre histoire contemporaine, aussi bien que la psychologie fort complexe du maréchal.

Au point de vue militaire, Martinez Campos appartenait à l'école des généraux français d'Afrique et de Crimée, à l'extérieur martial, braves jusqu'à la témérité, sachant se faire adorer du troupier et qui, sans être dotés d'un génie spécial et peu initiés aux grands principes de l'art de la guerre, étaient cependant doués d'un instinct subtil, grâce auquel ils étaient arrivés à jouir des bienfaits de la gloire et à créer une auréole autour de leur nom. Notre vaillant général n'eut jamais à combattre que des bandes carlistes et les *mambises* et, pour ce genre de *guerrillas*, il était assez habile et assez plein de bravoure pour s'assurer un brillant état de service, surtout à une époque où le gouvernement tenait à sa disposition, outre de grandes ressources de guerre, des arguments comptants et sonnants qui finissaient par avoir raison de nombre de *cabecillas*, désireux de se faire une position pour leurs vieux jours. Cette tactique, consistant à faire la guerre par d'autres moyens que par les armes, nous procura la paix du Zanjon, qui ne fut pas une paix, mais une simple trêve, dont l'expiration était inévitable le jour où les fonds qui la soutenaient seraient épuisés. C'est ce qui arriva. Martinez Campos voulut de nouveau recourir à sa tactique d'attraction lors de la dernière insurrection de Cuba. L'argument fut inutile, d'autres offraient davantage que lui, sa tentative ne servit qu'à dévoiler notre faiblesse et le coup nous fut donné.

Martinez Campos fut incontestablement un homme honnête et un soldat distingué, sa seule faute est de s'être laissé prendre à l'engrenage de la politique, pour laquelle il n'avait, du reste, aucune aptitude, et d'avoir fait de cette politique le but de sa vie. Cette disparité entre son naturel et les actes de sa vie le mena constamment à des résultats diamétralement opposés à ses intentions. Enthousiaste de la liberté et de la démocratie, c'est lui qui a ouvert les portes à la réaction théocratique et, celui qui avait toujours éprouvé certaine répugnance à prendre place au Conseil des ministres ne permettait pas que quelque autre reçut un portefeuille sans son assentiment ; il se posa en régulateur des partis monarchiques dans leur avènement au pouvoir. Lui dont les goûts étaient simples et qui se plaisait souvent à manger l'ordinaire du soldat, se gratifia un jour, en plein Parlement, de l'épithète de « Prince de l'armée » ; lui qui ne voulut jamais changer son nom plébéien contre aucun des titres de noblesse qui lui furent tant de fois offerts, sollicita et obtint, pour deux de ses fils, la haute dignité de « Grand d'Espagne » avec, pour l'un, le titre de duc de la Seo de Urgel, et, pour l'autre, celui de marquis de Baztan ; lui, enfin, qui aimait passionnément sa patrie et aurait volontiers donné son sang pour elle, ne sut pas, quand il en était temps encore, empêcher la catastrophe qui lui a arraché une partie de son territoire.

Cette contradiction perpétuelle, qui fut Martinez Campos, s'explique déjà dans la lutte intérieure qu'il dut soutenir le jour de Sagonte, lorsque ses qualités incontestables d'honnêteté et de loyauté s'insurgeaient contre son acte d'indiscipline et d'illégalité, à tel point que, plus d'une fois, il affirma publiquement qu'on aurait dû le fusiller ; mais, d'un autre côté, il ne pouvait renoncer au rôle de tuteur des institutions qu'il s'était octroyé. Il voulut être et ne pas être ; tel est le mot de l'énigme.

La mort de Martinez Campos est une grande perte pour le trône, dont la destinée était si intimement liée à la sienne et auquel il était profondément dévoué. L'Espagne voit disparaître en lui un vaillant soldat ; mais, malgré tout, il est à souhaiter qu'il soit le dernier de ces officiers qui ont enrichi le vocabulaire étranger du mot *pronunciamiento* et dont la gloire rappelle ces néfastes guerres civiles qui ont ensanglanté et appauvri le pays et l'ont empêché d'avoir sa part de bonheur, en marchant comme les autres dans les voies du progrès. L'armée n'aura certainement qu'à gagner en substituant un technicien au général politique.

Le maréchal Martinez Campos n'aura pas de successeur dans les cadres de l'état-major général, sa vacance ne sera pas repourvue ; cette décision a valu au ministre de la guerre les félicitations de tous ceux qui aiment sincèrement l'armée et qui, par conséquent, ne cherchent pas à la flatter et à fomenter les égoïsmes de classe.

Il nous reste encore quatre maréchaux (le comte de Cheste, Lopez Dominguez, Primo de Rivera et Blanco) et, quoique ce soit le nombre prévu par la loi de 1894, il est à souhaiter qu'à l'avenir, lorsqu'il se pro-

duira quelque nouvelle vacance de maréchal, elle ne soit pas comblée. Les généraux auxquels pourrait revenir l'avancement à ce grade supérieur devraient se rappeler la noble conduite du général Azcàrraga, qui estimant que ce titre revient uniquement à ceux qui ont rendu des services de guerre tout à fait extraordinaires, a déjà refusé le bâton. Le souvenir de nos guerres passées est triste et quatre maréchaux pour notre armée sont déjà trop, aussi serait-il à désirer que le nombre en fût encore réduit.

Il est certain que si le général Azcàrraga eût continué au ministère de la guerre, surtout si l'on en juge par la régularité dont il a fait preuve dans la réduction de l'excédent d'officiers que nous ont laissé les dernières guerres, le vœu de l'opinion impartiale aurait été exaucé. Au mois de septembre passé, par exemple, il n'y a pas eu de promotion d'officiers dans les cadres actifs de l'infanterie; seuls un capitaine, deux premiers-lieutenants et un second-lieutenant ont eu de l'avancement. Dans les autres armes, le mouvement des grades a été analogue : deux généraux de division (l'un d'eux est le général Toral, qui signa la capitulation de Santiago) et un général de brigade ont atteint la limite d'âge et passé au cadre de réserve. Ces vacances ont été données à l'ancienneté.

Dans les cadres actifs de l'état-major général, figurent maintenant 4 maréchaux, 41 lieutenants-généraux, 66 généraux de division et 173 de brigade; total, 284 officiers généraux. Dans les cadres de réserve, il y a 10 lieutenants-généraux, 46 généraux de division et 130 de brigade : total, 186. Nous avons donc, en tout, 470 officiers généraux contre 500 que nous avions en 1899; on a « amorti », par conséquent, en une année, 30 vacances, soit environ le 6 % des emplois. Au cadre de réserve, un peu plus du 20 % de l'excédent a été réduit de manière que, dans quatre ans d'ici, nous serons près du chiffre de 214 officiers généraux fixés par la loi. Espérons que ce nombre sera encore diminué.

* * *

On sait enfin quelque chose concernant les projets de réformes que le ministre de la guerre se propose de soumettre aux Chambres, lors de leur prochaine rentrée. Comme il était à prévoir, il ne s'agit pas d'apporter des changements radicaux à nos institutions militaires. Dans ma précédente chronique, je vous ai expliqué les raisons qui, à mon avis, s'y opposent et, malheureusement, mes craintes ne paraissent que trop fondées. On se contente de créer 118 zones de recrutement au lieu des 62 circonscriptions territoriales que nous avons maintenant; de cette manière, chaque zône se composera de localités appartenant à la même province et les opérations seront simplifiées. Les 58 régiments de réserve seront supprimés : actuellement, au moment de la mobilisation, il faut d'abord compléter les régiments actifs et former ensuite, avec les hommes disponibles

de la première réserve, les 1ers bataillons des régiments de réserve. Les autres réservistes servent à former les 2mes bataillons de ces régiments, dont les cadres seuls existent en temps de paix. A l'avenir, les réservistes, avec instruction militaire, compléteront les bataillons actifs, et les autres, avec les hommes de la seconde réserve, serviront à organiser de nouveaux bataillons, sur la base des dépôts.

Dans l'artillerie, chaque régiment de campagne sera doté d'une batterie de plus, au fur et à mesure que les unités recevront le matériel à tir rapide. Il sera organisé, à Ceuta, une nouvelle batterie de montagne et les batteries des Baléares et des Canaries seront affectées aux bataillons d'artillerie de place, qui deviendront des unités mixtes. Dans le génie, les services actuellement séparés d'aérostation, de télégraphie optique et les colombiers militaires seront groupés en une même brigade ; de plus, un crédit est sollicité pour l'achat d'un tronçon de voie ferrée (Madrid-S. Martin de Valdeiglesias).

Il est aussi question du service militaire obligatoire et effectif pour tous, mais les lignes de ce projet sont tellement vagues que je doute fort de sa réalisation dans ces termes. On créerait, dans chacune des 8 régions de corps d'armée ou capitaineries générales, un bataillon dit d'instruction, qui recevrait des jeunes gens ayant fait certaines études et qui s'engageraient à s'équiper à leurs frais et à pourvoir à leur entretien. Au bout de huit mois, ils seraient promus *alfereces* et, quand ils auraient servi dans ce grade trois mois, ils rentreraient dans leurs foyers, emportant le brevet de second lieutenant de la réserve. Tout cela doit être accepté sous bénéfice d'inventaire.

* * *

Si, à ces quelques réformes, vous ajoutez encore l'intention d'augmenter, d'une part, les effectifs des bataillons d'infanterie, et de prendre d'autre part, des mesures tendant à réduire le nombre des hommes qui échappent, sous différents prétextes, aux exercices et corvées réglementaires, vous aurez une idée approximative des réformes que renferme le projet de budget, élaboré pour l'année prochaine par le général Azcarraga; ce projet, il ne sera pas appelé à le défendre à la Chambre, car il quitte le ministère pour occuper la présidence du sénat. Lorsque cette chronique paraîtra, le nom de son successeur sera déjà connu; pour le moment tout est conjectures. Il a beaucoup été question, pour ce poste, du général Delgado, chef de la maison militaire du roi et capitaine général par intérim de la Catalogne; c'est un officier peu connu, mais très bien vu à la cour, ce qui aurait déjà suffi pour qu'il reçût le portefeuille de la guerre. Cependant, il paraît qu'il ne se juge pas à même de mener à bonne fin une campagne parlementaire et force a été d'éliminer sa candidature. Puis on a également cité les noms des généraux Molto, Marin et Gamir. Qui

qu'il soit, le nouveau ministre aura beaucoup à lutter pour obtenir l'augmentation de 12 millions de pesetas sur le chiffre qui figure dans le budget de cette année pour nos dépenses militaires. Le ministre des finances insiste sur la nécessité d'ajourner certaines dépenses à des temps meilleurs, et n'est disposé à donner que l'argent nécessaire à l'acquisition de canons à tir rapide : au fond, il a raison et il serait compréhensible qu'il refusât net toute espèce d'augmentation tant qu'il ne lui sera pas présenté un plan complet de réorganisation militaire, en tout conforme à nos moyens, à nos besoins et à ceux de l'époque où nous vivons.

La question de l'achat de nouveau matériel d'artillerie a suscité pas mal de critiques plus ou moins fondées. Par décret du 6 août, le ministre de la guerre fut autorisé à acquérir, de maisons étrangères dont on lui laissait le choix, 144 pièces à tir rapide. Fondé sur le rapport de la Commission d'expériences, le ministre décida d'acheter le matériel de 4 régiments, soit 96 canons de St-Chamond, 24 du Creusot et 24 de la maison Krupp, laquelle fournirait, en outre, tous les avant-trains, les voitures et 144 000 projectiles. C'est alors que les critiques, — il y en a partout, — ont commencé à murmurer que le gros de la commande étant dévolu à St-Chamond, il était pour le moins logique de supposer que son canon avait été reconnu, par les techniciens, supérieur aux autres et que, par conséquent, on ne comprenait pas pourquoi nous aurions un régiment armé du canon Krupp et un autre du canon du Creusot. Car, tout en admettant que ces deux usines auront à livrer des canons tirant les mêmes munitions que St-Chamond, toujours est-il qu'il existera de sensibles différences entre eux et que, par conséquent, on se crée sans nécessité des difficultés. Il nous paraît à nous que ces critiques sont intempestives, car, malgré le décret du 6 août, l'acquisition du matériel est loin d'être chose faite. C'est le ministre des finances qui a maintenant la parole...

* * *

Les travaux pour la propagande des exercices de tir semblent en voie de donner d'excellents résultats. Le 22 septembre, un concours de tir pour militaires et civils a eu lieu à Barcelone, avec grand succès; on en annonce un autre, à Saragosse, pour le mois d'octobre. Quant à la Société nationale de tir, elle possède déjà, dans les environs de Madrid, de vastes terrains, que lui a cédés le ministre des Travaux publics; les travaux pour la construction d'un grand stand commenceront incessamment et le ministre de l'Instruction publique vient de promettre à cette société de l'appuyer auprès de la jeunesse des universités et des lycées.

* * *

Il paraît que le ministre de la guerre se propose de réglementer sévèrement les cercles dits « Casinos militaires ». Il défendra, d'une manière

absolue, qu'il s'y pratique aucun jeu de hasard et ne tolérera pas l'existence de cercles exclusivement consacrés à une arme ou à une collectivité, mais seulement ceux qui seront accessibles à tous les officiers sans distinction. Aux autorités militaires incombera la surveillance et, au besoin, la fermeture de ces cercles, au cas où ils ne respecteraient pas les règlements.

* * *

Je crois vous faire plaisir en vous communiquant l'impression du major d'état-major Xavier de Manzanos, chef de la délégation espagnole, à l'endroit de vos dernières manœuvres du IIIe corps d'armée. Voici ce que cet officier supérieur m'écrit : « J'ai été enchanté des manœuvres, car, tant dans les marches que dans tout ce qui se rapporte à l'instruction et à la discipline, j'ai trouvé le soldat suisse excellent. Il est doué d'un grand esprit militaire et de beaucoup de bonne volonté, et sur ces qualités se base, en définitive, le développement de toute armée. Quant aux officiers, j'ai conclu qu'ils correspondent aux qualités du soldat: ils ont le goût de la profession des armes, ils connaissent la nécessité d'être prêts et, en conséquence, ils s'instruisent et sont parvenus à un degré supérieur. Le haut commandement suit la même proportion et, en somme, ces milices peuvent être présentées comme des modèles et seraient en mesure d'opposer une résistance terrible à l'ennemi le jour où elles s'y verraient contraintes. »

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Une amnistie générale. — A Saint-Cyr et à l'Ecole polytechnique. — Le mariage des militaires. — La question de l'avancement. — Quelques disparitions.

Impressions des grandes manœuvres : considérations préliminaires ; — les effectifs ; — la transmission des ordres.

Les grandes manœuvres constituent normalement l'événement capital de la saison, et je leur consacrerai une large part de la place dont je dispose. Encore ne pourrai je épuiser mon sujet en une fois et serai-je obligé de renvoyer la suite au prochain numéro.

Avant de l'entamer, d'ailleurs, j'ai à parler de mesures récentes prises par le général André et qui, alors même qu'elles ne mériteraient intrinsèquement aucune importance, en acquièrent cependant une grande grâce à la personnalité de laquelle elles émanent. Systématiquement louées par les uns, non moins systématiquement décriées par les autres, les mesures prises par notre ministre actuel de la guerre attirent forcément l'attention : rien de ce qu'il fait ne laisse l'opinion indifférente.

Je tâcherai de parler de lui avec impartialité, bien qu'on m'ait reproché

quelque exagération de complaisance à son égard. Je ne cache pas que j'ai pour sa personne une réelle estime, pour l'esprit général de ses tendances une certaine sympathie, pour le succès de ses réformes une curiosité bienveillante. Je n'en conserve pas moins l'entière indépendance de mon jugement, et je vais le prouver en parlant de certains de ses récents actes avec plus de sévérité que n'en a montré la presse française, pourtant si dure, parfois, à son égard : *amicus Plato, sed magis amica veritas !*

Je ne reviendrai pas sur la question de la levée des punitions, que j'ai déjà eu occasion de traiter deux fois depuis que le général André est ministre, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que, pour témoigner sa satisfaction de la façon dont les soldats ont manœuvré dans la Beauce, il a accordé le bénéfice de cette mesure de clémence aux troupes de Provence et de Lorraine, des Pyrénées et de Picardie. Précédemment, on limitait les récompenses à ceux qui les avaient méritées. Lorsqu'un général inspecteur accordait une ration supplémentaire à l'occasion de sa « revue d'honneur », il avait soin de spécifier que ceux-là seuls en profiteraient qui avaient participé à la dite revue. Bien entendu, dans la pratique, les bénéficiaires partageaient, par esprit de solidarité, avec les camarades restés à la caserne. Il y avait d'ailleurs quelque iniquité à frustrer d'une faveur ceux qui, y étant restés pour assurer certains services (garde, cuisine, etc.), pouvaient avoir eu de ce chef un surcroît de besogne, si, par contre, ils s'étaient ainsi trouvés dispensés des préparatifs de la parade, de l'astiquage, du lavage, du blanchiement, etc. Mais n'y a-t-il pas iniquité plus criante encore à récompenser par la levée des punitions des gens qui n'ont rien fait pour mériter une faveur, puisque, en s'exposant à une répression, ils ont justement prouvé qu'ils s'en étaient rendus indignes ? En graciant des coupables, on satisfait une minorité peu intéressante. La majorité saine n'est pas récompensée, et c'est pourtant elle qui mérite le plus qu'on fasse quelque chose pour elle. C'est un peu le monde renversé.

Fidèle à ses principes, le général André a été plus loin encore. Il a profité du banquet des maires pour amnistier tous les soldats qui, par application d'une loi formelle et trop récente pour être tombée en désuétude (15 juillet 1889), étaient retenus au corps après la libération de la classe. Pour témoigner sa satisfaction d'avoir vu réunies 22 000 municipalités à la table du président de la République, il a ouvert les portes des prisons ! Pour ma part, j'ai regret à le dire, je considère cette miséricorde comme criminelle : rien ne la justifie. Et c'est plus qu'un crime : c'est une faute. Car elle décourage les gens qui, ayant de la peine à se maintenir dans le droit chemin, n'y restent qu'avec l'espoir d'être traités autrement que les mauvais drôles, insensibles à l'humiliation des peines disciplinaires. C'est dégoûter de la vertu que de ne faire aucune différence apparente entre elle et le vice.

Je sais qu'il y a des précédents; mais mieux eût valu ne pas les invoquer, si, comme je le trouve, ils sont condamnables. En tous cas, le général André les a en quelque sorte aggravés. Ses prédécesseurs, en effet, attendaient quelque temps avant de prononcer la grâce. C'est, en général, au 1er janvier qu'ils faisaient remise aux coupables du restant de leur peine, imitant en cela le chef de l'Etat qui, à l'occasion de la nouvelle année, rend à la liberté certaines catégories de prisonniers. De la sorte, l'effet moral que le législateur avait en vue se trouvait atteint. Ceux des soldats dont l'autorité militaire avait eu à se plaindre ne rentraient pas au village avec leurs camarades : on savait dans leur commune qu'ils avaient été l'objet d'une mesure de rigueur, et ils restaient marqués comme d'une tare. Que certaines peccadilles aient entraîné ce stigmate d'infamie, c'est ce que je ne nierait pas. La loi gagnerait sans doute à être revisée sur ce point, et on a proposé récemment d'entourer le maintien au corps par mesure disciplinaire de certaines garanties qui empêcheraient d'infliger cette peine un peu à tort et à travers, comme il arrive. Mais cette proposition a été écartée, et il nous semble qu'il n'appartient pas à l'autorité ministérielle de passer outre et de renvoyer en bloc les coupables et les autres, sans faire la différence que la loi a formellement prononcée.

* * *

Le général André a été plus heureusement inspiré en débarrassant l'école de Saint-Cyr d'un grand nombre d'officiers instructeurs qui y avaient introduit, en les affichant sans vergogne, des opinions réactionnaires. Ils donnaient à la jeunesse qui leur était confiée, et à cet âge l'exemple est chose particulièrement contagieuse, le spectacle d'une attitude boudeuse. Ils se montraient hostiles au gouvernement de la République et aux idées libérales dont il est le représentant. Il fallait en finir. La pépinière où se recrutent les cadres de notre infanterie et de notre cavalerie était exclusivement entre les mains d'ennemis des institutions actuelles : aussi en sortait-on avec le germe de l'esprit antidémocratique. Le ministre y a mis bon ordre. Il ne s'est pas montré sectaire, quoiqu'on en ait dit, il a simplement détruit l'œuvre de sectaires qui avaient su peupler de leurs créatures et de leurs fidèles notre « Ecole spéciale militaire ».

Un autre acte non moins louable est la suppression de l'apport dotal pour le mariage des officiers. Une décision signée par le maréchal Soult, en 1843, ne permettait à ceux-ci d'épouser que des jeunes filles justifiant d'un revenu de 1200 fr. au moins. Or, d'abord, il est arrivé que ce revenu ait été constitué fictivement. Et puis, 1200 fr. de rente, c'est la misère dans le ménage, si la maîtresse de maison est dépensière. Il est des femmes qui vivent modestement, et qui n'ont pas besoin de gros revenus ; mais combien en est-il, surtout dans le monde brillant de l'armée, qui tiennent à se donner un grand air, à paraître plus riches qu'elles ne sont et

qui, par là, entraînent leurs maris à s'endetter, ce qui est justement ce qu'on avait voulu éviter en fixant à la dot un minimum.

D'ailleurs, quittant la question de fait pour n'examiner que le principe demandons-nous en quoi la femme d'un officier a plus besoin d'être dans l'aisance que celle d'un magistrat, d'un professeur, d'un fonctionnaire des finances. Si on admet que la possession d'une certaine fortune mette à l'abri de tentations coupables et assure une certaine honorabilité, il faudrait alors n'autoriser les unions dans le monde judiciaire, universitaire, administratif, qu'aux conditions où on les permet dans le monde militaire. Aux éducateurs de nos fils, aux hommes qui ont à rendre la justice ou à manier les fonds publics, il faut tout autant de considération qu'à ceux qui ont à conduire les soldats sur le champ de bataille. Et ils peuvent pourtant se marier sans qu'interviennent les autorités dont ils dépendent.

Le général André n'a pas été jusqu'à donner à ses ressortissants une aussi grande liberté. Comme par le passé, ils ne pourront se marier sans avoir sollicité et obtenu l'assentiment de leurs chefs, agissant par délégation du ministre. Il sera prononcé, après enquête très sérieuse et strictement confidentielle, sur chaque cas particulier. Certaines personnes eussent souhaité que le ministre revendiquât l'entière responsabilité de sa décision, au lieu d'en rejeter le poids sur ses subordonnés. Il est vrai qu'il laisse aux intéressés la faculté de recourir à lui, en dernier appel, et que l'octroi de ce droit complète ce qu'il y a de libéral dans l'excellente mesure qu'il a prise le premier de ce mois.

Il se propose de la compléter en l'étendant aux sous-officiers. Les femmes de ceux-ci sont tenues de justifier de la possession d'un bien d'une valeur de 5000 francs, soit une rente de 200 à 250 francs. Et déjà elles se trouvent éluder ainsi les conditions imposées aux femmes d'officiers lorsque leurs maris deviennent lieutenants ou sont assimilés à des lieutenants. Le cas n'est pas rare dans les hiérarchies latérales : par exemple, dans le monde de ce qu'on appelle aujourd'hui les officiers d'administration, de ce qu'on appelait naguère des adjoints du génie, des gardes d'artillerie, etc. Prononçant sur chaque cas particulier, l'autorité militaire pourra ne pas traiter sur le même pied le postulant destiné à arriver à l'épaulette et celui que l'insuffisance de son instruction ou les conditions générales de sa situation condamnent à ne pas s'élever au-dessus de la catégorie subalterne à laquelle il appartient. L'autorité militaire prendra également en considération la valeur du travail que la femme peut fournir, si elle exerce un métier, et les inconvénients d'union entre militaires et fonctionnaires, exposés l'un et l'autre à des déplacements qui risquent de séparer le ménage.

Bref, au lieu d'appliquer des règles fixes et inflexibles, brutales et incommodes, le commandement procédera paternellement, en étudiant soigneusement la question et s'efforçant d'éclairer les intéressés sur les

conditions particulières de l'union projetée et ses conséquences possibles.

Si ces mesures, accomplies ou projetées, n'ont pas rencontré, tout bien considéré, une grande hostilité, il en va différemment de la décision que le général André a prise de ne pas accorder de bourses aux élèves des écoles gouvernementales sortant d'établissements religieux. A la vérité, il a fait des infractions à ce principe ; mais, d'une façon générale, il l'a appliqué avec fermeté. Le prix de la pension est très élevé, en général, dans les collèges dirigés par les prêtres. Donc, on est en droit de supposer que ceux qui en sortent ou sont riches par eux-mêmes ou ont trouvé des gens riches qui ont payé pour eux. Dans l'un et l'autre cas, pourquoi l'Etat ne leur demanderait-il pas le paiement relativement faible de l'instruction qu'il leur donne. Il le peut d'autant mieux qu'il assure à ces jeunes gens, à bref délai, des situations rémunérées. Il est tout naturel qu'un gouvernement n'accorde pas de faveurs spéciales à ceux qui, à la fois, pactisent avec ses ennemis et viennent lui demander, à lui, des emplois rétribués, qui briguent de devenir ses serviteurs et sont ses détracteurs.

L'exclusion prononcée par le général André s'explique donc. Elle n'en a pas moins froissé la sentimentalité d'une opinion publique qui aime tout ce qui a un air de générosité, qui souffre de tout ce qui paraît inspiré par des sentiments étroits et par une certaine sécheresse de cœur. Elle ne s'apitoie pas sur ceux qui se forcent et violentent leur nature pour se montrer durs, parce qu'ils estiment que leur devoir est là. Elle s'attendrit sur ceux qui pâtissent de cette dureté.

J'en aurai terminé avec les innovations récemment introduites dans nos institutions militaires, lorsque j'aurai dit qu'un décret en date du 3 de ce mois complète celui que le général de Galliffet a fait signer au commencement de l'année courante. J'en ai parlé en février (page 152) et déjà en octobre dernier (page 689). Le ministre avait revendiqué le choix des titulaires des divers grades, sauf à ne les prendre que sur des listes de présentation dressées par des commissions de généraux. Mais le droit du ministre devenait illusoire tant que les « tableaux d'avancement » comprenaient juste autant de noms qu'il y avait de places à donner. Le général André a nettement vu qu'il n'aurait aucune indépendance si ces tableaux n'étaient fortement majorés. Et il a demandé qu'ils le fussent.

Mais alors on n'épuisera pas annuellement la totalité des noms qu'ils renferment. Un certain nombre des officiers qui y figurent resteront sur le carreau. Peut-être attendront-ils leur tour pendant trois, quatre, cinq ans. Pendant ce temps, ils risqueront de se détériorer physiquement ou intellectuellement, et, le jour où ils arriveront à ce grade auquel jadis on les a reconnus aptes, ils ne seront plus en état de s'en montrer dignes. Aussi le ministre a-t-il fait décider que leurs titres seraient discutés de nouveau chaque année. Cet ensemble de mesures aura sur l'armée des répercus-

sions considérables, dont nous ne pouvons parler aujourd'hui, faute de place, mais sur lesquelles nous reviendrons à la première occasion.

* * *

Le général Pierron, membre du conseil supérieur de la guerre, vient d'être atteint par la limite d'âge : les généraux Cardot, Dosse, Basset, Maillard, l'ont suivi dans sa retraite ou l'y auront suivi avant le 1er novembre.

Ce sont des disparitions notables.

Le général Pierron est trop connu de nos lecteurs pour qu'il soit utile de leur rappeler les titres qu'il s'est acquis par ses publications militaires allant d'une encyclopédie, comme les *Méthodes de guerre au XIXe siècle*, à une mince plaquette à l'usage des sous-lieutenants, voire des sous-officiers, comme les conseils (dont j'ai parlé récemment), sur la manière d'établir une section, de la poster, de l'employer dans le service de grand'garde. Les *Méthodes de guerre au XIXe siècle* sont une compilation très indigeste, très mal ordonnée, très inégale et hétérogène. Il y manque une sévère critique des textes : le bénédictin qui en a patiemment amassé les matériaux y a admis des données de première main et des racontars sur la valeur desquels nous sommes loin d'être édifiés. Certains auteurs qu'il cite sont connus comme véridiques ; d'autres ne sont ni connus ni véridiques. (Il est vrai qu'il y en a aussi qui sont véridiqués sans être connus ou connus sans être véridiques.) A côté d'un passage d'une lettre de Napoléon ou d'une instruction du grand Frédéric ou d'un ordre de de Moltke, il nous sert, entre autres « documents à méditer », un « extrait du journal de marches tenu par un officier du 2e régiment de zouaves (le lieutenant-colonel Pierron) pendant l'expédition du Mexique », un « extrait des notes du rapporteur près du 2e conseil de guerre au Mexique ». Ce rapporteur est encore « le lieutenant-colonel Pierron ». Plus loin, le compilateur invoque les souvenirs d' « un officier du 2e régiment de zouaves sur la bataille de Solférino ». S'il ne le nomme pas, c'est sans doute par modestie et pour ne pas se montrer encombrant. Il se fait, d'ailleurs, à douze pages de distance un nouvel emprunt, puis aux pages 564, 598, 599, 642, 660, 666, 667, 679, 706. On le retrouve dans l'appendice (pages 59 *bis* et 78 *bis*). Et je ne relève que ce que je trouve dans le premier des quatre volumes dont se compose l'ouvrage. Je me hâte d'ajouter que, malgré les défauts que j'ai signalés, cet ouvrage rend aux chercheurs d'inestimables services et il est fort heureux que nous possédions cette précieuse mine de renseignements de toutes sortes. Seulement il faut savoir les y découvrir et ne pas les mettre en œuvre sans discernement.

Le général Pierron s'est montré comme professeur et comme commandant de corps d'armée l'homme que ses écrits annonçaient : travailleur, mais brouillon, sans grandes vues d'ensemble, sans pénétration, sans la

haute équité de l'historien qui accueille avec prudence et contrôle les documents qu'on lui fournit. Car c'est être équitable que de ne pas attribuer à tous ces documents une égale valeur.

Le générat Maillard, qui, récemment encore, était à la tête de Saint-Cyr, est un théoricien dont les cours d'art militaire à l'Ecole de guerre jouissent d'une légitime réputation. Son départ constitue une perte de plus pour le monde de ce que l'on pourrait appeler les intellectuels de l'armée.

Le général Cardot en faisait également partie. C'est lui qui, par des traductions quelque peu infidèles (c'étaient des commentaires, plutôt que des versions littérales) nous a initiés à l'œuvre de Dragomiroff. Grâces lui en soient rendues! On a dit qu'Henri Monnier, en créant le personnage de Joseph Prudhomme, avait fini par devenir lui-même fort prudhommesque. Pareillement, la fréquentation du célèbre général et écrivain russe a rendu le général Cardot quelque peu... cosaque. Il en a du moins revendiqué l'honneur en prenant le pseudonyme de Loukiane Carlovitch, dont il a signé des livres originaux, à la fois brillants et obscurs, qu'on pourrait comparer à une nuit d'orage sillonnée par des éclairs. La caractéristique de son talent littéraire me semble être, en effet, un mélange piquant (bien que parfois agaçant) d'inintelligibilité de la pensée et d'étincellement de l'esprit. On s'écrie tour à tour: « Oh! que c'est joliment dit! » et: « Que diable a-t-il bien pu vouloir dire? » J'aurai certainement à reparler du général Cardot qui, je l'espère, n'a pas dit son dernier mot et qui occupera les loisirs de sa retraite par des publications dont je me réjouis par avance, sachant que, en tous cas, ce ne sera pas ordinaire ni banal. On a voulu que l'interprète de l'école russe eût une éclatante fin de carrière et on lui a donné, aux manœuvres qui viennent de se terminer dans la Beauce, des postes d'honneur, des missions de confiance. Il s'en est tiré fort heureusement et s'est taillé un succès personnel, ayant eu une très bonne presse.

J'ai dit que les généraux Pierron, Maillard, Cardot, faisaient partie des intellectuels militaires. Le général Basset s'était enrégimenté parmi les intellectuels... tout court. Il faisait partie de cette infime minorité, dans laquelle compte le général André, et qui a cru devoir faire passer l'intérêt de la vérité avant celui de l'armée ou qui, pour parler plus exactement, ont cru que l'armée ne pouvait avoir d'autre intérêt que dans la vérité. Il convient de rendre hommage au courage qu'ils ont montré.

* * *

Impressions des grandes manœuvres.

Il me paraît difficile de mettre beaucoup de méthode dans les observations que m'ont suggérées les manœuvres d'armée qui ont eu lieu en septembre dans les plaines de la Beauce. Il ne m'a pas semblé qu'il s'en

dégageât de grands enseignements, et les notes que j'y ai recueillies sont sans lien les unes avec les autres. Si j'essayais de les coordonner, je n'y arriverais que par des procédés artificiels, et l'unité que je parviendrais peut-être à leur donner aurait quelque chose de factice. On me pardonnera donc si je transcris presque textuellement, en me bornant à leur faire un brin de toilette, quelques pages de mon carnet.

Et, à ce propos, je tiens à dire avec quelles intentions je suis les manœuvres.

Je pars déterminé à tirer au clair certaines questions. J'ouvre donc des rubriques sous lesquelles, au jour le jour, j'inscris tout ce que j'ai pu voir s'y rapportant. En voici un exemple : Dans l'article posthume du colonel de Villebois-Mareuil que le *Correspondant* a publié et dont j'ai déjà parlé, j'ai trouvé le passage suivant (qui, d'ailleurs, ne faisait que me confirmer dans une conviction déjà ancienne, mais qui empruntait une autorité toute particulière à la personnalité du signataire) :

Qu'on fasse donc le relevé, dans nos casernes, des inutiles, de ceux qui n'ont jamais pu mettre une balle dans la cible ni finir une marche d'entraînement ! Qu'on tienne note, au cours de simples manœuvres, des cent ou cent cinquante évacués que sèment nos régiments d'infanterie derrière eux.

M'étant proposé de rechercher ce qu'il y a de vrai dans cette assertion j'ai écrit « *Effectifs* » en tête d'une page de mon calepin, me promettant de ne négliger aucune occasion de vérifier les chiffres sur le terrain. Tantôt, lorsqu'une compagnie était en ligne, je dénombrais les soldats de chaque section ; lorsqu'elle était arrêtée, au repos, les armes en faisceau, je comptais le nombre des fusils ; lorsqu'elle était en marche et défilait à côté de moi, j'inscrivais le nombre des files.

C'est ainsi que, certain jour, j'ai trouvé les chiffres suivants : 142 (j'ai oublié de prendre le numéro du régiment), 110 dans le 77e, 120 dans le 135e, 124 dans le 47e, 144 dans le 131e, soit en moyenne 128 au lieu de 250. C'est maigre. Il est vrai que, en fixant à 250 sur pied de guerre le nombre des hommes de la compagnie d'infanterie, on a officiellement admis un déchet du cinquième. On a proclamé bien haut qu'on demandait plus qu'on ne voulait pour être sûr d'avoir ce qu'on voulait. C'est de 200 fusils qu'on avait besoin et on ne cachait pas que, si on en avait eu 250, on se serait trouvé fort embarrassé. Peut-être trouvera-t-on qu'une telle théorie laisse à désirer, au point de vue économique et industriel. Tout le monde sait qu'on ne peut obtenir un rendement de 100 pour 100. Mais on doit tendre vers cet idéal et non déclarer qu'on serait malheureux d'avoir plus de 80 pour 100. Il en est de ces déchets comme de l'allongement des colonnes : c'est un mal inévitable, mais qu'il faut s'évertuer à réduire le plus possible. Le principe de demander le plus pour obtenir le moins est un principe qui n'a rien de militaire. Il nous souvient d'un temps où on prescrivait aux artilleurs de pointer à 25 mètres de la bouche de la pièce, pour

le tir à mitraille, alors qu'on voulait que le projectile tombât dix ou douze fois plus loin. Mais, disait-on, si on prescrivait de pointer à 300 mètres, l'obus irait à un kilomètre, les pointeurs ayant une tendance instinctive à donner un trop grand angle à la pièce. C'est pourquoi on leur recommandait d'en donner un qui était exagérément petit.

Donc, on soutient que la compagnie sur pied de guerre doit être d'environ 200 hommes. Or, nous venons de voir que, aux manœuvres, elle est à l'effectif d'environ 130, soit quelque chose comme les deux tiers. L'écart ne laisse pas d'être considérable.

Pour la cavalerie, j'ai compté une moyenne de 115 chevaux à l'escadron ; mais, sur ce nombre, une quinzaine étaient employés au trait ; une centaine seulement étaient, par conséquent, mis en ligne, et même à certains jours, notamment le 18, pour la cavalerie de la division attribuée à l'ennemi figuré, une notable fraction, au lieu de venir sur le champ de bataille, avait été directement envoyée au cantonnement, ce qui réduisait encore dans une forte proportion le nombre des lances ou des sabres disponibles.

Et voilà, en supprimant quelques détails fastidieux, le résumé de ce que j'ai relevé au sujet des effectifs.

Mais il va de soi que, en dehors des questions sur lesquelles j'étais ainsi décidé à porter mon attention, j'en ai rencontré d'autres tout à fait à l'improviste. J'ai donc noté, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, des incidents plus ou moins caractéristiques ; j'ai crayonné des remarques plus ou moins superficielles. Tout cela est resté confus, désordonné ; mais, je répète, je ne vois pas le moyen de le coordonner. On voudra donc bien excuser le décousu des réflexions qui vont suivre.

Transmission des ordres. — Grâce au téléphone, au télégraphe, à la bicyclette, aux automobiles, les ordres et les renseignements arrivent à destination avec une rapidité qui a plutôt décuplé que doublé. Ainsi, même quand la manœuvre ne prenait fin que vers 1 heure, les rapports sur les opérations effectuées parvenaient au grand quartier-général, et y étaient centralisés, résumés, autographiés, assez à temps pour que le bureau de la presse distribuât vers 5 heures, aux correspondants des journaux, des exemplaires d'un compte rendu détaillé.

Je sais que, à la guerre, les choses ne marcheraient pas aussi facilement. On ne trouverait pas de bonnes routes, fraîchement rechargées par le service des ponts et chaussées à l'intention des troupes. On trouverait, en revanche, des ennemis qui tueraient des chauffeurs ou des cyclistes, qui sèmeraient des clous sur le passage des pneus, qui couperaient les fils télégraphiques ou téléphoniques. Mais enfin il est évident que les facilités dont on dispose vont en s'accroissant chaque jour.

Malgré tout, on a pu voir, dans la journée du 18, quelle peine le commandement éprouve à faire parvenir l'expression de sa pensée à ses sub-

ordonnés et à manier des masses de troupes. Encore faut-il remarquer que ces masses étaient singulièrement allégées. Le général de Négrier avait été placé à la tête d'une armée de quatre corps. L'effectif normal de cet ensemble eût dû s'élever à 140 000 hommes à peu près : je crois pouvoir affirmer qu'il n'atteignait pas la moitié. On a vu combien il manquait d'hommes à la compagnie d'infanterie et à l'escadron de cavalerie pour être au complet de guerre. La batterie d'artillerie était logée à la même enseigne, et il n'y avait ni échelons de combat, ni sections de munitions, ni parc. Les services de l'arrière n'existaient pas ou, s'ils existaient, c'était à l'état embryonnaire. Ils étaient simplement « représentés », comme on dit, en employant une expression qui rappelle quelque peu le théâtre. Remarquez, d'ailleurs, que sur les éléments combattants on avait prélevé le personnel nécessaire pour figurer l'ennemi. Et vous en concluerez aisément que chacun des corps placés sous les ordres du général de Négrier ne devait pas compter plus de 15 à 20 000 hommes.

Eh bien, même dans ces conditions, la coordination des mouvements a été très difficile à établir : les déploiements se sont opérés d'une façon décousue. Tantôt on ne s'est pas attendu pour attaquer, tantôt on s'est attendu, la troupe qui était prête la première s'arrêtant à 2000 mètres du canon ennemi, si ce n'est à moins encore, et restant ainsi au repos pendant des demi-heures entières, et formant même, je crois, les faisceaux pour donner aux camarades le temps de se porter en ligne.

J'étais vers 8 heures du matin entre Meslay-les-Grenet et Mignières sur la ligne occupée par l'armée du Nord *(manchons blancs)*, commandée par le général de Boysson. Tout ce plateau était garni d'artillerie. Néanmoins, je vis de larges et denses lignes d'infanterie de l'armée du Sud déboucher à 9 heures d'Ermenonville-la-Grande, qui est à 2800 mètres des emplacements occupés par les batteries. Elle resta sans bouger, et le combat traîna jusqu'à près de 10 heures. A ce moment-là, un corps d'armée apparut sur la gauche de la position défensive, entre Chenonville et Bois Mivoye, attaqua Mignières et en délogea les Manchons Blancs, qui n'en conservèrent pas moins Meslay-les-Grenet, point dont se rapprochèrent les troupes sorties d'Ermenonville-la-Grande. Elles vinrent se tapir dans le ravin de Luçon : leurs premières lignes se trouvaient alors à 1300 mètres des fusils et des canons du général de Boysson. Mais elles ne parurent pas autrement incommodées par la pétarade des uns et des autres, car elles se tinrent bravement là pendant une heure et dix minutes montre en main (de 9 h. 55 à 11 h. 05) jusqu'à ce que d'autres troupes, venant de Mizeray, eussent prolongé leur gauche de Luçon à Sandarville. Je ne vous dirai pas à quels corps appartenaient ces diverses troupes : j'en ai vu les numéros dans les journaux, mais ne les ai pas vérifiés par moi-même. La chose d'ailleurs est de peu d'intérêt. Pour qu'on tirât un enseignement profitable des détails des opérations, il faudrait avoir une carte sous les

yeux. Le peu que j'ai dit suffit à montrer à quelle suite d'invraisemblances a conduit le manque de coordination dans les mouvements. On ne peut guère imputer ces incertitudes qu'à la façon dont les ordres ont été ou donnés ou transmis ou compris ou exécutés. Or, s'agissant d'une manœuvre concertée, préparée, contre un simple plastron, et sans services de l'arrière, on doit supposer qu'il n'y a eu aucune difficulté d'exécution, que les ordres n'ont pas été improvisés, qu'ils ont été donnés clairement.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Les opérations russes en Mandchourie.

Tandis que l'attention universelle suit avec une émotion fort explicable les événements militaires dans la province de Pe-Tschi-Li, c'est à peine si quelques laconiques télégrammes ont tenu le lecteur au courant de l'action séparée de la Russie en Mandchourie. Et cependant la marche des Russes dans ces contrées est digne d'attention. Voilà pourquoi je me propose aujourd'hui, au lieu de ma chronique bi-mensuelle, de donner aux lecteurs de la *Revue* un aperçu des plus succincts de la marche générale de la campagne de Mandchourie, à partir de l'ouverture des hostilités et jusqu'à la prise de Tsitsikar et de Charbin.

Lorsque au commencement de juin la vallée du Pei-ho était déjà en pleine révolution, le calme le plus profond régnait encore en Mandchourie et rien ne faisait prévoir que l'insurrection s'étendrait vers ces parages. Les travaux de la ligne de Mandchourie continuaient paisiblement et la direction de l'entreprise ne songeait même pas au danger. La garde militaire russe chargée de veiller à la sûreté des ingénieurs et des ouvriers était répartie en petits postes de cinq à dix hommes le long de la ligne principale de Dalaï Nor à Nikolsk par Tsitsikar et Charbin et le long de l'embranchement de Charbin à Port Arthur.

Durant la dernière semaine de juin, quelques troubles sans importance se produisirent, il est vrai, aux environs de Hai-Tschen et de Mukden, mais ils furent réprimés sans aucune difficulté et l'ingénieur en chef assurait encore, dans un rapport daté du 28 juin, que tout était calme le long de la ligne entière.

Subitement, le 5 juillet, la révolte se déclare et cela à plusieurs endroits simultanément. En effet, ce jour-là, une forte troupe de Boxers attaque à l'improviste la station de Tielin, au nord de Mukden ; à Mukden même les missions sont pillées. La station de Lia Yan, au sud de Mukden, est incendiée ; à Girin, des proclamations encourageant au meurtre des étrangers sont affichées, et à Tsitsikar, sur la ligne magistrale, le peuple se soulève.

Ce même jour, l'ordre est donné de mobiliser toutes les troupes chinoises de la Mandchourie. Trois jours après, le gouverneur chinois de Girin intimait aux ingénieurs de la ligne l'ordre de remettre aux autorités chinoises le matériel et les machines des chantiers et de sortir de la Mandchourie. Cet ordre ne fut, cela va sans dire, pas suivi, mais dès le lendemain les troupes chinoises envahissaient les chantiers, et le 10 juillet, les ingénieurs et les fonctionnaires de la ligne se repliaient sur Charbin sous la protection des faibles postes de gardes échelonnés le long des travaux.

Pendant que ceci se passait dans le sud et le centre de la Mandchourie, la révolte éclatait dans le nord avec une intensité toute imprévue. Le 13 juillet, le bateau à vapeur trafiquant sur la ligne de l'Amour, le *Michaïl*, subissait une fusillade assez nourrie non loin d'Aïgun. Le lendemain, dans la soirée, enfin, la ville de Blagovietschensk fut subitement bombardée de la rive chinoise. Ce fut un coup de foudre, car on persistait encore à ne pas croire au danger. Blagovietschensk était sans défense, la garnison venait de quitter la ville pour se rendre vers l'est. On la rappela en toute hâte et on demanda de suite du secours. La situation était en effet critique. Le bombardement, commencé le 14 juillet, continua les jours suivants; en même temps, on apprenait qu'en plein territoire russe, dans le bassin de la Zeia, peuplé de Chinois, ceux-ci se soulevaient et massacraient les Russes. Les nouvelles de la Mandchourie étaient de plus en plus mauvaises et le télégraphe signalait des troubles le long de toute la frontière. Il fallut se rendre à l'évidence, le danger nié tant de fois n'était que trop réel et dépassait en étendue les craintes les plus pessimistes. Ce n'était plus une révolte, c'était une guerre réelle.

Autant le gouvernement russe avait mis de lenteur à se faire une idée exacte de l'étendue du péril, autant il mit d'énergie à regagner le temps perdu et à faire face au danger aussitôt que la situation se fut nettement dessinée. Le 17 juillet, l'état de guerre fut proclamé dans tout le district de l'Amour. Le 21 juillet, ordre fut donné de mobiliser les troupes de la Sibérie, de la Sémiriétschie et du Turkestan. On a souvent prétendu que la mobilisation de l'armée russe laissait fort à désirer. Il faut avouer que la réalité donna un démenti éclatant à cette affirmation. La mobilisation de ces troupes perdues dans les vastes solitudes de l'Asie, sans moyens de communications modernes, et dont les réserves durent être amenées en grande partie de la Russie d'Europe, s'opéra avec une régularité et une rapidité aussi admirables qu'inattendues.

La première chose à faire était de rejeter l'ennemi hors du territoire russe. Nous avons vu que Blagovietschensk était, au moment de l'attaque chinoise, presqué dénuée de troupes. De Strjetensk à l'ouest et de Chabaroffsk à l'est furent expédiés simultanément des secours qui, moitié par eau, moitié par terre, s'avancèrent à marches forcées vers la ville menacée. Cependant ici on n'avait nullement perdu courage, et déjà le 19 juillet, les

quelques troupes restées dans la ville avaient, avec l'aide de la population civile, formé une garde civique, rejeté les Chinois de l'autre côté de l'Amour. Vu l'énorme supériorité numérique des Chinois, les Russes ne réussirent toutefois pas à les déloger de la rive droite, d'où ils continuèrent à entretenir un feu violent contre Blagovietschensk. Du 23 juillet au 2 août arrivèrent peu à peu les renforts expédiés de différents côtés, et dans la nuit du 3 août, les colonels Schwerin et Sevrianoff purent enfin tenter le passage du fleuve. Cette opération réussit pleinement et les Russes occupèrent le gros bourg de Sachalian sur la rive droite. En même temps, une batterie d'obusiers de campagne arrivée la veille à Blagovietschensk, ouvrait de là le feu contre la ville d'Aïgoun. Cette dernière avait été transformée en une véritable forteresse et était occupée par une très forte garnison. Les Russes n'hésitèrent cependant pas à en tenter l'assaut. Les obusiers préparèrent l'attaque par un feu meurtrier, et le 4 août on donna l'assaut. La lutte fut vive : on se battit de 2 h. de l'après midi à 9 h. du soir. Enfin, à la nuit tombante, les Chinois qui avaient subi des pertes énormes, battirent en retraite, partie dans la direction de Tsitsikar, vers le sud, partie le long de la rive droite de l'Amour, vers l'est.

La partie « défensive » de la campagne était donc terminée ; il s'agissait maintenant de prendre l'offensive et de s'emparer de la Mandchourie même, si possible à temps pour sauver d'une destruction barbare les travaux déjà exécutés de la ligne de Mandchourie. La situation géographique du pays, enclavé entre le territoire russe proprement dit et Port Arthur, et ses dépendances, se prêtait admirablement à une invasion concentrique. Le gouvernement russe résolut de profiter de ce fait, et de sept points différents il expédia des colonnes qui reçurent toutes l'ordre de marcher vers le centre, de manière à se réunir toutes dans les environs de Charbin. Chaque colonne devait être accompagnée d'une escouade de troupes du génie : pionniers, pontonniers, télégraphistes, de manière à réparer au fur et à mesure les dégâts occasionnés par les Boxers.

Voici, en commençant par l'ouest, l'énumération des colonnes de marche :

1° *La colonne du général major Orloff*, rassemblée vers la fin de juillet dans la Transbaïkalie, reçut l'ordre de marcher le long de la ligne magistrale de Mandchourie par Dalaï Nor, Chaïlar, et les défilés de Chingan sur Tsitsikar.

2° *La colonne du général major Rennenkampf*, formée de troupes qui venaient de secourir Blagovietschensk, eut pour mission de marcher par Mergen sur Tsitsikar, où elle devait se joindre à la précédente.

3° *Le général-major Sacharoff* devait, partant de Chabaroffsk, remonter le cours de la Sungari et se porter directement au secours de Charbin, où s'étaient réfugiés une grande partie des fonctionnaires de la voie ferrée et qu'assiégeaient les Chinois.

4° *Le général-major Tschitschagoff* reçut l'ordre de marcher vers le même point le long de la ligne du chemin de fer depuis Nikolsk au nord de Wladiwostok

5° Enfin le *général-major Aïgustoff* devait partir de Savelieffka, à l'extrême sud de la baie de Possiet, s'emparer de la forteresse chinoise de Hung-Tschung, forcer les défilés des monts Liaolin et se réunir au général Tschitschagoff, vers Ninguta.

6° et 7° De la presqu'île de Liao-Tung, deux colonnes furent expédiées, celle du colonel Chorounschenkoff et celle du colonel Dombroffski. Toutes deux devaient remonter le long de la ligne vers Mukden. Elles furent bientôt réunies sous les ordres du général-major Fleischer.

Nous allons suivre séparément chacune de ces colonnes.

Le général Orloff passa la frontière le 26 juillet. Il rencontra l'ennemi à Angoun, où eut lieu un combat sanglant, le 30 juillet. Trois jours après, les Russes attaquèrent Aïgun, qui fut pris après un combat opiniâtre, dans lequel les vainqueurs s'emparèrent de deux canons et de plusieurs millions de cartouches. Le 4 août, l'avant-garde, toujours en lutte avec les Chinois, parvenait à Dschermété, et le 8 août à Jackschi. Le 12, elle fut attaquée à l'improviste par 7000 réguliers et ne fut sauvée que par l'arrivée du gros de la colonne. Les Chinois restèrent ce jour-là maîtres du champ de bataille, mais furent délogés dès le jour suivant et vigoureusement poursuivis par les Cosaques jusqu'à Mendouché. L'énergie déployée par la cavalerie russe empêcha les Chinois de fortifier les défilés de Chingan et ceux-ci tombèrent entre les mains des Russes sans trop de peine. Le 25 août, la colonne entière arrivait aux défilés et s'en emparait après trois heures de combat; onze canons, tous de type moderne, tombèrent entre les mains des Russes. De ce côté-là, la résistance des Chinois était brisée, et le général Orloff ne rencontra jusque dans les environs immédiats de Tsitsikar aucune opposition bien sérieuse.

Colonne n° 2. — Le général Rennenkampf quitta Blagovietchensk et Aïgun le 7 août. Le 10, son avant-garde se heurta à l'ex-garnison chinoise de Aïgun, composée de 4000 hommes d'infanterie, de 5000 cavaliers et de douze canons modernes, et retranchée près du village de San-Tschan. Sans attendre l'arrivée du gros de ses troupes, Rennenkampf lança à l'assaut un régiment et demi de Cosaques, qui réussirent à déloger l'ennemi. Les défilés du Petit Chingan furent enlevés à la bayonnette, le 16 août, et, le 17, la colonne se présenta devant Mergen. La ville était solidement défendue et les Chinois décidés à se battre à outrance, mais Rennenkampf avait envoyé par les montagnes un détachement qui réussit à tourner la position et attaqua inopinément les Chinois par le Sud, du côté de Tsitsikar. Terrifiés par l'apparition des Russes sur leurs derrières, les Chinois furent saisis de panique et s'enfuirent, abandonnant douze canons et d'é-

normes réserves de munitions et d'approvisionnements. Le 18 juillet, l'avant-garde russe atteignait, après une marche de 58 kilomètres, Komicha, et le 24, la colonne entière forçait le passage du Nemer, en enlevant aux Chinois dix canons, plusieurs mitrailleuses et tout le parc. Dès lors, la résistance était brisée, et, le 27, Rennenkampf entrait à la tête de deux escadrons de cosaques et sans coup férir à Tsitsikar.

Colonne n° 3. — Le détachement du général Sacharoff remonta le Sungari en bateau. Le 21 juillet, il arriva à Van-li-Hotan, qui fut incendié pour punir les habitants d'avoir reçu les Russes à coups de canon. Le 24, on arrivait à la forteresse de Bajantou, fortement armée et occupée par 2000 réguliers. Après avoir préparé l'attaque par un bombardement assez vif, les Russes donnèrent l'assaut le 25. Les Chinois s'enfuirent, abandonnant leur artillerie. Le lendemain, l'escadrille se présentait devant l'importante ville fortifiée de Sian-Sin. Située sur une haute colline entre la Sungari et deux de ses affluents, la ville est ainsi entourée de trois côtés par des rivières très profondes ; 4000 réguliers chinois l'occupaient. Néanmoins, Sacharoff décida de profiter de la démoralisation que causait la prise si rapide de Bajantu et ordonna l'attaque immédiate. Le 29, dès l'aube, tous les canons de la flottille ouvrirent un feu intense sur la ville, les troupes russes débarquèrent vers midi sous un feu meurtrier, mais réussirent cependant à occuper le rivage de la Sungari et deux heures après, de deux côtés à la fois, les tirailleurs sibériens montèrent à l'assaut. La lutte fut vive, et les pertes sensibles, mais les Chinois durent se retirer, et la retraite se transforma bientôt en panique. Vingt-deux canons et des quantités énormes de munitions tombèrent entre les mains des vainqueurs. La voie était ouverte, et la flottille put continuer le soir même sa route vers Charbin, où elle arriva dans la soirée du 3 août.

Les Chinois qui assiégeaient la ville se retirèrent sans résistance. Il était temps, la garnison russe composée d'ouvriers, d'ingénieurs et de quelques Cosaques était à bout de forces; il ne restait plus que dix cartouches par homme. Un des buts principaux de la campagne était donc atteint : Charbin et les 5 à 600 Russes qui s'y étaient réfugiés étaient maintenant hors de danger. La ville fut mise en état de défense, et le général Sacharoff s'y établit fortement. Après avoir reçu des renforts, il s'occupa en premier lieu de tendre la main au général Tschitschagoff et de remettre en état la voie ferrée. Le 19 août, il s'empara d'Asche Ho.

Colonne n° 4. — Le général Tschitschagoff s'était mis en marche dès les premiers jours de juillet ; le 18, son avant-garde arrivait dans les environs de la forteresse d'Eho, lorsqu'elle fut subitement attaquée par un fort détachement chinois et rejetée vers l'est. L'arrivée du gros de la colonne rétablit le combat, et les Chinois furent repoussés et mis en fuite. Les Russes les poursuivirent vigoureusement et entrèrent sur leurs talons dans la forteresse, qu'ils incendièrent. Le lendemain, les Chinois essayèrent un

retour offensif, mais furent rejetés. Tschitschagoff s'établit dans la forteresse et rétablit les communications avec Nikolsk. Dans ces parages, les Chinois étaient très nombreux et la nature du sol rendait les opérations très difficiles. Il fallut près d'un mois pour débarrasser des troupes chinoises les environs immédiats d'Eho, et ce n'est que le 28 août que les Russes purent continuer leur route sur Ninguta. Le 29, on força le passage du grand fleuve Moudantsiang, en dépit de 15 000 Chinois établis sur la rive gauche, et, le 30, l'importante cité de Ninguta tombait entre les mains des Russes. Quelques jours après, on tendait la main aux troupes de Charbin.

Colonne n° 5. — Le général Aïgustoff avait à s'emparer de Hung-Tschung. La tâche était dure, vu la topographie des lieux. Il fallut deux jours de bombardement et quatorze heures de lutte à la bayonnette pour s'emparer de la ville. Celle-ci fut prise le 31 juillet.

Les troupes opérant dans le Sud, au nord de Port-Arthur, avaient à résoudre une tâche plus facile que celles du Nord. Soutenues par la flotte, les deux colonnes russes purgèrent d'insurgés toute la presqu'île de Liao-Tung et opérèrent leur jonction vers Inkou. Sous les ordres du général Fleischer, elles remontèrent peu à peu le long de la ligne du chemin de fer, sans trop se presser, mais en rétablissant la voie. Vers la fin d'août, les Russes réoccupaient Mukden.

En résumé, nous voyons qu'en un mois et demi, sept colonnes russes, d'un effectif ne dépassant guère 4 ou 5000 hommes chacune, ont reconquis la Mandchourie entière, rétabli les communications télégraphiques le long des lignes de chemin de fer détruites, et en grande partie remis en état ces dernières. Quoique séparés par des espaces immenses, les mouvements de chaque colonne ont été opérés avec ensemble et régularité, et c'est avec raison que les Russes peuvent être fiers des opérations de leur armée de Mandchourie.

INFORMATIONS

ANGLETERRE

Exercices des volontaires-cyclistes. — On vient de commencer à Aldershot les manœuvres pour les cyclistes des volontaires, divisés en un certain nombre de sections. Les cyclistes du 1er Royal Lancaster Régiment, et ceux du 2e Highland Light Infantry, ont opéré une reconnaissance

de 65 milles dans le pays compris entre Aldershot et Winchester. Les hommes, en ordre de marche, portaient chacun un fusil sur leur machine. Ils couvrirent les 65 milles en 8 heures, repos compris. Les rapports envoyés par les commandants de section sur l'état des routes, l'aspect général du pays, la possibilité pour des troupes d'y demeurer ou de s'y mouvoir, le chiffre probable des chevaux qu'on pourrait y réquisitionner, furent tous très précis et documentés. Le temps fut tout à fait favorable, à l'encontre de ce qui s'était produit pour les manœuvres précédentes des volontaires.

Les approvisionnements de l'armée. — On approuve fort, en Angleterre, la décision récemment prise par le gouvernement et concernant les magasins d'approvisionnements. Dans le budget ordinaire pour l'année courante, on avait voté 48 000 livres pour la construction de magasins, et 10 000 livres comme première somme affectée aux approvisionnements à placer dans les dits magasins. Le plan dressé par lord Lansdowne et ses collègues du War Office a reçu maintenant sa forme définitive. Le général sir Henry Brackenbury a consacré toutes ses forces à élaborer un plan grâce auquel l'armée sera plus ou moins prête suivant que les circonstances l'exigeront. L'idée dominante de ce plan est de constituer des réserves d'approvisionnements telles qu'en cas de guerre on ne se trouve pas obligé d'exiger des fabriques de l'Etat une surproduction.

On s'est aperçu que le système en vigueur n'a pas un caractère pratique et ne répond pas aux nécessités du moment. C'est pourquoi on a demandé au parlement le vote, qu'il n'a pas hésité à donner, de 5 millions de livres pour fournir aux besoins de l'armée.

Cette dépense sera répartie sur une période de trois années, et l'on a déjà pris des mesures pour remplir les magasins de telle sorte que maintenant le Royaume-Uni sera en mesure d'augmenter autant qu'il sera nécessaire les forces de son armée de terre.

RUSSIE

Les communications en Sibérie. — D'après le *Rousskii Invalid*, une somme de 22 millions de francs vient d'être affectée au chemin de fer transsibérien, dans le but d'augmenter son rendement. Une partie des crédits sera, notamment, employée au remplacement des ponts de bois par des ponts permanents et, en général, à des travaux d'amélioration de la ligne, permettant d'augmenter la vitesse des trains.

Quatorze trains par jour étaient, jusqu'ici, réservés à l'armée. Une ordonnance récente du service des chemins de fer prescrit que, dorénavant, les transports particuliers ne seront plus exécutés que dans la mesure du possible, et sans aucune garantie de délai ni de vitesse.

Le brise-glace à vapeur *Baïkal* vient, à titre d'essai, de faire traverser le lac Baïkal à un train complet composé de vingt et un wagons de marchandises *chargés* et de deux grands wagons de voyageurs. L'essai a pleinement réussi.

Le deuxième brise-glace l'*Angara*, a dû être mis à l'eau dans le courant du mois d'août. Il est prêt, ainsi, deux mois avant la date prévue.

Le Ministère des Postes et Télégraphes vient d'expédier en Extrême-Orient une grande quantité de fils et d'appareils télégraphiques. On va chercher à assurer, par des installations de campagne, les communications rapides entre les différentes villes et les postes militaires du Kwantoun et de la province de l'Amour.

Un nouveau règlement russe. — La *Revue du Cercle* résume d'après le *Razviédtchik*, les traits caractéristiques de la nouvelle *Instruction pour le combat*, en vigueur dans l'armée russe.

On trouve tout d'abord dans l'*Instruction* la description des dispositifs de combat des différentes armes.

On y traite ensuite du combat offensif, du combat défensif, du combat de nuit, du combat d'hiver, en plaine et en montagne, en envisageant les phases successives de la lutte.

Pour donner plus de clarté à l'ensemble, les détails techniques, spéciaux à chaque arme, ont été soigneusement écartés; ils font l'objet de chapitres spéciaux.

Des modèles d'ordres pour l'offensive et la défensive, ainsi que pour la construction des retranchements, sont annexés à l'*Instruction*.

En résumé, ce règlement est un véritable cours de tactique, net et concis, et qui, entre autres avantages, aura celui de faciliter la tâche des officiers pendant les manœuvres.

BIBLIOGRAPHIE

Manœuvres du IIIe corps d'armée. — L'imprimerie Winterthur (successeur de G. Binkert) à Winterthour, nous adresse un fort joli album des manœuvres du IIIe corps d'armée qui viennent d'avoir lieu dans le canton de Zurich. Il comprend, pour le modique prix de 2 fr., 26 portraits des officiers supérieurs du corps et une quarantaine d'instantanés pris, pendant la campagne, indistinctement dans les diverses armes, épisodes de cantonnement ou de manœuvres, vues du défilé, groupes, etc. L'album est orné d'une jolie couverture en couleurs. Les clichés, pris par M. Freytag, à Aigle, ont été reproduits en zincogravure par les Ateliers artistiques de la Société Genevoise d'Edition (Atar); ils sont bien réussis, surtout si on songe au court délai écoulé depuis la fin des manœuvres.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 11. Novembre 1900.

SOMMAIRE

L'aérostation militaire en Suisse (Suite). — Manœuvres de montagne: Gothard et Bernardin (Fin). — L'armement de l'infanterie, aperçu historique. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

L'AÉROSTATION MILITAIRE
en Suisse.

(SUITE [1])

Avant qu'aucune commande définitive ne fût faite, les tubes à gaz, reçus en échantillons, ont été soumis à une série d'essais comparatifs de résistance. Le gaz devant être emmagasiné à haute pression, la qualité des récipients est une question de première importance.

Ces tubes ont donc subi des épreuves officielles en Allemagne, puis à la station d'essais du Polytechnicum de Zurich. Expédiés sur Lucerne, ils ont été soumis à la pression hydraulique jusqu'à rupture; une rupture s'est produite pour l'un d'entre eux à 392 atmosphères et pour un autre à 460 atmosphères. Après cette première élimination, on a procédé, toujours à Lucerne, à des essais de tir sur les deux échantillons qui avaient présenté le plus de résistance. Les tubes ont été remplis, à cet effet, d'hydrogène à 200 atmosphères et voici quels ont été les résultats : L'échantillon correspondant à celui qui avait présenté une limite de rupture de 392 atmosphères, a fait explosion au vingt-cinquième coup tiré à 100 m., avec fusil d'ordonnance; les débris du tube ont été projetés jusqu'à 50 m. de distance.

[1] Pour la première partie, voir la livraison d'octobre.

Le second échantillon n'a été perforé qu'au quarante-quatrième coup; le gaz s'est échappé avec grand bruit, mais sans explosion. La dimension des tubes n'a pas d'importance directe pour la quantité de gaz à transporter, étant donné que le poids du métal nécessaire au transport du mètre cube de gaz est constant, quelles que soient les dimensions du récipient.

Ensuite de ces essais, les commandes ont été adressées à la Rheinische Metallwaarenfabrik de Dusseldorf.

Voitures du parc aérostatique. — On prévoit la construction de 20 voitures-tubes, ce qui, à raison de six voitures par gonflement, représenterait la contenance en gaz de trois ballons, plus 2 voitures de réserve. Nous aurions donc comme voitures du train de la compagnie d'aérostiers :

20 voitures-tubes.
1 voiture-treuil.
1 fourgon pour le service du treuil.
2 voitures pour le transport des ballons.
1 voiture à agrès.
1 forge de campagne avec cuisine roulante.
1 char à bagages.
1 char à approvisionnements.

Au total, 28 voitures, avec une centaine de chevaux.

Voiture-treuil. — La voiture-treuil sert au transport du câble métallique, ainsi qu'à son enroulement ou à son déroulement, selon les circonstances. Elle porte une machine à vapeur, de la force de 8 chevaux, actionnant des poulies de tourage pour la manœuvre du câble. Le câble est en acier, percé d'une âme contenant un cordeau téléphonique d'un diamètre de 6 $^1/_2$ ou 8 $^1/_2$ mm. et d'un poids de 130 ou 160 grammes par mètre courant. Les chiffres indiqués sont ceux des deux espèces de câbles dont notre compagnie d'aérostiers est pourvue, ils sont d'une résistance très considérable; leur limite de rupture est, pour le plus faible, de 2300 kg., pour l'autre de 3000 kg. Chacun a une longueur de plus de 1000 m.

Le déroulement du câble se fait automatiquement, par la force ascensionnelle du ballon, tandis que l'enroulement, présentant une grande résistance à vaincre, s'effectue à l'aide de la machine. La vitesse d'enroulement, calculée à raison de 1 m. à la seconde pour notre treuil, a été fréquemment dé-

passée pendant les manœuvres de l'école de recrues ; elle a atteint, dans des circonstances favorables, jusqu'à trois mètres à la seconde.

Le treuil mécanique est une machine absolument indispensable au parc d'aérostiers ; dans d'autres pays, on le remplace par le treuil à bras, qui est loin de rendre les mêmes services. Celui de notre matériel aérostatique provient de la maison Surcouf, à Paris. Il a rendu de bons services, au cours de cette première école, sa marche a été satisfaisante, sauf certains petits défauts de construction qu'il sera facile de corriger par la suite.

Fourgon pour le service du treuil. — Sa construction générale a beaucoup d'analogie avec les nouveaux fourgons d'infanterie, modèle 1899. Le fourgon sert au transport de l'eau et du charbon destinés à la chaudière du treuil. Il portera quelques accessoires tels que pelles, pioches, cordages et piquets de campement pour les ballons. Le fourgon sert en outre principalement à transporter le ballon gonflé, comme nous le verrons plus tard.

Voitures pour le transport des ballons. — Elles sont à peu près du même type que la précédente et serviront à transporter les enveloppes des aérostats, les nacelles, les soupapes, etc.

Voiture à agrès. — Elle est destinée au transport des agrès et de tout le matériel qui ne trouve pas place sur les voitures précédentes : pièces de rechange et autres.

La *forge de campagne* est indispensable en raison du grand nombre de chevaux de trait, auquel vient s'ajouter celui des chevaux de selle des officiers, ce qui portera à 100 ou 110 l'effectif en chevaux de la compagnie.

Ballons. — Notre matériel aérostatique proprement dit se compose actuellement de deux ballons :

L'un, le ballon sphérique, de construction française, peut être employé indifféremment pour les ascensions libres et pour les ascensions captives.

Le second, le ballon dit « Cerf-volant », de construction allemande, n'est utilisé que pour les ascensions captives.

Tout aérostat est composé de deux parties principales :

1° Le ballon.

2° La nacelle, qui reçoit les observateurs.

Un certain nombre de parties accessoires constituent les agrès et les engins.

Le ballon consiste en une enveloppe mince, aussi solide que possible, rendue imperméable au moyen d'un vernis. La meilleure étoffe pour l'enveloppe est la soie, que l'on remplace souvent, par économie, par une variété de soie appelée soie ponghée de Chine. L'étoffe est coupée en panneaux en forme de fuseaux, assemblés par des coutures. Le ballon sphérique, comme le globe, a ses deux pôles et son équateur. Les zones entourant les deux pôles sont en soie double spéciale, afin de donner plus de résistance à ces deux points, non seulement parce qu'ils sont exposés plus directement aux tractions diverses, mais parce qu'un certain nombre d'ouvertures tendent à les affaiblir.

L'Angleterre emploie au Transvaal des ballons en baudruche. Ils ont l'avantage d'être plus légers, plus imperméables que le nôtre, mais ils coûtent beaucoup plus cher et présentent de grandes difficultés de réparation.

Pour fermer une déchirure ou un trou dans un de nos ballons, il suffit de le recouvrir d'un morceau de soie que l'on coud sur l'enveloppe et que l'on enduit de plusieurs couches de vernis.

Tout ballon est percé de deux ouvertures diamétralement opposées. A la partie supérieure, la soupape, servant à l'écoulement d'une partie ou de la totalité du gaz, selon qu'il s'agisse de réduire seulement la force ascensionnelle ou bien de vider le ballon pour l'atterrissement. La soupape est actionnée par l'aéronaute, depuis la nacelle, au moyen d'une corde traversant verticalement l'intérieur du ballon et sortant, à la partie inférieure, par le presse-étoupes, dans les ascensions captives, et par l'appendice, dans les ascensions libres.

Le *manchon d'appendice* est un organe spécial adapté à la partie inférieure du ballon. C'est un tuyau, en soie vernie, qui sert quelquefois au gonflement du ballon, et qui joue, dans les ascensions, le rôle de valve ou de soupape automatique. Au fur et à mesure que le ballon s'élève, la pression extérieure diminue ; le gaz s'échappe par cet organe. Il est de dimensions suffisantes pour permettre à un homme d'entrer dans le ballon pour le visiter ou même, de retourner l'aérostat au besoin, comme un gant. L'emploi de cet appendice est préférable à celui d'une soupape inférieure, en usage dans d'autres pays.

Le *regard* est une ouverture munie d'une plaque de verre; située au pôle inférieur, elle permet à l'aéronaute de contrôler l'intérieur de son ballon.

La *nacelle* est une sorte de panier en osier; elle doit être d'une capacité suffisante pour contenir les aéronautes, des soutes pour les sacs de lest, les drapeaux-signaux, les portefeuilles pour les papiers et cartes nécessaires, ainsi que les instruments indispensables à l'observation.

Le *filet* a pour objet de maintenir la nacelle suspendue au ballon et d'en répartir le poids d'une façon uniforme, sur toute la surface supérieure de l'aérostat. Le filet est en chanvre, on le fabrique aussi quelquefois avec de la ramie. Il se compose de mailles en forme de losanges, dont le nombre va en diminution vers la partie inférieure, et se transforme en « pattes d'oie », de telle sorte que le filet se termine par des cordes de suspension appelés *suspentes*.

Pour manœuvrer le ballon, pour le gonfler ou le dégonfler, on se sert des cordes dites équatoriales, reliées aux mailles de l'équateur du filet par les pattes d'oie équatoriales.

La nacelle, devant garder une position verticale, le mode de sa suspension au filet varie suivant que l'on se propose une ascension libre ou captive.

Nous avons adopté, pour l'ascension captive, le système de suspension à trapèze, dit système Yon. La nacelle est suspendue à la barre supérieure du trapèze au moyen de deux cercles de suspension, réunis entre eux par des cônes de raccordement. Le câble se fixe à la barre inférieure au moyen du triangle de raccordement. Quelle que soit la position du ballon et du trapèze, la nacelle reste dans un plan vertical.

Pour les ascensions libres, la nacelle s'adapte directement au cercle de suspension, auquel viennent se fixer les suspentes.

Les engins d'arrêt de notre ballon sphérique sont l'ancre suspendue au dehors de la nacelle et le « guide-rope ». Ce dernier est une corde de 100 à 120 m. de longueur, qu'on laisse traîner sur le sol, dans les ascensions libres, lorsqu'on veut prolonger le voyage à faible hauteur. En reposant sur le sol, le guide-rope agit sur la marche à la manière d'un équilibreur; il prépare et amortit le coup violent résultant de l'ancrage au moment de l'atterrissement. Le ballon se trouve délesté du poids de la corde qui traîne sur le sol; ce poids variant, suivant que le ballon monte ou descend, les oscilla-

tions verticales de l'aérostat en sont atténuées et surtout la vitesse de chute se réduit de beaucoup.

Les Français, comme les Allemands, ont en outre une « corde ou zone de déchirure ». C'est une corde disposée de manière à produire, par traction, une déchirure du ballon, du haut en bas, de façon à provoquer un dégonflement très rapide. Les Français n'ont recours à ce procédé énergique que dans les graves circonstances; lorsque, par exemple, le ballon, au moment de l'atterrissage, se trouve entraîné par un vent très violent. De là le nom de « corde de miséricorde » que prend quelquefois cette corde de déchirure. Les Allemands, par contre, n'emploient pas d'autre moyen d'atterrissage. Ce procédé n'est pas sans danger; il exige beaucoup de sang-froid et une grande expérience de la part de l'aéronaute. La corde doit être tirée avant que le ballon, ayant touché terre, ne rebondisse de nouveau, et assez près de terre cependant pour qu'il ne s'en suive pas une chute violente. La corde de déchirure présente cependant, dans les atterrissages par le gros temps, des avantages assez marqués à qui sait s'en servir judicieusement pour que nous l'adoptions sous peu chez nous.

Le ballon cerf-volant est de construction toute récente. Il a été inventé et perfectionné par deux officiers allemands, les lieutenants Siegsfeld et Parseval, et construit par la maison Riedinger, à Augsburg.

On a cherché, dans sa construction, à obtenir un aérostat offrant, même par un vent violent, plus de stabilité que le ballon sphérique. Sa forme est celle d'un cylindre terminé par deux hémisphères. Il est pourvu, à sa partie inférieure, d'un bourrelet appelé « gouvernail », qui joue le même rôle que la quille d'un navire et assure au ballon une stabilité meilleure. Deux voiles, adaptées des deux côtés du ballon, le long de son équateur, et la queue, composée d'un nombre variable de grandes cloches, augmentent encore le flottement de cet aérostat.

Le ballon prend en l'air une position inclinée, il est en quelque sorte porté par le vent et se trouve à peu près dans les conditions d'un cerf-volant. A la partie inférieure du cylindre, un diaphragme limite l'espace occupé par le gaz et réserve une sorte de second petit ballon appelé « ballonnet ». Suivant que le gaz se dilate ou se contracte, le ballonnet se vide ou se remplit d'air; il en résulte que l'enveloppe entière du ballon

est toujours soumise aux mêmes tensions et reste parfaitement pleine dans toutes ses parties. Le gouvernail aussi se remplit d'air par le moyen de l'ouverture dans laquelle le vent vient s'engouffrer.

L'étoffe du cerf-volant est d'une nature toute spéciale. Elle est formée de deux couches de coton séparées par une couche de caoutchouc. Le tout est teint en jaune afin de diminuer l'action chimique des rayons lumineux.

Cette étoffe n'est donc pas vernie, les coutures sont moins nombreuses que celles du ballon sphérique. Les réparations sont fort simples, il suffit de coller une pièce de l'étoffe sur la partie endommagée de l'enveloppe. On emploie à cet effet du caoutchouc soluble, comme pour les pneumatiques des bicyclettes. Il résulte de toutes les propriétés de cette étoffe, qu'elle se manie plus facilement que la soie vernie du ballon sphérique et que les réparations demandent moins de temps. Il faudra voir cependant combien de temps cette étoffe durera, elle n'a pas encore fait ses preuves.

Le ballon cerf-volant ne porte aucun filet. Les cordages, qui portent la nacelle et la relient au câble, sont simplement fixés au moyen de pattes d'oie, à une bande d'étoffe cousue tout autour de l'équateur.

La première école de recrues d'aérostiers.

Le commandement de cette école a été confié au colonel Schaeck, chef de la section des renseignements au bureau d'état-major général, qui depuis de nombreuses années s'occupait d'aérostation. Lui étaient adjoints le major Chavannes, instructeur du génie, et, pour l'instruction du détail, un officier aspirant instructeur d'infanterie et deux aides-instructeurs du génie. Puisque je cite les noms de ces deux officiers supérieurs, qu'il me soit permis de leur exprimer ici toute ma gratitude pour l'amabilité avec laquelle ils ont bien voulu me fournir tous les renseignements nécessaires à la publication des présentes notes.

Les cadres et la troupe avaient été recrutés par les soins du génie, la compagnie d'aérostiers relevant de cette arme. Lors du recrutement de la troupe, on avait eu soin de faire un triage judicieux d'hommes de professions diverses, tels que

tailleurs, vanniers, cordiers, etc., suivant les différents services qu'ils pouvaient être appelés à rendre dans leur future unité.

L'effectif de la compagnie d'école était le suivant :

4 officiers, dont 1 premier lieutenant et 3 lieutenants.
15 sous-officiers, dont 1 sergent-major et 1 fourrier.
66 recrues.
1 tambour.
1 infirmier.

Deux faibles détachements du train y ont été successivement commandés.

La troupe était armée provisoirement du fusil du génie ; son fusil d'ordonnance, le fusil court, n'était pas encore prêt à lui être distribué. Le fusil se porte en bandoulière, le soldat aérostier ayant constamment besoin de ses deux mains.

L'instruction des recrues de cette nouvelle spécialité demande beaucoup de soins et représente une somme de travail considérable, en raison de la variété des manœuvres auxquelles doit être initié chaque homme. L'infanterie a grand peine à former ses soldats en quarante-sept jours, il est bien plus difficile encore d'instruire un aérostier en cinquante et de lui enseigner la manœuvre du ballon.

(A suivre).

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché CORBAZ & Cie, Lausanne.

Le ballon français.

Phot. KÖLLA, Berne. Cliché Connaz & Cie, Lausanne.

Le ballon cerf-volant.

MANŒUVRES DE MONTAGNE

GOTHARD ET BERNARDIN

(FIN [1])

Nous nous arrêterons moins longtemps aux manœuvres du Bernardin, ne voulant en extraire que le strict indispensable pour appuyer les conclusions auxquelles nous conduisent les manœuvres du Gothard. Aussi bien n'y eut-il qu'un seul jour consacré à un exercice de combat complet entre les deux détachements. La journée du 24 septembre fut remplie presqu'en entier par la marche du 32e régiment de San Giacomo à Hinterrhein par le col. Le contact fut pris trop tard, pour que le combat pût se développer normalement.

Le 31e régiment, lieutenant-colonel de Cleric, avait quitté Coire le 21 septembre, à 6 heures du matin, pour atteindre le soir Zillis (bat. 93, 34 km.) et Andeer (bat. 91 et 92, 37 ½ km.). Cette marche, qui comporte une montée de 380 m., s'exécuta normalement, sauf pour le bataillon 92, qui avait eu la veille une forte journée de travail et accusa 62 traînards. La durée de marche, haltes-horaires comprises, mais non la grande halte de deux heures au milieu du jour, fut de 9 h. 10 m. La vitesse moyenne de 4,1 km. à l'heure.

Le lendemain, le régiment exécuta un exercice de combat entre Zillis et Bärenburg, au-dessus d'Andeer, puis gagna ses cantonnements du soir à Splugen, Medels, Nuffenen et Hinterrhein. Etape maxima (bat. 91) 23 km. avec 650 m. de montée.

Le 23 septembre, repos.

Le 24, à 8 h. du matin, le commandant du régiment fut informé que des troupes ennemies avaient passé le village de St-Bernardin, se dirigeant vers le col. Aussitôt il envoya ses guides, une demi-compagnie, en reconnaissance à la rencon-

[1] Pour la première partie, voir la livraison d'octobre.

tre de l'ennemi, et fit mettre en état de défense le pâturage qui domine Hinterrhein, sur la rive gauche du Rhin. Ce pâturage est à 500 m. environ au-dessus du thalweg. Le front de la position est protégé par le ravin encaissé du Rapier.

Ce front fut occupé par le bataillon 91. Derrière l'aile droite vint se former, en position d'attente, le bataillon 92 avec une batterie de montagne marquée. Le bataillon 93, réserve de régiment, attendit à Nuffenen.

Pendant ce temps, qu'avait fait l'ennemi, le 32e régiment?

Son bataillon de tête, le 96e, s'était formé, dès 6 h. du matin, en halte gardée, à la sortie nord de St-Bernardin, attendant que les deux bataillons du gros, qui avaient passé la nuit à San Giacomo, eussent serré.

En même temps, le peloton de cavalerie passait le col, chassant devant lui des patrouilles du détachement nord, et laissant sur la route des relais pour la transmission des rapports. Un peu avant 9 heures, il arriva à Hinterrhein, mais là dut s'arrêter. De la cavalerie ennemie, suivie à courte distance par de l'infanterie, apparaissait à la sortie du défilé, entre Hinterrhein et le village de Nuffenen.

Le gros du régiment ne quitta San Giacomo qu'à 6 h. 40. Il était 10 heures lorsque sa tête traversa le village de San Bernardino.

Là, une halte un peu trop prolongée aussi se produisit. Bref, à 1 ¼ heure seulement le détachement sud atteignait l'hospice du Bernardin, et il lui fallut une heure et demie encore pour atteindre le dernier lacet de la route au-dessus du pont d'Hinterrhein. A ce moment, l'artillerie ennemie ouvrit son feu.

Le bataillon d'avant-garde se déploya aussitôt. Franchissant le pont du Rhin par subdivisions successives au pas de gymnastique, il vint former sa ligne de tirailleurs sur la rive gauche, et marcha droit à l'ennemi.

Peu après, le premier bataillon du gros se déploya sur la rive droite. C'était beaucoup, tout un bataillon de ce côté-là. L'ennemi n'y avait mis que son peloton de guides pour le combat à pied. Au fur et à mesure que le bataillon s'avança, trouvant toujours plus étroit le passage entre la rivière et la montagne, il fut obligé de retirer, pour les reformer en réserve, une partie des subdivisions envoyées au feu. Il y eut diminution successive des fusils en action.

Le dernier bataillon franchit le Rhin et vint se former en réserve derrière le bataillon d'avant-garde.

Il était 4 ½ heures. A ce moment, on pouvait se rendre compte que la manœuvre ne donnerait rien de décisif. Il aurait fallu, pour que l'attaque fût possible, gagner avec la réserve la hauteur pour porter l'effort sur l'aile droite ennemie. Un tel mouvement, sur les pentes abruptes à gravir aurait exigé des heures. La journée était trop avancée. Un peu avant 5 h., le colonel-brigadier de Sprecher fit interrompre l'exercice.

La journée du 25 septembre devait offrir plus d'intérêt.

La route qui depuis le col du Bernardin et celui du Splugen, descend par la vallée du Rhin postérieur sur Thusis et Coire, s'engage, peu au-dessous du village de Sufers dans une gorge longue et étroite, la gorge de la Rofna. Rien de plus aisé que d'intercepter totalement ce passage ; il suffit de couper la route dans les endroits assez nombreux où seule, avec la rivière, elle occupe le fond du val, entre les parois de rochers à pic. Pour atteindre Thusis, force est alors d'emprunter l'ancien chemin qui tourne la Rofna par les montagnes de la rive gauche. Ce chemin, par une rampe extrêmement raide de 600 m. de hauteur, gagne les pâturages de Lai da Vons et des Pascaglias, pour de là redescendre la côte sur Andeer ou sur Zillis à l'entrée de la Via Mala.

Donc, la route ayant été détruite, le détachement nord auquel appartient le 31e régiment, est supposé avoir battu en retraite par l'ancien chemin. Sa pointe est arrivée aux Pasciaglias. A ce moment, le commandant du 31e régiment qui la commande reçoit de son chef supposé l'avis que des renforts lui sont parvenus, qu'il se propose de reprendre l'offensive, et qu'il lui donne l'ordre de s'emparer de nouveau coûte que coûte des passages qui conduisent à Sufers.

Aussitôt le 31e régiment fait demi-tour. C'est le moment. Les troupes avancées de l'ennemi apparaissent déjà à Lai da Vons et sur la hauteur du Glattenberg-Verseiställe qui domine immédiatement ce pâturage à l'ouest.

Celui-ci s'étend entre cette hauteur et les rochers de Caschleras. Il forme ainsi une sorte de défilé d'environ 400 m. de large, y compris l'espace occupé sur 150 m. par le petit lac qui lui donne son nom.

Quand arrivant du bas-fond de Sufers on débouche à Lai da Vons, on voit devant soi, à 800 m. environ, et légèrement

dominantes les collines des Pasciaglias. Pour les conquérir, le terrain indique de prendre par la gauche, soit par cette hauteur du Glattenberg dont nous venons de parler, puis en montant peu à peu on finit par envelopper la droite de la position. Le Roter-Turm entre autres la domine de 270 m., et plus en arrière, plus hauts aussi de 150 m. environ, les contreforts qui relient les Piz-Vizan et Calandari. C'est le point culminant.

Les deux régimentiers disposaient l'un et l'autre, à côté de leurs trois bataillons effectifs, de troupes marquées, savoir chacun une batterie que nous négligeons, plus au lieutenant-colonel Corti un bataillon, au lieutenant-colonel de Cleric un bataillon et demi de fanions.

A réception de l'ordre de reprise d'offensive, le commandant du 31e fit immédiatement occuper les collines des Pasciaglias par deux compagnies du bataillon 92 et deux compagnie de fanions, et fit appuyer cette première ligne par le bataillon 91. Il porta sur son aile droite les deux autres compagnies du 92 et le 93, direction le Roter Turm, avec en seconde ligne, débordant à droite par les contreforts du Piz Calandari, le bataillon de fanions. Celui-ci devait envelopper l'aile gauche de l'adversaire et le contraindre à rétrograder dans la vallée.

Pendant que ces mouvements s'exécutaient, le 94e bataillon du 32e avait pris position sur les collines qui parsèment le pâturage du Lai da Vons, à l'ouest du lac, front contre les Pasciaglias; le bataillon marqué, opérant par la gauche, s'avançait sur les pentes du Roter Turm.

Derrière le 94e, sur le versant de la montagne, à l'abri des vues, se mouvaient les 95e et 96e. Deux compagnies du 95e ne tardèrent pas à passer dans l'avant-ligne, avançant à l'extrême droite, entre le lac et les rochers de Caschleras.

A ce moment, le lieutenant-colonel de Cleric résolut de lancer tout son monde à l'attaque. Il avait renforcé encore sa droite de deux compagnies du 91, et disposait ainsi, sur les hauteurs dominantes, de trois bataillons, sur le front, de 1 ½ bataillon. Toute la ligne sortit de ses positions et se précipita en avant.

Aussitôt le lieutenant-colonel Corti démasqua ses six compagnies de réserve à Lai da Vons. Elles accueillirent par un feu meurtrier les troupes qui descendaient des Pasciaglias et

les auraient, selon toute probabilité, réduites à l'impuissance. Mais, sur les contreforts du Roter Turm, le seul bataillon de fanions avait à faire à trop forte partie. Il plia bientôt et prit hâtivement la fuite.

A ce moment, le colonel-brigadier de Sprecher, directeur de la manœuvre, mit fin à l'exercice.

Les deux détachements se séparèrent aussitôt. Le régiment grison exécuta encore le lendemain un exercice de combat près de Thusis, l'attaque et la défense de la Via Mala. Le récit de cet exercice, fort réussi, dépasse le cadre de cet article. Disons seulement qu'il étaya d'une preuve nouvelle cette opinion de feu le colonel Pfyffer : « Où grimpe une chèvre un homme peut passer, où passe un homme, un bataillon peut le suivre. »

Le régiment tessinois regagna, par le Bernardin, ses cantonnements de Bellinzone et de Giubiasco pour suivre à son cours de répétition. Si nos renseignements sont exacts, cette rentrée au cantonnement, par un temps très défavorable, ne se fit pas avec le même ordre que le premier passage du col.

A notre avis, on a quelque peu forcé la tâche de ces trois bataillons. Rappelons qu'ils n'étaient aucunement entraînés, qu'ils portaient une charge exceptionnelle, qu'ils sont très insuffisamment encadrés en officiers et en sous-officiers, qu'enfin le tempérament méridional exige plus qu'un autre un certain touché dans le développement de l'effort imposé. Or, du 24 au 27 septembre, les bataillons qui ont fourni le plus fort travail ont parcouru les étapes suivantes :

24 septembre, San Giacomo-Nuffenen, 27 km., montée de 900 m., plus un exercice de combat.

25. Hinterrhein-Sufers-Lai da Vons-Hinterrhein, 35 km. et montée de 800 m. dont 600 m. très raides, plus un exercice de combat.

26. Nuffenen-Soazza, 34 km. avec une montée de 500 m.

27. Soazza-Giubiasco, 31 km.

Le tout avec peu de sommeil, la diane sonnant généralement de bonne heure. Le 25, entre autres, les troupes furent alarmées à 2 ½ h. du matin.

On reconnaîtra que l'on a beaucoup demandé des miliciens du Tessin, peut-être trop, étant données les circonstances spéciales de ce régiment.

* * *

Notre récit des opérations terminé, qu'on veuille bien nous permettre quelques remarques.

Nous avons déjà parlé dans notre premier article du rôle de la cavalerie; nous n'y revenons pas. Il nous sera permis de nous demander, toutefois, si un cours de répétition comme celui que, par suite de son appel au Gothard, a fait l'escadron 11, présente un suffisant caractère d'utilité. Ni le 7, ni le 8 septembre, l'escadron n'a pu opérer sérieusement. Nous avons constaté son infructueuse tentative de combat par le feu le matin du 7. Il la renouvela le 8, cherchant à agir dans la vallée, pendant que son infanterie luttait sur les hauteurs. Mais il avait devant lui deux batteries de position protégées par un demi-bataillon d'infanterie. Il était condamné à une impuissance absolue. Comme la veille, il aurait dû se borner à observer les mouvements de l'adversaire.

Nous ne prétendons pas que l'escadron 11 n'ait tiré aucun profit de son cours. Partout il y a à apprendre. Il a eu de longues marches à parcourir, et nous avons appris qu'officiers et soldats n'avaient pas eu l'impression d'avoir perdu leur temps. Nous croyons néanmoins qu'ils l'occuperont à la plaine d'une manière plus profitable, et qu'ils gagneront à ne pas voir se renouveler trop fréquemment l'expérience de cette année-ci.

Au Bernardin, la compagnie de guides 8 s'est trouvée dans de meilleures conditions. Premièrement, elle avait été partagée entre les deux détachements, ce qui lui a permis de manœuvrer cavalerie contre cavalerie. Secondement, un long intervalle entre les détachements opposés, au début des opérations, lui a fourni l'espace nécessaire pour se mouvoir. Enfin, comme la supposition ne comportait pas nécessairement l'occupation et l'attaque d'une position défensive, mais laissait le champ libre à un combat de rencontre, une part plus grande était laissée à l'activité de la cavalerie.

La compagnie de guides 8 fut ainsi en mesure de suivre à un service d'éclaireurs bien organisé le 24 septembre. La montagne ne fut pas pour elle un obstacle absolu. Mais dès le 25, le régiment, ayant quitté la vallée pour se porter le long des pentes abruptes, en dehors de tout chemin carrossable, les guides, comme avant eux les dragons du Gothard, durent renoncer à tout mouvement. Ils ne prirent ni ne pouvaient prendre aucune part à l'action. Ils furent détachés définitivement.

*
* *

Le rôle de l'artillerie de montagne fut moins effacé. Il devait en être ainsi. N'est-elle pas, à la montagne, dans son élément? Sans doute ses mouvements sont lents, mais ce n'est la faute ni des officiers ni de la troupe. La lenteur s'impose à ces longs convois sur un sol aussi accidenté que celui de la Stelli-Alp.

Du reste, les deux batteries prirent intelligemment leurs dispositions. Aussi bien la journée du 7 leur fournissait-elle une de ces occasions où l'artillerie de montagne est à même de prouver son utilité.

Nous devons cependant faire une réserve : cette utilité pouvait-elle réellement être prouvée en présence de la batterie de 8,4 cm. dont disposait l'adversaire?

On se rappelle que cette batterie de quatre canons occupait le pied de l'Ochsen-Alp, juste au-dessus de la route de la Furka. Les 12 pièces de montagne prirent position 400 m. plus haut, sur la Stelli-Alp, à 2600 m. de distance environ, et ouvrirent leur feu. A cette distance, ce feu pouvait-il être efficace?

Nous ne doutons pas de la réponse de nos camarades artilleurs de montagne. Elle sera énergiquement affirmative. Nous ne demandons pas mieux que de nous incliner devant leur compétence et de partager leur foi. Mais nous voudrions pour nous convaincre une expérience de polygone.

Il nous semble difficile, en effet, indépendamment de la précision incertaine, que les petits projectiles des canons de montagne, avec un angle de chute aussi prononcé, fussent de nature à gêner beaucoup le tir de l'artillerie adverse. D'autre part, il fallait absolument réduire celle-ci au silence pour avancer, et prendre une nouvelle position à distance utile de l'infanterie ennemie.

Si cette première partie de sa tâche pouvait être réalisée, alors l'artillerie de montagne devenait un facteur essentiel du succès. N'ayant plus devant elle que de l'infanterie, elle pouvait, surtout en usant des ressources du sol, qui lui permettaient de masquer sa marche, approcher assez de la position adverse pour exercer sur la suite des opérations une influence décisive.

Le commandant du détachement de l'ouest admit qu'il en

était ainsi, puisqu'il ordonna à son artillerie de montagne d'avancer. Et celui du détachement de l'est aussi, puisque sur son ordre, la batterie de 8 cm. se retira au milieu de l'action et gagna Hospenthal, sa position du lendemain. Cette retraite était d'ailleurs nécessaire pour donner un caractère de vraisemblance au mouvement offensif du lieutenant-colonel Brügger.

Quoi qu'il en soit, nous serions heureux que des officiers de l'arme étudiassent cette situation et nous communiquassent leur sentiment.

* * *

Passons à l'infanterie.

Un premier point mérite d'attirer l'attention : l'envergure de certains mouvements. Soit le 7 septembre au Gothard, soit, et surtout le 25 à Lai da Vons, c'est à qui gagnera sur l'aile de l'adversaire la plus grande altitude. Comme Madame de Malborough, les compagnies montent, montent, si haut qu'elles peuvent monter.

Nous ne contestons pas l'effet démoralisant que peut exercer sur une troupe la présence d'un ennemi au-dessus d'elle. Cette troupe, cela est incontestable, aura le sentiment que si l'ennemi parvient à passer à l'attaque, l'avantage de la pente lui sera d'un grand secours, et la mettra, elle, dans un état d'infériorité.

Mais elle se rassurera vite si elle s'aperçoit que depuis la hauteur où il perche, l'ennemi ne l'entame que médiocrement par son feu; qu'elle-même, quoique tirant de bas en en haut, n'est pas plus mal placée, que son tir devient au contraire de plus en plus efficace contre l'adversaire obligé de se découvrir pour descendre à elle.

Est-ce à dire que l'on fera tout aussi bien de rester dans la plaine? Non pas. A cet égard aussi, les deux journées du Bernardin ont été instructives. Les deux fois, le 32e régiment est resté dans la plaine, et les deux fois, il a dû avoir le sentiment de l'infériorité de sa situation. Il l'a peut-être moins éprouvé le 24 septembre, à Hinterrhein parce que la manœuvre n'a pas acquis son plein développement. Mais à Lai da Vons, l'arrivée de troupes supérieures par les hauts, l'a placé dans une situation précaire. Il l'aurait mieux reconnu encore si l'aile gauche du 31e, aile démonstrative, n'avait pas commis

l'erreur de sortir de sa position, ce qui permit au 32e une victoire partielle sur ce point.

La solution nous est fournie par le règlement d'exercice : « C'est par le feu, dit son § 215, qu'en engage le combat, qu'on en poursuit l'exécution et que dans le plus grand nombre des cas on le rend décisif. »

Et le § 216 dit : « C'est dans l'ordre dispersé que l'on obtient la plus grande efficacité du feu ; c'est pour cela qu'il est la formation principale de combat de l'infanterie. »

Que conclure de cette insistance à recommander le feu comme principal moyen d'action si ce n'est que les positions à choisir sont celles d'où le tir acquerra son maximum d'efficacité ? On ne restera donc pas dans la plaine, parce que dans le tir de bas en haut contre un ennemi couché sur une crête élevée, tous les coups trop bas fichent le projectile en terre et tous les coups trop haut lui font décrire une trajectoire qui l'envoie tomber bien loin derrière le but. On n'ira pas trop haut non plus, parce que le tir de haut en bas est, lui aussi, un tir fichant et que plus il est vertical plus diminue l'espace dangereux. L'altitude à adopter sera celle d'où la gerbe des projectiles couvrira le mieux le terrain occupé par l'adversaire. C'est toujours de là que la marche en avant sera la plus facile, car c'est de là que l'on aura le mieux ébranlé l'ennemi.

Et le tir sera ainsi plus efficace, non seulement parce que l'espace dangereux est plus étendu, mais encore parce que, le plus souvent, il sera exécuté à des distances moins éloignées.

Nous avons vu qu'à l'Ochsen-Alp, les premiers feux de l'aile enveloppante de l'assaillant, avaient été exécutés depuis l'Alpetlistock, à 1400 m. Cette distance, soit au Gothard, soit au Bernardin, n'a pas été exceptionnelle. Elle est bien considérable, en terrain de montagne surtout, et contre un ennemi qui a autant de moyens de se dissimuler que des tirailleurs dans leurs fossés. A cette distance-là, le pour cent des touchés serait à peu près nul, et le défenseur sera autrement impressionné par la continuation de la marche en avant de son assaillant que par le vain bruit de ses innocents coups de feu.

Enfin, autre motif de ne pas escalader nécessairement les plus hauts sommets, c'est, indépendamment de la perte de temps et du surcroît de fatigue, l'inconvénient de la perte de contact entre les divers éléments de la ligne. Les unités, qui

s'en vont courir après les chamois, risquent d'être sans utilité au moment décisif.

Nous avons cité cette infanterie du 31e qui, à Lai da Vons, a escaladé les contreforts du Piz Calandari pour accentuer mieux l'enveloppement de la gauche ennemie. La contribution de cette infanterie à l'attaque a été nulle. Elle était trop éloignée et trop haut pour tirer, et le terrain était d'un parcours trop accidenté pour lui permettre d'accourir en temps utile. Si donc les autres troupes qui, moins haut qu'elle, ont mené effectivement l'attaque s'étaient heurtées à une résistance trop forte et avaient été ramenées, cette infanterie des sommets non seulement n'eût pu lui prêter secours, mais, sans avoir participé au combat, elle aurait été entraînée dans la retraite.

Dans une conférence donnée il y a quelques années à la Société romande des armes spéciales, M. le colonel Isler, instructeur en chef de l'infanterie, a attiré l'attention sur la nécessité de ne jamais s'affaiblir par des détachements excentriques. Une division marche le long d'une rivière. Elle détache sur l'autre bord un régiment. Aussitôt la division ennemie fait de même et détache également un régiment pour l'opposer au premier. C'est une erreur. Cette division fera beaucoup mieux de garder tout son monde de ce côté-ci de la rivière, et d'obtenir ainsi la supériorité des forces. Le régiment de l'autre bord n'est pas à craindre pour elle tant qu'elle conserve les passages sur la rivière.

Le cas qui nous occupe est identique, quoique la configuration du terrain ne soit pas la même. Les unités trop éloignées doivent être considérées comme détachées du corps principal. Il ne pourra le plus souvent compter sur elles au moment utile, le terrain de montagne ne leur permettant qu'une marche lente et souvent décousue.

* * *

De la nécessité de combattre par le feu découle, aussi bien à la montagne qu'à la plaine, celle de passer des formations de marche aux formations de combat. La seule formation de marche praticable dans le terrain accidenté de la haute montagne est la colonne par un. Nous reconnaissons qu'il est fort désagréable de la quitter, car dès que l'on adopte la ligne, la marche devient infiniment plus fatigante, soit pour les hommes obligés à une tension d'esprit plus grande, chacun ayant

son chemin à choisir, soit pour les chefs qui doivent maintenir le meilleur aliguement possible, condition *sine qua non* de l'ordre et de la cohésion. Ce contraste entre l'agréable marche en colonne par un et le pénible mouvement en ligne a maintes fois retardé, au Gothard, le passage de la formation de marche à la formation de combat. Cela a été le cas tout spécialement sur la Rainbordalp, à l'attaque de la position de Rossmetlen. Là, le malheureux 30e régiment qui, pendant quatre heures d'horloge, avait été condamné à marcher, sans protection d'aucune sorte, sous le feu d'une demi-division de position et de deux forts, aurait été achevé par le feu des tirailleurs ennemis. Coûte que coûte, quand on arrive aux distances du tir d'infanterie, il faut prendre la ligne et l'ordre dispersé. On en est quitte pour avancer plus lentement, pour se glisser d'abri en abri. Agir autrement, c'est se vouer à un désastre.

En revanche, il serait possible de gagner du temps dans les marches d'approche. Il suffirait de pratiquer davantage et avec plus de méthode le service d'éclaireurs.

Rien n'est plus trompeur que le terrain de la haute montagne. On croit avoir devant soi un long parcours à peu près dégagé d'obstacles et à chaque pas l'on se butte à une difficulté : une petite paroi de rocher dont l'existence était insoupçonnée et qu'il faut contourner; un torrent dont il faut chercher les gués; une combe qu'il eut été possible d'éviter. Chaque fois c'est cinq minutes, dix minutes, un quart d'heure de perdu. En outre la marche devient irrégulière, irrégulière comme allure, irrégulière comme ordre. Les colonnes se tassent, se transforment en essaim, et la discipline en souffre, tandis que la fatigue s'accroît. Puis les compagnies qui marchent parallèlement en une longue file indienne, se joignent; l'une monte pendant que l'autre descend, et le mélange des unités, qu'il faut ensuite disjoindre, est une nouvelle cause de retard.

Chaque compagnie devra donc lancer très en avant une patrouille de plusieurs hommes, ses meilleurs marcheurs parmi les plus habitués à la montagne. Chaque fois qu'un obstacle obligera à quitter la ligne droite, cette patrouille laissera un de ses hommes en arrière pour aviser à temps la colonne de la nouvelle direction à suivre. Elle jalonnera ainsi le parcours. Pendant les haltes du bataillon, ces hommes reprennent l'avance la plus grande possible, pour assurer la bonne exécution de leur mission. On obtiendra par là la

moindre perte de temps avec la plus grande régularité de l'allure.

*
* *

Toutefois, le service d'éclaireurs ne suffit pas pour assurer cette dernière. Il y faut en outre une certaine pratique de la marche en montagne en colonne par un. Il importe d'accoutumer l'homme à emboiter exactement le pas avec le camarade qui le précède. Où passe le guide de la colonne doit passer le dernier serre-file.

A cet égard, la comparaison entre les troupes de forteresse et celles des bataillons d'infanterie a été des plus instructives. C'est elle qui nous fournira nos considérations finales.

Les bataillons 47, 87, 88 et 89 sont certainement de ceux qui, le plus facilement, peuvent être employés à la montagne sans entraînement préalable. Ils sont composés presque exclusivement de montagnards, de gens habitués au port de lourds fardeaux le long des pentes et des sentiers pierreux. Peu de troupes cadrent aussi exactement avec le terrain sur lequel on utilise leurs services. Néanmoins les troupes de forteresse, quoique renfermant, dans leurs cadres surtout, une plus grande proportion d'habitants de la plaine, obtiennent comme mobilité, comme régularité de marche, comme précision dans les déploiements des résultats très sensiblement supérieurs.

Nous devons faire la part des différences. Le recrutement de ces troupes est plus soigné que celui de l'infanterie; leur cadre est plus nombreux; leurs écoles de recrues et leurs cours de répétition sont de plus longue durée. Autant de circonstances qui expliquent leur développement militaire plus complet. Mais à côté de ces circonstances-là, spéciales aux troupes de forteresse, il en est d'autres qui contribuent aussi à leur bonne instruction et qui pourraient être étendues à d'autres troupes, spécialement à celles de l'infanterie.

Quoi de plus simple, par exemple, que de fournir plus fréquemment à des bataillons comme ceux que nous avons vus à l'œuvre au Gothard, l'occasion de manœuvrer à la montagne? Si nous ne faisons erreur, ils n'avaient pas été appelés sur ce terrain-là, qui devrait leur être familier, depuis 1894. Nul ne nous contredira si nous disons que l'un des motifs de la plus grande mobilité des troupes de forteresse est due à leur connaissance du terrain. Cette connaissance ne pourrait-elle pas être inculquée en une certaine mesure aux bataillons de mon-

tagne? Il suffirait d'espacer moins les appels aux exercices en montagne.

Mais surtout, ce que nous voudrions voir adopter, c'est les cours tactiques pour officiers, voire même pour certains sous-officiers, les années vierges de cours de répétition. C'est là, croyons-nous, une des causes principales de la supériorité des troupes de forteresse. Leurs cadres sont plus sûrs d'eux-mêmes, ils sont mieux tenus en haleine, et leur autorité sur la troupe y gagne.

On a beaucoup parlé de l'introduction des cours de répétition annuels. La mesure serait excellente, cela va sans dire. Reste à savoir si dans l'état actuel de l'opinion publique et des finances fédérales cette réforme est possible.

Dans tous les cas, la création de cours tactiques pour officiers serait beaucoup plus aisée, d'abord parce qu'elle s'adresserait à une minorité, secondement parce qu'elle exigerait une très modeste augmentation des dépenses. Un crédit d'une centaine de mille francs assurerait l'existence de ces cours, auxquels seraient appelés chaque année les officiers de deux corps d'armée. On pourrait d'ailleurs en dispenser les lieutenants et premiers-lieutenants qui auraient eu déjà un service dans l'année, école centrale ou de recrues.

Nous sommes convaincus que l'instruction de notre infanterie en retirerait un sérieux avantage, et nous pensons que tous ceux qui auront comparé de près au Gothard l'action sur leurs hommes des cadres des troupes de forteresse et celles des cadres des bataillons d'infanterie, auront été gagnés à cette opinion.

Les exercices du Gothard et du Bernardin n'auraient-ils pas comporté d'autre enseignement — et l'on a pu voir qu'ils en comportent nombre d'autres, — leur utilité en serait abondamment démontrée.

F. Feyler, major.

L'ARMEMENT DE L'INFANTERIE

Aperçu historique

INTRODUCTION

Son Excellence M. le conseiller d'Etat russe de Bloch, se proposait d'installer, à l'Exposition universelle de Paris 1900, dans un pavillon spécial, un « Tableau de la guerre dans le passé, le présent et l'avenir. »

Une section devait en être consacrée, entre autres, au développement de l'armement de l'infanterie.

Avec l'autorisation du département militaire fédéral, l'organisation de cette section fut confiée à M. le colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions, à Thoune.

M. le colonel Rubin a groupé en cinq périodes — la cinquième étant consacrée à l'arme de l'avenir — d'après les résultats et les effets de leur tir, les armes à feu portatives. Son exposition donne ainsi une image intuitive des progrès constants réalisés dans l'armement de l'infanterie.

Cette collection est des plus instructives. Elle peut rendre d'utiles services pour l'étude et la connaissance de l'armement de l'infanterie.

Aussi quelques officiers de l'armée suisse demandèrent-ils à M. le colonel Rubin d'en faire une brève description.

Nos lecteurs trouveront dans les pages qui suivent, — traduites à leur intention — l'étude de M. le colonel Rubin, et dans les belles planches qui les illustrent, les armes se rattachant à chaque période, ainsi que les résultats et les effets de leur tir[1].

* * *

[1] Encore un mot: l'exposition dont M. de Bloch avait pris l'initiative et le travail de M. le colonel Rubin n'ont pas figuré à l'Exposition universelle de Paris 1900. Ils trouveront place dans le « Musée des manifestations de la guerre dans le passé, dans les temps présents et dans l'avenir », qui doit être prochainement fondé à Lucerne.

Dans les lignes qui suivent, l'histoire et le développement des armes à feu sont exposés d'une façon toute générale, jusqu'au moment où les Etats dotent d'armes uniformes, dites d'ordonnance, les hommes astreints au service militaire.

On y traite, par contre, d'une manière plus approfondie le développement et l'histoire de l'armement de l'infanterie en Suisse.

Le texte et les illustrations montrent, basés sur les résultats du tir et sur les propriétés balistiques des armes, les progrès successivement réalisés dans les différents fusils suisses d'infanterie.

* * *

A peine la poudre inventée — par Berthold Schwarz, dit-on, — on voit apparaître d'abord les bouches à feu ou canons, puis, plus tard, les armes à feu portatives.

Les premières furent « les canons à main » : le canon, fixé sur un bloc de bois muni, à l'arrière, d'une poignée, était chargé avec des pierres, du fer, des balles de plomb; on y mettait le feu au moyen d'une mèche.

La « couleuvrine à main » succède assez rapidement au « canon à main ». Elle fut en usage pendant la plus grande partie du XVe siècle et pendant les premières années du XVIe.

Dans son rapport sur l'exposition des armes à l'Exposition nationale suisse de 1883, à Zurich, M. R. Schmidt fait remonter à l'année 1392 l'introduction, en Suisse, des premières armes à feu portatives.

Dans la guerre de Zurich, en 1440, une attaque des Zurichois contre les Lucernois, en position près de Ruschlikon, fut repoussée au moyen de « tarras » (mousquets de rempart) et d'arquebuses[1].

En 1464, dans ses mémoires, parlant d'une troupe de Suisses de corps francs qui, à la solde de Bourgogne, prirent part à la bataille de Montlhéry, Olivier de la Marche raconte que les Suisses, nullement effrayés par la cavalerie, se réunissaient par groupes de trois hommes, un piquier, un couleuvrinier et

[1] Les « Tarrasbüchsen » ou « Tarrisbüchsen » — car on trouve les deux mots — étaient des pieces mobiles sur des roues et qui ne servaient pas seulement pour les sièges, mais encore en campagne. Au XVe siècle, dans le langage militaire, le mot « Tarras » ou « Tarris » — dérivé du français terrasse — signifiait un rempart de terre derrière lequel on plantait le canon. *(Trad).*

un arbalétrier, qu'ils connaissaient si bien leur affaire et savaient si bien se soutenir mutuellement que l'ennemi ne put avoir prise sur eux.

D'après le colonel S. Coutau, il existe dans les Archives de la Société de l'Arquebuse, de Genève, une ordonnance du gouvernement de Genève, du 2 août 1474, prescrivant la distribution aux tireurs réunis — arbalétriers et couleuvriniers — d'un prix de six florins au « roi » de chaque arme.

Sur 18 000 Suisses qui prirent part à la bataille de Grandson, le 3 mars 1476, une centaine seulement étaient armés de couleuvrines ou d'arquebuses[1].

A Morat, le 22 juin suivant, sur 34 000 combattants, ils avaient 2000 couleuvriniers[2].

Une ordonnance de l'Etat de Berne, de 1487, dit que les hommes à lever doivent être munis de piques et d'arquebuses, et non pas de trop de hallebardes.

En se perfectionnant — c'est à l'Espagne qu'elle doit ce perfectionnement — la « couleuvrine à main » devint « l'arquebuse à mèche ».

Cette arme ne fut pas fabriquée en Suisse.

Une ordonnance de Berne du 10 août 1585 critique le fait que la majorité des arquebusiers ne sont armés que de l'arquebuse courte à mèche et prescrit que les arquebusiers soient pourvus des canons longs actuellement en usage, avec serrure à ressort (*Schnappersshloss*).

Ce fut encore en Espagne que fut perfectionnée l'arquebuse, qui devint alors le mousquet.

* * *

L'arquebuse à fourquine a un canon plus long que l'arquebuse primitive; ce canon est très long dans le grand modèle (*Doppelhacken*). Le mousquet se distingue par son canon, qui, au lieu d'être foré, ainsi que cela s'était jusqu'alors pratiqué, était forgé sur une broche, soudé, puis poli, ce qui permettait de réduire considérablement le poids du canon et par conséquent celui de l'arme tout entière.

Les armes à feu portatives s'introduisirent très lentement

[1] Les Suisses prirent aux Bourguignons du duc Charles 800 « arquebuses à crochet » et les carabines particulières, ornées de magnifiques incrustations d'ivoire. *(Trad.)*

[2] 4000 selon Calmet, 10 000 d'après Commines. *(Trad.)*

en Suisse, si bien que les gouvernants, voulant en faciliter l'acquisition et en répandre l'usage, en approvisionnèrent les arsenaux pour les remettre ensuite à prix réduits aux milices.

En 1586, Berne fait confectionner, chez les armuriers Valentin, Etienne Klett et Nicolas Reitz, à Suhla (comté de Henneberg), réputé déjà à cette époque pour la fabrication des armes, 2000 canons à main et 500 mousquets.

Plus tard le mousquet fut muni de la platine à rouet.

A Berne, en 1613, Schnyder se charge, à raison de 4 couronnes d'argent pièce, d'une livraison de mousquets d'Allemagne qui, en 1620, sont estimés, avec les accessoires, à 5 couronnes d'argent chacun.

Vers la même époque, on commence à fabriquer, en Suisse, les armes à feu portatives, c'est-à-dire que les garnitures de canons et les pièces isolées acquises à l'étranger sont montées soit dans les arsenaux, soit dans les ateliers privés.

Dans la première moitié du XVIIe siècle — en 1648, dit-on, — un progrès considérable fut réalisé par l'invention de la platine à silex.

Le mousquet conduisit ensuite au « fusil à bayonnette », réalisé pour la première fois en France, en 1670, et successivement adopté par la plupart des Etats européens (par la Suisse en 1707). Le « fusil » fait disparaître non seulement les mousquets, mais encore tout ce qui restait de piques, hallebardes et autres armes d'infanterie.

En 1746, la France fait fabriquer un modèle déterminé du fusil d'infanterie; elle prescrit, en 1773, que les crosses doivent être en bois de noyer; en 1777, elle établit un modèle principal de cette arme et adopte, comme fermeture du canon, la queue de culasse brevetée, adoptée par la Suède en 1768.

En 1800, Napoléon institua une commission chargée d'examiner et d'améliorer le « fusil de munition », modèle 1777. Cette commission se borna à quelques changements dans la garniture et à la douille de la bayonnette.

Le « fusil de munition » français fournit à la Suisse le type de son fusil modèle 1817.

Il faut encore mentionner comme se rapportant à l'histoire des armes à feu portatives les armes de carabiniers.

En 1780, à Berne, un règlement permet aux carabiniers de munir leur carabine d'un déclic (double détente).

Les carabiniers prennent également le nom de compagnies de chasseurs.

A l'origine, leur armement ne faisait pas l'objet de prescriptions spéciales ; ils pouvaient être armés soit du « fusil de munition» ordinaire, soit de la « carabine » (*Stutzer*).

Le règlement bernois de 1780 dit que les carabines des compagnies de carabiniers doivent tirer des balles de 24 grammes.

Les carabiniers eurent d'abord comme arme accessoire un couteau de chasse, et plus tard la bayonnette. Au lieu de la giberne ou cartouchière, ils portaient la gibecière et le coutelas.

A cette époque, l'infanterie est amenée à un très haut degré de perfection, et les gouvernements se préoccupent d'améliorer la qualité du fusil, d'en établir un modèle uniforme, d'augmenter la connaissance de l'arme, d'en perfectionner le maniement.

Aussi le soin de fournir les armes à feu, de même que le matériel de guerre en général, est-il de plus en plus laissé aux Etats.

Lors de la chute de l'ancienne Confédération, en 1798, après de longs siècles de gloire militaire, les arsenaux suisses furent complètement pillés. Force fut à l'Etat de se procurer des armes de guerre modernes et fabriquées d'après un modèle uniforme.

C'est à partir de cette époque que commence, à vrai dire, notre étude du développement de l'armement de l'infanterie.

* * *

En 1804 déjà, entrèrent en vigueur des prescriptions fixant pour la Suisse un armement et des ordonnances semblables à ce qui était en usage en France.

Après la reconstitution de la Confédération suisse en 22 Cantons, garantie par le traité de Paris du 21 novembre 1815, on prit sans retard les mesures nécessaires pour mettre le peuple suisse en état de défendre sa liberté reconquise, son indépendance et sa neutralité.

Le règlement militaire général pour la Confédération suisse, du 20 août 1817, prescrit un armement uniforme pour toutes les troupes de l'armée fédérale.

* * *

PREMIÈRE PÉRIODE (1777-1842).

Fusils se chargeant par la bouche : fusils à silex, à percussion, à platine.

(Tableau A. Planche XXXV.)

Pour juger de la valeur d'une arme, il faut tenir compte des facteurs suivants :

1° Certitude du tir *(Schusssicherheit)* ;

2° Vitesse du tir (nombre de coups tirés pendant un temps donné) ;

3° Tension de la trajectoire ;

4° Précision.

La certitude et la vitesse du tir dépendent de la construction de l'arme ; les qualités balistiques, — tension de la trajectoire et précision — découlent à la fois de l'arme et de la munition.

Pendant la première période de l'armement de l'infanterie, la certitude et la vitesse du tir sont très restreintes. L'introduction de la percussion permit seule de les obtenir.

A ce détail près, aucune modification n'est apportée dans la construction du fusil ; la munition reste la même, et les propriétés balistiques ne changent par conséquent pas.

Avec le canon lisse et la balle ronde, de 16^{mm}2 de diamètre, une charge de 7 grammes de poudre n° 4 imprime au projectile une vitesse initiale, à 25 m. du fusil, de 340 mètres.

Le tableau A (planche XXXV) montre que sur 50 coups tirés à 100 mètres, l'arme appuyée, on obtient 44 touchés contre une cible mesurant 1^{m}40 par 1^{m}80. Contre un mannequin découpé, on obtient 21 touchés à 100 m. et 5 à 200 m.

A 100 m., la balle ne traverse que la première des feuilles de tôle d'acier de un millimètre d'épaisseur, placées en profondeur, à un écartement de 30 mm.

A 100 m. également, la pénétration est de 11 cm. dans le bois de sapin, dans le sens des fibres et perpendiculairement aux fibres ; elle est de 4 cm. dans le bois dur.

A 200 m., la hauteur de la trajectoire est de 1^{m}96. L'espace dangereux, pour un but de 1^{m}80, comprend, à cette même portée, 151 mètres.

La planche XXXV représente également les effets de la balle

ronde dans l'argile molle. Les résultats, dans cette substance, sont les suivants :

Distance.	Diam. du trou d'entrée	Diam. maximum.	Profondeur du canal.
10 m.	210 mm.	210 mm.	350 mm.
100 »	110 »	110 »	475 »
200 »	130 »	140 »	175 »

* * *

Furent successivement introduites, à la suite d'ordonnances rendues par les Cantons, les armes suivantes :

1° Le *fusil d'infanterie, modèle 1817* : fusil à pierre, à bayonnette, en tous points semblable au fusil français, modèle 1800; guidon sur l'anneau supérieur, sans lunette *(Visirstollen)*. On laissait aux Cantons le soin de prescrire si la garniture devait être en fer ou en laiton.

Poids du fusil avec bayonnette	kg.	4,850
» » sans »	»	4,500
Longueur du fusil avec bayonnette. . . .	m.	1,920
» » sans »	»	1,470
Calibre	mm.	18

2° Le *fusil d'artillerie et du génie, modèle 1818*, ne différant du fusil d'infanterie que par sa moindre longueur et sa garniture entièrement en laiton.

3° La *Carabine suisse, modèle 1818*, qui servait de type aux carabiniers pour l'acquisition de leurs armes; guidon à déplacement latéral; hausse fixe à deux planches; graduation pour 3 distances; crochet au haut du canon, tout près de la bouche, pour fixer le coutelas ou le couteau de chasse; fût prolongé jusqu'à la bouche; anneau mobile *(Schieber)* reliant le fût au canon; crosse légèrement échancrée; baguette en fer avec refouloir en laiton.

Poids de la carabine avec l'arme accessoire	kg.	5,850 à 7,358
Poids de la carabine sans l'arme accessoire	»	5,500 à 7,0
Longueur de la carabine avec l'arme accessoire	m.	1,810
Longueur de la carabine sans l'arme accessoire	»	1,330
Calibre	mm.	16,5
Poids de la balle ronde	gr.	26

Cette arme, dérivée du mousquet, paraît n'avoir été employée que sur les polygones *(Zielstätte)* et dans les stands.

Bien que réalisant un grand progrès sur l'arquebuse et le mousquet, le fusil à silex n'était cependant pas sans défauts : il était trop sensible à l'influence de l'humidité, et les intempéries qui pouvaient en annuler complètement les effets ; on l'avait bien vu, en 1813, à la bataille de Dresde ; la pierre s'encrassait ; elle était usée après une trentaine de coups ; l'inflammation ne se produisait pas régulièrement : sur cinq coups, on comptait, en moyenne, un raté ; en cas de pluie prolongée, il devenait impossible de tirer.

L'invention, en 1774, par Bayen, pharmacien en chef des armées de Louis XV, du fulminate de mercure, et son application, en 1807, par l'armurier écossais Forsith, aux armes à feu, fit naître le *fusil à percussion* ; elle amena même le chargement par la culasse, proposé déjà alors, sans succès il est vrai, par Pauly, armurier genevois, établi à Paris. Ce fut, du reste, Pauly qui inventa le *fusil à percussion*, tel qu'il est resté si longtemps en usage : il supprima tout l'ancien système de la batterie du fusil à silex : le chien, la batterie, le bassinet. Il ramena le tout à un tube d'acier, nommé *cheminée*, communiquant avec la *lumière;* au lieu du chien des armes à silex, un petit marteau provoquait l'inflammation en frappant sur un grain d'amorce posé avec précaution sur l'orifice supérieur de la cheminée.

Employé d'abord sous forme de grain ou de pillule, le fulminate s'échappait souvent sans que l'on s'en aperçût ; il en résultait de nombreux ratés. En 1818, un armurier anglais, Joseph Eggs, imagina de placer la composition au fond d'une petite calotte en cuivre rouge : la *capsule* était inventée. Quoique minime en apparence, cette innovation détermina l'application du système percutant aux armes de guerre. Importée en France en 1819, elle eut pour conséquence l'établissement, en 1822, d'un nouveau modèle de fusil qui, vingt ans plus tard, servit de type à la Suisse lorsqu'elle voulut introduire la percussion pour son fusil d'infanterie.

En Suisse, les essais avec l'inflammation par percussion commencèrent en 1827.

Les résultats favorables de ces essais engagèrent la majorité des contingents de carabiniers, qui étaient tenus de fournir eux-mêmes leur armement, à pourvoir immédiatement leurs carabines de la culasse à percussion.

En 1830, l'inflammation par percussion est rendue obligatoire pour les carabiniers. A la suite des demandes réitérées des Etats suisses, en particulier de celui de Berne, qui, le 4 novembre 1840, les avaient appuyées de très judicieuses considérations, la Diète décréta, le 20 août 1842, l'introduction obligatoire de l'inflammation par percussion dans toutes les armes à feu portatives.

Le règlement élaboré pour l'application de cette décision recommande, pour la transformation des fusils à silex, de couper la partie postérieure du canon, d'ajuster une queue de culasse taraudée avec piston, et de changer la fermeture.

A cette occasion, l'arme fut munie d'un guidon à lunette (*Visirstolle*) et d'une hausse à cran.

Les arsenaux se chargèrent de la transformation.

Pour les acquisitions d'armes nouvelles, une ordonnance fut rendue prescrivant un fusil à percussion, modèle 1842, ne différant que par des détails peu importants du fusil modèle 1817 transformé : queue de culasse brevetée (*Patentschwanz-Schraube*) ; guidon à lunette ; corps de platine (*Schlossblatt*).

4° Le *fusil d'infanterie, modèle 1842,* avec culasse à percussion et sabre-bayonnette (*Stichbayonnet*). En outre un sabre comme arme accessoire, — facultatif pour les soldats, obligatoire pour les sous-officiers et caporaux. — La bayonnette dans un fourreau de cuir et la giberne, sont portées l'une à droite, l'autre à gauche, à l'aide d'une croisée en buffleterie.

Poids du fusil avec bayonnette	kg.	4,850
» » sans »	»	4,500
Longueur du fusil avec bayonnette. . . .	m.	1,920
» » sans » . . .	»	1,470
Calibre	mm.	18
Poids de la balle ronde.	gr.	25

5° Le *fusil d'artillerie, modèle 1842,* semblable au fusil d'infanterie mais plus court et plus léger. Comme arme accessoire, le sabre d'infanterie, suspendu, de même que la giberne, à une ceinture de cuir de buffle blanc.

6° *Carabine de 1838.* Cette arme est, en général, basée sur les principes recommandés en 1842, principes réglant le calibre, l'inclinaison des rayures, la culasse à percussion, avec détente de campagne (*Feldstecher*), la longueur et le poids (5 ½

à 6 kg). Bayonnette et accessoires. Pas des rayures : 1 : 900; nombre des rayures : 8.

Le couteau de chasse avec gaîne est suspendu aux épaules au moyen d'une croisée *(Kuppel)* en cuir noir ; gibecière *(Waidsack)* de même ; bretelle de la carabine et couvercle de la culasse en cuir noir. Poire à poudre avec chambre de charge graduée *(Ladungsmass)*, contenant 500 grammes de poudre, suspendue à l'épaule par un cordon de laine verte. Tout un bazar d'accessoires et de pièces de rechange serrés dans la gibecière : guidon à pomme *(Nadelkorn)* dans une lunette *(Kornröhre)*, parafeu *(Feuerschirm)*, arrêt du chien *(Handsteller)*, double détente *(Nadelstecher)*, targettes *(Schlitten)*, et pomme d'appui *(Stütze)*. — Cette arme est lourde, difficile à tenir et mal en main.

Un canon foré d'une façon irrégulière, une balle qui, elle-même, n'était point ronde, qui n'obturait pas complètement le tube et qui ne parcourait donc pas le canon à une vitesse uniforme, tout cela empêchait une direction sûre et régulière du projectile.

Afin que la balle adhérât mieux aux parois du canon, et par suite, attînt une plus grande précision, on imagina le « calepin » (fourre), morceau de peau ou d'étoffe coupé en rond et enduit d'une substance grasse pour faciliter le glissement du projectile dans le canon. La balle, enveloppée du calepin, était chassée à l'aide de la baguette et du maillet, de façon à lui faire prendre l'empreinte des rayures droites.

Ce fut, dit-on, Conrad Zollner, de Vienne, qui, le premier, songea à pratiquer, dans l'intérieur des armes à feu, des rayures droites, c'est-à-dire parallèles entre elles et à l'axe du canon. Mais on ne tarda pas à se rendre compte que les rayures droites ne produisaient aucun effet et n'empêchaient nullement la déviation. Il fallut les rayures inclinées, inventées au commencement du XVIe siècle par Auguste Kotter, de Nuremberg, pour assurer le trajet du projectile suivant l'axe du canon et le forcer à parcourir une trajectoire régulière.

L'emploi des rayures en spirale a été, après l'introduction de la capsule, le plus grand progrès réalisé dans l'armement de l'infanterie.

En 1826, Gustave Delvigne, alors sous-lieutenant au 2e régi-

ment de la garde royale, émit une idée qui, après des perfectionnements sans nombre, devait transformer radicalement le système d'armement du monde civilisé : il trouva une méthode pour forcer la balle sans l'aide du maillet. Il imagina de pratiquer, au fond de l'âme, une chambre cylindrique, plus étroite que le canon, et destinée à recevoir la poudre. La balle une fois descendue, il suffisait de deux ou trois coups de baguette pour la comprimer fortement, et l'obliger à mordre dans les rayures, en un mot pour la « forcer » d'une manière suffisante.

La constatation que, grâce à des rayures en spirale, il était possible d'imprimer au projectile un mouvement de rotation autour de son axe, et que la précision en était considérablement augmentée, conduisit à l'emploi des balles oblongues (*Langgeschoss*), pointues (*Spitzgeschoss*) ou coniques.

L'artillerie avait d'ailleurs déjà pris les devants. Elle utilisait des appareils extérieurs au projectile — anneau, ailettes, etc. — pour le guider dans l'âme du canon et le forcer à suivre les rayures.

C'est en 1846 que furent fabriquées, en France, les premières carabines rayées. Elles furent adoptées également par d'autres Etats. Le projectile avait une longueur de 28 mm., un diamètre de 17mm5 ; la charge était de 4 gr. de poudre.

La partie de la cartouche (en papier) entourant le projectile était extérieurement graissée, afin de faciliter le chargement.

On utilisa ensuite les projectiles à compression et ceux à expansion.

Les projectiles à compression (*Stauchgeschosse*) portaient un certain nombre de cannelures. Les cannelures étaient déjà, pendant la charge, pressées contre les rayures, ce qui produisait le « forcement » du projectile.

Les balles à expansion (coniques ou sphériques) étaient évidées à leur partie inférieure. Au départ du coup, la pression des gaz dégagés par la poudre forçaient les parois de la partie évidée à mordre dans les rayures.

Minié, capitaine aux chasseurs d'Orléans, s'appliqua à perfectionner et à répandre l'usage du projectile à expansion.

En qualité de collaborateur aux travaux techniques du « Comité pour les armes à feu portatives », à St-Pétersbourg, W. von Plönnies fit des études approfondies et de nombreuses expériences pratiques, dont il consigna les résultats dans un

ouvrage intitulé : *Nouveaux essais sur les armes à feu rayées de l'infanterie*. Ses recherches sur le genre, le nombre et l'inclinaison des rayures, sur la nature, la forme et le poids du projectile, ont puissamment contribué au perfectionnement des armes rayées.

Il disait, en 1861, dans la préface de son ouvrage : « La grande diversité qui règne dans la construction des armes à feu rend impossibles un examen d'ensemble et une étude comparative, d'autant plus que les observateurs se placent à des points de vue différents.

» Les divergences d'opinion dans ce domaine proviennent du fait que l'on a trop vite déduit des règles absolues de constructions qui étaient, par hasard, plus familières ou plus compréhensibles que d'autres aux écrivains techniciens.

» Seul, le forcement du projectile par l'action des gaz de la poudre avait permis de généraliser l'emploi du fusil de guerre rayé pour l'infanterie, car il permettait d'utiliser, grâce à la forme du projectile, l'ancienne fermeture à tuyau (*Rohrverschluss*) et la queue de culasse ordinaire. Il n'exigeait, pour l'arme elle-même, rien de nouveau que quelques rayures peu profondes et un nouvel appareil de mire. »

Dans ces circonstances, les armes existantes pouvaient être facilement et sans grands frais transformées en armes de précision, sans modifier le calibre.

Le troisième et le plus intéressant degré des progrès réalisés dans la technique des armes à feu a été la conséquence exclusive de la connaissance du calibre.

On est finalement arrivé à reconnaître que les relations qu'ont entre eux et avec le diamètre de l'arme, le poids du projectile, la charge, l'arme et le calibre, sont les facteurs fondamentaux des effets pratiques du tir. Et l'on a pu ainsi se débarrasser d'un certain nombre de détails de construction fort difficiles à réaliser. Car, avec la diminution du calibre, toutes les particularités de construction basées sur le principe de l'expansion ou de la compression voient leur importance diminuer à mesure que le forcement est mieux réalisé et qu'il est assuré par la forme et la longueur du projectile.

Des rayures et un projectile allongé : tels sont les deux simples facteurs qui résument toute la fabrication des armes à feu modernes.

On sait maintenant qu'il suffit de fondre ou de presser une

masse de 16 à 20 grammes de plomb de façon à obtenir un cylindre allongé long de 2 ½ calibres environ, à pointe ogivale ou parabolique et d'un diamètre d'environ 10 mm., pour obtenir un projectile qui, entouré d'une simple enveloppe de papier, et chargé, même avec un jeu assez fort, dans un canon rayé, avec une queue de culasse ordinaire, offre toutes les qualités désirables de précision, de force de pénétration et de tension de la trajectoire.

Si l'on avait connu plus tôt ce fait, personne n'aurait eu l'idée de fabriquer de lourds projectiles à gros calibres, d'une préparation compliquée, ni de munir les armes de toutes sortes de détails spéciaux, pour obtenir, en fin de compte, des résultats de tir médiocres, un recul plus fort et, pour le fantassin, une charge plus lourde.

En continuant à suivre le développement de l'armement de l'infanterie, nous voyons que, pour l'introduction des armes à feu rayées, la Suisse a devancé toutes les autres nations : la première, elle abandonna le calibre de la balle ronde et elle introduisit — en 1851 déjà — une arme rayée du calibre de 10^{mm}2 à 11 mm. C'était la *carabine suisse, modèle 1851*. Sa longueur, sans l'arme accessoire, était de 1^{m}250, son poids 4,500 kg. Le canon présentait 8 rayures et 8 champs égaux entre eux et de 0^{mm}225 de largeur. Inclinaison des rayures 1 : 900. Charge de poudre 4 gr. ; balle à compression de 17 gr. La cartouche, avec enveloppe en papier, ne renfermait que la charge de poudre. Le projectile, entouré de la fourre en toile de coton, graissé, est chargé à part.

Comme la balle à compression est, déjà pendant le chargement, fortement pressée contre les rayures, la bouche du canon est légèrement évasée, afin que la balle entre plus aisément.

Un vigoureux coup de la baguette, dont le refouloir porte un évidement épousant la forme de la pointe de la balle, surmonte la résistance. La baguette est munie d'un talon qui l'empêche de pénétrer trop profondément et d'écraser les grains de poudre.

L'ordonnance [1] prévoit 60 cartouches par carabinier, un nombre égal de balles et de fourres et 78 capsules.

Peu après la Suisse, les autres Etats adoptèrent le fusil rayé à gros calibre.

[1] Recueil officiel des lois et arrêtés de la Confédération suisse. Vol. II, 306. *(Trad.)*

D'après les résultats de leur tir et son efficacité, nous rangeons les armes rayées à gros calibre dans la deuxième période du développement de l'armement de l'infanterie.

A la même période se rattache également le premier fusil se chargeant par la culasse (système Dreyse).

Le « fusil à aiguille » adopté par la Prusse en 1841, avec un calibre de 14mm7 et une cartouche unique ou complète *(Einheitspatrone)*, contenait, réunis sous une enveloppe de papier : la charge de poudre, la balle, un sabot de carton pour le forcement du projectile, et, enfin, l'amorce, fixée dans le sabot. La balle, oblongue, n'était pas en contact immédiat avec les rayures ; le mouvement de rotation était imprimé au moyen d'un sabot de carton *(Cartonspiegel)* qui enveloppait la balle sur la moitié de sa longueur. Ce sabot se séparait du projectile et tombait à terre au sortir de l'arme. La charge de poudre, qui se trouvait en arrière du sabot, était traversée de part en part par l'aiguille et brûlait, par conséquent, d'avant en arrière.

L'arme se distinguait par la vitesse du chargement et du tir.

La Prusse a été, jusqu'en 1871, armée du fusil à aiguille.

DEUXIÈME PÉRIODE

Armes de précision se chargeant par la bouche et par la culasse.

(Tableau B. Planche XXXVI.)

Les fusils à balle ronde se chargeant par la bouche, avec inflammation par percussion sont munis de canons rayés ; leur précision en est considérablement augmentée.

Bien qu'on connût les perfectionnements apportés par la réduction du calibre, tant au point de vue balistique et technique qu'au point de vue tactique, — et cela surtout à la suite des expériences de W. von Plönnies —, tous les Etats, à l'exception de la Suisse, conservent néanmoins les anciens calibres des balles rondes.

De 1853 à 1859, les fusils à balle ronde sont munis de canons rayés ; de 1866 à 1869, ils sont tranformés en fusils se chargeant par la culasse.

On trouvera dans le tableau suivant les données relatives aux armes rayées adoptées comme fusils rayés se chargeant

par la bouche, ainsi que des fusils rayés à gros calibre se chargeant par la culasse, de la deuxième période.

Depuis l'introduction des fusils se chargeant par la culasse, les armes portent le nom de l'inventeur du mécanisme de fermeture.

	PRUSSE	FRANCE	ANGLETERRE	RUSSIE	AUTRICHE	ITALIE	ESPAGNE	SUÈDE	HOLLANDE (Pays-Bas)	SUISSE
Modèle de l'année.....	1841-62	1857-67	1853-66	1856-68	1862-67	1860-67	1859-67	1867	1867	1859-57
Construction. Système...	Dreyse	Snider tabatière	Snider tabatière	Krnka	Wenzl	Carcano	Berdan	Remington	Snider	Milbank-Amsler
Poids du fusil..... kg.	4.980	4.450	4.140	4.510	4.250	4.130	4.300	4.330	4.560	4.670
Calibre..... mm.	15.43	17.8	14.7	15.24	14.—	17.5	14.4	12.12	17.5	17.5
Pas des rayures... mm.	732	2000	1981	1310	2107	2000	2148	950	2000	—
Poids du projectile.. gr.	31	36	31.1	35.5	29.7	36	32	24	39.5	40
Vitesse initiale..... m.	296	290	330	309	390	316	—	—	300	303

Seules les compagnies de fusiliers furent, en Suisse, armées du fusil à gros calibre se chargeant par la culasse, transformé d'après le système Amsler. Les fusils rayés à gros calibre ne subirent cependant pas tous la transformation. Sur l'approvisionnement de fusils à balle ronde, 77 185 furent rayés d'après le système Prélat-Burnand, et 56369 transformés d'après le système Amsler en fusils à chargement par la culasse.

En 1851, on introduisit la carabine; en 1856, le fusil de chasseur; en 1863, le fusil d'infanterie du calibre 10mm4.

Lorsque l'infanterie fut entièrement armée du fusil modèle 1863, c'est-à-dire en 1869, les fusils à gros calibre transformés — qui appartiennent à la deuxième période — constituèrent la réserve de guerre.

Immédiatement après les fusils à balle ronde, la Suisse adopta des armes qui, par les résultats de leur tir et par les effets de celui-ci, appartiennent à la troisième période, celle des fusils à petits calibres.

TROISIÈME PÉRIODE (1841-1871)

Fusils de précision se chargeant par la bouche et par la culasse; période se terminant avec le fusil à gros calibre Prélat-Eurnand.

La cible de la planche XXXVII[1] montre la dispersion à une distance de 200 m.

L'arme appuyée et 50 coups tirés sur chaque but, 39 sont mis dans une cible de 1m4 sur 1m8, et 25 dans le mannequin.

A la distance de 300 m., 12 coups sur 50 sont mis dans le mannequin.

Des feuilles de tôle d'acier épaisses de un millimètre étant placées à 30 mm. les unes derrière les autres à une distance de 200 m., le projectile conique en perfore deux.

A 200 m., la pénétration, dans le bois de sapin, est de 190 mm. dans le sens des fibres et de 130 mm. perpendiculairement aux fibres ; elle est de 50 mm. en travers des fibres dans le bois de hêtre.

La pénétration dans l'argile molle est indiquée par le tableau suivant :

Distance. mètres.	Diamètre de l'orifice. mm.	Diamètre maximum. mm.	Profondeur du canal. mm.
10	110	140	590
200	70	115	750
300	90	120	635

Espace dangereux : 200 m. Vitesse initiale à 25 m. du fusil : 305 m.

L'introduction des armes rayées du calibre de 10 mm. pour tous les hommes portant fusil de l'armée fédérale, fut décidée malgré une opposition très vive, basée sur ce qu'en 1851 et en 1856, avaient été introduites des armes du calibre 10mm5.

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 7 janvier 1863, relatif à l'introduction du nouveau fusil d'infanterie[2], expose fort bien la situation à ce moment-là.

...La loi du 27 août 1851 sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale, prescrit que les chasseurs — qui, à cette époque, étaient

[1] Cette planche paraîtra en décembre.

[2] Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'introduction d'un nouveau fusil d'infanterie pour toutes les armes à feu portatives pour l'armée fédérale. (Du 9 janvier 1863. Feuille fédérale 1863, I, p. 69.) (*Trad.*)

encore armés du fusil à balle lisse — seraient munis peu à peu, et au plus tard pour l'année 1857, de fusils rayés.

Dans son message du 8 novembre 1854[1], le Conseil fédéral proposa l'introduction d'un nouveau fusil de chasseur. Toutefois l'Assemblée fédérale décida que le fusil de chasseur ne serait pas encore adopté pour le moment, et renvoya la question au Conseil fédéral pour être soumise à un nouvel examen[2].

Sur les rapports de nouveaux essais, le fusil de chasseurs fut adopté. L'arrêté du 25 septembre 1856 est conçu en ces termes :

« Le nouveau fusil de chasseur proposé d'après le rapport d'experts du 30 mai 1856, doit être introduit pour le moment dans l'une des compagnies de chasseurs de chaque bataillon, dans celles des demi-bataillons et dans les compagnies de chasseurs isolées de l'armée fédérale.

» Il sera payé aux cantons par la caisse fédérale, pour la première acquisition, les deux tiers des frais de chaque fusil de chasseur vérifié par la Confédération.

» Les cantons devront, jusqu'au 31 décembre 1860, avoir armé de fusils de chasseur ce contingent de l'armée fédérale. »

Tandis que s'opérait peu à peu, conformément à ces décisions, l'armement des chasseurs, on songeait à doter aussi d'armes rayées le reste de l'infanterie — la deuxième compagnie de chasseurs et les compagnies du centre — ainsi que les compagnies de sapeurs, de pontonniers et de parc.

On se borna, pour cette fois, à une mesure transitoire : on décida la transformation en armes rayées des fusils lisses existants.

L'arrêté y relatif, du 26 janvier 1859, est conçu en ces termes[3] :

« Arrêté fédéral concernant
l'introduction d'armes rayées pour l'infanterie
du 26 janvier 1859.

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu une proposition du Conseil fédéral du 11 janvier 1859 tendant à ce que les fusils rayés soient adoptés pour l'infanterie ;

[1] Feuille fédérale 1854. III, page 423. (*Trad.*)

[2] Voici le texte officiel de l'arrêté :

« **Arrêté fédéral concernant l'introduction du nouveau fusil de chasseur**
du 20 décembre 1854.

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu le message du Conseil fédéral du 8 novembre 1854 concernant l'introduction du nouveau fusil de chasseur et la subvention à fournir aux cantons pour la première acquisition de cette arme ;

» Considérant que l'emploi sur le terrain des bataillons d'infanterie est modifié par l'adoption du nouveau fusil de chasseur ; que les dernières expériences de la guerre n'ont pas été mises à profit, et que les essais et les comparaisons n'ont pas été faits sur une échelle assez considérable et en employant un nombre de troupes suffisant ; que le calcul des dépenses qu'occasionnera cette décision n'est pas suffisamment établi ;

» DÉCRÈTE :

» 1. Le nouveau fusil de chasseur n'est pas adopté pour le moment ; cette question est renvoyée à un nouvel examen du Conseil fédéral ;

» 2. Un crédit de 15 000 fr. lui est accordé à cet effet. »

[3] Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse. VI, page 148. (*Trad.*)

» ARRÊTE :

» 1. Les fusils à l'ordonnance actuelle seront transformés d'après le système Prélat-Burnand, et cela en nombre suffisant pour pouvoir donner des fusils perfectionnés à toute l'infanterie de l'élite et de la réserve fédérale, qui, actuellement, sont armées de fusils.

» Cette mesure ne s'étend pas aux compagnies qui doivent être pourvues du fusil de chasseur.

» 2. Les frais de transformation d'après le nouveau système, ceux du transport à l'atelier où se fera l'opération et de retour, ainsi que ceux de transformation des munitions, seront supportés par la Confédération.

» Cependant les cantons auront à supporter les frais d'emballage dans les arsenaux, les faux frais causés par les armes défectueuses ou impropres à être transformées et ceux des réparations qui peuvent être nécessaires à la platine et au tire-balles.

» 3. Il est alloué au Conseil fédéral un crédit jusqu'à concurrence de 50 000 fr. pour faire face aux frais, en tant qu'ils incombent à la Confédération. »

L'exécution des mesures prescrites par cet arrêté eut lieu dans les années 1859, 1860 et 1861.

Les autorités, toutefois, se rendaient bien compte que l'état actuel de l'armement de l'armée — carabine pour les carabiniers, fusil de chasseur pour les premières compagnies de chasseurs, fusil Prélat-Burnand pour les autres troupes de l'élite et de la réserve, fusil lisse pour la landwehr ; — ne pouvait être maintenu bien longtemps, et elles s'occupèrent immédiatement des moyens de sortir de cet état provisoire.

Le 31 janvier 1860, l'Assemblée fédérale adoptait l'arrêté suivant[1] :

« **Arrêté fédéral concernant les armes à feu portatives**
(du 31 janvier 1860).

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse*

» ARRÊTE :

» Le Conseil fédéral est invité à prendre sérieusement en mains les essais sur la meilleure *forme* des armes à feu portatives et à établir sans délai les nouveaux modèles. En même temps, on aura égard autant que possible à un calibre égal pour toutes les armes à feu portatives, à la solidité de toutes les parties, ainsi qu'à l'adoption d'une baïonnette convenable.

» A cet effet les deux Conseils nommeront déjà actuellement des commissions qui auront à recevoir et à examiner les propositions qui leur seront présentées par le Conseil fédéral encore avant la session ordinaire prochaine de l'Assemblée fédérale. »

Le Conseil fédéral ne négligea rien pour arriver à la solution de cette question aussi urgente qu'importante Il nomma une commission d'experts qui fut chargée de procéder aux expériences nécessaires, sous la direction du Département militaire fédéral.

Afin de mettre à la disposition de cette commission un matériel aussi complet que possible, le Conseil fédéral ouvrit un concours pour la présentation de bonnes armes à feu portatives, ainsi que de parties d'armes, ce qui eut pour

[1] Recueil officiel. VI, page 391. (*Trad.*)

résultat qu'un certain nombre d'armes et de parties d'armes furent présentées.

Les unes et les autres furent mises à la disposition de la commission d'experts, et soumises à un examen consciencieux et à de multiples essais. La commission en consigna les résultats dans un rapport détaillé portant la date du 20 novembre 1860. Elle faisait en même temps des propositions pour l'attribution des primes prévues par le programme du concours.

L'arme qui a donné les meilleurs résultats est un fusil du calibre de 4''/275, qui avait été présenté par MM. Burry et Buholzer, à Lucerne.

Dans son rapport général, la commission se prononça contre l'adoption d'un calibre au-dessous de 4'' et pour un projectile expansif.

Elle posait les principes suivants comme devant servir de base pour la construction d'un nouveau fusil d'infanterie :

1. Adoption d'un calibre de 4'' avec tolérance jusqu'à 4''/2''', si le même calibre doit être introduit aussi pour les carabiniers ;

2. Adoption d'un calibre de 4''/3''' avec tolérance jusqu'à 4''/5''', si cette arme est introduite pour l'infanterie (chasseurs et fusiliers), à l'exception des carabiniers :

3. Adoption d'un projectile à expansion ;

4. Longueur du canon fixée à 33''.

La commission proposait en outre de faire confectionner sur ces bases, en donnant les directions nécessaires, un certain nombre d'armes.

Des commandes furent faites en conséquence.

Pendant ce temps, le Département militaire fédéral examinait aussi la question de l'introduction d'un calibre unique encore à un autre point de vue.

Dans le courant de l'année 1861, M. Buholzer, intendant de l'arsenal de Lucerne, avait inventé un projectile à expansion, réunissant les conditions nécessaires pour être employé aussi pour les petits calibres, notamment pour le fusil de chasseur et la carabine. On avait cru jusqu'alors que l'emploi des balles expansives était possible avec les gros calibres seulement.

La même commission d'experts fut chargée d'examiner la balle Buholzer.

Malgré de nombreuses expériences faites dans le courant de l'année 1861, la commission n'arriva pas à des résultats décisifs ; toutefois les expériences prouvèrent que les munitions des carabiniers actuellement en usage présentent de nombreux inconvénients.

Pendant que, grâce à l'invention Buholzer, il devenait possible d'admettre le petit calibre comme calibre unique, les autorités militaires des cantons, les inspecteurs de l'infanterie et les chefs d'armes, auxquels on avait demandé leur avis au sujet du fusil de chasseur, se prononcèrent, en majeure partie, contre l'adoption générale de cette arme.

Comme l'on n'était arrivé à aucun résultat pendant l'année 1861, le Département militaire fédéral convoqua de nouveau, en janvier 1862, la commission, qui avait été renforcée de quelques membres. On lui demanda si les essais faits jusqu'ici pouvaient fournir les bases d'une solution aussi prompte que possible de la question de l'armement, et quel serait le mode de procéder le plus avantageux et la marche rationnelle à suivre pour arriver à cette solution.

Après de nombreuses délibérations, la majorité de la commission formula les propositions suivantes :

« 1. Les carabiniers doivent conserver l'arme qu'ils ont actuellement ;

» 2. L'infanterie doit être armée d'un nouveau fusil rayé ;

» 3. Le calibre du nouveau fusil sera de 4‴3‴, avec tolérance jusqu'à 4‴5‴ ;

» 4. La longueur du canon sera de 33″ ;

» 5. Des essais seront faits aussitôt que possible avec des armes construites d'après ces données. On fera en sorte de trouver le meilleur pas de rayures, ainsi que la possibilité de pouvoir sans inconvénient munir d'une sabre-baïonnette (yatagan) le canon de 33″ ;

» 6. Les essais auront lieu de manière que la commission qui en est chargée puisse, au bout d'un temps fixé, proposer un modèle définitif répondant à ces exigences.

» 7. Les essais avec la carabine seront continués spécialement en vue de donner à cette arme la précision la plus grande possible et d'en rendre l'usage aussi pratique que possible. »

Ensuite de ces conclusions de la commission d'experts, le Conseil fédéral proposa d'accorder un crédit de 10 000 fr. pour continuer les essais touchant une nouvelle arme à feu portative à introduire pour l'infanterie.

L'Assemblée fédérale, en date du 7 février 1862, prit l'arrêté suivant[1] :

« **Arrêté fédéral touchant un crédit pour les essais ultérieurs d'armes à feu portatives.**

(Du 7 février 1862.)

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu le message du Conseil fédéral du 29 janvier 1862 ;

» Considérant que les essais dont le Conseil fédéral a été chargé par arrêté du 31 janvier 1860 (R. O., VI, 391), concernant l'introduction d'armes à feu portatives rayées, ne peuvent en aucune façon être considérés comme terminés ;

» ARRÊTE :

» Les essais faits jusqu'ici doivent être continués, et on devra spécialement, dans ces essais, soumettre les nouvelles armes, ainsi que les anciennes, à un examen comparatif et approfondi.

» Il est ouvert à cet effet au Conseil fédéral un crédit de 10 000 fr. »

Après que, en exécution de l'arrêté susmentionné, la commission eût été chargée de travaux ultérieurs, elle se réunit le 21 février, afin d'arrêter un programme des essais, ainsi que pour fixer le nombre et l'espèce d'armes avec lesquels ils seraient effectués.

Deux de ses membres furent chargés de l'acquisition des armes.

Une fois ces armes fabriquées, la commission fut convoquée à Bâle, où elle siégea et procéda à des essais, d'abord du 20 juin au 5 juillet, puis du 20 au 26 novembre 1862. Quelques membres des commissions des deux Conseils assistèrent aux essais.

En juin et juillet, les essais portèrent sur les points suivants :

1. Essais de tir proprement dits, en vue de déterminer la précision relative des diverses armes en présence ;

2. Essais relatifs à l'élévation des hausses *(Absehenhöhen)* et de l'angle de mire *(Visirwinkel)* (trajectoire) ;

3. Essais relatifs à la durée du trajet *(Flugzeit)* ;

[1] Recueil officiel. VII, page 166. (*Trad.*)

4. Essais relatifs à la force de percussion ;
5. Essais relatifs au recul et, enfin,
6. Essais relatifs à l'encrassement.

L'énorme quantité des données fournies par ces essais n'aurait eu, naturellement, aucune valeur, si elles n'avaient été classées, logiquement groupées et méthodiquement comparées, de façon à permettre une vue d'ensemble ; aussi la commission s'ajourna-t-elle, pour que ce travail pût s'opérer, et elle en chargea M. le lieutenant-colonel Weiss; M. le major Siegfried calcula les différentes trajectoires et les espaces dangereux.

Le 20 novembre, la commission se réunit de nouveau, afin de faire encore quelques essais pratiques relatifs aux trajectoires et pour arrêter, dans une séance finale, les propositions à soumettre au Département militaire fédéral.

En même temps se terminaient les essais avec la balle Buholzer, — car ceux qui avaient été faits en juin 1861 n'avaient pas donné de résultats positifs, mais simplement conduit la commission à exprimer le désir qu'ils fussent continués, et que l'on fit en outre des essais avec un nouveau projectile, présenté par l'armurier Zaugg, de Berne.

La commission se prononça à l'unanimité pour l'adoption de la balle Buholzer pour la carabine et le fusil de chasseur. Par contre, dans sa séance finale du 26 novembre, elle ne put tomber d'accord sur la question principale, à savoir l'unité de calibre.

La majorité (MM. les colonels Hans Herzog et Hoffstetter et les lieutenants-colonels Weiss-Merian et Bruderer) recommanda, pour le nouveau fusil d'infanterie, un calibre de 43‴.

Une première minorité (MM. le lieutenant-colonel Noblet et le major d'état-major van Berchem), se décida pour un calibre de 38‴.

Une seconde minorité (M. le colonel Wurstemberger), pour un calibre de 35‴.

Chacune de ces opinions fit l'objet d'un exposé des motifs séparé.

Nous avons l'honneur de vous remettre ces rapports imprimés, afin de raccourcir le présent message.

Déjà avant que fussent connues ces propositions de la commission, puis après, un certain nombre d'observations furent présentées, soit de la part de sociétés d'officiers, soit par des officiers supérieurs de l'état-major. Quatre de ces observations étaient favorables au petit calibre L'une, émanant de vingt-cinq colonels fédéraux, préconisait le gros calibre.

En présence de cette divergence d'opinions, nous nous décidâmes de soumettre à un examen précis et méthodique les points qui, dans la question, doivent être prédominants. Nous arrivâmes aux résultats suivants :

1. Sous le rapport de la précision, le petit et le grand paraissent être égaux ;

2. Sous le rapport de la trajectoire et de l'espace dangereux, un léger avantage a été constaté en faveur du petit calibre ;

3. Déviation du projectile sous l'influence du vent : l'avantage est pour le grand calibre ;

4. Force de percussion et de pénétration : il n'y a pas grande différence entre les trois calibres proposés : le gros calibre possède, cependant, une plus grande force de destruction ;

5. Recul : l'avantage est pour le petit calibre ;

6. Encrassement : les trois calibres peuvent être considérés comme également avantageux ;

7. Emploi de poudre défectueuse : On n'a pas observé de différence entre les trois calibres ;

8. Tolérance du calibre : l'avantage est pour le grand calibre ; les proportions sont les suivantes :

Le calibre de	35'''	supporte une	tolérance de	1.7''' ;
»	40'''	»	»	1.5''' ;
»	43'''	»	»	2''' ;

9. Poids de l'arme et de la munition : l'avantage est pour le petit calibre ;

10. Forme des cartouches et facilité du chargement : l'avantage est pour le grand calibre ;

11. Solidité intérieure du canon : les données sont insuffisantes pour permettre de se prononcer ;

12. Arme et munition : l'avantage reste au petit calibre ;

13. Est-il possible de porter de 40 à 42''' le calibre des carabines et des fusils de chasseur, afin d'obtenir ainsi l'unité de calibre pour toutes les armes à feu portatives ? — La chose est déclarée impraticable.

Telle est, en résumé, la manière de voir de la majorité de la commission.

Si nous faisons la balance des avantages et des désavantages tels qu'ils viennent d'être énoncés, il nous paraît difficile de décider à quel calibre il faut donner la préférence. Car, s'il y a, en faveur du gros calibre, des avantages tels que résistance à la déviation contre le vent, effets destructifs plus considérables, cartouches plus pratiques, le petit calibre est d'autre part au bénéfice d'une meilleure trajectoire, d'un recul moindre, d'une plus grande légèreté de l'arme, de munitions d'un coût moins élevé ; ses avantages ne sont donc pas moins nombreux.

Nous trouvons cependant, comme motifs déterminants, d'autres arguments, exposés dans le rapport des deux minorités.

Le petit calibre est pour ainsi dire acclimaté chez nous ; il y est employé depuis douze ans pour les carabines et depuis six ans pour les fusils de chasseurs.

Nous possédons en Suisse plus de 20 000 de ces armes, avec la munition correspondante.

Si donc il n'y a pas de raisons péremptoires pour s'écarter de ce calibre et en introduire un nouveau, plus grand, ce qui existe actuellement ne doit pas être abandonné. Nous n'avons pu trouver ni dans le rapport de la majorité, ni dans les autres observations, des raisons plausibles qui nous poussent à une telle mesure.

Le petit calibre permet l'adoption d'un calibre uniforme pour toutes les armes à feu portatives, et c'est un avantage qui n'est pas de minime importance avec notre système de contingent.

L'avantage de l'adoption du petit calibre est d'autant plus grand que par suite de l'introduction de la munition Buholz pour les carabines, on en viendra à la complète uniformité de la munition, de la cartouche et du projectile.

Le petit calibre est très apprécié par la troupe qui s'en est servi.

Rarement arme nouvelle trouva aussi rapidement accueil plus favorable dans la troupe ; aucune arme n'a développé chez l'homme, autant que le fusil de chasseurs, l'amour propre de son arme. La meilleure preuve en est le grand

développement qu'à pris le tir de campagne depuis l'introduction de ce fusil dans l'armée.

Le petit calibre est plus économique, non pas au point de vue du prix de l'arme, qui est sensiblement le même, mais en raison du coût de la munition.

La différence entre le plomb employé par le gros calibre et celui consommé avec le petit est du 46 %, c'est-à-dire que 100 coups tirés avec le gros calibre exigent autant de plomb que 146 coups tirés avec le petit.

C'est là un facteur auquel nous attribuons une grande importance : les exercices de tir reviennent chaque année et occupent une place importante dans nos dépenses pour l'instruction militaire. D'autre part, les sociétés volontaires de tir prendront une extension d'autant plus grande que la munition sera meilleur marché, ce qui, pour notre système de milices, est d'une très grande importance

Enfin, avec le petit calibre, l'homme est moins chargé.

Les réformes militaires tendent actuellement à donner aux troupes une plus grande mobilité et à les placer dans de meilleures conditions pour supporter les fatigues.

Cela a été le cas pour l'équipement de nos nouvelles batteries ravées, comme avec la récente revision de notre règlement sur l'habillement et l'équipement ; il en a été de même pour la revision, actuellement en élaboration, de l'équipement et du harnachement des chevaux d'artillerie et de cavalerie : de même aussi pour les réformes projetées de l'équipement des carabiniers.

Il n'y a aucune raison de ne pas se conformer aux mêmes tendances en ce qui concerne l'armement et les munitions.

Avec le petit calibre, le recul est beaucoup moins considérable qu'avec le grand. Cette considération a aussi son importance, car l'homme s'attachera d'autant plus à son arme et aura d'autant plus de goût pour les exercices de tir, que son arme exigera de lui un effort physique moindre.

En regard de ces arguments d'importance majeure en faveur du petit calibre, — et nous aurions pu en ajouter toute une série d'autres de moindre importance, pour lesquels nous vous renvoyons aux rapports des deux minorités de la commission d'experts, — les objections relativement rares que l'on faisait au petit calibre sont de peu de valeur.

Au sujet de ces dernières, nous nous permettons de faire brièvement remarquer que :

L'influence plus grande exercée par le vent sur le projectile de petit calibre n'est pas un inconvénient majeur ; elle est compensée par la tension de la trajectoire.

Grâce à cette tension, l'espace dangereux est augmenté de quelques pas en longueur. Pour que la précision devînt inférieure à celle du gros calibre, il faudrait que la déviation latérale fût avec le petit calibre de plusieurs pieds moins favorable.

Le désavantage que présente, sous ce rapport, le gros calibre ne saurait être racheté par la possibilité de fixer plus exactement la hausse, car ceci exige, pendant le combat, plus de temps, de calme et de sang-froid qu'une simple appréciation de l'influence du vent.

La plus grande force destructive, attribuée au gros calibre, ne nous paraît pas suffisamment démontrée pour être prépondérante, car il est établi que la force de percussion ou de pénétration n'est pas, tout considéré, moindre avec le petit calibre qu'avec le gros : elle est d'ailleurs suffisante pour produire, soit sur les os, soit sur les parties molles, des blessures mettant hors de combat celui qui les reçoit.

Des essais nombreux, faits sur des chevaux, et les expériences des dernières guerres, sont de nature à calmer toutes les craintes que l'on pourrait avoir à ce sujet.

Quant aux objections tirées de la forme, plus délicate, des cartouches, et du maniement, moins facile, de l'arme, elles ne nous paraissent pas davantage convaincantes.

Pour ce qui est des cartouches, des essais pratiques ont prouvé que celles du petit calibre sont, pour le moins, aussi solides et se conservent aussi bien que celles du grand calibre.

En ce qui concerne la manipulation de l'arme et la facilité de la charge, les expériences faites jusqu'ici avec le fusil de chasseur ont prouvé que nos soldats ne sont pas moins habiles à manier et à charger cette arme, et qu'il ne leur fallait pas plus de temps pour la charger que pour un fusil d'un calibre plus grand.

Nous devons ici relever et combattre un argument que l'on a fait valoir à ce propos :

Le fusil de petit calibre — a-t-on dit — est surtout une arme pour l'infanterie, mais non pour les carabiniers et les troupes d'élite.

Nous admettons que l'on puisse constater chez les carabiniers — et peut-être aussi dans les compagnies de chasseurs — une instruction scolaire plus complète, car les premiers se recrutent plus généralement dans les classes aisées. Mais, pour ce qui est de l'intelligence, c'est-à-dire du bon sens, d'un jugement sain, du sens pratique et de tous les autres facteurs à considérer ici, la masse de l'armée, c'est-à-dire les compagnies d'infanterie du centre, ne sont certainement pas, dans leur ensemble, sensiblement inférieures aux troupes d'élite : elle se fera plus facilement et mieux qu'on ne le croit au maniement et à l'usage d'armes de petit calibre.

Nous estimons, du reste, que pour juger sainement de la question, il ne faut pas se baser sur le niveau minimum d'éducation, d'intelligence et de zèle qui peut être constaté dans certaines parties de nos milices, mais sur l'intelligence, le bon sens naturel et la bonne volonté dont nos troupes font généralement preuve.

Les hommes négligents et peu doués doivent être élevés au niveau des hommes intelligents et plus zélés ; il ne faut pas rabaisser ces derniers au niveau des premiers.

Toutes ces considérations nous engagent à recommander l'adoption du calibre de 35'''.

Si nous nous écartons ainsi de nos précédentes conclusions qui tendaient à l'introduction d'un calibre de 40''', cela s'explique par le fait que, depuis ce moment-là, la balle à expansion a été employée avec le calibre de 35''', ce qui a rendu possible l'admission, pour ce calibre-là, d'une certaine tolérance, et ce qui faisait disparaître les principales objections qu'on lui opposait d'abord[1].

[1] Voici le texte de l'arrêté qui fut voté quelques jours plus tard (Recueil officiel, VII, page 410.) :

« **Arrêté fédéral concernant l'introduction d'un nouveau fusil d'infanterie**

du 28 janvier 1863.

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu le message du Conseil fédéral du 7 janvier 1863 ;

» ARRÊTE :

» 1. Un calibre normal et unique de 35'''' est fixé pour toutes les armes à feu portatives de l'armée fédérale (élite et réserve)

Alors que le gros calibre était partout en usage, la Suisse est le premier Etat de l'Europe et même du monde entier — car en Amérique le petit calibre n'était employé que pour les armes de luxe ou d'amateurs — qui ait reconnu et utilisé les avantages du petit calibre.

Jusqu'alors, elle s'était contentée d'imiter les systèmes adoptés par les autres nations, leur restant ainsi inférieure.

La division en Cantons y était d'ailleurs pour beaucoup.

L'entrée en vigueur de la Constitution de 1848 permit d'édicter des mesures uniformes, spécialement en ce qui concernait la défense du pays et la guerre. On put ainsi introduire, en temps opportun, d'utiles réformes.

En qualité d'administrateur du matériel fédéral de guerre et de membre de la commission d'experts, le colonel bernois Wurstemberger, s'est acquis, pour l'introduction du petit calibre, un mérite tout spécial.

L'indépendance de la Suisse en matière d'armement — qui date, comme on l'a vu plus haut, de l'introduction du petit calibre — déploya de bons effets dans d'autres directions. C'est à ce moment, en particulier, que l'on commence à fabriquer dans notre pays les armes à feu.

Au début de ses essais en vue de l'adoption du petit calibre, la Suisse fut l'objet des risées ou de la pitié de l'étranger.

Mais les progrès constatés par les résultats obtenus avec les armes à feu portatives de petit calibre parurent cependant si évidents que bientôt les autres Etats se virent dans l'obligation d'introduire, à leur tour, des armes à feu de précision à petit calibre.

Toutefois, la Suisse ne fit pas preuve de la même vigilance dans un autre moyen de perfectionner les armes à feu. Tandis qu'elle réalisait d'importants progrès sous le rapport de la précision, les Etats-Unis en faisaient d'autres dans la rapidité du tir.

« 2. L'infanterie, qui n'est pas encore munie du fusil de chasseur, ainsi que les troupes du génie et de l'artillerie, armées du fusil, seront pourvues d'une nouvelle arme rayée, et la cavalerie d'un nouveau pistolet rayé, du calibre susmentionné.

« 3. Le Conseil fédéral est autorisé à fixer, sur la base de préavis d'experts, l'ordonnance ultérieure du nouveau fusil et du nouveau pistolet.

« 4. Il est invité à soumettre à l'Assemblée fédérale, pour la prochaine session de juillet, des propositions ultérieures sur la méthode d'introduction du nouvel armement et sur la participation financière de la Confédération et des cantons.

« Cet arrêté fut pris le 31 juillet 1863. R. O. VII. 507. » (*Trad.*)

Dans ce pays, la cartouche métallique (douille de cuivre avec inflammation périphérique) était devenue la cartouche de guerre uniforme.

Et en 1860 déjà, la carabine à répétition Henry et Spencer avait rendu de grands services.

En 1862, le fusil Peabody, utilisant la même munition, se fit connaître comme un fusil à un coup bien construit. Mais, soit que les avantages de ces armes fussent peu connus, soit qu'elles n'inspirassent pas confiance, on n'accorda pas une grande attention au chargement par la culasse.

L'Angleterre qui, dès 1861, étudiait la question du chargement par la culasse, ouvrit, en 1864, en vue de transformer son fusil Enfield, un concours, à la suite duquel 50 modèles furent soumis à des essais. D'autres Etats suivirent cet exemple. La Suisse ouvrit son concours le 29 mai 1865.

La guerre entre la Prusse et l'Autriche (1866) avait démontré les avantages du chargement par la culasse du fusil à aiguille Dreyse. La grande vitesse de feu obtenue au moyen de cette arme fit que la proportion des blessés et tués entre les deux belligérants fut de 9133 Prussiens pour 24 000 Autrichiens, soit de 1 à 2,7.

La même année (1866), la France introduisait à son tour le fusil à aiguille, le chassepot.

Le 20 juillet 1866[1], les autorités fédérales suisses décidè-

[1] Voici le texte de l'arrêté (Recueil officiel, VIII, page 807) :

« **Arrêté fédéral concernant l'introduction des fusils se chargeant par la culasse** du 20 juillet 1866.

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu le message du Conseil fédéral du 12 juillet 1866,

» ARRÊTE :

» 1. Tous les hommes portant fusil de l'armée fédérale (élite et réserve) seront munis du fusil se chargeant par la culasse.

» Le calibre fixé par l'arrêté fédéral du 28 janvier 1863 (R. O. VII, 410) est maintenu.

» 2. Les fusils et les carabines de petit calibre existants ou en fabrication, de même que les fusils Prélat-Burnand en tant que ceux-ci se prêteront à la transformation, seront transformés au système de chargement par la culasse.

» Le Conseil fédéral est autorisé à fixer le système de transformation et à procéder immédiatement à l'exécution aux frais de la Confédération.

» 3. Dans le sens où l'achat d'une certaine quantité de bons fusils se chargeant par la culasse pourrait avoir lieu immédiatement, ou qu'on put l'obtenir dans un laps de temps très rapproché, le Conseil fédéral est autorisé à en faire l'acquisition pour le dépôt fédéral d'armes.

» 4. Le Conseil fédéral présentera, sans délai, à l'Assemblée fédérale un rapport et des propositions sur l'ordonnance et la transformation des nouveaux fusils se chargeant par

rent l'introduction du chargement par la culasse pour tous les hommes de l'armée fédérale portant fusil.

Le 20 décembre suivant[1] elles complétaient cette décision

la culasse qui, indépendamment des fusils transformés, seront encore nécessaires et, le cas échéant, il convoquera extraordinairement l'Assemblée fédérale.

» Le Conseil fédéral est chargé de prendre dès à présent les dispositions nécessaires en vue de la prompte exécution de l'arrêté fédéral qui sera rendu à ce sujet.

» 5. La fabrication des fusils d'infanterie actuels sera continuée jusqu'à ce que l'introduction des nouveaux fusils se chargeant par la culasse (art. 4) soit décrétée par la Confédération. »

[1] Recueil officiel, IX, page 6.

« **Arrêté fédéral concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse**

du 20 décembre 1866.

» *L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

» Vu un rapport du Conseil fédéral en date du 28 novembre 1866, et en exécution de l'arrêté fédéral du 20 juillet 1866 (R. O. VII, 807),

» ARRÊTE :

» 1. Il est adopté pour les carabiniers et l'infanterie de l'armée fédérale (élite et réserve) une arme à répétition dont l'ordonnance sera établie par le Conseil fédéral.

» 2. Le nombre des armes à acquérir sera calculé en raison de l'effectif réel du contingent fédéral prévu par la loi et des corps surnuméraires connus, en y ajoutant une réserve correspondant au 20 % de l'effectif réglementaire.

» Les armes, ainsi que les munitions, qui seront calculées à raison de 160 cartouches par homme, seront acquises par la Confédération.

» Le Conseil fédéral arrêtera les dispositions nécessaires concernant l'ordre dans lequel ces divers corps de troupes devront être pourvues de la nouvelle arme.

» 3. Dès que les carabiniers de l'élite et de la réserve seront munis de la nouvelle arme à chargement par la culasse, les carabines transformées seront remises aux carabiniers de la landwehr.

» L'armement successif de toute l'infanterie de la landwehr avec des armes se chargeant par la culasse, se fera pareillement après que l'infanterie de l'élite et de la réserve aura été pourvue des nouvelles armes.

» 4. Les frais de la fourniture de la nouvelle arme et de la nouvelle munition seront à la charge de la Confédération pour les trois quarts ; les cantons supporteront l'autre quart.

» Les cantons sont tenus d'entretenir et de compléter l'approvisionnement des armes et des munitions ; les munitions leur seront fournies par la Confédération à prix courant.

» 5. Le Conseil fédéral est en outre invité à faire à l'Assemblée fédérale un rapport et des propositions sur la question de savoir si les troupes portant fusil du génie, de l'artillerie et de la cavalerie, doivent être munies de la nouvelle arme.

» 6. Le crédit nécessaire est accordé au Conseil fédéral pour faire face aux nouvelles acquisitions et transformations. »

M. Constant Fornerod, qui avait présidé comme Chef du Département militaire à toutes les études préliminaires du nouveau fusil, eut le privilège de présenter les propositions aux Chambres en qualité de président de la Confédération.

Rentré à son ancien département, il fut appelé à pourvoir à l'exécution de la mesure, à l'adoption de laquelle il avait eu une grande part, de sorte que l'honneur du succès de la transformation lui est largement dû.

Voir Bibliothèque universelle et Revue suisse, 1865, pages 310 à 338, 471 à 327. Ed. Tallichet : *Des progrès modernes dans l'armement de l'infanterie*. Livraisons d'octobre et de novembre, page 232. *(Trad.)*

par l'adoption du système à répétition pour toutes les armes pour le réarmement des fusiliers et des carabiniers de l'armée fédérale.

Comme suite au message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 28 novembre 1866, concernant l'introduction de fusils se chargeant par la culasse, on décida, en 1867, que tous les fusils se chargeant par la bouche seraient transformés, d'après le système Amsler, en fusils se chargeant par la culasse.

Furent ainsi transformés en *fusil à chargement par la culasse, modèle 1867 :*

Le fusil Prélat-Burnand, gros calibre . .	modèle	1859
» à petit calibre	»	1863
» de chasseurs	»	1856
La carabine de campagne *(Feldstutzer)*. .	»	1864

La transformation des fusils suisses d'après le système Amsler réussit en tous points. Les armes des deux calibres acquirent rapidement la confiance des troupes : elles étaient devenues, grâce à cette transformation, d'excellentes armes de guerre à chargement par la culasse.

La même année fut introduit le fusil Peabody. C'était un fusil se chargeant par la culasse, coup par coup, et dont les carabiniers furent provisoirement armés.

Lorsque les carabiniers furent dotés du fusil à répétition, modèle 1871, le fusil Peabody devint l'arme de l'artillerie et du génie.

Depuis l'introduction du fusil Peabody — dont 15 000 furent acquis en Amérique — et des fusils transformés, d'après le système Amsler, en fusils se chargeant par la culasse, la Confédération se chargea de la fabrication des cartouches.

C'est de ce moment que date le développement de la fabrique de munitions de Thoune.

Le message du 28 novembre 1866 consacre à la fabrication de la munition les lignes suivantes[1] :

Les essais ont établi qu'on peut employer, pour la nouvelle munition, la poudre actuelle, qui s'adapte très bien au fusil se chargeant par la culasse, et qui, lorsqu'elle est de bonne qualité, ne le cède à aucune poudre étrangère.

Dans la première section, nous avons déjà exposé les difficultés que rencontre la fabrication de la nouvelle munition à enveloppe de cuivre.

[1] Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse, du 28 novembre 1866. (Feuille fédérale 1866, III, page 248.) *(Trad.)*

Il est donc absolument nécessaire que celle-ci soit fabriquée à l'aide de machines, qui seules permettent d'obtenir l'uniformité indispensable.

Ce fait et la circonstance que, dorénavant, les cartouches devront renfermer aussi l'amorce, font une nécessité de la centralisation de la fabrication des munitions.

A l'avenir, les cartouches seront donc fabriquées par la Confédération elle-même, qui les livrera aux cantons.

Les machines nécessaires à la fabrication des nouvelles cartouches viennent d'être commandées. Les préparatifs sont assez avancés pour que la confection des cartouches puisse aller de pair avec la transformation et la fabrication des nouveaux fusils.

La préparation des enveloppes et l'introduction de la matière inflammable s'exécuteront parfaitement dans la fabrique de capsules du Liebfeld, près Thoune.

En 1868 fut construite, à Thoune, la fabrique de douilles, qui sert actuellement de bâtiment administratif pour la fabrique de munitions.

Dans l'intervalle, Fréd. Vetterli, directeur de la fabrique d'armes de Neuhausen, avait proposé un fusil à répétition avec cylindre obturateur imaginé par lui. Après une série d'essais, et sur la proposition de la commission, ce fusil fut adopté, le 27 février 1868, par les autorités fédérales suisses comme modèle des 80 000 fusils nécessaires au réarmement de l'infanterie.

Ce modèle subit encore un certain nombre de modifications; le chien, par exemple, fut remplacé par un ressort à boudin, de sorte que la première ordonnance du 8 juin 1869 n'entra en vigueur qu'en 1871.

Tandis que les Etats voisins restaient armés de fusils à un coup et, quelques-uns, de fusil de gros calibre, la Suisse possédait ainsi un fusil à répétition, d'un mécanisme éprouvé, et qui par les effets et les résultats de son tir, appartient à la troisième période. *(A suivre.)*

Légende des planches.

TABLEAU A. — PLANCHE XXXV.

PREMIÈRE PÉRIODE (1777-1842). *Armes à silex se chargeant par la bouche, et armes de précision à capsule, calibre 18 à 17 mm.*

F 1, F 2, F 3. . Fusil français d'infanterie (fusil de munition), modèle 1777; longueur : avec bayonnette, 1880 mm.; sans bayonnette, 1460 mm.; poids : avec bayonnette, 4460 gr.; sans bayonnette, 4120 gr.

F 4, F 5. . . . Fusil français d'ordonnance, modèle 1842.

C. . . . . Cible de $1^{m}8$ sur $1^{m}4$, montrant 44 touchés sur 50 coups tirés à une distance de 400 m.

M. . . . . Mannequin : M 1, à 100 m. : 21 touchés sur 50 coups ; M 2, à 200 m. : 5 touchés sur 50 coups.

B 1, B 2, B 3, B 4. Balles rondes de $16^{mm}2$ de diamètre ; poids : 25 gr.

T 1, T 4, T 2. . Trous faits par la balle ronde dans des feuilles de tôle d'acier placées à 100 m. de distance, à 30 mm. les unes derrière les autres.

P. . . . . Pénétration, à 100 m. de distance : P 1, dans le bois dur : 4 cm. ; — P 2, P 3, dans le sapin (sens des fibres et perpendiculairement aux fibres), 11 cm. — P 4, P 5, P 6, dans de l'argile tendre, à 200, à 100 et à 50 m. de distance : P 4, à 200 mm. : diamètre de l'orifice, 130 mm. ; diamètre maximum, 140 mm. ; longueur du canal, 175 mm. ; — P 5, à 100 m. : diamètre de l'orifice, 110 mm. ; diamètre maximum, 110 mm. ; longueur du canal, 475 mm. ; — P 6, à 10 m. : diamètre de l'orifice, 210 mm. ; diamètre maximum, 210 mm. ; longueur de 350 mm.

T. . . . . Trajectoire à 227 m. de distance. Espace dangereux : 150 m. Vitesse initiale à 25 m., 340 m.

TABLEAU B. — PLANCHE XXXVI.

DEUXIÈME PÉRIODE (1841-1871). *Armes de précision se chargeant par la bouche ou par la culasse. — Calibres de 18 à 11 mm. Vitesse du tir : coups visés tirés en 5 minutes : 25. — Vitesse initiale à 25 m., 305 m.*

F 1, F 2. . . . Fusil Dreyse (Prusse), 1841-1871 ; longueur : 1430 mm. ; avec bayonnette, 1935 mm. ; poids : 4980 gr. ; avec bayonnette, 5330 gr. ; calibre : 15.43 mm. ; 4 rayures ; un pas sur 732 mm.

F 3, F 4. . . . Fusil français, modèle 1842-1863.

F 5. . . . . Fusil Chassepot (France), 1866-1869 ; longueur : 1270 mm. ; avec bayonnette, 1870 mm. ; poids : 4045 gr. ; avec bayonnette, 4645 gr. ; calibre : 11 mm. ; 4 rayures ; un pas sur 550 mm.

F 6. . . . . Fusil Snider (France), 1868.

F 7. . . . . Fusil russe, 1857.

F 8. . . . . Fusil suisse, modèle 1859-1867 (Prélat-Burnand) : rayé ; calibre : 17.7 à 18.15 mm. ; 4 rayures ; un pas sur 1600 mm.

F 9. . . . . Fusil suisse, modèle 1867 (Milbank-Amsler) ; longueur : 1460 mm. ; avec bayonnette, 1880 mm. ; poids : 5060 grammes ; avec bayonnette, 5400 gr. ; calibre : 18 mm.

C. . . . . Cible de $1^{m}8$ sur $1^{m}4$, avec 39 touchés sur 50 coups tirés à 200 m. de distance.

M 1, M 2. . . . Mannequins découpés : M 1, avec 25 touchés sur 50 coups tirés à une distance de 200 m. ; M 2, avec 12 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 300 m.

B1 — B5. . . Balles et cartouches :

B 1, projectile du fusil Dreyse : balle ovoïde de 27 mm. ; pesant 31 gr.; cartouche unique; sabot de 23.5 mm. ; poids de la charge : 4.9 gr. ; poids de la cartouche entière : 40.7 gr. ; longueur : 56.5 mm. ; diamètre : 16.4 mm. ; diamètre de la chambre à cartouche : 17.5 mm. ; amorce centrale placée en avant de la charge de poudre et enflammée par la piqûre d'une aiguille.

B 2. Balle du fusil français, modèle 1842-1863.

B 3. Balle de Chassepot (1866). Balle massive, unie ; longueur : 25 mm. ; poids : 24.5 gr. ; diamètre de 11.6 à 10.66 mm. ; charge : 5 gr. ; amorce centrale enflammée par la piqûre d'une aiguille.

B 4. Balles du fusil français, modèle Snider 1868, et du fusil russe, modèle 1857.

B 5. Balle du fusil suisse, modèle 1859-1867.

T 1 — T 6. . . . Feuilles de tôles d'acier de 1 mm. d'épaisseur perforées à une distance de 200 m. par les projectiles B 1 — B 5.

T 1, T 2. . . . Perforation par le projectile Dreyse de 15.43 mm. de deux plaques de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur, placées à 30 mm. d'intervalle ; T 2, première plaque ; T 1, seconde plaque.

T 3, T 4, T 5. . Perforation, par des projectiles coniques de 18 mm., de trois plaques de tôle d'acier placées à 30 mm. d'intervalle ; T 5, première plaque perforée ; T 4, deuxième plaque perforée ; T 3, troisième plaque.

P 1 — P 6. . . Pénétration des projectiles dans le bois et l'argile.

P 1 — P 3. . . Pénétration dans le bois à 200 m. de distance :

P 1. . . . . Pénétration dans le bois de hêtre, perpendiculairement aux fibres : 50 mm.

P 2. . . . . Pénétration dans le bois de sapin, perpendiculairement aux fibres : 130 mm.

P 3. . . . . Pénétration dans le sapin, sens des fibres : 190 mm.

P 4 — P 6. . . Pénétration dans l'argile molle d'un projectile de précision de 18 mm.

P 4. . . . . A 300 m. de distance : diamètre de l'orifice, 90 mm. ; diamètre maximum : 115 mm. ; longueur du canal : 685 mm.

P 5. . . . . Pénétration d'un projectile de précision de 18 mm. à 200 m. de distance ; diamètre de l'orifice : 70 mm. ; diamètre maximum : 115 mm ; longueur du canal : 750 mm.

P 6. . . . . Pénétration d'un projectile de précision de 18 mm. à 10 m. de distance ; diamètre de l'orifice : 110 mm. ; diamètre maximum : 140 mm. ; longueur du canal : 590 mm.

REVU

REVUE M

T. . . . . Trajectoires :

Trajectoire d'un fusil rayé se chargeant par la bouche, d'un calibre de 18 mm., à la distance de 332 m. : espace dangereux 62 m. + 45 m. = 107 m. ; hauteur maximale : 2m49.

Trajectoire du fusil Dreyse de 16.4 mm. à chargement par la culasse, à la distance de 276 m. : espace dangereux 87 m. + 113 m. = 200 m. ; hauteur maximale : 1m66.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Essais comparatifs de canon à tir rapide. — La retraite du colonel Lochmann, chef d'arme du génie. - La mort du soldat Knecht et le contrôle des cartouches à balle. — La rouille des fusils. — Automobiles aux manœuvres.

Dans la session du printemps dernier, le Conseil fédéral a accordé les crédits nécessaires pour l'acquisition de deux batteries d'essai de canons à tir rapide, une batterie Krupp et une Cockerill-Nordenfelt et pour les dépenses d'un cours spécial de tir avec ce nouveau matériel. Sous la direction de l'instructeur en chef de l'artillerie, le lieutenant-colonel Schmid, l'instruction des soldats volontaires a commencé le 20 septembre, à Thoune. Une marche forcée eut lieu de Thoune à Zurich, dans le but d'éprouver la résistance du matériel et le roulement des voitures. Puis, dans les environs de Zurich, les exercices de tir de campagne se sont déroulés sur le terrain, afin d'éprouver au tir la puissance des deux batteries, et en même temps, pour pouvoir les comparer à la batterie de canons d'ordonnance actuelle. Un exercice de tir eut lieu dans la vallée de la Wehn le 17 octobre, auquel assistaient, outre la commission du nouveau canon, présidée par le colonel Bleuler, commandant de corps, les représentants des usines qui avaient fourni le matériel, ainsi que les membres de la commission du Conseil national et du Conseil des Etats qui avaient proposé le crédit.

D'une éminence située à l'ouest de Steinmaur, dit la *Nouvelle Gazette de Zurich* [1], on tira au travers de la vallée de la Wehn, contre le versant

[1] Du 19 octobre.

opposé, les batteries ayant successivement à résoudre les problèmes suivants :

1° Tirer sur un but d'artillerie à 3600 mètres de distance pendant cinq minutes après le réglage du tir ;

2° Changer de position en avançant et tirer contre une ligne de tirailleurs à 1600 mètres pendant deux minutes après le réglage du tir.

Le tir fut ouvert par la batterie de Krupp qui, pour limiter le recul, est munie d'une bêche de crosse. Le tir contre l'infanterie s'exécuta avec une rapidité de 71 coups en deux minutes. La batterie Cockerill-Nordenfelt, dans laquelle l'enrayage du recul est produit par deux sabots, ramenant le canon en batterie, prit ensuite position et atteignit également cette vitesse de tir, c'est-à-dire 71 coups en deux minutes. La batterie d'ordonnance de 8.4 cm., qui suivit, ne put donner que 32 coups dans l'espace des deux minutes réglementaires, encore faut-il noter que les deux batteries d'essai ne comptent que quatre canons chacune, tandis que la batterie d'ordonnance était composée de six pièces. Les canons Krupp et Cockerill-Nordenfelt ont par conséquent tiré neuf coups à la minute, tandis que les canons d'ordonnance suisse n'en ont tiré que trois.

Le cours de tir fera sans aucun doute avancer d'un nouveau pas la question du nouveau matériel de notre artillerie de campagne. Naturellement, la vitesse de tir n'est pas seule déterminante, et il sera tenu compte des résultats et de la justesse du tir, ainsi que de la manière dont se sont comportés les mécanismes de fermeture et les diverses parties des canons et des affûts et pendant le roulage et pendant le tir. La commission se réunira le 28 novembre pour prendre ses conclusions définitives et pour les porter à la connaissance du Département militaire fédéral. Il ne nous est pas permis de dire encore sur quel matériel, du Krupp ou du Cockerill, la Commission fixera son choix. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se tiennent de très près.

* * *

Au printemps de cette année, on avait fait courir le bruit de la démission du chef de l'arme du génie. La nouvelle était prématurée. Très fatigué, le colonel Lochmann avait en effet l'intention de prendre sa retraite, il ne voulait cependant le faire qu'une fois terminés les cours et les services de l'année courante. Il a envoyé le 1er novembre sa démission que le Conseil fédéral a acceptée pour la fin de l'année.

Nous avons tenu à rendre visite au chef de l'arme démissionnaire et à lui exprimer les regrets des très nombreux officiers qui ont servi sous ses ordres ou qui ont eu des relations avec lui, de lui voir définitivement résilier ses fonctions.

— C'est ma nécrologie que vous venez préparer, nous dit-il, sitôt que nous l'abordons.

— Nullement, mon colonel, car si vous quittez votre poste de chef de

l'arme, vous n'en restez pas moins, je l'espère, à disposition, assurant encore à l'armée et au génie le concours de votre longue expérience et de votre activité.

En effet, le colonel Lochmann nous annonce qu'il reste, pour le moment du moins, à la disposition du Conseil fédéral. Il nous fournit ensuite, le plus aimablement du monde, quelques renseignements sur les travaux importants accomplis par le bureau du génie et le bureau topographique sous son éminente direction pendant les dix-huit dernières années.

Le colonel Lochmann a d'ailleurs derrière lui une belle carrière tant civile que militaire. Ancien élève de l'Ecole centrale de Paris, il vint s'établir à Lausanne où il travailla pendant trois années aux travaux des chemins de fer de la Suisse Occidentale. Il passa ensuite au service des Ponts et chaussées du canton de Vaud, auquel il fut attaché pendant onze ans, fonctionnant en dernier lieu comme adjoint de l'ingénieur cantonal, M. Gonin. Il dirigea comme tel les travaux de la route des Mosses, dès la Combaltaz aux Moulins de Château-d'Œx, dont le tracé hardi et parfois difficile exigeait du coup d'œil et de l'habileté.

Quittant les fonctions de l'Etat pour ouvrir un bureau d'ingénieur civil, il prit la Direction de la Compagnie du Lausanne-Ouchy et Eaux de Bret pendant les quatre années que durèrent les constructions. A côté de ses occupations considérables, il fut appelé à trois reprises comme professeur extraordinaire à l'Ecole spéciale de Lausanne, plus tard Faculté technique de l'Académie, qui déjà alors jouissait d'une juste réputation en Suisse et à l'étranger. Le colonel Lochmann dut néanmoins décliner définitivement un nouvel appel à la Faculté, afin de se vouer entièrement à ses travaux d'ingénieur et à ses fonctions publiques. En effet, au printemps de 1882, au moment de la réorganisation de la municipalité de Lausanne, il acceptait la direction des travaux publics de la ville. C'est dans ce poste, que vint le surprendre quelques mois plus tard, le 1er septembre 1882, sa nomination de chef de l'arme du génie et directeur du bureau topographique fédéral et sa promotion au grade de colonel. Il entra en fonctions à Berne le 16 septembre, succédant au colonel Dumur, un Lausannois également.

Sa carrière militaire ne fut pas moins remplie. Il entra, en 1859, dans l'arme du génie comme aspirant de première classe et passait l'année suivante, comme aspirant à l'état-major du génie, l'école centrale ; c'est dans cet état-major qu'il a obtenu ses grades. En 1861, il est promu second sous-lieutenant ; en 1863, premier sous-lieutenant ; en 1865, lieutenant ; en 1867, capitaine ; en 1871, major ; en 1875, lieutenant-colonel. C'est dans ce dernier grade qu'il fut attribué comme ingénieur de division à l'état-major de la IIe division, puis à celui de la Ire. Son avancement est, on le voit, très rapide. Et ce ne fut que juste, car peu d'officiers s'intéressaient aussi vivement que lui aux choses militaires. Il donna aux officiers de nombreuses

conférences sur les fortifications, la cartographie et d'autres sujets qui l'attiraient plus particulièrement, ne craignant pas de payer de sa personne dans les comités. Il fut longtemps président de la Société des officiers de Lausanne, fit partie des Comités de la Société fédérale des officiers et de celle des Armes spéciales, où il avait toujours de judicieux conseils à donner... et où il en donnera encore, nous n'en doutons pas, puisqu'il revient à Lausanne.

Lorsque, il y a dix-huit ans, il accepta à Berne les fonctions de chef de l'arme, le colonel Lochmann n'eut aucune peine à maintenir aux institutions dont il avait la garde l'impulsion que leur avait donnée son prédécesseur. De grands travaux ont été accomplis sous son administration : Développement considérable du bureau topographique, construction des fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, transformation et refonte complètes de l'arme du génie lors de la formation des corps d'armée, création du parc aérostatique, pour ne citer que les principaux.

Le bureau topographique, à lui seul, procurait au colonel Lochmann une occupation considérable, aussi ces dernières années, — bien que le bureau fut excellemment dirigé par M. Léonce Held — le colonel Lochmann avait demandé à en être déchargé et à ce que le service topographique fût érigé en une section distincte, relevant directement du Département militaire. Jusqu'à présent, cet arrangement n'a, pour divers motifs, pas encore reçu sa réalisation. C'est en partie à ce surcroît de travail qu'il faut attribuer la retraite du colonel Lochmann. De trente employés qu'il occupait en 1882, le service topographique en compte actuellement plus de soixante. Pendant ces dernières années, on a revisé plusieurs des feuilles de la carte au 100 000e ; on a revisé et parfois levé entièrement à neuf un grand nombre des feuilles de l'atlas Siegfried au 50 000e et surtout au 25 000e, et on entreprend maintenant — c'était du moins l'intention du colonel Lochmann — une carte générale militaire de la Suisse à l'échelle du 50 000e, carte de « tactique de détail », nous dit le colonel, la carte au 25 000e étant trop grande pour les opérations dans le terrain et la carte au 100 000e servant aux opérations de la « grande tactique » et des manœuvres.

— N'avez-vous pas l'intention d'établir une carte militaire en couleurs au 50 000e ou au 100 000e ?

— En effet, répond le colonel ; nous avons déjà, il est vrai, une carte coloriée au 50000e de certaines régions de montagne : l'Engadine, le Gothard, la Gemmi, etc., destinée principalement aux touristes. Il conviendrait maintenant d'établir une carte militaire au 100 000e, dans laquelle les montagnes seraient teintées en brun, les forêts en vert, les cours d'eau en bleu, et où toute la « situation » serait noire ; nous aurions de la sorte, reproduite en photogravure ou en photo-lithogravure, une carte magnifique et d'une lecture facile. J'ai déjà étudié ce travail ; il restera pour mon successeur quand

le Conseil fédéral aura formé le bureau topographique en section indépendante. Ce serait alors probablement M. Held qui en aurait l'exécution.

Il est d'ailleurs indispensable, ajoute le colonel, que le bureau de topographie forme non seulement une branche distincte, mais qu'il possède un bâtiment à lui, où on puisse réunir sous le même toit tous les services, y compris celui de la lithographie et celui de l'impression lithographique et sur cuivre, que nous avons dû abandonner jusqu'ici à l'industrie privée. La construction du bâtiment est en principe décidée et les plans en sont préparés; il se prêtera beaucoup mieux à son utilisation spéciale que les palais fédéraux.

A côté du bureau topographique, le chef de l'arme du génie avait également la haute direction du bureau des fortifications. On sait toute l'importance qu'a prise ce bureau depuis les premières études du Gothard en 1886, et celles de Saint-Maurice en 1892. Aujourd'hui, les constructions principales de ces deux grandes clés de nos Apes et de notre territoire est entièrement terminé et on peut dire, avec une légitime satisfaction, que chacun de ces ouvrages remplit les dernières conditions d'organisation, d'armement, de défense et de logement des troupes qu'on est en droit d'attendre de forteresses modernes. Les études pour le barrage de la vallée du Rhin, à Lutziensteig, ont été commencées; on sera en mesure de passer quand on voudra à l'exécution des travaux qui formeront le troisième et dernier terme du programme que s'était tracé le chef du génie démissionnaire. A cette occasion, celui-ci rend devant nous un bel hommage au concours éclairé du colonel Folly, chef du bureau des fortifications.

Le troisième gros travail qui est également incombé dans ses dernières années au colonel Lochmann, est celui de la réorganisation du génie. Il s'y est employé personnellement et l'a préparé seul, employant toute son énergie à appuyer ses projets et à faire accepter ses propositions. Il y a entièrement réussi. On peut affirmer que dans sa formation actuelle, la composition du génie cadre parfaitement avec celle du corps d'armée et que les troupes du génie y sont employées d'une manière des plus judicieuses. Il y aura bien encore, ajoute le colonel Lochmann, de légères retouches de détail, retouches qui sont apparues à l'usage (introduction de caporaux, répartition des officiers, etc.), mais elles ne modifient en rien les lignes générales de la formation qui a été adoptée et dont, je crois, les officiers supérieurs de l'arme se sont déclarés satisfaits.

En même temps que l'organisation des troupes, des propositions ont été présentées par la commission du génie pour modifier quelques parties du matériel, celui des pontonniers entre autres. On désire introduire l'unité à quatre voitures, diminuer le nombre de voitures à chevalets et augmenter celui des voitures à poutrelles, de manière à fournir une plus grande longueur de tablier. Le projet est déposé devant le Département militaire. Une solution, il faut espérer favorable, ne tardera pas à être prise.

Le colonel Lochmann a vu également aboutir un projet qui lui tenait à cœur : la construction de la jolie et bonne caserne de Brougg, qui abrite les pontonniers et qui peut, à juste titre, passer pour une des casernes les mieux réussies de la Suisse, tant par ses dispositions que par ses aménagements.

Le parc aérostatique a été un des derniers importants travaux auquel s'est attaché le chef de l'arme du génie. Nous n'avons pas à en parler ici d'une façon spéciale, la *Revue* publiant précisément des informations très complètes sur notre service des ballons et sur la première école d'aérostiers qui vient d'avoir lieu à Berne. Disons seulement que les perfectionnements les plus modernes ont été apportés dans le matériel et que la Suisse a fort heureusement innové dans la construction des voitures du parc aérostatique, en particulier dans celle des voitures-tubes. Le colonel Lochmann a été au surplus très brillamment secondé dans ce domaine par le colonel d'état-major Schæck, ancien officier du génie.

Succéder au colonel Lochmann ne sera pas chose facile, on le voit. Il faut un technicien, rompu au service du génie et versé dans les moindres détails de ses spécialités et de son organisation, pénétré de la tradition, et capable par son savoir et par sa parfaite connaissance de l'arme, d'en imposer à ses subalternes à quelque grade qu'ils appartiennent. Il faut de plus des conditions de caractère égales à celles du colonel Lochmann et qui permettent au futur chef de l'arme de se maintenir en bons termes avec des officiers plus âgés qui deviendront ses subordonnés. L'officier supérieur du génie (momentanément attaché à l'infanterie) qui paraît le plus apte à occuper ces importantes fonctions est déjà tout désigné, semble-t-il; en le choisissant, le Conseil fédéral ne ferait que continuer à la Suisse française l'honneur de le fournir. Nous espérons vivement que celui-ci cédera aux instances de ses amis, de ses camarades et de son chef, et qu'il acceptera une nomination, persuadé que nous sommes qu'il est absolument *the right man in the right place.*

En même temps que le colonel Lochmann se retire également l'instructeur en chef du génie, le colonel Blaser, qui occupe son poste depuis 1884. Il avait auparavant travaillé comme ingénieur au Central, à Bâle et au Gothard. A Bâle, où il remplissait la charge d'ingénieur de la Ville, la bourgeoisie d'honneur lui a été conférée en reconnaissance de la manière distinguée dont il s'était acquitté de ses fonctions. Son successeur est tout naturellement le colonel Pfund.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons la mort subite du colonel Alfred Oehler, chef du génie du IVe corps, un officier distingué, technicien de mérite, qu'on aurait autrefois voulu attacher au bureau du génie où il a travaillé quelque temps. Il dirigeait à Aarau une grande entreprise de constructions mécaniques.

* * *

Le cas du soldat Emile Knecht, de la VIIe division, tué le 8 septembre, au cours d'une manœuvre de régiment, a vivement et à juste titre émotionné. Comment un pareil malheur avait-il pu se produire ? était-ce un cas de brigandage ou un accident ? et alors quelle explication en donner ? Le soldat Antoine Hess, du bat. n° 84 (Appenzell, Rh.-Int.), convaincu d'avoir tiré ce coup de fusil mortel, fut arrêté, une instruction judiciaire fut ouverte, et le tribunal militaire de la VIIe division, réuni le 16 octobre à Frauenfeld, l'a acquitté et lui a alloué une indemnité de 200 fr. Il a donc admis l'accident, sans que la faute en pût être imputée à la négligence ou à l'imprudence de Hess. Il n'est pas sans intérêt de retracer brièvement comment, devant le tribunal, cet accident a été expliqué.

A la suite de l'école de recrues d'infanterie II, à Hérisau, il était resté des cartouches d'exercice et des cartouches à balle, les unes dans des chargeurs, les autres égrenées; peu de temps avant la fin de l'école on avait fait empaqueter ces cartouches par des soldats sous la direction d'un sous-officier, c'est-à-dire, on en avait d'abord rempli des chargeurs que l'on avait ensuite mis en paquets puis logés dans des caisses originales. Les caisses, ainsi remplies, avaient été rendues au commissariat des guerres d'Appenzell (Rh.-Ext.). Celui-ci, au lieu de renvoyer ces munitions à la fabrique à Thoune, où elles devaient être soumises à un nouveau contrôle et à un empaquetage régulier, livra les caisses de cartouches d'exercice au bat. n° 84, pour son cours de répétition, ensuite d'une interprétation erronée du § 35 de l'ordre général du chef de l'arme pour les exercices de l'infanterie, qui interdit que les écoles et les cours se remettent les cartouches qui leur restent, précisément pour éviter toute chance d'accident.

Après l'accident, on procéda à une revision de la munition restant au bataillon 84 et l'on trouva cinq chargeurs irrégulièrement remplis, où, au milieu de cartouches d'exercice se trouvaient des cartouches pour exercer la charge *(Manipulierpatrone)* ou des douilles vides. On ne découvrit donc pas de chargeurs contenant une cartouche à balle ; il fut toutefois admis que ce qui avait pu se produire quant aux cartouches de manipulation et aux douilles vides, avait pu se produire aussi avec une cartouche à balle.

Les renseignements donnés par la fabrique de munitions paraissent exclure complètement, à moins d'intention criminelle, la possibilité d'une erreur dans l'empaquetage, et c'est là une sécurité précieuse. Toutefois, comme on ne prend jamais trop de précautions quand il s'agit de prévenir des malheurs tels que celui arrivé au soldat Knecht, il devrait être prescrit de vérifier en les distribuant le contenu des chargeurs à cartouches d'exercice, ce qui est facile, les balles en bois, visibles, étant colorées en rouge.

Antérieurement déjà, l'administration avait reçu des rapports lui signalant que dans tel ou tel cas on avait trouvé une cartouche à balle dans un chargeur de cartouches d'exercice ; elle n'avait pu que répondre,

comme elle l'a fait dans ce dernier cas, que le contrôle auquel est soumis la munition excluait la possibilité de ce fait.

* * *

On se plaint, dans le monde des tireurs, que le fulminate actuellement employé pour les amorces des cartouches, produit un résidu qui attaque rapidement le métal et produit des foyers de rouille, si l'on ne nettoie pas l'arme avec le plus grand soin aussitôt après le tir ; on a même pu constater que des fusils qui paraissaient avoir été parfaitement nettoyés étaient tachés de rouille quelques heures plus tard.

Le fait est exact; on a dû renoncer à l'emploi du fulminate précédemment employé ; il était trop hygrométrique, se désagrégeait assez rapidement et donnait lieu à de nombreux ratés. Celui qui l'a remplacé présente les inconvénients signalés ; ils ont une certaine gravité, c'est vrai ; mais on peut éviter que le canon ne se rouille si on le nettoie aussitôt avec tout le soin nécessaire et peut-être trouvera-t-on une substance qui, employée pour le nettoyage, écartera toute chance de rouille. Enfin on continue les recherches pour fabriquer un fulminate ne présentant ni l'un ni l'autre des inconvénients cités, savoir : qui ne soit pas hygrométrique et qui ne se désagrège pas, et qui ne provoque pas la formation de la rouille On peut espérer que les recherches aboutiront.

* * *

Tandis que la plupart des Etats ont expérimenté dans leurs grandes manœuvres des dernières années les automobiles pour le transport des personnes et les tracteurs mécaniques pour le convoi des fourgons, la Suisse n'a encore rien tenté dans cet ordre d'idées. Cependant, en Suisse, le nombre des automobiles est assez important pour qu'on se préoccupe de leur emploi en campagne et pour que, comme on l'a fait dans le temps lors de l'introduction de la bicyclette, on commence par employer des automobiles fournis par des particuliers. Les « chauffeurs » volontaires ne feraient pas défaut. On utiliserait ces voitures pour le transport des états-majors ou celui d'officiers en mission spéciale, au besoin pour le service des dépêches et des rapports, des postes, etc. Dans un pays accidenté comme le nôtre, où les côtes ne peuvent être gravies qu'au pas des chevaux ou des cyclistes, et où les chevaux se fatiguent plus qu'ailleurs (sans parler du cavalier), l'automobilisme rendrait à l'armée les plus grands services. Même constatation pour la traction mécanique qui nous économiserait un nombre considérable de chevaux et assurerait plus exactement encore tous les services de l'arrière. Il vaut la peine de commencer les essais, et de les mettre en application pour les manœuvres de 1901. Au commandant du IIe corps ou de la division de manœuvre de « chauffer » le premier !

CHRONIQUE ALLEMANDE

L'obusier de campagne. — Les boucliers protecteurs et l'artillerie à tir rapide. — Le canon Cockerill-Nordenfeld. — Deux anniversaires. — Le fusil 98. — A l'Exposition universelle.

Je commence ma chronique en vous signalant une publication que vous accueillerez d'autant mieux qu'elle traite de cet *obusier léger de campagne de 1898* qui vous est si bien connu. Sur cette question, vous avez devancé toutes les revues d'Allemagne, et moi-même, qui suis un peu, comme vous savez, un « Material-Mensch », je me suis senti dépassé par cet article tout de clairvoyance et de savoir.

Un auteur connu, le capitaine Wernigk, a suivi son camarade Zwenger dans la publication : « *Der Einjährig-Freiwillige der Feldartillerie*, II Nachtrag, Feldhaubitze 98 ». Je vous recommande ce petit ouvrage, beaucoup plus approfondi que le « Canonnier » de Zwenger. Vous y trouverez aussi un plus grand nombre de figures et il vous fournira l'occasion d'ajouter un complément à l'article de votre livraison d'août (p. 563) devant l'auteur duquel je baisse pavillon.

Je vous ai parlé de l'ordre impérial du 6 septembre[1] introduisant un obusier lourd de campagne à côté de l'obusier léger. Encore un acte de prévoyance de notre Empereur qui une fois de plus témoigne de son esprit d'initiative.

A en croire les professeurs aux écoles d'artillerie, l'obusier lourd ne saurait jamais être une pièce de campagne au sens propre du terme; elle ne possède ni avant-train chargé de munitions, ni sièges pour les canonniers ; elle est en outre d'un poids exagéré, la pièce en batterie pesant à peu près 1800 kg. et la pièce attelée 2650.

Toutes ces objections sont fondées, mais nous ne sommes pas au monde pour satisfaire les professeurs, que je respecte infiniment, mais pour défendre notre pays, nos familles, nos foyers. Dans le cas particulier, il est permis de dire, sans être jésuite, que la fin justifie les moyens.

Quand donc on me dit : « Ces engins sont bons pour la guerre de position, non pour la bataille rangée », je réponds : « Vous avez raison, mais savez-vous combien le passage peut être court de la guerre mobile à celle de position ? Une nuit suffit parfois pour opérer cette métamorphose. »

En 1870, un chef de batterie de 9 cm. — on disait alors « canons de 6 livres », — se chargeant par la culasse (une création récente), arrivait, dans la nuit du 18 au 19 août, devant Metz avec un détachement combiné. Jusqu'à ce moment, il avait combattu, me raconte-t-il, dans la guerre mobile. Dès le lendemain, avec ces pièces bien attelées de 6 chevaux, il n'a plus connu que la guerre de position ; toujours sur place et longtemps parfois, ainsi trois

[1] Chronique d'octobre, p. 725.

à quatre semaines soit devant Metz soit devant de petites forteresses. En décembre, il changeait de nouveau et revenait à son ancien métier.

Quel changement de tableau si nos armées avaient eu à leur disposition immédiate un régiment ou deux de batteries lourdes, au lieu de ces pièces de campagne ordinaires qui ne parvenaient qu'à agacer un peu l'adversaire et à lui dévoiler les points faibles de sa forteresse.

Assez sur ce sujet. Relevons cependant encore un point d'une nature spéciale. En Prusse et en Allemagne, les troupes de forteresse passent après celles de campagne dans l'opinion des militaires. L'Empereur s'est affranchi de ce préjugé. Vous savez que le corps expéditionnaire dans l'Asie orientale comprend deux batteries d'obusiers. Tout le reste du détachement est formé de troupes de campagne. En leur adjoignant les obusiers de campagne, l'Empereur du même coup les relève aux yeux des milieux militaires. Un combat seulement, le bombardement d'un petit fort chinois et le résultat serait acquis. Mais qui sait si, avec la situation qui semble se modifier là-bas, l'occasion se présentera.

— Encore une publication qui vous viendra à propos. La *Kriegstechnische Zeitschrift* a obtenu du ministère de la guerre l'autorisation de publier les renseignements officiels sur le fusil 98 dont la remise a commencé à l'infanterie du corps de la garde après l'infanterie du corps asiatique. Vous avez donné sur ce fusil un article dans votre livraison de mai. Avant d'y revenir et de le compléter, je veux me débarrasser des autres articles de mon programme.

Notre presse politique a parlé ces jours derniers d'expériences de boucliers protecteurs en acier pour les pièces de campagne. Ces expériences ont eu lieu à Jüterbog. On a raconté, — je le répète sans garantie — que pendant toute une matinée on a tiré contre des cibles représentant les servants des pièces protégés sans en atteindre une seule. La disposition des boucliers aurait été imitée du système français des batteries de 75 mm.

Ceci m'amène à parler de l'article « Le canon de 75 mm. » paru dans la *France militaire* un des premiers jours d'octobre. Cet article prouve qu'on laisse peu à peu se dissiper en France le mystère qui planait sur la nouvelle artillerie à tir rapide. Du reste, du moment qu'on se décidait à envoyer en Chine des batteries de 75 mm., il fallait renoncer au secret jusqu'à présent si bien gardé.

C'est en effet par le procès du malheureux Dreyfus seulement que l'on a appris l'année de la construction, 1897; c'est par une manœuvre de siège aux environs de Paris que l'on a connu le calibre, 75 mm., et c'est encore le procès qui a renseigné sur l'existence du frein hydropneumatique, assurant l'immobilité de l'affût pendant le tir. Ce frein devait être un secret national à conserver jusqu'au moment où une guerre européenne

aurait donné à la France la possibilité de reconquérir son ancien prestige militaire.

Peut-être se moquera-t-on de mes assertions. Mais je cite, comme exemple d'un cas analogue, celui de notre ancien fusil à aiguille qui est resté des années caché dans nos arsenaux. Le modèle 1841, le plus ancien, n'est devenu public qu'en 1848, lorsque les révolutionnaires s'emparèrent de l'arsenal de Berlin. On a pu d'ailleurs reprendre presque tous les exemplaires volés par la populace. Les deux ou trois que j'ai vus, en 1862, au musée d'artillerie à Paris, provenaient des insurgés badois qui, en 1849, après la catastrophe, s'étaient réfugiés en France. Ils les avaient enlevés à des Prussiens prisonniers ou à des morts.

Même alors, le secret était encore gardé en principe ; aucun officier prussien, après la campagne de 1849, n'écrivit un mot sur cette arme, quoique l'on pût lire tous les détails à son sujet dans les publications du célèbre capitaine hessois von Plönnics. Il n'en fut plus de même, comme vous le savez aussi bien que moi, après 1866.

En France, on s'était proposé de suivre notre exemple à l'occasion du frein hydropneumatique. Actuellement, nous connaissons celui-ci pour le 120 court, mais personne ne sait encore les modifications qu'il a subies pour son adaptation au canon à tir rapide.

Je dois ajouter que même avant les manœuvres d'armée en Beauce, d'anciens militaires de l'étranger ont vu de près les nouvelles pièces à tir rapide sur le champ de manœuvres de Vincennes (naturellement sans entrer dans les détails), preuve du reste qu'on avait renoncé à la surveillance rigoureuse exercée encore pendant les manœuvres de la Loire en 1899. Cette année-là cependant, des instantanés ont paru dans notre *Revue internationale*. Un autre instantané a paru également dans la *Revue d'artillerie suédoise* (Artilleri Tidskrift).

Aux manœuvres de Beauce, le correspondant de la *France militaire* a assisté à l'arrivée d'un groupe de 75 « sous le nez et à la barbe des officiers étrangers » parmi lesquels se trouvaient nos représentants de la mission allemande, l'inspecteur des chasseurs et tireurs, major-général von Arnim, et le major von Heineccius, du 1er régiment d'artillerie de campagne de la garde. D'après le journal que je cite, les officiers étrangers ont paru émerveillés et n'ont pu se tenir de manifester leur étonnement.

J'ignore l'impression produite sur les officiers allemands par l'aspect inattendu de l'immobilité du personnel agenouillé ou assis derrière le masque fourni par les caissons ou derrière les boucliers portés par l'affût, mais je tiens d'une bonne source que celle produite sur eux par les manœuvres en général et par la conduite des troupes françaises, n'a point été défavorable.

J'ai de mon côté assisté en 1894 aux exercices de détails d'un bataillon d'infanterie sur une plage des bords de la Manche, et j'ai été extrêmement

frappé des progrès obtenus dans l'exactitude des évolutions, dans la tenue des soldats et dans la sollicitude que vouent les officiers aux détails du service, système appartenant presque exclusivement jadis aux troupes prussiennes.

A Nancy, l'année passée, j'ai vu défiler dans la rue Ste-Catherine le 69e de ligne qui rentrait d'une manœuvre, et je me suis dit que si ces braves soldats étaient tout à coup transférés à Berlin et munis de l'équipement d'un régiment de la garde, personne ne s'apercevrait qu'ils sont Français et non Prussiens. Encore dois-je observer que chez nous, à Berlin, un régiment rentrant à la caserne est rarement conduit par son colonel comme cela se pratique régulièrement en France. Peut-être verra-t-on un officier supérieur, mais on remarquera beaucoup d'abandon dans la troupe, tandis que le régiment français de Nancy observa toutes les formalités jusqu'au moment du renvoi des soldats dans leurs chambrées.

Quant à l'immobilité du personnel dans l'artillerie, je l'ai constatée également à Vincennes, et je dois avouer que j'en ai été émerveillé.

— Encore une réclame pour M. Nordenfelt et son canon dit Cockerill-Nordenfelt. Elle a paru dans une revue allemande, la *Kriegstechnische-Zeitschrift*, IXe livraison 1900. Le porte-voix est cette fois-ci un capitaine autrichien soi-disant membre du comité d'artillerie. Le brave Prussien qui fait la publication ne s'est pas aperçu qu'il était la dupe d'un camarade de la Triple alliance. Pauvre Allemagne qui doit emprunter ses travaux techniques aux Viennois !

Ce fameux Nordenfelt, né en Suède, doit être un être mystique, car il ne possède ni fabrique, ni établissement, pas même un atelier, et pourtant ses divers modèles inondent le globe terrestre.

Quant à l'affût Cockerill que l'on expérimente en Suisse, j'en ai vu le premier modèle en 1894, à l'établissement John Cockerill, à Seraing. Seulement ce n'est pas Nordenfelt, c'est le major Schrijiœr, directeur militaire de la maison, qui exécutait les dessins et les ébauches et dirigeait les essais de tir. On peut lire à ce sujet des détails dans les *Jahrbücher für Deutsche Armee und Marine*, années 1894 et suivantes. En Suède, le Nordenfelt-Cockerill a échoué. (V. *Artillerie Tidskrift* 1899.) La Commission lui a ménagé d'ailleurs une honnête sortie.

— Nous avons eu, au mois d'octobre, deux dates commémoratives. Le 26 était le centenaire de l'anniversaire de notre Molke ; le 27 le trentenaire de la capitulation de Metz, qui nous a fait échapper au danger imminent dont nous menaçaient les armées de Gambetta. Quoique mal instruites et mal conduites, elles avaient de l'importance par le nombre de leurs soldats, qui augmentaient d'un jour à l'autre, et par le débloquement, auquel elles allaient aboutir, de la capitale assiégée. Une ou deux semaines encore et nous étions obligés de lever le blocus de Paris. Telle est la vérité !

— Et maintenant, revenons-en au fusil 98 d'après la *Kriegstechnische Zeitschrift*. Il va sans dire que nous aurons sous peu une instruction officielle sur le mécanisme, le maniement et l'emploi de ce fusil. Ce n'est point en effet l'habitude chez nous qu'un officier-rédacteur, n'appartenant pas à l'administration de l'armée, obtienne le droit de publier, avant ses concurrents, un renseignement tenu jusqu'alors secret. Ce serait une grave inégalité de traitement.

La première indication donnée concerne la hausse. Elle est, en principe, notre ancienne hausse « à cadran » ou « circulaire », que nous nommons aussi « hausse suisse ». Il nous a fallu trois quarts de siècle pour nous rendre à la simplicité dont vous avez de prime abord reconnu les avantages. La modification a été introduite suivant le système breveté du major-général Lange, ancien inspecteur des établissements techniques de l'infanterie. Le pied de hausse à gradins n'existe donc pas, comme on le croyait en 1899.

Vous connaissez déjà, par votre article de mai 1899, la suppression du manchon en tôle d'acier qui entourait le canon. Cette invention peu pratique de notre école de tir a été imitée, à leur détriment, par les Belges et les Danois. Nous employons maintenant le garde-main en bois analogue à celui de votre fusil 89.

Comme chargeur, le chargeur Matsse, que l'on n'introduit pas dans le magasin. Les dimensions de ce dernier, en profondeur, sont réduites ; les cartouches y chevauchent les unes sur les autres.

On a modifié le mode de fixation du canon au fût ; on utilise un système de crochets, de telle sorte que le tournevis n'est plus nécessaire pour l'enlèvement du canon.

On a supprimé la tête mobile du cylindre en rallongeant la partie antérieure de ce dernier. Le recul s'exerce directement sur les tenons, sans intermédiaire.

Les gaz de la cartouche, dans le cas de déchirement du culot, s'échappent latéralement et n'incommodent plus le tireur.

Le tenon du sabre-poignard à l'anneau supérieur n'est plus placé sur le côté mais suivant la ligne de symétrie de l'arme afin d'éviter dans le tir une amplitude de vibration latérale.

Dès qu'aura paru l'instruction officielle, je compléterai ces indications par celles des dimensions et des poids.

— Vous serez peut-être un peu étonné de la façon dont la presse technique, en Allemagne, cite votre chronique française de juillet, page 533, relativement à l'Exposition militaire : « On n'y saurait faire des études approfondies, ni y instituer des comparaisons probantes entre les divers pays. » Elle sépare ces lignes du contexte et en tire parti pour déprécier l'Exposition. Je serais un ingrat vis-à-vis de la nation française si je ne m'ins-

crivais pas en faux contre ces conclusions. J'ai fait moi-même à l'Exposition des études qui me seront de la dernière importance pour tout le reste de mes jours.

CHRONIQUE ANGLAISE

Le successeur de lord Wolseley. — La réorganisation de l'armée. — En Chine. — L'armement dans la guerre sud-africaine.

Cette fois, c'est une chose faite, le feldmaréchal Roberts a été nommé successeur de lord Wolseley dans le commandement en chef de l'armée anglaise. Cette nomination n'a du reste surpris personne, lord Roberts était déjà désigné pour cette fonction bien avant qu'il fût question d'une guerre dans le Sud de l'Afrique. On est même tellement prévoyant en Angleterre que le nom de son successeur dans sa nouvelle charge est déjà connu, c'est le duc de Connaught, personnalité très populaire en Grande-Bretagne.

Il est probable que, lorsqu'on s'occupera de la réorganisation de l'armée anglaise, la question de la milice sera chaudement discutée. On prête au gouvernement l'intention d'en modifier la destination, et de faire de ce corps, qui est actuellement réservé à la défense du pays *(home defence)*, un corps destiné à servir de réserve aux troupes de ligne en cas de guerre. Mais tout le monde n'est pas d'accord sur la nécessité de cette conversion ; on espère que la Chambre des Communes saura s'opposer à une modification pareille des institutions militaires de la Grande-Bretagne. D'autres, d'accord avec le gouvernement, estiment que les volontaires ont actuellement pris la place de la milice pour la *home defence* et que celle-ci est mûre pour la nouvelle tâche qu'on lui confiera. Ce qu'il y a d'important à savoir, c'est si cette conversion amènera une modification sensible dans le recrutement de la milice, et ce n'est que la pratique du système qui pourra le montrer. On peut pourtant supposer, d'après l'enthousiasme récent des miliciens, que la guerre au dehors n'est pas pour leur déplaire.

On s'enthousiasme beaucoup en Angleterre: la formation de *Rifle-Clubs*, pour le perfectionnement du tir, paraît avoir un plein succès. C'est du moins l'opinion que le secrétaire de la *National Rifle Association* partageait au commencement du mois d'août dernier. Il constatait avec plaisir que déjà 55 clubs étaient reliés à l'Association, que 50 autres étaient en voie de formation et qu'on pouvait en prévoir encore une centaine. Il faut pourtant dire que tout le monde ne voit pas les choses avec autant d'optimisme ; d'aucuns prétendent que le mouvement ne peut pas prendre de grandes proportions, uniquement, du reste, pour des raisons financières. L'installation de places de tir est en général très onéreuse, et il faut de l'argent pour se procurer des fusils et des munitions. Le War Office fait

déjà quelque chose en fournissant un fusil et un petit appoint de munitions pour chaque dix membres d'un Rifle Club, mais ce n'est pas suffisant, il faudrait un subside plus sérieux.

Le numéro du 25 août de l'*United Service Gazette* mentionne à ses lecteurs un long article du *Militär Wochenblatt* sur la demande d'officiers dans l'armée anglaise produite par la guerre sud-africaine. On fait d'abord remarquer avec beaucoup de raison qu'en Angleterre, plus que partout ailleurs, le besoin d'un grand nombre d'officiers capables se fait vivement sentir, vu l'impossibilité de confier à des sous-officiers la moindre tâche tactique indépendante. Quoique cette assertion soit en contradiction avec l'opinion récemment publiée de sir Charles Dilke, lequel a pleine confiance en la capacité des *non-commissioned officers*, c'est bien l'écrivain allemand qui paraît avoir raison. L'instruction des sous-officiers est toute différente de celle des officiers, elle ne leur apprend que ce qui les concerne, que ce qu'il leur est nécessaire de savoir, sans essayer de développer chez eux les connaissances acquises et les idées qu'ils peuvent avoir. Mais chacun sait bien qu'il en est ainsi un peu partout, et que les institutions militaires, qui pourraient peut-être produire des hommes, ne produisent généralement que des subordonnés.

* * *

Si la nomination du comte de Waldersee à la charge de commandant en chef des troupes alliées en Chine, n'a pas soulevé de récriminations en Angleterre, on a toutefois tenu à établir nettement sa situation. Voici ce qu'en dit l'*United Service Gazette* du 18 août : « On sait de bonne source que lord Salisbury n'a donné son consentement qu'à la nomination du comte de Waldersee au commandement en chef des forces engagées dans la province du Chi-li et chargées de la délivrance des résidents étrangers à Pékin, laissant une pleine liberté d'action aux troupes anglaises dans la vallée du Yang-tsé, ou dans toute autre partie de la Chine. Même dans cette sphère limitée, les fonctions du commandant en chef seront plutôt d'indiquer clairement l'objectif militaire des forces combinées, d'assigner à chaque commandant étranger sa tâche spéciale dans l'œuvre générale et de surveiller leur coopération ; il devra laisser à chacun le soin de fixer les détails de la façon dont il exécutera la tâche qui lui a été confiée. » C'est certainement une mission des plus délicates, pour laquelle il fallait un homme d'un tact parfait, et l'empereur Guillaume ne pouvait mieux choisir.

Les deux officiers anglais désignés pour faire partie de l'état-major du généralissime sont le colonel J. M. Grierson, âgé de 42 ans, et le lieutenant-colonel C. H. Powel, qui en a 44; tous deux parfaitement bien qualifiés par leurs connaissances militaires et linguistiques.

* * *

Dans le sud de l'Afrique, la guerre proprement dite est bel et bien terminée : les quelq .es petits détachements boers qui luttent encore ne sont plus guère que les derniers efforts d'une défense désespérée. L'avenir nous fera voir ce qu'il en adviendra des deux républiques défuntes, dont l'annexion à l'empire britannique a déjà été prononcée, mais dont la pacification n'est pas encore accomplie. Laissant donc de côté les événements de ces derniers temps, qui ne présentent pas un grand intérêt militaire, je veux revenir aujourd'hui sur la question des armes et des munitions dont ont fait usage les belligérants, en suivant les données intéressantes que publie, d'après les journaux les mieux renseignés, l'*Internationale Revue*, dans son 16e supplément (juillet 1900).

Commençons par l'artillerie. Si l'on examine d'abord la question de la qualité du matériel, on apprend, par des témoignages dignes de foi, que les canons fournis aux Boers par le Creusot furent certainement inférieurs aux canons Krupp.

En faisant, par exemple, le calcul des projectiles lancés pendant l'investissement de Ladysmith, on arrive au chiffre approximatif de 12 000, appartenant pour la plupart au 15,5 cm., soit « Long-Tom » du Creusot, et l'on sait que le résultat n'a guère été brillant : 35 morts et 198 blessés. Les munitions, du reste, laissaient beaucoup à désirer. Quant aux fameux « pom-pom », de fabrication anglaise, ou canons automatiques de 3,7 cm., modèle Maxim, leur efficacité fut loin d'être aussi effective qu'on se l'était tout d'abord imaginé. Preuve en est le récit suivant, d'après le *Daily Mail*, d'un jeune officier de la marine anglaise :

« Vous avez sans doute aussi entendu parler des canons « pom-pom » de Maxim, qui peuvent tirer dix coups à la seconde. Le gouvernement anglais a refusé ces engins il y a deux ans, et ils furent achetés plus tard par les Boers. Lorsque la guerre fut déclarée, chacun vanta ces armes terribles, et d'aucuns prétendent que c'est grâce à elles que nous avons perdu dix canons à Colenso. Eh bien, ces engins sont absolument inefficaces, comme je vais vous le démontrer. Les Boers avaient installé deux de ces canons sur les hauteurs qui bordent le Riet-River et avaient dirigé leur feu sur nous. Je me trouvais près de notre commandant, lorsque, successivement, quatre de leurs projectiles pénétrèrent dans le sable à six pieds à peine de moi. Ils firent tous explosion en soulevant un peu de sable, mais la force de l'explosion était nulle et ne causa pas le moindre dégât; seul le bruit terrible des canons causait quelque trouble. »

Sans revenir ici sur l'insuffisance numérique de l'artillerie anglaise, je voudrais rappeler de quoi elle se composait : D'abord de la pièce de campagne de 15 livres, du calibre de 7,62 cm., qui, au point de vue balistique, n'est certes pas dans les plus mauvaises, à part la forte déviation moyenne aux grandes distances (142 mètres à 5 kilomètres). Cette pièce ne tire que des shrapnels, à 200 balles, avec fusée à double effet et des

boîtes à mitraille. Vitesse initiale, 471 m.; graduation extrême de la fusée à temps: 3650 mètres; distance de tir maximum pour les projectiles percutants: 5000 mètres sur un terrain horizontal avec un angle de tir de 15°. Les affûts sont en partie munis de freins hydrauliques, mais la manœuvre de ces pièces n'est pas facile, et leur mobilité laisse à désirer. Pour l'artillerie à cheval, on a adopté un canon de même calibre dit « canon en fil d'acier », beaucoup plus léger: 263 kg. à traîner par cheval. L'artillerie de montagne a des obusiers de 7 livres sans grande valeur balistique. Viennent ensuite les obusiers de campagne, calibre 12,7 cm., avec shrapnels et obus à la lyddite; ils paraissent insuffisants comme pièces de siège et par contre un peu lourds pour la guerre en rase campagne. Leur poids total est de 2300 kg. sans les servants, soit 383 kg. par cheval; en outre, les angles du tournant de la pièce et du caisson sont si faibles qu'ils ne peuvent guère facilement se mouvoir que sur des routes en bon état.

Mentionnons encore 30 pièces du parc de siège, dont la plus grande partie est d'un calibre de 15,2 cm., à côté de quelques obusiers de 12,5 cm. et de 10 cm.; puis les canons de marine qu'on a montés sur roues, qui sont des pièces à tir rapide de 15,2 cm., 12,7 cm. et 7,62. La portée de ces dernières pièces variait entre 9000 et 11 000 mètres; c'étaient les seules qui pouvaient atteindre les pièces de position de l'ennemi.

Pour ne rien laisser de côté, il faut encore parler des canons Maxim, qui tirent généralement des cartouches d'infanterie, sans compter les calibres plus forts, dont l'essai a fort bien réussi. Une section de Maxim, commandée par un officier, se compose de deux pièces et est attachée à chaque brigade d'infanterie ou de cavalerie et à chaque bataillon d'infanterie montée. Dans l'infanterie, les pièces ont des affûts spéciaux; dans les troupes montées, la bouche à feu est fixée sur un avant-train.

Les Anglais avaient beaucoup compté sur l'effet prodigieux que devaient produire les projectiles à la lyddite, mais les faits n'ont pas répondu à leurs espérances. — Qu'on me permette à ce propos deux citations qui remettent les choses au point. D'abord voici ce que raconte un correspondant de la *Deutsche medicinische Wochenschrift:*

« Je n'ai pas eu, jusqu'ici, l'occasion de constater l'effet extraordinaire des obus à la lyddite, qui doivent, par la pression de l'air, tuer tous les êtres vivants qui se trouvent dans un rayon de vingt mètres autour du point d'explosion; mais, par contre, j'ai vu un soldat anglais, au-dessus de la tête duquel un de ces obus avait fait explosion, sans le blesser. Pendant dix heures après l'événement, il resta hébété et dodelinait automatiquement de la tête, en des mouvements réguliers, comme un magot chinois. »

Ensuite, on peut lire dans le *Broad Arrow* du 17 mars 1900 ce qui suit:

« Cet explosif nous a fortement déçus, surtout après ce qu'on en avait

raconté depuis la campagne de Khartoum : il devait tuer tout être vivant dans un rayon de 200 yards [1]. Les obus à lyddite envoyés dans le camp de Cronje par les pièces de 12,7 cm. et les obusiers de 15,2 cm., n'ont donné que des résultats extraordinairement peu brillants, dit-on. Il paraît que lorsque l'obus produit une fumée noire, c'est que l'explosion a été régulière, tandis que la teinte verdâtre de la fumée indique que la combustion de la lyddite a été imparfaite. Donc, si les comptes-rendus disent qu'après le bombardement violent des tranchées boers par des projectiles à la lyddite, une fumée verdâtre s'élevait au-dessus de ces tranchées, on peut en conclure que l'effet obtenu n'était pas extraordinairement grand. »

Il résulte enfin d'autres observations que ces projectiles étaient en tout cas inoffensifs dans un terrain mou et qu'en général il n'en éclatait qu'un sur quatre dans quelque terrain que ce fût.

Passons maintenant à l'armement de l'infanterie : Il est en premier lieu incontestable que les Anglais se trouvaient dans un état manifeste d'infériorité soit en ce qui concerne l'armement proprement dit, soit à cause du degré de dressage très relatif de leurs soldats vis-à-vis de l'habileté extraordinaire de leurs adversaires dans le tir.

L'arme de la plupart des combattants des deux républiques était le fusil Mauser quoique quelques milliers d'Orangistes se soient servis de l'Henry-Martini. Cette dernière arme est un fusil à un coup, du calibre de 11,43 mm., à balle de plomb sans enveloppe et avec poudre noire. Quant au Mauser, mod. 93/95, son calibre est de 7 mm. ; il pèse 3,900 kg., possède un magasin à cinq cartouches et une hausse à lamette jusqu'à 2000 mètres. Vitesse initiale 710 mètres, cartouches avec balle à chemise d'acier de 26,4 gr. Le fusil des Boers a le canon de 48 mm. plus court que le Mauser ordinaire, et la poignée du verrou a été légèrement déplacée pour pouvoir le porter plus facilement en bandoulière. Le magasin a également subi une modification : A l'origine, il était construit de telle sorte que lorsqu'il était vide la culasse ne pouvait pas se fermer; on évitait ainsi de tirer sans cartouches, ce qui aurait fort bien pu arriver à des tireurs inexpérimentés dans l'excitation du combat. Les Burghers ont jugé cette précaution superflue et ont fait limer en biseau l'arrière du transporteur. Leur fusil ne possède pas de bayonnette.

Les fusils dont se servirent les Anglais furent le Lee-Metford et le Lee-Enfield, calibre 7,7 ; dans cette dernière arme le canon à 7 rayures du Lee-Metford a été remplacé par un autre qui n'en a que 5, mais plus profondes et plus larges, cela afin d'éviter les érosions que produit la cordite. Je ne reviens sur ces fusils, dont j'ai précédemment parlé, que pour relever le peu de précision qu'ils présentent. On a fait autrefois avec le Lee-Metford un essai à 300 mètres en utilisant des cartouches d'approvi-

[1] On peut voir que tout le monde n'était pas d'accord sur la longueur du rayon dangereux ; 20 mètres ou 200 yards ne sont pas tout-à-fait la même chose.

sionnement anglaises, et le résultat n'a pas été fameux. Il faut dire d'abord que la cordite[1] a la réputation d'être quelque peu variable dans ses effets et de produire souvent un tir irrégulier. On a donc tiré au chevalet dix cartouches, dont un coup d'essai, et sur les neuf coups valables, sept seulement ont touché la cible, représentant une dispersion verticale de 84 cm. et une dispersion latérale de 25 cm. On peut voir par là les irrégularités d'un tir avec une pareille arme et une telle poudre. Heureusement que les qualités balistiques du Lee-Enfield sont meilleures.

Reste encore la question des projectiles anglais et des accusations qu'on a portées contre l'emploi de balles déformées pour les rendre plus dangereuses. La fameuse balle dum-dum, balle dont on a limé l'extrémité de la chemise en nickel jusqu'à ce que le plomb fût à découvert, tire son nom d'une localité des environs de Calcutta où on la fabriqua tout d'abord. C'est contre les peuplades frontière de l'Inde qu'on s'en servit surtout; il paraît que les projectiles ordinaires (mod. II) ne produisaient pas d'effet sérieux sur ces indigènes! Des raisons balistiques, ainsi que le plombage du canon, firent remplacer plus tard ce projectile par le modèle IV avec partie antérieure évidée, puis par le modèle V, qui n'est autre chose que le n° IV avec un peu d'antimoine dans le plomb, pour le rendre plus dur. On expédia en Afrique quelques millions de cartouches de ce modèle V, puis après on donna l'ordre de ne se servir que du modèle II (chemise en nickel sans entaille), mais il dut être bien difficile de s'y conformer, surtout quand on en n'avait pas en suffisance. Les bataillons anglais aux Indes ont également emmené avec eux des projectiles du modèle II, mais comme ceux-ci avaient été fabriqués à Dum-Dum, les caisses en portaient l'indication, et ce fait a pu faire croire à l'emploi des dum-dum à pointe limée. Du reste, il est bien difficile de savoir exactement à quoi s'en tenir.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au ministère de la guerre. — Bibliographie. — Au camp de Châlons. — Impressions de manœuvres *(suite et fin)* : L'automobilisme ; — Les généraux ; — Cyclistes ; — En vrac ; — La clôture ; — Ministre et généralissime.

Peu de graves questions, ce mois-ci. Le général André a été se promener en Corse, en Tunisie, en Algérie. Du diable si on a compris pour-

[1] La cordite est à base de nitroglycérine, additionnée d'une certaine quantité de matière inerte destinée à rendre sa combustion moins vive. La substance obtenue est comprimée, puis étirée en filins ou cordelettes, d'où son nom de cordite. La cordite s'emmagasine enroulée sur des bobines, on la coupe par bouts de longueur déterminée pour en confectionner les charges des armes à feu.

quoi il s'offrait cette petite villégiature, alors que c'est à Paris que le combat se livre. Car les adversaires du ministre n'ont pas désarmé. On le traite de sectaire, parce qu'il s'est donné pour tâche de détruire l'œuvre de sectaires. Sectaire, lui ! Il n'y a pas plus tolérant, plus indifférent en matière d'opinions politiques ou religieuses. Il s'est toujours plu à s'entourer d'officiers distingués, intelligents, zélés, sans s'occuper de leurs origines et de leurs croyances. On me citait ce détail, qu'il a eu pour chef d'état-major au Mans un chef d'escadron qui est un catholique on ne peut plus fervent. Son officier d'ordonnance d'alors sortait de chez les Jésuites. A eux trois, ils faisaient un excellent ménage, si tant est qu'un ménage à trois puisse être excellent ! Il avait pour ses deux collaborateurs de l'estime et de l'affection ; eux, éprouvaient pour ses qualités militaires des sentiments voisins de l'admiration, et, pour ses qualités morales, du respect. S'il a pris une autre attitude, c'est que les événements lui ont montré les dangers auxquels le pays était exposé par l'infiltration presque exclusive, dans les hauts rangs du gouvernement, d'hommes hostiles à l'esprit des institutions actuelles. Et cette conviction l'a déterminé à se montrer intraitable sur ce point.

Pourrait-on l'en blâmer ? Ne doit-on pas le louer de faire ouvertement la guerre à l'antisémitisme, puisque l'antisémitisme a introduit la guerre dans l'armée ? Que messieurs les assassins commencent, disait Alphonse Karr. A l'Ecole d'application de Fontainebleau, on a mis en quarantaine un capitaine qui avait le malheur d'être juif. Le général commandant l'Ecole a eu la maladresse d'écrire que cet officier serait mal reçu de ses camarades à cause de sa religion. Le général André n'a pas toléré cette cause d'exclusion, et voilà pourquoi on le taxe d'intolérance.

J'en aurais long à dire là-dessus. Mais j'ai à écouler un fort reliquat du mois dernier sur les manœuvres d'armée. Je passe donc. Et je laisse sur ma table une pile de livres qui attendront encore. Je voudrais pourtant signaler, d'une façon toute spéciale, dès aujourd'hui, sauf à y revenir plus tard, un très remarquable ouvrage d'un caractère philosophique : *La guerre et l'homme*, par Paul Lacombe (Georges Bellais, Paris, 1900), une excellente étude de psychologie et d'histoire : *L'éducation militaire de Napoléon*, par le capitaine J. Colin (R. Chapelot, Paris, 1900), une fort bonne thèse de droit : *Des délits militaires et de leur répression*, où est traitée la question des Conseils de guerre [1]. Je me contente de mentionner une traduction [2] ou plutôt une condensation du beau travail du capitaine autrichien Otto Berndt *(Die Zahl im Kriege)*, une maigre plaquette de M. Henri Baraude sur le *Transvaal*, un intéressant bavardage du général Lewal *(L'avancement fin de siècle)*.

[1] Par M. Pierre Sortais (Paris, Jouve et Boyer, 1900).

[2] *Du nombre à la guerre*, par le capitaine de la Grandville. Cette brochure et les deux suivantes ont été publiées par la maison Chapelot.

Je ne m'arrêterai pas davantage aux exercices spéciaux d'artillerie de forteresse qui viennent d'être exécutés au camp de Châlons, et je reprends mon carnet de notes pour en extraire les impressions que j'ai rapportées des manœuvres de la Beauce.

Les automobiles. — On l'a dit justement, l'automobilisme a été le roi de la fête. Son apparition a été une révélation. Certes, il y a deux ans, on avait vu, par-ci, par-là, des généraux se faire voiturer dans ces rapides véhicules. Mais, cette année, il n'en est pas un qui n'eût le sien. Des tricycles à pétrole étaient employés au service des renseignements : estafettes et vaguemestres circulaient sur des teufteufs plus ou moins bruyants, plus ou moins puants, plus ou moins trépidants. Des chapelets de fourgons étaient remorqués par des tracteurs Scotte ; des prolonges que je crois être du système Koche, des camions de Dion-Bouton transportaient du matériel et des approvisionnements. Toutes les grandes maisons de construction, tenant à faire expérimenter leurs modèles, en avaient mis des spécimens à la disposition des différents états-majors et services. Les officiers étrangers ont pu en apprécier à maintes reprises l'élégance, le confortable, la commodité.

A ces voitures provisoirement militarisées joignez celles des curieux attirés autour des manœuvres et dont la curiosité pouvait d'autant mieux se donner carrière que la possession d'un automobile facilite singulièrement les déplacements, non seulement parce qu'on va vite, mais encore parce qu'on déblaie les routes sur son passage. Vous comprendrez sans peine, alors, et que tout le monde ait signalé les progrès de l'automobilisme, et qu'il se soit manifesté un peu d'aigreur, de la part des cyclistes, des cavaliers et surtout des pauvres diables de piétons, obligés de se garer à chaque instant d'une machine qui, en général, épouvante les chevaux, empeste l'air et soulève de terribles nuages de poussière.

Que ces désagréments ne nous empêchent pas de rendre justice aux nouveaux véhicules. Je leur ai vu accomplir des tours de force : sous la conduite de chauffeurs habiles et expérimentés, ils évoluent, zigzaguent, virevoltent, repartent à fond de train, s'arrêtent brusquement, descendent des talus, remontent les bords des fossés et passent dans les terres labourées. Il convient d'ajouter que la sécheresse exceptionnelle de cet automne semble avoir dû être particulièrement propice à la traversée des sillons. Toujours est-il qu'on n'a pas signalé d'accidents, que je n'ai pas rencontré d'automobiles en panne et que, en fin de compte, la rapidité avec laquelle ils sont arrivés à une performance parfaite m'a émerveillé, ainsi que tous les spectateurs impartiaux. J'ai entendu dire qu'il eût été juste de faire figurer ces véhicules à la revue : c'eût été à la fois la récompense des services qu'ils ont rendus et un spectacle curieux, nouveau et intéressant, que de les faire défiler bien alignés, puis, après leur avoir

fait prendre du champ, à fond de train, de les ramener en face de la tribune présidentielle, après trois conversions successives, comme l'a fait l'artillerie pour sa mise en batterie et la cavalerie pour sa charge finale. N'y a-t-on pas songé? A-t-on craint des « emballements? » Quoiqu'il en soit, je gage que, en 1901, nous assisterons à quelque chose de ce genre.

En attendant, on s'est fort amusé à voir les généraux se promener avec les lunettes bleues et les masques du parfait chauffeur, ayant revêtu pardessus leur uniforme soit le veston de cuir soit le cache-poussière blanc ou gris. Cette mascarade est une atteinte de plus à la rigueur des circulaires ministérielles qui interdisent tout écart dans la tenue. Plus on s'en écarte, plus les circulaires deviennent rigoureuses. Plus elles deviennent rigoureuses, plus on s'en écarte. Ainsi va le monde... et s'en va la discipline!

En tous cas, les automobiles offrent un moyen de plus pour assurer la rapide transmission des ordres, et le haut commandement s'en est servi avec beaucoup d'intelligence, comme je l'ai expliqué le mois dernier.

Les généraux. — Et ceci m'amène à envisager la façon dont ce haut commandement s'est acquitté de ses fonctions. Malheureusement, les spectateurs sont mal placés pour se rendre compte du travail qui se fait dans les coulisses: ils ne voient que les acteurs en scène, et ceux-ci peuvent ne pas répondre à l'attente de l'impresario et à ses efforts. Une troupe se montre et prend une certaine formation: l'a-t-elle fait de son initiative ou d'après un ordre reçu? Nous l'ignorons. Nous ne connaissons pas davantage la teneur de cet ordre. Nous ne savons pas s'il a été bien rédigé, opportunément transmis, intelligemment interprété, exécuté avec la diligence voulue. Entre la tête de l'armée et ses membres extrêmes, que d'organes intermédiaires! Comment discerner à qui est imputable le mérite d'une bonne disposition, la faute d'une mesure défectueuse? Il faut être le collaborateur du commandement, avoir assisté à ses défaillances ou contemplé son sang froid, pour apprécier ce qu'il peut valoir. L'état-major d'un général, le voyant journellement à l'œuvre, peut seul dire ce dont il est capable, en moyenne: car il va de soi que, si les soldats sont braves à leurs jours, comme le disait le maréchal de Villars en parlant des Espagnols, les généraux, eux, sont intelligents à leurs heures. Il y a des années où on n'est pas en train. Il arrive aux esprits les plus lucides d'être, à certains moments, obscurcis; on a vu des génies se voiler; les plus grands maîtres ont manqué de pénétration, à un jour donné. Néanmoins, l'ensemble des actions d'un homme, examinées par des observateurs attentifs et impartiaux, laisse en ceux-ci une impression générale qui est favorable ou non.

N'ayant pas été en position d'apprécier ainsi les uns ou les autres, je ne me permettrai pas de formuler une opinion sur le généralissime et ses

auxiliaires. Les généraux Brugère, de Négrier, Donop, Cardot, ont eu, en général, une très bonne presse. Leurs thuriféraires avaient sans doute leurs raisons pour les encenser. Je viens d'expliquer pourquoi il me semble difficile, soit de faire chorus avec les amis de ces hommes de guerre, soit de protester contre les éloges qui leur ont été décernés par ceux-ci.

En revanche, je donnerai mon avis sur des détails qui, tout en étant secondaires, ne me paraissent pas absolument négligeables.

C'est ainsi que j'ai remarqué chez certains généraux une tendance à pontifier au lieu de prendre des décisions. Le 18, près du cimetière de Meslay-le-Grenet, un « grand chef » des Manchons Blancs (j'ignore son nom) s'est mis à discuter avec son entourage une suggestion qui venait de lui être faite. Il s'est lancé dans des théories à perte de vue sur les inconvénients d'occuper une position défensive avec un cours d'eau... à dos. Pendant ce temps on attendait des ordres, et il n'en donnait pas.

Le 15, entre Sandarville et la ferme de Beau-François, vers la cote 166, j'ai entendu le commandant du 4e corps faire ce que les Saint-Cyriens nomment un *broutta*, et les polytechniciens un *laïus*, sur les devoirs des officiers d'état-major. *Non erat hic locus!* Il est vrai que le général de Boysson, en sa qualité d'arbitre, venait d'infliger, paraît-il, un blâme au général Sonnois[1]. Et c'est ainsi qu'on explique la leçon que celui-ci fit aussitôt après, sur un ton qui n'était pas des plus aimables, à des collaborateurs qui auraient dû être rompus, ce semble, à sa méthode de commandement. Le maréchal Bugeaud aimait à dire qu'on ne change pas les chevaux au milieu du gué. Ce n'est pas non plus l'endroit le plus convenable pour faire leur dressage. Le moment est mal choisi, quand un enfant se noie, pour lui débiter un sermon sur les dangers de la désobéissance et les suites de l'imprudence.

Il est certain que les états-majors n'ont pas été sans commettre bien des négligences... dont peut-être l'origine doit remonter aux généraux eux-mêmes. Que j'en ai vu, de ceux-ci, se promener incessamment et accompagner la ligne des feux, avec une crânerie indiscutable, mais à laquelle on peut reprocher de n'être pas du tout réglementaire. Il faut choisir une place et s'y tenir. « J'y suis, j'y reste. » Quand on la quitte, en tout cas, il faut prendre la précaution (que je n'ai jamais vu observer) de laisser un jalonneur en cet endroit. L'*Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne* le recommande formellement (page 24) :

> Le chef d'état-major fait connaître le point où le général compte se tenir pendant l'action, et, si le général se déplace, y laisse un officier ou un sous-officier pour faire suivre les ordres ou les renseignements.

Que de fois n'ai-je pas été accosté par un bicycliste, par une estafette,

[1] La mort du général de Boysson, qui vient d'être connue, sera une grande perte pour l'armée. Vigoureux cavalier, plein d'allant, instruit, intelligent, très militaire, il a laissé une excellente impression à ceux qui l'ont vu en Beauce.

voire par des officiers qui me demandaient si je n'aurais pas rencontré tel général : « On m'avait assuré, ajoutaient-ils, que je le trouverais en tel endroit ; quand j'y suis arrivé, il n'y avait personne. »

Le 16, à la croisée de l'ancienne voie romaine de Brou avec le chemin qui va de Dangeau à Saint-Avit-les-Guespières, le porte-fanion du commandant de l'armée du Sud avait perdu son général. On venait heureusement de rencontrer celui-ci à Mezières-au-Perche, où il s'était rendu en automobile. Mais je ne peux m'empêcher de faire remarquer que, dès l'instant où il n'accompagnait plus le général Lucas (et surtout s'il se trouvait dans l'impossibilité d'indiquer où il était), le porte-fanion aurait dû reployer son pavillon. On comprend qu'un général n'ait pas avec lui son fanion. On comprend moins qu'un fanion n'ait pas avec lui son général. Qu'est-ce qu'un indicateur qui ne sert pas à indiquer ?

... J'aurais quelque honte à m'arrêter à ces infiniment petits (surtout après que je vois les manœuvres d'armée provoquer tant de dissertations profondes sur la stratégie et la grande tactique!) si je n'attribuais aux détails une importance capitale, importance que les professionnels seuls peuvent apprécier, et encore ceux seulement qui prennent au sérieux jusqu'aux moindres vétilles, ceux qui savent qu'il n'y a pas de petites choses, que rien n'est négligeable, ceux qui ne rient pas des mesquines préoccupations du « bouton de guêtre. » Ajouterai-je qu'il est assez facile de voir si les boutons de guêtre sont au complet, tandis qu'il l'est infiniment moins de discerner si un plan de bataille est judicieusement conçu ? En tout cas, tout le monde m'accordera que des menus indices du genre de ceux que j'ai relevés (et j'aurais pu en énumérer bien d'autres) suffisent à révéler un état-major mal stylé (en ce qui concerne sa besogne de guerre, s'entend), qui n'est pas habitué à suivre l'impulsion du commandement, qu'enfin il n'y a évidemment pas entre le chef et ses subordonnés de règles établies, et cette entente qui résulte d'un travail journellement fait en commun. Cette constatation, je l'avoue, m'a gâté le spectacle que j'ai vu tant de gens admirer, et tant de journaux célébrer, de l'enlèvement du Grand-Bois ou du passage du Loir à Saumeray ou de la résistance de Grand-Berou.

L'armée est un organisme où les uns ont à ordonner, où les autres ont à exécuter : la façon dont les chefs commandent, la façon dont les subordonnés obéissent, voilà l'essentiel de la force de cet organisme. Je ne suis donc pas de ceux qui s'intéressent surtout à l'élégance de tel général, à sa prestance, à sa qualité de cavalier ou d'homme du monde, à la finesse de ses réparties, à ses bonnes fortunes ou à ses opinions politiques. Je m'applique à démêler s'il sait se faire obéir, s'il en est capable, s'il en est digne[1]. Et voilà pourquoi je me suis appesanti sur des détails qui m'ont semblé caractéristiques à cet égard.

[1] Lorsque nous parlons d'un général en termes élogieux, nous disons : « C'est un excellent homme. Le modèle des pères de famille. Il est très brave. Il fait ses cinq prières par jour. Il casse des œufs à balle sur la tête de son fils et ramasse des cailloux au galop

Il me resterait à envisager la contre-partie, c'est-à-dire à examiner comment la discipline se manifeste. Mais j'en aurais trop long à dire là-dessus, et déjà cette chronique prend des proportions démesurées. Je vais donc poursuivre le relevé de mes notes journalières en écourtant le plus possible.

Cyclistes. — J'ai dit, en septembre, qu'on n'avait pas organisé d'unités cyclistes. Néanmoins, tous les corps, je crois, ont formé des sections (de 24 hommes, en général), sections composées de volontaires pourvus de machines leur appartenant : aussi y avait-il des « vélos » de tous les modèles. Le dressage du personnel n'était pas moins varié, et leur mode d'emploi assez quelconque. Cette troupe extra-réglementaire (je pourrais presque dire : de fantaisie) n'obéissait, en général, à aucun principe tactique. Dans des journaux qui passent pour être bien informés, j'ai lu que les cyclistes étaient surtout utilisés comme estafettes. Et, en effet, les isolés pullulaient. Mais bien des fois aussi je les ai vus agir avec ensemble. J'ai noté, par exemple, dans la journée du 17, l'occupation de Ludon à 8 h. 45 par 22 cyclistes du 131e et la rencontre à Bourgeray, vers 11 h. 20 de 24 cyclistes du 113e. Mais il y a loin de ces petits groupements allant au petit bonheur à la compagnie que le capitaine Gérard préconise et dont la destination est nettement déterminée par des considérations tactiques.

Canon de 75. — On a pu librement le voir à l'œuvre, la maréchaussée n'en éloignait pas impitoyablement les curieux, et les « cornacs » des officiers étrangers n'empêchaient pas ceux-ci d'en approcher. Les journaux illustrés ont tous reproduit des instantanés représentant la nouvelle artillerie à tir rapide, soit au repos, soit en action. Il est évident que la disposition des arrière-trains et du personnel donne à la batterie, dans sa formation de combat, une physionomie toute particulière, à laquelle beaucoup de gens ne s'attendaient certes pas. Les commandements ont, eux aussi, changé en quelque sorte de caractère. Mais c'est aux écoles à feu qu'il faut voir à l'œuvre le nouveau matériel. On ne saurait tirer de déduction de ce qu'on lui fait faire lorsqu'il est chargé à blanc, que donc il n'y a ni recul, ni dépointage, ni soubresaut de l'affût, ni effet produit. Toute sanction faisant défaut, on ne peut se rendre compte du mode de fonc-

de son cheval ! Et quel littérateur : c'est un *kiatif* de premier ordre ». Au lieu de dire : « Il est au courant de toutes les questions et de toutes les obligations de son grade. Il travaille nuit et jour pour être apte à commander, et afin de donner à ses subordonnés l'éducation et l'entraînement dont ils ont absolument besoin. Il est digne de commander par sa science et son tact, et par la confiance qu'il peut inspirer autant à ceux qui travaillent comme lui qu'aux soldats qui sont sous ses ordres », et tant d'autres conditions essentielles pour être un bon chef.

(J'emprunte cette citation aux *Occasions perdues*... du général Izzet-Fuad-Pacha : elle donnera une idée de la saveur de son style et de l'humour dont j'ai déjà parlé dans ma chronique d'août.)

tionnement de l'engin et de sa valeur. C'est seulement la mobilité des voitures qu'on peut constater, leur stabilité, la facilité avec laquelle on sépare les trains ou avec laquelle on désarticule la flèche des caissons, puisque c'est là une des opérations que comprend actuellement la mise en batterie.

Je n'ai assisté à aucun incident : chevaux empêtrés, timons cassés, etc. Peut-être n'y a-t-il eu, en effet, aucune anicroche de ce genre, soit que le personnel ait été particulièrement bien instruit et exercé, soit que le matériel, étant neuf, ait toute sa solidité. Peut-être aussi ne me trouvais-je pas au « bon endroit » pour être témoin de mésaventures. Bref, je n'en ai pas vu et personne ne m'en a signalé. Mais je doute qu'on puisse, en connaissance de cause, tirer d'autres conclusions des manœuvres de cette année, en ce qui concerne le 75.

En vrac. — Je vide rapidement le fond de mon sac :

Discipline de marche : médiocre. Maintes fois les colonnes de l'arrière, placées sous la surveillance directe de la gendarmerie, obstruaient les routes sur toute la largeur de la chaussée. Que deviendrons-nous si la prévôté, chargée de faire respecter les consignes, est la première à n'en pas tenir compte ?

Arbitrage : insuffisamment assuré. Trop peu de juges de camp, et leur grade ne leur assurait pas une autorité incontestée. Au surplus, les événements, en dépit des recommandations faites, se précipitaient trop vite pour qu'on pût en discuter posément les causes. Les arbitres alors se laissaient aller à leur inspiration, comme s'y étaient déjà laissé aller leurs justiciables.

Débuts des officiers d'administration. On a été assez étonné de voir ces messieurs avec des galons de lieutenant et de capitaine. On ne savait quel titre leur donner en leur parlant et s'il fallait dire : « M. l'officier d'administration » ou « Mon capitaine. »

Une remarque, à ce propos. Les officiers auxquels des camarades des armées étrangères s'adressaient n'étaient pas moins embarrassés pour les qualifier en leur répondant. On ne peut vraiment exiger qu'on s'y reconnaisse et qu'on apprenne les signes distinctifs des grades de tant de nationalités diverses. J'ai déjà suggéré qu'on devrait inviter ces messieurs à porter un brassard indiquant, d'après les règles françaises, la correspondance des grades : pour un colonel, le brassard porterait cinq galons ; et il porterait trois étoiles pour un général de division.

Il y a quelques années, le Ministre (ou le Directeur des manœuvres), prenant en pitié la perplexité des factionnaires en présence de tant d'uniformes nouveaux pour eux, avait décidé que, pour tous les officiers étrangers indistinctement, on présenterait les armes. De cette façon, un mince sous-lieutenant roumain recevait les mêmes honneurs qu'un général français. Cette disposition, conforme aux habitudes de courtoisie de notre na-

tion, ou n'a pas été rééditée ou est tombée en désuétude. Bref, j'ai vu bien des incorrections se produire de ce fait.

Il y a plus. Le 19, me trouvant devant la préfecture de Chartres, où le Ministre était descendu, j'ai eu la stupéfaction de constater que les cuirassiers de faction s'obstinaient à ne pas présenter ni porter les armes à un général russe qui passait. Sur l'observation que j'en fis, on m'exhiba certain article 288 du décret du 4 octobre 1891, aux termes duquel « les gardes *d'honneur* ne rendent d'honneurs qu'à la personne près de laquelle elles sont placées et à celles qui lui sont supérieures en rang. »

Eh ! Parbleu, je le connais bien cet article, et depuis longtemps. N'empêche que je vois journellement les factionnaires devant l'Elysée ou ceux de l'Hôtel ministériel de la rue Saint-Dominique ne pas s'y conformer. Et si jamais la règle devait fléchir, c'était bien devant les hôtes de la France, auxquels un redoublement de politesse et un excès d'égards étaient naturellement dus...

Mais je m'égare, et il faut en finir.

C'est par la grande parade militaire d'Amilly qu'on en a fini. Un temps merveilleusement beau favorisait cet important déploiement de forces. Le spectacle a été fort réussi, mais sans rien présenter de bien particulier.

Quand j'aurai dit que, comme toujours, on n'a pu arriver à la simultanéité dans le salut des officiers et des drapeaux placés sur la même ligne; que, comme toujours, on n'a pu arriver à l'uniformité dans la tenue des troupes et dans leurs formations; quand j'aurai ajouté que le porte-fanion du général Vaux de la Nouvelle a excité l'admiration des connaisseurs par la façon dont il a mis son cheval au passage et dont il a soutenu cette allure artificielle pendant toute la durée du défilé; quand enfin j'aurai mentionné la mise en batterie de toute l'artillerie et le feu d'enfer auquel elle s'est livrée, sous prétexte, paraît-il, de montrer combien la rapidité du tir s'est accrue par suite de l'adoption du canon de 75, j'aurai achevé le relevé de ce que j'ai noté de plus saillant à propos de cette revue finale, et il ne me restera plus qu'à parler des congratulations qui sont le bouquet de ces sortes de fêtes.

On s'est félicité à bouche que veux-tu; chacun a eu son paquet de fleurs, et les épines en ont été soigneusement retirées. Cependant, il y a eu dans les discours des nuances qui n'ont pas échappé au discernement d'observateurs perspicaces. Je vais essayer de les noter; mais il me faut préalablement reprendre les choses d'un peu loin.

Le ministre n'a assisté qu'aux combats des deux derniers jours. Quand il est arrivé, les autres généraux vivaient au plein air depuis une ou deux semaines. Le soleil de septembre les avait hâlés, bronzés, brunis. A côté de leurs visages cuits et recuits, la face blonde du général André parut exsangue. Il est long et émacié. A côté du généralissime replet, coloré et animé, comme il sied à un homme encore jeune et qui est arrivé, le Minis-

tre contrastait par sa maigreur, sa lividité et un certain air de tristesse que les soucis du pouvoir, sans doute, ont répandu sur toute sa personne. On le crut malade. Il parut pâle, aussi bien au propre qu'au figuré. Il avait l'air affaissé et effacé. Son attitude, le jour où on le vit pour la première fois, confirma cette impression. Après la critique faite par le général Brugère, il resta silencieux. On eût dit qu'il n'était pas chez lui : On le prendrait pour un invité, murmura quelqu'un.

Le lendemain, jour de la clôture des opérations, il se décida à prendre la parole après le directeur des manœuvres ; mais, contre la coutume, il n'eut pas un mot d'éloge pour celui-ci, ni pour ses collaborateurs ; il fit comme s'il n'était pas qualifié pour le faire et prit soin de délimiter le rôle de chacun. C'est au généralissime qu'il incombe de diriger les études stratégiques et tactiques de l'armée[1] ; aussi n'appartient-il pas au Ministre de s'en occuper. Son devoir, à lui, est de préparer une armée bien outillée, disciplinée, obéissante, pourvue de tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne. Conséquemment, le général André indiqua ce qu'il se proposait de faire pour perfectionner l'instruction de la troupe. Il annonça notamment qu'il cherchait à créer de nouveaux camps d'instruction.

De ce qu'il avait omis les félicitations traditionnelles, les uns donnaient pour raison que ses relations avec son camarade Brugère étaient devenues plutôt tièdes, tandis que d'autres attribuaient cette prétérition au dessein bien arrêté d'éviter les banalités courantes. Le ton et la substance de la petite allocution du 18 septembre, au Grand Berou, semblaient corroborer la seconde hypothèse.

Au banquet qu'il offrit le matin du 19 dans l'avenue du château d'Amilly, le ministre change de ton. Il exprime son admiration — excusez du peu ! — « pour les ordres si précis et les mesures si prévoyantes grâce auxquels le directeur des manœuvres, le général Brugère, a su assurer l'ordre le plus parfait et la coordination la plus efficace dans les mouvements des grosses masses qui ont évolué devant nous....., pour le coup d'œil militaire, l'entente du terrain et l'activité intelligente dont le spectacle nous a été offert par les chefs de notre armée, les commandants de corps, les généraux et les officiers de tous grades. »

Après avoir remercié le ministre de ses obligeantes et élogieuses paroles, le généralissime ajouta :

Je lui demande la permission de reporter ces paroles sur mes collaborateurs, et, en particulier, sur les commandants des deux armées qui, tous les deux mes aînés, et l'un notre doyen à tous, ont bien voulu me prêter le concours le

[1] A preuve certaine note d'allure... inspirée qui a paru dans les journaux au commencement d'octobre. La voici :

« Le général Brugère va appeler près de lui les généraux qui ont été directeurs des » manœuvres pour se mettre personnellement en contact avec eux, prendre leurs obser- » vations et tirer de cet échange de vues tout l'enseignement qu'il contient. »

plus absolu avec une abnégation et une délicatesse qui m'ont profondément touché.

Je vous invite, Messieurs, à vider vos verres à la santé du ministre de la guerre, du général de Négrier et de tous mes collaborateurs.

L'omission du nom du général Lucas fut très remarquée. Aussi une note parut-elle, deux ou trois jours plus tard, dans les journaux, disant que c'était le résultat d'un *lapsus linguæ* ou d'un oubli des sténographes.

Le lendemain, le Président de la République venait assister à la grande parade finale, et le général André lui rendait compte de ce qu'il avait observé pendant les quarante-huit heures qu'il avait passées au milieu des troupes. Il ne lui en avait pas fallu davantage pour constater que tout était pour le mieux dans la meilleure des armées possible conduite par le meilleur des généraux sous le meilleur des chefs d'armée : efforts soutenus, zèle, dévouement, préparation complète à la guerre, science, endurance, tout y est.

Sous l'intelligente et active direction du général Brugère, sous le haut commandement éprouvé des généraux d'armée Négrier et Lucas,..., tout cela a fonctionné avec une régularité et une précision qui font le plus grand honneur aussi bien au commandement qui donnait des ordres qu'aux officiers chargés d'en assurer l'exécution.

Aussi, M. le Président de la République, suis-je fier de me sentir en droit de proclamer devant vous que l'armée que vous venez de passer en revue est une armée solide, instruite, bien préparée et prête au succès, sur la valeur de laquelle notre pays peut absolument compter.

Et M. Loubet de répondre :

Dirigées par le général Brugère, dont la science, le dévouement et l'activité sont connus de l'armée, les grandes manœuvres de cette année ont permis de constater les progrès accomplis pendant ces dernières années et mis en lumière la science des chefs, l'esprit de discipline et l'endurance remarquable des troupes de toutes armes...

... La sollicitude des chefs pour leurs troupes et la confiance de celles-ci dans leurs chefs, en assurant la puissance et la force de l'armée, nous garantissent que l'honneur et les intérêts de la France sont bien gardés.

Ainsi encensé, auréolé et élevé sur un piédestal, le généralissime avait la partie belle pour le prendre de haut. Il n'y manqua point. Il sut donner à entendre que le chef de l'Etat avait parlé de choses qu'il ne connaissait pas, que le ministre avait à peine eu le temps de voir à l'œuvre ces troupes dont il s'était porté garant. Ce ministre avait revendiqué le devoir de préparer l'armée, la mission du généralissime consistant à employer celle-ci ; il appartenait donc au généralissime de dire s'il la trouvait bien préparée. A un interviewer qui lui demandait quelle était son impression personnelle, le général Brugère n'hésita pas à répondre : « Elle est bien nette et je l'exprime sans détour : il a été beaucoup fait ; il reste beaucoup à faire. » Et, comme son interlocuteur étonné lui parlait de l' « admiration » qu'avaien

éprouvée les spectateurs des manœuvres et de la revue : « Ils ne peuvent voir ce que je vois, ce que ma fonction m'oblige à voir, répliqua t-il. La revue a été belle pour vous ; pour moi, j'espère qu'il en sera de plus belles encore dans l'avenir. En tous cas, ce n'est que la partie décorative de l'expérience. La partie expérimentale a montré ce qui nous reste encore à faire et ce que nous avons à travailler. »

CHRONIQUE ITALIENNE

Le roi Humbert. — Les grandes manœuvres. — Cyclistes militaires. — L'artillerie italienne. — A l'école militaire de Modène. — Les officiers de complément. — Situation de l'armée. — Le cas du lieutenant Bechi. — Mutations et promotions.

Les manifestations de sympathie à la mémoire du roi Humbert continuent sur tous les points de la péninsule.

Les anecdotes les plus diverses font connaître chaque jour davantage celui qui fut si bon et si modeste. L'armée, elle, se souvient du jeune chef de Villafranca, qui, en 1866, était à la tête de la 16e division. Si le sort des armes fut malheureux pour les troupes italiennes, l'exemple donné par Humbert, alors prince héréditaire, a suffi pour rehausser et maintenir le moral du soldat et lui donner la force de supporter courageusement sa défaite. C'est Turin qui a maintenant la garde des armes et décorations du souverain défunt. L'acte de la remise a été célébré dernièrement en grande solennité.

— Malgré la mort du roi Humbert et les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, on n'en a pas moins exécuté les grandes manœuvres conformément au programme qui en avait été arrêté à l'avance.

Je ne vous les décrirai pas en détail et me bornerai à les résumer dans les grandes lignes et à signaler quelques-unes de leurs particularités intéressantes.

Tous les corps d'armée ont eu leurs manœuvres réglementaires annuelles. Celle du IXe corps (Rome) s'est effectuée du 1er au 13 septembre. La division Roma manœuvrait entre Valmontone et Tivoli sous les ordres du général Fecia di Cossato ; la division Perugia, sur le plateau de Rieti, et sous le commandement du général Valles.

Si je mentionne spécialement ce corps d'armée, c'est afin de vous parler des expériences que la Croix-Rouge y a exécutées.

Cette association, dont l'activité, ces dernières années, est très appréciée, avait mobilisé pour les manœuvres six hôpitaux de campagne de 50 lits chacun, une section-hôpital en Sicile et une ambulance de montagne.

A la division Valles était attaché l'hôpital appartenant au sous-comité de Pérouse, hôpital qui mérite une mention toute spéciale, aussi bien par sa parfaite organisation que par les excellents services qu'il rend aux troupes en campagne.

Sous les ordres du capitaine Muzzioli, l'installation complète du matériel, transporté par chemin de fer, fut rapidement terminée à San Fabiano, dans les locaux d'un ancien couvent.

Le deuxième étage était réservé au personnel ; au premier se trouvaient les deux subdivisions : médecine et chirurgie, avec salle d'opération, pharmacie et cuisine ; au rez-de-chaussée, la chambre de réception et les locaux spéciaux pour les maladies contagieuses, ainsi qu'une tente, isolée au milieu de la cour, et capable de recevoir quatre malades.

Toutes les installations étaient éclairées à l'acétylène ; elles laissaient au visiteur une excellente impression et donnaient une idée des grands progrès réalisés ces dernières années par les sociétés de la Croix-Rouge.

Les grandes manœuvres proprement dites, divisées en deux périodes, eurent lieu du 28 août au 8 septembre. Dans la seconde période du 1er au 8 septembre, les corps d'armée I et II opérèrent l'un contre l'autre aux environs de Turin. Au Ier corps d'armée, formé de la 1re et 2e divisions, est venu s'ajouter la division de milice mobile.

Le 6 septembre, les deux corps, réunis en une armée sous les ordres du général Pelloux, manœuvrèrent contre un ennemi représenté par la milice mobile et par quelques autres troupes chargées de défendre Turin.

La division de cavalerie, formée de deux régiments et accompagnée de deux batteries à cheval et d'une compagnie de vélocipédistes, s'était concentrée au début de la manœuvre à Gallarate.

Le résultat de ces exercices s'est montré très supérieur à celui des années précédentes et le roi lui-même a tenu à exprimer sa complète satisfaction. Il est incontestable que toutes les troupes ont montré beaucoup d'entrain et supporté bravement les fatigues.

Je vous avais déjà entretenu dans une précédente chronique des expériences tentées par les compagnies vélocipédistes. Les grandes manœuvres devaient fournir la preuve éclatante de leur utilité en campagne. La compagnie cycliste employait deux modèles officiels : la bicyclette pliante et la bicyclette rigide. Les deux systèmes se sont très bien comportés. Celui du capitaine Carcano est toujours plus en faveur quoiqu'on dise beaucoup de bien d'une nouvelle machine expérimentée en ce moment à l'école de tir de Parme. Dans un pays de plaine comme le nôtre, une troupe à bicyclette peut se couvrir de gloire. Lors de nos manœuvres, des courses hardies ont surpris l'adversaire jusque dans sa ligne de retraite ; à d'autres moments, les cyclistes, en avant-garde, occupaient à temps des points importants, établissaient des travaux provisoires, et ce qui est

mieux encore, envoyaient rapidement des rapports sur les positions ennemies.

— L'artillerie de campagne italienne subit, comme vous le savez, une transformation plus ou moins complète.

A la louange de nos officiers supérieurs, il faut dire que peu de personnes sont initiées aux changements en cours. Ce qui est certain néanmoins, c'est que, dès l'année prochaine, plusieurs régiments seront réorganisés. Les crédits sont votés, les pièces en fabrication, et chose digne à noter, le nouveau matériel sera fourni complètement par les manufactures italiennes.

Les polémiques entre la création des batteries à quatre pièces ou leur maintien à six sont, chez nous comme ailleurs, très vives. Il est probable que nous adopterons la batterie à 4 pièces et 8 caissons, et cela pour plusieurs raisons. Le service de la nouvelle pièce devenant plus compliqué, nous pourrons, avec 4 pièces, employer les soldats de l'armée permanente, déjà instruits pour ce service ; de plus, avec cette organisation, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le nombre des chevaux de la batterie.

Le remplacement des chevaux a été, et sera longtemps encore, un problème difficile à résoudre pour l'Italie. Rarement, une batterie compte à l'effectif de paix plus de 40 chevaux, encore que plusieurs sont âgés ou impropres au service. Il est vrai que l'effectif hommes de la batterie est, lui aussi, assez réduit par suite des congés ou des licenciements de la classe ; il atteint, en été, 65 à 70 hommes, en hiver, tout au plus 40. Ces chiffres indiquent clairement les difficultés à surmonter pour assurer un nombre suffisant de servants, connaissant le nouveau modèle, et pour obtenir les chevaux nécessaires à l'organisation des batteries.

— Les survivants de la première promotion de l'Ecole militaire de Modène ont célébré, cette année, le quarantenaire de leur nomination au grade de sous-lieutenant. Vieux officiers en activité de service, en position auxiliaire ou en retraite se sont encore trouvés en nombre autour de la table commune. La dernière promotion des élèves de l'école militaire a paru, il y a un mois, dans les journaux militaires. On remarque que le chiffre des élèves tend à diminuer, quoique cela ne signifie nécessairement pas qu'il y ait pénurie d'officiers. L'infanterie reçoit 109 nouveaux officiers, la cavalerie 48, l'artillerie 15 et le génie 6 (tous provenant des sous-officiers), le commissariat 20. Sur un total de 198 sous-lieutenants, 80 proviennent du corps des sous-officiers.

A propos de l'admission à notre école militaire, le roi a pris une décision tout à fait équitable et destinée à faire cesser un abus. La loi sur l'avancement réservait aux sous-officiers le quart des vacances d'officiers. En outre, les sous-officiers porteurs d'un diplôme du lycée ou de l'institut

technique pouvaient entrer directement à l'école militaire, tandis qu'un autre article du règlement exigeait des sous-officiers non pourvus de ce diplôme un stage de deux ans au régiment. On voit ce qui se passait. Un candidat à l'école militaire, après avoir terminé ses écoles, s'engageait comme aspirant officier de complément. Cette situation lui procurait l'avantage de devenir sergent au bout de six mois. Le brevet en poche, le nouveau sergent, au moment de passer sous-lieutenant de complément, renonçait à son grade et était autorisé sans autre à entrer à l'école militaire. Les sous-officiers de carrière restaient en panne, puisqu'ils ne pouvaient devenir sergents qu'après 18 mois de service et qu'alors toutes les places disponibles se trouvaient occupées par les anciens aspirants de complément.

A l'avenir, les sous-officiers des pelotons élèves-officiers de complément auront à faire dans leur grade un service égal à celui des sous-officiers de carrière ; de plus, ils seront tenus de prendre part au concours d'admission à l'école militaire.

Le 1er décembre prochain, commenceront les cours des élèves-officiers de complément. Ces cours se subdivisent en deux catégories. L'une comprend une période d'instruction de six mois et l'autre de neuf mois, suivant les diplômes et les connaissances reconnus aux candidats. La cavalerie seule ne connaît qu'une seule catégorie ; son cours reste fixé à neuf mois.

Au cours de six mois, on admet les candidats qui possèdent la licence du lycée ou un diplôme correspondant. Au cours de neuf mois, on reçoit les élèves porteurs du certificat de fréquentation du deuxième cours d'une de ces écoles, ou ceux qui subissent avec succès l'examen prescrit.

— Le ministère de la guerre a publié dernièrement son rapport sur le recrutement de la classe 1878 et sur les différentes « situations » de l'armée, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899.

Sur le total de la classe, on trouve :

72 495 réformés définitivement,
88 987 renvoyés d'un an,
26 960 « renitenti », ou manquants sans motifs.

La répartition dans les diverses catégories a donné le résultat suivant :

1re catégorie	106 943
2e »	233
3e »	97 399

La nouvelle loi sur le mariage des officiers semble avoir produit ses effets. Tandis qu'en 1898, nous avons 5608 officiers mariés sur un total de 14 098, en 1899, sur 13 918 officiers, le chiffre des mariés atteint 5905. Et, pour suivre les comparaisons jusqu'au bout, nous trouvons en pour cent,

en 1898, le 39 ½ % des officiers mariés, en 1899 le 42 ½ %. De ce pas, nous arriverons bientôt au 50 %, ce qui est, à tout le moins, d'une augure favorable et indique une situation meilleure de la position de l'officier.

— Le lieutenant Bechi, un écrivain militaire fécond et très apprécié, a éprouvé dernièrement ce qu'il en coûte de dire la vérité.

Cet officier avait été détaché en Sardaigne, dans le district de Nuvro, une de ces contrées réputées comme un repaire de brigands et comme siège de leurs peu recommandables affiliations. Sa plume trouvait là-bas un terrain riche en épisodes divers et ses études, prises sur le vif, pouvaient se pousser très loin, aussi bien sur les mœurs des brigands que sur l'esprit des populations de ces campagnes. Rentré dans la péninsule, il réunit en un volume les impressions qu'il avait recueillies au milieu de ce peuple, très retardé sous bien des rapports. Malheureusement pour Bechi, les faits qu'il eut le courage de publier ne trouvèrent pas faveur dans la province. Elles piquèrent au vif certaines personnalités. Les Sardes se fâchèrent et firent tant et si bien, que le lieutenant Bechi se vit infliger, par ordre supérieur, une forte punition.

Le fait était significatif. Aussi les « intellectuels » s'empressèrent-ils de blâmer cette manière de récompenser le talent d'un officier, qui, en somme, n'avait cherché à atteindre que des coupables et n'avait voulu blesser personne. Si jamais vous allez en Sardaigne, gardez-vous de proclamer qu'on n'y voit plus un brigand et qu'on n'y trouve nulle part de populations peu civilisées ; affirmez, au contraire, si vous tenez à être bien vu, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Et tandis que notre aimable et spirituel lieutenant purge mélancoliquement ses arrêts en méditant la parole que « toute vérité n'est pas bonne à dire », voyons à l'autre bout de l'échelle, parmi les officiers supérieurs, ceux qui ont changé de corps, de grade ou de fonctions dans ces derniers temps. Le général del Mayno, du 7e corps, passe au 5e, à Vérone; à sa place, arrive à Ancône, le général Torrini, qui quitte Gênes. L'école de guerre perd un officier de grand talent en la personne du général Cerutti, appelé à la division de Gênes. Il est remplacé à l'école de guerre par le général Zuccari, qui commandait jusqu'ici à Novare. Le commandement de la brigade de Novare échoit au général Spingardi. Chez les alpins, le colonel Pianavia Vivaldi, du 7e régiment, est promu général et commandant de la brigade des Alpes, à Rome. Dans l'artillerie, le colonel Nuvoli di Thénezol passe général et prend le commandement de l'artillerie, à Vérone. F.

INFORMATIONS

ALLEMAGNE

Les mitrailleuses dans les places fortes. — Les Allemands, après avoir expérimenté l'emploi des mitrailleuses en campagne, pendant les dernières grandes manœuvres, recherchent maintenant si elles ne pourraient pas également être utiles dans les places fortes. D'après la *Vedette*, on expérimente en ce moment à Metz, dans ce but, douze mitrailleuses d'un modèle particulier. Elles diffèrent des mitrailleuses de campagne en ce que le canon peut se déplacer latéralement et parallèlement à son axe avec une grande vitesse, ce qui permet d'augmenter la largeur de la zone battue par les projectiles. Ces nouvelles mitrailleuses sont expérimentées par un détachement de plusieurs officiers et sous-officiers de chasseurs à pied.

BELGIQUE

La mitrailleuse Hotchkiss a été acceptée le 8 octobre par le gouvernement belge, après essai par l'école de pyrotechnie d'Anvers. Huit de ces mitrailleuses automatiques ont été acquises, dit la *Revue du cercle militaire*.

Cette arme tire la cartouche Mauser. Elle comporte un canon de fusil Mauser en dessous duquel est un cylindre creux muni d'un piston et communiquant, par un petit orifice, avec l'âme du canon.

Le chargement se fait par bandes de 30 cartouches, introduites à la main dans un engrenage d'alimentation mû par le piston. Dès qu'on presse la détente, le piston est projeté en avant avec le percuteur. Le coup part, puis le piston est rejeté en arrière par les gaz de la poudre, qui s'introduisent dans le cylindre lorsque la balle a dépassé l'orifice de communication. Dans ce mouvement, le piston fait manœuvrer l'extracteur, l'éjecteur et l'engrenage d'alimentation. Si l'on maintient l'action sur la détente, le piston et le percuteur sont ramenés en avant par un grand ressort à boudin et le tir devient continu, à la vitesse de 400 à 500 coups à la minute.

Le tir de campagne se fait sur trépied ou sur affût à roues.

La mitrailleuse pèse 24 kg., le trépied 18, l'affût à roues 190.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des travaux techniques des officiers du génie de l'armée belge. Tome II. Bruxelles, 1900. 1 vol. in-8, 256 pages avec huit planches.

Ce *Recueil* est une œuvre de publicité collective créée récemment par une entente unanime entre tous les officiers du génie de l'armée belge. Son but est de faire connaître leurs études sur tous les objets ressortissant aux différentes spécialités de l'arme.

Le volume que nous avons en mains contient une série d'articles qui font grand honneur à l'esprit de travail et à l'érudition de nos camarades belges.

Nous avons relevé comme particulièrement intéressante pour nos collègues du génie, l'étude du lieutenant Giron sur les *appareils de télégraphie militaire.* Frappé des nombreux désavantages que présentent, au point de vue militaire, les lourds appareils Morse empruntés à la pratique civile, le lieutenant Giron s'est appliqué à établir un poste télégraphique répondant mieux aux exigences du service en campagne. L'appareil qu'il décrit est basé sur l'emploi des « vibrateurs », c'est-à-dire sur le principe de la réception auditive. L'adoption de ce principe entraîne naturellement la suppression de tout l'attirail encombrant de l'enregistrement écrit ; il en résulte une économie de poids et de volume telle que le poste télégraphique complet, téléphone et pile y compris, se réduit à une boîte cubique de 20 cm., pesant six kilos. Cet appareil fonctionne depuis plusieurs années en Belgique d'une façon tout à fait satisfaisante. Des essais ont aussi été faits en Suisse, il y a quelques années, avec un système analogue, mais, à notre connaissance, aucune décision n'a été prise.

Aujourd'hui que l'on s'occupe en haut lieu de la transformation de notre matériel télégraphique, il n'est pas hors de propos d'attirer l'attention de nos officiers du génie sur le remarquable travail du lieutenant Giron.

Nous dépasserions les bornes de ce compte rendu si nous voulions exposer à nos lecteurs tout ce qu'il y a d'intéressant dans le *Recueil* de nos camarades belges. Nous ne pouvons cependant pas passer sous silence les pages que M. le capitaine Deguise consacre à la *tactique de la guerre de siège.* L'éminent auteur y traite spécialement du rôle de la défense extérieure et cela avec la compétence et la clarté qui ont fait de lui une autorité en matière de fortification.

Les autres articles du *Recueil* traitent pour la plupart de questions de fortification permanente ou de technique civile qui nous concernent de moins près. Nous ne nous y arrêtons donc pas, d'autant plus que nous croyons en avoir assez dit pour faire voir que dans le corps du génie de l'armée belge on travaille et on travaille bien.

Un officier du génie.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVe Année. N° 12. Décembre 1900.

SOMMAIRE

L'armement de l'infanterie, aperçu historique (Fin). — L'aérostation militaire en Suisse (Fin). — Les manœuvres du IIIe corps d'armée. — L'artillerie aux manœuvres du IIIe corps. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

L'ARMEMENT DE L'INFANTERIE

Aperçu historique

(FIN[1].)

La IIIe période comprend, de 1856 à 1886, les fusils de précision du calibre de 10 à 11 mm., à chargement par la bouche, à chargement par la culasse, ainsi que les fusils à répétition.

La planche XXXVI reproduit les résultats et les effets du tir du fusil suisse à répétition, du calibre de 10,4 mm.

A la distance de 300 m., sur 50 coups, on obtient 43 touchés dans le mannequin ; à 500 m., 30 touchés.

A 300 m., l'écart probable[2] mesure, en hauteur, 12,5 cm., en largeur 9,5 cm.; le rayon du cercle du 50 % des touchés est de 18 cm.

Le projectile, du poids de 20,2 gr., animé d'une vitesse initiale de 404 m., et possédant une force vive de 165 kilogrammètres, traverse :

[1] Pour la première partie, voir la livraison de novembre.

[2] Rappelons que l'écart probable en hauteur représente la *moitié* de la bande *horizontale* du 50 % des touchés; l'écart probable en largeur, la moitié de la bande *verticale*. *(Réd.)*

A 300 m., 5 feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur, placées les unes derrière les autres, à 30 mm. d'intervalle. A 500 m., 2 feuilles. A 1000 m., 1 feuille.

La pénétration comporte :

	A 300 m.	A 500 m.
Dans le bois de sapin, sens des fibres	250 mm.	190 mm.
» » perpendiculaiment aux fibres	170 mm.	130 mm.
Dans le bois de hêtre, perpendiculairement aux fibres	70 mm.	60 mm.

Dans de l'argile tendre, la pénétration est la suivante :

Distance. m.	Diamètre de l'orifice d'entrée. mm.	Diamètre maximum du canal. mm.	Profondeur du canal. mm.
10	140	140	360
100	90	100	410
300	50	60	1040
500	40	50	670

La France est le premier Etat qui ait introduit un calibre encore plus petit, en adoptant, en 1886, le fusil Lebel, de 8 mm.

Après la guerre franco-allemande, la plupart des Etats cherchèrent à améliorer l'armement de leur infanterie, aussi bien dans le sens d'une augmentation de portée, en vue du tir aux grandes distances, que dans celui d'une plus grande tension de la trajectoire.

Le principal moyen de perfectionner dans cette direction consistait à donner au projectile — qui, à cette époque, avait presque dans tous les pays un calibre de 10 à 11 mm., — une vitesse initiale et une force vive plus considérables.

On obtint une plus grande vitesse initiale en augmentant la charge de poudre, et en utilisant des poudres brisantes. Pour accroître la force vive et la vitesse restante, on eut recours à des projectiles plus lourds.

Ces perfectionnements conduisirent à l'emploi de cartouches pesantes produisant un violent recul ; la précision n'en était toutefois pas augmentée. Ces moyens ne pouvaient s'employer, du reste, que jusqu'à une certaine limite, car on s'efforçait de diminuer autant que possible le poids de l'arme elle-même. Il fallait, en outre, éviter de rendre le recul plus sensible, ce qui aurait nui à l'instruction du tireur. On était également limité par un accroissement de la densité

transversale du projectile (c'est-à-dire du poids du projectile par millimètre carré de section perpendiculaire à son grand axe), de son poids par rapport à sa longueur.

On constata aussi que l'on ne parviendrait pas à améliorer les qualités balistiques de l'arme sans réduire les calibres de 10 à 11 mm. alors en usage. Cette considération engagea le major Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions, à entreprendre, en 1879 déjà, des études et des essais avec des armes d'un calibre plus faible [1].

Ces essais obtinrent leurs premiers succès et atteignirent leur but en employant un fusil du calibre de 9 mm., qui tirait à la vitesse initiale (V_{25}) de 460 mètres, un projectile de 20 grammes, d'une densité transversale de 0,3 gr. par millimètre carré.

Déjà en 1878, le major Rubin, préoccupé d'augmenter la charge de poudre à l'effet d'obtenir une plus grande précision du tir et d'éviter le plombage du canon, avait, au moyen d'un procédé spécial de compression, préparé pour le fusil suisse du calibre de 10,4 mm., un projectile entouré d'un manteau de cuivre.

Le calibre diminuant, le projectile dut être allongé en proportion et sa longueur, exprimée en calibres, fut portée de 2 $^1/_2$ à 3 $^1/_2$ calibres, et même au delà.

Pour assurer le centrage de ce projectile allongé, il fallait augmenter son mouvement de rotation, condition qu'on réalisait uniquement en accentuant le pas des rayures et en augmentant la vitesse du projectile.

Le projectile à manteau que le major Rubin fut le premier à fabriquer, et qu'il expérimenta pratiquement, avec un fusil du calibre de 9 mm., au printemps de 1881, donna des résultats particulièrement favorables.

Ces résultats, ainsi que les expériences qui suivirent, engagèrent le major Rubin à entreprendre d'autres essais, avec des calibres inférieurs. Il se servit d'armes de 8,5 mm., 8 mm. et 7,5 mm., avec des projectiles de forme géométriquement identique à ceux du 9 mm. et à manteau de cuivre analogue. En raison de la réduction du calibre, le projectile prit une

[1] La Suisse avait adopté, à partir de 1853, pour les carabiniers et les chasseurs, des fusils du calibre de 10mm4, avec un pas de rayures de 660 mm.

Tous les Etats qui avaient encore des calibres plus forts adoptèrent, après 1871, ceux de 10 à 11 mm. Ainsi l'Allemagne n'adopta qu'en 1871 le fusil Mauser de 11 mm. à chargement coup par coup.

longueur plus grande et exigea une rotation plus considérable.

La réduction du calibre amenait, à densité transversale égale, une diminution du poids de la balle, par conséquent une diminution du poids de la cartouche.

Par contre, le projectile s'allongeait démesurément. D'autre part, le volume de la douille, et par suite le poids de celle-ci, ne subissait pas de diminution sensible puisqu'elle devait recevoir une charge plus forte.

Ce ne fut que par l'emploi de poudres comprimées, telles que les fabriquait le major Rubin par des procédés mécaniques spéciaux, que celui-ci réussit à réduire la longueur, le calibre et le poids de la cartouche, de telle sorte que la simple réduction du calibre amenait du même coup un allègement de la munition, un des avantages du système.

En 1882, on fit des essais avec le calibre de 8 mm. En 1883 et les années suivantes, on continua les expériences avec le fusil de 7,5 mm. avec projectile à manteau de cuivre, système Rubin, et charge de poudre noire comprimée.

Des études sur les fusils de petit calibre et des essais étaient exécutés à la même époque par le professeur Hebler, alors privat-docent à l'Ecole polytechnique de Zurich. Ces recherches étaient complètement indépendantes de celles du major Rubin ; elles reçurent leur publicité un an avant que ce dernier se décidât à publier, de son côté, les résultats de ses expériences.

Dès l'origine de ses essais, le professeur Hebler attacha une grande importance à la diminution du poids de la cartouche. Il employa une douille d'un volume relativement réduit, en sorte que la charge de poudre, contenue dans un très petit espace, produisait, en s'enflammant, une expansion des gaz beaucoup trop considérable, ce qui rendit les expériences fort difficiles, d'autant plus que le professeur Hebler n'employait à l'origine que des projectiles non revêtus.

Lorsque le major Rubin eut fait connaître ses projectiles à manteau métallique, mais seulement alors, le professeur Hebler renouvela ses expériences, en employant, cette fois, le projectile à manteau en tôle d'acier. La fabrique de cartouches Lorenz, à Carlsruhe construisit les premiers projectiles de ce genre pour le fusil petit calibre Hebler, sous le nom de « balles Compound », cette dénomination rappelant que le manteau était soudé au noyau de plomb.

Une fois connus, les essais du professeur Hebler et du major Rubin, avec des fusils de petit calibre, furent accueillis avec un vif intérêt par les autorités militaires des divers Etats.

Les rapports et les proportions fournis par le major Rubin servirent partout de base pour la construction des armes de petit calibre, particulièrement au point de vue du nombre et de l'inclinaison des rayures et pour la fabrication des projectiles à revêtement métallique.

Nous verrons, par la suite, que pour les armes des calibres de 8 mm. à 7,5 mm., introduits par tous les Etats étrangers, on fabriqua partout des douilles, des balles et des cartouches de dimensions presque identiques à celles employées par le major Rubin.

* * *

Longtemps avant qu'on se fut efforcé d'augmenter la précision du tir en réduisant le calibre, on avait cherché, pour les armes à feu portatives, au lieu de la poudre noire, employée depuis six siècles, un explosif qui produisit plus d'effet, tout en diminuant le recul et en supprimant la fumée.

Lorsque, en 1846, le professeur Schönbein, de Bâle, inventa le fulmi-coton, on crut avoir trouvé la substance depuis longtemps cherchée.

On entreprit donc, dans tous les Etats, et spécialement en Autriche, entre les années 1852 à 1862, la fabrication en grand du fulmi-coton, avec lequel on fit de nombreux essais de tir. Ceux-ci ne donnèrent en somme que des résultats nettement défavorables.

Le manque de fixité du fulmi-coton, son inflammation brusque, sa combustion irrégulière, le fait que les produits de sa combustion attaquaient le canon du fusil, firent obstacle à l'adoption de cet explosif pour les armes à feu portatives.

A la suite de l'introduction des armes à tir rapide, surtout des fusils à répétition de petit calibre, l'obtention d'une poudre donnant de meilleurs résultats balistiques était devenue d'une absolue nécessité.

Des perfectionnements apportés dans la fabrication, notamment l'emploi de procédés chimiques spéciaux, permirent enfin d'utiliser le fulmi-coton pour les armes à feu portatives.

C'est la France qui, la première, en fit usage pour son fusil

Lebel, calibre 8 mm., sous forme d'une poudre de collodion à petites feuilles, proposée par le chimiste Vieille.

En Suisse, la poudre du fusil suisse à répétition, modèle 1889, fut inventée par le chimiste E. Schenker, chef du contrôle fédéral de la munition. Fabriquée avec un coton-poudre spécial, cette poudre reçoit la forme de petits grains cylindriques. Une charge de 2 gr. de cette poudre communique à un projectile du poids de 13,8 gr. une vitesse (V_{25}) de 580 mètres, avec une tension de gaz de 2540 atmosphères.

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, du 19 juin 1889, concernant l'introduction de nouvelles armes à feu portatives, s'exprime en ces termes :

Personne n'ignore, sans doute, que depuis quelques années tous les Etats de l'Europe font des efforts considérables pour doter leur infanterie d'un armement tout à fait nouveau. Ce que l'on cherchait avant tout, c'était un fusil de calibre plus petit, à trajectoire plus rasante et dont le projectile ait encore plus d'effet, ainsi qu'une plus grande rapidité de tir en remplaçant le fusil à un coup par le fusil à répétition. A ces questions vint encore s'ajouter récemment celle de l'introduction d'une poudre sans fumée.

Ces recherches pouvaient d'autant moins laisser les autorités suisses indifférentes, que ce sont précisément les Suisses qui ont démontré les avantages du calibre le plus petit, dans les essais pratiques qui, dès le commencement, ont été suivis à l'étranger avec la plus grande attention.

En conséquence, le département militaire fit tout d'abord étudier la question du fusil, dès l'année 1882, par le chef d'arme de l'infanterie, puis, sur sa proposition, par une commission spéciale, nommée en 1886.

Nous vous avons constamment tenus au courant de la marche des essais par nos rapports de gestion.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous informer que la commission des fusils a terminé ses études et ses essais et qu'elle propose un nouveau fusil petit calibre à répétition.

On ne peut qu'approuver la commission d'avoir mené ses travaux à bonne fin sans précipitation. Grâce, d'ailleurs, aux décisions bien inspirées, prises par les Chambres fédérales, en 1866, nous sommes déjà en possession d'un excellent fusil de petit calibre à répétition, qui est encore aujourd'hui une bonne arme. Si nous vous présentons le présent message immédiatement après avoir reçu le rapport final de la commission des fusils, c'est par ce que nous savons, par ce qui s'est passé, en 1863 (introduction du petit calibre) et en 1869 (introduction du fusil à répétition), que ni vous, ni le peuple suisse ne veulent rester en arrière des autres Etats, en ce qui concerne l'armement de l'infanterie, et parce qu'on ne doit pas s'attendre à ce que, dans un temps rapproché, il se produise de nouvelles améliorations importantes sous ce rapport.

Le nouveau fusil et la nouvelle munition que nous vous proposons d'introduire aujourd'hui doivent leur existence à des faits dont l'historique est, en résumé, le suivant :

Déjà en 1881, M. le major Rubin, directeur de la fabrique de munition, à

Thoune, présentait au département militaire suisse un fusil du calibre de 9 mm. dont le projectile était revêtu d'une chemise de cuivre. Les essais qui eurent lieu tôt après avec ce fusil en provoquèrent d'autres avec des calibres encore plus petits, jusqu'au moment où l'on s'arrêta au calibre de 7,5-6 mm. Les nombreux essais qui eurent lieu ensuite pour voir si l'on ne pourrait pas transformer quelques-unes des parties de notre fusil actuel, ne donnèrent aucun résultat, et cela d'autant plus que, dans l'intervalle, la commission était parvenue à trouver un magasin plus pratique, et que, quant à la fermeture, la préférence avait été donnée à un cylindre de fermeture à mouvement rectiligne. Le cylindre dont il s'agit n'exige, en effet, qu'un seul mouvement en arrière et en avant, en sorte que le mouvement circulaire, nécessaire pour ouvrir et fermer, est supprimé. Dans le courant des essais, M. le professeur Hebler, de Zurich, présenta un fusil tirant un projectile à chemise d'acier. Les essais démontrèrent qu'il n'était nullement nécessaire de renoncer au système des rayures simples et pratiques de Rubin pour passer au projectile à chemise d'acier, en sorte que rien ne nous empêche de remplacer la chemise de cuivre, qui a encore été employée dans les derniers essais, par la chemise d'acier, qui est moins chère, qui possède une plus grande force de percussion et qui déforme moins le projectile au moment de sa pénétration.

La forte charge de poudre qui a dû être employée pour produire la plus grande vitesse initiale possible, a nécessité une trop longue cartouche pour le petit calibre. Il fallut dès lors avoir recours à la poudre comprimée, mais comme l'espace occupé dans la cartouche, par la charge, était relativement petit, il en est résulté une trop grande expansion de gaz que le canon du fusil n'a pas pu supporter. En outre, la forte charge a produit encore plus de fumée que le fusil actuel. En présence de ce résultat, l'administration des poudres a cherché à obtenir, avec d'autres sortes de salpêtre, une poudre dégageant moins de gaz et moins de fumée. Toutefois l'essai n'aboutit pas : cette poudre était trop hygrométrique et l'inflammation insuffisante. Des préparations de picrite n'ayant pas non plus donné de résultat, parce qu'elles dégageaient une trop forte quantité de gaz, on dut également les abandonner : c'est alors que M. Schenker, chef du contrôle des munitions, à Thoune, assisté de M. Amsler, fils, chimiste, commença, en été 1887, des essais qui produisirent la poudre sans fumée dont on se sert aujourd'hui, et qui, grâce à une expansion de gaz relativement moindre, donne au projectile une plus grande vitesse initiale ; cette poudre reçut le nom de P. C. 88 (Poudre-composition 88) et a dès lors été employée avec succès dans les essais. Nous faisons remarquer dès maintenant qu'après toutes les expériences faites jusqu'ici, cette poudre résiste beaucoup mieux que la poudre noire actuelle, à toutes les influences atmosphériques.

Après avoir éliminé, dans le cours des essais, divers systèmes de fusils, il ne restait plus, à la clôture des essais, que deux fusils en présence : celui présenté par M. le colonel Schmidt, à Berne, et celui présenté par la Société industrielle de Neuhausen Après les améliorations que la commission fit faire successivement à ces deux fusils, ils étaient, en définitive, semblables dans un grand nombre de leurs parties et ils ne se distinguaient plus notablement que par leur système de fermeture. Chacun de ces fusils avait ses avantages ; ils ont même pu être considérés comme ayant une valeur à peu près égale, jusqu'au moment des derniers essais qui eurent lieu avec des troupes, à l'école

de tir de Wallenstadt, au commencement de juin; dans ces essais, où 80 fusils de chaque système prirent part, ce fut, en définitive, celui proposé par M. le colonel Schmidt qui l'emporta, comme étant le fusil le plus perfectionné dans le moment actuel.

Les projectiles, entièrement recouverts d'une chemise ou manteau d'acier, ou d'un autre métal dur et résistant, se déforment peu ou pas lorsqu'ils pénètrent dans un corps dur. Ils possèdent aussi, à vitesse égale, une force de pénétration beaucoup plus grande que les projectiles à tête moins dure et moins résistante.

Lorsque le projectile est muni d'une enveloppe métallique résistante, sa force de pénétration — aussi bien dans les corps durs que dans les corps tendres, élastiques ou non — s'accroît en raison directe de la vitesse de projection. Au contraire, lorsque le projectile n'est pas cuirassé, la force de pénétration, surtout dans les corps durs, diminue à mesure que la vitesse de projection augmente, parce que la pointe s'aplatit au moment où le projectile frappe le but. Plus s'accroît la vitesse initiale, et par conséquent la force de percussion, plus s'accentue l'aplatissement du projectile.

Lors de la dernière transformation de l'armement de l'infanterie, qui s'effectua entre les années 1886 à 1892, et ensuite de l'introduction des armes de calibres réduits, variant de 8 mm. à 6,5 mm., tous les Etats, à l'exception de la Suisse, adoptèrent des projectiles entièrement recouverts d'une enveloppe d'acier.

A la suite d'expériences qu'on prétendait résulter de la campagne du Chitral, l'Angleterre a adopté, pour le fusil Lee-Metfort, du calibre $7^{mm}7$, un projectile à chemise de nickel, à pointe découverte. Le projectile à chemise d'acier complète causait, disait-on, des blessures si peu graves que des indigènes, même blessés, continuaient à combattre. Les premières balles à pointe découverte furent confectionnées aux Indes, dans la fabrique de cartouches de Dum-Dum. Le nom leur en est resté.

Tous les Etats étrangers possèdent des projectiles entièrement recouverts d'une chemise métallique. La Suisse fait exception. La balle d'ordonnance suisse, construite par le colonel Rubin, n'est pourvue qu'à l'avant d'une calotte d'acier nickelé.

La balle Rubin à calotte d'acier a donné, au point de vue

de la précision du tir, de meilleurs résultats que les projectiles entièrement cuirassés. En outre, elle supporte mieux les effets de contraction de la douille causés par les variations de température qui se produisent pendant le magasinage dans les dépôts de munitions. Sur des projectiles entièrement cuirassés, ces effets provoquent fréquemment des déchirures du col de la douille, tandis que la cartouche Rubin n'est pas sujette à des détériorations de ce genre.

On peut très bien se rendre compte de l'action destructrice qu'exercent les projectiles des différents modèles sur les parties molles des corps vivants — hommes et animaux — en examinant les canaux produits par les balles dans de l'argile tendre. Des essais comparatifs de tir contre l'argile, de même que contre des corps durs, ont été entrepris avec un fusil d'ordonnance modèle 1889, en faisant emploi :

1° de balles entièrement cuirassées d'acier ;
2° de balles d'ordonnance à calotte d'acier ;
3° de balles Dum-Dum.

La planche XXXVIII montre les résultats et les effets du tir du fusil suisse d'ordonnance à répétition, modèle 1889, calibre 7mm5, avec ces trois catégories de balles.

A la distance de 300 m., sur 50 coups, on obtient 50 touchés dans le mannequin ; à 500 m., 45 touchés ; à 1000 m., 25 touchés.

La dispersion, uniforme pour les trois genres de balles, est indiquée par les chiffres suivants :

	A 300 m.	A 500 m.
Ecart probable en hauteur. .	4,0 cm.	8,0 cm.
» largeur . .	5,5 cm.	10,0 cm.
Rayon du cercle du 50 °/₀ . .	9,0 cm.	17,0 cm.

Le projectile, du poids de 13,8 gr., animé d'une vitesse initiale de 580 m. et d'une force vive de 232 kilogrammètres, traversent le nombre ci-dessous de feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur, placées les unes derrière les autres à 30 millimètres d'intervalle :

	Balle d'ordonnance suisse.	Balle Dum-Dum.	Balle à chemise d'acier complète.
300 m.	9 feuilles	5 feuilles	8 feuilles.
500 m.	7 »	3 »	7 »
1000 m.	5 »	2 »	6 »

La pénétration est de :

1° Dans le bois de sapin, sens des fibres, à :

	Balle d'ordonnance suisse.	Balle Dum-Dum:	Balle à chemise d'acier complète.
300 m.	730 mm.	—	800 mm.
500 m.	640 mm.	—	720 mm.

2° Dans le bois de sapin, perpendiculairement aux fibres, à :

300 m.	370 mm.	—	530 mm.
500 m.	290 mm.	—	410 mm.

3° Dans le bois de hêtre, perpendiculairement aux fibres, à :

300 m.	220 mm.	—	280 mm.
500 m.	170 mm.	—	200 mm.

4° Dans de l'argile tendre, à :

	Diamètre de l'orifice d'entrée.		
10 m.	45 mm.	115 mm.	22 mm.
300 m.	30 mm.	90 mm.	20 mm.
500 m.	15 mm.	12 mm.	20 mm.
	Diamètre maximum du canal.		
10 m.	150 mm.	190 mm.	105 mm.
300 m.	80 mm.	125 mm.	80 mm.
500 m.	75 mm.	50 mm.	30 mm.
	Profondeur du canal.		
10 m.	315 mm.	450 mm.	270 mm.
300 m.	300 mm.	400 mm.	220 mm.
500 m.	490 mm.	680 mm.	940 mm.

Les canaux dans de l'argile tendre montrent qu'à la distance de 300 m. l'effet destructeur des balles Dum-Dum est sensiblement plus considérable que celui des balles à chemise d'acier complète. Inversément, la pénétration des Dum-Dum dans le bois dur et l'acier est beaucoup moindre.

Une diminution de la vitesse entraîne, chez les balles Dum-Dum, une rapide diminution de l'effet destructeur dans les parties molles, si bien que, à la distance de 500 m. et au-dessus, cet effet n'est pas plus considérable que celui des balles cuirassées. La raison en est, qu'avec une vitesse réduite, la pointe de la Dum-Dum ne se déforme pas au contact du but.

La balle suisse à calotte d'acier se comporte d'une façon analogue : elle s'écrase derrière la calotte.

Lors de l'introduction des armes de petit calibre et de l'adoption des calibres de 8 mm. à 7.5 mm., jusqu'en 1890, les tech-

niciens, aussi bien que les praticiens. étaient généralement d'avis que l'on n'arriverait pas à fabriquer de bonnes armes de guerre et de la munition d'un calibre inférieur à 7,5 mm. Comme une diminution encore plus forte du calibre n'était possible qu'au prix d'une réduction correspondante du poids absolu du projectile, on admettait que ce poids deviendrait trop faible pour permettre au projectile de conserver sa force vive et de lutter contre la résistance de l'air, ce qui nuirait à la précision du tir aux grandes distances.

Cependant, déjà en 1893, la Roumanie, l'Italie, les Pays-Bas, de même que la Suède et la Norvège adoptaient des fusils à répétition du calibre de 6,5 mm.

En 1895, les Etats-Unis introduisaient même, pour leur marine, une arme du calibre de 6 mm.

Bien plus. Les essais démontrèrent qu'avec un calibre de 5 mm., le projectile était encore doué d'une énergie suffisante pour lutter avec succès contre la résistance de l'air.

On reconnut alors que la vitesse moyenne de projection et par suite la précision du tir ne dépendent pas du poids absolu du projectile, mais uniquement du poids par unité de section transversale et de la vitesse initiale.

En conservant la même densité transversale que pour les calibres de 8 mm. à 7,5 mm., on réussit, en réduisant de 8 mm. à 6,5 mm. le calibre, à porter de 600 à 700 m. la vitesse initiale.

Les essais avec des balles jusqu'à 5 mm. furent repris partout, et suivis avec un très vif intérêt. On espérait atteindre, avec ces calibres réduits, l'idéal du fusil d'infanterie et obtenir une arme avec laquelle on put, à toutes les distances, balayer le champ de tir sans toucher à la hausse. A vrai dire, cet idéa est irréalisable, mais la réduction du calibre permet de s'en rapprocher.

Un autre avantage qu'on comptait retirer d'un calibre plus faible était l'allégement du poids de la munition. Le fantassin serait moins chargé, ou bien on pourrait le doter d'une plus forte provision de munitions de poche.

Les essais exécutés aussi en Suisse par le colonel Rubin, avec des calibres jusqu'à 5 mm. prouvent à l'évidence les progrès balistiques réalisés par la réduction du calibre. Leurs résultats ont été consignés dans le n° 4 de 1897 de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, sous le titre de « Versuche mit

Kleinkalibergewehren », par le colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale d'armes, à Thoune.

De ces essais est née la *cartouche de 6 mm. avec balle entièrement noyée dans la douille, système Rubin.*

Cette cartouche imprime à une balle de 9 grammes, et avec une tension de gaz de 3000 atmosphères, une vitesse initiale (V_{25}) de 800 m.

Avec cette cartouche, on a tiré sur les objectifs du groupe E (pl. XXXIX) :

1° Des balles à chemise d'acier complète;
2° Des balles à pointe découverte (balles Dum-Dum);
3° Des balles massives en cuivre.

Les résultats ont été les suivants :

A la distance de 300 m., sur 50 coups, on obtient 50 touchés dans le mannequin; à 500 m., 47 touchés; à 1000 m., 30.

La dispersion se présente comme suit :

	A 300 m.	A 500 m.
Ecart probable en hauteur . . .	4,0 cm.	8,5 cm.
» » largeur . . .	5,5 cm.	8,0 cm.
Rayon du cercle du 50 % . . .	8,5 cm.	15,0 cm.

Le projectile, du poids de 9 gr., animé d'une vitesse initiale de 800 m., et d'une force vive de 288 kilogrammètres, traverse le nombre ci-dessous de feuilles de tôle d'acier, de 1 mm. d'épaisseur, placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle :

Distances.	Balles à chemise d'acier complète.	Balles Dum-Dum.	Balles de cuivre.
à 300 m.	6	5	8
à 500 m.	5	4	6
à 1000 m.	3	3	4

La pénétration a été la suivante :

a) Dans le bois de sapin, sens des fibres :

à 300 m.	1290 mm.	—	870 mm.
à 500 m.	790 mm.	—	580 mm.

b) Dans le sapin, perpendiculairement aux fibres :

à 300 m.	740 mm.	—	680 mm.
à 500 m.	530 mm.	—	440 mm.

c) Dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres :

à 300 m.	390 mm.	—	360 mm.
à 500 m.	250 mm.	—	240 mm.

d) Dans de l'argile tendre :

	Diamètre de l'orifice d'entrée.		
à 10 m.	110 mm.	225 mm.	40 mm.
à 300 m.	25 mm.	115 mm.	20 mm.
à 500 m.	25 mm.	30 mm.	20 mm.
	Diamètre maximum du canal.		
à 10 m.	180 mm.	225 mm.	80 mm.
à 300 m.	65 mm.	130 mm.	75 mm.
à 500 m.	55 mm.	45 mm.	50 mm.
	Profondeur du canal.		
à 10 m.	280 mm.	310 mm.	705 mm.
à 300 m.	585 mm.	315 mm.	490 mm.
à 500 m.	433 mm.	1140 mm.	550 mm.

* * *

Si nous comparons encore brièvement, dans leurs développements successifs, les résultats et les effets de tir des armes d'infanterie, depuis l'invention de la poudre noire, nous voyons que ce n'est qu'au cours des quarante dernières années, et grâce à l'emploi des calibres de 10,4 mm. à 11 mm., qu'ont été créées des armes de précision.

Jusqu'en 1842, l'infanterie suisse conserve le fusil à pierre. Dès lors, on voit apparaître l'appareil de percussion et la capsule, mécanisme qui eut pour effet d'augmenter la certitude du tir (Schussicherheit).

Longtemps avant que l'on connût les cartouches à douilles, soit déjà en 1851, la Suisse dotait son infanterie d'une arme du calibre de 10,4 mm. Vers 1870 et après la guerre franco-allemande, tous les états militaires adoptèrent des armes du calibre de 10,4 mm à 11 mm. L'infanterie allemande était armée d'un fusil à un coup modèle 1871 qui, en 1874, fut transformé en un fusil à répétition.

L'apparition du fusil Gras, du calibre de 11 mm., en 1874, marque la fin de la première époque de perfectionnement des armes portatives pendant la troisième période.

Les projectiles, dont le poids variait de 20 à 24 gr., avaient

une vitesse initiale de 405 à 430 m. La précision du tir contre le mannequin découpé était, pour 50 coups tirés, de 43 touchés à la distance de 300 m., et de 30 touchés à la distance de 500 m. Dans le bois de hêtre, dans le sens des fibres, le projectile avait une pénétration de 250 mm. à la distance de 300 m., et de 190 mm. à la distance de 500 m.

La deuxième époque de perfectionnement des armes portatives commence en 1886 pour finir en 1892. Elle est caractérisée par l'introduction des armes des calibres de 8 mm. à 7,5 mm. La France adopte, en 1886, le fusil Lebel du calibre de 8 mm. ; l'Allemagne, en 1888, le fusil Mauser du calibre de 8 mm. ; la Suisse, en 1889, le fusil du calibre de 7,5 mm. avec une cartouche à charge de fulmi-coton et un projectile du poids de 14 gr. à 15 gr., ayant une vitesse initiale de 600 m. Les effets du tir du fusil suisse, modèle 1889, sont indiqués période D (planche XXXVIII).

Indépendamment de l'espace dangereux qui passe de 345 à 465 m., la précision s'accroît dans une large mesure : sur 50 coups tirés sur le mannequin découpé, on relève 50 touchés à 300 m., 45 à 500 m., et 25 encore à 1000 m. La pénétration dans le bois de sapin (sens des fibres), atteint 730 mm. à 300 mètres de distance, et 640 mm. à 500 m.

Par la réduction du calibre à 6 mm., la rasance de la trajectoire et la force de pénétration sont accrues à peu près dans la même proportion que celle observée de la première à la seconde période de perfectionnement des armes. En revanche, la précision du tir n'augmente pas sensiblement.

Avec une balle de 9 gr., et une vitesse initiale de 800 m., l'espace dangereux pour l'homme debout est porté à 660 m., et la pénétration dans le bois de sapin (sens des fibres), est de 1290 mm. à la distance de 300 m., et de 790 mm. à 500 mètres.

En dépit des progrès balistiques qu'elles réalisent, les armes d'infanterie du calibre de 6 mm., et au-dessous, ne sont pas jugées pratiquement utiles et appropriées à leur but, parce que les blessures qu'elles produisent sont en général trop peu graves pour mettre leur homme hors de combat. Ou bien, relativement vite guéri, il redevient trop tôt un combattant.

Les tacticiens sont, en outre, d'avis que dans la pratique, c'est-à-dire lorsque les armes de très petit calibre seront entre les mains de la troupe, le nombre des touchés ne dépassera

pas sensiblement celui que l'on obtient aujourd'hui avec les armes à trajectoire moins tendue des calibres de 8 à 7,5 millimètres, parce qu'une mauvaise estimation des distances et des hausses mal placées deviennent des causes d'écarts considérables, aussitôt que l'on augmente la rasance de la trajectoire.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les projectiles tirés dans la terre glaise y exercent une pression hydrodynamique assez semblable à celle que l'on observe dans les parties molles des corps vivants.

Si, donc, l'on compare entre eux les canaux de pénétration produits dans l'argile tendre, d'un côté par les armes du groupe de la troisième époque de perfectionnement — calibre de 7,5 mm., projectiles du poids de 14 gr., vitesse initiale (V_{25}) de 600 m. — et de l'autre côté, par les armes du groupe de la quatrième et dernière époque — calibre de 6 mm., projectile du poids de 9 gr., vitesse initiale (V_{25}) de 800 m. — on aura une idée assez exacte de la gravité comparative des blessures causées par les projectiles de ces deux catégories d'armes.

Le tableau suivant fournit les éléments de cette comparaison :

	Balles du calibre de 7.5 mm.						Balles du calibre de 6 mm.					
Distance mètr.	I Balles à chemise d'acier complètes		II Balle système Dum-Dum		III Balle d'ordonnance suisse		I Balle à chemise d'acier complète		II Balle système Dum-Dum		III Balle massive en cuivre	
	Diam. maximum du canal	Longueur du canal	Diam. maximum du canal	Longueur du canal	Diam. maximum du canal	Longueur du canal	Diam. maximum du canal	Longueur du canal	Diam. maximum du canal	Longueur du canal	Diam. maximum du canal	Longueur du canal
	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.	mm.
10	105		190	450	150	315	180	280	225	310	80	705
300	80	220	125	400	80	300	65	585	130	315	75	490
500	30	940	50	680	75	490	55	483	45	1140	50	550

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par ces chiffres, de même que par les reproductions photographiques des canaux de pénétration dans l'argile, les armes à projectiles système Dum-

Dum, des deux calibres, exercent aux courtes distances, — c'est-à dire jusqu'au moment où, la vitesse moyenne de projection diminuant, la force de percussion n'est plus suffisante pour provoquer la déformation de la balle, — des ravages beaucoup plus considérables que les armes à projectiles entièrement cuirassés.

Le tableau ci-dessus montre également que les armes du calibre de 6 mm. occasionnent, avec des projectiles Dum-Dum, des blessures beaucoup plus sérieuses que les armes du calibre de 7,5 mm. avec des projectiles à chemise d'acier complète.

La conclusion qui s'impose est celle-ci : l'importance de la pression hydrodynamique, et par suite, la gravité des blessures, dépendent moins du calibre de l'arme que de la force vive du projectile, au moment où il frappe le but, et de son mode de construction.

Légende des planches.

TABLEAU C. — PLANCHE XXXVII.

TROISIÈME PÉRIODE (1856-1886). *Armes de précision à chargement par la bouche ou par la culasse et à répétition.*

F1. . . Fusil suisse, modèle 1856 (fusil de chasseurs) ; longueur, sans bayonnette : 1320 mm. ; poids : 4230 gr. ; calibre : 10.5 mm. ; 4 rayures de 0.225 mm. de profondeur ; pas de 810 mm. ; hausse à cadran. Platine ordinaire à chaînette ; détente simple ; bayonnette d'estoc.

F2. . . Fusil suisse, modèle 1867 (fusil transformé sur le clapet Amsler).

F3. . . Fusil suisse, modèle 1867 (Peabody) ; longueur du fusil, sans bayonnette : 1320 mm. ; poids, sans bayonnette : 4045 gr. ; calibre : 10.4 mm. ; 3 rayures profondes de 0.2 mm. ; pas de 720 mm. ; diamètre du projectile : 10 8 mm. ; longueur : 26 mm. ; poids : 20.4 gr. ; charge de poudre : 3.75 gr. ; poids de la cartouche : 30.6 gr.

F4. . . Fusil suisse, modèle 1869/71 (Vetterli). Vitesse du tir : 70 coups visés tirés en 5 minutes ; 4 rayures concentriques profondes de 0.25 mm., larges de 4.3 mm. ; pas de 660 mm. (2°41') ; longueur du fusil, sans bayonnette : 1300 mm. et avec bayonnette : 1780 mm. ; poids du fusil à vide, sans bayonnette : 4600 gr. ; avec bayonnette ; 4900 gr. ; id. avec magasin chargé : 4900 gr. ; poids de la bayonnette : 300 gr. ; calibre sur les pleins de 10.4 mm. ; id. au fond des rayures : 10.9 mm. ; graduation extrême de la hausse : 1000 m. , fermeture à verrou.

F5. . . Fusil français, modèle 1866 (Chassepot); longueur, sans bayonnette : 1300 mm.; avec sabre-bayonnette : 1880 mm.; poids : 4090 gr.; avec sabre-bayonnette : 4745 gr.; calibre : 11 mm. sur les pleins; 11.6 mm. au fond des rayures : 4 rayures de 4.3 mm. de largeur, concentriques; pas de 550 mm.; graduation extrême de la hausse : 1600 m. Vitesse initiale à 25 m. : 403 m.

F6. . . Fusil français, modèle 1874 (Gras); longueur, sans bayonnette : 1300 mm.; avec bayonnette : 1830 mm.; poids, sans bayonnette : 4200 gr.; avec bayonnette : 4760 gr.; calibre sur les pleins : 11 mm.; id. au fond des rayures : 11.5 mm.; 4 rayures concentriques profondes de 0.25 mm.; larges de 4.3 mm.; à angles arrondis, sens de droite à gauche; pas de 550 mm. (3°36'); graduation extrême de la hausse : 1800 m.; fermeture à verrou.

F7. . . Fusil allemand, modèle 1871 (Mauser); longueur, sans bayonnette : 1345 mm.; poids, sans bayonnette : 4470 gr.; calibre sur les pleins : 11 mm.; id. au fond des rayures : 11.6 mm.; 4 rayures concentriques, profondes de 0.2 mm.; larges de 4.5 mm.; pas de 550 mm. (3°36') à droite; sabre-bayonnette long de 470 mm. et pesant 710 gr.; graduation extrême de la hausse : 1600 m.; fermeture à verrou.

F8. . . Fusil allemand, modèle 1871/84 (fusil Mauser à répétition).

C. . . . Cible de 1m80 sur 1m40, avec 50 coups touchés tirés à la distance de 300 m.

M1, M2. Mannequins découpés : M1, avec 43 coups touchés sur 50 tirés à la distance de 300 m.

M2, avec 30 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 500 m.

B1 — B8. Balles et cartouches des armes de cette période; B1, trois empreintes produites dans une plaque de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, par le projectile de la cartouche B3 tiré à la distance de 3 m.

B2, empreinte produite dans une plaque de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, par le projectile de la cartouche B4 tiré à la distance de 3 m.

B3, cartouche et projectile du fusil suisse à chargement par la bouche, du calibre 10.4 mm., modèle 1856.

B4, cartouche métallique et projectile du fusil suisse, modèle 1869, du calibre 10.4 mm.

B5, représentation de la vitesse du tir du fusil suisse, modèle 1869, figurée par 70 balles (70 coups visés en 5 minutes).

B6, cartouche Chassepot, modèle 1866, du calibre de 11 mm.

B7, cartouche métallique Chassepot, modèle 1874, du calibre de 11 mm.

B8, cartouche métallique allemande, modèle 1871, du calibre de 11 mm.

T1—T11. Feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle perforées par les projectiles.

T1 — T2 : Deux feuilles perforées par une balle de Vetterli de 10 4 mm. de diamètre, à la distance de 1000 m. ; T2, première feuille perforée ; T1, seconde feuille perforée.

T3 — T5 : Deux feuilles perforées par une balle de Vetterli de 10.4 mm., à la distance de 500 m. ; T5, première feuille perforée ; T4, seconde feuille perforée ; T3, troisième feuille.

T6 — T11 : Cinq feuilles perforées par une balle de Vetterli de 10.4 mm., à la distance de 300 m. ; T11, première feuille perforée ; T10, seconde feuille perforée ; T9, troisième feuille perforée ; T8, quatrième feuille perforée T7, cinquième feuille perforée ; T6, sixième feuille.

P1—P10. Pénétration du projectile à précision de 10.4 mm. de diamètre : P3, P2, P6, P7, dans le sapin ; P3, P7, dans le sens des fibres, à 300 m. : 250 mm. ; P3, à 500 m. : 190 mm. ; P2, P6, perpendiculairement aux fibres : P6, à 300 m. : 170 mm. ; P2, à 500 m. : 130 mm.

P1, P5, dans le hêtre ; P5, à 300 m. : 70 mm. ; P1, à 500 m. : 60 mm.

P4, P8, P9, P10, dans l'argile tendre ; P10, à la distance de 10 m. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 140 mm. ; diamètre maximum du canal : 140 mm. ; longueur du canal : 360 mm. — P9, à la distance de 100 m. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 90 mm. ; diamètre maximum du canal : 100 mm. ; longueur du canal : 410 mm. — P8, à la distance de 300 m. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 50 mm. ; diamètre maximum du canal : 60 mm. ; longueur du canal : 1040 mm. ; — P4, à la distance de 500 m. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 40 mm. diamètre maximum du canal : 50 mm. ; longueur du canal : 670 mm.

Tr. . . . Trajectoires du fusil suisse à répétition, modèle 1869 (Vetterli), du calibre 10 4 mm., aux distances de 290 m., 500 m., 600 m., et 800 m. Hauteur du but : 1m8 ; ligne de mire : 0.6.

TABLEAU D. — PLANCHE XXXVIII.

QUATRIÈME PÉRIODE (1886-1900). *Armes à chargement par la culasse et à répétition ; du calibre de 8 à 6 5 mm.*

F1. . . . Fusil français, modèle 1886, dû à plusieurs officiers et techniciens français (Bonnet, Clause, Vieille, Lebel). Longueur, sans l'arme blanche : 1310 mm. ; poids (magasin vide) : 4200 gr. ; calibre : 8 mm. ; 4 rayures concentriques profondes de 0.15 mm ; larges de 4.2 mm. ; pas de 240 mm. ; direction à gauche ; but en blanc : 250 m. ; graduation extrême : 2000 m. ; obturation à cylindre ; longueur de la bayonnette (épée) : 518 mm. ; cartouche longue de 75 mm., pesant 29 gr. ; charge : 2.7 gr. ; pro-

jectile en plomb durci, à manteau long de 131 mm., et pesant 14 gr.; vitesse initiale à 25 m.: 610 m.; portée maximum: 3200 m.

F2. . . . Fusil allemand, modèle 1888; longueur sans l'arme blanche: 1245 mm.; poids: 4000 gr.; calibre: 8 mm.; 4 rayures concentriques, profondes de 0.12 mm.; pas de 240 mm.; direction à droite; hausse à planche; 4 crans de mire; but en blanc: 250 m.; graduation extrême: 2050 m.; obturation à cylindre; longueur de la bayonnette-poignard: 205 mm.; cartouche longue de 82.5 mm., et pesant 27.5 gr.; charge: 2.5 gr. de poudre en lamelles; projectile en plomb durci, long de 32 mm., et pesant 14.5 gr.; pression des gaz: 3200 atmosphères; vitesse initiale à 25 m.: 620 m.; portée extrême: 3800 m.

F3. . . . Fusil suisse à répétition, modèle 1889; longueur de l'arme, sans bayonnette: 1302; poids, magasin vide: 4650 gr.; calibre: 7.5 mm.; 3 rayures concentriques, profondes de 0.1 mm., larges de 3.8 mm.; pas de 270 mm.; direction à droite; hausse à cadran: un cran de mire; but en blanc: 300 m.; graduation extrême: 2000 m.; obturation à cylindre; longueur de la bayonnette-poignard: 298 mm.; cartouche longue de 77.5 mm., et pesant 27.5 gr.; charge. 2 gr. de poudre en grains; projectile en plomb durci, à calotte d'acier, long de 28.7 mm., de 8.15 mm. de diamètre, et pesant 13.7 gr.; pression des gaz: 2600 atmosphères; vitesse initiale à la sortie de l'arme: 605 m., et à 25 m.: 580 m.; espace dangereux: 454 m.; vitesse normale du tir: 100 coups visés tirés en 5 minutes.

F4. . . . Fusil anglais, modèle 1889 (Lee-Metford); longueur, sans le poignard: 1250 mm.; poids, magasin vide: 4100 gr.; calibre: 7.7 mm.; 6 rayures arquées, profondes de 0.14 mm., larges de 2.5 mm.; pas de 254 mm.; direction à gauche; hausse à planche et latérale; but en blanc; 300 yards; graduation extrême: 3500 yards; obturation à cylindre; poignard long de 310 mm.; projectile en plomb durci, à manteau d'acier pesant 14 gr. pression des gaz: 2520 atmosphères; vitesse initiale: 625 m.

F5. . . . Fusil russe, modèle 1891.

F6. . . . Fusil belge, modèle 1891.

F7. . . . Fusil italien, modèle 1894.

F8. . . . Fusil autrichien, modèle 1895.

C1—C2. . Cibles de 1m80 sur 1m40; C1: avec 50 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 300 m.; C2: avec 50 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 500 m.

M1—M3. . Mannequins découpés: M1 avec 50 touchés sur 50 coups tirés à 300 m.; M2, avec 45 touchés sur 50 coups tirés à 500 m.; M3, avec 25 touchés sur 50 coups tirés à 1000 m.

B1 — B14. Balles et cartouches des armes de cette période; B1, B3, trois empreintes produites dans une plaque de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, par le projectile *à calotte d'acier* de la cartouche suisse, modèle 1890, tiré à la distance de 3 m.

B2, B13: 100 balles représentant la vitesse de tir du fusil suisse à répétition, modèle 1889, (100 coups visés tirés en 5 minutes).

B4, cartouche métallique française, modèle 1866, du calibre de 8 mm.

B5, cartouche métallique allemande, modèle 1888, du calibre de 8 mm.

B6, cartouche métallique suisse, modèle 1890, du calibre de 7.5 mm.

B7 — B8, trois empreintes produites dans une plaque de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, par des projectiles système Dum-Dum, tirés au moyen de la cartouche suisse, modèle 1890, à 3 m. de distance.

B9 - B14, trois empreintes produites dans une plaque de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, par des projectiles à cuirasse d'acier tirés au moyen de la cartouche suisse, modèle 1890, à la distance de 3 m.

B10, cartouche métallique anglaise, modèle 1889, du calibre de 7.5 mm.

B11, cartouche métallique roumaine, modèle 1894, du calibre de 6.5 mm.

B12, cartouche métallique italienne, modèle 1894, du calibre de 6.5 mm.

T1 — T61. . Feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées à 30 mm. d'intervalle les unes derrière les autres, perforées par les projectiles.

T1 — T24.: Feuilles de tôle d'acier perforées par la balle suisse d'ordonnance, modèle 1889, du calibre de 7.5 mm.

T15 — T24.: à la distance de 300 m.: 9 feuilles perforées; T24, première feuille perforée; T23, deuxième feuille, et ainsi de suite jusqu'à T15.

T7 — T14.: à la distance de 500 m.: 7 feuilles perforées; T14, première feuille perforée; T13, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T16; dernière feuille non perforée.

T1 — T6.: à la distance de 1000 m.: 5 feuilles perforées; T6, première feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T1; dernière feuille non perforée.

T38—T61. Feuilles de tôle d'acier perforées par les projectiles à enveloppe d'acier de 7.5 mm. de diamètre:

T53—T61.: à la distance de 300 m.: 8 feuilles perforées: T61, première feuille perforée; T60, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T54: dernière feuille non perforée.

T45 — T52 : à la distance de 500 m. : 7 feuilles perforées : T52, première feuille perforée ; T51, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T46 ; dernière feuille non perforée.

T38 — T44. : à la distance de 1000 m. : 6 feuilles perforées : T44, première feuille perforée ; T43, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusu'à T39 ; dernière feuille non perforée.

P1 — P21. Pénétration des projectiles : P6, P5, P3, P2, P11, P12, P14, P15, dans le bois de sapin ; P6, P3, P15, P12, sens des fibres ; P6, P15, à 300 m. de distance ; P6, balle suisse d'ordonnance : 730 mm. ; P15, projectile à enveloppe d'acier : 800 mm. ; P3, P12,, à 500 m. de distance ; P3, balle suisse d'ordonnance : 640 mm. ; P12, projectile à enveloppe d'acier : 720 mm. ; P5, P2, P11, P14, perpendiculairement aux fibres : P5, P14, à 300 m. de distance ; P5, balle suisse d'ordonnance : 370 mm. ; P14, projectile à enveloppe d'acier : 530 mm. ; P2, P11, à 500 m. de distance ; P2, balle suisse d'ordonnance : 290 mm. ; P11, projectile à enveloppe d'acier : 410 mm.

P1, P4, P10, P13, dans le bois de hêtre, perpendiculairement aux fibres : P4, P13, à 300 m. de distance ; P4, balle suisse d'ordonnance : 220 mm. ; P 13, projectile à enveloppe d'acier : 280 mm. ; P1, P10, à 500 m. de distance ; P1, balle suisse d'ordonnance : 170 mm. ; P10, projectile à enveloppe d'acier : 200 mm.

P7, P8, P9, P16, P17, P18, P19, P20, P21, dans l'argile tendre : P18, P9, P21, à 10 m. de distance ; P18, balle suisse d'ordonnance de 7.5 mm. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 45 mm. ; diamètre maximum du canal : 150 mm. ; longueur du canal : 315 mm. ; P9, balle système Dum-Dum de 7.5 mm. ; diamètre de l'orifice d'entrée : 115 mm. ; diamètre maximum du canal : 190 mm. ; longueur du canal : 450 mm. ; P21, balle à enveloppe d'acier ; diamètre de l'orifice d'entrée : 22 mm. ; diamètre maximum du canal : 105 mm. ; longueur du canal : 270 mm. ; P17, P7, P20, à 300 m. de distance : P17 balle suisse d'ordonnance ; diamètre de l'orifice d'entrée : 30 mm. ; diamètre maximum du canal : 80 mm. ; longueur du canal : 300 mm. ; P7, balle système Dum-Dum ; diamètre de l'orifice d'entrée : 90 mm. : diamètre maximum du canal : 125 mm. ; longueur du canal : 400 mm. ; P20, balle à enveloppe d'acier ; diamètre de l'orifice d'entrée : 20 mm. ; diamètre maximum du canal : 80 mm. ; longueur du canal : 220 mm. ; P16, P8, P19, à 500 m. de distance ; P16, balle suisse d'ordonnance ; diamètre de l'orifice d'entrée : 15 mm. ; diamètre maximum du canal : 75 mm. ; longueur du canal : 390 mm. ;

P8, balle système Dum-Dum ; diamètre de l'orifice d'entrée : 12 mm. ; diamètre maximum du canal : 50 mm. ;

longueur du canal : 680 mm. ; P19, balle à enveloppe d'acier ; diamètre de l'orifice d'entrée : 20 mm. ; diamètre maximum du canal : 30 mm. ; longueur du canal : 940 mm.

Tr. . . . Trajectoires du fusil suisse à répétition, modèle 1889 ; calibre ; 7.5, aux distances de 465 m., 640 m., 824 m., 1016 m ; hauteur du but : 1m80 ; ligne de mire : 0m6.

TABLEAU E. — PLANCHE XXXIX.

QUATRIÈME PÉRIODE. *Cartouche de 6 mm. avec projectile de 9 gr. noyé dans la douille, système Rubin. Vitesse initiale à 25 m. : 800 m.*

C1 = C2. . Cibles de 1m80 sur 1m40 : C1, avec 50 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 300 m. ; C2. avec 50 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 500 m.

M1—M3. . Mannequins découpés : M1, avec 50 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 300 m.

M2, avec 47 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 500 m.

M3, avec 30 touchés sur 50 coups tirés à la distance de 1000 m.

B1 – B9. . Balles et cartouches du calibre 7.5 mm. : B1 — B3, plaques de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, montrant trois empreintes produites par des balles (à cuirasse d'acier) tirées à une distance de 3 m. avec un fusil de 6 mm.

B2, cartouche de 6 mm. avec balle à cuirasse d'acier.

B4 — B6, plaques de fer forgé de 14 mm. d'épaisseur, montrant trois empreintes produites par des balles système Dum-Dum tirées à 3 m. de distance avec un fusil de 6 mm.

B5, Cartouche de 6 mm. avec balle système Dum-Dum.

B7, B9, plaques de fer forgé de 4 mm. d'épaisseur, montrant trois empreintes produites par des balles massives en cuivre tirées à 3 m. de distance avec un fusil de 6 mm.

B8, cartouche de 6 mm. avec balle massive en cuivre.

T1 — T54. Feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées à 30 mm. d'intervalle les unes derrière les autres et perforées par les projectiles :

T1 — T17, feuilles perforées par le projectile à enveloppe d'acier : T11 — T17, à la distance de 300 m., 6 feuilles perforées ; T17, première feuille perforée ; T16, deuxième feuile perforée, et ainsi de suite jusqu'à T12 ; T11, dernière feuille non perforée ; T5 — 10, à la distance de 500 m., 5 feuilles perforées ; T10, première feuille perforée ; T9, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T6 ; T5, dernière feuille non perforée ; T4 — T1, à la distance de 1000 m., 3 feuilles perforées ; T4, première feuille perforée ; T3, deuxième

feuille perforée; T2, troisième feuille perforée; T1, dernière feuille non perforée.

T18 — T33, feuilles perforées par le projectile système Dum-Dum: T21 — T33, à la distance de 300 m., 5 feuilles perforées; T33. première feuille perforée; T32, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T29; T28, dernière feuille non perforée; T22 — T27, à la distance de 500 m., 4 feuilles perforées; T27, première feuille perforée; T26, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T23; T22, dernière feuille non perforée; T21 — T18, à la distance de 1000 m., 3 feuilles perforées; T21, première feuille perforée; T20, deuxième feuille perforée; T19, troisième feuille perforée; T18, dernière feuille non perforée.

T34 — T54, feuilles perforées par le projectile massif en cuivre: T46 — T54, à la distance de 300 m., 8 feuilles perforées; T54, première feuille perforée; T53, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T47; T46, dernière feuille non perforée; T39 — T45, à la distance de 500 m., 6 feuilles perforées; T45, première feuille perforée; T44. deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T40; T39, dernière feuille non perforée; T34 — T38, à la distance de 1000 m., 4 feuilles perforées; T38, première feuille perforée; T37, deuxième feuille perforée, et ainsi de suite jusqu'à T35; T34, dernière feuille non perforée.

P1 — P21. Pénétration des projectiles: P1 — P4, P12 — P15, dans le sapin; P3, P4, P13, P15, dans le sens des fibres; P3, P4, balles à enveloppe d'acier; P4; à 300 m.: 1290 mm.; P3, à 500 m.: 790 mm.; P13, P15, projectife massif en cuivre; P15, à 300 m.: 870 mm.; P13, à 500 m.: 580 mm.; P1, P2, P12, P4, perpendiculairement aux fibres; P1, P2, balles à enveloppe d'acier; P2, à 300 m.: 740 mm.; P1, à 500 m.: 530 mm.; P12, P14, projectile massif en cuivre; P14, à 300 m.: 680 mm.; P12, à 500 m.: 440 mm.

P5, P6, P10, P11, dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres; P5, P6, balle à enveloppe d'acier; P6, à 300 m.: 390 mm.; P5, à 500 m.: 250 mm.; P10, P11, projectile massif en cuivre; P11, à 300 m.: 360 mm.; P10, à 500 m.: 240 mm.

P5, P7, P9, P16 — P21, dans l'argile tendre; P16 — P18, balle à enveloppe d'acier; P16, à 10 m.; diamètre de l'orifice d'entrée: 110 mm.; diamètre maximum du canal: 180 mm.; longueur du canal: 280 mm.; P17, à 300 m.; diamètre de l'orifice d'entrée: 25 mm.; diamètre maximum du canal: 65 mm.; longueur du canal: 585 mm.; P18, à 500 m.; diamètre de l'orifice d'entrée: 25 mm.; diamètre maximum du canal: 55 mm.; longueur du canal: 433 mm.; P5, P7, P9, balle système Dum-Dum;

P 9, à 10 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 225 mm. diamètre maximum du canal : 225 mm.; longueur du canal : 310 mm.; P 5, à 300 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 115 mm.; diamètre maximum du canal : 130 mm.; longueur du canal : 315 mm.; P 7, à 500 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 30 mm.; diamètre maximum du canal : 45 mm.; longueur du canal : 1140 mm.; P 19 — P 21, projectile massif en cuivre; P 21, à 10 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 40 mm.; diamètre maximum du canal : 80 mm.; longueur du canal : 705 mm.; P 20, à 300 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 20 mm.; diamètre maximum du canal : 75 mm.; longueur du canal : 490 mm.; P 19, à 500 m.; diamètre de l'orifice d'entrée : 20 mm.; diamètre maximum du canal : 50 mm.; longueur du ca- 550 mm.

Tr. . . . Trajectoires du projectile de 6 mm. noyé dans la douille.

Tableau dons armes

Mêmes données pour les cartouches d'essais.

	IIODE 900 it par la culasse lition.			V• PÉRIODE Cartouche de 6 mm. avec projectile noyé dans la douille. Balle pesant 9 grammes.					
	Ecart probable en hauteur	Ecart probable en largeur	Rayon de 50 %	Distances, mètres	Coups	Touchés	Ecart probable en hauteur	Ecart probable en largeur	Rayon de 50 %
	cm.	cm.	cm.				cm.	cm.	cm.
Précision s' cible 1.(	4	5.5	9	300	50	50	4	5.5	8.5
	8	10	17	500	50	50	8.5	8	15
Précision sur manr	—	—	—	300	50	50	—	—	—
	—	—	—	500	50	47	—	—	—
	—	—	—	1000	50	30	—	—	—
Vitesse initiale	tres.			800 mètres.					
Espace dangereux pour un but de 1.8 teur et une ligne 0.90 m.	tres.			660 mètres.					
Vitesse du (Nombre de coups en 5 minu				100					
Cartouche Poids				26.4					
Cartouche Longu				82					
Projectile Poids				9					
Projectile Longu				32.2					
Poudre Espèce	e P. C. 88			Poudre feuilletée 2 × 0.8					
Poudre Charg				3.1					

Ire PÉRIODE (1777-1842)

Calibre de 18 à 17 mm. — Armes à silex à chargement par la bouche et armes de précision à capsule.

			Distance m.		
PRÉCISION : Tir sur	cible de 1.80 × 1.40 m.		100	Coups 50 ; touchés	44
				Ecart probable en hauteur	25 cm.
				Ecart probable en largeur	23 »
				Rayon du cercle de 50 %	44 »
	mannequin découpé		100	Coups 50 ; touchés	21
			200	Coups 50 ; touchés	5
PÉNÉTRATION	tir contre des feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle.		100	Nombre des feuilles traversées	1
					Pénétration en mm.
	dans du fer forgé de 16,5 mm. d'épaisseur		3		1.9
	dans le sapin	sens des fibres	100		110
		perpendiculairement aux fibres	100		110
	dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres		100		40
	dans l'argile tendre	diamètre de l'orifice d'entrée	10		210
			100		110
			200		130
		diamètre maximum du canal	10		210
			100		110
			200		140
		longueur du canal	10		350
			100		475
			200		750

IIme PÉRIODE (1841-1871)

Calibre de 18 à 14 mm. — Armes de précision à chargement par la bouche ou par la culasse.

		Distance m.		
PRÉCISION : Tir sur	cible de 1.80 × 1.40 m.	200	Coups 50 ; touchés	39
			Ecart probable en hauteur.	30 cm.
			Ecart probable en largeur.	17 »
			Rayon du cercle de 50 %.	41 »
	mannequin découpé.	200	Coups 50 : touchés	25
		300	Coups 50 : touchés	12
VITESSE initiale	$V_{25} = 305$ m.			
VITESSE de tir	nombre des coups visés tirés en 5 minutes : 25.			
PÉNÉTRATION	tir contre des feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle.	200	Nombre des feuilles travers.	2
				Pénétration en mm.
	dans du fer forgé de 16.5 mm. d'épaisseur à	3		0.7
	dans le sapin, sens des fibres	200		190
	dans le sapin, perpendiculairement aux fibres	200		130
	dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres.	200		50
	dans l'argile tendre, diamètre de l'orifice d'entrée.	10		110
		200		70
		300		90
	dans l'argile tendre, diamètre maximum du canal.	10		140
		200		115
		300		120
	dans l'argile tendre, longueur du canal.	10		590
		200		750
		300		685

IIIme PÉRIODE (1856-1886)

Calibre de 11 à 10.4 mm. – Armes de précision à chargement par la bouche ou par la culasse.

			Distance m.		
PRÉCISION : Tir sur	cible de 1.80 × 1.40 m.		300	Coups 50; touchés.	50
				Ecart probable en hauteur	12.5 cm.
				Ecart probable en largeur	9.5 »
				Rayon du cercle de 50 %	18.0 »
	mannequin découpé.		300	Coups 50: touchés	43
			500	Coups 50; touchés	30
VITESSE	initiale $V_{25} = 404$ m.				
	de tir, nombre des coups visés tirés en 5 minutes: 70.				
PÉNÉTRATION	tir contre des feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle.		300	Nombre de feuilles travers.	5
			500		2
			1000		1
					Pénétration en mm.
	dans du fer forgé de 16.5 mm. d'épaisseur		3		11
	dans le sapin	sens des fibres	300		250
			500		190
		perpendiculairement aux fibres	300		170
			500		130
	dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres		300		70
			500		60
	dans l'argile tendre	diamètre de l'orifice d'entrée.	10		140
			100		90
			300		50
			500		40
		diamètre maximum du canal.	10		140
			100		100
			300		60
			500		50
		longueur du canal	10		360
			100		410
			300		1040
			500		670

IVme PÉRIODE (1886-1900)

Calibres de 8 à 6.5 mm. — Armes à répétition à chargement par la culasse.

			Distance m.		
PRÉCISION : Tir sur	cible de 1.80 × 1.40 m.		300	Coups 50; touchés	50
				Ecart probable en hauteur.	4.0 cm.
				Ecart probable en largeur.	5.5 »
				Rayon du cercle de 50 %	9.0 »
			500	Coups 50; touchés	50
				Ecart probable en hauteur.	8.0 cm.
				Ecart probable en largeur.	10.0 »
				Rayon du cercle de 50 %	17.0 »
	mannequin découpé		300	Coups 50; touchés	50
			500	Coups 50; touchés	45
			1000	Coups 50; touchés	25
VITESSE initiale $V_{25} = 580$ m.					
PÉNÉTRATION	tir contre des feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle.		300	Nombre de feuilles travers.	9
			500		7
			1000		5
					Pénétration en mm.
	dans du fer forgé de 16.5 mm. d'épaisseur		3		5
	dans le sapin	sens des fibres	300		730
			500		640
		perpendiculairement aux fibres	300		370
			500		290
	dans le hêtre, perpendiculairement aux fibres		300		220
			500		170
	dans l'argile tendre	diamètre de l'orifice d'entrée	10		45
			300		30
			500		15
		diamètre maximum du canal	10		150
			300		80
			500		75
		longueur du canal	10		315
			300		300
			500		300

Vme PÉRIODE

Cartouche de 6 mm. avec projectile noyé dans la douille. Système Rubin. Poids du projectile 9 gr.

PRÉCISION : Tir sur	cible de 1.80 × 1.40 m.	Distance m. 300	Coups 50; touchés		50
			Ecart probable	en hauteur	4.0 cm.
				en largeur	5.5 »
			Rayon du cercle de 50 %		8.5 »
		500	Coups 50; touchés		50
			Ecart probable	en hauteur	8.5 cm.
				en largeur	8.0 »
			Rayon du cercle de 50 %		15.0 »
	mannequin découpé	300	Coups 50; touchés		50
		500	Coups 50; touchés		47
		1000	Coups 50; touchés		30
VITESSE	initiale $V'_{25} = 800$.				
	du tir, nombre de coups visés tirés en 5 minutes : 100.				
PÉNÉTRATION	tir contre des feuilles de tôle d'acier de 1 mm. d'épaisseur placées les unes derrière les autres à 30 mm. d'intervalle.	300	Nombre de feuilles travers.		6
		500			5
		1000			3
					Pénétration en mm.
	dans du fer forgé de 16.5 mm. d'épaisseur	3			11.5
	dans du sapin, sens des fibres	300			1290
		500			790
	dans du sapin, perpendiculairement aux fibres	300			740
		500			530
	dans du hêtre, perpendiculairement aux fibres	300			390
		500			250
	dans l'argile tendre, diamètre de l'orifice d'entrée	10			110
		300			25
		500			25
	dans l'argile tendre, diamètre maximum du canal	10			180
		300			65
		500			55
	dans l'argile tendre, longueur du canal	10			280
		300			585
		500			433

TABELLE VI

Dimension et poids des fusils d'ordonnance successivement adoptés par la Suisse.

FUSIL					Longueur		Poids	
Période No	Désignation	Modèle	Calibre mm.		avec bayonnette	sans bayonnette	avec bayonnette	sans bayonnette
					mm.	mm.	gr.	gr.
I	Fusil à silex et fusils à percussion, 1777-1842	1842	17	Fusil à silex transformé en fusil à capsule	1880	1460	4460	4120
II	Armes de précision à chargement par la bouche ou par la culasse, 1841-1871	1867	18	Armes rayées, à capsule, transformées en fusils à chargement par la culasse à fermeture Milbank-Amsler	1880	1460	5400	5060
III	Armes de précision à chargement par la bouche ou par la culasse et à répétition, 1856-1886.	1851	10.4	Carabine de campagne p^r carabiniers	1770	1260	4700	4490
		1856	10.4	Fusil de chasseurs	1750	1230	4650	4290
		1863	10.4	Fusil d'infanterie	1830	1320	4700	4360
		1867	10.4	Fusil Peabody	1790	1310	4480	4160
		1869/71	10.4	Fusil Vetterli	1785	1300	5220	4940
		1869/71	10.4	Carabine Vetterli	1740	1260	4990	4680
IV	Fusil à répétition à chargement par la culasse, 1886-1900.	1889	7.5	Fusil suisse d'ordonnance	1560	1302	5100	4650
		1893	7.5	Mousqueton suisse d'ordonnance	—	1020	—	3145
		89/1900	7.5	Fusil court pour l'artillerie	1490	1104	3900	3600

L'AÉROSTATION MILITAIRE

en Suisse.

(FIN [1])

Manœuvres du parc aérostatique.

Gonflement. — Comme nous l'avons dit dans notre précédent article, le gonflement d'un ballon se fait soit directement, à proximité du générateur, soit au moyen des voitures-tubes. Cette seconde manière, la plus rapide, n'a pu être exercée, la fabrique anglaise, chargée de la fourniture des compresseurs, n'ayant pas encore livré ces appareils. C'est, soit dit en passant, la seule raison qui a empêché la compagnie d'aérostiers de prendre part aux manœuvres d'automne. Pour le ballon sphérique, le gonflement se fait d'après deux méthodes, l'une dite « en épervier » et l'autre en « baleine ». Chacune de ces méthodes a ses avantages qu'il serait trop long d'exposer ici. Dans la méthode en épervier, l'enveloppe est placée sur le sol de façon à former un cercle de trois mètres de rayon, les deux pôles du ballon superposés l'un à l'autre. Le reste de l'étoffe est ramenée en plis sous la partie supérieure.

Dans la méthode en « baleine », l'enveloppe du ballon est rangée en plis réguliers suivant les grands fuseaux, de manière à ce qu'il suffise de dérouler le tout pour que l'enveloppe soit prête au gonflement.

Pour le ballon cerf-volant, on se borne à étendre l'étoffe sur le sol, dans le sens de sa longueur.

La méthode de gonflement au générateur demande, nous l'avons dit, plusieurs heures. A la dernière école, le gonflement a exigé parfois un temps plus long encore ; il a même fallu plusieurs jours pour un seul gonflement. Il en est résulté

[1] Pour la première partie, voir les livraisons d'octobre et de novembre.

une perte de temps considérable, et, en définitive, un nombre relativement restreint de gonflements, puisque pendant les 51 jours de l'école, il n'en a été effectué que sept, plus quelques compléments de gaz.

Ascensions. — La manœuvre du « lancement », pour ainsi dire, n'est pas la même pour une ascension libre que pour une ascension captive.

Pour l'ascension captive, le treuil est amené sur l'emplacement voulu. Les hommes, divisés en équipes, sont employés, les uns à préparer les agrès, les autres au transport du ballon lui-même, transport qui se fait uniquement à bras. Chacun prend sa corde, et le ballon est apporté à une certaine distance du treuil, où il est équipé. L'aérostat ne peut être amené à proximité immédiate de la machine, en raison du danger qu'il y aurait à approcher un pareil volume d'hydrogène du foyer d'une machine à vapeur. Il faut donc, avant que le treuil puisse fonctionner, que le ballon se soit élevé d'une quantité égale à la distance qui le sépare du treuil. Cette partie de l'opération s'effectue au moyen de la poulie ouvrante fixée sur le câble.

L'équipe chargée de cette manœuvre avance dans la direction du treuil[1] et la poulie roulant le long du câble, donne du champ au ballon. La machine est mise en mouvement par la force ascensionnelle de l'aérostat aussitôt le câble tendu verticalement ; un frein à air adopté au treuil permet de régler la vitesse ascensionnelle. L'officier aéronaute dirige du ballon la manœuvre, soit au moyen de signaux au drapeau, soit par le téléphone. Un miroir, fiché en terre à côté du treuil, permet au machiniste, ou au commandant du poste de terre, de suivre le ballon sans être obligé de tenir la tête renversée, ce qui, à la longue, deviendrait très fatiguant.

C'est au cours d'une de ces ascensions d'essai, sans nacelle, et avec câble de chanvre, qu'est arrivé l'incident relaté par la presse, avec force exagération. L'aérostat avait été préparé pour une ascension captive, le manchon d'appendice était fermé. Le câble se rompit et le ballon, arrivé à l'altitude de 2000 mètres environ, creva sous l'influence de la diminution de pression atmosphérique et retomba sur le sol. Tout se borna à une réparation de l'enveloppe.

Le lancement du ballon pour une ascension libre se fait uni-

[1] Voir planche XXX, livraison d'octobre.

Fig. 1. — **Voitures-tubes de la compagnie d'aérostiers.**

Fig. 2. — **Fourgon de la compagnie d'aérostiers.**

quement à bras. Cette opération demande beaucoup de calme et de sang-froid, aussi bien de la part des ascensionnistes que des hommes qui exécutent la manœuvre.

Pour peu que le vent soit violent, l'opération peut même présenter de réels dangers, le ballon oscillant d'autant plus brusquement qu'il se trouve près de terre. Il s'est même produit cette année un accident dans le genre de celui de Rome, sans que personne cependant y ait perdu la vie : un aérostier a été emporté à quelques mètres dans les airs et précipité sur le sol.

Le lâcher du ballon est cependant une opération très simple. On détache les sacs de lest suspendus en dehors de la nacelle en poids correspondant aux ascensionnistes qui prennent place dans celle-ci. Puis on continue à jeter du lest jusqu'à ce que le ballon, maintenu en place par quatre hommes, paraisse prêt à prendre les airs ; sur l'ordre de « laissez aller », les hommes abandonnent la nacelle et le ballon prend son essor.

Quoique, en temps de guerre, les ascensions libres ne puissent être faites que dans des circonstances exceptionnelles, elles sont nécessaires et même indispensables, en temps de paix, pour l'instruction des officiers aérostiers. C'est le seul moyen de leur faire acquérir de la confiance dans leur art. Car, si les ascensions captives paraissent simples avec les gros ballons d'expositions, leurs vastes nacelles et un vent léger, il n'en est pas de même des ballons plus petits, à nacelles étroites et avec le vent violent par lequel les ascensions militaires devront parfois s'effectuer. L'officier aérostier doit donc s'accoutumer à planer au besoin des heures entières, à 800 ou 900 mètres dans les airs, exposé même au feu ennemi. Il doit également apprendre à manœuvrer en cas de rupture du câble, accident qui se produira surtout par le mauvais temps. Il importe donc, on le voit, de pratiquer les ascensions libres.

Au courant de cette école, on en a effectué six ; deux d'entre elles ont été conduites par M. Surcouf, fournisseur du matériel du ballon sphérique, et les autres par le commandant de l'école. Elles ont eu lieu dans des conditions atmosphériques assez variées. Les unes par un temps relativement calme, d'autres par des vents assez forts. Voici, d'ailleurs, quelques données sur leur compte :

La vitesse du vent à l'atterrissage a été, pour l'une, d'environ 1 m., pour une autre, de 26 m. à la minute.

Les distances parcourues ont comporté 18 à 93 km. par ascension. La durée des ascensions a varié de 50 minutes pour une distance parcourue de 30 km. et de 2 heures 2 minutes pour 93 km., jusqu'à 7 $^1/_2$ heures pour une distance de 20 km.

Les hauteurs atteintes ont été généralement comprises entre 1500 et 1800 m., l'une d'elles a dépassé 2000 m.

Les marches avec ballon gonflé n'ont lieu qu'exceptionnellement, étant donnée la rapidité avec laquelle on arrive à remplir le ballon au moyen des tubes de gaz comprimé. Le cas peut cependant se présenter ; certaines de nos voitures sont organisées de façon à permettre l'amarrage du ballon à leur arrière-train. Tel est le cas du fourgon du parc d'aérostiers, voiture possédant, en outre, une grande stabilité, ce qui permet de l'employer comme point d'amarre pour certaines manœuvres. Les courses au trot exécutées avec le ballon flottant à 50 m. au-dessus du fourgon ont prouvé que, même dans ces conditions, la compagnie d'aérostiers ne manquera pas de mobilité. D'autre part, le ballon rencontrera en route de nombreux obstacles, de natures fort différentes ; un pont couvert, une ligne téléphonique ou télégraphique, une allée d'arbres, créent des arrêts et des retards dans la marche et exigent une manœuvre spéciale pour être franchis. Bon nombre d'entre eux, il est vrai, ne constitueraient pas, en campagne, de véritables obstacles, en raison de la facilité avec laquelle ils seraient détruits ; il n'en est pas de même en temps de paix, et au fond, cette multiplicité d'obstacles est plutôt avantageuse pour l'instruction des aérostiers, qui apprennent ainsi à les franchir avec adresse et rapidité.

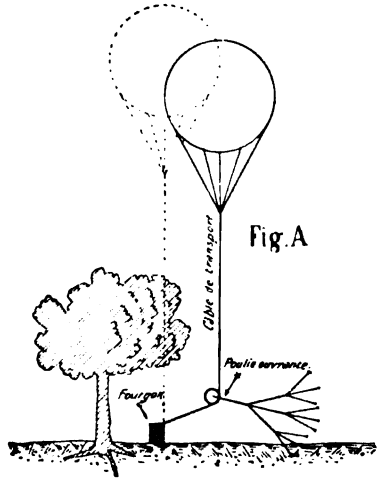

Fig. A

Les aérostiers distinguent, suivant leur position par rapport à la direction de marche, les obstacles latéraux et les obstacles transversaux. Une allée d'arbres bordant un des côtés d'une route de marche est un obstacle latéral. Une ligne du télé-

phone coupant la direction de marche un obstacle transversal.

Si on suppose le ballon flottant à 50 m. du sol et l'obstacle latéral représenté par une allée d'arbres à gauche de la route à suivre, il suffit de dégager le câble sur la droite, au moyen de la poulie ouvrante pour contourner l'obstacle (fig. A).

Un obstacle transversal nécessite une opération plus compliquée et exige un certain temps. On sait en effet que, pendant le transport, le ballon est fixé, soit au treuil, soit au fourgon, au moyen d'un câble spécial, dit câble de transport, relié au câble d'ascension du ballon même par un crochet double en forme de C. Ce crochet est construit de façon à présenter dans son centre un point d'attache au câble du ballon et à ses deux extrémités des crochets auxquels viennent se fixer le ou les câbles de transport.

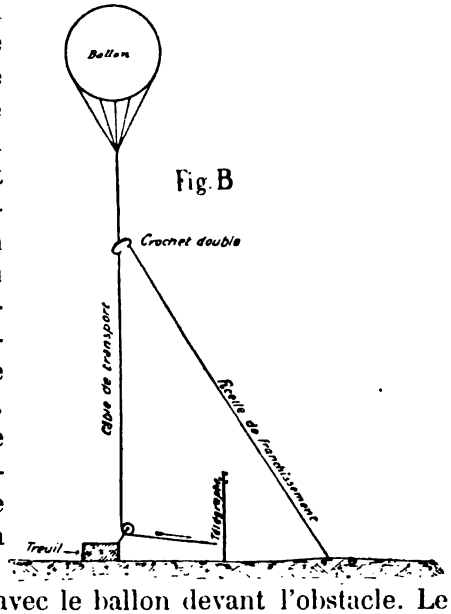

Pour franchir une ligne téléphonique coupant transversalement la direction de marche, on procédera de la façon suivante (fig. B) :

La voiture-treuil arrive avec le ballon devant l'obstacle. Le fourgon passe de l'autre côté de la ligne téléphonique et va se placer vis-à-vis du treuil. Le câble de transport du fourgon est déroulé et tiré par-dessus l'obstacle au moyen de la « ficelle de franchissement », munie à l'une de ses extrémités d'une poire en cuir remplie de sable qu'on lance par-dessus l'obstacle. Le ballon est amené assez bas pour qu'un homme debout sur le treuil puisse fixer l'extrémité du câble du fourgon à l'extrémité libre du crochet double. Le ballon est ensuite relâché dans les airs. Au moment où la traction sur le câble du fourgon devient plus forte que celle du câble du treuil, le crochet double bascule et le câble détendu tombe sur le sol. Tel était le procédé usité au début ; on s'est cependant bientôt aperçu que la chute du câble sur l'obstacle risquait de provo-

quer des accidents : une ligne téléphonique, par exemple, peut être coupée net. On a donc abandonné ce système et préféré prolonger la manœuvre de quelques minutes en opérant d'une autre manière. Le ballon est amené à bras à côté du fourgon, le câble du treuil est dégagé du crochet double, puis retiré par-dessus l'obstacle. Cette partie de l'opération — la traction à bras du ballon — exige certaines précautions spéciales : entre autres celle d'« assurer » la corde du ballon au moyen de la grande cosse. L'opération terminée, on amarre le ballon à la hauteur voulue, on fait le nœud appelé « la bosse » et on se remet en marche. A l'obstacle suivant, même manœuvre, le ballon revient du fourgon au treuil.

Lorsqu'il s'agit d'une ligne à haute tension électrique, on remplace les câbles en métal par des câbles de chanvre, ou mieux encore, de soie. On cherche par tous les moyens à éviter un contact des câbles entre eux.

Pour franchir un pont couvert, même procédé que pour quelque autre obstacle transversal, à cette différence près qu'on n'a pas à s'inquiéter de la chute du câble. L'opération en est donc simplifiée, le câble se dégage en l'air et tombe sur le toit du pont ou bien dans l'eau.

Les environs de Berne se prêtent fort bien à ce genre d'exercices, offrant un grand nombre d'obstacles de tout genre ; aussi jusqu'à présent on n'a pas senti le besoin de construire une piste d'obstacles pour les aérostiers.

Dans une course d'un jour, de Berne à Hindelbank et retour, le nombre des obstacles à franchir s'est élevé à 24.

A la grande course de fin d'école, d'une durée de deux jours, Berne-Munsingen-Worb-Berne, on n'en a pas rencontré moins de 42, si bien que les recrues avaient acquis une grande habileté dans cette manœuvre. Vers la fin de l'école, le passage d'une allée d'arbres double, avec une ligne téléphonique d'un des côtés, s'exécutait en 4 ou 5 minutes.

Quelques mots sur l'emploi de la photographie pour l'observation.

Dans toute reconnaissance, le ballon est monté par deux officiers au minimum : l'un, officier aérostier, surveille la manœuvre et la marche du ballon ; le second, généralement un officier d'état-major, s'occupe de la reconnaissance ou de

l'observation proprement dite. Les résultats de l'observation sont communiqués au poste de terre, soit au moyen de dépêches manuscrites, lancées à terre dans de petits sacs de toile, soit au moyen du téléphone ou télégraphe, dont le fil, on l'a vu, traverse le câble d'ascension. Les sacs à dépêches sont munis de petites oriflammes de vives couleurs, et leur lancement est toujours précédé d'un signal conventionnel, pour attirer l'attention du poste de terre. Il est de toute nécessité d'établir un contrôle des dépêches reçues du ballon et expédiées plus loin. Si l'aérostat est en communication directe avec le point de station du commandant en chef, c'est là qu'on établira le poste de réception, où toutes les communications seront consignées dans un journal de contrôle. Si, au contraire, les dépêches parviennent au poste de terre, celui-ci en prendra note et les expédiera à destination au moyen d'ordonnances vélocipédistes ou de cavaliers. La première alternative est certainement la meilleure, elle gagne du temps et assure la transmission.

Les officiers chargés d'une reconnaissance en ballon sont souvent appelés à accompagner leur rapport d'un croquis ou d'un dessin détaillé. Ils auront à relever en effet les positions ennemies, la manière dont les positions sont occupées, les travaux exécutés par l'adversaire et une foule d'autres points qu'il importe à l'état-major de connaître. Le moindre dessin, quelque peu détaillé, exige du temps, il ne fournit même qu'imparfaitement l'image du secteur que l'on observe. De plus, si l'ascension s'effectue par un fort vent ou par le froid, il devient impossible de tracer une seule ligne. La photographie, et plus spécialement la téléphotographie, est appelée à apporter ici un concours des plus précieux.

« La photographie a ceci d'avantageux, dit le capitaine du génie Boutticaux[1], qu'elle permet avec une rapidité plus grande que tout autre procédé, de fixer, mieux que tous les croquis et plus clairement que tous les comptes rendus, l'état du terrain et la situation respective des troupes qui l'occupent.

» La chambre noire enregistre d'un seul coup tout ce qui se trouve dans le champ de son objectif et la plaque sensible a, sur la rétine, l'avantage de conserver la trace ineffaçable et complète des moindres détails. Le cliché photographique est un document précis qui peut être étudié à la loupe, et l'œil y découvre alors des détails inaperçus d'abord. C'est aussi pour l'avenir un témoignage certain, une véritable pièce à conviction, destinées à appuyer de preuves irréfragables les faits à citer dans l'histoire des batailles. »

[1] La *Téléphotographie*, « Revue du génie », 1897.

Les expériences exécutées en 1893 et en 1896 à Grenoble et à Versailles ont fait voir l'importance qu'acquerra la télephotographie pour l'aérostation militaire. Elle en deviendra l'indispensable complément aussi bien dans les ascensions libres que dans les ascensions captives. C'est cependant à ces dernières qu'elles seront surtout utiles.

« ... L'observation ne portera, en général, ajoute le capitaine Boutticaux, pour les reconnaissances militaires, que sur un point déterminé, de dimensions restreintes, une troupe ennemie, un fort, une localité. La grandeur et la netteté de l'épreuve photographique devront être assez grandes pour permettre d'apprécier à la loupe les détails les plus intéressants. Il faudra, par exemple, pouvoir compter le nombre de pièces en batterie dans un fort, voir si un ouvrage ou une localité sont occupés, apprécier l'importance d'une troupe ennemie... »

Les distances et les altitudes auxquelles le ballon doit se trouver, par rapport au secteur à photographier, sont déterminées par la nécessité de maintenir l'aérostat en dehors de la zone du feu de l'infanterie et de l'artillerie ennemies. Les expériences prouvent qu'un éloignement de 4 à 5 km. de l'artillerie est largement suffisant, les appareils photographiques devront donc être organisés pour prendre des vues à 5 km. environ. Le capitaine Boutticaux estime que « au point de vue de l'altitude à choisir pour l'aérostat, il y aura presque toujours intérêt à ce qu'elle soit la plus élevée possible, étant donné la force du vent. En effet pour les lointains, les différences d'altitudes, faisant varier très faiblement les distances à l'aérostat, influeront peu sur les dimensions des détails : d'autre part, les positions respectives des objets ressortiront d'autant mieux que l'altitude sera plus grande, car, à faible mages se masquent les unes les autres. » Cette hauteur maxima est de 1000 m.; avec nos câbles militaires, elle n'atteint en général que 6-800 m.

« En résumé, dit la *Revue du génie*, il n'existe pas à l'heure actuelle d'appareils pouvant donner à la fois le grossissement convenable, le champ nécessaire et l'instantanéité. » Les appareils tels que les appareils simples à longs foyers, depuis longtemps en usage dans les observatoires pour obtenir les photographies des astres et certains appareils dits composés amplifiants (longues vues photographiques ou téléobjectifs) donnent cependant de bons résultats, ainsi que le prouvent certaines planches accompagnant l'article cité. Il semble cepen-

dant avantageux de limiter le grossissement à 8 ou 10 afin d'obtenir des images relativement petites, mais plus parfaites, au moyen d'un appareil simple, à long foyer, et de faire subir, après coup, au cliché, un agrandissement de 3 à 4. C'est ce que l'expérience devra encore montrer.

Pour le moment, notons que notre parc aérostatique suisse possède aussi sa chambre noire et que si les photographies prises à cette première école n'ont pas réussi, la cause provient de ce que l'atelier photographique, aussi bien que toute la construction de la place de parc, était encore trop humide et trop fraîchement nstallé lorsque les aérostiers en ont pris possession. Les clichés photographiques en ont souffert plus que le reste.

L'école des aérostiers s'est terminée par une inspection passée par M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie.

Malgré le peu de temps dont on disposait pour former les recrues et les conditions défavorables du début de l'école — les bâtiments n'étaient pas terminés et les équipes d'ouvriers encombraient les locaux et gênaient la troupe — le résultat s'est montré très satisfaisant et nos jeunes aérostiers faisaient fort bonne impression.

Le règlement provisoire, remanié après ce service, ne va pas tarder à paraître. Il est probable qu'on organisera, en 1901, une école de cadres aérostiers, ou tout au moins un cours spécial théorique pour les officiers de cette « arme ». L'école de cette année a prouvé que la Suisse possède tous les éléments désirables pour constituer un corps d'aérostiers de premier ordre et qu'on est en droit d'attendre de cette nouvelle institution les meilleurs services en temps de guerre.

PH. BARDET, premier-lieut.

LES MANŒUVRES DU IIIe CORPS D'ARMÉE

Avec un entrain que ne tempère pas toujours un excès de grâce et de légèreté, certains journalistes de la Suisse allemande, officiers écrivant dans la presse civile, ont l'habitude, tous les quatre ans, de « tomber » tant qu'ils le peuvent le Ier corps d'armée, les officiers et les troupes du Ier corps d'armée, les manœuvres du Ier corps d'armée. Ils mettent à développer leurs critiques, longues le plus souvent, un ton doctoral qui ne laisse guère échapper au lecteur la conviction qu'ils caressent de leur incontestable supériorité. C'est la *Gründlichkeit* germanique faisant le procès à la *Leichtsinnichkeit* welche.

Quant au procédé le plus fréquemment servi, il est élémentaire. Il consiste à généraliser des faits individuels. L'erreur d'un commandant de régiment est multipliée par huit, puisqu'il y a huit régiments dans le corps d'armée ; celle d'un commandant de bataillon est multipliée par vingt-six, celle d'un chef de compagnie par 104. Et comme apparemment chacun de ces 104 capitaines a au moins eu sur la conscience une faute, au cours des dix-huit jours de manœuvres, cela représente, pour cette seule catégorie d'officiers, 10 816 erreurs. Conclusion : le Ier corps d'armée a beaucoup à travailler pour parvenir à la hauteur des officiers et des soldats de la Suisse allemande !

Si nous voulions aujourd'hui emboîter le pas avec les journalistes en question, nous pourrions nous aussi, parlant des manœuvres du IIIe corps d'armée, les « démolir » sans difficulté. Nous avons vu commettre des fautes ; nous avons vu des unités importantes marcher à l'aveuglette, faute d'un service d'éclaireurs suffisant ; nous avons assisté à des surprises dues au manque d'exploration ; nous avons assisté à des déploiements par petits paquets ; bref, toutes ces erreurs que l'on reproche si vivement aux troupes du Ier corps d'armée, nous les avons relevées, dans le IIIe, comme on les relève d'ailleurs

dans les manœuvres de toutes les armées et dans les récits de toutes les guerres.

Mais nous ne nous accorderons pas le plaisir facile et mesquin de rétorquer à nos critiques ordinaires leurs procédés d'attaque. Nous nous garderons de peser sur quelques fautes individuelles. Que celui-là qui, sur le terrain, n'a jamais péché, jette la première pierre. L'officier qui se prétendra vierge d'erreurs, nous le traiterons de hâbleur ou d'aveugle.

Chacun peut glaner, dans le champ de ses souvenirs personnels, sa gerbe d'erreurs tactiques. Les officiers du IIIe corps d'armée, comme tous leurs camarades avant eux, auront lié la leur. Il ne sert à rien d'insister, et de clouer au pilori les coupables. L'auteur de la faute est le premier à s'en souvenir et à en tirer profit pour son instruction.

Nous nous dispenserons donc de jouer les pédagogues et les Clausewitz. Constatons plutôt que, dans leur ensemble, les manœuvres du IIIe corps d'armée ont présenté un spectacle fort réjouissant, que le commandement y a été exercé sans grave accroc, et que les troupes ont prouvé beaucoup d'endurance, de discipline et de bonne volonté.

A ce dernier égard, on pourrait, suivant les cantons, et même entre les bataillons de certains cantons, établir quelques différences. Il y a cependant plus d'homogénéité dans les VIe et VIIe divisions que dans d'autres. Cela se conçoit, puisque l'une est presque entièrement zurichoise, l'autre presque entièrement saint-galloise. La majorité imprime son cachet à l'ensemble.

Les progrès les plus sensibles nous paraissent avoir été réalisés dans la marche et dans la discipline de feu. Cette dernière surtout tend à se développer. Nous ne faisons pas difficulté de reconnaître qu'ici le IIIe corps a une supériorité sur le Ier. Mais nous pensons aussi que ce dernier peut arriver, si son cadre d'officiers le veut, au même résultat. C'est une affaire de commandement.

On parle souvent d'une différence de races qui, en matière militaire, vouerait l'élément latin à l'infériorité. « Nous n'avons pas le tempérament calme des Allemands, entend-on dire ; nous ne parvenons pas à nous prendre au sérieux comme eux, etc. »

Nous ne croyons pas à ces affirmations-là. Les Français du premier Empire n'ont-ils pas été de brillants soldats, battant

les vieilles et solides armées autrichiennes, comme les autres ?

Qu'on relise la chronique de novembre de notre correspondant allemand : « A Nancy, l'année passée, j'ai vu défiler dans la rue Ste-Catherine le 69e de ligne qui rentrait d'une manœuvre, et je me suis dit que si ces braves soldats étaient tout à coup transportés à Berlin et munis de l'équipement d'un régiment de la garde, personne ne s'apercevrait qu'ils sont Français et non Prussiens. »

Qu'on lise aussi la magistrale étude du général de Woyde sur les *Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870*. On constatera que là aussi la différence des races ne s'est nullement manifestée au préjudice des troupes françaises, et qu'elles l'auraient emporté souvent, notamment dans toutes les premières batailles, si le commandement supérieur avait su s'inspirer des principes auxquels obéissaient les chefs allemands.

Notre race latine n'est donc pas moins dressable aux exigences de la guerre, pas moins disciplinable que la germanique, pourvu qu'on sache choisir les moyens convenables. C'est une affaire de doigté et de volonté.

Nous prétendons même qu'à maints égards, nous sommes capables de mettre la supériorité de notre côté. Dans l'ensemble, la moyenne de nos officiers témoigne souvent de plus de promptitude d'esprit et de plus d'indépendance de raisonnement, que la moyenne de nos camarades de la Suisse allemande. Si nous montrons moins de solennité extérieure, nous gardons tout autant de sérieux dans le fond. Il nous manque seulement de réfléchir à nos devoirs et de travailler au développement de notre instruction militaire dans les intervalles de nos convocations. C'est pendant la vie civile que nous agissons trop en amateurs.

Nous disions que la discipline de feu était en progrès sensible, quoiqu'il y ait encore exagération dans la consommation des munitions. En revanche, les prises de cantonnements et les distributions tirent souvent en longueur. C'est un point sur lequel il n'est pas inutile d'attirer l'attention.

Nous ne voulons pas aborder le récit des manœuvres proprement dites. Les journaux quotidiens l'ont tous fait, la plupart d'entre eux avec de nombreux commentaires. Fixons seulement trois points d'une portée tout à fait générale.

On abuse, nous semble-t-il, des formations en ligne pendant les marches d'approche. Dans le Ier corps d'armée, l'abus contraire a pu être observé en 1899. On conservait trop longtemps en général les formations par le flanc; on sacrifiait à la commodité de la marche les exigences de la vraisemblance. Dans le IIIe corps d'armée l'inverse se produit. On y ajoute inutilement à la fatigue de la troupe, en adoptant les formations de combat longtemps avant d'entrer dans les zones efficaces du feu, et dans des terrains absolument à l'abri.

Dans un ou deux cas, nous avons constaté la formation en ligne même pour des traversées de bois, où cette formation paraît tout particulièrement devoir être évitée. Elle rend la marche fatigante; elle fait sortir l'unité des mains du chef; elle rend difficile le maintien de la direction de marche et celui de l'ordre; elle garantit mal contre le danger d'une surprise.

Il faut éviter, pensons-nous, les règles trop absolues. Il n'y a pas une phase des mouvements en vue du combat pendant laquelle la marche par le flanc *doit* être observée, et une autre phase où les formations en ligne sont seules admissibles. Les circonstances et le terrain dictent continuellement au chef de compagnie et au commandant de bataillon ses déterminations. La grosse affaire est qu'ils aient rendu leur unité très maniable, très mobile, de manière à pouvoir, sans hésitation ni gêne, passer, suivant les cas, d'une formation à une autre.

Une seconde habitude, à nos yeux, abusive est celle des formations de rassemblement avant la marche au combat. Dernièrement, nous lisions dans la *France militaire*, au sujet de ces formations, quelques observations qui nous paraissent marquées au coin du bon sens[1]. Il paraît qu'en France l'habitude du rassemblement sévit encore plus que chez nous. Le journal que nous citons parle, en effet, de « cette *manie* du rassemblement, indice d'une prudence exagérée qui dénote un esprit timoré et souvent un manque de confiance dans son service de reconnaissance, quand ce n'est pas un manque de confiance en soi-même. »

Nous croyons que chez nous l'habitude des rassemblements tient à une autre cause. Presque toujours on enseigne qu'elle est avantageuse au point de vue moral; qu'elle met en présence le chef et les troupes, et permet à celui-là, par son attitude, d'influer sur la confiance de celles-ci.

[1] La *France militaire*, n° 5014, 17 novembre 1900.

Cet avantage, du reste problématique, nous paraît dépassé par les inconvénients. Le principal de ceux-ci est de prendre ou sur le repos des troupes ou sur un temps qui devrait être consacré à engager l'opération.

Pendant qu'on se rassemble pour rompre le rassemblement à peine terminé et se remettre en marche, un adversaire actif aura profité de votre perte de temps.

Cet arrêt rompant la première marche n'est du reste pas compris de la troupe le plus souvent. Elle y voit une hésitation suivant un faux départ. Cet effet moral nous paraît compenser désavantageusement celui que produit la présence d'un chef si souriant qu'il puisse être.

Troisième remarque. Pas plus que les manœuvres des années précédentes celles du IIIe corps d'armée ne nous ont fourni le spectacle d'un exercice de combat en retraite rationnel. Il y a eu deux retraites. Le deuxième jour des manœuvres de division, la VIe division a reçu l'ordre de se retirer d'Hinwyl sur Forch ; et le premier jour des manœuvres de corps d'armée, le détachement Schlatter a rétrogradé de Hegnau dans la direction d'Illnau. Mais dans l'un et l'autre cas le mouvement a commencé contre toute vraisemblance à un moment où les troupes étaient beaucoup trop engagées pour pouvoir reculer. Ce n'est pas au moment où les adversaires se tiennent à moins de cent mètres d'intervalle que l'un des deux peut faire demi-tour. Notre règlement l'interdit. Dans une position semblable il n'y a plus que deux alternatives : pousser jusqu'au bout, ou rester sur le carreau. La retraite équivaut à cette dernière alternative, avec la honte d'avoir la balle dans le dos au lieu du ventre. L'effet est le même.

Ne serait-il pas utile d'exercer quelquefois, en partant d'une situation rationnelle, la retraite et la poursuite? Il faudrait y consacrer une journée ; reprendre le combat où il a été arrêté la veille, les troupes étant entièrement déployées, mais de telle sorte que le corps qui se retire soit encore en situation de rompre le combat.

Après le combat de Chiètres en 1899, par exemple, un exercice de retraite eût été des plus intéressants. La Ire division avait l'Aar à dos. L'obliger à se dégager en passant la rivière eût été lui donner une tâche difficile mais extrêmement instructive.

Il y aurait encore un point à examiner.

On a tenté, dans certains journaux de la Suisse allemande, dans un journal bâlois spécialement, de soutenir cette thèse que le commandement des grands corps de troupes devrait être confié, dans la règle, à des officiers sortant du corps d'instruction. Pour fonder cette conclusion sur des faits, les écrivains ou l'écrivain en question se sont appliqués à exagérer la réussite de toutes les opérations entreprises, et à évoquer, discrètement d'ailleurs, un contraste avec le spectacle des manœuvres des années précédentes.

Nous ne nous reconnaissons pas le droit ni d'appuyer ni de combattre cette thèse. Il est certain qu'un officier qui pourra donner tout son temps à l'étude des questions militaires et des devoirs de sa charge sera mieux préparé à l'exercice effectif du commandement que celui qui n'y peut consacrer que le temps à lui laissé par ses occupations civiles. Le contraire serait surprenant.

Mais là n'est pas la question, dans le cas particulier. La question est de savoir si les exercices du IIIe corps d'armée ont été dirigés et exécutés avec une supériorité telle, que dans l'état actuel du recrutement du commandement supérieur l'officier de milice ne peut aspirer au même résultat.

C'est cette question-là que nous ne nous sentons pas mission de trancher. Il faudrait pour cela reprendre avec détail les opérations des cinq jours d'exercices et rechercher dans les mouvements des grandes unités l'influence du commandement supérieur.

Cette étude ne nous appartient pas. Nous signalons seulement à nos lecteurs l'existence de la thèse développée par le journal bâlois, que rendrait plus particulièrement intéressante l'examen critique des mouvements des divisions et des brigades du IIIe corps d'armée.

F. Feyler, major.

L'ARTILLERIE

AUX MANŒUVRES DU IIIe CORPS

Après avoir passé leurs cours préparatoires à Bulach, Frauenfeld, Zurich et Aadorf-Elg, les régiments d'artillerie ont rejoint leur division respective pour les manœuvres de brigade, de division et de corps. Aux manœuvres de division, l'artillerie de corps a été fractionnée et attribuée à chacune des divisions en forces à peu près égales. Le commandant de corps a estimé, non sans raison, que l'appoint de six batteries à l'un des partis fournissait à celui-ci une supériorité beaucoup trop marquante et déséquilibrait les chances de succès dans une trop forte proportion. C'est pour ce motif que dans la journée du 13 septembre, premier jour des manœuvres de division, un groupe du régiment de corps a été réparti à chaque division ; que le lendemain, à l'attaque d'Hinwyl, la VIe division avait avec elle quatre batteries de corps, et que le samedi 15, c'était le tour de la VIIe division d'être renforcée de quatre batteries pour se porter contre la position de Forch.

La disjonction du régiment de corps n'a cependant pas eu pour conséquence de priver son chef d'un commandement effectif ; pendant le combat, il a pris la direction de toute l'artillerie d'un des partis, tandis que le colonel de l'artillerie du corps d'armée se mettait à la tête de celle du parti opposé. Ces deux officiers supérieurs avaient ainsi l'occasion de s'exercer à la direction d'un nombre important de batteries, de donner une certaine unité à l'action de l'artillerie, de régler les mouvements des groupes et d'assurer enfin une liaison plus intime avec les troupes d'infanterie de leur parti.

On ne peut cependant pas dire que l'artillerie ait eu l'occasion d'agir avec beaucoup d'ensemble et par masse, surtout dans les manœuvres de division, les groupes de chaque division ayant le plus souvent été attachés aux colonnes, générale-

ment séparées, de l'infanterie. Toutefois, soit dans ces colonnes, soit dans des groupements plus considérables, on a nettement remarqué, — comme déjà l'année dernière aux manœuvres du Ier corps, — une liaison meilleure de l'artillerie et de l'infanterie et plus d'unité d'action entre les deux armes. Décidément, le sens tactique des artilleurs est en notable progrès ; les écoles centrales commencent à porter leurs fruits. Il est juste d'ajouter que parmi les officiers généraux, deux d'entre eux, le commandant de corps et le commandant de la VIe division ont longtemps appartenu à l'artillerie, et que le troisième, autrefois professeur aux Ecoles centrales, a acquis une grande habitude à manier l'artillerie et sait lui donner des ordres à temps voulu.

Car, il faut le reconnaître, une des choses les plus difficiles dans les manœuvres de paix, où tous les événements se succèdent avec une rapidité invraisemblable, consiste précisément à savoir ordonner à temps les mouvements de son artillerie, sinon celle-ci arrive inévitablement en retard. D'un autre côté, il importe que les officiers qui la commandent soient les premiers renseignés sur les intentions du commandement (ou qu'ils aient le flair de les prévoir) et qu'ils choisissent vite et bien les positions sur lesquelles ils auront à diriger leurs batteries.

Le choix des positions était en général bon, mais la reconnaissance et l'occupation elle-même de la position laissaient à désirer. Nous avons vu des officiers amener au feu des batteries dans des positions difficiles et des terrains compliqués, presque sans aucune reconnaissance préliminaire. Conséquence : l'entrée en position a été déplorable et les arbitres ont dû mettre momentanément hors de combat des batteries tout entières. Il ne faut pas se le dissimuler, une des opérations les plus délicates et des plus fréquentes dans nos terrains consiste à mettre en batterie derrière une croupe ou sur une crête oblique par rapport à la ligne de feu. Comment se placer sur cette croupe ?

Les pièces des ailes désembréleront-elles en avant ou en arrière de l'arête ? Ou bien, pour profiter du couvert, suivra-t-on la forme du terrain et placera-t-on ses pièces, masquées par la crête, en retraite les unes des autres ? Tout autant de solutions qui demandent à être réglées avant d'entrer en position, afin de fixer l'emplacement des pièces et d'éviter les

tâtonnements qu'on a vu se produire, sous le feu ennemi, dans le déploiement des batteries de corps qui attaquaient la position de Forch, le 15 septembre.

Nos champs de manœuvre de l'artillerie ne présentent malheureusement pas d'accidents de terrain assez marqués pour permettre d'exercer des mises en batterie difficiles. D'autre part, la crainte de payer de grosses indemnités de culture retient parfois les commandants dans l'organisation d'exercices en terrain varié. Il serait cependant bien simple, et en somme peu coûteux, de louer, à l'année, à une certaine distance de places d'armes, un mamelon, une colline, un terrain appropriés, où tous les groupes iraient successivement exercer des mises en batterie dans des circonstances spéciales et exécuter si possible des tirs réels. L'année suivante, on dirigerait ses pas ailleurs. On a déjà essayé ce genre d'exercices, mais trop timidement à notre avis. Les autres armes se font beaucoup moins de scrupules que l'artillerie à porter en compte des « dommages aux cultures » ; leur budget pousse un peu au noir, mais leur instruction tactique leur procure en définitive l'immunité.

On n'a pas paru cette année utiliser habilement le terrain pour se couvrir, ni employer souvent la méthode des mises en batterie dérobées. La remarque en a d'ailleurs été faite par le Directeur des manœuvres. De même, — et cette observation est générale et s'applique à presque toutes les batteries, — on n'a pas respecté au feu les intervalles réglementaires entre les pièces, qui fort souvent étaient trop rapprochées sans aucun motif plausible. Il est de la plus haute importance, afin de diminuer la vulnérabilité, d'observer strictement les intervalles partout où faire se peut. Enfin, dans les grands déploiements de l'artillerie, plus de simultanéité dans l'entrée au feu des batteries aurait été de mise : à Ruti, par exemple, le 18 septembre, on aurait eu une belle occasion d'ouvrir simultanément le feu avec les six batteries de corps contre la position de Russikon.

Il est certain que ces imperfections se corrigeraient d'elles-mêmes en campagne et que quelques shrapnels ennemis vous auraient vite fait la leçon, néanmoins, comme l'a dit Souwaroff, « on ne fera bien à la guerre que ce qu'on a l'habitude de faire en temps de paix ». Sachons donc prendre cette habitude et n'en contracter jamais que de bonnes.

Les manœuvres de paix présentent l'inconvénient de ne pas donner aux travaux de terre toute l'importance qu'ils méritent et que de récentes campagnes, la guerre du Transvaal entre autres, viennent encore de mettre en évidence. On a parfois à peine le temps de marquer ces travaux et de commencer leur exécution. L'artillerie a construit elle-même les épaulements pour ses pièces à Forch, ainsi qu'à Russikon. Ailleurs, et même dans les situations où l'artillerie s'est trouvée assez longtemps en position, elle n'a pas cherché à couvrir ses canonniers par des fossés. Elle ne le négligerait pas en campagne. Les épaulements de Forch paraissent n'avoir pas été tracés d'après un modèle bien arrêté, quoique le terrain fût excellent et se prêtât fort bien à toute espèce de travaux. Une batterie avait même construit ses fossés de canonniers parallèlement à la crosse, si bien qu'à un moment donné, l'attaque s'étant prononcée sur le flanc, il a fallu retirer les pièces de leur emplacement pour les mettre en batterie ailleurs.

A Russikon, les épaulements étaient mieux compris, mais là encore, on s'était préoccupé davantage de masquer le matériel que de protéger les canonniers.

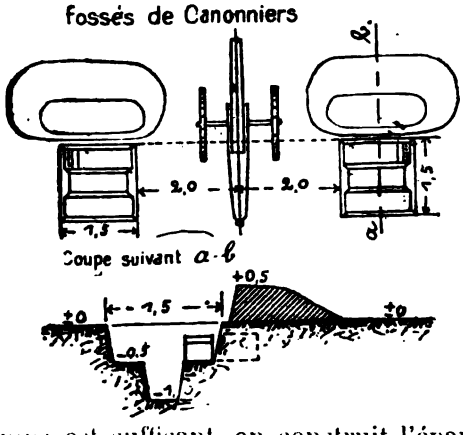

Il conviendrait une fois pour toutes d'adopter un type d'épaulement unique et pratique. Le tracé allemand, à fossés transversaux, dont nous donnons ici la reproduction, paraît un des plus recommandables. On commence par creuser les fossés de canonniers, puis, si le temps est suffisant, on construit l'épaulement pour la bouche à feu elle-même.

* * *

Une situation bien typique est celle qu'ont offerte, le 14 septembre, les quatre batteries de l'artillerie de corps, attachées à la VIe division, dans l'attaque de la VIIe division, près de Hinwyl. Elles ont occupé, vers 8 heures du matin, au nord-

ouest de Hinwyl, près de Holzweil, des positions étagées d'où elles canonnaient à qui mieux mieux les troupes en formation de rassemblement de l'adversaire.

Les positions étagées ont donné lieu à de vives polémiques. Elles ont leurs partisans et leurs détracteurs, et pendant longtemps on les a vu figurer, on ne sait trop pourquoi, au nombre des tractanda de la Commission d'artillerie, comme si la Commission en avait que faire !

Il est certain, qu'en principe, les positions étagées ne sont pas recommandables. Cependant, dans quelques circonstances, par exemple lorsqu'elles sont assez distantes les unes des autres, en profondeur et en élévation, pour éviter que les coups trop longs ou trop courts, destinés à l'une des batteries, n'atteignent la batterie voisine, on peut parfaitement en faire usage. On doit même les utiliser lorsque, comme à Hinwyl, il n'y a pas moyen de mettre ses canons en ligne d'une autre manière. En Suisse, nous serons constamment appelés à nous déployer en étage et à tirer par-dessus nos troupes, aussi, bien que ce tir ait beaucoup perdu de la faveur dont il jouissait il y a peu d'années (on cherchait à l'époque à réduire les fronts de combat), il sera cependant souvent pratiqué dans nos terrains. Nous devons donc nous faire à son emploi et y accoutumer nos troupes.

* * *

Pour la première fois, on a employé l'artillerie de position comme artillerie lourde d'armée. Au lieu de la charger, suivant la coutume, de la défense d'une position de campagne fortifiée, on l'a attachée à la division de manœuvre, comme artillerie mobile. L'essai a parfaitement réussi. Il a démontré que, moyennant certaines modifications que nous indiquerons plus loin, l'artillerie de position est susceptible d'accompagner l'armée de campagne et qu'elle possède une mobilité très convenable, bien supérieure à celle qu'on lui accordait. Ses canons de 12 cm. ont soutenu efficacement, le 17 septembre, la division de manœuvre depuis les hauteurs de Gutenschwyl et ont contenu pendant longtemps les troupes de l'aile droite du corps d'armée : la VIe division et les artilleries du colonel Bleuler. En réalité, ces pièces de gros calibre auraient infligé à l'artillerie ennemie des pertes considérables. Lorsque l'attaque enveloppante de la VIIe division a fait sentir ses effets sur le

flanc droit de la division Schlatter et que celle-ci a dû battre en retraite en toute hâte, l'artillerie de position a réussi à retirer ses 12 cm. et à les mettre en lieu sûr. Elle a laissé surprendre, il est vrai, une batterie de 8,4 cm. par des détachements d'infanterie qui s'étaient avancés sous bois ; mais cette surprise ne serait pas arrivée si la retraite avait été ordonnée à temps, si elle avait été exécutée avec moins de flottement de la part de l'infanterie et si, enfin, l'artillerie avait pris la précaution d'envoyer des éclaireurs dans les bois qui l'entouraient. Il est juste de dire, à sa décharge, que son effectif réduit en chevaux ne lui permettait pas de se mouvoir avec toute la rapidité désirable, malgré l'appoint d'attelages que lui avait fourni, pour les deux jours de manœuvre de corps, le Parc du corps d'armée.

Le lendemain, la division de Position occupait une position défensive à l'aile gauche de la division de manœuvre, à Wylhof, au sud de Russikon, position fort bien choisie, bien masquée, dotée de vues étendues et d'un vaste champ de tir sur la vallée du Kemptbach et sur les lignes d'approche probables du corps d'armée. Là, en un espace peu étendu, rassemblée dans la main de son chef, elle a pu mettre en ligne toutes ses pièces.

Ces deux journées de manœuvre ont fait plus pour indiquer l'emploi de l'artillerie de position que bien des dissertations. Il est incontestable que pour renforcer une position de campagne, pour défendre un point ou une position importante, pour attaquer une position très forte ou organisée défensivement, une artillerie à effet puissant est indispensable. On ne saurait supprimer la nôtre d'un simple trait de plume, ni l'attribuer tout entière à l'artillerie de forteresse comme quelques-uns le voudraient. Toutefois, afin de lui permettre de remplir son rôle, il importe de lui faire subir des transformations dans son matériel et dans son organisation.

Parlons d'abord du matériel. Les canons de 12 cm. Ils sont excellents, d'une grande portée, d'une précision et d'un rendement remarquables ; nous les conserverons en modifiant leur affût pour augmenter leur mobilité, et en introduisant un frein pour accélérer le tir.

Les mortiers de 12 cm. On est unanimement d'accord pour les remplacer. Ce matériel est tout à fait « vieux jeu ». Il était, il y a une dizaine d'années, un des meilleurs et des

plus pratiques qu'on connaisse, grâce à ses plates-formes transportables; dès lors, il a été considérablement distancé. Sa mise en batterie demande trop de temps, son transport est encombrant et mal commode, son tir trop lent.

Par quoi le remplacer? La question se pose. Attendra-t-on que la Commission qui s'occupe de l'obusier de campagne ait pris une décision, et si cette décision tournait en faveur d'un obusier léger, adoptera-t-on un obusier de calibre plus fort, 15 cm. par exemple, pour l'artillerie de position? Cette solution jouit de quelque faveur dans les milieux où on suit volontiers l'exemple de l'Allemagne. Ou bien, au contraire, conviendrait-il de ne posséder qu'un seul et unique calibre, plus puissant que l'obusier léger et, néanmoins, suffisamment mobile pour accompagner l'armée d'opérations?

Pour répondre à ces questions, il faut chercher des exemples et des applications. Aux dernières manœuvres, nous étions parti avec l'intention de nous rendre compte des circonstances dans lesquelles servirait un obusier léger, d'un calibre voisin de 10 cm., tel que celui qu'on a mis à l'essai en Suisse. Chaque journée, nous avons recherché si et où il aurait trouvé son emploi. Nous avouons n'en avoir rencontré aucun. Deux fois, il est vrai, on aurait eu l'occasion de faire usage du tir courbe : à l'attaque de Forch et pour contrebattre l'artillerie de Wylhof. Mais, dans le premier cas, à Forch, les épaulements de l'artillerie et les fossés de tirailleurs présentaient une si faible épaisseur qu'ils auraient été percés à jour par les canons de campagne à tir tendu et n'auraient accordé à leurs occupants qu'une protection fictive; une artillerie à tir courbe n'était donc pas nécessaire. En effet, dans des opérations qui se poursuivent jour par jour, on n'a guère le temps d'exécuter des ouvrages d'une résistance et d'un relief tels que seul le tir courbe parvienne à en déloger les défenseurs; contre positions préparées d'avance, un calibre de 10 cm. est, d'autre part, trop faible. Dans la seconde situation, à Wylhof, lorsqu'il s'est agi d'attaquer l'artillerie masquée et de gros calibre de la défense, un obusier léger n'aurait pas non plus répondu et se serait trouvé impuissant à réduire au silence la grosse artillerie du colonel Schlatter.

Si on se reporte aux manœuvres du Ier corps d'armée de l'année dernière, on reconnaîtra également que dans aucune des journées de manœuvre, ni à Anet, ni à Fræschels, ni à

Gurmels ou ni dans les combats de Tavel, on n'aurait eu l'occasion de faire usage du tir courbe.

Il serait téméraire de généraliser et de tirer de ces exemples des conclusions péremptoires. Nous croyons cependant que l'obusier léger de campagne servira beaucoup moins souvent qu'on serait tenté de le croire et qu'il serait dangereux de s'encombrer d'un matériel léger à tir courbe, utilisable seulement dans quelques cas spéciaux, inapte au tir tendu, doté d'une portée faible et d'une précision insuffisante, et qui, au surplus, n'exclut pas l'obligation d'un matériel lourd du même genre. Les expériences comparatives exécutées récemment à Munster, en Hanovre, et dont parlait ici le correspondant de la *Revue*[1], semblent nous donner raison. Elles ont tourné au désavantage de l'obusier léger, qui n'a nullement répondu à ce qu'on en attendait.

Quant à un mortier de plus fort calibre, nous nous prononçons résolument contre celui de 15 cm., surtout si, comme nous l'entendons, il paraît avantageux de n'avoir qu'une seule pièce à tir courbe. Le matériel de 15 est trop lourd et sa munition trop pesante pour un pays accidenté comme le nôtre. Le calibre de 12 cm., de même calibre que le mortier actuel, est, au contraire, tout à fait indiqué, d'autant plus que nos coffres à munition pourront partiellement servir, et que comme aujourd'hui, l'unité de calibre, avec le canon de 12 cm., sera sauvegardée, ce qui est un avantage.

En ce qui concerne la pièce de 8,4 cm. de campagne, dont est également dotée l'artillerie de position, personne ne tiendra à la conserver. Pour la défense rapprochée, et pour battre les angles morts dans le voisinage des positions, quelques mitrailleuses seront infiniment préférables.

Il va sans dire qu'afin de donner à la Position la mobilité nécessaire pour lui permettre d'accompagner l'armée d'opérations, pour en faire une artillerie lourde d'armée, il faudra entièrement modifier son organisation et la débarrasser de tous les impedimenta qu'elle emmène avec elle : locomobile, projecteurs électriques, échelle-observatoire, etc., qui appartiennent à l'artillerie de forteresse. On la dotera, en même temps, d'attelages suffisants et on formera des batteries distinctes de mortiers et de canons.

[1] Page 725.

* * *

Depuis bien des années, on avait renoncé à comprendre le Parc de corps dans les grandes manœuvres et à le faire contribuer au service de ravitaillement des munitions. Cette année, il a marché avec les autres troupes. Aux manœuvres de division contre division, deux compagnies ont été réparties à chacune des divisions. Les troupes n'emportaient avec elles qu'un effectif réduit de munition (le 60 %). Après le combat, et souvent même pendant le combat, le Parc a distribué des munitions aux voitures de munitions de l'infanterie ou aux caissons de batterie. La distribution, dans bien des cas, s'est effectuée par échange de voitures, alors que, sauf cas urgents, il est réglementaire partout de transborder. Pendant les manœuvres, le service s'est borné à un ravitaillement de l'infanterie, les attelages des caissons d'artillerie ayant, nous l'avons dit, été détachés à la division de Position.

Le cours préparatoire du Parc de corps, dont les compagnies sont composées des troupes de landwehr 1er ban, est malheureusement trop court pour préparer, dans le détail, le personnel au service important du ravitaillement de munitions. Cet inconvénient se fait d'autant plus sentir qu'officiers et soldats sortent des batteries et n'ont aucune idée des fonctions nouvelles auxquels ils sont appelés. Il faudrait au cours préparatoire une durée complémentaire de deux jours. En outre, il n'existe aucune instruction sur le ravitaillement des munitions ; l'« Instruction » officielle date de plus de vingt ans et n'a jamais été mise au point dès lors, ni adaptée aux nouvelles formations. Il est urgent que cette lacune soit comblée et qu'un règlement vienne fixer les bases de ce service, très important en campagne.

* * *

Le défilé de l'artillerie à la revue de *Wallisellen* n'a pas réussi. Les distances entre les batteries, entre les groupes, entre les régiments étaient mal observées. L'artillerie de corps a suivi à quelques centaines de mètres de distance les artilleries divisionnaires. Les alignements eux-mêmes n'étaient pas merveilleux et pourtant le terrain était excellent. On a inféré de ces irrégularités, un déclin de l'artillerie et une baisse de ses qualités manœuvrières. Les artilleurs feront bien de profiter de cette leçon. On ne doit rien négliger de ce qui peut assurer la réussite de la revue et rien laisser au hasard dans sa préparation. Là aussi, il faut tendre à donner son *summum* et accorder au

défilé l'importance qu'il mérite, et qu'il possède incontestablement, même si on n'est pas partisan de la parade. Il y va du bon renom de l'arme !

Il va sans dire que les diverses remarques que nous venons de formuler sur l'artillerie aux dernières manœuvres sont faites sans parti pris et sans esprit de dénigrement à l'égard de personne. Au contraire, en relevant les erreurs ou les inexpériences qui se sont produites cet automne, nous avons voulu qu'elles servent d'enseignement non seulement aux participants eux-mêmes, mais à tous les officiers de l'arme à quelque corps d'armée qu'ils appartiennent. Ed. MANUEL.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le service de santé de l'armée suisse jugé par un étranger. — Création de deux bataillons d'infanterie. — Démissions. — A la recherche de quartiers-maîtres. — Places d'armes et cantines. — L'assurance militaire contre les accidents et la maladie. — ...On demande un général. — *Règlements et prescriptions de service au 1er janvier 1900.* — A la Société romande des Armes spéciales.

Le service sanitaire de l'armée suisse a attiré l'attention, pendant les manœuvres du 1er corps d'armée, en 1899, d'un médecin de régiment autrichien, le Dr Johann Steiner. De retour à Vienne, le Dr Steiner a fait à la Société des médecins militaires, une conférence reproduite par le *Wiener medicinische Wochenschrift*, et dans laquelle il a exposé, avec une parfaite clarté, l'organisation sanitaire de notre armée et fait ressortir ses mérites; puis il a décrit le fonctionnement du service, tel qu'il a pu l'observer pendant les manœuvres, et certes il n'a pas ménagé son temps pour se trouver sur les points où il pouvait voir quelque chose. Le Dr Steiner est sobre d'appréciations; elles sont généralement favorables; à côté de quelques réserves sur des points spéciaux, sur la pesanteur ou le trop peu de mobilité de certaines voitures, ses jugements sont souvent fort élogieux.

« Quant au service sanitaire militaire, dit-il au début de sa conférence, il est organisé de telle sorte qu'indubitablement c'est le plus rationnel qui existe dans toutes les armées, l'armée italienne non exceptée ». Le Dr Steiner a aussi été frappé du rang assigné au service sanitaire, de la considération dont sont entourés ses officiers; il revient à plusieurs reprises sur ce sujet. Le degré d'instruction atteint par les troupes sani-

taires l'a vivement intéressé; après avoir raconté qu'il a assisté à la démonstration du matériel du lazaret de la Ire division, il ajoute : « Je suis forcé de convenir que tout se passait avec une grande précision, que le chef du lazaret et les chefs d'ambulances agissaient comme l'auraient fait des commandants de troupe expérimentés et donnaient les ordres de telle sorte qu'on n'avait pas l'idée de songer qu'on se trouvait dans une armée de milices ».

— Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale, en application des articles 23 et 36 de la loi militaire du 13 novembre 1874, de créer, dans les cantons de Bâle-Ville et de Schaffhouse, deux nouveaux bataillons qui porteraient respectivement les numéros 97 et 98. A teneur de la loi, ces deux cantons fournissent chacun un bataillon d'élite; mais, depuis 1874, la population ayant considérablement augmenté, le recrutement de l'infanterie a suivi la même progression, ensorte que les bataillons 54 (Bâle-Ville) et 61 (Schaffhouse) peuvent actuellement être dédoublés ; toutefois les nouveaux bataillons ne pourront pas, dès le principe, avoir l'effectif réglementaire et devront être organisés d'abord chacun à 2 ou 3 compagnies seulement.

Cette proposition du Conseil fédéral est probablement la conséquence d'un projet plus étendu qui avait été étudié et présenté par le chef d'arme de l'infanterie. D'après ce projet, il s'agissait, non pas de créer des nouveaux bataillons par dédoublement de certains bataillons existants, mais de créer, dans chaque corps d'armée, des unités dites *fédérales*, au moyen des effectifs supplémentaires détachés des bataillons d'élite qui tous, sauf un seul si je ne fais erreur, présentent des effectifs dépassant plus ou moins considérablement l'état légal. On aurait obtenu ainsi trois bataillons nouveaux, qui auraient pu être groupés en régiments ou affectés à des buts spéciaux. Ces créations nouvelles auraient permis de doter les fortifications du St-Gothard et de St-Maurice, par exemple, des troupes d'infanterie d'élite qui leur sont nécessaires, sans entamer les divisions de l'armée de campagne ; il eut été possible, en particulier, de remplacer dans le 4e régiment d'infanterie, le bataillon no 12 affecté actuellement aux fortifications de St-Maurice, et de rendre la liberté au bataillon de carabiniers no 1, actuellement enrégimenté avec deux bataillons de fusiliers.

Quelles sont les raisons qui ont amené le Conseil fédéral à réduire ce projet à la création par dédoublement de deux bataillons seulement, qui encore seront incomplets ? Est-ce la crainte de toucher à la loi du 13 novembre 1874 ? Elle a été si souvent corrigée déjà qu'il semble importer peu qu'on la modifie une fois de plus. Est-ce afin d'éviter la formation d'unités composées de troupes de plusieurs cantons ? Il en existe déjà, dans les carabiniers et dans les fusiliers ; cela ne saurait donc être une difficulté. Est-ce à cause des frais qu'occasionneraient de nouvelles for-

mations? Les débats nous renseigneront sans doute sur ce point. Je trouve pourtant regrettable qu'on ne soit pas entré dans les vues émises par le chef d'arme de l'infanterie, ou qu'on n'ait pas retardé la création d'unités nouvelles jusqu'au moment où on aurait pu étendre cette mesure à toutes les unités de l'infanterie. Il faudra bien en venir une fois à réorganiser notre infanterie, dans son ensemble, et alors, toutes les retouches partielles qu'on aura fait subir à la loi de 1874 constitueront autant de difficultés nouvelles.

— Un vent de démission, violent et extrêmement regrettable, souffle dans les hautes sphères de l'artillerie du Ier corps d'armée. Viennent successivement de remettre leur démission: le colonel Turrettini, chef de l'artillerie, le colonel Charrière, de Sévery, commandant du régiment de corps no 9, le lieutenant-colonel Ruffieux, commandant du régiment divisionnaire II no 1, enfin, dans le corps d'instruction, le lieutenant-colonel Chauvet, instructeur de Ire classe. Ce dernier, qui désirait vivement rentrer dans sa ville natale, a accepté les fonctions de commissaire des guerres du canton de Genève. Son départ du corps d'instruction, où il représentait très heureusement la Suisse romande, sera vivement senti. Quant aux autres démissionnaires, on les voit partir avant l'heure et au moment où on était en droit d'attendre beaucoup d'eux encore.

On annonce également la démission du lieutenant-colonel Chuard, commandant du 1er régiment d'infanterie, que ses nombreux devoirs civils et ses occupations empêchent de consacrer à l'armée tout le temps qu'il aurait voulu.

— Une communication du chef de l'infanterie fait ressortir qu'un assez grand nombre de bataillons d'infanterie sont privés de *quartiers-maîtres;* il paraît, et ce mal n'est pas récent, que l'on éprouve d'assez grandes difficultés à recruter les officiers d'administration. Ne pourrait-on pas prendre les quartiers-maîtres parmi les officiers de troupe? je crois qu'on en trouverait là en nombre suffisant; ces officiers présenteraient l'avantage, non sans valeur, de connaître la troupe, ses habitudes, ses besoins; leur instruction militaire ne serait pas à faire et une école spéciale, de courte durée, suffirait pour les mettre en état de remplir leurs nouvelles fonctions; il va sans dire qu'une fois formés ils devraient prendre rang dans la nouvelle hiérarchie avec leur grade et leur ancienneté de brevet et qu'ils y resteraient incorporés.

— La question des *places d'arme de l'infanterie*, dont la situation n'est pas dans toutes les divisions nettement ni également établie, revient périodiquement sur le tapis; cette fois, c'est à propos de la place d'arme de la IIe division, à Colombier. Le canton de Neuchâtel, à qui elle appartient, a déjà fait pour l'améliorer (reconstruction de caserne et établissement

d'une place de tir), des sacrifices considérables et qui lui rapportent fort peu. La dernière convention lui impose, paraît-il, un nouvel agrandissement de la caserne et l'aménagement d'une nouvelle place pour les tirs de combat. Tout cela coûtera gros ; le chef des finances de Neuchâtel parle de 800 000 francs. On trouve cette somme trop forte et hors de proportion avec les ressources du canton et les avantages qu'il en retire. De là grand émoi dans la localité intéressée, Colombier, qui craint de se voir privée de ce qu'elle possède.

Ne faudra-t-il pas, un jour ou l'autre, — et alors mieux vaudrait commencer immédiatement — que la Confédération rachète toutes les places d'armes de l'infanterie ? On recule devant le nombre de millions qu'exigerait cette acquisition ; pourtant, notre armée n'est pas une institution à créer, elle existe, il faut l'instruire, et pour l'instruction, les places d'armes, bien aménagées, sont indispensables. Plusieurs de celles que nous possédons présentent des défectuosités ; les améliorations ne se réalisent qu'à la suite de longs marchandages avec les cantons ou avec les communes propriétaires et finalement, dans trop de cas, on accepte des solutions incomplètes ou boiteuses (qu'on aille voir ce qui se fait actuellement à la caserne de Lausanne), et le mal est irréparable.

Ne se trouvera-t-il pas une voix autorisée pour demander qu'on étudie une bonne fois, dans tous ses détails et avec toutes ses conséquences le rachat par la Confédération de toutes les places d'armes, et qu'on en finisse. Ce qui souffre le plus de tout cela c'est l'armée, l'instrument de la défense nationale.

A l'occasion du budget, M. le conseiller national Oyez-Ponnaz a proposé que le Conseil fédéral examinât la question de l'exploitation des *cantines militaires* par la Confédération, comme à St-Maurice et au Gothard, et commençât par faire un essai avec quelques cantines. Les circonstances spéciales de St-Maurice et du Gothard rendent peut-être cette pratique nécessaire, mais il n'y a aucune nécessité à l'étendre aux autres cantines militaires. Il paraît que certaines d'entre elles ne donnent pas toute satisfaction. A qui la faute ? sinon aux cantons, en première ligne, qui louent les locaux à des prix souvent exorbitants ; il faut bien alors que les cantiniers se « rattrapent » sur le militaire. Qu'une réforme soit nécessaire, c'est certain ; mais ce n'est pas l'exploitation par l'Etat qui paraît la meilleure. Que la Confédération se porte acquéreur de toutes les casernes, ou qu'elle en devienne partout le locataire principal et qu'elle rétrocède, à des conditions modérées et avec un cahier des charges serré, les cantines à des gens du métier ; qu'elle donne aux commandants de places, de cours ou d'écoles, l'autorité nécessaire pour faire exécuter les clauses des contrats, cela vaudra mieux. La Confédération a mieux à faire que de se faire « cantinier » ; elle peut, par d'autres moyens, servir plus utilement les vrais intérêts du soldat. Plaçons mieux nos aspirations philan-

thropiques et humanitaires et ayons une sollicitude mieux éclairée pour le soldat. D'ailleurs la cantine, en tant que lieu où l'on débite à la troupe des boissons, est-elle indispensable? Faut-il que le soldat ait à sa portée immédiate l'occasion de consommer des boissons alcooliques? (car c'est de cela surtout dont il s'agit).

— Le Conseil fédéral, par son message du 16 juin 1900, a présenté aux Chambres un projet de *Loi fédérale concernant l'assurance des militaires contre les accidents et la maladie.* Cette loi diffère peu du projet qui a sombré avec la loi générale sur les assurances, repoussée par le peuple suisse. Malgré ce premier échec, le Conseil fédéral estimant que les dispositions de la loi relatives aux militaires, avaient rencontré une approbation à peu près unanime, a résolu de les présenter à nouveau, séparément.

La loi de 1874 sur les pensions est en effet actuellement au-dessous des exigences et n'accorde aux militaires blessés ou malades que des indemnités reconnues insuffisantes.

Le cadre de cette chronique ne me permet pas de donner une analyse du projet, sur lequel je reviendrai dans un prochain numéro de la *Revue militaire.* Jusque-là les Chambres auront peut-être pris une décision.

— Qui se serait imaginé qu'un journal proposerait la nomination d'un « général » et la création d'un état-major permanent dès le temps de paix? C'est pourtant ce qu'a fait le *Tagblatt* de Schaffhouse. Et les raisons dont il appuie sa proposition ne sont pas sans valeur. Quelle perturbation en effet, dans toute l'armée et spécialement dans le haut commandement par le chassé-croisé que déterminerait la nomination du général et des autres hauts officiers composant son état-major! Assurément, nos institutions démocratiques n'auraient rien à craindre de cette création; elles sont à l'abri des coups d'Etat militaires. Nous ne pensons cependant pas que cette idée fasse son chemin; si l'on voulait organiser des commandements permanents c'est ailleurs qu'il faudrait commencer; mais ce qu'elle a de juste et de réalisable c'est qu'il faut avoir une réserve d'officiers supérieurs, éventuellement qualifiés pour le commandement en chef et non pourvus d'un commandement et dont, par conséquent, on pourrait disposer sans amener dans l'armée aucune mutation. Il ne faudrait pas alors que les officiers aptes au commandement en chef restent indéfiniment à la tête de corps de troupes; ils devraient passer la main assez tôt et avant que les forces physiques menacent de les trahir. On pourrait leur donner l'occasion de se rapprocher de la troupe et de faire valoir leurs qualités en leur confiant la direction des manœuvres de corps d'armée.

— Le Commissariat central des guerres vient de faire distribuer la *Liste des règlements et prescriptions de service au 1er janvier 1900.* Cette publication

comble une lacune en mettant chaque officier en mesure de connaître les règlements et instructions qu'il doit posséder et que l'administration lui fournit gratuitement. Il faut rappeler que tous les règlements doivent être réclamés par la voie du service et qu'on ne peut plus se les procurer auprès des commissariats militaires des cantons.

— La Société romande des armes spéciales a tenu samedi 8 décembre son assemblée annuelle à Ouchy. Elle y a entendu diverses communications intéressantes

Le colonel Camille Favre a retracé brièvement les événements de la campagne sud-africaine depuis l'origine de la guerre jusqu'à la situation actuelle. Extrêmement documenté, très au fait de toutes les opérations qui se sont déroulées depuis un an dans le sud de l'Afrique pour les avoir, dès le début, suivies et exposées d'une façon magistrale dans un des grands journaux de notre pays, le colonel Favre a fait ressortir les enseignements nombreux qu'on pouvait retirer de cette campagne. Ces enseignements portent aussi bien sur les effets des armes à feu que sur la tactique employée par l'un et l'autre des belligérants, même souvent sur l'absence de toute tactique et de toute méthode et sur les inconvénients de n'en pas avoir. Il a fourni un certain nombre d'exemples à ne pas suivre et a montré les fautes à ne pas commettre.

Un deuxième conférencier, le sympathique lieutenant-colonel Picot, délégué aux dernières manœuvres françaises de la Beauce, a fait part des impressions qu'il en rapportait, impressions très favorables dans l'ensemble et qui dénotent des progrès considérables et de la valeur de l'armée française.

Le nouveau canon de 75 mm. devait nécessairement aussi attirer son attention d'artilleur; comme tous les officiers étrangers, il a été émerveillé, et intrigué tout à la fois, du fonctionnement de la pièce, de l'organisation et de la place du caisson, dont les dispositifs et la manœuvre sont si entièrement différents de ce qu'on rencontre dans les autres artilleries.

Il a paru toutefois au délégué suisse que les ordres du Directeur des manœuvres ne laissaient pas aux généraux une initiative suffisante et que — peut-être pour la réussite des opérations — on limitait trop leur champ d'action. En outre, et cette observation se rapporte surtout à l'infanterie, on ne paraissait pas tenir suffisamment compte de l'effet du feu. Le lieutenant colonel Picot n'a du reste pas été seul à faire cette remarque, il cite les constatations analogues d'un officier anglais, retour du sud de l'Afrique, et consignées dans le *Times* des 22 et 25 septembre. (Le conférencier aurait pu ajouter que le mépris du feu est une pratique presque endémique des manœuvres de paix et que les premières balles auraient bientôt fait de la corriger en campagne, surtout dans des régions aussi découvertes que les plaines de la Beauce.)

Le lieutenant-colonel Ed. Manuel a dit ensuite quelques mots sur les manœuvres du IIIe corps d'armée dans les environs de Zurich et sur la part qu'y ont prises les artilleries de campagne et de position.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'obusier lourd de campagne en Chine. — Une victime de l'expédition : colonel comte York de Wartenbourg. — Le canon Ehrhardt.

Grand succès en Chine pour notre obusier lourd de campagne. Le mérite en revient au capitaine Kremkow, chef de batterie dans le bataillon d'obusiers lourds de l'Asie orientale. L'empereur l'a décoré de l'Ordre pour le mérite, décoration bien due.

C'était le 20 septembre, devant le fort I de Peïtang-forts. Le capitaine Kremkow avait surmonté tous les obstacles qui s'opposaient au transport de ses obusiers du poids de 1800 kg., sans l'avant-train. Pas de chevaux ni de mulets de trait; on se servait de bœufs et de « coolies », le moyen ordinaire de transport en Chine et au Japon. Les pionniers du bataillon avaient préparé les emplacements.

Avant l'arrivée de la batterie Kremkow, les alliés ne disposaient que de pièces russes à plein fouet, d'un effet presque nul. Aussi le feu des Chinois mettait-il leurs avant-postes en fâcheuse posture. A l'aube on comptait déjà une centaine de blessés.

A 5 heures du matin, la batterie ouvrit son feu à tir courbe. Immédiatement, il sema l'épouvante parmi les défenseurs. Ceux-ci se considéraient comme en sécurité parfaite derrière leurs parapets et dans leurs abris. Changement de décor à vue. Les obus tombent du ciel et ravagent les abris ; les éclats volent de toutes parts; au milieu du fort, le Yamen prend feu.

Vers 9 heures, les Chinois lâchent la position et fuient sur leur flottille. Mais l'assaut est périlleux encore, moins à cause du feu de l'ennemi que par suite d'une infinité de mines disposées avec une intelligence diabolique. Quel danger d'instruire dans l'art de la guerre des nations à demi-civilisées. Elles n'apprennent que trop bien l'usage des engins de destruction.

L'intérieur du fort était parfaitement vierge de combattants ; tout s'était retiré. On trouva des canons Krupp de première qualité et — c'est presque incroyable et pourtant vrai — une abondante provision de notre propre fusil modèle 1898, dont nous sommes si chiches envers nous-mêmes! Il faut absolument, à l'instar de ce que fit la France jusqu'à 1885 une loi prohibant la vente d'armes à feu à toute nation quelconque. On a

maintenant la certitude qu'à l'insu du gouvernement la fabrique d'armes et de munitions (Löve) à Berlin a fait des ventes importantes à la Chine.

Puisque j'en suis à cette funeste campagne de Chine, permettez-moi de rappeler le souvenir d'une de ses victimes que vous connaissez en Suisse. Vous avez vu en pleine santé, à vos manœuvres de 1899, le colonel comte York de Wartenbourg. Il appartenait à l'état-major du général-feld-maréchal comte de Waldersee, commandant des troupes alliées. Vos journaux vous ont dit la cause de sa mort. Quelques notes biographiques seront sans doute les bienvenues.

Il était le petit-fils de notre célèbre comte York qui, par la convention de Tauraggen en 1812, prépara la rénovation de la Prusse opprimée et presque anéantie. Il naquit en 1850. En juillet 1870 il entra en ligne au 3e uhlans à Brandebourg. Enseigne au mois d'août et lieutenant à la fin de l'année, il reçut la croix de fer de 2e classe. Il passa par l'académie de guerre de 1878 à 1881, fut commandé au grand état-major en 1882, devint attaché militaire à Vienne en 1884 et à St-Pétersbourg en 1885. Il y resta jusqu'en 1893, coupant son séjour par son mariage, en 1889, avec une baronne, Joséphine de Bronikoska, de nationalité russe.

A son retour au pays, il devint officier d'état-major des cuirassiers n° 1, puis commandant du 15e uhlans à Strassbourg, enfin chef de la section russe au grand état-major et, en même temps, professeur à l'académie de guerre.

York était réputé comme particulièrement au courant des institutions militaires russes. A Strassbourg, il était très aimé. Du reste, célèbre comme auteur militaire. Je l'ai cité plus d'une fois. Vous connaissez ses œuvres: *Napoléon chef d'armée* (Napoléon als Feldherr); *Les progrès de la puissance russe en Asie* (Das Vordringen der russischer Macht in Asien), etc.

Il manjait parfaitement le russe; et peu d'officiers étaient mieux au courant que lui des théâtres probables de la guerre dans l'est de l'Europe.

Requiescat in pace!

— On fait grand bruit en Allemagne dans la presse militaire et politique des usines Ehrhardt, plus exactement de la *Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik*, à Dusseldorf, qui a créé un nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. Celui-ci porte le nom de matériel C. 1900 (construction 1900). A en croire l'*Armeeblatt*, de Vienne, et d'autres journaux hebdomadaires, il serait unique en son genre. La *Militär-Zeitung*, de Berlin, dont le rédacteur est le capitaine Oettinger, parle de cette nouvelle artillerie avec beaucoup de réserve et engage ses confrères à ne pas « s'emballer » pour un canon qui n'a pas encore fait ses preuves.

M. Ehrhardt, le directeur de l'usine de Dusseldorf, est conseiller d'architecture (Baurath); il a fondé, ou acquis, des établissements métallurgi-

ques destinés à faire concurrence à Fr. Krupp et à d'autres constructeurs. Le Ministère de la guerre n'a pas vu de mauvais œil cette entreprise nouvelle, il y est au contraire plutôt favorable, tout ce qui peut développer l'industrie étant bien reçu par le gouvernement.

Le nouveau canon Ehrhardt réalise le recul de la bouche à feu sur l'affût; il présente un affût à frein hydraulique et à bêche de crosse à ressort. Le coulissage de la bouche à feu sur l'affût est limité par un frein à glycérine. L'affût lui-même a une forme qui rappelle celui du matériel Canet « à télescope ». Il est susceptible d'être allongé ou réduit. Allongé, il assure à la pièce un recul très long et par conséquent très doux; réduit, il donne à la voiture-pièce une longueur plus faible pendant la marche, ce qui est avantageux pour la profondeur des colonnes. Ces dispositions, assez ingénieuses, il est vrai, entraînent naturellement des complications assez nombreuses et assez délicates dans la construction [1].

La fabrique construit, paraît-il, deux types courants de pièces, l'un du calibre de 7,5 cm., tirant un projectile de 6,5 kg. à la vitesse initiale de 500 m., l'autre, calibre 7,62 cm., projectile de 6,5 kg., également, vitesse 550 m. La fermeture est, au choix, à vis, à coin ou à vis excentrique Nordenfelt. Les autres parties du matériel ne diffèrent pas essentiellement des autres artilleries et ne présentent rien de caractéristique.

On prétend que l'Angleterre a fait une commande de dix-huit batteries de ces pièces à Ehrhardt, en même temps qu'elle lui demandait 900 caissons et 54 000 coups. Certains journaux affirment qu'il ne s'agit pas de canons du système Ehrhardt, mais bien d'un autre système anglais, tandis que d'autres protestent contre toute livraison de matériel à l'Angleterre, qui doit, disent-elles, être considérée comme nation belligérante et encore en état de guerre en Afrique. La confiscation des pièces par le gouvernement allemand s'imposerait en conséquence. Pour ma part, je ne crois pas que ce matériel soit destiné à l'Angleterre ni que le gouvernement ait fait aucunes démarches pour retenir sa livraison. On paraît être en Allemagne plus calme que l'hiver passé, alors qu'un petit journal démocrate-socialiste avait fait courir le bruit que l'usine Fréd. Krupp livrait des obus à balles à l'Angleterre et que l'émotion était à son comble.

M. Ehrhardt est d'ailleurs très entreprenant. On m'a affirmé qu'il avait fondé une compagnie pour acheter des armes hors de service afin de leur

[1] La pièce Ehrhardt a été présentée à la Commission suisse du nouveau canon aux essais effectués au commencement de cette année. La Commission l'a trouvée extrêmement ingénieuse et d'un bon fonctionnement. Cependant, pour divers motifs, on n'a pas poursuivi les expériences avec ce matériel.

Des dessins de la pièce de 7,5 cm. et sa description abrégée viennent d'être publiés dans la livraison de novembre de la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, laquelle renferme également les résultats d'un tir exécuté le 21 septembre dernier au polygone de Unterlüss près Hanovre avec une batterie Ehrhardt à tir rapide devant des commissions d'artillerie de divers Etats étrangers. (*Réd.*).

faire subir quelques transformations et les négocier ensuite à des Etats « d'un degré de civilisation moins avancé ». On cite dans cet armement des canons de 8,8 cm. c. 73/88 dont on ferait un canon à tir rapide par l'adjonction d'une bêche de crosse et l'emploi d'une cartouche métallique. Je dois avouer que ce genre d'opérations serait infiniment plus dangereux que celui de la fourniture de 18 batteries à l'Angleterre Parm les collaborateurs de Ehrhardt se trouve, dit-on, un major-général, écrivain militaire bien connu, qui ferait partie du conseil d'administration de la compagnie de Dusseldorf...

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Les lectures d'hiver pour l'instruction de l'armée. — La question de l'infanterie montée.

Beaucoup de gens, qu'ils aient ou non des connaissances militaires, ont hasardé des opinions diverses sur la nature des réformes radicales dont l'introduction dans l'armée anglaise est généralement reconnue nécessaire. Le *Daily Mail* a récemment publié un article sur cette réforme. Voici, brièvement résumés, les différents points qu'il développe :

1° Actuellement, peu de temps est consacré à l'instruction militaire du soldat et beaucoup à des corvées et autres besognes accessoires. Outre les marches d'hiver, exécutées deux fois par semaine, l'ensemble des occupations du soldat d'infanterie, qui ne lui seront probablement d'aucune utilité dans le service actif, doivent lui être inculquées en six semaines. Cette période est connue sous le nom de « Field Training ». Durant ce court laps de temps, le soldat anglais est censé pratiquer en même temps l'instruction individuelle, les exercices de tir, les travaux du service en campagne, etc. Naturellement, dans ce temps si court, il ne retire de son travail que bien peu de fruit.

Le *Daily Mail* déclare que l'on va changer tout cela. Les hommes libérés seront formés en corps spéciaux et chargés des corvées qui incombent en ce moment aux soldats de l'armée active. Ces derniers recevront l'instruction militaire pendant dix mois, au lieu de six semaines. Le travail de l'année sera réparti comme suit :

a) Pendant quatre mois, les hommes seront exercés dans le cadre de la compagnie, sous la direction de leurs officiers. Ce sera l'instruction individuelle, le service d'éclaireurs, les travaux de pionniers, la marche dans le terrain afin d'apprendre à se couvrir ;

b) Pendant quatre autres mois, le travail sera poursuivi dans le cadre du bataillon : attaque et défense de positions, tir de guerre, etc. ;

c) Pendant deux mois, les grandes manœuvres ;

d) Deux mois de congé.

2° La plus grande attention sera apportée à l'instruction du tir. Les bons tireurs seront distingués.

Les cibles, disposées sur un large espace, figureront un ennemi. Les hommes exerceront les mouvements d'approche et exécuteront leurs manœuvres exactement comme s'ils avaient à faire à un ennemi réel.

3° L'instruction de l'artillerie sera améliorée. De vastes étendues de terrain seront acquises par le War Office pour les grandes manœuvres, le tir et les évolutions pratiques de l'artillerie.

Tel est, en raccourci, le thème du *Daily Mail*. Mais je crains que ceux qui espèrent une complète révolution dans l'organisation de l'armée ne soient désappointés. D'ailleurs ces remaniements ne sont pas des changements proprement dits. Ce que l'on demande dans le pays, c'est une organisation qui fournisse à l'armée un nombre suffisant de recrues, nombre proportionné aux besoins.

D'après mon opinion, M. Brodrick, le nouveau ministre de la guerre, n'est pas partisan des brusques réformes. D'une manière générale, je ne puis dire ce que sera la réforme, et j'aurais bien tort de prétendre le savoir, quand le nouveau ministre de la guerre et le nouveau commandant en chef n'ont émis à ce sujet aucune idée. Mais ce que nous savons, du moins, c'est que la conservation de soi-même est la première loi des nations, et que cette conservation ne peut être assurée que par la force navale et militaire.

Pour une armée comme celle de la Grande-Bretagne, dont les services se font pour la plupart au loin, il me semblerait impossible d'adopter le service obligatoire tel qu'il est actuellement compris. L'Angleterre est la seule puissance d'Europe qui n'ait pas adopté la conscription comme moyen d'obtenir la plus grande force militaire. D'autre part, si elle espère maintenir un service militaire suffisant pour ses besoins par le seul moyen du volontariat, ce service devrait posséder quelque attrait extraordinaire. Or, jusqu'ici, cet attrait a fait défaut.

* * *

Lord Wolseley a communiqué à l'armée son désir que, pendant les mois d'hiver, les officiers supérieurs organisent des leçons sur des sujets militaires aux officiers et soldats sous leurs ordres. Cette instruction donnée aux officiers, tout en se référant aux *Queen's regulations*, ne se limitera pas à des interrogations et à des réponses. Elle consistera en la lecture des *drill boocks* des diverses armes, tactique, principes de stratégie, usages de la guerre admis par les peuples civilisés, etc. Il devra y avoir, au minimum, une de ces lectures par semaine, d'une heure de durée.

Pour plus de variété, pourront être entreprises aussi des études de la carte. Des problèmes pourront encore être posés aux officiers, sans dis-

tinction de rang militaire. Un court délai, au plus quinze à vingt minutes leur sera accordé pour la solution. Les officiers seront tenus de formuler verbalement les ordres qu'ils donneraient à leurs hommes avec l'exposé des motifs.

Les officiers supérieurs imposeront des conférences aux jeunes officiers ayant une expérience du service actif : connaissance des devoirs de l'infanterie montée, etc.

Dans les divisions où il y a un *Deputy Assistant Adjudant General for Instruction*, le général commandant s'arrangera pour donner une conférence sur un sujet militaire tous les quinze jours.

Ces lectures seront obligatoires pour tous les officiers et sous-officiers de la garnison.

La lecture aux hommes, une fois par semaine au moins, incombera aux chefs d'escadron, de batterie, et aux commandants de compagnie. Pour l'instruction, on n'emploiera pas le système des demandes et des réponses ; les officiers et sous-officiers seront commandés pour faire une lecture en présence du capitaine, puis quelques questions seront posées aux hommes pour s'assurer qu'ils ont bien compris. Une attention spéciale sera vouée au service des avant-postes, éclaireurs et autres devoirs de même nature ressortant du service en campagne.

* * *

Les autorités militaires aux Indes commencent à se préoccuper de la question de l'infanterie montée. Lorsque les leçons acquises dans la guerre contre les Boers viendront en discussion, on s'en servira pour trouver, si possible, la solution de cette question. On écrira sans doute énormément sur ce sujet, mais le seul point sur lequel nous devons porter notre attention est de procurer une plus grande mobilité à l'infanterie. A cet égard, nous tirerons de précieux enseignements de la guerre sud-africaine.

Il faudra craindre toutefois les conclusions hâtives, qui prétendraient tirer des expériences du Sud-Africain des leçons applicables à une guerre européenne. Une telle conséquence me semble d'une vérité extrêmement douteuse.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les dernières manœuvres. Considérations générales. — L'aéronef à hélices, système Kress. — Les prochaines grandes manœuvres. — Manœuvre combinée d'une brigade d'infanterie et de la flottille du Danube. — Une brillante performance équestre. — Lancement d'un nouveau navire de guerre. — Une école d'application pour médecins militaires.

Dans notre chronique d'octobre, nous avons donné un compte rendu très succinct des grandes manœuvres d'armées en Galicie. La place nous

a manqué pour le faire suivre de quelques considérations générales. Nous allons les présenter ici, très brièvement. Et d'abord, un mot en ce qui concerne le fractionnement des corps d'armée en 2 ou 3 divisions.

Des troupes d'une importance numérique relativement aussi faible que celles qui ont pris part aux dernières manœuvres pourraient fort bien ne pas être fractionnés en corps d'armée, car les chefs seront toujours involontairement portés à opérer avec les divisions, plutôt qu'avec les corps entiers. En tout cas, la répartition des armées en deux corps seulement, et en général tout groupement par deux, rend la conduite des troupes beaucoup plus difficile. Ce que nous disons ici des armées entières s'applique aussi aux corps isolés. On les répartira de préférence en trois, plutôt qu'en deux divisions.

Les marches accomplies aux dernières manœuvres par les troupes, notamment par les 10e et 11e corps, du parti est, ont été très remarquables. Les trajets effectués ont été rarement inférieurs à 40 km. par jour. D'après les dispositions prises par la direction des manœuvres, la longueur des étapes ne devait pas, dans la règle, excéder la mesure normale de 20 km. par jour, mais en fait, les troupes ont exécuté des marches deux fois plus longues, en comptant les distances qu'elles devaient parcourir chaque jour pour se rendre des points de rassemblement à leurs lieux de dislocation et vice-versa. Néanmoins, le nombre des malades et des traînards a été très faible. D'une manière générale, l'état sanitaire des troupes a été constamment très bon, en dépit d'un service de subsistances difficile, des mauvais cantonnements et du temps froid et pluvieux qu'il a fait.

Le service d'alimentation des troupes a été en général très satisfaisant. Pendant les grandes manœuvres proprement dites, du 11 au 15 septembre, le supplément de solde de 20 hellers par jour et par homme, payé à titre d'indemnité de subsistances, a permis de distribuer à la troupe une nourriture plus abondante. Quand le service de cuisine pouvait être fait normalement, l'homme recevait à déjeuner de la soupe à la farine ou du café noir; pendant la matinée, jusqu'au repas principal, un petit morceau de saucisse, de fromage ou de lard du poids de 70 à 80 gr.; à dîner, outre la soupe et la viande, quelques légumes; pommes de terre, orge ou riz; enfin le soir, de la soupe à la farine ou du café noir et en plus quelque autre aliment chaud : pommes de terre, gruau, riz, etc. Si l'on songe que la troupe avait droit, en outre, à une ration de pain journalière de 840 gr. par homme, on reconnaîtra volontiers qu'elle était abondamment nourrie. Pendant les deux derniers jours de manœuvres, le service de subsistances a malheureusement subi quelques irrégularités. Par suite de l'heure tardive de la cessation du combat et des longs trajets qu'elles avaient à faire pour gagner leurs cantonnements, la plupart des troupes n'ont eu leur soupe que tard dans la soirée et même quelques-unes seulement dans la nuit.

Le dernier jour, les troupes se mirent en route vers une heure de l'après-midi, immédiatement après la fin de la manœuvre, pour atteindre leurs cantonnements, où elles devaient attendre le moment de monter en wagon. Beaucoup avaient une marche de 25 à 32 km. à faire pour arriver à la station, distance qui, ajoutée à celles qu'elles avaient déjà parcourues le matin depuis leurs cantonnements jusqu'à leurs points de concentration, porta le trajet total effectué ce jour-là — 15 septembre — par ces troupes à 50 et même jusqu'à 60 km. Dans ces circonstances, on comprend que ces troupes n'aient pas pu cuire la soupe à leur arrivée.

Les marches accomplies par les grands corps de cavalerie ont été en moyenne de 60 km. par jour. Néanmoins, les chevaux sont restés constamment alertes et en forme. Leur service de reconnaissance terminé, les corps de cavalerie exécutèrent, de part et d'autre, de grandes attaques aux ailes des deux armées en présence. En cas de guerre, ces charges ayant lieu avant que le combat proprement dit ait commencé eussent signifié que ces armées renonçaient à employer leur cavalerie comme arme combattante, destinée à amener la décision sur le champ de bataille, à compléter la victoire ou à empêcher l'anéantissement complet des troupes en cas de défaite.

L'artillerie s'est bien acquittée de sa tâche, qui consiste à préparer et à appuyer l'attaque de l'infanterie.

Vu la rareté des communications et la configuration accidentée des terrains des manœuvres, les troupes auxiliaires ont eu fréquemment à intervenir pour construire des ponts et d'autres passages, améliorer les chemins, déblayer le champ de tir en avant des troupes, etc.

Les abris exécutés en divers endroits par les troupes à pied ont été établis d'une manière très pratique et répondaient bien à leur double destination : masquer les troupes retranchées et les protéger contre les effets des projectiles ennemis. Les pionniers d'infanterie, chargés en partie de ces travaux, se sont montrés tout à fait à la hauteur de leur tâche.

Les essais d'utilisation des automobiles pour le service des rapports, etc., échouèrent en grande partie, tant par suite du mauvais état des routes qu'à cause des défectuosités encore inhérentes à ce genre de véhicules En outre, un accident survenu au début des manœuvres impériales est venu ébranler la confiance que l'on pouvait avoir dans l'emploi de ce nouveau moyen de transport. Effrayés par un teuf-teuf, les chevaux d'une voiture dans laquelle se trouvaient trois généraux s'emportèrent. Dès lors, la direction des manœuvres fit suspendre la circulation des automobiles sur le théâtre des opérations.

Néanmoins, l'administration militaire s'occupe activement de rechercher un modèle d'automobile utilisable dans l'armée, notamment pour le service des lourds transports.

D'après ce qu'annonce la *Reichswehr*, l'administration aurait récemment

édicté un règlement pour la construction des automobiles de guerre. La voiture doit avoir une surface de chargement d'environ 5 m², les côtés de la caisse doivent être démontables et le véhicule doit pouvoir supporter une charge de 2500 à 3000 kg. Le moteur doit être assez puissant pour permettre à la voiture chargée de se mouvoir à une allure modérée même dans des conditions de transport défavorables : fortes rampes, sol détrempé, boueux ou recouvert de neige, etc. En outre, pendant l'arrêt de la voiture, la force motrice doit pouvoir être utilisée par transmission dans un autre but, par exemple, pour actionner des machines de renfort.

L'administration se serait décidée en faveur des moteurs à benzine et elle aurait déjà commandé une voiture du type ci-dessus décrit à la fabrique de moteurs Daimler — société en commandite — à Vienne-Neustadt.

Les manœuvres ayant eu lieu dans un terrain plutôt couvert, les observations faites en ballon captif n'ont donné, cette fois, que des résultats peu satisfaisants. Les deux armées ne possédaient chacune qu'un seul détachement d'aérostiers disposant d'un ballon cerf-volant et d'un ballon sphérique. Ce dernier type d'aérostats n'a pas été employé. On a pu constater que les ballons captifs ne fournissent qu'un champ d'observations assez restreint et que plusieurs aérostats seraient nécessaires pour explorer un terrain occupé par de grandes masses de troupes.

Il est regrettable que l'aéronef captive à hélices, inventée en 1895 par l'ingénieur viennois Kress, n'ait pas encore pu être utilisée dans des buts militaires. Il s'agit d'un engin pourvu de deux grandes hélices d'un diamètre d'environ 10 m. et ayant une surface de voilure de 50 m², actionné par un moteur d'une force de 20 chevaux et pouvant élever dans les airs une charge de 450 à 500 kg. Le poids total de cet hélicoptère non monté est d'environ 325 kg. sans le câble.

D'après une communication de l'inventeur, parue dans le numéro de juin 1900 de la *Revue de navigation aérienne et de physique atmosphérique*, cette machine d'un système nouveau pourrait remplacer les ballons captifs, au regard desquels son emploi offrirait les avantages suivants :

1. L'aéronef au complet, avec son moteur, son câble et son combustible — charbon ou benzine — pourrait être chargée sur trois voitures seulement, en sorte qu'elle serait d'un transport plus facile que les ballons captifs ordinaires.

2° Trois ou quatre hommes suffiraient pour appareiller l'aéronef, qui serait prête à partir dans l'espace de dix minutes.

3° Dans le rayon circonscrit par la longueur du câble, l'aéronef est dirigeable, en sorte que celui qui la monterait pourrait choisir à son gré le point le plus favorable à ses observations.

4° L'aéronef permettrait de transporter rapidement quelques hommes de l'autre côté d'une rivière ou d'une gorge, sur une éminence, etc.

5° L'aéronef, avec tous ses accessoires, coûterait moins qu'un ballon

captif. Son emploi, moins compliqué, serait également moins onéreux, par suite de la suppression des voitures transportant les récipients de gaz pour les ballons captifs.

6° Par le vent, l'aéronef se maintient plus tranquille que les ballons cerf-volant eux-mêmes. En cas de rupture du câble ou d'arrêt de fonctionnement du moteur, l'aérostat, soutenu par ses larges ailes, qui l'empêchent de tomber trop rapidement et assurent sa stabilité, redescend avec une vitesse de 8 m. par seconde. Il est pourvu de pieds élastiques qui amortissent le choc et permettent à l'aéronaute d'atterrir sans danger.

Ces indications se basent sur des expériences faites avec une aéronef modèle à deux hélices d'un diamètre de 2 et 4 m. Si les prévisions de l'inventeur se réalisent en fait, cet engin est évidemment appelé à jouer un grand rôle dans le domaine de l'aérostation militaire.

Malheureusement l'ingénieur Kress rencontre des difficultés d'ordre financier qui retardent ainsi depuis longtemps les expériences qu'il aurait voulu entreprendre avec son hélicoptère cerf-volant, une autre machine aérienne dont il est également l'inventeur.

— Les grandes manœuvres de l'année prochaine auront lieu dans les environs de Fünfkirchen, en Hongrie. Trois corps d'armée y prendront part: le 3e (Gratz), le 13e (Agram) et le 5e (Presbourg).

Ces manœuvres revêtiront donc, comme les dernières et comme celles de Guns, en 1893, le caractère de « manœuvres d'armées. »

— Un exercice très intéressant de passage de rivière a eu lieu les 28 et 29 août, près de Duna Almas, à 20 kilomètres environ en aval de la forteresse de Komorn.

Il s'agit d'une manœuvre à double action exécutée par la 66e brigade d'infanterie et qui mérite une attention spéciale par le fait qu'elle eut lieu avec la coopération d'une partie de notre flotille du Danube. Le parti nord, formé d'un bataillon et d'un quart escadron, opérait avec le concours des anciens moniteurs *Maros* et *Leitha* et du torpilleur de 2e classe I, tandis que les moniteurs de type nouveau *Szamos* et *Körös* et le patrouilleur A, avaient été rattachés au parti sud, composé de 5 bataillons, 1 escadron, 1 batterie, 1 compagnie de pionniers et 2 équipages de ponts. Le parti nord, occupant le secteur qui lui avait été assigné sur les rives du Danube, était censé faire partie d'un corps de troupes plus considérable posté en observation dans la région comprise entre Komorn et Graz. Le parti sud devait tenter un passage démonstratif à Duna Almas, afin de faciliter la traversée du fleuve à un corps de troupes supposé qui, venant de Budapest, devait franchir le Danube, le 29 août, à Graz.

Dans l'après-midi du 29 août, une fusillade très vive, appuyée par le feu de la batterie de campagne du parti nord, laquelle avait pris position

à couvert sur une hauteur dominant le fleuve, s'engagea entre les deux adversaires et se termina par la destruction des trois bâtiments du parti nord. Le lendemain matin, à 3 h. 30, commença la traversée du fleuve par le parti sud. Elle s'effectua en six convois consécutifs et s'acheva dans la matinée, vers les 9 heures. Les deux moniteurs du parti sud ne rentrèrent en action qu'à partir de 5 h. du matin, après le débarquement du second convoi Ils se mirent à descendre le fleuve et à canonner quelques petits détachements ennemis qui battaient en retraite. Peut-être auraient-ils prêté un concours plus efficace aux troupes de leur parti s'ils étaient restés au lieu du passage pour tenir en échec, par un feu nourri, l'ennemi posté en observation sur l'autre rive, ce qui eût permis aux troupes du premier convoi de débarquer plus à couvert.

— Un exploit très remarquable, qui donne une idée de l'excellence et de la bravoure traditionnnelles de la cavalerie de Landwehr hongroise, a été accompli par un détachement du 3e régiment de hussards honvèds aux dernières manœuvres de division de cavalerie, à Temesrekas, en Hongrie.

D'après ce qu'écrit la *Danzers Armee Zeitung*, le défenseur avait occupé, avec son infanterie et sa cavalerie, une position très forte, et son artillerie qui se trouvait à l'aile gauche, était à couvert derrière un monticule abrupt, rocailleux et à arête très étroite sillonnée par un profond fossé. Le commandant du bataillon d'infanterie n'avait pas jugé à propos de protéger son aile gauche, parce que, de ce côté, il n'attendait que de la cavalerie et la position était imprenable par des troupes de cette arme. Quelle ne fut pas la stupéfaction de l'infanterie lorsqu'elle se vit subitement attaquée sur cette arête, large de 60 m. à peine, par des hussards honvèds qui avaient bravement escaladé le monticule et sauté par-dessus le fossé! Le soutien d'artillerie dispersé, l'aile gauche du défenseur bousculée, tels furent les résultats de cet acte de bravoure qui décida en partie du sort de la bataille.

Il est sans exemple dans l'histoire de nos manœuvres, qu'un fossé mesurant 3m20 de largeur et 1m70 de profondeur ait été franchi, après huit jours de pénibles exercices, par trois escadrons de hussards complètement équipés et chargés du manteau et d'une ration de fourrage. Sur les 388 cavaliers qui exécutèrent ce tour de force, deux seulement restèrent dans le fossé, et encore uniquement par le fait qu'au moment de l'enlevage pour le saut, le terrain avait cédé sous les pieds de leur monture.

— Nous avons parlé, en octobre, du lancement à Trieste, le 7 septembre, du nouveau navire de guerre le *Habsbourg*.

Le 29 octobre a eu lieu dans les chantiers de constructions navales de Pola le lancement du nouveau croiseur-torpilleur le *Szigesvàr*, le troisième

de nos navires de guerre dont les noms rappellent des faits d'armes remarquables qui se sont passés sur terre.

Le premier bâtiment de cette catégorie est le *Zensa*, qui se trouve actuellement en Chine, et le second l'*Aspern*; ils ont été lancés celui là le 18 août 1898 et celui-ci le 3 mai 1899.

Le coût du nouveau navire complètement appareillé et prêt à prendre la mer s'élèvera armement compris, à environ 5 millions de couronnes.

— En date du 1er octobre, le ministère de la guerre a décidé la création d'une Ecole d'application pour médecins militaires. Elle a pour but en première ligne de former des aspirants-médecins, d'étendre les connaissances acquises par eux dans les Universités et de leur donner la culture médicale théorique et pratique qu'ils devront posséder pour exercer leur profession en temps de paix et en campagne. En seconde ligne, elle sera une école de perfectionnement pour les jeunes médecins de l'armée active, qui auront l'occasion de prendre part aux cours qui y seront organisés.

L'Ecole s'ouvrira à l'hôpital de garnison no 1 à Vienne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le ministre de la guerre. — Quelques livres. — Le budget de la guerre

Des événements regrettables ont attristé ces quelques semaines. L'énergique volonté du ministre de la guerre a provoqué des conflits que tout autre que lui se serait évertué à empêcher. Comme nous le verrons, tout à l'heure, en parlant du Rapport sur le budget de la guerre, il y a des gens dont la passion est d'associer les contraires, plutôt que de reconnaître qu'ils s'opposent les uns aux autres. M. Raiberti, auteur du Rapport en question, démontre très nettement que le mal dont souffre notre armée c'est la coexistence de principes qui ont fait leur temps, et hors d'usage avec les aspirations du progrès. C'est que nous n'avons plus l'ancienne armée de carrière, tout en ayant conservé les mœurs. C'est que nous sommes sous le régime de la nation armée sans en comprendre les nécessités.

En face de cette constatation, vous penserez que M. Raiberti conclut qu'il faut opter. Eh bien, pas du tout : il propose des compromis, des acheminements. Vous prétendez que 2 et 2 font 4, et moi je soutiens que 2 et 2 font 6, a-t-il l'air de dire : mettons que 2 et 2 font 5, et n'en parlons plus. Ces procédés conviennent aux marchandages. Mais il s'agit ici de tout autre chose. Un médecin vous conseille, pour guérir, de prendre un bain froid. Un autre préconise une forte dose de quinine. Croyez-vous que

la sagesse consiste à donner une demi-satisfaction à chacun d'eux en avalant la moitié de la drogue et en se soumettant à une immersion dans de l'eau tiède ?

Le général André, lui, n'est pas pour les demi-mesures. Il sait qu'il en résultera pour lui bien des désagréments; mais cette pensée n'est pas pour le faire reculer. Il n'ignore pas que, pour enlever une région qui se gangrène, il faut tailler tout autour et ainsi faire une plaie plus étendue que le mal. L'agrandir vaut mieux que la fermer en suturant les lèvres sur des éléments morbides et putrides.

Donc, il a dû entamer une lutte énergique contre l'esprit de réaction qui règne dans une partie de l'armée. Il a pris la défense des officiers qu'on persécute à cause de leur religion ou parce qu'ils se sont mariés en dehors de l'église. Que, dans l'ardeur du combat, il ait parfois employé des armes mauvaises, c'est possible. Je regrette qu'il ait cru devoir mettre le général Perboyre en non-activité, parce que je considère cette peine comme singulièrement barbare, étant donné qu'on l'inflige sans appeler à se défendre celui qui en est l'objet, et qu'il n'est même pas avisé par une notification officielle de la cause pour laquelle on la lui fait subir. Je regrette aussi que le journal préféré du ministre de la guerre ait cru devoir soutenir cette thèse qu'un officier manque à la discipline en témoignant peu d'empressement à entrer en relations avec la femme d'un camarade, parce que, prétend-il, l'autorisation de mariage délivrée par l'autorité supérieure est comme un brevet d'honorabilité devant lequel tous les militaires sont tenus de s'incliner. Ajouterai-je que le ministre a exhumé, pour fermer la bouche à certaines récriminations, une vieille circulaire du maréchal Soult, inspirée par un esprit singulièrement rétrograde et mesquin et qu'il eût mieux valu laisser dans l'oubli ?

Le général André commet (ou on commet en son nom) bien d'autres erreurs. Mais, tout cela, il le rachète par son ferme dessein de démocratiser l'armée et, sinon d'en bannir les coteries, du moins de les réduire au respect des institutions sous lesquelles nous vivons; par sa résistance aux influences qui cherchent à s'exercer sur sa volonté; par son acharnement au travail; par l'impulsion qu'il a donnée autour de lui à des bureaux plutôt hostiles, et que lui a ramenés l'exemple de son activité, ainsi que l'amabilité de ses relations privées. L'armée lui est moins hostile qu'on ne se plaît à le dire. Elle aime sentir qu'une main ferme tient les rênes du gouvernement, et, à cet égard, elle est servie à souhait. Elle aime qu'on soit juste, et elle reconnaît que le ministre fait une guerre acharnée aux abus. Bref, le passage au pouvoir du général André aura laissé une trace profonde et qui sera durable. Mais on ne peut méconnaître que l'opération chirurgicale à laquelle il se livre présentement, et qui, nous l'espérons, sauvera le patient, n'est pas sans lui donner un violent accès de fièvre.

Mises en quarantaine, duels, brouilles, tous les jours quelque chose de nouveau indique que la crise est à l'état aigu. Cependant, on entrevoit la guérison, si rien ne vient entraver le praticien et si on lui laisse continuer son œuvre.

Il a entamé celle-ci par les deux bouts à la fois. Il a frappé à la tête; il n'a pas craint de sévir contre des généraux. En même temps il s'est appliqué à améliorer l'esprit des jeunes générations en épurant les cadres de nos écoles militaires. S'il n'a pas eu toujours la main très heureuse dans le choix de ses collaborateurs et dans les mesures d'éviction qu'il a prises, ses intentions étaient excellentes, et on commence à s'en apercevoir. D'ailleurs, il réussirait mieux encore dans son entreprise si ses collègues du cabinet, pour des raisons diverses, ne modéraient pas souvent son ardeur.

Mais, comme je le disais en juin, lorsqu'il a succédé au général de Galliffet, il s'occupe surtout des questions de personnes, attendant, pour se lancer dans la rénovation des principes, que ses subordonnés lui semblent suffisamment en main et dociles à son impulsion. Pour important et difficile que soit le travail préliminaire auquel il se livre, l'intérêt en est faible pour la galerie, et j'en ai peut-être déjà trop parlé, m'adressant à des lecteurs qui ne peuvent guère se passionner que pour ces détails en quelque sorte intimes.

Il est vrai que ces quelques semaines-ci ont été assez vides de nouveautés. Peu de faits graves, peu de publications importantes.

Voici pourtant une *Armée de l'ancien régime*, par M. Léon Mention, docteur ès-lettres, examinateur d'admission à Saint-Cyr, et auteur d'une excellente étude sur le *Comte de Saint-Germain*. Ce nouveau livre fait partie de la « Bibliothèque d'histoire illustrée », éditée par la maison Henry May, et, par conséquent, on y trouve beaucoup de vignettes artistiques, empruntées aux monuments de l'époque, des fac-similés d'autographes, etc. Le texte est intéressant, mais il l'est plutôt pour des officiers français que pour des étrangers. Je n'y insisterai donc pas, me bornant à dire que l'auteur n'est manifestement pas un homme du métier. C'est un écrivain, un historien, non un militaire[1].

J'en dirai autant de M. Henri Turot, qui a écrit une bonne biographie d'Aguinaldo[2]; mais il a considéré son héros beaucoup plus en « homme de révolution » qu'en chef d'armée, qu'en stratégiste et en tacticien. Sur

[1] Preuve en soit ce contresens que je trouve à la page 176 : « L'âme du canon, autrefois percée dans le bronze, se détériorait souvent par suite de la fusion du métal. On y substitue le *grain de lumière* en cuivre qu'on visse à froid dans la pièce. » Cette petite erreur est fort excusable de la part d'un « profane ». Peut-être pourrait-on plus justement lui reprocher de mettre « immondices » au masculin (Page 14.)

[2] *Aguinaldo et les Philippins*. Paris, Léopold Cerf, 1900.

les opérations de guerre, il nous apprend peu de choses, au point de vue technique, et les spécialistes le regretteront, car les péripéties de cette lutte sont de nature à exciter leur curiosité. Ils voudraient connaître exactement les faits, puis se rendre compte de leurs causes. Ils ne trouveront pas ici de quoi se renseigner complètement.

Au contraire, la *Revue scientifique* du 1er décembre a annoncé un livre écrit par un professionnel[1]. Elle a fait plus que l'annoncer. Elle en a publié une analyse sommaire, une sorte de table des matières analytique qui ne tiendrait pas moins de place que cette chronique. Je ne cacherai pas que je préfère cette méthode aux simples notices bibliographiques ou critiques. L'article de la *Revue scientifique* m'a paru bien fait et a piqué ma curiosité. Aussi ai-je cherché à me procurer l'ouvrage dont il parlait ou, du moins, ses « bonnes feuilles », car il ne doit paraître qu'au commencement de janvier 1901. Il est malheureusement formé de la réunion d'articles qui ont paru dans des revues littéraires publiées à l'usage des gens du monde : par conséquent, on y trouve beaucoup de phrases pour entourer peu de substance. C'est dommage, car le sujet est de la plus haute importance. Il s'agit de l'étude plus ou moins « psychologique » de notre armée. Définir son état actuel ; décrire l'évolution qui l'y a amenée ; indiquer le sens dans lequel on doit aiguiller ses progrès : voilà bien une entreprise digne de tenter un penseur. Peut-être semblera-t-il qu'un mince « major » a bien peu d'expérience et d'autorité pour aborder d'aussi graves problèmes, et pensera-t-on que la valeur des solutions qu'il en offre ne présente pas beaucoup de garanties. On n'aura pas tout à fait tort de se méfier.

Cependant, à défaut d'autres mérites, *Notre armée* a celui d'être d'une actualité palpitante. S'il en faut une preuve, je dirai que toutes les questions qui y sont abordées se retrouvent dans le volumineux travail que M. Raiberti a fait imprimer pour l'édification de la Chambre, au nom de la Commission du budget de la guerre.

Les rapporteurs se suivent et ne se ressemblent pas. M. Pelletan qui, l'an dernier, a dressé un formidable réquisitoire contre l'administration de la guerre, est une manière de sanglier, qui fonce sur les abus et qui, dans son impétuosité, ne s'arrête pas à considérer ce qu'il piétine. Son successeur a des grâces félines, une amabilité toute italienne, et il apporte

[1] *Notre armée*, par le commandant Emile Manceau. Sous ce pseudonyme se cache un chef d'escadron d'artillerie en retraite qui est, depuis une vingtaine d'années, et sous un autre masque, le collaborateur militaire de la *Bibliothèque universelle*. J'ai rendu compte, en février dernier, de ses *Armées étrangères*, et, dans la livraison du mois suivant, quelques pages ont été consacrées à son étude de l'armée suisse. Le volume qu'il va faire paraître (chez Fasquelle, dans la *Bibliothèque Charpentier*) est intitulé, comme le précédent : « Essais de psychologie militaire. » Il se divise en plusieurs parties, qui sont les suivantes : *Nos institutions militaires*. — *Nos officiers*. — *Nos sous-officiers*. *Nos soldats*. *Notre organisation militaire*.

un soin extrême à voir où il pose le pied, afin de ne faire mal à personne. Il ménage toutes les chèvres qu'il rencontre et tous les choux qu'il frôle. Trop intelligent pour ne pas voir où nous entraîne le courant du progrès, il est trop prudent pour blesser les convictions d'une foule de braves gens qui sont restés attachés au passé, et c'est ainsi, je disais en commençant, qu'il proclame les vertus du principe nouveau de la « nation armée », tout en voulant conserver les errements en vigueur qui conviennent aux armées de professionnels, dont il proclame pourtant que le type est démodé.

Il a cherché à plaire à la masse des officiers en relevant la solde des capitaines, c'est-à-dire de la catégorie la plus nombreuse, et la plus intéressante. Par ces moyens, on est toujours sûr de réussir. Tout le monde est tombé d'accord pour déclarer très louable une telle intention, et il est hors de doute que le Parlement et le gouvernement se trouvent d'ores et déjà engagés à améliorer la situation matérielle des officiers, la Commission du budget leur fournissant les moyens d'effectuer ces améliorations. Et pourtant il y avait peut-être un emploi meilleur à faire des économies réalisées. Peut-être même eût-il été préférable, pour le bien de la collectivité, de ne les point réaliser. Car on n'a pas créé des ressources nouvelles, mais simplement rogné sur un chapitre pour en favoriser un autre. Nous aurons occasion, tout à l'heure, de revenir là-dessus.

Dès à présent, il est un point sur lequel nous croyons bon d'insister : c'est l'illogisme de la « méthode expérimentale » préconisée par M. Raiberti pour les réformes militaires. Il propose de faire timidement, sur une petite échelle, l'application des mesures demandées par les hommes de progrès. Cette manière de procéder n'a pas l'heur de plaire à ceux qu'il tient à contenter : il leur semble que, lorsqu'on est en présence de deux systèmes opposés, il faut franchement opter, sauf à prendre des dispositions transitoires, pour avancer progressivement et sans à-coups, sans causer de trop grands dommages à des situations acquises, en passant le plus insensiblement possible de l'état présent à l'état à venir. Voici, par exemple, le conflit qui s'ouvre entre les études classiques et ce que nous appelons l'enseignement moderne : veut-on continuer à cultiver les humanités, ou bien, renonçant aux littératures grecque et latine, veut-on pousser les jeunes générations de la France à apprendre les langues vivantes ? C'est, pour l'avenir du pays, une question capitale. On ne s'est pas décidé à la trancher : on a pris la méthode expérimentale en faisant coexister les deux systèmes. Il est facile de deviner que l'expérience ne prouve rien, car la jeune méthode mise en essai se trouve dans des conditions d'infériorité manifeste par rapport à l'ancienne, celle-ci étant en possession d'un long passé et jouissant du prestige de traditions séculaires. Il faut avoir le courage de rompre résolument avec des errements qu'on croit vicieux, si on les juge tels, et non les laisser subsister con-

jointement avec d'autres dont on veut tenter l'application. Malheureusement M. Raiberti n'est pas un intransigeant comme M. Pelletan : il est ondoyant et aimable. De plus, il est jeune, il est encore à l'heureux âge où on croit possible de contenter tout le monde. Hélas ! depuis trois semaines que son Rapport a été distribué, il commence à voir que c'est moins facile qu'il ne le supposait.

Feuilletons donc ce gros volume, plein de graphiques et de diagrammes.

Les premières pages du rapport prennent de très haut le problème militaire. Dans un style large et puissant, avec d'heureuses trouvailles de mots, M. Raiberti expose les causes du mal dont souffre l'armée et les remèdes à y apporter. Un des passages les plus curieux de son préambule est celui où il montre que, après 1815, ce furent les militaires qui réclamèrent le service à court terme, l'organisation des réserves et le retour au principe de la nation armée, tandis que l'opinion publique et les Chambres tenaient énergiquement pour le service à long terme et l'exclusion des réserves.

Les plus hautes autorités de cette admirable génération de soldats et d'écrivains militaires sortis des guerres de la Révolution et de l'Empire, les Foy, les Lamarque, les Morand, les Marbot, les Préval, les Thiébaud, prennent parti pour le service à court terme. Mais la coalition de toutes les autorités civiles fait repousser le projet des militaires. La Commission parlementaire de 1832 déclare qu'il faut « restreindre le prélèvement annuel à faire sur la population dans des limites étroites, sous peine de porter la perturbation dans la distribution générale des éléments divers qui la vivifient, de paralyser les tendances vers le progrès et les améliorations, et, par conséquent, de diminuer les forces sociales du pays. »

C'est ainsi que la durée du service militaire s'élève à six ans en 1818, à huit ans en 1824, reste fixée à sept ans encore en 1832, et qu'on se propose même, en 1844, de la porter à neuf.

Plus tard, on devait perdre de vue les raisons qui amenèrent l'extension de la durée du service militaire. On crut que le service à long terme avait été établi dans l'intérêt de l'armée et au profit de son instruction. En réalité, et les débats parlementaires du temps le démontrent, il avait été établi au profit de la population civile, pour diminuer autant que possible le prélèvement opéré sur elle, et exonérer le plus grand nombre possible de citoyens de la charge du service militaire.

Ce fut le résultat voulu par les Chambres. La Commission du Conseil supérieur de la guerre de 1828 voulait le service de trois ans, pour tout le monde, suivi de six ans de service dans la réserve. Les Chambres écartèrent le service à court terme et l'organisation des réserves corrélatives à ce service.

Mais ne nous attardons pas aux considérations historiques, si piquantes que puissent être les révélations qu'elles nous apportent. Venons-en aux chiffres.

Le gouvernement demandait 693 millions, soit 34 de plus que l'an dernier. La Commission du budget a réduit les crédits de 7 millions, ce qui abaisse l'excédent à 27 millions. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il

y a augmentation réelle: celle que l'on constate, provenant de l'incorporation du compte spécial d'armement au budget ordinaire, n'est qu'apparente.

Tout compris, le total des crédits pour les dépenses de la guerre s'est élevé, cette année, à 721 millions, soit une charge de 18 fr. 72 par tête d'habitant. Cette charge atteint 27 fr. 98 si on ajoute aux dépenses de la guerre les dépenses militaires de la marine et des colonies, sans tenir compte des pensions. En Allemagne, où le budget de la guerre représente une somme totale de plus de 803 millions, les chiffres correspondants sont respectivement 12 marks 30 et 15 marks 12 (soit 15 fr. 13 et 18 fr. 90).

D'autre part, la quote-part du budget total, soit pour l'ensemble des besoins militaires, soit exclusivement pour le département de la guerre seul, est respectivement de 31,65 et 21,17 pour 100 chez nous, de 16,06 et 13,07 pour 100 chez nos voisins.

C'est dire que les frais, chez nous, sont énormes: le double dans un cas, le tiers en plus dans l'autre, de ce qu'ils sont dans le pays qui possède l'armée la plus forte. Il y a donc un vice dans notre organisation.

Il y en a même plusieurs.

C'est peut-être en augmenter le nombre que d'élever la solde d'officiers qui se contentent de ce qu'ils ont, qui mettent même une certaine coquetterie (une coquetterie que, pour ma part, je trouve très louable), à se contenter de peu, et qui considèrent, à bon droit, le désintéressement comme une des vertus essentielles qu'ils doivent professer. On répond que la France n'a pas à se préoccuper de l'avis des intéressés... désintéressés; que c'est pour sa propre dignité qu'elle est tenue de rétribuer largement ses serviteurs, et de façon, en tous cas, à ne pas éloigner les classes pauvres des grades dans l'armée. Je n'en disconviens pas. Mais il me semble que les éléments roturiers ne sont pas écartés de la hiérarchie, et je crois qu'il y a des nécessités plus urgentes que de faire montre de générosité.

Les Allemands s'amuseraient-ils à jeter de l'argent à des gens qui ne leur en réclament pas? J'en doute. Ils sont trop imprégnés des principes d'utilitarisme en vigueur dans le commerce pour ne pas savoir qu'il faut proportionner l'offre à la demande. Jamais il ne leur viendrait à l'idée, trouvant des officiers autant qu'ils en désirent et ne trouvant pas de sous-officiers, jamais il ne leur viendrait à l'idée de faire des avantages aux premiers à l'exclusion des seconds! C'est par l'effet de conceptions de ce genre que nous en arrivons à dépenser énormément pour un résultat médiocre.

Inutile, je pense, d'insister sur ces erreurs et sur les autres du même genre qu'on rencontre dans le travail de M. Raiberti. Ni le travail le plus acharné, ni l'intelligence la plus déliée ne peuvent suppléer à une certaine expérience des questions qu'on est appelé à traiter. Tant qu'il reste dans

le domaine des généralités, l'honorable rapporteur du budget de la guerre est sur son terrain. Dès qu'il en arrive à l'application, on voit qu'il lui manque ce qu'on peut appeler le sens militaire.

Appliquant son « principe de la nation armée », il veut que les officiers de complément, tout comme les hommes de complément, soient tirés de la population civile. D'autre part, il veut créer par voie de rengagements une catégorie de soldats professionnels. Eh bien, j'avoue que je pense exactement le contraire : j'estime qu'il faut des officiers de carrière, qu'il en faut le plus possible, et qu'il importe, en revanche, de réduire au minimum les soldats de métier. Il serait trop long d'en donner ici les raisons : je les ai exposées ailleurs très en détail et je retrouverai certainement l'occasion d'en parler encore un jour ou l'autre. J'ai simplement voulu marquer que les déductions, en quelque sorte géométriques ou algébriques, de quelques prémisses acceptables, peuvent induire en de graves erreurs des esprits non assouplis aux questions qu'ils ont à traiter.

Personnellement, je ne crois qu'à moitié à la crise de l'avancement et j'estime que c'est par un bon recrutement surtout, et par certaines mesures d'ordre intime, qu'on arrivera à faire donner à notre corps d'officiers tout le rendement dont il est capable. Dire que, « dans le système de la nation armée, il n'y a pas de solution de continuité entre les corps de troupe et le corps des officiers, » c'est faire une jolie phrase qui a un certain air de profondeur. Mais qu'y a-t-il sous cette formule? Peut-être le désir de supprimer les écoles militaires et de faire passer tout le monde par la caserne. C'est la turlutaine du jour : on ne peut être un homme de progrès, chez nous, en ce moment, sans y verser[1]. En tous cas, il ne paraît pas que la pensée de M. Raiberti, sur ce point, se dégage nettement.

Passant à l'examen des chapitres, il opère des « ventilations » de crédit dont l'objet est de débarrasser l'état-major de la besogne de paperasserie qui lui incombe. On peut se demander si d'être payé sur le chapitre 2, au lieu de l'être sur le chapitre 1, modifiera les errements existants. On peut se demander si c'est par voie budgétaire qu'on doit espérer changer les mœurs de l'armée, et s'il appartient au Parlement de donner autre chose que des indications de principes. Mais inutile d'insister.

Où j'estime que la Commission du budget est dans son rôle, c'est quand elle s'élève, comme elle l'a fait page 158, sur des virements illégaux. Il me semble même qu'une telle faute devrait être réprimée par une sanction moins anodine qu'un blâme platonique.

On se rappelle que, l'an dernier, les Chambres avaient voté 75 000 fr. pour l'achat de 250 bicyclettes destinées à deux compagnies de 125 cyclistes : j'ai reproduit, dans ma chronique de septembre (page 676), l'in-

[1] Le *Temps* vient de publier une série de « Lettres sur Saint-Cyr » par « Un Saint-Cyrien », et on y lit que la crise actuelle ne se terminera que le jour où nos futurs officiers porteront le sac. Douce illusion !

jonction formelle adressée au ministre de la guerre de ne détourner, sous aucun prétexte, cette somme de son affectation. Or, nous trouvons à la page 306 du rapport Raiberti l'aveu que cet argent n'a pas été employé comme il aurait dû l'être. Si, comme je le crois, je suis bien renseigné, c'est à des achats d'automobiles qu'il a servi. A quoi bon, alors, tant discuter le budget, si on doit ne pas se conformer aux décisions prises?

J'admire que la commission du budget laisse passer sans protestations une pareille infraction à un contrat formel. Que ne l'a-t-elle fait, plutôt que de trancher les questions de tactique et d'organisation?

La loi votée l'an dernier paraît à cette commission un anachronisme Mais pourquoi donc ne l'a-t-elle pas dit lorsque cette loi est venue en délibération? L'adoption de celle-ci n'apporte aucune économie. Mais pourquoi avoir attendu qu'elle fût promulguée pour s'en apercevoir? Que M. Raiberti ait blâmé le général André d'avoir modifié les règles posées par le général de Galliffet en ce qui concerne la composition du Conseil supérieur de la guerre (page 181), qu'il ait nettement indiqué ses idées sur l'octroi des bourses dans les écoles militaires (page 202), c'est encore assez naturel. Mais ces passages? n'est-il pas naturel qu'on soit tout étonné de les trouver dans son travail :

« Ne serait-il pas logique d'admettre que le corps d'armée, au lieu de se composer de deux divisions, se compose de quatre brigades d'infanterie, d'une brigade d'artillerie et d'une brigade de cavalerie.

» Dans une pareille organisation, les généraux de division deviennent disponibles. L'un des deux divisionnaires, dans chaque corps d'armée, resterait comme *ad latus* auprès du commandant de corps d'armée. L'autre commanderait des formations de réserve. » (Page 192.)

« Les nombreuses fortifications sont un anachronisme. Elles pouvaient arrêter dans leur marche les petites armées du siècle passé, qui vivaient sur des magasins et ne visaient, dans une campagne, qu'à la conquête d'une province.

» Aujourd'hui, ce sont les peuples qui se lèvent, et ce ne sont pas les pierres qui peuvent les arrêter dans leur marche. Si la nation victorieuse rencontre sur sa route l'obstacle d'une forteresse, elle le tourne pour saisir les armées de l'adversaire; les disloquer, si elle le peut: atteindre le gouvernement vaincu dans sa capitale ou le centre politique où il se transporte et lui imposer une paix qui fera tomber les dernières résistances et amènera la reddition des forteresses encore debout.

» C'est l'enseignement qui ressort de toutes les campagnes, comme il était déjà ressorti des campagnes de 1813, 1814 et 1815. Avec l'accroissement des masses que mettra en mouvement la guerre future et la puissance décuplée des engins de destruction, l'inanité, au point de vue de la défense, des ceintures de forteresses n'est plus seulement une question d'histoire: c'est une question de bon sens.

» Inutiles, les forteresses trop nombreuses ont un double danger: c'est de diminuer les troupes de campagne des forces qu'on immobiliserait à leur défense et de démoraliser l'opinion publique si, séparées du reste du pays, elles sont investies, assiégées et réduites à capituler.

» La guerre moderne ne comporte plus qu'un petit nombre de forteresses, et elles n'auront de valeur qu'en proportion des millions qui auront été consacrés chaque année à les mettre à hauteur des derniers perfectionnements de la science. Vouloir en entretenir un grand nombre, c'est se condamner à ne faire, pour aucune, les sacrifices indispensables qui les mettront en état de résister.

» Bétonnées, cuirassées, pourvues de canons à tir rapide de tous les calibres, de mortiers, d'affûts mobiles, de coupoles à éclipse, de tous les autres progrès que tous les arts appliqués et toutes les sciences réunies, la balistique, la métallurgie, l'optique, l'électricité, l'aérostation, peuvent accumuler dans la défense d'une place, les fortifications qui seront conservées ne serviront même pas à résister à l'ennemi ! » (Page 327).

Le Rapport sur le budget de la guerre, on le voit, est un traité d'art militaire, une étude de sociologie, une contribution à la philosophie et à la psychologie. Sa lecture est d'un intérêt captivant. Mais elle laisse l'impression d'une incompétence qui s'ignore, et la critique est désarmée par l'inexpérience ingénue, par la candeur tranquille qui transparaissent entre les lignes de cet important document parlementaire.

INFORMATIONS

BELGIQUE

A propos du canon Nordenfelt-Cockerill. — Nous recevons la lettre suivante :

« Seraing, le 3 décembre 1900.

» Monsieur le directeur de la *Revue militaire suisse*,

» à Lausanne.

» Monsieur,

» Vous avez fait paraître dans la « chronique allemande » de la *Revue militaire suisse* de novembre dernier, un article intitulé : « Canon Nordenfelt-Cockerill », dont l'auteur habille l'histoire d'une façon aussi fantaisiste que mon nom.

» Que peut bien avoir fait M. de Nordenfelt à votre correspondant pour que celui-ci le traite d'*être mystique* ?

» M. Per de Nordenfelt, croyez-le bien, n'est pas un *mythe*. Il dirige à Paris des bureaux d'ingénieurs et de dessinateurs, où plus d'un artilleur va le consulter, et je puis vous assurer que c'est bien d'après ces dessins que travaille la Société Cockerill et non pas d'après les miens.

» Dans l'espoir, Monsieur le directeur, que vous voudrez bien insérer cette rectification, sans laquelle l'article de votre chronique allemande

pourrait nuire à la réputation de M. de Nordenfelt et par contrecoup à celle de la Société Cockerill qui collabore avec lui, je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« CH. DE SCHRYVER, chef de service à la Société Cockerill. »

Nous nous empressons de donner acte à M. De Schryver de sa lettre. Si nous tenons à laisser à nos correspondants des armées étrangères la plus grande latitude d'appréciations, les remerciant d'être pour nos lecteurs les échos fidèles du milieu où ils travaillent, nous tenons également à laisser grande ouverte la porte à la discussion. Les lettres et renseignements de correspondants occasionnels seront donc toujours les bienvenus.

Pistolet automatique. — On nous écrit de Bruxelles :

« Un arrêté royal du 3 juillet 1900 a prescrit que l'armement des officiers de toutes armes comprendra désormais un pistolet automatique système Browning, contrôlé par la manufacture d'armes de l'Etat.

» Ce pistolet automatique, dit « modèle 1900 pour officiers », est une arme à sept coups du calibre de 7mm65. La force du recul est utilisée pour produire mécaniquement les mouvements suivants : ouverture du mécanisme, éjection de la douille vide, bandage du ressort du percuteur et de fermeture, introduction de la nouvelle cartouche et fermeture du canon.

» Le chargeur est placé dans la poignée. Le culot de la cartouche est à gorge et sans bourrelet; la douille est en laiton; la balle, dont l'enveloppe est en laiton nickelé, se compose d'un noyau en plomb: elle pèse 4 gr. 55 à 4 gr. 60, son diamètre à la base est de 7mm77 à 7mm82, sa longueur est de 11mm4 à 11mm7; la charge de poudre est de 0 gr. 20 de poudre sans fumée.

» La longueur du canon est de 102mm, l'arme a 5 rayures droitières du pas de 24mm, de 0mm1 de profondeur et de 3mm25 de largeur.

» La distribution de cette arme nouvelle a commencé; avant deux mois tous les officiers en seront pourvus.

» Le pistolet automatique est remis aux officiers sans frais en échange du revolver modèle 1878-1886, ou contre paiement de 34 fr. 85 (sans accessoires) »[1].

Mitrailleuse Hotchkiss. — On nous écrit de Bruxelles :

« Quoi qu'en aient dit quelques journaux militaires, la mitrailleuse automatique Hotchkiss n'a pas été acceptée par le gouvernement belge. Celui-ci s'est contenté de prendre pour son compte la fourniture de huit

[1] La *Revue de l'armée belge* de janvier-février 1899 a donné une description complète et des phototypies de ce pistolet. Voir aussi *Revue d'artillerie*, mai 1899. Tome 54, page 144. (*Réd.*)

de ces mitrailleuses qui avaient été commandées à la Société Hotchkiss pour le bataillon belge de volontaires en Chine.

» En ce moment, il n'est pas question, je pense, d'adopter cette mitrailleuse en Belgique.

» Des essais très sérieux ont été faits cette année au camp de Beverlow et pendant les manœuvres en terrain varié d'août-septembre. Ils ont donné dans l'ensemble de bons résultats, mais le trépied et l'affût à roues sont défectueux Jamais le département de la guerre n'acceptera les affûts tels qu'ils sont actuellement construits. »

BIBLIOGRAPHIE

Fritz Hœnig : Dokumentarischkritische Darstellung der Strategie für die Schlacht von Vionville-Mars-la-Tour. 189 pages. Militar-Verlagsanstalt, Berlin 1899.

Fr. von der Wengen : Die Schlacht von Vionville-Mars-la-Tour und das Königl. Preuss. X. Armee-Korps. 84 pages. Même éditeur, Berlin 1900

Le capitaine Hœnig, qu'on récompensait en 1894 de l'ordre de l'Aigle-Rouge, pour son livre *der Volkskrieg an der Loire*, n'est plus guère aujourd'hui en odeur de sainteté auprès du grand état-major allemand. Soit dans ses *Beiträge zur Schlacht von Vionville-Mars-la-Tour*, soit et surtout dans sa *Wahrheit über die Schlacht von Vionville Mars-la-Tour auf dem Linken Flügel*, il a pris à partie les récits officiels de cet épisode de la campagne franco-allemande, élaborés par le grand état-major. Le général d'état-major général, von Scherff, l'écrivain militaire bien connu, lui a répondu quelque peu vertement dans les nos 34 et 36 du *Militär Wochenblatt* de 1889. Mais Hœning ne s'est pas laissé décourager, il a répondu par sa *Darstellung der Strategie*, etc.

Si le général von Scherff a été un peu vif, le capitaine Hœnig ne reste pas en arrière sous ce rapport. Il veut avoir sa place au soleil et le droit d'écrire ce qu'il connait. Il fournit en effet des renseignements nombreux et de bonne source, ce qui fait que sa dernière œuvre est sérieusement documentée. Qu'il y ait eu, les 15 et 16 août 1870, dans la IIe armée allemande des officiers supérieurs, sans excepter le commandant en chef, qui fussent mal renseignés sur la position de l'armée de Bazaine, cela semble évident. Le général von Scherff, surtout, parce qu'il est personnellement intéressé dans la question, n'ajoute rien à sa réputation en essayant, par des propos souvent déplacés, de lutter contre la sérieuse documentation de son contradicteur, La brochure de Fr. von der Wengen, d'un style plus posé, paraît se rapprocher davantage de la vérité. Elle rend du reste fréquemment justice au capitaine Hœnig et vaut la peine d'être lue avec soin par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire documentaire de la campagne franco-allemande.

Projet de recrutement de l'armée belge, par le colonel *van Bewer*. Broch. in-8o de 56 pages. Bruxelles 1900, J. Lebègue et Cie, éditeurs.

Voilà bien longtemps que la Belgique cherche à transformer son organisation militaire manifestement insuffisante. Elle n'y parvient pas. Les compétitions politiques au gouvernement et au parlement ont constitué

jusqu'ici, à toute réforme sérieuse, un obstacle insurmontable. Ce ne sont pourtant pas les études qui ont manqué. Chaque année quelque projet nouveau surgit sous le parrainage d'un officier studieux. Mais autant en emporte le vent.

C'est encore un projet de ce genre qu'expose, dans la brochure que nous signalons, le colonel van Bewer. Sa base de recrutement est le tirage au sort entre les hommes aptes au service militaire avec autorisation d'échange des numéros, et le volontariat encouragé par la garantie d'emplois publics salariés à la sortie de l'engagement.

Pour le lecteur suisse, l'intérêt de la brochure réside moins dans l'exposé des projets de l'auteur que dans l'aperçu dont il le fait précéder des systèmes de recrutement en usage en Angleterre, en Suisse, en France, en Allemagne et en Hollande.

Nous craignons toutefois qu'il n'ait quelque peu bâclé ce premier travail. Quand nous lisons, par exemple, qu'en Suisse « un tirage au sort décide de la partie à laquelle le milicien appartient : élite ou landsturm quand nous voyons l'auteur confondre les « fêtes de tir » avec les « tirs militaires obligatoires », nous avons le droit de nous demander s'il a apporté au contrôle de ses sources toute l'attention désirable.

Travail des métaux dérivés du fer, par *L. Gages*, capitaine d'artillerie. Petit in-8o. *(Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.)*

Cet ouvrage est un exposé succinct des principes théoriques et de la pratique actuelle du travail des métaux dérivés du fer.

Dans les préliminaires, l'auteur définit ce qu'il faut entendre par cette dénomination de métaux dérivés du fer, dont le nombre s'accroît de jour en jour, et donne un aperçu général sur leur classification rationnelle.

Le titre I est consacré à l'étude théorique et pratique du travail de ces métaux à un point de vue général ; il se subdivise en deux parties bien distinctes. Dans la première, intitulée « Pratique du travail », le lecteur est initié à la pratique des opérations métallurgiques proprement dites, *forgeage, laminage, recuit, trempe* et *revenu* après trempe. Dans la deuxième partie, intitulée « Théorie du travail », sont exposées par ordre chronologique les théories explicatives d'où découlent les règles du travail méthodique, théories dues à *Tchernoff*, Osmond, Werth, etc.

Après cette étude générale des procédés de travail, l'auteur aborde dans le titre II, en s'appuyant sur les résultats fournis par l'analyse micrographique, l'examen de la constitution des aciers au carbone, formant la classe actuellement la plus importante des métaux dérivés du fer, et entreprend rationnellement l'analyse de leurs propriétés mécaniques.

Or, comme les aciers dits *spéciaux* dérivent tous plus ou moins, en l'état actuel de la science sidérurgique, des aciers simplement carburés, il devient possible, en connaissant bien ces derniers et à l'aide des résultats acquis par l'étude de leurs transformations allotropiques, d'établir, en une synthèse raisonnée, les principes de travail applicables à l'ensemble des métaux ferreux. En outre, l'extension justifiée par l'expérience de la loi de *Roberts-Austen* à ces métaux permet d'édifier comme une sorte de classification générale reposant sur des faits absolument contrôlés.

C'est là la partie essentielle du titre III de l'ouvrage.

Enfin, une courte digression sur les aciers à aimants, d'un grand intérêt aujourd'hui pour la science électrique, donne au lecteur un aperçu général des remarquables travaux de Mme Sklodowska Curie sur cet important sujet.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie

Armeecorpsstab.

Armeecorps-Kommandant:	Oberst **Bleu**
Stabschef:	Oberst *Weber,*
Generalstabsoffiziere:	Oberstl. *Borel,*
	Major *v. Wat*
Offizier der Eisenbahn-Abteilung:	Major *Wild,*
I. Adjutant:	Major *Hürlim*
Oberst der Artillerie:	Oberst *Heitz,*
Oberstlt. des Genie:	Oberstl. *Grosj*
Trainchef:	Oberstl. *Zweif*
Corpsarzt:	Oberst *Ziegler*
Corpspferdearzt:	Oberstl. *Hirse*
Corpskriegskommissär:	Oberst *Suter,*
Feldpostchef:	Hauptmann *G*
Feldtelegraphenchef:	Hauptmann *G*

Guidencompagnie Nr. 11: Oberlt. *v. Bo*
Eine Radfahrer-Abteilung.

Corpstruppen des III. Armee

Kavallerie-Brigade III.

Kommandant: Oberstl. *Büel, Arnold.*

Dragoner-Regiment 6.

Kommandant: Major *Schär, Friedrich.*

Schwadron Nr. 18.	Schwadron Nr. 17.	Sch
Oberlt. *Müller.*	Hauptm. *Keller.*	Haupt

Dragoner-Regiment 7.

Kommandant: Major *Habisreutinger, Ferdinand.*

Schwadron Nr. 21.	Schwadron Nr. 20.	Sch
Hauptmann *Luager.*	Hauptmann *Spörry.*	Haup

Corps-Artillerie III.

(11. Feldartillerie-Regiment)

Kommandant: Oberstl. *Baumann, Ludwig.*

Abteilung I.

Major *Schindler, Dietrich.*

Batterie Nr. 32.	Batterie Nr. 31.	B

ns. Corp. Major Lusin

1-Compagnie Nr. 6.

pmann *Strodl, Emil.*

ons-Artillerie VI.

'eldartillerie-Regiment.)

Fiers, Theodor.

Abteilung I

rd. Major *Bon, H*

rie 35 Batterie 31 Ba

Cramer. Hptm. *Huber.* Hp

-Halbbataillon 6.

ier, Heinrich.

Nr. II. Sapper-Compagnie N

der. Hauptmann *Forre*

sions-Lazaret 6.

ühlinger, Hans.

mbulance Nr. 27. Ambulanc

aupttmann *Knus.* Hauptmann

itäts-Traincompagnie

er: Lieutenant *Meyer, Lud.*

Manöver-Division.

Stab der Manöver-Division.

Kommandant: Oberstdivisionär **Schlatter, H.**
Stabschef: Oberstlt. i. G. *v. Reding, R.*
II. Generalstabsoffizier: Hauptmann *Rehsteiner, H.*
Trainchef: Major *Thomann, J.*
Divisionskriegskommissär: Major *Kintschi, Moritz.*

Eine Radfahrer-Abteilung.

Truppenkörper der Manöver-Division.

Infanterie-Brigade VIII.

Kommandant: Oberst i. G. *Leupold, Eduard.*
Generalstabsoffizier: Hauptmann *Mercier, Philipp.*

Infanterie-Regiment 16.

Komdt.: Oberstlt. *v. Schumacher, E.*
Sch.-Bat. 4: Major *Roth, Jb.*
Bat. 46: Major *Amsler, I.*
Bat. 48: Major *Uttinger, F.*

Infanterie-Regiment 15.

Oberstlt. *Kopp, Kaspar.*
Bat. 43: Major *Felber, Johann.*
Bat. 44: Major *Grüter, Jost.*
Bat. 45: Major *Gebhard, Ernst.*

Infanterie-Brigade XV.

Kommandant: Oberst *Stiffler, J. P.*
Generalstabsoffizier: Hauptmann *Jurnitschek, Oskar.*

Kombiniertes Inf.-Regiment.

Kommandant: Oberstlt.
Sch.-Bat. 6: Major *Meyer, J.*
Sch.-Bat. 7: Major *Traine, E.*
Bat. 90: Major *Toggenburg, J. R.*

Infanterie-Regiment 29.

Oberstlt. *Bücler Anton.*
Sch.-Bat. 8: Major *Ganzoni.*
Bat. 85: Major *Kubli.*
Bat. 86: Major *Ochsner.*

Guiden-Compagnie Nr. 12.

Hauptmann *Schatzmann, Gustav.*

Kavallerie-Brigade II.

Kommandant: Oberst *Gugelmann, Arnold.*

Dragoner-Regiment 3.

Kommandant: Major *Wildbolz, Adolf.*

Schwadron 9.	Schwadron 8.	Schwadron 7.
Vakat.	Hptm. *Schwegdingann.*	Hptm. [illegible]

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 506

U
2
R49.
V.45
1900

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.